B 3 007 900

Digitized by Google

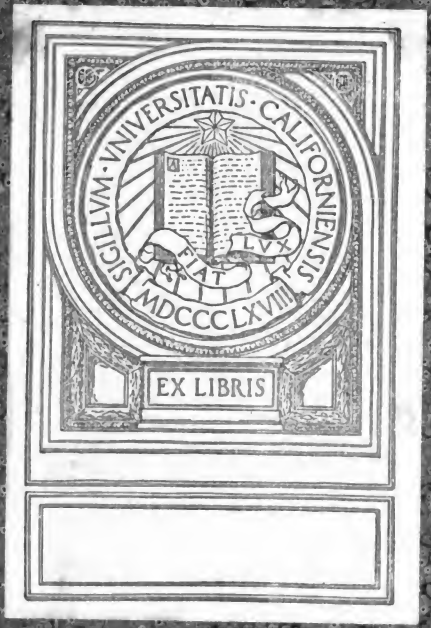
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Digitized by Google

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTERATURE, BEAUX-ARTS.

TOME SEIZIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 61.
1846

Digitized by Google

AP20\
C6
v.16

LE CORRESPONDANT.

RÉPONSE

A MM. GEORGE PHILLIPS,

Professeur à l'Université de Munich,

ET GUIDO GÖRRES,

Éditeurs des *Feuilles historiques et politiques pour l'Allemagne catholique*,

SUR LES MASSACRES DE LA GALLICIE.

MESSIEURS,

J'ai subi en silence les nombreuses attaques qui ont été dirigées contre moi par la *Gazette universelle d'Augsbourg*, *l'Observateur du Rhin* et autres feuilles allemandes au sujet de mon discours du 2 juillet dernier sur les massacres de la Gal-

M5201'75

Digitized by Google

licie ; je les ai même subies avec satisfaction, car elles montraient combien le coup que la séance de la Chambre des Pairs du 2 juillet 1846 devait porter à la politique responsable de ces massacres, avait pénétré plus loin et retenti plus haut que je ne pouvais l'espérer.

Mais il ne saurait en être de même lorsque je me vois en butte à d'injustes attaques dans l'organe principal de l'opinion catholique au delà du Rhin ; lorsqu'un journal comme le vôtre, rédigé par des hommes que je m'honore d'avoir eu pour maîtres ou pour amis, n'hésite pas à me noircir aux yeux des catholiques d'Allemagne, en m'attribuant les motifs les plus étrangers à mes convictions et les plus incompatibles avec mes devoirs. Vous devinez que je veux parler de l'article inséré dans la troisième livraison du tome XVIII de votre recueil, et intitulé : *Considérations* CATHOLIQUES *sur le discours du comte de Montalembert, du 2 juillet.*

Ce titre seul m'a révolté, et j'ose dire qu'il aurait dû vous révolter également ; car vous savez mieux que moi que ces considérations soi-disant *catholiques* sont tout simplement des considérations *autrichiennes*, écrites par le même fonctionnaire de la chancellerie aulique qui a déjà rempli les colonnes de la *Gazette d'Augsbourg* de ses invectives contre moi, qui a transporté dans votre feuille les principales idées et même les phrases textuelles de cette *Gazette*, qui, du reste, a déjà poursuivi de ses attaques anonymes M. le marquis de Castellane, coupable du même crime que moi, du crime d'avoir dit la vérité sur un grand forfait.

J'avais soigneusement évité dans mon discours de soulever la question catholique dans une discussion qui pouvait et devait rester purement politique. Rien, par conséquent, n'autorisait votre collaborateur à y rattacher des attaques contre la manière dont je sers la cause catholique, attaques qui n'ont pour but que de détourner l'attention du véritable sujet de la discussion, c'est-à-dire de la conduite du gouvernement autrichien dans les massacres de la Gallicie.

Digitized by Google

Il est vrai que la cause catholique tient par les liens les plus étroits, non pas précisément aux derniers événements de la Gallicie, mais à la cause polonaise en général. A cette occasion je pourrais, moi aussi, m'étonner de voir le recueil catholique le plus accrédité de l'Allemagne se séparer sur cette question de la grande majorité des catholiques de l'Europe, et protester contre la redoutable unanimité qui, chez les catholiques de France, d'Angleterre, d'Irlande, de Belgique, de Hollande, d'Espagne et de toute l'Amérique, proclame le droit impérissable de la Pologne. Je pourrais me demander par quels motifs vous cherchez à rendre les catholiques d'Allemagne solidaires de la grande iniquité du partage de la Pologne, et complices de la longue chaîne de violences et de perfidies que ce crime inexpié a traîné à sa suite ; je pourrais chercher quelles sont les raisons politiques qui vous portent à compromettre ainsi la cause de l'Eglise, et je pourrais affirmer que vous la sacrifiez ainsi au désir de plaire à la censure autrichienne et à la politique absolutiste. Je pourrais ajouter que, sans doute, vous n'avez rien dit à vos lecteurs du long martyre de la vénérable abbesse de Minsk pour ne pas vous brouiller avec cette même police autrichienne qui empêche les compagnes de cette abbesse d'aller la rejoindre à Rome. Mais j'aime bien mieux supposer que ce système, quelque détestable qu'il soit à mon avis, n'a été adopté par vous qu'après un examen consciencieux, et dans la seule vue de servir l'Eglise de la manière la plus conforme à ce que vous croyez ses véritables intérêts. Pourquoi ne me rendriez-vous pas la même justice? Pourquoi me laissez-vous accuser dans votre recueil de compromettre la défense du Catholicisme par des *antipathies personnelles*, par des *prétentions nationales*, et de sacrifier la *cause de l'Eglise universelle à la politique française?*

Ma vie entière, je ne crains pas de l'affirmer, proteste contre une semblable accusation. Depuis quinze ans que je me suis dévoué à la défense de la cause catholique et que j'ai été appelé à prendre part aux affaires politiques de mon pays, j'ai constam-

Digitized by Google

ment lutté contre l'esprit qui tend à subordonner les intérêts immortels et universels de la vérité et de l'Eglise aux intérêts d'une puissance temporelle, quelle qu'elle soit. Mes écrits, mes nombreux discours sont là pour en faire foi. En politique, j'ai vingt fois lutté contre les préjugés, contre les passions de mon pays, et, comme je l'ai proclamé à la tribune, lorsqu'en 1840 j'ai dû me séparer de la plupart de mes amis politiques sur la question égyptienne, j'ai toujours cru que *la vérité était la première patrie de l'honnête homme.* Né dans l'exil et ayant achevé mon éducation parmi vous, je n'ai jamais connu ce nationalisme païen qui sacrifie tous les droits et tous les intérêts de l'humanité à l'orgueil égoïste et cruel que certains diplomates et certains démagogues déguisent si souvent sous le nom de patriotisme. J'ai défendu de mon mieux l'honneur et la puissance de mon pays comme mon devoir et mon affection m'y obligeaient, mais jamais aux dépens de la justice ni de la vérité; j'ajouterai même : jamais aux dépens de l'Allemagne. Et si vous m'aviez fait l'honneur de lire mon dernier discours sur le développement des forces maritimes de la France, vous auriez vu que je trouvais précisément dans ce développement le moyen de fonder une alliance sincère et solide entre la France et l'Allemagne, et de rassurer les peuples que peuvent encore inquiéter les souvenirs de nos conquêtes continentales.

En ce qui touche à la cause catholique, je crois, certes, qu'elle est inséparable des véritables intérêts de la France. Je crois que la France est plus qu'aucune autre nation obligée de défendre l'Eglise, parce qu'elle est sa fille aînée, parce qu'elle est entrée la première de toutes les nations européennes dans la voie de l'orthodoxie, parce qu'elle y est demeurée la plus fidèle, et aussi parce qu'elle a beaucoup à expier envers sa mère. Mais il y a un abîme entre le juste orgueil qu'on éprouve à être à la fois catholique et Français, et la prétention d'identifier les droits éternels du Catholicisme avec la politique étroite et éphémère de tel ministre ou de tel parti, parce que ce ministre ou ce parti sont français. Si votre collaborateur était le moins du

Digitized by Google

monde au courant des affaires religieuses de la France, il saurait, par exemple, que personne n'a plus réprouvé que mes amis et moi les pitoyables intrigues par lesquelles le ministère actuel et son ambassadeur, M. Rossi, ont cherché à faire du Saint-Siége l'instrument ou l'auxiliaire de la politique française. Il est vrai que nous croyons, non comme Français, mais comme chrétien, que le mal serait encore plus grand si le Saint-Siége était l'instrument ou l'auxiliaire de l'Autriche.

Ailleurs vous établissez comme certain que j'ai avancé plus ou moins sciemment des faits faux au sujet des derniers massacres de la Gallicie; vous oubliez, messieurs, que ces faits avancés par moi à la Chambre des Pairs de France l'ont été également à la Chambre des Pairs d'Angleterre par le pair catholique lord Beaumont, et à la Chambre des Communes par une foule d'orateurs; vous oubliez qu'ils ont ainsi retenti dans les assemblées les plus solennelles du monde, en présence des hommes les plus importants de deux gouvernements alliés de l'Autriche; que M. Guizot n'a rien nié, que lord Palmerston a tout confirmé; et que ces faits ont acquis ainsi un caractère d'évidence qui ne sera, certes, point affaibli par les démentis anonymes dont vous vous êtes rendus l'écho.

Vous me reprochez de n'avoir pas écouté la défense après avoir écouté l'accusation, et d'avoir refusé au gouvernement autrichien ce jugement équitable qu'un chrétien doit à tout accusé. Je proteste formellement contre cette imputation. Avant de monter à la tribune, comme depuis que j'en suis descendu, j'ai écouté et examiné avec un soin scrupuleux tout ce qui a été publié à la décharge de l'Autriche dans les journaux qui lui sont dévoués, et notamment la publication semi-officielle qui a été faite récemment à Mayence, sous le titre de *Aufschlüsse uber die jüngsten Ereignisse in Polen : nebst sechzehn authentischen Actenstücken.* Si j'avais trouvé dans ces divers écrits la moindre démonstration du crime des victimes, de l'innocence des bourreaux, je n'aurais pas hésité, soit à me taire, soit à avouer mon erreur si j'avais déjà parlé : car je n'ai jamais

Digitized by Google

prétendu à une infaillibilité quelconque. Mais je le déclare solennellement, je n'ai pas même rencontré l'ombre d'une preuve qui pût absoudre le gouvernement autrichien, ou me porter à rétracter la moindre de mes accusations contre lui.

La publication faite à Mayence, et recommandée par la *Gazette d'Augsbourg* et autres feuilles comme une apologie complète de l'Autriche, contient seize documents qui, presque tous, ont été cités dans les journaux français et anglais, et dont pas un seul ne se rapporte directement aux massacres de la Gallicie. Ces pièces sont précédées par une sorte de récit relatif à ces massacres, où l'on trouve des accusations et des aveux également significatifs.

En fait d'accusations, que pensez-vous de celle-ci, vous qui avez toujours défendu le clergé catholique de Gallicie?

« Le curé catholique de Lissagora, Morgenstern, l'un des « conjurés, ardemment dévoué à la cause de la révolution, dé- « clare aux paysans du lieu qu'il n'y AVAIT NI ENFER NI PURGA- « TOIRE; QUE, PAR CONSÉQUENT, il était permis de boire de l'eau- « de-vie, et que le temps était arrivé de marcher avec lui sur « Tarnow pour y brûler la ville, en piller et égorger tous les « Allemands [1]. »

En fait d'aveu, que pensez-vous de celui-ci?

« Du 19 au 23 février, outre les prisonniers on apporta à « Tarnow 146 cadavres; 30 seulement purent être reconnus : « les 116 autres avaient été rendus méconnaissables par les « coups de fourches et de fléaux [2]. »

Du reste, *pas un seul fait positif à la charge d'aucune des victimes,* pas un seul effort pour atténuer l'horreur de l'attentat; rien que des affirmations générales, des promesses de révélations *futures*, des déclamations contre le danger des révolutions pour ceux mêmes qui les suscitent.

Veut-on une preuve sans réplique du néant de cette soi-di-

[1] Page 16.
[2] Page 17.

Digitized by Google

sant apologie? La voici : excepté ce curé Morgenstern que je citais tout à l'heure, elle ne renferme *pas même le nom* d'un seul des prétendus conjurés que l'on a fait immoler! Il en a péri quatorze cents, et sur ces quatorze cents on ne peut pas en nommer, en désigner *un seul* dont le crime fût plus évident que celui des autres. Ils gisent là, tous ensemble, confondus dans une mêlée sanglante, entassés sans distinction de rang ou de mérite sous le poids de la calomnie officielle, comme ils l'ont été sous le fer des assassins!

Jusqu'à présent je n'ai découvert qu'une seule erreur dans tout ce que j'ai avancé : je me suis trompé en annonçant l'assassinat de M. Henri Bogusz, le dernier de cette famille, sur la foi d'une lettre qui émanait d'une source infiniment respectable et qui m'a été remise au moment même où je montais à la tribune. J'ai été victime d'un renseignement tout à fait controuvé : M. Bogusz vit encore.

Mais les *seize* membres de la famille Bogusz, dont le dernier survivant a dénoncé publiquement le meurtre en termes que l'Europe n'a point oubliés, sont bien morts, et nul ne songe à contester leur assassinat!

Mais le paysan Szela, auteur de ces seize assassinats et de tant d'autres, pour le compte du gouvernement autrichien, est encore impuni, ainsi que tous ses complices!

Sortons des détails et résumons toute la question en un mot. Dans les dix derniers jours de février 1846, *plus de mille sujets autrichiens ont été égorgés*, sans procès, sans accusateurs et sans juges, par la main des paysans de leurs environs. On connaît le nom des victimes; on connaît mieux encore ceux des assassins. Sept mois se sont écoulés depuis cette catastrophe; une instruction judiciaire a été commencée; *pas un seul* des assassins n'a été poursuivi et puni; et tout au contraire, des proclamations impériales ont déclaré qu'ils avaient fait leur devoir et rendu service à la monarchie.

En revanche, *pas un seul* des suppliciés n'a pu être convaincu d'un crime quelconque.

Digitized by Google

Assurément une procédure, faite ainsi après coup, par des juges amovibles, sans aucune publicité, en l'absence de l'accusé qui a été exécuté avant d'avoir été condamné, et dont il faut à tout prix établir la culpabilité posthume, assurément, dis-je, une procédure semblable, quand même elle aboutirait à la proclamation de cette culpabilité, n'aurait qu'une valeur dérisoire aux yeux de l'opinion européenne et de la postérité.

Mais lorsque cette procédure, entamée depuis six mois, n'a pas encore pu attribuer un crime *certain* à une seule des mille victimes, on peut en conclure sans crainte qu'il n'y a pas eu d'autres coupables que les accusateurs, les bourreaux et ceux qui les ont payés.

C'étaient, nous dit-on, des conspirateurs, et leur crime est retombé sur leur propre tête. C'est précisément ce qui a été dit des victimes de deux forfaits absolument semblables aux événements de Gallicie : le massacre de la Saint-Barthélemy en 1572, et de celui des prisons de Paris le 2 septembre 1792. Le lendemain de ces jours affreux il fut *officiellement* établi que l'amiral de Coligny et les protestants avaient *conspiré* contre Charles IX, et que les prêtres, les nobles, la princesse de Lamballe et autres, égorgés aux Carmes et à l'Abbaye, avaient *conspiré* contre la Nation. Mais chacun sait le compte que l'histoire a tenu de ces accusations; chacun sait la place qu'occupent dans l'horreur et le mépris du genre humain ceux qui ont ordonné ces massacres et ceux qui s'en sont constitués les apologistes.

Dans son discours du 17 août dernier, lord Palmerston, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, a dit : « Les détails « des atrocités commises dans cette province sont, je puis le « dire, sans exemple dans aucun siècle, mais à coup sûr dans « les temps modernes. Je ne puis croire que ces atrocités aient « été sanctionnées par le gouvernement autrichien, ni connues « de lui. Mais je ne suis pas en état de nier, et je ne serais pas « éloigné de croire que ces atrocités ont été dues aux autorités « locales de la province. »

Le noble lord ignorait sans doute alors que le gouvernement

Digitized by Google

autrichien avait pris sur lui la responsabilité de toutes ces atrocités en faisant à la noblesse de ses Etats l'injure de lui agréger les Berndt, les Breindl et les autres chefs des autorités locales que désignait ainsi le ministre anglais, et, tout récemment encore, en décernant officiellement des récompenses en argent aux villages où l'on avait le plus tué.

Votre collaborateur a prétendu en outre que j'étais animé d'une rancune personnelle contre l'Autriche. Rien de moins vrai. Je n'ai aucun sujet de plainte contre l'Autriche. J'ai parcouru à diverses reprises presque tous les vastes Etats de cette monarchie, depuis Milan jusqu'à Prague, depuis le lac de Constance jusqu'aux confins de la Valachie. J'y ai vu, comme partout, du bien et du mal, et je n'hésiterais pas à reconnaître, malgré mon aversion pour la bureaucratie dont l'Autriche même est infestée, que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal, et que la grande majorité des peuples soumis au sceptre autrichien m'a paru heureuse et prospère. J'ajouterai que, comme catholique et comme admirateur des grandeurs du passé, j'éprouve un respect naturel et instinctif pour les descendants de Rodolphe de Habsbourg, de Ferdinand II et de Marie-Thérèse.

Mais plus on admire ce qu'il y a de bon et de catholique en Autriche, plus on doit se sentir forcé de proclamer que, des trois puissances co-partageantes de la Pologne, la plus coupable a été sans contredit l'Autriche, elle qui, puissance catholique, monarchie *apostolique*, sauvée par un roi de Pologne en 1685, n'a pas craint de trahir tous les principes et toutes les traditions de la société chrétienne pour s'associer à l'œuvre des successeurs d'Albert-l'Apostat et d'Ivan-le-Sanguinaire, pour devenir, aux grands applaudissements de Voltaire [1], la complice de Frédéric II et de Catherine II.

Quels que soient les reproches qu'on ait le droit d'adresser aux Polonais de nos jours, soit à la partie démagogique de l'é-

[1] Voyez les extraits de la correspondance de Voltaire sur le partage de la Pologne dans l'excellent opuscule de M. Romain Cornut, intitulé *Voltaire et la Pologne.*

Digitized by Google

migration, soit à ceux qu'on qualifie de conspirateurs dans l'intérieur du pays, où est le juge impartial qui ne reconnaîtra pas dans ces torts la conséquence toute naturelle de la monstrueuse iniquité dont leur patrie a été victime? Comme je l'ai dit et comme je le répéterai sans cesse : quand on a semé la spoliation, le parjure, la violation sacrilége de toutes les lois de l'ordre social, de quel droit peut-on s'attendre à recueillir l'obéissance, l'ordre et la paix? L'expérience de l'histoire ne nous apprend-elle pas chaque jour que les crimes sociaux reçoivent toujours leur châtiment dès cette terre? Vous, messieurs, qui proclamez si souvent et avec tant d'éloquence cette loi de la justice divine lorsqu'il s'agit des crimes de la Réformation et de la Révolution françaises, comment ne comprenez-vous pas qu'elle s'applique également à ce crime sans pareil par lequel l'Autriche et ses alliés ont tenté d'effacer du livre des vivants un peuple de vingt millions de chrétiens, qui avait été si longtemps le boulevard de l'Eglise et de l'indépendance européenne?

Je reviens maintenant à votre collaborateur.

En relevant la phrase de mon discours où je parlais de ces écrivains mercenaires qui trempaient leur plume vénale dans une encre sanglante pour insulter, au nom du Catholicisme, à la mémoire de ceux que l'Autriche avait immolés, il a osé répéter dans votre feuille ce qu'il avait déjà dit dans la *Gazette d'Augsbourg*, que ces expressions, dont il devait mieux que personne apprécier la portée, constituaient la plus grave injure, à qui?.... au Saint-Siége et au Pape Grégoire XVI!.... La police autrichienne passe pour habile; mais toute son habileté ne parviendra pas à transformer un ultramontain comme moi en détracteur de la Papauté. Et ici je ne crains pas de rétorquer l'accusation de mon adversaire contre lui-même. C'est lui qui insulte le vénérable Pontife dont il parle, en interprétant l'Encyclique donné à Rome le 28 février, comme une approbation des massacres commis en Gallicie du 19 au 26 du même mois. C'est lui qui essaie de souiller la mémoire du Pontife que l'Eglise re-

Digitized by Google

grette, en cherchant à le rendre solidaire du forfait le plus odieux que le XIXe siècle ait vu éclore.

Il a osé de plus déclarer que mon langage rappelait celui des Jacobins de la Convention. L'allusion est au moins imprudente! Je n'ai pas assez étudié les discours des orateurs de la Montagne pour savoir à quel point mon langage ressemble au leur, ni à quel point la Chambre des Pairs, qui a daigné accueillir mes paroles avec une sympathie unanime, tolérerait dans son sein le style de la Convention; mais je sais très-bien quels ont été les actes de la Convention, et je sais aussi par qui ces actes ont été imités de nos jours. La Convention lançait contre ses ennemis des hordes d'assassins gagés, et quand ses émissaires avaient rempli leur mission, quand ils s'étaient baignés dans le sang de leurs anciens maîtres, elle les félicitait de leur œuvre; elle les remerciait d'avoir débarrassé l'Etat des *conspirateurs* qui menaçaient la sûreté publique; elle déclarait qu'ils avaient bien mérité de la patrie.

C'est précisément ce que vient de faire, cinquante ans après la chute de la Convention, le gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

Encore un mot et j'aurai fini. Quand nous, membres des Parlements de France et d'Angleterre, complétement indépendants et désintéressés à l'égard de tous les pouvoirs de ce monde, nous défendons la cause d'un peuple opprimé, l'honneur de ses exilés, la mémoire de ses enfants égorgés; et quand ce devoir accompli nous attire l'injure et la calomnie des serviteurs de l'oppression, il doit nous être permis de rappeler à ces téméraires apologistes la différence de leur position et de la nôtre. Il doit m'être permis, pour ma part, de dire que non-seulement je n'ai contre l'Autriche aucun grief personnel, mais que je n'ai aucune obligation à la Pologne en général ni à aucun Polonais en particulier. La noble et infortunée Pologne n'a jamais rien fait, elle ne pourra jamais rien faire pour moi. C'est le pur amour de la justice et de la vérité qui a seul armé pour elle ma parole; et cette parole n'a rien à craindre ni rien à espérer ici-bas. On le

Digitized by Google

sait assez : je ne suis payé par personne pour voiler la honte de ceux que je défends, pour insulter jusque dans leur tombe ceux que je combats. Or, je défie celui qui m'a calomnié dans vos feuilles de se rendre le même témoignage.

Dans cette France que vous attaquez, la loi me donnerait le droit d'exiger l'insertion de ma réponse dans votre recueil : je la demande à votre loyauté et à votre ancienne amitié, en vous promettant d'avance de ne rien répliquer à ce que vous jugerez à propos d'ajouter.

Recevez l'assurance de mon affectueuse considération,

Le Comte DE MONTALEMBERT.

La Roche-en-Breny, ce 5 octobre 1846.

Digitized by Google

EXAMEN DES DOCTRINES

DU PHILOSOPHE INCONNU

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN.

(Deuxième article.)

II

DISCUSSION AVEC GARAT.

Issue de Bacon par Hobbes, Gassendi et Locke, la philosophie du dernier siècle avait conclu au sensualisme en psychologie ; à la doctrine de l'intérêt en morale ; au déisme ou à l'athéisme en religion ; à la souveraineté du peuple en politique ; au matérialisme, dans toutes les parties de la science de la nature. Subversive du principe même de la morale, la théorie de la sensation anéantit la spiritualité de l'âme, et par conséquent les rapports de l'homme à Dieu, l'essence et la Providence divine. La négation de la spiritualité de l'âme équivaut à la négation de l'âme elle-même : l'homme n'est plus que corps. Un corps dénué d'âme implique logiquement un monde sans Dieu et une vie sans règle : c'est ainsi que toutes les erreurs sont solidaires, parce

[1] Voir *le Correspondant*, tome XIV, page 495.

Digitized by Google

que la vérité est une. Cependant, comme il n'est pas plus possible à l'homme de s'affranchir de l'idée de *loi* que de se débarrasser du principe de *cause*, dès qu'il cesse de placer en Dieu la source de son être et la raison de ses devoirs, c'est dans la matière ou dans lui-même qu'il cherche sa loi. Il se substitue à Dieu ; ou bien, à la cause souverainement intelligente et libre, il substitue la force aveugle, l'énergie de la nature, en un mot la créature au Créateur. La philosophie du XVIIIe siècle en était venue là. Elle avait exclu Dieu et de la nature et de la science ; elle l'avait banni de l'esprit et du cœur de l'homme. Appliqué par Condillac à l'idéologie, par Helvétius à la morale, par d'Holbach au système de l'univers, le sensualisme, dans les écrits de Rousseau, de Voltaire et de Boullanger, avait faussé la science politique et sociale, l'étude de l'histoire et de l'antiquité.

C'est la gloire de Saint-Martin d'avoir voulu rasseoir toutes les institutions humaines sur les bases religieuses que cette téméraire philosophie avait renversées. Il s'indigne de lire dans Boullanger que les religions de l'antiquité n'ont eu d'autre origine que la frayeur causée par les catastrophes de la nature, et il écrit son premier ouvrage *Des Erreurs et de la Vérité*. Il y rappelle les hommes au principe universel de la science, à la source unique de l'autorité, de la justice, de l'ordre civil, des sciences, des langues et des arts. Ce livre est un véritable manifeste publié contre les doctrines générales de l'époque. Plus tard, dans sa *Lettre à un ami sur la Révolution française*, dans l'*Éclair sur l'Association humaine*, dans les *Réflexions d'un observateur*, il combat en particulier les théories sociales d'Helvétius et de Rousseau. Enfin la réponse au professeur Garat et l'*Essai sur les signes et les idées* sont une réfutation originale et animée du système de Condillac.

Je veux commencer par ce débat psychologique l'examen de ces travaux, dont l'ensemble constitue une vaste polémique, engagée contre l'esprit même du XVIIIe siècle au moment où de telles ruines attestaient l'étendue de sa victoire. L'esprit d'une époque est tout entier dans sa manière de concevoir la nature et les facultés de l'âme humaine, la destinée de l'homme et ses rapports avec Dieu. Soit que cette conception vienne associer son témoignage à celui des croyances, soit qu'elle amène la négation ou le doute, il n'en est pas moins vrai qu'elle donne le branle aux idées, que les idées font les mœurs, qui à leur tour font les événements, les institutions et les lois.

Digitized by Google

Ce duel philosophique est donc l'événement le plus remarquable de la vie de Saint-Martin, et ce n'est pas l'épisode le moins intéressant de l'histoire littéraire du temps. En effet, attaquer dans le sensualisme le principe destructeur de tout sentiment religieux et de toute notion morale, n'était-ce pas porter le fer à la racine même de l'arbre dont les générations d'alors recueillaient les tristes fruits?

Aussi je m'étonne que le souvenir ait été sitôt perdu de cette singulière rencontre qui eut lieu dans l'enceinte des premières écoles normales entre le mystique auteur de *l'Homme de désir* et le rhéteur conventionnel Garat. Cette séance du 9 ventôse an III devrait être mémorable; car c'est à peu près de ce jour que date le réveil des doctrines spiritualistes, si longtemps opprimées et muettes. Et cependant les écrivains qui depuis, en des jours meilleurs, ont voué leurs méditations à la recherche des grands problèmes, théologiens ou philosophes, unanimes dans la réprobation du sensualisme, ne semblent pas moins unanimes pour oublier l'homme qui, dès 1795, jeta le gant aux opinions triomphantes. Les uns adjugent à M. de Bonald l'honneur d'avoir le premier soutenu le grand principe de Rousseau : *la nécessité de la parole pour l'institution de la parole;* les autres saluent dans M. Royer-Collard le penseur qui a le premier secoué le joug de Condillac. Je suis loin de contester à ces deux hommes célèbres la part qu'ils ont prise au rétablissement des grandes vérités; mais je prends acte des leçons mêmes de l'École normale pour en restituer au *Philosophe inconnu* la principale gloire. C'est bien lui, en effet, qui a, le premier, devant deux mille auditeurs, développé le grand principe de Rousseau, et, le premier, réduit à leur juste valeur la statue de Condillac et son système des sensations.

Le cours de Garat n'est qu'un hymne perpétuel à la louange de ce philosophe, une ingénieuse paraphrase du *Traité des sensations*. Il est difficile de rencontrer un disciple plus fidèle et plus désintéressé; cette soumission va jusqu'au dépouillement de toute pensée propre; l'ombre d'une conception originale lui fait peur. Je lis à chaque page les phrases convenues sur la liberté d'examen, sur la raison heureusement délivrée du joug de la tradition et de l'autorité; mais il semble que la raison du professeur ne veut de cette indépendance que pour la sacrifier à la parole d'un homme. Victime volontaire, elle se couronne de toutes les fleurs d'une élégante rhétorique pour s'immoler de sa propre main sur l'autel du maître.

Digitized by Google

Or, tout excès arrive bientôt à l'impuissance. Il est dans la nature de l'admiration fanatique de compromettre l'objet qu'elle divinise; car c'est surtout aux erreurs et aux défauts de l'idole qu'elle adresse son culte. Aucune critique peut-être ne rend les méprises de Condillac plus sensibles que le servile engouement de son disciple.

L'exposé de la conférence va nous en convaincre.

Garat avait pris pour épigraphe du programme de son cours ces paroles de Bacon :

« *Etenim illuminationis puritas et arbitrii libertas simul inceperunt, simul corruerunt, neque datur in universitate rerum tam intima sympathia quam illa veri et boni.* »

Cette épigraphe implique évidemment deux ordres de faits unis, mais distincts : les faits intellectuels et les faits volontaires, et par conséquent l'étude de ces deux ordres de faits : l'étude de l'homme intelligent et celle de l'homme moral. Mais, infidèle à son énoncé, Garat ne voit dans l'homme que l'entendement, et dans l'entendement il ne voit que la sensation.

« Nos sensations, dit-il, et *les divers usages que nous en faisons*, c'est-à-dire *les facultés de l'entendement*, nous servent à nous faire des idées et des notions, soit des objets que la nature nous présente, soit des affections que nous éprouvons, soit des actions et des ouvrages dont nous sommes nous-mêmes les auteurs[1]. »

Condillac pense que nous formons nos *idées physiques* sur des modèles que nous présente la nature, et les *idées morales* sans modèles. Garat s'enhardit à exprimer une opinion contraire à celle du maître : il demande si nos idées morales, c'est-à-dire les notions sur les vices et les vertus, n'ont pas *leur modèle* dans nos diverses actions et dans leurs effets, comme les idées physiques ont leur modèle dans les objets extérieurs qui frappent nos sens. Il repousse l'opinion des philosophes anglais qui ont voulu un sens particulier pour la notion de la vertu, le *sens moral*. Il prétend qu'un sens invisible et spécial n'est pas plus nécessaire pour les notions de la vertu qu'un autre sens qui lui serait opposé pour les notions du vice. Il ajoute que les idées morales, *les plus belles de l'entendement humain*, n'y entrent pas par un seul sens, mais *par tous les sens à la fois :* c'est la sensibilité tout entière de l'homme qui a besoin d'être morale, parce qu'elle a be-

[1] *Cours*, t. II, p. 21.

Digitized by Google

soin de fuir la douleur et de chercher le bonheur. La douleur et le plaisir, qui nous enseignent à nous servir de nos sens et de nos facultés, nous apprennent encore à nous faire les notions du vice et de la vertu.

Enfin il reproche à Rousseau d'avoir dit que la parole a été une condition indispensable pour l'institution de la parole. « Rousseau dénoue le problème, dit-il, comme les mauvais poëtes ont souvent dénoué l'intrigue d'une mauvaise tragédie, en faisant descendre la divinité sur la terre, pour enseigner les premiers mots de la première langue aux hommes, pour leur apprendre l'alphabet. »

Mais suivant lui, Condillac a trouvé à ce problème, « qui a tant fatigué le génie de Rousseau et si inutilement, une solution bien simple, bien facile, et qui répand de tous les côtés une lumière très-éclatante et sur la théorie des idées et sur la théorie des langues. »

Voici comment il expose cette merveilleuse solution :

« Sur le visage de l'homme, dans ses regards qui s'attendrissent ou s'enflamment, dans son teint qui rougit ou qui pâlit, dans son maintien qui annonce l'abattement ou le courage, dans son sourire où se peint la bienveillance ou le mépris, Condillac aperçoit des signes très-expressifs des affections les plus vives de l'homme, et dans ces signes un langage d'action qui a suffi pour distinguer les idées auxquelles il fallait donner des noms, qui a servi de modèle aux langues parlées. »

Ce langage de regards, de couleurs, de maintien, d'attitude et de geste est donc l'origine et le modèle de cette langue, qui énonce les vérités de l'ordre géométrique et de l'ordre moral, les vérités intérieures et métaphysiques. Étrange solution d'après laquelle il serait rationnel de dire que le geste oratoire précède l'éloquence, que la récitation du drame est antérieure au drame, que l'acteur préexiste au poëte ; et cette chimérique hypothèse, que la philosophie a renouvelée de nos jours, Garat l'appelle une démonstration.

De jeunes disciples, à cet âge heureux où l'on croit si généreusement à la parole du maître, n'auraient pu s'empêcher de remarquer les contradictions, les impossibilités, l'arbitraire et le vide de cette théorie. Pouvait-elle donc impunément se produire avec ce double caractère de faiblesse et de témérité, devant un auditoire où siégeait plus d'un élève mûri par l'expérience et aguerri aux luttes de la pensée ? Des objections s'élevèrent, plusieurs lettres furent adressées

Digitized by Google

à Garat. L'une de ces lettres l'embarrasse visiblement, car elle le met en demeure de décider entre le spiritualisme, alors suspect ou ridicule, et le matérialisme, dont une profession publique semble coûter à sa pudeur. Dans cette lettre, on lisait la phrase suivante : « L'immortalité de l'âme, ce principe attesté solennellement par toutes les nations, qui doit servir de base à la morale, est essentiellement liée à la spiritualité. » Garat accorde que cette liaison peut être réelle, mais il tient à peu près pour impossible de prouver par la raison qu'elle est si essentielle et si nécessaire. Il serait cependant beaucoup plus simple de contester la réalité de cette liaison que d'alléguer la difficulté de cette preuve. Mais Garat veut éconduire habilement le principe de la spiritualité, et il va jusqu'à invoquer l'opinion de beaucoup de chrétiens, mis au nombre des saints, qui ont cru l'âme immortelle et matérielle. Il fait ce singulier raisonnement : l'âme humaine ou *la faculté de sentir* étant, comme l'a pensé Tertullien[1], une modification ou une combinaison des éléments de la matière, puisque la matière est impérissable, l'âme pourrait être matérielle et immortelle encore. « Ce dogme si beau, dit-il, si consolant de notre immortalité, ne se lie essentiellement et exclusivement à aucun système ; il se lie à tous, et c'est ce qui le rend plus solide, plus difficile à ébranler. » Le sophisme est ingénieux et la phrase agréable. Toutefois, et bien qu'il mette sa croyance officielle sous la protection du décret de la Convention[2], il craint le sourire des partisans de la matière, et cherche aussitôt à réduire l'importance du dogme de l'immortalité de l'âme. « La morale, dit-il, qui a ses plus magnifiques espérances dans une autre vie, a ses racines dans celle-ci. »

Ainsi il n'admet pas que la spiritualité de l'âme soit la condition de son immortalité, et il ne regarde pas l'immortalité comme la base de la morale ; en d'autres termes, il ne demande pas mieux que de nier et la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Saint-Martin avait commencé de prendre la parole dans la séance du 23 pluviôse an III ; mais, interrompu au milieu de la lecture de son discours, il le reprit à la séance suivante (le 9 ventôse). Ce discours est une réfutation générale de l'enseignement du professeur.

[1] Il se garde bien de citer les expressions mêmes de Tertullien.

[2] Le principe de l'immortalité de l'âme, dit-il, « *est déclaré solennellement ; car il l'est par un décret.* »

Digitized by Google

Il commence par confronter le programme de Garat avec l'épigraphe qu'il a choisie, et lui fait remarquer que l'épigraphe présente deux facultés très-différentes : *illuminationis puritas et arbitrii libertas*, tandis que le programme n'en offre qu'une, en ramenant tout à l'entendement. S'il fallait placer sur une seule tige ce qui est *vrai* et ce qui est *bon*, ce serait n'en faire qu'une seule et même chose, et comment alors s'accomplirait l'*intima sympathia* de Bacon, puisqu'une sympathie ne peut s'établir qu'entre deux objets distincts ?

Il relève ensuite cette singulière objection que le professeur avait élevée contre l'admission d'un sens moral, alléguant que l'on avait eu tort d'admettre un sens moral pour ce qui est moralement bon sans en admettre un pour ce qui est moralement mauvais. Il réfute sans peine ce pauvre argument. Dans la physique, nous n'avons qu'un seul sens de la vue pour apercevoir les objets réguliers et les objets difformes. Dans la métaphysique, nous n'avons qu'un seul sens intellectuel pour juger des propositions qui sont vraies et de celles qui ne le sont pas. Pourquoi aurait-on besoin d'un double sens moral pour juger des affections morales, bonnes et mauvaises ?

Il conclut en requérant pour *premier amendement* le rétablissement du sens moral.

Examinant ensuite le reproche fait à Rousseau au sujet de l'*origine de la parole*, il oppose au professeur le passage de son programme où il dit que les philosophes ont découvert et démontré la liaison nécessaire des idées aux signes pour lier les idées entre elles, c'est-à-dire le fait du langage universellement reconnu comme la condition essentielle, non-seulement de la communication, mais encore de la production des pensées. Et il établit le fait suivant : Dans tout ce qui peut être connu de nous, soit par nos yeux intellectuels, soit par nos yeux physiques, *il n'y a rien qui ne vienne par une semence, par un germe.* « Nous n'en doutons pas, dit-il, dans l'ordre physique, puisque telle est la loi de toutes les productions. Nous n'en doutons pas dans l'ordre intellectuel de toutes les choses imitatives que nous exécutons, et dont nous puisons le germe dans les modèles et les exemples qui nous électrisent assez pour nous féconder. Nous n'en pouvons pas douter dans les langues de signes, soit imitatifs, soit naturels, parce que les uns ont leur germe dans l'exemple et les autres dans la nature. Et vous dites vous-même que *les signes donnés par la nature ont précédé nécessairement les signes institués par l'homme ;* que

Digitized by Google

l'homme n'a pu créer que sur le modèle d'une langue qu'il n'avait pas créée. Pourquoi donc les langues parlées seraient-elles seules exceptées de cette loi universelle? Pourquoi n'y aurait-il pas une semence pour elles, ainsi que pour tout ce qui est remis à notre usage et à notre réflexion? Et pourquoi le plus beau de tous nos priviléges, celui de la parole vive et active, serait-il le seul qui fût le fruit de notre puissance créatrice, tandis que pour tous les autres avantages, qui lui sont inférieurs, nous serions subordonnés à un germe et condamnés à attendre la fécondation? »

D'où il conclut, pour le *second amendement,* que la parole a été nécessaire pour l'institution de la parole.

Enfin il met encore le professeur en contradiction avec lui-même. Garat, en parlant du doute universel où fut conduite l'école de Socrate, avait dit : *C'était le point d'où il fallait partir, mais ce n'était pas le point où il fallait arriver et rester.* Et dans une autre séance il disait *qu'il était impossible de savoir et inutile de chercher si la matière pense ou ne pense point.* Saint-Martin lui objecte, avec une spirituelle ironie, que si, dans ce doute universel où *il ne fallait ni arriver ni rester,* il était une incertitude qu'il fût intéressant de dissiper, c'était assurément celle-ci. Et, poursuivant le professeur de tous les dédains de sa logique, il fait sortir de la doctrine même de Garat deux conséquences inaperçues qu'il retourne contre son adversaire.

Garat avait proclamé la culture comme le guide des esprits vers la vérité. Or, il est évident que la matière n'a point de culture à elle ; il est donc fort présumable qu'elle n'a point la pensée qui est l'objet de la culture. La nature, en effet, ferait-elle un don à un être en lui refusant l'unique moyen de le mettre en œuvre?

La seconde conséquence est tirée des expressions mêmes du programme, qui reconnaissait *les langues comme nécessaires, non-seulement pour communiquer nos pensées, mais même pour en avoir.* Or, en prenant le mot de langue dans son sens radical, les langues sont l'expression de nos pensées et de nos jugements ; nos pensées et nos jugements sont l'expression de nos diverses manières de considérer les objets, un même objet ou plusieurs faces de ce même objet; c'est la diversité de nos manières de voir qui fait la diversité de nos langues. Les langues des animaux, au contraire, sont uniformes dans chaque espèce ; il n'y a pas plus de variété dans leurs langues qu'il n'y en a dans leurs actes. L'uniformité de la langue des animaux, dans

Digitized by Google

chaque espèce, est la preuve qu'ils n'ont point de langue ; et le défaut de langue, joint au défaut de culture, est la preuve qu'ils n'ont point la pensée : d'où Saint-Martin conclut, pour le *troisième amendement*, que la matière n'a pas la faculté de penser.

Garat, dans sa réplique, n'oppose que des raisons assez vagues. Il trouve mauvais que *le citoyen* de Saint-Martin, après avoir séparé l'intelligence des sensations, veuille encore établir une nouvelle séparation entre l'intelligence et la volonté. Il reproduit la théorie de la sensation avec un redoublement de zèle : « *Éléments* et *agents*, dit-il, tout n'est que sensation. Dans cette *mécanique intellectuelle*, l'ouvrier, l'instrument et la matière travaillée, c'est la même chose ; *c'est toujours la sensibilité agissant sur des sensations par des sensations.* Par la sensibilité, l'homme sent un rapport qui est *réel*, qui est *vrai* entre lui et un objet que la nature lui *présente ;* par la sensibilité, l'homme sent que ce même objet dans lequel il a saisi ce rapport *vrai* peut lui être utile, peut lui être BON... Il veut donc comme BON ce qu'il a jugé être VRAI. » Garat réduit ainsi la *sympathie* de Bacon à une véritable identité. Bacon, suivant lui, ne considère l'*intelligence* et la *volonté* que dans les effets qui en dérivent, et il parle de leur sympathie ; s'il les eût considérées dans leurs sources, il eût parlé de leur identité.

Puis, enchérissant sur ces airs de hauteur que Condillac prend volontiers avec les grands maîtres, son ridicule disciple traite avec dédain Malebranche, Descartes, Platon, *qui pense ou qui rêve beaucoup.* Il repousse, sans les comprendre, les *idées innées* de l'un et la théorie des *idées* de l'autre. Ce sont là précisément, suivant lui, de ces idoles qui ont si longtemps obtenu un culte superstitieux de l'esprit humain, et dont Bacon le premier a brisé les statues et les autels. « La plupart des savants, dit-il, au milieu de leurs idées et de leurs sciences si mal faites, et dont ils ignorent profondément le dessin et l'artifice, ressemblent aux Egyptiens modernes, aux Cophtes placés à côté des pyramides. Dans leur admiration aveugle pour ces édifices plus énormes que grands,... dont ils ne connaissent ni le but, ni la formation, ni la durée, ils les croient des ouvrages au-dessus de la nature de l'homme, et ils les attribuent tantôt à la même puissance qui a creusé les mers et élevé les montagnes, tantôt à des génies habitant d'un ancien monde détruit, dont ces pyramides sont les uniques restes. » Phrase ingénieuse, mais vide de sens.

Digitized by Google

Il n'admet pas le sens moral, parce que s'il existait dans l'homme un sens moral indépendant de la raison, la clarté et la force de ses inspirations seraient très-indépendantes de la faiblesse et de la force de la raison, de ses égarements et de ses progrès. Il allègue contre l'existence du sens moral l'abrutissement féroce des peuplades sauvages et les horreurs du fanatisme même chez les peuples civilisés.

Cet argument ne serait valable qu'autant que Saint-Martin n'aurait vu dans le sens moral que ce que Garat voit dans les sens ordinaires : un certain appareil organique fonctionnant chez tous les hommes avec une constante et universelle fatalité. L'objection répond donc à une opinion qui n'est pas celle de Saint-Martin. Il n'est pas davantage question d'un sens moral *indépendant de la raison*. Il s'agit seulement de distinguer dans l'homme l'élément libre et volontaire qui correspond au BIEN, de l'élément intelligent et raisonnable qui correspond au VRAI. Garat prête à son adversaire un sentiment extrême pour dissimuler sous un débat factice la juste critique qu'il subit. Il n'accuse Saint-Martin de vouloir *séparer* que pour se donner à lui-même le droit de *confondre*, et il ne tient à maintenir la confusion des deux ordres de faits que parce que cette confusion lui permet de réduire tout à l'entendement, et par l'entendement, à la sensation. Toutefois, le tort de Saint-Martin est d'emprunter au sensualisme ses expressions pour conclure au spiritualisme. « Autant je suis difficile sur les idées, dit-il, autant je suis traitable sur les mots. » Je serais tenté de croire qu'il ne faut être guère plus traitable sur les mots que sur les idées. La tolérance de Saint-Martin laisse trop beau jeu aux objections captieuses et aux réponses illusoires. Quand on combat une théorie, il n'en faut pas accepter le langage.

On pourrait sans doute accorder à Garat l'intimité qu'il revendique entre les idées morales et la raison, s'il reconnaissait dans l'homme cette faculté souveraine qui participe à la raison immuable, éternelle, infinie. Mais, bien loin de là, la raison n'est, suivant lui, qu'une perception de rapports (*ratio, relatio*) ; la raison n'est *qu'un art de l'homme, et souvent le dernier de tous*[1] ; la raison n'est que l'art de penser, ou, en d'autres termes, l'*art de sentir*. Il détruit donc la notion même de la raison, et renverse la base de la morale, qui n'est que la conséquence d'un dogme immuable ou d'une vérité nécessaire.

[1] Il dit un peu plus bas :

« Combien il faut d'*artifices* pour parvenir à avoir un peu de raison ! »

Digitized by Google

« La bonne morale, dit Garat, ne peut naître que d'une bonne philosophie, » c'est-à-dire de la philosophie de la sensation. Elle se réduit, dans la pratique, à l'emploi industrieux et au perfectionnement des sens, seuls témoins, seuls guides dans la recherche de la vérité. Ainsi la morale et la philosophie s'embrassent étroitement pour se perdre ensemble dans le sein de l'hygiène.

Quant à la question de l'origine de la parole, Garat ne consent à faire aucun amendement à son opinion sur le principe de Rousseau. Il fait cette jolie phrase : « Rousseau voulait découvrir les sources d'un grand fleuve, et il les a cherchées dans son embouchure : ce n'était pas le moyen de les trouver ; mais c'était le moyen de croire, comme on l'a cru des sources du Nil, *qu'elles n'étaient pas sur la terre, mais dans le ciel.* »

Toujours ingénieux et toujours vide de sens.

Il accorde que l'établissement de la parole est indispensable pour établir la parole telle qu'elle a été dans Athènes sous Périclès, à Paris au siècle de Louis XIV, etc. Il admet ici l'intervention de la parole de beaucoup d'hommes et de beaucoup de siècles déjà fort éclairés ; mais il demande s'il faut, pour faire jeter aux sauvages des cris inarticulés ou même des sons articulés, aucune connaissance préalable, aucune convention antérieure. « Pour tout cela, dit-il avec confiance, il ne faut pas d'autre école que les forêts. »

Il reconnaît que la langue de Cicéron et la langue de Fénelon n'ont jamais pu être créées par des Hottentots et par des troglodytes ; mais les troglodytes ont pu sans aucun miracle *siffler ;* les Hottentots ont pu *glousser,* et leurs gloussements, leurs sifflements sont une *parole :* ce sont des langues naissantes.

Donc, en remontant aux origines des langues d'Homère et de Bossuet, on retrouverait leurs racines primitives dans des sifflements ou des gloussements. Mais ce que le professeur ne dit pas, et ce qui vaudrait la peine d'être expliqué, c'est comment la langue fatale des besoins et du sens s'est transformée en une parole intelligente et libre ; combien de temps et suivant quels modes il a fallu *glousser* pour arriver à *l'Iliade* ou au *Discours sur l'histoire naturelle ;* comment enfin des voix animales et des gestes instinctifs sont devenus des pensées et des expressions de pensées. Cette genèse de la parole méritait d'être exposée. A défaut de l'autorité de l'histoire, elle eût pu avoir l'attrait du roman.

Digitized by Google

Le dernier reproche que Saint-Martin adressait au professeur était relatif à cette question : si la matière pense ou ne pense point. Sommé d'exprimer à cet égard sa profession de foi, Garat prétend qu'il n'est ni spiritualiste ni matérialiste, parce qu'il ne s'appuie que sur des faits et ne se mêle pas d'hypothèse. « Le spiritualiste et le matérialiste, ajoute-t-il, en disent tous deux plus que moi ; ils n'en savent pas davantage. » Il prétend que c'est une grande inconséquence au spiritualiste d'accorder à la matière de pouvoir sentir, quand il lui refuse absolument de pouvoir penser, quand même Dieu le voudrait. Cette inconséquence donne la victoire au matérialiste, et fait sourire le véritable métaphysicien, qui « a pitié et du triomphe de l'un et de la folle imprudence de l'autre. »

Il repousse l'argument tiré de l'impuissance de la matière à se donner une culture. « Cette assertion, dit-il, *la matière ne peut pas se cultiver et se perfectionner,* est la même que cette assertion : *la matière ne peut pas sentir ;* car si elle pouvait sentir, elle pourrait avoir des idées; par les idées, elle pourrait travailler sur elle-même, se cultiver, se perfectionner, cultiver et perfectionner tout ce qui n'est pas organisé pour sentir. C'est donc la question elle-même, posée en d'autres termes, que le citoyen de Saint-Martin donne pour sa solution. »

Les meilleures preuves, suivant lui, qu'il n'est pas donné à la matière de penser, se tirent de l'impossibilité où nous sommes de concevoir que l'*étendue* et la *pensée* appartiennent à une même substance. C'est là que s'arrête la bonne métaphysique ; *les révélations seules se chargent de donner d'autres preuves.*

Il me tarde de clore l'exposé de ce débat, et d'en venir à la dernière réponse que Saint-Martin fit à Garat, réponse vive et animée. L'amour-propre philosophique mis en jeu donne à son style une clarté et un mordant inaccoutumés.

Il s'étonne que le professeur refuse d'admettre le sens moral : « Tout étant sensation pour vous, lui dit-il, je ne vois pas pourquoi je n'appliquerais pas le mot sens à cette faculté morale, comme je pourrais de droit l'appliquer à toutes les autres facultés dont vous venez d'exposer le tableau. »

Mais il est indifférent qu'on la nomme pensée, âme, raison, entendement, instinct humain, intelligence, cœur, esprit, conscience : elle existe. Tout cela n'est qu'un seul être considéré sous différentes

Digitized by Google

faces, et selon celle de ses facultés qui pour le moment se trouve prédominante.

Qu'on veuille expliquer le jeu de cette faculté morale et de toutes les opérations de l'entendement par la sensibilité : peu importe. Ce mot n'exprime que le mode des instruments et non les instruments mêmes. On peut reconnaître que tout est sensible dans les opérations de l'esprit et de l'âme; mais il est impossible d'admettre que tout y soit sensation, parce que cette expression s'applique exclusivement aux impressions physiques. En reconnaissant d'ailleurs à la matière organisée la propriété de sentir, les spiritualistes savent que cette propriété ne lui est que prêtée, et que, rendue à elle-même, la matière rentre dans sa nullité, dans son néant.

Garat écartait l'argument tiré de l'impuissance de la matière à se donner une culture, par la raison que c'était répondre à la question par la question même, la faculté de se donner une culture étant, suivant lui, identique avec celle de sentir.

Mais, dit Saint-Martin, « si j'avais pu imaginer que *n'avoir point la culture à soi et ne pas sentir* fussent une seule et même assertion, comme vous le prétendez, je me serais grandement contredit moi-même, puisqu'en refusant à la matière la culture qu'en effet elle n'a point à elle, je lui accorde authentiquement les sensations dont elle est évidemment le réceptacle, l'organe et le foyer. Mais vous êtes tellement plein de votre système de sensations que ce ne sera pas votre faute si tous les mots de nos langues, si tout notre dictionnaire enfin ne se réduit pas un jour au mot *sentir*. Toutefois, quand vous auriez ainsi simplifié le langage, vous n'auriez pas pour cela simplifié les opérations des êtres. »

Or, si la culture est reconnue comme un des droits de l'esprit, et si les sensations sont des propriétés accordées à la matière, il est clair qu'en réduisant ces deux différentes opérations au seul mot *sentir*, c'est Garat, et non Saint-Martin, qui encourt le reproche de donner pour solution la question elle-même; c'est Garat qu'il faut accuser de présenter sous une même expression deux choses absolument distinctes.

D'autre part, « si nous sommes sûrs, ajoute Saint-Martin, que la matière n'a point la propriété de penser, nous sommes sûrs aussi qu'elle a la propriété de sentir. Or, si, d'après votre système, toutes les opérations de notre entendement ou de notre intelligence, ou de

Digitized by Google

ce que d'autres appellent pensée, conscience, âme, sens moral, ne sont autre chose que des résultats de la propriété de *sentir* et peuvent s'exprimer par le mot *sentir*, il est certain que, lorsque je prononcerai le mot *penser* et le mot *sentir*, je prononcerai des mots équivalents, et par conséquent, lorsque je voudrai exprimer la propriété de sentir qui caractérise la matière et la propriété de penser qui lui est refusée, je pourrai dire que la matière a la propriété de *sentir* et que la matière n'a pas la propriété de *sentir*... C'est alors, je l'avoue, que l'*imbroglio* est à son comble; mais je prétends aussi que c'est sur vous que retombent tous les frais de cette inconséquence. »

Passant aux objections contre l'existence du sens moral que Garat croit pouvoir tirer soit des crimes enfantés par le fanatisme des religions et des prêtres, soit de l'abrutissement des peuples sauvages et de l'inefficacité de ce même sens chez les peuples civilisés, Saint-Martin lui montre sans peine que, le sens moral étant le foyer de nos affections morales comme notre entendement est le foyer de nos réflexions, la seule distinction admissible tient à l'emploi divers de ce sens moral. Le désordre moral prouve l'existence du sens moral, comme l'erreur prouve l'existence de l'intelligence. Celui qui voit juste et celui qui voit faux prouvent tous deux, par l'emploi divers de leur esprit, l'existence de cet esprit.

Le monde entier n'est composé que de deux classes d'hommes : les hommes religieux, y compris les idolâtres, et les impies ou athées; car les indifférents et les neutres ne sont nuls que parce que leur sens moral est engourdi, et, pour peu qu'il se réveille de son assoupissement, il prendra sur-le-champ parti pour ou contre. Ce n'est donc rien prouver que de nous peindre les abominations et les erreurs que les religions ont répandues sur la terre : les abus n'infirment point les principes; ils les confirment. On n'abuse que de ce qui est. Aussi la première instruction que nous donne la science de l'entendement humain est que ce ne doit point être l'erreur qui fasse fuir la vérité; mais qu'au contraire c'est à la vérité à faire fuir l'erreur.

Une autre instruction non moins importante que cette même science nous doit donner, c'est que le sens moral peut, ainsi que toutes nos autres facultés et ainsi que nos sens corporels, être universel et n'être pas universellement développé.

Car le mot universel peut n'exprimer qu'une universalité d'existence, et non une universelle activité, et encore moins une activité

Digitized by Google

qui soit uniforme. C'est en ce sens que le langage est universel parmi les hommes, quoiqu'ils ne parlent pas toujours, et surtout quoiqu'ils fassent de leurs langues un usage si différent soit pour la forme, soit pour le fond.

Or, si le sens moral, quoique universel, n'est pas universellement développé ; s'il se laisse altérer et vicier par un faux régime, nous ne devrons pas nous étonner de toutes les conséquences qui s'en suivront. Et cela pourra même aller beaucoup plus loin que dans l'ordre physique; car nous pourrons tellement déformer notre être moral que nous l'amenions nous-mêmes à l'état de monstre.

Les principes de la nature ont une loi cachée dont nous ne disposons pas, et notre pouvoir à cet égard ne porte le dérangement que sur leurs résultats. Nous ne pouvons nous ingérer dans son gouvernement, tandis que c'est à la fois pour nous un droit et un devoir de nous ingérer dans le gouvernement moral, qui est le nôtre. Que si nous avions la grande main sur l'ordre physique comme nous l'avons sur l'ordre moral, il y a longtemps sans doute que la nature s'en ressentirait, et que les monstruosités qu'elle offrirait seraient aussi nombreuses et aussi inconcevables que celles que nous voyons se produire dans l'ordre moral.

Toutes les objections empruntées au spectacle des horreurs qui souillent la terre sont entièrement destituées de sens et de valeur.

Interpellant Garat sur cette étrange profession de foi par laquelle il se défendait en même temps d'être spiritualiste et d'être matérialiste :

« Si vous ne voulez, lui dit Saint-Martin, ni de la matière ni de l'esprit, je vous laisse le soin de nous apprendre à qui vous attribuez le gouvernement de notre pensée; car encore faut-il qu'il y en ait un.

« Pour moi, qui ne pourrais m'accommoder d'une position si équivoque, j'aurai la hardiesse de faire ici l'historique de votre propre pensée.

« Vous êtes un esprit qui n'avez point approfondi les deux systèmes, et qui, au premier aperçu, avez été facilement repoussé par l'un et par l'autre : par le matérialisme, parce qu'il n'a point offert de démonstration solide à la rectitude de votre jugement; par le spiritualisme, parce que la robe sacerdotale et toutes les obscurités qui l'environnent sont venues se mettre en travers dans votre pensée et l'ont empêché de faire route...

Digitized by Google

« Je crois cependant que vous vous porterez plutôt vers le système de l'esprit que vers le système de la matière, parce qu'il est moins difficile à un matérialiste de remonter à la classe du spiritualiste qu'à un spiritualiste de descendre à celle du matérialiste; à plus forte raison ce mouvement d'ascension sera-t-il plus aisé pour quelqu'un qui, comme vous, sans être spiritualiste, s'est cependant préservé du matérialisme.

« J'admire toutefois comment vous vous êtes garanti du matérialisme en vous rangeant, comme vous le faites, sous les enseignes de Condillac. Encore que je lise peu, je viens de parcourir son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* et son *Traité des sensations*. Soit que je les aie mal saisis, soit que je n'aie pas votre secret, je n'y ai presque pas rencontré de passages qui ne me repoussent... Sa statue, par exemple, où tous nos sens naissent l'un après l'autre, semble être la dérision de la nature qui les produit et les forme tout à la fois... Pour moi, chacune des idées de l'auteur me paraît un attentat contre l'homme, un véritable homicide; et c'est cependant là votre maître par excellence!

« Quoique Bacon, qui est également un de vos maîtres, me laisse beaucoup de choses à désirer, il est néanmoins pour moi, non-seulement moins repoussant que Condillac, mais encore cent degrés au-dessus. Condillac me paraît, auprès de lui, en fait de philosophie, ce qu'en fait de physique Comus est auprès de Newton. Je ne sais pas comment vous avez pu vous accommoder à la fois de deux nourritures si étrangères l'une à l'autre. »

Garat, nous l'avons vu, terminait sa réplique par un appel moqueur aux *révélations*, qui commencent où s'arrête la *bonne métaphysique*. Son adversaire s'empare de ce mot, qu'il détourne de sa signification ordinaire : « Comme vous avez donné, dit-il à Garat, une ample extension au mot *sentir*, je vous demande la permission d'étendre aussi un peu le mot *révélation;* » et il tire de ce mot un principe spécieux qui lui sert à la fois à confirmer sa doctrine du sens moral et à réduire au néant les ridicules assertions de Garat sur l'origine de la parole.

Toute manifestation d'une vérité, quelle qu'elle soit, est une *révélation*. L'homme qui communique à un autre une connaissance qui lui est particulière *révèle* à celui-ci ce qui jusqu'alors était un secret pour lui.

Digitized by Google

Le monde entier se révèle par ses phénomènes.

Les fruits des végétaux, les propriétés chimiques des diverses substances minérales, les lois du mouvement des corps, les phénomènes de la lumière et de l'électricité sont autant de *révélations* qui, sans ce commerce qu'elles ont par nos sens avec notre esprit, seraient comme n'étant pas pour nous.

La nature entière peut se considérer comme étant dans une révélation continuelle, active et effective, ou comme faisant sans cesse, selon tous les degrés et toutes les classes, sa propre révélation.

Dans l'ordre intellectuel et moral, l'homme naît et vit au milieu des pensées. Or, si ces pensées qui l'environnent ne pénètrent pas en lui, ne s'y développent pas et n'y révèlent pas ce qu'elles renferment en elles, il ne les connaîtra pas plus qu'il ne connaîtrait les phénomènes de la nature si elle n'en faisait pas la manifestation devant lui. Ces pensées font donc en lui, dans leur ordre moral, leur propre révélation, comme les phénomènes de la nature font la leur dans leur ordre physique.

L'homme ne peut avoir aucune de ces notions divines et religieuses qu'il possède qu'elles ne proviennent primitivement de la fermentation occasionnée en lui par ces pensées morales et intellectuelles au milieu desquelles il naît et il vit, et il faut nécessairement qu'il ait joui, soit en divers lieux, soit en divers temps, d'un développement sensible de cette sorte de germes religieux, sans quoi le nom de ces objets ne lui serait pas même connu.

Non-seulement les choses n'existent pour nous qu'autant qu'elles font chacune par rapport à nous leur propre révélation, mais on peut dire aussi que chaque chose repose sur le siége ou la racine de son propre développement ou de sa propre révélation sans connaître ce qui appartient au siége d'un ordre supérieur.

Ainsi les animaux ne savent pas ce qui se passe dans notre pensée, quoique d'ailleurs leur instinct soit infaillible.

Et si la nature pouvait *croire*, on serait fondé à dire que chaque chose ne *croit* qu'à sa propre révélation.

Aussi les hommes prennent-ils tous la teinte ou la croyance de l'objet dont ils cultivent le développement ou la révélation, et ils ne vont pas plus loin dans leur croyance que cet objet lui-même ne va dans la sphère de sa propre manifestation.

C'est pourquoi les physiciens et tous ceux qui ne s'occupent que

Digitized by Google

des sciences de la matière croient volontiers que tout est matière.

C'est pourquoi ceux qui s'occupent de l'homme, mais qui se réduisent à exercer en eux la seule faculté de la raison, ne croient aussi à rien au-delà de leur raison, parce qu'ils ne vivent que dans les développements ou les révélations de la raison.

Or, la raison n'est que le flambeau de l'homme parfait, elle n'en est pas la vie ; il y a en lui une faculté plus radicale encore et plus profonde : c'est le sens moral, qui lui-même a son mode particulier de développement et de révélation.

Saint Martin élève cette révélation naturelle et spontanée du sens moral bien au-dessus de ce que l'on entend ordinairement par *révélation*. « Les révélations, dit-il, qui sont enfermées dans les livres et dans les doctrines religieuses de tous les peuples de la terre, ne sont que des révélations traditionnelles qui, non-seulement ont besoin de l'intermède de l'homme pour se transmettre, mais encore dont vous ne pouvez vous démontrer la certitude d'une manière efficace que par vos propres facultés et en vous plaçant dans les mêmes mesures où sont censés avoir été ceux qu'on nous donne comme ayant été l'objet et les héros de ces révélations. »

Du principe que chaque chose dans la nature fait sa propre révélation, il passe sans effort à la question du langage.

Une langue, dans le sens le plus étendu, et en même temps le plus rigoureux, peut être considérée comme l'expression manifeste des propriétés données à chaque être par la source qui l'a produit. Il n'y a point d'être qui, à la rigueur, n'ait une langue.

L'expression active, actuelle et muette des propriétés doit être, est en quelque sorte la langue directe et la plus simple, puisque là le jeu de l'être et sa langne ne font qu'un.

Les cris des animaux et les différents actes de leur instinct forment déjà une langue d'un autre ordre, car les désirs et les besoins que cette langue représente ne font point unité avec elle.

Enfin les langues humaines sont des signes encore plus détachés et plus distincts des pensées, des intelligences et des mouvements intérieurs que nous voulons manifester.

Ainsi l'homme possède les trois sortes de langues : celle des êtres matériels non animés, par la seule existence corporelle ; celle des êtres sensitifs, par les cris et les actes de l'instinct qui expriment les affections animales, et enfin celle des êtres intelligents et aimants,

Digitized by Google

par le pouvoir de peindre avec la parole tout ce qui tient au mouvement des idées et des sentiments moraux.

Or, si les deux premières langues sont données partout avec la vie aux deux classes d'êtres qui sont susceptibles de manifester, les uns de simples propriétés; les autres, outre ces propriétés, les signes des désirs et des besoins de l'ordre animal, comment l'homme, qui a seul à manifester tout ce qui tient à l'ordre intellectuel et moral, se trouverait-il privé par son principe du moyen d'atteindre ce but? Comment serait-il réduit à faire sa propre langue dans cet ordre, tandis que les deux autres classes d'êtres si inférieures à la sienne se trouveraient cependant, dans leur genre, beaucoup mieux partagées que lui?

Les langues humaines, ramenées à leur véritable destination, doivent être l'expression de nos pensées, et nos pensées l'expression de nos affections morales, comme les langues des animaux sont l'expression de leurs affections physiques.

Ainsi la persuasion de la nécessité de la parole pour l'institution de la parole ne peut venir que de la persuasion de l'existence du sens moral de l'homme. « Or, dès que vous ne voulez point du sens moral, dit Saint-Martin à son adversaire, il n'est pas étonnant que la vaste idée de Rousseau ne puisse trouver aucun accès auprès de vous. »

Il ajoute un peu après :

« Les philosophes ont imaginé, dans leur fiction, deux individus privés jusqu'à cette époque de tout commerce, même avec les animaux. Ils ont considéré les différents développements qui vont se montrer successivement dans les facultés de ces deux individus ; ils ont suivi avec beaucoup d'intelligence la génération progressive des signes naturels, des signes indicateurs, des signes imitatifs, des signes figurés, des signes d'habitude ; et, entraînés par l'amour de leur sujet, ils se sont hâtés de porter dans la langue qu'ils cherchent à engendrer tout ce qu'ils trouvent dans les langues déjà existantes ; et, sans avoir pris la précaution de résoudre le problème de la transformation des sons de la voix ou des cris de l'homme animal en un langage expressif et analogue à la pensée, ils ont coupé court en disant d'après cette charmante série d'observations : le langage analogue de la parole s'étendra, s'enrichira chaque jour davantage ; on en formera un système, et les langues prendront naissance. — Ils doutent

Digitized by Google

même si peu du succès de leur fiction qu'ils passent bientôt à l'affirmative, et qu'ils disent avec une confiance remarquable : l'institution du langage est expliquée. »

« Mais, dit-il encore, si, par leurs systèmes sur l'origine des langues, ils avaient trouvé le véritable mode selon lequel elles se sont formées, ce serait un supplice pour l'humanité que ce nombre infini de siècles qu'il lui aurait fallu laisser s'écouler avant qu'elle eût découvert, développé et perfectionné le moyen par lequel elle devait satisfaire le besoin qu'elle a de converser et de s'entendre ? Combien de générations sacrifiées à cette décourageante expectative ! Combien de membres retranchés de la famille humaine avant que cette famille humaine eût pu jouir de ses droits !... Les moindres êtres de la nature ne sont pas condamnés à cette loi outrageuse et inconséquente... Et vous, spéculateurs, vous voudriez qu'exclusivement appelés à jouir de ce superbe don de la parole, qui fait de l'homme un prodige perpétuel, il fût cependant le seul qui se trouvât condamné à la privation d'un si beau droit, jusqu'à ce que les torrents des siècles, à force de passer sur cette mine précieuse, fussent parvenus à lui en découvrir toute la richesse ! Vous ne craignez point d'immoler les droits les plus sacrés de l'homme à une éphémère conception de votre esprit ; et cela pendant une série incalculable de générations ! Vous ne craignez point de voir vos enseignements en opposition avec la rectitude d'une rigoureuse intelligence ! Vous ne craignez point d'envoyer vos illusions se confronter avec la réalité ! »

Je termine ici l'exposition de cette remarquable conférence. La doctrine de Saint-Martin ne manque à coup sûr ni de profondeur ni de nouveauté, quoiqu'elle soit moins *nouvelle*, peut-être, que *renouvelée* par l'originalité de la forme. Sa théorie du langage, fondée sur ce principe que chaque chose dans la nature fait sa propre révélation, est une théorie ingénieuse et vraie, mais surtout ingénieuse. Loin d'avoir toute la fécondité qu'au premier coup d'œil on serait tenté de lui attribuer, elle ne fournit guère en définitive qu'un argument. C'est un des mérites de Saint-Martin, mérite qui, d'autre part, offre matière à la critique, de savoir relever une conception ordinaire par l'inattendu de la rédaction, de chercher à refondre, en les frappant à une effigie souvent bizarre, des doctrines dont la rouille des siècles a effacé le titre, ou de s'approprier une idée courante par un mot heureux. Cette tendance de son esprit a sa source dans son indifférence

Digitized by Google

pour la filiation historique des doctrines. Il dit, il répète jusqu'à l'affectation qu'il a dès longtemps rompu tout commerce avec les livres pour se borner à un seul livre, l'homme même; que les ouvrages dont il est l'auteur n'ont d'autre objet que d'engager l'homme à oublier tous les livres, sans en excepter les siens. On conçoit donc que, ne tenant aucun compte de la tradition philosophique et scientifique, sans se trouver d'ailleurs dans des conditions qui le distinguent des membres d'élite de la famille humaine, il reproduise à son insu, avec une originalité plus spécieuse que réelle, des observations, des opinions, des systèmes qui ont un nom dans l'histoire de l'esprit humain, et qu'il se croie le mérite de la révélation quand il n'a guère que celui de la formule.

Presque toujours, en effet, il se flatte qu'il invente quand il se souvient, qu'il crée quand il exhume. La vigueur d'un esprit indépendant paie ainsi la rançon de son orgueil par les illusions inséparables de tout effort solitaire. La vérité, du moins, y trouve-t-elle son compte? Il est permis d'en douter : publiée en dehors de la tradition humaine, ce qu'elle gagne parfois en attrait, elle le perd toujours en autorité.

Cette critique générale trouve son application à différents points de la doctrine que Saint-Martin opposait à l'enseignement de Garat.

Ainsi, quand il pose contre le sensualisme ce principe extrême : « l'homme naît et vit au milieu des pensées, et ces pensées font en lui leur révélation ; » c'est l'antique théorie des idées dont il s'empare et qu'il exagère.

Peut-on dire, en effet, d'une manière aussi absolue que « l'homme naît et vit au milieu des pensées, » en supprimant pour ainsi dire l'élément intérieur qui correspond à ces pensées, ce foyer latent d'où la parole fait jaillir l'étincelle qui met la vie en rapport avec la vie? Dire que l'homme naît et vit au milieu des pensées, et que ces pensées font en lui leur révélation, n'est-ce pas trancher par une séparation radicale deux choses étroitement unies, la vie et l'intelligence? *Ces pensées font en lui leur révélation ;* mais il se révèle à lui-même par ces pensées, et ces pensées sont aussi lui-même. L'homme ne serait-il plus qu'un appareil destiné à recevoir ces pensées sans cesser d'être homme, comme une chambre obscure n'en serait pas moins ce qu'elle est, quoiqu'elle attendît la lumière? Il n'en peut être ainsi : l'intelligence de l'homme, c'est lui ; l'homme, c'est son intelligence ; sa lumière est sa vie, et il ne vit point sans sa lumière. Je sais bien qu'il a été dit : « Tu n'es

Digitized by Google

pas ta lumière à toi-même; » mais il est dit aussi : « Et la vie est la lumière des hommes. » Ici nous touchons à l'éternel problème, au mystère impénétrable; ici l'alternative se présente ou de placer dans l'homme le principe des idées, d'identifier la raison humaine avec la raison infinie, l'homme avec Dieu; ou bien de dégrader l'intelligence, l'œuvre de Dieu, qui ne crée que des œuvres vives, en lui refusant la spontanéité, en la réduisant à n'être qu'une table rase, un pur néant. Entre ces deux excès, la conscience de ce que nous sommes doit tenir la balance. Il en est pour la question des idées comme pour celle du libre arbitre : nous sentons la spontanéité de notre intelligence comme nous sentons l'existence de notre liberté, et il ne faut pas plus admettre la fiction de l'indépendance d'un être qui ne s'est pas créé lui-même, qu'il ne faut admettre l'identité substantielle de l'être créé et du souverain créateur. Il faut reconnaître l'illumination de la raison humaine par la lumière incréée, comme nous reconnaissons l'action de la volonté divine sur la nôtre, sans en conclure que c'est Dieu lui-même qui pense, qui veut toutes les pensées et toutes les volontés de l'homme.

L'expression de Saint-Martin, quoique justifiable à certains égards, n'en est pas moins beaucoup trop exclusive et trop absolue.

Sa doctrine du sens moral n'est pas non plus exempte de reproche.

Lorsqu'il dit que le sens moral est une faculté plus radicale encore et plus profonde que la raison, il méconnaît le lien intime et nécessaire qui existe entre ce qui pense et ce qui veut en nous.

Le mot sens, quoique pris métaphysiquement, jette de la confusion dans le style et même dans les idées. Qu'est-ce qu'un *sens* qui est aussi une *faculté*, et qui cependant est plus profond et plus radical qu'une faculté?

Il oublie d'ailleurs qu'il a lui-même établi l'identité de tout ce qu'on nomme tour à tour pensée, âme, *raison*, entendement, *sens moral*.., d'où il suivrait que le *sens moral* est une faculté plus radicale encore et plus profonde que le *sens moral*.

Et lors même que le vice de l'expression ne l'amènerait pas à cette malheureuse tautologie, il ne serait pas plus facile d'admettre que l'entendement ou la raison soit en nous quelque chose de moins radical et de moins profond que le sens moral. Cela pourrait se dire à la rigueur de la volonté, qui est tout à fait nous-mêmes, où il n'entre rien d'impersonnel; mais le sens moral n'a pas moins d'affinité avec la

Digitized by Google

raison qu'avec la volonté, qui se rapportent, l'une à la connaissance, l'autre à l'exécution de la loi morale. Saint-Martin accusait Garat d'oublier les premières paroles de son programme, et de méconnaître l'*intima sympathia* de Bacon, et lui-même ne sait plus distinguer dans l'homme l'élément qui correspond au bien et celui qui correspond au vrai. Garat n'admettait que la correspondance au vrai; Saint-Martin en vient presque à n'admettre que la correspondance au bien. Garat réduisait tout à la sensation; Saint-Martin veut tout réduire au sens moral. Toutefois, il faut le reconnaître, dans la théorie de Saint-Martin, l'erreur n'est point au fond des choses : c'est le langage qui manque d'exactitude et de rigueur.

Ce qu'il dit en rabaissant les révélations religieuses n'est qu'une concession à l'esprit du temps, appuyée sur un non-sens. Les révélations, suivant lui, roulent dans ce cercle vicieux, d'avoir non-seulement besoin de l'intermède de l'homme pour se transmettre, mais encore de ne pouvoir se démontrer d'une manière efficace que par nos propres facultés. — Est-ce donc là une cause nécessaire d'erreur? Et ce qu'il entend lui-même par révélation, la révélation naturelle procède-t-elle autrement? L'homme peut-il rien obtenir, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, qui ne lui soit transmis par l'intermède de l'homme? N'est-ce pas la parole humaine qui va éveiller dans l'âme naissante la révélation de ses facultés? Et n'est-ce pas par ces facultés mêmes que nous sommes mis en mesure de juger de la certitude de leurs propres témoignages? Ce qu'il dit contre les révélations religieuses retombe entièrement sur la révélation naturelle.

Triste époque, où il fallait se défendre comme d'un crime de toute tendance au sentiment religieux! où c'était un danger que de rester inviolablement fidèle à la vérité dans ses paroles et dans ses actes. Saint-Martin, le *diviniste*, l'*homme de désir*, en prenant congé de son adversaire, se croit donc obligé d'écrire cette page qui a la valeur d'un document historique :

« Cette doctrine, lui dit-il, ne doit pas vous donner d'ombrage; et si vous l'aviez approfondie, vous ne m'auriez pas reproché, comme vous l'aviez fait dans la séance, d'avoir une tendance aux idées religieuses. Je ne répondis rien alors, parce qu'il aurait fallu parler de moi, et que je ne croyais pas à propos, dans des manières aussi importantes, de transformer une question de choses en une question de personne. Je peux y revenir à présent que notre discussion est finie,

Digitized by Google

en vous disant que dans ma jeunesse j'ai servi quelques années en qualité d'officier dans les troupes de ligne ; qu'étant entraîné par des goûts d'études, je suis rentré de bonne heure dans ma retraite et dans mon indépendance ; que depuis lors je n'ai rien été ni sous l'ancien régime, ni sous le régime actuel, et qu'ainsi ni mon état ancien ni mon existence présente n'offrent le vernis de la superstition et du fanatisme. »

L. Moreau.

Digitized by Google

DE L'AUTORISATION PRÉALABLE

EN MATIÈRE DE RÉUNIONS

AYANT POUR OBJET L'EXERCICE DU CULTE.

(Deuxième article[1].)

Ainsi que nous l'avons vu, à part le fait isolé et presque inaperçu de la pétition de 1830, à part le débat de 1834, plus sérieux et plus significatif sans doute, mais amené comme simple incident dans le cours d'une discussion d'un autre ordre, ce n'est pas aux Chambres, mais aux tribunaux, que, jusqu'en 1843, la liberté des réunions religieuses a adressé ses réclamations. A partir de cette époque, elle adopte la situation contraire. En présence de la jurisprudence si persistante de la Cour de cassation, sous l'impression du coup porté par le dernier arrêt aux espérances que celui de 1838 avait fait naître, elle peut bien tenter encore, sur le terrain judiciaire, quelques efforts locaux qui ne sont pas toujours sans succès; mais elle se flatterait en vain d'y obtenir un triomphe général et définitif, et c'est dans une région plus élevée, là où il est permis de lutter contre la loi elle-même et de s'appuyer sur l'esprit aussi bien que sur le texte de la constitution, qu'elle transporte le combat et qu'elle aspire à la victoire.

[1] Voir *le Correspondant*, tome XV, page 801.

Digitized by Google

Cinq fois, dans un espace de moins de trois années et dans le cours de quatre sessions, la question a été portée à l'une des deux tribunes.

Le 11 mai 1843, un rapport de pétitions en a saisi la Chambre des Pairs, qui n'a passé à l'ordre du jour qu'à la suite d'un débat animé.

Le 20 avril 1844, des pétitions plus nombreuses l'ont déférée à la Chambre des Députés. Après une longue et vive discussion, après deux épreuves douteuses, la proposition de l'ordre du jour a été repoussée à la majorité de 107 voix contre 91, et le renvoi au ministre des cultes a été la conséquence de cette première décision.

Le 14 janvier 1845, M. le comte de Montalembert, dans un discours prononcé à l'occasion de l'adresse, et destiné à revendiquer tous les droits de la liberté religieuse, en montrant à quel point ils sont peu compris parmi nous, a signalé, entre autres atteintes qui lui sont incessamment portées, la prétention du gouvernement de ne laisser les citoyens s'assembler pour l'exercice de leur culte que moyennant licence et sous son bon plaisir.

Le 28 avril de la même année, pendant que la Chambre élective discutait une de ces lois à l'occasion desquelles il est reçu de parler de tout, celle des crédits supplémentaires, M. Agénor de Gasparin l'a entretenue de la même question, que plusieurs orateurs ont traitée après lui. Dans cette circonstance comme dans la précédente, on sent qu'aucun vote ne pouvait intervenir.

Enfin, le 4 avril 1846, de nouvelles pétitions, qui ne portaient pas précisément sur le droit général des réunions religieuses, mais, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, sur le caractère des mesures de police relatives aux lieux d'assemblée, n'en ont pas moins amené M. de Gasparin à fixer de nouveau sur le premier point l'attention de ses collègues.

Nous avons donc eu raison de dire que, plus que beaucoup d'autres, la question pouvait être considérée comme étant au moins *à l'étude* devant le Parlement.

Notre première pensée avait été de rendre compte des épreuves qu'elle y avait subies, comme nous avions retracé la phase judiciaire qu'elle avait d'abord traversée, en procédant par ordre de dates et en analysant successivement les discours les plus importants; mais nous avons senti que ce travail, nécessairement incomplet, quelle que fût son étendue, causerait à nos lecteurs une fatigue sans compensa-

Digitized by Google

tion suffisante; et en engageant ceux d'entre eux qui en auraient la facilité et le loisir à étudier dans *le Moniteur* même des débats qu'il est instructif de connaître dans tous leurs détails, nous nous bornerons à donner une idée générale du terrain sur lequel ils se sont engagés, de la part qu'y ont prise les diverses opinions, des faits dont ils ont fourni la preuve, et des principaux arguments qui s'y sont produits de part et d'autre avec plus ou moins de succès.

Et d'abord, pour bien préciser la position de la question, constatons que les adversaires de l'autorisation préalable ont mis hors de cause la jurisprudence de la Cour de cassation, en tant que doctrine *judiciaire* ou interprétation telle qu'elle peut être faite par les tribunaux de la législation en vigueur. Ce n'est pas que l'un des plus éminents, M. le duc de Broglie, ne soit venu singulièrement corroborer l'argument tiré contre cette jurisprudence des déclarations du garde des sceaux de 1834, en déclarant que l'opinion commune du cabinet, dont lui-même était membre à cette époque, avait été celle qui met hors de toute atteinte la liberté des réunions uniquement consacrées à l'exercice du culte. Mais il n'en a pas voulu conclure que les magistrats se fussent trompés; et s'il a soutenu l'incompatibilité du régime préventif avec la Charte, il n'a sans doute pas jugé cette incompatibilité d'une nature telle, qu'elle dût, comme on l'avait décidé en 1832 pour celle de la juridiction militaire dans le cas de l'état de siége, emporter l'abrogation immédiate et de plein droit. Ce qu'il a demandé, et ce que tous les partisans de la liberté ont demandé avec lui, c'est qu'on mît d'accord la Charte et le Code pénal par une loi nouvelle, par une loi qui, en donnant des garanties au libre accomplissement des devoirs religieux, en donnât aussi de sérieuses et de complètes à l'ordre public[1].

Remarquons, en second lieu, que l'art. 291 du Code pénal, celui qui soumet au bon plaisir du gouvernement la faculté même de se réunir pour exercer son culte, a seul été attaqué en principe. Quant à l'art. 294, qui appelle l'autorité municipale à permettre ou à défendre la réunion dans tel ou tel local, on n'en a réclamé que la saine intelligence et la loyale application; c'est-à-dire que dans l'usage

[1] *Moniteur* 1843, p. 1075-1077. Voir dans le même sens, à la Chambre des Pairs, M. le comte de Gasparin (p. 1074-1075); à la Chambre des Députés, M. d'Haussonville au nom de la commission des pétitions (*Moniteur* 1844, p. 1025-1026); M. Agénor de Gasparin (p. 1031, et 1846, p. 862).

Digitized by Google

qu'ils feraient de leur droit, les maires ne se missent en peine, suivant la doctrine professée par M. Dupin dans l'affaire *Oster*, que des conditions plus ou moins satisfaisantes du local lui-même, de sa *solidité*, de sa *salubrité*, de sa *convenance*, sans se préoccuper de la question générale de la liberté des cultes, et sans transformer en un moyen de rendre cette liberté illusoire les mesures destinées à en régler l'exercice. Cette distinction n'est pas toujours facile à faire observer dans la pratique, et les entraves dont les réunions religieuses ont eu à se plaindre sont venues au moins aussi souvent des magistrats municipaux que des représentants du pouvoir central ; mais, en théorie, tout le monde s'est trouvé d'accord, et les pétitions de 1846, qui signalaient des abus en ce genre, ont été renvoyées au ministre sans aucune contestation[1]. C'est sur l'art. 291 que des sentiments contraires se sont produits ; c'est pour son maintien que la Chambre des Pairs s'est prononcée en 1843 ; c'est sa modification fondamentale que la Chambre des Députés paraît avoir provoquée par son vote de 1844.

Nous disons *paraît avoir provoquée*, parce qu'une circonstance particulière peut élever quelques nuages sur le sens de ce vote, que les explications préalables les plus précises semblaient pourtant avoir déterminé. Mais, pour s'en rendre compte, il faut jeter un coup d'œil, ainsi que nous avons annoncé l'intention de le faire, sur l'attitude prise dans ces discussions par les représentants des diverses croyances religieuses et des différentes opinions politiques.

Les pétitionnaires étaient tous protestants, et parmi eux figurait un grand nombre de consistoires, tant de l'église réformée que de la confession d'Augsbourg. Ce serait cependant une grande erreur de croire qu'ils ont trouvé un égal appui dans tous ceux de leurs co-

[1] *Moniteur* 1846, p. 861-864. Voici comment M. de Gasparin formulait la marche à suivre dans la pensée des pétitionnaires et dans la sienne, pensée qui par le renvoi est devenue celle de la Chambre. « J'entends qu'un maire, lorsqu'il a des doutes sur le droit de réunion, dise : Je conserve mes doutes, je les traduis même en poursuite devant les tribunaux, je crois que vous n'avez pas le droit de tenir vos réunions et je chercherai à les faire condamner ; mais quant au local, il est sain, il est salubre, il n'offre pas d'inconvénients matériels. J'autorise le local et je poursuis le culte. Telle est la distinction qu'il faut faire ; elle ne compromet aucun droit, aucune prétention. »

Digitized by Google

religionnaires qui faisaient partie du Parlement. Loin de là, leurs réclamations ont eu pour effet de révéler au sein du protestantisme une dissidence profonde sur la manière de comprendre et de servir ses intérêts.

Ainsi, au Luxembourg, tandis que M. le comte de Gasparin et M. le comte Pelet (de la Lozère) défendaient leur cause avec chaleur, un autre pair protestant, M. Odier, n'hésitait pas à blâmer et même à ridiculiser leur zèle, en les représentant comme des gens dépourvus de l'esprit de tolérance et de charité, « qui ne seraient pas fâchés qu'on « les prît pour des martyrs, moyennant cependant qu'on n'allât pas « trop loin [1]. »

Quelque chose de plus grave encore se passa au Palais-Bourbon. Ce ne fut pas un simple dissentiment individuel qui se manifesta ; ce furent tous ceux des protestants de la Chambre qui appartenaient aux deux communions « reconnues par l'Etat et organisées par la loi « du 18 germinal an X, » qui, après s'être réunis, après délibération préalable, chargèrent un des plus distingués d'entre eux, l'honorable M. de La Farelle, de déclarer en leur nom que s'ils appuyaient le renvoi des pétitions au ministre, ce n'était pas dans le sens d'une demande de changement dans la législation. Sans doute ils reconnaissaient que la réunion pour l'exercice d'un culte, surtout d'un culte *déjà reconnu par l'Etat* (ils admettaient *à la rigueur* qu'il en fût autrement pour une communion nouvelle), ne devait pas être assimilée à une association, et que si la Cour de cassation persistait à mettre ces deux choses sur la même ligne, il y aurait une lacune dans a situation légale des protestants en France. Ils convenaient que combler cette lacune par une loi réglementaire, développant l'art. 5 de la Charte, serait peut-être ce qu'il aurait de plus logique. « Mais, « ajoutait l'orateur qui leur servait d'organe, ce qui est le plus logi- « que n'est pas toujours ce qui est le plus expédient. Si le gouver- « nement voit des inconvénients à remanier les lois sur la matière, « s'il tient à la conservation de l'art. 291 dans d'autres vues, nous « ne voulons pas lui créer des embarras..... Tout ce que nous lui « demandons, c'est d'*aviser ;* tout ce que nous lui demandons, c'est « de pourvoir lui-même à la lacune que je viens de signaler, et j'ose « presque dire de prouver. J'irai plus loin, je ferai comme trente

[1] *Moniteur* 1843, p. 1079.

Digitized by Google

« consistoires de France, je lui indiquerai un moyen de solution. Sa-
« vez-vous ce que lui demandent ces consistoires? Ils ne lui demandent
« pas absolument de toucher à la législation existante, non; ils lui de-
« mandent d'aller chercher tous les protestants disséminés dans toutes
« les parties du royaume, et de les attacher tous à un consistoire
« quelconque, au consistoire le plus voisin, par exemple. Alors tout
« protestant n'aura pas à sa portée le temple, le pasteur et un culte
« solennel; mais enfin il rentrera dans une organisation qui couvrira
« le territoire de son vaste réseau. Et alors, au moyen d'une délé-
« gation, un pasteur viendra de temps en temps visiter ce troupeau,
« ou du moins un ancien, choisi dans son sein, présidera à son culte
« habituel. Le gouvernement trouverait là, je ne crains pas de le
« dire, toutes les garanties désirables. . . . . .

. . . . . .

« Je me résume et je termine par des conclusions qui, j'ai le droit
« de le dire à la Chambre, me sont communes avec ceux de mes col-
« lègues appartenant comme moi aux Églises protestantes, organi-
« sées conformément à la loi de l'an X. La Chambre voit qu'il y a,
« pour me servir d'une expression devenue célèbre, *quelque chose à*
« *faire*. La Chambre voit que la nouvelle jurisprudence de la Cour de
« cassation a signalé et peut-être créé un vide, une lacune, dans no-
« tre situation légale. — Eh bien, nous demandons que le gouverne-
« ment soit invité à chercher le moyen de la faire disparaître. Nous
« ne prétendons pas lui indiquer, ni même lui faire indiquer par la
« Chambre, comment et sous quelle forme; un grand nombre de nos
« consistoires généraux, nos seules autorités légales, ont adressé à
« M. le ministre des cultes, sur ce sujet, une communication sérieuse
« et prudente. M. le ministre pourrait y puiser peut-être, on vient
« de le voir, l'idée d'une solution aussi prompte que facile. Mais, je
« le répète, nous nous en rapporterons volontiers à l'esprit de justice
« du gouvernement pour notre culte [1], sur la mesure d'organisation

[1] Au commencement de son discours, l'honorable M. de La Farelle avait constaté que « depuis longtemps en France le pays et les pouvoirs publics traitent les protestants avec impartialité et avec bienveillance. » Il l'avait prouvé par l'accroissement successif du nombre des pasteurs tant du culte luthérien que du culte réformé (464 en tout en 1815, 527 en 1830, plus de 700 en 1844); des allocations portées au budget pour ces deux cultes (306,000 francs à la fin de l'empire, 676,000 francs sous

Digitized by Google

« ou de protection à prendre. Tout ce que nous demandons à la Cham-
« bre, dont la bienveillance ne nous a jamais fait défaut, c'est d'in-
« viter et d'encourager le ministère à étudier et à résoudre cette
« question en prononçant un renvoi des pétitions entendu dans le
« sens que je viens de développer [1]. »

M. le garde des sceaux s'empressa de déclarer que le renvoi expliqué de la sorte, ne tendant qu'à faire rechercher s'il n'y aurait pas quelques mesures administratives à prendre [2] pour rendre de plus en plus facile aux protestants l'exercice de leur culte, était accepté par le gouvernement [3].

Ainsi il y avait accord entre le protestantisme officiel et le ministre pour l'adoption d'un système qui, en accordant une plus grande latitude à l'action des Églises organisées, ne faisait rien pour les dissidents de la réforme, et qui, en ne demandant au pouvoir que des concessions de fait, le laissait investi en principe de l'arbitraire le plus absolu. Les confessions d'Augsbourg et de La Rochelle faisaient bon marché de la liberté générale sous la condition d'une tolérance pratique dont tout le bénéfice devait leur revenir; elles auraient trouvé fort doux que l'administration les protégeât par l'usage intelligent de son droit de haute police contre les novateurs impatients du joug de leurs symboles.

Mais le protestantisme indépendant était là pour former opposition à ce pacte; il était là, dignement représenté par M. Agénor de Gasparin. Qu'il nous soit permis de rendre en passant un hommage profondément

la restauration, 1,219,000 francs en 1843); du traitement des ministres de deuxième et troisième classes récemment porté de 1500 et 1200 francs à 1800 et 1500 francs, etc.

[1] *Moniteur* 1844, p. 1026-1027.

[2] Il en indiqua notamment une, outre celle qu'avait spécialement recommandée le préopinant, celle qui consisterait à donner aux préfets l'initiative des autorisations, qui, dans l'état actuel des choses, doivent être demandées au maire, sauf recours au préfet, c'est-à-dire apparemment des autorisations à obtenir par rapport au local, suivant l'art. 294. Peut-être, en effet, seraient-elles accordées plus facilement par les préfets que par les maires. Une concentration de pouvoir n'en serait pas moins, ce semble, une assez singulière réponse à une demande de liberté.

[3] *Moniteur* 1844, p. 1027.

Digitized by Google

senti à l'un des hommes que nous regrettons le plus, malgré les dissidences qui le séparent de nous, d'avoir vu rester naguère sur le champ de bataille électoral. Orateur à l'imagination féconde, à la parole brève et accentuée, au geste énergique et quelquefois provoquant, homme politique passionné, mais sincère, adversaire toujours loyal, ami trop peu complaisant pour n'être pas souvent importun, disant sans ménagement à tous ce qu'il croyait être la vérité, M. de Gasparin avait conquis dans la Chambre élective une de ces positions que les esprits positifs appellent excentrique, mais que tout cœur bien placé salue avec respect. Votant sur les questions politiques contre le parti qui se proclame le défenseur exclusif de la liberté, il n'en était pas moins un des membres les plus réellement libéraux du Parlement. Profondément dévoué surtout à l'indépendance des plus nobles facultés de l'âme, l'ardeur de ses convictions religieuses ne l'a pas empêché de la revendiquer pour ceux-là mêmes qui ne les partagent pas; et si les développements de sa pensée trahissent parfois à l'égard du Catholicisme ces injustes préventions qu'il est doublement pénible de rencontrer chez lui, le fond en est trop droit, l'intention trop pure pour ne pas commander la sympathie des hommes les plus éloignés de ses croyances. Les luttes vigoureuses qu'il n'a manqué aucune occasion de soutenir contre l'oppression des consciences et les envahissements de la puissance civile sont pour lui des titres impérissables à la reconnaissance des catholiques; et parmi ceux qui l'ont apprécié de près, il n'en est pas un seul qui ne payât au plus haut prix le bonheur de voir tomber les barrières élevées entre une telle âme et leur foi. Si ces lignes passent sous ses yeux, le sourire qu'elles amèneront peut-être sur ses lèvres sera sans amertume, car nul n'est mieux fait que lui pour comprendre qu'elles expriment le vœu le plus bienveillant que l'estime et l'affection puissent mettre dans un cœur chrétien.

Comme il était facile de le prévoir, il élargit singulièrement le cercle d'idées dans lequel une position peu rationnelle avait forcément retenu l'intelligence élevée de M. de La Farelle. Il signala l'inconséquence d'un état de choses dans lequel, « en 1844..., deux commu-« nions protestantes.... seraient défendues contre la dissidence, « comme le Catholicisme était défendu contre la réforme au XVIe siè-« cle. » Il demanda de quel droit, choisissant entre les diverses confessions de foi, on accorderait la liberté religieuse aux luthériens et

Digitized by Google

aux calvinistes pour la dénier aux baptistes et aux wesleyens. S'élevant plus haut encore, il ne craignit pas d'attaquer de front « ce vieux « libéralisme qui a prêté des armes à tous les despotismes impériaux « et républicains..., qui prétend administrer les intelligences comme « on administre les poudres et les tabacs; » et plus d'un catholique applaudit avec émotion à ces belles paroles :

« .... Je sens qu'il y a une prévention qui lutte contre la vérité « que j'ai cherché à établir devant la Chambre. On se dit : Nous avions « bien assez des questions politiques, à quoi bon venir y joindre les « questions religieuses?

« Je pourrais répondre que ce ne sont pas ici des questions reli- « gieuses, que ce sont des questions de droit, de droit constitutionnel, « qui, pour s'appliquer à des églises, ne cessent pas d'être des ques- « tions de droit. Mais j'aime mieux accepter l'objection avec sincérité.

« Eh bien oui, il naît des questions religieuses au milieu de nous « comme partout. Quelle est la grande question qui s'élève en An- « gleterre? une question religieuse. Quelle est la grande question qui « s'élève en Prusse? une question religieuse. En Russie? une ques- « tion religieuse. En Suisse? une question religieuse.

. . . . . .

« Je le répète, les questions religieuses naissent partout; elles « naissent même en Autriche; dans les Etats de Hongrie on s'occupe « d'une question religieuse.

« Il est très-vrai que c'est là un fait nouveau, qui n'existait pas « quand on a fait la loi de l'an X. La vie des églises est un fait nou- « veau. La vie est plus embarrassante que la mort; mais ne vaut- « elle pas mieux? Et ne saurons-nous pas féliciter notre temps de ce « que de pareilles questions commencent à se poser et à se soutenir « sérieusement au milieu de nous[1]? »

[1] *Moniteur* 1844, pages 1027-1029. Il est sans doute superflu d'expliquer que notre admiration pour le dernier passage cité n'emporte pas une adhésion sans réserve à toutes les pensées qu'il exprime; que nous n'admettons pas, par exemple, que le catholicisme fût en l'an X dans un état de mort, lui qui venait de traverser la persécution révolutionnaire avec tout l'héroïsme des anciens jours, que nous croyons peu à la vie réelle des Églises protestantes, et qu'elle ne saurait, *en elle-même*, être pour nous un sujet de joie. Mais le fait dont nous avons plus que personne le droit de nous réjouir, c'est ce mouvement général des esprits

Digitized by Google

Le plan que nous nous sommes tracé nous interdit d'aborder en ce moment la discussion au fond de M. de Gasparin, et après avoir donné ce noble *specimen* de sa manière de comprendre et de traiter les questions, nous en revenons à constater comment celle qui nous occupe fut définitivement posée devant la Chambre. Le gouvernement, qui avait accepté le renvoi des pétitions avec le commentaire de M. de La Farelle, repoussait le sens que M. de Gasparin, d'accord avec la commission, entendait lui attribuer, c'est-à-dire celui d'une manifestation tendant à réclamer une législation plus libérale; il n'osait pourtant pas s'opposer au vote des conclusions du rapport, et prétendait seulement les séparer de leurs motifs. Mais comme les motifs ne se mettent point aux voix, la délibération ne pouvait plus avoir une issue nette, si l'on ne trouvait une formule qui distinguât les suffrages acquis au vœu d'une réforme législative de ceux que rallierait la pensée de se contenter de simples modifications dans les procédés administratifs. Ce fut dans ce but que M. Béchard proposa, comme expression du premier système, le renvoi au président du conseil en même temps qu'au ministre des cultes; mais M. Dupin ayant demandé l'ordre du jour comme symbole du second, la Chambre s'arrêta à cette idée, et l'ordre du jour ainsi expliqué par M. le garde des sceaux lui-même, qui l'appuya en ce sens, devint l'objet du vote dont nous avons déjà rapporté le résultat[1].

Il semblait donc que tous les membres de la Chambre qui avaient écarté l'ordre du jour eussent voulu faire prévaloir l'avis de la commission et de M. de Gasparin. Et, toutefois, à la séance du 28 avril 1845, les députés protestants auxquels M. de La Farelle avait servi d'interprète ont affirmé par sa bouche qu'eux aussi avaient déposé leurs boules contre cette proposition, mais que, tout en la repoussant, ils n'avaient entendu recommander par leurs suffrages que les améliorations purement administratives sollicitées par eux à l'ouverture du débat[2]. C'est ce qui nous a fait dire que ce vote de 1844 n'était pas exempt de toute équivoque, malgré les précautions prises pour en assurer la clarté.

qui, les entraînant avec une nouvelle et irrésistible force vers les questions religieuses, ne peut, là même où il servirait passagèrement l'erreur, que tourner en définitive au profit de la vérité.

[1] *Moniteur* 1844, p. 1031.

[2] *Moniteur* 1845, p. 1129.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, on voit que le désaccord des protestants entre eux n'avait pas cessé l'année suivante. Il fut solennellement constaté par la déclaration que fit M. de La Farelle au nom de ses *commettants* qu'ils ne trouvaient aucune opportunité dans le renouvellement de la discussion; et l'on put juger à quel profond dissentiment religieux il se rattachait, quand, au moment où un orateur parlait de ceux des sectateurs de la réforme qui veulent se soustraire aux gouvernements ecclésiastiques pour adorer Dieu à leur manière, on entendit M. Kœchlin s'écrier : « Ce ne sont pas des protestants[1]. »

En dehors des rangs qui auraient dû lui offrir le concours le plus assuré, et où sa voix trouva si peu d'écho, quels auxiliaires, quels contradicteurs rencontra le protestantisme indépendant?

A la Chambre des Pairs, nous avons déjà vu que M. le duc de Broglie lui avait prêté l'appui de sa parole ingénieuse et facile, et de la juste autorité qui s'attache à son nom. Aucune tendance politique à l'opposition, aucune sympathie religieuse, lui-même s'est fait un devoir de le proclamer[2], ne lui recommandait une opinion qu'on peut dès lors regarder comme dégagée, chez lui, de toute préoccupation étrangère au cours naturel de ses idées, comme philosophe et comme publiciste.

A la Chambre élective, on peut en dire autant de quelques députés conservateurs. Mais tandis que cette portion de l'assemblée n'a fourni à la cause des pétitionnaires que des adhésions individuelles, l'opposition de gauche lui a donné un appui compacte. MM. Odilon Barrot et de Tocqueville l'ont vigoureusement défendue à la tribune, et, lors du

[1] *Moniteur* 1845, p. 1129, 1130.

[2] « Je n'ai pas besoin, a-t-il dit en terminant son discours du 11 mai 1843, de faire remarquer à quel point je suis désintéressé dans tout ceci. Je ne suis pas protestant, je suis catholique, et personnellement je ne désire en rien voir se former dans les lieux que j'habite des réunions autres que celles du culte catholique; mais c'est dans l'intérêt de la religion catholique elle-même que je parle; c'est pour qu'elle ne soit pas accusée de susciter aux religions dissidentes des embarras, des tracasseries. Je ne crois pas que la religion catholique ait rien à gagner à invoquer souvent le secours du bras séculier. Ce sont des armes qui lui ont toujours été funestes. Pour établir son empire, pour l'affermir, pour l'étendre, elle n'a besoin que des armes spirituelles de l'exemple et de la prédication. » (*Moniteur* 1843, p. 1077.)

Digitized by Google

scrutin de 1844, c'est du côté où ils siégent qu'est venu le plus grand nombre des suffrages contraires à l'ordre du jour. Or, nous ne croyons pas mal juger ce parti en disant que ses membres ont cédé, en cette occasion, à des influences fort diverses. Chez les uns, que personne plus que nous n'apprécie et ne vénère, sentiment vrai de la liberté; chez les autres, esprit d'hostilité envers le ministère ; chez plusieurs enfin, nous le constatons sans irritation et sans surprise, aversion et défiance pour le Catholicisme, disposées à se traduire en bienveillante sympathie pour toute réclamation des protestants. Il serait sans doute difficile de fixer avec précision la part respective de chacun de ces éléments, qui se sont quelquefois combinés dans une même individualité; mais leur coexistence est certaine pour quiconque a pu observer l'état des esprits dans la gauche pendant la législature qui vient de finir.

La masse des conservateurs qui a soutenu le ministère dans sa résistance à toute innovation législative en faveur des réunions religieuses présente plus d'homogénéité dans le sentiment qui l'a principalement dirigée. Sans parler de la tendance générale à voter avec le cabinet résultant des engagements politiques, on peut dire qu'elle a été mue surtout par la crainte d'affaiblir le pouvoir et de favoriser le désordre en faisant, en quelque matière que ce soit, des concessions à la liberté. Et cependant, pour être exact, on devrait là aussi distinguer au moins des nuances ; nous n'en indiquerons que deux diamétralement opposées entre elles : d'un côté les hommes sincèrement attachés au Catholicisme, mais préférant pour lui la protection de l'Etat aux chances d'une situation indépendante, comme MM. de Tascher et de Barante, qui ont combattu les pétitions à la Chambre des Pairs ; de l'autre ceux qui, s'ils se défendent d'être les ennemis de l'Eglise, ne dissimulent pas du moins leur hostilité systématique pour tout ce qui tend à alléger son joug, comme MM. Hébert et Dupin, qu'elles ont trouvés pour adversaires à la tribune de la Chambre élective. Pas plus là qu'au palais, M. Dupin n'oublie que derrière ce qu'il appelle les jésuites protestants, les jésuites catholiques pourraient bien se frayer une place à l'air libre du droit commun, et l'on verra bientôt avec quelle acrimonie il dénonçait leur prétendu concert quatre jours avant les interpellations de M. Thiers et le fameux ordre du jour motivé[1].

[1] Séance du 28 avril 1845. *Moniteur*, p. 1130, 1131.

Digitized by Google

Nous ne parlons pas du côté droit de la Chambre, parce qu'il s'est, en cette circonstance, presque entièrement confondu, et dans son action et dans ses motifs déterminants, avec une catégorie d'hommes politiques que nous avons laissés en dehors des précédentes classifications ; ce sont ceux que, par une désignation plus ou moins juste, mais trop généralement reçue pour être remplacée par aucune autre, on nomme le *parti catholique*, et qui, sans abdiquer les convictions qui peuvent les diviser sur d'autres points, s'accordent pour faire passer avant tout intérêt de l'ordre temporel le grand intérêt de la liberté de l'Église. Nous avons fait pressentir leur opinion et leur conduite. Sans se faire illusion sur la portée immédiate d'une résolution libérale, sans méconnaître que lorsqu'il s'agirait d'en étendre le bienfait au Catholicisme, la logique ne triompherait pas sans effort, ils ont cru faire un acte utile à leur cause, en même temps que rigoureusement juste, en accordant à autrui ce qu'ils réclamaient pour eux-mêmes ; et avant même que l'enceinte du Luxembourg eût retenti des énergiques paroles de M. de Montalembert contre l'arbitraire administratif appliqué à la profession du culte protestant [1], presque tous les députés animés d'un semblable esprit avaient concouru à repousser par leurs suffrages l'ordre du jour dont cet arbitraire attendait sa consécration [2].

Maintenant que nous avons exploré le champ de bataille et fait le dénombrement des combattants, il serait naturel d'arrêter notre attention sur les coups qu'ils se sont portés. Mais nous en jugerons mieux, ce semble, quand, à la connaissance des systèmes théoriques entre lesquels la lutte est engagée, nous joindrons celle des faits dont l'ensemble peut influer sur leur appréciation. Nous allons donc présenter d'abord un résumé succinct de ce qui est ressorti des discussions de ces dernières années sur la pratique de l'administration dans l'usage des pouvoirs que lui attribue le Code pénal.

[1] Séance du 14 janvier 1845, déjà indiquée plus haut. *Moniteur* 1845, p. 78.

[2] Deux d'entre eux étaient inscrits pour parler dans le sens de ce vote. M. Béchard put seul user de son tour de parole, et encore l'heure était-elle trop avancée pour lui permettre de dire autre chose que quelques mots sur la position de la question. (*Moniteur* 1844, p. 1031.) L'année suivante, il exprima sa pensée avec plus d'étendue, sans pouvoir encore la développer entièrement. (*Moniteur* 1845, p. 1131.)

Digitized by Google

Le premier acte qui s'offre à nos regards est une circulaire adressée par M. le garde des sceaux à tous les préfets du royaume, le 28 février 1844, et conçue dans les termes suivants :

« Monsieur le préfet, les protestants disséminés sur divers points du « territoire, au milieu des populations catholiques, sont en quelques « lieux en trop petit nombre pour qu'il soit possible de leur donner « aux frais de l'État des pasteurs spéciaux, et souvent ils résident si « loin des temples consacrés à l'exercice de leur culte, qu'ils ne peu- « vent s'y rendre, même à de longs intervalles.

« Cependant ils ont le désir de se réunir pour prier en commun, « sous la direction d'un ministre choisi ou accepté par eux, ou sous « la présidence d'un ancien, selon les règles de leur discipline.

« Ces réunions ont lieu sans obstacle dans la plupart des commu- « nes qu'habitent des populations protestantes. Dans quelques-unes « néanmoins surgissent parfois des difficultés qu'il importe de pré- « venir.

« Le principe de la liberté religieuse doit être largement entendu. « On ne saurait, sans de très-graves motifs, en restreindre l'applica- « tion quand elle est réclamée de bonne foi par des citoyens prati- « quant l'un des cultes reconnus en France.

« Je ne doute pas que, partageant les vœux et les intentions du « gouvernement, les administrations municipales ne donnent tous « leurs soins au maintien de cette liberté garantie par nos lois ; mais « il suffit que quelques faits exceptionnels aient été portés à ma con- « naissance pour que je me fasse un devoir de retracer leurs obliga- « tions à cet égard.

« Appelées, aux termes de l'article 294 du Code pénal, à donner « leur assentiment lorsque les protestants veulent se réunir dans une « maison particulière pour y prier, elles doivent se montrer animées « des plus bienveillantes dispositions. Elles s'assureront toutefois que « le lieu choisi présente toutes les garanties désirables de décence, de « sûreté et de salubrité, et que les délégués de l'administration y « trouveront toujours un accès libre et facile.

« Se souvenant d'ailleurs que chacun jouit de la faculté de professer « sa religion et obtient pour son culte une protection égale, elles « veilleront à ce que l'exercice du droit des uns ne porte aucune at- « teinte à la liberté des autres.

« La situation respective des lieux affectés aux assemblées ou aux

Digitized by Google

« réunions sera telle que les pratiques d'un culte ne gênent point « les pratiques d'un autre.

« Toutes les occasions de collision ou de simples rivalités seront « prévenues avec soin.

« Telles sont, monsieur le préfet, les règles auxquelles l'administra- « tion centrale n'a pas cessé d'être fidèle quand son intervention a « été réclamée. Les autorités municipales devront y conformer leur « action.

« Je vous invite à leur transmettre des instructions précises en ce « sens, et à en surveiller l'exécution[1]. »

Si l'on extrait de cette circulaire, principalement consacrée à l'application de l'article 294, ce qui a rapport à celle de l'article 291 ou à l'autorisation de la réunion religieuse, abstraction faite du local choisi pour la tenir, on trouve, et c'est ce qu'a bien fait ressortir M. de Gasparin dans la discussion de 1844, on trouve que, selon le ministre, cette autorisation doit toujours être accordée sous trois conditions :

Que ceux qui la demandent appartiennent à l'un des cultes reconnus en France, c'est-à-dire, suivant le langage administratif, à l'un des cultes dont les ministres reçoivent un traitement de l'Etat ;

Qu'ils forment cette demande de bonne foi ;

Que de *très-graves motifs* ne s'opposent pas à l'accomplissement de leurs désirs.

Sans vouloir anticiper sur la partie de notre travail où nous examinerons le fort et le faible des divers systèmes, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici plusieurs choses :

D'abord la large part que ces restrictions laissent évidemment à l'arbitraire.

En second lieu, l'exclusion qu'elles prononcent contre les dissidents du protestantisme.

Enfin l'interprétation très-contestable donnée à l'une d'elles par M. Martin (du Nord). Dans sa réponse à M. de Gasparin, le 20 avril 1844, il a prétendu que la question relative à la bonne foi se confondait avec celle de savoir s'il s'agissait d'un culte sérieux. « Qu'est-ce « qu'un culte sérieux? a-t-il dit. C'est probablement celui qu'on veut

[1] Cette circulaire, lue à la Chambre des Députés le 28 avril 1845, est rapportée dans le compte-rendu de cette séance. (*Moniteur* 1845, p. 1129, 1130.)

Digitized by Google

« exercer de bonne foi[1]. » N'y a-t-il pas là une équivoque assez facile à saisir ? Autre chose est de décider si un ensemble d'enseignements et de pratiques est véritablement un culte, devant participer, à ce titre, au bénéfice de la liberté religieuse, ou si ce n'est qu'une doctrine philosophique, ou une misérable jonglerie n'ayant rien de commun avec l'art. 5 de la Charte, autre chose d'apprécier si un culte reconnu pour tel, comme le protestantisme, est embrassé de bonne foi par tels individus dans telle localité ; et c'est bien dans ce dernier sens que la question était posée et résolue par l'administration, quand, par exemple, le préfet de la Haute-Vienne interdisait les réunions protestantes dans la commune de Villefavard, attendu que, aucun habitant de cette commune n'appartenant au culte réformé, « l'intervention du pasteur était sans objet et ne pou- « vait être réclamée de bonne foi[2]. »

On conçoit qu'il n'ait pu être question de l'exécution donnée à la circulaire dans le débat législatif qui s'est ouvert à quelques semaines seulement de sa date. Les faits qui y ont été articulés par M. de Gasparin se rapportaient nécessairement, presque tous, à une époque antérieure aux nouvelles instructions. Ils consistent en divers refus d'autoriser des réunions religieuses, refus adressés, les uns à des délégués de consistoires, les autres à des protestants dissidents, et en trois ou quatre condamnations judiciaires pour la tenue de ces réunions sans l'aveu de l'autorité. Ces condamnations paraissent n'avoir réprimé que la contravention à l'art. 294 ; mais l'une d'elles, prononcée par le tribunal de Laon le 14 avril 1843, aurait été empreinte pour le moins d'une extrême rigueur, en ce qu'elle aurait appliqué cet article au simple culte de famille, suivant l'expression reçue parmi les protestants, c'est-à-dire à la lecture et à l'explication de la Bible en commun dans l'intérieur d'une maison particulière. M. de Gasparin s'est plaint aussi des motifs allégués à l'appui des refus d'autorisation ; outre ceux du préfet de la Haute-Vienne, que nous venons de citer, il a signalé comme marquée au coin de l'intolérance cette déclaration du maire de Foix, sollicité par un délégué de consistoire de permettre à des protestants de s'assembler dans une maison de la ville pour réciter les prières d'usage lors de l'ensevelissement d'un défunt de leur communion, qu'il s'oppose à cette réunion

[1] *Moniteur* 1844, p. 1029.

[2] Fait rapporté par M. de Gasparin. (*Moniteur* 1844, p. 1028.)

Digitized by Google

« dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité des habitants de Foix, « qui sont tous catholiques[1]. »

Ces faits n'ont point été contestés par M. le garde des sceaux ; mais il n'en a pris qu'un seul sous sa responsabilité personnelle : le refus d'autorisation pour la commune de Serres, département de l'Ariége. C'est, a-t-il dit, le seul acte de ce genre qui soit émané de lui depuis qu'il est chargé du portefeuille des cultes, et il s'y est décidé par cette double considération, qu'il s'agissait d'un curé catholique qui, après avoir abjuré, voulait rester dans son ancienne paroisse en qualité de ministre protestant, et que tous les habitants, moins cinq (sur lesquels M. Martin (du Nord) donne à entendre qu'il avait recueilli des renseignements très-défavorables) avaient écrit pour demander qu'il n'y fût pas admis[2].

Voilà ce qui s'était passé avant le renvoi des pétitions au ministre ; voyons ce qui s'est fait depuis et quelle suite a été donnée à la manifestation plus ou moins claire de l'opinion de la Chambre.

Nous ne parlerons pas de l'examen, *plus spécial encore* que les précédents, auquel elle fit un devoir à M. le garde des sceaux de soumettre la question, et qui n'aboutit qu'à le convaincre de plus en plus « qu'on faisait abus de l'art. 5 de la Charte, et que, d'après la « loi de germinal an X, d'après les autres actes législatifs qui l'ont « suivie, et même d'après cet art. 5 sainement entendu, l'autorisa- « tion préalable devait, dans l'intérêt général bien compris, dans « l'intérêt de l'ordre public, être demandée pour l'exercice du culte « dans un lieu déterminé. »

On pouvait prévoir ce résultat, dont, en 1845, M. Martin (du Nord) rendit compte à la Chambre ; car il faut une pression un peu plus forte que celle d'un simple renvoi de pétitions pour déterminer un gouvernement à proposer une loi nouvelle, et surtout une loi de li-

[1] *Moniteur* 1844, p. 1028.

[2] *Moniteur* 1844, p. 1029. — Le même ministre avait dit à la Chambre des Pairs, en 1843, que dans un cas semblable et par suite des rapports qui lui annonçaient qu'il y avait dans la commune une certaine irritation contre l'ancien curé devenu pasteur, il avait hésité d'abord, mais avait cependant fini par permettre. Il avait eu soin de constater qu'à Senneville l'autorisation n'avait pas été demandée. (*Moniteur* 1843, p. 1078.)

[3] *Moniteur* 1845, p. 1129.

Digitized by Google

berté. Mais, dans l'ordre de la pratique administrative, en quoi l'influence du vote et de la discussion se fit-elle sentir?

D'abord, en ce qui concerne les protestants des deux communions *organisées*, le gouvernement donna un commencement d'exécution au vœu exprimé par eux de se voir rattachés à des consistoires plus ou moins éloignés de leur résidence, dont l'autorité pût servir de garantie à la légalité de leurs réunions. Ce système fut appliqué dans quelques départements, et l'on annonça le projet de l'étendre successivement à tout le royaume, à mesure que les occasions s'en présenteraient et que des demandes seraient formées à cet effet. En même temps, en exécution des votes de crédits portés au budget, vingt-deux places de pasteurs furent créées, et 130,000 fr. consacrés à la reconstruction ou à la réparation des temples. Tous ces faits ont été constatés par l'honorable M. de La Farelle à la séance du 28 avril 1845 [1].

Quant aux dissidents du protestantisme, et même, à ce qu'il paraît, quant aux membres des Eglises officielles, dans les parties de la France demeurées étrangères à la mesure indiquée plus haut, voici comment, dans la même séance, M. de Gasparin a résumé et caractérisé la conduite du gouvernement :

« Maintenir toutes les prétentions, toutes les doctrines qu'il avait « professées; n'en modifier, n'en répudier aucune; et, d'un autre « côté, ne pas les appliquer; reculer devant les poursuites judiciaires.

. . . . . .

« ..... Il en résulte que la liberté et l'ordre public sont également « privés des garanties dont ils ont besoin; la liberté est menacée par « l'autorisation préalable; l'ordre public est menacé par les incon- « séquences de l'administration, qui laisse faire et ferme les yeux [2]. »

[1] *Moniteur* 1845, p. 1129.

[2] *Moniteur* 1845, p. 1129. M. de Tocqueville, qui suivit de près M. de Gasparin à la tribune, énonça en d'autres termes un jugement analogue. « M. le garde des sceaux, dit-il, a eu recours à un expédient.... qui, comme d'ordinaire, n'a satisfait personne. Il a laissé subsister la jurisprudence antérieure, il a laissé les autorités locales commencer en vertu de cette jurisprudence des poursuites, mais il n'a pas laissé arriver les poursuites jusqu'aux tribunaux. Ainsi, aux partisans du monopole de l'Etat il a dit : « Vous voyez bien que je poursuis. » Aux partisans de la liberté il a dit : « Vous voyez bien que je ne fais pas condamner. » (*Moniteur*, p. 1130.)

Digitized by Google

Cette appréciation était déduite de plusieurs faits dont nous ne reproduisons pas le détail. Il nous mènerait trop loin, et nous ne pourrions garantir la parfaite exactitude de toutes les circonstances ; car nous devons dire que M. de Gasparin, dont la bonne foi est certes incontestable, ne se défie peut-être pas toujours assez du faux jour sous lequel le zèle de ses coreligionnaires peut lui présenter les particularités qu'ils lui transmettent, et que, presque toujours vaincu par lui sur le terrain des principes, M. Martin (du Nord) prend quelquefois sa revanche sur celui des faits. En voici un pourtant qui porte sa preuve en lui-même, puisqu'il n'est autre qu'un acte officiel d'une autorité considérable, et qui est propre à faire sentir à quel rôle bizarre la doctrine de l'administration peut la conduire. Nous ne saurions en donner une plus juste idée qu'en transcrivant l'exposé qu'en a fait M. le comte de Montalembert à la Chambre des Pairs le 14 janvier 1845 :

« ..... Il y a en France un homme que je vois devant moi, l'honorable M. Martin (du Nord), qui croit avoir le droit, sans contrôle et sans appel, de me refuser, à moi, son égal d'après la Charte, le droit de prier et de professer mon culte comme je l'entends, et chez moi. Et ne croyez pas que ce joug intolérable pèse sur nous seuls : il pèse sur toutes les consciences religieuses de la France. Ecoutez plutôt cet arrêté du préfet de la Gironde, rendu le 26 août 1844 sous le ministère actuel, sous l'honorable M. Martin (du Nord) : « Il est permis aux vingt-six protestants disséminés dans les communes de Ruch et Doulezon de se réunir au château de Loris pour y célébrer leur culte. La réunion ne pourra dépasser ce nombre, dans lequel les habitants du château, le ministre et son clerc ne sont pas compris. »

« Remarquez, messieurs, les détails de cet acte étrange, qui met à nu toutes les tendances de notre bureaucratie religieuse. *Il est permis,* donc il peut être interdit. Ce n'est donc plus la Charte, c'est M. le préfet de la Gironde, et, par sa responsabilité, M. le ministre des cultes, qui permet à des Français de professer leur culte, d'exercer le droit le plus sacré et le plus inaliénable. C'est encore lui qui fixe à vingt-six le maximum des fidèles ; de sorte que s'il leur vient un ami ou un parent, le nouveau venu demeure exclu de ce culte permis ; si les vingt-six protestants réussissent à faire un converti, selon leur droit et leur intention peut-être, ce converti demeure

Digitized by Google

« également exclu ; enfin s'ils ont des enfants, et si ces enfants arri-
« vent à l'âge d'aller à l'église, comment restera-t-on dans la limite
« du maximum ? Ces enfants, qui pour naître et pour grandir, auront
« pu heureusement se passer de la permission de M. le préfet, ne le
« pourront pas pour être initiés aux pratiques de leur culte. Il faudra
« lui en référer, en le priant de daigner revenir sur cette mémorable
« décision. Selon les bonnes habitudes d'une administration bien cen-
« tralisée, le préfet devra en faire part au ministre, lequel se fera
« faire un rapport par M. le directeur de l'administration des cultes,
« lequel renverra la connaissance et la décision de l'affaire à quelque
« sous-chef, lequel finira peut-être par trouver que ces petits enfants
« protestants, qui ont dérangé l'équilibre des calculs de M. le préfet
« en venant au monde, ont cependant quelque droit de suivre le culte
« de leurs pères. Et voilà comme on pratique et comme on interprète
« l'article 5 de la Charte en 1845.

« Messieurs, j'ai étudié avec soin l'odieuse législation de la pro-
« testante Angleterre contre l'Irlande catholique, et je déclare que je
« n'y ai rien trouvé, je ne dirai pas de plus cruel, mais de plus ridi-
« culement attentatoire à la liberté religieuse que cet arrêté admi-
« nistratif, rendu de nos jours au nom d'un État qui n'est ni catholi-
« que ni protestant[1]..... »

A la séance de la Chambre des Députés du 28 avril suivant, M. de Gasparin, en relevant le même fait, ajouta que l'arrêté n'était pas resté sans exécution, et que, les 8 et 13 octobre 1844, des procès-verbaux avaient été dressés aux fins de constater que des personnes non comprises sur la liste nominative des vingt-six, notamment la sœur du pasteur, assistaient à la réunion ; que cependant on avait fini par reconnaître que le préfet était allé trop loin, et qu'après trois mois d'examen, le ministre, modifiant l'arrêté, avait supprimé la liste nominative, mais maintenu la défense d'admettre d'autres personnes que les protestants des deux communes[2].

Cet office de modérateur intervenant pour aplanir les difficultés locales paraît être celui que M. Martin (du Nord) a la prétention de remplir. On peut en juger par le tableau suivant de la situation présenté par lui dans cette même discussion d'avril 1845 :

[1] *Moniteur* 1845, p. 78.
[2] *Moniteur* 1845, p. 1128, 1129.

Digitized by Google

« A aucune époque il n'y a eu moins de réclamations, moins de difficultés pour l'exercice libre et régulier du culte qu'il n'y en a eu « dans ces derniers temps. J'ai eu à statuer cinq ou six fois, depuis un « an, sur des refus émanés des autorités locales. Assurément je suis « loin de vouloir déverser aucun blâme sur ces autorités ; je rends « hommage aux motifs qui les avaient déterminées, dans certaines « occasions, à refuser les autorisations qui leur avaient été demandées. Mais savez-vous ce que j'ai fait et comment j'ai entendu ces « expressions de ma circulaire : *sans de très-graves motifs?*

« Toutes les fois que des refus de cette nature m'ont été dénoncés, « j'ai invité les préfets à faire de nouvelles investigations ; j'ai eu recours aux autres modes d'instruction que l'affaire comportait ; les « consistoires ont envoyé sur les lieux des délégués pour savoir si les « protestants qui désiraient se réunir étaient de bonne foi dans l'expression de ce désir, et comme le résultat de ces divers éléments « d'instruction a été favorable, l'autorisation a été accordée.

« Voilà l'état des choses. Je vous demande s'il ne présente pas « pour la liberté religieuse les garanties les plus rassurantes...[1]. »

Une dernière occasion s'est offerte il y a peu de mois de constater la marche de l'administration dans ces sortes d'affaires. D'après les renseignements apportés à la tribune par M. de Gasparin le 4 avril 1846, une seule poursuite aurait eu lieu depuis la précédente discussion ; mais beaucoup de procès-verbaux auraient été dressés sans qu'on y eût donné suite, et des réunions, même tenues par des délégués de consistoires, auraient été dispersées par la force. L'art. 294 paraîtrait avoir généralement servi de prétexte à ces mesures, et les refus d'autorisation être émanés des maires ; mais souvent l'interdiction prononcée par ceux-ci aurait, ou par son défaut de motifs, ou par son application à toutes les maisons d'une commune, sans exception, porté le caractère évident d'une négation du droit même de se réunir pour l'exercice du culte ; mais la résistance des magistrats municipaux aurait été provoquée ou approuvée par l'autorité départementale ou par le parquet ; et, dans une circonstance où les questions de l'art. 291 et de l'art. 294 avaient été simultanément soulevées, M. le garde des sceaux, au lieu de vider la seconde en statuant, comme on le lui demandait, sur la convenance du local désigné, aurait

[1] *Moniteur* 1845, p. 1130.

Digitized by Google

tenu tout en suspens, jusqu'à ce que la première, portée devant les tribunaux, y eût reçu une solution définitive : méconnaissant ainsi la distinction dont lui-même a depuis avoué la justesse en ne s'opposant pas au renvoi des pétitions qui en revendiquaient le bénéfice [1].

La fraction la plus considérable du protestantisme, les deux grandes Églises organisées, n'en venaient pas moins d'obtenir une concession importante, ou tout au moins la reconnaissance formelle d'un point qui ne leur avait pas encore été aussi expressément accordé. Trois semaines avant le débat dont nous rendons compte, le conseil d'État avait pris une décision dont nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le texte, mais dont l'espèce a été ainsi rapportée à la Chambre par M. Martin (du Nord) :

« Un pasteur institué par le roi, spécialement délégué par le consistoire auquel il appartenait pour aller prêcher l'Evangile dans une commune comprise dans sa circonscription consistoriale, avait-il besoin d'une autorisation nouvelle et spéciale pour exercer son culte au lieu où il avait été envoyé ?

« Le conseil d'État a pensé, et j'ai partagé son avis, qu'une telle autorisation n'était pas nécessaire [2]. »

Est-ce là une innovation caractérisée dans les doctrines de l'administration? M. le garde des sceaux a soutenu que non, et que si cette question spéciale s'était débattue les années précédentes, il ne l'eût pas autrement résolue. Cependant M. de Gasparin lui a prouvé, le *Moniteur* à la main, qu'en 1844 il avait qualifié d'illégales des réunions tenues par des délégués de consistoires dans des circonstances identiques [3]. Mais, d'un autre côté, si l'on se rappelle que dans cette même discussion de 1844 il avait accueilli avec faveur la proposition de l'honorable M. de La Farelle de comprendre tous les

[1] *Moniteur* 1846, p. 861.

[2] *Moniteur* 1846, p. 863.

[3] *Moniteur* 1846, p. 863. Il n'y aurait qu'un moyen de concilier M. Martin (du Nord) avec lui-même. Ce serait de supposer que dans les *espèces* de 1844, les consistoires prétendaient établir le culte hors de leur circonscription. Mais le ministre n'allègue rien de semblable dans sa réponse à M. de Gasparin, et se contente de dire qu'alors la question ne s'était pas présentée nettement comme devant le conseil d'Etat, et que c'est abuser du droit d'interpellation que d'aller chercher dans une discussion semblable deux ou trois mots pour les lui opposer. (*Ibid.*)

Digitized by Google

lieux où il peut se trouver des protestants dans les circonscriptions consistoriales, proposition qui supposait le droit pour chaque consistoire d'autoriser l'exercice du culte dans tout le territoire soumis à son action spirituelle, on peut être conduit à penser qu'il n'avait pas à cet égard des idées parfaitement nettes, et à voir dans l'acte de 1846 moins un revirement proprement dit que la fixation d'un point de jurisprudence administrative demeuré jusqu'alors incertain.

Dans tous les cas, cette jurisprudence, si l'on y joint l'achèvement du travail commencé dès 1845, à l'effet de rendre la juridiction consistoriale universelle comme nous venons de l'expliquer, donne, sur la question de l'art. 291, pleine satisfaction au protestantisme officiel, et laisse, sauf l'intérêt qu'y peut avoir le Catholicisme et dont nous nous occuperons plus tard, le débat à vider entre le pouvoir et le protestantisme indépendant. Voyons maintenant quels arguments ont occupé dans ce débat une plus ou moins grande place : dernière partie de notre analyse dans laquelle, comme dans les précédentes, nous nous en tiendrons soigneusement au rôle de simple rapporteur, à moins que la nécessité de compléter quelques déductions inachevées ne nous force momentanément d'en sortir.

Les adversaires de l'autorisation préalable n'ont, à vrai dire, fait valoir qu'une seule raison ; mais, en fait de raisons, la qualité importe plus que le nombre. « Les idées de liberté et de prévention sont « des idées qui s'excluent mutuellement, » ainsi l'a exprimée M. le duc de Broglie[1] ; et les autres orateurs qui ont parlé dans le même sens que lui n'ont fait que développer et mettre en lumière cette proposition fondamentale. Nul n'y a mieux réussi que M. A. de Gasparin :

« Que promet cet art. 5 (de la Charte) ? disait-il le 20 avril 1844. « La liberté des cultes. Qu'est-ce qu'une liberté, qu'est-ce qu'un « culte ?

« La liberté, elle se concilie avec toutes les mesures de surveil- « lance, de répression, de précaution légitime, nécessitées par le « maintien de l'ordre public.

« La liberté se concilie avec tout cela. Il n'y a qu'une chose avec « laquelle la liberté ne se concilie pas, c'est ce qui la nie. Or, l'auto- « risation préalable a toujours nié la liberté.

« Toutes les fois que vous avez voulu fonder une liberté parmi

[1] *Moniteur* 1843, p. 1076.

Digitized by Google

« nous, qu'avez-vous fait? Vous avez supprimé l'autorisation préa-
« lable.

« Comment avez-vous établi la liberté de l'instruction primaire?
« En supprimant l'autorisation préalable.

« Lorsque le gouvernement a voulu instituer enfin la liberté de
« l'instruction secondaire, conformément aux promesses de la Charte,
« qu'a-t-il fait (je parle en présence de M. le ministre de l'instruction
« publique)? Il a présenté un projet de loi qui supprime l'autorisation
« préalable.

« La liberté de la presse, quel jour est-elle née parmi nous? Le
« jour où on supprimé l'autorisation préalable, qui s'appelait cen-
« sure.

« Et la liberté du gouvernement représentatif, la liberté des assem-
« blées délibérantes, la liberté dont j'use à cette tribune, quel jour
« est-elle née réellement? Le jour où la réunion des représentants
« du pays n'a plus été absolument, complétement subordonnée à
« l'autorisation préalable de la couronne.

« Enfin le sujet qui nous occupe m'amène à citer un dernier exem-
« ple : qu'est devenue la liberté du gouvernement synodal des pro-
« testants français depuis le jour où on l'a subordonnée à l'autorisa-
« tion préalable?

« Ainsi vous le voyez, la liberté exclut de plein droit l'autorisation
« préalable.

« A présent, qu'est-ce qu'un culte? Personne n'osera dire que le
« culte dont parle la Charte soit une croyance intérieure qu'on garde
« pour soi et qu'on n'ose pas communiquer à d'autres. Le culte dont
« la liberté est garantie par la constitution, c'est avant tout la réu-
« nion[1]. »

La position était forte et vigoureusement occupée : aussi ne voyons-nous pas que dans les rangs opposés on ait essayé de l'enlever de front. Nous cherchons vainement dans toutes les discussions une contestation formelle du principe; mais de graves considérations sont invoquées contre la conséquence.

C'est ainsi que M. de Tascher, au nom du comité des pétitions de la

[1] *Moniteur* 1844, p. 1027. Voir aussi ses discours de 1845 (*Moniteur* p. 1131) et de 1846 (p. 862) et ceux de M. le comte de Gasparin, pair de France (*Moniteur* 1843, p. 1074, 1075), de M. de Tocqueville (*Moniteur* 1845, p. 1130), etc.

Digitized by Google

Chambre des Pairs, insiste fortement sur la nécessité de se prémunir contre les désordres que la liberté illimitée des cultes pourrait enfanter. Il s'effraie de voir, le jour où cette liberté serait proclamée, une arène ouverte dans chaque commune à d'incessantes collisions, une nouvelle cause de perturbation ajoutée à tant d'autres ; la religion, le plus puissant des éléments de l'ordre, devenant un moyen de le compromettre par les écarts d'un zèle inconsidéré ou par le voile que lui emprunteraient les mauvaises passions. A tous ces maux il ne conçoit qu'un préservatif assuré : « laisser le gouvernement, à qui « incombe la responsabilité de la paix publique..., investi d'un pou- « voir qui plane, pour ainsi dire, sur la forme des religions admises « dans la société sur le pied d'égalité absolue. L'égale protection due « à toutes ne peut, dit-il, être accordée que comme conséquence « d'un droit de surveillance réelle, et avec des lois qui permettent de « l'exercer d'une manière efficace [1]. »

M. de Barante signale un autre péril : l'importation parmi nous de ces excentricités des *meetings* religieux de l'Amérique, dont certains touristes européens ont tracé des tableaux si peu rassurants pour les mœurs [2].

Ces alarmes combinées de la politique et de la morale se retrouvent diversement exprimées dans toutes les apologies du système préventif. Voici comment elles sont combattues par M. de Gasparin, qui a traité la question d'une manière si complète qu'on n'a guère qu'à le citer pour faire connaître dans tous ses développements la thèse favorable à la liberté.

« S'il était vrai que tous les désordres pussent s'abriter derrière « la liberté générale des cultes, il est probable qu'on en aurait aperçu « quelque chose dans les pays où cette liberté existe. Je ne citerai pas « les Etats-Unis ; on pourrait dire, on a dit souvent, à tort ou à rai- « son, qu'il y avait une trop grande différence entre leur état social « et le nôtre.

« Mais je citerai l'Angleterre. En Angleterre, la liberté générale des « cultes existe ; en Angleterre, l'autorisation préalable n'est pas ré- « clamée....

« Ce qui est vrai de l'Angleterre l'est aussi de la Belgique. Je le « dis ici à son honneur : les réunions protestantes sont plus libres

[1] *Moniteur* 1843, p. 1074.

[2] *Moniteur* 1843, p. 1079.

Digitized by Google

« dans ce pays qu'en France; elles ne sont pas soumises à l'autorisa-
« tion préalable.

« Dans la Suisse française, la même liberté existe pour tout le
« monde; elle existe aussi sans entraîner aucun de ces inconvénients
« prétendus dont on fait tant de bruit. Il y a quelques mois, des pé-
« titions furent envoyées au grand conseil du canton de Vaud pour
« demander qu'on empêchât la construction de chapelles catholiques
« dans ce canton. Il y eut unanimité d'indignation contre une telle
« demande, qui fut repoussée par tous les partis.

« Voilà ce qui est arrivé dans les pays où la liberté générale existe;
« elle n'a produit aucun de ces périls sociaux que l'on se plaît à sup-
« poser [1] ».

L'honorable orateur fait d'ailleurs remarquer que jamais les partisans de la liberté ne l'ont demandée sans conditions et sans limites; qu'ils admettent, qu'ils réclament au besoin en faveur de la société toutes les garanties qui ne sont pas essentiellement destructives de la liberté elle-même [2]; qu'ils appellent la surveillance sur les réunions religieuses, la répression sur tout ce qui tendrait à en pervertir le caractère, et qu'ainsi placées sous l'œil et sous la main de l'autorité, elles ne deviendront apparemment pas plus des foyers de conspiration ou d'orgie que les réunions électorales, dont nul ne dénie la franchise.

Mais à quels signes reconnaître la nature véritablement religieuse d'une réunion? La liberté des cultes n'est sans doute applicable qu'à des cultes sérieux; mais est-il toujours facile de distinguer le culte sérieux de celui qui ne l'est pas? Les tribunaux auxquels la suppression de l'autorisation préalable attribuerait ce discernement, se-

[1] *Moniteur* 1844, p. 1028.

[2] M. de Broglie est seul entré dans quelques détails sur la nature de ces garanties. On pourrait, selon lui, faire une loi qui, par exemple, obligerait les personnes qui voudraient établir des réunions religieuses à déclarer en quoi leurs doctrines s'éloigneraient ou se rapprocheraient de celles des cultes reconnus par l'Etat, où l'on donnerait au ministère public le droit de s'opposer à la formation de ces réunions dès qu'il s'y dirait des choses contraires à l'ordre ou aux mœurs, où l'administration serait investie de pouvoirs suspensifs qui mettraient l'ordre public en sécurité. Une pareille loi lui semblerait plus facile à faire qu'une loi sur la liberté de l'enseignement. (*Moniteur* 1843, p. 1077.)

Digitized by Google

raient-ils bien compétents pour le faire? N'est-ce pas là une de ces opérations délicates de l'esprit qu'on tenterait vainement de ramener à une formule précise, et qui échappent par là même à l'ordre d'idées dans lequel la raison du magistrat a l'habitude et l'obligation de se mouvoir? N'est-elle pas dès lors essentiellement administrative? Y aurait-il d'ailleurs convenance à la rendre judiciaire et à flétrir par le contact de la police correctionnelle une chose aussi respectable que l'est même la simple apparence, même le nom usurpé d'une religion? Et ne faut-il pas bien après tout qu'un gouvernement quel qu'il soit ait le pouvoir et la mission d'apprécier discrétionnairement, c'est-à-dire en être intelligent et libre, beaucoup de points qui ne sauraient être réglés à l'avance d'une manière absolue et invariable?

Telle est l'objection qui, très-spirituellement présentée par M. de Barante [1], a été reproduite par MM. Martin (du Nord) [2] et Hébert [3].

Il y a été répondu que la difficulté signalée n'est ni si considérable en elle-même ni si insurmontable pour les tribunaux qu'on veut bien le dire ; que la magistrature est si peu hors d'état de l'aborder et de la résoudre, qu'elle l'a déjà abordée et résolue plus d'une fois ; que la Cour de cassation n'a pas hésité à juger que le saint-simonisme n'était pas une religion ; que la Cour de Grenoble a rendu une décision semblable au sujet de certaines rêveries mystiques accréditées par des imposteurs, et qu'il est absurde de croire que le régime répressif substitué à celui de la prévention ait pour effet d'assurer à quiconque voudra écrire sur une porte : *Réunion pour l'exercice du culte*, le bénéfice de la liberté promise par la Charte aux pratiques ayant pour but réel d'honorer la Divinité [4].

On aurait pu ajouter que le gouvernement n'a pas donné de telles preuves d'une haute intelligence en ces matières, qu'il ait le droit de se proclamer seul capable de les apprécier ; que peu de magistrats confondraient, comme nous avons vu que le fait M. le garde des sceaux, le caractère plus ou moins sérieusement religieux d'une doctrine avec la bonne foi personnelle plus ou moins bien établie de ceux qui en font profession ; que les *farces religieuses*, suivant l'ex-

[1] *Moniteur* 1843, p. 1079.

[2] *Moniteur* 1844, p. 1029, 1031.

[3] *Ibid.*

[4] M. Agénor de Gasparin. *Moniteur* de 1844, p. 1028, et *Moniteur* de 1846, p. 862.

Digitized by Google

pression de M. de Gasparin, n'auraient jamais plus beau jeu devant la justice qu'elles ne l'ont eu devant l'administration, quand M. Gisquet interdisait les processions catholiques par respect pour l'abbé Châtel; que si le banc correctionnel humilie, les bureaux de la police ne relèvent pas, et qu'enfin si certains avantages attachés à l'intervention préventive du pouvoir suffisaient pour la faire admettre, la cause de tous les despotismes serait gagnée, puisqu'il n'en est pas un seul dont il ne soit vrai de dire que dans tel cas donné son action bien dirigée éviterait des inconvénients et ménagerait des intérêts précieux.

Les partisans du *statu quo* paraissent avoir senti qu'ils avaient besoin d'une raison plus spéciale, plus *topique,* si l'on peut le dire, pour le justifier. Cette raison, nos lecteurs la connaissent déjà, car elle s'était produite dès 1826 dans les réquisitoires et dans les arrêts. C'est que l'article 291 n'est pas un texte isolé dans la législation des cultes ; c'est qu'il se lie par une étroite corrélation à cette loi inviolable entre toutes les lois, qui porte la date sacrée du 18 germinal an X ; c'est qu'on ne peut raisonnablement placer la croyance de la majorité des Français dans une condition pire que celle d'une minorité plus ou moins nombreuse, et laisser toute latitude à l'apôtre improvisé d'un dogme inconnu, tandis que le ministre de la religion de nos pères n'aurait pas le droit d'ouvrir, sans l'agrément de l'autorité, une simple chapelle domestique. Voilà l'argument qu'ont fait valoir avec le plus de complaisance tous les défenseurs du régime actuel, tout en le colorant de nuances diverses, selon le caractère et les tendances personnelles de chacun d'eux, et peut-être aussi selon que la composition de son auditoire le conviait à faire plus spécialement appel aux sympathies catholiques ou aux passions ennemies de la liberté de l'Église.

Ecoutons M. Barthe à la Chambre des Pairs, où ces passions sont moins dominantes et moins vives ; c'est à l'esprit de justice envers le Catholicisme qu'il s'adresse.

« Nous voulons, dit-il, une protection égale pour tous les cultes. « Eh bien, prenez en considération le culte de la majorité du pays, « et vous ne pouvez pas nous conduire à ce résultat qu'il serait forcé « de demander l'égalité comme un bienfait, parce qu'avec la législa- « tion que vous voudriez créer, vous voulez établir une inégalité à son « préjudice ; car voici ce qui arriverait :

« Pendant que vous auriez un culte organisé avec sa discipline,

Digitized by Google

« les liens qui le tiennent à l'Etat; lorsque vous donneriez au gouver-
« nement le pouvoir de le contenir dans certaines limites légitimes;
« lorsque vous arrêteriez les missions, que vous vous occuperiez de
« ce qui se dit en chaire, non pas de contraire à la loi positive, les
« lois organiques vont plus loin, elles commandent une réserve de
« langage, une certaine modération, sous peine d'abus, vous déchaî-
« neriez autour d'elle tous les esprits prétendus créateurs de cultes,
« qui, ne reconnaissant pas de lien avec l'Etat, auraient leurs mis-
« sions libres, parleraient en chaire sauf la responsabilité du Code
« pénal, ne reconnaissant pas les mesures que le culte catholique
« s'impose et accepte, et attaquant ouvertement le culte de la majo-
« rité, qui ne pourrait pas se défendre par les mêmes armes.

« Voilà ce que vous appeleriez une égalité de protection; mais
« c'est l'inégalité même, c'est le désordre.

« Prenez-y garde, ne gouvernez pas toujours avec des théories, pre-
« nez les faits. Je le proclame, en théorie, la minorité doit être autant
« que la majorité; mais il ne faut pas aller jusqu'à constituer la ma-
« jorité dans un état d'infériorité marqué[1]. (Très-bien!) »

Ce langage, applaudi par l'assemblée, est aussi celui que tient devient elle M. Martin (du Nord)[2].

A la Chambre des Députés, le fond du raisonnement est bien le même; mais c'est par un autre côté qu'il est principalement mis en relief. Ici la corde à faire vibrer est celle de ces susceptibilités, moitié parlementaires et jansénistes, moitié révolutionnaires et voltairiennes, promptes à s'éveiller à la moindre apparence d'affranchissement pour la hiérarchie catholique. Ici donc on s'apitoiera moins sur la situation désavantageuse de l'Eglise, en présence d'adversaires libres, tandis qu'elle resterait dans les fers; mais on dira surtout que la liberté de ses adversaires amènerait inévitablement la sienne, et l'on évoquera toutes les terreurs qu'une telle perspective est faite pour soulever. Ce point de vue n'est cependant pas encore fortement accusé dans l'argumentation de M. le garde des sceaux, qui, avec sa circonspection habituelle, se contente de développer d'une manière générale la thèse de l'égalité nécessaire entre tous les cultes[3]; c'est à la parole plus incisive de M. Hébert qu'il appartient de le faire pleinement res-

[1] *Moniteur* 1843, p. 1075.
[2] *Moniteur* de 1843, p. 1077.
[3] *Moniteur* 1844, p. 1029.

Digitized by Google

sortir. Voici la conclusion, évidemment tenue en réserve pour frapper un grand coup, du discours prononcé par lui contre les pétitions protestantes le 20 avril 1844.

« Voulez-vous décider aujourd'hui que des individus, par cela seul « qu'ils se diront appartenir au culte catholique, pourront, au nom- « bre de plus de vingt, se réunir dans un lieu particulier, après « s'être choisis, concertés, associés, après s'être liés par un accord « commun? Qu'ils auront le droit, sans examen, sans autorisation « préalable du gouvernement, de se livrer, ainsi associés et réunis, à « toutes les pratiques religieuses qu'ils croiront convenables? Vou- « lez-vous le décider en abrogeant l'article 291 du Code pénal et le « concordat de l'an X?

« Quant à moi, si l'on faisait une pareille interprétation de la loi, « je n'hésite pas à dire qu'on retirerait au gouvernement et aux tri- « bunaux des dispositions qui, dans d'autres temps, peuvent acqué- « rir une grande utilité pratique, et devenir d'un secours indispensa- « ble, et je suis convaincu que vous ne le déciderez pas.

« Que si cela n'est pas permis aux catholiques, vous ne pouvez pas « non plus, à moins de violer l'article 5 de la Charte, qu'on nous rap- « pelait tout à l'heure, décider qu'il en sera autrement pour les pro- « testants que pour les catholiques. Cela ne peut pas être, car cet ar- « ticle dit : « Chacun obtient pour son culte une égale protection. » Or, « si les catholiques ne peuvent pas obtenir, sans l'autorisation du « gouvernement, la faculté de se réunir hors de l'église pour s'occu- « per de matières religieuses et célébrer le culte, de créer un ora- « toire, d'ouvrir une chapelle, les protestants ne le peuvent pas da- « vantage, et les mêmes interdictions doivent peser sur eux[1]. »

Moins catégorique peut-être dans la forme de son argumentation, M. Dupin n'en révèle pas moins clairement sa pensée. C'est, qu'on ne l'oublie pas, le 28 avril 1845, à la veille de la discussion sur les Jésuites, qu'il fulmine contre les partisans, *même catholiques,* de la liberté religieuse l'anathème qu'on va lire :

« Mais abordons de plus près la question. La France ne peut que « gagner aujourd'hui à ce que toutes les questions soient posées net- « tement.

« A côté de chaque culte, dans ce qui constitue ses vrais caractères,

[1] *Moniteur* 1844, p. 1031.

Digitized by Google

« sa régularité, ce qui est sincère, ce qui est respectable, ce qui doit « être protégé, viennent se placer des excentricités, soit qu'elles « tiennent à l'exaltation de l'esprit religieux, soit qu'elles tiennent à « ces calculs ambitieux qui ne sont la religion dans aucun culte, mais « qui, dans tous les cultes, servent trop souvent de manteau aux am- « bitieux et aux imprudents, et à ceux qui veulent dominer au nom « de la religion et de la liberté des cultes.

« Comment le culte protestant n'aurait-il pas aussi ses excentri- « cités? Il y en a dans le catholicisme. Nous serons bientôt appelés « à les combattre, et, en protégeant tout ce qui constitue réellement « le culte, à le garantir d'invasions qui n'auraient pas de cohésion « avec lui. Ici que voyez-vous? La masse des protestants déclare « qu'elle est satisfaite, que le culte protestant est satisfait des mesures « prises par le gouvernement, qu'il se soumet à toutes les conditions « de police exigées par le gouvernement sans y voir une atteinte à « sa liberté. D'autres protestants, au contraire, viennent vous dire « qu'ils ne veulent pas de ces précautions, qu'ils ne veulent pas de « ces informations préalables; qu'ils voudraient d'une liberté absolue, « afin d'être autocrates dans leur culte, afin, non pas seulement de « croire ce que bon leur semble, mais de pratiquer à leur manière et « sans contrôle préalable.

« Mais si, par exemple, on mettait au rang des libertés le droit « d'appeler des prédicateurs étrangers, qui ne seraient pas contenus « par le sentiment national, par ce sentiment patriotique qu'on tient « ordinairement de sa naissance et de son origine, qui ne seraient pas « guidés par l'esprit français, entretenus et nourris par une éducation « nationale, qui enfin viendraient d'autres pays et apporteraient l'es- « prit étranger; est-ce que vous croyez que le gouvernement fran- « çais serait obligé de les tolérer, de tolérer ces missionnaires an- « glicans, génevois ou autres qui viendraient prêcher en France au « nom du protestantisme? Non, l'État ne serait pas tenu de les « admettre; il a le droit de s'y opposer, même au sein du catholi- « cisme.

« Mais ce rapprochement même me fournit le sujet d'une réflexion. « L'appui que je vois aujourd'hui l'opinion libérale catholique prêter « à l'opinion libérale protestante n'est, selon moi, que le prélude de « celui que prêtera probablement en retour l'opinion libérale protes- « tante à ceux qui viendront dans quelques jours, au nom de l'opinion

Digitized by Google

« libérale catholique..... faire invasion dans nos institutions.....
« Je signale d'avance leur concert.....[1]. »

Il n'y a donc pas à s'y méprendre : la grande objection contre la liberté des réunions protestantes, c'est que la liberté des réunions catholiques en serait le corollaire forcé ; la plus rude attaque qu'on puisse livrer à ses champions, c'est de les montrer en communauté de vues et d'efforts avec ceux d'entre nous qui ne trouvent pas bon que l'Eglise reste à jamais courbée sous le joug forgé par les légistes. Eux-mêmes la jugent si dangereuse, qu'ils n'osent pas la regarder en face et ne cherchent qu'à la tourner, donnant ainsi à leurs adversaires une éclatante revanche de l'avantage qu'ils avaient pris sur un autre terrain.

Ce n'est pas que M. le duc de Broglie n'ait semblé prêt à entrer dans la voie la plus logique et la plus sûre, en acceptant franchement l'objection et en faisant justice des préoccupations affectées ou sincères auxquelles elle emprunte toute sa gravité. Qui ne lui en eût supposé l'intention en entendant ces paroles :

« De cela seul que tous les cultes en France seraient soumis aux « mêmes restrictions, il ne s'ensuivrait pas qu'ils seraient tous éga- « lement libres; il s'ensuivrait qu'ils seraient tous également sur ce « point privés d'une certain degré de liberté. De cela seul, par exem- « ple, que les institutions et les pensions ne peuvent, quant à pré- « sent, se former qu'avec l'autorisation du gouvernement, et que « d'un autre côté les écoles ecclésiastiques ne peuvent exister qu'en « vertu de l'ordonnance royale qui les constitue, il ne s'ensuit pas « que les unes et les autres soient libres; il s'ensuit que les unes et « les autres sont soumises à certaines restrictions qu'*il est nécessaire* « *de mettre d'accord avec le texte de la Charte*[2]. »

Voilà certes des principes bien posés; mais vous attendez en vain la conclusion. L'illustre orateur recule comme épouvanté de sa propre audace, et plutôt que de rompre avec ce système d'asservissement du catholicisme que, tout inconséquent qu'il est, tant de causes ont contribué à accréditer parmi nous, il a recours à tous les artifices du raisonnement pour établir que les articles organiques ne sont point compromis, que la cause de toutes les croyances religieuses n'est pas la même, et qu'accorder à celle-ci un degré de liberté qu'on

[1] *Moniteur* 1845, p. 1130, 1131.
[2] *Moniteur* 1843, p. 1076.

Digitized by Google

refuse à celle-là, c'est tenir la balance égale et rendre bonne justice à tous.

Une double observation le conduit à ce résultat.

D'abord l'organisation du culte catholique embrasse tout le territoire de la France ; tout fidèle de cette communion, en quelque lieu qu'il soit, trouve donc à sa portée les secours religieux qui lui sont nécessaires ; il n'en est pas de même des protestants dans les parties du royaume où ils ne sont pas agglomérés en nombre suffisant pour que l'État pourvoie à leurs besoins spirituels[1].

Mais à cela MM. Martin (du Nord) et de Barante répondent qu'il n'est pas exact de dire que toute agglomération de citoyens français catholiques soit pourvue des moyens de remplir ses devoirs religieux ; que beaucoup de communes sont privées de pasteurs, et séparées par de longues distances ou par des obstacles matériels des localités plus favorisées[2], et cette réflexion aurait encore eu plus de portée que ne lui en ont donné ses auteurs, s'ils eussent eu soin de faire la part, et de la juste rigueur avec laquelle l'Église, toujours en garde contre la facilité de l'homme à s'affranchir de toute gêne, exige l'accomplissement de certains préceptes, et du prix que tout catholique tant soit peu fervent attache nécessairement à des habitudes pieuses inconnues au culte protestant. Assurément, pour qui tient compte de ces deux circonstances, il est impossible d'admettre que l'établissement plus ou moins facile des oratoires privés ne soit pour nous, comme l'a dit un peu légèrement M. de Broglie, qu'une affaire de commodité et d'agrément.

La seconde raison de distinguer, suivant le noble duc, c'est que la religion catholique étant essentiellement *une*, nul dans son sein ne peut faire de l'ouverture d'un oratoire une question de *foi*, puisqu'il n'y trouverait, puisqu'il ne lui serait permis d'y chercher en fait de doctrine que ce que l'église paroissiale a à lui offrir ; au lieu que le protestantisme se prêtant par son principe même à des fractionnements indéfinis, c'est violenter la croyance de ses adhérents que de ne pas leur laisser toute latitude pour élever une nouvelle chaire, quand dans la souveraineté de leur appréciation individuelle, ils jugent erroné l'enseignement de leurs anciens pasteurs[3].

[1] *Moniteur* 1843, p. 1076.
[2] *Moniteur* 1843, p. 1077, 1078.
[3] *Moniteur* 1843, p. 1076.

Digitized by Google

Sur ce point encore les réponses n'ont pas manqué aux partisans du *statu quo;* mais elles n'ont pas été en général, il faut en convenir, aussi heureusement inspirées qu'elles pouvaient l'être.

Ainsi, quand M. Barthe soutient que l'unité catholique n'est pas toujours telle qu'elle empêche les dissidences, quand il cite pour preuve le schisme *anticoncordataire*[1], il est manifestement dans le faux; car le dissident, par cela seul qu'il se sépare de l'Église, cesse précisément d'être catholique; et si par hasard il s'obstine à conserver ce nom, un enfant, sachant son catéchisme, peut juger qu'il en impose dès là qu'il n'est plus en communion avec le Saint-Siége et avec le corps épiscopal.

Ainsi, quand M. Martin (du Nord)[2] et M. de Barante[3] s'effraient, soit pour le protestantisme lui-même, soit pour l'ordre moral des sociétés, du droit de fractionnement illimité qu'on réclame pour cette croyance, ne méconnaissent-ils pas les bornes assignées par le principe de la liberté des cultes à l'intervention du pouvoir civil dans les choses de la religion? Quoi! ce pouvoir aurait mission pour arrêter le développement naturel des idées qui constituent tel ou tel dogme, lorsque ce développement ne se produirait que dans la sphère des croyances et du culte! Il interdirait au protestantisme d'être ce qu'il est, et cela pour le défendre contre les conséquences des doctrines qui lui sont propres! Il parquerait à tout jamais les disciples de Luther et de Calvin dans le cercle de deux confessions de foi, quand les enseignements de leurs maîtres les autorisent à en sortir! On a vu avec quelle énergie et quelle puissance de logique M. de Gasparin s'est élevé contre une telle prétention. C'est en vain que M. de Barante invoque pour la justifier les maux causés à l'Angleterre et à la Hollande par la multiplicité des sectes; car, si ce fait est concluant, il ne conduit à rien moins qu'à supprimer la liberté religieuse et à remplacer l'art. 5 de la Charte par l'édit de 1685 ou par la législation de certains Etats du Nord.

Si, aux distinctions de M. de Broglie, on voulait opposer d'autres distinctions, ce qu'il y avait peut-être de mieux à dire, c'était qu'en supposant que la constitution du Catholicisme rende moins nécessaire au point de vue spirituel la libre formation de nouveaux centres religieux pour ses fidèles, elle la rend en revanche moins dan-

[1] *Moniteur* 1843, p. 1077.

[2] [3] *Moniteur* 1843, p. 1077, 1079; *Moniteur* 1844, p. 1029.

Digitized by Google

gereuse (si danger il y a) au point de vue de l'ordre public. La responsabilité morale des évêques nommés par le gouvernement et en rapport continuel avec lui, offre assurément d'autres garanties que celle du premier dissident venu qui réunit au pied de sa chaire une vingtaine de sectateurs ; et pour ceux qui croient devoir tenir compte de la position particulière de chaque culte, cette différence, à l'avantage du nôtre, est certes de nature à compenser largement celles dont on argumente contre lui.

Mais nous n'indiquons cet argument que pour montrer combien il est peu sûr de s'appuyer, dans une question de principes, sur des considérations de fait qui offrent tant de différents aspects, et dont il est si facile de tirer parti dans des sens opposés. Pour réfuter M. de Broglie, il suffisait d'un mot : c'est que toute distinction est impossible quand il s'agit pour une liberté inscrite dans la loi fondamentale d'être ou de n'être pas. S'il est vrai, comme vous l'affirmez, devait-on lui répondre, qu'en matière de cultes, comme en matière de presse, comme en matière d'enseignement, le régime de l'autorisation préalable soit, par la nature des choses, exclusif de la liberté, vous vous débattez en vain pour le maintenir à l'égard d'une des croyances établies dans le pays. Vous aurez beau démontrer qu'il est d'un intérêt un peu moins pressant pour elle que pour les autres d'en être affranchie ; irez-vous jusqu'à conclure de là que la liberté ne doit pas exister pour elle ? Oserez-vous la mettre hors de la Charte et blesser à ce point l'égalité ? Si elle peut, selon vous, rester soumise à la législation actuelle, c'est que cette législation, quoi que vous en disiez, ne nie pas la liberté religieuse, et tous vos raisonnements tombent devant cet aveu.

Nous le disons à regret, M. de Gasparin ne nous paraît pas avoir porté sa netteté ordinaire dans cette partie de la discussion, et nous avons fait de vains efforts pour démêler avec une entière certitude le fond de sa pensée. Les réticences calculées sont peu à son usage ; mais nous ne pouvons nous défendre de supposer que son intelligence, habituellement si ferme, a chancelé cette fois entre les tendances largement libérales qui lui sont propres et la condescendance pour les préjugés dominants dont un homme aussi éminent que M. le duc de Broglie lui avait donné l'exemple. Au milieu des protestations les plus formelles contre la prétention de réclamer un privilége en faveur de telle ou telle croyance, on rencontre avec surprise cette

Digitized by Google

déclaration qu'il n'entend nullement contester l'application des articles organiques. Puis, à la manière dont il l'explique, il semble n'avoir en vue que celles de leurs dispositions qui concernent les fondations d'églises destinées à rentrer dans l'organisation reconnue et subventionnée par le gouvernement, ce qui laisserait de côté la question des oratoires privés. Mais plus loin il cite l'exemple de ce qui se passe en Angleterre de façon à accréditer l'idée que, par cela seul qu'il est pourvu par l'Etat au sort matériel d'une religion, cette religion est en dehors de la liberté générale, même pour ceux de ses établissements en faveur desquels elle ne demande rien à l'Etat, idée qui ne repose sur aucun fondement solide, et que doit rejeter surtout quiconque met la liberté à un assez haut prix pour n'y pas voir une chose dont on soit présumé facilement avoir pu ou voulu trafiquer [1]. Encore une fois, il semble ne pas bien savoir où il doit poser le pied, et son hésitation embarrasse sa marche et fait vaciller ses pas.

C'est en mettant de côté, au contraire, tous les ménagements et toutes les réserves ; c'est en s'avançant tête levée dans la voie de la liberté pour tous que les adversaires de l'autorisation préalable au-

[1] « En Angleterre, dit-il, quand on veut créer une cure, une église nouvelle appartenant au culte salarié par l'Etat, il faut obtenir l'autorisation des pouvoirs publics. Mais s'agit-il de l'érection d'une cathédrale catholique, rien de pareil n'est exigé. » (*Moniteur* 1844, p. 1028.)

Mais reste à savoir si l'autorisation serait requise, non seulement pour la création d'une *cure* ou d'une église prenant rang sous une dénomination quelconque dans la hiérarchie officielle, mais pour qu'un ministre anglican tînt dans une maison particulière des réunions religieuses n'ayant qu'un caractère privé.

En supposant qu'il en fût ainsi, nous rappellerions que l'anglicanisme est bien plus étroitement uni à l'Etat que ne peut l'être en France aucune Eglise d'après notre constitution.

Pour nous, nous admettons très-bien que le gouvernement ne puisse être contraint de payer le traitement d'un curé ou d'un vicaire, si lui-même n'a reconnu, suivant les règles qu'il s'est tracées, l'utilité de son établissement. Mais de ce que les curés et les vicaires en général sont retribués par le trésor, conclure qu'il serait interdit à un évêque d'envoyer sur tel ou tel point un prêtre auxiliaire qu'il entretiendrait de ses deniers ou à l'aide des ressources offertes par la charité des fidèles, et cela dans un régime où un droit analogue appartiendrait à tout autre qu'à lui, voilà ce que nous ne saurions trouver ni équitable ni rationnel.

Digitized by Google

raient été vraiment forts, non pas peut-être pour le succès du moment, car qui sait si une partie de la gauche ne leur eût pas retiré son concours? mais très-certainement pour l'avenir de leur cause : l'avenir, dont la contemplation distingue du politique d'expédients le véritable homme d'Etat.

C'est cette position qu'aurait prise l'honorable M. Béchard, si une sorte de fatalité ne lui eût pas toujours enlevé la possibilité matérielle de traiter à fond la question. C'est celle qu'occupait, avec son énergie accoutumée, M. le comte de Montalembert, quand il disait :

« ... Dût le protestantisme profiter de l'affranchissement du Ca-
« tholicisme pour s'étendre et se propager, ce n'est pas moi qui
« m'en plaindrai. A Dieu ne plaise que je mette la destinée et la sé-
« curité de ma foi à l'abri de cette police administrative que je ré-
« prouve ! Je ne crains pas qu'on ait jamais à m'objecter mes paroles
« d'aujourd'hui ; je ne serai jamais de ceux qui, après s'être fait de
« la liberté une échelle pour parvenir à leurs fins, la brisent sous
« leurs pieds pour empêcher leurs concitoyens d'en profiter à leur
« tour [1]. »

N'en doutons pas, un tel terrain n'a pu être longtemps déserté par M. de Gasparin, et si la pureté de son libéralisme a été réellement ternie dans l'origine par d'inconséquentes restrictions, il n'y a pas de témérité à affirmer que ces taches sont maintenant effacées. Nous en avons pour garant, à défaut d'explications spéciales qu'il a négligé de fournir, l'ensemble des doctrines dont il n'a cessé de faire une profession de plus en plus solennelle. On en peut juger par cette réponse à M. Dupin dans la discussion de 1845, qui clora la série de nos citations de manière, nous l'espérons, à nous en faire pardonner la longueur :

« L'honorable M. Dupin a fait une allusion qu'il est impossible de
« ne pas relever; il a dit (sans employer ses termes) qu'il y avait
« des jésuites partout; qu'il y avait des jésuites protestants comme
« des jésuites catholiques.

« Je crois que si nous définissons ce mot, que n'a pas prononcé
« M. Dupin, mais qui était sur les lèvres de tous les membres de la
« Chambre, si nous définissons ce mot, je pourrais accepter le re-
« proche, l'accusation... Peut-être que, dans l'esprit de M. Dupin,

[1] *Moniteur* 1845, p. 78.

Digitized by Google

« *Jésuites* signifie avant tout les hommes qui ne veulent pas accepter « le gouvernement du spirituel par l'Etat ; les hommes qui ne veulent « pas que l'Etat soit chargé de nous dire ce que nous avons à croire, « ce que nous avons à professer ; les hommes qui ne considèrent « pas comme représentants du libéralisme moderne Louis XIV et Na- « poléon.

« Voilà, si je ne me trompe, pour les protestants, le sens de la « pensée de M. Dupin, et dans ce sens je l'accepte.

« Il est très-vrai que deux grandes écoles sont en présence : l'une « qui croit que l'Eglise est libre dans son domaine, qu'elle ne relève « que d'elle seule, à la condition que le culte soit établi ouverte- « ment, qu'on puisse y entrer et y voir, constater qu'il n'y a pas autre « chose que le culte rendu à la Divinité ; qu'il n'y a ni politique, ni « débauche, ni aucun de ces excès auxquels on fait allusion, et qu'on « ne signale nulle part ; qu'à cette condition le culte est libre ; que « l'Etat n'a rien à prescrire ; qu'il peut réprimer, non prévenir.

« Voilà ce que pensent les uns.

« Les autres pensent que l'Etat doit faire, doit déterminer les re- « ligions ; qu'il doit les timbrer à la frontière et leur dire : « Vous serez « admises avec telles conditions, avec telle confession de foi ; et, si « vous modifiez ces confessions, je serai là pour examiner les modi- « fications que vous aurez introduites. »

« Voilà les deux grandes écoles en présence ; voilà comment « M. Dupin tout à l'heure disait qu'il ne fallait pas exagérer les prin- « cipes de liberté ; qu'on perdait les principes de liberté en les exa- « gérant ; et, pour se préserver lui-même de cette exagération, il ad- « mettait cette liberté que voici : « Vous aurez la liberté de vous réunir « pour votre culte à la condition que moi, Etat, je viendrai vous don- « ner une autorisation que je pourrai refuser ou retirer à mon gré. » « Voilà la liberté de M. Dupin.

« Je dis que, pour toute liberté autre que celle du culte, il n'y a « pas d'homme politique qui se respecte, qu'il siége dans cette Cham- « bre ou dans l'autre, qui osât soutenir aujourd'hui la conciliation « possible entre le mot *liberté* et le mot *autorisation préalable*. . . .

. . . . . .

« Et vous voulez faire croire que nous sommes libres lorsque vous « maintenez cette autorisation ! Vous voulez nous faire croire que « nous exagérons la liberté en posant son principe nécessaire ! Vous

Digitized by Google

« voulez nous faire croire que le régime des permissions de police, « c'est le régime de la liberté! J'affirme que vous tentez l'impos- « sible[1].... »

Non, ce n'est pas celui qui a si largement posé la question générale de la liberté religieuse; celui qui, conformant ses actes à son langage, se levait à quelques jours de là contre l'ordre du jour motivé; celui qui disait il y a deux mois aux électeurs du Xe arrondissement : « La liberté d'enseignement n'est pas catholique, la liberté des « cultes n'est pas protestante, toutes deux n'ont qu'un nom : *la li-* « *berté;* » ce n'est pas lui qui viendrait soutenir encore qu'on peut faire le procès à l'article 291 sans mettre en même temps en cause la loi de germinal an X.

La controverse parlementaire est à présent bien connue, et si la clarté que nous avons désiré mettre dans notre exposé ne nous a pas fait défaut, on doit voir très-distinctement les points fort peu nombreux sur lesquels elle a roulé jusqu'à présent, et dont il est difficile de la faire sortir.

D'un côté, la thèse de droit constitutionnel, qui n'a pas été directement réfutée : point de liberté là où l'on ne peut agir sans la permission du pouvoir.

De l'autre, les inconvénients et les dangers que l'application de cette thèse, en matière de cultes, pourrait entraîner dans l'ordre politique et moral, inconvénients et dangers dont la gravité est contestée, et dont les uns affirment, pendant que les autres le nient, qu'une loi sagement combinée et la répression judiciaire préserveraient la société.

Enfin la nécessité de maintenir l'égalité entre toutes les religions, arme redoutable dans la main des partisans du *statu quo*, tant que leurs adversaires veulent isoler la cause de tel ou tel culte, vain épouvantail à l'instant où ils réclament un droit commun de liberté sans acception de croyances et de situations.

Et si l'on veut joindre au résumé des arguments celui des faits nés du débat ou qu'il a révélés :

Le protestantisme français divisé sur la question ; une fraction très-considérable de ce grand corps trouvant plus d'intérêt à la conservation qu'au changement du régime actuel, que l'administration tend, en effet, à lui rendre de plus en plus favorable.

[1] *Moniteur* 1845, p. 1131.

Digitized by Google

Le gouvernement tenant beaucoup à ce régime, mais assez embarrassé de son usage, tergiversant, prenant des demi-mesures, et débutant par des tracasseries pour finir par des concessions.

Nous croyons nos lecteurs en état d'asseoir un jugement sur ces données, et ce n'est que pour lever autant qu'il dépend de nous tous les doutes, pour suppléer surtout à ce qui n'a pu être dit devant les Chambres du devoir et de l'intérêt spécial des catholiques, que nous nous hasarderons à leur soumettre en notre propre nom quelques considérations nouvelles.

E. DE FONTETTE.

(*La fin à un prochain numéro.*)

Digitized by Google

COBDEN ET LES LIBRES ÉCHANGISTES.

(Premier article.)

On se souvient de la vive émotion que l'arrivée de Francklin produisit en France, à Paris surtout, vers la fin du dernier siècle. Les têtes se montèrent. Chacun voulut avoir vu le célèbre étranger. Son médaillon sur porcelaine fut peint à la manufacture de Sèvres. Francklin parut à la cour. Les salons qui donnaient le ton se parèrent pour le fêter. « J'ai assisté à l'une de ces fêtes, raconte Mme Campan, où « la plus belle parmi trois cents femmes fut désignée pour aller poser « sur la blanche chevelure du philosophe américain une couronne de « lauriers et deux baisers aux joues de ce vieillard. » Il est vrai que Francklin, pour s'attirer ces hommages extraordinaires, avait, outre sa renommée, le charme piquant de porter le costume qui n'appartenait alors qu'aux cultivateurs américains : un habit de drap brun, un chapeau rond, des cheveux plats sans poudre, et un bâton à la main. Quelques personnes ont essayé de renouveler, à propos du voyage en France d'un étranger, M. Cobden, membre du Parlement d'Angleterre, et fabricant de toiles peintes à Stockport, l'ovation offerte par nos pères à Francklin. L'émotion que l'on a réussi à produire, pour n'agiter que le monde des économistes, pour ne point se traduire par des démonstrations qui ne sont plus de notre temps, n'en est pas moins réelle et curieuse à observer. Nous n'avons plus de ces salons dont l'accueil était autrefois comme le modèle et la consécra-

Digitized by Google

tion de l'hospitalité française. Les Parisiennes n'ont pas témoigné pour M. Cobden l'enthousiasme avec lequel les femmes du XVIIIe siècle avaient couronné Francklin ; mais, en revanche, la presse l'a salué de ses épithètes les plus honorifiques. Des banquets lui ont été offerts à Paris et à Bordeaux ; il ne fait pas une démarche, il ne dit pas une parole que nous n'en soyons instruits. Bientôt on nous pressera de prendre part à la souscription que les Anglais ont ouverte pour lui offrir une récompense nationale, souscription qui, d'après le dernier bulletin, montait déjà à près de 3 millions.

Que nous veut donc M. Cobden ? Dans un temps si affairé et qui oublie si vite les personnes, qu'a-t-il fait pour captiver ainsi les yeux ? Tout le monde le sait à peu près. Personne n'ignore que M. Cobden a été, non pas précisément le chef, non pas l'orateur le plus éloquent, quoique assurément il ne manque pas d'éloquence, mais le membre le plus actif et le plus résolu d'une association puissante qui, après huit ans d'efforts, a obtenu le rappel des lois anglaises sur les céréales. On sait aussi qu'un grand ministre, sir Robert Peel, a de 1842 à 1846 introduit dans le tarif des douanes d'Angleterre des modifications considérables. On a vu enfin des sociétés se former à Bordeaux d'abord, puis à Paris, au Havre, à Lyon, à Marseille, pour célébrer ces réformes désintéressées, généreuses, disent les membres de ces associations du *libre échange*, acte héroïque de vertu et d'abnégation que l'on presse la France d'imiter à tout prix. Mais quelles ont été les causes et les tendances de la ligue contre la loi des céréales ? Quels sont le but et la portée des réformes de sir Robert Peel ? Qu'y a-t-il de vrai et d'applicable dans les doctrines des libres échangistes ? Voilà ce qu'il importe de connaître exactement, et tel est le triple objet d'études que nous essaierons de poursuivre.

La législation sur les céréales qui vient d'être abolie datait de 1815. Les guerres de la République et de l'Empire avaient mis en interdit les côtes d'Angleterre. Cette interdiction ne fut jamais absolue, même au temps du blocus continental. Elle entravait cependant les arrivages de blé, au moment où la nécessité de nourrir les flottes et les armées de Portugal et d'Espagne accroissait la consommation des subsistances. De là une hausse extraordinaire. Le haut prix des céréales tenta les capitalistes. On défricha à grands frais des terres de qualité inférieure, et abandonnées jusqu'alors à la pâture. Les propriétaires, de leur côté, mirent les baux à l'enchère, et la concur-

Digitized by Google

rence élev a les fermages à des taux énormes, calculés follement non pas sur l e produit naturel de la terre, mais sur la valeur artificielle et préca ire des céréales.

Les événements de 1814 déroutèrent toutes ces combinaisons. La paix ranima le commerce maritime, diminua la consommation, et aurait fait renaître ainsi l'abondance et le bon marché, si les propriétaires du sol, s'insurgeant contre les desseins de la Providence, n'eussent prétendu dépouiller les masses du bénéfice des faits accomplis, et maintenir le pain à des prix aussi exhorbitants que dans les temps de guerre et de pénurie. Les épiciers ne furent pas en France si osés. Ils ne demandèrent pas que, les communications avec les colonies une fois rouvertes, le prix du sucre demeurât fixé pour toujours, par une loi, à 6 francs la livre.

Le Parlement d'Angleterre consacra pourtant l'ambition des propriétaires fonciers. Par le bill de 1815, il fut statué que tant que le blé indigène n'aurait pas atteint le prix impossible de 80 schellings le quarter (36 francs l'hectolitre), il ne serait pas permis d'importer des blés étrangers, tandis qu'au contraire les propriétaires anglais auraient le droit d'exporter les céréales en tout temps et sans considération du prix de la denrée. Cette loi inique, impie, fut la part du butin de l'aristocratie dans la défaite de la France.

Cependant elle ne répondit pas à l'attente de ceux qui l'avaient provequée. La disette de 1816 à 1817 amena, il est vrai, des prix exhorbitants; mais, de 1818 à 1820, la clémence du ciel vainquit les desseins cupides des hommes, et l'Angleterre, malgré toutes ses lois, dit spirituellement M. Duverger de Hauranne, fut affligée de la calamité déplorable du pain à bon marché.

En 1820, une première ligue, dite de l'Hôtel d'Henderson, se forma contre la loi des céréales; mais ces ligueurs n'avaient point les mêmes vues que M. Cobden. Ce qu'ils reprochaient au bill des céréales, c'était de ne pas leur assurer le *prix rémunératoire* sur lequel ils avaient compté. En 1822, un nouveau bill fut donc rendu, qui, tout en paraissant un peu moins favorable à l'aristocratie terrienne que le bill de 1815, ne changeait rien cependant à l'état de la législation. Le prix au-dessus duquel l'importation du blé devenait permise fut abaissé de 80 schellings le quarter à 70; mais comme, d'un autre côté, il était établi que le bill nouveau ne serait pas mis à exécution avant que le blé n'eût été payé une fois 80 schellings le quarter,

Digitized by Google

l'importation des céréales resta de fait prohibée avant comme après le bill de 1822. Les manufacturiers se récrièrent avec violence. Un grand ferment de discorde fut jeté entre les lords et les autres classes du peuple. Non-seulement on avait accordé un privilége irritant aux possesseurs du sol; mais par suite de cette cherté artificielle, contre nature, donnée au pain, le salaire des ouvriers était exhaussé; et l'Angleterre allait être affligée d'un désavantage commercial : le haut prix de la main-d'œuvre.

Cet inconvénient, atténué d'ailleurs par loi d'Élisabeth sur la taxe des pauvres, était compensé par les dons sans nombre dont l'Angleterre a été gratifiée, et qui ont fait sa splendeur industrielle. Dès qu'elle l'avait voulu, cette île féconde, percée de vastes ports, traversée par des voies navigables, s'était emparée du commerce que la Hollande et les villes hanséatiques exerçaient. Son *acte* de navigation, multipliant ses vaisseaux, avait fait affluer dans ses mains les matières premières, qu'elle s'était apprise à manufacturer à l'abri de ses lois de monopole. Lorsque l'invention des machines à vapeur eut changé toutes les lois de la production, l'Angleterre en se baissant découvrit que le sol de plusieurs de ses provinces n'était qu'un banc de houille et de minerai de fer. Elle avait déjà l'habitude du travail, la patience, l'énergie; et la révolution industrielle qui allait bouleverser le monde la mettait en pleine possession de richesses naturelles incomparables. Les mœurs démocratiques se propageaient. Les arts de luxe voyaient leur clientèle se resserrer. Le goût et le talent cédaient le pas aux qualités solides qui sont propres aux ouvriers anglais. Les capitaux affluaient déjà. Ils couvrirent ce sol privilégié de routes, de canaux, de chemins de fer. Des manufactures immenses s'élevèrent, pour s'adonner exclusivement à une des mille branches de chaque industrie. La division du travail fut poussée à l'infini, et toutes les ramifications furent traitées sur une échelle colossale. La production devint ainsi énorme, rapide, et d'une économie inimitable, malgré le haut prix des salaires dont on connaît les causes. Le marché intérieur fut bientôt comblé; tous les efforts, toutes les espérances se dirigèrent vers l'exportation.

L'Angleterre était, ou du moins se croyait, capable de pourvoir le monde entier de tous les objets de grosse consommation.

Dans un des nombreux meetings que la ligue contre la loi des céréales a tenus, un manufacturier, M. Asworth, exprimait avec beau-

Digitized by Google

coup de force à quel point les débouchés extérieurs sont nécessaires à l'industrie anglaise : « Je suis en mesure, disait-il, d'évaluer l'importance du marché intérieur en ce qui concerne ma propre industrie, l'industrie cotonnière. Elle s'alimente principalement par l'exportation ; on voit, dans l'ouvrage de Brown, qu'*une balle seulement de coton sur sept est mise en œuvre pour la consommation du pays, et, par conséquent, cette consommation ne paie qu'un septième de la main-d'œuvre britannique qui est consacrée à cette branche, ou environ un jour par semaine*. Ne perdez pas de vue que c'est à cela que se borne la totalité de la consommation du pays. »

Pour une nation dont l'atelier est monté sur de pareilles bases, l'expansion au dehors, par voie de conquêtes ou de traités, n'est pas chose de fantaisie ou de passion comme chez Louis XIV ou Napoléon, par exemple. C'est une nécessité vitale, physiologique, pour ainsi dire. Cependant un phénomène grave se présentait. A mesure que la propagation des machines accélérait la production de l'Angleterre et la rendait presque infinie, les marchés les plus riches l'excluaient ou ne consentaient à la recevoir que sous des conditions plus ou moins désavantageuses. Les puissantes nations du continent, qui ne se laissent pas, comme les Chinois, commander à coups de canon de faire le commerce, la France, la Prusse, l'Autriche, la Russie, et les nations secondaires à leur exemple, s'entouraient d'un réseau de douanes.

Toutes les nations européennes avaient passé par la rude épreuve du blocus continental ; elles en avaient essuyé le choc ou le contre-coup. Privées d'une foule d'objets dont l'Angleterre avait été jusqu'alors la principale pourvoyeuse, elles avaient dû s'ingénier pour se suffire à elles-mêmes. Il leur avait fallu secouer l'indolence héréditaire que les Anglais avaient eu soin de cultiver. Elles avaient appris à connaître les ressources de leur génie et de leur sol. A Rouen, à Mulhouse, à Jouy, à Tarare, à Saint-Quentin, à Lille, on avait vu de nombreux établissements industriels surgir des ruines que le funeste traité de 1786 avait semées, se former avec de nouveaux éléments ou s'étendre, et se consacrer tous à la filature, au tissage et à l'impression du coton. La fabrication des draps et de tous les genres de laineries avait pris un grand essor à Elbeuf, à Sedan, dans l'ancien Languedoc, en Belgique, en Saxe, en Moravie. Les fabriques de soieries s'étaient développées à Lyon, à Zurich, à Elberfeld, à Milan, à Vienne, à Berlin,

Digitized by Google

à Stockholm, et même à Moscou[1]. Lorsque le commerce avec l'Angleterre fut redevenu libre, les gouvernements, qui avaient soutenu à grands frais ces entreprises, qui les voyaient exercer l'activité et accroître le capital de leur nation, se soucièrent peu de les livrer comme une proie à la concurrence britannique. La maxime prévalut dans les cabinets européens qu'il importait aux nations de développer, même au prix de sacrifices momentanés, tous leurs éléments naturels de travail, qu'elles devaient même s'efforcer d'en acquérir de nouveaux, que c'était une condition de richesse et d'indépendance.

Cette théorie n'est point du goût de la politique anglaise, et les orateurs de la ligue contre la loi des céréales, en qui l'on retrouve tous les vieux sentiments britanniques profondément empreints sous le masque humanitaire dont ils ont essayé souvent de se couvrir; les orateurs de la ligue n'ont jamais manqué l'occasion de la ridiculiser et de la poursuivre de leurs invectives. Un jour, M. Fox, l'un des ligueurs, le plus brillant peut-être et le plus spirituel, appliquant habilement aux objets de luxe ce qui ne peut se concevoir que des choses usuelles, s'exprimait en ces termes, qui découvrent nettement la tendance personnelle et anti-aristocratique de la ligue : « Etre in-« dépendant de l'étranger, c'est le thème favori de l'aristocratie... « Mais qu'est-il donc ce grand seigneur, cet avocat de l'indépen-« dance nationale, cet ennemi de toute dépendance étrangère? Exa-« minons sa vie. Voilà un cuisinier *français* qui prépare le *dîner pour* « *le maître*, et un valet *suisse* qui apprête le *maître pour le dîner*. « (Eclats de rire.) Milady, qui accepte sa main, est toute resplendis-« sante de perles qu'on ne trouve jamais dans les huîtres britanni-« ques, et la plume qui flotte sur sa tête ne fut jamais la queue d'un « dindon anglais. Les viandes de sa table viennent de la *Belgique*, ses « vins du *Rhin* et du *Rhône*. Il repose sa vue sur des fleurs venues « de l'*Amérique du Sud*, et il gratifie son odorat de la fumée d'une « feuille apportée de l'*Amérique du Nord*. Son cheval favori est d'o-« rigine *arabe*, et son *petit* chien[2] de la race du *Saint-Bernard*. Sa

[1] Voir *le Système continental et les Anglais*, par M. Millenet.

[2] Cette traduction est empruntée, comme celle qui précède et celle qui suit, à M. Bastiat, l'auteur de *Cobden et la ligue*. Nous ne prenons point sous notre responsabilité la découverte imprévue de ce *petit chien* du mont Saint-Bernard. De cette espèce, on ne connaît que des dogues énormes approchant de l'âne pour la taille. *Little*, qui probablement se trouve dans

Digitized by Google

« galerie est riche de tableaux *flamands* et de statues *grecques*. Veut-il « se distraire, il va entendre des chanteurs *italiens* vociférant de la « musique *allemande*, le tout suivi d'un ballet *français*. S'élève-t-il « aux honneurs judiciaires, l'hermine qui décore ses épaules n'avait « jamais figuré jusque-là sur le dos d'une bête britannique. (Eclats « de rire.) Son esprit même est une bigarrure de contributions exo- « tiques. Sa philosophie et sa poésie viennent de la Grèce et de Rome; « sa géométrie, d'Alexandrie; son arithmétique, d'Arabie; et sa re- « ligion, de Palestine. Dès son berceau, il presse ses dents naissantes « sur du corail de l'océan Indien, et lorsqu'il mourra, le marbre de « Carare surmontera sa tombe. (Bruyants applaudissements.) Et « voilà l'homme qui dit : Soyons indépendants de l'étranger ! »

Ce passage est assurément d'une verve charmante, sauf quelques teintes de subtilité et de bel esprit; il est fait pour séduire une multitude. Il prouve peu toutefois; car jamais les nations n'ont cru leur indépendance intéressée à ce que les cuisiniers, les valets, les chanteurs, les danseurs, les précepteurs étrangers fussent écartés de leur sein. Platon et Lycurgue ont pu faire de cette exclusion une des lois de leurs républiques, dont on ne saurait dire laquelle est la plus impossible, quoique Sparte ait existé. C'est affaire de morale et non point d'économie politique. Quant aux fantaisies que les gens riches veulent se passer, bien folles seraient les barrières qui prétendraient en interdire la satisfaction. Tel n'est point l'objet des douanes, tel ne saurait être leur effet. Au reste, nous ne discutons pas en ce moment; nous racontons comment, à tort ou à raison, les nations continentales résolurent de fabriquer elles-mêmes leurs vêtements, leur fer, les ustensiles propres aux usages de la vie. Nous n'avons ni à justifier ni à blâmer les détails du régime protecteur ou prohibitif qu'elles crurent devoir adopter. Il suffit que l'on comprenne combien leur détermination fut préjudiciable à l'Angleterre.

La France donna le signal; elle rejeta ce sophisme, répété à satiété en 1814 par des écrivains achetés ou séduits par les Anglais : « La « France est un pays exclusivement agricole; elle ne doit pas pré- « tendre à l'industrie. » Ceux qui parlent ainsi faussent la pensée de Sully, et foulent aux pieds celle de Colbert. Ils sont bien près d'adopter cet autre sophisme, qui n'est que le corollaire du premier :

le texte, ne signifie point ici *petit*, mais *mignon, favori* : *« Son chien favori vient du mont Saint-Bernard.»*

Digitized by Google

« La France est une nation continentale ; elle ne doit point aspirer à « fonder une marine. » La loi de 1816, que nous n'appellerons pas, comme un fabricant entendu dans l'enquête de 1834, la charte sacrée et inviolable de l'industrie, fut un acte d'indépendance et d'énergie qui permit aux fabriques françaises d'exister. Dès 1820 et 1821, la Bavière, le Wurtemberg, les grands-duchés de Bade et de Darmstadt, et d'autres petits Etats de l'Allemagne, songeaient à former une nationalité commerciale. Ils voulaient tout à la fois créer un centre d'opposition contre la suprématie politique de la Prusse et de l'Autriche, et entrer en lutte avec l'industrie anglaise. Ce *Handelsverein* de Darmstadt est le berceau trop ignoré de l'Association des douanes allemandes. La Russie, l'Autriche, les Etats d'Italie, l'Espagne, le Portugal lui-même, cédèrent tour à tour à ces tendances d'émancipation.

Les Etats-Unis entrèrent dans la même voie, et ils y marchent à grands pas. Il semble qu'ils aient pris à cœur de réaliser la prophétie de J.-B. Say : « Qui sait si les Etats-Unis ne parviendront pas à « établir des cotonnades à meilleur compte que l'Angleterre[1] ? » Il y a vingt ans, il n'existait pas sur la surface de la république américaine une seule manufacture de ce genre ; et aujourd'hui la plupart des Etats, surtout ceux du Nord, en possèdent. Il s'en élève partout. Déjà même certaines sortes de calicots américains priment les étoffes anglaises sur les marchés de la Chine[2].

Il y a longtemps que les manufacturiers anglais se préoccupent du progrès de l'industrie cotonnière en Amérique. Un filateur de coton, M. Holland-Hoole, dans une lettre qu'il écrivait en 1832 à lord Althorp, pour repousser certaines réformes favorables aux ouvriers que le Parlement discutait alors, disait : « La situation artificielle dans « laquelle nous a conduits notre politique exige les efforts combinés « de tous les sujets de Sa Majesté pour nous préserver d'un embarras « national et de la ruine. » Il ajoutait que la manufacture du coton n'était pas indigène sur le sol de la Grande-Bretagne, et que quelque jour il était à craindre qu'elle ne trouvât son centre le plus naturel dans les Etats-Unis d'Amérique. Lorsque l'on rapproche cette prédiction des calculs présentés par M. Atswold, lorsque l'on se souvient que l'industrie cotonnière est de toutes celle qui emploie le plus de bras et produit le plus de valeurs, on conçoit l'effroi et le dépit

[1] T. VII, p. 244. *Cours complet d'économie politique pratique.*

[2] *Bullet. de la Soc. indust. de Mulhouse*, n° 92, 1845.

Digitized by Google

de l'Angleterre. Sir Robert Peel songeait peut-être à cette éventualité qui, pour ne pas être instante, n'en doit pas moins préoccuper la pensée des hommes d'Etat, lorsqu'il disait dans la session dernière : « Il y va de notre intérêt de propager le goût des soieries. »

Le régime de douanes sous lequel les différentes nations se sont placées successivement depuis 1814 a eu pour effet de resserrer les débouchés ouverts jusque-là à l'Angleterre, et même de diminuer ses profits sur les marchés neutres. Les marchands anglais ont eu parfois à supporter, douleur amère ! la concurrence de leurs anciennes pratiques; et ce qu'il y a de plus poignant pour eux dans cette guerre, c'est qu'ils ont été attaqués et battus avec leurs propres armes, avec les machines qu'ils avaient inventées ou appliquées les premiers, les machines dont ils voulaient à tout prix conserver le secret et le monopole. Des lois sévères avaient défendu aux ouvriers d'émigrer; l'exportation de machines avait été prohibée. En dépit de ces défenses, les ouvriers anglais se sont faits les instructeurs de l'Europe et de l'Amérique. Ainsi s'est produite la situation que M. Hume, membre du Parlement et de la ligue, décrivait et déplorait en ces termes dans le meeting du 5 août 1843 :

« Pendant la guerre qui a rempli ce quart de siècle qui s'est ter-
« miné en 1815, il n'y avait pas de manufactures sur le continent, et,
« à la paix, l'Angleterre, qui était en possession de pourvoir tous les
« marchés du monde, put maintenir pour un temps les hauts prix
« occasionnés par la guerre; c'est ce qu'elle fit, bien que le prix
« des aliments fût alors plus élevé de 50 pour 100 dans ce pays que
« partout ailleurs. Mais quel est l'état actuel des choses? La paix règne
« en Europe et en Amérique, et la population s'y partage entre l'in-
« dustrie et l'agriculture. Elle rivalise, sur les marchés neutres, avec
« le fabricant anglais; et à moins que celui-ci ne puisse établir les
« mêmes prix, il lui est impossible de soutenir la concurrence. Que
« veut-il donc quand il demande l'abrogation des lois restrictives?
« Il veut que les ports de l'Angleterre soient ouverts aux denrées du
« monde entier, afin qu'elles s'y vendent à leur prix naturel, et que
« les Anglais soient placés sur le même pied que toutes les autres
« nations. Craignez-vous qu'à ces conditions le génie industriel, le
« capital et l'activité de la Grande-Bretagne aient rien à redouter?
« (Acclamations.) Vos acclamations répondent non. *Ne nous lassons*
« *donc point de réclamer la liberté du commerce.* »

Digitized by Google

Ces dernières paroles font assez comprendre dans quel esprit les politiques anglais réclament la liberté du commerce. Déjà, en 1824, M. Huskisson, président du bureau du commerce, faisait appel à ces théories décevantes qui trouvent si facilement écho parmi nous. Alors la situation économique qui épouvante M. Hume commençait à se dérouler. Et déjà ce ministre prévoyant tentait, en remaniant les tarifs, d'obtenir des nations rivales l'entrée de leurs marchés, au prix de concessions illusoires. Le tarif qu'il s'agissait de réformer était à la fois fiscal au plus haut degré et démesurément protecteur. Il levait un impôt de 5 francs par quintal sur les matières premières, et des droits de 80, 75, 50 p. 100, sur les choses manufacturées. Pour plus de précaution, l'étain travaillé, la poterie d'étain, la tabletterie et les objets tournés étaient formellement prohibés. M. Huskisson supprima les prohibitions formelles, et retranchant des tarifs le luxe de protection inutile, il en conserva la réalité partout où il était commercialement bon de la maintenir. Quant aux industries assez avancées déjà pour défier par la perfection ou par le bon marché toute concurrence étrangère, les étoffes de coton par exemple, M. Huskisson eut la bonne grâce de ne leur accorder qu'une protection de 10 p. 100 ; protection parfaitement gratuite, et dont elles pouvaient se passer à merveille.

M. Huskisson ne le dissimula point ; et c'est vraiment se moquer que de nous représenter comme un Curtius de la liberté du commerce le ministre qui s'exprimait ainsi : « Il n'y a point de marché « dans le monde où les produits de nos fabriques de coton n'aient un « avantage décidé. Un seul fait suffit pour le prouver. C'est que l'ex- « portation de cette espèce de produit s'est élevée l'année dernière « au-dessus de 30 millions sterling (750,000,000 francs). Pourrions- « nous craindre avec cet avantage énorme l'introduction de quelques « produits étrangers? *Où un Anglais trouverait-il des cotonnades quel- « conques à meilleur marché que dans nos propres ateliers?* Cepen- « dant nous conservons un droit sur les cotonnades étrangères selon « les qualités, de 75, de 67 et 1/2 et de 50 p. 100. Ce droit peut être « réduit à 10 p. 100, sans qu'il résulte aucun inconvénient pour nos « fabricants. »

En revanche, un droit de 30 p. 100 repoussait les cristaux taillés de Bohême, les dentelles de Malines, les porcelaines de Sèvres, les voitures de Vienne, les bronzes de Paris, tous les articles en un mot

Digitized by Google

que l'industrie anglaise fabriquait moins bien ou plus chèrement que les nations concurrentes. En un mot, le tarif anglais de 1825 est en tout point l'application habile et fidèle des paroles suivantes que nous empruntons encore à M. Huskisson : « Ce qu'un gouver-« nement doit à l'industrie nationale, c'est de la mettre sur un ter-« rain favorable pour lutter avec l'étranger ; ce qui se fait au moyen « d'un droit capable de balancer les avantages que l'étranger pos-« sède. »

Les faveurs intelligentes que M. Huskisson avait accordées à l'industrie anglaise ne la préservèrent pas d'une crise terrible qui éclata en 1826. Tant que le travail avait abondé et que les salaires s'étaient élevés, les rigueurs de la loi des céréales s'étaient fait moins sentir. Elles devinrent accablantes dès que les manufactures tombèrent dans l'inaction. Les ministres permirent par exception et temporairement d'introduire les blés entreposés. Cette concession forcée accusait la loi des céréales ; des meetings tumultueux en demandèrent la révision. M. Canning avait compris les vices de ce régime détesté. En 1827 il proposa un bill qui substituait à la prohibition d'importer du blé, jusqu'à ce que les céréales indigènes eussent atteint un prix exhorbitant, la faculté permanente d'importer, à la condition d'acquitter des droits gradués d'après la valeur variable de la denrée ; droits qui s'élevaient à mesure que le prix des grains anglais baissaient, et *vice versâ*. Il est inutile de raconter par quelle suite d'accidents parlementaires, ce bill, adopté par la Chambre des Communes, fut repoussé par la Chambre des Lords. Lord Wellington, l'auteur de ce rejet, proposa l'année suivante un bill basé, comme celui de Canning, sur le principe de l'échelle des droits, mais plus favorable à l'aristocratie terrienne. Car, jusqu'à ce que le blé anglais se vendît 70 schellings le quarter (30 francs l'hectolitre), le taux des droits devait équivaloir à une prohibition.

Cette mesure ne pouvait donc calmer les plaintes des manufacturiers. Après la réforme, des associations se formèrent pour poursuivre l'abolition de la loi des céréales. Des processions de pauvres et d'ouvriers parcoururent les villes industrielles. En tête on portait, symbole expressif, deux pains taxés au même prix, mais de poids inégal : l'un, fait de blé anglais, était tout petit ; l'autre, de blé d'Odessa, était trois ou quatre fois plus gros.

L'abus devint plus intolérable encore aux manufacturiers lorsque,

Digitized by Google

en 1834, la loi sur la taxe des pauvres fut changée. Cette taxe n'avait pas le même caractère dans tout le royaume. L'Ecosse en était exempte. Dans le nord de l'Angleterre, on la regardait plutôt comme un secours charitable que comme un droit. Dans le reste de l'Angleterre, tous les indigents par suite d'infirmités, de maladie, de vieillesse, de manque de travail, d'insuffisance de salaire, réclamaient l'assistance de la paroisse du front dont un rentier se présente au trésor public. Nous sommes loin d'envier pour notre pays cette loi funeste, propre à dessécher le cœur des riches et à irriter celui des pauvres; mais on comprend combien il était lucratif à des industriels peu scrupuleux de ne donner à leurs ouvriers que quelques pences pour leur travail, et de faire payer par la paroisse la différence entre ce semblant de salaire et la somme nécessaire à la subsistance des travailleurs. La loi de 1834 mit fin à ces spéculations. Elle n'abolit pas la taxe des pauvres, mais elle statua que, dans la plupart des cas, celui qui réclamerait l'assistance de la paroisse devrait se séparer de sa famille et tourner le *tread-mill* dans les *Work-houses*, affreuses demeures que l'on a justement appelées les bagnes philanthropiques de l'Angleterre. Les ouvriers devinrent dès lors plus soigneux de leur salaire, plus prompts à se coaliser pour le maintenir ou l'élever. Dès lors aussi les inconvénients du bill des céréales pesèrent de tout leur poids sur l'industrie anglaise.

En 1838, une crise dont la sévérité, l'étendue et la durée ont été sans exemple, dit M. Gladstone, commençait à sévir sur les trois royaumes. La récolte avait été mauvaise, et les salaires avaient baissé. On ne travaillait dans les manufactures que quatre jours par semaine. L'existence de ces multitudes laborieuses dont les enquêtes ordonnées par le Parlement ont publié les misères matérielles et morales, était devenu un problème plus mystérieux et plus redoutable que jamais. A Manchester surtout la détresse était affreuse. La Chambre de commerce de cette ville, par une pétition adressée au Parlement le 13 décembre 1838, demanda le rappel immédiat et absolu des lois sur les céréales et les subsistances. Cette pétition, dont MM. Prentice, rédacteur du *Manchester-Times*, S.-B. Smith et Cobden avaient été les principaux instigateurs, causa une vive émotion. La ligue contre la loi des céréales était fondée. De nombreuses sociétés se mirent en rapport avec l'association centrale de Manchester. Ainsi soutenu, M. Villiers renouvela devant le Parlement la motion pour l'a-

Digitized by Google

bolition de la loi des céréales, que M. Clay avait tentée inutilement dans la session précédente. Le rejet prévu de cette proposition excita les ligueurs; ils complétèrent et resserrèrent leur organisation. Le conseil exécutif de la ligue, siégeant à Manchester sous la présidence de M. Georges Wilson, fut investi du droit de publier des brochures, un journal, d'ordonner et de convoquer les meetings. Une souscription de 6,000 livres sterling fut recueillie. Le 6 avril 1839 parut à Manchester le premier numéro de l'*Anti-Corn Law Circular* qui se transforma, le 24 août 1841, en *Anti-Bread Tax-Circular*, et qui enfin, le 30 septembre 1843, prit à Londres le titre de *The League*[1]. Des milliers de brochures et de pamphlets furent répandus dans les villes et dans les comtés. Des orateurs passionnés, infatigables, inépuisables, M. Bright, M. Fox, M. Cobden et bien d'autres coururent haranguer la foule agitée. Jalousie des classes bourgeoises et ouvrières contre les classes aristocratiques (en Angleterre on peut se servir de ces mots sans commettre d'anachronisme), hostilité du clergé dissident contre le clergé anglican, sympathies pour les souffrances des masses, orgueil national et en même temps vagues tendances humanitaires, tous les sentiments les plus contraires, toutes les passions furent exploitées par les missionnaires de la ligue. Ils dogmatisèrent et commentèrent Adam Smith ; ils s'adressèrent à la pitié, à l'intérêt et à la peur ; ils surent intéresser à leur cause les femmes qui brillaient au premier rang dans les banquets, les fêtes et les meetings de la ligue.

Cette association était une puissance, lorsqu'en 1841 sir Robert Peel devint chef du cabinet.

L'Angleterre se trouvait alors dans un pressant péril. La crise financière qui avait désolé l'Amérique réagissait avec violence sur les trois royaumes, et les couvrait de banqueroutes et de sinistres de tout genre. La navigation avec les pays étrangers était paralysée; la valeur totale des échanges diminuait, en cette seule année, de 114,146,000 fr. Les manufactures, encombrées et ne trouvant pas d'acheteurs pour leurs produits avilis, réduisaient à rien le salaire des ouvriers. A Dundee, à Leeds, à Kendal, à Carlisle, à Birmingham, à Manchester, la consommation de la viande, comparée à ce

[1] Voir la *Revue britannique*, janv. 1846. Le livre de M. Bastiat, *Cobden et la Ligue*, n'est point, comme son titre le fait espérer, une histoire de ce grand mouvement, mais une traduction à bâtons rompus des discours les plus importants tenus dans les principaux *meetings*.

Digitized by Google

qu'elle était cinq ans auparavant, avait baissé d'un tiers. Les ouvriers de Stockport, pour citer un exemple, subissaient par chaque semaine une réduction de 175,000 fr. sur leurs salaires. La taxe des pauvres, malgré la répugnance des indigents à solliciter ses bienfaits amers, doublait, triplait même. Dans la paroisse de Mary-le-Bone à Londres, elle s'élevait tout d'un coup de 8,500 livres sterling à 17,000. Enfin un déficit de 50 millions se manifestait dans les revenus du trésor. L'Angleterre attendait de grandes mesures de l'esprit ferme et juste qui avait accepté le redoutable fardeau de ses destinées.

Sir Robert Peel ne déçut point l'attente de son pays. Il ne chercha point à se raidir contre des événements qui dominaient toute force humaine. Quelque soigneux qu'il se fût montré de l'unité de sa vie politique et de la constance de ses opinions, il sacrifia son amour-propre à l'intérêt pressant de l'Angleterre; il joua bravement la confiance et l'amitié du parti qui le soutenait au pouvoir. La réforme des lois sur les céréales l'occupa tout d'abord.

Il était difficile, il est vrai, d'esquiver cette question brûlante que lord John Russel, en 1840, avait posée devant le Parlement. Le prédécesseur de sir Robert Peel, entre autres mesures qui n'intéressent pas directement notre sujet, avait proposé de supprimer l'échelle mobile respectée par le bill de 1828, et d'imposer sur le blé étranger un droit fixe de 8 schellings par quarter (3 fr. 50 cent. par hectolitre). Les torys virent avec une indignation pleine d'effroi la discussion sur la loi des céréales passer de l'arène bruyante, mais instable, des meetings sur le terrain législatif. Sir James Graham, l'un d'eux, usant jusqu'à l'excès de la liberté parlementaire, compara les ministres whigs, déjà chancelants au pouvoir, « à ces locataires désespérés qui, lorsqu'ils « reçoivent sommation de déguerpir, mettent eux-mêmes le feu à leur « habitation, ou plutôt, ajoutait-il (de peur apparemment que la pre- « mière comparaison ne fût trop attique), à ces pirates qui, poussés « dans leurs derniers retranchements, courent au magasin à poudre « une torche à la main. » Ces violences des torys étaient peu faites pour encourager le ministre de leur choix à restreindre des priviléges défendus avec une fureur si jalouse. Cependant comment refuser à la détresse extrême du peuple et aux plaintes déjà redoutables des ligueurs le soulagement et le commencement de satisfaction que lord John Russel avait fait espérer deux ans auparavant, alors que les souffrances étaient moins vives et que la ligue essayait à peine ses forces?

Digitized by Google

Sir Robert Peel ne le voulut point. Rejetant le droit fixe, dont la discussion avait déjà démontré les inconvénients, et conservant le principe de l'échelle mobile, il proposa de diminuer sensiblement les droits d'entrée sur les grains étrangers. Le plan qu'il avait conçu lui semblait tout à la fois secourable aux intérêts manufacturiers et efficacement protecteur de l'industrie agricole; car cette nouvelle échelle de droits était disposée de telle sorte qu'en temps ordinaire le prix du blé ne pouvait pas descendre au-dessous de 55 à 60 schellings le quarter (25 fr. 30 cent. à 27 fr. 60 cent. un hectolitre).

Cet essai de conciliation, ou plutôt ce premier pas dans une voie que les uns voulaient interdire et combler, et les autres parcourir d'un seul bond, déplut, selon l'usage, à tous les intéressés. Les torys dénoncèrent sir Robert Peel comme le spoliateur perfide de leur propriété. Les whigs, incertains jusqu'alors, prirent position autour du droit fixe. Quant aux ligueurs, ils ne tinrent aucun compte de l'abaissement des tarifs sur les grains étrangers, et restèrent fidèles à l'ultimatum qu'ils avaient posé dès le premier jour : «Le rappel des lois sur les céréales, immédiat et sans condition. » Sir Robert Peel subit le double et contradictoire affront, à Derby, d'être accusé de vouloir affamer le peuple, et, à ce titre, d'être brûlé en effigie; tandis qu'à Aylesbury, le parti agricole le traitait d'infâme et d'apostat. Cependant on pouvait entasser les colères et les injures, mais personne ne se souciait de manier le pouvoir dans ces jours pleins d'angoisses et de ténèbres. Les ligueurs seuls l'auraient osé peut-être, mais ils n'avaient point encore d'existence parlementaire. M. Cobden naissait à peine à la vie politique, et quelque bonne opinion qu'il dût avoir de lui-même, il était loin de prévoir que quatre années plus tard, lord John Russel songerait à lui offrir un portefeuille. Le bill sur les céréales, présenté par sir Robert Peel, fut donc adopté par le Parlement, après une discussion acharnée, comme toutes celles qui ne touchent pas seulement aux opinions mais à la condition même, des personnes. Le parti manufacturier et le parti agricole luttèrent de récriminations injurieuses, et se renvoyèrent l'un à l'autre la responsabilité des souffrances populaires. Aux accusations d'avarice et de cupidité barbare accumulées par les ligueurs contre les propriétaires fonciers, M. Bushield Ferrand, esprit excentrique, mais loyal et ferme caractère, répondit par les paroles suivantes :

« Je n'accuse point tous les manufacturiers, mais j'accuse beau-

Digitized by Google

« coup d'entr'eux, notamment les chefs de l'association contre la loi « des céréales, de vol et de pillage aux dépens de pauvres ouvriers. Je « les accuse de les réduire au désespoir, non-seulement en leur don- « nant des salaires insuffisants, mais en les forçant d'acheter chez eux, « à de hauts prix, des denrées de mauvaise qualité. J'accuse parti- « culièrement M. Cobden, membre de la Chambre pour Stockport, de « faire travailler les ouvriers le jour et la nuit, et de détruire ainsi « leur bien-être et leur santé; de plus, tout ce que j'avance, je de- « mande à le prouver. »

Et en effet, l'enquête faite devant le Parlement sur l'état sanitaire de la population laborieuse, sans donner à envier le sort des paysans des comtés, vint démontrer une fois de plus l'affreuse misère d'âme et de corps des serfs des grandes fabriques [1].

En même temps qu'il réformait la loi sur les céréales et qu'il en adoucissait les rigueurs, sir Robert Peel avait soin de pourvoir au déficit du trésor. Appliquant à cette crise extrême de la paix une ressource financière qui, dans d'autres temps, avait fait le salut de la guerre, il proposa d'établir pour trois ans l'*income tax* sur la fortune mobilière. Les revenus au-dessus de 150 livres sterling, et les fermages qui dépassaient 300 livres, furent frappés d'un impôt d'un peu moins de 3 p. 100. Certain d'obtenir par ce moyen une recette extraordinaire et de combler le déficit des finances, sir Robert Peel pouvait, sans imprudence aucune, remanier le tarif des douanes. Que pesait la chance d'une diminution, subie d'un côté, mais compensée de l'autre par les produits de l'*income tax*, que pesait cette éventualité, quand on la mettait en balance avec l'immense avantage, avec la nécessité irrésistible de rendre le mouvement, la vie à l'industrie et au commerce! Abaisser les tarifs sur les matières premières qui sont ouvrées par les fabriques et sur les objets de consommation, c'était permettre à l'industrie de réaliser une double économie, d'abord sur le prix de revient des choses fabriquées, et ensuite sur le salaire des ouvriers, alimentés à meilleur marché. Sir Robert Peel n'avait que ce moyen d'amortir les plaintes des manufacturiers, de retarder, sinon

[1] Les deux volumes d'enquête présentés au Parlement dans le mois de juillet 1842 (*Local Reports on the sanitary condition of the labouring population of England*) ont cela de précieux et d'instructif pour tous qu'ils renferment des projets et des dessins d'habitation convenable et salubre pour les ouvriers des villes et des campagnes.

Digitized by Google

d'empêcher à tout jamais, l'abolition des lois sur les céréales, d'épargner, en un mot, à l'aristocratie terrienne un dommage et un affront irréparables.

Dans cette vue sir Robert Peel proposa de lever la prohibition absolue qui avait écarté jusque-là les bêtes à corne, les races ovine et porcine, et la viande fraîche ou salée. En revanche, outre un droit de 5 pour 100, il imposait un droit d'entrée sur les

Bœufs, de 25 francs par tête.
Vaches, de 18 fr. 75 c.
Veaux, de 12 fr. 50 c., etc.

Il permettait d'importer certains poissons par embarcations régulièrement expédiées des ports étrangers, vers des lieux et à des heures déterminées. L'introduction des deux espèces de tabac des Etats-Unis, du Mexique, de la Colombie, de l'Amérique du Sud, des îles de Saint-Domingue et de Cuba, était facilitée. Les tarifs sur les comestibles, sur la graine et semence, sur les métaux, étaient remaniés d'une main habile. Les matières premières qui ne naissent pas en Angleterre, ou qui du moins n'y sont pas recueillies en quantités égales à sa consommation manufacturière, étaient degrevées. Mais quant aux choses que l'Angleterre ne produit pas avec un avantage éminent, sir Robert Peel restait tout aussi fidèle que M. Huskisson au principe, ou si l'on veut, au préjugé de la protection. Bien plus, les tarifs des douanes ayant été remaniés à diverses reprises depuis 1824, les droits perçus sur plusieurs articles de l'industrie française avaient été élevés. Sir Robert Peel n'eut garde d'abaisser ces impôts protecteurs.

La France en particulier n'était pas tenue d'accueillir avec la joie si vive, avec la reconnaissance si humble qu'on a voulu lui prêter, un tarif dont voici les prescriptions rigoureuses, quant aux seuls produits que nous puissions exporter dans des conditions égales ou supérieures à celles de l'Angleterre.

Broderies.	20 p. 100 de la valeur.
Parfumerie.	
Pendules.	
Tissus de laine.	
Porcelaine peinte, dorée ou décorée [1]. . .	

[1] Dans le même chapitre, tout à côté de la porcelaine, que nous savons,

Digitized by Google

Fleurs artificielles.	25	»
Tissus de soie unis.		
Tissus de soie à dessins ou brochés.	30	»
Gaze unie ou rayée.		
Crêpe uni ou à dessins.		
Velours et rubans.		
Cristal et verre taillé (sans compter 49 fr. 22 c. par 100 kilogr. pour droit d'excise). . . .		
Ouvrages en soie, turbans ou bonnets, chapeaux de femmes, robes.	40	»

La perception de ces droits énormes, hypocritement prohibitifs, fut garantie par un redoublement de sévérité apporté dans le service de la douane. Sir Robert Peel eut le bon goût de supprimer certaines formalités inutiles et vexatoires. Mais pour contraindre les importateurs à déclarer la valeur réelle de leurs marchandises, il réserva aux douaniers le droit de *préemption*, c'est-à-dire, comme cela se pratique en France, la faculté de prendre pour leur propre compte les marchandises importées lorsqu'ils soupçonnent une déclaration d'achat mensongère, en remboursant toutefois au propriétaire frauduleux le prix qu'il déclare, et un dixième en sus. Ce n'est pas tout : de peur que la surveillance du fonctionnaire de la douane et de l'excise ne fût mise en défaut, les employés des armées de terre et de mer furent autorisés à circuler sur tous les points de la côte pour réprimer la contrebande. Enfin, chose qui ne s'était jamais vue dans les trois royaumes, par extension des dispositions de l'acte 53 des IIIe et IVe années du règne de Guillaume IV, les bâtiments et embarcations de la marine royale furent soumis au contrôle de la douane. Il était naturel sans doute que le trésor, consentant à diminuer les droits sur les choses importées, devînt d'autant plus soigneux de toucher les revenus qu'il s'était réservés. On peut croire aussi que la pensée de protection visiblement empreinte dans ces nouveaux tarifs ne fut pas étrangère à ce redoublement d'activité douanière.

en effet, orner avec plus d'art que les Anglais, je vois que la poterie fine (faïence et grès) n'est imposée qu'à 10 p. 100, dans l'hypothèse tout-à-fait imaginaire d'une importation qui n'offrirait à l'expéditeur qu'une perte certaine. On sait, en effet, que, grâce à la nature de la terre qu'ils trouvent sous leurs pieds, les fabricants anglais n'ont pas de rivaux pour la poterie fine.

Digitized by Google

Voilà en substance et dans ce qu'elles ont d'immédiatement applicable à la France, les mesures commerciales adoptées par le Parlement en 1842. Voilà l'acte d'une politique habile, intéressée, légitimement égoïste, qui nous fut montrée par des esprits prévenus et trop tranchants dans leurs fausses assertions, comme un holocauste pieux offert à la liberté du commerce.

Sir Robert Peel, quelque peu porté qu'il soit par la nature de son esprit droit et de son caractère loyal, quoi qu'en dise M. d'Israëli, vers les déclamations et les jactances de tribune, sir Robert Peel entraîné par la discussion, s'était laissé allé à dire : « Si les autres na-« tions ne veulent pas nous suivre dans la voie que nous ouvrons, tant « pis pour elles : le contrebandier est là pour rétablir l'équilibre. » Mais le docteur Bowring, fort connu en France par ses pérégrinations économiques et ses essais de propagande en faveur du libre échange, ayant demandé au premier ministre pourquoi les vins, les eaux-de-vie, les soieries, il aurait pu ajouter tous les articles de France, restaient frappés des droits énormes, au mépris de la liberté du commerce, encensés avec tant de faste ; sir Robert Peel, parlant avec plus de justesse, laissa voir toute sa pensée : « Des négociations commer-« ciales sont entamées à ce sujet avec la France, dit-il, et le gouver-« nement, par des dispositions anticipées, n'a pas voulu se désar-« mer. » Rien de plus simple sans doute et de plus irréprochable. Mais au moins l'aveu de ces précautions stratégiques aurait-il dû interdire de célébrer en France la générosité aveugle, l'abandon prodigue de l'Angleterre.

Les réformes douanières de 1842 ont été, il est vrai, suivies de nouveaux changements dans les tarifs anglais. Sir Robert Peel, en les proposant, s'est-il écarté de la sollicitude exclusive et habile pour les intérêts nationaux que ses premiers actes nous ont révélée ? A-t-il abdiqué cette réserve prudente dont nous venons de recueillir l'expression sur ses lèvres ? Les actes parlent d'eux-mêmes ; nous les livrerons sans commentaire au lecteur.

Les propriétaires fonciers, dont la nouvelle échelle mobile réduisait les priviléges, les rentiers frappés par l'*income tax*, durent se résigner aux sacrifices qui leur étaient imposés en vue du bien public, quand ils virent la crise, à laquelle sir Robert Peel s'était offert de remédier, éclater à la fin de la session par de sanglants désordres. Les ouvriers sans pain, sans travail, s'insurgèrent à Manchester, à

Digitized by Google

Stockport, à Leeds, dans plusieurs autres districts industriels. Des manufactures furent incendiées, des maisons mises au pillage. Ce mouvement, qui eût été terrible en France, s'apaisa promptement, comme s'apaisent en Angleterre ces émeutes d'ouvriers dont le courage et la fierté n'ont pas été trempés par la vie militaire.

Quelque soulagement que les mesures adoptées par le Parlement eussent apporté immédiatement à ces misères, la situation fût restée bien chanceuse, si le traité de commerce avec la Chine et la reprise des affaires avec les Etats-Unis n'étaient venu donner à l'industrie un élan extraordinaire. La valeur des exportations de cotonnades, de quincaillerie et de coutellerie, de tissus de lin et de chanvre, de draperie et de lainage, s'accrut de 98 millions, et tout aussitôt, en moins de deux ans, 240 filatures furent montées pour susciter bientôt une autre crise en obstruant les magasins du produit de 4,800,000 broches nouvelles (20,000 broches en moyenne par filature)[1]. Mais d'autres faits compensaient tristement ces avantages partiels. L'exportation des fils de coton et des fils de lin sur le continent diminuait, symptôme effrayant du progrès de la filature européenne. Une simple modification dans un tarif des douanes françaises avait entraîné la chute des 29 filatures de lin qui faisaient mouvoir 36,000 broches. L'industrie des fers, toujours lente à se relever des secousses qu'elle reçoit, avait été ébranlée profondément par la longue fermeture du marché américain. Sur 111 hauts-fourneaux qui en 1839 étaient en activité dans le comté de Strafford, 53 chômaient. Plusieurs maîtres de forge, qui s'efforçaient de rester debout, en étaient réduits à déclarer au Parlement qu'ils seraient bientôt contraints de cesser leurs travaux, si on ne trouvait à l'état des choses un remède qu'ils se sentaient d'ailleurs incapables d'indiquer. Les émigrations d'ouvriers ne se ralentissaient point, et M. Fox, le ligueur, pouvait dire, sans rien exagérer, le 30 mars 1843 : « Je plains les personnes « qui voient sans s'émouvoir les souffrances du pays, l'augmentation « rapide du nombre des faillites, la diminution des mariages, l'ac- « croissement des décès parmi les classes pauvres, l'extension du « crime et de la débauche. » La reine (dernier aveu de l'impuissance et de la détresse du gouvernement) provoquait, par l'intermédiaire du clergé, une souscription en faveur des districts manufacturiers.

[1] P. 85, *Bullet. de la Société de Mulhouse*, n° 92.

Digitized by Google

La reine d'Angleterre quêtait pour ses sujets, ainsi qu'une dame patronesse pour les pauvres de sa paroisse.

Ces événements ne tendaient point à modérer le zèle de la ligue. En 1843, elle avait commencé ses opérations à Londres. Chaque semaine, il devenait plus difficile de trouver un local assez vaste pour contenir la foule attirée et enthousiasmée par ce hardi et nouveau mélange de l'éloquence parlementaire dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus abstrait avec la passion tribunitienne la plus véhémente. Des associations affiliées se formaient dans tout le royaume. Les fermiers, d'abord rebelles, se laissaient gagner par l'espérance d'obtenir des fermages moins élevés et de prix de vente moins variables. Les chefs de la ligue, industriels habiles, la plupart fils de leurs œuvres, appliquaient l'activité qui avait fait leur propre fortune à organiser une propagande qui, soit par la presse, soit par les discours, allait solliciter chaque électeur dans tous les coins du royaume. Plusieurs élections partielles, ainsi préparées, firent entrer dans la Chambre des Communes de nouveaux ennemis des lois sur les céréales. Cependant sir Robert Peel, interrogé directement sur ses intentions au commencement de la session de 1843, répondit : « Je ne suis pas « lié d'une manière indissoluble à la loi des céréales actuelle ; mais « je pense que l'épreuve n'est pas faite, et qu'il est juste qu'elle se « fasse avant toute nouvelle réforme. »

Les ligueurs, que ces attermoiements ne pouvaient contenter, soutenus par une force redoutable au dehors et respectable dans le sein même du Parlement, puisaient dans le tableau des souffrances populaires des arguments chaque jour plus pressants. Pour parvenir à leur fin, les membres du parti agricole, désignés sans cesse comme les auteurs de la misère publique, prodiguaient, les uns naïvement, les autres par tactique, à leurs accusateurs l'occasion de mettre en pratique cette sollicitude fastueuse pour les affligés. Plusieurs bills, particulièrement secourables aux ouvriers des grandes fabriques, furent présentés. Le plus important de tous, le seul qui pût préserver les jeunes générations du dépérissement physique et de la dégradation morale qui les menacent, fut l'ouvrage de sir James Graham et de lord Ashley. Il s'agissait de limiter à six heures et demie par jour le travail des enfants de huit à treize ans employés dans les manufactures, et d'ordonner qu'ils passeraient trois heures à l'école.

La question de savoir à qui serait confiée l'administration de ces

Digitized by Google

écoles remua profondément les passions religieuses, si promptes à s'émouvoir dans ce pays. Les scrupules et les angoisses que l'éducation des enfants excite chez les parents n'ont pas d'excès possibles. Sincères, ils sont toujours respectables. M. Cobden usa donc de son droit le plus sacré, lorsqu'à la seconde lecture du bill il se leva pour reprocher à sir James Graham d'attribuer à l'église établie une suzeraineté tyrannique sur l'éducation des enfants. Mais lorsque les auteurs du bill, donnant pleine satisfaction à ces appréhensions légitimes, eurent, par des clauses nouvelles, formellement reconnu aux dissidents et aux catholiques le droit, soit d'envoyer leurs enfants à d'autres écoles, soit de leur faire donner à part l'instruction religieuse, M. Cobden et ses amis, en persévérant dans une opposition qui, malheureusement, fit échouer ce bill de salut, donnèrent à penser que, au mépris de leurs éloquentes lamentations, l'intérêt du capital les préoccupait avant tout, et que la superstition pour le principe de la liberté de l'industrie exerçait sur eux plus d'empire que la justice et la pitié.

Quant à sir Robert Peel, quelque désir qu'il pût avoir de s'engager plus avant dans la voie des réformes économiques, la situation du trésor lui commandait la prudence. L'*income tax*, il est vrai, avait atteint le chiffre inespéré de 5,500,000 livres. Mais la consommation sur les denrées et les matières premières n'ayant pas, malgré l'abaissement des droits, subi l'augmentation prévue, un déficit de 750,000 livres sur les douanes et de 1,200,000 livres sur l'accise s'était manifesté, sans compter les autres branches de revenu. Aussi les réformes douanières de 1843 furent-elles sans importance, et mériteraient à peine d'être mentionnées, n'était le bill qui permit pour la première fois l'exportation de certaines machines.

Cette industrie, la mère de toutes les autres, a depuis longtemps franchi, malgré tous les obstacles accumulés, la double barrière de douanes dont le gouvernement et les constructeurs anglais, organisés tout exprès, avaient entouré les trois royaumes. Dès 1824, une enquête spéciale ayant été ouverte, les plus sages, en présence des grands ateliers déjà établis sur le continent, avaient été d'avis de lever une prohibition qui ne pouvait tenir contre l'avantage incalculable qu'il y avait à la violer. Depuis cette époque, la fabrication des machines s'est naturalisée non seulement en France, mais en Allemagne, en Russie, en Suisse et jusqu'en Espagne, au rapport

Digitized by Google

de M. Blanqui. Les Anglais se sont vus égalés dans l'art de fabriquer les machines propres à filer et à tisser la laine, le coton, le lin, le chanvre et la soie. Mais, à défaut d'une supériorité réelle, leurs œuvres en ce genre conservent un prestige qui leur permet de tenter contre les constructeurs des autres nations une concurrence fructueuse, et les consolera peut-être d'avoir perdu le monopole des puissants engins de l'industrie moderne. Sir Robert Peel fit donc lever par le Parlement la défense d'exporter les mécaniques dont nous avons parlé; il la conserva soigneusement quant aux outils, aux machines inventées ou perfectionnées en Angleterre, et peu connues ou imparfaitement imitées par les étrangers. Le catalogue de celles-ci est infiniment plus long que l'énonciation de celles-là, et l'espace nous manque pour l'étaler aux yeux étonnés de nos lecteurs.

Nous n'avons dessein d'étudier les réformes de sir Robert Peel que dans leurs rapports avec la France. Tout ce qui intéresse le système colonial de l'Angleterre n'est point de notre ressort; nous n'aurions donc rien à dire du bill sur les sucres, présenté en 1844 par sir Robert Peel, si les deux principales catégories de droit qu'il proposait d'établir sur cette denrée, selon qu'elle provenait de pays libres ou de pays à esclaves, n'eût provoqué dans cette Angleterre, si ardente naguère pour l'émancipation des nègres, une opposition intraitable. Les ligueurs repoussèrent, au nom de la liberté absolue du commerce, ce dessein de hâter l'abolition de l'esclavage, en molestant dans leurs intérêts économiques les nations qui l'exploitent. Il n'était point de leur politique de diminuer, par une concession quelconque, l'autorité de la doctrine qu'ils faisaient jouer avec tant de force contre la loi des céréales.

Un acte favorable à la propriété littéraire entre les nations, sans toucher directement à notre sujet, mérite d'être loué en passant. Le pouvoir royal obtint le droit d'accorder, à titre de privilége il est vrai, le droit de propriétés aux auteurs, inventeurs, graveurs de livres, estampes, gravures, dessins et autres ouvrages d'art publiés à l'étranger.

Quant aux nouveaux changements apportés en 1844 aux tarifs des douanes, ils furent, sauf un seul, plus insignifiants encore et presque ridicules. Les ligueurs eurent beau jeu à se railler de la diminution des droits sur la confiserie et les raisins de Corinthe. Les industries anglaises surent meilleur gré à sir Robert Peel d'avoir, fidèle à l'es-

Digitized by Google

prit de sa première réforme, complétement affranchi deux des principaux aliments du travail manufacturier : la laine et le poil de chèvre non ouvrés.

En 1845, la situation financière s'était améliorée. L'*income tax* ayant été prolongé pour trois ans, sir Robert Peel, poursuivant son dessein, retrancha des tarifs douaniers la plupart des droits fiscaux qui nuisaient au bon marché de la production anglaise. Ainsi la plupart des matières premières et des produits chimiques nécessaires à la teinture et à l'impression des étoffes furent affranchis de tout impôt. Nous citerons les bois du Brésil ou brésillet, de Campêche, de Fernambouc, du Japon, le cachou, la cochenille, la crème de tartre, la garance et alizaris en racines, la gomme, etc. L'importation du coton en laine fut affranchie au même titre que celle de la laine et du poil de chèvre.

Les droits sur les huiles de graine et d'olive furent également abolis. M. de Romanet, dans un mémoire lu en 1845 à l'Académie des Sciences morales[1], explique avec sagacité l'esprit de cette mesure : « On doit remarquer, dit l'auteur, que l'Angleterre, qui ne pro-
« duit pas assez de blé pour fournir seule à sa subsistance, loin de
« chercher à encourager chez elle la production des graines oléagi-
« neuses, tend, au contraire, à substituer, autant que possible, la cul-
« ture des céréales à toutes les autres cultures. C'est pour cette même
« cause qu'en 1842 elle a remplacé par un tarif modéré la prohibition
« absolue qui jusqu'alors avait empêché l'introduction des bestiaux
« étrangers, son climat si favorable aux prairies et la tendance de
« ses cultivateurs lui fournissant depuis longtemps plus de bétail que
« de blé. »

Quant à l'huile d'olive, ajouterons-nous, c'est pour l'Angleterre une denrée exotique. La France en produit, mais pas autant qu'elle en consomme. Le royaume de Naples est un des principaux greniers à huile ; et comme l'Angleterre espérait alors attirer cette nation dans le piége d'un traité de commerce, l'huile d'olive importée par bâtiments napolitains resta grevée d'un droit.

Sir Robert Peel affranchit entièrement l'importation de l'acier *non ouvré*, de la bijouterie *non montée*, des cannes *non montées*, du *chanvre brut ou non apprêté*, de l'écaille *brute*, du fer *vieux*, des peaux

[1] P. 5. *De la Protection en matière d'industrie et des Réformes de sir Robert Peel.*

Digitized by Google

tannées *et non autrement préparées,* de la soie moulinée, *mais non teinte*, enfin de tous les ouvrages non dénommés ni prohibés, *non fabriqués soit entièrement soit en partie.* Rien, en un mot, ne restreignit l'entrée des matières qui donnent lieu à un travail manufacturier quelconque. Mais en même temps le droit protecteur de 20 pour 100, établi en 1842 sur les ouvrages non dénommés, fabriqués entièrement ou en partie, fut maintenu. Quant à la levée des droits de douane sur les fils de lin et de coton, je ne sais quelle nation profitera de la facilité d'importer des produits qui sont pour l'Angleterre l'objet d'une exportation immense. Assurément ce ne sera pas la France, qui, en 1842, avait eu à défendre ses filatures de lin naissantes et trop peu nombreuses encore pour sa consommation contre l'envahissement des fils de lin anglais. Quant aux fils de coton, il ne nous est peut-être arrivé qu'une seule fois d'en exporter pour l'Angleterre une quantité notable [1], et les circonstances de ce fait sont bonnes à rappeler pour l'édification de ceux qui se pressent trop de tirer, au désir de leur opinion, des conclusions de chiffres bruts dont ils ne connaissent pas le sens. L'exportation d'un produit n'est pas toujours l'indice de l'état prospère de l'industrie qui exporte. Nous en fîmes l'expérience en 1831 ; car à cette époque de ruine et de détresse profonde pour les filateurs, ceux de Rouen virent tomber leurs produits à des taux si bas, si inférieurs au prix de revient, que les Anglais, qui, à cette époque surtout, filaient plus économiquement et beaucoup mieux que nous ne savions faire, eurent du bénéfice à nous acheter nos fils de coton avilis. Il faut comprendre aussi pourquoi la verrerie et les cristaux étrangers furent débarrassés graduellement des droits considérables qui en prohibaient en réalité l'introduction. Cette industrie, dont l'Angleterre est en partie redevable à des réfugiés français, était paralysée par des droits d'accise énormes. On faisait, il est vrai, au fabricant anglais, au moment où il exportait, remise des droits qu'il avait soldés ; mais le *drawback,* qui ne tenait compte ni de l'intérêt des capitaux fournis au fisc ni du déchet et de la casse, toujours si considérables quand il s'agit de ces sortes de marchandises, affectait d'une cause d'infériorité une in-

[1] Le dernier tableau du commerce de la France, publié en octobre 1845, mentionne pour l'année 1844, une exportation de 849 kilog. de fils de coton pour l'Angleterre, tandis qu'en 1843 l'Angleterre avait exporté dans le monde 67,594,000 kilog. de ce produit.

Digitized by Google

dustrie si puissante du reste, et dotée en Angleterre d'avantages incomparables. Les droits d'accise sur le verre avaient été diminués l'année précédente. Ils furent abolis en 1845, et dès lors, rendues à elles-mêmes, les verreries anglaises purent braver, sans protection aucune, une concurrence étrangère qui les redoute et ne les menace pas. Je lis et je relis ce tarif de 1845, et parmi les articles de fabrique française, je ne vois de complétement affranchis que les ouvrages d'art en bronze, faveur précieuse accordée à l'industrie parisienne et aux marchands de curiosité, mais trop spéciale et d'une application trop restreinte pour qu'elle autorise à juger autrement que nous ne l'avons fait le sens et l'esprit des réformes de sir Robert Peel.

La session de 1846 fut témoin de plus grandes choses. La ligue contre la loi des céréales obtint un triomphe complet. Depuis deux ans, les ligueurs, résolus à n'employer que les voies pacifiques et n'attendant le succès que du Parlement, avaient divisé l'Angleterre en treize districts électoraux. Dans chaque district, la formation des listes électorales avait été minutieusement surveillée par des agents habiles, et les fraudes avaient été dénoncées aux tribunaux. Le corps électoral, épuré d'un côté, fut fortifié de l'autre. M. Cobden (c'est à lui que revient l'honneur de cette invention qui sera féconde en résultats) découvrit dans le bill de réforme une clause inaperçue qui confère le droit électoral au propriétaire d'un *freehold* de 40 schellings de revenus, et tout aussitôt la ligne employa des sommes immenses à louer de vastes domaines qu'elle subdivisa en parcelles de l'étendue légale. Grâce à ses soins, le noyau des ligueurs grossissait dans le Parlement. Cependant le talent, l'activité, la résolution, déployés par les membres de cette association mémorable seraient peut-être longtemps encore demeurés stériles si la mauvaise récolte de l'année dernière et les craintes de famine qui se répandirent n'étaient venus, comme le vent qui abat les fruits mûrs, précipiter la conclusion si bien préparée. La prudence politique conseilla à sir Robert Peel de suspendre la loi des céréales. Une fois cette concession faite aux nécessités du temps, il ne fallait plus songer à la reprendre. Aussi le premier ministre, consacrant le triomphe de la ligue, proposa-t-il la suppression des droits à partir du 1er janvier 1849, et en attendant une réduction sensible sur le taux de l'échelle mobile. Il proposa également de supprimer tous les droits sur les bestiaux, sur la viande fraîche et salée, et de réduire de moitié les droits sur le beurre, le

Digitized by Google

fromage et le houblon. Comme dédommagements, les propriétaires fonciers furent débarrassés des frais de police judiciaire et des frais d'entretien de routes, que le trésor public dut désormais entretenir. Les lois sur le domicile furent modifiées de façon à répartir plus également entre les villes manufacturières et les comtés le fardeau de la taxe des pauvres.

C'eût été trop irriter l'opposition, déjà si violente, du parti agricole, que de ne pas imposer en même temps à l'industrie, en échange d'avantages si réels, l'apparence de quelques sacrifices. L'importation des étoffes de coton communes fut donc déclarée franche. Ceux qui savent à quel degré incroyable de bon marché les Anglais ont fait tomber la fabrication des cotonnades jugeront si la concession n'est pas purement illusoire. Il en est de même de la réduction de moitié sur les étoffes de coton, de laine, de lin et de chanvre, qui étaient grevées d'un droit de 20 pour 100. Dans ce genre de tissus, la France ne produit que des qualités extraordinaires, bonnes pour le luxe et la fantaisie, mais dont la consommation, si étendue qu'on la suppose, restera toujours imperceptible auprès des produits similaires par la matière, mais inférieurs pour le goût, que l'Angleterre peut fournir au grand nombre des consommateurs. Les tarifs sur les étoffes de soie furent réduits de 35 à 15 pour 100. Mais on sait que pour les étoffes de soie ordinaire, les fabriques anglaises l'emportent sur nous. Dans la discussion, sir Robert Peel eut l'occasion de dire que, pendant l'année 1845, l'Angleterre avait envoyé en France beaucoup de soieries. Les riches étoffes de Lyon pourront peut-être profiter de l'abaissement des droits. Il est assez dans la politique de l'Angleterre de surexciter parmi ses sujets les besoins et les goûts dont elle veut ensuite réserver la satisfaction à l'industrie nationale. Souvenons-nous des paroles de sir Robert Peel sur l'intérêt qui doit porter l'Angleterre à développer dans son sein d'abord le goût et l'art des étoffes de soie.

N'oublions pas qu'un membre du Parlement, M. Ellis, proclamant franchement dans la session de 1846 la prétention qu'a l'Angleterre de l'emporter sur toutes les nations dans tous les genres d'industrie, mentionnait particulièrement la fabrication des tissus de soie.

Si l'on veut connaître la portée réelle de la suppression du droit sur les cuirs et les peaux préparés, et la réduction d'un tiers sur les savons, si l'on veut apprécier, en un mot, l'effet des réformes antérieures de sir Robert Peel, et deviner à coup sûr l'innocuité des nouvel-

Digitized by Google

les, quant à l'industrie anglaise, que l'on relise l'article suivant du journal le *Sun*.

Ce journal, après avoir analysé un document commercial qui avait été présenté au Parlement pour éclairer la discussion, conclut en ces termes : « Si nous revenons à la liste dans laquelle nous trouvons des articles qui font concurrence aux articles que nous produisons également nous-mêmes, on est surpris de voir combien sont faibles les quantités importées. Lorsqu'on a réduit le droit sur les bottes et les souliers étrangers, on s'est figuré dans certains quartiers que Londres allait être inondée de bottes et de souliers français, et que les cordonniers anglais seraient ruinés. Voici le résultat : Bottes et souliers de femme, produit annuel du droit, 1 liv. ster.; bottes pour hommes, 1627 liv.; bottines et chaussures d'enfants ne dépassant pas sept pouces de longueur, 1 liv.; coiffures, 47 liv.

« Ce tableau est très-satisfaisant ; il démontre que l'habileté et la persévérance de nos industriels peuvent détruire la concurrence étrangère, *et que les Anglais n'ont pas besoin de tous les droits protecteurs.* »

Les droits sur les eaux-de-vie furent réduits d'un tiers, mais rien ne fut changé quant aux vins. Cependant sir Robert, pressé de nouveau par le docteur Bowring, répondait (dans la séance du 20 mars 1846) : « Je ne pense pas que la diminution de la consommation du « vin doive être attribuée à l'élévation du droit, mais au changement « des habitudes du peuple. » Après ces paroles, pleinement confirmées par M. Cobden au banquet qui lui a été offert par la ville de Bordeaux, on ne s'expliquerait pas le maintien de droits inutiles, si sir S. Clerck, membre du Parlement, ne nous avait appris que l'Angleterre a voulu conserver quelques droits qui puissent servir de base et d'appui dans les négociations commerciales qu'elle est impatiente d'ouvrir avec les puissances étrangères.

Nous avons achevé la longue série des réformes économiques accomplies par sir Robert Peel, sous l'empire de la nécessité et sous l'excitation d'un des plus mémorables efforts de l'esprit d'association. Au moment de conclure, nous nous sentons pressé entre deux écueils. Le narrateur est facilement tenté de prêter aux actions qu'il retrace des motifs sublimes. Il lui semble que quelque reflet de la grandeur qu'il suppose chez autrui rejaillira sur lui-même. Un autre penchant, celui-ci plus facile à vaincre, nous entraîne souvent à faire montre de

Digitized by Google

sagacité, et, comme on dit prétentieusement, de connaissance du cœur humain. Cette manie de tout rapetisser par amour-propre, de tout suspecter pour paraître pénétrant hors de propos, prend, lorsqu'il s'agit des nations étrangères, un caractère de jalousie honteux. Nous nous sommes en France, à propos des dernières mesures adoptées par l'Angleterre, tellement abandonnés au premier de ces deux penchants, qu'aujourd'hui on a tout l'air de céder au second, si l'on dit de bonne foi, si l'on prouve que ni sir Robert Peel, ni les chefs de l'association contre la loi des céréales n'ont fait acte d'héroïsme, mais qu'ils ont pris simplement, et sans qu'il y ait lieu à reprendre dans leur conduite, des déterminations politiques puisées dans la considération d'intérêts particuliers, individuels ou nationaux.

Tous les faits, tous les discours même le démontrent : la ligue contre la loi des céréales a été mue par la soif de l'égalité, avivée par les souffrances et les périls croissants de l'industrie. C'est le second acte de la réforme, c'est le commencement d'une guerre plus directe des classes bourgeoises contre les priviléges des lords. Mais les sentiments de justice universelle, de dévouement aux classes laborieuses dont les ligueurs se sont parés, les éprouvaient-ils sincèrement, ou du moins étaient-ils décidés, pour les mettre en pratique, à faire quelque sacrifice d'intérêt? En aucune manière. L'instinct défiant des ouvriers anglais ne les a pas trompés; ils virent avec hostilité d'abord, avec indifférence ensuite, les mouvements de la ligue. Quelques-uns finirent peut-être par se laisser gagner aux avances obstinées, aux promesses décevantes que les ligueurs leur prodiguèrent. Des pétitions, dans le sens de la ligue, furent présentées au Parlement pendant la dernière session, au nom des ouvriers anglais, et entre autres de ceux de Wakefield et d'Halifax. On sait à quels abus le droit de pétition donne lieu en Angleterre. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'un seul manufacturier ait improvisé à lui seul, à l'aide de l'Almanach, quatorze mille signatures de pétitionnaires imaginaires; à ce qu'un autre soit allé relever, pour les inscrire, les noms des morts dans les cimetières. Ces allégations furent produites dans le Parlement, et ces faits ne seraient pas sans précédent. Quoi qu'il en soit, l'événement a démenti les espérances des ouvriers anglais, qui avaient compté sur quelque amélioration dans leur sort; elle a trop justifié les appréhensions du plus grand nombre. Le prix des denrées a

Digitized by Google

baissé ; mais les manufacturiers ont eu soin de diminuer aussitôt le salaire. Dans une des sessions précédentes, lord Ashley avait proposé de réduire de douze heures à dix le temps du travail des femmes et des jeunes gens employés dans les manufactures. M. Bright, le ligueur, fut un de ceux qui attaquèrent avec acharnement et firent repousser la mesure. Cette année, la même proposition a été reproduite, fortifiée par les supplications les plus touchantes et les plus graves de tout le clergé anglais. Et c'est précisément sur les réformes douanières récemment adoptées que les ligueurs se sont fondés pour repousser toute assistance que la loi offrirait aux classes laborieuses contre les empiétements de la concurrence industrielle. Aussi les ouvriers, ne comptant plus que sur eux mêmes, ont formé une ligue à leur tour ; ils ont pris pour devise : « Un bon salaire pour une « bonne journée de travail ; » et, il y trois mois, les représentants attitrés de près de deux cent mille de ces ligueurs se réunissaient paisiblement à Manchester pour organiser leur nouvelle et formidable association.

Si les souffrances de leurs concitoyens n'ont pas excité plus de sympathie pratique dans le cœur des ligueurs, les nations étrangères ont quelque droit de ne pas prendre au pied de la lettre les protestations de fraternité humanitaire qui sont souvent sorties des lèvres de ces orateurs éloquents. Croyons-en plutôt l'aveu plein de franchise et le conseil excellent de sir Robert Peel : « Le pays doit être guidé par la considération de son propre intérêt. »

L'importance et l'à-propos du sujet excuseront peut-être aux yeux des lecteurs l'aridité forcée de cette étude. Nous souhaitons qu'ils n'en redoutent pas outre mesure la continuation prochaine.

Amédée Hennequin.

Digitized by Google

LORD SAINT-GERMAINS[1].

Ma profession de médecin me mit autrefois en relation avec une noble et riche famille de ma province. Appelé souvent dans son intimité, je fus témoin de plusieurs événements assez remarquables pour que je croie faire une chose utile en les retraçant avec simplicité, le mieux qu'il me sera possible ; car j'ai toujours considéré une représentation fidèle des actions de l'homme et des conséquences de sa conduite comme la meilleure leçon de morale.

La petite ville de Carstones, que j'habitais au temps dont je parle, et ses environs, renommés par la richesse et la variété de leurs sites, étaient presque entièrement dans la dépendance des vastes domaines du marquis de Brandon. Le château qu'il tenait de ses ancêtres, dominant avec ses hautes tours la ville et la vallée, avait conservé l'aspect des constructions du moyen âge, quoique dans l'intérieur le luxe, l'élégance et la recherche moderne s'y fussent mêlés avec les lignes sévères et la sombre majesté de son ancienne architecture.

Le marquis avait été marié deux fois. Dans les premiers temps de ma résidence à Carstones, la maîtresse de cette demeure presque royale était une femme assez petite et très-blanche. Ses yeux avaient cette nuance d'un bleu gris pâle qui se refuse à toute espèce d'expression, et la couleur de ses cheveux, qui n'étaient précisément ni

[1] Cette nouvelle, traduite de l'anglais, est de l'auteur inconnu auquel on doit le roman de *Mount-Sorrel*.

Digitized by Google

blonds ni roux, échappait également aux termes d'une définition exacte. Ses traits néanmoins étaient fins et délicats; ils avaient un caractère de calme et de douceur modeste qui n'excluait pas une physionomie intelligente : aussi était-il impossible de la regarder sans éprouver une impression agréable et sans se sentir attiré vers elle. Mais l'ensemble de sa personne était loin de répondre au charme de son visage; elle était petite, sans grâce, mal faite même, et un peu boiteuse. Toutefois, malgré ces désavantages, il y avait tant de naturel et de simplicité dans ses mouvements, une absence si complète de tout ce qui est étudié ou affecté, et en même temps de tout ce qui est vulgaire; il y avait enfin un accord si parfaitement harmonieux entre son maintien et la douceur grave de sa voix, que personne, en la voyant, n'aurait pu se soustraire au sentiment d'intérêt et de respect qu'elle inspirait.

Le marquis, au contraire, en dépit de sa haute naissance, avait une tournure et des manières très-peu aristocratiques. Il était beau, mais d'une beauté extrêmement commune; gai, mais d'une gaieté banale et fatigante. On ne pouvait pas dire qu'il fût sot, mais il était insupportablement lourd; pas précisément grossier, mais brusque et impoli : il y avait en un mot de la gaucherie dans sa personne comme dans son esprit, et il était exactement tout ce qu'un homme de son rang ne devrait jamais être. Il avait cependant ce que l'on appelle un excellent naturel; mais cette qualité, d'une valeur en général équivoque, devenait positivement dangereuse chez lord Brandon à cause de l'extrême indolence et de la molle facilité de son caractère : indolence et facilité si grandes, que, tout à fait insoucieux des devoirs et des exigences d'un rang aussi élevé que le sien, il souffrait avec indifférence que le pouvoir et l'autorité dont il était revêtu passassent aux mains de quiconque voulait prendre la peine de s'en emparer. Heureux s'il avait pu abdiquer, en même temps que le soin d'agir par lui-même, la responsabilité dont il était chargé; mais c'était une chose tout à fait impossible. Il s'efforçait d'ailleurs de fermer les yeux sur la gravité de ses devoirs, et peut-être même sur leur existence; car il considérait la haute noblesse de sa naissance comme un privilége qui imposait aux autres la nécessité de travailler pour lui, tandis qu'elle l'exemptait de toute obligation envers eux. A cela près, il était doué du meilleur caractère; mais il résultait de son indolence naturelle que sa bonté était purement passive. Il n'infligeait point

Digitized by Google

de peines ; il n'était jamais dur, ni désobligeant ; mais il ne savait répandre aucun bonheur autour de lui, car il n'était capable ni de sollicitude ni d'activité. Il n'aurait certainement blessé personne au monde ; mais il ne lui arrivait guère d'agir pour l'avantage des autres. En un mot, nul n'était offensé par lui ; mais nul n'était protégé par lui contre l'offense.

Le marquis, comme beaucoup d'autres jeunes héritiers, était resté presque entièrement sous la tutelle des femmes depuis son berceau jusqu'à sa majorité. Du reste, son éducation avait été dirigée, dans la maison paternelle, par un jeune homme grave, lourd et pédant, avec lequel plus tard il avait voyagé ; voyant aussi peu, apprenant aussi peu, acquérant une expérience aussi bornée qu'il avait été possible en faisant le tour de l'Europe, où il avait cependant été présenté à toutes les cours. Lorsqu'il revint à Londres, l'œil vigilant de sa mère ne l'y perdit jamais de vue ; et comme il continua de vivre dans la maison de son père longtemps après sa majorité, la surveillance de cette mère active, prévoyante et habile, le retint pendant une assez longue période dans les limites de la contrainte et du respect.

Il s'ensuivit naturellement que lorsqu'on lui proposa d'épouser miss Kirkham, fille unique du riche banquier de ce nom, et apportant une dot de 500,000 livres sterling, il n'opposa aucune objection à ce mariage. Il aimait tout ce qui constitue le *bien vivre*, et commençait à désirer son indépendance. Il n'ignorait pas que son père, en dépit de ses immenses domaines, était extrêmement *pauvre*. Pauvre de la pauvreté d'un très-grand seigneur, en présence de laquelle la misère d'un mendiant vulgaire n'est absolument rien. L'indigence de ce dernier est celle pour laquelle il est né. Elle consiste dans le manque d'un petit nombre de choses que les accidents de l'heure qui va suivre peuvent lui apporter ; dans des anxiétés, pressantes il est vrai, mais qui ne s'étendent pas au delà du moment actuel. Mais la pauvreté des grands porte avec elle un enchaînement d'embarras sans remède et sans bornes. Souvent elle est l'ouvrage de plusieurs générations successives. Elle est un joug, un fardeau, un assemblage d'entraves dont chaque nouveau possesseur se charge à son avénement, pour ne les déposer que dans la tombe. Un mariage avantageux, l'acquisition, par là, d'une de ces grandes fortunes que la nature indépendante des richesses commerciales permet de transmettre aux femmes, peuvent seuls offrir le moyen de vaincre cette

Digitized by Google

nécessité de fer, et d'alléger le poids d'une dette accumulée pendant plusieurs siècles. Ce fut une occasion de cette espèce qui vint se présenter à la famille de Brandon, et qu'elle s'empressa de saisir. M. Kirkham était d'un âge fort avancé : il adorait sa fille, qui était l'enfant de sa vieillesse. On pouvait donc raisonnablement supposer que le reste de sa colossale fortune ne tarderait point à devenir le partage de l'homme heureux qui obtiendrait la main de cette jeune personne.

Miss Kirkham, accoutumée à passer sa vie presque exclusivement entre son père et une vieille tante, séparée de la société de ses égales en naissance par la distance énorme à laquelle la fortune l'avait élevée au-dessus de ses relations naturelles, n'avait jamais connu que des plaisirs paisibles et peu multipliés. Un beau parterre de fleurs qu'elle cultivait avec autant de soin que d'assiduité ; une promenade journalière en voiture avec sa tante, promenade pendant laquelle elle visitait et comblait de bienfaits toutes les chaumières des environs ; son école, dans laquelle les enfants étaient vêtus à ses frais et souvent instruits par ses soins ; la surveillance de son bel hospice pour les vieilles femmes pauvres au-dessus de la classe du peuple ; telles étaient les innocentes distractions au milieu desquelles s'écoulait la vie de Jeanne, avec une tranquillité que jamais rien n'avait troublée. Quant à l'amour, cette passion, loin d'avoir atteint son cœur, avait à peine effleuré sa pensée, et elle avait tout aussi peu réfléchi au mariage. Lorsque la demande du marquis de Brandon pour son fils lui fut communiquée dans les formes, elle s'aperçut que son père en était fier et heureux, plus fier et plus heureux qu'elle ne l'avait jamais vu dans aucune circonstance de sa vie. On lui dit d'ailleurs que le comte de Saint-Germains était aimable et élevé dans les meilleurs principes. Elle le vit. Le peu d'expérience qu'elle avait du monde, en général, lui fit trouver agréables les manières du jeune comte. On peut ajouter que devenir la femme de l'un des plus nobles personnages de l'Angleterre, appartenir à une ancienne famille historique, participer à ses hautes dignités, à ses importants devoirs, à ses glorieux souvenirs, étaient des avantages auxquels Jeanne n'était point insensible. Avec tout son calme apparent, elle n'était point dépourvue d'imagination, et il y avait beaucoup d'enthousiasme caché sous l'extrême retenue de son maintien. Elle épousa donc le comte de Saint-Germains. Il se montra rempli d'égards, de procédés pour elle, et elle se trouva heureuse à sa manière.

Digitized by Google

La jeune marquise (car lord Brandon n'avait pas tardé à entrer, par la mort de son père, en possession de son titre) avait senti, à sa première apparition dans le monde, tout ce qui lui manquait pour attirer à son mari les applaudissements de la foule sur le choix auquel il s'était arrêté. Elle eut donc la sagesse, aussitôt après sa présentation à la cour, de renoncer à la vie brillante des autres jeunes femmes de son âge. Elle persuada sans peine au complaisant marquis de satisfaire l'extrême désir qu'elle avait de voir en détail le château et les domaines de Brandon. Elle y vint, s'y fixa, et fut bientôt regardée comme le génie bienfaisant du pays.

Il me semble la voir encore dans sa voiture basse, traînée par deux petits poneys gris, avec le garçon à la face innocente qui lui servait de postillon, et son groom sans livrée, quand elle visitait notre petite ville et qu'elle s'arrêtait à ma porte. J'entends sa voix un peu monotone, mais douce, qui s'informe de moi ; je sors et je reçois ses gracieuses excuses pour le dérangement qu'elle me cause. Là je reste, non sans plaisir, jusqu'à ce que les minutes fassent une demi-heure, en consultation sur la santé et la situation de tous les pauvres du voisinage. Son jugement sain, la précision de ses idées, la modération de ses plans, la justesse de ses conceptions, la pureté parfaite de ses intentions, la bonté sans égale de son cœur, me remplissent encore de la plus profonde et de la plus affectueuse vénération, toutes les fois que je me rappelle ces jours écoulés dans la paix, pour son bonheur à elle et pour celui de tous ceux qui l'entouraient.

A ses côtés est un jeune enfant qui n'a pas encore quatre ans. Hélas! pourquoi faut-il que cette excellente créature ait été visitée par une si cruelle affliction? Le petit garçon est déjà tout contrefait : sa tête semble repoussée en avant par la courbure inégale de ses épaules ; ses jambes n'offrent rien de la gracieuse rondeur de l'enfance ; ses doigts, trop longs, ressemblent à ceux d'une grande personne ; son teint est pâle et maladif ; mais son visage est beau, quoique d'une beauté étrange et d'un triste présage ; ses traits seulement semblent trop délicats. Il a de grands yeux noirs et touchants dont les prunelles sont singulièrement dilatées. Ses cheveux sont abondants et d'une belle couleur. Il est assis près de sa mère, et déjà maintenu, ou plutôt comprimé, dans ces entraves de fer au moyen desquelles on s'efforce inutilement de corriger les imperfections de la nature. Tel

Digitized by Google

était alors le futur marquis de Brandon, l'héritier de ce magnifique domaine et de l'immense revenu de sa mère.

Je le vis aussi plusieurs fois reposer sur les genoux d'une personne digne d'attention. C'était mistriss Cartwright, veuve d'un officier mort sur le champ de bataille dès la première année d'un mariage contracté sous les plus heureux auspices, quoique les sourires de la fortune n'y eussent point présidé. Son mari l'avait malheureusement laissée sans ressources et sans protection. Sa situation fâcheuse était venue à la connaissance de miss Kirkham, qui la fit recevoir dans la famille comme dame de compagnie, — la plus pénible de toutes les formes de dépendance; — place dont les devoirs sont assez mal définis pour produire une source intarissable de tyrannie et de mauvaise humeur, et dont les avantages matériels semblent plutôt calculés pour compenser les sacrifices *spécifiés* à l'avance, que pour reconnaître ceux qu'on *exige* en plus. Mais mistriss Cartwright avait été plus heureuse qu'il n'arrive ordinairement en pareil cas. Elle avait trouvé dans le caractère solide de miss Kirkham, dans sa justice et dans sa sincérité parfaites, une garantie contre la moitié des maux attachés à sa condition, tandis que la confiance et l'estime qu'elle n'avait point tardé à inspirer étaient devenues pour elle, sinon un élément de bonheur positif, du moins une consolation réelle. Miss Kirkham s'était tendrement attachée à la femme aimable et sensée dont le caractère, analogue au sien sous beaucoup de rapports, avait acquis, par les chagrins qu'elle avait soufferts, ainsi que par la force d'âme et la résignation qu'elle avait déployées, une sorte de *sainte* élévation. Mistriss Cartwright avait été autrefois extrêmement belle; mais au temps dont je parle, elle était si pâle et si maigre, qu'elle avait perdu beaucoup du charme de sa personne : cependant, il y avait quelque chose de plus touchant que la beauté dans l'expression de ses traits délicats, agréables encore, bien qu'ils eussent perdu leur première fraîcheur. Enfin, sa mise toujours simple, mais d'une propreté rigoureuse, ajoutait aussi un caractère particulier à l'ensemble de son aspect. Il était facile de voir que mistriss Cartwright n'appartenait plus à ce monde; elle avait tout à fait l'air d'une personne réservée à de saintes choses, d'une sorte de religieuse-laïque, d'une *dévote* dans la meilleure acception du mot; d'une femme qui, dans l'exercice de chacun de ses devoirs, se sentait consolée par les profondes et mystérieuses influences de la religion, et

Digitized by Google

attendait avec patience son rappel de cette demeure terrestre qui n'avait plus d'attraits pour elle.

Depuis que la marquise avait fixé sa résidence à Brandon, mistriss Cartwright, qui ne l'avait point quittée, participait à son active sollicitude pour le bien-être de tous, mais plus particulièrement encore aux soins tendres et vigilants qu'exigeait l'état maladif du seul enfant qui eût été accordé à lady Brandon.

Malheureusement pour cet enfant et pour tous ceux qui devaient leur existence aux bienfaits de sa mère, elle fut atteinte vers ce temps d'une maladie dont toute la science humaine n'aurait pu arrêter les ravages, et dès que cette femme courageuse eut acquis la certitude qu'elle était menacée d'une fin prochaine, elle ne s'occupa plus que de faire avec un sang-froid et un ordre admirables toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bien-être de tout ce qui l'environnait.

Après avoir accompli cette honorable tâche, une inquiétude profonde, inexprimable, pesait encore sur son cœur — le sort de son fils! — J'avais toujours pensé que cet enfant ne vivrait pas ; mais sur ce point le jugement de sa mère différait complétement du mien ; elle était fermement persuadée qu'au contraire il vivrait. Son amour maternel participait de l'énergie pleine de calme de sa nature ; il était sérieux, dévoué, plutôt affermi par la réflexion qu'exalté par l'imagination. Elle avait pesé attentivement toutes les circonstances de la triste situation de son fils. Elle avait considéré une à une toutes les conséquences qui devaient résulter plus tard de l'étrange disproportion qui existait, pour l'héritier de tant de richesses, entre les dons de la nature et ceux de la fortune ; enfin elle avait entrevu avec une crainte égale le contraste plus remarquable encore que la nature elle-même avait mis dans la distribution de ses dons. Car, en n'accordant au jeune comte de Saint-Germains qu'une constitution faible et un corps infirme, elle avait été prodigue de compensations au point de vue de l'intelligence et de l'esprit. Cet enfant donnait déjà des preuves d'une force de caractère et d'une aptitude d'observation infiniment supérieures à son âge. Il semblait aussi avoir hérité de la disposition réfléchie de sa mère et du calme sérieux de ses sentiments. Son amour pour elle se manifestait plutôt par sa préférence constante pour le plaisir d'être auprès d'elle, à l'exclusion de tout autre plaisir, par sa persévérance à demeurer à ses côtés et à tenir

Digitized by Google

silencieusement attachés sur elle ses grands yeux pleins d'expression, que par des explosions de tendresse ou par des caresses multipliées.

Veiller sur le développement graduel d'un esprit de cette trempe et revêtu d'une forme pareille, tel était le but que la marquise avait marqué pour l'emploi de sa vie. Elle avait espéré, au moyen d'une éducation sagement dirigée, pouvoir détourner en partie les maux qui menaçaient l'existence de son fils malheureux, et s'était flattée qu'en fortifiant les éminentes qualités de son esprit, en donnant un constant exercice à ses talents et aux vertus qu'il aurait acquises, elle réussirait à le protéger contre les innombrables souffrances attachées à une si déplorable condition ; elle voulait enfin étendre son intelligence et former son goût sur les plus grands modèles, persuadée que des plaisirs d'une nature aussi élevée suffiraient pour donner de l'intérêt à sa vie. Elle espérait en même temps que la tendresse dévouée, que les soins dont elle l'entourerait pourraient offrir quelque consolation à une jeunesse exclue de toutes les autres joies, et compenser la perte de cette autre affection plus passionnée dans laquelle se concentre tout le bonheur du jeune âge ; car la marquise était bien convaincue qu'aucune des qualités que son fils pourrait posséder un jour ne le rendrait jamais l'objet d'un sentiment de cette espèce.

Telles avaient été les réflexions, tels avaient été les plans de cette mère tendre. Mais que de craintes fondées vinrent alarmer sa prévoyance lorsqu'elle eut la certitude qu'elle touchait à sa fin ! Elle sentait qu'à ses soins vigilants seraient substitués ceux de quelqu'autre, mille fois moins intéressée qu'elle à en obtenir le succès ; que le jeune comte ne serait garanti que par une surveillance secondaire de tous les maux qui planent sur la tête d'un enfant privé de sa mère, même dans les circonstances les plus favorables, et qui, dans celle-ci, seraient encore augmentés d'une manière plus fâcheuse par les infirmités sans remède de l'enfant infortuné dont elle allait être séparée. Lady Brandon ne mit pas un seul moment en doute que le marquis se remarierait, et son discernement lui avait fait comprendre que ce second mariage n'aurait aucune analogie avec le premier. Elle entrevoyait les plus dures mortifications, les peines les plus amères pour le fils qu'elle chérissait. Mais ce qu'elle déplorait plus que tout le reste était le renversement de tous les projets qu'elle avait formés pour son éducation. S'efforçant de prévenir autant qu'il lui serait

Digitized by Google

possible les malheurs qu'elle redoutait, elle se hâta d'écrire au marquis de Brandon, qui alors était à Londres, l'informa de l'état où elle se trouvait, et le pria de venir auprès d'elle sans perdre un moment.

Il arriva, et fut véritablement fort affligé en apercevant les rapides progrès qu'avait faits la maladie ; car son affection pour sa femme était sincère, quoiqu'elle fût loin d'être passionnée. Son estime pour lady Branton était d'ailleurs sans bornes ; et la marquise, qui avait le sentiment de son influence, la dirigea tout entière sur un seul point dans cette occesion.

« Mon cher lord, dit-elle, j'ai une ou deux demandes à vous faire, et je suis sûre, même avant de vous les adresser, qu'elles me seront accordées. La constitution faible et la situation malheureuse de mon fils exigent des soins plus qu'ordinaires. Vous savez à quel point j'estime mistriss Cartwright. Je désire qu'elle soit entièrement chargée du soin de surveiller sa santé, et de diriger plus tard, avec le secours des maîtres dont il aura besoin, l'éducation qu'il sera en état de recevoir. Je désire enfin que mistriss Cartwright reste dans votre maison pour me remplacer auprès de mon fils, aussi longtemps que l'un et l'autre y trouveront des conditions de bonheur. Pour que l'existence du pauvre enfant soit tolérable, il aura besoin de toute la tendresse d'une mère. Il la trouvera en elle.

— Ma chère lady Brandon, un mot de votre part aurait suffi ; car vous ne pouvez douter que la moindre de vos recommandations ne soit sacrée pour moi. Je serai trop heureux de voir mistriss Cartwright s'attacher à mon fils, et se regarder comme un membre de ma famille aussi longtemps qu'il lui conviendra d'y rester.

— J'ai un autre désir à vous exprimer. Mon père m'avait fait présent de 10,000 louis le jour de la naissance de cet enfant. Peu de temps avant sa mort, je lui demandai ce que je devais faire de cette somme ; car, ajouta-t-elle, votre libéralité ne m'a jamais laissé le temps de former un souhait. Mon père me dit d'en faire l'emploi que je voudrais. Me donnez-vous la même permission ?

— Comment pouvez-vous me faire une question pareille ? Mais, de votre part, elle ne doit point me surprendre, » dit son mari, profondément touché. Il avait toujours apprécié la délicatesse parfaite avec laquelle, après lui avoir apporté une si immense fortune, elle s'était conduite dans leurs rapports d'intérêt, et il y avait répondu par une confiance sans limites.

Digitized by Google

« Dites-moi seulement tout ce que vous désirez, ajouta-t-il, je m'y conformerai entièrement.

— Je voudrais aussi disposer de tous mes bijoux, à l'exception des diamants que mon père me donna pour ma présentation. Je vous prie d'ajouter ces derniers à ceux de votre famille, afin que je puisse laisser dans votre maison quelque chose qui rappelle la mémoire de mon père.

— Agissez sur tous les points comme vous le jugerez à propos, ma chère lady Brandon ! »

Je ne veux point m'étendre sur les scènes touchantes qui suivirent cette entrevue. Le marquis sentit vivement toute la valeur de celle qu'il était sur le point de perdre. La marquise se montra reconnaissante de son affection, et y répondit avec sincérité.

Environ une semaine après, elle me fit appeler dans sa chambre, et me dit : « Mon cher monsieur Wilson, j'ai une entière confiance dans vos sentiments d'honneur, dans votre intégrité, dans votre bon sens. Voulez-vous bien vous charger d'une chose que j'ai extrêmement à cœur ? J'ai vécu assez longtemps parmi les grands pour connaître les habitudes et les idées des familles de la haute noblesse, pour y avoir observé tant de gêne à côté de tant de splendeur, tant de dépenses inutiles à côté d'un manque d'argent si réel, que je dois m'occuper sérieusement de l'avenir de mon fils. Sa situation, s'il vit, sera tout à fait exceptionnelle, et elle exigera mille choses que, dans les cas ordinaires, on jugerait superflus, et avec raison. Son père se remariera... »

Je fis un geste de désapprobation.

« Il le fera, et il le doit peut-être. Mais une belle-mère ! Ah ! monsieur Wilson ! je veux croire que c'est un préjugé ! Enfin, voulez-vous bien vous charger d'une somme que je vous remettrai pour la donner à mistriss Cartwright ou à mon fils, quand, comment et par telles portions que vous jugerez nécessaires ? Je ne prendrai point de reconnaissance de cette somme. Je désire qu'elle soit aussi complétement en votre pouvoir que si elle était votre propriété, afin que vous puissiez en faire l'usage qui vous paraîtra le meilleur pour l'avantage de mon fils. »

Après quelques objections de ma part, malgré lesquelles elle insista : « Je vous obéirai, madame, » lui dis-je d'une voix tremblante.

La somme était de 10,000 louis ; précisément le don que lui avait

Digitized by Google

fait son père, et dont elle avait demandé à disposer. Elle me remit en même temps tous ses bijoux, en me déclarant son intention qu'ils fussent vendus, et que le produit en fût assuré à mistriss Cartwright ; elle me laissa en outre des instructions écrites sur ce sujet.

Après avoir ainsi réglé toutes choses dans sa maison, cette excellente femme mourut avec le calme d'une vraie chrétienne, et fut enterrée selon le vœu qu'elle avait exprimé, c'est-à-dire de la manière la plus simple qui put s'accorder avec la décence.

Le chagrin du pauvre orphelin, quand il comprit l'immense malheur qui l'avait frappé (et il le comprit promptement, malgré toutes nos précautions), ce chagrin fut conforme à la nature de son caractère, c'est-à-dire plus profond que marqué par des manifestations extérieures. Il parla peu ; mais son visage devint plus pâle que de coutume, en même temps que sa faiblesse et sa maigreur augmentèrent à un tel degré, qu'on crut généralement qu'il ne tarderait point à suivre sa mère. Il paraissait tranquille pendant le jour ; mais on trouvait, le matin, son chevet humide de ses pleurs. Enfin il perdit l'appétit aussi bien que le sommeil. Cependant il continua d'exister, pour ainsi dire, sans aucune des conditions de l'existence. La vie avait en lui une incroyable ténacité, et c'est ainsi qu'il se traînait de jour en jour, quoique nous crussions tous que chaque jour devait être pour lui le dernier.

III

J'avais une sœur nommée Judy, plus âgée que moi de quelques années. Pendant que j'avais vécu dans les hôpitaux, lutté contre les difficultés de la vie, et vu le monde en y exerçant ma profession, Judy était restée fixée dans la petite ville de Carstones, ayant invariablement devant les yeux la même perspective, et s'imaginant à peine qu'il en existât d'autres dans l'univers. Les gens de Carstones avaient la coutume, ordinaire aux habitants des petites villes, d'identifier avec leur propre vanité l'importance qu'ils attribuaient à cet endroit, et la dignité de la noble famille de laquelle il dépendait. Chaque petit incident qui survenait au château, chaque révolution accomplie dans la chambre de la femme de charge ou de l'intendant ; chaque mutation parmi les sous-jardiniers, chaque robe nouvelle, depuis celle de la marquise en personne quand elle paraissait à l'église jusqu'à celles des femmes de chambre et des servantes qui descen-

Digitized by Google

daient pour babiller dans la ville ; leurs occupations, leur bonne ou mauvaise santé, les visites qu'ils recevaient, leurs amitiés, leurs haines, formaient le sujet incessant de la conversation à notre petite table de jeu. Quel air avait la marquise lorsque milord revenait de Londres, comment le petit comte avait dormi, etc. ?

Louis XIV, au milieu de sa splendeur et de tout l'éclat de sa puissance, n'était pas plus complétement un objet d'intérêt minutieux et exclusif pour ses courtisans, à Versailles, que l'était la famille de Brandon pour la petite population de Carstones. Une des plus grandes erreurs de notre esprit est d'imaginer que l'homme aime naturellement l'indépendance. Ce penchant n'appartient en réalité qu'à un très-petit nombre d'intelligences supérieures. Regarder au-dessus de soi, ramper, flatter, baiser la poussière des pieds des riches et des puissants, c'est non-seulement la destinée, mais encore la passion de la multitude.

Tout ce que le marquis ou la marquise jugeait à propos de faire était approuvé à Carstones sans contradiction. Tout ce que faisaient M. Banks, l'intendant et mistriss Newcome, la femme de charge, était en général déclaré juste et convenable ; car c'étaient des gens importants et qui avaient de l'influence dans leur sphère. Mais il n'en était pas de même à l'égard de mistriss Cartwright. Quelque chose qu'elle fît, on ne manquait jamais de la blâmer : elle ne pouvait ni se montrer, ni parler, ni marcher, ni s'habiller sans exercer la critique. Mistriss Cartwight était dans une situation au-dessous de celle que l'on encense, et par conséquent à portée des traits de l'envie. Qui était-elle ? une pauvre veuve d'officier. Et par quelle raison l'avait-on choisie, l'avait-on élevée à une place qui n'était pas faite pour elle ? Pourquoi avait-elle l'honneur de dîner à la même table, de se chauffer au même foyer, de se promener dans la même voiture que la marquise de Brandon ? Il n'y avait pas une seule des nombreuses *jeunes personnes* de trente-cinq ans, résidant à Carstones, qui ne crût posséder tous les agréments que milady pouvait désirer dans une compagne, et même à un bien plus haut degré que cette froide statue sans mouvement et sans âme qu'on appelait mistriss Cartwright. La possibilité que cette dernière fût douée de qualités qu'elles ne soupçonnaient point, mais qui lui donnaient une valeur à laquelle elles ne pouvaient prétendre, n'entra pas une seule fois dans leur imagination : car elles ignoraient complétement qu'il existât des talents et des no-

Digitized by Google

tions du bon goût au-dessus des leurs. Si elle avait vécu dans un siècle où l'on croyait aux sorciers et à la magie, mistriss Cartwright aurait eu toutes les chances imaginables d'être brûlée comme sorcière ; mais, grâce à la différence des époques, elle n'était accusée que d'astuce, de cajoleries et d'adulations, seules méthodes d'acquérir de l'influence que connussent les dames de Carstones. « En vérité, mon frère, c'est une chose bien étrange ! Il paraît qu'après tout nous ne serons point débarrassés de mistriss Cartwrigt. On assure qu'elle reste pour avoir soin de notre jeune lord ; pauvre cher enfant ! » dit ma sœur Judy pendant qu'elle ôtait son chapeau et son plus beau châle en rentrant de l'église. « Je viens de la voir dans la tribune de la famille, qui est toute tendue d'étoffe noire à 20 schellings l'aune au moins, j'en suis sûre. C'était très-beau. La stalle de l'intendant et celles des domestiques étaient aussi tendues de même : ils étaient tous en noir, et il n'y avait pas un œil sec parmi eux. Milord pleurait comme si son cœur allait se briser ; pauvre, cher et excellent homme ! Enfin, mistriss Catwright était aussi en grand deuil, et elle en a bien les moyens, à ce que j'ai entendu dire ! Mais elle n'avait pas une larme dans les yeux, je vous le garantis. Elle avait l'air aussi tranquille, aussi calme, et se tenait aussi droite que s'il n'était rien arrivé. Je ne puis la souffrir ! Avec sa gravité affectée et sournoise, comme elle caressait et flattait notre chère marquise ! — Et à présent ! Mais tout cela ne lui servira de rien, elle peut en être sûre. Milord n'a pas regardé une seule fois de son côté à l'église pendant tout le temps du service. Il est vrai qu'il lui a donné la main pour monter en voiture ; mais elle ne sera jamais marquise de Brandon malgré cela : on peut m'en croire sur parole.

— Et sur la mienne aussi, Judy.

— Ah ! mon frère, vous autres hommes vous vous laissez prendre si facilement par un peu d'affectation ! Mais je connais mistriss Cartwright. Souvenez-vous de ce que je vous dis ; vous verrez que c'est une personne bien différente de ce que vous et la pauvre chère marquise aviez toujours supposé. »

Je ne répondis point ; mais je résolus (car Judy était quelquefois pénétrante) de surveiller de près mistress Cartwright. Je ne pouvais manquer d'en avoir souvent l'occasion, puisque j'avais été chargé par la marquise du traitement médical de son fils, et je résolus d'en profiter.

Digitized by Google

J'allais voir le jeune lord Saint-Germains une fois, souvent deux fois par jour, et il me fut impossible de remarquer dans mistriss Cartwright d'autre défaut que celui de manquer absolument d'animation et de gaieté. Elle était toujours, au contraire, si tranquille et si grave, qu'elle paraissait peu faite pour être la compagne d'un enfant; mais tout ce qu'inspirent la tendresse et les soins les plus assidus, elle s'en acquittait avec un zèle infatigable, et elle était aussi attentive qu'il est possible de l'imaginer à toutes les précautions que réclamait une santé délicate comme celle du jeune comte. Je m'aperçus bientôt avec satisfaction qu'en évitant, d'après mes avis, toute excitation dangereuse, elle commençait à développer par degrés l'intelligence dont la nature avait été si prodigue envers lui. Elle le conduisait, ou plutôt le portait, dans les magnifiques jardins du château, remplissait ses petites mains des fleurs les plus belles, et lui enseignait à distinguer leurs noms d'après leurs formes. Il avait une volière peuplée d'oiseaux rares qu'il soignait et nourrissait avec elle. Ses appartements furent peu à peu embellis par des collections de curiosités naturelles, choisies de manière à exercer, par leurs frappants contrastes, par leurs vives couleurs et par leurs contours prononcés, la justesse et la netteté de ses perceptions. Je ne pouvais guère supposer que mistriss Cartwright eût jamais étudié Aristote, car autrement j'aurais cru qu'elle avait appris de lui à écarter loin des regards de l'enfance toute espèce de forme choquante ou seulement commune. Les gravures qui ornaient sa chambre étaient exécutées d'après les dessins des plus grands artistes. Les figures placées sur sa cheminée ou sur ses étagères étaient des copies réduites des plus beaux bustes et des plus belles statues; enfin les domestiques qui le servaient étaient tous remarquables par quelque qualité au-dessus de leur condition, soit dans leur extérieur, soit dans leur langage; car mistriss Cartwright avait pris le soin le plus minutieux de n'omettre aucune des circonstances qui pouvaient concourir à augmenter la force physique, à développer les facultés intelligentes, ou à former le goût et les manières de son élève. Le marquis lui accordait avec prodigalité les moyens de mettre ses plans à exécution; mais je ne pouvais m'empêcher de soupirer tristement en voyant tous ces efforts, convaincu, comme je l'étais, qu'un enfant si faible et si délicat ne pourrait jamais vivre assez pour en profiter.

Judy n'eut pas longtemps à gémir sous l'appréhension que le mar-

Digitized by Google

quis ne devînt la victime des *artificieux* calculs de mistriss Cartwright; car elle persistait toujours à soutenir que le projet de plaire au père était l'unique source des soins qu'on affectait de montrer pour le fils. Le bruit ne tarda pas à se répandre que nous verrions bientôt une autre marquise de Brandon.

Il est facile de concevoir que le marquis, avec ses vastes possessions héréditaires, l'ancienneté de sa race et ses immenses revenus, devait avoir une valeur considérable dans ce grand marché de mariages qu'on appelle *le monde*, qui se compose de tout ce que le rang et la mode offrent de plus élevé! Lui, qui avant son premier mariage s'était trouvé dans une médiocrité relative, se voyait au niveau des partis les plus recherchés, maintenant qu'il était possesseur de la fortune colossale de sa femme. *Possesseur*, ai-je dit; car le pauvre enfant, malade et contrefait, était naturellement regardé comme un zéro dans cet important calcul. L'opinion générale avait prononcé dès longtemps qu'il ne pouvait vivre. Ainsi le marquis était aux yeux de tous un homme entièrement libre, et maître en même temps de l'une des plus belles fortunes de l'Angleterre. J'ai honte de le dire, mais je tiens pour certain qu'avant même que sa première femme eût fermé les yeux, des démarches avaient été faites de plusieurs côtés pour obtenir l'honneur très-désirable de la remplacer; et le marquis n'eût pas plutôt reparu dans le monde qu'il y devint un objet si universel d'attention, de prévenances et de flatteries, qu'il y aurait eu de quoi tourner une tête plus forte que la sienne. Les jeunes personnes les plus admirées se disputèrent ses hommages. Celle qui l'emporta sur toutes fut la fille du duc L., lady Isabella Charlemont. Nous apprîmes que c'était une des plus belles femmes de Londres, et qu'elle appartenait à une famille de la plus haute distinction. Toute la population de Carstones se prépara à l'admirer et à la porter aux nues, d'autant plus que notre marquis avait fait honneur au pays en se mariant d'une manière aussi convenable, et en ne s'alliant point à cette odieuse mistriss Cartwright.

Le mariage eut lieu à la fin d'avril, dix-huit mois précisément après la mort de la première marquise. Au mois de juillet suivant on nous annonça que lord et lady Brandon allaient arriver. Ils ne vinrent qu'au milieu de septembre. La route de Londres traverse Carstones, et je me rappelle encore le moment de leur arrivée, par une soirée magnifique. Une suite de voitures à quatre chevaux traversa rapide-

Digitized by Google

ment la rue pour monter à la grille du château, en faisant voler des nuages de poussière. La jeune marquise, assise à côté de son mari, portait un chapeau orné de plumes blanches. D'autres brillants équipages, remplis de femmes et d'hommes, tous rivalisant d'élégance, venaient après eux, escortés d'une foule de domestiques. Bientôt les vieux murs du château retentirent de bruits qu'on n'y avait pas entendus depuis bien des années : les fêtes s'y multipliaient sous toutes les formes. Le matin, c'étaient la chasse, le tir à l'arc, les nombreuses cavalcades ; le soir, les dîners, la danse, la musique, les soupers un peu prolongés par les hommes autour des tables chargées des vins les plus rares. Les vieux serviteurs à tête grise semblaient étourdis et désorientés au milieu de tout ce tumulte, et les habitants de Carstones, accoutumés à des allures plus raisonnables, ne savaient s'ils devaient se scandaliser ou se réjouir de ce nouvel ordre de choses. Nos rues étaient continuellement animées par le passage de quelques-uns des hôtes joyeux du château qui les traversaient. On y rencontrait sans cesse de bruyantes voitures, d'éclatantes livrées, des chevaux de prix, que leurs cavaliers faisaient caracoler avec grâce. Les nuances verdoyantes du parc étaient encore égayées par des groupes de femmes et de jeunes gens élégants, qui tour à tour crayonnaient, se livraient à des conversations plus ou moins spirituelles, ou se reposaient sous les arbres. Les canots et les nacelles étaient tout le jour en mouvement sur l'eau. Les bois et les champs retentissaient des coups de fusil des chasseurs ; enfin, je ne pourrais donner qu'une faible idée de l'espèce de tourbillon qui succéda à la vie paisible à laquelle nous avions été si longtemps accoutumés.

Le dimanche qui suivit son arrivée, la jeune marquise parut à l'église. L'étoffe noire *à vingt schellings l'aune* avait disparu, et la tribune seigneuriale était tapissée en velours cramoisi. La marquise, habillée avec la plus grande recherche, était placée auprès de son mari, qui semblait contempler avec admiration chacun de ses gestes et de ses regards. Il est vrai qu'elle offrait un contraste frappant avec celle qui l'avait précédée. Ses magnifiques cheveux bruns s'étendaient en bandeau sur son front majestueux. Ses yeux noirs et perçants promenaient sans cesse autour d'elle un regard dur et hautain. Sa peau, de la blancheur la plus délicate, prenait sur ses joues une teinte rosée. Son nez était droit et bien formé. Ses lèvres, semblables à la grenade éclatante dont parle Salomon, laissaient voir ses dents petites

Digitized by Google

et régulières comme des perles. Sa taille était élevée et imposante; enfin tout l'ensemble de sa personne offrait l'aspect d'une beauté à laquelle je n'avais encore vu rien de comparable.

Le service terminé, le marquis la conduisit par la main, d'un air de satisfaction orgueilleuse, et s'arrêta avec elle sous le porche de l'église. Ce lieu était une espèce de rendez-vous où l'élite de la congrégation se réunissait ordinairement pour échanger des politesses, faire un peu de médisance ou tout au moins dire d'inutiles paroles. Ce fut là que lord Brandon, pendant que son riche équipage, ses quatre chevaux, qui frappaient la terre de leurs pieds, et ses grooms élégants attendaient devant le portail, présenta sa femme à tous ceux qu'il jugea dignes de cet honneur. Leurs hommages (car les révérences et les salutations furent si profondes qu'elles méritaient bien d'être appelées ainsi) furent gracieusement reçus. La jeune marquise souriait, se tournait vers chacun et parlait avec la plus aimable condescendance, s'inclinant pour adresser même aux plus humbles des phrases mielleuses et empreintes d'une courtoisie caressante. Elles me parurent même beaucoup trop caressantes pour n'être pas forcées; mais j'avais grand tort, car tout le monde fut enchanté, et un quart d'heure de vaines politesses, assaisonnées par une éblouissante parure et par de radieux sourires, avait fait autant pour se concilier les suffrages de la foule que des années entières employées par la feue marquise en actes de bienfaisance. Mais ces doucereuses paroles, ces sourires et ces gestes de protection, à travers lesquels on voyait cependant percer quelque chose de hautain, furent tout l'avantage que la population de Carstones recueillit alors de la résidence de la grande dame de Brandon, car elle n'y resta pas plus d'un mois. Le brillant météore alla éclairer d'autres lieux, et nous fûmes de nouveau abandonnés à notre partie de cartes et à nos conjectures sur la santé du petit lord Saint-Germains. La jeune lady Brandon avait manifesté tant de sensibilité lorsqu'on lui avait présenté cet enfant, que tous les assistants en avaient été attendris, mais son mari surtout. Elle s'était mise à genoux à côté de la chaise où le petit invalide était étendu dans un état de continuel malaise, et approcha ses lèvres de ce visage pâle sur lequel elle laissa tomber quelques larmes.

« Pauvre enfant! comme il est intéressant! Oh! je veux que vous m'aimiez beaucoup. Ne savez-vous pas que je suis votre maman?

— Non, dit l'enfant, en même temps que les larmes roulaient dans

Digitized by Google

ses grands yeux, remarquables par leur expression touchante. — Non pas maman; ne dites pas cela. Elle était très-petite, très-pâle et très-douce. Ce n'était pas une grande, grande belle dame comme vous.

— Je vous remercie, mon cher enfant. Quelle ingénuité! quel langage naturel et charmant! Ma chère mistriss Cartwright (car vous devez être cette mistriss Cartwright dont on m'a tant parlé), que je suis charmée de faire connaissance avec vous, de vous remercier des tendres soins que vous donnez à ce cher petit malade! J'espère bien que je partagerai cette tâche avec vous tant qu'il vivra, le pauvre enfant!

— Il me semble, qu'il a l'air mieux portant, ma cher mistriss Cartwright, dit le marquis.

— Je le voudrais, milord; mais j'avoue que je n'aperçois pas un grand changement. Je crois seulement qu'il souffre un peu moins; mais c'est tout.

— Hélas! mistriss Cartwright, je regrette de vous entendre parler ainsi; mais le temps peut beaucoup, et je ne veux pas désespérer qu'il n'amène quelque amélioration. »

Pendant que cette conversation avait lieu, le petit lord Saint-Germains avait été occupé à montrer un de ses livres à une jeune personne qui était au nombre des hôtes du château, de sorte qu'heureusement il n'en entendit rien. Les tendres soins si hautement annoncés par la marquise se bornaient à de rares visites dans l'appartement du fils de son mari. Elle s'y arrêtait le moins de temps possible, et ne manquait pas de hausser les épaules en voyant mistriss Cartwright le préparer à toutes les études qu'exige une éducation achevée. Cette désapprobation évidente aurait pu se traduire ainsi : « Quelle folie! que de choses superflues pour un enfant réduit à cet état! » Cependant elle traitait mistriss Cartwright avec beaucoup de politesse; celle-ci, à la vérité, n'abusait pas beaucoup des bonnes disposition de Sa Seigneurie, et ne les mettait pas souvent à l'épreuve: elle se contentait de se dévouer entièrement elle-même à l'enfant malheureux qui lui avait été confié. Pendant tout le temps que la marquise et les hôtes qu'elle avait invités demeurèrent au château, je voyais souvent le futur lord Brandon dans le petit chariot destiné à ses promenades et traîné par un vieux serviteur à tête grise; mistriss Cartwright le suivait en silence à travers les longues allées du parc,

Digitized by Google

pendant que des chants joyeux et des rires bruyants retentissaient dans les appartements de l'antique édifice.

L'été suivant nous amena un mouvement encore plus considérable. La marquise, pendant son séjour à Londres, avait mis au monde un fils. Quatre mois après, elle vint à Brandon, et déclara son intention d'y donner une fête brillante en l'honneur du baptême de cet enfant. Tout le voisinage y fut invité. Elle voulut que grands et petits prissent part aux réjouissances qu'elle fit préparer pour cette occasion.

Je ne pus m'empêcher d'être surpris de voir célébrer avec un éclat si pompeux et qui me paraissait si peu nécessaire, la naissance d'un enfant dont les espérances étaient si limitées. Car la fortune de sa mère était presque nulle, et il n'avait à attendre qu'une très-petit eportion de celle de son père. Mais je ne communiquai mes réflexions à personne. Je pus voir cependant que mistriss Cartwright n'était pas moins étonnée que moi au moment où elle entendit parler pour la première fois du projet de cette fête. Quant aux gens de Carstones, qui furent tous invités, ils trouvèrent que c'était la chose du monde la plus naturelle, et il en fut probablement de même des fermiers et tenanciers du marquis, car les démonstrations de joie éclatèrent de toutes parts. Il y eut un grand dîner pour les laboureurs, de l'ale en abondance, des danses sur le gazon, des tables dressées dans plusieurs salles pour les clients d'un ordre plus relevé, et enfin, dans une galerie ornée avec magnificence, un bal et un souper pour tout ce qui appartenait à de plus hautes classes. Le bel enfant (car je dois avouer que de ma vie je n'avais rien vu de si beau) fut apporté avec une pompe presque royale pour recevoir le baptême, et le marquis reçut de tous côtés des félicitations sur ce fils qui donnait de telles espérances. Le mot d'*héritier* ne fut point prononcé; mais il était évident qu'on regardait comme l'héritier futur de tant de richesses l'enfant environné d'un si grand éclat, et sa mère se livrait sans contrainte à toute l'exaltation orgueilleuse qu'une femme aussi vaine devait naturellement ressentir en présentant comme tel à la foule le fils qu'elle avait donné au noble marquis de Brandon.

Elle parut à la cérémonie dans tout l'éclat de sa beauté! Ses cheveux noirs et sa robe de satin blanc étincelaient de pierreries. Je la vis au fond de la salle de réception, entourée d'un groupe brillant de nobles et de grands personnages.

Elle plaça l'enfant, paré de dentelles, de broderies, et enveloppé

Digitized by Google

d'un riche manteau, sur les bras de l'obséquieuse nourrice, aussitôt après la conclusion de ces rites touchants et sacrés qui devraient faire évanouir dans le cœur d'une mère les pensées du péché, de la passion et de l'orgueil ; mais qui, dans cette circonstance, administrés avec l'eau versée d'une urne d'or, par les mains d'un évêque, avec toute la pompe et tout l'entourage d'un établissement aristocratique, ne servaient qu'à exciter ces dangereux ennemis des vertus humaines.

Pendant ce temps, l'héritier véritable, trop souffrant pour quitter sa chambre, trop maltraité de la nature pour donner de l'orgueil à personne, était assis et s'efforçait péniblement de respirer, pendant que mistriss Cartwright tenait sa main entre les siennes.

« Oh ! ma chère mistriss Cartwright, que je suis fâché d'être si malade et de n'avoir pas vu ce beau baptême ! Mais faites-moi apporter mon frère. Je voudrais le regarder, et on ne me le laisse jamais voir !

— Non, mon enfant, pas aujourd'hui, » dit mistriss Cartwright ; car elle ressentait pour son élève ce qu'il était trop jeune pour ressentir lui-même.

« Pourquoi non ? il est si joli ! »

Il insista avec persévérance, et le petit lord Louis, paré comme je l'ai dit, couvert de satin et de flots de dentelles, fut apporté à son frère.

« Approchez, nourrice, pour que je l'embrasse..... Eh bien ! vous ne voulez pas me le laisser embrasser ?

— Faites-le-lui embrasser, nourrice !.... Pourquoi n'obéissez-vous pas ? dit mistriss Cartwright avec un léger mouvement d'impatience. Ne voyez-vous pas que lord Saint-Germains veut embrasser cet enfant ?

— Oh ! non, madame, pour rien au monde. Milady n'aime point que j'apporte milord Louis dans cet appartement. Elle croit que c'est très-malsain, et, quant à l'embrasser, je ne puis prendre sur moi de le permettre, à quelque prix que ce soit. Il y va de ma place, savez-vous, mistriss Cartwright ? »

Mistriss Cartwright demeura pendant quelques instants muette d'indignation ; il lui semblait qu'elle devait répondre, et elle ne pouvait trouver de réponse ; elle se sentait comme pétrifiée.

« Il faut, j'en suis sûre, que vous ayez mal compris les ordres de lady Brandon, articula-t-elle enfin. Elle doit naturellement avoir le

Digitized by Google

désir d'encourager l'affection que lord Saint-Germains témoigne pour son frère.

— Oh ! pour cela, madame, il n'importe guère pour qui le pauvre jeune gentilhomme montre de l'affection. Il ne sera certainement pas longtemps ici pour montrer de l'affection à personne.

— C'est assez. Emportez l'enfant !

— L'enfant ! répéta la nourrice en sortant de la chambre. L'enfant, en vérité ! Milady sera contente ! Misérable petit estropié !... Ce serait un joli compagnon pour vous, mon amour !... Bah ! bah ! il ne peut vivre longtemps ; et, bien sûr, quand il plaira à Dieu de l'appeler à lui, ce sera une grande bénédiction. Ça ne peut guère durer ; voilà qui est consolant !

— Mistriss Cartwright, demanda lord Saint-Germains, que veut dire la nourrice ? Pourquoi ne puis-je embrasser mon frère ?... Je sais très-bien pourquoi elle m'appelle *pauvre jeune gentilhomme :* c'est que je le suis réellement, et je le sais sans qu'on me le dise. Mais ne puis-je, malgré cela, embrasser et aimer mon frère ? Je pense tant à lui ! Oh ! j'y pense beaucoup, je vous assure. Je suis plus âgé, bien plus âgé que lui. Combien je veux en avoir soin ! Je lui donnerai mon petit poney, qui est si tranquille ! je lui donnerai aussi mes rois d'Angleterre que vous m'avez faits, et tout ce que j'ai de meilleur. Mais il y a deux choses pourtant que je ne lui donnerai point : celle-ci (c'était un petit médaillon avec le portrait de sa mère et un chiffre de ses cheveux), et vous-même, ma bonne et chère, bien chère mistriss Cartwright ! »

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 octobre 1846.

INTÉRIEUR. — Le bruit des *mariages espagnols* se perd dans le succès. Le *Times* et le *Morning-Chronicle* semblent prêts à faire taire leurs salves de mécontentement et d'injures ; *le National* risque de perdre bientôt les fonctions de correspondant du ministère Palmerston ; et à l'heure où nous écrivons, le double événement qui a failli compromettre la tranquillité de l'Europe est à la veille de s'accomplir au milieu des *vivats* et des fusées. Désormais il n'y aura plus de tout ce bruit que pour les amateurs de bulletin de cour.

Dès l'origine, nous avons cru devoir prémunir nos lecteurs contre les inquiétudes ou les espérances qu'aurait pu faire naître une crise européenne. A force de faire dire qu'elle se perd par l'instabilité, l'Espagne a fini par se dégoûter des révolutions, et depuis quelque temps on pouvait enfin s'apercevoir qu'elle était entrée dans une ère de tranquillité. Le dénouement de tant d'agitations doit-il être considéré comme le plus complet, le plus heureux et le plus juste pour la Péninsule? On peut douter qu'il en soit ainsi ; mais ce n'est pas ordinairement d'une manière aussi absolue que se terminent les affaires humaines : notre histoire, après celle de tous les peuples, est là pour le prouver. Quand les peuples ont longtemps et douloureusement lutté, la lassitude morale, plus que l'épuisement physique, finit par les jeter dans l'engourdissement. Pour justifier l'inaction, il suffit d'un prétexte, d'une apparence d'ordre et de justice. Les souverains ou les esprits dominateurs qui surgissent alors n'ont besoin pour réussir que de joindre au bonheur d'arriver dans un moment favo-

Digitized by Google

rable une certaine connaissance des hommes unie à l'instinct du repos. On les voit dans ce cas arriver à des prospérités qui déconcertent les calculs ordinaires et qui semblent comme des dérisions de la fortune. Il y a des milliers d'années que les hommes perdent leur temps à philosopher sur les accidents de cette nature ; les chrétiens seuls savent s'y résigner et s'y instruire, en laissant à Dieu et à l'histoire à régler le compte final des heureux et des puissants selon le monde.

Certes, il est difficile de comprendre au premier abord ce qu'une nation généreuse et loyale peut gagner à un état de choses qui s'est fondé sur le testament de Ferdinand VII et sur la convention de Borgara : le schisme dans l'ordre religieux, la tyrannie prétorienne dans l'ordre politique, la banqueroute et la contrebande dans l'ordre financier ont paru longtemps la conséquence nécessaire d'aussi odieuses prémisses. Quand on a vu d'un côté la révolution espagnole se couvrir du sang de Diego Leon, et de l'autre, le génie militaire uni à la loyauté chevaleresque dans Zumalacarregui succomber presque au début de la lutte, on a pu considérer l'Espagne comme destinée à s'éteindre dans une longue agonie, privée qu'elle était des hommes qui, dans les camps opposés, auraient semblé propre à sauver leur pays. Aujourd'hui tous les personnages de valeur et d'espérance ont disparu de la scène politique ou ont été rejetés sur le second plan, et l'ère du progrès civil s'inaugure pour ce royaume aux noms d'Isturitz, de Donoso Cortez, de Mon et de Pidal ! Le seul des prétendants à la main de la reine Isabelle dont la renommée ne se soit pas occupée jusqu'à ce jour va s'asseoir sur le trône des Espagnes ! Voilà ceux qui, du moins en apparence, recueilleront le fruit des héroïques efforts de la Péninsule dans sa lutte contre Napoléon et des douloureuses épreuves par lesquelles l'ont fait passer, depuis lors, ses tentatives de réforme politique.

L'Espagne n'en est pas moins, à l'heure qu'il est, la plus avancée des nations méridionales de l'Europe et celle qui marchera le plus rapidement dans la carrière du progrès politique. Le lien qu'elle vient de contracter avec la France lui garantit l'indépendance dont elle a besoin. Quelque prompts que nous soyons à oublier les leçons du passé, il nous semble impossible que l'expérience ne nous ait pas profité, et nous pouvons affirmer sans crainte que la politique de conquête a fait son temps parmi nous. Nous ne nous dissimulons pas,

ROYAL

Digitized by Google

il est vrai, l'inconvénient qu'ont pour l'Espagne quelques-unes de nos idées actuelles, même dans l'ordre des influences pacifiques. L'application violente et intempestive des formes de la centralisation doit porter atteinte à l'originalité du génie espagnol, et nous ne croyons pas qu'il existe beaucoup de discernement et de moralité dans les emprunts qu'on nous fait dès à présent. Mais l'Espagne a besoin surtout que la source de ses richesses ne soit point tarie par une puissance intéressée à l'abaissement de toutes les autres. Avec l'alliance française, l'Espagne aura avant peu d'années une ligne de douanes effectives, des manufactures prospères, une agriculture productive, une population croissante, des chantiers de construction en activité, *une marine*, enfin, comme avant Trafalgar. On comprend le motif de toutes les colères qui s'agitent au-delà du détroit.

L'intérêt religieux de l'Espagne est d'accord avec son intérêt politique. On ne connaît pas assez les efforts que l'Angleterre a faits pour propager dans la Péninsule le schisme et l'hérésie ; on ne se rend pas compte des motifs anticatholiques qui la portent à favoriser Espartero et ses amis. Or, les mariages qui vont se célébrer auront certainement pour effet de mettre fin aux différends religieux dont l'Espagne a tant souffert. Pie IX l'a bien compris, et la perspective prochaine d'un concordat n'a point échappé à sa haute intelligence ; or, le rétablissement de l'union avec le Saint-Siége, même aux dépens de quelques concessions, est la première condition pour que l'ordre moral se rétablisse dans la Péninsule.

Nous ne nous attacherons pas à réfuter les dernières objections qui, faute de mieux, s'élèvent encore contre cette incontestable victoire de la politique française, ou plutôt continentale. On prétend qu'il ne s'agit que d'un avantage de famille ; mais, sans nier la chaleur toute particulière qu'on a dû mettre à ce côté de la question, est-ce à des catholiques de nier l'importance capitale des alliances matrimoniales entre les maisons souveraines de l'Europe? Oublie-t-on l'intérêt avec lequel l'Église s'en est toujours occupée? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder les considérations nombreuses qui touchent à ce sujet, et de déterminer la place qu'occupent encore les races royales dans l'ordre politique qui prévaut de nos jours. Il suffit d'une seule réflexion : si ces combinaisons de famille causent tant de bruit et excitent de telles alarmes, il faut bien que l'intérêt et l'avenir des nations y soient encore pour quelque chose.

Digitized by Google

Quelques-uns disent encore à ceci que l'audace de notre gouvernement paraît trop grande pour qu'on s'y fie : sans doute la neutralité de l'Angleterre a déjà été achetée par quelque monstrueuse concession. Mais, quelque souplesse qu'on ait constatée jusqu'ici dans les vertèbres de la politique conservatrice, nous ne la croyons pas assez maladroite pour jeter en ce moment à la tête du gouvernement anglais d'inutiles concessions.

Ce gouvernement n'est pas neutre dans cette affaire, il est décidément hostile : il est aigri, il est furieux : ses notes le prouvent. S'il n'agit pas contre nous, c'est uniquement parce qu'il se trouve dans l'impossibilité de le faire. Son inaction forcée se fonde sur trois raisons toutes-puissantes : il a d'abord ses embarras intérieurs, l'obligation de nourrir l'Irlande et l'Ecosse, réduites à la famine. En ce moment, les ressources de sa marine militaire sont employées à conjurer le fléau, et les steamers de l'Etat sont pleins de blé au lieu de poudre. Il a de plus contre lui l'attitude unanime du continent, l'hostilité de l'Allemagne, l'intérêt des puissances neutres, la jalousie russe, la temporisation autrichienne, le besoin qn'éprouve la Prusse de favoriser les prétentions germaniques dans tout ce qu'elles ont de compatible avec sa propre tranquillité ; en un mot, *pour la première fois depuis plus de soixante ans,* les éléments d'une véritable et libre coalition du continent contre la prépondérance britannique. Enfin le ministère whig, après avoir encore une fois rêvé le rétablissement de la domination aristocratique par le renouvellement d'une lutte dans laquelle les classes non privilégiées du Royaume-Uni ont toujours joué le rôle de dupe, s'arrête devant l'attitude impassible du peuple anglais. Les journaux dévoués à lord Palmerston n'ont pu provoquer l'apparence d'une manifestation populaire : c'est un phénomène de sagesse qui, à nos yeux, ne peut recevoir qu'une seule explication. Ce n'est pas que le peuple anglais voie plus clair dans ses intérêts mercantiles que lord Palmerston lui-même. L'Angleterre, pour entretenir la vie factice de sa gigantesque industrie, a le plus grand besoin du marché de l'Espagne, et ce marché va bientôt lui être fermé. Ce n'est pas non plus, comme on le dit encore, qu'au delà du détroit la masse du peuple se montre complétement indifférente à la politique étrangère : il n'y a pas de nation qui soit mieux renseignée sur le dehors que le peuple anglais. Quand nous le voyons aujourd'hui si préoccupé du Japon, de Bornéo et de la Nouvelle-Zélande, sa prétendue torpeur à l'égard de l'Espa-

Digitized by Google

gne aurait quelque chose de par trop inexplicable. Mais, depuis l'émancipation des catholiques, le peuple anglais a cessé d'être ce qu'il était autrefois : il commence à devenir catholique lui-même, c'est-à-dire que l'idée *universelle* fait chaque jour dans son sein de nouveaux progrès ; et comme dans aucun lieu du monde il n'existe au même degré que dans la Grande-Bretagne une correspondance logique entre la pensée et l'action, la conviction si profondément enracinée dans sa population avant la réforme, que le peuple avait tout à souffrir des succès et des conquêtes de son gouvernement sur le continent européen, reprend peu à peu son ancienne place dans les esprits. C'est là une force morale à laquelle il faut rendre hommage, et que nous n'avons pas moins besoin de connaître que le mauvais vouloir à notre égard de ceux qui prétendent maintenir les traditions de la politique protestante.

Nous n'avons pas approuvé, on le sait, l'opposition qu'ont rencontrée chez nous les avantages qui doivent résulter pour la France de son rapprochement avec l'Espagne ; nous aimons mieux, pour notre compte, saluer un progrès réel de la politique nationale ; mais, il ne faut pas le dissimuler, nous avons, nous aussi, besoin d'accomplir, pour en arriver à ce point, un sacrifice pénible. Nous chercherions en vain à nous faire illusion sur les effets de la politique qui se dit exclusivement conservatrice. Un gouvernement moins sûr de lui-même nous paraîtrait aussi moins redoutable dans les questions de politique intérieure. L'exploitation de la victoire dans l'administration et dans le Parlement peut nous coûter fort cher, et la liberté, dans toutes ses applications, doit craindre les effets du zèle de tous ces partisans brouillons ou intéressés qui ne viennent qu'à la suite du succès.

Mais si cette nouvelle source de dangers ne peut être méconnue, nous espérons du moins que l'opposition, enfin désabusée des intrigues dans lesquelles elle s'est si gravement compromise depuis quelques années, en reviendra enfin aux principes qui ont précédemment fait sa force, et sur le terrain desquels nous devons nous retrouver avec elle. Sous ce rapport, la lettre si nette et si libérale, dans la meilleure acception du mot, que M. Odilon Barrot a adressée récemment aux électeurs de Poitiers, pour leur recommander la réélection de M. Drault, nous semble du plus heureux augure. L'événement doit encourager l'honorable chef de la gauche à persister dans cette direc-

Digitized by Google

tion. M. Drault n'avait passé la première fois qu'à un petit nombre de voix ; mais les électeurs de la Vienne ont compris quelle atteinte la tyrannie parlementaire avait voulu porter à leur indépendance, et M. Drault revient à la Chambre avec une majorité de cent vingt-cinq voix. Les autres réélections ont offert les mêmes symptômes. A Besançon, M. Convers, coupable aussi d'avoir accepté le mandat impératif sur la question de la liberté d'enseignement, après avoir vu l'excès de sa délicatesse devenir une arme contre lui entre les mains d'une majorité oppressive, a été renommé cette fois à un beaucoup plus grand nombre de voix. Ces actes du corps électoral nous confirment dans l'idée que nous nous sommes faite, dès l'origine, de l'importance qu'il faut attacher à la division de la Chambre telle qu'elle s'est produite lors de l'annulation de la première élection de M. Drault. Le chiffre imposant de la minorité, si frappant après l'énorme majorité qu'avait obtenue M. Sauzet dans le scrutin relatif au choix du président, montre quelle sera la force de la résistance libérale contre la prépondérance abusive des voix ministérielles.

Nous ne devons pas, d'ailleurs, compter sur la disposition du gouvernement à contenir lui-même les excès d'une armée qui, à l'exemple de celle des Francs, ne se donne des chefs que pour gagner plus de butin. Les belles paroles de M. Guizot sur le droit des familles et les avantages de la liberté sont déjà bien loin de nous; l'administration de la justice et celle de l'instruction publique nous sont tout aussi proches qu'elles l'ont jamais été. Ce qu'on a dit récemment de la prétention des inspecteurs de l'Université, dans le diocèse d'Autun, à examiner les élèves sous le rapport de l'instruction religieuse, ne peut être que parfaitement exact. Nous nous étonnons seulement qu'on n'ait pas signalé plus tôt les nombreux exemples d'une prétention hautement soutenue par le ministre actuel depuis sa rentrée aux affaires. L'Université est comme Athalie; elle répond au prêtre qui s'inquiète des piéges qu'elle tend à l'innocence de l'enfant élevé à l'ombre du sanctuaire :

J'aime à voir comme vous l'instruisez.

Voltaire n'a-t-il pas dit que Joad était le type du prêtre fanatique et séditieux?

Pendant ce temps, M. Martin (du Nord) cherche à donner au corps épiscopal une leçon qui le pénètre sans le décider à la révolte. S'il

Digitized by Google

était permis de se laisser aller sans réserve à ce qu'on pense et à ce qu'on désire, le choix des nouveaux évêques se transformerait en une récompense pure et simple de faiblesses politiques. Mais en même temps on voudrait que des prélats, dociles eux-mêmes, rencontrassent dans leur clergé une égale docilité, et quand on apprend que certains noms doivent soulever des résistances consciencieuses, on hésite avant de les produire au grand jour, ou même on finit par y renoncer tout à fait. Il y a pourtant de quoi trembler, quand on songe que peut-être l'avenir du corps épiscopal dépend de l'issue de ces tergiversations. Nous reviendrons bientôt sur un danger que nous avons été les premiers à signaler au monde catholique : il y va de notre Eglise, par conséquent de l'ordre moral de notre société. Les imprudents qui prétendent la diriger oublient à chaque instant que le droit de proposer la nomination épiscopale ne peut être respecté entre leurs mains qu'à la condition qu'ils se montrent eux-mêmes, par la sagesse de leurs choix, les délégués légitimes de l'antique droit du peuple sur l'élection de ses pasteurs.

Il nous reste à dire quelques mots sur les effets de la cherté des grains, et sur les troubles, d'ailleurs peu graves, qui à cette occasion ont agité quelques rues de notre capitale. Il s'en faut que l'hiver qui se prépare doive être aussi calamiteux pour nous que pour quelques autres peuples de l'Europe. Le travail est abondant ; la maladie des pommes de terre n'a pas fait partout les mêmes ravages ; quelques récoltes accessoires en châtaignes, maïs et légumes ont été satisfaisantes, et l'on annonce l'arrivée d'importations assez considérables pour remplir le vide ouvert par la mauvaise récolte des blés. Mais si le peuple ne meurt pas de faim, la vie sera dure pour les pauvres, et à moins d'une grande vigilance de la part de l'administration, on aura bien de la peine à prévenir les émotions qui se manifestent toujours à la suite des années improductives. Déjà Paris en vient de faire l'expérience : d'après l'aveu même des journaux les plus favorables au gouvernement, tout prétexte à l'agitation aurait pu être évité, si on se fût occupé d'empêcher les boulangers forains de déserter les marchés. Ces boulangers sont les vrais pourvoyeurs du peuple : seuls ils exécutent de bonne grâce les règlements qui permettent d'exiger le pesage du pain. Dans les boutiques privilégiées, au contraire, les pains manqués ou de mauvaise qualité sont mis en réserve pour ceux que leur position étroite oblige d'élever cette malen-

Digitized by Google

contreuse prétention. Mais les marchands forains, pour conserver quelque avantage dans la lutte difficile qu'ils soutiennent contre les gros capitalistes de la profession, ont besoin d'une certaine latitude de bénéfice; dans des temps comme ceux-ci (et nous en avons pour dix mois au moins), plus le prix des farines s'élève, plus l'administration s'efforce d'abaisser la taxe, en limitant le bénéfice des fabricants; alors, comme il est arrivé ces jours derniers, le boulanger forain quitte la place, et le peuple, qui ne trouve plus ses fournisseur ordinaires, s'émeut et s'imagine que le pain va lui manquer.

En présence de ces souffrances et de ces dangers, voyez combien il est intéressant de lire dans les journaux que le ministre chargé de la surveillance des approvisionnements, M. le comte Duchâtel, riche à millions, après avoir fait de magnifiques vendanges dans son domaine de Lagrange, l'un des premiers crus de la Gironde, se rend dans ses autres domaines de la Charente, et qu'il n'a le projet d'en revenir qu'à la fin du mois!

Il y a dans un opéra de M. Scribe deux vers qui ne brillent pas par l'expression poétique, mais dont la vérité naïve nous a toujours charmés. L'auteur les a mis dans la bouche d'un ministre *indien*, qui, couché dans son palanquin, traverse les rangs d'une population affamée :

Je suis content, je suis heureux :
Chacun doit l'être dans ces lieux! (*Bis.*)

Nous croyons devoir, dans ce bulletin consacré aux questions politiques, faire mention d'un événement qui appartient à un autre ordre d'idées, mais dont le retentissement s'est étendu au delà du cercle de la science. La planète dont M. Le Verrier avait marqué la place à l'extrémité de notre système solaire, a été reconnue à Berlin par un astronome allemand, M. Galle. Ainsi se trouve vérifiée une des plus belles applications du calcul à la mécanique céleste. Dans ce temps d'apparences pacifiques, où la lutte se continue néanmoins avec ardeur entre les différents peuples de l'Europe, la preuve que le génie scientifique n'a point déserté le sol de la France importe plus qu'on ne le croit généralement à notre position dans le monde. Puisse cet accroissement de la gloire nationale, en nous conciliant le respect des autres peuples, nous ouvrir la voie à des rapports plus con-

Digitized by Google

fiants et plus sympathiques ! Puissent ceux à qui Dieu a si libéralement accordé les dons du génie élever un regard reconnaissant vers la source de cette supériorité qui les honore entre les hommes !

BELGIQUE. — Situation des partis. — Il y a longtemps que nous n'avons parlé de la Belgique. C'est que la politique y était stagnante. Nous n'avons pas encore à enregistrer aujourd'hui de grands événements; toutefois il nous paraît intéressant de signaler quelques indices capables de faire apprécier à son vrai point de vue la situation actuelle des partis chez nos voisins.

Lorsque M. de Theux arriva au pouvoir, on se rappelle les cris que poussa l'Opposition belge dans le Parlement et dans la Presse. Le faux libéralisme de ce pays avait déclaré depuis quatre ans qu'il ne souffrirait plus de cabinet mixte. Il avait plusieurs fois sans doute invité la droite à prendre le maniement des affaires, disant qu'il préférait au système d'union alors en vigueur une administration *homogène*, quelle qu'elle fût. Mais il n'en salua pas moins l'avénement d'une administration de ce genre, la seule possible alors, par des imprécations et des fureurs incroyables. Il se lamentait, il s'indignait, il menaçait; il prophétisa aussi. Selon lui, le ministère de la *réaction* ne devait pas résister un mois à la réprobation publique.

Depuis cette époque, deux faits se sont produits. Le ministère soi-disant *réactionnaire* et *non viable* a vécu; bien plus, il n'a pas fait un acte qui ait fourni motif ou prétexte à la critique de ses adversaires.

Maintenant l'opposition elle-même se voit obligée de changer de terrain. Jadis elle avouait que MM. de Theux, Dechamps, Malou, étaient des hommes de talent, des politiques habiles, des administrateurs actifs et éclairés; mais c'était leur intolérance, mais c'était leur fanatisme, c'était leur ardeur de prosélytisme, qui la pénétraient d'effroi. Aujourd'hui on ne crie plus à l'intolérance, au fanatisme, au zèle excessif des ministres. Mais ces réactionnaires dorment, ils n'agissent pas; ils sont malades; leur main est devenue débile, leur esprit lourd; ils laissent flotter les rênes, et si le char avance (ce qu'on ne nie pas), c'est qu'il marche tout seul. N'examinons pas si les nouveaux griefs sont mieux fondés que les précédents. Ils ne prouvent qu'une chose : c'est que les vieilles inquiétudes du prétendu libéralisme n'existent plus, et qu'il renonce à s'en faire une arme contre le cabinet et contre la majorité.

Digitized by Google

Et en effet, comment continuer à sonner le tocsin d'alarme et à gémir sur le prochain anéantissement des libertés de la Belgique, quand le Ministère se montre, non pas seulement plus ami de ses libertés que les Libéraux n'ont jamais osé l'être ou affecté de le paraître, mais même, dans le sens de convention attaché par les Libéraux à leur propre nom, plus *libéral* que les chefs dont ils servent l'ambition? Il n'y avait qu'une question qui prêtât à la dispute : le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement secondaire. Remarquons qu'il ne pouvait s'agir de la liberté d'éducation; elle est établie en fait et en droit par la Constitution. Cette liberté précieuse n'a besoin d'aucune autre garantie, et elle est au-dessus de toute atteinte. Mais, animée d'une touchante sollicitude pour les intérêts de l'Etat, l'Opposition s'écriait : « Vous qui êtes au pouvoir, vous en trahirez la cause : vos sympathies pour la liberté vous aveugleront. Avec nous, c'eût été bien différent; c'est nous qui aurions eu des prétentions d'autorité! » Ne récriminons pas contre l'Opposition et contre ses fautes. Le Ministère lui a répondu : « Vous ne demandez que cela, soyez tranquille. Vous croyez que je n'irai pas aussi loin que M. Nothomb; je veux être plus avancé que M. Rogier. » Tel est le projet proposé par le Ministère. L'Opposition a eu tout ce qu'elle a réclamé. Dire son étonnement, c'est impossible. Mais ce dont le public, un peu naïf en cette circonstance, n'a pas été moins étonné, c'est qu'aussitôt qu'elle a vu le succès de ses vœux assuré, elle en a été toute confuse. Elle n'en a plus parlé, elle naguère si loquace, et son silence trahit à coup sûr moins de joie que d'embarras et de désappointement.

Il faudra bien que l'Opposition finisse par prendre son parti de sa victoire sur ce point. Mais jusqu'ici ce triomphe d'un nouveau genre ne paraît pas capable de la consoler de ses autres échecs.

Ces échecs pourtant sont nombreux, et ils doivent lui sembler d'autant plus désagréables qu'elle n'a rien épargné pour donner à ses efforts du retentissement et de la solennité.

C'est dans ce but que s'était rassemblé, au mois de juin, le fameux Congrès de Bruxelles, et qu'avait été proclamée la confédération universelle du libéralisme belge. Le Congrès libéral devait éteindre toutes les rivalités, réunir les opinions diverses en un seul faisceau, réchauffer les tièdes, donner du poids aux têtes exaltées, planter un drapeau digne d'abriter sous son ombre toutes les phalanges également hostiles à l'administration rétrograde. La confédération du libé-

Digitized by Google

ralisme, renouvelée de 1829, allait présenter une masse compacte et remuante, une armée immense répandue en associations, organisée hiérarchiquement par des comités, obéissant à une impulsion liée par des serments communs, et marchant comme un seul homme à la conquête de la majorité et du pouvoir! Voilà une démonstration qui aurait fait trembler tous les conservateurs de France! Tous les conservateurs et les gens paisibles de la Belgique la virent-ils eux-mêmes avec le sang-froid des véritables hommes d'Etat de leur parti? C'est pourtant à ceux-ci que l'expérience a jusqu'à présent donné raison.

Voici, en effet, où en est aujourd'hui le soi-disant libéralisme de la Belgique.

D'abord il n'a pas pu s'entendre sur ses propres principes, et il a produit, faute de mieux, un programme qui n'en est pas un. N'avoir pas de doctrines, c'est toujours fâcheux : cependant on a vu des hommes s'en passer au pouvoir, soit qu'ils n'en aient jamais possédé, soit qu'ils aient trouvé mauvaises pour gouverner celles qu'ils regardaient comme des armes excellentes pour résister. L'autorité de la place, succédant à celle du caractère, fait alors une sorte de compensation. Mais ne pas avoir de système comme hommes, bien plus, n'en pas accepter comme parti, et puis vouloir s'élever là-dessus, c'est sauter en l'air avec l'espérance d'y rester et de ne pas retomber sur le sol. La tactique elle-même ne suffit pas pour soutenir l'ambition si elle ne s'appuie sur rien.

Les faux Libéraux comptent déjà, depuis le congrès, deux grosses chutes électorales : celle de Soignies et celle de Louvain.

A Louvain, il s'agissait de la réélection de l'ancien représentant, nommé gouverneur de Liége. Quand M. de Brouckère se démit de ce gouvernement, l'Opposition, en le couronnant de lauriers, déclara qu'il n'aurait pas d'héritier. Nul autre que M. de Brouckère n'était à la hauteur de ces fonctions; nul ne pourrait les remplir; nul même n'oserait les accepter. M. de La Coste n'a pourtant pas reculé devant une telle mission. Alors puisque, malgré les prédictions contraires, Liége avait un gouverneur, il fallait au moins que ce gouverneur, investi de la confiance du gouvernement, ne conservât pas celle des électeurs. L'*Alliance* n'est pas restée inactive, on le pense bien; l'association libérale de Louvain a délibéré. Eh bien, qu'a-t-elle décidé? Que les Libéraux s'abstiendraient! Les Libéraux mêmes ne se sont pas tous abstenus, et M. de La Coste a été renommé à l'unanimité.

Digitized by Google

Toutefois cette affaire de Louvain est bien moins instructive que celle de Soignies. Et celle-ci est aussi bien plus féconde, non pas seulement en révélations, mais en conséquences positives. Elle a été le premier germe avoué de la dissolution à laquelle est livrée aujourd'hui l'œuvre du Congrès libéral, et par contre-coup la société de l'*Alliance* qui en fut l'auteur.

Alors, en effet, se dessina de nouveau une scission profonde entre deux partis que l'assemblée libérale de l'hôtel-de-ville avait rapprochés pour un instant, le jeune et le vieux libéralisme, les exaltés et les ambitieux, ou, comme ils s'appellent mutuellement les *révolutionnaires* et les *sycophantes*.

Les premiers portaient un candidat, M. Briconn, un pur, un ardent champion du progrès, à ce qu'il paraît. Mais, à en croire de fortes têtes parmi les représentants de la gauche (MM. Verhaegen, Rogier, etc.), cette candidature n'avait pas la moindre chance. Les tacticiens en imaginèrent une autre, et ils mirent en avant un administrateur, un homme qui ne manque pas d'habileté, dit-on, et qui de plus avait eu celle de ne pas se compromettre jusque-là par des actes de nature à froisser la majorité. M. Rousselle avait même refusé, lors du congrès, d'y prendre part. M. Rousselle ne pouvait pas dire : « Je suis oiseau, voyez mes ailes ; je suis souris, vive les rats ! » Mais il pouvait affirmer qu'il n'était ni souris ni oiseau. Cependant, les Machiavels de l'Opposition, tout en espérant enlever ainsi quelques voix au concurrent de M. Rousselle, sentaient bien que leurs amis de l'*Alliance* accorderaient difficilement leur patronage à un *modéré* qui avait dédaigé de répondre, deux mois auparavant, à leurs avances. Dans le doute d'un consentement, ils le supposèrent. De là un gros débat au sein de leur camp. Leurs organes, *l'Indépendance* et *l'Observateur*, furent frappés d'un désaveu indirect, et ces feuilles auraient éprouvé un démenti encore plus formel, si le comité-directeur, obligé de reconnaître que M. Briconn était désormais coulé à fond, ne se fût résigné à son tour, comme pis-aller, à soutenir, lui aussi, M. Rousselle au mépris des déclarations du Congrès et en violant les lois de la confédération du libéralisme. Or, voyez le malheur ! M. Rousselle ne réunit ainsi toutes les nuances de son parti que pour les associer à sa défaite.

Les vainqueurs se déchirent quelquefois après la bataille ; les vaincus plus souvent. Alors éclata un tonnerre de récriminations récipro-

Digitized by Google

ques, d'injures, de colères. Ici l'histoire de l'*Alliance* devient une Thébaïde.

Nous n'en dirons pas les phases diverses; nous ne les connaissons même pas dans tous leurs détails; et, nous l'avouons, nous en sommes fâchés. Mais ce que nous savons, c'est que ces hostilités intérieures ont amené l'explosion d'une véritable bombe devant le public. On venait d'apprendre qu'en signe de mécontentement contre la presse actuelle du libéralisme, l'*Alliance* se préparait à fonder un journal plus avancé. Tout d'un coup les représentants de Bruxelles se prononcent à leur tour. Ils déclarent que l'*Alliance* est en proie à l'élément *démocratique*, et même à *quelque chose de pire;* qu'ils n'ont plus qu'à s'en retirer ou à exiger un changement radical dans la composition et dans la constitution de cette société; qu'ils prennent le premier parti en attendant l'autre, et qu'en conséquence ils font la proposition suivante :

« 1° A l'avenir, la société de l'*Alliance*, au lieu de ne compter dans son sein que des membres égaux, se divise en deux catégories : elle aura des membres *effectifs* et des membres *honoraires*.

« 2° Les *électeurs seuls* pourront être membres *effectifs;* ceux-ci seulement auront le droit de voter dans les délibérations qui doivent faire loi; on ne réserve aux *honoraires* que le droit d'obéir. »

Passons les autres résolutions d'un ordre secondaire.

On se figure quelle rumeur une telle proposition a excitée parmi ceux surtout qu'elle frappe d'exclusion. Toutefois les auteurs du projet persistent à en faire une condition de leur concours. L'assemblée aura à se prononcer incessamment.

Il est évident que le défi étant lancé par un des partis, par celui des prudents, des modérés, l'autre, celui des jeunes, des ardents, ne saurait manquer de relever le gant.

Que sortira-t-il de cette rupture? L'*Alliance* se dissoudra-t-elle tout à fait? Se scindera-t-elle en deux fractions? Les représentants de Bruxelles se contenteront-ils de se retirer, s'ils ont le dessous? Nous ne pouvons et nous ne voulons rien prédire.

Une réconciliation apparente pourra-t-elle encore s'opérer? Ce serait un replâtrage très-inconséquent et très-vain au fond, quoiqu'il ne soit pas impossible.

Le président du comité de l'*Alliance*, M. de Facqz, y travaille de toutes ses forces. Quoique empêché par l'état de sa santé de prendre

Digitized by Google

une part personnelle aux débats qui vont avoir lieu, il écrit et il publie ses opinions ; il propose un terme moyen et des plans d'accommodement. Porté par ses tendances du côté des exaltés, retenu par ses relations avec les vieux libéraux, il concède à ceux-ci, non sans répugnance, le principe de la mesure de proscription et son application future ; mais il exige au moins qu'elle ne soit pas exercée d'une manière rétroactive contre les membres de l'*Alliance* actuellement en possession.

Nous ne disons pas que cette proposition sera repoussée. Il y a sinon des raisons, au moins des intérêts qui militent pour le moment en sa faveur auprès des deux partis. Ils s'embrasseront peut-être encore une fois, et nous avons l'âme trop bien faite pour nous attrister d'un tel rapprochement, s'il a lieu.

Il est évident toutefois que le compromis en question ne vaudra rien ni pour les vieux libéraux, ni pour les jeunes, ni pour leur cause commune. Pour les *vieux*, puisque l'*Alliance* demeurera sous l'influence, actuellement prédominante, à laquelle ils désirent l'arracher ; pour les *jeunes*, puisque l'effet moral sera contre eux, puisqu'au lieu aussi de leur permettre de se retremper et de se recruter aux sources de la pure démocratie, on les constituera comme une espèce de parti de *chevaliers* (privilégiés sans hérédité) entre le Patriciat des électeurs et la classe des Plébéiens dont ils sont sortis, désormais frappée d'ostracisme ; enfin pour le *libéralisme* tout entier : car, de fait, les membres non électeurs de l'*Alliance* auront perdu tout leur crédit dès qu'on les verra, acceptant la position qu'on leur offre, passer sous les Fourches Caudines de leurs rivaux, et après être entrés dans une place où ils reconnaissent n'avoir pas de droit réel, tirer l'échelle après eux.

ALLEMAGNE. — *Danaï dona ferentes...* C'est pour la première fois depuis trente ans que la Confédération germanique s'est trouvée d'accord avec la nation sur une question importante. Malheureusement l'enthousiasme des populations allemandes, quoique sincère, n'en est pas moins dépourvu de vitalité. Les gouvernements, connaissant cette condition pathologique de l'Allemagne, ont cédé ou fait semblant de céder *au mouvement national irrésistible dirigé contre* L'ÉTRANGER, comme celui de 1840. Ce feu éteint, tout reprendra son cours habituel : les protocoles retrouveront leur toute-puissance, et Dieu sait combien de nouvelles lois grossiront le code pénal de la

Digitized by Google

Diète pour prévenir les conséquences probables de cette effervescence nationale! Déjà, pour répondre à leur manière au vœu des gouvernements constitutionnels, l'Autriche et la Prusse demandent l'aggravation de la censure, en se fondant *sur la gravité des circonstances.*

C'est, du reste, commettre une grande erreur que de croire à la possibilité d'un accord sincère, né d'un élan patriotique, entre les trente-neuf Etats qui constituent la Confédération. L'esprit de conservation développé à sa plus haute puissance, l'hostilité envers le principe constitutionnel, commune à presque tous les membres de ce corps hétérogène, tout concourt à montrer combien une pareille supposition est inadmissible. Cependant la Diète compte au nombre de ses membres deux souverains, partisans ardents de la nationalité allemande. Les rois de Prusse et de Bavière regardent le *germanisme* comme une barrière à opposer, d'une part au *panslavisme* (*domination* russe), menaçant d'envelopper traîtreusement l'Allemagne dans un filet invisible; d'autre part au *romanisme* (*idées* françaises), ennemi d'autant plus dangereux qu'il agit au grand jour et séduit tant de cœurs. Mais ces deux souverains sont eux-mêmes dans un antagonisme continuel sur la question des principes. L'un ne veut qu'une Allemagne catholique, l'autre la veut protestante; tous deux, en outre, ont peu de goût personnel l'un pour l'autre, comme les deux peuples soumis à leur domination. Cet exemple seul suffira pour faire comprendre combien il sera difficile de réaliser le rêve d'une nationalité allemande sans institutions libérales.

Du reste, les partisans mêmes de ces tendances nationales sont divisés en deux partis distincts. Les uns, hommes du progrès, recevant à la fois l'impulsion du dehors et du dedans, suivent et étudient avec attention les événements, en embrassant en même temps de leur regard le passé et l'avenir. Les autres, pour la plupart anciens membres des sociétés secrètes dirigées contre l'oppression française, satisfaits d'être débarrassés des *Francs*, se contentent de l'état de choses actuel, sans éprouver le besoin d'un changement, sans même le désirer. C'est le parti des *vieux Teutons*, race incorrigible qui n'a rien oublié, rien appris. Le patriotisme fanatique de ces rêveurs se manifeste à la lumière dès que le moindre nuage se montre au ciel politique de l'Allemagne du côté de l'étranger; le nuage dissipé, ils

Digitized by Google

rentrent dans leur superbe indifférence, dédaignant, comme par le passé, de s'occuper de ce qui intéresse directement la nationalité allemande. C'est pendant ces trois mois d'agitation, produite par les affaires des duchés, que ces vieux Teutons ont eu beau jeu : c'était pour eux un retour de 1840, le sujet d'une nouvelle chanson du *Rhin*, cette pâle expression d'un patriotisme négatif et puéril. Pour n'en citer qu'un exemple, des habitants du duché de Mecklenbourg, ce pays où le *servage n'est pas encore entièrement aboli*, et où la féodalité brille toujours de tout son sauvage éclat, ont envoyé aux duchés une adresse qui commence par les paroles suivantes : « *Ditmarchois! Angles! Saxons! Frisons!* » Cette adresse est pleine de souvenirs du XIIIe siècle, où les Schleswickeois et les Mecklenbourgeois réunis combattirent la puissance danoise. Elle se termine ainsi : « Peut-être devrons-nous un jour aux Danois, comme dans le temps moderne aux *Francs*, d'avoir été provoqués à défendre notre honneur national. »

Ces derniers jours encore, dans la société des savants allemands, réunie à Francfort, M. Jacob *Grimm*, l'un des sept professeurs démissionnaires de Gœttingue, nommé par acclamation président de l'assemblée, a fait un discours d'ouverture remarquable, si l'on considère qu'il a été prononcé dans un pays où l'on n'a pas l'habitude de parler en public, devant une assemblée de savants allemands, enfin par un coryphée de la science, ami du roi de Prusse.

« Un peuple, dit M. Grimm, c'est un assemblage d'hommes qui parlent la même langue. Cette définition, en franchissant les bornes étroites qui divisent encore maintenant notre patrie, dispense en même temps de toute autre définition. » Puis, après avoir parlé du but de la société, qui, s'occupant uniquement de la science, devait s'abstenir de toute question politique, l'orateur exhorte ses amis et compatriotes à faire cesser toute dissension entre le Nord et le Midi et toute haine religieuse. « L'Allemand est Allemand, qu'il soit protestant ou catholique. L'Allemand ne doit pas oublier qu'il descend des vieux Germains, réunis en corps de nation avant l'apparition même du Christianisme. »

Etrange définition donnée par un des plus grands savants de notre époque, par un homme qui a joué naguère un si beau rôle dans l'histoire politique de son pays! On serait tenté de reprocher à M. Grimm d'avoir sciemment ignoré les éléments qui constituent une nation, quelle que soit la diversité de son origine. Pour se convaincre de tout

Digitized by Google

ce qu'il y a de spécieux dans son opinion, on n'aurait qu'à comparer les éléments si hétérogènes dont se composa la nation française aux éléments si homogènes de la nation allemande. On comprendrait alors sans difficulté laquelle de ces deux nations, de ces deux nationalités est la plus prononcée, la plus vraie et la plus indissoluble.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — La nouvelle des réserves faites par l'ambassadeur du Danemark auprès de la Diète, et dont il a été fait mention dans le *Journal des Débats*, a été complétement démentie par la gazette semi-officielle de Francfort. Les journaux allemands se plaignent de ce *commentaire danois* inséré dans un journal français. « Il paraît, dit la *Gazette d'Augsbourg*, qu'en effet des agents danois se sont mis au service de la presse française dans cette question ; on trouve, maintenant, dans les journaux français de très-anciens traités et documents allemands-danois; on y retrouve aussi le langage railleur de la presse danoise contre la presse allemande traduit en français. »

Une seconde lettre patente du roi de Danemark a été regardée à tort comme un acte de rétractation. Les mesures réactionnaires auxquelles le gouvernement danois a eu recours n'admettaient cependant guère la possibilité d'idées conciliatrices. Cette nouvelle lettre n'a pour but que de calmer dans les duchés l'agitation produite par la première ; mais, conçue dans le même esprit, elle n'aurait pas amené le moindre résultat, si la décision de la Confédération n'était survenue ; car, loin d'infirmer les prétentions injustes émises dans la première lettre, elle continue à laisser en doute le triple droit des duchés : l'indépendance, la succession de la lignée mâle et l'union inséparable. Les journaux allemands ne la regardent que comme la périphrase des articles de journaux écrits dans le sens danois sur cette question, parce que pas un mot de la première lettre n'y aurait été rétracté, et pas un nouveau mot ajouté.

PRUSSE. — L'association protestante allemande, dite de Gustave-Adolphe, vient de terminer ses séances à Berlin. Cette association des membres du culte évangélique-protestant s'est proposé pour but de maintenir ou plutôt d'obtenir l'unité dans son église. Quoiqu'en ce moment l'affaire des duchés détourne presque entièrement l'attention des esprits des discussions religieuses, un incident

Digitized by Google

assez remarquable, qui s'est passé dans la dernière de ces séances, vient de raviver cette indifférence momentanée.

C'est que cette société, qui, pour citer textuellement les paroles du statut, admet « les tendances les plus différentes de l'église protestante, » c'est-à-dire toutes les sectes, a exclu de son sein M. *Rupp*, l'un des fondateurs et pasteurs de la nouvelle secte des *Amis des lumières*, qui ne veut point reconnaître le principe fondamental ni la forme organique de l'église évangélique protestante *prussienne*.

C'est une tâche impossible que d'amener l'unité dans une église qui, bâtie sur un sable mouvant, manque de fondement, et dans laquelle surgissent à chaque instant de nouvelles sectes, résultat naturel d'un besoin religieux qui ne peut se satisfaire dans les limites étroites tracées par la puissance temporelle. Bientôt la Prusse, ce centre du protestantisme allemand, ne sera plus que celui de sectes nombreuses, comme l'Angleterre l'est depuis plus de deux cents ans. Mais là, comme ici, cet état de choses ne peut amener qu'un seul résultat : le retour au Catholicisme. L'avénement du pape actuel pourrait grandement contribuer à avancer la réalisation de cette idée; car, même dans l'Allemagne protestante, Pie IX a déjà excité un si grand enthousiasme, que le vétéran des libéraux de l'Allemagne centrale, le baron de Gagern, protestant zélé, a déclaré qu'*avec un pareil pape tout le monde voudrait être catholique*.

En attendant, le protestantisme en Allemagne et l'église épiscopale en Angleterre, marchant à grands pas vers la dissolution, semblent vouloir réaliser la sainte prédiction « d'un seul drapeau et d'un seul pasteur ! »

Affaires de Suisse. — Comment se fait-il que, tandis que tout, en Europe, semble se mouvoir au gré d'un balancier dont le régulateur est aux mains des cinq plus puissantes monarchies de cette partie du monde, un seul Etat, le moins puissant de tous, se soit, depuis des années, émancipé de cette redoutable tutelle, et se meuve irrégulièrement sous le souffle des plus ardentes passions ?

Pour parvenir à la solution de cette énigme, il faudrait remonter jusqu'à cette année 1798 où une association révolutionnaire qui s'était formée au pays de Vaud, sous les auspices de César de Laharpe, appela en Suisse les armées de la république française, et au prix du sang de

Digitized by Google

ses compatriotes et de la ruine de son pays, forma *cette république helvétique une et indivisible* qui bientôt croula sous l'indignation publique et fut remplacée par le gouvernement bâtard sorti de l'*acte de médiation*, dicté par le premier consul Napoléon Buonaparte. La révolution de 1798 avait porté aux premiers emplois de la république les chefs de la conspiration et leur séquelle; elle avait satisfait aux exigences de leur cupidité, et elle était, en conséquence, restée l'idole mentale de tous ceux qui l'avaient vue périr avec de si profonds regrets. La république *une et indivisible*, avec son directoire, son sénat et son grand-conseil, demeura la marotte de ces hommes de troubles, et elle l'est encore de leurs successeurs.

En 1815, la Suisse se vit reconstituée sur son ancienne base. Elle redevint ce que l'histoire l'avait faite, une *confédération d'Etats souverains*, à la seule différence près que certains Etats perdirent les droits de souveraineté qu'ils exerçaient sur leurs précédents acquêts, et que tous les Suisses, sans distinction de seigneurs et de sujets, devinrent membres effectifs de leurs républiques respectives.

Dès ce moment, les partisans de la république une et indivisible se constituèrent en sociétés qui, bien qu'elles prissent pour enseigne des fins patentes et en apparence fort inoffensives [1], se donnèrent des directions affiliées aux loges de la franc-maçonnerie et du carbonarisme. A la tête de ces sociétés figurait celle des francs-tireurs ou carabiniers, qui, plus tard, fournirent les éléments des corps francs [2]. Toutes étaient initiées aux complots révolutionnaires qui travaillaient l'Allemagne, la France, l'Italie, et toutes avaient pour but principal le renversement du pacte de 1815, auquel, indépendamment de son principe de *souverainetés cantonales*, elles reprochaient d'être l'*œuvre de l'étranger*.

Telle était la situation de la Suisse lorsque les perturbations de 1830 vinrent y développer le ferment politique que les sociétés dont nous venons de parler y avaient déposé. Mais le peuple avait en horreur le souvenir du gouvernement unitaire, de sorte qu'il fallut, pour le premier moment, se contenter de *révolutions cantonales* qui eussent pour résultat de porter à la tête des affaires les principaux coryphées de la

[1] Telles furent les sociétés : archéologiques, de musique, d'utilité générale, et tant d'autres dont la nomenclature serait trop longue.

[2] La secte, dans ses réunions secrètes, se disait appelée à porter à tous les autres peuples le flambeau de la vérité et saluait les carabiniers du nom de divins arquebusiers (*gœttliche Schützen*). Il lui fallait un gouvernement unitaire, capable de faire mouvoir la Suisse comme un seul homme et dont les francs-tireurs formeraient la garde prétorienne.

Digitized by Google

conspiration *antifédérale*. Les cantons catholiques et quelques cantons protestants ou mixtes ne voulurent pas aller plus loin que ces petites révolutions locales; les premiers surtout sentaient fort bien qu'un gouvernement unitaire ne pouvait manquer de les mettre à la merci des gouvernements protestants, puissamment influencés par le radicalisme européen, dont les émissaires s'étaient répandus, et avaient même, au moyen de la naturalisation, pris racine en Suisse.

Pendant plusieurs années, la faction avait osé porter *en Diète* la proposition de réviser le pacte fédéral, et cette révision eut pour premier objet son article 1, qui consacre le principe des souverainetés cantonales. Mais, en dépit des manœuvres radicales, cette proposition ne put obtenir aucune majorité; et si elle l'eût obtenue, il est plus que vraisemblable qu'elle eût été suivie de résistances qui eussent mis les armes aux mains des partis contendants.

Alors on imagina un autre système de dissolution *partielle et successive* du pacte. L'article 12 de la Charte fédérale consacrait l'inviolabilité des instituts monastiques et capitulaires de l'Eglise catholique, de tous leurs domaines et propriétés. Le canton d'Argovie, féal de celui de Berne, qui à cette époque exerçait l'autorité directoriale, et d'accord avec lui, supposa une conspiration catholique, dirigée par l'abbaye de Muri; il appela à son secours l'assistance fédérale de Berne, et à l'aide de ses milices, après avoir mitraillé et pillé les communes catholiques, il prononça la suppression, non-seulement de cette antique et célèbre abbaye, mais en même temps de tous les autres monastères de son ressort. C'était en janvier 1841. Cinq ou six cantons réclamèrent à l'instant la convocation d'une Diète extraordinaire qui déclara, à la majorité de dix-sept votes, la suppression des monastères argoviens contraire à l'art. 12 du pacte, et invita les Conseils d'Argovie à retirer leur décret. Il était du devoir de Berne, en sa qualité de canton directeur, d'assurer l'exécution immédiate du *Conclusum* de la Diète; mais Berne avait été l'instrument de cette iniquité radicale, et loin de remplir, à cet égard, le premier de ses devoirs, il laissa consommer sous ses yeux l'expulsion des religieux et la confiscation de leurs propriétés. Une Diète subséquente et ordinaire confirma encore, quoiqu'à une moindre majorité, le précédent arrêté de la Diète extraordinaire; mais, sûr de la connivence du Directoire fédéral, Argovie n'en continua pas moins de dénaturer et d'aliéner les biens des monastères supprimés.

Il faut rappeler ici qu'à la même époque (1841) le canton de Lucerne, si important dans la confédération, où seul de tous les cantons catholiques il est appelé à exercer à son tour l'autorité directoriale, avait subi une sorte de révolution toute pacifique et constitutionnelle, sous

Digitized by Google

l'impulsion du célèbre Leu; le peuple avait demandé la révision de son acte constitutionnel, et le revirement politico-religieux de ce canton, dont le gouvernement s'était jusque-là étroitement lié aux intérêts révolutionnaires, fut si complet, qu'à l'instant même il se trouva replacé dans sa situation naturelle, à la tête des cantons catholiques, conservateurs du pacte. Dès ce moment, ceux-ci eurent un chef, et la Suisse primitive un boulevard. La fureur radicale fut à son comble, et c'est dès lors aussi qu'encouragée par Berne, Soleure, Argovie et les autres cantons radicalisés, la faction des francs-tireurs médita et prépara ses deux invasions.

Le déni de justice commis par la Diète en 1843, en éliminant de son sein et de ses *tractanda* futurs la question des couvents d'Argovie, avait provoqué de la part des sept cantons catholiques une convention d'alliance purement défensive et éventuelle contre de nouveaux attentats. Cette convention existe de notoriété publique, depuis trois années, sans que personne y ait trouvé à redire. Mais comme, par suite des dernières élections, le gouvernement de Zurich est passé aux mains du radicalisme, et que le canton de Berne vient de se donner une nouvelle constitution qui place à sa tête les chefs des corps-francs et leur clientèle, ce parti se croit assez fort pour se préparer un meilleur succès, en condamnant, comme attentatoire au pacte, l'alliance catholique. Et c'est ici que l'on ne peut, malgré tant d'autres antécédents, s'empêcher d'admirer l'effronterie de cette faction, qui, ayant si souvent manifesté sa haine et son mépris pour le pacte, prétend aujourd'hui s'en servir pour démolir l'alliance catholique. Ce qui rend cette effronterie plus éclatante encore, c'est que, depuis plus de douze ans, une alliance *offensive* contre les droits des catholiques avait été conclue entre *sept* autres cantons, et subsiste même encore entre ceux de Berne, de Soleure, d'Argovie et de Thurgovie, sans que personne ait élevé la voix contre elle. Malgré cette absurdité, la question de la dissolution de l'alliance catholique est celle qui a dominé dans la session actuelle de la Diète. Celle du rétablissement des monastères d'Argovie n'a pu, à la vérité, manquer de s'y présenter, puisque des pétitions, signées de plus de *cent mille* citoyens (Lucerne et Saint-Gall seuls en ont fourni, l'un près de 17,000, l'autre 15,000), sans compter la réclamation collective de tous les évêques, abbés et autres chefs de monastères, ont dû être soumises aux délibérations de la Diète. Mais ce n'a été là qu'un combat d'avant-postes, comparé à la grande bataille qu'a engagée la question de l'alliance catholique.

Comme toute assemblée délibérante [1], la Diète ne peut prononcer sur

[1] Il faut observer que la Diète n'est pas véritablement une assemblée délibérante, puisque aucun de ses membres n'a le droit d'y exprimer

Digitized by Google

une question qu'à la majorité des votes. Or, la corporation fédérale se composant de vingt-deux États, il faut nécessairement, pour la validité d'un *conclusum*, douze votes *entiers*, en observant que les votes de demi-cantons ne sont comptés que lorsqu'ils sont d'accord. Dans le cas contraire, ils s'annulent réciproquement et n'ont plus aucune valeur. Ainsi, Bâle-ville et Bâle-campagne votant habituellement en sens contraire, le vote de ce canton ne peut presque jamais figurer au *conclusum*. La même chose a lieu, en toutes les questions religieuses, pour le canton d'Appenzell, où les deux Rhodes émettent toujours des votes contraires. Il s'ensuit que depuis longtemps le nombre des votes actifs en Diète se réduit à vingt. De plus, le canton de Saint-Gall, dont le grand conseil se divise en deux moitiés, catholique et protestante, ne peut, dans cette situation, donner des instructions à sa députation, de sorte que celle-ci est obligée de se récuser elle-même. Cependant la majorité de douze votes demeure toujours légalement requise, de sorte que la minorité des sept cantons catholiques, avec l'adjonction du canton de Neuchâtel, qui, écartant le préjugé confessionnel, s'est irrévocablement agrégé au parti conservateur du pacte, suffit pour rendre impossible une majorité réglementaire de douze votes. Ainsi on pouvait d'avance savoir que, pour cette année au moins, aucun *conclusum* valable ne pourrait détruire, en principe ni en droit, l'union catholique.

Il faut observer encore que, par respect de la souveraineté des cantons, la Diète n'emploie jamais envers eux d'autre formule que celle d'une *invitation*, ou tout au plus d'une *invitation pressante*, ce qui exclut toute forme coactive ou simplement comminatoire. Le nouveau coup monté contre l'union catholique sera dans son résultat nul et sans effet.

On pouvait d'ailleurs en juger par l'issue d'une première escarmouche qui venait d'avoir lieu au sein de la diète sur le terrain confessionnel. Il s'agissait d'obliger le canton du Valais à modifier l'un des articles capitaux de sa constitution actuelle, portant que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat, et que, seule, elle a le droit d'un *culte public*.

Le canton de Neufchâtel, toujours fidèle au seul point de vue du droit fédéral, s'est encore joint ici aux cantons catholiques, et par cette accession a déterminé en faveur de la garantie la majorité réglementaire

son vœu personnel. Tous sont liés par des instructions délibérées dans les Conseils de leurs cantons. Ils ne peuvent, en des cas spéciaux, que recourir à ces mêmes Conseils pour en obtenir des instructions ultérieures (et dans ce cas les députations se réservent le protocole ouvert), ou déclarer que leurs commettants prennent la chose *ad referendum*.

Digitized by Google

de douze votes que jusqu'ici, en dépit de la protection de Zurich et de Berne, l'Argovie n'a pu encore obtenir.

Ces antécédents inspiraient à la faction radicale de justes inquiétudes. Si, d'une part, elle désespérait d'acquérir pour ses vues une majorité fédérale, de l'autre elle commençait à se convaincre que, dans ce cas même, elle n'obtiendrait pas la dissolution de l'union catholique. Car en quoi pourrait consister cette dissolution, sinon en un *conclusum écrit* et décidé à une majorité minime, tandis que les stipulations de l'acte d'union n'en perdraient, aux yeux des Etats alliés, pas un iota de leur valeur? C'est cette conviction qui, en dernier lieu, a inspiré à la Constituante de Berne une proclamation dans laquelle on a particulièrement remarqué le passage suivant :

« Des nuages qui noircissent et s'épaississent de jour en jour menacent de se décharger sur notre patrie. Puissions-nous trouver un refuge assuré dans le nouvel édifice que nous venons de construire ! Occupés de nos propres affaires, nous ne pouvions plus maintenir assez énergiquement la situation que nous devons occuper dans les rangs des cantons confédérés. *Nos frères jettent sur nous des regards pleins d'inquiétude; mais bientôt nous rentrerons dans ces rangs comme un peuple puissant et enthousiaste de sa liberté.* »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire; elles signifient évidemment que *Berne seul est l'espoir des frères*, lorsque l'orage qu'ils appellent de tous leurs vœux éclatera sur la Suisse. Toutefois ce canton, qui de loin a montré, sans oser les engager, ses quarante mille baïonnettes (ce compte est quelque peu exagéré), ne se fie pas encore assez à la supériorité de ses forces; il lui faut avant tout désarmer l'ennemi auquel il compte avoir affaire. Cette observation, qui se présente d'elle-même à l'intelligence du peuple catholique, n'est assurément pas faite pour le décourager dans sa résistance.

En attendant le combat définitif, des engagements partiels constataient l'inutilité actuelle des luttes de la parole. Dans sa onzième séance (23 juillet), la Diète débattit la question de la révision du pacte que le radicalisme réclame, et auquel la ligue catholique, unie d'intention avec Saint-Gall et Neufchâtel, s'oppose formellement. Le parti radical prétendait établir l'insuffisance du pacte sur le fait même de l'union défensive des *sept* cantons catholiques; il prétendait que dans le pacte rien n'était assez clair et que tout y était à refaire. La garantie collective de toute l'Europe, représentée au congrès de Vienne, et la probabilité du refus de reconnaissance de la part de tous les cabinets, d'un pacte révisé dans le sens radical, loin de calmer la fougue de la faction, ne faisait que l'exciter davantage. Le parti conservateur, ne manqua pas

Digitized by Google

de faire observer que, pour que la modification d'un pacte *auquel tous les cantons s'étaient* INDIVIDUELLEMENT *ralliés* pût obtenir force de loi, il faudrait non la majorité, mais l'*unanimité* de tous les votes, le système de la majorité ne pouvant *en pareil cas* produire que l'abjection des vaincus et la tyrannie des vainqueurs.

Le résultat des votes a encore été identique avec les précédents. Lucerne, Uri, Unterwalden, Zoug, Saint-Gall, le Valais, Neufchâtel, Fribourg, Schwytz et Appenzell (Rhodes intérieure catholique), en tout neuf cantons et demi, opinèrent pour que cette question fût éliminée des futurs travaux de la Diète. Dix et deux demi-cantons, Zurich, Berne, Schaffhouse, Argovie, le Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, les Grisons, Glaris, Appenzell (Rhodes extérieure protestante) et Bâle-campagne adoptèrent en principe la révision du pacte, mais se divisèrent aussitôt sur les différents modes à adopter pour y procéder. Soleure, ne croyant pas le temps opportun, refusa son vote, et Bâle-ville s'en abstint par des motifs que sa députation ne jugea pas à propos de faire connaître.

Cette question, malgré sa haute gravité, n'était encore qu'une escarmouche préparatoire pour le grand combat qui devait avoir pour objet la dissolution, par autorité fédérale, de l'alliance catholique. Le radicalisme suisse venait de faire, dans la même année, deux grandes conquêtes: Zurich, par suite des élections de mai, était tombé en ses mains, et Berne, entièrement dominé par l'influence des corps-francs, venait de se donner une nouvelle constitution, fabriquée sous les auspices de leurs deux principaux chefs, Funk et Ochsenbein. Il devenait immanquable que ces deux hommes parvinssent aux postes les plus importants du gouvernement à nommer; et en effet, Funk fut appelé à la présidence du Conseil de régence, et Ochsenbein y entra comme simple membre, mais ayant dans ses attributions le *directoire de la guerre.*

A ce sujet, il est bon d'observer que le nouveau gouvernement de Berne a pris exactement, sauf le nombre de ses directeurs, les formes du gouvernement *helvétique.* Celui-ci se composait, à l'imitation de celui de la France, d'un corps législatif, d'une espèce de sénat et d'un *directoire,* et la nouvelle constitution de Berne a pris soin de ressusciter jusqu'à cette dernière dénomination, qui, depuis la chute du gouvernement helvétique, était plutôt haïe qu'oubliée en Suisse. C'est là une manifestation qu'il ne faut pas perdre de vue; car elle a eu pour but d'avertir les *Helvétiens* que leur gouvernement chéri a pris renaissance à Berne, pour, au jour de la victoire, s'étendre à toute la Suisse.

C'est toujours au mois de mai que la chancellerie fédérale, aux ordres du canton directeur, rédige les *tractanda* et les adresses aux vingt-deux cantons, afin que dans les sessions dites d'été de leurs grands-conseils,

Digitized by Google

ceux-ci puissent délibérer et consigner leus instructions au protocole. Ceux de cette année n'avaient fait aucune mention de l'alliance catholique, qui ne paraissait point encore devoir occuper la Diète. Mais Fribourg devait, en dehors des *tractanda*, faire ratifier par son grand-conseil son accession provisoire à l'alliance catholique, et il s'ensuivit des débats où tout ce que le conseil renfermait de sympathies radicales se rallia en une opposition des plus passionnées. Les neuf représentants de la préfecture de Morat[1] se retirèrent à la fois, après avoir déposé sur le bureau leur protestation contre la résolution qui allait être prise. Leur démarche fut approuvée par la ville de Morat, qui, poussant plus loin encore, à l'instigation de Berne, sa résistance illégale, envoya au Directoire fédéral, par une députation nommée *ad hoc*, ses doléances sur l'accession formelle de Fribourg à la ligue catholique.

Ce fut là comme un coup de tocsin qui retentit dans toute la Suisse protestante et radicale. Berne, Argovie, Soleure, etc., demandèrent au vorort une insertion supplémentaire aux *tractanda* de la question de l'alliance catholique. Rien n'était plus insolite, ni par conséquent plus irrégulier que cette insertion en quelque sorte posthume; mais le vorort était trop étroitement lié aux cantons requérants pour leur refuser cet acte de complaisance. Une circulaire supplémentaire aux cantons les obligea donc, bien qu'il ne restât que peu de jours avant l'ouverture de la Diète, à assembler leurs grands-conseils à l'extraordinaire, pour voter des instructions sur cette question.

C'est dans sa trente-deuxième session, du 31 août, que la Diète commença à s'en occuper; — c'était comme le bouquet réservé pour la clôture du pâle feu d'artifice qu'elle venait de donner à la Suisse. Depuis le commencement de la session, rien n'avait été négligé de la part de la faction radicale, qui, contre toute espèce d'apparences, comptait sur un brillant succès. Les députations de ce parti s'étaient concertées; chacune d'elles avait son rôle assigné; les cantons catholiques seuls, sûrs de leur

[1] La petite ville de Morat, si célèbre par la défaite de Charles-le-Téméraire, avait été précédemment possédée en commun par Berne et Fribourg. Elle appartient actuellement à ce dernier canton, dont elle est l'enclave. Devenue protestante par l'influence bernoise, elle regrette de faire partie d'un canton catholique, et Berne lui souffle de plus en plus cet injuste mécontentement. Berne voudrait amener un état de choses qui pût lui servir de prétexte pour reprendre cette petite ville et son territoire; mais l'alliance catholique ne pourrait manquer de regarder une pareille invasion comme un *casus fœderis;* de là l'attaque combinée de toute la faction bernoise contre l'alliance catholique.

Digitized by Google

bon droit, de leur force légale et de leur résolution, attendaient l'ennemi avec la plus parfaite tranquillité. Zurich, canton directeur et, en cette qualité, président de la Diète, ne pouvant opiner qu'à la suite de tous les autres, c'était à Berne que revenait la priorité de la parole.

Le rôle d'une conciliante modération lui avait été assigné : aussi le député bernois, de Tillier, après avoir déploré les discordes de la patrie et la triste situation de la confédération, termina-t-il son chant de sirène par supplier les enfants de Tell et de Winkelried (les cantons primitifs) à se jeter aux bras de leurs frères et confédérés.

Suivant le règlement fédéral, c'était à Lucerne, troisième canton fédéral, à prendre la parole. Après lui elle revenait de droit aux quatre cantons primitifs : Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug, qui, quoique les plus petits de la Confédération actuelle, ont été les fondateurs de la fédération originaire, et auxquels, en conséquence, on a jugé nécessaire de conserver le premier rang après les trois cantons directoriaux. Nous ne faisons mention de ces circonstances que pour expliquer pourquoi Lucerne et ses plus prochains alliés jouirent du privilége de pouvoir se défendre avant même d'avoir été sérieusement attaqués. Cette prérogative n'a pas été sans importance dans ces débats, parce que, connaissant à l'avance la stratégie de leurs ennemis, ils purent non-seulement démonter leurs batteries, mais encore occuper les positions dans lesquelles ils comptaient s'établir.

Une double tâche était imposée à leur défense. Il fallait avant tout la légitimer, non-seulement par la nécessité de se tenir en garde contre de nouvelles invasions dont le directoire fédéral n'avait pu ni voulu les garantir, mais aussi en démontrant que l'alliance purement et *éventuellement* [1] défensive des sept cantons n'avait absolument rien de contraire au droit fédéral ni à la lettre, et moins encore à l'esprit du pacte. Il fallait de plus développer dans une déclaration authentique le véritable but de l'alliance, qui n'avait rien d'hostile aux droits ni aux intérêts protestants, et qui ne tend qu'à assurer à chacun la jouissance incontestée des droits de souveraineté cantonnale.

Cette tâche fut magnifiquement remplie par le premier député de Lucerne, le secrétaire d'Etat Bernard Meyer, qui fut vivement appuyé par M. Abyberg, landammann et député de Schwytz, ainsi que par les députations des trois autres petits cantons. Le premier exposa en termes

[1] Un membre protestant du grand-conseil de Saint-Gall, opinant sur l'alliance, avait dit avec beaucoup de raison : « Elle n'est qu'un fantôme ; vous seul pouvez lui donner un corps en attaquant les catholiques qui vous laissent en paix. »

Digitized by Google

énergiques que l'Etat de Lucerne avait fait la triste expérience d'attentats réitérés commis contre son indépendance par des bandes sans aveu, mais munies de tous leurs moyens d'attaque par des cantons voisins, sans que le vorort (Zurich) eût jugé à propos d'intervenir pour les obliger à déposer les armes. Il fit observer qu'actuellement encore il ne pouvait trouver dans les tendances de cette faction et dans les dispositions de ces cantons aucune garantie contre le renouvellement de pareils méfaits; que lui, aussi bien que les Etats alliés avec Lucerne, rentrant dans le droit naturel d'une défense collective, avaient eu non-seulement le droit, mais aussi le devoir de pourvoir à leur sûreté commune au moyen des stipulations renfermées dans les actes de leur conférence. L'Etat de Lucerne proteste d'ailleurs, par l'organe de sa députation, contre toute arrière-pensée antifédérale; il proteste surtout contre celle que l'on s'est plu à lui prêter, d'intentions hostiles contre ses confédérés de confession protestante.

Si la partie n'avait pas été intimement liée entre les cantons radicalisés, ces déclarations auraient dû terminer les débats; mais que pouvaient-elles produire sur des députations liées par des instructions émanées de conseils essentiellement dominés par la faction radicale? Celle-ci, furieuse de se voir en quelque sorte désarmée avant le combat, se déchaîna en vociférations injurieuses, et les choses en vinrent au point que le député de Soleure, Schmidt, et le député Eytel, du canton de Vaud, appelèrent en combat singulier ceux de Lucerne et de Schwytz, et ce n'est qu'au principe religieux et au sentiment de dignité personnelle qui animaient MM. Meyer et Abyberg que la Diète fédérale a dû de n'avoir pas donné à la Suisse l'étrange spectacle d'un duel à mort, image et précurseur peut-être de la guerre civile.

La députation de Neufchâtel eut l'honneur de porter le coup le plus mortel à la faction radicale en lui jetant à la face sa propre ligue, conclue, contrairement au droit fédéral, en 1832, ligue dans laquelle elle persiste depuis quatorze, ans sans que la Diète en ait jamais voulu prendre connaissance. Zurich, dont le suffrage devait terminer le débat, osa à peine exprimer son vote *obligé* de dissolution. Le canton directeur ne voyait plus rien d'antifédéral dans le principe de l'alliance catholique; il ne trouvait plus à blâmer qu'une seule de ses stipulations accessoires: celle qui oblige chacun des cantons alliés à voler au secours d'un autre dès qu'il le saurait attaqué, et sans même avoir été appelé à son secours. On voulait se réserver la faculté d'un coup de main au moyen duquel on eût pu renverser un des gouvernements alliés avant qu'il pût appeler aucun de ses amis à son aide. Cette combinaison regardait principalement le canton de Fribourg, dont la capitale n'est éloignée

Digitized by Google

que de six lieues de Berne, et que l'on pensait pouvoir surprendre et occuper par une marche de nuit.

La proposition du canton directeur consistait à prononcer de par l'autorité fédérale la dissolution de l'alliance catholique, en réservant au vorort le droit d'agir contre elle, en cas de refus d'obtempérer, suivant ce que, d'accord avec la majorité des cantons, il jugerait convenable. A cela Lucerne répondit par l'assurance formelle de sa résolution de résister par les armes à toute entreprise armée qui pourrait être tentée contre son territoire et celui de ses alliés.

La récapitulation des votes constata l'impossibilité, annoncée à l'avance, de réunir aucune majorité sur cette question. Nous avons fait voir comment l'accession de Neufchâtel à la cause politique des catholiques donnait à celle-ci huit votes qui suffisaient, même en cas d'accession de Genève au parti opposé, par ne lui en laisser que onze entiers et deux demi-votes qui ne sont plus d'aucune valeur. Mais Genève, malgré ses sympathies religieuses, n'eût osé s'agréger au parti radical, dont elle se sait menacée dans son indépendance. Elle est entourée d'une population catholique qu'elle n'oserait indisposer, sans parler des cinq à six mille catholiques qui habitent son enceinte. Genève, dans ces embarras, a pris le parti de se réserver le protocole ouvert; mais son député a laissé assez entrevoir le peu de disposition du canton à se ranger du côté de ses ennemis politiques.

En résumé, les cantons catholiques ont eu pour eux leurs sept votes, celui de Neuchâtel et le demi-vote d'Appenzell, Rhodes intérieure; Bâle-ville s'est abstenu de voter, à cause de son élément religieux opposé à son principe politique. Les radicaux n'ont donc pu réunir que dix votes et le demi-vote de Bâle-campagne. Il semble donc que la question reste indécise; mais au fond la faction radicale a éprouvé dans cette lutte une défaite si complète qu'il ne lui sera pas possible de s'en relever, à moins d'une victoire remportée ailleurs que sur le terrain des discussions fédérales. La Diète a d'ailleurs terminé sa session de cette année le 12 septembre. Elle s'est séparée sans coup férir; mais le dépit d'un désarroi si complet se lisait sur tous les fronts radicaux, si rayonnants d'espérance à l'ouverture de la Diète.

Nous avons dit qu'il faudrait au parti radical, pour se refaire de sa déroute, une victoire remportée ailleurs que sur les terrains des débats fédéraux. C'est à quoi l'on travaille activement à Berne. Après avoir institué dans ce canton un gouvernement *helvétique* en miniature il ne lui reste qu'à consolider et à mettre en jeu les rouages de sa nouvelle machine constitutionnelle pendant le peu de mois qui lui restent encore jusqu'au renouvellement de l'année. A cette époque, l'autorité

Digitized by Google

directoriale doit passer en ses mains pour deux années. Funk se trouvera président de la future Diète, et en attendant, il sera chargé de la gestion courante des affaires fédérales; Ochsenbein l'assistera de sa haineuse activité, en attendant qu'il le remplace, en 1848, dans la présidence de la Diète et dans le maniement des affaires. Maintenant qu'il est en possession du *directoire* ou plutôt de la direction des affaires militaires, ce lâche énergumène, qui, sous les murs de Lucerne, a, de son propre aveu, abandonné ses troupes, tentera l'impossible pour assembler de toutes parts les enfants perdus du radicalisme. Si la faction radicale parvient à entraîner Berne dans l'affreuse extrémité d'une guerre civile, nous pensons que ses premières opérations seront dirigées contre le canton de Fribourg, plus ouvert qu'aucun autre à une guerre d'invasion réglée. Une telle opération aurait cela d'avantageux qu'elle obligerait Lucerne et les petits cantons à sortir de leur inexpugnable forteresse naturelle, l'effroi des héros radicaux. Mais dans ce cas, nous pensons que les Lucernois ne sortiraient de chez eux que pour se jeter sur Argovie, encore plus ouverte que Fribourg, et où, l'année dernière, les populations catholiques les attendaient, la carabine au poing, pour leur porter toutes leurs forces. L'avenir est aux mains de Dieu; mais cette hardie diversion ferait nécessairement reculer les Bernois et dégagerait Fribourg, dont la population allemande, la plus voisine de Berne, s'est montrée déterminée à se dévouer sans réserve à la défense de son pays.

Au moment de clore cet récit, nous recevons de Lucerne des détails aussi curieux qu'importants sur la dernière réunion de la Diète. Ils complétent, quant aux cabales de la faction radicale et à la résistance de leurs antagonistes, le coup d'œil général que nous venons de jeter sur la situation de la Suisse.

La clôture de la Diète dans les formes ordinaires n'entrait pas dans les combinaisons actuelles des radicaux. Comme il ne leur manquait, pour parvenir à la majorité de douze votes, qu'un vote et demi, ils comptaient faire agir simultanément l'intérêt protestant sur Bâle-ville, sur Neuchâtel, sur Genève, dont la députation s'était réservé le protocole ouvert, et, le cas échéant, sur Saint-Gall, dont le grand-conseil, partagé, comme l'on sait, en deux moitiés parfaitement égales, n'avait pu voter d'instructions à sa députation. Quelque conseiller catholique pouvait venir à mourir ou au moins tomber malade, et dans ce cas, la moitié protestante acquérir la majorité d'un vote, et, en profitant de cette circonstance, ce vote pouvait être acquis à l'alliance radicale. Quant à Neuchâtel et à Bâle-ville, le *National* de Berne se chargeait de leur poser un dilemme rempli de menaces. Mais pour que cette combi-

Digitized by Google

naison radicale pût atteindre son but, il fallait que la Diète ne fût que prorogée, bien que ses *tractanda* fussent épuisés, car alors on était dispensé de toutes les lenteurs résultant de la rédaction de nouveaux *tractanda* et de l'élection de nouveaux députés. Une simple circulaire du vorort suffisait pour réunir la Diète en une session complémentaire, et la majorité si désirée des douze votes pouvait être emportée d'assaut. De là la résistance compacte de tous les cantons conservateurs à l'insidieuse proposition du *vorort*.

Mais ici la question était posée sur un tout autre terrain que celles qui l'avaient précédée. *La clôture de la Diète était de règle ; sa prorogation eût été une mesure exceptionnelle.* Il eût donc fallu pour celle-ci une majorité, tandis qu'il suffisait que cette majorité ne pût être obtenue pour que la règle ordinaire dût être maintenue. C'est là ce qui ne manqua pas d'arriver, les radicaux n'ayant pu franchir leur nombre ordinaire de dix votes et demi.

Le canton de Berne, empressé de faire injure aux sept cantons alliés, avait nommé aux fonctions de son deuxième député à la Diète cet Ulrich Ochsenbein, si tristement fameux par son expédition sur Lucerne et par sa fuite honteuse.

A cette nouvelle, le colonel Abyberg, député de Schwytz, avait, dans un premier moment d'effervescence, déclaré qu'il ne siégerait pas à côté de ce perturbateur de la paix publique; mais, se possédant mieux le lendemain, il se contenta de le mesurer d'un regard de dédain, au moment où, cérémonieusement installé dans le fauteuil de premier député par M. Tillier, auquel l'honneur de ce siége était dû, il l'occupa au grand scandale de tous les cantons conservateurs. Le nouveau député ne manqua pas de prendre aussitôt à partie celui de Schwytz, lui reprochant avec le dernier emportement de l'avoir attaqué en son absence (il n'avait pas encore été introduit dans l'assemblée fédérale), se comparant à César, pour avoir, comme lui, franchi le Rubicon, et à Napoléon, qui avait fait le 18 brumaire, et terminant cette ridicule apologie de sa personne par un appel à M. Abyberg, qui n'oserait, dit-il, lui regarder le blanc des yeux. Celui-ci, après l'avoir traité avec le dernier mépris, lui déclara qu'il se mettait à sa disposition pour l'heure et pour le jour qui pourraient lui convenir.

C'était pour la troisième fois que la Diète présentait le spectacle, inouï jusqu'alors, de provocations de cette espèce, sans que l'apothicaire de Zurich qui la présidait se mît en peine de prévenir ou de réprimer de si scandaleux écarts. Déjà M. Bernard Meyer, chef de la députation de Lucerne, avait été, ainsi que nous l'avons dit, appelé en combat singulier par M. Schmidt, député de Soleure, et le colonel Abyberg avait reçu

Digitized by Google

un pareil appel de M. Eytel, député du canton de Vaud. Mais les trois héros du radicalisme ne tinrent pas plus à faire honneur à leur cartel qu'Ochsenbein n'avait tenu à partager les périls de la cohue de bandits qu'il avait envoyés sous le feu de l'artillerie lucernoise, et des carabiniers d'Unterwalden et d'Uri. Ils quittèrent Zurich sans avoir relevé le gant, et M. Abyberg n'en repartit que vingt-quatre heures après que ses deux provocateurs en eurent disparu.

C'est sous ces sinistres auspices que s'est terminée la Diète de cette année; jamais il n'y en avait eu de si tumultueuse, et jamais aussi le parti du droit et de la justice ne s'y était montré avec plus d'éclat. Ses organes y ont fait preuve de cet irrésistible talent qui est l'apanage de la vérité, et sous lequel succombent toujours le sophisme et la mauvaise foi.

N'est-ce pas un déplorable spectacle de voir cette Suisse si belle, et qui pourrait être si heureuse, exposée à tomber en proie aux affreux fléaux qu'entraînent à leur suite les guerres civiles? A Dieu ne plaise que nous voulions ici tirer un horoscope funeste à ce malheureux pays; mais nous y voyons tous les éléments de ruine qui ont amené les partages successifs de la Pologne. Ici comme là, des diètes impuissantes, parce que tout esprit de concorde en est banni. Ici comme là, des confédérations partielles : les unes légitimes, parce qu'elles sont véritablement patriotiques; d'autres illégitimes, parce qu'elles sont fondées et propagées par la haine de l'ordre et par l'amour de la domination. Il ne faudrait à la Suisse qu'un voisinage semblable à celui qu'avait la Pologne pour que, avant peu d'années, les Suisses pussent dire à leur tour : *Fuimus Troës.*

Le clergé français et la cause du libre enseignement viennent de faire une perte douloureuse et qui sera longtemps sentie. M. l'abbé Poullet, vicaire général du diocèse de Beauvais et directeur de l'institution de Saint-Vincent à Senlis, est mort le 27 septembre dernier, dans sa trente-septième année. *Le Correspondant* se voit privé d'un de ses collaborateurs les plus distingués. Dans une notice spéciale et qui paraîtra prochainement, nous paierons à la mémoire de cet ecclésiastique éminent le tribut qu'elle mérite de la part de tous les catholiques, et qu'elle doit attendre surtout de notre amitié reconnaissante.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Vie de l'abbé Coudrin, fondateur de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'Autel [1].

La lecture la plus instructive et la plus intéressante en même temps, on le reconnaît maintenant, est celle qui s'applique aux vies particulières des hommes dont les actions ont exercé une utile et salutaire influence sur la société et sur l'Eglise.

Il n'a pas toujours été nécessaire d'avoir acquis une grande renommée parmi les contemporains pour mériter une place honorable dans leur mémoire, et les vertus les plus sublimes ne sont pas toujours celles qui ont jeté au dehors le plus d'éclat.

L'on rencontre dans les rangs où l'humilité cache les serviteurs de Dieu, des ecclésiastiques et des laïques séparés volontairement du siècle par le besoin d'un dévouement plus parfait. Les noms de ces hommes vénérables, pour être à peu près inconnus de cette foule de lecteurs avides de nouveautés frivoles, n'en ont pas moins une place très-honorable dans l'histoire contemporaine. Les membres du clergé séculier et des ordres religieux offrent surtout de beaux modèles ; mais, à la tête de ces utiles ouvriers de la vigne du Seigneur, il faut placer les évêques et les prêtres qui, animés du Saint-Esprit, ont été les fondateurs, les instituteurs et les pères de ces familles spirituelles établies depuis la venue de Jésus-Christ pour prouver la force du Christianisme, et en être l'ornement et la consolation.

Le livre que nous venons d'annoncer est consacré au souvenir d'un de ces confesseurs de la foi que le temps a emportés, mais qui, à l'époque la plus désastreuse de nos troubles civils, non contents de tenir tête à

[1] A. René et Cᵉ, imprimeurs-éditeurs, rue de Seine, 32.— 1 vol. in-8°, prix : 5 francs.

Digitized by Google

l'orage et d'exposer cent fois leur liberté et leur existence pour remplir en secret leur ministère sublime, ont eu une foi assez généreuse, une espérance assez ardente et une charité assez éclairée pour jeter les fondements d'un nouvel ordre religieux, alors que dans notre patrie tous les ordres anciens étaient proscrits, et que leurs membres ou périssaient de misère sur les vaisseaux de Rochefort, ou montaient sur l'échafaud, ou étaient traqués comme des bêtes fauves au milieu des bois et dans les cavernes. Tel fut M. l'abbé Coudrin, fondateur de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'Autel, dont la première pensée remonte à l'année 1792.

Une circonstance particulière répand un grand intérêt sur cette vie et fait que la lecture en est singulièrement instructive et attachante. En effet, M. l'abbé Coudrin n'a pas consumé sa carrière dans la solitude du cloître ; loin de là, il a été mêlé d'une manière très-personnelle et très-active à tous les grands événements qui ont agité l'Eglise de France depuis le trop fameux schisme occasionné par la constitution civile du clergé jusqu'à la moitié environ du règne de Grégoire XVI.

En étudiant la vie de ce serviteur de Dieu, qui fut en même temps si humble, si simple, si courageux et si fidèle, on assiste, pour ainsi dire, jour par jour, aux mémorables événements qui ont rempli cette grande époque. M. l'abbé Coudrin a été successivement confesseur de la foi de 1791 à 1800, vicaire général dans plusieurs grands diocèses et sous des prélats éminents, fondateur d'ordre, prédicateur distingué, instituteur de la jeunesse, conclaviste et supérieur d'une congrégation de missionnaires voués à l'apostolat de la partie de l'Océanie où la France est venue ensuite fonder quelques établissements. On peut juger, par cette simple énumération, de tous les titres par lesquels une telle histoire se recommande à la curiosité de toutes les classes de lecteurs.

L'auteur, propre neveu de M. Coudrin, a été, pour ainsi dire, le témoin de tous les faits qu'il rapporte, et le temps ne lui a pas coûté pour coordonner ces mêmes faits et les présenter dans l'ordre le plus naturel, et dans la vue surtout de faire bien connaître les actions de M. Coudrin et l'esprit qui les inspirait. Nous croyons que ce livre sera lu avec plaisir, et qu'il sera relu, ce qui est rare de nos jours.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE L'ALGÉRIE

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *CORRESPONDANT*.

(Première partie.)

Ne vous effrayez pas, monsieur, de ce mot d'Algérie inscrit en tête de cette lettre. Je ne viens pas vous présenter un nouveau système de colonisation, ni un nouveau plan de conquête, ajouter une élégie aux périodiques lamentations de M. Desjobert, ou augmenter d'une ligne sinistre les désolantes prophéties de quelques journaux. Dieu soit loué! on a assez supputé et chiffré les chances d'avenir de notre royaume africain, ce qu'il coûte à la France et ce qu'il peut lui rapporter. Quiconque a débarqué une fois en sa vie sur les côtes de l'Algérie, et quiconque, sans les avoir jamais vues, a bien voulu s'en occuper, s'est cru en conscience obligé de se faire à cet endroit une théorie particulière, de proclamer tout haut ses craintes et ses espérances, ses antipathies et ses prédilections, qui pour la population arabe ou la population européenne, qui pour le régime militaire ou l'administration civile. Parmi les avantages que l'on daigne encore généralement attribuer à notre possession africaine, il en est un qu'on ne devrait pas omettre de noter, celui

Digitized by Google

d'exercer, par l'examen réitéré de cette possession, la perspicacité de tant d'hommes habiles, et d'augmenter d'un bon nombre d'articles le catalogue de nos libraires. J'ai autour de moi toute une collection de livres sur l'Algérie. Que d'aperçus ingénieux ! Que de raisonnements superbes ! Cette fois nous n'avons plus rien à envier aux Allemands, qui, comme on le sait, s'entendent à pressurer une question. Avec notre littérature africaine, nous pouvons leur en remontrer sur l'art de faire danser la logique et d'équilibrer les combinaisons administratives au bout d'une aiguille. Seulement, après avoir lu ces livres, dont la plupart s'annoncent comme la dernière expression de la plus incontestable vérité, il peut arriver qu'on éprouve une confusion semblable à celle du pauvre étudiant aux prises avec Méphistophèles :

Mir wird von alle dem so dumm
Als ging' mir ein Mühlrad im Kopf herum.

Mais la contagion me gagne, et comme presque tous ces écrivains que j'ai voulu lire ont leurs prétentions, j'ai aussi la mienne, et je vous la dirai, c'est d'être parti pour l'Afrique en abdiquant très-humblement la pensée d'enseigner au maréchal Bugeaud la manière de subjuguer les tribus rebelles, et celle d'indiquer au gouvernement un vaste ensemble de réformes, de solliciter une place ou une concession de terrain, de spéculer sur les maisons en ruines, et de placer à gros intérêts l'argent que je n'avais pas. En un mot, j'aspirais à débarquer en Algérie, tout simplement pour voir l'Algérie. Cela ne vous paraît-il pas une idée très-originale, et de plus une idée d'un luxe rare par le temps qui court ? Aussi m'a-t-il fallu, pour la réaliser, la puissance d'un ministre ! M. de Salvandy allait étudier sur les lieux cette immense question d'Afrique, qu'il est appelé à discuter à la Chambre et dans les conseils du roi. Il a bien voulu m'associer à son voyage. J'ai eu la joie d'aborder avec lui sur tous les points de notre conquête algérienne, depuis les frontières de Tunis jusqu'à celles du Maroc, et n'ayant

Digitized by Google

point, pour surcroît de bonne fortune, la difficile mission d'écrire une relation officielle, j'ai essayé de raconter mes remarques et mes impressions. C'est ce récit, très-incomplet sans doute, mais loyal et sincère, que je vous offre.

Si je ne craignais, monsieur, de vous répéter tant de choses que vous savez mieux que moi, je voudrais bien commencer ma narration par le commencement, non par cette route plate et monotone qui de la barrière de Charenton s'en va vers la Bourgogne, à travers ces villages de plâtre et ces maisons de craie qui ne présentent à l'œil qu'une grossière imitation de nos faubourgs, et une population qui, en repoussant loin d'elle les mœurs antiques de ses aïeux, en désertant ses églises, en lisant quelque ignoble roman dans d'ignobles cafés, s'imagine faire preuve d'un grand esprit, et copier dans sa plus parfaite image la civilisation parisienne. Non; je voudrais vous conduire tout d'un trait sur un de ces jolis bateaux à vapeur amarrés aux quais de Châlons, et qui lèvent l'ancre au lever du soleil pour descendre la Saône. Oh! le beau spectacle à voir par une riante matinée d'été! Oh! la jolie rivière! Comme elle serpente gracieusement au pied des coteaux de vignes, et des vieilles tours couronnées de lierre, et des villages cachés sous des forêts d'arbres à fruits! Comme elle enlace avec amour les petites îles qui entr'ouvrent ses flots limpides et les voilent de leurs verts rameaux! Et quand on arrive sur le Rhône, depuis la vénérable chapelle de Fourvières jusqu'au château des papes d'Avignon, quel grand et magnifique panorama se déroule aux regards! Il y a dix ans que je suivais déjà le cours de ce fleuve superbe, et il m'a semblé cette fois que j'en faisais la découverte, tant j'étais frappé de l'aspect de ses rives.

Le soir, notre bateau nous livre aux commis du chemin de fer de Beaucaire. Je n'essaierai point de vous entretenir de cette Nichni-Novgorod française, ni des arènes de Nîmes, ni du Pérou de Montpellier. Vous n'ignorez pas, monsieur, que, quand on a eu le malheur de confier son corps et sa pensée à cette monstrueuse invention qu'on appelle le chemin de fer, il faut sacri-

Digitized by Google

fier sur les rails jusqu'au dernier instinct de la liberté humaine, renoncer à toute curiosité de voyageur, clore les yeux, et, sans y rien reconnaître, traverser l'espace. Le chemin de fer, c'est la chasse diabolique des traditions du moyen âge, c'est l'enlèvement de Lénore : *Les morts vont vite.* Autant vaudrait être tout à fait mort quand on est enfermé dans une de ces affreuses boîtes, où l'on ne voit qu'un nuage de fumée flottant comme une ombre sinistre sur les jardins et les prairies, où l'on n'entend que le coup de sifflet déchirant du chef de convoi et les gémissements d'une machine pareils au râle lugubre d'une poitrine épuisée.

Je n'ai commencé à revivre qu'en montant dans le coupé d'une de ces respectables diligences qui s'en vont par monts et par vaux avec leurs douces habitudes et leur allure régulière, gravissant d'un pas mesuré la pente des collines, trotillant gaiement dans la plaine, s'arrêtant à chaque village pour laisser reposer les chevaux, et donner aux voyageurs le temps de goûter le vin du cru ou de regarder le monument du lieu. Braves et honnêtes voitures, aujourd'hui indignement outragées, mais qui auront leur jour de triomphe; car on en comprendra la valeur quand aura assez subi les orgueilleuses misères du chemin de fer; et, qui sait? il pourrait bien arriver qu'un jour un philanthrope intelligent obtînt un grand succès en rétablissant, concurremment avec l'impétueux wagon, un de ces respectables chariots sur quelque grande route de France.

En cheminant paisiblement côte à côte avec un vieux conducteur roussillonnais qui me raconte les chroniques de son pays, et qui réjouit une quantité de maisons par les commissions dont il s'acquitte avec une générosité exemplaire, tantôt pour un simple petit verre d'eau-de-vie, tantôt pour un mot de remerciement qu'une jeune paysanne lui adresse en souriant, j'arrive vers le milieu du jour dans une de ces villes dont l'atmosphère parisienne n'a pas encore effacé le type primitif, le caractère original : c'est Perpignan, ancienne cité des rois de Majorque, qui jadis formait un des boulevards de l'Espa-

Digitized by Google

gne contre la France, qui maintenant, avec ses vastes remparts et ses hauts bastions, est une des plus puissantes citadelles de nos frontières. On y aborde par un pont d'une construction massive, grossière, dont on ne comprendrait pas l'énorme longueur à voir la timide rivière qui coule sous une de ses arches, si l'on ne se rappelait que cette *Tet*, si bénigne en été, se gonfle en hiver des torrents qui descendent des montagnes, et se répand dans la vallée comme un fleuve impétueux. Le pont qui la traverse, et qui date vraisemblablement de l'époque romaine, a été plus d'une fois ébranlé, renversé par ses flots orageux. Pour l'affermir, il a fallu le couvrir de larges ouvrages de maçonnerie, l'étayer par des piles de briques qui ressemblent à des contre-forts. Au delà de ce pont, la capitale du Roussillon se déroule dans un de ces magnifiques bassins de verdure entourés par une des chaînes des Pyrénées au-dessus de laquelle s'élance, avec sa superbe majesté, la cime escarpée du Canigou. Comme dans toutes les villes du Midi, les rues de Perpignan sont étroites, et ses maisons, en général, peu élevées, mais proprement bâties, et souriant à l'azur de leur ciel méridional sous leur toit allongé comme de jeunes filles sous les ailes de leur chapeau. Ses églises ont conservé leur profusion de tableaux, leur richesse d'ornements ; sa cathédrale montre encore avec un pieux orgueil le rétable en marbre blanc qui décore le maître-autel ; son hôtel-de-ville n'a rien perdu des fenêtres élégantes, des ciselures admirables qui surmontaient une de ses façades. A chaque pas que l'on fait dans cette curieuse cité, on aperçoit des physionomies, des costumes que ni le temps ni les impérieuses prescriptions du *Journal des Modes* n'ont encore altérés. C'est le paysan catalan avec sa figure bronzée, ses yeux noirs étincelants sous d'épais sourcils, sa taille cambrée, ses jarrets musculeux, sa petite veste ronde ornée de boutons de métal, et son bonnet en laine rouge replié sur la tête ou flottant sur les épaules. A chaque pas on entend résonner le vif et énergique dialecte des Pyrénées, dont les mâles accentuations frappent l'oreille comme des notes musicales.

Digitized by Google

Au delà des remparts de Perpignan, du côté de la mer, s'étend une immense plaine embellie, enrichie par une végétation que l'on chercherait vainement dans les autres provinces de France. Ce sont des plantes d'agave qui s'entremêlent aux haies des jardins, des orangers qui croissent en pleine terre, des poivriers qui étalent sur le sol leurs bouquets de fleurs bleues, des masses de joncs à tête panachée, longs et forts comme des bambous, et des oliviers dont le tronc vigoureux m'a rappelé ceux de la Syrie. Çà et là s'élèvent des maisons de ferme larges comme celles de Picardie, et des villages fortifiés comme s'ils étaient encore exposés aux désastres des guerres féodales ou à l'invasion des Sarrasins. C'est Cabestaing, dont les annales seigneuriales renferment une page de roman dramatique semblable à la légende du sire de Coucy. C'est l'imposante bourgade d'Elne, dont le nom, dit-on, vient d'Hélène, dont l'église fut jusqu'au XVIIe siècle une métropole épiscopale; puis Argelès, qui ressemble à une citadelle; Collioure, avec ses vertes collines qui descendent jusque dans les flots de la mer, ses filets de pêcheurs étendus sur la grève, ses barques et ses petits navires amarrés dans plusieurs baies, ses fraîches allées d'arbres où, le dimanche, des groupes nombreux dansent gaiement la danse catalane, et ses deux chapelles célèbres par leurs fêtes traditionnelles. L'une est bâtie sur un îlot à quelque distance du port. Chaque année, le 15 août au matin, on y transporte les reliques de saint Vincent, dont cet îlot porte le nom. Le soir, une procession maritime va les chercher, le clergé en tête, le peuple et les musiciens entassés à sa suite dans des bateaux. Des fanaux flamboient sur chaque embarcation; des chants religieux retentissent sur le rivage. Les rameurs conduisent lentement la pieuse flottille autour de la baie, puis abordent sur la plage. Dès que le dernier bateau sur lequel ont été déposées les reliques du saint, et qui est remorqué par tous les autres, touche au sable de la grève, une foule de fidèles se précipite sur ses câbles et le traîne jusque dans la ville, et l'entoure en répétant ses hymnes harmonieuses. C'est une solennité qui depuis des siècles inspire

Digitized by Google

le même respect, excite le même enthousiasme. Il est probable que si la bonne ville de Collioure avait des prisonniers, elle voudrait ce jour-là les délivrer, comme autrefois les Athéniens délivraient les leurs quand ils conduisaient, à la fin de leurs Panathénées, le vaisseau orné d'un éclatant tissu vers le temple de Minerve.

L'autre chapelle porte le titre de Notre-Dame-de-Consolation. Elle est située à une lieue de Collioure, dans un étroit vallon, entouré de collines agrestes, voilé mystérieusement par des arbres centenaires. Au bord d'une des sources qui arrosent cette fraîche oasis, on a placé cette inscription : *Salus infirmorum.* Si ce n'est pas cette eau qui mérite un titre si pompeux, on peut le donner à la chapelle, où les pauvres gens du pays, les veuves et les orphelins viennent avec confiance invoquer la Vierge, qui est le refuge des affligés.

D'autres points de vue charment encore les regards du voyageur qui traverse cette plaine de Perpignan : d'un côté, c'est la mer qui, de distance en distance, apparaît comme un lac dans les golfes qui enlacent ses flots d'azur ; de l'autre, les montagnes avec leurs cimes dentelées, leurs pics aigus couronnés par une tour, vestige guerrier des anciens temps, ou par un phare, espoir des matelots. J'ai pendant plusieurs jours de suite parcouru cette riche vallée, et chaque fois que j'y revenais, j'y trouvais une nouvelle beauté [1].

Après avoir gravi une dernière colline qui s'élève au delà de Collioure, on voit se dérouler au loin les vagues de la Méditerranée, on touche à Port-Vendres : *Portus Veneris,* disent les géographes. Mais qu'importe cette dénomination mythologique? Port-Vendres a maintenant bien autre chose à faire que de se souvenir de sa païenne origine.

Négligé pendant des siècles, puis signalé à l'attention de

[1] Un intelligent artiste, M. Laurens, de Montpellier, a, dans un très-joli album, retracé quelques-uns de ces sites bien mieux que je ne puis le faire avec ma méchante plume, inhabile et rebelle. Voyez *Souvenirs d'un voyage d'art dans l'île de Majorque.* 1 vol. in-8°. Paris, 1840.

Digitized by Google

Louis XVI, qui y fit faire d'utiles travaux, puis oublié de nouveau, Port-Vendres, grâce aux représentations de quelques hommes intelligents, à l'intervention active du conseil général des Pyrénées-Orientales, et surtout à notre conquête algérienne, est en train aujourd'hui de devenir une station maritime considérable. Une commission déléguée par le ministère de la marine en a reconnu les avantages. Il est prouvé qu'en cas de guerre avec l'Angleterre, c'est de ce port que notre correspondance avec l'Algérie pourrait se faire avec le plus de sécurité. En une nuit, un bateau à vapeur se rendrait de là à Mahon. La nuit suivante, il gagnerait Oran, en échappant ainsi à la surveillance des croisières. De plus, les bâtiments de guerre français pourchassés par l'ennemi trouveraient à Port-Vendres un bon point de relâche et de radoub. D'après ces considérations, la Chambre s'est déterminée à continuer et à compléter dans cette rade les travaux indiqués déjà au siècle dernier par l'intelligent gouverneur de la province, M. le maréchal de Mailly. En 1837, une somme de 1,600,000 francs a été affectée à la construction d'une darse de 260 mètres de longueur et de 148 de largeur, assez profonde pour recevoir des vaisseaux de ligne, de trois cales de carénage et de plusieurs magasins. Déjà Port-Vendres occupe une assez grande place dans les dispositions du ministère de la guerre et de la marine. Des bateaux à vapeur de la plus large dimension y viennent chercher des approvisionnements pour l'Algérie. Plus de trois mille mulets destinés à nos possessions africaines y ont été embarqués cette année. La petite ville, vivifiée par les bâtiments qui abordent sur ses quais, par les ouvriers réunis dans ses bassins, par ses espérances d'avenir, s'agrandit et prospère. Ses maisons s'étendent en cercle autour de la mer comme autour d'un domaine dont on ne veut plus abandonner la possession. Déjà, pour constater son importance, elle a son capitaine de port, son commissaire de marine, une garnison, un courrier et une diligence qui chaque matin part pour Perpignan et revient chaque soir. Deux ou trois cafés, indices certains des progrès du temps, appellent sous

Digitized by Google

leurs lambris les équipages des navires, et le propriétaire de l'hôtel, qui a l'honneur de recevoir chez lui MM. les officiers, vient d'acheter un service complet d'argenterie, ce qui a failli faire périr de jalousie son ancien rival de Collioure.

Un bateau à vapeur attendait dans ce port M. de Salvandy et sa famille. Le ministre a voulu voir en détail, le plan des travaux prescrits par la Chambre, examinant ce qui avait été fait, ce qui devait encore se faire, puis nous nous sommes embarqués sur *le Météore* par une belle journée de juillet, pour un de ces quatre bons ports dont parlait Doria [1].

Johnson disait qu'il ne connaissait pas un plus grand plaisir que de se sentir emporté au galop de deux chevaux de poste, sur une route aplanie, dans une molle voiture, en lisant un roman de choix. Il en est un autre qui me semble préférable : c'est celui de s'en aller sur une onde paisible vers un but que l'on doit bientôt atteindre, en causant avec une société aimable, ou en s'abandonnant à l'écart aux molles séductions d'un insoucieux *far niente*, ou aux capricieuses rêveries dans lesquelles le murmure des flots, l'aspect d'un ciel sans nuage et d'un horizon lointain entraînent si naturellement l'esprit, à condition, bien entendu, qu'on n'ait point le mal de mer : car alors, adieu les douces émotions du voyage et la poésie de l'espace. Mais lorsque, dans un de ses moments de bonne humeur, le vieil Eole retient les vents orageux enchaînés dans son antre et ne laisse échapper dans les airs qu'une brise caressante, lorsque le navire glisse comme une flèche légère sur la vague aplanie, creusant sous sa quille un large sillon, qui le jour se dore aux rayons du soleil, qui la nuit reflète sur sa nappe ondulante les blanches clartés de la lune et le scintillement des étoiles, oh ! le beau et magnifique spectacle !

Rassurez-vous, monsieur, je ne veux point essayer de vous faire une nouvelle description de la mer. Je n'ai point, pour

[1] Junio, Julio, Agosto y puerte Mahon
Los mejores puertes del Mediterraneo son.

Digitized by Google

entreprendre une pareille œuvre, les couleurs de l'arc-en-ciel dans mon écritoire et les teintes de Claude Lorrain au bout de ma plume. Que pourrais-je vous dire de ces grandes scènes de la nature que vous n'ayez sans doute vous-même éprouvé plusieurs fois ? De toutes les mers que je connais, nulle ne me paraît d'ailleurs plus difficile à dépeindre que la Méditerranée. Je me souviens de la mer Noire, avec ses côtes arides ; de la mer du Nord, avec ses hautes dunes de sable ; de la Baltique, avec ses rives plates, silencieuses ; de la mer impétueuse sur laquelle j'ai vogué vers l'Islande, et de celle qui nous a portés au Spitzberg. Leurs vagues sombres et profondes, leurs brumes sinistres, leurs rivages inanimés, et au delà des régions polaires toutes ces pointes de roc sans arbres et sans végétation, ces terres inhabitées, ces montagnes de glace qui se balancent sur les flots, ces jours perpétuels éclairés par un pâle soleil, toute cette muette, austère et effroyable nature ne donne à l'homme qu'une émotion, une émotion de douleur qui contracte les facultés de son âme, terrifie sa pensée, et, s'il ne s'élève à Dieu, l'écrase dans le sentiment de son néant. Mais aux bords de la Méditerranée, que d'images variées ! que de vives et fécondes sensations ! La Méditerranée, c'est le miroir de plusieurs mondes, la source vivifiante qui anime et féconde le génie de vingt nations différentes, le champ de bataille de tous les peuples, le point de jonction de toutes les races. En ses heures de tempêtes, c'est la terrible tristesse du Nord ; en ses heures de calme, la magique splendeur de l'Orient.

Nous longeons les côtes d'Espagne, et, à chaque instant, nos regards sont surpris par le pittoresque point de vue d'une pyramide effilée et dentelée, d'une colline dont les pentes descendent jusque dans les flots, auxquels elles marient leur verdure, d'un village ombragé par des rameaux d'arbres et abrité par des chaînes de rocs.

Le lendemain matin nous voyons apparaître sur une vaste plaine, entourée d'une ceinture de montagnes, les maisons de Barcelonnette, le plateau que la redoutable forteresse de

Digitized by Google

Mont-Jouich couvre de ses remparts, et les flèches gothiques des églises de Barcelone. Je n'ai passé que six heures dans cette ville. C'est assez pour en garder un souvenir ineffaçable; c'est trop peu pour oser en faire seulement l'esquisse. M. de Lesseps, prévenu de l'arrivée du ministre, vint le recevoir sur le quai, avec deux voitures attelées d'une demi-douzaine de mules, dont la tête, le poitrail et les flancs disparaissaient sous un amas de panaches, de colliers à grelots, de houppes et de franges éclatantes. Grâce à la célérité de ces nobles carrosses espagnols et à la complaisance de l'homme distingué qui voulait bien nous servir de guide, nous avons pu voir dans un court espace de temps les principaux monuments de l'antique cité d'Amilcar Barca, monter sur la terrasse de Mont-Jouich, parcourir les magnifiques rues *del Conde del Asalto* et de *la Union*, visiter les églises de *Santa-Maria-del-Mar*, de *Santa-Maria-del-Pino*, et la cathédrale, et le palais de justice, l'une des plus charmantes constructions gothiques qu'il soit possible d'imaginer. Les bombes de Mont-Jouich ont épargné ces précieux édifices. Les désastres de la guerre civile n'ont atteint ni la délicate sculpture, ni le riche jubé de la cathédrale, ni les arcades élancées de Santa-Maria-del-Mar, ni la double galerie du cloître de Montecin, ni cette myriade de figures fantastiques, et cette profusion d'ornements qui décorent le palais de justice.

La pauvre ville mitraillée, dévastée, a du reste entièrement effacé les traces de son désastre. A voir ses quartiers aristocratiques, avec leurs élégants balcons et leurs rideaux flottants, ses places et ses marchés où toutes les denrées abondent, ses quais où se presse une foule de négociants et de matelots, son port rempli de navires, on ne dirait pas que c'est là cette ville qui naguère était menacée d'une ruine complète. Mais c'est une de ces surprises que le voyageur éprouve souvent en Espagne. On se fait en général une fausse idée de ce pays. Si on se le représente d'après les récits des journaux, il doit être dépeuplé par la discorde, épuisé par la guerre, anéanti par tant de révolutions. Mais il y a là dans le sol, dans l'air, une action féconde

Digitized by Google

qui répare tous les désastres, et dans cette forte race ibérienne une puissance de vitalité qui résiste à toutes les révolutions.

Nous continuons notre voyage en disant adieu à regret à cette ville, dont nous aurions voulu pouvoir longtemps encore observer le mouvement et contempler les œuvres d'art. Bientôt nous voyons les chaînes de montagnes gracieusement découpées qui avoisinent la plus grande des Baléares, les cimes du *Puig de Torcella* qui la domine, l'île sauvage de Draconera qui la précède, puis les tours rondes du château de Belver, et la romantique cité de Palma.

Du côté de la mer, cette côte, dont les teintes d'ocre tranchent fortement sur la couleur bleue des eaux, ne présente partout qu'une surface nue et stérile. Mais l'intérieur du pays abonde en fruits de toute espèce : l'olivier, le caroubier, le pin d'Alger, couvrent ses collines ; le myrte, le caprier, le romarin, parent les terrains pierreux ; le cotonnier s'épanouit dans les vallées humides ; la vigne étend de tous côtés ses légers rameaux, et l'oranger parfume tous les jardins. A l'entrée de cette île, qui a environ cinquante lieues de tour, est la ville de Palma, fondée par les Romains, envahie par les Maures, prise en 1229 par Jaime le *Conquistador*, qui la légua à son fils avec le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier. Jaime est le héros des Majorquins. La tradition populaire a idéalisé ses combats et agrandi le cercle de ses œuvres. On lui attribue la plupart des constructions qui décorent l'enceinte de Palma. S'il ne les a pas toutes faites lui-même, il paraît que du moins il en avait commencé plusieurs ; que, dans son zèle de réformateur, il s'efforçait d'effacer partout les traces des Maures, et de bâtir sur les ruines de leurs mosquées des édifices religieux et militaires. Au bord des remparts qui entourent la ville s'élève la cathédrale, dont les tours légères se détachent sur les teintes de pourpre de l'horizon comme les lignes effilées d'un dessin byzantin sur un fond d'or, et dont la masse imposante plane au-dessus des flots comme un édifice que le coup de baguette d'une fée aurait fait sortir du sein de la mer. Jaime le *Conquistador*,

Digitized by Google

avait posé les bases de ce magnifique monument ; les luttes déplorables de ses successeurs, les dissensions civiles ayant épuisé les ressources du pays, il fallut, pour continuer la religieuse fondation de Jaime, solliciter la piété des fidèles, recourir aux quêtes, aux aumônes, et, ce qui était plus productif, à la vanité humaine. On vendit aux nobles le droit de faire apposer leurs armoiries aux murs de la royale église. Pour 1000 livres majorquines ils avaient la douce satisfaction de voir leur blason appendu aux clefs de voûte de la grande nef ; pour 500 livres ils pouvaient encore le placer aux clefs de voûte des bas-côtés. Grâce à cette ingénieuse spéculation, la cathédrale fut terminée, et il n'est pas un archéologue qui, en la visitant, ne rende grâce à la prétention aristocratique dont les orgueilleux tributs ont aidé à la structure de ces trois vastes nefs, de ces hauts piliers, de ces portes ciselées avec un goût exquis. Trois autres édifices remarquables attirent encore dans cette ville les regards de l'artiste : le *Palacio real*, construit, dit-on, par Jaime II, et occupé à présent par le capitaine général ; la *Lonja* (la Bourse), que les habitants de Palma montrent aux étrangers avec une fierté mêlée de regrets, comme un monument de leur ancienne splendeur commerciale, et l'*Ayuntamiento*, dont les saillies supérieures sont, dit M. Laurens, travaillées avec une richesse digne des plus beaux palais de Florence.

Nous saluons avec respect cette île dont l'histoire est si riche en souvenirs, et, un instant après, nous passons devant une autre île dont l'aspect réveillait en nous une douloureuse pensée. C'est ce roc sauvage de Cabrera, ce roc maudit sur lequel les Anglais ont imprimé dans une de leurs atrocités une tache ignominieuse, que ni les flots de la Méditerranée ni le cours des siècles ne pourraient effacer. C'est là, c'est sur ces monticules arides, pareils à de sombres tumulus, qu'après la capitulation de Baylen, dix-neuf mille hommes furent séparés du reste du monde, abandonnés au sein de la mer, sans vivres, sans munitions, sans secours. Leur arsenal se composait d'une hache et d'une scie qu'un sapeur du génie était parvenu à fabriquer avec

Digitized by Google

une mauvaise lime et un cercle de tonneau. La plupart d'entre eux étaient nus ou ne portaient sur leur corps que de misérables vêtements. Pour toute nourriture, on ne leur accordait guère que des rations de pain si exiguës, que la distribution s'en faisait avec une sorte de solennité religieuse, et que l'on en recueillait jusqu'aux moindres parcelles. Chaque semaine, un bateau devait leur apporter cet aliment ; mais un coup de vent pouvait le retarder, l'arrêter peut-être dans sa marche, et l'on attendait son arrivée avec angoisse. Une fois, on l'attendit vainement pendant plus de quatre jours. Une discussion s'était élevée entre les autorités de Palma et les fournisseurs, et le général anglais, peu soucieux des tortures auxquelles était livrée la colonie de Cabrera, n'avait pas voulu laisser partir les rations hebdomadaires avant que ce grave différend fût apaisé.

Dans cette horrible situation, nos soldats essayaient de surmonter leur destinée par leur courage, et employaient pour tromper leurs souffrances un esprit d'invention qui eût fait honte à l'aventureux Robinson. A l'aide de cette hache, de cette scie que chaque homme louait tour à tour, les pauvres colons, divisés par quartiers, par compagnies, en étaient venus à se construire avec des rameaux de pins, de lentisques et des amas de joncs, de longues lignes de cabanes qui les protégeaient contre la pluie et le soleil. Les plus savants avaient même eu l'audacieuse idée de joindre à ces barraques le luxe opulent d'un jardin, où, à force de travail et de soins réitérés, ils jouissaient du plaisir de voir pousser hors de terre quelques méchants légumes.

Par une de ces douces réminiscences de la patrie, qui, dans une telle position, ressemblait à une amère ironie, le quartier le plus populeux de la tribu captive avait été décoré du nom de *Palais royal*. C'était le quartier le plus aristocratique de la colonie, son bazar, sa bourse, son académie. Des dragons auvergnats y étalaient un assortiment de cuillères et de fourchettes en buis patiemment ciselées dans la grotte qui leur servait de refuge ; d'autres soldats y apportaient des ouvrages en cheveux, en os,

Digitized by Google

en coquillages, que les gens des équipages de la croisière anglaise, quelques habitants de Palma, quelques spéculateurs espagnols achetaient par commisération ou par calcul, dans l'espoir de les revendre avantageusement. Dans d'autres boutiques, le fantassin, transformé en marchand industrieux, débitait les objets de première nécessité qu'il avait réussi à se procurer par l'entremise de quelques matelots. C'était du pain de munition, du tabac, du fil et des aiguilles, un peu d'eau-de-vie de contrebande, des cartes et des lambeaux de drap.

Près de là, les savants du lieu ouvraient des cours de philologie, commentaient, par l'unique secours de leur mémoire, les vers d'Homère et de Virgile, enseignaient les mathématiques ou le dessin en traçant avec une baguette, sur le sable, les lignes d'un triangle ou le classique profil de l'Apollon du Belvéder. Un cercle d'auditeurs attentifs assistait régulièrement à ces leçons, qui ne devait recevoir ni les encouragements du grand-maître de l'Université ni les récompenses de l'Institut. Mais, pour être vrai, nous devons dire qu'à quelques pas du cercle académique où ces beaux-esprits étalaient les trésors de leur science ou de leur imagination, d'autres maîtres attiraient un bien plus grand nombre d'élèves, et c'étaient les maîtres d'escrime, de danse, ou mieux encore les habiles instituteurs qui démontraient le maniement de la savate et du bâton.

Pauvres infortunés prisonniers qui essayaient ainsi d'oublier leur misère, de s'oublier eux-mêmes, de chanter quand ils étaient en proie aux tourments de la faim, de rire quand le sentiment de leur horrible destin leur brisait le cœur! Pauvres gens si fermes et si résignés, ils succombaient pourtant après une vaine résistance à l'atroce régime auquel ils étaient condamnés, aux maladies engendrées par leurs privations, aux douleurs de la nostalgie. Lorsque pendant quatre jours ils attendirent le convoi qui devait leur arriver régulièrement chaque semaine, ils s'imaginèrent qu'on voulait les laisser mourir de faim. Un grand nombre d'entre eux tombèrent dans un morne désespoir, et plusieurs se tuèrent en adressant une dernière pensée d'amour

Digitized by Google

à la France, en maudissant l'infâme lâcheté de leurs bourreaux. Lorsqu'enfin, par le traité de 1814, ces malheureux furent appelés à rentrer sur la terre natale, cette colonie guerrière, composée de tant de soldats jeunes et vigoureux, était réduite à trois mille hommes. Six ans de séjour dans l'île de Cabrera, sous l'administration anglaise, en avaient fait périr seize mille.

Laissons cette déplorable page d'histoire. Nous touchons à une autre histoire fière et glorieuse, qui a irrité l'arrogante ambition de l'Angleterre, mais qu'elle n'a pu rayer de nos annales.

Nous arrivons en face de ces lieux dont le nom est si souvent répété dans nos livres, dans nos journaux, dont l'aspect a été si souvent décrit, que, sans être sorti des barrières de Paris, il semble qu'on les connaisse comme si on les avait vus. Voilà Sidi-Ferruch, d'où les Bédouins suivaient du regard le mouvement de nos vaisseaux, et la vaste baie de Torre-Chica, où l'amiral conduisit ses escadres après les avoir majestueusement fait défiler sous les yeux de la population algérienne, et la plaine de Staoueli, ensanglantée par notre première bataille, illustrée par notre premier triomphe; et plus loin, quelles sont ces teintes d'azur, ces blanches coupoles qui apparaissent à travers les brumes flottant à l'horizon? Ce sont les cimes bleuâtres de l'Atlas et les minarets d'Alger.

Le bateau glisse rapidement au pied d'une colline, çà et là aride et déserte, çà et là parsemée d'arbres verts et égayée par de riantes habitations. Dans un court espace de temps nous avons franchi la distance qui sépare le promontoire de Sidi-Ferruch de l'amirauté d'Alger. Le port est rempli de bâtiments de commerce et de bateaux à vapeur; les quais sont couverts d'une foule empressée. On a signalé depuis deux heures l'arrivée de M. de Salvandy. C'est la première fois qu'un ministre vient visiter la colonie algérienne, et toute la ville est en mouvement, les employés du gouvernement en grand uniforme, les bataillons d'infanterie, les chasseurs à cheval rangés sur la plage, les curieux à toutes les portes, les bateliers et les portefaix, qui de ce débarquement espèrent une bonne journée, et les

Digitized by Google

solliciteurs, qui déjà préparent leurs placets, et veulent voir à son passage celui dont la présence dans leur cité seconde leurs projets, encourage leurs espérances. Une embarcation amène à notre bord le maréchal Bugeaud avec les principales autorités d'Alger ; d'autres la suivent, pleines d'officiers et de fonctionnaires civils. C'est une de ces circonstances solennelles où toute une population se montre sous son côté le plus brillant, c'est Alger en habits de fête. Tandis que les états-majors se pressent autour du ministre, que le maire lui adresse sa harangue officielle et le maréchal une de ses cordiales allocutions, tandis que les coups de canon se mêlent pour le saluer aux fanfares des clairons, je regarde dans un muet saisissement le spectacle qui m'entoure, tout ce monde de France conduit par la Providence sur une côte barbare, toute cette rade jadis si redoutée, et maintenant si libre et si riante, tout ce repaire de brigands conquis par nos armes et ces fabuleuses montagnes de l'Atlas explorées par nos soldats, mesurées par nos ingénieurs, et cette ville d'esclaves affranchie par nos lois. Que les chiffreurs de budget, les économes de la matière additionnent tant qu'ils voudront ce que nous coûte l'Algérie; il n'y a pas de millions qui vaillent la grande et religieuse pensée qui sur ces lieux rehausse le cœur de la France, l'éclat d'un succès vainement tenté par les Portugais et les Espagnols, par les flottes de Charles-Quint, annoncé par les bombes de Duquesne, et légué à l'admiration de l'Europe, comme un sublime adieu, par le successeur d'une monarchie de quinze siècles. Oh! pauvres navigateurs chrétiens d'autrefois, tendres et charitables Pères de la Merci, qui vous en alliez de province en province, quêtant des aumônes pour le rachat des captifs; vous qui avez succombé à cette tâche évangélique, noble et courageux Lucien Hérault; vous qui avez connu les douleurs de l'esclavage, magnanime saint Vincent de Paul, et toi, honnête chevalier d'Aranda, qui nous as si naïvement conté ton funeste voyage, et toi dont les souffrances n'ont pu éteindre le génie, cher et charmant Cervantes ; et toi, joyeux Regnard, qui fus aussi la proie des cor-

Digitized by Google

saires algériens, que ne pouvez-vous revoir ces parages où l'on ne s'aventurait jamais sans crainte, ces cités impitoyables où vous avez langui dans l'atmosphère infecte d'un cachot, sous le poids de vos fers et sous le fouet sanglant de vos gardiens! Ces parages sont libres, ces cités sourient au marchand qui vient y faire son négoce, au voyageur qui veut les visiter.

La plus effrayante de toutes, la pépinière des forbans, la capitale de l'Algérie offre encore de loin la même forme, le même aspect qu'au temps où son nom seul répandait partout la terreur. C'est une large ligne de constructions qui s'étend le long de la mer, qui monte en se rétrécissant comme un triangle jusqu'au sommet de la colline, d'où elle plane sur les campagnes qui lui sont soumises, sur les flots, domaine des pirates.

On peut voir en Orient beaucoup de villes construites dans le genre de celle-ci : maisons carrées comme des dés, façades blanchies à la chaux, galeries à terrasse; mais je n'en connais pas une qui présente comme celle-ci une masse si imposante de constructions, si serrée et si compacte, qu'on la dirait taillée d'un seul bloc dans une carrière de marbre. Et lorsqu'on pénètre dans son enceinte, c'est bien le tableau le plus bizarre, le plus étrange qu'il soit possible d'imaginer. La civilisation européenne avec sa mobilité continue s'y mêle à l'impassible physionomie des races orientales, y porte de tous côtés ses habitudes élégantes, ses fantaisies capricieuses et ses formes grotesques. Le quartier qui s'étend de l'Amirauté à la porte Bab-Azoun est aussi français que le chef-lieu d'un de nos vieux départements. Rien n'y manque pour constater l'incessante activité de la France, avec son caractère entreprenant, ses tendances utiles et ses besoins vulgaires. De magnifiques hôtels s'élèvent sur les ruines des chétives maisons en plâtre qui jadis inondaient ce quartier; de larges rues à arcades ont remplacé les ruelles tortueuses où naguère deux mulets n'auraient pu passer de front. Ici, la grue gémissante porte à un troisième étage les poutres d'un nouvel édifice; là, le hoyau et la pelle déblayent les avenues d'un carrefour. Ingénieurs et

Digitized by Google

architectes, menuisiers et maçons partout sont à l'œuvre. Puis au milieu de ce labeur souvent très-habile, et quelquefois précipité, voici ce qui rappelle la vive empreinte de la population parisienne : restaurants à la carte et à prix fixe, cafés et divans, marchandes de modes et coiffeurs, et les omnibus qui déjà séduisent les Arabes, et les diligences qui ont leur service régulier comme les messageries Lafitte, et les guinguettes de la barrière avec leurs enseignes symboliques. Mais au milieu de cette cité française, les regards sont frappés par une variété de costumes, de types, de figures, par un mélange de races dont nulle autre capitale ne peut donner l'idée. Près du Juif aux vêtements sales, au visage inquiet, voici l'Arabe à l'œil étincelant, à la démarche majestueuse; près du pauvre manœuvre qui fléchit sous le poids de son fardeau, voici le jeune élève de Saint-Cyr, tout fier de sa fraîche épaulette et de ses éperons qu'il fait résonner sur le pavé ; à côté de la femme maure qui glisse timidement le long des murs, le visage voilé par sa tunique, passe en sautillant la légère enfant des boulevards, qui serait bien désolée qu'on ne vît pas son joli chapeau et son écharpe brodée. Kabyles des montagnes, Maures et Biskaris, Espagnols et Maltais se croisent sans cesse dans les rues avec nos soldats et nos officiers. Des spahis partent au grand galop chargés de dépêches ; des pièces d'artillerie roulent dans les rues, des troupeaux d'ânes et de mulets apportent au marché les provisions du jour; le tambour bat, les postes prennent les armes, les généraux traversent la ville sur des chevaux écumants. On dirait un immense campement, refuge d'une quantité de diverses tribus, vivifié par toutes sortes d'industries et retentissant de tous les bruits de la guerre. La vieille enceinte d'Alger n'est plus assez vaste pour contenir tant de monde, la population déborde hors de ses premières limites. Pour lui donner l'espace dont elle a besoin, il a fallu démolir les remparts de Bab-Azoun et les reporter en pleine campagne.

Quand on sort de cette zone si populeuse, si animée, et que

Digitized by Google

l'on gravit les pentes escarpées de la colline algérienne, du côté de la Casbah, peu à peu on voit disparaître ces traces de la vie européenne, on entre dans une région toute différente : c'est la ville arabe, la ville semblable à celles de Turquie et de Syrie, avec ses ruelles étroites, ses maisons basses et sombres, ses enfants demi-nus, ses femmes cachées dans leur solitude mystérieuse, et ses hommes accroupis indolemment à la porte d'un café ou dans l'échoppe d'un barbier. Si, le soir, on monte sur une de ces terrasses plates qui dominent chaque habitation, et qui ne sont séparées l'une de l'autre que par un léger mur, on peut voir ces mêmes hommes étendant leur natte sur leur couche de plâtre, et, le corps enveloppé dans les replis de leur burnous, s'endormant sous la magnifique tente de leur ciel étoilé. C'est la cité d'Asmodée, que nul toit ne dérobe aux regards. A cette heure de repos, il y a dans l'aspect du vaste panorama d'Alger un charme solennel que nulle parole ne peut rendre. D'un côté, toute cette population plongée dans son sommeil, toutes ces terrasses qui se détachent dans l'ombre comme des masses de neige ; de l'autre, la mer, aplanie comme un miroir, reflétant dans son sein la lueur vacillante du falot des navires, l'étincelle des étoiles scintillant comme des fusées, et les molles et ondulantes clartés de la lune ; plus loin, les montagnes dont les cimes vaporeuses se confondent avec l'azur du ciel ; au bas de la ville arabe, silencieuse et immobile, la ville européenne qui n'a pas encore fini sa journée, les familles groupées sur leurs riantes galeries, et la foule circulant sur la place Royale. C'est le moment où ceux qu'une ardente température, un travail obligé, ont retenus dès le matin dans leur demeure, aiment à venir se reposer en plein air de leur tâche et respirer la brise fraîche. Près de la rue Bab-Azoun, une musique arabe réunit autour de ses tambourins un cercle nombreux et enchante nos soldats. Le long de la balustrade qui borde cette place, le poëte au cœur enthousiaste s'en va poursuivre son rêve à côté du spéculateur à l'esprit soucieux qui combine un nouveau moyen de lucre. Devant l'hôtel de la Régence, une

Digitized by Google

quantité d'officiers, de fonctionnaires, s'asseyent à des tables où la limonade gazeuse pétille entre les tasses de café brûlant et les sorbets glacés. Le nom de la France retentit à tout instant dans leurs entretiens; car la France c'est leur pensée constante, leur regret et leur espoir. Celui qui en vient est accueilli avec empressement, écouté avec avidité. Celui qui y retourne emporte bien des vœux et des confidences dont on lui demandera un compte rigoureux à son retour.

Il est une autre face d'Alger fort triste à dépeindre, et qu'on ne peut cependant éviter; je veux parler de cet amas de gens sans profession et souvent sans aveu, gens de sac et de corde, qui des parages de la Méditerranée abordent beaucoup trop aisément sur les côtes algériennes. Quiconque se sent la conscience embarrassée, quiconque a eu, comme disaient nos vieilles comédies, quelque démêlé avec la justice, tourne ses regards vers Alger, et trouve là une occasion facile d'exercer une industrie. Il en vient des îles Baléares, des rives de l'Espagne, des tribus arabes et des provinces de France. Le désir que l'on a d'augmenter la colonie européenne ouvre les portes de la ville à ces troupes de mécréants; puis la police se fâche et en fait entrer un bon nombre dans ses prisons. Mais la police n'atteint pas une autre race d'individus non moins dangereuse, cette race de courtiers qui, sans avoir pour la plupart ni sou ni maille, entreprennent des spéculations gigantesques et jettent la perturbation dans le mouvement des affaires. Plusieurs écrivains l'ont déjà dit, et il faut le répéter, dans l'espoir de prévenir les dangers du mal en les signalant: la rareté des capitaux, les nécessités soudaines d'une ville envahie tout à coup par une population nouvelle, tant d'édifices à construire, tant de libres propriétés à occuper, ont enfanté à Alger un agiotage qui dépasse tout ce qui se peut voir de plus beau en ce genre dans les ingénieux procédés des vieilles capitales de l'Europe. On spéculait autrefois à la Bourse d'Amsterdam sur des fleurs fabuleuses que nul jardinier n'avait vu poindre, que nul botaniste ne pouvait classer; on spécule ici sur des terrains

Digitized by Google

qu'on ne peut enlever à leurs légitimes possesseurs, sur des champs dont on ignore les limites, quelquefois même sur un sol qui n'existe pas. Quel que soit l'objet de ces calculs insensés, les chances de succès n'en sont pas moins mathématiquement démontrées, et la spéculation n'en va pas moins son train. Les plus adroits y font fortune, les autres s'y ruinent, et tous donnent aux Arabes, qui nous observent en silence, un funeste spectacle. Non, ce n'est pas ainsi que nous établirons notre domination morale en Algérie, que nous assurerons les progrès de notre colonie.

Mais, après avoir observé ce fatal état de choses, auquel le temps, les mesures du gouvernement, et, je l'espère, les bienfaits de la paix apporteront sans doute un remède bien désirable, il vous serait doux, monsieur, de voir les établissements qu'une pensée religieuse a fondés, qu'un dévouement charitable soutient, et qui honorent sur la terre musulmane la France chrétienne. Il en est trois, entre autres, qui m'ont vivement frappé par leur institution et leurs résultats, et où je vous demande la permission de vous conduire : c'est la colonie des Trappistes et les maisons des Orphelins.

Nous partons sur un bateau à vapeur commandé par un aimable capitaine de corvette. M. de Salvandy, avec la sollicitude qui le porte à étudier sous ses différents rapports l'état de la colonisation algérienne, a lui-même ordonné cette excursion. Le nouveau prélat d'Alger, Mgr Pavie, commence par là sa tournée épiscopale. Nous passons encore au pied de la côte qui s'étend jusqu'à la pointe de Sidi-Ferruch, au pied des jolies maisons de campagne et des cabanes de pêcheurs qui l'animent. Deux voitures attelées de quatre chevaux nous attendent sur la plage. Nous ne sommes plus qu'à deux lieues du couvent que nous allons visiter, et il semble que nous soyons en plein désert. Toute trace de culture, d'habitation a disparu; on ne voit plus qu'une terre sablonneuse d'une teinte jaunâtre, couverte de lentisques, de palmiers nains qui ne donnent aucun produit et rendent le défrichement du sol très-difficile. A la dis-

Digitized by Google

tance de 35 degrés de latitude, cette nature aride, ces arbrisseaux rabougris me rappelaient la pâle et chétive végétation des montagnes de la Laponie. A peine sommes-nous en marche que nos chevaux s'épuisent à tirer notre voiture, dont les roues creusent dans le sable de profondes ornières. En vain les postillons crient, s'emportent; les pauvres bêtes, suant, soufflant comme l'attelage du coche, résistent au fouet et à l'éperon; pour les soulager, il faut que nous abandonnions les coussins élastiques où nous nous trouvions bercés comme des nababs, que nous nous résignions à poursuivre notre route à pied. Et comme on apprend, dit un de nos proverbes, toujours quelque chose en vieillissant, j'ai appris sur le chemin de Staoueli que les *sables brûlants* ne sont point une métaphore; ceux-ci brûlaient la semelle de nos souliers comme le minerai que les forgerons tirent de la fournaise ardente. Imaginez, monsieur, l'agréable surprise que l'on éprouve lorsque, après avoir cheminé pendant près de deux mortelles heures sur cet aride plateau, à travers ces sombres broussailles, repaire des chacals, tout à coup on arrive en face d'un vaste établissement que l'on prendrait pour une des belles propriétés agricoles de Normandie : ici, une élégante maison qui porte sur sa façade le nom d'*hôtel de Staoueli*, et sert d'auberge aux voyageurs; là, le couvent large et élevé; de tous côtés des champs laborieusement défrichés, des sillons où le blé ondoie, des pâturages où paissent de gras troupeaux, des allées d'arbres; et au milieu de l'enceinte occupée par les Trappistes, sous les fenêtres de leur cloître, un massif d'arbustes verts dominé par un palmier. C'est un asile religieux, un oratoire poétique. Les arbrisseaux qui l'entourent voilent un autel, et ses branches de palmier s'étendent sur une statue de la Vierge, au pied de laquelle les Trappistes vont souvent prier à deux genoux, et que les Arabes eux-mêmes ont appris à regarder avec respect. Ce fut là que le supérieur, qui était venu à notre rencontre, nous conduisit en procession avec ses frères. De là nous nous rendîmes à l'église, où l'évêque donna à la communauté sa béné-

Digitized by Google

diction. C'était un beau et touchant spectacle que de voir sur cette terre d'Afrique ces austères apôtres de l'Evangile rangés le long de la nef, avec leur figure macérée par la pénitence et leurs lourds manteaux de laine; le prélat de l'Algérie montant d'un pas majestueux les marches de l'autel, les assistants écoutant avec recueillement les psalmodies de l'hymne chrétienne, et des groupes de Maures, à la figure bronzée, debout à la porte du sanctuaire et contemplant en silence cet imposant tableau. Que de douces et grandes réflexions ont dû à cet aspect s'éveiller dans tous les esprits! L'église des Trappistes a été bâtie sur la terre où, il y a seize ans, nos soldats remportèrent leur première victoire algérienne. Les murs du chœur cachent sous leurs fondements les boulets de canon recueillis sur ce champ de bataille. Nos troupes s'éloignaient, et la mémorable plaine de Staoueli restait déserte. La religion a consacré le sol conquis par nos armes; la croix, symbole de paix et de miséricorde, s'élève sur les sillons ensanglantés par les cruautés de la guerre, et une religieuse communauté donne l'exemple du travail, des douces vertus, des œuvres de charité aux lieux où l'on a vu des légions ennemies s'élancer avec fureur l'une contre l'autre. Après mille ans d'exil et de persécutions, le Christianisme reparaît avec sa sublime sérénité et sa mission céleste dans ces régions barbares où la loi du glaive l'avait remplacé. Dix siècles de proscription n'ont point altéré son caractère auguste, et la cérémonie à laquelle nous assistons reporte notre cœur au temps de saint Augustin.

Je voudrais pouvoir, monsieur, vous dire les paroles que dans cette réunion, au sortir de l'église, Mgr Pavie et M. de Salvandy ont adressées aux Trappistes réunis en cercle autour d'eux. L'un et l'autre étaient profondément pénétrés de ces religieuses pensées qui élèvent l'âme et donnent à la parole humaine un accent solennel. Mais en essayant de répéter leurs discours, je craindrais de les altérer; et d'ailleurs pour savoir l'effet qu'ils ont produit, il faut les avoir entendus dans la circonstance qui les inspirait.

Digitized by Google

Après la cérémonie religieuse, les Trappistes ont voulu nous offrir une collation dans leur réfectoire, humble et modeste repas qui cependant était pour eux un repas de luxe. Vous connaissez le sévère régime auquel ils sont soumis. Ceux d'Afrique ont seulement de plus que leurs frères de France la permission de boire du vin ; la permission; non, je me trompe, c'est un ordre qui leur a été donné par leur supérieur général pour soutenir leurs forces physiques sous ce rude climat d'Afrique. Plusieurs d'entre eux ne sont à Staoueli que depuis peu de temps et déjà les rigueurs de leur vie de cénobites ont amaigri leurs membres et fait fléchir leur corps. Cependant il y a dans la limpidité de leurs regards, sur les traits de leur visage une expression de paix et de satisfaction intérieure que pourrait envier plus d'un heureux du monde. L'un d'eux, tout jeune encore et remarquable par sa belle et intelligente figure, m'a parlé des jours qui avaient précédé son entrée dans le cloître. Né sous le beau ciel du Poitou, d'une famille aisée, il s'était à la fin de ses études jeté successivement dans plusieurs carrières, il avait livré son esprit à divers rêves d'ambition. Le désir d'accroître sa fortune l'avait d'abord conduit au commerce ; le désir de s'instruire l'avait entraîné dans de lointains voyages. Mais rien n'apaisait l'inquiète agitation de sa pensée, le trouble de son cœur, jusqu'à ce qu'enfin, fatigué de chercher inutilement dans le capricieux essor de son existence le calme auquel il aspirait, il prit la résolution d'abdiquer tous ses projets trompeurs, toutes ses espérances décevantes, et de demander à Dieu ce qu'il avait en vain demandé au monde. Il y a trois ans qu'il est entré au cloître, et il n'a pas regretté un seul instant la sainte décision qui l'y a conduite. « C'est ici, me disait-il avec une douce onction, que j'ai trouvé le repos de l'âme et le contentement. Tenez, ajouta-t-il en me montrant sa pauvre couchette, composée d'une paillasse, d'une couverture en laine au-dessus de laquelle un Christ étend les bras ; jamais je n'ai si paisiblement dormi que sur ce lit, qui vous paraîtrait peut-être bien dur. » Puis en montrant les rayons de la bibliothèque du couvent : « Je n'ai connu, me disait-

Digitized by Google

il encore, les vraies joies de l'étude que dans cette enceinte, dotée par la piété des fidèles de quelques bons livres. »

Quand on voit ce que les Trappistes ont fait à Staoueli depuis qu'ils y sont établis, on comprend qu'indépendamment de l'espoir religieux qui les anime, ils doivent trouver une sorte de satisfaction matérielle dans le progrès de leur œuvre. Une généreuse pensée leur a fait entreprendre une tâche qui, aux yeux de beaucoup de gens, semblait à peu près impossible, et l'ardeur de la foi les a soutenus dans les difficultés de toute sorte qu'ils ont eues à surmonter.

Au mois d'août 1843, les Trappistes vinrent prendre possession du terrain qui leur avait été concédé dans cette aride plaine de Staoueli. Une messe fut célébrée en plein air près de l'emplacement où depuis ils ont construit leur église ; des tentes furent dressées sur le sable pour abriter le supérieur et les religieux. M. le maréchal Bugeaud leur donna avec une affectueuse bonté une compagnie de soldats de discipline et sept sapeurs pour les aider dans leurs premiers travaux, mit à leur disposition des chevaux de transport, des charrettes, des instruments aratoires. Huit mois après, le sol de Staoueli avait été transformé comme par magie. Les laborieux cénobites, aidés par les soldats qui leur étaient adjoints et par un certain nombre d'ouvriers salariés, avaient enlevé sur un immense espace les palmiers nains, si difficiles à arracher. Soixante hectares avaient été mis en culture, vingt-trois hectares convertis en prairies, quarante-cinq ensemencés en céréales. On avait fait un jardin de six hectares, planté 1,200 mûriers, 300 peupliers d'Italie, 300 arbres d'agrément, 700 arbres fruitiers. On avait construit les murs du couvent. Les religieux exploitaient eux-mêmes une carrière de pierres, cuisaient leur chaux et travaillaient à fabriquer leurs tuiles.

Cette année 1844, qui, au printemps, s'annonçait sous de si heureux auspices, fut une année de déceptions et de malheurs. La récolte manqua. Les mauvais temps engendrèrent dans la colonie naissante des maladies mortelles. Dans l'espace de

Digitized by Google

trois mois, sept religieux succombèrent à la fièvre ou à la dyssenterie. La pauvre communauté, qui avait épuisé toutes ses ressources à se procurer les choses de première nécessité et à payer ses ouvriers, se trouvait dans un désolant embarras. Pour pouvoir continuer ses travaux et attendre les produits d'un temps meilleur, il fallait qu'elle eût recours à l'emprunt, à un emprunt de 30,000 francs. Les bons religieux ont eu la complaisance de me communiquer le registre où ils relatent jour par jour l'histoire de leur établissement. J'ai lu dans cette naïve chronique le récit du voyage que deux d'entre eux firent en France dans le but de se procurer cette énorme somme de 30,000 francs, et les obstacles qu'ils eurent à vaincre pour en obtenir d'abord un tiers. C'est une noble et touchante narration. Tout le livre, du reste, est écrit avec un admirable sentiment de piété et une tendre expansion. On n'y trouve pas une plainte, pas le moindre grief, mais le nom de ceux qui se sont occupés de la communauté y est cité avec une vive reconnaissance. J'y ai lu à plusieurs pages celui de Mgr Dupuch, qui défendit avec zèle les intérêts de la colonie ; celui de M. le maréchal Bugeaud, qui a plus que tout autre contribué à son établissement ; celui de M. de Corcelles, qui a usé de toute son influence pour venir en aide à ces pauvres ermites.

Maintenant les religieux de Staoueli sont sortis de leur crise financière. Cette année, ils ont pu vendre des grains récoltés dans leurs champs, des bestiaux élevés dans leurs pâturages. Ils espèrent parvenir à payer peu à peu leurs dettes, et acquérir les moyens nécessaires pour fonder en Afrique d'autres maisons. La visite de M. de Salvandy leur sera utile. Dès son arrivée à Paris il leur a adressé une nombreuse collection de livres, et l'intérêt qu'ils lui ont inspiré ne s'arrêtera pas là.

La communauté se compose à présent de soixante-trois religieux, dont dix sont revêtus du caractère sacerdotal. Tous doivent travailler à la terre au moins six heures par jour. Quelques-uns s'occupent de divers autres travaux, et il en est un qui a su tirer parti du stérile palmier nain : il en fait de char-

Digitized by Google

mants chapelets. L'œuvre des Trappistes ne restera sans doute point concentrée dans la plaine de Staoueli. Il faut que l'exemple de leur travail intelligent, de leur patience fructueuse se propage de côté et d'autre, qu'ils forment de nouveaux établissements, et soient sur divers points les instituteurs pratiques des Arabes et des chrétiens. En moins de trois ans ils ont montré de quel secours ils pourraient être à nos possessions africaines. Pour moi, je n'ai pas vu en Algérie une plus belle colonie que celle de ces humbles religieux, à qui il n'avait été donné qu'un très-mauvais terrain, et qui n'apportaient avec eux pour le défricher ni crédit à la Banque ni capitaux.

En retournant vers Alger, nous nous arrêtons dans une maison d'orphelins fondée par les Jésuites. Nulle part un tel établissement n'était plus nécessaire; nulle part il ne peut exciter un plus vif intérêt. Ici la guerre, et, ce qui est pire encore que la guerre, les rigueurs du climat, les maladies qu'il propage déciment, ravagent la population. Combien de pauvres ouvriers ont quitté leur terre natale avec l'espoir de trouver en Algérie un emploi avantageux de leur industrie et n'y ont trouvé qu'une mort précoce. Leurs enfants sont là sans secours, sans fortune, éloignés des lieux où ils pourraient attirer les regards, émouvoir la pitié d'un ami de leur famille, d'un parent. Dans ce terrible état d'abandon, l'inépuisable charité chrétienne vient à eux, leur tend les bras, les recueille dans son sein, remplace leur père qui n'est plus, et leur mère indigente.

Quand nous arrivâmes près de cette sainte institution, une centaine de ces jeunes disciples de la religion étaient rangés sur notre passage avec leur modeste uniforme : pantalon bleu, veste bleue, et cette riante physionomie de l'enfance qui échappe, par son léger essor ou par son ignorance, aux premières douleurs de la vie, aux craintes de l'avenir.

L'éducation qu'on leur donne est tout entière dirigée vers un but d'utilité pratique. On essaie d'en faire des ouvriers, des agriculteurs qui pourront plus tard servir la colonie d'où ils

Digitized by Google

sont sortis et où ils doivent rentrer. Dans les salles d'étude on leur enseigne l'écriture, le calcul et quelques métiers. Autour de leur habitation il y a un terrain d'environ cent hectares qu'on leur apprend à cultiver. L'établissement est à la fois, comme on le voit, une école primaire et une sorte de ferme-modèle. Le gouvernement en a compris les précieux avantages et contribue à ses dépenses. Il lui alloue pour chaque élève une somme de 21 francs 50 centimes par mois. Malheureusement le chiffre total de cette allocation est encore trop restreint et la maison des orphelins trop petite. Il faudrait l'élargir, lui donner les moyens de recevoir un plus grand nombre de ces pauvres enfants qui languissent dans la misère, qui, s'ils étaient placés sous l'heureuse influence d'un appui paternel et d'une sage direction, paieraient quelque jour au centuple les soins qu'on leur aurait donnés.

Près d'Alger, au-dessus d'un des coteaux qui dominent les remparts de la ville, les frais jardins et les délicieuses villa mauresques de Mustapha, il y a une autre institution du même genre destinée aux filles. Elle a été fondée sous l'actif patronage de Mgr Dupuch par quelques dames d'Alger, en tête desquelles on aime à citer Mme la maréchale Bugeaud, et l'épouse du lieutenant général de la province, Mme de Bar. En inscrivant ici leur nom, je crains de gêner leur modestie; y ajouter une épithète louangeuse, ce serait l'offenser.

D'année en année, l'œuvre des pieuses fondatrices s'agrandit. En 1839 elles avaient recueilli dans une maison de la Casbah une dizaine d'orphelines. Bientôt il fallut transporter l'école naissante dans un local plus vaste, puis dans un autre plus vaste encore. Maintenant elle occupe l'ancien consulat de Danemark, et cette habitation, si spacieuse qu'elle soit, avec ses différents corps de logis, ses salons, ses galeries transformées en dortoirs et en ateliers, est trop étroite pour la quantité d'élèves que l'on voudrait y faire entrer. Grâce au zèle intelligent et dévoué de M. le colonel Marengo, qui lui-même avait voulu diriger tous les travaux de construction, l'hôtel du con-

Digitized by Google

sulat avait été disposé de façon qu'on pût y installer environ deux cents jeunes filles. Mais après une fatale saison de mortalité, on en reçut plus de trois cents, qui sont là maintenant dans un espace si resserré que beaucoup d'entre elles tombent malades et dépérissent.

C'est pourtant une chose admirable à voir que les précautions hygiéniques dont on les entoure, et l'active et tendre sollicitude qui veille sur elle. L'établissement est confié à des religieuses de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, à ces saintes femmes que l'on trouve partout où il y a une mission généreuse à accomplir, une misère à soulager. Dix-neuf Sœurs sont chargées de l'enseignement et du service journalier de la maison ; douze d'entre elles reçoivent de l'Etat un modique traitement qu'elles abandonnent à la communauté ; d'autres, non contentes de lui consacrer leur labeur, leur instruction, lui apportent encore les revenus de leur patrimoine. La maison a besoin pour subsister des tributs de la charité et du produit des travaux qu'une ingénieuse conception y a organisés.

Les religieuses ont trouvé le moyen de faire servir à ses dépenses les leçons qu'elles donnent à leurs écolières. Elles ont établi dans l'enceinte de leur habitation une filature de soie, des ateliers de couture, de blanchissage ; elles élèvent des bestiaux ; elles cultivent elles-mêmes leur jardin ; elles essaient enfin par tous les moyens possibles de former autour d'elles une pépinière de jeunes femmes sages, laborieuses, intelligentes, qui puissent au besoin trouver une ressource dans leur travail, diriger un ménage, et plus tard répandre les mêmes principes de piété et de patience dans le cœur de leurs enfants. Déjà l'hospice des orphelines d'Alger s'est acquis dans le pays un heureux renom, et plus d'un brave artisan, plus d'un honnête agriculteur est venu là demander à la supérieure une vertueuse compagne.

J'ai peur, monsieur, que cette rapide esquisse ne vous donne qu'une idée bien incomplète de ces vénérables établissements. Pour les apprécier, il faut avoir observé l'ordre qui y règne, le

Digitized by Google

dévouement infatigable qui les soutient, les résultats qu'ils ont déjà produits et ceux qu'ils préparent. Quiconque les aura vus s'associera de cœur à leur généreuse institution, et fera des vœux ardents pour qu'ils trouvent dans l'appui du gouvernement, dans le concours des âmes charitables de plus grands moyens de développement. Ce sont là les conquêtes de la religion, nobles et précieuses conquêtes que la bénédiction de Dieu féconde et dont les fruits impérissables enrichiront les générations futures.

X. Marmier.

Digitized by Google

DE L'AUTORISATION PRÉALABLE

EN MATIÈRE DE RÉUNIONS

AYANT POUR OBJET L'EXERCICE DU CULTE.

(Troisième et dernier article[1].)

Quand nous parlons du devoir et de l'intérêt propres aux catholiques dans la question objet de ce travail, avons-nous besoin de dire que nous n'entendons pas isoler ce devoir des devoirs généraux du citoyen, cet intérêt des intérêts communs à la société tout entière? Quiconque aurait cette pensée connaîtrait mal l'esprit de notre religion. Assurément, lorsqu'on se sait, sur la foi de l'infaillibilité divine elle-même, en possession de la vérité, on ne peut rien désirer plus vivement que sa propagation et son triomphe; mais cette vérité même refuse d'être servie par des moyens incompatibles avec l'ordre établi de Dieu pour maintenir la paix entre les hommes. Il a pu y avoir à cet égard des diversités d'appréciation sur le point de fait, de regrettables malentendus, des abus plus regrettables encore; mais l'histoire nous montre toujours ces maux, après avoir trop duré sans doute, finissant toutefois par passer avec les circonstances qui les avaient fait naître à chaque époque, et une seule chose restant comme l'expression des rapports réels et permanents de la doctrine catholique et de la société, la conciliation de celle-là avec les différentes

[1] Voir *le Correspondant*, tome XV, p. 801, et tome XVI, p. 37.

Digitized by Google

formes que celle-ci a pu revêtir dans le cours des siècles d'une manière sérieuse et durable. Le présent s'unit au passé pour mettre ce grand fait en évidence ; et si des préventions obstinées le nient encore, elles trouvent chaque jour moins d'écho dans les régions les plus hautes et les plus indépendantes de l'intelligence publique.

Qu'on ne craigne donc pas ici un antagonisme impossible. En traitant la question au point de vue catholique, nous sommes sûr de ne pas la traiter à un point de vue antisocial, et si jamais nous nous trouvions conduit à des conséquences subversives de l'ordre et de la paix, cela seul nous avertirait que nous aurions fait fausse route et que nous aurions mal compris les vrais enseignements de l'Eglise.

Pour nous prémunir contre ce péril, posons quelques principes, en n'appelant de ce nom que les propositions sur lesquelles la doctrine catholique nous semble constante, et en laissant dans le vaste champ des opinions controversées tout ce qui ne se présente pas à nous avec le même caractère d'irréfragable autorité.

Et d'abord, pour ne tromper personne en paraissant promettre plus qu'il ne dépendrait de nous de tenir, confessons sans détour qu'en matière de liberté religieuse notre point de départ ne peut être le même que celui des rationalistes et des protestants. Pour les uns comme pour les autres, quoique dans une mesure différente, il existe un droit *absolu* de choisir entre divers dogmes religieux. L'usage que chacun fait à cet égard de sa faculté de libre examen est *en soi* chose respectable et sacrée devant laquelle toute puissance temporelle et spirituelle doit s'incliner. Voilà ce qu'il ne nous est pas permis d'admettre. La foi nous enseigne que le dogme catholique est la vérité ; que tout dogme contraire est l'erreur, et l'erreur ne saurait avoir *par elle-même* aucun droit. Ceci, qu'on veuille bien le remarquer, laisse entièrement intacte la question théologique de la bonne foi et de ses conséquences ; car il n'y a rien de commun entre le mérite intrinsèque d'un acte et les effets qui peuvent lui être attribués eu égard à l'intention de son auteur. C'est ainsi que la loi civile maintient les effets du mariage contracté dans l'ignorance des empêchements qui l'entachaient de nullité, sans qu'on puisse dire pour cela que les parties aient fait une chose *légitime* en le contractant.

La liberté religieuse, entendue dans le sens que nous venons d'indiquer, est celle qu'a condamnée le Pape Grégoire XVI dans sa célèbre encyclique du 15 août 1832 ; pour s'en convaincre, il suffit

Digitized by Google

d'observer qu'il la proscrit comme une théorie découlant de la *source infecte de l'indifférentisme*, et supposant toutes les professions de foi également aptes à faire acquérir le salut éternel.

Mais cette théorie est-elle la base unique et nécessaire de la liberté pratique, même la plus étendue, en matière de conscience et de culte? Il est aisé de comprendre que non. Tous les jours, chacun de nous est témoin d'actions qu'il n'approuve pas, qu'il ne voudrait pas faire, dont il désirerait que tout le monde s'abstînt, et auxquelles cependant il ne songe pas même à s'opposer. Pourquoi? Parce qu'il n'en a pas reçu la mission. Cela suffit pour qu'en ce qui le concerne ces actions s'accomplissent librement. Et si cette mission qu'il n'a pas, d'autres ne l'ont pas plus que lui; si les conditions de l'organisation politique et sociale ne la dénient pas non-seulement aux particuliers, mais encore à la puissance publique, la liberté, de relative, devient absolue, sinon en droit et dans son essence, puisqu'elle repose toujours sur la seule absence d'un légitime contradicteur, du moins en fait et dans ses résultats, puisqu'il n'existe personne au monde qui ait qualité pour la contester ou pour la restreindre.

Allons plus loin. Dans une société constituée, le rôle du pouvoir, par rapport aux actes qu'il ne lui est pas donné d'interdire, n'est pas toujours purement négatif. Ce n'est pas assez qu'il s'abstienne d'intervenir pour y mettre obstacle; il est souvent obligé d'intervenir pour lever les obstacles qu'on pourrait tenter d'y apporter. La paix publique, le bon ordre, la sécurité des citoyens, sont à ce prix. Toute liberté, quels qu'en soient l'objet et le caractère, a donc droit à sa protection. Cela est vrai en un certain sens, même de la liberté de se livrer à des actes que la morale universelle condamne, mais qui, pour une raison quelconque, ne tombent pas sous les prohibitions de la loi; car celui qui prétendrait les empêcher de son autorité privée commettrait une voie de fait punissable que la force publique serait appelée à réprimer.

Allons plus loin encore. Si, à l'hypothèse que nous venons de présenter comme la plus concluante de toutes, précisément parce qu'elle est la plus défavorable, nous substituons celle d'un acte mauvais en lui-même aux yeux de la foi, comme est la pratique d'une fausse religion, mais qui n'a pas ce caractère dans la pensée de ceux qui l'accomplissent, par lequel ils croient au contraire remplir le premier devoir de toute intelligence créée, auquel ils sont portés par une

Digitized by Google

application erronée des plus nobles et des plus précieux instincts que Dieu ait mis dans le cœur de l'homme, la liberté d'un tel acte sera accueillie par un tout autre sentiment, et nous ne croyons pas offenser les consciences les plus timorées en prononçant le mot de respect, non pour la croyance que nous savons opposée aux divins enseignements, mais pour l'intention de ceux de nos frères qui ont le malheur de n'en pas connaître la fausseté [1].

Ainsi, un état de choses étant donné en fait dans lequel la société temporelle et le pouvoir qui la représente n'ont pas d'attributions par rapport aux questions religieuses, la conséquence de cet état de choses est une liberté des cultes aussi complète qu'il est possible de l'imaginer, une liberté protégée, et protégée respectueusement par la loi, et qui n'a cependant avec la doctrine de l'indifférentisme aucun point de contact.

On sera peut-être étonné d'apprendre que cette théorie a été pleinement éclairée pour nous par un passage de Bossuet, tiré de celui de ses ouvrages où l'on s'attend le moins à rien rencontrer de favorable à la liberté, et destiné précisément à la justification du pouvoir absolu.

« Qui se fait un prince souverain, dit-il dans sa *Politique sacrée* « (liv. IV, art. 1er, proposition troisième), lui met en main, tout « ensemble, et l'autorité souveraine de juger et toutes les forces de « l'Etat. *Notre roi nous jugera, et il marchera devant nous, et il con-* « *duira nos guerres.* C'est ce que dit le peuple juif quand il demande « un roi. Samuel leur déclare, sur ce fondement, que la puissance de « leur prince sera absolue, sans pouvoir être restreinte par aucune

[1] Ici encore nous nous tenons tout à fait en dehors du côté théologique de la question de bonne foi. Qu'est-ce qui constitue la bonne foi nécessaire pour excuser devant Dieu la profession de l'erreur? Quel degré de négligence dans la recherche de la vérité ou d'infatuation volontaire de son propre sens suffit pour exclure à ses yeux l'ignorance invincible? Ce sont des points obscurs pour les théologiens eux-mêmes, et que nous n'avons certes pas la téméraire prétention d'éclaircir. Nous nous plaçons au point de vue purement extérieur, et c'est à ce point de vue que nous reconnaissons chez un grand nombre de ceux qui vivent hors du sein de l'Eglise une bonne foi qui les rend personnellement dignes de toute notre estime en même temps que de notre plus charitable sollicitude et de notre plus tendre commisération.

Digitized by Google

« autre puissance. *Voici le droit du roi qui régnera sur vous, dit le « Seigneur; il prendra vos enfants et les mettra à son service; il se « saisira de vos terres et de ce que vous aurez de meilleur pour le don- « ner à ses serviteurs;* et le reste. »

Ici le grand évêque se fait cette objection :

« Est-ce qu'ils auront le droit de faire tout cela licitement? »

Et voici sa réponse :

« A Dieu ne plaise; car Dieu ne donne point de tels pouvoirs. Mais « ils auront le droit de le faire impunément à l'égard de la justice « humaine. C'est pourquoi David disait : *J'ai péché contre vous seul, « ô Seigneur! ayez pitié de moi. Parce qu'il était roi*, dit saint Jérôme « sur ce passage, *et n'avait que Dieu seul à craindre.* »

Rien ne nous paraît manquer à l'analogie. Non, Dieu ne donne point le pouvoir de substituer *licitement* l'erreur à la vérité, le Coran à l'Evangile, les interprétations du sens privé aux décisions de l'Eglise; mais il peut trouver bon qu'on ait le droit de faire tout cela *impunément à l'égard de la justice humaine*, que la puissance instituée pour la conservation de l'ordre extérieur ne soit point appelée à prendre connaissance de tels actes, et que leurs auteurs n'en soient comptables qu'à lui seul.

Il n'y a pas jusqu'au mot de saint Jérôme : « Parce qu'il était roi, » qui ne trouve ici, selon nous, une application presque littérale. Le déplacement, le fractionnement de la suprême puissance n'est-il pas, suivant la pensée si remarquablement développée dans le dernier écrit de M. de Montalembert, un des traits caractéristiques de nos institutions modernes[1]? Chacun de nous n'en a-t-il pas reçu sa part, sinon en intervention active dans la gestion des affaires communes, du moins en indépendance personnelle, car l'indépendance est aussi un des caractères de la souveraineté? N'est-il pas ainsi, à certains égards, devenu roi, tandis que la royauté, ou, pour parler en termes plus généraux, l'autorité d'autrefois a perdu dans la même proportion de ses anciennes prérogatives? Et, par une conséquence nécessaire,

[1] Il est à remarquer que, de l'aveu de Bossuet lui-même, dont il ne s'agit du reste pas d'apprécier la doctrine sur la constitution du pouvoir, les prérogatives de la royauté telles qu'il les concevait pouvaient licitement, sinon avec avantage, être modifiées par les institutions de chaque pays. (5e Avertiss. aux protestants, *Œuvr. compl.*, édit. Lebel, t. XXI, p. 440.)

Digitized by Google

l'irresponsabilité devant les hommes n'a-t-elle pas dû s'accroître d'un côté en même temps qu'elle diminuait de l'autre?

Or, nous l'avons déjà dit, l'Eglise a toujours su, sans rien sacrifier des principes immuables dont elle a le précieux dépôt, accommoder ses rapports avec la société aux changements successifs que la société elle-même a dû subir; comment n'accepterait-elle pas celui-ci? Ce n'est pas ici le lieu de rechercher en quel sens, dans quelle mesure et sous l'influence de quelles circonstances un système contraire a été approuvé par elle; mais, quelque disposé qu'on puisse être à pousser à l'extrême la portée de cette approbation, on ne prétendra pas apparemment qu'elle soit allée jusqu'à ériger en article de foi la nécessité absolue de faire intervenir, à l'appui de la vérité religieuse, l'action coërcitive du pouvoir temporel. A l'époque où prévalaient en France les doctrines les plus favorables à l'emploi du bras séculier, sous Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes, un de leurs plus illustres défenseurs, Bossuet, nous fournit encore, non plus, comme il y a un instant, un argument indirect et involontaire, mais la preuve formelle et réfléchie que la question lui présentait un côté politique qui la rendait susceptible de solutions diverses suivant la différence des situations. Cette preuve est dans la fameuse consultation donnée par lui à Jacques II en 1693, sur le point de savoir si, pour faciliter son retour dans ses Etats, le prince dépossédé avait pu en conscience s'engager par une déclaration à protéger et à défendre l'Eglise anglicane établie, et à ne dispenser personne du serment du test, qui excluait les catholiques de tous les emplois.

« La conscience du roi d'Angleterre, y est-il dit, n'est point blessée par cette partie de sa déclaration (la première), puisque la protection et la défense qu'il y promet à l'Eglise anglicane protestante « ne regarde que l'extérieur, et n'oblige Sa Majesté à autre chose « qu'à laisser cette prétendue Eglise dans l'état extérieur où il la « trouve, sans l'y troubler ni permettre qu'on l'y trouble.

« Pour décider cette question par principes, il faut faire grande « différence entre la protection qu'on donnerait à une Eglise par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe, et celle qu'on lui « donne pour conserver à l'extérieur la tranquillité publique. Le « premier genre de protection est mauvais, parce qu'il a un mauvais « principe, qui est l'adhérence à la fausseté; mais le deuxième est « très-bon, parce qu'il a pour principe l'amour de la paix, et pour

TIMBRE ROYAL 6 c. SEINE

Digitized by Google

« objet une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public.

« Ceux qui traitent en cette occasion avec le roi d'Angleterre ne lui « demandent pas l'approbation de la religion anglicane, puisque, au « contraire, ils le supposent catholique, et traitent avec lui comme « l'étant; ils ne lui demandent donc qu'une protection royale, c'est-« à-dire une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un roi qui « ne peut rien sur les consciences, et tout le monde demeure d'ac-« cord que cette protection est légitime et licite.

. . . . . .

« . . . Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'ar-« ticle ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'il renferme une tacite « promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par le « Parlement contre les catholiques, parce que, disent-ils, les protes-« tants mettent dans ces lois pénales une partie de la protection « qu'ils demandent pour l'Eglise anglicane protestante.

« Mais les paroles dont se sert le roi n'emportent rien de sembla-« ble, et il importe de bien comprendre comme parle la déclaration. « *Nous protégerons*, dit-elle, *et défendrons l'Eglise anglicane comme elle* « *est présentement établie par les lois.* Il ne s'agit que des principes « constitutifs de cette prétendue Eglise en elle-même, et non pas des « lois pénales par lesquelles elle prétendrait pouvoir repousser les re-« ligions qui lui sont opposées.

« Les principes constitutifs de la religion anglicane, selon les « lois du pays, sont : 1° les prétendus articles de foi réglés sous le « règne d'Elisabeth ; 2° la liturgie approuvée par les Parlements ; 3° les « homélies ou instructions que les mêmes Parlements ont auto-« risées.

« On ne demande point au roi qu'il se rende le promoteur de ces « trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre « cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour main-« tenir ce qui constitue à l'extérieur l'Eglise anglicane protestante, et « de l'autre ne blesse point la conscience du roi.

« A l'égard du serment du *test* qui fait le deuxième article de la « déclaration du roi, il n'oblige Sa Majesté à autre chose, sinon à « exclure des charges publiques ceux qui refuseront de faire un cer-« tain serment ; en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut « vivre, et humainement et chrétiennement, sans avoir des charges.

« Par ces raisons je conclus, non-seulement que le roi a pu en con-

Digitized by Google

« science faire la déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y était « obligé, parce qu'il doit faire tout ce qui est possible pour l'avantage « de l'Eglise et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meil- « leur dans la conjoncture présente que son rétablissement. On doit « même regarder déjà comme un grand avantage la déclaration que « fait Sa Majesté de recommander fortement à son Parlement une « impartiale liberté de conscience; ce qui montre le zèle de ce prince « pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble une fa- « vorable disposition pour eux dans ses sujets protestants qui accep- « tent sa déclaration. Je dirai donc volontiers aux catholiques, s'il y « en a qui n'approuvent pas la déclaration dont il s'agit : *Noli esse « justus multum, neque plus sapias quam necesse est ne obstupescas* « (Eccles. VII, 17) [1]. »

On a, nous ne l'ignorons pas, accusé Bossuet de s'être montré, en considération du but, trop accommodant sur les moyens, et d'avoir eu recours pour les justifier à des subtilités peu dignes de son génie; mais si ce reproche était fondé, il ne porterait évidemment que sur deux articles : celui des lois pénales et celui du serment. On peut se demander, en effet, d'un côté, si les anglicans ne comprenaient pas dans la protection due à leur Eglise ce système de persécution qu'ils avaient toujours pratiqué; de l'autre, si l'exclusion de toutes fonctions publiques n'était pas une véritable peine qu'il dût répugner à la conscience d'un catholique d'infliger à ses frères pour le seul fait de leur religion. Mais que l'on écarte ces deux points, que l'on suppose que Jacques II, au lieu de se borner à une simple re-

[1] *Œuvres complètes de Bossuet*, édit. Lebel, t. XLIII, p. 12-17. Des théologiens catholiques anglais, consultés sur la même question, répondirent que le roi ne pouvait pas promettre de protéger et de défendre une religion qu'il croyait erronée; mais ils ajoutèrent, ce qui atténuait singulièrement l'importance de leur dissentiment, « que rien n'empêchait « qu'il ne promît de protéger et de maintenir ses sujets de l'Eglise d'An- « gleterre dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille « possession et jouissance de leurs bénéfices, comme aussi de conférer « ces bénéfices. »

On a dit que Bossuet s'était rétracté après avoir pris connaissance de la législation anglaise; mais ce fait, qui n'est pas prouvé, ne porterait d'ailleurs aucune atteinte aux principes sur lesquels reposait son premier avis.

Digitized by Google

commandation en faveur de la liberté de conscience, l'eût expressément stipulée avec toutes ses conséquences légales, il ne reste pas de difficulté sérieuse, et le grand théologien ne fait plus qu'appliquer très-logiquement et sans aucun effort aux matières religieuses la distinction que nous avons déjà trouvée sous sa plume à l'occasion des droits respectifs des rois et des peuples entre ce qui est *licite* et ce qui doit demeurer *impuni*, entre approuver une chose dans son principe, et laisser, dans des vues de paix et de bon ordre, un libre cours à son développement extérieur.

A ses yeux, il est vrai, car nous n'avons pas assez le goût du paradoxe pour revendiquer dans Bossuet un partisan, en quelque sens que ce soit, de la liberté religieuse, à ses yeux la tolérance, même purement civile, de l'erreur ne devait être qu'une exception. Le prince investi d'un pouvoir suffisant pour arrêter les progrès des fausses doctrines, et par cela même obligé de les combattre, tel était pour lui l'état normal. Mais enfin il reconnaissait des modifications possibles à cet état, et le devoir de protéger activement la foi cessait, dans sa pensée, là où il n'eût pu s'accomplir qu'aux dépens du repos public ; c'en est assez pour nous autoriser à dire qu'il assignait à ce devoir un caractère relatif[1], et que s'il vivait au milieu de nous, non pas même, si l'on veut, tel qu'aurait dû le faire un contact plus ou moins prolongé avec les hommes et les idées de notre temps, mais tel que l'avait formé son siècle, il n'hésiterait pas à accepter la liberté politique des cultes, si antipathique qu'elle fût à ses opinions personnelles, comme étant devenue une nécessité sociale, et comme offrant les seuls moyens de servir utilement désormais la cause de la vérité.

C'est ainsi qu'en a jugé l'Eglise depuis qu'elle s'est vue placée en face des faits nouveaux issus de la grande transformation moderne. Usant de la sage circonspection qui lui est propre, elle n'a point proclamé des principes exclusifs, dont leurs plus chauds partisans éprouveraient peut-être quelque embarras à presser les conséquences

[1] Ce caractère appartient également à d'autres devoirs du même genre. Quel théologien ne conviendra pas, par exemple, que l'obligation des maîtres de veiller sur la conduite de leurs domestiques varie suivant qu'en fait et d'après les idées reçues le lien moral qui unit les uns aux autres est plus ou moins étroit, l'autorité des premiers sur les seconds plus ou moins étendue hors des limites du service proprement dit ?

Digitized by Google

dernières ; elle n'a point dit anathème au passé ; elle n'a point cherché à devancer la marche naturelle des événements ; mais elle a montré, aussi souvent que l'occasion s'en est offerte, qu'une fois dégagée de tout lien avec l'indifférentisme dogmatique, une fois réduite aux proportions d'un système de gouvernement, la liberté des cultes n'avait rien qui méritât sa répulsion et sa censure.

Une preuve mémorable en a été donnée au commencement de ce siècle. Lorsque Napoléon, parvenu au terme de ses souhaits ambitieux, voulut ajouter à l'éclat et à la solidité de sa couronne en la faisant bénir par le vicaire de Jésus-Christ, la formule du serment qu'il devait prêter dans la cérémonie du sacre inquiéta d'abord la conscience de Pie VII et de ses conseillers. Il devait comprendre l'engagement de respecter et de faire respecter la liberté des cultes ; la grande société spirituelle, dépositaire infaillible des vérités de la foi, pouvait-elle, en la personne de son chef, sanctionner un tel engagement?

A ce doute, qui avait d'abord fait une vive impression sur la majorité des cardinaux consultés par le Pape, le gouvernement français n'opposa rien autre chose que le caractère purement politique de la liberté qu'il s'agissait de garantir. Le cardinal Fesch, l'abbé Bernier, M. de Talleyrand, se renfermèrent tous dans cet ordre d'idées. Les explications données satisfirent le pieux Pontife, et l'objection qui les avait rendues nécessaires sembla n'avoir été destinée, dans les vues de la Providence, qu'à manifester plus clairement la doctrine du Saint-Siége, et à lui apposer le cachet visible de la réflexion et de la maturité[1].

La question se représenta en 1815, dans une circonstance moins remarquée d'abord, mais devenue plus significative peut-être par l'enchaînement des faits qui l'ont suivie. Lorsqu'une création malheureuse de la diplomatie fit passer la Belgique sous le sceptre de la maison de Nassau, la constitution qui lui fut imposée éveilla les scrupules de ce pays si catholique. Les évêques protestèrent contre celui de ses articles qui assurait à tous les cultes une protection et une faveur égales. Cette disposition, écrite sans commentaire de la main d'un prince protestant, leur paraissait tenir par un lien trop

[1] Voir les détails donnés dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers, t. V, p. 235-240, et les pièces originales citées par M. Artaud dans son *Histoire du pape Pie VII* (3me édit. in-12), t. II, chap. XI et XII, p. 92-117.

Digitized by Google

étroit à la maxime hétérodoxe de l'égalité des religions devant Dieu pour qu'ils ne dussent pas craindre de compromettre en l'acceptant l'intégrité de la foi. Le Pape, frappé comme eux de la possibilité d'une équivoque, approuva leur résistance, et refusa des bulles à l'archevêque nommé de Malines, qui avait prêté à la loi fondamentale un serment pur et simple. Mais dès que ce prélat eut déclaré qu'il n'avait entendu jurer l'observation du nouveau droit public que *sous le rapport civil*, dès que cette explication eut été acceptée par le roi, qui assura n'avoir jamais prétendu exiger un engagement plus étendu, toutes les difficultés, soit à Rome, soit en Belgique même, cessèrent immédiatement et sans retour.

Il faut le dire toutefois, les catholiques belges accueillirent d'abord la liberté religieuse, aussi bien que la liberté politique, avec plus de résignation que de sympathie. La plupart d'entre eux se tinrent à l'écart, sans imaginer que cette constitution à laquelle la nécessité les avait soumis pût leur fournir des armes utiles pour la défense de leurs intérêts les plus chers. Il fallut pour les éclairer sur ce point, et les coups redoublés portés aux droits de la conscience par le despotisme hollandais, et le salutaire ascendant de quelques hommes d'élite qui, formant l'opinion de la masse par leur exemple après l'avoir devancée par leur pénétration, commencèrent en 1825 cette opposition catholique destinée à jouer bientôt après un si grand rôle.

Mais, une fois entrés dans cette voie, nos frères de Belgique y marchent d'un pas ferme et sans regarder en arrière. En 1828, ils s'unissent aux libéraux proprement dits pour le triomphe des principes qu'ils ont adoptés pour sauvegarde; en 1830, après une victoire à laquelle ils ont certes assez contribué pour exercer une large part d'influence dans l'organisation de ses résultats, ils se montrent les plus empressés à fonder sur ces mêmes principes la nouvelle constitution de leur patrie. La liberté des cultes est proclamée dans toute son étendue par le concours et aux applaudissements du clergé et des plus zélés catholiques [1]. Tout cela se passe sous les yeux de l'Eu-

[1] Voir pour le détail des faits antérieurs à 1830, les intéressantes et remarquables *Etudes sur la Belgique*, publiées dans ce recueil par M. Charles de Riancey (nos des 25 janvier, 10 septembre et 25 novembre 1845), et pour l'attitude libérale des catholiques et du clergé au sein du congrès constituant, la brochure intitulée *Quinze Ans*, par M. de Deker, représentant belge (Paris, Jacques Lecoffre et Ce. 1846), p. 17-21.

Digitized by Google

rope attentive, sans la moindre réclamation du chef ou d'une portion quelconque de l'Eglise universelle, et le même Pontife que nous avons vu condamner avec tant d'énergie, dans l'encyclique de 1832, la tolérance théologique, ne cesse d'entretenir les relations les plus affectueusement paternelles avec une contrée dont la tolérance civile a mérité plus d'une fois les éloges des protestants.

Nous avons cité cet exemple comme digne entre tous de fixer l'attention, mais il est loin d'être isolé. Dans l'Amérique du Nord, les catholiques, qui se distinguent en général par des opinions démocratiques fort avancées[1], ont-ils jamais fait des réserves contre la liberté illimitée des cultes qui règne dans tous les Etats de l'Union? O'Connell, qui puise sa force dans un constant accord avec le clergé irlandais, n'a-t-il pas inscrit cette même liberté sur sa bannière? Enfin, et nous aurions pu nous borner à constater ce fait, si nous n'eussions tenu à faire bien voir qu'il n'a rien d'exceptionnel ni d'anormal, nos évêques hésitent-ils à prêter serment à la Charte, qui consacre l'égalité des religions devant la loi?

En résumé, la liberté politique des cultes est un état légitime en soi, dont n'a point lieu de s'émouvoir la plus rigoureuse orthodoxie. Elle est, en France, l'état légal accepté sans réclamation par l'Eglise. Nous n'ajoutons rien de plus, et, sans déguiser notre préférence personnelle pour cet état, nous n'indiquons même pas ce qui le recommande à nos yeux; car nous savons qu'il inspire à plus d'un catholique des défiances qu'expliquent certes assez et l'empire d'une longue habitude, et les tendances peu rassurantes des premiers apôtres de la liberté; et, dans une discussion qui s'adresse surtout à ces défiances, nous avons dû nous faire une loi de nous renfermer dans des prémisses qu'il ne leur fût pas possible de contredire.

Cela posé, que demandent les protestants? Qu'on ajoute quelque chose à la Charte? Qu'on étende la liberté des cultes promise et garantie par elle au delà des limites qu'elle-même a pris soin de fixer? Non; mais que le pacte fondamental soit exécuté fidèlement; que la liberté des cultes soit assurée telle qu'il a entendu la donner, et comme le sont les autres libertés constitutionnelles du pays, rien de plus, rien de moins. Et qu'oppose-t-on à leur demande? Que la li-

[1] M. de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, t. II, chap. IX, p. 215-218.

Digitized by Google

berté des cultes n'est pas dans la Charte, et qu'ils la réclament à tort ? Non, et M. Dupin lui-même s'épuise en protestations de respect et de dévouement pour cette liberté si *légitimement acquise*, si *profondément empreinte dans tous les bons esprits*. Mais on soutient que la législation actuellement appliquée aux réunions religieuses satisfait au vœu de la Charte et au besoin de la liberté. Qui a tort, qui a raison sur ce point unique? Là est toute la question.

Nous concluons de là que cette question n'est pas de celles sur lesquelles l'appréciation du législateur puisse s'exercer avec une entière indépendance. A moins d'admettre le principe absolu de l'omnipotence parlementaire, non pas seulement comme une de ces ressources extraordinaires dont en des jours de crise le salut de la nation peut exiger l'emploi, mais comme un instrument journalier de gouvernement, et nous ne connaissons pas de système politique plus oppressif et plus dangereux que celui-là, on est forcé de reconnaître qu'en droit et en conscience il ne dépend pas des Chambres de faire une loi contraire à la Charte, ou de ne pas faire une loi nécessaire pour que la Charte reçoive sa complète et loyale application. S'il n'en était pas ainsi, une constitution ne serait plus qu'une loi comme une autre, et l'importance qu'on y attache chez tous les peuples deviendrait une dérision. Le fait peut ne pas répondre au droit, l'intérêt ou la passion étouffer le cri de la conscience ; mais pour qui ne met pas la politique en dehors de toute obligation morale, il y a là un devoir réel, et la Charte lie le député appelé à voter une loi, comme la loi lie le juge appelé à rendre un arrêt.

Ce n'est donc pas la question de la liberté des cultes que la conscience rencontre ici devant elle ; elle l'a résolue le jour où elle s'est soumise à l'art. 5 de la Charte : c'est la question d'interprétation de cet art. 5. S'il ne comporte rien de plus en faveur des réunions religieuses que le régime auquel les assujettit le Code pénal, il est simple et juste de maintenir le *statu quo ;* mais s'il exige qu'une plus grande latitude leur soit laissée, si l'autorisation facultative ne peut se concilier avec le principe qu'il a posé, la suppression de cette autorisation devient une nécessité de l'ordre rationnel et moral.

Ce serait abuser de la patience de nos lecteurs que de revenir sur la discussion de ce point de droit constitutionnel. Nous leur avons retracé fidèlement et avec étendue les développements qu'elle a reçus devant les Chambres, et nous ne pourrions qu'affaiblir les élé-

Digitized by Google

ments de leur conviction en les reproduisant. La nôtre est entière et profonde, et l'argument puisé par les adversaires de la législation actuelle dans l'opposition respective des idées de liberté et de permission préalable nous paraît, une fois dégagé de la contradiction dont l'entache une concession illogique, véritablement irréfutable dans sa simplicité. Soit que l'on prenne pour points de comparaison les diverses libertés autres que celle du culte dont la loi fondamentale nous assure la possession, soit qu'on s'attache à cet esprit général de précaution et de défiance qui est le caractère distinctif des institutions semblables aux nôtres, on arrive toujours à conclure qu'une liberté constitutionnelle ne saurait être confiée aux soins discrétionnaires du pouvoir, qu'elle ne vit que par la protection immédiate et inflexible de la loi. C'est ce qu'exprimait si bien M. Dupin, quand, oubliant une fois en sa vie les préventions illibérales qui le dominent, il répétait après le chancelier de L'Hospital : « Non, la liberté seule « n'est point liberté. Il n'y a de liberté que celle qui est suffisamment « garantie.... »

Que dire de cette distinction par laquelle il a cherché depuis à se réfuter lui-même, en prétendant faire un attribut spécial à une seule liberté, celle de la presse, de ce qui est une condition d'existence commune à toutes? Quoi! la liberté de la presse seule périrait au contact de toute mesure préventive, et celle des réunions religieuses n'en recevrait aucune atteinte! C'est ce qu'il ne nous est pas donné de concevoir. Si l'une peut amener *des rixes, des conflits entre les divers cultes, des associations dangereuses sous prétexte de religion*, dont on craint que la répression ne défende pas suffisamment la société, est-ce qu'on n'a aucun péril analogue à redouter de la première? La publication d'un article de journal n'a-t-elle jamais eu plus de retentissement que l'ouverture d'une chapelle? Un appel aux passions, lancé à plusieurs milliers d'exemplaires au milieu d'une population travaillée par la fermentation d'une crise politique ou industrielle, ne peut-il pas produire en effet plus instantané et plus funeste que vingt missionnaires méthodistes, entrons mieux dans la pensée de M. Dupin, que vingt Pères Jésuites réunissant au pied de leur chaire ce que peut contenir d'auditeurs l'étroite enceinte d'un oratoire privé? Si l'on se confie dans l'action des tribunaux contre l'un, pourquoi supposer qu'elle ne ferait pas bonne justice des écarts que les autres pourraient se permettre? Les délits de la presse sont-ils donc les plus faciles de

Digitized by Google

tous à constater et à atteindre? N'ont-ils pas au contraire, pour échapper comme en se jouant aux prévisions des lois pénales, des ressources inconnues à toute autre espèce d'infraction? Nous le déclarons hautement, nous avons beau presser avec une attention poussée jusqu'au scrupule, cette objection si souvent alléguée des dangers sociaux qu'entraînerait la suppression de l'autorisation préalable, il nous est impossible d'y rien découvrir de sérieux. Nous ne craignons pas plus de voir la Société des droits de l'homme se reformant au grand jour sous couleur de réunions religieuses, que notre sol couvert de meetings dans le genre de ceux qui ont scandalisé Mme Trollope en Amérique; et si cette fantasmagorie autorisait à fausser le sens de la Charte et à mettre une des libertés qu'elle consacre en dehors du droit commun et des garanties légales, nous ne verrions aucune raison pour que toutes ne subissent pas à leur tour un pareil ostracisme. On pourrait bien nous démontrer alors que nous ne les en possédons pas moins, mais que, pour leur plus grand bien et pour le nôtre, c'est le gouvernement qui s'est chargé de nous les administrer à doses convenables, et, grâce à cette théorie, nous nous glorifierions d'avoir la liberté de la presse avec des journaux censurés, la liberté de l'enseignement avec le monopole universitaire dans sa pureté native, la liberté individuelle avec une police investie d'un droit d'arrestation indéfini, la liberté de l'industrie avec l'interdiction d'exercer aucun métier sans l'agrément de l'administration.

Mais peut-être daignerait-on excepter la liberté de la presse, sinon comme plus inoffensive, on vient de voir que cette thèse ne peut se soutenir, au moins comme plus indispensable au régime représentatif; peut-être s'aviserait-on de prétendre que tant qu'elle est là pour éclairer le corps électoral, les autres libertés sont suffisamment protégées par la surveillance du Parlement contre l'abus que le pouvoir serait tenté de faire de ses attributions. Cette doctrine n'a-t-elle pas été professée à la tribune par l'un des hommes d'État qui se pique le plus de connaître à fond le mécanisme constitutionnel, que la liberté siége exclusivement dans l'enceinte législative, et qu'elle n'a plus rien à demander quand, toutes les opinions s'y étant produites sans entrave, le triomphe de l'une d'elles a reçu la sanction d'un vote? N'en déplaise à l'honorable M. Thiers, c'est là du despotisme tout pur, et la maxime: « Le roi règne et gouverne, » n'en recèle pas autant dans ses flancs. C'est le despotisme de la majorité, aussi peu justifiable que celui d'un

Digitized by Google

seul, souvent plus intolérant et plus dur, parce qu'il est plus sûr de sa force et qu'il a moins à compter avec les résistances matérielles. Malheur aux nations qui n'ont pas soin d'élever contre lui une barrière morale, en plaçant au rang des dogmes politiques les plus sacrés le respect pour les franchises individuelles, et l'impossibilité, même pour la volonté du plus grand nombre, de les méconnaître ou de les altérer! A cette condition seulement, le gouvernement du pays par le pays peut être autre chose que la domination d'une classe ou d'un parti abusant de sa prépondérance pour tenir les minorités sous le joug. Et sans vouloir abaisser ces considérations, qui sont de tous les temps et de tous les lieux, au niveau d'une polémique de circonstance, ne sera-t-il pas permis de dire, peu de semaines après l'exclusion de M. Drault, que le moment actuel n'est peut-être pas de ceux où il y aurait défaut complet d'à propos à signaler un tel péril?

Pour nous, encore une fois, la question n'est pas douteuse. L'art. 5 de la Charte étant donné, nous ne comprenons pas deux manières de l'entendre, et si le sens que nous lui attribuons devait entraîner pour notre foi des conséquences de nature à provoquer l'inflexible veto de la conscience catholique, ce serait, selon nous, jusqu'à la Charte elle-même que ce veto devrait remonter.

Mais voyons, pour tout approfondir, ce que ces conséquences peuvent avoir d'alarmant.

Il est évident d'abord, et cela ressort assez de la discussion qui précède, qu'elles sont, théoriquement parlant, tout-à-fait nulles. Que la liberté des cultes soit garantie par la loi ou placée sous la tutelle du pouvoir, c'est ce qui peut importer beaucoup dans l'ordre constitutionnel; mais rien n'importe moins dans l'ordre dogmatique, là où le pouvoir est, non par un accident de position ou d'origine, mais, telle est notre conviction, par une nécessité d'un ordre plus général, étranger à la profession particulière d'une croyance quelconque; car si par hasard il protége la vraie religion, ce ne sera jamais en tant que vraie, ce ne sera pas même en tant que lui étant unie par un lien purement politique, si l'on veut, mais du moins fondamental et permanent; et à quelque excès qu'il puisse porter en fait la faveur envers elle, sa situation en droit ne saurait perdre le caractère de la neutralité. On n'est donc ni plus loin ni plus près, dans une hypothèse que dans l'autre, de cette théorie de l'indifférentisme qui compromet la liberté des cultes mal définie par un voisinage suspect.

Digitized by Google

Veut-on au surplus une preuve du peu d'opposition qui existe entre elle et le système préventif en matière de cultes tel qu'on l'entend aujourd'hui? Qu'on se rappelle ce passage de Rousseau complaisamment cité par M. Dupin dans ses conclusions de 1838, où le philosophe de Genève se déclare à la fois en faveur de la tolérance théologique et contre la tolérance civile. C'est là l'expression exacte de la doctrine actuelle des gouvernements sur ces matières, et nous ne voyons pas quelle concession de principe fait l'Eglise en acceptant le régime de la liberté purement légale, celui de tous au contraire qui substitue le plus nettement à l'idée de l'indifférence dogmatique celle de l'incompétence absolue de l'Etat, idée sans danger pour la foi, qu'elle ne touche par aucun point.

Si la question devait se décider par le plus ou moins d'affinité de chaque système avec des opinions mal sonnantes, celui de l'autorisation préalable ne gagnerait rien à cette manière de la poser. N'est ce pas en son honneur qu'a été imaginée cette explication du précepte chrétien de l'obéissance aux souverains, qui n'aboutirait à rien moins qu'à convaincre d'infraction à la loi évangélique les apôtres et les martyrs?

« Le prétexte de la religion ne pouvait excuser ces assemblées » (il s'agit de celles des protestants depuis la révocation de l'édit de Nantes), « à l'occasion desquelles les dépositaires de la puissance publique se sont crus obligés d'exercer tant de rigueurs. Jésus-Christ conseille à ses disciples de se réunir pour prier et faire des bonnes œuvres, afin qu'ils puissent s'édifier et se fortifier par la ferveur et par l'exemple commun; mais il n'a ordonné nulle part de s'assembler malgré les défenses des magistrats et des princes: Dieu reçoit au contraire les larmes et les vœux qui lui sont adressés par un solitaire soumis; il est sourd aux expiations et aux prières d'une congrégation faite contre les ordres du prince. »

Voilà ce qu'on écrivait un peu avant 1789 dans un recueil tout empreint de l'esprit parlementaire, et où cet esprit était assez fort pour prévaloir même sur la tendance de cette époque à plaindre et à défendre sans restriction les protestants persécutés[1]. Nous doutons

[1] *Répertoire de Jurisprudence*, v° Religionnaires, § 4. L'auteur ajoute: « Les conciles même de la véritable Eglise ne peuvent ni s'assembler ni « rien décider, soit sur le dogme, soit sur la discipline, qu'avec la per-

Digitized by Google

qu'il ait jamais été rien dit en faveur de la liberté absolue dont la vérité religieuse puisse prendre un plus juste ombrage, et ceux qui craignent de tomber d'un côté dans l'écueil de l'indifférentisme verront-ils sans alarme de l'autre celui d'un absolutisme poussé jusqu'à mettre la conscience même à la discrétion d'un Néron ou d'un Dioclétien?

Mais du moins, en fait, l'intérêt catholique a-t-il quelque chose à attendre de l'intervention préventive de l'Etat?

Ce n'est point, nous rougissons presque de le dire, d'un intérêt de persécution qu'il s'agit. Nul parmi nous ne voudrait pour sa foi d'une protection de ce genre, et d'ailleurs, excepté peut-être contre nous dans certaines éventualités, la persécution n'est pas possible. Mais quelques personnes pensent que le gouvernement, armé comme il l'est aujourd'hui, peut servir le catholicisme en même temps que le bon ordre et la morale publique. en contenant dans des bornes légitimes la propagande de ses adversaires, en l'empêchant, par exemple, d'exploiter, comme à Senneville, d'aveugles passions étrangères à tout sentiment religieux, et surtout en arrêtant les progrès de ces prétendus cultes qui ne s'appuient pas même sur l'ombre d'une conviction, et qui doivent inspirer à toutes les croyances sincères un égal et profond dégoût. Ces sortes de services ont-ils, en effet, une importance telle que nous devions redouter un état de choses qui nous forcerait d'y renoncer?

Nous avons déjà dit quelle impression nous avait laissée la conduite de l'administration des cultes telle qu'elle est ressortie des débats parlementaires de ces dernières années, et nous croyons que tout lecteur attentif l'a éprouvée comme nous. Cette conduite a été constamment marquée au coin de l'incertitude et de la tergiversation; on a toléré, peut-être encouragé dans certains cas les résistances locales au libre exercice du culte protestant; mais on a reculé toutes les fois qu'on s'est senti un peu vivement pressé. On a reculé, même dans les circonstances où, le système de l'autorisation facultative une fois admis, le refus paraissait le mieux fondé, et où les règles générales posées par l'administration elle-même conduisaient à le main-

« mission du magistrat politique. » Le *même*, qu'on traduirait fort exactement par *surtout*, se retrouve, on a pu le remarquer, dans le vocabulaire de M. Dupin.

Digitized by Google

tenir. Ainsi nous avons vu que le préfet de la Haute-Vienne avait interdit les réunions de Villefavard comme manquant de l'une des conditions exigées par les instructions ministérielles, la *bonne foi* dans la profession du protestantisme ; et cependant il les a autorisées un peu plus tard sans que cette condition fût mieux remplie à ses yeux, puisqu'à la même époque il déclarait en plein conseil général que ce qui se passait dans cette commune était une affaire d'opposition politique, non de conviction religieuse [1]. Ainsi encore, à entendre M. le garde des sceaux, expliquant son refus d'autorisation pour la commune de Serres, on dirait que la prédication des dogmes protestants par l'ancien curé catholique du lieu est une de ces inconvenances qu'il ne saurait jamais tolérer [2], et cependant il s'était vanté dans une occasion précédente d'avoir fait céder la même objection au désir persistant d'une partie des habitants [3].

La même inconsistance dont l'administration a fait preuve dans les questions d'application se retrouve chez elle dans les questions de doctrine. En 1844, M. Martin (du Nord) paraissait nier le droit des consistoires de faire exercer le culte sans permission spéciale sur un point quelconque de leur circonscription ; en 1846, il approuve une décision du conseil d'Etat qui reconnaît ce droit. Peu de temps avant la séance parlementaire du 4 avril dernier, il regardait la question de l'art. 291 comme préjudicielle à celle de l'art. 294, et prétendait surseoir à apprécier la convenance du local jusqu'à ce qu'il eût été statué sur la légalité de la réunion. A cette séance, il accepte sans résistance un renvoi de pétitions qui consacre un principe diamétralement opposé. Nous ne blâmons pas ces concessions en elles-mêmes ; mais en les rapprochant des dispositions antérieures du gouvernement, tout le monde conviendra qu'elles révèlent chez lui ou bien peu de suite dans les idées, ou bien peu de force dans la volonté.

Il faudrait vraiment être doué d'une candeur singulière pour voir dans son action une garantie, nous ne disons pas pour la protection de tel ou de tel culte, mais pour le maintien d'une règle certaine quelle qu'elle soit, de bon ordre, de morale publique, même d'intérêt

[1] Ces faits ont été rapportés par M. de Gasparin, et non contredits, à la séance du 28 avril 1845. (*Moniteur*, p. 1128).

[2] *Moniteur* 1844, p. 1029, et 1846, p. 859-860.

[3] *Moniteur* 1843, p. 1078.

Digitized by Google

politique pris dans un sens tant soit peu élevé. Varier perpétuellement selon les lieux, les temps et les conjonctures, agir au jour le jour, ménager tout le monde et ne satisfaire personne, c'est tout ce qu'on doit attendre de lui. Et qu'on ne voie pas là une critique purement personnelle; peut-être, comme l'a dit M. de Tocqueville, un pareil jeu est-il particulièrement assorti au tempérament du ministère actuel; mais il tient à des causes trop réelles pour passer avec M. Martin (du Nord) et M. Dessauret. Le renversement d'un cabinet ou un changement dans la législation électorale eût-il pour effet de détruire sans retour cette déplorable pratique du gouvernement représentatif qui jette le désordre dans toutes les parties de l'administration, et dont l'infâme affaire d'Avignon a montré jusqu'où pouvait aller la cynique immoralité, on n'en serait guère plus avancé qu'auparavant. Il est contre la nature des choses qu'une mission comme celle dont il s'agit soit remplie convenablement par le pouvoir. Dans un pays où il y aurait une religion dominante, il pourrait s'en acquitter d'une manière dure peut-être, mais du moins conséquente et régulière; mais placé entre la liberté des cultes, dont il faut bien après tout qu'il tienne compte, et les circonstances qui lui font désirer telle ou telle restriction à l'exercice de cette liberté, il est condamné à vaciller sans cesse, à élever des prétentions pour ne pas les soutenir, et à racheter des vexations par des faiblesses, au détriment de tous les intérêts et sans profit pour aucun d'eux.

Ajoutons une raison particulière pour qu'en France le gouvernement ne défende jamais une position contre le protestantisme. C'est que le protestantisme, par le nombre de ses adhérents, par sa situation politique dans certaines provinces, par l'appui que les passions anticatholiques sont toujours prêtes à lui donner, possède une force d'influence qui prescrit des ménagements, et qu'il n'a pas, dans ses rapports avec l'Etat, une force de doctrine qui puisse exciter des ombrages. C'est qu'il fait tout juste assez de peur pour qu'on ne veuille pas l'indisposer par des refus persévérants, trop peu pour qu'on redoute les suites des concessions qu'on peut lui faire. Ceci s'applique surtout au protestantisme officiel, qui, comme on l'a vu, trouve l'état actuel des choses fort à son gré. Mais en supposant que les sectes dissidentes ne doivent jamais entrer en partage des complaisances du pouvoir, nous cherchons vainement en quoi la faveur exclusive des deux églises *organisées* satisferait plus les catho-

Digitized by Google

liques que la liberté pleinement et également accordée à toutes les branches de la Réforme. Qu'a donc à gagner notre foi à voir les disciples de Luther et de Calvin maintenus artificiellement dans un état de cohésion qui n'est pas dans la nature de leurs croyances? Est-ce à nous à faire des vœux pour que le principe du libre examen ne porte pas tous ses fruits? Et tout travail de décomposition et de fractionnement au sein des sectes séparées de l'Eglise ne doit-il pas être pour nous un motif d'espérance? Nous savons très-bien qu'en France ce mouvement a une tendance actuelle très-différente de celle qui porte l'élite de l'anglicanisme à se rapprocher si visiblement de l'unité, et que le méthodisme professe une vive opposition aux *superstitions romaines;* mais qu'importe? Il prend la question religieuse plus au sérieux que la masse du protestantisme officiel; il l'agite, il la retourne en sens divers au lieu de la laisser dormir d'un sommeil de mort sous des formules convenues qui ne commandent point l'adhésion de l'esprit; il sent le besoin de la foi et de la charité; cela nous suffit. Dans un siècle où les idées vont aussi vite que dans le nôtre, il y a là pour le Catholicisme le germe d'une riche moisson; nous sied-il d'encourager les efforts qu'on pourrait faire pour l'étouffer?

Quant aux prétendus cultes nouveaux, on connaît le degré d'estime et d'intérêt qu'ils nous inspirent, et tout le monde convient que le bénéfice de la liberté religieuse n'appartient pas à ce qui n'a de religieux que le nom. Mais après tout, quand les tribunaux seraient, ce que nous n'admettons pas, impuissants à en faire justice, quand la tolérance absolue devrait s'étendre jusqu'à eux pour affranchir les cultes sérieux du pouvoir discrétionnaire de l'administration, est-ce que leur situation actuelle en serait grandement changée? Nous avons vu quels avaient été les ménagements du gouvernement pour les jongleries d'un Châtel; s'il a fini par les interdire, c'est au moment où elles étaient tombées dans le discrédit le plus complet, et en portant le dernier coup à la soi-disant Église française, il n'a évidemment frappé qu'un cadavre. A l'heure qu'il est, et ceci pourrait répondre à cette objection, qu'immédiatement après 1830, on était obligé à une circonspection qui ne se reproduirait pas dans des temps ordinaires, à l'heure qu'il est nous serions en mesure de citer tel coin de la France où se réunissent les adeptes d'une secte mystique, ayant ses révélations et ses prophètes, et comptant, malgré l'extravagance des rêveries qu'elle

Digitized by Google

débite, d'assez nombreux adhérents dans différentes provinces, et même parmi des hommes d'un esprit cultivé. L'autorité le sait et laisse faire. Bien plus, le ministère public, ayant eu à poursuivre deux des apôtres du nouveau dogme pour fait d'escroquerie, a, tout en établissant leur imposture comme élément de ce délit, évité avec le plus grand soin de demander leur condamnation pour exercice illégal d'un prétendu culte, persuadé qu'elle aurait été le meilleur moyen de multiplier leurs dupes, en leur donnant de l'importance et en les posant en martyrs. Nous croyons qu'il a eu raison ; nous comprenons aussi au même point de vue, sinon certains actes de condescendance excessive envers la secte Châtel, au moins la liberté laissée à ses réunions ; mais alors que devient la nécessité d'investir le gouvernement d'un pouvoir dont le non-usage sera la meilleure manière de servir les intérêts qu'il doit protéger ? Est-ce bien la peine de fausser l'application d'un principe constitutionnel pour arriver à ce résultat ?

Ceux qui craignent que cette application loyale et complète, quoique entourée de toutes les garanties compatibles avec la liberté, n'ait des effets pernicieux pour le Catholicisme, comptent pour trop peu, selon nous, et la force inhérente à la vérité, et les causes de faiblesse et d'impuissance que portent en eux-mêmes ses différents adversaires. On l'a plus d'une fois constaté : l'esprit et le caractère français s'accommodent mal de l'inconséquence et de la sécheresse protestantes, et jamais la contagion n'en fut moins redoutable que dans un temps où la diffusion des lumières et l'habitude de la discussion donnent plus de facilité pour percer les fausses doctrines à jour, tandis que les agitations et les mécomptes d'une époque de crise et de transition sociale font graviter un plus grand nombre de cœurs vers la source divine de la consolation et de la paix. Le danger est-il plus réel du côté des fabricateurs modernes des religions ? Une expérience récente a répondu, et une expérience faite dans les circonstances les plus critiques pour notre foi. Non, non, nous ne sommes point, grâce à Dieu, tombés assez bas pour trembler devant de tels ennemis, et l'Eglise, qui est restée debout sur le tombeau de Voltaire, n'a besoin du secours de personne pour enterrer encore plus d'un Châtel.

N'exagérons rien toutefois ; il ne s'agit ici que d'une appréciation générale, et nous ne répondons pas des faits particuliers. Ainsi nous sommes convaincu que le régime de la liberté ne fera faire au protestantisme aucun progrès notable dans notre patrie ; nous n'ose-

Digitized by Google

rions affirmer qu'il ne lui ouvrira pas l'accès de telle ou telle commune. Quelque peu disposé que soit le gouvernement à entraver sérieusement sa propagation, quelque compte qu'il soit à propos de tenir, dans les lieux où il n'est appelé que par l'esprit d'opposition, de l'excitation que donnent à cet esprit la présence même d'un obstacle au moins apparent, l'entraînement d'une lutte d'influences, la perspective d'un triomphe à remporter à la préfecture sur un maire ami du curé, tous stimulants qui manqueraient le jour où l'on n'aurait qu'à vouloir pour avoir un prêche à sa porte; malgré tout cela, il est possible que quelques tentatives de prosélytisme, rebutées dans l'état actuel des choses par les résistances locales, se réalisent à la faveur d'une législation nouvelle, et que quelques âmes simples, qui vivaient à l'abri du péril, n'aient pas, quand la séduction sera mise à leur portée, la force d'y résister.

Ainsi encore, bien que l'autorité ait attendu pour sévir contre la prétendue Eglise française qu'elle eût perdu le peu de consistance que des conjonctures exceptionnelles avaient pu lui faire acquérir dans l'origine, il se peut que sa tardive intervention ait prévenu quelques sacriléges et quelques scandales qui se seraient encore accomplis si jusqu'à la fin on s'en fût remis à l'opinion du soin d'en faire justice.

Nous ne nions pas, en un mot, que la liberté générale des réunions religieuses ne puisse causer partiellement et accidentellement quelque dommage spirituel, et nous sommes loin de nous étonner que cette considération trouble des consciences catholiques et les fasse hésiter. C'est l'honneur du Christianisme et de l'Eglise que ce respect pour l'individualité humaine, que cette sollicitude inquiète pour ses immortelles destinées qui fait entrer le salut d'une âme en balance avec les intérêts de l'ordre le plus élevé, même aux yeux de la religion. Un parti politique fait bon marché du sang qui sera versé pour sa cause; une école philosophique applaudit aux souffrances de plusieurs générations si elles doivent préparer l'accomplissement de ses rêves pour le bonheur à venir de l'humanité; mais l'épouse de Jésus-Christ ne porte pas en vain le nom de Mère, et son cœur saigne à l'idée de la perte du plus humble de ses enfants.

Mais, quelque saint, quelque respectable que soit ce sentiment, il y a un point au delà duquel il devient impossible, sous peine de désorganiser tout le gouvernement extérieur de l'Eglise, de n'écouter

Digitized by Google

et de ne suivre que lui. Les nécessités journalières de l'administration diocésaine nous en fournissent un exemple : combien de fois un évêque ne s'est-il pas vu contraint par la turbulence et la mauvaise volonté de quelques habitants d'une paroisse de la priver de son pasteur, au détriment spirituel d'une population paisible et chrétienne? Sans doute en pareil cas il prend toutes les précautions possibles pour ne pas laisser à l'abandon cette partie de son troupeau ; mais il ne peut pas faire que les secours religieux qu'il faudra aller chercher au dehors soient aussi prompts et aussi sûrs que ceux qu'on trouverait près de soi. Il ne peut avoir la certitude que, par suite de la mesure qu'il aura prise, pas un pécheur ne sortira de ce monde sans s'être réconcilié avec Dieu ; et cependant il faut bien qu'il passe outre plutôt que de laisser un de ses prêtres dans une situation compromettante pour son autorité et pour le caractère sacerdotal ; il le faut, ou, encore une fois, c'en serait fait de l'existence de l'Eglise comme société extérieure en rapport continuel et nécessaire avec la société temporelle suivant les desseins de son divin fondateur.

Le sacrifice auquel elle se résigne dans ce cas et dans d'autres semblables, pourquoi lui serait-il interdit dans celui dont nous nous occupons? Serait-ce parce qu'il devrait s'accomplir sur une plus vaste échelle ? Mais qu'importe, s'il était commandé par des considérations d'un intérêt plus général ? La question, envisagée sous cet aspect, se réduit donc à apprécier les avantages que promet au Catholicisme la réforme de la législation selon l'esprit de la Charte ; c'est par là que nous allons terminer ce trop long travail.

Parmi ces avantages, il y en a d'indirects que nous avons déjà eu occasion d'indiquer en passant. Tel est un certain affaiblissement des passions anticatholiques qui ne saurait manquer de se produire quand on ne pourra plus accuser le clergé de faire bâillonner ses adversaires par les mains du pouvoir, quand l'attrait d'un acte d'hostilité envers l'Eglise ne sera plus doublé par le plaisir de faire violence à l'administration. Telles sont encore les espérances d'avenir que notre cause a le droit de fonder sur une entière latitude laissée au déchirement intérieur du protestantisme et au développement des énergiques dissolvants qui fermentent dans son sein. Ou nous nous trompons fort, ou ces résultats, fussent-ils isolés, mériteraient déjà d'être pris en sérieuse considération.

Mais il s'en faut de beaucoup, et nous avons à recueillir d'une vé-

Digitized by Google

ritable et complète liberté des cultes un bénéfice plus immédiat.

C'est ici qu'il faut se reporter aux débats judiciaires et parlementaires dont nous avons rendu compte, et se rappeler ce point que nous nous sommes particulièrement attaché à mettre dans tout son jour, à savoir : que, malgré les efforts d'une tactique plus ingénieuse que réellement habile, la question de l'art. 291 est demeurée inséparable de celle des articles organiques, et que, pour soustraire au système préventif les réunions religieuses des protestants, une inexorable logique veut qu'on lève l'interdit jeté par la loi de l'an X sur le libre établissement des oratoires catholiques.

Sans doute, et nous ne nous le sommes jamais dissimulé, la logique ne gouverne pas en maîtresse absolue les affaires de ce monde ; et, quand elle nous est favorable, des difficultés plus qu'ordinaires s'opposent à son triomphe. Mais ce n'en est pas moins une puissance dont on aurait grand tort de dédaigner l'appui, une de ces puissances qui aident efficacement quiconque sait s'aider lui-même. Parmi les députés de la gauche qui, le 20 avril 1844, ont déposé leurs suffrages en faveur des pétitions protestantes, beaucoup, assurément, étaient loin d'adopter le commentaire que l'honorable M. Hébert avait donné d'avance à leur vote ; mais qui oserait dire, au moins pour ceux chez qui la haine du catholicisme n'étouffe pas tout autre sentiment, qui oserait dire que leurs dispositions sont exactement les mêmes après les élections de 1846? L'action des catholiques dans les colléges électoraux, la noble profession de foi de M. de Falloux devant la Chambre, n'ont-elles pas déjà commencé à porter leurs fruits ? En présence de l'attitude prise dans l'affaire de l'élection de Poitiers, d'un côté par l'honorable M. Barrot, de l'autre par les conservateurs qui ont eu le courage de se séparer en cette circonstance de leurs amis politiques, n'est-il pas permis de se flatter que le jour est peut-être moins éloigné qu'on ne pense où il se formera enfin un véritable parti de la liberté, comprenant que la liberté n'existe réellement qu'autant qu'elle existe pour tous, et que le plus odieux des monopoles est celui dont elle est l'objet ou le prétexte? Et le moment serait-il bien choisi pour laisser échapper une occasion de faire sentir que nous l'entendons de la sorte en réclamant énergiquement pour nous-mêmes ce que nous concédons loyalement à autrui ?

Mais n'allons-nous pas rencontrer une objection d'une nature précisément contraire? Ne nous dira-t-on pas que nous n'avons plus

Digitized by Google

rien à réclamer, et que la décision du conseil d'Etat, citée à la séance du 4 avril 1846, a résolu implicitement la question en notre faveur, aussi bien qu'en faveur du protestantisme officiel ?

Cette décision, on peut s'en souvenir, reconnaît, suivant l'exposé qu'en a fait M. le garde des sceaux, « qu'un pasteur institué par le « roi, spécialement délégué par le consistoire auquel il appartient « pour aller prêcher l'Evangile dans une commune comprise dans sa « circonscription territoriale, n'a pas besoin d'une autorisation nou- « velle et spéciale pour exercer son culte au lieu où il a été envoyé. »

Et le ministre ajoutait, en expliquant cette jurisprudence :

« Il y a à ce sujet une assimilation saisissable pour tous entre le « culte catholique et les cultes dissidents.

. . . . . .

« Un curé est préposé par son évêque ; il est préposé par le roi, qui « agrée la nomination de l'évêque ; dans les limites de sa paroisse, il « jouit de la plénitude de son autorité. De même, un pasteur, auto- « risé par son consistoire dans sa circonscription, peut y exercer le « culte sans une autorisation nouvelle du gouvernement. Cette auto- « risation est inhérente à sa qualité et à son titre, inhérente aux pou- « voirs délégués par le consistoire [1].

Ne suit-il pas de là que, si le même point de droit se présentait à juger pour l'exercice du culte catholique, il serait décidé dans le même sens ? Et, s'il en est ainsi, quel intérêt spécial a désormais pour nous le débat qui reste engagé entre les dissidents de la réforme et le gouvernement ?

Nous pourrions, à tout événement, contester cette conclusion, et les raisons ne nous manqueraient pas pour soutenir que la liberté garantie par la loi serait toujours préférable pour nous à celle que nous ne devrions qu'aux interprétations administratives et qui demeurerait à leur merci, la liberté appartenant de plein droit à tout le monde, à celle dont le privilége nous serait octroyé en commun avec quelques-uns seulement. L'idée d'une distinction, quant au libre exercice du culte [2], entre les religions *légalement organisées* et celles qui ne le

[1] *Moniteur* 1846, p. 863.

[2] Nous disons *quant au libre exercice du culte ;* car nous n'attaquons pas cette même distinction appliquée non seulement à l'entretien, aux frais de l'Etat ou de la commune, des temples et des pasteurs, mais encore à certains priviléges que la loi confère aux personnes ou aux choses de la

Digitized by Google

sont pas, a une apparence de régularité qui peut séduire ; mais, examiné à fond, elle ne nous satisfait pas plus au point de vue catholique qu'au point de vue constitutionnel ; car elle ne fait pas disparaître ce qui blesse certains esprits dans le principe même de la liberté des cultes, l'assimilation apparente de l'erreur et de la vérité, et elle ne donne pas à celle-ci la force morale assurée dans la lutte des opinions à qui descend hardiment dans l'arène pour combattre tous ses adversaires à armes égales et sans secours étranger.

Mais nous ne balançons pas à nier la supposition qui servirait de base à ces raisonnements. Nous n'avons pu lire, et nous en avons déjà exprimé le regret, le texte même de la décision du conseil d'Etat, nous n'avons échangé aucune explication avec aucun de ceux qui l'ont rendue ; nous ne savons donc pas, mais nous affirmons que la hiérarchie catholique en revendiquerait en vain le bénéfice. Nous affirmons que le premier curé qui, fort de ce précédent, de l'approbation de son évêque et même de l'autorisation municipale, restreinte, suivant la doctrine acceptée par M. le garde des sceaux, à la seule question du local, s'avisera d'ouvrir, dans les limites territoriales de sa juridiction, un oratoire destiné à remédier aux dimensions insuffisantes ou à la position incommode de l'église paroissiale, sans avoir obtenu au préalable l'agrément ministériel, apprendra à ses dépens qu'il peut y avoir en ces matières deux poids et deux mesures. On lui prouvera que, quoiqu'il ait pu échapper à M. Martin (du Nord), dont, après tout, les paroles n'ont eu rien de plus explicite et ne sont pas plus obligatoires que celles de M. Barthe dans la discussion de la loi des associations, il n'y a pas de similitude entre la situation des catholiques et celle des protestants. On dira qu'une circonscription consistoriale est plus étendue qu'une paroisse, que les membres du troupeau y sont plus disséminés, et qu'on peut dès-lors supposer le pasteur investi d'une sorte de ministère ambulant inutile au curé, à qui l'église est présumée devoir suffire pour l'entier accomplissement de sa mission. On dira que les articles organiques du culte protestant sont muets, que

religion. Telle est l'exemption du service militaire et de celui de la garde nationale. Telles sont les pénalités spéciales portées contre les outrages dont les cultes ou leurs ministres peuvent être l'objet. Tout cela ne tient pas à l'essence même de la liberté religieuse comme la faculté de se réunir pour prier en commun.

Digitized by Google

le décret du 12 brumaire an XIV peut se prêter à une interprétation plus ou moins large, mais que l'art. 44 de la partie applicable au catholicisme de la loi de germinal, mais que le décret du 22 décembre 1812 sont des textes formels qui ne sauraient s'abroger par voie de simple induction. On ne dira pas, mais on pensera que vis-à-vis du protestantisme les concessions tirent peu à conséquence, mais que tout devient grave dès qu'il s'agit d'émanciper l'Eglise; que c'est là l'ennemi sérieux de ce qu'on est convenu d'appeler les droits de l'Etat, et que, s'il peut être politique de lui offrir parfois de la faveur, il est toujours dangereux de lui faire la plus petite part de liberté. Ce résultat est aussi certain pour nous que si l'ordonnance qui l'aurait consacré était actuellement sous nos yeux.

Non, ce n'est pas devant le conseil d'Etat que nous devons plaider notre cause. Il nous faut un tribunal moins exclusivement dominé par les traditions oppressives des parlements et de l'empire. Nous les trouverons ailleurs, qui le nie? nous les trouverons partout; mais du moins nous ne les trouverons pas seules, et, en nous plaçant sur le terrain d'une franche et complète égalité, nous ne ferons peut-être pas toujours un inutile appel à ce libéralisme sincère qui n'a pas entièrement péri en France, même aux plus mauvais jours, et pour lequel nous aimons à saluer encore une fois l'aurore d'un meilleur avenir.

Faut-il maintenant démontrer en quoi nous intéresse si vivement l'abrogation ou la modification fondamentale de l'article 44 de la loi de l'an X? L'exemple que nous venons de citer l'a fait, ce nous semble, assez sentir. Nous nous inquiétons peu, en effet, de l'établissement plus ou moins facile des chapelles purement domestiques, qui ne servent qu'à satisfaire la piété privée d'une famille, et dont l'existence est d'ailleurs assez volontiers tolérée. C'est comme pouvant offrir une utilité moins restreinte, en multipliant les centres d'action religieuse dans les paroisses, que la libre ouverture des oratoires serait pour nous une précieuse conquête; c'est aussi à ce titre qu'elle excite les défiances et les susceptibilités du pouvoir. Si nous sommes bien instruit, la plus mauvaise raison à donner à l'administration des cultes, quand on veut réussir dans une demande d'autorisation pour une chapelle, c'est qu'elle pourra fournir aux habitants d'une partie de la commune un moyen plus commode de remplir leurs devoirs religieux. Qu'on juge de l'accueil qu'on devrait en attendre le jour où, réalisant la pensée d'un saint prêtre, on voudrait, dans les

Digitized by Google

grandes paroisses des cités populeuses, rendre plus accessible et plus fructueux le ministère évangélique, en le mettant sur plusieurs points à la fois à la portée d'un troupeau que l'état actuel des choses isole trop souvent de ses pasteurs! Qu'on juge surtout de la possibilité du succès dans les localités où les protestants sont nombreux, et où l'ouverture d'un oratoire catholique pourrait être un moyen d'exercer ce prosélytisme de la persuasion et de l'exemple que l'Eglise a toujours mis au nombre de ses droits et de ses devoirs! Ne serait-ce rien que d'arriver à un régime où les évêques et les curés n'auraient plus à consulter en pareil cas que les inspirations de leur zèle et les besoins des âmes[1]?

Ajoutons qu'à la même question se lie une des conditions d'existence des congrégations religieuses d'hommes ou de femmes non reconnues légalement[2]. Si pour interdire à leurs membres la vie com-

[1] Nous devons placer ici une observation nécessaire pour combler une lacune apparente dans plusieurs de nos raisonnements. On pourrait croire en effet, si nous négligions de nous expliquer à cet égard, qu'en vantant les bienfaits d'une dérogation à l'art. 291 du Code pénal, nous oublions trop l'art. 294, ou que nous mettons trop de confiance dans l'effet pratique de l'interprétation qu'on paraît s'accorder à lui donner en théorie.

Il n'en est rien. Nous espérons peu que tous les maires, tant qu'on leur laissera la faculté de refuser purement et simplement l'approbation du local, s'imposent la loi d'en isoler entièrement l'usage de toute considération relative à la réunion elle-même. Nous ne nous flattons pas non plus que, lorsqu'il s'agira surtout de réunions catholiques, le recours au préfet et au ministre soit toujours une garantie suffisante contre l'abus du pouvoir municipal. Mais l'évidence même des inconvénients attachés sous ce rapport à l'état actuel des choses ne nous permet pas de douter que, lorsqu'on en viendra à une réforme législative, cette réforme ne s'étende même à l'art. 294, non pour soustraire le choix du local à toute surveillance, mais pour soumettre l'intervention de l'autorité à des conditions exclusives de l'arbitraire administratif. Nous n'ajouterons pas à la fatigue de nos lecteurs en nous appesantissant sur des questions de détail; nous voulons seulement bien faire comprendre que la liberté dont nous énumérons les avantages est une liberté réelle, dégagée de tout ce qui aboutirait plus ou moins directement à la rendre illusoire.

[2] Nous ne parlons que de celles-là, parce qu'on ne comprend guère le

Digitized by Google

mune on ne peut invoquer que des principes et des textes d'une valeur au moins contestable, on est armé, pour fermer leurs chapelles, d'un texte de loi parfaitement clair, et l'on peut se rappeler que ce fut le moyen qu'employa le gouvernement, il y a peu d'années, pour donner satisfaction aux passions excitées contre les Carmélites de Tulle, quand la fermeté de l'évêque l'eut fait renoncer à les disperser par la force. Ne serait-ce rien encore que de délivrer des associations justement chères à l'Eglise de cette menace perpétuellement suspendue sur leurs têtes ?

Enfin, tout catholique doit comprendre que nous fassions entrer en ligne de compte ce qu'il y a d'humiliant pour notre foi à voir la célébration de nos plus augustes mystères rangée parmi les actes à l'égard desquels la loi déroge à cette franchise du domicile qui couvre de son égide jusqu'à des faits de la plus révoltante immoralité.

Voilà ce que nous avions à dire sur les effets immédiats d'un changement de législation; mais il y en aurait de plus éloignés qu'il ne faut pas omettre.

D'abord il porterait une première atteinte à la prétendue inviolabilité des articles organiques. et détruirait l'espèce de fin de non-recevoir constamment opposée à toutes les réclamations dont ils sont l'objet. Et qu'on se le persuade bien, c'est par ce côté plus que par aucun autre que nous pouvons nous flatter d'y faire brèche, non qu'il soit peut-être beaucoup plus vulnérable en lui-même, mais parce que notre attaque se combinera avec un mouvement dans lequel nous n'agirons pas seuls. Si bien des gens, nous ne l'avons pas caché, doivent hésiter longtemps avant de nous donner la liberté, même comme conséquence et comme condition de la liberté d'autrui, combien serait-il plus difficile de commencer par faire briser un joug qui pèserait uniquement sur nous! Là sont évidemment nos premières

refus d'une chapelle à une congrégation reconnue. Une autorisation spéciale est cependant requise (décret du 22 décembre 1812, art. 2), et les conditions que l'administration jugerait à propos d'y mettre pourraient devenir des moyens de gêne et de vexations.

Pour faire concevoir jusqu'où il est permis de supposer qu'iraient les exigences sous l'influence de certaines passions, il suffit de dire qu'un journal de province s'est plaint de ce que, *au mépris de la loi de l'an X*, on élevait dans les salles d'un hôpital ce qu'on appelait des *oratoires momentanés*, à l'occasion des solennités de la Fête-Dieu.

Digitized by Google

chances de succès, où nous trouvons à la fois des auxiliaires et une position hors de portée d'une des armes les plus dangereuses de nos ennemis, l'imputation d'intolérance et de monopole.

Un autre avantage nous serait acquis par le fait de la suppression de l'autorisation préalable en cette matière : la consécration solennelle du principe que cette autorisation est inconciliable avec la liberté. On sent en combien de circonstances un tel point de départ pourrait nous être utile. C'est au nom de ce principe que nous repoussons de la loi de l'enseignement toutes les combinaisons qui tendraient à perpétuer le régime du bon plaisir universitaire en le déguisant avec plus ou moins d'art. C'est au nom de ce principe que nous réclamons contre les dispositions des articles organiques qui subordonnent à l'agrément du pouvoir la publication des actes du Saint-Siége, celle des décrets de nos conciles les plus vénérés, les assemblées de nos évêques ; nul plus que nous ne doit attacher de prix à le voir proclamer dans toute son étendue et élever à la puissance d'un axiome constitutionnel.

Il y a longtemps qu'on l'a dit : toutes les libertés sont sœurs, et le lien d'une étroite solidarité les unit entre elles. A plus forte raison en est-il ainsi de toutes les branches, de toutes les applications d'une même liberté. Eût-on de justes motifs, en droit rigoureux, pour les soumettre à des distinctions, on arrive tôt ou tard à les confondre dans une même répugnance ou dans un même amour. L'honorable M. Dupin en serait au besoin la preuve vivante. Nous citerons plus volontiers M. de Gasparin, prenant soin, en 1844, de séparer la question des réunions pour l'exercice du culte de celle des congrégations, et n'en refusant pas moins, en 1845, d'invoquer l'*exécution des lois du royaume* contre la Société de Jésus. Si cette logique instinctive a fait défaut à M. Barrot et à la plupart de ses amis, c'est que, dans la politique qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour, il y a eu un mélange d'idées et de directions contradictoires d'où il ne pouvait sortir rien de net et de tranché ; c'est, qu'ils nous permettent de le leur dire, que des préventions invétérées et aveugles leur ont tenu lieu, sur les questions religieuses, de notions saines et précises. Déjà ces préventions semblent perdre de leur empire sur un certain nombre d'esprits ; n'est-ce pas parce que les catholiques se sont mis franchement sur le terrain de la liberté ? Qu'ils s'y affermissent de plus en plus s'ils veulent achever de se faire rendre justice, et qu'ils n'imaginent pas qu'on puisse l'occu-

Digitized by Google

per solidement en y posant un pied et laissant l'autre dehors. S'appuyer sur la liberté lorsqu'ils y auraient un intérêt direct, la dédaigner ou la combattre lorsqu'elle paraîtrait leur être moins favorable, s'exposer au reproche de vouloir cumuler les bénéfices de la protection et ceux de l'indépendance, ce serait pour eux, quelques raisons plausibles qu'ils pussent alléguer sur les questions de détail, la situation générale la plus fausse, la plus dangereuse, la plus propre à compromettre le fruit de leurs derniers efforts.

C'est ce qu'avait compris, avec la sûreté de jugement qui le distingue, l'un des vénérables chefs de l'Eglise de France, lorsqu'il écrivait cette phrase qui a fait toute la force d'un des plus faibles défenseurs de la cause catholique contre l'accusation d'intolérance échappée à M. de Gasparin [1] : « Nous ne voulons pas pour l'Eglise le privilége de « la liberté [2]. » C'est ce qui sera chaque jour mieux et plus universellement compris, à mesure que la prolongation de la lutte légale en révélera plus clairement les avantages et les conditions.

A qui ne serait pas encore assez touché de cette considération décisive entre toutes, nous n'aurions plus que ce mot à dire : relisez le discours de M. Hébert à la séance du 20 avril 1844, et pesez toutes ses paroles. Voyez si, dans sa pensée, la véritable question n'est pas celle de la liberté de l'Eglise, et s'il apprécie réellement autre chose dans la sujétion des protestants que le gage de notre servitude. C'est une chaîne qu'on refuse de briser parce qu'elle est soudée à la nôtre; est-il de notre honneur, peut-il être de notre intérêt de concourir à la river?

L'honorable défenseur des *droits de l'État* semble présager des temps où leur usage à notre égard peut *acquérir une grande utilité pratique, et devenir d'un indispensable secours*. Ne serait-ce pas avec plus de raison que nous arrêterions nos regards sur des chances d'avenir qui nous rendraient la liberté plus nécessaire que jamais? Nous ne sommes pas si loin du jour où, ne se bornant plus à empiéter sourdement sur l'Eglise, sous prétexte de la contenir ou de la protéger, le pouvoir civil osa porter la main jusque sur l'autel, y installer un prétendu catholicisme de sa façon, et en chasser le vrai catholicisme, celui qu'on ne fabrique pas par un décret pour les con-

[1] Séance de la Chambre des Députés du 4 avril 1846. *Moniteur*, p. 862-863.

[2] *Institutions diocésaines* de Mgr l'évêque de Digne, p. 194.

Digitized by Google

venances d'un peuple ou d'une époque, mais qui vit de sa vie propre, depuis dix-huit siècles, sous toutes les constitutions comme sous tous les climats. Dépouillée de ses temples, des biens affectés par la piété de nos aïeux à l'entretien de ses ministres, du modeste traitement auquel on les avait réduits, de tout ce qui constituait son existence officielle et privilégiée, où dut se réfugier l'antique religion de la France, sinon à l'abri de la liberté générale des cultes, proclamée par l'Assemblée constituante? Cet asile, il est vrai, lui fut bientôt ravi; mais ce fut l'émeute, toute-puissante alors, qui dispersa les saintes assemblées formées sous la garantie du droit commun[1], en attendant que la chasse aux prêtres insermentés fût organisée par cette législation révolutionnaire, dont tous les principes consistaient à ne pas respecter un seul principe[1]. Ungouvernement régulier n'aurait pas eu si bon marché d'une résistance légitime; et dès qu'à la plus grande violence de l'orage succédèrent quelques apparences d'ordre et de justice, n'est-ce pas une voix sortie de nos rangs qui s'éleva la première pour demander que la liberté religieuse ne fût pas un vain mot? N'est-ce pas dans l'intérêt de notre foi que Camille Jordan définissait, il y a cinquante ans, le caractère essentiel de cette liberté, comme les organes du protestantisme, le définissent aujourd'hui[2]? Et, sans faire l'apologie de la loi du 7 vendémiaire an IV, qui ne la proclamait que pour la flétrir, ne sommes-nous pas autorisé à croire que le culte catholique, qui n'attendit pas le concordat, on le sait,

[1] On voit dans les actes et les récits officiels du temps que le Directoire du département de Paris, dans lequel siégeaient des hommes modérés du parti de la révolution, lutta constamment en faveur de la liberté des réunions tenues par les prêtres insermentés hors des édifices consacrés au culte; que, dans une discussion provoquée au sein de l'Assemblée constituante par un des arrêtés de ce corps administratif, cette liberté ne fut contestée en principe par personne, et qu'elle ne succomba que sous des violences populaires qu'on ne put ou qu'on ne voulut pas réprimer. (*Moniteur* 1791, pages 431-432, 448-450, 451, 452-453, 643, 651, 1207, 1233, etc.)

[2] « Point de doute que les sectateurs d'un culte ne doivent être surveillés pour qu'ils ne troublent pas l'ordre, et arrêtés où moment où ils le troublent; mais cette surveillance provisoire ne doit pas attenter à leur liberté jusqu'à l'existence du délit. La loi ne punit pas d'avance; elle ne persécute pas par précaution. » (Rapport au Conseil des Cinq-Cents, du 29 prairial an V. *Moniteur*, p. 1097.)

Digitized by Google

pour se reconstituer de fait dans beaucoup de lieux, trouva plus de facilités même dans ce régime que le système de l'autorisation préalable ne lui en eût offert dans des circonstances analogues?

Loin de nous de vouloir nous ériger en prophète de malheur! Mais n'y aurait-il pas un peu de témérité à reléguer au nombre des événements impossibles le retour de quelqu'un des jours de deuil qu'ont traversés nos pères? Plus d'une école politique parmi nous caresse encore cette triste conception d'une école nationale, qui sourit également à tous les despotismes; plus d'une hypothèse se présente à l'esprit, où la réalisation en pourrait être tentée par la violence ou par la séduction. Ne regretterions-nous pas alors d'avoir laissé aux mains du pouvoir, quel qu'il fût, un instrument d'oppression dont il nous ferait sentir tout le poids? Nous l'avons déjà dit, si la persécution est désormais possible, c'est contre nous; car il n'y a que nous qui inspirions à la fois assez de haine et assez de crainte pour la mériter. Il ne faut donc pas s'y tromper, nous n'aurions aucun ménagement à attendre; et tandis que toutes les positions officielles seraient livrées au schisme, ses adhérents en possession exclusive des temples, des traitements et des faveurs; tandis peut-être qu'on encouragerait le prosélytisme protestant pour nous placer entre une double attaque, comme les gouvernements protestants de l'Allemagne ont soutenu les débuts de Ronge en haine du Catholicisme, on nous réserverait, à nous, toutes les entraves et toutes les vexations que saurait inventer l'arbitraire administratif. Certes nous ne doutons pas qu'avec l'aide de Dieu l'Eglise de France ne sortît victorieuse de cette épreuve; ce n'en est pas moins un devoir de prudence de prendre toutes les précautions possibles contre sa rigueur, et ceux qui se préoccupent du sort des âmes que la liberté peut perdre dans le présent tiendront sûrement aussi quelque compte de celles qu'il lui sera peut-être donné de sauver dans l'avenir. Dira-t-on que les moments de crise sont précisément ceux où les principes conservent le moins de force, et que, de notre propre aveu, ceux de 1789 n'ont été qu'une vaine barrière en 1791? Cela est vrai; mais un nouvel attentat à l'unité catholique ne suppose pas nécessairement une tourmente pareille à celle de cette époque; et si, quand les passions sont en jeu, on ne doit pas faire trop de fond sur les garanties légales, ce serait tomber dans un autre excès que de ne mettre aucune importance à les avoir pour soi. Le triomphe du mal est fréquent en ce monde; faut-il pour cela lui

Digitized by Google

laisser le champ libre et ne lui opposer aucun obstacle? Un tel pessimisme ne serait ni raisonnable ni chrétien.

Il est temps de finir ces réflexions, dont l'importance du sujet peut seule excuser l'étendue. Elles n'auront pas été tout à fait inutiles si, en appelant l'attention de nos amis sur une question dont toutes les faces ne l'avaient peut-être pas également fixée, elles contribuent à les engager de plus en plus avant dans cette voie sagement, mais largement libérale, qui, pour eux, est la seule voie à la fois honorable et sûre. Et si quelque adorateur exclusif de la liberté nous adressait le reproche de ne l'avoir pas assez défendue pour elle-même, de nous être trop préoccupé de ce qu'on doit attendre d'elle, trop peu de son mérite propre et de ses droits absolus, nous dirions que pour lui refuser les honneurs d'une apothéose païenne, nous n'en éprouvons pour elle ni un respect moins sincère ni un dévouement moins profond. Nous ne la mettons pas au-dessus de la vérité; mais nous la proclamons son auxiliaire le plus utile et le plus digne; n'est-ce pas lui faire une assez belle part? Nous ne formons point à sa voix un pacte coupable avec l'erreur; mais nous ne craignons pas de marcher sous sa bannière avec ceux de nos frères que l'erreur sépare de nous. On fait trève aux querelles intérieures lorsqu'il s'agit de combattre pour l'indépendance du sol, et quand le domaine des convictions religieuses est envahi par un pouvoir sans titre et sans mission pour le régir, nous sommes avec quiconque en veut revendiquer la franchise, certain que, plus il sera libre, plus nous y trouverons un champ favorable aux luttes pacifiques de l'intelligence et aux bienfaisantes conquêtes de la foi.

E. DE FONTETTE.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES EN PROVINCE.

Le vif mouvement qui porte depuis quelques années nos études de province vers l'archéologie demeurerait incomplet et insuffisant s'il n'était accompagné d'un retour analogue vers nos archives locales. Il n'y a pas de meilleur garde à donner aux monuments que le souvenir des événements dont ils ont été le théâtre; et, bien que je ne veuille pas diminuer la part de réprobation qui appartient au vandalisme moderne, je crois que les pierres auraient été plus habituellement, plus généralement respectées, si l'indifférence historique ne nous avait envahis; c'est elle seule qui rendit possibles l'oubli et bientôt la destruction des vieux personnages de granit épars de tous côtés sur notre sol. Du jour où, ne parlant plus aucune langue, ils se tenaient roides, muets et quelquefois incommodes sur le bord des grands chemins, qu'avait-on de mieux à faire que de les toiser et de les utiliser en mètres cubes? Aujourd'hui une réaction a commencé. Les préjugés qui exploitent les ruines, après les avoir faites, cèdent désormais aux sympathies réparatrices. On a sauvé Versailles en inscrivant dessus *Musée;* il est cruel de penser que, sans cette précaution, la bande noire pouvait s'en emparer. Cependant, rendons grâce au sentiment public qui, n'admettant plus les choses inutiles, reconnaît encore la valeur des traditions, et respecte le passé quand on sait le présenter sous une forme vivante et nationale. Secondons de toutes nos forces cette demi-justice; venons-lui en aide; mettons en lumière tous les efforts des hommes consciencieux qui, loin du tumulte et des ambitions parisiennes, se consacrent à la minutieuse

Digitized by Google

investigation de leur ville natale ou de leur province. Ils posent dès aujourd'hui une infranchissable barrière aux plus déplorables ravages, et préparent d'avance les pièces justificatives d'une véritable histoire de France.

A ce titre, je dois recommander au *Correspondant*, et défendre, si je le puis, contre des aggressions passionnées deux écrivains qui ont rendu, qui promettent encore à l'Anjou de signalés services : M. Victor Godard, déjà classé parmi nos antiquaires, et M. Godet, imprimeur à Saumur, qui débute dans la carrière sous les auspices des plus dignes encouragements.

Pour premier mérite, M. Godard eut celui d'inaugurer l'histoire angevine au point de vue franchement chrétien. Sans tomber dans l'affectation légendaire, il ne mutila ni ne défigura les traditions et les institutions religieuses, plus nombreuses dans notre pays que dans aucun autre ; il n'appliqua point une critique systématiquement hostile aux idées et aux hommes qui ne sont plus, et lorsque l'occasion se présenta de rectifier quelques bonnes grosses calomnies en pleine possession d'état, il le fit avec énergie. Sous ce rapport, il était le premier et le principal de nos concitoyens entrés dans cette voie ; mais, sous le rapport historique, il avait été devancé par un homme éminent aussi, qui avait eu d'autres difficultés à vaincre et les avait souvent vaincues : ce devancier fut M. Bodin, et M. Bodin, d'après le portrait que nous en traçait récemment l'un de ses plus fervents admirateurs, était un homme « plein des généreuses idées de la philosophie du XVIIIe siècle, idolâtre d'une révolution dans laquelle tout fut marqué au sceau de la grandeur, séduit par le Consulat, ébloui par l'Empire [1]. »

On tombe communément d'accord aujourd'hui que ce fut, en effet, un long éblouissement qui permit de considérer l'école philosophique du XVIIIe siècle comme généreuse, et le gouvernement consulaire comme libéral : aussi, on le devinera aisément, ce que nous venons de louer dans M. Godard était précisément ce qui manqua dans M. Bodin, et cette lacune dans une intelligence, même élevée, créait de grands vides dans un livre, même recommandable. Les *Recherches historiques sur l'Anjou* parurent de 1812 à 1815. Il était grandement louable à cette époque, si pleine d'émotions et de catastrophes politiques, de se conserver un studieux loisir, et de vouer ce loisir à

[1] *Biographie des deux Bodin.* Angers, 1846.

Digitized by Google

des études qu'assurément la faveur publique récompensait peu. En outre, ce livre abondait en détails consciencieux, en découvertes érudites, et le style respirait la lucidité de ce XVIIIe siècle, où vivait avec prédilection la pensée de l'auteur. M. Godard allait rectifier et compléter M. Bodin, non l'effacer complétement. Les deux écrivains d'ailleurs différaient autant par la manière que par le point de départ et le but. Tout ce qui a pu entrer dans le domaine de l'esprit public de 1812 à 1838, époque de la publication de *l'Anjou et ses Monuments*, se reflète dans ce dernier ouvrage ; la distribution seule des matière l'atteste. Le chapitre de M. Bodin est court et précis, comme un chapitre de l'*Essai sur les mœurs* ou de l'*Histoire de Charles XII*. Les divisions de M. Godard sont beaucoup plus amples ; son style est moins pressé ; des considérations théoriques précèdent souvent l'énoncé du fait, et le tableau prend des développements qui s'annoncent d'eux-mêmes quand on a sous les yeux le petit in-8° de 1812 et l'imposant in-8° grand format que M. Godard n'a pas craint d'adopter : choix que le succès a pleinement ratifié.

Cette coexistence des deux historiens angevins dans l'estime et dans la bibliothèque de quelques lecteurs impartiaux a fait naître une idée ingénieuse que M. Godet, imprimeur à Saumur, ville natale de Bodin, s'est chargé de réaliser. Les deux ouvrages sont chers, et leur réunion exige un déboursé qui nuira toujours à la popularité d'un livre. Il a donc pensé qu'en éditant Bodin à meilleur marché, et en ajoutant au texte, soit en notes, soit entre deux guillemets, qui rendent ces adjonctions parfaitement distinctes, tout ce qui le complète ou le rectifie, on assurait à cet ouvrage une durée sans cela fort problématique. « En publiant une seconde édition des *Recherches sur l'Anjou,* dit M. Godet en tête de sa préface, nous avons cru faire une œuvre utile au pays et à qui aime l'antiquité.... Toutefois, nous n'avons rien retranché au texte de M. Bodin ; seulement, quand nous l'avons cru utile, nous y avons intercalé nos propres observations, et, plus souvent encore, celles des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de notre pays.

« .... Il nous a paru aussi que le livre des *Recherches* supposait des connaissances historiques qui peuvent manquer à bien des lecteurs. Afin de combler cette lacune, nous avons essayé de donner, comme prolégomènes aux études locales, quelques courtes notions de l'histoire gauloise et angevine.

Digitized by Google

« Si notre travail, ajoutant quelque intérêt de plus à l'œuvre si intéressante de M. Bodin, peut contribuer à répandre chez nous, au point de vue de l'art, le goût du passé, et à inspirer l'admiration des monuments anciens, nous aurons atteint notre but, et nous serons heureux d'avoir ainsi participé au mouvement historique qui s'opère de toutes parts. »

Ces intentions et ce langage modestes ne devaient assurément blesser personne. Cependant si quelqu'un pouvait se sentir atteint, c'était M. Godard, auquel on enlevait ainsi une spécialité précieuse, et les amis de M. Bodin auraient dû triompher en voyant ainsi tomber, par une habile et heureuse combinaison, l'argument capital que beaucoup de gens opposaient à cet auteur. C'est cependant le contraire qui vient d'arriver. M. Godard, en homme d'esprit, et, ce qui vaut encore mieux, en cœur vraiment chrétien, a pris sous son patronage l'entreprise de son jeune émule, et c'est le camp opposé qui proteste contre l'édition nouvelle, en criant à l'irrévérence.

Cette guerre, intestine d'abord, éclata bientôt au grand jour; elle prit pour champ de bataille les deux sociétés industrielle et littéraire d'Angers, et six ou sept brochures échangées en quelques mois à peine ont donné à cette querelle toute la publicité qu'elle pouvait comporter. Les armes sont encore chaudes, et quelques-unes peut-être encore chargées; Robert d'Arbrissel et la révocation de l'édit de Nantes servent de point d'attaque.

Robert d'Arbrissel, étudiant des écoles de Paris, official de l'évêché de Rennes, se rendit à Angers, ville célèbre par les études théologiques. Il y résida quelque temps; mais, épris d'un grand amour de la solitude, il ne tarda pas à se réfugier dans la forêt de Craon, vivant en compagnie de quelques disciples, et goûtant avec eux les charmes de la prière et du silence. Sur ces entrefaites, Urbain II vint, en 1096, visiter Angers, tout rempli de la renommée du solitaire; il voulut l'entendre, puis le nomma prédicateur apostolique. Robert fut donc contraint de quitter sa forêt chérie, et répandit la parole de Dieu en diverses provinces. Mais toujours la solitude lui revenait au cœur; et tandis qu'à sa voix des légions partaient pour la Terre-Sainte, d'autres, arrachés aux vices et à la misère, le suivaient en foule.

Il les conduisit dans une vallée sauvage, arrondie en amphithéâtre; il y bâtit un monastère du nom de Fontevrault, dont les restes servent aujourd'hui de maison de détention, et sont demeurés pleins

Digitized by Google

d'attraits pour le visiteur. Un ordre fut fondé en même temps que s'élevait l'édifice, et ce qui le distingue de la plupart des créations de la même époque, c'est que les femmes y recevaient et y remplissaient les fonctions de supérieures. Robert d'Arbrissel lui-même, dont nous avons la crosse au musée d'Angers, remit ses pouvoirs entre les mains de Pétronille de Chemillé. La malice ne pouvait tarder à s'emparer de cette innovation, mais elle ne déconcerta pas le pieux fondateur. Sa pensée, comme celle de tant d'autres de ses contemporains, s'élançait vers l'Orient, elle gravissait le Calvaire. Robert crut assister à cette heure où Dieu, en croix, la tête penchée, regardant affectueusement sa mère et saint Jean, prononça ces paroles : « Femme, voilà votre fils ; fils, voilà votre mère. » Et Robert avait pris pour bases de son ordre ces mots mystiques et divins. « Or, se « dit-il, comme le fils doit obéissance à sa mère, de même mes re- « ligieux, figures de saint Jean, devront soumission aux religieuses, « images de Marie. »

Ce récit, fort éloquemment présenté par M. Godard, pouvait-il entrer dans l'oreille du XVIIIe siècle? La réhabilitation de la femme par le culte de la sainte Vierge, l'enthousiasme de la charité opposé aux mœurs païennes ou aux sensualités musulmanes, ces grandes pensées du moyen âge, ces grandes conquêtes de la civilisation sur la barbarie, touchaient peu les *généreux* convives du baron d'Holbach, et par conséquent ne se présentèrent même pas au jugement de M. Bodin. Il accueille une anecdote suspecte que M. Godet contredit avec empressement : de là, grande irritation.

M. Bodin parle de Robert d'Arbrissel sans amertume, je le reconnais volontiers, mais sans la moindre intelligence de son œuvre ; et si l'on accorde que M. Godet l'a relevé en cet endroit avec trop de légèreté, on ne peut disconvenir, d'autre part, que la note incriminée ne renferme plusieurs notions justes, curieuses, indispensables.

Ce serait, du reste, entraîner les lecteurs du *Correspondant* bien loin, que de les faire entrer dans le fond d'un débat qui, par lui-même, n'a pas de portée ; nous n'avons guère à nous mettre en garde contre les excès des fondateurs d'abbayes, et le public sera mieux en mesure de juger la valeur du travail de M. Godet, le sens des susceptibilités qu'il éveille, le mérite de l'assistance fraternelle de M. Godard, en approfondissant le second démêlé, auquel nos adversaires atta-

Digitized by Google

chent aussi, je crois, plus d'importance. La révocation de l'édit de Nantes a d'ailleurs un intérêt général qui, sans me rendre infidèle au titre de cet article, est plus conforme aux préoccupations habituelles des lecteurs du *Correspondant*.

La Société des sciences et arts d'Angers avait, sur le rapport de M. Godard, sanctionné la réimpression de Bodin. La Société industrielle se prononça en sens contraire, à l'unanimité, moins une voix. La discussion s'était engagée, après Robert d'Arbrissel, sur le dénombrement des fugitifs calvinistes en Anjou, et particulièrement dans la ville de Saumur, leur siége principal.

Voici en quels termes la question fut d'abord posée par l'orateur de la Société industrielle :

« La révocation de l'édit de Nantes a pour date le 22 novembre 1685 ; cette mesure donnait aux réformés qui ne se convertiraient pas, quinze jours pour quitter la France et leurs familles. Plusieurs millions de Français furent ainsi jetés tout à coup sur la terre étrangère, sans parler de ceux à qui le chagrin, les misères inséparables d'un exil violent et subit, et surtout les mesures de plus en plus cruelles du gouvernement, firent trouver sur le sol même de la patrie la fin éternelle de ces persécutions. » Ce début aurait dû mettre en défiance, car il reproduit des erreurs abandonnées depuis fort longtemps dans les controverses sérieuses. L'édit proscrivait les ministres protestants, mais les familles protestantes étaient retenues en France par tous les efforts imaginables. Basnage, Benoît, autorités protestantes, ont pris pour maximum du nombre des fugitifs 400,000, laquelle évaluation elle-même n'est pas justifiable. Le débat n'existe réellement qu'entre le chiffre de 67,000, adopté par le duc de Bourgogne, et le dénombrement un peu plus élevé adopté par quelques auteurs graves ; ceci fait ressortir encore le prix des investigations historiques prises en détail, et pour ainsi dire à leur source. J'en ai éprouvé moi-même le bénéfice à Angers et à Toulouse, à propos de la Saint-Barthélemy. Dans la question présente, n'est-ce point par des études faites en province, et sur la province, qu'on a pu estimer avec quelque précision l'émigration générale qui, dans son énonciation vague, échappait d'abord à toute analyse certaine ?

Suivons donc le débat sur le terrain de Saumur. « Bodin a prétendu que le pays avait perdu les deux tiers de ses habitants, dit la Société industrielle, et, tout récemment, plusieurs contradicteurs s'étaient

Digitized by Google

élevés contre cette assertion. Dans son *Histoire de l'Anjou*, M. Godard en réduit la proportion à un dixième.....

« ..... Il n'avait pas manqué de provoquer à l'avance l'attention de M. Godet sur ce point. M. Godet n'a pas fait défaut à l'appel qui lui était adressé, et il prétend combattre Bodin et M. de Miromesnil par les mêmes arguments déjà tant de fois appréciés. » M. de Miromesnil était intendant du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou ; chargé d'un recensement de ces trois provinces, il porte la dépopulation à moitié.

« Vous prétendez, poursuit-on, contredire ce document à l'aide de calculs faits d'après les registres de naissances de l'époque : les registres ne pouvaient pas être exacts, et vos calculs ne peuvent l'être non plus. Dans ces temps de persécutions et de guerres, les protestants avaient la nécessité de se dissimuler autant qu'ils le pouvaient, et, loin de les faire enregistrer avec exactitude, ils devaient cacher la naissance de leurs enfants. »

M. Godard, membre des deux assemblées, présenta lui-même sa réponse, que je me plais à citer. Nous avons besoin de nous former à ces épreuves. La vérité périt souvent dans nos mains faute de volonté ou de savoir pour la défendre, et l'on ne peut trop citer ceux qui unissent, pour une semblable cause, le mérite du caractère à celui de la compétence.

« La première opinion (celle de Bodin, qui élève aux deux tiers de la population le chiffre des Saumurois exilés) est abandonnée de tous, dit M. Godard. Cet abandon prouve combien il était utile, en réimprimant Bodin, de joindre des notes à son texte. Relativement aux deux autres opinions, il s'agit de savoir qui l'on doit plutôt croire, ou de l'affirmation de Miromesnil, contemporain, ou des registres de l'état civil, qui sont, j'imagine, également contemporains.

« Nous avons le tort de préférer ces derniers, et nous y persistons : d'abord, parce que les registres de l'état civil sont naturellement les vraies sources en cette matière, surtout depuis les édits et ordonnances ; ensuite, parce que ceux des réformés de Saumur, à partir de la fin du XVIe siècle, ne sont pas aussi mal tenus qu'on a bien voulu le dire. Sans aucun doute, certains noms y sont médiocrement écrits, quelquefois illisibles ; on se serait même trompé de sexe à l'encontre de la célèbre Mme Dacier, dont les études viriles firent dire à un plaisant que le greffier ne s'était trompé qu'à moitié. Mais ces

Digitized by Google

négligences ne portent pas, relativement du moins à la plupart des séries, sur le nombre des individus, ce qui est ici le point essentiel.

« J'ai examiné, m'écrit un correspondant, avec la plus grande at-« tention, les registres des protestants de Saumur. Ce sont des in-« folio de petit-raisin, et des in-quarto du même papier. Les pas-« teurs eux-mêmes en ont rédigé les actes, et, il faut le dire à leur « louange, ces registres sont tenus avec un soin, une exactitude « qu'on ne rencontre que rarement dans ceux des catholiques. Tous « sont dans un état parfait de conservation.... »

« On dit encore, et ceci passe le sérieux, que les protestants faisaient baptiser leurs enfants par les curés de l'Eglise romaine, d'où il suivrait que l'on aurait compté au nombre des naissances catholiques beaucoup de naissances protestantes. Cette objection est au moins bizarre ! Toute aussi bizarre que celle qui consisterait à dire que de sincères catholiques, n'importe dans quel temps de persécution, auraient présenté leurs enfants au baptême des ministres réformés. Je ne crains pas de l'avouer, j'ai une plus haute idée de la fermeté des protestants dans leur foi que l'auteur de cette objection.

« ....Du reste, cette triste nécessité de se dissimuler n'a pu exister tout au plus que plusieurs mois avant et après la révocation de l'édit, puisque les célèbres professeurs de l'Académie de Saumur enseignaient encore vers 1684. Ainsi donc, en supposant vraie l'inscription des enfants réformés sur les registres catholiques et leurs baptêmes par nos prêtres, il en résulterait une fraude qui, pour Saumur du moins, ne pourrait être que postérieure à 1684 ; les registres antérieurs à cette date demeurent donc inattaquables. Or, ce sont précisément ces registres de l'an 1613 à 1672 qui ont servi de base aux calculs faits par les partisans de la réduction du chiffre des exilés saumurois au sixième.

« ....Nos registres ainsi discutés, passons au texte de Miromesnil. « La ville de Saumur, dit-il, a été peuplée de la moitié plus qu'elle « n'est présentement. »

« ..... Cette affirmation contrarie évidemment nos registres ; elle serait, sinon toute-puissante, du moins très-puissante à les combattre, s'il apparaissait que Miromesnil eût fait faire une enquête spéciale sur la population de Saumur. Je conçois, du reste, qu'entre deux documents officiels on pût hésiter à se prononcer, si l'on ne savait com-

Digitized by Google

ment, même de nos jours, se font certaines statistiques ministérielles. En veut-on une preuve? Nous la donnerons; et puisque M. Talbot nous a parlé de M. le préfet, c'est à l'un de ses prédécesseurs que nous irons la demander.

« M. Montault-Desilles, pendant son administration (1801 à 1802), reçut, ainsi que ses collègues, l'ordre de dresser une statistique départementale. Il s'environna de tous les hommes spéciaux, et fit rédiger un travail qui, durant plusieurs années, fut le seul vraiment officiel. Il forme un cahier in-folio de 171 pages, dans lequel on lit que la quantité de terre plantée en vignes, sur notre département, s'élevait à 71,880 hectares, et l'on a cru à ce chiffre jusqu'à ce que le cadastre, malgré l'extension de cette culture, soit venu le réduire à 31,000. Ajoutons que M. le préfet, dans sa statistique, s'occupait d'un seul département, tandis que Mirosménil avait à opérer sur une immense échelle, sur la Touraine, le Maine et l'Anjou. »

M. Godard cite ensuite la méprise de l'intendant de Tours, M. de Miromesnil lui-même, faisant produire à la Touraine 62,000 balles de soie, tandis que la douane de Lyon, par laquelle passait forcément alors tout ce commerce, n'en enregistrait que 3,000, année commune.

M. Godard a extrait cette piquante statistique de l'*Histoire de l'Eglise*, par Bérault-Bercastel; mais cet auteur l'avait puisée lui-même dans l'abbé de Caveirac, qu'il a eu le tort de ne pas nommer. Cette réfutation a été décriée par quelques écrivains, qui avaient pour cela leurs motifs; mais comme elle s'appuie sur des faits et sur des chiffres, elle n'en a pas moins servi à défrayer la plupart des dissertations postérieures. Je compléterai donc la citation de M. Godard en laissant parler M. de Caveirac lui-même :

« Si vous sçaviez comme moi, dit-il, de quelle manière on procède à ces sortes de mémoires, vous verriez que ce sont plutôt des compilations que des recherches, un espèce d'ouvrage de rapport, un tout composé de pièces et de morceaux, où l'on distingueroit sans peine la différence des mains à la diversité des opinions et des vues. J'ai contribué une fois, sans le sçavoir, à la grosseur d'un volume qui fit la réputation d'un intendant; je ne le connaissois pas, j'en étois même éloigné de deux cents lieues; mais il avoit demandé des éclaircissemens à quelqu'un qui eut recours à moi, et je fus bien surpris de trouver mon mémoire mot à mot dans son ouvrage; heu-

Digitized by Google

reusement pour la chose, j'y avois apporté quelque attention, et quand je n'y en aurois mis aucune, le magistrat n'en auroit pas moins retiré toute la gloire qu'il en attendoit. »

Abordant ensuite la question commerciale dans toute son étendue, l'abbé de Caveirac soutient que l'exagération qui s'est plu à grossir le nombre des fugitifs, a exagéré plus encore les conséquences industrielles de leur fuite. Pouvions-nous d'ailleurs porter à l'étranger le secret de nos manufactures, quand c'est de l'étranger même que nous tenions nos principales industries? Le Français a perfectionné plus qu'il n'a inventé, et il n'en rougit point; car la plupart de ses produits conservent le nom même qui atteste leur primitive origine : velours d'Utrecht, damas de Gênes, gros de Naples, lévantine, glaces de Venise, serge d'Ascot. Les tapisseries des Gobelins ne se firent qu'à l'imitation de celles de Flandres et d'Angleterre; les draps de Hollande et d'Espagne servirent de modèles à ceux de Sedan; la Hollande nous communiqua l'usage de l'écarlate; l'Angleterre, la plupart des mécaniques, et particulièrement les métiers à bas; l'Allemagne, la quincaillerie; enfin les moulins à foulons, les presses, la calendre, l'apprêt des toiles, nous sont tous venus des lieux où les déserteurs calvinistes sont censés aujourd'hui les avoir portés. Si l'on renonce à leur en attribuer l'invention, il ne faut pas davantage les doter d'une importance numérique capable de suspendre tout à coup l'activité de notre commerce, car les calvinistes n'étaient employés dans la plupart de nos ateliers qu'avec beaucoup de méfiance et de restriction. Souvent même les autorités les en excluaient officiellement. En Languedoc ils ne pouvaient dépasser le tiers des ouvriers, et c'était la province qui leur était le plus favorable. Le Parlement de Normandie, par arrêt de 1667, n'en permettait qu'un quinzième. A Paris, la plupart des communautés, tant d'arts que de métiers, n'en admettaient pas un seul, ainsi que les villes d'Amiens, de Dijon et d'Autun. Colbert d'ailleurs, que les protestants exaltent assez volontiers pour l'opposer à Louvois leur persécuteur, Colbert n'a-t-il pas reçu et ne mérite-t-il pas le beau titre de créateur de notre commerce? Est-ce que l'état de la France sous Henri III comportait la prospérité et le développement industriel? Est-ce que Sully ne donnait pas la préférence à l'agriculture, et ne lutta pas contre Henri IV à propos de l'introduction des mûriers? Est-ce que Louis XIII et Richelieu purent consacrer attention et loisir suffisants à cette partie des intérêts du

Digitized by Google

royaume? Est-ce que la minorité de Louis XIV et le ministère Mazarin ne furent pas dévorés par la Fronde et ses suites?

L'abbé de Caveirac, tant dédaigné qu'il soit, touchait plus juste quand il attribuait la langueur commerciale en France à la multitude des barrières et des circonscriptions arbitraires; et je le citerai encore une fois textuellement, ne fût-ce que pour prouver qu'on peut défendre avec franchise la bannière catholique sans sacrifier la bannière nationale et sans perdre toute intelligence des questions pratiques.

« La diminution de notre commerce sur la fin du règne de Louis XIV ne doit pas, dit-il, être tellement attribuée à la misère des temps et aux inconvéniens de la guerre, que la gêne et les surcharges n'y ayent eu aucune part. Le tarif de 1669, les règlemens de la même année pour les laines, les droits perçus sur les soies aux douanes de Valence et de Lyon, le tiers sur taux et le quarantième ont fait grand tort aux fabriques. Je vois avec plaisir qu'on commence à s'en apercevoir, et c'est assez pour que je n'aye pas besoin d'en dire davantage. Pourquoi n'entrevoyons-nous pas une plus belle aurore? Un soleil de justice ne se lèvera-t-il jamais sur tant de villes qui souffrent d'une préférence accordée à tant d'autres? Pourquoi cette distinction de provinces étrangères, qui semble reprocher quelque chose à celles dont la fidélité ne s'est jamais démentie, dont les secours sont toujours instants? Les fabriques de Tours furent sacrifiées à celles de Lyon, et le tombeau de la mère des soieries devint le berceau de celle qui en étoit à peine l'enfant. Cette économie mal entendue s'est renouvelée dans un autre genre, et se maintient encore en faveur de la ville de Marseille au préjudice de la province de Languedoc. Le plus clair de nos profits est pour ceux qui, assis sur nos balles de draps ou se promenant devant leur port, sont, malgré nous, nos correspondans. »

Puis, après avoir prédit différentes calamités inhérentes aux mêmes abus, il termine ainsi :

« Ces événemens sont plus prochains qu'on ne pense, et comme on pourroit bien un jour en accuser l'abolition du calvinisme, je les annonce, afin que la troisième génération, si ma réponse mérite de la voir, puisse trouver dans ce que j'écris la solution à tout ce que les prétendus réformés pourroient écrire sur cette matière. »

Etait-ce là de l'impéritie et de l'obscurantisme?

Digitized by Google

Revenons aux brochures angevines ; car les séances orageuses de la Société industrielle furent promptement livrées au public et distribuées gratuitement. Ceux qui entamèrent la querelle s'en étonnent et s'écrient : « Qu'espère-t-on gagner avec cette discussion?... En est-on donc réduit à dissimuler la portée du mal, et quand nous déplorons la ruine et les malheurs de tant de familles, croit-on avoir justifié les auteurs de ces maux cruels en cachant un certain nombre de leurs victimes ? »

Ici je demanderai à mon tour quel prix on peut mettre à grossir le nombre des victimes imaginaires. Je comprendrais l'indifférence, je ne puis m'expliquer l'obstination. Veut-on échauffer les esprits contre l'intolérance et le fanatisme? Cela est excellent dans tous les siècles ; mais il faut cependant examiner la tendance de celui dans lequel on vit, et ne diriger ses batteries qu'en conséquence. Le fanatisme ne change pas, mais les fanatiques ont changé. Ce ne sont plus les catholiques qui s'appuient, de nos jours, sur les mesures à la Louis XIV ; ce ne sont pas eux qui entrelacent avec les articles de la Charte les principes de 1682 et 1685. Maîtres du pouvoir, il était utile de les prémunir contre les tentations du despotisme ; aujourd'hui ce sont leurs adversaires qu'il faut craindre d'exciter injustement, c'est la tyrannie qu'on leur impose qu'il faut au moins se garder d'aggraver si l'on ne se sent pas disposé à la combattre. Nous avons bien le droit de déjouer l'exagération des souvenirs dans le passé, quand il en peut résulter l'exagération de l'arbitraire dans le présent.

Il y a donc une pensée fixe chez nos antagonistes, et je crois qu'elle se révèle clairement dans le passage suivant :

« Vous dites d'abord que la mesure n'a pas été inspirée par le fanatisme religieux, mais seulement par la politique de Louis XIV, lisons-nous dans la première brochure. Est-ce que le pouvoir royal ou la paix publique avait quelque chose à craindre alors de ces protestants paisibles et laborieux, à qui l'édit de Nantes n'avait conféré pourtant qu'une tranquillité précaire? Louis XIV avait-il rencontré chez les protestants du XVIIe siècle cet esprit de rébellion que les catholiques du XVIe avaient montré contre Henri IV? Les guerres de religion étaient éteintes, les dissentiments religieux n'existaient plus qu'au fond des esprits, et depuis longtemps restaient étrangers à la politique. »

Puis une seconde brochure ajoute : « Aux bras de Mme de Montes-

Digitized by Google

pan, Louis XIV songeait encore à sa gloire, à la guerre, à son royaume, à la religion ; mais il s'occupait fort peu des protestants. Devenu l'époux de Mme de Maintenon, la dévotion fit pâlir toute autre pensée, et les protestants lui semblèrent ses plus terribles ennemis....

« Tel a été constamment, messieurs, le développement parallèle de ces deux sentiments chez Louis XIV : jeune, impétueux et déréglé, son orgueilleuse politique ne crut pas avoir à démêler rien avec le protestantisme ; sur le retour de l'âge, converti, dévot, à la manière des gens de l'église, il n'eut qu'une pensée : la persécution et l'anéantissement de l'hérésie, la mort ou la conversion des hérétiques [1].»

A la bonne heure, voilà qui est clair, et nous ne sommes plus en peine de deviner les intentions.

M. Godard ne pouvait pas reculer. Il a rendu deux brochures pour deux brochures ; il a cité M. Guizot, M. Henri Martin, M. Michelet, Théophile Lavalée, Capefigue, M. de Beausset ; il a soutenu, avec eux, que cette mesure, évidemment liée aux sentiments religieux du roi, se rattachait cependant plus encore à une pensée politique, à une tentative d'unité nationale. On lui a opposé écrivain pour écrivain, et en vérité c'était facile, car que n'a-t-on pas écrit sur ce triste chapitre ! Changeons donc de méthode ; invoquons purement et simplement les faits au risque de paraître peu nouveau. Ne vaut-il pas mieux dire cent fois la même vérité que de la dissimuler une seule fois lorsqu'elle est contestée ?

[1] Le premier édit de Louis XIV contre les protestants est du 1er *février* 1669, époque de la plus grande faveur de Mme de La Vallière. Le 5 *du même mois*, avait lieu en présence du roi la représentation solennelle de *Tartufe*. La faveur de Mme de Fontange date de 1680. C'est le scandale le plus honteux qu'ait donné Louis XIV. Cette favorite mourut en couches, le 28 juin 1581. Voici, en résumé, les mesures prises contre les protestants dans cet intervalle :

Edit du 28 février 1680. Les *sages-femmes* ne pourront désormais appartenir à la religion protestante.

19 novembre 1680. Le cadavre de ceux qui auront persisté dans le protestantisme au moment de la mort *sera traîné sur la claie.*

13 mai 1681. Les protestants ne pourront prendre des apprentis de leur secte.

17 juin 1681. Il est permis aux enfants de se convertir à *sept ans.*

(*Note du rédacteur en chef.*)

Digitized by Google

Nous n'avons d'ailleurs qu'à prendre au mot la leçon donnée par nos adversaires. « Supposez que la phrase de M. Godard fût passée inaperçue, dit la première brochure, un autre l'eût répétée dans quelques années, un troisième eût cité les deux premiers, et l'on fût promptement arrivé ainsi à réunir un certain nombre d'autorités pour soutenir un des paradoxes historiques les plus singuliers. » Quel judicieux aperçu et quel excellent avis ! Quel service eût rendu à beaucoup de nos contemporains le premier qui eût arrêté à son apparition la phrase sur la vieillesse de Louis XIV et son importune conversion !

Ce prince n'avait que quarante-sept ans quand il révoqua l'édit de Nantes, par conséquent la question de fait sera promptement vidée ; mais que ne pourrait-on pas dire sur la question morale ? Quoi ! Louis XIV plus grand, plus digne aux bras de Mme de Montespan, qu'humblement agenouillé devant un autel, comme le moindre paroissien de Versailles, pour faire bénir un mariage de conscience ! Quoi ! Louis XIV, dans la fougue de la jeunesse et de l'orgueil, *impétueux, déréglé,* plus grand, plus digne que dans la maturité de ses conseils, dans le glorieux succès des traités, dans l'abaissement des Pyrénées, dans son héroïque fermeté contre l'Europe coalisée, dans cette admirable confiance envers la victoire à Denain ! Mais les juges les plus prévenus contre le grand roi ne lui ont jamais refusé leur hommage en sens inverse de celui que vous prétendez lui rendre. Je croyais que la première moitié du règne de Louis XIV appartenait surtout à sa fortune, et la seconde plus particulièrement à lui-même. Je n'avais jamais entendu professer qu'un roi quelconque, passant de l'adultère officiel à la régularité scrupuleuse des lois de la famille, eût manqué à son caractère et à son peuple. Je ne trouvais pas Louis XIV moins majestueux après la guerre de Succession qu'à la première invasion de la Hollande, et c'est assurément ce que pensait aussi la fille illustre de Necker, émancipateur des protestants, Mme de Staël, qui cependant n'écrit pas du style de Mme de Sévigné. « Ce n'est qu'à l'époque de ses revers, dit-elle, que Louis XIV a développé ses véritables vertus. On ne se sent pas avec lui la moindre sympathie jusqu'au moment où il fut malheureux ; alors une sorte de grandeur native reparaît dans son âme[1]. » L'empereur Charles VI, annonçant à sa cour la mort de Louis XIV, se contenta de dire : « Messieurs, *le roi* est mort ; » et la nouvelle se répandit dans ces termes à Vienne,

[1] *Considérations sur la révolution*, t. I, p. 42.

Digitized by Google

comme si cette ville eût été la capitale de la France. Est-ce là l'oraison funèbre d'un monarque déchu ?

Quant à la progression de rigueur dans le caractère de Louis XIV, c'est encore l'assertion opposée qui se trouve vraie. A mesure qu'il vieillit, au contraire, il s'aperçoit de la fausse voie dans laquelle il est entré envers les protestants; il s'y arrête, il rétrograde : quand il meurt, la persécution avait cessé, et l'on va juger, pièces en main, si j'oppose paradoxe à paradoxe.

Pour condamner autre chose qu'un prince ombrageux, pour flétrir la piété même chez les princes, pour faire surgir de la tête d'un confesseur et d'une dévote la proscription toute armée, comme le signe distinctif de leur présence et l'apogée de leur crédit, il faut commencer par isoler Louis XIV de son siècle ; car, si l'on voulait user de représailles, il n'y a pas un acte d'intolérance catholique qui n'ait été mille fois dépassé, soit de gouvernement à peuple, soit d'individu à individu, par l'intolérance luthérienne et calviniste. Mais à quoi bon les représailles ? Elles n'ont que trop ensanglanté le monde; qu'elles ne troublent plus du moins, et vainement, la paisible région de l'histoire. Remontons plutôt à l'idée-mère qui enfanta ces abus de pouvoir. Le XVIe siècle avait été noyé dans le sang, non-seulement des guerres religieuses, mais des supplices judiciaires. Les réformés, après avoir contesté à Rome son autorité les armes à la main, avaient à peine escaladé un trône, qu'ils reconstituaient à leur bénéfice politique le principe même qu'ils venaient de combattre : seulement ils l'appliquaient avec une cruauté plus farouche et moins justifiable; car, le salut éternel de l'âme n'étant point exclusivement attaché à leur dogme nouveau, ils satisfaisaient des vues purement humaines. Qu'en a donc conclu le siècle plus pacifique qui lui succéda? Il en a conclu tout ce qui pouvait conjurer de nouvelles discordes religieuses et le retour des malheurs auxquels on venait d'échapper ; il en a conclu que, les princes protestants eux-mêmes ayant extirpé violemment le catholicisme de leurs Etats, sous prétexte de leur propre sûreté, les rois catholiques pouvaient licitement essayer la même chose à l'égard des réformés, bien que l'avantage d'une douceur relative dans les moyens demeurât toujours de leur côté. L'Europe chrétienne est éclose au souffle de l'unité, et la rupture de ces vieux liens n'a pas été l'œuvre d'un seul jour. Tout s'y tenait, tout s'y tient encore plus qu'on ne le pense.

Digitized by Google

Les citations à l'appui de ces points de vue sont très-superflues ; toutefois, qu'on veuille bien nous passer un rapprochement. Que se passait-il en Angleterre à l'époque où Louis XIV raturait d'un trait de plume l'émancipation des protestants? Charles II venait de mourir ; Jacques II allait monter sur le trône, et trois ans après il en devait être banni. Pourquoi? Pour avoir reçu un nonce du Saint-Siége ; pour avoir tenté deux cents ans trop tôt ce que nous applaudissons tous aujourd'hui : l'émancipation des catholiques. La Hollande, véritable arsenal des réformés, quel enseignement nous fournit-elle de son côté? Louis XIV envoie à Utrecht le maréchal d'Uxelle et Melchior de Polignac, célèbre depuis sous le titre de cardinal de Polignac. Il prétend faire insérer dans un traité la liberté du culte catholique ; les plénipotentiaires hollandais refusent. L'abbé de Polignac insiste, et le maréchal d'Uxelle, s'apercevant que la harangue étudiée de son collègue ne produit pas d'impression sur les interlocuteurs, se lève, et leur dit militairement : « Messieurs, choisissez : rétablissez la religion catholique en Hollande, avec tous les droits qu'elle possédait avant que vous en eussiez vous-même aucun, et le roi, mon maître, traitera de même les réformés chez lui. » Les plénipotentiaires hollandais ne se rendirent pas plus à cet argument direct qu'à l'éloquence de M. de Polignac. Étaient-ils sous l'empire de Mme de Maintenon? Et peut-il tant en coûter, quand on a jeté un seul regard sur l'état politique et confessionnel du siècle de Louis XIV, d'avouer que l'intolérance réciproque des religions dissidentes était la base de la constitution européenne? N'est-il pas évident, qu'aujourd'hui même, quand les catholiques luttent pour faire adopter en France le principe général de la liberté, en Angleterre, en Prusse, en Suède, en Danemark, ils luttent précisément contre les débris du XVIe et du XVIIe siècle, contre les retardaires de la philosophie du XVIIIe ?

Il ne me semble pas plus exact de dire que les calvinistes, à partir de l'édit de Nantes, ne donnèrent plus d'ombrage au pouvoir royal. Le siége de La Rochelle est un démenti de quelque importance à cette théorie. Mais ce que l'on oublie aussi trop communément, c'est que l'édit de Nantes lui-même fut arraché à Henri IV dans un des moments les plus critiques de son règne, et dans toute l'ardeur de la rivalité entre la monarchie française et la monarchie espagnole.

Sous Louis XIII, les calvinistes préludèrent par une escarmouche, peu respectueuse pour le monarque lui-même, à la guerre en règle

Digitized by Google

qu'ils soutinrent plus tard contre Richelieu en personne. Ils se saisirent du passage de la Dordogne au moment où le jeune prince se rendait à Bordeaux au devant d'Anne d'Autriche, obligèrent le roi à changer son itinéraire, et, en attendant le bon effet de leurs réclamations ainsi notifiées, envoyèrent le marquis de Bonnivet négocier une alliance en Angleterre, tandis qu'ils signaient un pacte avec le prince de Condé. Le président Hénault, dans son Abrégé chronologique, résume en peu de mots ce curieux épisode de la fidélité calviniste : « Retour du roi depuis Bordeaux jusqu'à Châtellerault, dit-il, *toujours en bataille*, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant général de l'armée qui couvrait sa marche contre les insultes des mécontents et des huguenots. » Quel prince, aujourd'hui, trouverait bon de voir ainsi célébrer ses fiançailles?

La minorité de Louis XIV, les troubles de la Fronde, l'alliance de Mazarin et de Cromwell, expliquent suffisamment la longue trève qui exista de 1643, date de l'avénement du fils de Louis XIII, à 1685, date de la révocation de l'édit. Mais, dans les idées de l'époque, ce temps d'arrêt était à peine considéré comme une trève. Les arrêts du Parlement remplacèrent, dans cet intervalle, les coups d'autorité à la Richelieu et les rasements de place. Chaque jour le parti calviniste essayait une contravention à l'édit, et chaque jour les magistrats rendaient sentence pour les y rappeler. M. Talon, en particulier, confondit plusieurs de leurs subterfuges avec une grande véhémence. La collection des arrêts, au nombre de plus de deux cents, figure, avec les dates et la désignation des différents siéges de Parlement, dans les apologies de Louis XIV, publiées sous le règne de Louis XV, ce qui évite la peine de fouiller les greffes ; et dès 1670 on commença à envoyer dans les provinces des commissaires protestants et catholiques pour constater les contraventions. Bientôt après les Chambres mi-parties furent supprimées. On peut faire remonter à la même date, antérieure de quatorze ans à la révocation de l'édit, et par conséquent à l'élévation de Mme de Maintenon et à l'empire des confesseurs, le système qui excluait les protestants des hautes dignités, et même des professions lucratives, tandis que les faveurs et les allocations sur la cassette royale allaient au devant de tout nouveau converti. « C'était dans le même esprit, dit le chancelier d'Aguesseau dans ses Mémoires [1], que mon père approuvait l'u-

[1] T. XIII, p. 37.

Digitized by Google

sage de ces lois temporelles, dont je ne doute pas même qu'il n'ait inspiré plusieurs, par lesquelles le roi excluait les protestants des fonctions publiques ou de la participation de certains priviléges. Il disait souvent que le prince, étant le maître de ses grâces, pouvait très-justement ne pas les faire tomber sur ceux qui étaient suspects à l'Etat, soit par la différence même de leur religion, soit par une pente secrète à la révolte qu'elle leur avait inspirée autrefois, soit enfin par un esprit de parti qui se conserve toujours dans toutes les sectes, ce qui en forme comme un corps séparé du reste des citoyens, ou comme une espèce de république dans le sein d'une monarchie. »

On pensait alors que ce système suffirait pour amener le résultat désirable et désiré, et accélérerait la réunion de tous les Français sous une même foi et sous une même loi, objet avoué des vœux de Louis XIV. M. d'Aguesseau, père du chancelier et intendant du Languedoc, était mieux fondé que personne à l'espérer, car en quittant sa charge il avait vu à Nîmes 60,000 protestants changer de religion en trois jours [1].

Louis XIV lui-même n'apercevait pour ainsi dire plus de protestants autour de lui dans la noblesse et dans les emplois : Turenne s'était converti ; Duquesne, alors âgé de soixante-quinze ans, vivait dans une profonde retraite; Schomberg, en disgrâce, allait à travers le Portugal prendre du service en Angleterre; on ignorait à Versailles l'état réel des populations du Vivarais ou des Cévennes. Une révolte sanglante avait éclaté dans la petite ville de Saint-Hippolyte et s'était propagée du Languedoc dans le Dauphiné; mais la promptitude même avec laquelle elle avait été réprimée par M. de Noailles contribua à convaincre Louis XIV qu'un simple acte de gouvernement, qu'une manifestation de sa volonté, alors toute-puissante, rétablirait à jamais l'uniformité dans le culte, comme elle régnait désormais en toute chose. Ce qu'il y a de plus curieux dans la comparaison de nos impressions modernes et des impressions contemporaines sincèrement consultées, c'est que, de divers côtés, l'édit de révocation fut reçu comme un acte de faiblesse maladroite. Il défendait l'exercice public de la religion protestante, mais il ne touchait point à l'exercice privé. Il permettait aux protestants de demeurer en France, sans pouvoir être troublés sous prétexte de leur religion. « Tous ceux qui s'é-« taient dévoués au parti oppresseur, dit Rulhières, et ceux qui par sen-

[1] *Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, t. XIII, p. 55.

Digitized by Google

« timent ou par conviction en suivaient les principes, se plaignirent « aussitôt de ce reste de tolérance. » Le nouvel intendant du Languedoc écrivait : « Cet édit, auquel les nouveaux convertis ne s'attendaient « pas, les a mis dans un mouvement qui ne peut être apaisé de quel- « que temps. Ils s'étaient convertis la plupart, dans l'opinion que le « roi ne voulait plus qu'une religion dans son royaume ; quand ils ont « su le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés. » Le duc de Noailles composa un mémoire, destiné à être mis sous les yeux du roi, dont l'objet est de prouver que ce reste de tolérance allait tout perdre. Il finit par ces mots : « Il est certain que la der- « nière clause de l'édit, qui défend d'inquiéter les gens de la religion « prétendue réformée, va faire un grand désordre en arrêtant les con- « versions, ou en obligeant le roi de manquer à la parole qu'il vient « de donner par l'édit le plus solennel qu'il pût faire [1]. » L'édit, à peine promulgué, fut enregistré avec empressement par tous les corps parlementaires. Les divers ordres du royaume, l'Académie française par l'organe de Lamotte, adressèrent des félicitations au roi, et l'Académie des inscriptions rédigea l'expression de l'adhésion publique pour être placée au pied de la statue de Louis XIV, sur la

[1] *Eclaircissements historiques sur la révocation de l'édit de Nantes*, par Rulhières, p. 335 et 343. Rulhières est dans les mains de nos adversaires, car ils le citent avec de grands éloges en une autre occasion. Comment ce passage et tant d'autres ne les ont-ils pas frappés? par exemple, celui-ci : « Mais déjà les protestants fuyaient en foule ; l'émigration, suspendue par Colbert, en 1669, recommença de nouveau. Les Etats protestants s'empressèrent de leur offrir un asile. Dès le 28 juillet de cette année (1669), il y eut une ordonnance publiée à Londres qui accordait des priviléges à tous ceux qui voudraient se réfugier en Angleterre. » Page 221. J'ai retrouvé dans cet ouvrage presque tous les matériaux des adversaires, qui en tirent seulement de tout autres conclusions que l'auteur. Voici comment l'éditeur des œuvres complètes de Rulhières, publiées en 1806, résume lui-même l'esprit des *Eclaircissements*. « Rulhières se mit donc à fouiller les archives les plus secrètes, et il eut le bonheur d'en extraire des faits dont la plupart avaient le mérite d'être peu connus, et de servir, à leur manière, la cause de la religion réformée et opprimée. Il était prouvé par ces faits que l'injustice, extrême sans doute, avait été de plus irréfléchie et commise à la suite d'intrigues incohérentes où s'étaient égarées des ambitions fort étrangères aux choses religieuses. » (Notice sur Rulhières, p. xxvij, t. I, de l'*Histoire de Pologne*.)

Digitized by Google

place Vendôme. Arnaud approuva non-seulement l'édit, mais caractisait les mesures qui s'ensuivirent *d'un peu violentes, quoique non injustes*[1]. »

Ce qui doit frapper à côté de ces nombreuses complicités laïques, c'est l'absence d'intervention de la part du clergé. On sait seulement par les Mémoires du duc de Bourgogne que Louis XIV, *qui avait en main les actes des synodes clandestins et les preuves de leurs liaisons avec le prince d'Orange*[2], voulut, avant de prendre un dernier parti, « conférer avec les personnes les plus instruites et les mieux intentionnées du royaume; que, dans un conseil de conscience particulier, dans lequel furent admis deux théologiens et deux jurisconsultes, il fut décidé deux choses : la première, que le roi, par toutes sortes de raisons, pouvait révoquer l'édit de Henri IV; la seconde, que, si Sa Majesté le pouvait licitement, elle le devait à la religion et au bien de ses peuples. »

M. de Beausset, qui cite ce passage, ajoute : « Il est à regretter que le duc de Bourgogne n'ait pas fait connaître les deux théologiens et les deux jurisconsultes que Louis XIV appela au conseil particulier que précéda de près d'un an la révocation de l'édit de Nantes. Nos recherches ne nous ont procuré aucun détail sur ce fait historique. On aurait pu juger peut-être, par le caractère et la réputation de ceux qui furent appelés à cette grande délibération, de la nature des sentiments, des principes, ou, si l'on veut, des préjugés qui influèrent sur leur opinion. »

Quelques pages plus loin, M. de Beausset ajoute encore : « On peut bien penser que nous avons mis un extrême intérêt à rechercher si Bossuet avait été consulté sur la révocation de l'édit de Nantes. Si un évêque de France avait dû l'être, c'était certainement Bossuet, et tout nous persuade qu'il ne l'a pas été.

« Nous n'avons rien trouvé dans ses papiers, ni dans ceux de l'abbé Ledieu, qui puisse seulement laisser entrevoir qu'il ait été appelé à délibérer sur cette grande mesure, et il est impossible de supposer que, s'il y eût pris la moindre part, il n'en eût pas laissé échapper quelque indice devant l'abbé Ledieu, si attentif à recueillir ses paroles, si exact à nous les rapporter[3]. »

[1] Lettre à M. Duvancel, 13 décembre 1685.

[2] Expressions tirées des *Mémoires du duc de Bourgogne*.

[3] *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Beausset. Edit. compacte, p. 583.

Digitized by Google

L'un des premiers effets de cette mesure fut de jeter dans une grande perplexité les évêques de France. L'édit avait réglé ce qui regardait les actes de naissance, en partant du principe commun aux deux religions sur la validité du baptême, par quelque main qu'il soit conféré ; mais il n'avait songé ni aux mariages, ni aux enterrements, ce qui eût été assurément l'une des premières préoccupations du clergé s'il eût été consulté. Une loi postérieure détermina le mode des sépultures. La question du mariage étant d'une solution infiniment plus compliquée, des jurisprudences différentes s'établirent à défaut d'oracle du législateur, et les évêques ne cessèrent, sous ce règne comme sous celui de Louis XV, d'adresser des mémoires et des doléances à la cour sur leur incessant embarras. « Quelques efforts qu'on ait pu faire pendant cent années, dit Rulhières, c'est par ce côté faible de l'édit de révocation que les réclamations des protestants devaient finir par trouver un accès favorable[1]. »

La courte insurrection de 1683 suffit à prouver que le fil de la rébellion, transmis de mains en mains depuis l'introduction du calvinisme en France, ne s'était pas rompu dans celles des sujets de Louis XIV : les suites de la révocation de l'édit de Nantes complètent surabondamment cette démonstration. A peine Louis XIV se retrouva-t-il aux prises avec l'Europe dans la guerre de Succession, que la révolte, précédée des négociations du marquis de La Bourlie en Hollande, et appuyée par une escadrille anglaise dans la rade de Cette, éclata dans les Cévennes. Tous les cabinets étrangers furent hautement provoqués à seconder ce mouvement par un manifeste imprimé à Londres sous ce titre : *L'Europe esclave si les Cévennes ne sont promptement secourues*[2]. Cette guerre prit rapidement, de part et d'autre, un déplorable caractère d'acharnement. On en accuse le caractère altier de Louvois ; cela est juste, et nous n'avons nul motif d'y contredire, à condition d'ajouter que le roi, obligé de porter les troupes réglées sur les frontières, fut réduit à subir le concours des volontaires provinciaux, et l'on sait ce que sont en tout temps ces milices improvisées dans l'ardeur de la passion du moment. Il faut constater aussi que les incendies, le meurtre, le pillage, appartinrent comme initiative au parti calviniste ; et Fléchier, dont la charité, alors

[1] *Eclaircissements historiques sur la révocation de l'édit de Nantes*, par M. de Rulhières.

[2] *Théâtre sacré des Cévennes.*

Digitized by Google

renommée, n'a point été méconnue depuis, s'adressait en ces termes aux fidèles de son diocèse[1] :

« Très-chers frères, la persécution qui s'est élevée dans nos Eglises nous a été d'autant plus sensible qu'elle a commencé par la maison de Dieu, je veux dire par la désolation et par le meurtre de ses ministres. Les prêtres, ces oints du Seigneur, qu'il a défendu de toucher, et qu'il a tenus de tout temps sous sa protection particulière, ont été les premières victimes que les fanatiques ont égorgées. Ils nous ont regardés comme les chefs d'une religion qui leur étoit odieuse, comme des sentinelles d'Israël.... Le souffle du démon leur parut une inspiration du Saint-Esprit ; ils apprirent à leurs enfans l'art de trembler et de prédire des choses vaines ; il forma dans leurs assemblées des conspirations et des complots d'iniquité, au milieu même de leurs prières. »

Il était temps de s'alarmer : en même temps que les réformés, devenus soldats aguerris, plaçaient à leur tête deux commandants habiles, Roland et Cavalier, notre armée perdait la fatale bataille d'Hochstedt, et se repliait du Danube sur le Rhin. On en voulut finir, et le maréchal de Villars parut en Languedoc avec des pleins pouvoirs qui comprenaient également la paix et la guerre. Il donna promptement la préférence aux vues de pacification. Le plus jeune et le plus intrépide des deux chefs montagnards, Cavalier, entra en pourparler avec le glorieux représentant de Louis XIV, et, à la suite de l'entrevue de Vazenobre, déposa les armes. Une amnistie complète et sincère ramena dans leurs foyers la plupart de ses compagnons ; lui-même put paraître à la cour, et se trouva sur le passage du roi dans une des galeries de Versailles ; puis il se retira dans la ville qui lui fut assignée, avec un brevet de colonel et une pension de 1200 livres. Traitement qui, après tout, ne serait point considéré comme barbare au XIXe siècle ; car je n'ai jamais ouï dire que les détenus du Mont-Saint-Michel, ou les aides-de-camp du prince Louis, fussent sortis de nos citadelles pour se faire inscrire dans les cadres de l'armée et dans ceux du budget. Bientôt, fatigué d'une existence oisive, Cavalier s'embarqua pour l'Angleterre, où la reine Anne se hâta de lui remettre un commandement. Il combattit dans les rangs ennemis à la bataille d'Almanza, et son régiment se jeta avec une telle fureur sur un

[1] Capefigue, t. II, p. 237.

Digitized by Google

régiment français, qu'ils se détruisirent tous deux, à ce que rapporte le maréchal de Berwick.

Voltaire, qui, du reste, trouve *singulier* que Louis XIV soit entré en négociation avec un garçon boulanger, ne dédaigna pas, pour son compte, de nouer des relations avec cet intraitable ennemi de la France ; il le vit durant un de ses voyages à Londres, et voici comment il termine l'article qu'il lui consacre : « Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant, de ses premières fureurs, conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme *qui n'était plus soutenu par l'exemple*[1]. »

Quelques bandes isolées surgirent encore dans les Cévennes après la soumission de Cavalier, mais elles ne présentaient plus un caractère menaçant pour la sécurité monarchique et nationale. Les intrigants avaient remplacé les hommes convaincus, comme cela arrive trop souvent à la suite des émotions d'un peuple, et malgré les 10,000 florins votés encore, le 30 septembre 1704, par les états généraux de La Haye[2]; malgré les excursions multipliées des marquis de Miremont et de Guiscard, Louis XIV put condescendre au vœu des souverains de Prusse et d'Angleterre, et effacer, en signant la paix de 1713, les dernières traces du soulèvement.

Il y eut consenti plus tôt, ses actes en font foi, sans les périls de la crise européenne. Dès le mois de décembre 1698, commençant alors à vieillir, j'en conviens, et c'est maintenant qu'on a droit de le noter, il avait adouci par déclaration expresse plusieurs des dispositions de l'édit de 1685. Restitution de leurs biens était assurée aux protestants qui rentreraient dans le royaume avec l'intention de se faire instruire. Beaucoup rentrèrent et sont demeurés protestants sans qu'on les ait inquiétés sur l'engagement, condition de leur retour, et sans qu'on les ait troublés dans la jouissance des biens qui sont encore aujourd'hui dans les mains de leurs descendants.

C'est aussi à partir de cette politique nouvelle que se dessine l'action du clergé. La déclaration de 1698 fut accompagnée d'une intruction aux évêques, dans laquelle M. de Beausset n'hésite point à

[1] T. II, p. 235, *Siècle de Louis XIV*. Relisez, pour apprécier *la générosité* de ces derniers mots, le martyre de l'Irlande au moment où ils étaient tracés.

[2] Capefigue, t. II, p. 415.

Digitized by Google

reconnaître l'œuvre de Bossuet. Une lettre de M. de Torcy aux évêques, en date du 1er novembre 1700, prescrivait l'abandon de tout moyen coërcitif.

« Sa Majesté, écrivait le ministre, ayant reconnu que les voies d'exhortation et de douceur font souvent plus d'effet que les autres moyens, croit qu'elles doivent être préférablement employées. Il faut, sur toutes choses, éviter que personne soit forcé d'aller à la messe. » M. de Beausset signale, dans tout le cours de cette instruction ministérielle, des expressions tirées de la correspondance même de Bossuet avec M. de Basville, intendant de Languedoc [1]. Celui-ci opinait pour qu'on appliquât une amende de 10 sols aux absents de la messe du dimanche, et s'appuyait, ainsi que l'évêque de Montauban, sur une ordonnance de la reine de Navarre, publiée en 1571, et portant peine de la prison, et autres châtiments plus graves, contre tout catholique qui aurait manqué trois fois à assister au prêche huguenot. « Rien ne conserve tant l'esprit de cabale qui règne encore parmi les réformés, disait à son tour le célèbre intendant du Languedoc, que de vivre unis par la même aversion pour la religion catholique ; au lieu que, s'ils sont une fois accoutumés à venir dans nos églises, ce sera de tous les moyens le meilleur pour leur faire oublier leur ancienne religion. L'habitude fait beaucoup et presque tout sur l'esprit du peuple et des paysans. »

Ces exemples et ces conseils ne l'emportèrent point dans les délibérations, que dominait effectivement à cette époque Mme de Mainteton, à la veille de fermer les yeux du roi : Saint-Cyr allait remplacer Versailles.

L'esprit de tolérance marqua plusieurs ordonnances de Louis XV ; Louis XVI affranchit complétement ses sujets protestants par édit authentique, enregistré en séance royale, le 19 novembre 1787.

Cette date de 87, l'approche des violences contre l'Eglise catholique, m'obligent à interpeller une dernière fois les hommes qui affectent le monopole de l'impartialité.

Des fugitifs aussi quittèrent la France, il y a soixante ans : sous le coup des plus terribles menaces, ils allaient former leurs bataillons au delà des frontières, essayant de combattre dans une guerre loyale ce que l'éducation, l'honneur, la conscience, leur représentaient

[1] *Histoire de Bossuet*. p. 593 et suiv.

Digitized by Google

comme ennemi. Ils eurent bientôt pour sanction, ou, si l'on veut, pour excuse de leur conduite, les plus exécrables forfaits et les plus épouvantables catastrophes : cependant ils n'aspiraient qu'à revoir leur patrie, qu'à embrasser leurs frères, ils ne parlaient que de la France, ils ne cessaient de se considérer comme Français ; l'histoire n'a pas dédaigné de recueillir, parce qu'il était l'expression naïve du caractère des émigrés, ce mot de l'un d'entr'eux assis, avec une douzaine de ses compagnons, à la propre table d'un prince allemand : « C'est singulier, monseigneur, il n'y a que vous d'*étranger* ici. » Les émigrés partirent presque tous bercés d'illusions, convaincus qu'il s'agissait d'un adieu de quelques mois à la terre natale et d'une courte campagne. Dès que l'état intérieur de la France leur permit d'y rentrer, ils accoururent, et la plupart, devenus maires de villages, se mirent à rendre de tout leur cœur au pays les plus modestes et les plus honorables services. Quand l'invasion étrangère désola une première fois la France, il n'y avait peut-être pas dix Français dans ses rangs. Cependant, on sait en quels termes il est convenu désormais de réprouver toute cette génération de 89. On sait aussi en quels termes, et dans les mêmes bouches, l'émigration calviniste de 1685 est, non pas seulement justifiée, mais glorifiée. Je ne prétends pas juger ici, bien entendu, ni tous les mobiles ni toutes les circonstances de ces deux grands malheurs. Je ne m'occupe que du point de vue exclusivement national. Eh bien, quand les calvinistes, après cent ans de lutte tantôt déclarée, tantôt clandestine, contre le gouvernement et la religion de leur patrie, passèrent à l'étranger, ce ne fut pas seulement dans la précipitation de leur colère et avec la pensée intime d'un prochain retour, ce fut la vengeance au cœur, et la vengeance non pas contre Louis XIV, mais contre la France, contre sa grandeur et son repos; ce n'est pas leur épée seulement qu'ils vouèrent à cet opiniâtre complot, ce furent toutes les facultés de leur esprit, sans restriction, sans relâche, leurs conciliabules, leurs livres, leurs pamphlets. Cette hostilité implacable, bien qu'artistement déguisée par nos modernes historiens, perce cependant quelquefois à force d'évidence, et j'en surprenais récemment l'aveu chez un des publicistes les moins suspects aux hommes que ma hardiesse scandalisera peut-être, M. Philarète Chasles : « Les réfugiés français, que Louis XIV avait chassés avec une si folle imprudence, occupaient dans le Nord une situation qui n'a pas été assez remarquée, écrit-il dans

Digitized by Google

la *Revue des Deux-Mondes*[1]. Ils rattachaient les cours du Nord à la France par l'imitation, et les opposaient à la France par la haine. »

La haine, vous l'entendez : ce mot est cruellement et profondément juste. Je vous défie de trouver ce sentiment au cœur d'un seul fils d'émigré, et il vit tout entier, à la quatrième ou cinquième génération, dans la pensée des calvinistes devenus Anglais et Prussiens, et ce serait un curieux tableau à vous opposer que celui de leur infatigable participation à tout ce qui s'est fait contre la France, depuis le marquis de Ruvigny, devenu lord Galloway, jusqu'à M. Ancillon.

Ayez donc maintenant une double sévérité, ou plutôt, croyez-moi, une double indulgence, et tâchons de nous élever peu à peu, en commun, jusqu'à la justice. Le cœur humain se retrouve au fond de tous les partis ; ne lui imposons pas de trop lourds fardeaux, et ne confions surtout à aucun despotisme le droit de vie et de mort sur les consciences.

Bien que je croie le fond du débat épuisé maintenant, il me semble que *le Correspondant* ne ferait pas complète justice à MM. Godard et Godet, si l'on ne pouvait juger à quelle sorte de déclamations et d'attaques ils se sont courageusement mis en butte. J'omets ou j'abrége les personnalités, en m'efforçant de choisir ce que nos adversaires eux-mêmes estiment sans doute davantage.

« Il existe aujourd'hui, disent-ils, une certaine école, si ce dernier mot peut lui être appliqué, qui semble prendre à tâche de nier ou de déguiser les faits les plus avérés et les plus clairs de l'histoire. Notre ville, vous le savez déjà, renferme dans son sein quelques fervents disciples de cette étrange école..... Vous avez compris qu'il y avait au fond de ces discussions autre chose assurément que de misérables débats d'amour-propre. J'ai combattu, je l'ai dit et je le repète, pour résister aux singulières prétentions d'une école qui veut refaire l'histoire, et corriger les historiens à sa manière. Ces efforts sont tentés partout aujourd'hui, et se multiplient à l'infini au milieu de nous ; ils se reproduisent avec persistance ; et s'il ne s'élevait quelques voix pour rappeler l'opinion publique à la vérité, à la sincérité, nous la verrions bientôt s'égarer et se perdre au milieu d'assertions contraires, dont la base aurait en même temps disparu. Cette école, nous savons son but, nous connaissons son intérêt, et si nous pou-

[1] 15 juillet 1845.

Digitized by Google

vions nous tromper sur la valeur de ses actes, son origine même pourrait nous éclairer encore : elle aura beau nier elle-même cette origine et protester contre nos paroles, nous le lui dirons avec assurance. L'un soutient... »

Hélas! je suis obligé de m'interrompre ici comme Acaste lisant lui-même les épigrammes de Célimène, et de dire :

C'est moi-même, messieurs, sans nulle vanité [1].

« L'un soutient, à grands frais d'érudition, que le fanatisme religieux ne fut pour rien dans les massacres de la Saint-Barthélemy; l'autre établit, du style le plus dégagé, que Jean Hus ne fut point brûlé par le concile de Constance, et que Galilée ne fut point persécuté par l'Eglise.....

« Aussi l'origine de tout cela est-elle facile à dénoncer. Elle procède de cette pensée qui a produit le Père Loriquet et tant d'autres, et nous proclamons qu'il est du devoir de *tout esprit honnête* de s'inscrire en faux contre d'aussi funestes errements. »

Voilà donc le cercle complet de certains esprits; voilà les insinuations à l'aide desquelles on égare une assemblée d'hommes parfaitement honorables, mais trop disposés à en croire le premier venu sur des matières qui ne les occupent que le jour où on les leur présente sous un aspect passionné : insinuations tout aussi bien fondées, du reste, que l'argumentation historique à laquelle je viens de répondre.

C'est l'école Loriquet qui a parlé par ma bouche au sujet de la Saint-Barthélemy, dites-vous. Or, dans la discussion à laquelle on fait allusion, je luttais, d'accord avec M. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire, protestant, contre M. Godard, catholique. Ni la science de notre jeune archiviste ni la communion à laquelle il appartient ne sont inconnues à Angers : ces particularités, je m'en suis fait honneur à la tribune scientifique, en présence de tous ceux auxquels on s'adresse aujourd'hui, et j'ai renouvelé l'expression de ma reconnaissance envers M. Marchegay, dans l'*Histoire de saint Pie V*. Qu'on juge donc comme il y a bonne grâce de dénoncer là une coterie *catholique*, et qu'on me dise de quel côté se trahit ici l'école Loriquet.

Et ce sobriquet même, de quel droit s'en empare-t-on, si ce n'est

[1] Voy. *le Misanthrope*, scène III, acte V.

Digitized by Google

par une imperturbable assurance contre toute vérité et contre tout démenti. Il y a deux ans, la tribune de la Chambre des Pairs retentit de ce nom respectable, et y accola une anecdote qui fait sa célébrité; un autre pair se leva, et porta le défi qu'on administrât la preuve du fait articulé; le premier orateur se tut, et la preuve ne fut jamais fournie. Où siégeait ce jour-là, dans la Chambre haute, l'école Loriquet?

Allons plus au large.

Lucerne est attaquée, il y a trois ans, au mépris avoué du pacte fédéral et du droit des gens; un patriarche montagnard est assassiné dans son lit pour venger une défaite en rase campagne; ce sont les assaillants qui défendent la tolérance, et les assaillis qui troublent leurs voisins. De quel côté parle là le fanatisme?

Aux élections dernières, les catholiques ont complété la majorité nécessaire à trois candidats protestants; ils ont vainement, mais hautement soutenu M. Agénor de Gasparin; les protestants n'ont eu qu'un catholique à leur merci, M. Béchard, homme regretté et honoré sur tous les bancs de la Chambre : ils l'ont fait échouer. De quel côté est donc l'école de la liberté?

Deux grandes questions se trouvent ravivées par d'autres que par nous : la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes. Sans rapprocher les deux faits en eux-mêmes, tout le monde les déplore, mais on se divise sur leur principe et sur la solidarité qui en résulte pour un éternel ayant-cause : l'Eglise. Les uns cherchent à prouver qu'il n'y a pas là l'exécrable conjuration de tout un siècle, de tout un peuple, ni même de tout un corps; les autres insultent à cette pensée même; ils affirment contre toute vraisemblance; ils persistent contre toute raison; ils confondent les protestants avec les catholiques aussitôt que leur passion se trouve contrariée. Ils ne se contentent pas qu'on leur sacrifie Catherine ou les dragonnades, il ne leur faut rien de moins que les Papes, les conciles, les confesseurs, la dévotion; il leur faut Galilée aveugle et torturé au fond d'un cachot; Jean Hus brûlé de la main des Pères de l'Eglise. La condamnation de tel ou tel acte des temps anciens ne les satisfait pas, il faut que le passé serve avec complaisance de cadre aux animosités du présent, dussent être immolés du même coup la probité, la foi, l'honneur de notre pays. De quel côté est donc l'école du patriotisme?

Assurément oui, il y a une vaste conjuration contre la vérité dans

Digitized by Google

l'histoire ; mais le crime ne vient pas de nous et ne date pas d'hier ; il remonte fort au loin par-dessus nos têtes. Lorsque les centuriateurs de Magdebourg et leurs adeptes eurent commencé à empoisonner, pour le XVIe siècle, les sources communes des informations et des connaissances historiques, un annaliste ingénu, frappé de l'étendue de leur entreprise, des proportions de leur succès et du rang qu'avait conquis leur fausse science, ressuscita pour eux une vieille expression latine : *Comites mendaciorum*, les Comtes de la calomnie. Le XVIIe siècle tempéra ce mouvement, mais la royauté fut souvent mieux servie que la religion. Les souvenirs de la Ligue effrayaient les historiographes de la monarchie, et la littérature du grand roi laissa complaisamment dans l'ombre ce qui serait demeuré ineffaçable si elle l'eût alors éclairé de tous ses rayons. Agrippa d'Aubigné légua sa méthode à Basnage, et les pamphlétaires de la Saxe passèrent la plume aux encyclopédistes. Voltaire redevint l'un des plus grands seigneurs de l'aristocratie du mensonge, les vassaux se levèrent à l'ordre du suzerain, et cette féodalité se recrute encore de nos jours.

Il y a donc un immense travail de reconstruction à opérer dans nos annales, cela est vrai. Tous les ouvriers n'y sont pas également aptes et habiles, cela est certain. Il faut fortifier les faibles et éclairer les ignorants, cela est à merveille. Je salue, j'accepte pour mon compte, avec bonne foi, tout ce qui vient de la bonne foi ; mais notre œuvre est la vôtre, elle est celle du pays, et nous avons le devoir de la faire respecter. Quand on altère un fait, on peut croire qu'on cause un médiocre dommage ; mais quand on fausse un principe, quand on défigure une croyance, on attaque la société dans ses parties vitales, on compromet l'avenir tout autant qu'on déshonore le passé.

Différer sur quelques points, sur quelques dates, cela importe peu ; mais incriminer gratuitement et de parti pris ce qui est vénérable ; introduire systématiquement dans la dispute ce qui demeure et veut demeurer encore dans la région de la paix, c'est faire toute autre chose que de l'étourderie érudite ; cela pourrait, malgré les meilleures intentions du monde, prendre le caractère et partager le sort de la perfidie calculée.

Vicomte DE FALLOUX.

Digitized by Google

LORD SAINT-GERMAINS[1].

III

Après cette période de l'enfance de lord Saint-Germains, mes communications avec la maison de son père furent interrompues pendant un long espace de temps. La famille alla voyager avec l'intention, disait-on, de visiter les bains de Carlsbad, pour essayer s'ils pourraient produire de l'effet sur la santé du comte de Saint-Germains. Cette absence, quel qu'en fut le motif, se prolongea pendant plusieurs années; de sorte qu'au moment où le marquis revint au château avec sa famille, onze printemps et autant d'hivers avaient déjà passé sur nos têtes.

J'ai dit que mes communications avec la maison de Brandon avaient été interrompues, mais, néanmoins, elles n'avaient pas entièrement cessé; ma correspondance avec mistriss Cartwright les avait entretenues jusqu'à un certain point; car elle fut exacte à m'écrire pendant toute la durée de cette longue absence. Elle avait continué à être attachée comme gouvernante à la personne du jeune comte, dont la santé avait plus besoin encore que par le passé de la plus tendre surveillance et des soins les plus assidus. Je ne sus jamais précisément quels furent les injustices et les traitements hautains qu'elle éprouva de la part de la marquise en retour de son dévouement pour le fils de lord Brandon; car, par une délicatesse digne de son caractère, mistriss Cartwright ne fit jamais dans ses lettres la plus légère allu-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XVI, p. 107.

Digitized by Google

sion à sa propre situation ni à ses sentiments personnels, excepté dans ce qui se rattachait à ceux du comte de Saint-Germains. Elle avait pris la résolution de se consacrer à l'enfant de la femme qu'elle avait aimée et respectée le plus. Forte de cette détermination, aucun affront à son orgueil, aucune injure à ses sentiments, aucun désagrément, aucune provocation, rien, en un mot, à l'exception d'un congé positif, ne lui aurait permis de se retirer, de quitter cette maison et d'y abandonner l'élève auquel elle avait donné toute son affection. J'appris plus tard qu'elle avait supporté avec la patience la plus inaltérable et la plus soutenue toutes les impertinences auxquelles l'avait exposée sa position secondaire dans la famille; souffrant les offenses sans paraître s'en apercevoir lorsque cela était possible, et, quand cela devenait inévitable, opposant à toutes les attaques l'imperturbable fermeté d'un esprit résolu à ne point se laisser intimider.

Ses lettres parlaient de son jeune élève avec une tendresse qui aurait été de la passion dans un cœur dont les mouvements n'auraient pas été gouvernés par un esprit aussi sage. Elle se plaisait à dépeindre la sensibilité, la délicatesse, et en même temps la force du caractère de lord Saint-Germains, à mesure qu'il se développait sous ses yeux. Elle rapportait mille exemples de l'insatiable désir qu'il manifestait de s'instruire, de son ardente et poétique imagination, de son discernement fin, de son goût exquis, de son humeur docile et reconnaissante, de son cœur aimant et généreux; mais elle s'attristait bientôt à la réflexion que tant de qualités brillantes ne semblaient avoir été prodiguées au jeune comte que pour s'éteindre dans un tombeau prématuré. Je reconnus sans peine que, sous ce point de vue, mistriss Cartwright partageait l'impression générale; elle semblait enfin convaincue que ce jeune homme si merveilleusement doué était en proie à une maladie mortelle, et qu'en dépit de toutes ses rares qualités, la délivrance de tant de chagrins, de mortifications et de souffrances, était le plus grand bien que ses amis pussent lui désirer.

« Je me suis appliquée sans relâche, disait-elle dans une de ses lettres, et en me conformant de mon mieux aux intentions de son excellente mère, à fortifier et à défendre son âme contre les atteintes douloureuses que je prévois dans l'avenir pour un être doué d'une sensibilité si exquise, placé en même temps dans des circonstances si

Digitized by Google

tristes et si exceptionnelles. Je crois que j'ai réussi à lui apprendre à *endurer* sa situation ; mais, hélas ! comment pourrais-je amortir en lui le sentiment de son malheur, amortir l'amertume d'une humiliation permanente? C'est une bien faible consolation que de savoir qu'il possède l'indomptable courage du Spartiate, l'inépuisable constance du chrétien, si, après tout, sa vie ne doit être qu'une triste succession d'angoisses physiques aussi bien que de tortures morales. A présent même, tout jeune qu'il est, quelle existence est la sienne ! tantôt languissant sur un lit de douleur, tantôt traîné dans un chariot autour de ces jardins et de ces bosquets monotones. (Elle écrivait ceci d'une *villa* en Italie.) Quels jours mélancoliques sont ceux d'un pauvre infirme sans espoir, tandis que tant d'autres de son âge jouissent de tous les bienfaits de la jeunesse, de la vigueur et de la santé ! Le rare éclat de son intelligence, il est vrai, lui offre dans son déclin prématuré quelques-uns de ces plaisirs tranquilles qui appartiennent à un âge plus mûr ; mais combien ils sont factices et peu naturels en comparaison de l'exercice et de la joie ! Combien ils me paraissent pâles et étiolés à côté de ceux qui animent l'existence de son frère, lord Louis, véritable image de la santé, et que je vois en cet instant sauter à bas de son cheval arabe, au retour d'une ravissante promenade à travers ces sites pleins de poésie ! »

« La fragilité même de l'existence de lord Saint-Germains, continuait-elle, est pour lui, sous d'autres rapports encore, une source de désavantages infinis. Tous le regardent comme mourant, et l'état de langueur qui semble justifier cette idée n'a point changé depuis que nous avons quitté l'Angleterre. Il en résulte que je n'ai pu obtenir pour lui qu'avec les plus grandes difficultés les moyens matériels d'éducation auxquels son rang, pour ne rien dire de plus, lui donne tant de droits. Je n'y suis parvenue qu'en persuadant au marquis que des études variées étaient une distraction nécessaire à son fils pour le moment actuel ; car personne ici ne pourrait croire à la possibilité qu'il dût jamais en tirer une utilité permanente. J'avoue à regret que je ne suis pas éloignée de partager cette opinion, et je sens que le courage m'aurait manqué s'il eût fallu exciter lord Saint-Germains à des efforts d'intelligence en employant la moindre sévérité. Mais les difficultés que j'ai rencontrées se sont bornées à contenir cet esprit ardent et enthousiaste, qui ne se lasse point de puiser aux sources du savoir, qui s'enflamme à l'idée de la perfection en toutes choses,

Digitized by Google

et qui semble organisé pour tous les genres de talents. Il me serait, en vérité, difficile, mon cher monsieur Wilson, d'exprimer les sentiments qu'un peu de réflexion sur son caractère et sur sa destinée excite dans mon cœur, et de vous dire tout ce qu'ils m'inspirent à la fois d'admiration et de regrets. »

Dans une autre lettre, qui répondait à quelques questions pleines de réserve que je lui avais adressées dans une des miennes, elle me donna à entendre que lord Saint-Germains vivait presque entièrement isolé de sa famille, et ne paraissait jamais en public avec la marquise; que lord Louis paraissait généralement considéré comme le principal personnage de la maison, et qu'il était traité à tous égards comme l'héritier aurait dû l'être; en un mot, que la marquise semblait si complétement persuadée que le fils aîné de son mari ne vivrait point, et par conséquent ne serait jamais d'aucune utilité ni à elle ni à ses enfants, qu'elle prenait fort peu de peine pour obtenir personnellement son affection, ou pour cultiver du moins celle qu'il se montrait si disposé à répandre sur son frère et sur ses sœurs.

La marquise avait alors quatre enfants, la naissance de trois filles ayant suivi celle de lord Louis.

C'est ainsi que, comme je l'ai dit, onze ans s'étaient écoulés, quand tout à coup des ordres furent envoyés de Paris pour mettre le château en état de recevoir la famille; bientôt, par une belle soirée de juillet, nous revîmes les voitures traverser la principale rue de Carstones, et le château reprit son aspect animé.

Pour cette fois, cependant, il ne fut point peuplé par une foule de personnages du grand monde, mais seulement pas cette multitude (de reptiles, allais-je presque dire) qu'une grande famille ne manque pas de traîner à sa suite après une longue résidence en pays étranger. Les gouvernantes française, allemande et italienne, la femme de chambre parisienne de milady, la nourrice suisse de ses filles, le valet de chambre et le cuisinier français de milord, l'homme, — quel nom vais-je lui donner? — l'*homme de mérite* qui servait de bibliothécaire à milady, se faisait passer pour un grand connaisseur en peinture, parlait beaucoup et s'exprimait en mauvais anglais; le précepteur étranger de lord Louis, le page albanais de sa mère, tous ces gens, auxquels il faut encore ajouter les palefreniers, les laquais, les couturières, les sous-gouvernantes, et une tribu tout entière de domestiques subalternes, remplirent bientôt de bruit et de désordre ces murs

Digitized by Google

si longtemps silencieux ; car tout cet état de maison, avec son prétentieux étalage, était mal tenu et mal discipliné. On y employait quatre fois le nombre de domestiques nécessaire pour chaque département, et ils manquaient d'un certain décorum dans leur maintien quand ils n'étaient pas immédiatement sous les yeux de leurs supérieurs. Les étrangers se querellaient continuellement ; ceux du pays murmuraient sans cesse. La jalousie, la paresse et le vice étaient les hôtes des écuries et des antichambres. La corruption et le pillage régnaient chez le maître d'hôtel et chez la femme de charge. Quant à la manière dont les choses se passaient dans les appartements des maîtres, c'est ce que j'eus bientôt l'occasion d'observer.

Lorsque je me présentai au château pour y offrir mon tribut de respects, la marquise me reçut avec une bienveillance extrême en apparence ; il est vrai qu'elle avait toujours, je ne sais pourquoi, rivalisé avec celle qui l'avait précédée, en marques de faveur à mon égard ; elle me traitait en quelque sorte comme un membre du *corps politique* de Brandon. Les médecins, au surplus, sont fort souvent favorisés ainsi par les grandes dames, et sans doute par d'excellentes raisons.

Après quelques instants de conversation, elle me demanda si je ne voulais pas voir les enfants ; et, ouvrant en même temps une porte en glace qui conduisait de son cabinet de toilette sur un perron, elle me fit passer dans le jardin où la jeune famille prenait sa récréation. C'était un endroit découvert tapissé de gazon, entouré d'une ceinture de grands arbres et orné de quelques plates-bandes de fleurs qui brillaient alors des couleurs les plus vives. Le premier son qui frappa mon oreille fut celui d'un rire bruyant qui partait d'un groupe de petites filles surveillées par deux ou trois jeunes femmes dont l'air, la parure et les grâces étrangères me firent promptement reconnaître qu'elles étaient Françaises ou Italiennes. Aucune des petites filles n'était précisément jolie. Elles étaient pâles et avaient l'air froid ; mais leur peau délicate était aussi blanche que le marbre. Elles avaient de grands yeux noirs et le regard hautain comme leur mère. Leurs sourcils se dessinaient en belles lignes noires, et leurs cheveux bruns étaient remarquablement soyeux. Cependant elles avaient de la roideur dans le maintien ; et le manque absolu d'expression dans l'ensemble de leurs traits leur ôtait toute espèce de charme, quoiqu'ils fussentassez réguliers. Elles avaient infiniment d'élégance, il est vrai ;

Digitized by Google

mais de cette élégance étrangère, beaucoup trop affectée pour plaire aux regards d'un homme aussi complétement Anglais que je le suis. Je ne pouvais supporter les airs de femmes faites que se donnaient ces petites filles de huit, neuf et dix ans, et rien ne me parut plus ridicule que la tenue et la dignité maniérées avec lesquelles elles me reçurent quand je leur fut présenté par leur mère.

Elles allèrent bientôt se rasseoir sur le gazon, où elles recommencèrent leurs jeux et leurs éclats de rire, dans lesquels toutefois je crus reconnaître plus d'affectation que de véritable gaieté. A quelque distance devant elle était lord Louis. Je ne vis jamais un si bel adolescent. Il n'avait encore que douze ans à peine ; mais sa taille élancée, la fraîcheur et la santé qui brillaient sur ses joues, ses yeux humides et expressifs, les masses de chevelure brune et bouclée qui encadraient son visage radieux, sa vigueur et son air mâle lui donnaient deux ans de plus qu'il n'avait réellement. Il était occupé d'un chien de l'espèce appelée barbet qu'il avait amené de France et auquel il voulait absolument apprendre à faire l'exercice lorsque sa mère, avec une physionomie rayonnante de plaisir et d'orgueil, me le présenta. Il me donna la main d'un air si plein de franchise et de bonne humeur à la fois, qu'il gagna aussitôt mon cœur et ma sympathie. Je m'aperçus alors que c'était le chien barbet qui était cause des éclats de rire dont le bruit m'avait d'abord frappé : ses tours d'adresse, stimulés par son jeune maître, étaient en effet si plaisants, que je ne pus m'empêcher d'en sourire.

Après avoir contemplé pendant quelques instants cette scène joyeuse, je m'informai de lord Saint-Germains.

« Ah ! pauvre malheureux ! A propos, où est-il ? demanda milady. Où est lord Saint-Germains, Géraldine ? » ajouta-t-elle en s'adressant à sa fille aînée.

« Chère maman, comment le saurais-je ? » répondit lady Geraldine avec insouciance, et sans interrompre ses amusements.

« Ne le voyez-vous pas là-bas sous les arbres avec Lilia ? » s'écria lady Isabelle, seconde fille de la marquise.

« Il est souffrant aujourd'hui, dit lord Louis. Il ne veut pas venir avec nous, et je suppose qu'aucune de vous n'ira le trouver.

— Ce n'est pas à nous de le garder, » répliqua lady Géraldine.

Je m'avançai vers le groupe d'arbres. Là, dans la chaise roulante dont le mécanisme avait été adapté à sa triste situation, était assis,

TIMBRE ROYAL

Digitized by Google

ou plutôt étendu, mon jeune et malheureux ami. Il était penché et appuyé en arrière ; ses yeux étaient fermés. Ses traits portaient cette empreinte douloureuse qui est encore répandue sur la physionomie après qu'une crise corporelle s'est enfin calmée. Son visage, parfaitement modelé, était pâle de fatigue et offrait plutôt encore les traces de la consomption que celles d'une complexion délicate. Ses cheveux, d'un noir de corbeau, retombaient sur ses tempes en masses sombres et touffues. Sa bouche était légèrement entr'ouverte, mais elle avait l'expression de ce repos salutaire qui succède à une douleur aiguë.

« Chut ! silence ! » murmura faiblement une voix douce et enfantine.

J'aperçus alors sur un tabouret aux pieds de lord Saint-Germains une petite fille âgée d'environ neuf ans, et que je n'avais pas encore remarquée : la plus charmante enfant qu'il fût possible de voir. Son visage, plein de douceur, réunissait à la forme la plus parfaite l'éclat des plus vives couleurs. Ses cheveux châtains et brillants étaient légèrement contenus sur son front par un étroit filet bleu, et retombaient avec une profusion de boucles naturelles sur son col et sur se épaules d'une éblouissante blancheur : son doigt était gracieusement posé sur ses lèvres vermeilles, pendant que ses grands yeux, de ce gris foncé et limpide qui reflète tous les sentiments de l'âme, et frangés de longs cils soyeux, étaient fixés sur les miens avec la plus éloquente expression d'intérêt. Elle avait un livre ouvert sur ses genoux, et paraissait avoir été occupée à lire pendant qu'elle veillait sur le jeune comte. Je m'approchai doucement. « Est-il endormi ? murmurai-je.

— Oh ! oui ; mais il a tant souffert, tant souffert ! Enfin il dort ! Ne faisons point de bruit[1] ! » Et se levant de son siége, elle le regarda attentivement : sa douce physionomie exprimait la plus tendre compassion, et ses grands yeux étaient remplis de larmes.

« Est-il donc vrai qu'il éprouve de si vives douleurs ? répliquai-je.

— Hélas, oui ! Il souffre beaucoup, beaucoup ; mais il est si bon, si patient !

— Et vous, mon aimable enfant, qui semblez veiller sur lui avec tant d'affection, puis-je vous demander qui vous êtes ? Seriez-vous une de ses sœurs ?

[1] Les réponses de la petite fille sont en français dans l'original pendant la durée du dialogue.

Digitized by Google

— Mon Dieu non! Je suis Lilia.

— Et puis-je aussi vous demander pourquoi vous êtes ici au lieu d'aller avec les autres? N'entendez-vous pas comme ils rient?

— Je le sais, dit-elle. Ils s'amusent avec le chien ; mais je ne puis me décider à laisser Saint-Germains tout seul quand il est malade. Oh! cela me fait tant de peine pour lui! Tant de souffrances, et toujours seul! Et en même temps si triste, si triste! J'aime bien mieux avoir soin de lui que de les entendre rire ou de rire moi-même.

— Vous avez donc beaucoup d'amitié pour lui?

— Oh! oui ; il est si bon pour moi! Il m'enseigne presque tout, et quand *mademoiselle* est de trop mauvaise humeur, ajouta-t-elle avec un petit air de confidence le plus charmant du monde, je me glisse et je m'échappe pour venir le trouver ; et quoiqu'il soit quelquefois si malade, il me dit toutes sortes de choses affectueuses ; il me console, il me recommande d'être sage et patiente ; et puis quand je suis méchante et que je me mets en colère, il me parle si doucement, avec tant de bonté, que je suis prête à mourir de chagrin et de honte.

— Se peut-il que vous soyez méchante quelquefois?

— Oui, sûrement! Tout le monde est méchant, excepté lui. Oh! jamais, jamais il n'est méchant le moins du monde! »

Cette petite conversation à voix basse fut interrompue par un léger mouvement du dormeur.

« Ah! il s'éveille! » s'écria la charmante enfant ; et, volant à ses côtés, elle approcha son visage du sien :

« Vous êtes mieux, n'est-ce pas?

— Oui, ma chère, répondit-il d'une voix faible et languissante. Etes-vous restée auprès de moi pendant tout ce temps?

— Oui certainement, et j'ai appris toute cette longue page. Je puis vous la répéter très-bien.

— Pas à présent. Comme on rit sur la pelouse! Allez avec eux, ma chère petite fille ; je puis rester seul maintenant.

— J'aime mieux rester auprès de vous.

— Mais vous êtes restée auprès de moi pendant tout l'après-midi, et vous devez être bien fatiguée d'être demeurée si longtemps sans parler, n'est-ce pas ma petite Lilia?

— Oui, mais je puis causer avec vous à présent que vous êtes éveillé, Ah! j'oubliais... il y a là un monsieur qui vient vous voir. »

Digitized by Google

J'étais derrière la chaise ; je m'avançai. « Je crains, milord, que vous n'ayez entièrement oublié Wilson.

— C'est ce qui ne peut jamais arriver, répondit-il de l'air du monde le plus poli. Monsieur Wilson, je suis réellement très-heureux de vous voir. Vous me pardonnerez, j'espère, de ne point me lever. Je suis comme un prisonnier, toujours retenu sur cette même chaise. Seulement je la remplis un peu plus que je ne faisais autrefois.

— Votre Seigneurie a effectivement beaucoup grandi. J'espère qu'elle a aussi gagné en force et en santé depuis la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir.

— C'est ce dont je ne puis pas beaucoup me vanter. La vie n'a encore été pour moi qu'un effort et une souffrance. Il est même extraordinaire que je vive : c'est une chose qui, je crois, étonne tout le monde, et moi peut-être plus que personne. Cependant, après avoir lutté si longtemps, je commence à croire que je dois vivre, et malgré les maux que j'endure quelquefois, je vous assure que cette perspective ne m'est point désagréable. A présent, mon aimable petite Lilia, il faut aller dire à quelqu'un d'apporter ici une chaise pour M. Wilson ; car, s'il a un peu de loisir, je serai charmé qu'il veuille bien rester auprès de moi pour un peu de temps. » Puis, se tournant vers moi : « Je vis en plein air, monsieur, et je me rappelle trop bien l'intérêt que vous aviez coutume de me témoigner pour ne pas être sûr que vous allez avoir la bonté de vous asseoir auprès de moi pour que je profite le plus longtemps possible de votre conversation.

— Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Seigneurie de tout le plaisir que j'y trouverai moi-même, » répondis-je, vivement frappé de tout ce que voyais, et très-touché en même temps de me voir si bien accueilli par ce jeune homme qui m'inspirait tant d'intérêt. La petite Lilia se mit à courir, s'arrêtant de fleur en fleur comme un papillon, et il la suivit des yeux.

« Quelle gracieuse et jolie enfant ! dis-je.

— Le petit être le plus doux et le plus aimable de l'univers, répliqua-t-il. Qu'il y a de charmants enfants, monsieur Wilson ! Quels cœurs affectueux et quelle sensibilité vraie ! Le croiriez-vous ? cette chère petite créature, depuis le premier instant où elle vint dans cette famille, s'est attachée à moi, évidemment par le plus pur sentiment de compassion. Elle voit l'isolement auquel je suis condamné ; c'est assez pour qu'elle abandonne tous les plaisirs, qu'elle néglige tous les

Digitized by Google

amusements de son âge, afin de venir voltiger autour de moi et me distraire par son innocent babil. Aujourd'hui même, cette enfant a tenu ma main pendant près d'une heure, lorsque je souffrais le plus. Quand elle voit que je m'endors, elle s'assied à mes pieds et y demeure, image véritable du silence, plus patiente encore que la colombe quand elle reste immobile pour protéger sa couvée; tandis que au contraire, quand je me trouve bien, elle est l'enfant la plus gaie, la plus vive, la plus animée.

— Elle doit être pour vous une grande source d'amusement?

— Ah! elle est bien plus que cela. Je suis malheureusement passionné pour les enfants, continua-t-il avec un léger soupir, et je ne suis pas, comme vous savez, un compagnon bien attrayant pour des êtres si légers. L'affection et la présence de cette petite fille me consolent de beaucoup de mécomptes et adoucissent de bien vives blessures. D'ailleurs, je crois que je puis être utile à cette enfant, et c'est une grande satisfaction pour celui qui, comme moi, a le malheur d'aspirer presque sans espérance à être sérieusement occupé. J'essaie de lui transmettre quelques-unes des excellentes choses que mistriss Cartwright s'est efforcée de m'enseigner, et de les faire pénétrer dans cet esprit plus flexible et plus doux que le mien. Je crois véritablement que ma petite écolière me fera honneur; mais, ajouta-t-il en souriant, la nature a été si prodigue envers elle que je crains presque de toucher à l'ouvrage de ses mains. »

La petite fille revint en courant, suivie d'un laquais qui apportait une chaise. Je m'assis à côté de lord Saint-Germains.

« A présent, ma chère petite Lilia, il faut que vous alliez cueillir pour M. Wilson un bouquet aussi gros que votre tête. »

Elle se remit à courir sur le gazon. Sa robe blanche flottait derrière elle, semblable aux ailes d'un cygne, et nous poursuivîmes notre conversation.

Je suis tenté de croire qu'il y a en moi quelque chose qui attire la confiance; car, tout jeune que fût lord Saint-Germains dans la dernière occasion où nous nous étions vus, il ne m'en traita pas moins comme un vieil ami dès l'instant où nous nous retrouvâmes, quoiqu'il eût certainement beaucoup de sujets sur lesquels il ne me dit toute sa pensée que plus tard. Il m'entretint d'abord de ses voyages, des différents pays qu'il avait parcourus, et révéla dans son langage le plus ardent enthousiasme pour les beautés de la nature en même

Digitized by Google

temps que le goût le plus exquis relativement à celles de l'art. Ce fut probablement parce que j'étais médecin qu'il me parla plus ouvertement qu'il n'eût fait à un autre de l'influence que sa situation particulière avait exercée sur toutes ses impressions et sur tous ses sentiments; car il faisait rarement allusion à lui-même, à moins que ce ne fût dans des entretiens confidentiels avec un très-petit nombre de ses amis.

« Je conçois parfaitement et dans toute leur étendue, je crois, me dit-il, tous les désavantages auxquels je suis soumis. Être ainsi contrefait est un immense, un accablant malheur dont je n'ai peut-être encore fait que commencer à sentir l'amertume. Le temps où il peut me devenir encore plus sensible n'est peut-être pas tout à fait venu. Mais j'aurais trouvé plus facile de me faire à l'idée d'être comme une espèce de monstre aux yeux du monde, si j'avais pu espérer d'obtenir son approbation et son estime par des actes d'énergie et de vertu. Malheureusement mon état de faiblesse et d'infirmité rend un pareil but extrêmement difficile à atteindre, et semble me condamner à l'obscurité d'une femme, sans en être dédommagé comme celle-ci par la conscience de son utilité sur la terre. De pareilles réflexions auraient pu me pousser au désespoir, ainsi qu'elles ont été quelquefois sur le point de le faire, si la sagesse de mistriss Cartwright ne m'eût pas sauvé. Elle m'a appris à considérer la vie d'un œil différent, et, je l'espère, sous un jour plus lumineux et plus pur, comme un théâtre où nous avons à remplir des devoirs plutôt qu'à obtenir des succès, et où le premier de ces devoirs est l'obéissance; le second, de ne point ensevelir dans l'ombre nos talents naturels en nous abandonnant à un découragement irréfléchi. Elle m'a excité, au contraire, à développer dans toute son étendue le peu que j'en ai reçu en partage; je me suis efforcé de le faire, et dans cette tentative j'ai retrouvé la paix, je puis ajouter le bonheur, depuis que cette aimable enfant est venue parmi nous. J'ai maintenant le désir et l'espoir de vivre pour être de quelque utilité aux autres. Ce sera quelque chose du moins de prouver que des désavantages personnels, quelque grands qu'ils soient, ne doivent pas ruiner sans retour la carrière d'un homme de cœur. Et votre ami, tout contrefait, tout infirme que vous le voyez, pourra peut-être laisser après lui quelque témoignage honorable de son existence quand elle arrivera à son terme. » Il fut interrompu par Lilia, qui accourut à lui tout en larmes.

Digitized by Google

« Ma chère Lilia, qu'y a-t-il ?

— On ne veut pas me laisser cueillir une seule fleur, et la marquise est en colère contre moi parce que j'ai touché à ses roses. Je lui ai dit qu'elles étaient pour vous ; mais elle est bien, bien fâchée, et elle m'a dit de ne plus m'aviser de cueillir ses fleurs. — Oh! comme ils sont tous méchants pour moi ! Mais où donc pourrai-je cueillir des fleurs pour vous à présent ? des jolies fleurs comme celles que je vous apportais à Fontainebleau ? des fleurs d'oranger des œillets et des roses que vous aimez tant, et dont je remplissais votre chambre quand vous étiez malade !

— Ne vous chagrinez point, ma chère enfant, dit lord Saint-Germains en l'embrassant et en essuyant les larmes qui brillaient sur ses joues. Nous ne devons point toucher à ce qui appartient aux autres ; vous savez que personne n'aime cela. J'ignorais que ces fleurs fussent dans le parterre de la marquise quand je vous ai envoyée pour en chercher. Mais nous aurons un petit jardin à nous deux dans quelque coin du parc, et alors ma Lilia me cachera sous un monceau de roses si elle le veut ; mais ne pleurez point. C'est une chose déraisonnable et une faiblesse que de pleurer, et j'aimerais mieux ne jamais toucher à une rose que de voir ma Lilia faire une chose déraisonnable ou montrer de la faiblesse.

— Mais c'est si injuste ! s'écria la petite fille avec indignation et en sanglotant. Ils gardent tout pour eux et ne vous donnent rien. Lady Géraldine a sa robe pleine de roses, et vous qui êtes si bon et si malade....

— Ma chère Lilia, les roses conviennent beaucoup mieux à lady Géraldine qu'à moi. Je suis un homme à présent, et les roses sont faites pour les femmes, pour les jeunes filles surtout,

— Mais vous les aimez pourtant !

— Je les aime, chère Lilia, quand vous me les apportez ; mais si vous voulez remplir votre robe de paquerettes, ce sera tout aussi bien. J'en ai vu là-bas sous les arbres ; allez, et apportez-m'en beaucoup. »

La petite Lilia s'éloigna. Je gardai le silence ; mais lord Saint-Germain dut lire sur mon front la surprise et l'irritation intérieure que cette petite scène venait de me faire éprouver ; car il me dit : « Monsieur Wilson, j'ai à vous demander une grande faveur. J'espère vous voir le plus souvent possible pendant le temps que je passerai ici.

Digitized by Google

Voudrez-vous être assez bon pour tâcher de fermer les yeux sur une infinité de choses peu importantes, mais que je ne veux point voir moi-même ? »

Je m'inclinai sans répondre. Peu d'instants après je me levai pour prendre congé de lord Saint-Germains, qui me fit promettre que je viendrais le voir tous les jours.

« Vous aimiez ma mère, monsieur Wilson, ajouta-t-il... Son fils malheureux peut-il compter sur le même attachement que vous aviez pour elle et vous regarder comme un ami ? Infirme comme je le suis, il m'est absolument nécessaire d'avoir quelqu'un à qui je puisse me confier avec un entier abandon, et qui soit en quelque sorte comme un second moi-même ; qui ait la patience et la bonté de seconder un être si faible dans ses efforts pour agir. Voulez-vous être cet ami, monsieur Vilson ? Vous serez peut-être étonné, ou plutôt encore, vous me désapprouverez en me voyant montrer tant de hardiesse et d'assurance ; mais il me semble que je vous connais parfaitement. Votre sollicitude pour moi, avant que je quittasse l'Angleterre, a laissé une vive impression dans mon cœur, quoique je ne fusse alors qu'un enfant, et votre correspondance avec mistriss Cartwright a encore augmenté mon respect pour vous. D'ailleurs, n'êtes-vous pas mon tuteur ? N'êtes-vous pas l'ami choisi par ma mère pour devenir le mien au temps où j'en aurai besoin ? »

Il n'est point nécessaire d'ajouter que je fus profondément touché de ce langage. Lord Saint-Germains ne put douter un instant de l'intérêt qu'il m'inspirait. Il me comprit et me serra la main.

« Monsieur Wilson, dit-il, vous êtes l'homme que je cherchais. Je remercie Dieu de m'avoir accordé ce qui m'était si nécessaire. »

A mon retour chez moi, je trouvai Judy dans une véritable extase.

La marquise était venue avec lord Louis, à cheval et tout rayonnant de beauté. « Elle s'est arrêtée chez M. Derne pour acheter du papier à lettres. Comme elle était charmante ! s'écria Judy. Et lord Louis a commandé chez M. Blore je ne sais combien de choses pour sa meute. Il a cent cinquante chiens, je crois, et il était suivi par une petite chienne de la race King's Charles, la plus jolie que l'on puisse voir : noire, avec des taches blanches. Savez-vous bien qu'ils sont venus ici ensuite, mon frère ? Car la pauvre petite bête s'était fait mal au pied, et ils croyaient qu'ils vous trouveraient à la maison. De sorte que, quand j'ai vu quelles personnes c'étaient, quoique dans

Digitized by Google

aucune occasion je ne descende jamais au laboratoire, je ne voulus pourtant pas les laisser avec le garçon apprenti. Je mis alors précipitamment mon meilleur chapeau par dessus mon bonnet, puis mon tablir noir neuf, et j'avais l'air très comme il faut, je vous assure. Je descendis à la porte et je dis : « Je suis extrêmement fâchée, milady, que mon frère ne soit pas à la maison. Mais de quoi souffre donc cette jolie petite bête ? C'est le chien de Votre Seigneurie, je suppose ?

— Non pas le mien, mais celui de lord Louis, miss Wilson.

— Voici lord Louis, continua-t-elle en le regardant avec orgueil ; et il leva en même temps sa tête d'archange. Car il a vraiment l'air d'un archange, ne trouvez-vous pas, mon frère ? Il était encore tout animé de sa course à cheval, et il dit : « Je ne puis imaginer ce que peut avoir Fanfan ; il est certain qu'elle boite en courant ; n'est-ce pas, maman ? et pourtant je ne vois rien à sa patte. »

— Voulez-vous bien me permettre de regarder, milord ? demandai-je ; et je vis une épine, que j'ôtai à l'instant. « Merci, miss Wilson, » dit alors milady. Et milord s'écria : « Allons, partez, Fanfan. » Puis ils se mirent à galoper vers le château. Ah ! c'est un noble jeune seigneur, et sa grande fortune lui ira bien !

— Sa grande fortune, Judy ! A quoi donc songez-vous, et que voulez-vous dire ?

— Oh ! j'avais oublié !... ce n'est pas sa fortune à présent, en effet ; mais elle sera bien sûrement à lui, car on dit que le pauvre estropié n'ira pas loin. »

Je me détournai avec impatience, et je sentis qu'il était inutile de me fâcher. Il me semblait que c'était une profanation que de discuter dans une conversation pareille sur la triste destinée de lord Saint-Germains.

IV

Je fis, quelques jours après, une seconde visite au château, et j'y vis cette fois mon amie, mistriss Cartwright. Elle occupait alors la partie la plus ancienne de cette vaste résidence. Lord Saint-Germains s'était retiré avec elle dans ces appartements abandonnés, où ils avaient formé une sorte d'établissement à eux, loin du bruit et du tumulte des autres parties du château. Mistriss Cartwright me parut flattée de l'impression que son pupille avait produite sur moi. Elle m'apprit que la petite Lilia, qui tenait à la marquise par des liens

Digitized by Google

de parenté, était née en France, et avait été recueillie dans la famille principalement pour parler français avec les autres enfants ; que son éducation avait été entièrement négligée, et n'avait pas beaucoup de chances d'avancement sous la direction des gouvernantes de ses cousines ; car c'étaient de trop élégantes personnes pour prendre la moindre peine en faveur d'une enfant dont la position était moins que secondaire dans la famille de Brandon. La gracieuse petite fille s'était attachée promptement à lord Saint-Germains, évidemment par un généreux sentiment de compassion. Touché de cette marque de sensibilité, le jeune comte s'était doublement intéressé à la situation de l'enfant délaissée, et l'avait en quelque sorte adoptée ; il lui avait soigneusement enseigné tout ce qu'elle était capable d'apprendre. Les progrès qu'elle faisait chaque jour dans l'anglais prouvaient toute la sollicitude du maître, ainsi que l'intelligence de l'élève, et elle était déjà très-avancée dans la musique pour une enfant de son âge. Mais c'était surtout à former son caractère et son esprit que lord Saint-Germains se montrait le plus attentif ; car il voulait lui apprendre à supporter, sans descendre à une basse soumission ni se livrer à une irritation impatiente, les contrariétés sans nombre auxquelles elle était nécessairement exposée par la manière dont elle se trouvait placée dans sa propre famille.

« Ces deux êtres sitôt malheureux, me dit mistriss Cartwright, et malheureux par des circonstances si opposées, quoiqu'empreintes du même caractère d'humiliation, semblent avoir été attirés l'un vers l'autre par une secrète sympathie. La petite Lilia est pour lord Saint-Germains tout ce qu'il pourrait attendre d'une sœur remplie d'affection, en même temps qu'il est comme un père et un protecteur pour elle. Vous voyez que les appartements que nous occupons sont séparés par une grande distance de ceux du reste de la famille, et notre présence paraît si peu désirée dans le cercle général, que notre vie est la plupart du temps assez solitaire ; mais elle est animée par la présence de cette aimable enfant. Elle-même, je crois, se trouve si heureuse d'échapper à l'impertinence des gouvernantes et à la tyrannie de ses cousines, qui ne l'aiment point, qu'elle est continuellement avec nous ; d'autant plus que les autres ne s'intéressent point assez à elle pour s'inquiéter ou seulement s'apercevoir de son absence. Le jeune comte et elle sont ensemble en ce moment, très-occupés à faire planter un jardin. »

Digitized by Google

Mistriss Cartwright parlait généralement fort peu et ne s'entretenait jamais qu'avec moi, je crois, de ce qui se passait dans l'intérieur de la maison ; mais elle me fit entendre que le marquis, homme d'un caractère facile et indolent, abandonnait toutes choses aux volontés de la marquise ; que celle-ci, naturellement impérieuse, opiniâtre et froide, gouvernait avec peu d'égards pour la justice et pour les droits respectifs des membres de sa famille ; qu'aucune dépense n'était épargnée pour lord Louis, et que l'avantage ou le plaisir de ce fils, l'idole de sa mère, était toujours consulté aux dépens de toute autre considération ; car il était évident que la marquise le regardait comme le futur héritier de Brandon. Il avait déjà sa meute et ses écuries à lui, et, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant, il avait tous les goûts et toutes les habitudes d'un jeune homme dissipé. Ses sœurs avaient été dirigées par des principes analogues. Leur apprendre à se conformer aux caprices de la mode, leur inspirer le goût de l'élégance, leur donner des talents frivoles, tel avait été le seul but de leur mère, qui n'accordait que peu d'importance à tout le reste. On prenait assez de soin de leur santé ; mais les notions de morale, la solidité du jugement, tout ce qui forme l'esprit et le caractère était entièrement négligé..... Abandonnées à des gouvernantes intéressées, ces jeunes filles étaient continuellement flattées dans leur orgueil, encouragées dans leur légèreté, initiées même à ces artifices que l'on regarde comme si nécessaires dans le monde. La toilette, les agréments personnels ou tout au plus des connaissances superficielles formaient l'objet constant de leur conversation, de leurs pensées, de leurs désirs ; et ces Françaises mal élevées, que l'on avait placées auprès d'elles, ne rougissaient point de remplir ces têtes si jeunes de l'idée de faire de grands mariages, comme avait été celui de leur mère, et enfin de faire d'une pareille perspective le but constant de tous leurs efforts.

Et en même temps, comme pour mettre le comble à cette conduite insensée, on refusait tout à lord Saint-Germains, ou, pour mieux dire, tout lui aurait été refusé si, avec une simplicité persévérante, une résolution et une fermeté qui semblaient à peine conciliables avec la politesse et même la douceur habituelle de ses manières, il n'eût persisté à demander, et fini par obtenir tout ce qui était indispensable à son instruction ou raisonnablement nécessaire à son bien-être. Mais il avait aussi un trop juste sentiment de sa di-

Digitized by Google

gnité pour laisser jamais échapper un murmure à l'occasion de ce que l'on faisait pour les autres, et il s'abstenait soigneusement de se mêler en quoi que ce fût des actions de la marquise.

« Il donna hier, me dit mistriss Cartwright, un nouvel exemple de cette conduite ferme et modérée. Vous étiez présent quand la pauvre petite Lilia fut si durement réprimandée pour avoir cueilli quelques roses. Il parut ne pas s'apercevoir de cet affront ; mais bientôt après, il alla trouver la marquise, et lui demanda la disposition d'un petit terrain particulier d'environ un quart d'acre d'étendue, qui est situé dans l'endroit le plus reculé des bosquets et tout à fait négligé. Il la pria de trouver bon qu'il en fît un jardin. Elle semble généralement ne lui accorder qu'avec répugnance la moindre demande, comme si c'était faire une espèce de concession à des droits qu'elle aurait bien voulu ne jamais reconnaître ; mais la requête fut présentée avec une simplicité si pleine de convenance qu'il n'y eut pas moyen d'y répondre par un refus. De sorte que Lilia et lui sont fort occupés ce matin. »

J'allai avec empressement les retrouver. Qui pourrait dire à quel point la petite Lilia avait l'air triomphant et absorbé? Le jeune lord était, comme de coutume, dans son fauteuil, et avait devant lui une petite table couverte de plans qu'il expliquait à son heureuse pupille. Son intention était de faire principalement de ce petit espace une sorte de jardin botanique ; mais il promettait aussi à la jolie enfant une quantité de roses, d'œillets et d'orangers. Plusieurs ouvriers étaient employés à préparer le terrain, pendant que Lilia, joyeuse et animée, transmettait des ordres, mesurait des espaces, babillait, riait et courait de tous côtés. Des livres étaient posés sur un banc tout auprès de la corbeille à ouvrage de Lilia. Le livre de celle-ci était le *Robinson suisse;* celui de lord Saint-Germains, un volume des poésies de Wordsworth. Après que les premières formules de politesse furent échangées :

« Je vois, milord, remarquai-je, que vous répandez beaucoup de bonheur autour de vous.

— Et que j'en reçois à mon tour, répliqua-t-il. Quelle belle matinée ! Comme l'air est pur ! Combien il y a de calme dans les sons variés qui arrivent jusqu'à nous dans ce petit coin de terre ! Que j'aime à entendre le bourdonnement des abeilles, le lointain mugissement des troupeaux, et jusqu'au bruit des hoyaux et des bêches pendant

Digitized by Google

que mes travailleurs sont employés pour Lilia ! Quel charmant point de vue à travers cette clairière ! Regardez ces jeunes daims qui se reposent sur le gazon, avec leur robe dorée par les reflets du soleil, pendant que nous respirons ici une douce fraîcheur, sous le sombre feuillage des arbres majestueux qui nous environnent ! Et cette jolie enfant ! quelle animation la vivacité de ses gestes et l'expression heureuse de son sourire donnent à tout ce petit paysage ! Ce monde, monsieur Wilson, est véritablement une création divine et glorieuse, et je sens qu'il nous a été accordé de ces instants qui font de l'existence un bienfait, quoique nous nous plaignions si souvent de nos misères.

Je lui dis que j'avais souvent éprouvé ce qu'il ressentait si vivement, et que je me réjouissais du fond du cœur de ce qu'il s'était rendu maître de lui au point de devenir capable de goûter les jouissances pures qui lui étaient offertes, sans les troubler par un mécontentement ou des plaintes inutiles.

« Mistriss Cartwright, répliqua-t-il, a pris beaucoup de peine pour moi, et s'est efforcée de convaincre mon esprit qu'il vaut mieux regarder tout à coup en face et avec courage un malheur inévitable, puis accepter avec reconnaissance tout ce que la nature des choses peut permettre de dédommagement, que de s'efforcer de tromper son imagination par une sorte de flatterie envers soi-même. Il y a, en effet, une véritable faiblesse à n'oser envisager un mal dans toute son étendue. Aussi je crois avoir considéré ma situation sous tous les aspects possibles, et j'ai cherché à l'apprécier avec justesse. Sans doute, les désavantages que j'ai à subir sont très-grands ; mais une résolution forte peut me les faire accepter sans murmurer, et je puis en revanche considérer comme étant à ma portée tout ce qu'il y a de meilleur dans la vie humaine : les pensées élevées, les efforts de vertu, les simples plaisirs de la nature, et jusqu'à un certain point, j'espère, ceux de l'affection, l'attachement naïf de cette enfant. Mais ceci n'est qu'une faiblesse, et pourtant, comme cet attachement m'a relevé dans ma propre estime ! Je sens bien toutefois, continua-t-il en secouant légèrement la tête, que c'est n'avoir qu'un roseau pour appui. Heureusement j'en ai d'autres encore, qui m'inspirent plus de confiance dans leur solidité. Connaissez-vous ce livre ? (Il m'indiqua en même temps celui qui était placé devant lui.) C'est à des poëtes tels que Wordsworth que, dans la disposition d'esprit où je suis, on a d'éternelles obligations. »

Digitized by Google

Il ouvrit le livre et m'indiqua « *l'Excursion.* »

« Quel admirable poëme ! poursuivit lord Saint-Germains ; comme il est plein de sagesse, et combien il offre de consolation ! J'ai essayé (mais vous allez sourire de ma simplicité) oui, j'ai essayé de me former, en quelque sorte, d'après des pensées telles que celles-ci, pensées qui conviennent si bien à un solitaire ; car, tout m'avertit que je suis seul ! et j'ai tâché de baser ma philosophie sur les nobles principes qui sont exprimés dans ces vers.

« Hélas ! le don immortel de l'intelligence est inégalement réparti parmi les hommes. Rarement elle domine les mœurs, la fougue de l'âge, la puissance impérieuse des sens. Chez la plupart, l'intelligence, environnée d'ennemis toujours renaissants, a sans cesse à combattre les innombrables et vaines tentations nées au sein d'un monde corrupteur ; à poursuivre jusque dans les plus profondes régions de l'esprit, les passions sans frein, la malignité envenimée, les désirs immodérés, le mécontentement, la langueur, l'affliction, les soucis. Que reste-t-il alors à l'âme tourmentée ? De chercher des secours toujours prêts pour celui qui en a besoin et ne refuse point de les invoquer, des vœux renouvelés à la première impulsion d'une sainte pensée, des veilles consacrées à la contemplation, à la louange, à la prière, et ces élans du cœur qui, quelque faibles qu'ils soient, ne le laissent jamais sans un soulagement inespéré ! Mais le triomphe le plus sûr est le partage de celui qui, cherchant la foi et exerçant la vertu, ne lutte que pour céder avec une soumission entière aux lois de la conscience, de la conscience qu'il respecte et à laquelle il obéit parce qu'elle est comme la présence la plus intime de Dieu dans notre âme, et son image la plus frappante sur la terre. Oui, à celui-là seul qui s'efforce de vivre ainsi, d'observer ces lois, d'implorer ces secours, appartiennent la paix et le bonheur. »

Il s'arrêta. Son visage souffrant et pâle s'était illuminé un instant ; puis, comme s'il eût été honteux de tout ce qu'il venait de dire, il recommença encore à s'excuser en attribuant à son état maladif et à son infirmité ce qu'il appelait la tendance romanesque de son caractère. « N'oubliez pas, monsieur Wilson, ajouta-t-il, que jusqu'à présent j'ai peu vécu avec les hommes, et que l'avantage de pouvoir corriger mes idées, ma manière de voir, par une communication continuelle avec des esprits plus mâles que le mien, m'a manqué absolument. Mais c'est assez vous parler de moi ; car si vous avez le temps

Digitized by Google

de m'écouter, j'ai à vous entretenir d'affaires si importantes que je sais à peine par où je dois commencer. »

Il me demanda alors ce que j'avais de fonds qu'il lui fût permis de considérer comme sa propriété. « Le revenu, veux-je dire, » observa-t-il. Je lui expliquai que ce revenu s'élevait à ce moment à 600 livres sterling par an (15,000 fr.) pour lesquels, ainsi que pour quelque portion que ce fût du capital, il pouvait tirer sur moi à mesure qu'il en aurait besoin. « J'ai besoin tout de suite du revenu pour moi et pour *ma fille*, me dit-il en riant, et ce ne sera pas la moitié de ce qu'il me faut : aussi je veux faire en sorte que mon père se charge des dépenses de ma propre éducation, pendant que je me réserve de pourvoir à celle d'autrui ; comme un véritable enthousiaste qui néglige toujours ses propres besoins et ses devoirs naturels envers lui-même. »

Il me dit ensuite qu'il désirait vivement avoir un gouverneur qui fût un homme comme il faut, un homme de bonnes manières, et en outre profondément instruit. « C'est ce que mistriss Cartwright, continua-t-il, n'a jamais pu m'obtenir, malgré tous ses efforts. Il faut maintenant que je songe moi-même à m'assurer un avantage aussi important ; et si mon père ne peut m'accorder cette faveur, j'aurai recours à mes propres ressources, quoiqu'elles me paraissent insuffisantes ; mais je pense qu'il ne me refusera pas.

— Il est impossible qu'il vous refuse ! m'écriai-je.

— Il ne me refusera pas, j'en suis sûr, si cela lui est possible. Mais sa famille est un grand objet de dépense ! et il est véritablement déplorable de voir que dans la maison d'un homme de son rang il y ait autant de luxe apparent mêlé à tant de misère réelle. »

C'est précisément la remarque que sa mère avait faite, pensai-je.

« Monsieur Wilson, je suis sûr que vous me trouverez l'homme qu'il me faut pour diriger convenablement mes études. Quant à ma jolie pupille, rien ne presse en ce moment, et mon éducation sera terminée avant que la sienne commence ; mais cette éducation elle l'aura, j'en réponds.

— J'aurais cru, repris-je, que l'on aurait pourvu aux moyens d'instruction nécessaires pour toutes les jeunes personnes de la famille.

— Non, répliqua-t-il, pas pour Lilia ; » et il n'ajouta pas un mot de plus sur ce sujet.

Lord Saint-Germains me fit ensuite plusieurs questions sur les an-

Digitized by Google

ciens serviteurs de la famille, sur la situation des pauvres de ses domaines, et il me fit expliquer les arrangements qui avaient été pris par sa mère pour le bien-être des paysans. Les plans de cette femme bienfaisante avaient été complétement négligés pendant la longue absence du marquis. La misère, le vice, le désordre, avaient succédé à l'aisance, à l'industrie, à la régularité. Le jeune comte déplora comme moi ces tristes changements, et promit de ne rien épargner pour rétablir les choses dans leur premier état de prospérité. Je dois dire en passant que cette promesse fut remplie dans sa plus grande étendue ; car, en dépit de sa jeunesse et de son isolement, l'énergie de son esprit savait triompher de tous les désavantages de sa situation ; et du fond de sa retraite il trouva moyen de régler si bien toutes choses, qu'en peu d'années nos paysans, qui formaient la population la plus fainéante, la plus braconnière et la plus misérablement vêtue du pays, se firent remarquer par leur bonne tenue, ainsi que par leur conduite laborieuse et honorable.

Nous étions encore à discourir sur ces sujets divers, lorsque nous fûmes interrompus par les cris de joie de la petite Lilia.

« Oh ! ils viennent ! ils viennent ! »

Au même instant plusieurs hommes roulant des brouettes remplies de plantes et de fleurs, entrèrent dans le jardin. Lord Saint-Germains revint alors à sa petite protégée, lui indiquant, sur le plan qui était devant lui, la place que chaque plante devait occuper, et lui expliquant dans des termes à la portée de son intelligence enfantine les raisons de ces arrangements. Elle était véritablement charmante tandis qu'elle l'écoutait, tantôt fixant sur lui ses grands yeux attentifs, tantôt frappant ensemble ses petites mains et sautant de joie à mesure qu'elle saisissait son idée. « Oh ! qu'il sera charmant notre petit jardin ! Saint-Germains, cher et bon Saint-Germains, que vous êtes aimable ! »

Je n'étais pas moins occupé qu'elle à mettre la main à l'œuvre, à dire mon avis, à rire de ses saillies, quand on entendit un bruit dans les buissons. Bientôt nous vîmes s'élancer à travers les plantations deux beaux chiens courants, dont l'apparition fit fuir la petite Lilia vers le fauteuil de son protecteur, en perçant l'air de ses cris. Les chiens furent bientôt suivis de lord Louis, dont la noble figure était animée et colorée par l'exercice qu'il venait de prendre. Il portait dans sa main un léger fusil ; mais, au mo-

Digitized by Google

ment où il approchait, il le jeta à terre d'un air de contrariété.

« Comment vous trouvez-vous, mon frère? dit-il. Quel charmant endroit vous avez trouvé pour vous et votre jolie petite favorite! Mais, Lilia, pourquoi ces cris? Pourquoi avez-vous peur de mes chiens? Ils ne vous feront point de mal, enfant que vous êtes.

— Vous devez en vérité lui pardonner, Louis; car ils sont venus sur elle d'une manière tout à fait inattendue. Mais elle deviendra plus raisonnable avec le temps; n'est-il pas vrai, Lilia?

— Non, je n'aime pas ces grandes, ces horribles bêtes, dit Lilia.

— Vous ne les aimez pas? Quoi, charmante petite folle, avez-vous jamais vu de toute votre vie un pareil couple de ces animaux? Regardez-les, Saint-Germains, vous qui avez l'œil d'un peintre. Ne seraient-ce pas de beaux modèles pour une étude?

— Ils sont réellement magnifiques. Où les avez-vous eus?

— Oh! Pitson se les est fait céder par le garde-chasse de lord Clare. C'est une négociation qu'il a faite exprès pour moi. Cent guinées la paire, et ils en valent bien cent cinquante. »

Je baissai les yeux avec un sentiment de malaise; il n'en fut pas de même de lord Saint-Germain; il se mit à rire, et dit à son frère, avec toute la bonne humeur imaginable :

« Vous êtes un garçon intelligent, Louis. Mais je vous croirai plus habile encore si vous revoyez jamais vos cent guinées.

— Oh! ce n'est pas cela qui m'inquiète, s'écria lord Louis; mais je ne sais qui diable a ensorcelé ma mère. Je ne puis le deviner; voilà qu'il lui est venu dans la tête la fantaisie que je suis trop jeune — —trop jeune! conçoit-on cela? — pour que l'on me confie un fusil! — Ne pas me servir de mon fusil! poursuivit-il avec pétulance; autant vaudrait-il être mort que de se soumettre à cette tyrannie! Oui, j'aimerais autant être mort que de ne pouvoir faire ce qui me plaît. Je l'aimerais mille fois mieux!

— Ah! comme vous êtes extravagant, lord Louis! dit Lilia. Que de folies vous venez de dire! Quoi, mourir parce que vous ne pouvez pas tirer de coups de fusil; vous qui avez des chevaux, votre *Fanfan* et tant d'autres chiens; des faisans, des cochons d'Inde, des lapins, tout cela à vous, à vous tout seul?

— Vous n'entendez rien du tout à ces choses-là, ignorante et gracieuse petite enfant gâté; ainsi embrassez-moi, et ne me donnez point de leçon.

Digitized by Google

— Moi ! je m'en garderai bien ! J'ai fait un vœu.

— Vous ! un vœu ?

— Oui ; celui de n'embrasser personne dans cette maison, excepté mistriss Cartwright.

— Quelle absurdité ! Ce bloc de marbre gris !

— Elle n'est pas un bloc de marbre gris, s'écria Lilia, en se fâchant sérieusement. Et vous êtes bien méchant de l'appeler comme cela. Elle est très-bonne, elle est très-savante, elle est très-affectueuse. Et si elle est pâle, cela est beaucoup plus joli que d'avoir de grosses joues rouges comme les vôtres. »

Et pendant que la petite fille parlait ainsi, les siennes avaient pris la couleur de l'écarlate.

« Doucement, ma chère Lilia, dit Saint-Germains. Vous faites très-bien de défendre vos amis ; mais il ne faut pas maltraiter vos adversaires.

— Oh ! laissez-la me maltraiter, la jolie petite grondeuse ; mais je veux absolument qu'elle m'embrasse.

— Non, mon frère, pas à présent ; vous contrarieriez cette enfant. Voulez-vous que je parle à la marquise, pour qu'elle vous permette de garder votre fusil ?

— C'est précisément ce que j'allais vous demander, Saint-Germains. Vous m'obligerez au delà de tout ce que je puis dire. Mais n'est-ce pas monstrueusement absurde? Convenez-en !

— Vous devez vous rappeler, dit Saint-Germains, que la marquise est une femme ; que c'est une mère, et une mère qui vous aime avec passion. Une tendresse comme celle dont vous êtes l'objet porte avec soi ses inconvénients.

— En ce cas, j'aimerais mieux qu'elle m'accordât moins de l'une et m'exposât moins aux autres, reprit étourdiment lord Louis, sans songer à l'inconvenance de sa réponse. Cependant, poursuivit-il, voyez ce que vous pourrez m'obtenir par votre crédit ; car elle a beaucoup de considération pour vous, je puis vous le dire ; il s'agit seulement de s'y prendre de la bonne manière.

— Mais j'ai peur de ne pas être capable de réussir dans cette occasion, dit Saint-Germains en riant. Je pourrais fort bien ne pas savoir me conformer à vos idées sur la *bonne manière de s'y prendre*, c'est-à-dire très-impérieusement. Car vous êtes son propre fils, et elle a le droit.....

Digitized by Google

— Oh ! ne me parlez pas de ces ennuyeux droits ! Voulez-vous faire cela pour moi, oui ou non ?

— J'essaierai. Mais je ne parlerai pas d'une manière que vous ne devez pas m'engager à employer, c'est-à-dire d'une manière impérieuse, décidée comme vous l'appelez.

— Bien, bien ! à la bonne heure ! Arrangez-vous de quelque manière que ce soit, pourvu que vous me fassiez avoir mon fusil ; et alors, ma petite Lilia, je tuerai pour vous une tourterelle.

— N'en faites rien, dit Lilia. Je n'ai aucune envie de vous faire tuer une tourterelle, assurément.

— Comment, petite capricieuse ! je croyais que vous aimiez les oiseaux !

— Je n'aime point qu'on les tue ; et c'est parce que vous voulez les tuer que je ne vous aime point !

— Réellement ? Mais il faut m'aimer pourtant, car je ne puis vivre sans chasser ni sans être aimé de ma jolie petite Lilia. Mais, adieu donc ; car vous êtes de si mauvaise humeur que je ferai mieux de m'en aller. »

Il s'éloigna au même instant, en sifflant ses chiens pour les rappeler.

Nous gardâmes le silence pendant quelques minutes. Lord Saint-Germains le rompit, en disant :

« Comme Louis est beau ! N'est-ce pas, monsieur ?

— C'est seulement dommage qu'il soit gâté à ce point, hasardai-je d'observer.

— Je ne sais, répondit généreusement lord Saint-Germains. J'espère que cela ne lui nuira pas sérieusement ; et on doit être si heureux de se voir aimé d'une mère, que j'oserais à peine blâmer l'indulgence de la sienne. »

Je trouvai difficile, quant à moi, de partager ce sentiment de générosité ; et, en reprenant le chemin de Carstones, je ne pus m'empêcher de réfléchir péniblement sur l'injuste partialité avec laquelle, pendant qu'on refusait à l'un des deux frères les moyens d'accomplir les desseins les plus nobles, on prodiguait l'argent sans mesure, pour satisfaire les goûts frivoles de l'autre.

L'été se passa de la sorte. Dans cet intervalle, je présentai à lord Saint-Germain un homme de ma connaissance, très-recommandable et d'une instruction profonde, qu'il s'attacha en qualité de gouverneur. Il fit bientôt sous sa direction d'immenses progrès dans toutes

Digitized by Google

les branches de la science qui sont considérées, à tort ou à raison, comme indispensables pour former un gentilhomme accompli. Il commença en même temps à exécuter ses plans pour améliorer la condition des classes pauvres, plans qui, comme je l'ai déjà rapporté, produisirent de si heureux résultats: et la petite Lilia, toujours l'objet de sa tendre sollicitude, croissait chaque jour en grâces et en qualités attachantes. Son naïf sourire, sa gaieté expansive, ses charmantes espiégleries et ses manières caressantes, étaient pour lui une compensation de ses heures de souffrance et d'abattement.

Lord Louis alla au collége d'Eton, où il fut bientôt distingué, non-seulement comme le plus beau et le plus intelligent des élèves de l'école, mais encore comme celui qui se livrait avec la plus insouciante folie aux goûts les plus dispendieux; car il avait su se rendre remarquable sous ce point de vue jusque dans ce collége, renommé par l'extravagance et pour tous les vices élégants consacrés par la mode. Mais son esprit plein d'entraînement et son caractère généreux le rendaient cher à tous en dépit de ses défauts, et semblaient en quelque manière justifier l'excessive tendresse de sa mère.

Le temps s'écoulait et les années s'accumulaient sur nos têtes, apportant peu de changements avec elles, excepté sous le rapport de la croissance de toute cette jeune génération. Lord Saint-Germains mûrissait lentement, et passait peu à peu de l'état d'un enfant doué de la sensibilité la plus vive, à celui d'un jeune homme dont les sentiments plus virils s'agrandissaient toujours davantage en profondeur et en puissance. Son esprit, en se fortifiant avec l'âge, acquérait une solidité et un développement d'autant plus extraordinaires que le genre de vie auquel il avait été réduit semblait peu propre à le favoriser. Mais sa santé était loin de s'améliorer dans la même proportion. Il paraissait toujours penché sur le bord de la tombe, en proie par intervalles à de cruelles douleurs, ne pouvant marcher ou se mouvoir qu'avec difficulté; et sa difformité, quoiqu'un peu moins apparente, le faisait cependant remarquer entre tous dans les rares occasions où il se montrait.

Il devint majeur pendant cette période, et, selon le désir qu'il exprima, ce jour fut marqué par des banquets, par des dons largement distribués à tous les pauvres du domaine, par des dîners offerts aux tenanciers et aux habitants aisés de Carstones; mais le jeune comte ne parut point à Brandon, car la conscience de l'impression que son

Digitized by Google

extérieur pouvait produire se manifestait principalement par un soin presque minutieux à éviter tout ce qui aurait pu le mettre en représentation.

Lord Louis passa d'Eton à Oxford, où il continua de suivre la même carrière de folles prodigalités, mais en mettant à ses extravagances moins de vices que l'on n'aurait pu s'y attendre. L'exemple de son frère agissait sur lui à son insu, de la manière la plus salutaire. Il aimait Saint-Germains; il le respectait, et quoiqu'il fût souvent négligent, quelquefois même brusque envers lui, il le traitait avec déférence et avec de véritables témoignages de tendresse.

Les habitants du château passèrent une partie des saisons suivantes dans d'autres résidences, de sorte que je les perdis encore de vue pendant une année ou deux.

On était au mois de juin de l'année 18.. quand la famille du marquis revint encore au château de Brandon pour y passer l'été. Quel été rempli d'événements! Sept ans s'étaient écoulés depuis l'époque dont j'ai entretenu mes lecteurs. Tous les personnages qui figurent dans cette histoire ont complétement changé d'aspect. Lord Saint-Germains a pris une physionomie d'un caractère plus prononcé; son regard a une expression plus profonde. Il s'est fortifié; il n'est plus contrefait, ou du moins l'irrégularité de sa taille n'est plus aussi apparente; son front est élevé, calme et pensif; tout en lui annonce la vigueur de l'intelligence et l'énergie de la volonté, en même temps que la vive sensibilité du cœur, et personne, en un mot, ne peut contempler ses traits sans en être frappé.

Lord Louis s'est développé d'une manière qui le place en dehors de toute comparaison. C'est un type de beauté presque parfait. Son visage brille d'animation; son front est pur et ouvert, ses yeux étincelants; ses lèvres, fièrement courbées, s'épanouissent néanmoins dans un sourire d'une ineffable douceur; sa taille est haute et régulière; son action, ses gestes, quoique expressifs, sont toujours parfaitement nobles et élégants.

Sa mère, sur qui les années ont porté une main ennemie, le con-

Digitized by Google

temple avec un amour inquiet, agité, plein de sollicitude ; son œil est devenu dur, sa peau desséchée, son front soucieux ; des prétentions non satisfaites, des craintes incessantes, les sombres passions, la jalousie ombrageuse, l'amer mécontentement, l'envie impitoyable, y ont profondément marqué leur empreinte.

Les filles de la marquise sont précisément ce que l'on devait attendre de leur éducation : froides, hautaines, occupées de leur parure ; polies au dehors, mal disciplinées au dedans ; cultivant sans goût et sans imagination quelques talents frivoles ; sages suivant le monde, très-dépourvues de jugement en effet ; paraissant tout savoir, étant au fond d'une ignorance réelle. Tout dans ces jeunes filles est semblant, apparence, superficie.

Mistriss Cartwright est plus pâle que jamais. Elle vit très-retirée dans son appartement, ou plutôt dans ceux de lord Saint-Germains, car ils conservent l'habitude de n'avoir pour eux qu'un seul et unique salon.

Mais Lilia ! Que Lilia est adorable ! Elle vient d'avoir seize ans, et elle est devenue si charmante que, s'il est possible de s'en faire une idée, je ne m'en sens pas du moins capable de la décrire. Je ne dirai point qu'elle ressemble à cette Vénus que nous aimons à nous figurer ; mais elle est, je crois, plus ravissante encore. Ce visage séraphique sur lequel brille un éclat radieux et qui semble à peine appartenir à la terre ; ce luxe de jeunesse et de santé, cette parure d'innocence, ces grands yeux si animés et si touchants à la fois, ces joues fraîches et arrondies, cette bouche pareille à une rose humide et entr'ouverte ; cette forme si harmonieuse, si légère et encore si enfantine ; ces flots de boucles brunes et brillantes qui, en ombrageant ce beau front, cette douce et souriante figure, retombent sur ces épaules d'ivoire... tout en elle serait digne d'inspirer un poëte. Mais elle chante ! J'entends sortir de sa poitrine des sons purs et enchanteurs. Ils remplissent de leur volume ces appartements antiques, solitaires et sonores, où lord Saint-Germains et mistriss Cartwright l'écoutent d'une oreille attentive et charmée..... Lorsque j'entrai dans le salon, il était occupé à lire, comme de coutume, placé dans la profonde embrasure de l'une des fenêtres gothiques, pendant que le soleil répandait dans la chambre une teinte de pourpre et une lumière dorée, en pénétrant à travers les vitres ternies et le feuillage transparent d'une vigne qui s'étendait sur les riches ornements de maçonnerie. A

Digitized by Google

l'extrémité la plus reculée de cette pièce était Lilia, assise devant son piano, et prêtant toute la mélodie de sa voix à l'un de ces airs délicieux composés par les maîtres allemands ou italiens, et dont elle m'apprit la première à apprécier la beauté. Mistriss Cartwright, placée auprès d'une petite table à ouvrage, travaillait à peu de distance de lord Saint-Germains. Je m'approchai de la fenêtre, sans être aperçu de Lilia, tout occupée de sa musique. En voyant lord Saint-Germains, je fus aussitôt frappé de l'heureux changement qui s'était fait en lui. Les couleurs de la santé avaient remplacé sur ses traits la pâleur de la souffrance. Ses membres, en se développant, avaient acquis de la force et perdu de leur irrégularité; il était mieux enfin que l'on n'aurait jamais pu s'y attendre. Il me fit l'accueil le plus obligeant et le plus cordial. Je le complimentai sur son air de santé, en ajoutant que, de ma vie, je ne l'avais vu aussi bien.

« Je crois, répliqua-t-il, qu'il est impossible de n'être pas bien portant lorsqu'on est heureux. Et vous apprendrez avec plaisir que je le suis, monsieur Wilson, vous qui êtes mon plus ancien ami. Les souffrances dont j'étais accablé ont entièrement disparu; tous mes vœux sont satisfaits, et je me regarde comme l'homme le plus heureux de la terre. Mais il faut que je vous présente mon élève. Ma chère Lilia, continua-t-il en s'avançant vers elle, voici M. Wilson. »

Elle vint à moi en lui donnant la main. Il avait un air de bonheur mêlé d'orgueil, tandis qu'elle rougissait légèrement au moment où il me la présenta. Je fus véritablement ébloui de sa beauté, et pendant quelques secondes, la surprise et l'admiration m'empêchèrent de parler.

« Monsieur Wilson, me dit-elle de la voix la plus douce du monde, que je suis charmée de vous revoir! J'espère que vous n'avez pas oublié la petite Lilia!

— Comment m'aurait-il été possible de l'oublier? Cependant, vous êtes tellement grandie! La jolie petite fille est devenue..... pardonnez-moi..... une si belle et si gracieuse jeune personne!

— Oh! monsieur Wilson, ne dites point cela. Vous êtes sur un terrain défendu. Il ne faut pas me flatter. Mon tuteur ne permet à personne ici de m'adresser le moindre compliment. N'est-ce pas, Saint-Germains? C'est qu'il me fait la grâce de me croire déjà assez vaine et assez sûre de moi pour n'avoir besoin d'aucun encouragement. J'espère pourtant que vous conserverez assez votre partialité pour votre

Digitized by Google

petite amie, car j'y mets le plus grand prix, je vous l'assure. Mais comment trouvez-vous Saint-Germains ?

— Remarquablement bien.

— Oh ! je suis charmée de vous entendre dire cela ! Il n'est plus malade à présent ; il n'éprouve plus aucune souffrance, et nous sommes si heureux ! »

Et pendant qu'elle parlait ainsi, les yeux de lord Saint-Germains étaient fixés sur elle avec la plus touchante expression.

« Ah ! Lilia, semblaient-ils dire, qui ne voudrait être l'objet d'une affection si parfaitement pure et innocente ! »

Je restai pendant quelque temps à m'entretenir avec eux. Lilia se montra aussi gaie, aussi expansive que jamais, vive et pétulante comme je l'avais vue dans son enfance, et conservant dans son cœur la même chaleur et la même générosité. Je vis avec satisfaction que leur maintien était celui de deux amis, se traitant l'un l'autre avec une familiarité affectueuse et qui me tranquillisa complétement l'esprit, car j'avais commencé à craindre que mon aimable Lilia ne finît par devenir une compagne assez dangereuse pour mon jeune ami.

Toutes les fois que je les voyais ensemble (et ils semblaient presque inséparables), ils étaient parfaitement, *lui*, dans le rôle d'un instituteur sage, bienveillant et attentif; *elle*, dans celui d'une élève pleine de zèle, quoique indocile parfois. Pourvu qu'il se portât bien, elle était contente, et, semblable à un jeune faon, elle se plaisait à folâtrer çà et là sous l'ombrage des bois, heureuse d'exister, exempte de soins et d'inquiétude, ne laissant point à la réflexion le temps de la troubler. C'était à son tuteur qu'elle abandonnait tout cela, sûre qu'il veillait sur elle avec la plus tendre sollicitude. Elle ne songeait donc point à se trouver à plaindre de ce que les autres la traitaient avec une négligence dédaigneuse qui, peut-être, n'était pas sans quelque mélange d'envie.

La marquise affectait une pitié méprisante pour sa condition de dépendance. Ses filles ne parlaient de leur jeune parente que comme d'une créature inférieure, et ne l'appelaient que la *pauvre* Lilia ; mais Lilia faisait fort peu d'attention à ces offenses. Elle répondait par de l'indifférence à leurs manières hautaines, et quelquefois à leur mépris par un malicieux sourire. Du reste, elle restait le moins possible dans leur société ; c'était à mistriss Carwright et à son *tuteur*, ainsi qu'elle l'appelait, qu'elle aimait à prodiguer son temps ; c'était pour eux

Digitized by Google

qu'elle réservait toute sa gaieté, tous les épanchements de sa joie et toutes ses innocentes préférences.

Combien de fois nous nous assîmes ensemble dans le petit bosquet dont lord Saint-Germains avait fait un véritable paradis! La plupart du temps, il s'y occupait de divers intérêts matériels ; car, connaissant la déplorable indolence du caractère de son père, et appréciant tout le préjudice qui en résultait pour ceux qui se trouvaient dans sa dépendance, il était infatigable dans ses efforts pour y remédier et pour remplir les importants devoirs qui sont attachés à de grandes possessions. Pendant qu'il travaillait de la sorte, Lilia était assise devant une petite table, sous une espèce de berceau rustique qu'ils avaient formé ; là elle lisait, écrivait ou dessinait. Ensuite, s'élançant de sa retraite, elle quittait ces tranquilles amusements pour courir parmi les arbres ou s'efforcer, par mille agaceries, de déconcerter la gravité de son ami; car le plus grand triomphe de sa malice était de le faire rire quand il voulait être sérieux, ou de le voir sourire malgré lui quand il essayait de prendre un air sévère. Le mot français *folâtre,* que je leur entendais souvent répéter, me semblait inventé exprès pour cette charmante enfant. Elle n'était pas moins attentive à se rendre agréable à mistriss Cartwright; elle était douce, calme et sérieuse avec elle, comme si elle eût craint de la troubler par une gaieté trop bruyante. Mistriss Cartwright, de son côté, répondait à ses soins prévenants avec une tendresse que j'aurais à peine cru qu'il fût dans sa nature d'éprouver.

Je n'ai jamais vu personne en possession d'un bonheur plus complet que celui dont lord Saint-Germains paraissait jouir à l'époque dont je parle. Ses yeux et sa physionomie m'auraient dit combien il se sentait heureux, alors même qu'il ne m'eût pas décrit avec autant d'abandon les charmes d'une existence que remplissaient (pour me servir de ses propres expressions) les plaisirs les plus purs et les plus exquis.

Il était loin de penser.... je n'imaginais pas moi-même (car quelque sages que nous nous crussions sur quelques points, nous étions parfaitement novices sur d'autres), nous ne soupçonnions enfin, ni lui ni moi, quel était le magique pouvoir qui prêtait un tel charme à tous les objets.

Peu de temps après nos yeux furent ouverts.

J'ai parlé de lord Louis comme s'il était arrivé au château avec le

Digitized by Google

reste de la famille. Il n'en avait pas été ainsi, cependant. Il n'y vint qu'un mois environ après tous les autres. Son retour fut le prétexte d'un bal que ses sœurs prièrent la marquise de donner, et qu'elle accorda sans beaucoup de peine à leurs instances. On envoya donc des billets d'invitation à tout le voisinage et à tous les alentours.

Mais Lilia serait-elle à ce bal? La mère et les trois filles se prononcèrent d'une seule voix pour la négative. La marquise dit sèchement qu'en tout cas elle était trop jeune; qu'il serait d'ailleurs cruel, inconvenant de donner à une jeune fille, dans la situation où elle était, le goût d'un genre de plaisir qui serait toujours en désaccord avec sa fortune. Les trois sœurs insistèrent encore sur cette observation, et déclarèrent que l'idée d'appeler Lilia à cette fête serait tout à fait absurde; qu'en outre, elle n'avait point de toilette prête pour cette occasion; il aurait fallu toute une parure de bal, et il ne lui était permis de porter que de simples robes de mousseline.

La pauvre Lilia s'était fait une véritable joie de cette fête, sur laquelle elle avait compté, puisqu'il était permis à ses cousines d'y paraître et qu'elle était presque du même âge. Mistriss Cartwright, qui, malgré toute sa gravité, était le défenseur de tous les amusements innocents et voyait avec déplaisir un nuage sur le front de ceux qu'elle aimait, fut vivement contrariée de cette décision.

« Ma chère mistriss Cartwright, dit lord Saint-Germains, qu'y a-t-il donc? *Votre Sérénité* (car il l'appelait ainsi en plaisantant) me paraît dans la disposition la plus extraordinaire pour vous, c'est-à-dire de mauvaise humeur.

— Et je le suis réellement, milord. La pauvre petite Lilia! On prétend lui interdire de paraître à ce bal.

— Et sous quel prétexte?

— Oh! il y a une multitude de raisons que l'on voudrait bien faire admettre. Mais aucune d'elles ne me satisfait, et beaucoup moins encore la pauvre enfant, dont le cœur était tout agité de cette espérance; car depuis qu'elle a entendu dire que lady Mary, qui est plus jeune qu'elle d'un an, devait s'y trouver, elle a regardé comme certain qu'elle y paraîtrait aussi. Mais on en a décidé autrement, et c'est un cruel mécompte pour cette pauvre enfant; car elle n'est encore qu'une bien imparfaite *philosophe*, milord, en dépit de vos excellentes leçons.

Digitized by Google

— Hélas! je crains que son cœur ne soit trop ardent et ne batte trop vite pour être contenu par l'influence de mes préceptes. Je crois cependant qu'elle n'attache pas trop d'importance à être privée de cet amusement; mais elle ressentira de la manière la plus vive et la plus aiguë la légèreté avec laquelle on affecte de la traiter. C'est ce qu'on ne doit point souffrir.

— Mais qu'y faire? Avez-vous l'intention de parler? Jupiter descendra-t-il sur un nuage pour intervenir? J'ai dit tout ce qu'il m'était possible de dire sur ce sujet.

— Eh bien, je parlerai s'il le faut plutôt que de permettre que cette douce et aimable enfant éprouve une si dure humiliation. Je vais aller à l'instant faire de justes représentations à la marquise. »

Il alla aussitôt à l'appartement de sa belle-mère.

« Je viens, madame, comme de coutume, pour vous présenter une requête.

— Toute requête de votre part, lord Saint-Germains, est accordée d'avance, avant même qu'elle soit exposée.

— Ce n'est pas pour moi : c'est pour Lilia.

— Oh! vous êtes d'une excessive indulgence pour cette pauvre fille. Mais de quoi s'agit-il?

— Du bal. Ne serait-ce pas dommage de la priver du plaisir d'y danser?

— Je crois qu'elle y serait fort déplacée, et qu'il serait bien temps de lui apprendre la différence qui existe entre elle et mes filles; différence peut-être trop longtemps oubliée. Il me semble que c'est une excellente occasion pour la lui faire sentir.

— Pauvre petite Lilia! Hélas! elle ne la sentira que trop tôt! Ne pourrions-nous laisser à la malveillance du monde le soin de l'en instruire sans prendre sur nous tout l'odieux de la leçon?

— Je ne le crois pas. Le parti le plus sage, à mon avis, est d'élever les jeunes personnes réduites à la même condition qu'elle, dans des habitudes d'humilité.

— Mais pour cette fois seulement, ma chère madame, c'est une faveur que je vous demande. Lilia n'est qu'une enfant; épargnez-lui le chagrin d'être exclue de ce bal. Elle est trop jeune encore pour savoir comment on supporte les mécomptes de la vie.

— Je désapprouve formellement sa présence au milieu d'une fête si peu faite pour elle.

Digitized by Google

— Je regrette véritablement d'insister lorsque vous vous prononcez d'une manière aussi positive. Mais consentez, je vous prie, par complaisance *pour moi*, à agir dans cette occasion contre votre jugement. Permettez à Lilia, je vous en supplie, de paraître à ce bal.

— Comme toujours, milord, votre volonté doit être une loi pour moi. Faites comme il vous plaira. Je me tiens pour parfaitement libre de toute responsabilité pour la manière dont vous l'élevez; car je ne l'ai jamais approuvée et ne l'approuverai certainement jamais. »

Lord Saint-Germains fut forcé de se contenter de cette permission accordée de si mauvaise grâce.

« Je suis aussi faible qu'un vieux grand-père à cheveux blancs, me dit-il. Je ne puis supporter que l'on chagrine cette enfant, et je manque de résolution pour voir ce visage innocent et affectueux assombri par la moindre peine. »

J'exprimai ma crainte qu'elle n'eût à essuyer quelque mortification au milieu d'une assemblée où l'on serait si mal disposé pour elle.

« J'ai songé à cela, me dit-il, et j'ai résolu d'y aller moi-même. Ce sera la première fois que j'aurai été présent à une fête de cette espèce ; mais je dois apprendre à surmonter une faiblesse tout à fait puérile de ma part. Je ferai aussi bonne contenance que je pourrai, et je veillerai à ce que personne n'insulte *ma fille*. Car elle réunit à une douceur extrême un esprit fier et ardent, et elle se révoltera à la première impertinence, j'en ai bien peur.

— O mon cher, mon aimable Saint-Germains! dit Lilia dans le ravissement de la faveur qu'il avait obtenue, et trop étourdie pour réfléchir à l'humiliation d'un premier refus, que vous êtes bon et indulgent d'avoir ainsi tenu compte de ma folie! Mais réellement je pensais que quand j'entendrais l'orchestre et peut-être les pas des danseurs, tandis que je serais toute seule à m'ennuyer, cela me jetterait dans un accès de mélancolie. Pauvre petite fille, me dis-je souvent à moi-même, comme vous êtes délaissée! Mais aussitôt je pense à Saint-Germains, je me sens toute consolée. Oh! vous êtes le meilleur, le plus généreux, le plus parfait de tous ceux qui ont existé depuis les mille ans qu'on me dit qu'il y a eu des comtes de Saint-Germains dans ce vieux château. »

La marquise et ses filles furent cependant très-contrariées de leur défaite et ne prirent pas même la peine de dissimuler leur mauvaise

Digitized by Google

humeur. On ne fit aucuns préparatifs pour la toilette de Lilia. Une simple robe de mousseline blanche fut tout ce qu'on lui permit de porter; et quand mistriss Cartwright fit quelques remontrances à ce sujet aux femmes de chambre de lady Brandon, elles lui répondirent qu'elles avaient reçu de milady les ordres les plus positifs pour que miss Lilia fût habillée le plus simplement possible, et apprît ainsi à se tenir à sa place.

« C'est-à-dire afin de lui faire sentir plus durement sa dépendance, » s'écria mistriss Cartwright, qui ne put s'empêcher, en revenant auprès de lord Saint-Germains, de lui laisser voir son vif mécontentement.

« Ne vous tourmentez point de toutes ces misères, ma chère mistriss Cartwright. On peut y porter remède, et nous trouverons quelque moyen de faire en sorte que la robe de mousseline blanche passe plutôt pour un choix de bon goût que pour une marque d'infériorité. Vous conviendrez bien, comme moi, qu'avec quelques roses dans ses beaux cheveux noirs, notre chère enfant sera extrêmement jolie. »

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 octobre 1846.

EXTÉRIEUR. — SUISSE. — Révolution de Genève. — Le récit des affaires de Suisse que notre collaborateur, M. le comte d'Horrer, publiait dans le dernier numéro du *Correspondant*, se terminait par une prédiction sinistre qui n'a pas tardé à se réaliser. Avant même que nous n'eussions paru, la *révolution de Genève* était déjà accomplie. Le 8 octobre dernier, le gouvernement de ce canton, cédant aux insurgés retranchés dans le faubourg Saint-Gervais, résignait ses fonctions, et le parti ultra-démocratique d'une ville où déjà existait le suffrage universel s'emparait du pouvoir comme d'une place abandonnée.

Les conséquences d'un tel événement ne pouvaient se borner aux étroites limites du canton de Genève. Les chefs du mouvement qui, dans les autres parties de la Suisse, le désiraient, sans l'espérer peut-être, en accueillirent la nouvelle avec des transports de joie. Les tribuns de Berne et de Vaud, Ochsenbein et Druey, ne tardèrent pas à venir féliciter le nouveau chef de la république génevoise, M. Fazy, ancien rédacteur de la *Révolution de* 1830, journal qui, il y a seize ans, effraya la France entière par sa violence démagogique. Déjà l'on savait qu'en changeant l'équilibre actuel de la diète, le vote que la nouvelle révolution va nécessairement imposer à l'envoyé de Genève contenait une menace terrible contre l'indépendance des cantons catholiques et le principe même de la fédération. Mais ce n'est là tout ce que veut le parti contraire. Les cantons protestants qui par attachement, soit pour les anciennes traditions, soit pour les princi-

Digitized by Google

pes aristocratiques, ont jusqu'ici soutenu Lucerne et ses confédérés contre les violences de leurs adversaires, doivent à leur tour tomber victimes de la faction des corps-francs : déjà on annonce la *révolution* de Bâle-Ville comme imminente ; en même temps on prépare à Berne l'attaque depuis si longtemps prévue contre Fribourg ; le Bas-Valais pense que l'occasion serait favorable pour prendre la revanche de ses précédentes défaites ; en un mot, l'explosion de la guerre civile sur tous les points de la malheureuse Suisse paraît désormais inévitable.

En attendant, nul nouveau désordre n'a troublé la ville de Genève, depuis les courts combats qui ont précédé la révolution. Les familles de l'aristocratie protestante voulaient d'abord abandonner cette cité, dont le gouvernement semble lui avoir à tout jamais échappé : mais l'émigration de la haute-ville s'est arrêtée, et sauf les traces des derniers engagements, les ponts brûlés et les murs labourés par la mitraille, les quartiers commerçants ont leur aspect ordinaire, et l'on se dispose, avec un calme digne d'attention, aux élections d'où va dépendre le plus ou moins de modération qui sera imprimé aux actes du nouveau gouvernement.

Dès à présent, on peut prévoir que M. Fazy et ses adhérents ne pousseront pas les choses à l'extrême. Genève a encore plus besoin des étrangers que de ses patriciens, et les excès de la démagogie, en effrayant les voyageurs, causeraient à la *république* un préjudice trop considérable. Le pays est trop bon calculateur pour que cette considération lui échappe, et l'on sait que, par principe, les agitateurs de la Suisse ne commencent à s'ébranler qu'après le départ des touristes.

Le voisinage de la France et de la Savoie, toutes deux intéressées à une intervention immédiate si les affaires prenaient une tournure désespérée, peut aussi influer sur la conduite des meneurs. Mais ce qui par-dessus tout contribuera à contenir l'expansion de leur zèle patriotique, c'est la nécessité de ménager les catholiques, qui, en y comprenant les communes détachées de la Savoie en 1815, forment presque la moitié de la population totale du canton. Quoique nos frères en religion n'aient pris jusqu'ici aucune part bruyante aux agitations de leur patrie, cependant l'influence indirecte qu'ils ont exercée a été considérable. Après le mouvement de 1843, la cause de l'ordre paraissait aussi compromise qu'aujourd'hui ; cependant on vit peu à peu les anciennes familles reprendre leur influence, et au bout de

Digitized by Google

six mois on ne se doutait plus à Genève qu'un aussi grand changement s'y fût opéré. C'est qu'alors, comme aujourd'hui, les hommes qui voulaient garder le pouvoir ou le ressaisir avaient réclamé l'appui des catholiques, et ceux-ci, ne donnant la main à aucune intrigue, ne favorisant en particulier aucun système politique, avaient fait pencher la balance du côté des principes de justice et de stabilité.

Mais l'ancienne aristocratie, qui venait de tirer un si grand avantage du suffrage des catholiques, croyant son triomphe assuré et sa position à tout jamais raffermie, retomba dans son ancien mépris pour ses auxiliaires de la ville. L'esprit de tracasserie et de persécution reparut dans toutes les affaires où l'intérêt catholique se trouvait engagé. Le refus persévérant d'admettre le nouveau curé de Genève, dont on redoutait le zèle et les vertus, finit par pousser au plus haut degré le mécontentement de nos coreligionnaires.

Aussi, qu'est-il arrivé au jour de la nouvelle épreuve? Le gouvernement, que l'instinct conservateur avait bien servi dans la Diète, et qui, par sa dernière délibération, venait de donner un nouveau gage de son attachement au pacte fédéral, s'est vu, dès les premiers moments de la lutte, paralysé par le sentiment général d'hostilité et d'indifférence qu'il a rencontré autour de lui. Il a succombé, non sous les attaques, mais à cause de l'absence des secours, et l'organe du Catholicisme à Genève, en exprimant le lendemain de la révolution ses griefs contre le pouvoir déchu et sa disposition à accepter toute autorité qui manifesterait un vrai sentiment de la liberté religieuse, a révélé la cause principale de cette chute subite et probablement irrémissible.

N'en doutons pas, le sens de cette déclaration sera compris ; quelques concessions importantes témoigneront de la bonne volonté du nouveau gouvernement, quel qu'il soit, envers les catholiques; nos frères de Genève n'auront pas plus à souffrir des attaques du parti dominant que ceux du canton de Vaud, beaucoup moins nombreux et par conséquent moins redoutables; et cependant, que les catholiques de Genève ne s'endorment pas dans une sécurité funeste! Pour le moment, les meneurs n'ont qu'un but : obtenir un changegement à leur profit dans le partage des votes de la Diète. Berne aussi ménage ses communes catholiques; les derniers arrangements constitutionnels leur ont été favorables, et, en attendant, tous ses coups sont dirigés vers le cœur du catholicisme helvétique. Que Lucerne

Digitized by Google

tombe, que l'alliance des petits cantons soit dissoute, et la rage des démagogues se retournera contre ceux envers lesquels ils se sentent obligés aujourd'hui à tant de ménagements.

Nous déplorons profondément les malheurs dont la Suisse a déjà été victime, nous envisageons avec effroi ceux dont elle est menacée; mais le dessein de la Providence n'en est pas moins manifeste à nos yeux, et nous considérons ce qui se passe comme un spectacle rempli d'admirables enseignements. C'est peu d'avoir vu les conservateurs protestants obligés de faire cause commune avec les catholiques de la vieille Suisse, il faut encore que les journaux qui déblatéraient naguère contre les Jésuites de Lucerne, reconnaissent enfin que les Jésuites n'ont été qu'un prétexte, et que la raison, la justice, la morale et l'humanité sont toutes du côté de l'union catholique. Sous ce rapport, le langage du *Journal des Débats* est extrêmement instructif: sauf quelques allégations plus inexactes en fait que mensongères quant à l'intention qui les a dictées, nous signerions volontiers les articles que cette feuille si peu jésuite a publiés à l'occasion de la révolution de Genève.

Quelle leçon ne ressort-il pas aussi de la destruction du prestige protestant dans la Suisse entière, et surtout dans la Suisse romande! Depuis plus d'un siècle, Genève et Lausanne suffisaient presque pour tenir la balance en Europe contre les forces morales du Catholicisme. Nulle part on ne trouvait plus de calme et de science dans les esprits, plus de modération dans les mœurs. Les gens que dégoûtaient la corruption et l'incrédulité du XVIIIe siècle parisien couraient se retremper en Suisse aux sources de la morale protestante; on y respirait par comparaison une atmosphère religieuse: J.-J. Rousseau ramenait à la nature les imaginations dépravées, et les esprits graves revenaient aux principes de la religion naturelle sous la conduite de Charles Bonnet, de Hubert et de Saussure. Nous avons vu cet ensemble admirable à tant d'égards, encore presque intact en dépit des révolutions: l'illustre de Candolle, après avoir renoncé à tous les avantages d'une grande position scientifique à Paris, pour reprendre son ancien titre de citoyen de Genève, est mort naguère avant que le cadre qu'il avait choisi pour son génie eût subi aucune altération sensible. Ceux qui l'avaient précédé ou qui l'ont suivi de près dans la tombe, tout le cortége génevois de Mme de Staël, Bonstetten, Lullin de Chateauvieux, Mme Necker de Saussure, Sismondi lui-même, malgré tant de

Digitized by Google

mauvaise foi historique, avaient soutenu jusqu'au bout l'honneur de l'Athènes protestante.

Aujourd'hui quelle place reste-t-il au petit nombre d'hommes distingués qui leur ont succédé? M. Vinet, cet esprit si fin, ce critique si grave et si modéré, s'est vu tout à coup atteint dans le canton de Vaud par la persécution religieuse. Qu'adviendra-t-il de ceux qui tiennent encore à Genève le sceptre de l'intelligence? Les voici livrés à la merci des révolutions!

Et quelle révolution! La conscience humaine fouillée jusque dans ses replis dans l'intention d'en extirper les derniers principes de la religion et de la morale, un matérialisme déhonté et féroce pullulant de toutes parts, les plus folles théories accueillies par des âmes désormais vides de Dieu, une barbarie enfin pire dans ses symptômes que celle du Ve siècle : car au moins alors l'ignorance était le fruit de la jeunesse des peuples, tandis qu'aujourd'hui elle se montre comme le résultat de leur décrépitude; et de toute cette confiance hautaine dans la doctrine de Calvin, pas un principe, pas un exemple désormais assez fort pour lutter contre le torrent et pour conjurer la ruine de la patrie; rien en un mot que la vieille foi catholique, humble et naïve, courageuse et simple, et cherchant son refuge, comme avant les Zwingli et les Farel, dans la protection surnaturelle de la Mère de Dieu!

PORTUGAL. — Tandis qu'on jouait à Genève cette scène du grand drame qui se dénouera (nous en avons l'imperturbable confiance) par le triomphe du Catholicisme, une autre révolution s'accomplissait à Lisbonne dans un sens tout opposé. Si la tentative qui vient de réussir dans cette capitale ne rencontre pas, comme il semble, de résistance sérieuse dans les provinces, le ridicule *imbroglio* qui avait placé le duc de Palmella, créature de l'Angleterre, à la tête d'un ministère septembriste, n'aura joui que d'une durée éphémère. On a vu avec satisfaction en Espagne la reine de Portugal rentrer en possession de sa liberté, et les causes qui faisaient triompher à Madrid la politique française n'auront pas été sans influence sur la chute du ministère Palmella. Déjà les frères Cabral, victimes de la rancune anglaise, ont repris le chemin de leur pays, et il n'est pas impossible qu'avant peu on ne les revoie à la tête de l'administration portugaise.

Digitized by Google

Malheureusement le mouvement réactionnaire de Lisbonne a pris un caractère entièrement prétorien : le duc de Palmella, entraîné dans un guet-apens de palais, a su tomber avec dignité ; les garanties constitutionnelles ont paru frappées dans sa personne ; et la brutale proscription de la liberté de la presse a tristement inauguré l'ère nouvelle. Tel a été jusqu'ici l'écueil des gouvernements de la Péninsule : point de milieu entre le désordre et l'arbitraire. L'administration patriotique et intelligente de Costa Cabral avait succombé sous des accusations très-fondées d'illégalité et de violence, et sa rentrée à Lisbonne s'inaugure sous des auspices encore plus fâcheux.

ESPAGNE. — Les mêmes difficultés, quoique à un moindre degré, se rencontreront bientôt pour nous en Espagne. Nous ne pouvons désormais nous montrer indifférents aux vicissitudes politiques de ce pays : l'indépendance espagnole est ombrageuse ; nos conseils ne pourront être proposés qu'avec les plus grands ménagements pour la fierté castillane, et pourtant on ne commettra pas à Madrid une faute qui ne nous soit amèrement reprochée.

Au reste, il est de l'essence des choses humaines que chaque progrès amène un nouveau danger, et la difficulté de notre situation à venir ne doit pas nous rendre indifférents aux avantages de la victoire présente. Pour le moment lord Palmerston est vaincu sur ce terrain : la tranquillité la plus profonde règne en Espagne, et les symptômes de guerre civile n'y offrent aucune gravité. L'escadre anglaise a paradé sur les côtes d'Espagne : des bâtiments ont apparu à Valence, à Barcelone, pour y protéger l'*existence des sujets de l'Angleterre*, et on leur a ri au nez. M. Bulwer a quitté Madrid pendant les mariages, et y est revenu ensuite : rien de plus, rien de moins, comme on dit si souvent à la Chambre. Lord Palmerston voulait soulever le continent contre nous, et la vieille ressource de l'Angleterre lui a manqué : le continent a trouvé bon ce que nous venons de faire à Madrid, et mauvais ce que lord Palmerston avait envie d'y faire. La position difficile du ministère anglais se résume dans ces considérations spirituellement embarrassées du *Daily-News*, journal rédigé, comme on sait, par le célèbre romancier Charles Dickens :

« Que doit-on espérer ? que doit-on faire ? que faut-il faire ? demandait lord Bolingbroke dans de semblables complications ; trois partis à prendre : 1° abandonner tout souci de la succession espagnole ;

Digitized by Google

2° transiger avec la France sur la succession ; 3° se préparer comme elle, pendant la paix, à faire une guerre avantageuse si le monarque venait à mourir.

« Aujourd'hui il n'y a pas beaucoup plus d'alternative qu'il y a un siècle et demi. Abandonner tout souci de la succession espagnole, c'est consentir à un agrandissement illimité de la France ; c'est sacrifier notre commerce et abandonner un excellent marché ; c'est permettre au gouvernement français un plan projeté depuis longtemps, consistant à créer un zollverein du midi de l'Europe, et de convertir la Méditerranée en un lac français, au point de vue commercial et politique. L'insouciance à l'égard de l'influence étrangère ou de la balance étrangère du pouvoir ne convient qu'à un peuple sans commerce extérieur, et qui n'a pas l'Océan pour patrie. La domination sur l'Espagne, avec ses ports et sa position géographique, double la puissance maritime de la France en cas de guerre. Cette domination, enlevée à la France, la priverait de cette confiance qui cherche et brave la guerre. Donnez Constantinople à la Russie, et elle deviendra maîtresse de l'Orient. Donnez Cadix à la France, et elle est maîtresse de l'Occident.

« La deuxième alternative de Bolingbroke, une transaction avec la France, n'est pas possible. Louis-Philippe ne voudrait pas. *Lord Aberdeen a abandonné l'occasion et la possibilité.* Au temps de Bolingbroke, il y avait l'Espagne, les Indes et les Pays-Bas, un large empire à découper. Le mariage une fois terminé, il n'y a plus de transaction possible. Reste le troisième parti : se préparer à la guerre ; *c'est peut-être le plus impossible des trois.* Autrefois les monarques et les cabinets pouvaient préparer la guerre en secret, affiler les épées et charger les mines, dont l'explosion devait arriver dans un délai donné. Aujourd'hui les hommes d'État ne peuvent se préparer à la guerre sans que la nation et l'opinion nationale les soutiennent ; sans cela on ne peut pas se préparer à la guerre. *Le peuple anglais est très-opposé à la guerre ; il n'aime pas à la provoquer, ni même à y penser.* Fort dans cette répugnance, et confiant dans ses ressources et son courage, *il se rit de toute possibilité de guerre.* »

IRLANDE. — Nous l'avons dit lors de l'avènement du ministère whig, son écueil, c'est la France ; son avantage, c'est l'Irlande. De ce côté, l'administration de lord John Russell est aussi bien inspirée que celle de lord Palmerston est maladroite à notre égard. La famine de

Digitized by Google

l'Irlande ouvre enfin les yeux de l'Angleterre, et, pour la première fois, les journaux, organes de l'administration, conviennent de la nécessité de modifier profondément, sinon les bases de la propriété en Irlande (on n'en est pas encore là), mais au moins le mode de jouissance et d'exploitation de la terre. Le *Morning-Chronicle* renfermait dernièrement un article fort remarquable sur ce sujet.

GALLICIE. — La lettre de M. le comte de Montalembert à MM. Philipps et Guido Görres, que nous avons insérée dans notre dernier numéro, paraît avoir fait une profonde sensation en Allemagne. En attendant que les éditeurs des *Feuilles historiques* aient fait paraître leur réponse à notre illustre collaborateur, les événements de la Gallicie se chargent de le justifier. La proclamation en vertu de laquelle le comte de Stadieu, gouverneur récemment nommé, a établi la *loi martiale* dans cette province, montre assez quel y est l'état des esprits, et contre quels adversaires le gouvernement autrichien est désormais réduit à combattre. C'est la classe des paysans enivrée de sang et gorgée de dépouilles qu'il faut ramener à l'obéissance des lois ; et, avant peu de temps, on verra les mains qui prodiguaient aux bourreaux des nobles les encouragements et les récompenses promener sur leur tête la hache de la vindicte publique : triste extrémité pour un gouvernement qui se donnait pour si sage, et qui n'a pu réussir à cacher ses plaies intérieures sous une apparence de dédain pour les arrêts de l'opinion européenne.

RUSSIE. — Tel est le beau côté de la presse libre, telle est l'admirable compensation qu'elle peut offrir à ceux qui la dénigrent et en redoutent les excès : c'est elle et elle seule qui sait atteindre le despotisme au fond des palais où il se cache et déchire le voile dont il entoure à dessein ses entreprises. Jamais la presse indépendante n'a remporté un plus beau triomphe que dans les discussions soulevées par l'apparition en France et en Italie de la vénérable abbesse de Minsk. Grégoire XVI sans doute a porté le plus grand coup, par son entrevue avec l'impitoyable autocrate ; mais Dieu avait voulu que les journaux servissent d'avant-coureurs au saint vicaire de Jésus-Christ.

Sans doute, on ne doit accorder qu'une confiance très-restreinte aux symptômes de résipiscence manifestés par l'empereur Nicolas ; ce prince fera tout ce qu'il pourra pour justifier la spirituelle prédiction

Digitized by Google

du cardinal Lambruschini : *Ha negato tutto, ha promesso poco e farà nulla.* Les charitables avertissements qu'on nous adresse de Saint-Pétersbourg cachent sans doute un piége, et il y aurait de notre part une déplorable imprudence à désarmer devant d'insignifiantes manifestations de bon vouloir, tandis que rien ne nous démontre l'existence d'un temps d'arrêt dans les odieuses poursuites de l'administration russe contre les catholiques de l'empire oriental. Mais enfin la vertueuse protestation de Grégoire XVI n'a pas été sans résultat, et avec l'ascendant qu'une popularité inouïe, non seulement en Italie, mais en Europe, donne à son successeur, l'arrivée à Rome du comte de Bloudoff, confident de la pensée impériale et dépositaire de ses pleins pouvoirs, ne peut être considérée comme un événement sans importance. Qu'un concordat soit enfin conclu entre l'autocrate et le chef de la religion catholique, qu'un nonce puisse enfin résider à Saint-Pétersbourg, et surtout parcourir les provinces de l'empire où les catholiques sont en majorité, et cette partie de l'Eglise d'Orient respirera enfin des atroces persécutions qui l'ont plus que décimée.

On ne peut nier qu'une modification notable ne se soit opérée depuis quelque temps dans la conduite de l'empereur à l'égard des provinces polonaises. Il a su profiter des fautes de l'Autriche en Gallicie : la noblesse, menacée aussi d'un soulèvement des classes inférieures, a trouvé un protecteur dans celui qu'elle avait le droit d'appeler son tyran. Les idées de *panslavisme*, dont le gouvernement russe continue de favoriser la propagation, ont fait un progrès considérable, et la Russie a su exploiter à son profit l'indifférence haineuse que l'Allemagne a témoignée à la Pologne, lors de ses derniers malheurs. Nul doute que la cessation plus ou moins sincère de la persécution des catholiques n'entre dans les plans de cette nouvelle politique. On doit donc s'attendre à ce que le Saint-Siége obtienne des résultats avantageux dans les négociations qui vont s'ouvrir.

Il est vrai aussi que la Pologne puisait une espérance dans l'excès même de son malheur. Plus le gouvernement russe se montrait odieux et absurde, plus l'attente d'une prochaine délivrance s'emparait des exilés. A Dieu ne plaise que nous nous montrions un seul moment infidèles à la religion du malheur ! La cause de la nationalité polonaise nous semble impérissable, et Dieu, qui purifie cette noble race par tant d'épreuves, lui rendra un jour, nous en sommes convaincus, la paix et la gloire de ses foyers. Mais de ce que la persécution des conscien-

Digitized by Google

ces a été la conséquence de l'oppression politique des Polonais, il ne s'ensuit pas qu'aux yeux de l'autorité spirituelle surtout, la cause du Catholicisme et celle de la Pologne doivent être entièrement solidaires. Ne nous troublons donc pas d'avance du succès que Pie IX peut obtenir auprès de l'envoyé de l'empereur Nicolas ; et si enfin les catholiques de l'empire obtiennent le respect de leur culte, ne consentons pas à ce que personne fasse d'un aussi heureux changement un grief de la Pologne contre la papauté. L'Église, en ne considérant les catholiques des provinces, si indignement privés de leur indépendance, que comme des sujets *actuels* de l'empereur Nicolas, se sera montrée fidèle aux principes qui l'ont guidée depuis dix-huit siècles, principes qu'elle ne saurait abandonner sans renoncer au titre d'épouse de Jésus Christ.

INTÉRIEUR. — Nous nous félicitions, il y a quinze jours, de l'état favorable des subsistances dans notre pays, par comparaison avec d'autres contrées de l'Europe ; mais des désastres imprévus nous frappent, et nous avons notre part des sévérités de la Providence. Le débordement de la Loire vient de produire d'affreux ravages ; les plaines sont inondées, les ponts emportés, les villages submergés, les ouvrages d'art détruits dans tout le cours de ce fleuve : dans certaines villes, à Orléans entre autres, le désespoir est arrivé à son comble. On assure que rien de comparable n'a eu lieu depuis 1789, année où les calamités causées par la *débâcle* de la Loire furent considérées comme le présage des catastrophes politiques qui arrivèrent sitôt après.

Le développement des forces naturelles de notre espèce et l'action vraiment extraordinaire que l'homme, à certaines conditions, exerce aujourd'hui sur la nature, ont produit, dans les cerveaux de notre époque, un orgueil délirant : la terre va devenir un *eldorado* universel ; la pauvreté disparaîtra pour laisser place à des jouissances sans fin ; toutes les causes de destruction seront domptées, les éléments enchaînés ; l'homme gouvernera jusqu'à l'atmosphère. Aussi Dieu s'attache-t-il à nous montrer que tous nos calculs sont vains, nos espérances insensées, et que, sans l'appui visible de sa miséricorde, notre pauvre espèce pourrait disparaître en un jour de cette croûte volcanique qu'elle n'occupe qu'à un titre si précaire. En même temps, la propension aux jouissances égoïstes, si générale aujourd'hui, est

Digitized by Google

combattue par le spectacle de tant de misères, et la charité victorieuse fait rentrer la religion dans toutes les parties de son antique domaine. Vous avez beau accuser le clergé catholique d'intrigues et de détours ambitieux, il n'imaginera rien lui-même de plus favorable au progrès de son influence que les calamités publiques et le grand rôle qu'y joue son infatigable dévouement.

Chacun, en effet, apprend aujourd'hui ce *qu'est un prêtre*, et M. le garde des sceaux peut en dire des nouvelles. Ce qu'on a si justement nommé la *simonie politique* recule devant l'attitude calme, mais inébranlable, du clergé des divers diocèses. Non, grâce à Dieu, il ne sera pas donné à l'impardonnable étourderie de nos hommes d'Etat (pour ne rien dire de plus) de disposer des siéges épiscopaux comme d'abbayes en commandes. Les formes absolues de l'ancien régime peuvent subsister, mais ses abus sont impossibles devant le contrôle de l'opinion. Pauvre gouvernement de juillet! il faudra qu'il en revienne, comme il a eu le bon esprit de le faire pendant plusieurs années, à désigner pour évêques les plus éclairés, les plus savants et les plus vertueux de nos prêtres : et cela sans la moindre acception des services rendus à la politique du jour !

Ce qui se passe nous donne l'espoir que nous n'aurons plus à revenir sur un danger que nous avons signalé dès l'origine. Le clergé suffit à la garde de son honneur et de son union ; la vigilance de ses craintes continuera de conjurer tous les périls.

Rien d'important, du reste, n'a surgi depuis deux semaines à l'horizon de la politique intérieure, à moins qu'il ne soit question d'un arrêté du conseil de l'instruction publique contre les pensionnats des Frères de la Doctrine chrétienne, arrêté digne de l'époque la plus florissante du monopole. Nous reviendrons sur ce document inouï quand nous serons mieux informés des circonstances qui en ont accompagné la délibération. La pièce jouée dans la coulisse est, à ce qu'on assure, amusante et curieuse.

P. S. Lord Howard de Walden, ambassadeur en Portugal, est arrivé en Angleterre, et aussitôt des ordres d'armements ont été expédiés aux principaux ports de la Grande-Bretagne. Il paraît certain que lord Palmerston a trouvé enfin dans les événements de Lisbonne le prétexte pour intervenir d'une manière active dans la Péninsule, qu'il cherchait vainement depuis un mois. — Un acte d'amnistie *presque*

Digitized by Google

générale a paru dans les journaux de Madrid du 18; nous essaierons d'apprécier cet acte quand nous en connaîtrons mieux le caractère.

REVUE POLITIQUE DE L'ORIENT.

Si de grands événements ne se sont pas passés depuis quelque temps en Orient, des faits d'une certaine portée sont parvenus à notre connaissance, faits très-dignes d'occuper l'attention des hommes politiques. Le voyage de Méhémet-Ali-Pacha à Constantinople est au nombre de ces faits qui ont tout le caractère d'un événement. On se rappelle la brillante réception qui fut faite en France à Ibrahim-Pacha. Beaucoup de bons esprits trouvèrent même que les honneurs qu'on lui rendait étaient exagérés; les diplomates surtout disaient que la distinction entre les princes de maisons souveraines et le fils d'un pacha vassal de la Porte n'était pas assez marquée. Ils disaient, certainement avec raison, que le fils de Méhémet-Ali et le vice-roi d'Egypte lui-même (titre qui ne lui est donné qu'en France, pour le dire en passant) n'étaient pas aux yeux du sultan et de tout musulman plus qu'un visir du premier rang, et ils citaient à l'appui de leur opinion la manière respectueuse dont Ibrahim-Pacha s'était comporté vis-à-vis de Reschid-Pacha lorsque ces deux hauts dignitaires de l'empire s'étaient rencontrés à Marseille. Toutes ces opinions, émises avec plus ou moins de force, mais étouffées dans le mouvement général de l'opinion publique, attendaient surtout pour se prononcer de nouveau que le voyage annoncé de Méhémet-Ali à Constantinople eût lieu. D'autre part, les personnes qui se préoccupent peu des formes, mais beaucoup du fond même des choses, ne virent pas sans anxiété le voyage du vice-roi; son fils lui-même, si nous sommes bien informé, n'approuvait pas ce voyage, et il fit même part confidentiellement à M. le ministre des affaires étrangères de ses inquiétudes et de ses appréhensions. Le ministre le rassura, et la manière dont s'est accompli le voyage du pacha d'Egypte a pleinement justifié cette façon de voir.

Digitized by Google

Méhémet-Ali a été reçu par son souverain avec des honneurs et des égards inaccoutumés, qui témoignaient clairement de la situation exceptionnelle que les événements ont faite au vice-roi d'Egypte, et qui justifiaient pleinement l'initiative prise par le gouvernement français en recevant avec des honneurs princiers le soldat illustre appelé à succéder à son père dans le gouvernement de l'Egypte.

Le voyage d'Ibrahim-Pacha en Europe et celui de son père à Constantinople ont eu des résultats que nous trouvons considérables : 1° ils ont sanctionné, pour ainsi dire, l'œuvre que la France s'est efforcée de créer en Egypte, un pouvoir ferme, solidement rattaché à la Porte, mais jouissant en même temps d'une certaine indépendance et d'une certaine liberté d'action ; 2° ils ont fait voir à l'Europe que l'Egypte, malgré de grands maux, malgré des fautes bien graves de la part de son gouvernement, était attachée à la famille qui la gouverne et jouissait d'un profond repos.

La réception faite à Ibrahim-Pacha en Angleterre, bien que brillante aussi, n'a pas eu le caractère de cordial appui qu'il semblait que la France voulût rappeler à Ibrahim. A Paris, pas une allusion à l'héroïque campagne de l'Egypte : les mots de Koniéh et de Hems seuls étaient prononcés; le Mont-Thabor, les Pyramides étaient modestement passés sous silence ; tandis qu'à Londres on n'a laissé échapper aucune occasion de rappeler des souvenirs blessants : les noms de Navarin, de Saint-Jean-d'Acre, ont été prononcés avec emphase ; pas une allusion n'a été faite à la gloire militaire d'Ibrahim, tandis que l'humiliation de l'Egypte en 1840 était souvent rappelée.

Quel peut avoir été le but du voyage de Méhémet-Ali à Constantinople ? Est-ce une fantaisie de vieillard ? Quelque dessein profond se cachait-il dans cette visite du vieux musulman à la ville qu'aucun Osmanli ne nomme sans orgueil ? L'avenir nous l'apprendra.

Les uns ont pensé que le projet de la Porte était de remettre la Syrie aux mains du pacha d'Egypte et d'y joindre

Digitized by Google

l'île de Chypre, c'est-à-dire de donner à Méhémet-Ali en 1846 ce qu'on lui a arraché en 1840 au prix des plus grands sacrifices, et que Méhémet-Ali s'était rendu dans la capitale de l'empire pour obtenir une domination qu'il a perdue avec tant de chagrin en 1840. Les autres ont pensé que le vice-roi d'Egypte voulait influer par sa présence sur l'esprit du divan, et que, devenu fidèle sujet du sultan et plein de zèle pour le maintien et la grandeur de l'empire de l'Islam, dont il est un fils dévoué malgré ses tendances européennes, il avait espéré rapprocher, par l'austérité de son âge et de son patriotisme, des hommes dont les discordes et la désunion sont fatales à l'empire, et dont la bonne harmonie fait l'objet des vœux de tout bon musulman.

Nous croyons la première de ces deux suppositions dénuée de fondement. La Porte ne songe nullement à donner à Méhémet-Ali le gouvernement de la Syrie. Le gouvernement égyptien n'a été accueilli en Syrie et n'y a triomphé que parce qu'il favorisait l'élément chrétien qui domine dans le Liban, à cause des facilités de défense qu'offre la montagne, et, dans les villes du littoral, à cause des relations avec les Européens. Sûr de l'affection des chrétiens, le gouvernement égyptien a pu imposer la conscription aux musulmans, aux Druses, et réduire les populations belliqueuses de la Palestine. Quand il eut fait trop sentir son joug aux populations, un soulèvement chrétien amena sa chute.

Cette chute a été suivie de tels désordres, d'une si effroyable anarchie, de si grands malheurs pour la Syrie, que le gouvernement égyptien, qui avait de la suite, de l'ordre, de la justice, de l'intelligence, est aujourd'hui universellement regretté, et que l'on a oublié sa règle de fer et sa conscription pour ne se souvenir que de ses bienfaits. Mais si Ibrahim-Pacha traversait de nouveau le désert d'El Arich et reprenait possession de la Syrie, nous n'hésiterions pas à croire qu'il s'appuierait de nouveau sur l'élément chrétien. Or, nous ne pouvons nous dissimuler que la Porte, méconnaissant ses véritables intérêts,

Digitized by Google

fait tous ses efforts en Syrie depuis 1840 pour diminuer l'importance de l'élément chrétien, et la conduite à jamais abominable tenue par Mustapha-Pacha, Sélim-Pacha, Halil-Pacha, Ouedgi-Pacha et Chekib-Effendi, est malheureusement une preuve irrécusable de son mauvais vouloir pour les chrétiens. Hâtons-nous de dire que la faute n'en est pas à elle seule. Elle a été incitée au mal par des puissances européennes : l'Angleterre et la Russie méritent la plus grande partie du blâme sévère que l'histoire infligera aux puissances qui se sont mêlées depuis six ans de la question de Syrie, et les consuls généraux d'Angleterre et de Russie, MM. Rose et Basile, n'ont été que trop souvent les indignes soutiens des fonctionnaires ottomans que nous avons nommés plus haut.

Nous le croyons donc, il n'est pas question de restituer au pacha d'Egypte son ancien gouvernement de Syrie. La seconde supposition pourrait être plus vraie. Nous avons appris il y a quelque temps la rentrée au pouvoir de Riza-Pacha, et les journaux de Constantinople nous ont donné ces détails d'une fête qu'un ministre ottoman avait donnée à ses collègues, et dans laquelle Réchid-Pacha et Riza-Pacha se trouvaient réunis.

Nous allons dire ce que nous pensons de ce rapprochement. On a cru assez généralement que Riza-Pacha était tombé parce que le sultan, jusqu'alors étranger à tout ce qui se passait autour de lui, avait pu, par une circonstance fortuite, entendre la vérité, et qu'il s'était affranchi par un acte de rigoureuse autorité d'une tyrannie aussi pernicieuse à son empire qu'humiliante pour lui-même. Nous croyons que ce n'est pas là la vérité, et que les personnes et les publicistes qui ont, à l'époque de sa chute, déversé sur Riza les accusationset les insultes, ne se rendaient pas bien compte de la situation, et surtout ne s'attendaient pas à voir Riza-Pacha revenir si tôt au pouvoir.

Notre intention n'est pas de nous faire ici les apologistes de ce ministre. Nous savons tout ce que sa politique a souvent eu de contraire aux idées chrétiennes; nous avons lutté contre cette

Digitized by Google

politique dans diverses circonstances; mais nous devons à la vérité de dire qu'il est arrivé à Riza ce qui arrive souvent aux personnages arrivés à un haut degré de pouvoir dans un gouvernement absolu : il s'est formé contre lui une intrigue de palais dans laquelle sont intervenus des femmes et des familiers, et devant laquelle il a succombé. Mais Riza-Pacha ne pouvait rester longtemps en disgrâce, et dans sa maison du Bosphore, dont nous vîmes les fenêtres soigneusement fermées, au commencement de cette année, il pouvait prévoir le moment où sa rentrée au pouvoir deviendrait possible et certaine. Peu à peu la réaction qui avait pesé sur Riza-Pacha diminuait, ses fautes ne paraissaient pas aussi énormes qu'on l'avait dit, et, il faut le dire à l'honneur de Réchid-Pacha, il contribua de tout son pouvoir à adoucir la réaction qui s'opérait contre l'ancien maréchal du palais, et à faciliter le retour à des sentiments plus justes envers lui. Nous ne ferons point ici de la chronique scandaleuse; nous avons beaucoup d'éloignement pour ces sortes de détails; nous dirons seulement que Riza-Pacha avait dans le sérail des aboutissants, des créatures, des amis qui, peu à peu, le rendirent presque maître de la situation dans son exil même. Mais il se montra modéré, et forma avec son ancien antagoniste, Réchid-Pacha, une alliance que nous croyons bonne pour l'empire et le sultan. Méhémet-Ali pourrait bien avoir contribué à ce résultat.

Nous dirons pourquoi nous pensons que l'alliance de Riza et de Réchid-Pacha est bonne. Deux éléments sont en présence dans l'empire Ottoman : l'élément européen, chrétien, réformateur, et l'élément ottoman et conservateur. Chaque fois que l'un de ces deux éléments prédomine exclusivement, il y a perturbation dans l'empire. Lorsque c'est l'élément réformateur, il y a affaiblissement du gouvernement; les diverses populations chrétiennes remuent, offrent un prétexte à l'intrigue ou à la convoitise de certaines puissances européennes, et la stabilité elle-même d'un empire dont la conservation nous importe à un haut degré se trouve compromise; si, au contraire, c'est

Digitized by Google

l'élément conservateur ottoman qui a le dessus, le vieil esprit de l'islamisme prend un caractère excessif et fatal aux populations chrétiennes qu'il opprime, dont il veut arrêter le lent mais inévitable développement. De là naît un autre danger non moins grand pour la Porte : celui de l'insurrection des populations chrétiennes. Chacun de ces deux éléments exclusivement au pouvoir est donc dangereux. L'élément purement européen, réformateur, livre l'empire à l'intervention étrangère, l'affaiblit, tue son principe de nationalité, ou l'énerve et le laisse sans défense en face de ses ennemis éternels. Le second élément sème la désaffection dans ces mêmes populations chrétiennes, les force aux soulèvements, et excite les gouvernements européens à prendre la défense de leurs coreligionnaires. Il faut donc que ces deux forces soient unies, et nous croyons qu'elles le sont, à l'heure où nous écrivons, par la présence simultanée de Réchid-Pacha et de Riza-Pacha au pouvoir. Réchid-Pacha, il faut le dire, a peu de racines dans le pays; il a besoin pour se soutenir de l'appui de l'Europe, de l'appui honnête, désintéressé et affectueux de l'Europe pour la Turquie. Il représente les bonnes relations internationnales, l'abolition de quelques vieilles et cruelles coutumes du gouvernement ottoman, un système de gouvernement de tolérance et de douceur envers les chrétiens. Riza représente ce qui est resté de force et d'énergie chez les Ottomans. Cette force et cette énergie ont pu quelquefois être funestes aux chrétiens quand les Turcs ont cru que les chrétiens voulaient abattre le croissant et détruire dans l'empire la suprématie musulmane : c'est là l'inconvénient du système que représente Riza; mais en même temps, on ne saurait le nier sans injustice, il y a chez cet homme la force et la volonté de résister aux empiètements de certaines puissances, et le ferme vouloir de fortifier son gouvernement. Nous n'en voulons pour preuve que la belle création de l'armée pendant son ministère, création dans laquelle il fut aidé par Soliman-Pacha, aujourd'hui ambassadeur à Paris, et l'un des hommes les plus distingués de la Turquie.

Digitized by Google

Encore une fois, qu'on ne croie pas que nous nous fassions ici les apologistes de Riza et de son passé; nous disons seulement qu'il représente la force ottomane, la volonté du peuple turc de vivre d'une vie à soi, et sa décision à résister à une invasion étrangère, soit morale, soit matérielle. Riza-Pacha, seul au pouvoir, devrait, nous le croyons, être vivement combattu; le triomphe exclusif de l'élément qu'il représente aurait pour inévitables conséquences le développement du fanatisme antichrétien et anti-européen; mais, uni à Réchid-Pacha, il forme un cabinet dont nous devons beaucoup attendre, et qui aura, nous le pensons, tout l'appui du gouvernement français s'il se montre tolérant envers les chrétiens, et s'il sait en même temps faire respecter ses droits.

Nous croyons pouvoir espérer que les hommes d'Etat aujourd'hui au pouvoir à Constantinople comprendront qu'il faut tirer parti du curieux et remarquable mouvement qui s'opère aujourd'hui en Roumélie et dans les provinces danubiennes. Ce mouvement, qui éloigne les populations de ces provinces des mains envahissantes de la Russie pour les pousser vers la Porte, est un fait évident, dont l'Europe occidentale doit se montrer satisfaite et auquel elle doit prêter tout son appui. La Porte a là un beau rôle à jouer sur le terrain des traités. Elle a pour elle la justice, les vœux de l'Europe, les sentiments des populations; nous pensons que Réchid-Pacha et Riza-Pacha ne se montreront pas au-dessous de leur mission.

Les journaux ont publié il y a quelque temps le récit d'actes de violence exercés à Erzeroum et à Trébisonde, et qui montrent que le vieux levain de fanatisme ne s'est pas éteint en Turquie, ce qui n'est un doute pour personne. Des missionnaires américains ont été insultés dans la ville de Trébisonde, et la mission américaine a fait entendre des plaintes à Réchid-Pacha; et, dans la prétendue réponse prêtée par les journaux ci-dessus cités à ce ministre, nous n'avons pas vu sans étonnement que le ministre des affaires étrangères, prenant tout à coup l'offensive, ait déclaré que la conduite des gouvernements chré-

Digitized by Google

tiens et celle des missionnaires européens qu'ils appuyaient, était très-répréhensible, qu'elle avait fait beaucoup de mal à la religion, en montrant que ces mêmes gouvernements ne s'en servaient que comme d'un levier politique; puis, laissant tout d'un coup les doléances des Américains, le ministre annonce qu'il a écrit, le jour même qu'il parle, une note très-forte à M. l'ambassadeur du roi des Français, dans laquelle il lui déclare que son intention est de diminuer le plus qu'il sera en son pouvoir l'action des missionnaires, et termine par une allusion aux maux causés par les missionnaires latins dans le Liban, sur lesquels retombe tout le sang qui a été versé. Quant à nous, nous croyons cette réponse une pure invention; nous comprenons fort peu comment Rechid-Pacha aurait détourné sa mauvaise humeur de la mission américaine sur la mission de France, et pourquoi l'ambassadeur de France aurait reçu une correction pour les missions protestantes, comme ces jeunes enfants écossais que l'on fouettait quand leurs jeunes princes ne savaient pas leurs leçons. Mais comme il ne faut jamais perdre l'occasion de rectifier l'erreur, de propager la vérité, nous réfuterons cette prétendue réponse en quelques mots.

Il n'est pas juste de confondre les missions latines avec les missions protestantes. Les missionnaires catholiques évangélisent des populations catholiques rattachées au Saint-Siége. Ils ne sont établis que dans des centres où ces populations existent. Ils se trouvent chez les Maronites, les Grecs unis au Saint-Siége, les Arméniens catholiques, les Chaldéens, les Syriens, etc. Souvent, il est vrai, ils ramènent dans le sein de la mère-Eglise quelques membres du troupeau égaré; mais leur premier but est surtout de cultiver la foi là où elle est plantée, et, d'ailleurs, les chrétiens qu'ils ramènent à l'unité de l'Eglise n'en sont séparés que par une bien faible barrière. Au contraire, les missionnaires protestants s'implantent au milieu de populations dont ils ne partagent pas les croyances; il leur suffit que ces populations soient séparées de l'Eglise romaine pour s'adresser à elles, pour prêcher la haine et le mépris contre les catholi-

Digitized by Google

ques : aussi les conversions des missionnaires protestants sont-elles nulles. Dans la prétendue réponse de Réchid-Pacha, les missionnaires sont accusés de servir d'instrument politique au gouvernement. Mais la France a-t-elle jamais caché qu'elle voulût protéger les catholiques en Orient ? N'est-ce pas un droit séculaire ? Et cette grande puissance catholique n'a-t-elle pas longtemps été l'appui de la Turquie contre les envahissements des autres puissances ? On parle de vues mondaines ! Quelles vues mondaines peuvent avoir de pauvres missionnaires latins comme ceux qui sont en Orient? Comparez leurs couvents enfumés, leurs robes de bure, leur corde autour des reins, leur maigre ordinaire, avec les bonnes et confortables maisons des missionnaires protestants, leurs aises, leur luxe, leur douce vie au milieu de leurs femmes et de leurs enfants, et le dénûment des uns avec les gros salaires alloués par la Société biblique, on s'apercevra du premier coup de quel côté se trouvent les vues mondaines.

Quant à l'accusation portée contre les missionnaires latins d'avoir fait couler le sang dans le Liban, elle n'a pas besoin de se réfuter. Réchid-Pacha eût d'ailleurs été sans doute le dernier à le faire. Les populations chrétiennes du Liban, et en particulier les Maronites, ne se sont soulevées qu'une fois et dans une localité, à la voix de quelques missionnaires latins, en 1840; mais c'était au profit de la Porte, contre le pacha d'Egypte, sous le ministère même de Réchid-Pacha, et ce dernier est trop honnête et trop prudent pour parler du sang versé dans le Liban, parce que l'esprit effrayé revoit à l'instant même cette foule de commissaires fanatiques et cruels que la Porte a, pendant quatre années, lâchés comme des vautours sur ce malheureux pays.

Il nous reste à parler de deux faits importants et qui annoncent, dans le gouvernement turc un certain redoublement de vigueur. Au moment où éclata l'insurrection hellénique, l'esprit d'indépendance ne se borna pas aux limites de la Grèce actuelle. On sait, au contraire, que l'Epire fut le berceau de

Digitized by Google

l'indépendance, et que l'île de Crète fournit à la lutte plus d'un soldat et d'un héros. Quand les Crétois furent vaincus, un grand nombre d'entre eux passèrent sur le continent hellénique et s'y établirent. Plusieurs émigrations eurent lieu après la guerre. Mais lorsque l'assemblée nationale, par suite de la révolution de 1843, vota le fameux décret contre les hétérochthones, décret antinational et honteux, qui rejetait du sein de la Grèce un grand nombre d'Hellènes, la situation des émigrés devint insupportable. Ce décret est, comme chacun sait, l'œuvre des Péloponnésiens, et a été inspiré par un esprit étroit d'égoïsme et d'intérêt, et le désir de diminuer le nombre des prétendants aux places du gouvernement. Le retour des Crétois dans leur île a été une des conséquences de ce décret. La Porte a habilement profité du mécontentement des Crétois et de la condition précaire dans laquelle le décret de l'assemblée nationale les avait mis; M. Mousourous leur a fait des propositions, leur a montré la tranquillité, des terres, du travail, les attendant dans leur île, et ils se sont décidés à y retourner. Ce retour s'opère en ce moment, au grand mécontentement de la Grèce, qui voit maintenant clairement les résultats du fameux décret des autochthones. Il y a deux ans, les habitants d'Ipsara avaient quitté Syra pour retourner dans leur île. *Quien hace aplicaciones con su pan se le coma.* Nous n'en voyons pas moins avec un vif regret un événement dont la conséquence sera d'ajourner l'union si désirable de la Crète au royaume de Grèce. Il y a longtemps que l'Angleterre convoite cette île: les magnifiques rades de la Sude et de la Canée lui apparaissent comme un complément nécessaire de sa position maritime, déjà si prépondérante dans la Méditerranée. Déjà, en 1840, elle a favorisé la déclaration d'indépendance partielle de la Crète sous la suzeraineté nominale de la Porte : aujourd'hui elle se remet à l'œuvre, et malheureusemeot avec plus de chances de succès.

Voici le second fait : l'un des deux chefs arabes qui se partagent la domination de la Judée, Abougosch, brigand fameux, avait, il

Digitized by Google

y a dix-huit mois environ, fait assassiner, dans un guet-apens, deux frères, les gouverneurs de Ludda et de Jaffa, dont il voulait se venger depuis longtemps. Le gouverneur de Jérusalem à cette époque se plaignit vivement de cet assassinat au gouverneur général à Beyrouth, qui, n'ayant pas alors les moyens de tirer réparation de ce double meurtre, envoya un commissaire sur les lieux. Le commissaire fut gagné ou se laissa gagner pour tromper Abougosch, qui crut que son crime était oublié. Mais les Turcs gardent longtemps la mémoire d'une injure, et leur vengeance, pour être lente, n'en est pas moins sûre. Un proverbe turc peint admirablement leur caractère; il dit : « Baise la main que tu ne peux couper. » Le gouverneur général de la Syrie et de la Palestine a été changé trois fois depuis le meurtre des deux frères; mais la pensée de la vengeance et du châtiment se transmettait avec autant de suite que de dissimulation. De plus, le pouvoir d'Abougosch était considérable; il avait souvent bravé la Porte et il en était fier. Cet homme, naguère la terreur du défilé qui conduit de Jaffa à Jérusalem, si consommé dans la ruse et la violence, vient de tomber dans un piége vingt fois employé en Turquie et toujours avec succès : il a été invité à un festin, saisi, garrotté et conduit en Chypre, où il a été enfermé dans un fort avec vingt bandits de sa suite. Il y a vingt ans, sa tête serait tombée. Nous félicitons le ministère ottoman de son succès et de sa modération. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des événements de l'Orient, auxquels nous continuerons d'attacher la plus grande importance.

Nous venions d'achever la revue que l'on vient de lire, lorsque nous est parvenue la nouvelle de la nomination de Réchid-Pacha à la dignité de grand-visir, et celle d'Ali-Effendi comme ministre des affaires étrangères. Ali-Effendi est un homme d'une grande distinction ; c'est lui qui fit l'intérim du ministère des affaires étrangères au commencement de la mission de Cheshib-Effendi en Grèce, et avant l'arrivée de Réchid-Pacha. Il a representé son pays à Londres, et s'exprime avec

Digitized by Google

une remarquable facilité en anglais et en français : c'est un grand point en Turquie. Ali-Effendi passe en outre pour un honnête homme.

Nous ne cachons pas que nous voyons avec regret la retraite de Réchid-Pacha du ministère des affaires étrangères; son élévation, au lieu d'ajouter à son pouvoir, le diminuera. La force de Réchid-Pacha est dans ses relations avec l'Europe; ces relations cessent, et son isolement deviendra plus grand. Il faut bien le reconnaître, aujourd'hui la pensée et la volonté dominantes dans le gouvernement ottoman sont la pensée et la volonté du sultan. Ce jeune empereur, longtemps tenu dans l'ombre, règne et gouverne aujourd'hui; et si la force de sa volonté et ses talents d'homme d'Etat égalent sa justice, sa bonté et son profond amour du bien, une ère nouvelle va s'ouvrir pour la Turquie. Nous sommes probablement destinés à voir Abdul-Medgid opérer de nouveaux changements; nous les suivrons avec un vif intérêt.

UN DIPLOMATE.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE.

ECONOMIE RURALE. — *Apparition nouvelle de la maladie des pommes de terre en* 1846 ; *causes de cette maladie; moyens préventifs et curatifs.*

On nous a adressé plusieurs fois des reproches au sujet du silence presque absolu que nous avons gardé sur cette altération morbide des pommes de terre qui a tant occupé les agronomes, et qui ouvrait un si vaste champ aux recherches des chimistes et des botanistes, pendant qu'elle jetait la désolation chez les pauvres des campagnes.

Notre excuse est dans la nature même du sujet, comme on va le voir, et comme ne l'ont pas vu la plupart des faiseurs de théories prématurées, qui peuvent se convaincre maintenant de l'inanité de leurs explications.

Aujourd'hui, ce point important d'agronomie et d'hygiène publique emprunte un nouvel intérêt à la reproduction du mal et aux conséquences inquiétantes qu'elle peut avoir pour la classe pauvre et ouvrière des grandes villes. Il redevient donc très-opportun d'en dire quelques mots à nos lecteurs, et de leur donner l'état de la science sur la question d'origine et de traitement de la *maladie* des pommes de terre, maladie, épidémie en effet, ainsi que l'a bien vu M. Payen, dont nous exposerons les recherches comme résumant la doctrine la plus vraie, la plus sensée et la plus pratique qui ait été émise.

Mais pour que le lecteur arrive philosophiquement et avec intelligence à cette théorie, il faut que nous l'y préparions par quelques considérations critiques qui le mettent à même d'apprécier la différence qui sépare l'opinion de M. Payen de celle des nombreux explicateurs qui ont voulu rendre compte de la maladie des pommes de terre comme de la formation d'un sel ou de tout autre composé chimique, et qui ont, en conséquence, formulé des moyens préventifs et curatifs dont le moindre inconvénient est l'inutilité.

L'an dernier, le fléau avait à peine éclaté que la carrière des hypothèses s'ouvrit, et que les savants s'y lancèrent avec plus d'impatience

Digitized by Google

que de bonheur. Une circonstance singulièrement spécieuse, la continuité insolite des pluies et d'une température froide et humide, s'offrait comme d'elle-même aux physiciens et aux chimistes pour donner le dernier mot de la dégénération morbide dont il s'agit. Mais voilà que cette année elle se reproduit ou se perpétue. On invoquerait volontiers les chaleurs prolongées et la sécheresse pour fournir une théorie si 1845 n'était pas si près de 1846. La contradiction serait par trop visible, et la puérilité des savants de profession se trahirait trop grossièrement.

Il est pourtant vrai que la vieille théorie des quatre éléments sur laquelle s'appuyait toute la physique païenne est encore en possession de fournir à nos savants d'inépuisables théories. On la reconnaît partout, rajeunie à la vérité, et se présentant avec des formes mathématiques et rigoureuses, qui, tout admirables qu'elles sont en elles-mêmes, n'ôtent rien à la fausseté et à l'inconcevable légèreté des applications qu'on en fait trop souvent à des sciences qui doivent reposer sur d'autres observations et sur d'autres principes. On sait que Galien expliquait tout avec le chaud, le froid, le sec et l'humide, et par la combinaison binaire de ces qualités premières. Beaucoup de nos savants en sont encore là. Donnez-leur les quatre éléments d'Empédocle, et ils vous feront le mieux du monde les trois règnes de la nature. Quelques-uns même, bravant le sort de Prométhée, ne s'arrêteront pas devant l'homme..... et pourtant, s'agit-il de rendre compte du changement d'état d'un peu de fécule, d'une simple altération survenue dans la nutrition de la pomme de terre, ils ne peuvent dépasser la science de leur portière, pour qui aussi le chaud et le froid, le sec et l'humide sont des causes universelles et expliquent à merveille la génération des plantes et des animaux, la santé et la maladie, la peste et le choléra, tout cosmopolites qu'ils sont, enfin la maladie des pommes de terre, que les commères d'Italie et d'Amérique attribuent à la chaleur, celles d'Angleterre au froid humide, celles de France au froid humide et à la chaleur sèche tout à la fois.

On conçoit parfaitement bien, sans doute, que l'action excessive ou intempestive du chaud ou du froid, du sec ou de l'humide, ne soit pas sans influence sur les corps organisés, et qu'elle puisse les altérer même profondément; mais ce sont là des *accidents* qui produisent des effets connus, et ces effets n'ont rien de commun avec ce que le bon sens populaire appelle une *maladie*. Ces deux ordres de maux sont entre eux comme un rhume ou un vomissement contractés sous l'influence d'un coup d'air ou d'un aliment indigeste, sont à la grippe et au choléra qui surprennent leurs victimes à la diète et au coin du feu.

Comment se peut-il qu'un vitaliste distingué qui, sur le terrain de la

Digitized by Google

botanique, combat pour la bonne doctrine et défend chaque jour avec un courageux talent les droits de la physiologie contre les empiétements des chimistes et des naturalistes ; comment se fait-il que M. Gaudichaud tombe, lui aussi, dans la stérile banalité des théories galéniques pour expliquer la maladie des pommes de terre ?

Les opinions sur les causes de cette altération ont été très-diverses, a dit à l'Académie des sciences M. Gaudichaud dans la séance du 20 juillet : les uns l'ont considérée comme une maladie à la fois épidémique et contagieuse se promenant de contrée en contrée ; les autres comme un simple accident déterminé par des effets météorologiques exceptionnels et passagers. Et il a ajouté : Nous sommes du nombre de ces derniers, et nous pensons que chaque fois que de pareilles causes se présenteront, elles produiront des effets semblables, partiels ou généraux ; que de même qu'on a observé l'altération avant 1845, de même on pourra l'observer après.

Savez-vous maintenant à quelle espèce de cause météorologique M. Gaudichaud attribue la maladie ? A la gelée ! C'est jouer de malheur....

L'an dernier, le *cùm hoc, ergò propter hoc*, pouvait couvrir pour un instant la pauvreté de cette théorie ; mais cette année, après un hiver que les contrées transalpines nous envieraient, il faut, pour excuser l'inconséquence de M. Gaudichaud, une de ces distractions qu'on passe au mathématicien séparé depuis trente ans de tout concret, mais non au physiologiste qui a constamment affaire avec la nature. Celle-ci ne se serait pas chargée de protester contre le démenti que ne craignait pas de lui donner un observateur, que les expériences de M. Payen achevaient de ruiner cette théorie d'enfant. M. Payen avait eu la bonté de faire geler des pommes de terre, et, séance tenante, il a pu répondre par des faits palpables aux idées aussi opiniâtres que malheureuses de son collègue.

Ces expériences, M. Payen les a faites et variées de différentes façons en agissant par des mélanges frigorifiques, tantôt sur les tubercules avec ou sans tiges, tantôt sur des tiges de pommes de terre durant leur végétation, et à des époques plus ou moins rapprochées de la maturité.

L'effet des gelées n'a jamais rien produit qui eût l'apparence de l'altération spéciale ; le contraire plutôt avait lieu : c'était une simple dislocation des tissus ; mais aucune des altérations produites ne ressemblait à l'envahissement des granulations rousses, à la disparition de la fécule dans une zone avancée parallèlement à cette pénétration.

D'ailleurs M. Payen peut citer un fait peut-être plus concluant encore, constaté par M. Gaudichaud lui-même aux environs de Paris : l'ob-

Digitized by Google

servation était relative à un champ de pommes de terre dont la plupart des pieds eurent des tiges frappées par la gelée et flétries ensuite. Or, il s'est trouvé que, dans toute l'étendue de ce champ, les tubercules étaient restés sains. Ce fait est demeuré constant pour les membres de la commission; il est évidemment contraire à l'hypothèse qui attribuerait à des gelées la maladie des pommes de terre.

Jamais les gelées blanches qui ont lieu tous les ans n'ont produit d'effet semblable à la maladie particulière si fortement caractérisée qui attaqua en 1845 les cultures de pommes de terre; la correspondance entretenue par M. Payen avec tous les départements ne peut laisser de doute sur ce point.

La maladie reparaît en 1846 dans des conditions différentes de celles qui accompagnèrent l'épidémie l'année dernière. Ce n'est plus par une température basse et une humidité en tous lieux dominante, mais, au contraire, à la suite des chaleurs qui ont développé une magnifique végétation.

Or, pour une affection spéciale, la même dans des conditions si différentes, il faut bien admettre une cause commune, et cette année, comme en 1845, la végétation parasite rend seule compte de tous les phénomènes.

Il est bien certain, en effet, que le froid ne peut que congeler, la chaleur que sécher et brûler, mais que ni l'un ni l'autre ne sauraient produire une maladie. L'altération caractéristique des pommes de terre malades est une production nouvelle, et le froid ne peut que changer la disposition moléculaire de la substance normale du tubercule.

Or, cette production anormale est vivante, et puisque, d'après un axiome de physiologie (*omne vivum ex ovo*), tout être vivant naît par génération, la maladie des pommes de terre est née d'une semence morbifique et se propage de même.

Les conditions qui hâtent la marche de tous les phénomènes primitifs et secondaires sont une température élevée et une humidité suffisante. Or, celle-ci se réalise dès que les séminules ont pu s'introduire dans la pomme de terre; car ils rencontrent toujours là une masse féculente alimentaire renfermant environ les trois quarts de son poids d'eau. Leur rapide influence dans ces conditions rappelle ce qui arriva en 1843 durant les chaleurs de l'été, lorsque des sporules ou semences de champignon de couleur orangée envahirent un grand nombre de pains de munition, et transformèrent toute la mie en une végétation parasite, élevant la température centrale jusqu'à 45° centigrades, exhalant, sous forme de vapeur et d'acide carbonique les 48 centièmes d'eau que contenait la mie et la plus grande partie de l'amidon. La détermination précise du

Digitized by Google

phénomène, de l'une des causes primitives et des conditions favorables à son développement, avait pour but et eut pour résultat de faire connaître les moyens d'arrêter le mal.

Tel est encore le but que se propose d'atteindre M. Payen en ce qui touche l'altération des pommes de terre.

Ce laborieux et sagace investigateur a fait appel, cette année encore, à tous les congrès ou comices agricoles, et c'est de la masse de documents qu'il a recueillis, ainsi que de l'expérience déjà acquise en 1835 qu'on peut tirer les faits généraux et les règles que nous allons exposer.

En laissant les fanes flétries adhérentes aux tubercules non arrachés, la maladie envahit par degrés un grand nombre de pommes de terre, tandis qu'en coupant auprès du sol les fanes dès qu'elles sont atteintes et flétries, on a pu préserver presque tous les tubercules de l'altération spéciale. Ainsi, cette précaution, déjà indiquée en 1845 par M. Payen et que plusieurs propriétaires ont prise avec profit, serait justifiée par les faits qui se reproduisent en 1846. On comprend d'ailleurs qu'elle n'expose à aucun dommage ; car, une fois frappées et flétries, les feuilles et les tiges ne peuvent évidemment plus végéter ni servir au développement des tubercules, tandis qu'elles pourraient leur transmettre les séminules de la végétation parasite. L'arrachage serait parfois préférable ; car M. Payen a reconnu que cette année les tiges sont souvent attaquées à leur partie inférieure, trop rapprochée des tubercules pour en être séparée en coupant la fane au niveau du pied.

Ainsi les précautions qu'il est urgent de recommander consistent à surveiller les cultures, à arracher les pommes de terre dès que les fanes sont flétries, porter celles-ci hors du champ, et les stratifier avec quelques centièmes de chaux, mélange qui formera la base d'un bon engrais végétal ; mettre à part tous les tubercules sains, et utiliser le plus promptement possible ceux qui sont attaqués. Tout fait espérer qu'on enrayerait de ce tte manière le progrès de l'altération spéciale ; on la ferait plus sûrement disparaître si, dans l'avenir, on n'emblavait en pommes de terre que les terrains distants de ceux où le mal aurait sévi ; si l'on n'exposait à ses atteintes, par conséquent à sa propagation, que le moins possible des variétés facilement altérables sous son influence. A cette occasion, il faut ajouter que les observations récentes s'accordent avec celles de 1845 pour montrer que certaines variétés très-hâtives, plantées de bonne heure, échappent en grande partie au fléau ; c'est ce qui est arrivé jusqu'ici relativement à la pomme de terre cultivée aux environs de Paris, et qui approvisionne la première nos marchés et la grande consommation des habitants, comme la vente des tubercules cuits sur les places publiques.

Digitized by Google

Enfin, on doit espérer que les pertes durant la conservation seront moindres qu'en 1845; car les fermiers, instruits par leur propre expérience, à leurs dépens, sont tous convaincus aujourd'hui que l'altération se propage plus ou moins rapidement au contact des tubercules atteints; ils se garderont de les enfouir dans les silos, et ils sauront les étendre, ou du moins, de temps à autre, rompre et retourner les tas de façon à éviter l'échauffement et éliminer les tubercules dans lesquels le progrès de l'altération serait devenu évident.

Sans doute, en dehors des efforts humains, les causes naturelles qui frappent certaines plantes cessent spontanément d'agir lorsque leur effet a balancé l'extension trop grande donnée parfois à des cultures spéciales; mais l'agriculteur habile peut lui-même hâter cette époque par l'alternance des récoltes, ou se soustraire par d'autres mesures aux chances de pertes dont les événements antérieurs l'ont averti. Il appartient à la science de lui offrir un guide dans cette voie.

On le voit, la plus grande unité règne dans la théorie de M. Payen. L'altération des pommes de terre est regardée par lui comme une maladie due à un germe désorganisateur dont la chaleur humide favorise la propagation. Cette altération, considérée comme maladie, est traitée comme telle. M. Payen applique aux pommes de terre malades un traitement curatif et préventif. Faute de remèdes spécifiques, le traitement curatif est chirurgical; car M. Payen ne connaît d'autres moyens de borner le mal une fois développé que l'amputation de la partie atteinte. Le traitement préventif est le même que celui qu'emploie la médecine dans une maladie contagieuse: la surveillance et l'isolement. Enfin, dans l'étude des conditions agronomiques qui paraissent favoriser la naissance et la généralisation du mal, il signale un fait digne de toute l'attention des économistes, et qui semble en même temps nous révéler un des secrets du gouvernement et de l'économie de la Providence dans notre monde, où il n'y a ni bien ni mal absolument, mais où le bien et le mal se limitent mutuellement. Nous voulons parler de cette loi en vertu de laquelle la nature, poussée trop loin par l'homme dans une certaine direction, se borne elle-même et rentre dans les limites de sa puissance, en détruisant ce que l'homme la force à faire de trop. Considérée de ce point de vue, la maladie des pommes de terre pourrait être appelée un *fléau-remède.*

L'homme ne dispose pas physiquement et immédiatement des saisons et des éléments, mais il dispose de sa raison, et sa raison bien employée est un des plus dignes instruments de la Providence.

P.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, *par Blaise Pascal, publié par M. Prosper Faugère, avec le testament de Pascal*[1].

Le dernier éditeur de Pascal poursuit et complète ses découvertes. On savait que, le 25 septembre 1711, l'abbé Périer, l'un des neveux de l'auteur des *Pensées*, avait déposé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des cahiers *écrits de la main de son oncle*, et qui étaient *des abrégés de la Vie de Jésus-Christ*. L'acte autographe de ce dépôt subsiste; mais les cahiers en question sont perdus. Une copie vient d'en être retrouvée, contre toute espérance, dans la bibliothèque de la maison de Klarenburg, à Utrecht, et c'est cette copie que M. Faugère vient de publier.

L'authenticité n'en paraît pas douteuse. Il est certain que la copie dont il s'agit a été en la possession de Mlle de Themericourt, amie de Marguerite Périer, nièce de Pascal. Le titre écrit par elle porte ces propres mots : *Copie du manuscrit* DE LA MAIN ET DE LA COMPOSITION DE M. PASCAL. Le copiste est le même que celui qui a écrit le manuscrit 1485 du *Supplément français* de la bibliothèque Royale de Paris, ayant pour titre : *Mémoires de Mademoiselle Périer*. Il est à croire qu'à la mort de Mlle de Themericourt, en 1745, sa copie de l'*Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*, par Pascal, passa entre les mains de l'abbé d'Etemare, cousin et ami de cette demoiselle. Celui-ci, qui mourut lui-même en 1770, avait légué tous ses papiers à la maison de Rhynwick, d'où ils sont arrivés à celle de Klarenburg, qui en permet aujourd'hui la publication.

(1) Un vol. in-8°, à Paris, chez Aug. Vaton, rue du Bac.

Digitized by Google

« On a beaucoup élevé dans Pascal, dit excellemment M. Faugère, le génie mathématique et calculateur. Cependant il est, *avant tout*, L'HOMME DU SENTIMENT. C'est PAR LE CŒUR, plus encore que par la raison, QU'IL EST GRAND.

« Il est aisé de comprendre combien son âme, si passionnée pour le beau moral, dut s'éprendre de l'âme divine du Sauveur des hommes, et comment il fut saisi de la tentation de retracer, après tant d'autres, la touchante et merveilleuse biographie de l'Homme-Dieu.

« L'*Abrégé de la Vie de Jésus-Christ* a très probablement été écrit, comme ce qui nous reste de l'*Apologie de la Religion*, dans les dernières années de Pascal. Ce n'est qu'une ébauche imparfaite ; mais cette ébauche est celle du génie, et la main du maître se manifeste encore dans ces esquisses quelquefois à peine formées, dans ces notes à demi-mot que l'auteur jetait en courant, afin de retrouver plus tard la trace des pensées qu'il se proposait de développer..... Mais la durée terrestre de l'homme est toujours plus courte que ses desseins et ses espérances ; pour cette œuvre aussi, le temps a manqué à Pascal, et l'on y retrouve à chaque page le souvenir de son existence si prématurément brisée sous le poids de la souffrance et du génie ; souvenir qui ajoute un indicible degré de mélancolie à l'image qu'il a tracée de lui-même quand il a défini l'homme *un roseau pensant*. »

A la suite de l'*Abrégé de la Vie de Jésus-Christ* on lit avec intérêt le *testament de Pascal*. C'est une obligation de plus que nous tous, admirateurs du grand écrivain, nous aurons désormais à M. Faugère. Il devient en vérité difficile de séparer son nom de celui de Pascal.

TH. F.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

UNE QUESTION DE LIBERTÉ

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

PROCÈS

FAIT AU *JOURNAL DE RENNES,*

ACCUSÉ D'AVOIR DIFFAMÉ M. SARGET, PROFESSEUR DE DROIT.

Une affaire qui soulève les plus hautes questions de l'enseignement public a été portée, le 28 août dernier, devant la Cour d'assises du département d'Ille-et-Vilaine. Le *Journal de Rennes*, écho des réclamations sacrées des familles, a été condamné, *contrairement aux conclusions du ministère public,* à l'amende et à la prison. Un cours signalé par des pères de famille comme contraire aux croyances chrétiennes et comme tout à fait en dehors du programme des facultés de droit du royaume, a été juridiquement déclaré régulier, moral, édifiant même.

Ces faits sont de la plus haute gravité [1], et nous les aurions discutés dès l'origine, quel que soit d'ailleurs notre respect profond pour les arrêts de la justice, si les pièces de ce procès capital nous étaient parvenues plus tôt. Aujourd'hui que nous les possédons, nous allons exposer rapidement les *antécédents* de l'affaire ; puis, après avoir résumé avec la plus scrupuleuse fidélité les dépositions des témoins, et

[1] Les faits qu'on va lire ont été empruntés au *Journal de Rennes* et aux divers journaux de droit.

ROYAL LIBRARY

Digitized by Google

analysé le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries des avocats, nous essaierons de faire ressortir les conséquences nécessaires qui découlent du verdict du jury.

Le 2 avril dernier, le *Journal de Rennes* inséra dans ses colonnes une lettre anonyme qui renfermait de graves accusations contre M. Sarget, professeur de droit romain à la faculté de cette ville, et qui était précédée des lignes suivantes :

« Voici une lettre sur un sujet bien grave et bien délicat. Nous « avons hésité quelques jours avant de l'admettre dans notre jour- « nal ; car il est cruel d'appeler l'intervention de l'autorité contre les « écarts d'un professeur dont on a si longtemps admiré la haute et « savante intelligence. Mais les réclamations des familles sont trop « légitimes et trop sacrées pour que ce ne soit pas un devoir de leur « ouvrir nos colonnes. »

Peu de jours après l'insertion de cette lettre, le rédacteur en chef de la feuille rennoise reçut une lettre de M. Sarget, dans laquelle le professeur sommait son accusateur de se nommer, afin que preuve fût faite devant la justice du pays de la vérité de ses accusations.

Le *Journal de Rennes* invita aussitôt l'auteur de la lettre anonyme à décliner son nom ; mais celui-ci n'ayant pas jugé à propos d'obtempérer à cette invitation, M. Sarget porta plainte contre le *Journal de Rennes,* qui fut mis en accusation, et condamné par défaut à huit jours de prison, 50 francs d'amende et 4,000 francs de dommages-intérêts en faveur de la partie civile (qui en demandait 20,000). Le 13 juillet dernier, l'arrêt portant cette condamnation fut signifié à M. Macé, gérant du *Journal de Rennes,* lequel forma immédiatement opposition, et notifia à M. Sarget et au procureur général la liste des témoins qu'il entendait faire comparaître pour prouver les faits énoncés dans la lettre incriminée. C'est le 29 août que le procès a été vidé devant la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Le gérant du *Journal de Rennes* était accusé, d'après l'arrêt de renvoi, d'avoir signalé M. le professeur Sarget :

1° Comme la cause d'un scandale ;

2° Comme ne donnant en aucune façon l'enseignement qu'il doit à la jeunesse ;

3° Comme persuadant à celle-ci, tout au contraire, que cet enseignement est futile ;

Digitized by Google

4° Comme profitant de la publicité de son cours pour défigurer les dogmes religieux et les textes sacrés, pour renverser les principes de la morale, pour attaquer le mariage et ce qu'il y a de plus saint, pour dévoiler à ses jeunes élèves les mystères les plus secrets du mariage;

5° Comme ayant enfin produit les plus funestes influences sur l'esprit d'un grand nombre d'étudiants fascinés par son éloquence.

Il s'agissait pour le prévenu de prouver par témoins que les faits allégués dans la lettre incriminée sont vrais selon l'intention et selon la pensée du *Journal de Rennes.*

Soixante-treize témoins ont dû être entendus. Voici d'une manière très-abrégée l'analyse des dépositions qui chargent M. Sarget; nous mettrons ensuite en regard de ces témoignages accusateurs le témoignage des étudiants qui ont protesté en faveur du professeur.

— M. Sarget se donne comme inspiré et comme ayant reçu de Dieu même la mission de régénérer la société par l'enseignement du droit naturel, et *grâce au concours de ses élèves.* Replacer l'autorité maritale sur ses véritables bases, tel est le but vers lequel le docte professeur se propose de diriger tous ses efforts. Il faut que le mari s'arme de nouveau d'un triple glaive, qu'il ait droit de vie et de mort sur sa femme, droit de répudiation, droit de polygamie. Dieu a créé l'homme à son image, c'est-à-dire mâle et femelle, et il lui a imposé comme devoir de travailler à la reproduction *dès le premier moment de la puberté. Deus caritas est!* mots jusqu'ici mal compris; il faut les traduire ainsi : *Dieu est mariage.*

M. Sarget n'hésite pas à proclamer que les lois qui défendent aux jeunes gens de se marier dès qu'ils sont pubères sont des lois injustes; elles sont de plus immorales, car elles rendent *nécessaires* les maisons de prostitution. Dans l'état actuel de notre législation, les domestiques du sexe féminin deviennent inévitablement des instruments de plaisir pour leur maître ou pour les fils de leur maître. Pour ranimer l'amour de la femme, il faudrait que le mari appelât auprès de lui *une femme en second.* Dieu est le Dieu de l'homme, l'homme est le Dieu de la femme; le célibat des prêtres et des religieuses est un état immoral. Il faut avoir le plus d'enfants possible; que si la femme ne se prête pas à tous les désirs de son mari, que celui-ci lui donne une rivale. La femme doit une obéissance passive à son mari. Le professeur déclare qu'il assume sur sa tête

Digitized by Google

tous les anathèmes du concile de Trente contre les prêtres qui se marieraient. Le célibat des prêtres, dit-il, est pire que l'homicide et que l'adultère. *Le mariage est bon, l'adultère est mauvais, le célibat est pire,* telle est la maxime favorite de M. Sarget. Ces mots de l'Evangile : *Les premiers seront les derniers,* etc., il les explique ainsi : Ceux qui auront beaucoup d'enfants seront agréables à Dieu ; ceux qui n'en auront pas eu beaucoup seront punis de Dieu. C'est un grand mal que la femme ait un confesseur célibataire ; le prêtre qui confesse une femme commet un adultère. Le mari est le véritable confesseur de son conjoint.

M. Sarget semble regretter les mœurs romaines, surtout en ce qui a trait à la puissance maritale. Ses opinions sur le Christianisme ont scandalisé plusieurs de ses auditeurs. En voici quelques-unes :

Dans la Trinité, le Père n'est pas égal au Fils, *et ce sont les théologiens qui ont inventé le Saint-Esprit.* Jésus-Christ avait une mission divine, mais les dogmes qu'il a établis ont été travestis par le clergé. Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais seulement le frère aîné du genre humain. Il n'y a pas égalité entre les trois personnes de la Trinité ; car Jésus-Christ a dit en parlant de Dieu le Père : *Qui major me est.* Ce n'est pas tout : M. Sarget se proclame ouvertement le pontife du *droit naturel,* et il n'hésite pas à se placer à côté de Moïse et de Jésus-Christ. Commentant ce texte : *Consensus facit nuptias,* il déclare qu'il donnera bientôt lui-même l'exemple d'un mariage conclu sans l'intervention de l'écharpe municipale et de l'étole du prêtre. Dans les premiers temps, M. Sarget faisait un cours excellent de droit romain ; mais bientôt son imagination s'exalta, et il se livra aux plus étranges bizarreries. Il en vint à la fin à n'oser plus exposer son système que devant ses seuls élèves, auxquels il voulut faire prêter le serment suivant : « Je jure devant Dieu et devant les hommes de ne rien révéler de ce que j'ai vu et entendu au cours de M. Sarget. »

A propos du même axiome : *Consensus facit nuptias,* M. Sarget raconta un jour à ses élèves l'histoire d'un mariage qu'il avait été sur le point de contracter, et qui fut rompu. La jeune fille et lui étaient unis par un consentement mutuel ; il y avait promesse. Elle devint donc adultère en épousant un autre homme, tandis que lui-même fut aussi adultère en contractant mariage avec une autre femme. Aussi le *droit naturel* fit-il mourir le mari de l'une et la femme de l'autre, pour que le mariage d'abord projeté pût avoir lieu. M. Sarget raconte aussi que

Digitized by Google

le droit naturel l'avait vengé en faisant mourir M. Gillet Le Pelletier qu'on lui avait donné pour suppléant. Pour amener cet événement, il avait suffi au professeur de crier trois fois : « Mort ! »

Nous allons maintenant analyser avec la même fidélité les réponses des témoins assignés par M. Sarget.

— Le cours du professeur de droit romain est entièrement conforme aux préceptes de la morale et de la religion ; M. Sarget est en butte aux machinations de nouveaux pharisiens. En comparant notre législation avec la législation romaine, il a fait ressortir certaines défectuosités des lois françaises, mais il n'a rien dit de plus. En ce qui concerne sa doctrine sur le mariage, il a engagé, dans un but tout moral, les étudiants à se marier jeunes. Quant au serment exigé par le professeur, en voici l'explication : M. Sarget se servant d'un langage figuré, on ne le comprenait pas toujours, et, sorti de son cours, on dénaturait souvent ses paroles. Pour couper court à cet inconvénient, qui était très-grave, puisque M. Sarget avait beaucoup d'ennemis désireux de trouver prise sur ses opinions, *il se vit contraint* d'exiger de ses élèves le serment dont il s'agit. Jamais le cours de droit romain n'a été, pour aucun étudiant, une cause de scandale ; on y puisait, au contraire, les idées les plus pures et les plus justes sur le droit et sur la morale. Que M. Sarget se soit laissé parfois entraîner un peu trop loin par les théories, cela est possible ; mais, en définitive, sa doctrine est inattaquable. L'enseignement de M. Sarget a rendu meilleurs des étudiants sortant des écoles ecclésiastiques ; jamais dans ces écoles on n'a rien dit d'aussi vrai et d'aussi beau sur les devoirs et sur l'amour des enfants envers leurs parents. Tous les étudiants qui suivent le cours de droit romain ne pensent pas ainsi, il est vrai ; mais cela tient à ce qu'ils n'écoutent pas attentivement la parole du docte jurisconsulte. M. Sarget ne se prétend pas divinement inspiré, comme on l'a dit ; il croit seulement qu'il a à remplir une mission, mission qu'il compare à celle que Napoléon avait reçue. Les principes de M. Sarget ont toujours été ceux d'un puritain ; *sa doctrine est supérieure à toute doctrine religieuse.* Jamais il n'a attaqué le célibat des prêtres ; jamais un mot contre le mariage n'est sorti de sa bouche. M. Sarget ne se disait pas prophète ; mais prêtre de la justice, *justitiæ sacerdos.* Il n'a pas prêché la polygamie. Partisan enthousiaste du mariage, il a dit seulement : « Si vous trouvez une bonne femme, prenez-la ; si

Digitized by Google

vous en trouvez une moins bonne, prenez-la ; si vous en trouvez une mauvaise, prenez-la encore. »

Crescite et multiplicamini, répète sans cesse M. Sarget ; mais sa théorie sur le mariage n'est nullement immorale ; l'article du *Journal de Rennes* est un chef-d'œuvre de lâcheté et de perfidie. —

On le voit, rien de plus opposé que le langage des témoins assignés par le *Journal de Rennes* et par M. Sarget. Comment démêler la vérité au milieu de tant de contradictions ? Voici quelques faits qui nous paraissent de nature à faciliter cette tâche ; nous les empruntons à la déposition de M. Richelot, doyen de la Faculté de droit de Rennes :

« Je n'ai jamais assisté au cours de M. Sarget, je ne puis donc savoir que ce qui m'en a été rapporté. Après avoir fait son cours de la manière la plus solide et la plus brillante pendant dix ans, M. Sarget, vers le mois de mai 1843, commença à ne plus s'occuper, au moins exclusivement, du droit romain. Des réclamations de pères de famille et d'étudiants me parvinrent ; un étudiant, entre autres, me dit que ses opinions religieuses étaient froissées par les idées que M. Sarget développait dans son cours. On continua de réclamer. Le 25 juillet 1843, j'écrivis à M. Sarget pour lui faire part de ces nombreuses réclamations et pour l'inviter à me donner des explications ; je lui disais que je les attendrais cinq jours.

« Après les cinq jours expirés, n'ayant reçu aucune réponse de M. Sarget, j'envoyai une copie de ma lettre à M. le recteur de l'Académie. Celui-ci pria M. Sarget de répondre, ce qu'il fit en donnant des explications. Arriva la rentrée de novembre 1844. Bientôt les plaintes recommencèrent. Le 30 janvier, je reçus une très-longue lettre dans laquelle un étudiant, tout en se déclarant grand admirateur du talent de M. Sarget, disait : M. Sarget est payé pour faire du droit romain ; or M. Sarget n'en fait pas et nous entretient des mystères du mariage.

« Un jour, quinze ou vingt jeunes gens vinrent chez moi pour réclamer contre le cours de M. Sarget... J'adressai alors un rapport au recteur de l'Académie. Ce fut à cette époque que M. Sarget recommanda à ses élèves le plus grand secret sur ce qu'il pourrait dire dans sa chaire ; et afin que personne ne pût venir écouter aux portes de la salle, quelques étudiants *sortaient de temps en temps pour examiner si l'on n'écoutait pas du dehors.*

Digitized by Google

« Ce fut peu de temps après que M. le recteur de l'Académie écrivit à M. Sarget pour lui donner à choisir entre un congé pour cause de santé ou *un arrêté pour cause de suspension*. M. Sarget accepta le congé. Ce même congé fut renouvelé au mois d'août, et prolongé par arrêté ministériel jusqu'au 5 novembre 1845.

« Cependant M. Sarget ayant témoigné le désir de rentrer dans ses fonctions, et la Faculté de droit cédant à ce vœu, le professeur remonta en chaire en janvier 1845. Quelques mois se passèrent sans qu'aucune réclamation m'ait été adressée ; *mais un jour, me trouvant chez M. Plougoulm, alors procureur général, celui-ci me demanda comment nous ne mettions pas fin aux scandaleux discours de M. Sarget.* JE LUI EXPOSAI LES DIFFICULTÉS QUE NOUS RENCONTRIONS. Il répliqua : *Si vous ne vous en mêlez pas, nous nous en mêlerons nous-mêmes.*

« Ce fut le 8 mai 1845 que M. Sarget demanda à ses élèves de ne rien révéler de ce qu'il dirait à son cours. *Vingt étudiants environ prêtèrent ce serment,* quatorze le refusèrent et sortirent de la salle... Le 6 décembre dernier, M. le recteur de l'Académie écrivait à M. Sarget pour le rappeler aux promesses qu'il avait données ; plus tard, je crus devoir adresser à ce professeur une lettre plus pressante encore, en *le prévenant qu'on allait procéder administrativement contre lui*, et, en effet, une enquête académique fut alors ordonnée. Mais M. Sarget n'en continua pas moins ses divagations sur les sujets les plus étrangers à son cours. « Mariez-vous, répétait-il à tout propos à ses élèves, mariez-vous dès l'âge de puberté ; » et il ajoutait les réflexions les plus étranges sur le célibat, attaquant les dogmes catholiques, et notamment celui de la Trinité. »

De la déposition qu'on vient de lire il résulte donc :

1° Que, dès 1843, des réclamations avaient été faites par des pères de famille et par des étudiants contre le cours de M. Sarget, qui donna des explications et promit de s'amender ;

2° Qu'en 1844, les divagations de M. Sarget forcèrent le doyen de la Faculté de droit et le recteur de l'Académie à adresser au professeur une nouvelle réprimande ;

3° Que peu de temps après, le recteur de l'Académie de Rennes engagea M. Sarget à prendre un congé ; congé qui fut prolongé par arrêté ministériel jusqu'au 5 novembre 1845 ;

4° Que durant le premier trimestre de 1845, M. Sarget, autorisé par

Digitized by Google

la Faculté à remonter dans sa chaire, s'abandonna de nouveau à de telles excentricités, que M. le procureur général Plougoulm dut déclarer que si l'Université *ne mettait pas fin aux scandaleux discours de M. Sarget, l'autorité judiciaire interviendrait.*

Or, nous le demandons à tout homme impartial, de tels *précédents*, connus de tout Rennes, n'autorisaient-ils pas le journal de cette ville à considérer M. Sarget, non pas comme un homme infâme (tout le monde rend justice à son caractère honorable), mais comme un homme capable, à certains moments, de se livrer à des divagations dangereuses? On a fait grand étalage des quarante-sept témoins qui ont déposé en faveur de M. Sarget. Mais une partie de ces témoins n'avaient-ils pas consenti à prêter le serment exigé par M. Sarget, et doit-on attacher plus de poids à leurs paroles qu'à celles de M. Richelot, le doyen de la Faculté de droit? Telle n'a pas été l'opinion de M. Dubodan, procureur général. Ce magistrat, dont toute la Bretagne admire le talent et honore le caractère, a soutenu avec autant de force que de calme et de dignité la bonne foi et le bon droit du *Journal de Rennes*. Dans une plaidoirie vulgaire, décousue, mais empreinte d'une certaine énergie abrupte, Me Méaule, l'avocat de la partie civile, avait fait tous ses efforts pour donner à la lutte une couleur politique et religieuse et pour faire de sa cause celle de l'Université tout entière. M. Dubodan a restitué au procès son véritable caractère. La politique, a-t-il dit, les passions religieuses, n'ont rien à faire ici. On a prétendu que M. Sarget serait la victime d'une persécution religieuse ou politique : déclamations d'avocat. Une seule question est à résoudre dans cette affaire : un organe de la presse a publié une lettre sans nom, qui insulte gravement un docte professeur, un homme à la moralité duquel tout le monde, même ses adversaires, aiment à rendre justice. Le journal poursuivi offre la preuve des faits ; les deux partis sont en présence. M. Dubodan déclare tout d'abord qu'il ne voit dans la cause ni guerre à l'Université, ni lutte politique ou religieuse. La partie civile a dit : *ou le professeur est infâme, ou le libelle est infâme ; toute la cause est là.* Non, le professeur n'est pas infâme, mais le libelle n'est pas infâme non plus ; il n'est même pas punissable. Et, en effet, la question principale est celle-ci : le *Journal de Rennes* a-t-il fait preuve des faits allégués ? Et, subsidiairement, si la preuve n'est pas complète, la condamnation doit-elle s'ensuivre nécessairement? Deux faits de scandale sont articu-

Digitized by Google

lés : d'abord le serment exigé des étudiants. Etait-ce bien ? Non. La loi seule a droit de l'exiger. D'ailleurs M. Sarget a cédé à une étrange illusion en croyant que le serment empêcherait la circulation des bruits fâcheux qui couraient sur son enseignement. Un professeur doit-il jamais craindre que ses paroles aient de l'écho au dehors ? Quel intérêt si puissant avait donc M. Sarget à ce que rien de son cours ne transpirât au dehors ? Il y a ici une présomption qui vient à l'appui des faits exprimés dans la lettre reproduite par le *Journal de Rennes.* Le deuxième fait est grave ; il est relatif à la mort de M. Gillet Le Pelletier. *Il est impossible de le récuser :* trop de témoins en ont déposé. M. Sarget était un jour dans une église de Rennes ; *le droit naturel lui apparut et lui parla ;* il lui inspira d'aller prononcer sous les fenêtres de M. Le Pelletier la triple imprécation : *Mort !* M. Sarget le fit, et M. Le Pelletier mourut trois jours après. Voilà une bien étrange conduite ! Peu de jours après, en revenant de la cérémonie funèbre de celui qu'on lui avait donné pour suppléant, M. Sarget déplorait avec une sensibilité vraie la fin prématurée de ce jeune homme. Cela est contradictoire, a-t-on prétendu. — Non. — Ces choses contraires se concilient parfaitement. Entraîné par son enthousiasme, le savant professeur a été pris de vertige. Telle est la seule solution possible de ce triste épisode du procès. Et si les choses se sont passées ainsi, le cours de M. Sarget n'a-t-il pas été justement critiqué ? Ce professeur a exposé les plus étranges doctrines sur la puissance paternelle, sur le mariage, sur le célibat. Les faits racontés n'ont pas été inventés. Au sujet du célibat, plusieurs témoins, tant de l'enquête que de la contre-enquête, ont rapporté des maximes du professeur, telles que celles-ci : *Le célibat est la négation du précepte ou de la loi du mariage* (qui était obligatoire en droit romain, selon M. Sarget) ; *l'adultère est la violation de cette loi :* d'où la conséquence que l'adultère est moins coupable que le célibat. Il en coûte à M. Dubodan de faire la leçon à un professeur si éminent, mais il y a eu obligation pour lui de protester contre la proposition absolue de M. Sarget : « mieux vaut l'abus que la négation d'un principe. » Appliquée aux faits de la vie ordinaire, que cette formule serait dangereuse ! Résister à ses passions ne serait plus un devoir. On a invoqué l'autorité d'Auguste, cet empereur qui fulmina tant de lois contre le célibat. Mais au temps de la décadence romaine, qui l'ignore ? le célibat était une véritable plaie sociale. *Quand le célibat n'est pas une vertu, il peut être la source de*

Digitized by Google

tous les crimes; mais il y avait nécessité pour M. Sarget de faire comprendre que le célibat n'est un crime que lorsqu'il est environné de certaines circonstances.

Après avoir fait ressortir tout le danger des règles absolues posées par M. Sarget sur la multiplication de l'espèce humaine, et avoir combattu les exagérations du professeur sur la domesticité moderne, l'éloquent procureur général se demande quelle est la pensée de M. Sarget relativement à sa prétendue mission. Faut-il croire qu'en se servant de ce mot *mission*, le professeur de droit romain parlât seulement de la mission de l'homme supérieur, de l'homme de génie? M. Dubodan est convaincu que M. Sarget s'est attribué une tout autre mission; il y a une lettre *écrite* par lui-même à M. Richelot, doyen de la Faculté de droit, lettre où il parle *de la mission divine qu'il est appelé à accomplir en certain lieu, à certaine heure*. Ces paroles sont un trait de lumière. Le *Journal de Rennes* a été juste dans son appréciation. M. Sarget a *pu avoir des bizarreries*, a dit l'un de ses défenseurs : ce mot explique bien des choses.

Quant à l'accusation d'avoir dénaturé les dogmes religieux, les textes sacrés, rien ne semble mieux démontré à l'honorable magistrat.

En résumé, M. Dubodan pense que la preuve des faits articulés par le *Journal de Rennes* est complète, et que, en tous cas, l'excuse de bonne foi doit être admise.

Dans une vive réplique, Me Méaule s'est efforcé de prouver que c'était *le fanatisme* de certains esprits *qui se disent religieux* qui a inspiré l'article. Il s'étonne qu'en 1846, devant un jury français, on vienne discuter les dogmes catholiques. Où sommes-nous donc? s'écrie l'avocat. Quoi! avec la liberté des cultes, et quand il n'y a plus de religion de l'État, on viendra vous dire, à vous jury français: « Voilà un professeur qui a parlé de la Trinité, qui a dit que le Père était plus grand que le Fils, qui a parlé légèrement des conciles. » Et, à cause de cela, il sera permis de dire qu'un homme a corrompu la jeunesse! A quelle époque sommes-nous donc, pour que quelques paroles *peu conformes au dogme catholique* puissent être interprétées avec tant de violence? On dit que M. Sarget a perverti les jeunes gens qui suivaient son cours. Calomnies pures! *Il y a seulement un jeune homme qui paraît préférer l'Écriture sainte à je ne sais quel concile.* Tous les autres sont restés purs comme des archanges. Et d'ailleurs M. Sarget, qui est incapable de mentir, même pour gagner un procès, a chargé

Digitized by Google

Me Méaule de déclarer que toutes les accusations dirigées contre lui sont fausses. C'est sans doute uniquement pour complaire *aux Jésuites* que M. Sarget a reçu un congé prolongé par arrêté ministériel, et qu'une enquête se poursuit! M. Sarget a pu proclamer son espérance de voir un jour notre société meilleure, moins corrompue, plus morale (grâce à la substitution du droit naturel au droit chrétien). Cette espérance est celle de l'homme de bien; et l'on voudrait cependant arracher le professeur de la chaire qu'il a conquise dans un concours! Où est la liberté d'enseignement si, en 1846, un professeur n'est pas libre d'enseigner (à des jeunes gens forcés d'assister à son cours) tout ce qu'a enseigné M. Sarget?

Le *Journal de Rennes* n'a donc pas fait la preuve des assertions qu'il a calomnieusement avancées; il est donc coupable. —

Le Constitutionnel votera sans doute une couronne d'or à l'avocat breton, lequel, pour le style comme pour la doctrine, lui devra paraître *irréprochable.*

Le jury d'Ille-et-Vilaine a été fasciné par cette éloquence, et le *Journal de Rennes,* qui précédemment avait renoncé à publier un article où les excentricités de M. Sarget étaient signalées[1], le *Journal de Rennes* a été condamné à l'amende et à la prison!

Si étrange que nous paraisse ce jugement, qui du reste n'est point encore définitif, car la Cour de cassation est actuellement saisie de l'affaire, par respect pour les arrêts de la justice nous nous interdirons toute polémique à cet égard. Mais, tout en nous inclinant devant le verdict du jury, nous ne saurions garder le silence et sur les doctrines émises par l'avocat de la partie civile et sur les conséquences du verdict obtenu par son éloquence; conséquences que les amis de M. Sarget,

[1] M. Hue, professeur de droit à la Faculté de Rennes, a fait connaître ce fait dans sa déposition :

« Ayant appris qu'un article allait être publié dans le *Journal de Rennes* contre le cours de M. Sarget, j'allai trouver l'auteur de l'article et je le priai de ne pas le publier. Celui-ci mit pour condition que M. Sarget serait rappelé au programme de son cours. Je le promis, etc. »

De bonne foi, des hommes qui retirent leur article à la première promesse faite au nom de M. Sarget méritent-ils d'être traités de *fanatiques,* de calomniateurs, etc.? S'il y a eu fanatisme en cette affaire, c'est du côté des voltairiens de Rennes.

Digitized by Google

sans excepter son défenseur, nous paraissent n'avoir pas même entrevues.

Dans sa plaidoirie, couronnée d'un succès si inespéré, Mᵉ Méaule, qui professe en matière de liberté d'enseignement les opinions *libérales* du *National* et de M. Thiers, a soutenu la thèse *qu'avant tout* cette liberté comprend celle du professeur. La pensée de ce dernier, a dit l'avocat, doit rester libre; nul ne peut restreindre son intelligence, l'emprisonner dans un cercle étroit et la réduire à la compilation de quelques glossateurs, aux commentaires de quelques textes. En prononçant ces mots, Mᵉ Méaule était sans doute dominé par une pensée exclusive, celle de faire acquitter son client. N'ayant point le temps de réfléchir à la portée de ses paroles, il a complétement oublié sous quel ordre de choses nous vivons aujourd'hui, quels sont les droits de l'État, quels sont ceux des particuliers. Que M. l'avocat nous permette donc de relever cette distraction, d'établir quelques faits et de poser quelques principes. Sous le régime de la Charte qui régit aujourd'hui notre pays, toutes les opinions, toutes les croyances sont libres; aucun pouvoir, aucune religion n'a le droit d'imposer un symbole. Garantir à tous les cultes un libre exercice, voilà le devoir de l'Etat, qui ne saurait avoir une croyance propre. L'Etat a des professeurs luthériens, calvinistes, juifs, fouriéristes, saint-simoniens, panthéistes, voltairiens, que sais-je? Il aura peut-être demain des professeurs musulmans, et ce sera chose toute simple. Que l'Etat ne puisse pas imposer à tous ces professeurs l'enseignement de telle ou telle doctrine de préférence à telle ou telle autre, cela est évident; car, s'il en était autrement, la liberté des cultes, solennellement proclamée par la Charte, serait tout simplement une mystification; mais l'Etat qui exige que moi, catholique, je suive pendant trois ans un cours de droit avant de devenir avocat, magistrat, etc., l'Etat a-t-il, oui ou non, le droit d'enfermer l'enseignement de ses facultés dans les limites les plus strictement techniques? Là est toute la question. L'Etat a droit certainement de ne conférer certains emplois publics qu'à ceux qui ont fait preuve de capacité sur telle ou telle matière; il lui faut des militaires, des magistrats, des ingénieurs, des administrateurs *qui sachent leur métier*. Mais si, comme le prétend Mᵉ Méaule, et beaucoup d'autres avocats plaidants ou non plaidants; si nul ne peut *emprisonner l'enseignement des professeurs de faculté dans un cercle étroit, et le réduire à la compilation de quelques glossateurs, aux com-*

Digitized by Google

mentaires de quelques textes; si sous un programme de droit romain se glisse une théorie anticatholique, antichrétienne, une théori-subversive de toute notion morale, que devient la liberté de conscience garantie par la Charte à tout citoyen? Quoi! l'Etat aurait le droit de me contraindre, pendant trois ans, à suivre les leçons d'un professeur qui insulte à mes croyances; d'un professeur qui, au lieu de commenter les *Institutes*, se perd en divagations sur le droit naturel, sur le célibat, sur les mystères du mariage? Certes, certains avocats de ce temps-ci nous ont habitués aux plus étranges paradoxes; nous savons toute l'outrecuidance d'aucuns et le dédain qu'ils témoignent pour le bon sens et pour la logique; mais nous doutons qu'un homme tel que Me Méaule ose maintenir, en y réfléchissant, la thèse qu'il a soutenue devant la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Nous en appelons de l'entraînement de l'orateur au sens rassis de l'homme de cabinet. Que si, par aventure, Me Méaule n'abandonnait pas son opinion, les pères de famille qui ont protesté et qui protestent encore contre le cours de M. Sarget n'auraient qu'à se féliciter de la persistance de l'avocat. En effet quel homme d'Etat, quel esprit sensé ne comprendrait pas que, à cette heure, le principe de liberté absolue du professeur de faculté admis, l'enseignement public de ces facultés devient une sorte de monstruosité? Chaque citoyen, blessé dans ce qu'il a de plus cher, dans les croyances de ses enfants, peut protester près des grands pouvoirs publics contre la violation manifeste, palpable, de la liberté de conscience assurée à tous par la Charte.

Nous le demandons à nos adversaires, ces déductions sont-elles logiques, rigoureuses, vraies? Qu'ils nous répondent.

Nous avons dit, au début de cet article, que le procès intenté au *Journal de Rennes* soulevait les plus graves et les plus difficiles problèmes de l'enseignement public. Nous croyons que les débats de cette affaire sont destinés à ouvrir les yeux à certains hommes d'Etat qui, jusqu'ici, les avaient volontairement tenus fermés à la lumière.

La conséquence qui découle du verdict du jury de Rennes, tout le monde l'a compris : c'est la nécessité d'un système d'enseignement supérieur parfaitement libre. Mais l'Etat, qui se réserve le privilége, exhorbitant suivant plusieurs, d'imposer des conditions scientifiques à tous ceux qui aspirent aux fonctions publiques, l'Etat, auquel, dit-on, tout doit être soumis, tout jusqu'à la religion, abdiquera-t-il ce qu'il

Digitized by Google

regarde comme son droit? Ce serait son devoir, disent certains esprits faux qui poussent la logique jusqu'à l'absurde. Certes, Me Méaule ne peut pas être compté parmi ces logiciens forcenés, mais du moins franchement libéraux, lui qui, en toutes circonstances, s'est fait l'avocat du monopole universitaire en haine de la liberté catholique. Comme nous, sans doute, notre adversaire ne voudrait point ravir à l'Etat le vieux privilége d'avoir *des facultés*, ce qui serait pourtant très-logique en un sens. Que veut-il donc? Nous croyons que cette question embarrasserait singulièrement Me Méaule, et que, pris au dépourvu, il en serait réduit à nous faire cette réponse, que les hommes de son opinion nous ont faite plus d'une fois :

« Que la Charte ait promis la liberté à tous, soit; mais comme vous, catholiques, vous feriez de la liberté un instrument de servitude, nous voulons que l'Etat soit armé contre vous sans l'être contre nous, qui sommes *de vrais libéraux*. »

L'enseignement des facultés est-il un privilége? et, dans ce cas, quelle en est la raison?

Nous espérons que, si Me Méaule est appelé de nouveau à défendre le docte professeur de la faculté de Rennes, il abordera le problème avec toute la gravité qu'il comporte. En attendant, qu'il nous permette de le renvoyer à un très-remarquable travail publié par M. Edouard Laboulaye dans la *Revue de législation*. Là, le jeune et savant jurisconsulte a discuté avec une parfaite lucidité, une irréprochable logique, la grave question de savoir si l'enseignement des facultés doit être réglementé de telle sorte que l'étudiant ne puisse puiser la science à aucune autre source. M. Laboulaye se prononce nettement en faveur de la liberté scientifique. Il réclame pour la France une organisation de facultés analogue à celle qui existe en Allemagne, où chaque étudiant choisit son maître en toute liberté, suivant sa conscience et selon ses sympathies pour telle ou telle doctrine. Ce système a été repoussé dernièrement (à la majorité d'une seule voix, dit-on); mais le procès de M. Sarget ramènera nécessairement cette question sur le tapis. Tout ce qui se pratique dans les facultés de droit de l'Allemagne n'est assurément pas réalisable en France; néanmoins nous sommes convaincu que le système des facultés allemandes prévaudra dans notre pays à une époque plus rapprochée que ne le supposent ceux-là mêmes qui appellent le plus ardemment une nouvelle organisation de l'enseignement supérieur. Que tout

Digitized by Google

jurisconsulte qui a fait ses preuves, que tout docteur en droit puisse monter légalement dans une chaire et se faire une école, en concurrence avec les professeurs nommés et payés par l'Etat, telle est la transaction qui aura lieu inévitablement, car elle seule concilie la liberté avec l'organisation des facultés officielles. Sans doute, sous un pareil régime, les pères de famille, les gens de bien, auraient toujours le droit de s'élever contre les scandales d'un enseignement antichrétien ; mais du moins la liberté serait sauve, et la conscience et l'intelligence de chacun échapperaient à la dure nécessité de subir par contrainte un enseignement ou dangereux ou futile.

Rêveries que tout cela, nous dira-t-on, car la société ne saurait abdiquer toute garantie. Quoi ! parce que des *privat docent*, reçus docteurs par les professeurs de l'Etat, enseigneraient le code de commerce ou la procédure civile à de jeunes étudiants qui, eux-mêmes, seraient obligés de subir des examens aux facultés officielles, la société serait en péril et l'Etat ébranlé jusque dans ses fondements ! Comédie, dirons-nous à notre tour, que toutes ces frayeurs intéressées. Ceux-ci veulent conserver, par goût d'autocratie, le pouvoir absolu qu'ils exercent sur les intelligences ; ceux-là, bercés mollement dans leur routine séculaire, pâlissent à la seule pensée que de jeunes hommes ardents et studieux vont rassembler autour d'eux des disciples intelligents, et contraindre au mouvement et à l'activité ceux qui se trouvaient si bien du repos et de l'immobilité. Voilà le véritable obstacle à tout progrès. Mais il dépend des pères de famille de faire cesser un pareil état de chose et de hâter la réforme dont M. E. Laboulaye a levé le drapeau, et que tant d'autres sollicitent avec lui. Il ne suffit plus aujourd'hui d'envoyer aux deux Chambres des pétitions pour obtenir la liberté en faveur des écoles secondaires : l'enseignement supérieur est, lui aussi, un démenti aux promesses les plus formelles de la Charte. On a pu s'en convaincre par le procès de M. Sarget, l'étudiant catholique se trouve placé dans la plus intolérable des alternatives : s'il proteste contre les divagations de son maître, qui, au lieu de lui expliquer les *Institutes*, consacre la plus grande partie de son cours à révéler à des adolescents les mystères du mariage, il s'expose à la prison et à l'amende comme diffamateur ; s'il se borne, dans sa consciencieuse indignation, à ne plus assister à un cours qui lui paraît un outrage au bon sens et aux bonnes mœurs, il est privé de son inscription et il ne peut se présenter à

Digitized by Google

l'examen. Cela n'est-il pas intolérable, et n'est-ce pas pour l'étudiant qu'il faudrait réclamer un peu de liberté ? Que les pères de famille y prennent garde : ce n'est pas seulement sur les bancs du collége que leurs enfants sont exposés à perdre la foi ; l'enseignement supérieur des facultés peut leur être non moins fatal, et cet enseignement, redisons-le, il le faut subir pendant trois années, sous peine d'être exclu de la plupart des carrières civiles ! Le péril est imminent : aux pères de famille il appartient de le conjurer. Depuis quelques années, leur intervention, si peu énergique qu'elle ait été, a porté quelques fruits ; ceux qui naguère se riaient de leurs réclamations sentent aujourd'hui la nécessité de compter avec eux. Qu'à la prochaine session tous les amis de la religion et de la liberté unissent donc leurs efforts pour briser le joug des sophistes qui veulent gouverner les âmes et les intelligences. Le procès de Rennes est une grave révélation ; il a mis à nu tous les vices de l'organisation universitaire. Puissent les enseignements que renferme ce procès réveiller les consciences qui sommeillaient encore ! Mépris de l'ordre, de la liberté, de la conscience, de la religion, voilà les fruits amers d'une organisation où l'âme est étouffée sous des règlements, où tout est sacrifié à je ne sais quelle légalité matérialiste. Travaillons donc, tous tant que nous sommes, à délivrer notre pays d'un despotisme qui pèse sur les intelligences, et d'une routine dans laquelle s'enfonce de plus en plus l'enseignement public. Les rédacteurs du *Journal de Rennes* ont généreusement ouvert la brèche et payé de leurs personnes ; imitons leur dévouement et leur courage.

Digitized by Google

SYSTÈME RELIGIEUX DE LEIBNIZ

TRADUIT PAR ALBERT DE BROGLIE [1].

Le XVIIe siècle a connu un homme qui voulut être l'esprit le plus universel des temps modernes, et qui « fut tout ce qu'il voulut être[2]; » qui, l'égal de Newton dans les mathématiques et plus grand métaphysicien que Descartes, n'en aurait pas moins été, à Saint-Germain-des-Prés, le plus érudit des Bénédictins, et partout le plus profond des jurisconsultes; théologien éminent, publiciste de premier ordre, versificateur, historien; homme à part, entre tous les hommes de ce temps-là, par le sens le plus spéculatif et le plus pratique tout ensemble que l'on ait vu depuis saint Thomas, j'ai presque dit depuis Aristote. *Cet effrayant génie,* c'est Leibniz [3].

Orphelin à six ans, à seize il avait conçu l'idée d'un alphabet des pensées humaines, sorte de chiffre universel par lequel les

[1] In-12. (XLVIII et 391 pages.) Prix 3 fr. 50 c., chez Adr. Leclère.

[2] Thomas, *Eloge de Descartes.*

[3] Récemment on a beaucoup discuté en Allemagne sur la véritable orthographe du nom de *Leibniz;* la signature habituelle de ce grand homme tranche la question en faveur de la forme que nous avons adoptée. Au reste, il est impossible d'indiquer en allemand une nuance de prononciation entre *Leibnitz* et *Leibniz.*

Digitized by Google

hommes auraient communiqué entre eux à travers l'espace et le temps, sans que la divergence et les révolutions des langues y pussent faire obstacle [1]. A vingt ans, il portait dans les sciences morales toute la rigueur des démonstrations géométriques [2]. A vingt ans, il réformait la jurisprudence [3]. A trente, il inventait le calcul infinitésimal. Plus tard, il fondait une science que nous croyons toute de ce temps-ci, parce que nous lui avons donné un nom plus ou moins exact, l'ethnographie linguistique, et publiait dans sa *Protogæa* une théorie de la terre où, plus d'un siècle avant Haüy, il appelait les cristaux, *la géométrie de la nature inanimée*.

« De nos jours, certes, en présence de la popularité nouvelle « qu'ont retrouvée les idées de Leibniz dans la philosophie mo- « derne, en présence de l'intérêt que reprennent de toutes parts « les controverses religieuses, un écrit d'un tel homme sur les « questions les plus fameuses de la religion, écrit qui se rat- « tache, comme on le verra, à son système métaphysique tout « entier, et où se retrouvent toute la vigueur et tout l'éclat de « son génie, ne pouvait manquer (*nous dirions, nous* : NE DE- « VRAIT PAS MANQUER) de devenir un objet de curiosité pour tout « le monde, d'intérêt scientifique pour les historiens et les maî- « tres de la philosophie, et pour quelques âmes, si Dieu le per- « met, d'édification véritable.

« Il y a longtemps, en effet, on le sait, que, dans sa patrie « même, la nature des opinions religieuses de Leibniz a donné « lieu à beaucoup de suppositions différentes. Que cet esprit » éminent ait toujours attaché aux questions religieuses qui di- « visent les chrétiens une très-haute importance ; qu'il n'ait ja- « mais affecté pour les débats de la théologie ce dédain soi-disant « philosophique dont Bayle donnait déjà l'exemple à ses côtés, « et qui fait partie des traditions que le XVIIIe siècle nous a lais-

[1] Voir *Historia et commendatio linguæ caracteristicæ universalis.* (Œuvr. *philos.*, édit. de Raspe, p. 535.)

[2] *De Arte combinatoria.* 1666.

[3] *Nova discendæ docendæque jurisprudentiæ Methodus.* 1667.

Digitized by Google

« sées, c'est ce qui apparaît par la lecture la plus superficielle « de ses écrits. La collection de ses œuvres ne renferme pas « moins d'un volume in-folio de traités, de lettres, de notes sur « tous les points de la controverse engagée entre les Protestants « et les Catholiques. Ce sont des démonstrations mathémati- « ques plus ou moins rigoureuses du dogme de la Trinité; des « considérations d'une psychologie plus ou moins exacte, mais « toujours profonde, sur la nature et les conséquences du pé- « ché originel; des essais de conciliation entre les opinions « protestantes et catholiques sur le mystère de la sainte Eucha- « ristie; des avis jetés en passant, et quelquefois d'une justesse « frappante, sur les différentes querelles théologiques qui se « produisaient alors au sein même du Catholicisme entre Port- « Royal et les Jésuites, entre Bossuet et Fénelon[1]; enfin, et c'est « la pensée qui reparaît le plus souvent, des traités entiers des- « tinés à accorder la sévérité du dogme chrétien avec cette in- « dulgence que *la pitié comme la justice* réclament en faveur « des infidèles, des enfants morts sans baptême, des membres « séparés de l'Eglise, servant Dieu dans la sincérité de leur « âme, sous le poids de l'ignorance invincible. Ces écrits, courts, « épars, de date et de forme différentes, n'en attestent que mieux « la préoccupation constante de l'esprit. Une même inspiration « s'y fait sentir : faire cesser les contradictions qui partagent « l'esprit entre les vérités rationnelles et les vérités révélées, « mettre un terme aux schismes qui divisent l'Eglise visible, « établir la paix au dedans comme au dehors, dans le for inté- « rieur de la raison humaine comme dans les relations des peu- « ples entre eux, tel est le désir qui perce à chaque page. Une « telle pensée constamment présente dans un esprit qui en me- « nait tant d'autres de front à la fois, un tel respect pour la re- « ligion constamment professé par un homme placé à l'abri de

[1] Voir sur ce dernier point, les lettres de Leibniz à Nicaise, publiées pour la première fois dans les *Deux Bourgognes*, par l'auteur du présent article, à qui M. Cousin a fait l'honneur de réimprimer son travail dans ses *Fragments philosophiques*, t. II, 3e édit.

Digitized by Google

« toute persécution et élevé au-dessus de tous les préjugés, *qui* « *ne craignit aucun adversaire et ne transigea avec aucune er-* « *reur*, qui osa être disciple d'Aristote en face du cartésianisme « triomphant, et défendre contre Locke la véritable et divine « origine de nos connaissances, qui disputa à Newton ses décou- « vertes, *enfin qui ne reculait devant la témérité d'aucune hy-* « *pothèse*, c'est sans doute un fait assez remarquable; et si, « dans toute contestation, même philosophique, il est impos- « sible de récuser entièrement l'autorité des noms illustres, DE « QUEL POIDS DANS LA BALANCE NE DOIT PAS ÊTRE LEIBNIZ!

« Toutefois, il en faut convenir, les divers écrits religieux de « Leibniz jusqu'ici connus, bien qu'évidemment inspirés par « une même pensée, ne formaient pas un système suivi, et don- « naient l'idée d'une conviction inquiète plutôt que solide et « d'un esprit plutôt en recherche qu'en possession de la vérité. « Il reste, après avoir parcouru ces traités, un sentiment de « vague et d'incertitude assez pénible, qui est dû en grande « partie à l'abus même des rares qualités de son génie. Sa dia- « lectique subtile, qui dénoue si bien les sophismes, devient « parfois sophistique elle-même et lui sert à éluder autant qu'à « démêler la vérité. Plus d'une fois il altère le dogme, sous « prétexte de l'éclaircir, et dénature les mystères dans le des- « sein de les rendre intelligibles. Enfin ce même esprit de dou- « ceur qui, toute sa vie, lui fit chercher un terrain de réunion « pour toutes les communions chrétiennes, l'entraîne parfois à « méconnaître les droits impérieux de la vérité. Sous le nom de « tolérance, il entend trop souvent cette indifférence banale « *qui éloigne toute conciliation véritable par la sécurité même* « *qu'elle inspire à l'erreur*. Enfin, et ce défaut peut être l'ori- « gine commune de tous les autres, ce qu'on cherche en vain « dans ses écrits, c'est une règle de foi et de certitude précise, « de *qui* découlent, sur *qui* reposent, à *qui* se rapportent toutes « les propositions particulières. Il fait appel indifféremment au « sens individuel, à l'Ecriture, au témoignage de l'Eglise uni- « verselle, récusant et invoquant tour à tour chacune de ces

Digitized by Google

« autorités, s'aidant de tout et ne se soumettant à rien ; de telle « sorte qu'au bout d'une lecture assez fatigante, on ne sait si « on doit le tenir pour Protestant ou pour Catholique. Ses con- « temporains ne le savaient, à ce qu'il paraît, guère davantage ; « car, bien qu'officiellement il n'ait jamais cessé de faire partie « du corps de l'Eglise luthérienne, il existe, nous dit-on, à Ha- « novre même, sur le véritable état de son âme, des traditions « diverses. Quelques-uns même, en dépit de ses protestations « et de ses efforts, poussaient de son temps le soupçon encore « plus loin, et doutaient qu'une foi sincère pût se rencontrer « *avec* un esprit si habile à se jouer de toutes les difficultés et « une imagination si féconde en inventions chimériques. C'est « ce qu'atteste un jeu de mots fameux qui courait de son temps « et qui est venu jusqu'à nous.

« Après ce rapide exposé, on conçoit qu'un écrit de Leibniz « renfermant, comme il le dit lui-même dès les premières li- « gnes, l'*opinion qu'il a cru devoir embrasser et suivre* sur les « points de controverse, peut présenter, outre l'intérêt du su- « jet lui-même, la solution d'un problème historique assez cu- « rieux. Cette confession de foi sincère et intime de Leibniz, « dont ses contemporains n'ont jamais pu le faire convenir tout « haut, nous la tenons tout entière de sa main [1], sans dégui- « sement, sans réserve mentale, sans échappatoire ; cette grande « âme qui faisait le sujet de tant de vœux et de tant de soup- « çons, nous y pouvons lire à découvert.

« Nous ne craignons pas de le dire, la lecture de cet écrit « trompera l'attente de ceux qui ne connaissent de Leibniz que « sa brillante *Théodicée*, comme elle eût, de son vivant, dépassé « les meilleures espérances que ses amis fondaient sur lui. On

[1] « J'ai lu le *Systema theologicum* de Leibniz. Il y défend le Catholicisme avec tant de zèle, même sur les points qui ont été le plus vivement débattus entre les Catholiques et les Protestants, qu'on aurait peine à croire que cet écrit soit de lui, *si son écriture n'était aussi parfaitement connue par des milliers de monuments.* » De Murr, *Journal de Nuremberg*, n° du 11 mars 1779 (t. VII de la collection).

Digitized by Google

« y voit reparaître assez de ses doctrines et de ses locutions fa-
« vorites pour que la main du maître se fasse partout reconnaî-
« tre. Ce sont bien les mêmes expressions, quelquefois les mê-
« mes raisonnements métaphysiques, mais fondus dans un nou-
« vel ordre d'idées, et transformés par le ton même du style. En
« effet, ce n'est plus cette douceur un peu tiède qui se fait sen-
« tir dans ses traités sur la tolérance des Religions; c'est cette
« charité du croyant sincère, plus inquiète de convertir que de
« ramener ceux qui s'égarent, et soigneux des droits du Dieu ja-
« loux de l'Evangile. Point de subtilités, point d'ambages, point
« de questions préliminaires soulevées à dessein pour éluder
« les questions principales. Peu d'argumentation sur les mys-
« tères; un bon sens humble et ferme; un raisonnement franc
« et sobre, marchant droit au fond des choses et sachant s'arrê-
« ter à temps; l'autorité de l'Eglise admise, non seulement sans
« réserve, mais sans discussion; le concile de Trente lui-même
« souvent cité, toujours respecté; ce sont là, il faut l'avouer,
« autant de nouveautés chez Leibniz, et la marque d'un tra-
« vail de ce grand esprit sur lui-même auquel il est curieux
« d'assister.

« Et en même temps, nous en appellerions volontiers à tous
« les lecteurs, aux philosophes et aux Protestants eux-mêmes:
« sa raison, pour être soumise, paraît-elle moins vigoureuse?
« Ne sent-on pas sa force doublée par l'effort même qui la con-
« tient? Appuyé sur l'autorité de l'Eglise, Leibniz ne semble-t-
« il pas parler de plus haut et voir plus loin? Il n'est pas jusqu'à
« son style, ce style si riche de la *Théodicée*, si lumineux dans
« les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, qui prend
« ici pour la première fois une onction sévère, une gravité pé-
« nétrante, que la fermeté de la foi peut seule donner à son ex-
« pression. Sans doute tous ses mots, toutes ses idées même
« ne sont pas d'un catholique : on sent plus d'une fois ce vague,
« cette incorrection des termes, inévitable chez un homme qui
« avait créé sa foi par lui-même, au lieu de la puiser, dès l'en-
« fance, à la source divine. Mais cela même ajoute du prix à son

Digitized by Google

« témoignage. La valeur de son adhésion s'accroît des réserves « mêmes qui l'entourent et des préjugés qu'elle a dû sur- « monter. »

Nous avons laissé parler M. de Broglie. Le lecteur, nous le croyons, ne s'en plaindra pas. La Critique (y a-t-il encore une Critique?), la Critique ou ce qui s'appelle ainsi, a si parfaitement abusé du droit de parler de tout à propos d'un livre, hors pourtant du livre lui-même, qu'on n'est pas fâché de lire un article qui fasse un peu connaître ce dont il a mission de parler. Grâce aux citations qui précèdent, on a maintenant une idée fort nette de l'importance et de l'intérêt du *Systema theologicum* de Leibniz, et de plus chacun peut apprécier l'élégance grave, la maturité précoce, la précision virile que d'autres avant nous ont louée à bon droit dans la préface et dans les notes qui complètent ce précieux volume. Nous rendons d'autant plus volontiers à l'illustre et jeune traducteur cet hommage et cette justice, que nous aurons plus d'un doute à proposer sur d'autres parties de son travail.

Il nous reste à raconter l'histoire du manuscrit de Leibniz.

Ce grand homme mourut à Hanovre, le 14 novembre 1716. Il paraît que l'autographe du *Systema theologicum* passa de son cabinet dans la bibliothèque de cette ville. On le fit voir à peu de personnes, et surtout on en déroba soigneusement la connaissance aux Catholiques jusqu'à la fin du siècle. De Murr pourtant en avait révélé l'existence, en 1779, dans son *Journal pour servir à l'histoire des Arts,* paraissant à Nuremberg, et l'une des revues, comme on dirait aujourd'hui, les plus célèbres de l'Allemagne. M. Emery, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, soigneux, comme on sait, de recueillir les témoignages rendus à la foi chrétienne par les savants de premier ordre, ne pouvait oublier Leibniz. Il publia, en 1803, une seconde édition des *Pensées* de cet homme de génie *sur la Religion;* la première datait de 1772. Des lettres inédites de Leibniz ayant paru en 1805, M. Emery, trouvant dans cette correspondance des preuves de plus du Christianisme de l'au-

Digitized by Google

teur, s'occupa de nouveau de rechercher tout ce que Leibniz aurait écrit sur la Religion, et c'est alors que la révélation faite par de Murr lui fut communiquée. C'était le temps où la France commandait en Europe : M. Emery désira le mystérieux manuscrit ; il en parla au cardinal Fesch, qui l'obtint de Jérôme, roi de Westphalie, dans les Etats duquel se trouvait la ville de Hanovre. L'éditeur de 1844 prétend que le cardinal fit copier l'autographe de Leibniz *par* M. Emery. Lisez : *pour* M. Emery. Cela se passait en 1810, au moment même où l'illustre supérieur général de Saint-Sulpice, avec une douceur inflexible, tenait tête à Napoléon, seul de tous les membres de la commission ecclésiastique appelée par l'Empereur à lui indiquer les moyens de se passer de Pape. Ou nous nous trompons fort, ou M. Emery n'avait pas alors l'esprit assez libre pour déchiffrer et transcrire lui-même le manuscrit de Leibniz.

Quoi qu'il en soit, Napoléon tomba ; le cardinal Fesch dut quitter la France ; il emporta l'autographe du *Systema theologicum*. M. Emery se disposait à le publier avec une traduction d'après la copie qu'il en avait *fait faire*[1] ; mais la mort l'en empêcha. MM. de Saint-Sulpice, empressés d'accomplir une des pensées les plus chères de leur vénéré supérieur, donnèrent, en 1819, la traduction du *Systema*, avec le texte en regard, mais sans avoir pu collationner de nouveau ce texte avec l'autographe, qui se trouvait à Rome dans les papiers du cardinal Fesch. On ne peut se dissimuler aujourd'hui que la copie qui servit à cette édition ne fût singulièrement défectueuse, quelque illusion qu'elle ait pu faire aux premiers éditeurs. Nombre de passages y sont tronqués, déplacés, quelquefois même altérés de la façon la plus singulière. L'état du manuscrit autographe et la difficulté de l'écriture suffisent à peine à expliquer certaines de ces fautes.

Vingt ans après, le cardinal Fesch mourait à Rome (1839), et ses exécuteurs testamentaires faisaient déposer sa bibliothè-

[1] Ce sont les propres mots de l'*Avertissement* qui est en tête de la traduction sulpicienne.

Digitized by Google

que à Saint-Louis-des-Français. C'est là que M. l'abbé Lacroix, clerc consistorial de la nation française à Rome, retrouva l'autographe du *Systema theologicum*. Il le collationna soigneusement avec l'édition de Paris, et sentit à l'instant la nécessité de restituer le texte véritable : cette seconde édition parut en Rome en 1844. Au mois d'octobre de l'année précédente, le précieux manuscrit avait été rendu par Joseph Bonaparte, héritier du cardinal Fesch, à la bibliothèque royale de Hanovre, d'où il était sorti depuis trente-trois ans. C'est le texte rétabli par M. l'abbé Lacroix que M. Albert de Broglie vient de faire réimprimer à Paris, avec sa propre traduction, en y ajoutant une préface et des notes sur lesquelles nous aurons à revenir.

Le titre de *Systema theologicum* n'appartient pas à Leibniz ; il a été inscrit en avant du manuscrit d'une main étrangère sur une garde ajoutée après coup. Pour notre part, nous ne le réprouvons pas, à une condition toutefois, c'est qu'on traduira « Synthèse théologique, » et non « Système religieux. » Le mot *Systema*, dans son étymologie grecque et dans son acception latine, ne réveille, comme on sait, que l'idée d'*ensemble*. En français, il s'y joint trop souvent celle de *chimère*. C'est ainsi que Napoléon disait : « En fait de *systèmes*, il faut toujours se réserver le droit de rire le lendemain de celui de la veille. » Il ne faudrait pas qu'ici rien de pareil pût se présenter à l'esprit. Le travail de Leibniz n'est pas une de ces hypothèses brillantes et hardies qui lui étaient si naturelles, un pendant de sa *Monadologie*, par exemple. C'est tout simplement une profession de foi. C'est le résumé de la croyance à laquelle il s'était arrêté quant aux dogmes controversés entre les diverses communions chrétiennes, et voilà pourquoi le mot *théologique* nous paraît ici le mot propre. *Religieux* est moins effarouchant ; mais il est vague, et la précision rigoureuse des termes importe ici plus que nulle part ailleurs.

Ecoutons Leibniz.

« Après avoir longtemps et beaucoup invoqué le secours di-
« vin, et mis de côté, autant, je crois, qu'il est possible à

Digitized by Google

« l'homme, tout sentiment de partialité ; après avoir médité « sur les controverses en matière de Religion avec toute la li- « berté d'un néophyte qui arriverait du Nouveau-Monde sans « avoir embrassé encore aucune opinion, voici ce à quoi je me « suis enfin arrêté *en moi-même* (*hæc tandem* MECUM IPSE *sta-* « *tui*) ; ce qui m'a paru, après avoir pesé toutes choses, devoir « être suivi ; ce que l'Ecriture sainte, l'antiquité chrétienne (la « tradition), la saine raison elle-même et le témoignage des « faits recommandent, ce semble, à tout homme exempt de « préjugés. »

Ce début est décisif. Il ne tranche pas seulement la question du titre, mais une autre question beaucoup plus grave, celle de la portée de l'ouvrage. Qu'on en pèse les termes, car il n'y en a pas un seul qui ne porte, et l'on aura peine à se défendre de la conviction que c'est là comme le testament religieux de Leibniz.

En Allemagne, on a essayé de se débattre contre cette pensée. On a dit[1] que Leibniz, en composant l'ouvrage qui nous occupe, n'aurait pas eu pour but de se rendre compte à lui-même de ses sentiments personnels, mais simplement de dresser une exposition de la doctrine catholique, *dans un dessein inconnu*, peut-être pour servir de manifeste à la réunion à laquelle il travaillait en commun avec Bossuet. Qu'on relise, et qu'on juge.

Il est évident d'ailleurs, pour quiconque a lu la correspondance de Leibniz avec Bossuet, que le *Systema theologicum* est fort en avant du point de vue où s'obstinait le premier lorsqu'il discutait les bases de la réunion dont on parle. Dans toute cette correspondance, Leibniz, en effet, s'aheurte à une question qu'il pose comme préalable, et dont il ne se départ jamais : celle de la validité des décrets du Concile de Trente. Bossuet ne put le faire sortir de ce retranchement, disons le mot, de cette chicanerie d'avocat. Dans le *Systema*, rien de semblable. M. de Bro-

[1] *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 2 mai 1846 (article de M. Grotefend, fils du savant directeur du Lycée de Hanovre).

Digitized by Google

glie le remarque avec raison : l'autorité des décrets de Trente est présupposée constante et hors d'atteinte. C'est un pas immense : c'est le point de départ de Bossuet substitué par Leibniz lui-même au sien propre. Que disait, en effet, Bossuet? « Laissons de côté les questions de forme; allons au fond : la doctrine définie à Trente est-elle nouvelle, ou, au contraire, est-ce la doctrine ancienne de l'Eglise? » C'est précisément ainsi que procède le *Systema theologicum.*

Cela aide à déterminer l'époque de l'ouvrage. Il doit être postérieur à la correspondance de Bossuet et de Leibniz, laquelle s'arrête en 1700.

M. l'abbé Lacroix a pensé qu'il était au moins antérieur à la mort de Bossuet (1704). Mais il se fonde uniquement sur cette phrase du *Systema :* « L'évêque de Meaux, dont il existe une *Exposition de la Foi,* qui est un livre d'or, y avertit excellemment que tout culte religieux doit en définitive aboutir à Dieu[1]. » M. Lacroix en conclut que Bossuet était encore vivant. La démonstration pourrait être plus péremptoire[2].

Tout porte à croire que Leibniz, tout hérissé encore en 1700 de préventions contre le Concile de Trente et les livres de la Bible rejetés par Luther, tout occupé dans les premières années du XVIIIe siècle de sa grande controverse avec les Newtoniens

[1] « Episcopus Meldensis, cujus aurea extat *Fidei expositio*, egregie monuit omnem cultum religiosum ultime in Deo debere terminari (p. 157). » Pas un mot de plus.

[2] D'une autre phrase, où Leibniz fait allusion à la *Perpétuité de la foi* comme à un ouvrage RÉCENT (NUPER *viri egregii adeo liquide evicerunt*), on serait plus fondé à induire que le *Systema* a été écrit peu après 1770, qui est l'année où parut le premier tome de ce grand travail, dont le dernier volume n'a été publié qu'en 1713. Mais, sauf son petit écrit pour la Trinité contre Wissowats, rien ne montre que, de 1770 à 1780, Leibniz fût très-occupé de théologie. C'est précisément la période scientifique de sa vie, l'époque où il publiait sa *Théorie du mouvement abstrait et du mouvement concret,* où il refaisait la machine arithmétique de Pascal (1772), où il se liait avec Huyghens et Bayle, visitait en savant Paris et Londres et découvrait le calcul différentiel (1776).

Digitized by Google

sur la priorité de la découverte du calcul intégral, n'a sacrifié que beaucoup plus tard ses préjugés anticatholiques. On sait que, vers 1707, le premier roi de Prusse, Frédéric Ier, aïeul du grand Frédéric, s'était, à la prière de Leibniz, occupé de la réunion des Protestants entre eux, et qu'il avait établi un comité spécial, *collegium irenicum*, dont cette réunion était l'objet unique. On voit, par une lettre de l'auteur de la *Théodicée* à Fabricius (1708), que Leibniz ne tarde pas à désespérer du succès [1]. Serait-il hors de toute vraisemblance que cette autre tentative de conciliation eût ramené Leibniz à de nouvelles études théologiques, et que les contrariétés des sectes entre elles, non moins que l'opiniâtreté des sectaires, n'eussent pas contribué à l'affermir dans le Protestantisme? Ce grand homme avait atteint cet âge de la vie où les forces de l'esprit sont encore entières, mais où le déclin de celles du corps avertit de songer au jugement de Dieu sur les âmes qui auront volontairement méconnu les droits suprêmes de la vérité. Ne serait-ce point l'époque du *Systema theologicum?* « Leibniz, dit M. de Broglie, n'a ni corrigé ni même fini son ouvrage. Peut-être l'a-t-il composé dans ces moments où l'âme, recueillie en elle-même et détachée du reste du monde, aperçoit la vérité sans nuage : moments rares et passagers dans toutes les vies, dont l'effet est trop souvent effacé par les séductions ou les craintes du monde, les conseils de l'esprit de parti, l'entêtement d'un faux point d'honneur. Peut-être était-ce là le dernier travail

[1] *A negotio irenico, ut nunc est rerum habitus, nil amplius expecto.* — Εἰρηνικὸς correspond au mot latin *pacificus*.

Voir, à ce sujet, la *Relation des mesures qui furent prises dans les années* 1711, 1712 *et* 1713, *pour introduire la liturgie anglicane dans le royaume de Prusse et dans l'électorat de Hanovre*. Londres, 1767, in-4°. Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on voit, que datent les pensées qui ont amené, sous le dernier roi de Prusse, la fusion extérieure des Protestants prussiens, et, sous le monarque régnant, l'établissement d'un évêque anglo-prussien à Jérusalem.

Toujours est-il que la tentative de conciliation dont il s'agit échoua définitivement vers 1714, deux ans à peine avant la mort de Leibniz.

Digitized by Google

qu'il composait avec tant d'ardeur qu'il négligea de soigner un léger mal de jambe qui s'envenima et l'emporta en quelques jours; peut-être la mort le surprit-elle ainsi sur le seuil de l'Eglise, et le cœur plein de ce désir sincère qui supplée (la foi nous l'enseigne) à toutes les *formalités* extérieures. Ce sont des hypothèses entre lesquelles nous laissons le choix. »

Pour nous, ce qui nous incline vers la dernière, la plus honorable sans contredit pour le caractère de Leibniz, c'est, d'une part, l'inachèvement de l'écrit que M. de Broglie vient de traduire (la dernière phrase se termine par une virgule, comme si la mort eût coupé la parole à l'auteur au milieu de son discours) ; c'est, d'autre part, l'onction inaccoutumée qui en pénètre toutes les pages. Partout ailleurs Leibniz est lumineux, mais froid ; on dirait d'un soleil d'hiver. Ici nous retrouvons cette même sérénité que j'appellerais volontiers *leibnitienne*, tant elle est le caractère éminent de tout ce qu'a écrit Leibniz, mais unie pour cette fois à une chaleur douce et vivifiante, à une émotion intérieure qui n'est pas loin de l'éloquence, et dont on chercherait vainement ailleurs, dans l'auteur de la *Théodicée*, un second exemple. Puis, sinon le pressentiment avoué d'une fin prochaine, du moins une gravité plus solennelle qu'à l'ordinaire, quelque chose comme les paroles suprêmes d'un sage, les *novissima verba* de Pythagore ou de Socrate.

C'est, du reste, avec un calme infini, avec une impartialité qui nulle part ailleurs n'est plus frappante, que Leibniz s'explique tour à tour sur presque tous les dogmes controversés entre les diverses communions chrétiennes. La grandeur du sujet élève naturellement sa pensée et par conséquent son style. Mais l'art est absent, comme dans les écrits de Descartes et de Newton, et la sincérité de l'écrivain n'en éclate que davantage. C'est quelque chose qui repose, en nos temps de galvanisme littéraire, que cette simplicité vraiment supérieure, ce plein désintéressement de tout effet oratoire, de toute autre impression que celle de la vérité même. Leibniz expose ici plus qu'il ne démontre. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il omette de

Digitized by Google

motiver son sentiment ; car c'est bien son sentiment qu'il entend exprimer, aussi l'énonce-t-il souvent en parlant à la première personne[1].

Leibniz passe ainsi en revue le dogme de la Création, la chute primordiale, l'existence d'une Révélation, la Trinité, le Péché originel, l'Incarnation, la Rédemption, la Justification, qui en est la conséquence, l'intervention de la Grâce, la coopération de l'homme, le mérite des œuvres, le culte et spécialement l'adoration de Jésus-Christ, la vénération des images, l'invocation des Saints, les honneurs rendus aux Reliques, les sept Sacrements, la Hiérarchie et la Papauté, l'autorité doctrinale de l'Eglise et sa juridiction pénale; enfin la vie à venir, particulièrement le dogme de l'éternité des peines et celui du Purgatoire.

Sur tous ces points, Leibniz se déclare ouvertement catholique[2]. *Le Semeur* l'avoue sans difficultés ; mais il demande ce que cela prouve. Mon Dieu ! les grands hommes sont hommes (qui le nie ?), et leur adhésion à un ordre d'idées n'est point un sceau de vérité irréfragable ; mais cela ne laisse pas d'être une présomption de quelque poids. Plus un homme de génie aura fait preuve ailleurs de sa supériorité, plus il montre de connaissance et d'intelligence des points en litige, plus enfin son opinion nous apparaît mûrie par l'examen et par l'âge, dégagée de tout préjugé comme de tout intérêt, — plus elle aura une sorte d'autorité. Et si cet homme de génie est précisément Leibniz ; si, né luthérien, conseiller de Georges Ier, que le Protestantisme seul venait de faire roi, il a, dans l'intégrité de son jugement, avant qu'aucune de ses facultés ne fléchît, reconnu et proclamé que le dogme catholique est la vérité, je dis qu'il y a ici la plus haute présomption possible, la plus puissante autorité qui puisse découler d'un jugement d'homme.

[1] *Arbitror... Puto... Non puto... Valde improbo*, etc.

[2] Si ouvertement, qu'ayant écrit (p. 186 de l'édition nouvelle) le mot *Protestantibus*, il l'a effacé pour y substituer *Adversariis* « nos Adversaires, » mot qu'il reproduit un peu plus bas. Cette correction significative est fort reconnaissable dans l'autographe.

Digitized by Google

Vous dites que « le besoin de l'unité l'emportait dans l'esprit de Leibniz sur celui de la vérité. » Prenez garde de calomnier Leibniz. Sans doute l'unité lui était chère ; mais si à ses yeux elle eût tenu lieu de la vérité, pourquoi, dans ses correspondances avec Bossuet, défend-il le terrain protestant si pied à pied, *durant des années entières?* A votre point de vue, ce semble, il aurait fait bon marché de tout cela : il eût tourné court et sacrifié tous ces scrupules au désir prédominant d'en finir avec tout schisme en se réfugiant au plus vite dans l'unité romaine. Or, c'est précisément la contraire qu'a fait Leibniz.

Vous parlez de capacité spirituelle, de témoignage rendu par l'Esprit-Saint à la conscience humaine ; vous dites que pour connaître Dieu, ce n'est pas la tête qu'il faut se casser, mais le cœur.

Prenez garde encore. Certes le cœur a sa part dans les choses de la Religion, et cette part est la meilleure : c'est la foi du cœur qui nous rend justes, comme parle saint Paul [1]. Mais n'allons pas nous perdre dans l'illuminisme. Il ne faut pas que le cœur emporte la tête je ne sais où ; et pour cela il importe qu'il y ait quelque part un *criterium* qui discerne le vrai du faux ; où le trouver ailleurs que dans l'intelligence? Dieu a bien fait toutes choses : il a donné le sentiment pour contre-poids à la raison, et la raison pour contre-poids au sentiment ; laissons les choses comme Dieu les a faites.

Si vous voulez simplement dire que Leibniz est venu au Catholicisme par l'esprit plus que par le cœur, et qu'en lui le sens religieux n'était pas égal au sens métaphysique, je vous écouterai volontiers : mais à une condition, c'est que vous n'irez pas jusqu'à refuser le sens religieux à Leibniz ; cet écrit posthume vous donnerait un démenti sans réplique. Entendons-nous. Tout homme a ses facultés prédominantes, et communément le cœur se développe aux dépens de la tête, et la tête aux dépens du cœur ; je ne sache guère que Bossuet qui ait maintenu l'équilibre. Mais ce n'est point une raison pour récuser

[1] Corde creditur ad justitiam. (*Rom.* X, 10.)

Digitized by Google

tous les juges possibles, l'un à cause de sa tête, l'autre à cause de son cœur, et pour dénier toute autorité à l'opinion des grands hommes. Il serait trop commode aussi de dire tour à tour à chaque conversion : N'y prenez pas garde. Ce néophyte se nomme Leibniz, il est vrai, mais ce n'était qu'un métaphysicien ; cet autre se nomme Stolberg ou Newman, mais ce n'est qu'un mystique.

Soyons impartiaux, soyons vrais : n'exagérons pas l'importance de Leibniz, mais ne méconnaissons point le poids d'un tel suffrage dans les controverses qui divisent les communions chrétiennes depuis trois siècles. Il est beau de voir un si grand esprit rendre successivement hommage à tous les dogmes catholiques tels qu'ils furent proclamés à Trente, dans ce concile dont les décrets décèleraient une assemblée de sages, même pour l'homme prévenu qui refuserait d'y voir l'œuvre de l'assistance divine : tant le sens commun leur rend témoignage [1].

M. de Broglie lui-même s'est peut-être montré un peu sévère pour Leibniz dans les notes étendues dont il a fait suivre sa traduction du *Systema theologicum*, et que *le Semeur* lui fait l'honneur de mettre au-dessus du texte.

Et, par exemple, après avoir réprouvé en passant le Panthéisme comme une doctrine qui ne se peut supporter (*minimè ferri debet*), Leibniz se pose cette formidable question de l'origine du mal sur la terre. Il y répond avec saint Augustin que, toute créature étant finie, et par là même imparfaite, est par conséquent faillible. Est-il légitime, demande à ce propos M. de Broglie, de confondre ainsi le mal positif et une imperfection purement négative ? Mais, demanderai-je à mon tour, est-il bien sûr que Leibniz confondît ces deux choses ? Sans doute il insiste sur la limitation, sur l'imperfection négative de toute substance créée. Mais dit-il que cette limitation *toute seule ait produit* le mal moral ? Non. La limitation nous fait capables de mal ; mais c'est l'abus de la liberté qui nous en rend coupa-

[1] C'est ce qu'a reconnnu M. Vinet, lorsqu'il a écrit dans *le Semeur* que « le catholisme est la religion du sens commun. » (N° du 22 oct. 1845.)

Digitized by Google

bles. Leibniz le dit en propres mots[1] : c'est l'orgueil de l'ange rebelle, l'orgueil de la volonté créée libre et abusant d'elle-même, qui a introduit le mal dans le monde. Ce n'est point Dieu qui l'a voulu ; mais sa bonté a pu le permettre, car il ne l'a permis que pour en tirer un plus grand bien : de la chute d'Adam, l'incarnation du Verbe ; de la trahison de Judas, la rédemption du genre humain. Leibniz n'ajoute pas du tout ici que tout cela fût nécessaire ; il dit au contraire expressément que Dieu pouvait préserver ses créatures de tout péché, mais qu'il a plu à son insondable sagesse de ne point faire ce miracle. Il reconnaît donc en ce dernier écrit, quoi qu'en dise encore M. de Broglie, l'entière liberté de Dieu, à laquelle l'auteur de la *Théodicée* avait porté quelque atteinte en imposant, ce semble, au Tout-Puissant l'obligation de ne créer que le meilleur des mondes possibles. Reste le grand mystère de la prescience divine dans ses rapports avec la liberté humaine ; mais, M. de Broglie l'avoue, c'est là un problème qui appartient à la philosophie déiste comme à la Religion, et dont le Catholicisme n'est pas plus comptable que les autres communions religieuses.

Plus loin, Leibniz rencontre un autre mystère, celui de la Trinité, et sans prétendre en sonder les profondeurs, il en fait disparaître toute contradiction par cette remarque bien simple que le mot DIEU, pris dans un sens absolu, n'offre pas une acception pleinement identique au mot DIEU, appliqué aux Personnes Divines. Ainsi nous disons trois Personnes EN DIEU, et non trois Personnes-Dieux. M. de Broglie ne voit là qu'une réponse purement verbale, En effet, s'écrie-t-il, il ne suffit pas de dire que le mot DIEU est pris dans deux sens différents : il faut montrer que ces deux sens sont véritablement distincts. Mais il me semble que Leibniz le montre assez bien quand, d'après l'antiquité chrétienne, il invoque une analogie connue, celle de l'âme humaine créée à l'image de Dieu, une et triple à la fois, puisque toutes ses facultés se laissent ramener à trois termes irréductibles et qu'on ne saurait confondre : Pouvoir, Savoir, Vouloir.

[1] Page 16 de l'édition de M. de Broglie.

ROYAL LIBRARY

Digitized by Google

Dieu est, Dieu se connaît, Dieu s'aime, comme l'âme existe, se connaît et s'aime. « Ces trois choses que nous distinguons par la pensée ne se séparent jamais et s'enferment l'une l'autre. Qui le peut nier, s'il s'entend lui-même[1]? » Il faut regretter qu'une analogie qui contentait Bossuet et Leibniz ne satisfasse point M. de Broglie. Certes le mystère subsiste, la comparaison n'est pas adéquate. « Je n'entreprends pas d'avancer, dit Leibniz, que la différence qui est entre les trois Personnes Divines n'est pas plus grande que ce qui entend ou est entendu lorsqu'un esprit fini pense à soi, d'autant que ce qui est accidentel, imparfait, et mutable en nous, est réel, essentiel, achevé et immutable en Dieu. » « Pardonnez, Seigneur, ces expressions, s'écrie à son tour l'Evêque de Meaux ; ce sont des hommes qui parlent[2] ! » Mais enfin c'en est assez pour concevoir que, si le mystère demeure, du moins la contradiction s'efface, l'inconciliable s'évanouit.

Plus graves sont assurément les objections du noble traducteur contre l'hypothèse de Leibniz en faveur de la Transsubstantiation. Descartes avait déclaré l'étendue essentielle à la matière ; il ne reconnaissait pas d'accidents sans sujet ; et, bien qu'il eût tenté de concilier sa doctrine avec le dogme catholique, on conçoit quels arguments elle offrait aux Calvinistes contre nous. Leibniz n'hésite pas à professer que l'étendue n'est point du tout essentielle à la matière, et il essaie de faire concevoir des accidents sans sujet. Sa pensée, prodigieusement subtile ici et singulièrement hérissée dans son expression de termes scolastiques, fort étrangers aux lecteurs de ce temps-ci, a été saisie et rendue par M. de Broglie avec une clarté parfaite. A l'étendue, Leibniz substitue la force de résistance : c'est cette force qui constitue, selon lui, l'essence des corps ; or, il n'y a pas d'impossibilité absolue à concevoir qu'une même force agisse sur plusieurs points à la fois. Nous croyons avec M. de Broglie

[1] *Discours sur l'Hist. univ.*, 2e partie, ch. XIX.

[2] *Méditat. sur l'Evang.* LA CÈNE, 2e partie, 70e jour : *Dieu Père et Fils.*

Digitized by Google

qu'il y a plus d'un péril caché dans cette transformation de la matière, essentiellement inerte, en un principe actif, qu'il deviendrait trop aisé de confondre et d'identifier avec l'esprit. Toujours reste-t-il qu'on peut, après l'aveu d'un physicien comme Leibniz, poser en thèse que nous ignorons ce qui constitue l'essence et ce qui fait l'identité des corps, et qu'ainsi nul incroyant ne saurait légitimement affirmer que le dogme eucharistique implique contradiction. « Ce mystère, quelque grand qu'il puisse être, dit très-bien M. de Broglie, ne renferme pas de plus grandes difficultés que celles qu'on rencontre dès qu'on essaie de sonder la substance des êtres en général et celle de la matière en particulier, pas plus surtout que n'en soulèvent les explications des divers systèmes de philosophie sur les grands problèmes de la nature des choses[1]. »

Après avoir gravi, sur les pas de Leibniz, les plus ardus sentiers de la métaphysique chrétienne, on n'est pas fâché de redescendre avec lui sur la terre et de rencontrer des questions qu'on croirait d'avant-hier, mais qui comptent des siècles. N'est-il pas curieux, par exemple, de savoir l'opinion de l'auteur du *Système* sur le mémoire de notre collaborateur M. Joseph Régnier : *Du maintien de la musique à l'Eglise?* L'éminent bon sens de Leibniz se retrouve ici tout entier.

« Je ne puis partager la pensée de ceux qui, sous prétexte « d'adorer en esprit et en vérité, bannissent du culte divin tout « ce qui tombe sous les sens, tout ce qui excite l'imagination : « c'est ne pas tenir assez compte de l'infirmité humaine. . .

. . . . . .

« *Tout ce qui, dans le service divin, sert à élever l'âme vers la* « *pensée de la grandeur et de la bonté de Dieu,* tout ce qui « tient notre attention en éveil, tout ce qui inspire des senti- « ments pieux, tout ce qui rend même la dévotion douce et at- « trayante, mérite d'être approuvé. Mais, dès que l'affectation

[1] Ce point de vue est mis en lumière avec une grande supériorité dans un ouvrage inédit du Président Riambourg (*Préjugés rationnels pour les Mystères*) qui sera prochainement publié.

Digitized by Google

« se montre... dès que l'éclat des cérémonies sacrées dégénère « en pompe de théâtre, *dès que la musique produit une volupté « sensuelle, au lieu d'une pieuse ferveur,* tout ces ornements « profanes corrompent la pureté de la dévotion.

« Ainsi les sons de la musique, les doux accords des voix, les « belles hymnes, l'éclat des lumières, les parfums, les riches « vêtements, les vases ornés de pierreries, les dons de grand « prix, les statues et les images qui excitent la piété, les lois « d'une savante architecture, les combinaisons de la perspec- « tive, le son des cloches, les processions publiques et les ten- « tures qui tapissent les rues, tous les honneurs, en un mot, où « se porte envers Dieu l'élan de la piété des peuples, ne ren- « contrent pas, je pense, auprès de Lui le dédain qu'affecte la « simplicité chagrine de quelques hommes. Tous les arts, en « effet, doivent à Dieu leurs prémices, et, pour ainsi dire, leurs « premières fleurs. Toute la poésie (qui semble la forme divine « de l'éloquence et comme la langue des anges) n'a pas trouvé, « dès son berceau, et ne trouve pas encore de but plus noble « que le chant des hymnes et la célébration exquise des louan- « ges de Dieu. N'en faut-il pas dire autant de la musique, sœur « jumelle de la poésie ? »

Leibniz n'est pas moins remarquable dans l'appréciation de deux questions qui se tiennent, celle du célibat religieux et celle des ordres monastiques.

« Bien que le Mariage soit un sacrement et qu'il doive être « tenu pour irrépréhensible, il faut avouer pourtant que, d'après « des raisons manifestes, d'après le consentement des peuples « et les termes exprès de l'Ecriture sainte, le célibat, chaste- « ment gardé, mérite plus de louanges. L'âme, en effet, est plus « libre pour la contemplation des choses célestes, et, dans l'in- « tégrité de l'esprit et du corps, l'homme, exempt de souillure « et d'affections charnelles, remplit avec plus de pureté, avec « plus de dignité, les fonctions saintes...

« Que les Religieux et les Clercs se persuadent fermement « que, pour garder la continence, à peine est-il communément

Digitized by Google

« besoin d'autre chose que d'éviter l'oisiveté et les mauvaises « occasions, en s'armant d'une sérieuse volonté, dont Dieu ne « refuse jamais la grâce à qui l'invoque avec ferveur. »

Célibataire de la science comme Newton, comme Descartes, comme Pascal, Leibniz savait ce qu'il disait en parlant de la sorte.

Sur les Ordres Religieux il n'est pas moins explicite.

« Il y a plusieurs moyens de célébrer la gloire de Dieu et « d'être utile aux hommes, et ces moyens varient avec la con- « dition et les dispositions naturelles à chacun. Aussi ne peut-on « douter qu'indépendamment de ceux qui sont engagés dans le « mouvement des affaires, et mêlés à la vie commune, il ne soit « tout à fait utile à l'Église de posséder des ascètes et des con- « templatifs, qui, mettant de côté les soins terrestres et domp- « tant la volupté, se portent tout entiers à la contemplation de « la divinité et à l'admiration de ses œuvres, ou qui, dégagés « de toute affaire personnelle, vouent exclusivement toutes « leurs pensées, toutes leurs veilles à ce but unique d'être en « aide aux besoins des autres, d'éclairer l'erreur ou l'igno- « rance, de secourir l'indigence ou la douleur. *Et ce n'est pas « une des moindres gloires de cette Eglise, qui seule a conservé « le nom et les caractères de catholique, d'être la seule aussi qui « nous offre çà et là d'éminents exemples des vertus excellentes « de la vie ascétique, et qui les propage avec soin.*

« Je l'avoue donc, j'ai toujours singulièrement approuvé les « ordres religieux, les confréries et associations pieuses, et tou- « tes les louables institutions de ce genre. Si l'on écarte les « abus et la corruption, si les institutions des fondateurs sont « la règle de ceux qui gouvernent, si le souverain Pontife les « approprie aux besoins de l'Église Universelle, c'est comme « une milice du ciel sur la terre. Quoi de plus curieux, en effet, « que de porter le flambeau de la vérité à des nations lointaines, « à travers les mers, à travers la flamme et le glaive; de n'avoir « d'autre affaire que le salut des âmes; de s'interdire toute « jouissance, même les douceurs de la conversation et de la vie « commune, pour porter dans la méditation de Dieu, dans la

Digitized by Google

« contemplation des vérités cachées une pensée vraiment libre ;
« de se dévouer à l'éducation de la jeunesse dans un espoir de
« science et de vertu ; de porter secours, de vivre parmi les mal-
« heureux, les hommes désespérés et les captifs, les condamnés,
« les malades, dans la fange, dans les fers, dans l'exil ; de bra-
« ver, dans l'effusion de la charité, la peste même ! Quiconque
« ignore ou méprise ces choses n'a de la vertu qu'une idée vul-
« gaire et basse ; c'est prendre sottement pour mesure des obli-
« gations de l'homme envers Dieu cet accomplissement tel quel
« des cérémonies du culte, et cette froide routine de régularité
« qui règne communément dans les âmes dénuées de zèle ou de
« sens spirituel. »

Ce témoignage de Leibniz est d'autant plus remarquable, qu'en général il est conciliant à l'excès et montre une extrême condescendance pour les faiblesses humaines. C'est ainsi que, tout en admettant les doctrines de l'Eglise sur le célibat comme sur le mariage, il paraît penser qu'elle pourrait s'en relâcher au point de permettre la polygamie aux Chinois et le divorce pour cause d'adultère. Peut-être espérait-il par là rendre le retour des Protestants plus facile, en ménageant leurs opinions, généralement si relâchées, dès les jours de Luther, en ce qui touche les mœurs. Mais l'Eglise ne transige point ainsi avec l'Evangile.

C'est, je crois, dans des intentions analogues, c'est-à-dire en vue des préventions protestantes, que M. de Broglie a tant insisté dans sa préface sur la part, excessive suivant lui, qu'on ferait de nos jours à la thèse de l'autorité de l'Eglise. A l'entendre, « toutes les autres questions théologiques, *toute la partie* « *intime et profonde du dogme chrétien*, TOUT L'ÉVANGILE, en « un mot, sont laissés de côté dans la polémique contemporaine. « On ne se bat plus sur le fond de la foi même..... Et il n'est « pas sûr que, pour vider la querelle de l'autorité et de l'exa- « men, le meilleur ne soit pas encore d'étudier à fond ce que « l'autorité est destinée à défendre, c'est-à-dire la foi chré- « tienne tout entière. » Le jeune écrivain laisse échapper à ce propos quelques paroles assez amèrement dédaigneuses, que

Digitized by Google

nous ne répéterons point ici, mais qui, pour la première fois, nous ont fait souvenir de son âge.

Il nous semble, en vérité, qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces plaintes. Est-ce que la *Symbolique* de Mœhler, est-ce que les Conférences de Mgr Wiseman, est-ce que les *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique* « laissent de côté toute la partie intime et profonde du dogme chrétien? » Est-ce que les prédicateurs de Notre-Dame omettent si complétement le dogme pour n'insister que sur la règle qui le détermine et sur le boulevard qui le défend [1]?

Nous le croyons pour notre part, « l'infaillibilité de l'Église ne sera jamais mieux défendue que par la simple exposition de ses dogmes. » Mais s'il faut en *disputer* un à un, l'expérience nous contraint de convenir que ce n'est pas le chemin le plus court ni le mode de conversion le plus efficace. Il est donc arrivé ici ce qui arrive dans toutes les controverses épuisées : on éprouve le besoin de les résumer, de les réduire à leur expression la plus simple, de les ramener à un point suprême et culminant d'où l'on domine tout le débat. En théologie, ce point décisif, c'est l'infaillibilité de l'Eglise. Et notez bien que, du propre aveu de M. de Broglie, dans l'exposition même de Leibniz, c'est l'autorité de l'Église *qui sert de preuve pour les cas douteux;* « c'est elle qu'on invoque en témoignage toutes les fois qu'une controverse ne paraît pouvoir être tranchée ni par le raisonnement ni par l'histoire. » Cela vaut la peine de commencer par bien établir cette base fondamentale.

Il n'est pas exact d'ailleurs de dire que Bossuet y ait peu songé. Pourquoi l'*Histoire des variations*, sinon pour démontrer qu'au Protestantisme il manquait l'unité, l'immobilité, ces attributs caractéristiques de l'Église? Qu'on veuille bien relire

[1] S'il n'était pas si ridicule de parler de soi, l'auteur du présent article oserait rappeler que dans un écrit récent (*Catholicisme et Protestantisme*) il a fait tout ce qui était en lui pour mettre en lumière la valeur intrinsèque des dogmes catholiques, indépendamment de l'autorité de l'Eglise, tout en faisant à cette autorité la part sacrée qui lui est due.

Digitized by Google

la discussion de Bossuet avec Claude, et qu'on se demande si le grand controversiste du XVIIe siècle eût écrit les six dernières pages de la préface de M. de Broglie.

Nous aurions d'autres scrupules à soumettre au nouvel et illustre interprète de Leibniz. Nous ne le chicanerons point pour avoir dit « les bienheureux Pères » pour les Saints Pères, « le *divin* Thomas » pour saint Thomas[1]. Nous n'avons pas le goût de la critique de mots, bien qu'elle ait son utilité, trop méconnue de nos jours. *Le Semeur* a déclaré la nouvelle traduction élégante et *fidèle*. Malgré de rares et peu graves incorrections (et nous avertissons M. de Broglie qu'il s'agit ici de grammaire et non d'orthodoxie[2]), nous souscrirons certes à la première moitié de l'éloge. Mais, disons-le tout de suite, ce qui nous paraît importer ici, ce n'est pas l'élégance, mais un calque aussi exact que possible. Ce n'est point là un écrit ordinaire, c'est, redisons-le, comme le testament religieux de Leibniz. Il faut conserver principalement à sa pensée sa nuance précise, sans l'exagérer, sans l'embellir, et, pour cela, mettre la première l'idée que l'auteur a voulu mettre la première, ne pas la faire approuver plus qu'il n'approuve, blâmer plus qu'il ne blâme. Nous oserons dire que le style sobre et sévère de M. de Broglie ne l'est pas encore assez, à notre gré, dans cette traduction. Et c'est pourquoi nous nous sommes permis de traduire à notre tour la plupart des citations du *Système* qu'on a lues dans cet article. M. de Broglie ne se défend pas encore assez de la paraphrase. Qu'il prenne garde, on l'accusera de donner de l'esprit à Leibniz.

C'est à cette façon un peu large d'entendre ses devoirs de traducteur que nous attribuons certaines distractions, dont quelques-unes ne sont pas sans gravité.

[1] Nous signalerons à M. de Broglie quelques autres corrections pour une édition nouvelle : *trithéisme* (p. 27) au lieu de *polythéisme*; *Odescalchi* (p. 155, note 2) et non *Odescalchus*; *PP. Carmes* (p. 217, note 3) et non *PP. Carmélites; Steuco* (p. 25) et non *Steuk*.

[2] M. de Broglie emploie constamment *correct* comme un synonyme d'*orthodoxe*.

Digitized by Google

Ainsi nous ne saurions approuver M. de Broglie quand il écrit que « Dieu a souffert en *Christ;* qu'en *Christ* l'homme sait et peut tout; que les justes sont nés de nouveau en *Christ.* » Nous oserons dire d'abord que cela n'est pas français. Il nous est difficile de concevoir pourquoi cette façon de s'exprimer a prévalu à Genève; mais il nous semble que ce n'était point, pour un catholique, une raison de se laisser aller à ce barbarisme[1].

Voici qui paraîtra peut-être plus grave. Parlant du péché originel, Leibniz dit qu'on ne saurait comprendre une transmission, un écoulement d'âme à âme : *Neque enim* TRADUX *animarum intelligi potest*[1]. M. de Broglie traduit : « Car Dieu ne « peut corrompre les âmes. » Cette proposition est incontestable; mais tel n'est pas le sens de cette parenthèse de Leibniz.

Plus loin, à propos de la Révélation, ce grand homme dit que toute révélation doit avoir son *criterium;* qu'il faut des marques desquelles il *conste* que Dieu parle, et que l'on n'est pas le jouet d'un mauvais génie ou la dupe d'un faux jugement. « Mais, poursuit-il, quand ces marques manquent, on peut impunément ne pas obéir à une révélation qui en est dénuée; si ce n'est que *parfois,* dans le doute, *lorsque le commandement qui nous est fait* (par cette révélation privée) *ne contredit ni la raison ni une autre révélation* (certaine), *et qu'il est appuyé de motifs plausibles, mieux vaut se soumettre que de s'exposer au péril de pécher* (en méprisant l'indication de la volonté divine). Mais il faut user en ceci de précaution, de peur que la crainte (d'offenser Dieu) ne dégénère en superstition, et qu'on n'ajoute

[1] Tout le monde sait que le mot Christ est d'origine grecque, et qu'en grec c'est un adjectif qui signifie *consacré par l'huile sainte.* Aussi ne nous souvenons-nous point d'avoir rencontré en grec ce mot *isolé,* sans qu'il soit précédé de l'article, ὁ Χριστὸς, comme nous disons *le* Christ. Seulement cet adjectif s'est pour ainsi dire incorporé dans le nom du Sauveur, et nous disons Jésus-Christ comme on dit Charle-magne.

[2] « *Tradux,* de *traduco* (Varron, Columelle), Sarment de vigne qu'on fait passer d'une vigne à l'autre. » Voilà ce que je trouve dans l'excellent dictionnaire de MM. Daveluy et Quicherat.

Digitized by Google

foi à des contes de vieilles femmes... Aussi ne faut-il pas croire aisément AUX SORTS, aux visions, aux songes; quant aux augures, aux présages, et aux autres niaiseries de cette sorte qu'on nomme sottement *divinations*, comme si la volonté divine y était indiquée, on n'y doit accorder aucune créance. » Il est évident que par le mot *sortibus* Leibniz a entendu cette divination innocente et permise qui consiste à interroger l'Ecriture sainte en l'ouvrant au hasard, et à puiser une leçon ou un avertissement dans le premier verset qu'elle nous présente. Cette sorte de divination était familière au moyen âge, et bien qu'elle fût plus rare au temps de Leibniz[1], elle n'était pas encore tout à fait hors d'usage. Leibniz ne la condamne pas ; seulement il ne veut point qu'on s'y abandonne en aveugle. Croira-t-on que M. de Broglie ait traduit *sortibus* par *enchantements?* Il s'ensuivrait non-seulement que Leibniz aurait cru aux sorciers, mais qu'il aurait admis que les sortiléges peuvent être en certains cas une révélation légitime de la volonté de Dieu.

Ailleurs, parlant des trois Personnes divines, Leibniz dit que ce sont trois personnes différentes (*diversi*); il veut dire *distinctes*. M. de Broglie traduit : *diverses*.

Enfin je prie le lecteur de me pardonner une dernière critique. Leibniz écrit : « Je ne disconviens pas toutefois que les princes et les peuples chrétiens ne doivent prendre quelque soin (*curam*), et même un soin très-grand, des choses sacrées, de telle sorte néanmoins qu'ils ne portent pas la main sur l'arche, et ne prennent pas l'encensoir comme Ozias, mais qu'ils soient en aide à l'Eglise, afin qu'elle conserve mieux la pureté et l'unité, *et qu'elle use de son droit*. En observant ces principes, on verra subsister et prospérer, sans mélange et sans trouble, l'empire dans l'empire, et le sacré dans le terrestre. » M. de Broglie fait dire à Leibniz que « les princes et les peuples doivent

[1] Les néo-païens de la renaissance avaient substitué en cela Virgile à la Bible. Cela s'appelait *sortes virgilianæ*. Charles Ier et Falkland interrogèrent ainsi l'avenir à Oxford, au début de la guerre civile, en ouvrant l'*Enéide* au hasard. La réponse fut sinistre.

Digitized by Google

avoir une part, et même une part considérable, dans le GOUVERNEMENT des choses sacrées. » Le noble écrivain nous pardonnera-t-il d'exprimer ici toute notre pensée? Cette traduction nous paraît beaucoup plus favorable que le texte à certaines théories qui ne sont, croyons-nous, ni selon l'orthodoxie, ni selon le droit, ni même selon la politique. Nous regretterions plus que nous ne saurions le dire qu'un esprit aussi distingué, un cœur aussi chrétien que celui de M. Albert de Broglie, se fût laissé surprendre par ces théories.

Quoi qu'il en soit, et malgré les imperfections de son travail, la publication qu'il vient de faire est un grand service rendu à la vérité. « Une telle publication, a dit un homme d'une célébrité devenue malheureuse, une telle publication eût autrefois été regardée comme un événement mémorable dans le monde littéraire. On attachait alors une extrême importance à ces hautes questions, devenues de nos jours un objet de mépris ou d'indifférence. L'homme sentait sa grandeur, tandis qu'il semble aujourd'hui ne sentir que sa bassesse[1]. Les philosophes de l'âge antérieur s'occupaient, eux, d'étudier les lois de sa nature immortelle; mais aussi qu'était-ce que ces philosophes comparés aux nôtres? Un Bossuet, un Fénelon, un Malebranche, un Pascal, un Leibniz, un Newton, qui, à vingt ans, devina le système du monde. Nous nous abstiendrons d'en nommer d'autres, pour ne pas trop humilier le siècle qui les a produits. »

FOISSET.

[1] On voudra bien ne pas oublier que c'est M. de Lamennais qui parle. A l'amertume près, nous ne pouvons nous dissimuler pourtant que, si ce portrait n'est pas flatté, il ne laisse pas d'être assez ressemblant à nombre d'égards.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE FÉNELON

OU

REVUE HISTORIQUE ET ANALYTIQUE DE SES ŒUVRES

POUR SERVIR DE COMPLÉMENT A SON HISTOIRE ET AUX DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE SES ŒUVRES;

Par M*,**

Directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

DU CARACTÈRE DE FÉNELON.

Un tendre et puissant intérêt s'attache à tout ce qui rappelle la personne et les ouvrages de Fénelon. Mais on ne saurait apprécier la beauté de son génie, l'élévation de son esprit, l'étendue et la variété de ses connaissances, la noblesse et la dignité de son caractère, ses vertus, ses luttes, ses malheurs, sans connaître les hautes questions qu'il a traitées, les controverses dans lesquelles il s'est trouvé engagé, les vérités importantes qu'il a établies, les *maximes* dangereuses qu'il a soutenues et qu'il a si glorieusement abjurées par une soumission intime, entière et absolue au décret de l'Église, *mère et maîtresse* qui ne le frappait qu'en gémissant. Fénelon a été tour à tour écrivain religieux, politique et littéraire ; il faut donc l'étudier sous

Digitized by Google

ce triple rapport, et nul ouvrage ne le fait mieux connaître, n'en donne une idée plus complète que celui dont je vais essayer de constater le mérite et toute l'importance.

L'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset, si attachante, si parfaite à beaucoup d'égards, laisse beaucoup à désirer dans ce qui regarde la controverse du quiétisme. Au milieu des vives discussions que l'auteur rapporte assez longuement, on ne voit pas toujours sur quoi disputent les illustres prélats qu'il met en scène. On peut se rappeler que presque tous les critiques qui rendirent compte de son ouvrage au moment où il parut traitèrent d'illusion et regardèrent comme l'erreur d'une imagination doucement passionnée la doctrine de l'amour pur et désintéressé, qui certes n'a jamais été condamnée par l'Église.

La première partie de cette *Histoire littéraire* renferme l'énumération complète des ouvrages de Fénelon, tant imprimés que manuscrits, avec des notions détaillées sur leur objet, leur plan, l'occasion de leur publication, la date précise et le mérite respectif de leurs principales éditions. Ce travail est extrêmement curieux, et il offre beaucoup d'intérêt. On lira surtout avec plaisir l'appendice à l'article IV de la première partie, qui traite du Télémaque. Là M. l'abbé Gosse'in parle des manuscrits, des éditions furtives, des éditions authentiques de ce livre, des intentions que l'auteur avait en le composant, des jugements qu'en ont portés Boileau et Bayle, des journaux et des écrivains qui l'ont critiqué. Développements suffisants, examen scrupuleux, discussion claire et solide, aperçus aussi justes qu'ingénieux, tout y est remarquable et digne d'un esprit éminemment analytique.

Dans la seconde partie, qui comprend une analyse raisonnée de la controverse du quiétisme, l'auteur procède avec une grande méthode et une grande clarté. On a tort de regarder le quiétisme comme un objet peu digne d'occuper les méditations de deux esprits aussi supérieurs que Bossuet et Fénelon. Une erreur où *il allait de toute la religion*, suivant les propres paroles de Bossuet, ne pouvait qu'agiter tous les esprits dans un siècle où tout ce qui tenait au Christianisme avait quelque chose de respectable et de sacré. Le quiétisme n'est pas encore mort; il revit sous d'autres dénominations, et on l'appelle, je crois, mysticisme, illuminisme; car il ne faut pas oublier que les erreurs modernes ne sont que la reproduction des erreurs anciennes

Digitized by Google

avec de nouvelles modifications, de nouvelles phases, si l'on veut, mais qui ne sauraient jamais cacher leur origine primitive. Remercions M. l'abbé Gosselin de nous avoir donné le premier l'histoire complète de ce fameux démêlé, tracée par un théologien compétent et profondément versé dans la science ecclésiastique, écrite avec cette élégante précision qui répand sur ces graves questions tout l'intérêt et tout l'agrément dont elles sont susceptibles, et surtout rendue attachante, animée et presque dramatique par la présence de deux grands évêques qui résument tous les événements, et qui les dominent par la vivacité de leur zèle et la puissance de leur génie.

De l'histoire du quiétisme résultent plusieurs conséquences qui peuvent servir à corriger les fausses idées qu'on rencontre à ce sujet dans un grand nombre d'auteurs. Elle n'était donc pas d'un intérêt si restreint et si passager cette controverse dans laquelle Bossuet et Fénelon prodiguèrent les meilleures ressources de leur dialectique et de leur éloquence. On y débattait la théorie et la pratique de l'amour divin, c'est-à-dire du plus noble sentiment qui puisse occuper le cœur de l'homme. Les deux illustres prélats n'étaient pas, à beaucoup près, aussi opposés de sentiment sur le fond de cette controverse qu'on le suppose communément. D'abord ils s'accordaient parfaitement sur les principes fondamentaux de la théologie mystique. Même sur les principaux sujets de contestation, l'évêque de Meaux se rapproche des sentiments de l'archevêque de Cambrai par les explications qu'il donna successivement de ses propres opinions; moins encore étaient-ils opposés dans la pratique. Si Fénelon a eu le tort de soutenir pendant quelque temps un livre dont le langage était trop peu précautionné et même inexact sur plusieurs points, comme il l'a solennellement reconnu lui-même depuis le jugement du Saint-Siége : toutefois, pour ne pas exagérer ici les torts de Fénelon et les avantages de son illustre adversaire, on doit se souvenir, dit très-bien M. l'abbé Gosselin, que l'archevêque de Cambrai, en soutenant avec tant de vivacité le texte du livre des *Maximes*, n'a jamais attaché aux propositions inexactes de ce livre le sens rigoureux qui les a fait censurer; que ses explications n'ont jamais été condamnées, et qu'il ne pouvait pas soupçonner que son livre serait examiné avec tant de rigueur. Sans doute Bossuet eut la gloire d'avoir bien jugé dès le principe le livre des *Maximes*, et d'avoir vu son jugement confirmé par celui du Saint-Siége; mais il dut, en grande partie, à Fénelon les

Digitized by Google

connaissances étendues qu'il acquit sur les voies intérieures, dans la suite de cette controverse, et même les idées plus exactes et plus complètes qu'il substitua bientôt à celles qu'il s'était d'abord formées sur plusieurs points importants. Enfin les deux prélats déploient, chacun de son côté, les rares talents qui distinguent les plus profonds théologiens. Fénelon se montra constamment digne de lutter contre un adversaire tel que Bossuet; il fait admirer son habileté dans toutes les parties de la théologie mystique, et Bossuet rend à la même science un service inappréciable en foudroyant à jamais les illusions et le fanatisme qui semblaient vouloir la dégrader.

C'est faute d'avoir connu la véritable doctrine de l'Église et des théologiens catholiques que MM. Jouffroy et Charma ont intenté contre le Christianisme deux accusations diamétralement opposées entre elles, mais également subversives de la religion, et toutes deux également fondées sur l'ignorance ou l'oubli de sa véritable doctrine. Le premier lui reproche de favoriser un mysticisme absurde, qui porte l'homme à une passivité complète, c'est-à-dire à une honteuse et ridicule inaction ; le second veut qu'il soit entaché d'*égoïsme*, parce qu'il établit constamment et uniquement le *devoir* ou l'*obligation morale* sur l'intérêt personnel. Avec quelle supériorité de vues, quelle parfaite connaissance de la matière, quelle justesse de raisonnement, M. l'abbé Gosselin réfute ces deux auteurs, et prouve à M. Jouffroy que la fausseté de son système sera évidente pour quiconque voudra prendre la peine de le comparer avec l'enseignement et la pratique de l'Église, depuis son origine jusqu'à nos jours; à M. Charma, qu'il tranche et décide avec une incroyable assurance sur les choses qu'il connaît le moins, et que toute sa théorie, sans parler des autres paradoxes qu'elle suppose ou qu'elle renferme, repose sur les plus fausses notions de la religion des anciens Hébreux, de la morale chrétienne en général, et de la théologie mystique en particulier !

Aujourd'hui il est de bon ton et tout le monde se mêle de parler de jansénisme; parce qu'on aura lu tant bien que mal les *Provinciales* de Pascal ou quelques ouvrages sur Port-Royal, on se flatte de connaître parfaitement l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue, pour me servir des paroles d'un magistrat, Jean de Gaumont. Nulle part je n'ai vu le précis dogmatique de la controverse du jansénisme mieux traité que dans l'ouvrage de M. l'abbé Gosselin. C'est un véritable chef-d'œuvre de clarté, de discussion et de méthode, qui

Digitized by Google

forme l'introduction naturelle des nombreux écrits de Fénelon sur cette matière. L'auteur expose d'abord les erreurs du jansénisme ; il parle ensuite des principaux subterfuges employés par les disciples de Jansénius pour éluder la condamnation de ses erreurs ; enfin il présente quelques réflexions générales sur les écrits de Fénelon relatifs à cette controverse, et il examine en particulier plusieurs difficultés auxquelles ces écrits ont donné lieu. Cet examen lui a fourni une occasion naturelle d'entrer dans quelques détails également importants pour éclaircir les véritables sentiments de Bossuet et de Fénelon sur l'article du jansénisme. On doit reconnaître que Bossuet, soit qu'il n'eût pas d'abord assez approfondi la controverse du jansénisme, soit que des raisons de prudence l'empêchassent de s'expliquer ouvertement, parut d'abord incliner à quelques opinions difficiles à concilier avec les décrets du Saint-Siége. Mais il n'est pas moins certain que de nouvelles réflexions et des études plus approfondies le firent bien changer sur ce point vers la fin de sa vie, et que ses derniers écrits dissipèrent entièrement tous les doutes qu'on avait pu concevoir quelque temps à cet égard. N'est-ce pas Bossuet qui a dit dans sa lettre au maréchal de Bellefonds : « Je crois que les « cinq propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles « sont l'*âme de son livre*. Tout ce qu'on a dit de contraire me paraît « une pure chicane et une chose inventée pour éluder le jugement de « l'Eglise » ? Bossuet qui retira l'*avertissement* qu'il se proposait de mettre à la tête de la nouvelle édition des *Réflexions morales* du Père Quesnel, parce que le cardinal de Noailles ne voulut point consentir aux changements essentiels qu'il lui avait indiqués ? Bossuet qui a déclaré plusieurs fois, depuis cette époque, que ce livre était tellement infecté de jansénisme, qu'il n'était pas susceptible de correction ?

Je conseillerai à tous ceux qui veulent *rendre au jansénisme sa physionomie véritable et sa portée philosophique* de méditer sur le précis exact qu'en trace M. l'abbé Gosselin. Ils n'émettraient pas, j'en suis sûr, tant d'idées absurdes sur une morale qui n'est ni philosophique ni consolante, qui fait de l'homme une machine et de Dieu un tyran ; sur une doctrine qui répugne au sentiment intérieur de tous les hommes, qui n'est propre qu'à désespérer une âme chrétienne, à étouffer la confiance, l'amour de Dieu et le courage dans la pratique de la vertu.

Trois morceaux vraiment curieux et traités avec une dialectique

Digitized by Google

pressante terminent l'*Histoire littéraire de Fénelon*. Ce sont les sentiments de Fénelon sur le fondement de la certitude, sur l'autorité du souverain pontife, et des recherches historiques sur le droit public du moyen âge relativement à la déposition des princes temporels. Les idées de Fénelon sur la certitude ne sont que celles de Descartes adoptées par les plus grands hommes du siècle de Louis XIV. M. l'abbé Gosselin prouve très-bien qu'il y a une différence essentielle entre le doute méthodique de Fénelon et le doute absolu des sceptiques; c'est là un point fondamental qu'oublient un peu trop, ce me semble, nos philosophes modernes. Il réfute ensuite par de très-bonnes raisons le système de M. Lamennais, qui place le fondement de la certitude hors des idées claires ou de la raison individuelle, et celui de Kant et de ses partisans, qui n'admettent pas des vérités objectives qui aient en elles-mêmes une valeur indépendante de notre nature, mais seulement des vérités subjectives, que notre esprit est déterminé par sa nature à croire aveuglément, quoiqu'elles pussent être différentes si notre nature était autre qu'elle n'est.

Quant à l'autorité du souverain pontife, M. l'abbé Gosselin croit qu'il n'y a pas autant d'opposition qu'on le pense sur cette matière entre Bossuet et Fénelon. Je suis bien de son avis quand je médite sur ses preuves. Cependant la *Dissertation* de Fénelon paraît dirigée contre Bossuet; on y lit souvent: *refellitur Meldensis episcopi opinio, adversus Meldensem.* N'y aurait-il pas un peu plus d'opposition que n'admet M. Gosselin ? J'émets un doute, et je désire qu'il ne soit pas fondé.

Ses recherches historiques sur le droit public du moyen âge ont reçu de grands développements dans l'ouvrage important qu'il a publié plus tard sous le titre de *Pouvoir public du Pape au moyen âge*, où il prouve, les pièces les plus irréfragables à la main, que les Papes n'ont exercé le pouvoir temporel que du libre consentement des peuples et des rois. M. l'abbé Gosselin aura l'incontestable mérite d'avoir débrouillé le premier, en ces derniers temps, le chaos du moyen âge, et d'avoir porté une vive lumière dans une question et sur une matière trop longtemps obscurcie par la haine, la prévention et l'ignorance. Son érudition est profonde, ses preuves sont judicieusement distribuées, et son style, toujours clair, ferme, précis, brille par une simplicité élégante. Il peut aussi revendiquer la gloire d'avoir fait connaître mieux que personne les principes, les opinions, les

Digitized by Google

sentiments de Fénelon. A-t-il converti tout le monde? Nous allons essayer de résoudre cette question en examinant ce que l'on pense aujourd'hui du caractère de l'illustre archevêque de Cambrai.

Il faut convenir que la mode a bien ses caprices en France. Au XVIIIe siècle, académiciens, philosophes, orateurs, femmes savantes, beaux-esprits, tous célébraient à l'envi et chantaient sur tous les tons l'exquise sensibilité de Fénelon, les grâces touchantes de son esprit, l'aimable douceur de son caractère, qu'ils ne manquaient jamais d'opposer au génie ardent et impétueux, à l'austère inflexibilité de Bossuet. Aujourd'hui, c'est tout le contraire : Bossuet semble être rentré en possession de toute sa gloire ; Fénelon n'est plus à l'abri de la critique. On ne craint pas de jeter des nuages sur ses talents littéraires, sur ses vertus morales et religieuses, sur ses opinions politiques, en un mot, sur tout l'ensemble d'une admirable vie qui n'avait été dépréciée jusqu'à nos jours que par les partisans d'une secte peu attrayante, dont l'archevêque de Cambrai s'est toujours montré un des plus redoutables adversaires.

M. Nisard est venu à son tour, dans deux articles de la *Revue des Deux-Mondes* (15 juillet 1845 et 15 mars 1846), favoriser cette singulière disposition des esprits qui commence à faire fortune dans un certain monde littéraire. S'il faut l'en croire, c'est bien à tort qu'on a tant exalté les écrits de Fénelon, sous le rapport *religieux*, *politique* et *littéraire*. L'archevêque de Cambrai, bien loin de mériter ces éloges, doit être regardé comme *le plus chimérique des beaux-esprits* qui brillaient en si grand nombre sous le règne de Louis XIV.

« Un jugement sur Fénelon ne peut être que le commentaire intel-
« ligent des paroles de Louis XIV (*M. l'archevêque de Cambrai est le*
« *plus chimérique des beaux-esprits de mon royaume*) ; il faut chercher
« l'application de ces paroles à toutes les matières sur lesquelles il
« a laissé quelque écrit considérable. » (*Revue*, p. 310 et 967.) M. Nisard va encore plus loin. Il ne se contente pas de chercher dans les écrits de Fénelon les preuves d'un jugement si sévère ; il prétend les trouver même dans sa conduite et dans le caractère de sa vertu. Jusqu'ici on s'était plu généralement à regarder l'archevêque de Cambrai comme un des plus parfaits modèles d'une aimable simplicité, jointe à la noblesse de caractère et à l'élévation des sentiments ; comme un de ces hommes privilégiés, également supérieurs à la bonne et à la mauvaise fortune, comme un prélat aussi distingué par sa

Digitized by Google

piété que par ses talents, et dont la vie entière a été consacrée à la pratique de toutes les vertus qui font la gloire de la religion et le charme de la société. Selon M. Nisard, il y a bien à rabattre de tous ces éloges. Fénelon n'est pour lui qu'un esprit opiniâtre, plein de lui-même, peu sincère, dominé surtout par le désir de plaire, et *se déguisant à lui-même, sous d'aimables reproches, l'ardeur avec laquelle il voulait être écouté et obéi.*

Il est vrai que M. Nisard semble par moments adoucir et presque désavouer ces reproches, par la haute idée qu'il donne de l'*admirable vertu de Fénelon*, jusqu'à reconnaître en lui *un esprit supérieur et presque un saint.* Mais, au fond, comment concilier des idées si opposées ? Quelle est donc cette nouvelle espèce de *sainteté* qui laisse habituellement subsister dans le cœur l'opiniâtreté, la hauteur, tous les vains raffinements de l'amour-propre, et ce violent *désir de plaire* qui fait qu'un homme se recherche en tout et se fait illusion sur des devoirs essentiels, au point de préférer, en matière même de religion, son *sens propre à l'autorité de la tradition?* Certes, il en coûte peu d'être saint à ce prix. Mais qui ne voit qu'en dernier résultat toutes ces concessions ne tendent qu'à représenter Fénelon comme un esprit aussi chimérique dans sa vertu que dans ses écrits?

Je n'ai pas l'intention de justifier l'archevêque de Cambrai sur tous les griefs articulés contre lui par M. Nisard. Bien moins encore prétendrai-je défendre indistinctement tous les principes théologiques, politiques et littéraires de Fénelon, et dissimuler les défauts qu'une critique sévère peut remarquer dans les ouvrages d'un auteur qui tient un rang si élevé parmi nos plus grands écrivains, ou dans une vie d'ailleurs si admirable. La question entre M. Nisard et moi n'est pas de savoir si Fénelon est un homme sans défauts et irréprochable dans toutes les parties de sa doctrine. L'homme le plus vertueux, comme l'auteur le plus accompli, doit toujours payer par quelque endroit le tribut à la faiblesse humaine ; il n'en est pas un seul qui ne puisse s'appliquer, avec Bossuet, ces paroles de saint Augustin : *Cessons de nous étonner qu'on impute à des hommes des défauts humains.*

Je veux examiner seulement si M. Nisard est bien fondé à traiter aussi durement qu'il le fait l'archevêque de Cambrai ; à le représenter non-seulement comme *un esprit chimérique*, mais comme *le plus chimérique des beaux-esprits* que la France renfermât dans son sein,

Digitized by Google

sous le règne de Louis XIV. Je me contenterai de lui prouver qu'il n'a pas motivé une accusation si grave, cette qualification si odieuse, sur des raisons propres à l'établir aux yeux d'un esprit droit et impartial.

La confiance avec laquelle il prononce un jugement si injuste paraît avoir, sinon pour unique fondement, du moins pour un de ses principaux motifs, ce mot attribué à Louis XIV : *M. l'archevêque de Cambrai est le plus bel-esprit et le plus chimérique de mon royaume.* Ce mot n'est pas seulement le résumé de tous les griefs de M. Nisard contre Fénelon ; c'est une espèce d'oracle qui lui paraît suffisant pour les établir. Il y aurait pourtant bien des réflexions à faire sur l'authenticité de cette parole, et sur le sens rigoureux que lui donne M. Nisard. L'anecdote qui attribue ce mot à Louis XIV n'a d'autre garant que Voltaire, dont le témoignage est loin d'être décisif. Quel témoignage, en effet, plus légitimement suspect que celui d'un homme qui, dans l'ouvrage même où il rapporte l'anecdote dont il s'agit, ose *garantir la certitude* d'une autre anecdote justement regardée comme une imposture, dont le but manifeste est de représenter Fénelon comme un partisan secret de la tolérance philosophique, c'est-à-dire de le travestir en hypocrite et en impie[1] ? Aussi le cardinal de Bausset, qui connaissait le mot attribué par Voltaire à Louis XIV, s'est-il bien gardé de le rapporter comme authentique, dans l'*Histoire de Fénelon.* Il s'est contenté d'y faire allusion comme à un de ces bruits populaires qui n'ont quelquefois d'autre fondement qu'une saillie piquante et maligne de quelque bel esprit. Il semble même peu probable que Louis XIV se soit expliqué si ouvertement contre Fénelon à l'époque où Voltaire le suppose, c'est-à-dire dans le temps où le roi venait d'élever l'abbé de Fénelon à l'archevêché de Cambrai, deux ans avant la publication du livre des *Maximes* et plus de quatre ans avant la publication du *Télémaque*, par conséquent, dans un temps où Fénelon jouissait encore de la faveur et des bontés de Louis XIV.

Veut-on admettre la vérité de l'anecdote rapportée par Voltaire ; le mot qu'il attribue à ce prince n'avait certainement pas, dans sa bouche, le sens étendu que lui donne M. Nisard. Voltaire lui-même l'applique

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 23, Voyez à ce sujet le tome XI de la *Correspondance de Fénelon*, p. 230, etc.

Digitized by Google

uniquement à la politique de Fénelon, et ne songe nullement à l'étendre, comme fait M. Nisard, aux écrits *religieux et littéraires* de l'archevêque de Cambrai, bien moins encore à l'ensemble de sa conduite et au caractère de sa vertu.

Mais, quoi qu'il en soit de l'anecdote racontée par Voltaire, venons au fond de la question; examinons le jugement de M. Nisard sur les *écrits religieux*, *politiques et littéraires* de l'archevêque de Cambrai.

I. — Avant de parler des écrits religieux de Fénelon, je demanderai quelle est en cette matière l'autorité de M. Nisard? Est-il juge compétent des questions théologiques qu'il tranche avec tant d'assurance?

M. Nisard est un *homme de lettres* très-distingué, je le sais, et même *professeur de littérature latine au Collége de France*. Voilà des titres honorables; sont-ils suffisants pour l'autoriser à prononcer sur les questions les plus relevées de la théologie dogmatique et mystique, sur des questions agitées avec tant de vivacité entre deux adversaires tels Bossuet et Fénelon, sur des questions que le Saint Siége lui-même, après un long examen, n'a pas jugé à propos de décider? M. Nisard confesse qu'il n'est pas théologien; dès lors de quel droit porte-t-il des décisions si tranchantes? et, pour demeurer dans la sphère de ses connaissances, n'aurait-il pas dû se contenter d'*envisager les querelles théologiques* sous le rapport littéraire, ou, comme il le dit lui-même, *de l'art et de la langue?*

Encore si M. Nisard, sans être théologien, avait du moins sur la religion les notions exactes, les idées saines et modérées qui se trouvent communément dans un chrétien éclairé, dans un véritable enfant de l'Eglise; son autorité serait moins suspecte, et il aurait peut-être quelque droit à être écouté là-dessus sans défiance. Mais, à en juger par les deux articles de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Nisard n'a pas même ces premières idées; il en a plutôt d'absolument contraires, et la manière dont il s'explique sur plusieurs points de religion et de spiritualité familiers aux simples fidèles, bien loin d'inspirer de la confiance dans ses principes religieux, ne peut qu'exciter la défiance d'un lecteur chrétien. Et quelle autre impression peut-on éprouver lorsqu'on voit M. Nisard mettre pour ainsi dire au même rang la véritable religion et les fausses, en supposant comme un point de doctrine incontestable que *le principe de la tradition et de l'unité fait la force des religions et leur caractère divin*, comme si ce *caractère divin* pouvait se trouver dans plusieurs religions et ail-

Digitized by Google

leurs que dans la seule religion véritable? Quel est encore le chrétien sincère qui puisse lire sans étonnement et sans scandale l'inconvenante plaisanterie de M. Nisard au sujet de *cette colonne au haut de laquelle certains fanatiques de l'Orient consument leur inutile vie dans la contemplation et l'extase?* Ce langage est-il celui d'un vrai chrétien? Un véritable enfant de l'Eglise se permettrait-il de traiter ainsi les saints personnages qu'elle propose à notre vénération et à notre culte?

Ecoutons M. Nisard : « La querelle du quiétisme est le trait principal de Fénelon; elle a été comme l'aiguillon de ses grandes qualités et la cause de ses erreurs, soit de doctrine, soit de conduite. » Aussi est-ce principalement dans cette controverse que M. Nisard a cru voir les preuves de l'*esprit chimérique* de l'archevêque de Cambrai. Il lui reproche sur ce point deux erreurs capitales : l'une sur l'*autorité de la tradition* en matière théologique ; l'autre sur la *nature de la charité* ou de l'*amour pur*.

« La tendance générale des écrits théologiques de Fénelon (principalement de ses écrits sur le quiétisme), ajoute-t-il, est de substituer le particulier à l'univers, le sens propre à la tradition... Le principe fondamental de Bossuet, c'est la tradition, le catholique, l'universel, le NON-MOI. Le principe de Fénelon, c'est le particulier ; s'il y a tradition, tout au plus *tradition d'hier*, c'est l'expérience personnelle, le MOI. En d'autres termes, Fénelon part du *sens individuel;* Bossuet, du *sens commun*... Quoi! un esprit si pénétrant ne pas sentir que... abandonner la religion à la liberté du *sens propre*, c'est semer les sectes à l'infini ; témoin les pays de protestantisme où le droit d'examen n'est pas réglé par une Eglise établie; témoin ces innombrables Eglises dans l'Eglise américaine. »

La leçon est forte, j'en conviens, et M. Nisard l'a sans doute jugée bien essentielle, puisqu'il la reproduit, avec un zèle toujours nouveau, en vingt endroits de ses articles. C'est dommage qu'elle soit si peu méritée, et que le tort prétendu de Fénelon soit le plus *chimérique* qu'on puisse lui attribuer. M. Nisard lui-même le reconnaîtra bientôt s'il veut prendre la peine de parcourir quelques écrits théologiques de Fénelon, même sur le quiétisme, qui ont échappé jusqu'ici à son attention.

Qu'il parcoure en particulier le *Traité du ministère des Pasteurs,*

Digitized by Google

les *Lettres sur la Religion*, les *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, les *Instructions pastorales contre le cas de conscience*, et qu'il nous dise s'il est possible d'établir d'une manière aussi forte et aussi expresse l'*autorité de l'Eglise et de la tradition* contre les défenseurs du *sens propre* ou du *sens individuel*. Dans les écrits mêmes sur le quiétisme, qu'il parcoure seulement l'*Instruction pastorale* publiée par Fénelon, dès le commencement de cette controverse, pour la justification du livre des *Maximes*, et il verra que Fénelon emploie la plus grande partie de cette *Instruction* à confirmer la doctrine de son livre par l'*autorité de la tradition*, non d'une *tradition d'hier*, comme le suppose M. Nisard, mais d'une *tradition* aussi ancienne que l'Eglise, d'une tradition constante, depuis Tertullien et Clément d'Alexandrie jusqu'au concile de Trente. Il ne s'agit pas ici d'examiner si Fénelon saisissait bien, sur ce point, le véritable sens de la tradition ; il a reconnu lui-même dans la suite qu'il ne s'était pas toujours exprimé dans son livre avec assez d'exactitude. Mais comment peut-on l'accuser d'avoir méconnu l'*autorité de la tradition* sous prétexte qu'il n'en a pas toujours saisi le véritable sens ou qu'il ne l'a pas toujours exprimé avec assez d'exactitude? Où est la justice de lui attribuer le système protestant sur le *sens individuel*, tandis qu'il a combattu ce système avec autant de zèle que Bossuet lui-même?

Une autre erreur capitale de Fénelon, selon M. Nisard, c'est la *doctrine du pur amour, ressuscitée du quiétisme*. Il est curieux d'entendre notre critique exposer à cette occasion ses idées sur *la nature de la charité ou de l'amour de Dieu*.

« De tous les dogmes du Catholicisme, dit-il, le plus populaire « peut-être, c'est le dogme de l'amour de Dieu, aimé comme auteur « du salut éternel... Le Christianisme en avait trouvé le principe au « fond du cœur humain, où *il n'y a peut-être pas d'amour absolument « sans intérêt* ni de sacrifice sans quelque espoir de récompense... « Cependant, pour faire la part de quelques esprits plus relevés et « plus excellents, l'Eglise catholique, par l'organe de ses chefs et de « ses docteurs, avait autorisé ou *toléré* un certain amour de Dieu « moins étroitement lié à l'idée du salut éternel, et une certaine « prière dans laquelle le fidèle ne faisait aucune demande et ne rap- « pelait formellement aucune des promesses divines. *Cette doctrine « fort délicate était en quelque sorte facultative*. » Ainsi, selon M. Nisard, *il n'y a peut-être pas dans le cœur humain d'amour absolument*

Digitized by Google

sans intérêt; pas d'autre amour de Dieu que celui par lequel nous l'aimons *comme auteur du salut éternel.* La pratique d'un certain amour plus désintéressé, moins étroitement lié à l'idée du salut éternel, a bien pu être *autorisée ou tolérée pour quelques esprits plus excellents;* mais *elle était en quelque sorte facultative* et sans aucune obligation pour le commun des fidèles.

M. Nisard se doute-t-il qu'en écrivant ces lignes il tranche hardiment une question très-controversée en théologie, et que l'Eglise ni le Saint-Siége n'ont jamais décidée, même à l'occasion de la controverse du quiétisme? En s'exprimant comme il fait sur *la nature de la charité*, ne prouve-t-il pas qu'il a oublié complétement un article très-important du *Catéchisme*, je veux dire la définition de la charité, troisième vertu théologale, dont tous les fidèles adultes sont obligés de produire des actes, au moins de temps en temps? Qu'il ouvre seulement le *Catéchisme de Paris;* il y verra que la charité est *une vertu par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses.* Plusieurs Catéchismes disent même, pour plus grand développement, *une vertu par laquelle nous aimons Dieu pour lui même et par-dessus toutes choses.*

De bonne foi, où trouver le motif de notre propre intérêt dans un acte par lequel nous aimons Dieu *par-dessus toutes choses*, c'est-à-dire plus que tout objet créé, plus que nous-mêmes et que notre propre béatitude, qui est aussi quelque chose de créé? Où trouver encore le motif intéressé dans un acte par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, c'est à-dire, comme l'expliquent les mêmes *Catéchismes*, à cause de l'excellence de sa nature et par le motif de son infinie perfection? C'est là l'enseignement commun des théologiens catholiques et de toute la tradition. Bossuet lui-même, que M. Nisard regarde comme un fidèle organe de la tradition sur ce point, a constamment reconnu cette explication pendant tout le cours de la controverse du quiétisme. « On accorde sans peine à M. de Cambrai, « dit-il, que *la charité est un amour de Dieu pour lui-même, indépen-* « *damment de la béatitude qu'on trouve en lui.* » Et notez que la charité dont parle ici Bossuet n'est pas une de ces vertus extraordinaires qui ne peuvent se trouver que dans *quelques esprits plus relevés et plus excellents;* c'est « la charité qui se trouve *dans tous les justes,* « et, par conséquent, n'appartient pas à un état particulier qui con- « stitue la perfection du Christianisme. »

Digitized by Google

Il ne s'agit pas ici d'examiner comment Bossuet pouvait concilier cette notion si commune de la charité avec son opinion particulière qui regardait la béatitude, sinon comme le *motif principal* de cette vertu, du moins comme un *motif secondaire* aussi *essentiel* que le premier.

Il y a certainement ici une difficulté très-grave à éclaircir. Comment concevoir, en effet, que la béatitude soit un *motif essentiel,* quoique *secondaire,* d'un acte par lequel *on aime Dieu pour lui-même, indépendamment de la béatitude qu'on trouve en lui?* Cette difficulté a paru si forte au plus grand nombre des théologiens qu'ils ont généralement abandonné sur ce point le sentiment de Bossuet, non-seulement pendant la controverse du quiétisme, mais encore depuis la conclusion de cette controverse.

Tout cela est, je le crains, très-nouveau pour M. Nisard, et je ne serais pas surpris qu'en lisant cette partie de mes observations il ne fût tenté de retrouver la *doctrine du pur amour ressuscitée du quiétisme.* Je vais lui prouver que ses soupçons ne sont pas fondés, mais qu'il importe singulièrement, pour l'intelligence de la controverse du quiétisme, de remarquer la notion fondamentale de la charité que Bossuet et Fénelon s'accordèrent constamment à reconnaître, et qui doit servir de base à toute cette discussion. Faute de bien saisir cette notion fondamentale, on ne comprendra rien à la controverse du quiétisme, et l'on confondra mal à propos, comme a fait M. Nisard, la *doctrine du pur amour,* telle que nous venons de l'expliquer, avec celle du quiétisme que l'Eglise a condamnée; on confondra la *doctrine du pur amour* enseignée par Fénelon avec cette *passiveté ridicule* dans laquelle Molinos et d'autres fanatiques ont fait consister la plus haute perfection, et que Fénelon a toujours condamnée avec horreur. Voici en quels termes M. Nisard lui reproche cette erreur grossière : « Mais je veux voir ce miracle de désintéressement, cet « être complétement détaché que la présence de Dieu occupe et rem- « plit sans cesse, et chez qui toute pensée n'est plus qu'un effet im- « médiat de cette présence. *Que devient l'activité humaine?* Quel sera « le rôle de cet être dans le monde? Quelle fonction, quel office rem- « plira-t-il? Je n'imagine qu'un lieu où il fût à sa place, absorbé sans « distraction par la présence divine : *c'est cette colonne au haut de la- « quelle certains fanatiques de l'Orient consument leur inutile vie dans « la contemplation et l'extase;* image grossière, mais forte, de l'im- « puissance de l'homme qui veut s'isoler de la terre. »

Digitized by Google

Voilà jusqu'où M. Nisard a été entraîné par le défaut de notions exactes *sur la nature de la charité* et sur les différentes espèces de quiétisme.

Ce n'est plus Fénelon seulement qu'il attaque sur ce point, ce sont des saints révérés par toute l'Eglise, qu'il représente *sur leur colonne* comme des fanatiques plongés dans une passiveté ridicule, tandis que, du haut de cette colonne, ils prêchaient souvent la perfection évangélique aux princes et aux peuples avec un zèle et un succès dignes des apôtres. (Fleury, *Hist. eccl.*, t. VI, liv. 29, n° 8-9.)

Si M. Nisard demande en quoi consiste donc l'erreur sur le *désintéressement* de l'amour, le voici en deux mots. L'erreur, sur ce point, consiste à croire qu'il est permis de faire des actes de pur amour dans lesquels on renonce formellement au désir de la béatitude, ou qu'il y a en cette vie *un état habituel de pur amour* dans lequel la crainte des châtiments et le désir des récompenses n'ont plus de part.

Mais ce n'est pas une erreur de croire qu'on puisse et même qu'on doive produire en certain moment des actes *d'amour de Dieu pour lui-même, indépendamment de la béatitude qu'on trouve en lui.* Bien plus, c'est le sentiment commun des théologiens, que tout fidèle adulte doit produire de temps en temps des actes de cet amour pur, pour satisfaire au grand précepte de la charité.

Les erreurs de M. Nisard sur les deux points dont nous venons de parler sont d'autant plus fâcheuses qu'elles paraissent être le principal fondement des reproches sévères qu'il adresse à Fénelon, non-seulement à l'occasion de la controverse du quiétisme, mais encore à l'occasion de ses écrits spirituels et de ses principes de dévotion. Je ne m'arrêterai pas à signaler en détail tout ce que les deux articles de M. Nisard renferment d'inexact sur ces divers points. La manière dont il s'exprime en particulier sur les principales circonstances de la controverse du quiétisme, sur l'*Histoire des conférences d'Issy*, sur la part de Bossuet et de Fénelon aux trente-quatre articles qui en furent le résultat, sur le refus que fit l'archevêque de Cambrai d'approuver l'*Instruction de Bossuet sur les états d'oraison;* tous ces détails et une foule d'autres portent l'empreinte du fâcheux préjugé de M. Nisard sur les deux points essentiels que nous venons d'exposer. Je remarque même çà et là des assertions qui supposent M. Nisard aussi étranger à l'histoire de la controverse du quiétisme qu'à l'examen des principales questions qui en faisaient l'objet. Il eût cer-

Digitized by Google

tainement évité la plupart de ces erreurs s'il eût étudié avec plus de soin les détails de cette controverse dans l'*Histoire de Fénelon* et dans celle de *Bossuet*, publiées par le cardinal de Bausset. Il eût évité en particulier cet anachronisme singulier qui fait jouer au *fameux P. Letellier* un rôle important dans cette affaire, quoique le P. Letellier fût alors tout à fait étranger à ce qui se passait à la cour, où il ne parut que dix ans plus tard.

Au reste, les erreurs historiques ne sont ici que le moindre défaut des articles de M. Nisard. Ce qui est bien plus grave, c'est le ton d'aigreur qu'on y remarque habituellement contre Fénelon, le tour malin donné à sa conduite, les traits odieux sous lesquels M. Nisard les dépeint, jusqu'à rendre suspectes sa droiture et sa franchise, jusqu'à lui attribuer toute la hauteur et la dureté d'un homme impérieux qui déguise sous des formes aimables et attrayantes le plus violent désir de plaire et de dominer. Ne rabaisse-t-il pas, d'une manière injurieuse à Fénelon, un des plus beaux actes de sa vie? N'aperçoit-il pas le calcul dans cette édifiante soumission au jugement du Saint-Siége? Dans le *mandement* si admirable qui exprime cette soumission, voit-il autre chose que l'*acte et le rôle d'un habile homme?* Les réflexions qu'on lit ailleurs sur les *Lettres spirituelles* de Fénelon enchérissent encore sur cette amère critique. A entendre M. Nisard, « nul homme « n'était moins propre à diriger les esprits dans une voie simple que « celui qui s'est peint ainsi : *Je ne puis m'expliquer mon fond; il « m'échappe; il me paraît changer à toute heure; je ne saurais presque « rien dire qui ne me paraisse faux un moment après.....* Cet aveu si « glorieux pour sa vertu, ajoute M. Nisard, devait ruiner toute sa di« rection..... Bossuet se défie moins de son fond et croit plus à son « autorité..... Un des effets de la séduction attachée au nom de Féne« lon est qu'on l'a cru plus indulgent que Bossuet; Fénelon lui-même « n'eût pas accepté l'éloge : il se trouve quelquefois si dur qu'il s'en « fait le reproche et en demande pardon. *Pardon, Monseigneur,* « écrit-il au duc de Bourgogne, qu'il venait de fort maltraiter; *j'écris « en fou.* Non, dit M. Nisard, mais en *homme habitué à l'empire,* et « qui, soit prudence humaine, soit vertu, déguisait sous ces aima« bles reproches l'*ardeur avec laquelle il voulait être écouté et obéi... « Fénelon est dur;* il l'avoue; et comment ne le serait-il pas?... Cette « dureté est l'inévitable conséquence de toute doctrine née du *sens « propre;* et plus on a de vertu, plus on doit s'y *opiniâtrer.* »

Digitized by Google

L'exagération de la critique, la préoccupation et la partialité sont ici trop visibles; on peut même dire que l'exagération des traits leur sert de correctif. En lisant un pareil portrait, on se demande s'il est permis d'envenimer à ce point les paroles et les actions les plus innocentes; on se demande comment le même homme à qui M. Nisard attribue d'abord une si grande inconstance d'esprit, jointe à une excessive *défiance de lui même*, est cependant si *impérieux*, si *dur* et si *opiniâtre*; on se demande surtout comment M. Nisard a pu voir tant de défauts, et de défauts choquants, dans ces *Lettres spirituelles* qui font le charme et les délices de toutes les personnes qui aiment et goûtent la piété. Aussi, tous ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire et les écrits de Fénelon n'auront besoin que d'un sentiment naturel de droiture pour reconnaître la fausseté du portrait qu'en fait M. Nisard; ils le plaindront sincèrement d'avoir pu méconnaître tout ce qu'il y a de doux, d'aimable et d'attachant dans un homme qui a fait les délices de ses contemporains, comme il fait encore et fera toujours l'admiration et l'amour de la postérité.

II. — Cette préoccupation singulière qui inspire à M. Nisard des jugements si sévères sur les *écrits religieux* de Fénelon se manifeste également dans la sévérité avec laquelle il juge les *écrits politiques* de l'archevêque de Cambrai. Il retrouve dans ces derniers écrits la *même chimère de perfection impossible* qui caractérise les premiers.

Avant d'entrer dans l'examen de ces nouveaux griefs de M. Nisard contre Fénelon, je serais bien tenté d'examiner si notre auteur est beaucoup plus compétent sur cette matière que sur la théologie dogmatique et mystique. Nous sommes, il est vrai, dans un temps où certains *hommes de lettres* s'occupent beaucoup de politique, et, du fond de leur cabinet, prétendent faire la leçon aux princes et aux peuples, sans épargner même les plus célèbres publicistes anciens et modernes. Assurément je n'ai garde d'interdire aux *hommes de lettres* l'étude de la politique; la littérature, j'entends celle qui mérite véritablement ce nom par la justesse des vues et la sagesse des principes, est amie de toutes les sciences, et, loin de leur être nuisible, elle ne peut que les embellir, diminuer leur austérité naturelle, leur donner des grâces qui les rendent plus attrayantes. Mais pour atteindre ce but en traitant des questions politiques, l'*homme de lettres* doit faire d'abord une étude sérieuse de cette science, s'élever au-dessus des préjugés de son temps et de son pays, être surtout bien exempt des

Digitized by Google

passions ardentes qui se mêlent trop souvent à ces importantes discussions, et rendent presque impossible l'éclaircissement dont elles seraient susceptibles.

En supposant ces principes, que M. Nisard ne contestera certainement pas, quelle est son autorité en matière de politique? A-t-il fait une sérieuse étude de cette science? Est-il bien exempt de certains préjugés aujourd'hui très-répandus, et qui inspirent à un si grand nombre d'écrivains des jugements si étranges sur la conduite et les institutions de nos ancêtres? L'amour naturel de son pays et de son siècle ne l'entraîne-t-il pas, sans qu'il le veuille, dans une admiration excessive pour des institutions modernes et des systèmes nouveaux, dont l'expérience n'a peut-être pas encore démontré les avantages, et dont le danger frappe même un certain nombre de bons esprits? Je me borne à proposer ces questions, sans prétendre les résoudre; mais je ne doute pas qu'elles ne soient très-diversement résolues par les personnes qui liront le jugement de M. Nisard sur les écrits politiques de Fénelon. Bien des lecteurs goûteront aussi médiocrement les idées de notre critique sur l'*esprit d'égalité du Christianisme*, sur les *droits naturels de la liberté humaine*, sur les *héroïques novateurs de* 1789, et sur bien d'autres points que je passe sous silence, sans discuter avec lui ces questions brûlantes qui divisent aujourd'hui tant de bons esprits; je me contenterai d'examiner si les opinions de Fénelon sur ces matières délicates méritent la critique sévère de M. Nisard, et surtout si elles justifient cette odieuse qualification d'esprit chimérique, dont il fait le caractère distinctif de ce grand homme.

Pour autoriser cette qualification, M. Nisard examine d'abord la *théorie politique* de l'archevêque de Cambrai (*Revue*, page 970, etc.), et la compare surtout avec celle de Bossuet. « Celui-ci, dit M. Nisard, « s'était occupé, lui aussi, des matières politiques; mais on sait avec « quelle admirable mesure! D'une part, *il s'en est tenu aux généralités*, « aux rapports du prince au sujet, laissant les affaires à ceux qui en « avaient le maniement, et n'en disputant pas quand il n'avait pas « qualité pour en décider; d'autre part, *il n'avait pris la politique que* « *sur le point où elle touche à la religion*; et s'il combattait la souve- « raineté du peuple et le droit d'insurrection, c'est parce que Jurieu « prétendait en reconnaître le principe dans la tradition chrétienne. « Fénelon va bien au delà des devoirs de l'évêque et des droits du « spéculatif; il fait des *plans de gouvernement* et il donne des avis

Digitized by Google

« sur la conduite ; il décide à la fois dans la théorie et dans les affai-
« res..... Il n'y a pas de marque plus certaine du *chimérique* que la
« manie de réglementer. La liberté humaine a toujours résisté à ces
« législateurs qui ont prétendu régler ainsi ses moindres mouve-
« ments..... *Elle veut le changement ;* et dût-elle toujours le prendre
« pour le progrès, de quel droit lui ôterez-vous le seul aiguillon qui
« pousse les nations en avant, et qui produit cette succession d'épo-
« ques, de mœurs, de formes sociales, dont la variété fait la beauté
« même de la nature humaine ?..... *Bossuet ne se prononce pas sur le*
« *droit mystérieux et redoutable des révolutions*, aimant mieux croire
« que les gouvernements n'oublieront pas toute modération et toute
« raison *jusqu'à rendre nécessaire l'exercice de ce droit ;* il respecte la
« liberté humaine ; il n'enchaîne pas les sociétés dans des plans de
« gouvernement imaginaires, et *il aime le spectacle de leurs vicissi-*
« *tudes,* pendant le peu de temps que ce spectacle dure. » (*Revue*, pages 970, 972, 974.)

Voilà donc, selon M. Nisard, deux différences essentielles entre Bossuet et Fénelon sur l'article de la politique : 1° l'un se tient aux généralités, tandis que l'autre fait des *plans de gouvernement* et se livre à la manie de *réglementer ;* 2° l'un ne *prend la politique que sur le point où elle touche à la religion ;* il ne *combat la souveraineté du peuple et le droit d'insurrection* qu'en les considérant au point de vue de la *tradition chrétienne ;* il ne *se prononce pas sur le droit mystérieux et redoutable des révolutions*, tandis que l'autre *fait des plans de gouvernement, décide à la fois dans la théorie et dans les affaires, et enchaîne la liberté humaine, dont il prétend régler les moindres mouvements.*

J'en suis fâché pour M. Nisard ; mais si Fénelon mérite pour ces raisons l'odieuse qualification d'*esprit chimérique*, il n'y a pas moyen d'en exempter Bossuet lui-même. Ce grand homme, dans sa *Politique sacrée,* de l'aveu de M. Nisard, n'a fait qu'exprimer dans un langage admirable des principes sans lesquels, selon lui, ni les gouvernements ne peuvent faire le bien du peuple, ni les peuples ne peuvent supporter les gouvernements. Cependant, loin de *s'en tenir aux généralités* dans cet ouvrage, Bossuet entre dans un détail vraiment étonnant et qui laisse peu de choses à désirer sur toutes les parties de l'administration civile. Il ne se contente pas d'expliquer les principes généraux de la société humaine et de rechercher quelle est la meilleure forme

Digitized by Google

de gouvernement, qui est selon lui la *monarchie héréditaire ;* mais il explique à fond la nature et les caractères de l'autorité royale, qu'il croit et qu'il déclare devoir être *absolue.* Il énumère ensuite longuement les devoirs particuliers de la royauté à l'égard de la religion, de la justice, de la guerre, de ses motifs justes ou injustes, enfin à l'égard des finances, du commerce, des impôts, du choix des ministres et d'une foule d'autres objets qui se rattachent à ces différents titres. Est-ce là ce que M. Nisard appelle *se tenir aux généralités ?* Et Fénelon, avec sa prétendue *manie de réglementer*, a-t-il beaucoup ajouté à ces *généralités?* Sans doute il y a ajouté quelque chose, dans ses plans de gouvernement ; mais qui ne voit la raison de cette différence entre la théorie de Bossuet et celle de Fénelon ? A l'époque où l'évêque de Meaux traçait au Dauphin les règles du gouvernement, il pouvait et il devait naturellement s'en rapporter à Louis XIV lui-même pour leur application ; Fénelon, au contraire, à l'époque où il rédigea ses *plans de gouvernement*, ne voyait plus entre son élève et le trône qu'un vieillard de soixante-quatorze ans, que la mort pouvait enlever à la France d'un moment à l'autre. Peut-on blâmer Fénelon d'avoir essayé, dans ces tristes conjectures, d'étendre et de compléter autant qu'il était possible les vues du jeune prince sur les différentes parties de l'administration ? Loin de voir ici, comme M. Nisard, la *manie de réglementer* et la *passion de dominer*, tout homme de bon sens doit admirer cette sage réserve qui empêcha l'illustre archevêque de proposer ses plans au duc de Bourgogne avant de les avoir concertés et discutés, de vive voix ou par écrit, avec des hommes aussi vertueux et aussi éclairés que les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Mais que dire de cette autre différence que M. Nisard prétend assigner entre Bossuet et Fénelon, en ce que le premier *ne combat ni la souveraineté du peuple, ni même le droit d'insurrection,* qu'au point de vue de la *tradition chrétienne ;* ne se prononce pas *sur le droit redoutable des révolutions*, et va même jusqu'à se plaire *dans le spectacle des vicissitudes* que présente alors la société ? Quoi ! Bossuet *ne se prononce pas sur le droit d'insurrection*, considéré en lui-même, ni sur le *droit redoutable des révolutions*, lorsqu'il enseigne expressément dans sa *Politique sacrée*, « que l'impiété déclarée, et même la « persécution, n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doi- « vent aux princes ; que les sujets n'ont à opposer à la violence des

Digitized by Google

« princes que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans « murmure, et des prières pour leur conversion. » Quoi ! Bossuet ne *combat pas absolument la souveraineté du peuple* lorsqu'il enseigne d'une manière si absolue que *l'état populaire est le père de tous*, et que Jurieu, en soutenant *la souveraineté du peuple, met la souveraineté dans l'anarchie* ; lorsqu'il enseigne que « s'il fallait comparer les deux « sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains aux Papes, « et celui qui le soumet au peuple ; ce dernier parti, où la fureur, où « le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominent le plus, serait « aussi sans hésiter le plus à craindre » ? Est-ce donc là le langage d'un homme qui ne se *prononce pas absolument sur le droit d'insurrection, ni sur le droit mystérieux et redoutable des révolutions ?* Fénelon a-t-il jamais rien dit de plus fort contre ce prétendu droit ? et s'il a mérité pour cela d'être appelé un *esprit chimérique*, cette qualification ne retombe-t-elle du même poids sur Bossuet ?

Qu'est-il besoin, après cela, d'entrer dans le détail des erreurs que M. Nisard trouve à reprendre dans la théorie politique de Fénelon ? « Une royauté absolue, dit-il, des sujets partagés en classes, que dis- « tingue un habit différent, et la vertu pour toute constitution : voilà « l'idéal de Fénelon. Cet idéal ne fut-il rêvé que pour Salente ? non. « *Cette chimère de classes*, si contraire à l'esprit d'égalité du Christia- « nisme, n'est pas un détail d'imagination, dans une sorte de répu- « blique idéale ; c'est une constitution que Fénelon rêvait pour Sa- « lente, et qu'il eût imposée à Paris. »

Tous ces griefs de M. Nisard contre la théorie politique de Fénelon n'attaquent pas seulement le précepteur du duc de Bourgogne ; ils attaquent à plus forte raison l'évêque de Meaux, dont M. Nisard trouve les principes et la théorie admirables. Qui ne sait en effet que Bossuet est beaucoup plus fortement prononcé que Fénelon pour la *royauté absolue ?* Qui ne sait que Fénelon, quelque attaché qu'il fût à cette forme de gouvernement, souhaitait de la voir modifiée par des institutions populaires et constitutionnelles, assez semblables à celles qui dominent aujourd'hui dans notre pays, après le terrible essai qu'en ont fait les *héroïques novateurs de* 1789 ? M. Nisard ne peut pas avoir ignoré cette différence si connue et si marquée entre la théorie politique de Bossuet et celle de Fénelon ; différence que leur illustre historien essaie d'expliquer et de justifier, en quelque sorte, par la diversité des temps qui les ont vu naître, et des événements

Digitized by Google

qui ont pu influer sur leurs systèmes politiques[1]? Si donc la *royauté absolue* et la *distinction des classes*, qui en est une suite naturelle, sont des *chimères* comme M. Nisard le prétend, pourquoi reprocher uniquement ces chimères à Fénelon? Pourquoi ne pas les reprocher aussi à Bossuet, qui les soutient encore plus fortement; à Bossuet, qui, non-seulement dans la société civile, mais dans les communautés religieuses même, ne croit pas que les *distinctions accordées à la naissance* soient contraires à *l'esprit d'égalité du Christianisme, et approuve fort la préférence donnée aux personnes de naissance qui ont de bonnes dispositions?* (Lettres spirituelles, 85.) Pourquoi ne pas reprocher ces *chimères* à Montesquieu, qui regarde la noblesse comme appartenant *en quelque façon à l'essence d'une monarchie bien réglée?* Pourquoi ne pas les reprocher à Voltaire lui-même, qui, malgré son éloignement assez connu pour la tyrannie, se prononce si ouvertement pour la *monarchie absolue*, dans le *supplément* au *Siècle de Louis XIV*, où il fait une si verte semence à La Beaumelle, encore jeune, pour s'être permis de prononcer avec toute la présomption ordinaire à son âge, « qu'un roi absolu qui veut le bien est un être de « raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère »? Je voudrais citer ici textuellement cette énergique mercuriale de Voltaire contre un ennemi de la *royauté absolue*, contre ce jeune barbouilleur de papier, comme il a appelé à cette occasion La Beaumelle. Mais pour abréger mes observations, il me suffit d'avoir indiqué ce passage à M. Nisard, qui le lira sans doute avec intérêt, et peut-être avec fruit, s'il ne le connaît pas encore.

Pour en finir avec M. Nisard sur la différence qu'il prétend assigner ici entre Bossuet et Fénelon, je le prie de remarquer que ces deux grands hommes étaient si peu divisés entre eux sur ce point, que, d'un commun accord, ils firent de la *Politique sacrée* de l'évêque de Meaux la base des institutions données sur cette matière au duc de Bourgogne. Ce fut même sur les instances de Fénelon et du duc de Beauvilliers que l'évêque de Meaux s'occupa sérieusement de mettre la dernière main à cet ouvrage, si justement admiré par M. Nisard.

Une observation, non moins importante, qui paraît lui avoir échappé, c'est que Fénelon, précepteur, ne pouvait convenablement se

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. IV, n° 25. *Hist. de Fénelon*, liv. VII, n° 40, 58 et 65.

Digitized by Google

dispenser de prendre pour base de l'éducation politique des petits-fils de Louis XIV la théorie de la *royauté absolue* et la *distinction des classes*. Que cette théorie et cette distinction soient des *chimères* aux yeux de nos publicistes; pour Fénelon, elles ne l'étaient pas; il les voyait établies; il vivait *dans une monarchie* et sous un *roi absolu* qui trouvait dans la noblesse le principal soutien de son autorité. Qu'eût fait M. Nisard lui-même dans une semblable position? Se serait-il avisé de combattre cette théorie, ou seulement d'inspirer contre elle des préjugés au duc de Bourgogne? N'aurait-il pas abusé évidemment de la confiance du monarque, pour ébranler son trône, pour mettre la division dans la famille royale et dans l'Etat, enfin pour provoquer une de ces terribles révolutions qu'un homme sage doit toujours craindre et éloigner de tout son pouvoir. Je suis persuadé qu'il eût été renvoyé de la cour, comme *le plus chimérique des beaux-esprits du royaume.*

Si de la théorie politique de Fénelon nous passons à sa pratique, c'est-à-dire à l'application qu'il a faite de ces principes aux affaires de son temps et à l'éducation du duc de Bourgogne, nous trouverons M. Nisard de plus en plus décisif et sévère contre l'archevêque de Cambrai. Et comment pourrait-il en être autrement? Le moyen de s'accorder dans la pratique, lorsqu'on est si divisé sur les principes! Aussi ce qui nous étonne, ce n'est pas de voir M. Nisard condamner si légèrement les applications que Fénelon a faites de ses principes; c'est qu'il ait si mal choisi les objets de sa critique. Je remarquerai seulement ici quelques-uns de ceux à l'égard desquels sa sévérité paraît plus surprenante, j'ose même dire plus déplacée.

M. Nisard désapprouve hautement la *lettre anonyme de Fénelon à Louis XIV*, ou plutôt le *projet de lettre* qui renferme des remontrances si sévères à ce monarque sur divers actes de son gouvernement. Mais, au fond, est-il permis de juger d'après cette pièce les sentiments et la conduite de Fénelon à l'égard de Louis XIV? L'authenticité de cette lettre est certaine, je l'avoue; mais est-il également certain qu'elle ait été remise à Louis XIV, telle que nous l'avons aujourd'hui, et sans aucune modification? Les ratures et les corrections qu'on remarque dans le manuscrit original prouvent évidemment que c'est un simple brouillon, un simple projet de lettre anonyme. Mais ce projet a-t-il eu quelque suite? Le temps et la réflexion n'ont-ils pas amené Fénelon à le modifier sur bien des points, et peut-être à le supprimer

Digitized by Google

entièrement? Voilà ce que M. Nisard aurait dû examiner de près, avant de tirer de ce projet de lettre des conséquences si défavorables à Fénelon. Pour peu qu'il eût examiné de près ces questions, il eût reconnu qu'elles ne sont pas faciles à résoudre; il eût peut-être partagé le sentiment d'un critique judicieux qui, à l'époque où l'on découvrit le manuscrit original de cette lettre, s'exprimait ainsi : « Cette « lettre peut être considérée comme une de ces notes qu'on jette sur « le papier dans un moment de loisir, ou lorsqu'on a l'esprit vivement « frappé d'un objet, et qu'on serre ensuite dans un portefeuille, sans « y attacher d'importance. » Que deviennent, après cela, tous les arguments que M. Nisard a cru pouvoir tirer de ce projet de lettre pour montrer l'*esprit chimérique de Fénelon?*

Qu'il en juge ici par lui-même. Je suppose qu'après sa mort un éditeur indiscret lui joue le mauvais tour de publier, comme une pièce curieuse, un projet de lettre ou de tout autre ouvrage, sur une matière délicate, qu'il aurait cru, après un mûr examen, devoir condamner à l'oubli. Bientôt un critique malin s'avise de prendre acte de cette pièce pour faire de M. Nisard *le plus chimérique des beaux-esprits du XIXe siècle.* Quelle serait la valeur de ce jugement? Tous les amis de M. Nisard ne se croiraient-ils pas obligés de réclamer contre une critique si injuste et si déloyale? Rien de mieux fondé sans doute que cette réclamation : elle serait pleinement justifiée par le zèle que les amis de M. Nisard doivent naturellement avoir pour son honneur et sa réputation. Nous permettra-t-il de croire que l'honneur et la réputation de Fénelon ne sont pas moins chers à tous les vrais amis de la religion et des lettres?

Mais voici quelque chose de plus fort et de plus singulier. M. Nisard, qui aurait pu relever tant de choses dans ce projet de lettre, se contente d'en signaler quelques traits plus saillants que les autres. Et quel en est, selon lui, le trait le plus saillant? « C'est un blâme violent de « toutes les conquêtes de Louis XIV. *Le bien d'autrui*, dit Fénelon, « *ne nous est jamais nécessaire.* Il nie qu'on ait le droit de retenir cer- « taines places, sous prétexte qu'elles servent à la sûreté des frontiè- « res... Mais, ces places rendues, de quelles frontières la France de- « vra-t-elle s'entourer? De la vertu, dit Fénelon, de la modération, « de la bonne foi dans les traités. Qui le nie? Seulement de bonnes « [illegible] n'étent rien, et *c'est un secours indispensable pour des voi-* « [illegible] *gnes qui pourraient avoir d'autres maximes.* » Voilà donc Fénelon

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Digitized by Google

condamné, taxé *d'esprit chimérique*, pour avoir dit à Louis XIV *que le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire*, et pour avoir nié *qu'on ait le droit de retenir certaines places, sous prétexte qu'elles servent à la sûreté des frontières*. Est-ce bien sérieusement que M. Nisard fait cette querelle à Fénelon, et qu'il conteste cette maxime fondamentale de la société humaine : *le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire?* ou bien M. Nisard prétend-il exempter les souverains de cette maxime, et en restreindre l'application aux simples particuliers? Cette doctrine serait bien commode pour les usurpateurs, pour ces *ravageurs de provinces*, qui ne connaissent d'autre droit que celui de la force; mais elle ne serait guère favorable au repos du monde. J'ai de la peine à comprendre comment M. Nisard, qui paraît d'ailleurs si ennemi de *la flatterie* et de *la royauté absolue*, a pu flatter à ce point les conquérants usurpateurs, c'est-à-dire les plus absolus de tous les souverains. Je m'étonne surtout que M. Nisard, qui se prononce ailleurs si fortement contre la *morale relâchée des jésuites*, ait pu autoriser si ouvertement une doctrine que les casuistes même les plus commodes ont toujours condamnée, et que les publicistes même protestants condamnent aussi expressément que les théologiens catholiques.

Les *Mémoires de Fénelon sur la guerre de la Succession* fournissent à M. Nisard de nouveaux titres d'accusation contre l'archevêque de Cambrai. « Je n'aime pas mieux, dit-il, la politique de ses *Mémoires sur* « *la guerre de Succession*. Quel remède propose-t-il pour guérir tous les « maux causés par cette guerre? Qui le croirait? l'abdication de Phi- « lippe V est *une défaite sans ressources* de la France. » Ici je ne discuterai pas avec M. Nisard cette grave question de l'*abdication de Philippe V*, que Fénelon croyait nécessaire pour mettre fin à une guerre désastreuse. Les hommes les plus vertueux et les plus éclairés se partageaient alors sur cette question; il n'est pas étonnant qu'elle divise encore aujourd'hui ceux qui l'examinent de près. Je me contenterai d'inviter les personnes qui voudraient se former là-dessus une opinion éclairée à lire attentivement, dans les *Œuvres de Fénelon*, ses *Mémoires* et ceux du duc de Chevreuse sur cette question. Ils y trouveront certainement une discussion aussi solide que modérée; ils admireront peut-être la supériorité de vues que l'archevêque de Cambrai a montrée dans cette discussion; ils regretteront surtout que M. Nisard, avant de blâmer sur ce point le sentiment de Fénelon, n'ait pas examiné de sang-froid ses raisons, ou du moins qu'il

Digitized by Google

ait été influencé, sans le vouloir, par ses fâcheux préjugés contre l'archevêque de Cambrai. Je trouve une preuve sensible de ces préjugés dans le reproche que M. Nisard fait à ce prélat *d'avoir désiré*, pour remédier aux maux de la guerre, une défaite sans ressources de la France. Il n'y a qu'un mauvais Français qui puisse jamais former un pareil vœu. Aussi jamais Fénelon ne l'a formé, et c'est calomnier évidemment ce grand homme que de le lui attribuer. M. Nisard, pour soutenir une si odieuse accusation, n'a pu faire autre chose que citer quelques mots épars et quelques phrases isolées dont il dénature le sens. Fénelon craint sans doute pour nous des succès qui nous corrompraient et rendraient nos maux plus incurables; il craint et il adore les desseins de Dieu, qui veut peut-être nous humilier *par une chute totale;* mais il espère toujours que Dieu sauvera la France et la fera sortir de l'abîme où elle est plongée. « J'espère, dit-il, que « Dieu sauvera la France, parce que j'espère que Dieu aura pitié de « la maison de saint Louis, et que, dans la conjecture présente, la « France est un grand appui de la Catholicité... Il sait avec quelle « tendresse j'aime ma patrie, avec quelle reconnaissance et quel atta- « chement respectueux je donnerais ma vie pour la personne du roi, « avec quel zèle et quelle affection je suis attaché à la maison royale « et surtout à M. le duc de Bourgogne; mais je ne puis vous cacher « mon cœur : c'est par cette affection vive, tendre et constante que je « souhaite que nos maux nous préparent une vraie guérison, et que « cette violente crise ne soit pas sans fruit. » Est-là le langage d'un mauvais Français, d'un homme qui désire une *défaite sans ressources de la France?* Qui n'y reconnaîtra plutôt les accents d'une âme passionnée pour le bonheur et la gloire de son pays, et cherchant dans les vues de la religion une ressource et une consolation aux maux les plus désespérés?

Parmi tous les écrits politiques de Fénelon, le plus remarquable, comme le plus complet, est l'*Examen de conscience sur les devoirs de la « royauté.* « C'est, dit M. Nisard, le plus bel écrit de direction qui soit « sorti de la plume de Fénelon... C'est la royauté au tribunal du direc- « teur spirituel; c'est Fénelon confessant le duc de Bourgogne devenu roi. » On croirait, en lisant ces paroles, que cet écrit a trouvé grâce devant M. Nisard. Le début rappelle le jugement d'un grand admirateur de Bossuet exprimant en ces termes l'impression qu'il éprouvait en lisant ce bel ouvrage de Fénelon. « On croit voir l'humanité s'asseoir

Digitized by Google

« avec la religion aux côtés du jeune prince, pour lui inspirer de con-
« cert toute la délicatesse de conscience que l'Evangile exige d'un roi,
« pour lui révéler tous les dangers, toutes les illusions, tous les piéges
« dont il est obligé de se préserver, tous les jugements de Dieu et des
« hommes qu'il doit prévenir, enfin tous les conseils de la véritable
« gloire qu'il doit ambitionner, et toutes les règles de morale qu'il doit
« suivre, s'il veut rendre les peuples heureux. » (Maury.)

S'imaginerait-on cependant que tout ce détail de conseils religieux et de règles de morale, qui fait le fond de l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, est précisément ce qui mécontente le plus M. Nisard, ce qui lui fait dire que le *chimérique* domine dans cet ouvrage comme dans tous les autres dont il vient de parler? Non content de relever dans celui-ci les défauts qu'il a signalés dans les autres, il y voit de plus *un examen en quelque sorte calomnieux des consciences royales, un acte d'accusation minutieux contre les consciences royales;* et si vous voulez une preuve de ces *minuties calomnieuses,* écoutez M. Nisard. Par exemple, « examinant le prince sur les rai-
« sons qu'il aurait eues d'éloigner de sa personne les sujets forts et
« distingués, Fénelon lui demande s'il n'a pas craint qu'ils *ne contre-*
« *dissent ses passions injustes, ses mauvais goûts, ses motifs bas et in-*
« *décents.* A quel tribunal de la pénitence, continue M. Nisard, un
« roi se dit-il poursuivi de suppositions si violentes? Qui n'aimera
« mieux Bossuet, retenu dans la liberté du confesseur par un res-
« pect mêlé de confiance pour la personne du pénitent, n'attaquant
« les vices des princes que sur l'autorité de la morale universelle,
« ou avec les paroles mêmes des livres saints, dont la hardiesse cou-
« vre la sienne et la rend respectueuse et décente, et sachant inter-
« roger les consciences royales sans les fatiguer de sa pénétration
« implacable, sans les embarrasser par sa subtilité, sans les attrister
« et les décourager par sa défiance? » Qui n'admirerait ici la douce morale de M. Nisard et son indulgence pour *les consciences royales,* même pour les consciences des *rois absolus*, à l'usage desquels Fénelon destinait son *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté?* M. Nisard ignore-t-il donc que les *rois absolus* ont souvent besoin des avis qu'il trouve à reprendre dans cet *Examen?* Ignore-t-il que ces avis sont principalement nécessaires à ceux qui sont dominés par des passions injustes, et que plus ils craignent *d'être contredits dans leurs mauvais goûts, dans leurs motifs bas et indécents,* plus il est im-

Digitized by Google

portant qu'un sage directeur leur fasse entendre le langage sévère de la religion et de la conscience? M. Nisard aurait-il voulu que Fénelon négligeât ces détails comme inutiles aux *consciences royales*, comme n'étant propres qu'à *les fatiguer* et *les embarrasser*; qu'il leur ôtât par son silence le frein le plus puissant que la religion puisse opposer à ces *injustes passions* qui causent si souvent la ruine des Etats et le malheur des peuples? *Bossuet*, dit M. Nisard, *ne fait pas un examen en quelque sorte calomnieux des consciences royales;* il est retenu dans la liberté du confesseur par un respect mêlé de confiance pour la personne du pénitent.

Il est curieux assurément de voir notre critique discerner avec tant de sagacité la conduite de Bossuet et celle de Fénelon dans le tribunal de la pénitence, et corriger le prétendu rigorisme de l'un par l'indulgence de l'autre. Mais où a-t-il vu que les principes et la conduite de Bossuet fussent à cet égard différents des principes et de la conduite de Fénelon? Est-ce bien sérieusement qu'on attribue à Bossuet ce prétendu *respect mêlé de confiance pour la personne du pénitent,* à Bossuet qui, non-seulement dans le tribunal de la pénitence, mais dans ses écrits et dans sa conduite, se montrait si ferme contre les *passions injustes* des princes, et même contre celles d'un monarque aussi *absolu* que Louis XIV? Que M. Nisard veuille seulement parcourir les nombreuses et fortes leçons qu'il leur adresse, dans sa *Politique sacrée,* sur tous les devoirs de la royauté, sur leur conduite publique et particulière, sur *les inconvénients et les tentations qui accompagnent la royauté et sur les remèdes qu'on y doit apporter;* qu'il se rappelle surtout l'admirable conduite de l'évêque de Meaux, et le courage vraiment épiscopal avec lequel il combattit, de vive voix et par lettres, la honteuse passion de Louis XIV pour Mme de Montespan, et qu'il juge lui-même s'il a pu, avec tant soit peu de vraisemblance, opposer en cette matière la prétendue indulgence de Bossuet à la sévérité de Fénelon. Ou je me trompe fort, ou M. Nisard se montre ici plus relâché que tous les casuistes si durement flétris par Pascal, en témoignant une si grande indulgence pour les *consciences royales* et pour les injustes *passions* des souverains, même les plus *absolus*, jusqu'à faire un crime aux directeurs des *consciences royales* de le sinquiéter sur leurs plus honteux penchants et sur leurs plus injustes conquêtes.

Que dirai-je maintenant de la funeste influence que M. Nisard attri-

Digitized by Google

bue aux principes de Fénelon sur les défauts du duc de Bourgogne? « Cette piété sombre et minutieuse, ce trop de temps donné à la « prière, ces scrupules, cette curiosité et ce mécontentement de soi, « cet excès de raisonnement et cette peur d'agir, ces rêveries et cette « poursuite de chimères, *voilà tout le chimérique de la perfection im-* « *possible imaginée par son précepteur.* » Malgré l'exagération manifeste de ce portrait, il est vrai que la voix publique a reproché au duc de Bourgogne une partie de ces défauts ; Fénelon lui-même pensait que ces reproches n'étaient pas sans fondement, et il n'ignorait pas que des esprits malins l'accusaient, comme fait aujourd'hui M. Nisard, des défauts de son élève. Mais, en supposant ces défauts aussi réels que le prétend M. Nisard, est-il juste d'en attribuer la cause à Fénelon, qui les a toujours combattus avec zèle et souvent avec un succès remarquable, au témoignage de ses contemporains? Où sont les instituteurs capables de faire des élèves sans défauts? M. Nisard en connaît-il beaucoup? Combien de fois les plus sages et les plus habiles instituteurs ne voient-ils pas leurs efforts inutiles, ou du moins couronnés de bien faibles succès? Bossuet lui-même, malgré tout son génie, en a-t-il obtenu de bien remarquables dans l'éducation du fils de Louis XIV? Et n'est-il pas reconnu que, sous ce rapport, le duc de Bourgogne a fait beaucoup plus d'honneur à son précepteur? Je suis loin d'en faire un crime à Bossuet et de vouloir établir un parallèle entre le précepteur du Dauphin et celui du duc de Bourgogne; mais pourquoi dépouiller Fénelon de ce qui a fait jusqu'à présent le plus beau titre de sa gloire, de l'aveu même du duc de Saint-Simon, que M. Nisard invoque à l'appui de ses assertions en cette matière? Voici en quels termes cet écrivain, beaucoup plus porté à blâmer qu'à louer ses contemporains, et surtout ceux qui jouaient un rôle important à la cour, exprime le succès étonnant des sages instituteurs du duc de Bourgogne : « Le prodige, dit-il, est qu'en très-peu de temps « la dévotion et la grâce en firent un autre homme, et changèrent ses « nombreux et redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. « De cet abîme sortit une prince affable, doux, humain, modéré, « patient, modeste, humble et austère pour soi, tout appliqué à ses « obligations et les comprenant immenses. Il ne pensa plus qu'à allier « les devoirs de fils et de sujet à ceux auxquels il se voyait destiné. »

III. Venons enfin aux preuves de l'*esprit chimérique de Fénelon*, tirées de ses *écrits littéraires*. Ici nous sommes, à vrai dire, sur le

Digitized by Google

terrain de M. Nisard. Un *homme de lettres*, un *professeur de littérature*, a quelque droit d'être écouté sur des questions littéraires ; mais ici nous nous permettrons encore de le contredire. Ce qui nous a d'abord étonné dans son premier article, c'est l'influence qu'il attribue à *toutes les querelles philosophiques et théologiques du XVIIe siècle*, et particulièrement à la controverse du quiétisme, sur *l'esprit national*, sur *l'art et la langue*. « Il a été d'un intérêt capital, dit M. Nisard, « pour la conduite générale et la perfection de l'esprit français, que « la victoire soit demeurée successivement à Descartes contre Gas- « sendi, à Pascal contre les Jésuites, aux catholiques contre les pro- « testants, à Bossuet contre Fénelon. L'influence du jansénisme, du « quiétisme, du jésuitisme, de l'idéologie sur le génie national et sur « la langue serait aisée à marquer : ce sont autant de schismes qu'il « a fallu détruire dans l'intérêt de l'unité intellectuelle de notre « pays... La langue souffrait de ces subtilités plus ou moins inno- « centes... Les Jésuites auraient relâché cette langue, les jansénistes « la desséchaient, les quiétistes l'obscurcissaient et l'aiguisaient jus- « qu'à la rendre inintelligible... La défaite de Fénelon fit cesser des « écrits où la belle langue du XVIIe siècle recevait de si graves dom- « mages de cette spiritualité outrée, qui la chargeait de vains mots « et altérait sa pureté. »

Voilà, pour un *homme de lettres* et pour un professeur de *littérature*, une doctrine bien singulière. Je n'ai pas l'honneur d'être professeur de littérature ; j'ose à peine prendre la qualité d'*homme de lettres;* mais j'en appelle à toutes les notabilités en ce genre, et je serais bien surpris d'être démenti sur ce point. Quoi ! *l'art et la langue* étaient intéressés en France à la défaite des Jésuites, c'est-à-dire des plus habiles instituteurs de la jeunesse que la France ait eus dans son sein depuis trois siècles, des instituteurs qui ont formé un si grand nombre, peut-être le plus grand nombre des hommes célèbres dont le siècle de Louis XIV se glorifie, à commencer par Bossuet, qui rend un si bel hommage à *tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, de la politesse et de la littérature qu'on voit briller dans leur sainte institution ? L'art et la langue du XVIIe siècle* étaient défigurés, la pureté surtout de *la langue était altérée par Fénelon* dans ses écrits sur le quiétisme, dans ces écrits qui faisaient dire à Bossuet lui-même que M. de *Cambrai avait de l'esprit jusqu'à faire peur*, dans ces écrits où l'évêque de Meaux reconnaissait tant d'art, jusqu'à reprocher à Féne-

Digitized by Google

lon de *divertir la cour et la ville en ramenant les grâces des Lettres provinciales*, que M. Nisard admire avec raison comme un chef-d'œuvre sous le rapport de *l'art et de la langue?* Mais voici bien plus encore: ce sont des assertions fausses et gratuites, ce sont des assertions incohérentes et contradictoires. *L'art et la langue* étaient tout à la fois intéressés, selon M. Nisard, à la défaite des Jésuites et à celle de Pascal: à la défaite des Jésuites, qui *auraient relâché la langue;* à la défaite de Pascal, puisqu'il soutenait contre eux le jansénisme, qui, selon M. Nisard, *desséchait la même langue. Est-ce donc un homme de lettres, est-ce un professeur de littérature* qui prononce, en matière même littéraire, des jugements si étranges, si contradictoires, si clairement démentis par les faits? J'en demande pardon à M. Nisard, mais du moment où je l'ai vu entraîné par son imagination et ses préjugés à de pareils écarts, j'ai commencé à me défier de son autorité; même en littérature, et pour peu que ses assertions me paraissent sujettes à difficulté, je suis résolu d'en appeler à de plus habiles.

Je doute fort, par exemple, qu'ils admettent son jugement sur Bossuet et Fénelon, considérés comme écrivains ou comme littérateurs. « Les études profanes de Fénelon, dit-il, marquaient le même goût « que ses études théologiques, c'est-à-dire le même esprit subtil et « chimérique. A la différence de *Bossuet,* qui est plus *Latin* que *Grec,* « *Fénelon* est plus *Grec* que *Latin;* et parmi les auteurs grecs, il goûtait « Platon surtout, dans les écrits duquel il n'est pas malaisé de trou- « ver tous les excès des opinions idéalistes, et même le quiétisme, « que Bayle y a découvert presque sans paradoxe. » Je n'examine point ce qu'il faut penser du prétendu *quiétisme de Platon*, que M. Nisard se plaît à rappeler à l'occasion du quiétisme de Fénelon; j'en ai dit assez pour montrer que M. Nisard est ici hors de sa sphère et parle de ce qu'il n'entend pas. Mais, de bonne foi, croit-il que les maîtres de l'art lui accorderont cette prétendue différence entre *Bossuet*, plus *Latin* que *Grec*, et *Fénelon*, plus *Grec* que *Latin?* Ne lui demanderont-ils pas plutôt quel peut être le fondement de cette antithèse? Serait-ce la différence des études de Bossuet et celles de Fénelon; le goût marqué de chacun d'eux pour l'une ou l'autre des deux littératures que M. Nisard met ici en opposition, ou bien le caractère dominant de leurs ouvrages? Je cherche en vain sous ces différents rapports un fondement à l'opinion de M. Nisard. Qui ne sait, en effet, que Bossuet et Fénelon apprirent de bonne heure à connaître et à

Digitized by Google

goûter les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome, et conservèrent toute leur vie un goût marqué pour les uns comme pour les autres? Le goût de Bossuet pour Homère allait jusqu'à une sorte d'*enthousiasme*. « Il le plaçait au-dessus de tous les poëtes et de tous « les orateurs, et il ne prononçait jamais son nom sans dire *le divin* « *Homère*... Il savait par cœur presque toute l'*Iliade* et l'*Odyssée;* il « en récitait quelquefois de longs fragments avec la même facilité que « les vers de *Virgile* et d'*Horace*, qui étaient restés gravés dans sa « mémoire depuis sa première jeunesse. Pendant l'éducation de Mgr le « Dauphin, il était si plein d'Homère qu'il en récitait souvent des vers « en dormant; que souvent il s'éveillait par la forte attention qu'il « apportait à les réciter, comme on s'éveille au milieu d'un songe « dont on est agréablement frappé[1]. » Qu'en pense M. Nisard? Serait-il bien étonnant que *certains hommes de lettres* fussent portés à croire, contre son opinion, que *Bossuet* était plus *Grec* que *Latin?* On a prétendu que Bossuet, avant de composer ses chefs-d'œuvre oratoires, *lisait Homère pour s'enflammer en contemplant les peintures ravissantes de l'Iliade*[2]. Je suis loin de garantir la vérité de cette anecdote; mais tous ceux qui l'ont admise, au moins comme vraisemblable, ne l'eussent pas ainsi accueillie s'ils n'eussent trouvé quelque chose d'*homérique* dans l'éloquence de Bossuet. Quant à Fénelon, s'il goûtait et admirait sincèrement le *divin Homère* et tous les chefs-d'œuvre de la littérature grecque, peut-on dire qu'il goûta moins ceux de la litérature latine? Ce ne sera pas, je crois, l'opinion de ceux qui liront attentivement sa *Lettre à l'Académie française*, pour ne pas parler de ses autres écrits et surtout de sa *correspondance*, où le goût de la littérature latine éclate si souvent et d'une manière si attachante, tantôt par des citations et des réminiscences, tantôt par des lettres latines sur toute sorte de sujets, qui rappellent tout ce que la langue du beau siècle d'Auguste peut offrir de plus élégant et de plus gracieux. A la vue de cette agréable variété d'ornements et de style qui distingue les écrits de Fénelon, je serais bien tenté de croire, contre l'opinion de M. Nisard, que l'archevêque de Cambrai *n'était pas moins Latin que Grec*. J'attends encore là-dessus le jugement des maîtres de l'art.

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. IV, n° 1.

[2] Maury.

Digitized by Google

Jusqu'à ce qu'ils aient prononcé, j'inclinerai à croire que les deux prélats goûtaient également les chefs-d'œuvre littéraires d'Athènes et de Rome, et que si le principal ouvrage littéraire de Fénelon se fait surtout remarquer par une teinte homérique, les productions oratoires de Bossuet ne rappellent pas moins la sublimité et le génie inventif du poëte grec.

M. Nisard dira peut-être que je m'attache à relever une assertion littéraire d'une faible importance. J'avoue qu'à regarder la chose en elle-même, il est assez peu important de savoir si *Bossuet* était plus *Latin* que *Grec*, et *Fénelon* plus *Grec* que *Latin*. Mais si la question considérée en elle-même a très-peu d'importance, les observations qu'elles m'ont donné lieu de faire me conduisent naturellement à plusieurs conséquences dont M. Nisard lui-même ne peut manquer de reconnaître l'importance relativement à notre discussion. Il suit en effet des observations précédentes que le jugement de M. Nisard sur le caractère propre de Bossuet et de Fénelon, considérés comme littérateurs ou comme écrivains, n'est pas incontestable, et même qu'il peut être contesté par des raisons très-plausibles. Il suit également de ces observations que si les règles fondamentales de goût, en matière littéraire, sont faciles à connaître et généralement reconnues, les applications sont souvent arbitraires et très-sujettes à contestation; qu'un *homme de lettres*, fût-il *professeur de littérature*, ne doit faire ces applications qu'avec beaucoup de réserve, surtout lorsqu'il se permet de contredire le sentiment universel, lorsqu'il ose condamner un des maîtres de l'art, un homme généralement regardé comme un modèle sous le rapport du goût et du style. D'après ces principes incontestables, M. Nisard peut-il se flatter de n'avoir pas passé les bornes en taxant aussi durement qu'il l'a fait les écrits littéraires de Fénelon, en adressant à l'un de nos plus grands écrivains, d'un ton si tranchant et si décisif, des leçons de goût et de convenance sur le fond et le style de ses plus beaux ouvrages; enfin en répétant jusqu'à satiété cette odieuse qualification d'*esprit chimérique* qu'un écrivain modéré n'oserait se permettre contre un auteur du second ordre, et se reprocherait même quelquefois d'adresser à un simple rédacteur de journal?

Mais quoi! dira M. Nisard, est-il donc défendu à la critique d'examiner les chefs-d'œuvre de l'art pour les apprécier, pour en distinguer le fort et le faible, et par cela même relever davantage ce qu'ils

Digitized by Google

offrent de plus admirable? Non, sans doute, pourvu, dit M. de Chateaubriand, que la critique se souvienne que ce n'est plus un écolier qu'elle corrige; mais qu'elle est appelée à juger un homme vieilli dans l'art, et dont elle ne peut relever les erreurs qu'avec méfiance, mesure et politesse.

Continuons à écouter M. Nisard. « *La chimère d'une perfection im-* « *possible* est la seule cause des erreurs littéraires de Fénelon, et en « particulier de ses étranges théories sur la langue et la poésie fran- « çaise. Notre langue ne lui paraît pas assez riche... Il se plaint de « notre versification, qui perd plus, dit-il, qu'elle ne gagne par les « rimes... Il propose l'inversion pour remédier à la rigueur de notre « syntaxe, etc., etc. » Voilà, en peu de mots, les principaux griefs de M. Nisard contre la *Lettre à l'Académie française*. Le *Télémaque* même, selon lui, a *des défauts sensibles* aux yeux *des personnes assez instruites pour discerner tous les genres de convenance dans les ouvrages d'esprit*. « Quoique le plan soit heureux, le récit rapide, et l'ou- « vrage écrit de verve, le mélange du roman et de l'allusion dans le « *Télémaque* est une des causes *du froid qu'on y sent*... Une autre cause « *du froid de cet ouvrage*, c'est que l'Olympe païen y est représenté « par un chrétien, et l'amour par un prêtre... Une dernière cause *du* « *froid dans Télémaque*, c'est que les païens y sont trop chré- « tiens, etc., etc. » Dans cet étrange jugement, je pourrais relever autant d'erreurs que de mots. La *Lettre à l'Académie française* a placé, dit M. Villemain, Fénelon au premier rang parmi les critiques; il sert à expliquer la simplicité originale de ses propres écrits, et la composition si antique et si neuve du *Télémaque*. Cette production immortelle atteste, selon M. de Feletz, le goût vif et pur de Fénelon pour l'antiquité; tous ses écrits le respirent, mais nul autre peut-être à un aussi haut degré que sa *Lettre* sur l'éloquence et à l'Académie française. C'est là que les plus beaux passages des écrivains du siècle d'Auguste se pressent dans sa mémoire, s'accumulent sous sa plume, et reçoivent ces commentaires courts et rapides où se peignent si bien son exquise sensibilité, sa profonde admiration, son doux enthousiasme. Vraiment c'est se moquer du lecteur que de lui dire qu'une des *causes du froid du Télémaque*, c'est que l'*Olympe païen y est représenté par un chrétien*, quand tout le monde s'accorde à dire que l'illustre archevêque, en saisissant le secours du Christianisme, a été sublime, et qu'il a surpassé les poëtes anciens dans les

Digitized by Google

peintures qu'il trace, soit des douleurs des coupables, soit du bonheur des justes, quand il n'y a pas un homme de goût qui n'applaudisse à ce jugement de M. Villemain : « Rien n'est plus philosophique « et plus terrible que les tortures morales qu'il place dans le cœur « des coupables, et pour rendre ces inexprimables douleurs son style « acquiert un degré d'énergie que l'on n'attendrait pas de lui et que « l'on ne trouve dans aucun autre. Mais lorsque, délivré de ces affreu- « ses peintures, il peut reposer sa douce et bienfaisante imagination « sur la demeure des justes, alors on entend des sons que la voix hu- « maine n'a jamais égalés, et quelque chose de céleste s'échappe de « son âme enivrée de la joie qu'elle décrit. » Nous connaissons bien les défauts de *Télémaque,* et ce qui lui manque pour être une véritable épopée. L'instituteur a sacrifié à l'instruction morale de son élève l'ordonnance de l'ensemble, la rapidité de l'action, la progression croissante des mouvements dramatiques. Mentor fait souvent des homélies morales et politiques qui ne s'adressent qu'au duc de Bourgogne. Voilà tout ; mais qui croira jamais que Fénelon ait eu la pensée d'appliquer à la France, à un vaste empire, les règlements et les détails dans lesquels il se complaît pour sa petite république de Salente... Il eût manqué aux premières lois du bon sens : ce qu'on ne voudra pas sans doute admettre.

Que M. Nisard eût relevé quelques théories littéraires de Fénelon avec les égards que mérite un aussi grand maître ; qu'il eût combattu sa méthode et sa préférence pour la prédication improvisée, qui souffrent quelques difficultés, et qui ne peuvent convenir qu'à un petit nombre d'hommes capables de fortes méditations et éminemment éloquents ; qu'il eût trouvé ses réflexions sur la pauvreté de notre langue trop sévères, et surtout victorieusement réfutées par ses propres chefs-d'œuvre, personne ne se fût récrié contre les décisions de M. Nisard. Geoffroy a dit que Fénelon, si tendre en théologie, d'un génie si doux et si fleuri, est presque un janséniste en littérature, qu'aucun écrivain n'eut jamais le goût plus antique. Mais on aura de la peine à pardonner à M. Nisard de prendre le ton de maître, et du maître le plus sévère, en jugeant un écrivain du premier ordre, un écrivain que ses contemporains et la postérité ont regardé comme un modèle. Tant de hauteur, tant d'aigreur, paraîtront souverainement déplacées dans une discussion de cette nature, et à l'égard d'un si beau talent et d'un si beau caractère. Loin d'être autorisé par son

Digitized by Google

titre de *professeur* à prendre ce ton, M. Nisard devait se l'interdire plus rigoureusement que personne, dans la crainte de donner à ses élèves le dangereux exemple de ce ton leste, décisif et tranchant qu'il serait le premier à leur reprocher en pareille matière.

Venons enfin à la conclusion de M. Nisard; elle m'aidera à tirer la mienne. La conséquence qu'il tire de sa longue et minutieuse critique des *écrits religieux, politiques et littéraires de Fénelon* est encore plus étonnante que cette critique elle-même; on dirait que M. Nisard a voulu ménager à ses lecteurs le plaisir de la surprise. Le principal but de son travail était, comme on l'a vu, de justifier par l'examen des principaux écrits de Fénelon, ce mot piquant que Voltaire attribue à Louis XIV : *M. de Cambrai est le plus chimérique des beaux-esprits de mon royaume*. M. Nisard va beaucoup plus loin dans sa conclusion, et ce qu'il avait déjà insinué quelquefois dans le développement de ses preuves, il le dit crûment en finissant. « A part toutes ces théories, « dit-il, auxquelles se mêlent d'ailleurs tant de vérités de détail... par « cette ardeur de toucher à toutes choses, par tant de mobilité et « d'inquiétude, par ce mélange de l'esprit de domination et de l'es- « prit de liberté, *Fénelon appartient au XVIIIe siècle*. Un prêtre, « un archevêque est le précurseur de la philosophie. Pourquoi le « XVIIe siècle l'a-t-il tant vanté? parce qu'il s'y est reconnu. Sa doc- « trine de l'amour pur... mène au déisme du XVIIIe siècle. De ces « critiques si vives, et, eu égard au temps, si indiscrètes du gouver- « nement de Louis XIV... sortira ce formidable esprit d'analyse qui « aura la gloire de dissoudre la société monarchique et catholique du « XVIIe siècle... Ce *moi* qui remplit tous les écrits de Fénelon; le *moi* de « Montaigne, humilié par Pascal, presque anéanti par le jansénisme, « qui l'avait effacé de tous ses écrits, mais qui reparaît dans Fénelon, « si pétulant, si inquiet, si téméraire, malgré tant de grâces, qu'est-ce « autre chose que le *moi* des écrivains du XVIIIe siècle? » Je m'arrête, et je répugne à transcrire plus au long cette violente diatribe. Un homme du caractère de Fénelon est assez vengé par l'injustice évidente de ces déclamations. Nos lecteurs savent maintenant à quoi s'en tenir sur les plus tranchantes assertions de M. Nisard; sur l'*esprit de liberté* qu'il attribue à Fénelon; sur la confusion du quiétisme le plus grossier avec l'amour pur enseigné par ce prélat; sur les prétendues *critiques indiscrètes du gouvernement de Louis XIV*, et sur tant d'autres griefs de M. Nisard contre l'archevêque de Cambrai. Pour ce qui

Digitized by Google

regarde en particulier l'*esprit de liberté* que M. Nisard lui attribue, j'ai de la peine à comprendre comment il peut le concilier avec la *chimère de la royauté absolue*, qu'il reproche d'ailleurs si durement à Fénelon. Qu'y a-t-il de plus opposé que cette *royauté absolue* à *l'esprit de liberté*, dans le sens où l'entend M. Nisard, si plein d'admiration pour les *héroïques novateurs de* 1789, et pour le *progrès qui pousse les nations en avant?* Mais c'est un parti pris par M. Nisard de trouver l'*esprit chimérique* de Fénelon dans tous ses écrits, et surtout dans ses écrits politiques, soit qu'il y soutienne *la chimère de la royauté absolue,* soit qu'il y fasse la critique de cette royauté par cet *esprit de liberté* qui préludait à la philosophie du XVIIIe siècle.

En finissant, nous plaindrons de nouveau et bien sincèrement M. Nisard de n'avoir pas senti l'inconvenance d'une critique si peu mesurée à l'égard d'un auteur dont la France s'est toujours honorée, d'un auteur que les étrangers même nous envient, et dont les défauts, en les supposant réels, sont rachetés par tant de beautés d'un ordre supérieur. Mais nous plaindrons surtout M. Nisard de n'avoir pas senti jusqu'à présent tout ce qu'il y a d'aimable, de doux et d'attachant dans le caractère de Fénelon, qui a fait les délices de ses amis comme il fait encore aujourd'hui le charme de tous ceux qui l'étudient dans ses différentes histoires. M. Nisard n'a-t-il jamais lu en particulier celle dont le cardinal de Bausset a enrichi notre littérature, et, s'il l'a lue, comment a-t-il pu résister à l'impression qu'elle produit généralement dans ses lecteurs depuis près de quarante ans? Quelle que puisse être la cause des préjugés de M. Nisard, et de cette espèce d'antipathie qu'il manifeste trop clairement pour Fénelon, je ne doute pas qu'il ne fût bientôt réconcilié avec ce beau caractère, s'il lui arrivait jamais d'en rencontrer un semblable parmi ses nombreux amis. Peut-être M. Nisard est-il bien éloigné de le souhaiter, mais nous n'hésitons pas à en former le vœu pour lui. C'est toute la vengeance que nous voulons tirer de lui pour tout le mal qu'il dit de Fénelon, et pour la peine qu'il a causée aux amis et aux admirateurs de ce grand homme.

L'abbé DASSANCE.

Digitized by Google

SUGER.

Dans le courant de l'année 1091, un homme, auquel on donne sans preuve le nom de Hélimand, vint à l'abbaye de Saint-Denis, et offrit à l'autel de l'apôtre des Gaules un enfant alors âgé d'une dizaine d'années. Cet enfant était d'une complexion chétive, d'une petite taille, d'une figure anguleuse et sans grâce, et la vivacité de son regard révélait seule sa précoce intelligence. Il venait de Toury en Beauce, selon D. Félibien [1]; du territoire de Saint-Omer, selon d'autres biographes [2]; il était né à Saint-Denis même, d'après D. Gervaise [3]. Les historiens ne concordent, en effet, ni sur la patrie de Suger, ni sur la date précise de sa naissance, que les uns placent en l'an 1080, et que les autres reculent jusqu'à 1083; mais tous s'accordent pour reconnaître qu'il sortait du peuple et qu'il était né dans la pauvreté. Conformément à une coutume alors existante, Hélimand enveloppa la main de son fils dans la nappe de l'autel pendant la célébration du saint sacrifice et fit donation de l'enfant au monastère. Cette cérémonie se nommait oblation. Elle avait pour effet de vouer l'enfant à la vie monastique par la suprême volonté de ses parents, de briser pour lui tous les liens de la

[1] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis,* liv. IV.

[2] Notice sur Suger, par M. Guizot. *Collect. des Mém. sur l'hist. de France,* t. VIII.

[3] *Hist. de Suger, abbé de Saint-Denis et régent du royaume sous Louis-le-Jeune,* par D. Gervaise, liv. I.

Digitized by Google

famille et de le rendre étranger au monde. Il n'avait plus pour patrie que l'abbaye destinée à voir s'écouler ses jours, et pour mère que la Vierge sainte, dont le doux visage souriait à son enfance abandonnée au milieu des fêtes et sous ses ornements d'or.

Cette coutume, autorisée dans le VIIe siècle par le quatrième concile de Tolède, donnait lieu à des abus fréquents [1] : aussi l'Eglise, avec sa sagesse ordinaire, ne tarda-t-elle pas à modifier les conséquences tyranniques qui résultaient de l'oblation, et supprima-t-elle cet usage, au concile de Trente, comme attentatoire à la liberté humaine dans ce qu'elle a de plus inviolable. Il faut bien reconnaître cependant qu'une telle coutume présentait au XIe siècle moins d'inconvénients que d'avantages. Vouer des fils de serfs à la vie monastique, c'était les arracher aux misères de leur condition, et leur assurer un abri contre les tempêtes de ces sombres années durant lesquelles la société semblait sur le point de se dissoudre par les invasions des Barbares, les abus de la force et les périodiques assauts de la famine. Placer un enfant à l'ombre de l'autel, c'était l'associer aux classes libres et respectées, lui ouvrir la carrière des études, et le mettre en mesure de s'élever par la seule voie alors ouverte à l'intelligence.

Saint-Denis était le centre et comme le cœur même de la jeune monarchie, qui, assise aux rives de la Seine, commençait à s'étendre sur les provinces voisines. Catulla, une noble Romaine, avait dérobé les corps sanglants de l'évangélisateur des Gaules et de ses compagnons martyrisés, et sur le champ même où ce précieux dépôt avait été enfoui s'était élevée une chapelle détruite par les Barbares durant les grandes invasions. Elle fut remplacée par une église érigée, dit-on, par sainte Geneviève. Dagobert, fuyant la colère de Clotaire II, s'était réfugié dans cette enceinte consacrée, et avait fondé le monastère, d'où une perpétuelle psalmodie montait jour et nuit vers le ciel.

[1] Si quos gibbosos, deformes, stupidos et sæculo ineptos habebant filios, eos monasteriis includebant, injusta quasi in eorum collum oblationis catena. Mabillon, *Analect.*, t. III, p. 467.

Digitized by Google

Les princes mérovingiens couvrirent d'or et incrustèrent de pierreries les tombeaux des martyrs. Mais il fallut bientôt ou cacher ces richesses, ou les épuiser pour faire face aux nécessités de ces déplorables temps. L'abbé Louis, le successeur d'Hilduin, l'un des réformateurs de la discipline, fut pris par les Normands et racheté au prix des dépouilles de l'abbaye. Plus tard, en 865, le monastère lui-même fut ravagé par les païens, qui vinrent profaner la tombe où reposait Charles-Martel. Aussi Charles-le-Chauve entoura-t-il l'église et les cellules d'une enceinte fortifiée, dominée par deux tours massives encore debout lorsque le jeune Suger fut admis dans le monastère.

Au commencement de la troisième race, les richesses des moines étaient devenues immenses; les vertes prairies de l'abbaye, ses forêts giboyeuses, ses fermes sans nombre et ses fiefs fortifiés s'étendaient à perte de vue, de la Seine à la Marne, dans toute la plaine du Parisis. Hugues Capet et Robert, son fils, avaient doté l'abbaye de terres considérables dans les provinces les plus éloignées du royaume : aussi, sous l'administration de l'abbé Adam, le prédécesseur de Suger, les biens de Saint-Denis étaient-ils estimés suffisants pour nourrir cent mille hommes [1]. Il n'y a donc pas à s'étonner si, sous l'administration de Suger lui-même, il fut possible à l'abbaye d'équiper un corps d'armée tout entier dans la guerre contre l'empereur Henri V.

Il était impossible qu'une telle accumulation de richesses n'amenât pas un relâchement dans la discipline monastique. Les moines de Saint-Benoît, qui occupaient Saint-Denis, avaient déjà subi plusieurs réformes. Odilon, moine de Cluny, avait fait refleurir pendant quelques années l'austérité de la règle dans cette communauté, entourée de la vénération des peuples, et à laquelle les rois confiaient leurs restes. Mais, soustraite depuis longtemps à la juridiction de l'évêque de Paris, l'abbaye de Saint-Denis ne relevait que d'elle-même, et avait pour vassaux,

[1] On peut consulter sur les propriétés de l'abbaye, D. Félibien, *Hist. de Saint-Denis ; Recueil de pièces justificat.*, p. 49, et l'*Hist. de Suger*, par D. Gervaise, t. I, p. 23.

Digitized by Google

dans l'ordre féodal, les plus grands seigneurs du royaume. Aussi les causes de relâchement agissaient-elles avec une intensité toujours croissante sur des natures rudes et sensuelles, et rendaient-elles inutiles tous les efforts des réformateurs. Depuis plus d'un siècle, l'usage de la psalmodie perpétuelle avait cessé; l'abbé s'occupait plus d'administrer ses domaines et de les défendre contre les seigneurs voisins que de surveiller la stricte observance, et l'on était bien moins exact à l'office qu'au réfectoire. Le désordre était devenu si grand vers le XIe siècle que les moines avaient cessé de porter l'habit de leur ordre, et qu'on voyait les disciples de Saint-Benoît, l'éperon au talon et le faucon sur le poing, parcourir, à la suite des meutes bruyantes, les vastes forêts de l'abbaye, pendant que les voix de l'orgie retentissaient dans les vastes salles et dans les cellules profanées.

On voulut soustraire à ce spectacle peu édifiant et à ces distractions fréquentes le jeune enfant, dont l'abbé avait remarqué l'heureux naturel. Suger fut conduit à quelque distance de l'abbaye, dans le petit prieuré de Saint-Martin-de-Lettré, et fut envoyé plus tard compléter ses études dans une école alors fameuse, située près de Poitiers, afin d'être instruit dans toutes les sciences divines et humaines. Sachant parler et écrire en latin d'une manière facile quoiqu'assez peu correcte, il aimait le commerce des poëtes de l'antiquité, et particulièrement celui d'Horace; il avait surtout, selon l'humble biographe, témoin et confident de toute sa vie, un goût, rare à cette époque chez les clercs, pour l'histoire nationale. Il la cultivait avec prédilection, en même temps que son esprit s'exerçait à toutes les subtilités de la dialectique et aux hautes contemplations de la théologie [1]. Rentré au monastère de Saint-Denis à l'âge de dix-huit ans, il se fit remarquer de tous par les éminentes qualités de son esprit et par l'habile discrétion de sa conduite.

[1] Scripturæ divinæ ita erat lectione plenissimus, ut undecumque interrogatus fuisset, paratum haberet competens absque dilatione responsum. Gentilium vero poetarum ob tenacem memoriam oblivisci usquequaque non poterat, ut versus horatianos utile aliquid continenter

Digitized by Google

A l'époque où le jeune Suger se conciliait les bonnes grâces de l'abbé Adam, Louis, fils aîné du roi Philippe Ier, était confié aux soins des moines de l'abbaye pour être formé aux doubles devoirs d'un pieux chrétien et d'un puissant chef féodal. L'arrière-petit-fils de Hugues Capet et le descendant des serfs furent élevés dans cette égalité chrétienne que la religion rendait seule possible entre des êtres séparés par une telle distance. Ils grandirent ensemble dans la vieille abbaye, suivant les mêmes exercices, écoutant les mêmes leçons, échangeant, au milieu des bouleversements dont le bruit venait troubler leur solitude, de communes pensées d'ordre et de discipline sociale.

C'était de l'union de l'idée cléricale et de l'idée monarchique qu'allait sortir la société nouvelle, et il y a moins à s'étonner à cette époque qu'à toute autre de l'association intime qui s'établissait naturellement entre un jeune lévite et un jeune prince. Quelles émotions ne durent pas traverser ces deux intelligences au début de leur vie! Que d'événements et de merveilles ne vinrent pas les saisir et les dominer! Aux brûlantes paroles de Pierre l'Ermite, aux pontificales allocutions d'Urbain II, avaient succédé des expéditions gigantesques. C'étaient des bandes enivrées d'enthousiasme qui se dirigeaient vers le Bosphore comme des nuées d'oiseaux voyageurs et qui allaient couvrir de morts innombrables les campagnes de l'Asie-Mineure. Puis c'était la puissante chevalerie qui, après le flot populaire, s'acheminait à son tour. Un jour on apprenait que l'empereur

usque ad vicenas; sæpe etiam ad tricenas memoriter nobis recitaret. Ita perspicacii ingenio et felici memoria quidquid semel apprehenderat, elabi illi ultra non poterat. Quod cuncti norunt quid memorem, hunc videlicet summum oratorem claruisse temporibus? Re etenim vera, juxta illud Marii Catonis, erat vir bonus dicendi peritus. Tantam si quid in utraque lingua, materna scilicet et latina, facundiæ possidebat gratiam, ut quidquid ex illius ore audisset non eum loqui, sed legi crederes. Erat illi historiarum summa notitia, ut quemcumque illi nominasses Francorum regem. vel principem, statim ejus gesta inoffensa velicitate percurreret. (*Vita Sugerii*, auct. Willelmo ejusdem cenobii monaco et Sugerii contubernali, lib. I, 5.)

Digitized by Google

Manuel avait reçu les guerriers d'Occident dans des palais de marbre et d'or. Un autre jour, on savait que les croisés, échappés aux embûches des Grecs, avaient franchi le bras de Saint-Georges et se trouvaient en face des Turcs. Puis, à de longs intervalles et entourées de toutes sortes d'incertitudes et de mystères, arrivaient dans les abbayes et dans les châteaux des rumeurs tantôt désastreuses, tantôt consolantes, jusqu'à ce qu'enfin un immense cri de joie annonça à l'univers que la croix flottait au Saint-Sépulcre, et que les guerriers francs avaient donné un successeur aux rois d'Israël.

Pendant que ces grandes scènes se passaient en Asie, l'Europe faisait silence. Elle avait vu naguère l'Angleterre conquise dans une bataille, et de simples chevaliers fonder un trône à l'extrémité de l'Italie dans une cause héroïque; elle avait commencé la lutte sanglante du sacerdoce et de l'empire, destinée à reprendre bientôt, et la Normandie était déjà devenue, entre les rois de France et ceux des Anglo-Normands, le théâtre d'une rivalité qui devait dominer le cours du siècle : mais durant la crise orientale, la génération à laquelle appartenaient le prince Louis et le jeune Suger se reposait un moment pour suivre de loin le gigantesque duel de deux religions et de deux mondes.

Philippe Ier, tout entier à ses scandaleuses amours avec Bertrade, qu'il avait enlevée au comte d'Anjou, son époux, occupé d'ailleurs à se défendre contre les anathèmes de l'Eglise, laissait passer, sans y mêler sa vie, le flot des événements. De plus, le royaume traversait à cette époque une crise difficile, et l'indolence que l'histoire reproche à ce monarque tenait moins encore au caractère du prince qu'à la force même des choses.

Après avoir au Ve siècle bouleversé la société romaine établie sur la vaste étendue des Gaules, l'invasion s'était arrêtée au siècle suivant, et l'on avait vu les successeurs de Mérovée jeter les fondements d'une sorte d'organisation régulière dans laquelle l'élément romain se maintenait dans son individualité propre, grâce à l'influence du sacerdoce, à côté de l'élément

Digitized by Google

germanique, en possession de toute la force militaire. Cette société franco-romaine de la première race, dans laquelle une civilisation expirante coexistait avec une civilisation à son aurore, voyait les mœurs élégantes de l'Italie et les institutions du municipe subsister concurremment avec les traditions sauvages des forêts d'où ses chefs étaient sortis. Cependant on pouvait suivre de génération en génération l'altération graduelle de ces éléments primitifs, et il n'était pas impossible d'entrevoir au sein de cette confusion générale l'embryon d'une unité nouvelle. Lorsque la vénération païenne pour le sang des princes mérovingiens se fut affaiblie sous l'influence chaque jour croissante de l'Eglise catholique, on vit disparaître le fantôme d'une royauté qui ne correspondait plus ni aux croyances ni aux souvenirs. La résurrection de l'empire d'Occident, avec son unité et ses pompes, vint signaler le triomphe éclatant, mais précaire, de l'idée romaine, exprimée par le clergé catholique.

A partir de ce jour, c'est contre les souvenirs paternels et contre la domination exercée par l'élément germanique dans les conseils des rois de la deuxième race que se dirigent et l'action de l'opinion publique et les efforts du peuple. Les successeurs immédiats de Charlemagne, pour maintenir leur domination impériale, se trouvèrent dans le cas de s'appuyer sur les princes allemands, sortis d'une souche commune, et qui représentaient la même cause et les mêmes intérêts. L'intervention des empereurs germaniques dans les affaires du royaume fut la véritable cause de la rapide impopularité des princes carlovingiens. Il était facile de voir qu'entre la Loire et la Meuse commençait à s'élever une jeune nation qui n'avait plus rien de commun avec ses pères d'au delà du Rhin, et que cette nation se sentait au cœur une vie propre, dont un idiome nouveau, dérivé du mélange de la langue paternelle avec la langue gallo-romaine, était devenue la rude mais indestructible expression. L'expulsion de Charles de Lorraine, le protégé des empereurs allemands, l'élévation de Hugues, duc de France, le vrai et naturel seigneur de Paris, constatent le triomphe du génie indigène sur tous les élé-

Digitized by Google

ments étrangers. Le jour où la troisième race est appelée à la souveraineté, il demeure évident que le cours des antiques traditions est interrompu; que tous les souvenirs de la patrie primitive sont répudiés, et que le Franc est enfin et à toujours devenu Français. Alors commence notre véritable histoire aux donjons des châteaux que baignent la Somme, l'Oise et la Seine; aux parvis des églises, dont les larges dalles recouvrent les restes des hauts barons; aux maisons de ville, où l'on se réunit pour organiser la défense contre les brigands et les pirates, et jurer de maintenir la commune contre l'oppression du seigneur. La nation grandit dès lors avec la race qui la gouverne : jamais identification ne fut plus étroite, et rarement changement de dynastie s'est expliqué d'une manière plus naturelle par la puissance de faits nouveaux et l'influence d'idées nouvelles.

La nationalité française dut se développer sur un petit théâtre, car elle laissa d'abord en dehors d'elle toute la portion des Gaules dans laquelle n'avait pu se consommer aussi complétement que dans l'Ile de France l'union du peuple conquis et de la race conquérante, celle de l'idiome germanique avec l'idiome roman. Entre les bords de la Loire et les rivages de la Méditerranée l'invasion franque avait à peine pénétré, et les mœurs lui avaient résisté comme le langage. Il en était de même dans l'Ouest, où dominait la race armoricaine, et dans la plus belle des provinces du Nord, que les rois eux-mêmes avaient livrée aux enfants de la Norwége pour payer en quelque sorte la rançon du royaume.

La puissance de Philippe Ier ne s'exerçait donc que sur l'Ile de France et une partie de l'Orléanais dans une étendue correspondante à cinq de nos départements actuels. Les ducs de Normandie et leurs redoutables successeurs, les rois d'Angleterre, possédaient, dès cette époque, sur le sol français, des domaines au moins égaux en étendue. La Bretagne, dans sa pleine indépendance, représentait aussi cinq de nos départements; le comté d'Anjou avec le Maine en couvrait plus de trois; le comté de Flandre en comprenait quatre; la maison de Cham-

Digitized by Google

pagne, dont une branche occupait le comté de Chartres et celui de Blois, resserrait le royaume à ses deux extrémités, vers la Marne et vers la Loire, dans une ceinture de domaines plus étendus que ceux de la couronne. La Lorraine, la Bourgogne et la Provence relevaient du Saint-Empire; enfin, au-delà de la Loire, le Poitou, la Guyenne, l'Aquitaine et le comté de Toulouse comprenaient plus du tiers de la France. Là, sur un sol plus fertile et sous un plus brillant soleil vivait une population supérieure par ses richesses et par son développement intellectuel à la race rude et pauvre qui guerroyait depuis deux siècles aux bords de la Seine pour défendre ses églises et ses moûtiers, ses villes closes et ses châteaux contre le pillage des Normands et le brigandage des barons.

C'était sur ce territoire appauvri par la guerre qu'avait été planté par la main du grand Hugues l'arbre à l'ombre duquel tant de peuples d'origine si diverse, allaient se reposer et se confondre. Les souvenirs de l'antique unité romaine, ceux plus vivants encore de l'empire de Charlemagne, furent les principaux moyens d'influence et d'assimilation employés par les rois de la troisième race pour accomplir cette œuvre d'un succès si improbable. La grande unité monarchique des âges passés avait répandu sur le monde un éclat dont la lueur fascinait les imaginations populaires, même à travers les ténèbres de la barbarie et des siècles. Quoique les rois capétiens eussent renversé les descendants de Charlemagne, leur présence au siége de la domination carlovingienne, le concours que leur prêtait le clergé, et la persévérance de l'Eglise à les présenter comme les successeurs des empereurs, avaient eu pour effet d'assigner aux fils de Hugues Capet une place à part au milieu des dynasties sorties des ruines de l'empire d'Occident et qui s'étaient partagé la France. La féodalité proprement dite n'eut qu'une part secondaire dans la fondation de cette hiérarchie toute d'opinion, qui s'explique beaucoup plus par l'effet de vagues souvenirs que par des obligations d'une nature précise et définie. C'est par les impressions ineffaça-

Digitized by Google

bles qu'avait laissées l'empire plutôt que la dépendance féodale qu'il est possible de se rendre compte de cette subordination morale de chefs indépendants à des rois qui disposaient souvent d'une moindre puissance militaire, et dont l'action ne pouvait s'étendre jusqu'à eux. Philippe Ier n'avait donné à fief ni la Guyenne ni la Bretagne. Guillaume d'Aquitaine non plus qu'Alain Fergent n'entendaient subordonner leur droit au bon plaisir d'aucun suzerain. Cependant il est vrai de dire qu'il n'y a pas un seul moment où ces puissants chefs féodaux n'aient, au fond de leur conscience, envisagé les rois établis dans le vieux palais de Paris comme investis d'un titre supérieur et d'une puissance plus élevée que celle qu'ils possédaient eux-mêmes. Le sacrement de la royauté a exercé durant le cours de ces temps obscurs une fascination dont l'effet n'a pas été calculé par les historiens. La basilique de Reims a été le véritable Capitole de la France. La sainte ampoule a grandi et transformé l'autorité royale, et c'est comme oints du Seigneur plus encore que comme chefs de la hiérarchie féodale que les rois sont parvenus à rattacher à la couronne des provinces qui en seraient à jamais demeurées séparées, si, à des droits contestés ou prescrits, les princes capétiens n'avaient été en mesure de joindre le prestige d'une puissance qui semblait consacrée par le Ciel même. Si c'est en invoquant leur droit de suzeraineté que les rois de France ont conquis pièce à pièce leur beau royaume, c'est dans un ordre d'idées supérieures à celui-là qu'ils ont puisé la force nécessaire pour faire valoir ce titre; et l'étude attentive de l'histoire constate que les prestigieux souvenirs laissés par la seconde race ont été le principal instrument de l'agrandissement de la troisième.

L'œuvre la plus ardue n'était pas pour celle-ci de s'étendre au delà des limites où se trouvait alors concentrée la nationalité française. La difficulté pour la monarchie naissante consistait à devenir maîtresse du pouvoir et du terrain dans l'intérieur même de ces limites. Le territoire de la France au commencement du XIIe siècle était divisé en domaine de la

Digitized by Google

couronne et en fiefs qui relevaient immédiatement d'elle, mais où celle-ci n'était représentée par aucuns officiers royaux. On sait que les rois étaient bloqués dans leur ville de Paris par les puissants comtes de Montlhéry, qui, à l'aide de leur forteresse, coupaient toute communication avec l'Orléanais, et que les sires de Montfort-l'Amaury leur barraient également le passage vers le pays Chartrain. Personne n'ignore que la possession de Corbeil rendait les seigneurs de cette place maîtres du cours de la Seine et des abords immédiats de la capitale. Les châtelains du Puiset dominaient les plaines de la Bauce et en pillaient les moissons; aux portes de Paris les seigneurs de Montmorency, lorsqu'ils faisaient trève à leurs déprédations contre l'abbaye de Saint-Denis, menaçaient la couronne et la contraignait à compter avec eux; plus loin, au nord, la maison de Coucy voyait s'étendre ses vastes seigneuries; enfin la présence des rois d'Angleterre dans le Vexin normand, sur la frontière même du Parisis, était un encouragement pour toutes les trahisons, une garantie assurée dans toutes les défaites.

Au moment où le jeune Louis sortait de Saint-Denis pour commencer sa laborieuse carrière, la désolation régnait par tout le royaume. Les Montmorency, associés aux sires de Mouchy-le-Chatel et de Beaumont, menaçaient l'asile où s'était écoulée son enfance; Ebble de Roussy ravageait l'évêché de Reims; celui d'Orléans était en proie aux exactions du seigneur de Meün, le farouche Thomas de Marle, devenu possesseur du fort château de Montaigu, portait la ruine et le désespoir dans tout le pays de Laon; il n'y avait pas un canton où les cultivateurs pussent espérer de recueillir le fruit de leurs travaux, pas une ville qui ne redoutât d'être mise à rançon, pas un monastère qui ne fût exposé à voir profaner son enceinte et enlever ses ornements sacrés.

Pendant les dernières années de Philippe Ier, qui, selon l'usage des premiers Capétiens, avait associé son successeur à la couronne, surtout à partir de l'année 1108, date de son avénement, Louis VI se voua à la tâche de ramener l'ordre au sein

Digitized by Google

de cette société déréglée et confuse; il résolut, moins par un généreux entraînement que par réflexion, de s'armer pour la justice dans un temps où la force étouffait jusqu'à l'idée du droit, et de fonder le progrès de sa puissance sur le succès de cette dangereuse tentative.

« Avec Louis-le-Gros, dit le plus sagace des historiens mo-
« dernes, une nouvelle ère commence. La portée de sa puis-
« sance, la sphère même de son activité, sont encore bien res-
« treintes; les résultats de ses efforts sont, dans le présent du
« moins, de bien peu de valeur. C'est presque toujours aux
« environs de Paris, contre de simples châtelains, pour assurer
« une route, pour protéger des marchands, que s'exercent son
« courage et sa prudence. Cependant, dans ces petites entre-
« prises et dans quelques autres plus lointaines, quelque inten-
« tion d'un gouvernement central et régulier se laisse entrevoir;
« la royauté se sépare de la suzeraineté, et réclame en son pro-
« pre nom, bien que timidement, des droits d'une autre nature.
« Elle se présente comme un pouvoir public appelé à maintenir,
« au profit de tous et contre tous, la justice et l'ordre : pouvoir
« trop faible pour suffire à cette tâche, mais en qui s'éveille le
« sentiment de sa dignité, de sa mission, et qui la voit poin-
« dre aussi dans l'esprit des sujets. Tel est le caractère du rè-
« gne de Louis-le-Gros. Il a peu fait pour les libertés publi-
« ques, beaucoup pour la formation de l'Etat et du gouvernement
« national; il a fait faire à la royauté ses premiers pas hors du
« régime féodal, lui a donné un autre principe, une autre atti-
« tude; et c'est à cette œuvre, dont le déloppement a décidé
« du sort de la France, que, pendant une administration de
« vingt-cinq années, Suger a puissamment concouru [1]. »

S'il y a dans l'histoire de plus grandes choses, il n'y en a pas assurément de plus belles. On est saisi d'un profond respect en suivant, dans la sphère étroite où elle s'écoule, la vie de cet infatigable justicier royal, qui, pendant trente années, court de

[1] Notice sur Suger, par M. Guizot. *Collect. des Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. VIII.

Digitized by Google

repaire en repaire, de forteresse en forteresse, prenant les unes d'assaut, incendiant les autres, sur les supplications des serfs et sur l'invitation des communes, ou bien à la prière de moines et de pauvres prêtres désarmés. On sent qu'il y a un grand avenir dans la royauté si faible encore qui se donne une pareille mission en un pareil temps, et qui le poursuit avec une persévérance indomptable. Louis-le-Gros est le chevalier errant de la royauté.

Ce prince entend sa mission royale dans un sens plus élevé que son père et son aïeul. Il est manifeste qu'à Saint-Denis on lui a fait pour son usage une théorie de la royauté, et qu'il se croit des droits en même temps que des devoirs nouveaux. Il n'est pas un acte important de sa vie où l'on ne sente l'influence d'une pensée cléricale, toujours présente et toujours consultée. S'il vit à cheval avec toute la rudesse des mœurs féodales, toutes ses entreprises constatent un système et font ressortir une prévoyance étrangère aux idées de son temps. La *Vie de Louis-le-Gros*, par l'abbé Suger, est, sous ce rapport, un monument unique à consulter. Jamais écrivain n'a plus complétement raconté l'histoire de ses propres pensées en écrivant celle de son héros. Il règne d'un bout à l'autre de cet ouvrage un dévouement sans borne à la royauté, une sorte de religieux respect pour cette grande institution ; sentiment étranger à la société féodale, et qui constate l'influence des études classiques sur les opinions du clergé et des classes lettrées. Mais Louis VI n'est pas seulement pour Suger un souverain, c'est encore un ami : aussi décrit-il avec bonheur et sa jeunesse, et sa force corporelle, et sa beauté, et son courage. Son style s'épanouit par moment pour peindre « le jeune héros, gai, se « conciliant tous les cœurs, et d'une bonté qui le faisait regarder « par certaines gens comme un homme simple. Prince coura- « geux qui, à peine sorti de l'adolescence, pourvoyait, ce à « quoi on n'était pas accoutumé, aux besoins des églises, « veillant en même temps à la tranquillité des pauvres labou- « reurs et des ouvriers [1]. »

[1] Ludovicus, famosus juvenis, jocondus, gratus et benevolus, quo

Digitized by Google

L'ouvrage de Suger est la première œuvre nationale qu'on puisse signaler comme animée d'un souffle véritablement patriotique. Lorsqu'il raconte les expéditions de Louis-le-Gros dans le Vexin contre le roi d'Angleterre; lorsqu'il décrit surtout les préparatifs formidables que fit la France pour résister à l'invasion dont le royaume fut menacé par l'empereur Henri V après le concile de Reims, où l'excommunication de ce prince avait été prononcée, Suger s'échauffe jusqu'au lyrisme, et célèbre avec exaltation la défaite des *étrangers*, la honte des *barbares* et la gloire immortelle de cette France *devant laquelle la terre se tait* [1].

Pendant que le prince Louis, du vivant du roi son père, faisait la chasse aux vautours perchés au haut des aires féodales, le jeune Suger avançait sa fortune. On le voit, à peine âgé de vingt-deux ans, assister, avec l'abbé de Saint-Denis, dont il avait déjà la confiance, au concile convoqué à Paris en 1104 pour relever le roi Philippe de l'excommunication prononcée contre lui pour son union avec Bertrade. L'année suivante, il prend part à une négociation des plus importantes pour le royaume, puisqu'il s'agissait d'assurer au roi les domaines des puissants seigneurs de Montlhéry, en faisant épouser au jeune Philippe, l'un des fils que le roi avait eus de la comtesse d'Anjou, la fille unique du comte de Montlhéry. Ce dernier, ayant lâchement déserté l'armée chrétienne assiégée dans Antioche pour rentrer en Europe, vivait solitaire dans sa tour, abandonné de Dieu et des hommes, et voyant avec effroi s'avancer l'heure de la mort qui livrerait son âme à l'éternelle justice, et ses domaines aux agressions de ses voisins. Il dési-

etiam a quibusdam simplex reputabatur, jam adultus, illuster et animosus regni paterni defensor, ecclesiarum utilitatibus providebat, laboratorum et pauperum, quo diu insolitum fuerat, quieti studebat. (Sugerii de Vita Ludv. Grossi, cap. 2, au vol. IV des *Historiæ francor. scriptorum* de Duchesne.

[1] Ex quo quidem suffocata hostium superbia, siluit terra in conspectu ejus. (Suger. *in Vita Lud. Grossi*, dans Duchesne, t. IV, p. 313.)

Digitized by Google

rait ardemment pour sa fille, incapable de défendre son héritage, un mariage avec l'un des fils adultérins du roi Philippe. Suger, appelé à la discussion de cette grande affaire, moins sans doute à titre officiel que comme ami du prince associé à la couronne, donna, d'après D. Gervaise [1], le conseil de profiter de la position dangereuse où se trouvait le vieux baron pour lui imposer des conditions sévères et pour assurer immédiatement à la couronne la possession de ses meilleurs châteaux. Nous n'avons trouvé dans les monuments contemporains recueillis par Duchesne aucune preuve d'un conseil de cette nature, quoiqu'il soit assez conforme à l'esprit prévoyant de Suger; mais sa participation à la négociationest établie par le long exposé qu'il en fait lui-même. On peut aussi juger quel grand événement ce fut pour la royauté française du XIIe siècle que la conquête de la forteresse de Montlhéry, lorsqu'on lit dans l'ouvrage de Suger le discours qu'il déclare avoir entendu tenir au roi Philippe lui-même, s'adressant au prince son fils : « Allons, « mon fils Louis, sois attentif à bien conserver cette tour d'où « sont parties tant de vexations qui ont hâté le terme de ma « vieillesse, tant de ruses et de fraudes coupables qui ne m'ont « laissé ni paix ni repos. [2] »

Suger nous fait assister à la mort de Philippe, qui, s'aban- « donnant à la volupté plus qu'il ne convenait, ne faisait rien de « digne de la majesté royale, et allait s'abaissant dans le res- « pect des peuples à mesure que son fils s'élevait chaque jour. » Il nous montre ensuite le nouveau roi suivant, entouré d'un nombreux baronnage, les restes de son père jusqu'au monastère de la Charité-sur-Loire, où ils furent inhumés. L'historien paraît avoir entendu dire au roi Philippe lui-même que, n'ayant

[1] *Hist. de Suger*, liv. I, p. 77, édit. 1721.

[2] Testabatur quippe pater filio Ludovico nobis audientibus, ejus defatigatione acerbissime gravatum. « Age, inquiens, fili Ludovice, serva ex- « cubans turrim, cujus de vexatione pene consenui, cujus dolo et frau- « dulenta nequitia nunquam pacem bonam et quietem habere potui. » (Liv. VIII, ibid., p. 287.

Digitized by Google

fait aucun bien à l'église de Saint-Denis, et craignant d'ailleurs que ses restes fussent peu considérés auprès de ceux de tant de nobles princes, il désirait ne pas reposer dans la sépulture ordinaire des rois ses prédécesseurs[1].

Immédiatement après, le jeune religieux assiste, non à Reims, mais à Orléans, au sacre de son royal ami, « ce généreux dé-« fenseur de l'Eglise, qui, appelé au rang suprême, avec l'as-« sentiment de Dieu et par le vœu de tous les gens de bien, allait « soutenir la cause des pauvres et des orphelins, et dompter « par son courage les oppresseurs du peuple. »

Suger, à peine âgé de vingt-huit ans, fut peu après cette cérémonie appelé à une fonction du monastère qui avait un caractère plus politique que religieux. Il fut nommé prévôt de Berneval et de Toury, terres appartenant à l'abbaye, la première située au pays de Caux, l'autre au centre de la Beauce. Les prévôtés ou obédiences étaient de vastes propriétés rurales, où depuis le relâchement de l'ordre de Saint-Benoît, les délégués de l'abbé menaient large et joyeuse vie, n'y conservant presque aucune trace des pratiques régulières, et astreints par la force même des choses à toutes les obligations de la vie seigneuriale. « Dans ces lieux, disait Abélard, vers le même temps, l'on « vit en dehors de toute règle et de toute obéissance, quoique, « par un indigne abus du langage, ils soient appelés obé-« diences. Là, ajoute le fondateur du Paraclet, avec sa viva-« cité, pour ne pas dire avec son injustice ordinaire, on obéit « seulement à son ventre et à sa chair. On y fait venir pa-« rents et parentes, amis et amies avec lesquels on passe le « temps d'autant plus librement qu'on n'a rien à appréhender « de la vue de ses supérieurs[2]. »

Mais des périls d'une tout autre nature étaient attachés au poste que l'abbé Adam confiait à Suger. La prévôté de Toury était située non loin du château du Puiset, dont le seigneur venait fréquemment dévaster et le bourg de Toury, alors ouvert

[1] Suger, chap. 12, p. 293.

[2] Petrus Abelardus, *Regul. ad monial. Paracleti.*

Digitized by Google

à tout venant, et toutes les fermes de l'abbaye, hors d'état d'opposer aucune résistance à la rapine. Ce brigand se montrait depuis longtemps redoutable à ses voisins, particulièrement à l'évêque d'Orléans et à la comtesse de Chartres, sur les terres desquels on ne pouvait plus récolter en sûreté un muid de blé ou de vin. Eberard, père de Hugues, alors vivant, avait mis en déroute un corps d'armée envoyé par le roi Philippe, et avait enfermé dans les souterrains de son château le comte de Nevers et le seigneur de Beaugency, faits prisonniers par ses gens après la levée du siége. Son successeur n'était ni moins puissant ni moins farouche. Mais Suger était plus habile que les rudes chevaliers contre lesquels le baron du Puiset s'était mesuré jusqu'alors. A peine arrivé dans sa prévôté de Toury, il devint le négociateur et l'âme d'une ligue dans laquelle il parvint à faire entrer tous les seigneurs des provinces environnantes, en y comprenant le comte de Blois. Puis il vint à Paris s'entendre secrètement avec le roi pour tous les préparatifs d'une campagne destinée à écraser le féodal. Celui-ci, ayant refusé sur sommation de comparaître en la cour du roi son seigneur, vit, au moment où il ne s'y attendait point, entrer sur ses terres une armée pour laquelle Suger avait fait préparer de longue main des provisions, tant à Toury que dans les environs de sa prévôté. Quantité de mangonneaux, de tortues, de balistes, de dondaines, toutes les machines de guerre du temps furent amenées à grand renfort de bras devant l'inaccessible château, du haut duquel le baron Hugues défiait toutes les forces de la monarchie, tant l'art des siéges était alors peu avancé, tant il était facile, à l'aide d'une forte position naturelle et avec des vivres assurés, de prolonger indéfiniment la résistance contre des forces très-supérieures.

Durant toute la campagne contre le Puiset, conduite par Louis-le-Gros en personne, et reprise deux années plus tard par suite de nouveaux attentats du baron, on voit Suger diriger des opérations militaires, et marcher en armes à la tête de détachements comme un vaillant capitaine. Pendant qu'il traite

Digitized by Google

avec les différents seigneurs ligués, il veille aux approvisionnements et à la confection des machines, il fortifie Toury et trace des plans pour assiéger le Puiset. Il combine longuement le jeu d'une mine et l'effet d'un formidable incendie qu'une pluie torrentielle vient seule arrêter. Mais tout devenait inutile devant la résolution du baron de s'ensevelir sous ses murailles. Déjà deux assauts avaient été repoussés, une autre tentative aurait eu probablement le même sort, sans l'héroïque audace d'un vieux curé venu à la tête des communes du pays, qui, ayant découvert un secret passage, s'élança dans l'enceinte, portant devant lui pour toute défense une mauvaise planche, et fut bientôt suivi du gros de l'armée.

L'expédition ayant été terminée par la prise de Hugues et l'occupation du Puiset, Suger fit construire à Toury de puissantes fortifications aux frais de la couronne et il obtint les provisions de gouverneur. C'était ainsi que le caractère monacal allait s'effaçant de plus en plus chez lui devant les agitations et les devoirs de cette vie toute militaire. Mais néanmoins, fidèle à cette époque, comme dans tout le reste de sa vie, à sauvegarder les intérêts de son monastère et à en accroître les richesses, il fit, par un acte en bonne forme revêtu du scel royal, décharger les terres dont il avait la prévôté, de tous droits et redevances, profitant dans ce but et des services qu'il venait de rendre à la monarchie, et de la faveur personnelle du monarque.

Cette victoire ne fut que le premier pas dans la rude carrière où Louis était engagée. Le comte Thibaut de Champagne, qui lui avait servi d'auxiliaire dans l'expédition contre le Puiset, fort des promesses et des secours de son oncle le roi d'Angleterre, se mit à ravager le royaume de l'une à l'autre extrémité, et Louis VI fut contraint de s'engager au delà de la Marne dans une expédition aventureuse. Selon la pittoresque expression de son historien, il rebaptista ses ennemis dans le fleuve où roulèrent leurs cadavres. Thibaut s'était ligué avec les principaux barons; il avait donné sa sœur en mariage à Tristan de Montlhéry, auquel le roi, dans sa généreuse imprévoyance, avait

Digitized by Google

rendu la forteresse de ce nom; et cette circonstance, jointe à l'hostilité des seigneurs de Chateaufort et de Rochefort, livrait à l'ennemi tout le pays de Paris à Etampes; de sorte que le blocus de la ville royale était sur le point de recommencer comme aux plus mauvais jours du roi Philippe. « Mais Louis, s'écrie « Suger, ne se laissait pas plus abattre par toutes ces défec- « tions que ne ferait la mer si tous les fleuves menaçaient de « lui retirer leurs eaux[1]. »

Pendant que Louis-le-Gros usait sa vie dans l'étroite enceinte de ses États contre des ennemis domestiques qui faisaient tous leurs efforts pour *arracher au roi les entrailles mêmes du royaume*[2], Suger s'était trouvé placé sur un plus vaste théâtre, le seul d'où l'on pût alors embrasser la politique de l'Europe et les grands intérêts de l'humanité.

La guerre du sacerdoce et de l'Empire, suspendue après les combats de géant livrés par Grégoire VII, s'était rallumée sous Pascal II, et le monde était attentif à l'issue de la lutte éternelle engagée entre la parole et le glaive, entre la conscience et la force. De quels attributs les princes temporels se serviraient-ils pour conférer l'investiture des fiefs et des domaines attachés aux évêchés par la munificence des souverains? C'était sous cette forme que se présentait alors une question qui sera posée dans toutes les sociétés humaines, tant que se maintiendra la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, et que les gouvernements aspireront à pénétrer dans le domaine des âmes.

On était au fond beaucoup plus loin de s'entendre qu'on ne voulait en convenir. En retenant l'investiture par la crosse et l'anneau, les empereurs prétendaient rester étrangers à toutes les attributions spirituelles de l'épiscopat et ne revendiquer qu'un droit purement politique. Mais, s'il en avait été ainsi, ils auraient mis moins d'obstination à user des symboles et à employer

[1] Sed ut tantum his percellebatur, quantum si flumina cuncta minentur pelago subducere fontes. (Cap. 18, p. 302.)

[2] Quinimmo dabant operam ut regnum eviscerarent. (Cap. 19.)

ROYAL INSTITUTION

Digitized by Google

des formes qui impliquaient manifestement une participation quelconque à la puissance religieuse. L'Empire voulait manifestement dominer le sacerdoce en ménageant assez la conscience publique pour ne pas soulever de résistances trop redoutables. Les peuples ne versent pas leur sang pendant plusieurs générations pour des subtilités et des équivoques, et il y a toujours un grand intérêt caché dans les questions qui bouleversent le monde. Ici, c'étaient les droits de l'intelligence dans ce qu'ils ont de plus sacré qui s'élevaient contre les prétentions du pouvoir dans ce qu'elles ont de plus sauvage. La querelle du XIIe siècle était le commencement de celle qui continue de nos jours, et les maisons de Franconie et de Hohenstauffen ne défendaient pas une autre cause que la maison de Romanow. L'intérêt du débat était alors d'autant plus grand et les résistances devaient être d'autant plus vives qu'il n'existait point, comme de nos jours, une sorte de distinction entre la liberté politique et la liberté religieuse, et que celle-ci embrassait dans leur vague immensité tous les droits, toutes les espérances et tout l'avenir de l'homme.

La race franque, avec le merveilleux instinct qui lui est propre et qui constitue son génie même, avait adopté d'entraînement la cause de l'émancipation des peuples, sous la seule forme qu'elle pût revêtir alors, la liberté du sacerdoce et l'indépendance de la Papauté. La France avait été depuis Pepin le bras droit des souverains Pontifes, un refuge assuré dans leurs fuites, une force et un soutien dans leur meilleure fortune.

A l'exemple de son prédécesseur, Pascal II était venu chercher sur la terre des Gaules un appui contre l'empereur Henri V, et il avait été reçu avec pompe et avec joie par la nation, accoutumée depuis longtemps à résister aux tyrans et aux ennemis de l'Église[1]. Après avoir visité les principaux monastères du royaume, accompagné du roi et de son fils, le Pape avait convoqué à Troyes un concile dans lequel il se proposait de régler, de concert avec les envoyés de l'empereur d'Alle-

[1] Voy. dans Suger tout le chap. 11.

Digitized by Google

magne, tout ce qui se rapportait aux investitures et aux nominations épiscopales. Suger, envoyé au-devant du Saint-Père, n'avait pas tardé à s'en faire remarquer. Il avait été admis à discuter devant le Pape, contradictoirement avec Galon, évêque de Paris, les matières concernant les priviléges et exemptions de l'abbaye de Saint-Denis, et Pascal avait admiré l'art avec lequel l'habile religieux repoussait les reproches d'irrégularité adressés à sa maison, tout bien fondés qu'ils pussent être. Aussi le Pape invita-t-il Suger à le suivre à Rome, où il retourna bientôt dans l'espérance de résoudre toutes les difficultés qui divisaient depuis longtemps l'Eglise et l'Empire.

On sait comment cette espérance fut déçue. L'empereur prétendait éprouver l'ardent désir d'une conciliation pacifique ; mais il s'avança vers l'Italie avec une puissante armée, en s'efforçant de donner le change sur ses véritables intentions. Il prétendit n'avoir passé les monts que pour visiter les lieux saints et recevoir la couronne impériale des mains du Pape dans la basilique de Saint-Pierre. A peine fut-il entré dans la capitale du monde chrétien que son langage changea comme son attitude ; et au moment même où se consommait, dans l'éclat de toutes les pompes romaines, la cérémonie du couronnement, un tumulte soudain, dont il est resté difficile de déterminer la cause première, devint dans Saint-Pierre et dans Rome le signal d'un effroyable massacre. Vaincue par les Allemands, la population romaine se vit arracher, malgré d'héroïques efforts pour le défendre, le vieux Pontife, qu'une dure captivité fit bientôt condescendre à un acte de faiblesse. Pour éviter de plus grands malheurs, Pascal II consentit, par un traité, à reconnaître aux empereurs le droit contre lequel ses prédécesseurs avaient si souvent protesté. Il rentra dans Rome esclave du tyran qui le traînait à sa suite, et il dut achever la cérémonie qu'un si terrible événement avait suspendue.

Mais en apprenant les scandales de cette journée, la chrétienté s'était émue tout entière ; et pendant que les membres du sacré collége, rendus à la liberté par le départ de l'empe-

Digitized by Google

reur, se réunissaient pour protester contre la violence et contre l'acte qui l'avait suivi, les nonces apostoliques dans toutes les cours de l'Europe convoquaient des conciles, et de tous les points du monde chrétien l'excommunication était fulminée contre le profanateur. La France prit avec ardeur l'initiative de ce mouvement : à Reims, à Beauvais, à Châlons, à Vienne, l'anathème fondit sur la tête de Henri, qu'un concile rassemblé à Jérusalem retranchait en même temps du nombre des membres vivants de l'Eglise. Pascal fit peu d'efforts pour arrêter ces éclatantes manifestations, quoiqu'elles impliquassent la condamnation de sa conduite. Il avait cédé, en signant un regrettable traité, à la crainte d'attirer les plus grands maux sur Rome et sur les cardinaux détenus avec lui ; il retrouva sa force en reprenant sa liberté, et fit usage du seul moyen qu'il lui fût donné d'employer pour calmer les esprits et ramener l'ordre et la discipline au sein de l'Eglise, si cruellement bouleversée. Il convoqua à Rome un concile pour décider les principales questions pendantes, et appela tous les pasteurs chrétiens à ces augustes assises. Suger alla prendre place dans cette assemblée, muni des instructions du roi. Ce fut son premier voyage en Italie, où il fut appelé quatre fois dans le cours de sa carrière pour le règlement des grands intérêts auquels était alors attaché le sort de la chrétienté tout entière.

Ce concile eut les résultats qu'il était facile de pressentir. Les décrets rendus sous Grégoire VII et sous Urbain II, pour interdire aux puissances temporelles toute investiture par la crosse et l'anneau, furent remis en vigueur avec une énergie nouvelle ; et Pascal, ballotté entre les exigences chaque jour plus vives de l'opinion et les embarras qu'il s'était créés à lui-même, disparut en quelque sorte de la scène du monde. L'empereur rentra en Italie, et s'assura dans l'aristocratie romaine un parti assez puissant pour contraindre le vieux Pontife à passer hors de sa capitale les dernières années d'une vie encore plus troublée par sa propre faiblesse que par la haine de ses ennemis. Il expira au mois de janvier 1118 ; et trois jours après,

Digitized by Google

dans les ténèbres d'une nuit profonde, cinquante cardinaux, au milieu des périls et des menaces, donnaient Gélase II pour chef au monde chrétien. Le nom vénéré du nouveau Pontife était à peine connu qu'une émeute effroyable, excitée par la faction impériale, venait l'arracher aux respects de ses frères prosternés à ses pieds. Le vicaire de Jésus-Christ, couvert de sang et d'outrages, monta au trône pontifical comme sur un calvaire : traîné par les cheveux dans les rues de Rome, souffleté et dépouillé de ses vêtements, ainsi que son divin Maître, Gélase n'échappa que par miracle à la rage de ses ennemis. Un antipape fut élevé sur la chaire de saint Pierre et soutenu par toutes les puissances de l'Empire. Gélase essaya d'organiser en Italie une résistance à la tête de laquelle se trouvaient placés les princes normands de la Pouille, qui étaient alors au delà des monts les seuls ennemis redoutables des empereurs. Mais les factions romaines, soudoyées par les Barbares, ne permirent pas au Pontife de prier un seul jour en paix sur le tombeau des apôtres ; il fallut quitter Rome et l'Italie pour se réfugier dans cette France, lieu d'asile de toutes les infortunes et de toutes les libertés opprimées.

La confiance du roi avait remis, dès cette époque, la conduite des grandes affaires de l'Eglise à Suger, pendant que la direction de celles de l'Etat était confiée au grand sénéchal de Garlande. Aussi l'habile religieux fut-il chargé d'aller recevoir le vieux Pontife, et de lui porter, avec les respects et les vœux de la France, tous les secours dont il avait besoin dans sa détresse. Mais, à peine installé à Cluny, Gélase mourut après un pontificat d'une année, pouvant compter, comme saint Paul, entre les marques de son apostolat, les trahisons, les chaînes, les plaies, la fuite et l'exil. Gui, archevêque de Vienne, issu du rang royal de France, homme vénérable entre tous, dit Suger, fut élu, sous le nom de Calixte II, dans le monastère de Cluny, par les cardinaux que le vent des persécutions avait réunis dans ce pieux asile.

Le nouveau Pape essaya, par les mêmes voies que ses pré-

Digitized by Google

décesseurs, et sans plus de succès qu'eux, de hâter le terme des funestes divisions qui agitaient l'Europe. Il assembla à Reims, sous la protection de la France, un concile solennel où l'empereur Henri prit l'engagement de se rendre en personne. Louis-le-Gros partagea avec le souverain Pontife la direction des travaux de cette assemblée, qui participait, comme la société dont elle était la plus haute expression, d'un caractère à la fois politique et religieux. L'on peut lire aux actes de ce concile un discours prononcé par Louis, et que les historiens attribuent avec vraisemblance à Suger, qui ne quitta pas le monarque pendant la tenue de cette assemblée. Les paroles et la conduite du roi furent visiblement inspirées par son conseiller habituel; celui-ci ne manqua pas, avec la souplesse d'un esprit que le côté politique des choses dominait presque toujours, de profiter d'une occasion si opportune pour faire régler à l'avantage de l'autorité royale plusieurs points relatifs aux élections ecclésiastiques et aux régales.

L'autorité morale de la papauté fut également invoquée par Louis-le-Gros contre le roi d'Angleterre, accusé d'avoir usurpé, au détriment de Robert, son frère, le duché de Normandie, relevant de la couronne de France. Pendant que le fils de ce malheureux prince, encore dans l'enfance, se présentait à la barre de ce grand conseil des peuples pour réclamer les droits de son père, une noble femme délaissée venait demander justice contre le comte de Poitiers, qui l'avait répudiée, et le fier baron, cité au concile, recevait, sous peine de perdition de son âme, l'ordre de reprendre son épouse. Ainsi tous les intérêts politiques des nations et tous les intérêts moraux de l'humanité étaient, d'un consentement unanime, remis au jugement d'une autorité reconnue de tous, et Notre-Dame de Reims, où les rois s'asseyaient à côté des pontifes, où toutes les puissances du ciel et de la terre étaient confondues, voyait s'agiter dans son enceinte des questions dont il n'est donné désormais à aucune assemblée délibérante d'atteindre la majesté.

Henri V ne se présenta point au jour marqué. Venu sur la

Digitized by Google

frontière de la Champagne, il attendit dans son camp la visite du Pontife. Celui-ci s'achemina pour la lui rendre; mais trouvant l'empereur environné d'une armée formidable et d'un menaçant apparail, il reprit en toute hâte le chemin de Reims, sans que des négociations suivies quelque temps encore entre les évêques français et les prélats d'Allemagne amenassent autre chose que des complications nouvelles. L'heure d'un arrangement n'avait pas sonné, et tous les efforts tentés pour le hâter avaient un résultat contraire. Les Pères du concile, Français pour le plus grand nombre, renouvelèrent alors avec la sombre solennité en usage dans ces grandes circonstances l'excommunication portée contre le chef de l'Empire. Au moment où Henri fut déclaré retranché de l'Eglise de Jésus-Christ, cinq cents cierges s'éteignirent comme la lumière de l'âme sous une condamnation éternelle, et les ténèbres se répandirent dans la vaste basilique.

Mais des cris de rage répondirent bientôt dans l'armée impériale aux chants de mort qui avaient retenti sur le sol de la France, et qui allaient se prolongeant, comme un écho funèbre, de diocèse en diocèse. Henri retourna en Allemagne la vengeance dans le cœur, et résolu d'attaquer désormais la papauté sur le terrain même qui faisait sa force, et où il venait de subir ce qu'il considérait comme le dernier outrage. Ce prince retourna en Allemagne pour rasseoir dans l'Empire son autorité ébranlée par une aussi longue lutte, et pour y faire les préparatifs d'une invasion, la plus formidable que la race germanique eût depuis longtemps essayée contre la France.

Pendant ce temps le Pape passait les monts; et à la suite d'un de ces revirements si communs dans les discordes civiles et si naturels aux races méridionales, il était reçu avec transport dans Rome, et voyait succomber presque sans défense l'antipape qui avait aspiré à partager avec lui l'obéissance de la chrétienté. Suger fut de nouveau envoyé par le roi vers Calixte dans un but qu'il n'explique pas. L'auteur de la *Vie de Louis-le-Gros* garde en général une grande réserve sur les négocia-

Digitized by Google

tions dont il est chargé, lorsque celles-ci touchent aux intérêts de l'Eglise; mais il n'est pas difficile de deviner, malgré le silence de Suger et de Guillaume-le-Moine, son seul biographe contemporain, que ce voyage d'Italie se rapportait aux affaires d'Allemagne, puisque, depuis l'issue du concile de Reims, une guerre religieuse était imminente entre la France et l'Empire. On peut aussi admettre avec D. Gervaise[1], quoique cet écrivain n'apporte aucune preuve à l'appui de cette opinion, que la mission de Suger avait été déterminée par le différend élevé pour la primatie des Gaules entre l'Eglise de Sens et celle de Lyon; difficulté d'une nature fort sérieuse, puisque Lyon ne dépendait pas alors du royaume.

Ce fut pendant le cours de ce voyage que les moines de Saint-Denis choisirent le fils d'Helimand pour remplacer l'abbé Adam qui venait de mourir. Suger raconte avec une naïveté touchante l'émotion que lui causa cette nouvelle, à laquelle un songe récent l'avait préparé un soir d'orage, dans une auberge isolée des Apennins. Il rentra aussitôt en France, et fut reçu au monastère, dont la direction suprême allait lui être confiée, par le roi entouré de tous les grands du royaume. A cette époque, Saint-Denis était moins un établissement monastique que l'une des institutions de la monarchie, comme le fait avec raison remarquer l'historien d'Abélard[2]. En succédant à l'abbé Adam, Suger se trouvait donc placé dans une position politique conforme au rôle qu'il jouait auprès du monarque; et l'importance de ses fonctions allait le mettre en mesure de contrebalancer avec plus d'avantage la faveur des Garlande, qui partageaient avec lui la confiance royale.

Il n'était encore que diacre, et il fut ordonné prêtre avant de ceindre la mitre épiscopale, attribut de sa haute dignité. Mais durant quelques années encore, le nouvel abbé continua d'appartenir sans partage aux bruyantes distractions et aux grands affaires d'un siècle qui voyait se dérouler à la fois trois choses im-

[1] *Hist. de Suger*, liv. III, t. II, p. 170.

[2] *Abélard*, par M. Charles de Rémusat, liv. I.

Digitized by Google

menses, les croisades en Asie, la guerre des investitures en Europe, et le mouvement des communes au centre de la monarchie française. Cette première période de ses fonctions abbatiales ne nous est guère connue qu'à raison de l'arrangement conclu avec Abélard par l'intervention d'Etienne de Garlande, sénéchal de l'hôtel. Le grand disputeur sollicitait alors avec une ardeur bruyante le droit de quitter le monastère de Saint-Denis, où il avait abrité quelque temps son existence orageuse; il espérait trouver ailleurs une paix toujours refusée aux esprits turbulents entés sur des caractères irrésolus. L'abbé Adam avait opposé à ce vœu, qu'il considérait comme injurieux pour le couvent, une résistance invincible. Dans les conseils du roi, on se montra moins jaloux de l'honneur de Saint-Denis ou plus disposé à complaire à l'homme qui, malgré ses torts et ses malheurs, exerçait encore dans le domaine des idées une puissance comparable à celle que possédait saint Bernard dans le domaine des consciences. Suger ne s'opposa point aux vues de la royauté, et se borna à demander qu'Abélard ne cessât pas d'appartenir au monastère de Saint-Denis tout en allant vivre à son gré dans une retraite de son choix : condition acceptée comme une délivrance par le philosophe, qui ne comprit pas que, s'il était libre, cette liberté ne le délivrait pas de lui-même.

Peu après son élévation, nous retrouvons Suger en Italie, assistant, en 1123, au grand concile de Latran, le neuvième concile œcuménique de l'Eglise. Cette assemblée, où près de mille évêques ou abbés des principaux monastères se trouvaient réunis, avait été convoquée par Calixte II, dans le double but de sanctionner l'arrangement pacifique conclu avec l'empereur à la diète de Worms, et de rendre force et vigueur à la réforme disciplinaire entreprise par Grégoire VII. Les ordonnances du grand pontife sur le célibat ecclésiastique, les prescriptions contre la simonie furent rappelées et confirmées d'un consentement unanime. En même temps, la querelle entre l'Eglise et l'Empire s'assoupissait un moment pour renaître plus tard sous des formes nouvelles. La révolte de la Saxe, qui menaçait de

Digitized by Google

s'étendre, avait rendu Henri V plus traitable ; et un accord avait été signé par les légats du Saint-Père et les envoyés impériaux, aux termes duquel l'empereur consentait à la libre élection des évêques et des abbés par le clergé, moyennant des garanties déterminées, et substituait l'investiture des fiefs par le sceptre à l'investiture par la crosse et l'anneau, attributs exclusifs de la juridiction ecclésiastique.

Ces conditions furent agréées par le chef de l'Eglise et par le chef du Saint-Empire. Le premier désirait sincèrement la paix, l'autre avait au moins besoin d'une trève. A peine Henri fut-il réintégré dans la communion des fidèles, qu'il reprit avec sa persévérance accoutumée le projet d'attaquer la France, avec laquelle il se considérait comme en guerre depuis l'excommunication fulminée contre lui au concile de Reims. L'apaisement des révoltes suscitées sur plusieurs points de l'Allemagne lui permettait de disposer de forces immenses, et il crut que le plus sûr moyen de rétablir l'harmonie entre les princes allemands était d'engager la race germanique dans une expédition contre la monarchie française, inébranlable alliée du Saint-Siége, et qui, seule, pouvait opposer en Europe une résistance sérieuse à la suprématie de l'Empire. Le moment paraissait des plus favorables, car la France était en guerre pour le duché de Normandie avec le roi Henri d'Angleterre. Ce prince s'engagea, par une convention secrète, à pénétrer dans le Vexin français, pendant qu'à la tête de plus de 200,000 Bavarois, Saxons et Souabes, l'empereur se préparait à envahir la Champagne pour attaquer Reims, qu'il avait voué à une éclatante destruction.

Cette ligue fut l'un des plus sérieux dangers que la dynastie capétienne eût courus depuis son avénement, et la manière dont un si grand péril fut dissipé constate les éclatants progrès qu'avait faits, dès cette époque, la nationalité française. Sous la menace d'une invasion germanique dirigée par un prince si souvent frappé des foudres de l'Eglise, le sentiment religieux et patriotique s'éveilla et enfanta des prodiges. En quelques semaines, Louis-le-Gros se trouva à la tête de plus de 300,000 combat-

Digitized by Google

tants réunis « comme un épais nuage de sauterelles qui couvrait les rives des fleuves, les montagnes et les plaines[1]. » Les hommes de Reims et de Châlons étaient au nombre de 60,000; les gens de Laon et de Soissons ne présentaient pas un moindre effectif; un nombre plus considérable encore d'Orléanais et de Parisiens, joints aux 10,000 vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, formaient le troisième corps : c'était l'armée royale proprement dite, et aucune ne l'égalait en dévouement à la couronne et au sang de Hugues Capet[2]. L'abbé Suger commandait en personne ce corps d'élite, au milieu duquel Louis-le-Gros voulut se placer : « Dans les rangs des soldats de Saint-Denis je « combattrai, disait-il, avec autant de confiance que de cou- « rage; car, outre la protection des saints martyrs, j'y serai au « milieu de ceux avec lesquels s'est écoulée ma jeunesse, et qui « me protégeront vivant ou me rapporteront mort[3]. »

Avant de quitter la France, Louis se rendit à Saint-Denis. Il descendit sur ses épaules les restes sacrés du patron des Gaules pour les exposer sur l'autel à la vénération des fidèles, et, tant que dura la guerre sainte, les flots du peuple emplirent la basilique. Il reçut des mains de Suger la bannière de l'abbaye, portée par les rois comme vassaux du monastère depuis la réunion du Vexin à la couronne, et il s'achemina au milieu des prières publiques vers la frontière, où semblait devoir se décider l'existence de la monarchie.

Les grands vassaux, jusqu'alors étrangers aux querelles et aux intérêts des princes capétiens, vinrent rejoindre l'armée royale avec un empressement qui constatait pour toute la race conquérante des Gaules l'existence d'un danger commun. Le comte de Flandre, le duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne, le comte

[1] *Hist. franc. Script.* t. IV, p. 312.

[2] Aurelianensium, Parisianensium et beati Dionysii copioso exercitu, et coronæ devotissimo. (*Ibid.*)

[3] Hac, inquit, acie, tam secure quam strenue dimicabo, cum præter sanctorum dominorum suorum protectionem, etiam qui me compatriotæ familiarius educaverunt, aut vivum juvabunt, aut mortuum conservantes reportabunt. (*Ibid.*)

Digitized by Google

d'Anjou, firent diligence pour arriver au rendez-vous. Mais, au moment où les deux armées n'étaient plus séparées que par quelques lieues, celle des Français, portée à près de 400,000 hommes, avait sur l'autre une supériorité si manifeste, que l'ennemi, désespérant de la victoire, dut se retirer sans combattre. L'empereur apprit pour la première fois l'étendue des ressources de la monarchie voisine et se vit tout à coup en présence de si grandes masses conduites par leurs prêtres [1], qu'il n'osa point affronter l'élan de tout un peuple inspiré par une même pensée. A peine eut-il repassé le Rhin que les Français voulurent s'élancer sur ses pas et profiter d'une occasion aussi légitime pour soumettre la Germanie; mais les excellentes raisons exposées par Suger prévalurent contre cet entraînement, et les nobles, aussi bien que les hommes des communes, rentrèrent chez eux plus fiers d'avoir fait fuir l'ennemi que de l'avoir vaincu.

Au même moment un seul baron, Amaury de Montfort, repoussait les Anglais sur l'autre frontière, et cette double victoire était accueillie par tout le royaume avec des transports de joie qui attestaient l'énergie du sentiment national. Suger s'en rend l'interprète avec une exagération qui rappelle parfois l'enflure patriotique de notre siècle plutôt que la rude simplicité du sien [2]. Mais ses hyperboles ne sont pas moins curieuses pour le moraliste que pour l'historien ; car elles révèlent, d'une part, le génie naissant de la nation, et constatent, de l'autre, le véritable caractère de cette lutte, où la France combattait à la fois pour sa propre indépendance et pour la liberté morale du monde, s'éveillant ainsi à la vie nationale par une première résistance au despotisme !

L. DE CARNÉ.

[1] L'intervention active du clergé et même sa participation directe aux opérations militaires durant cette guerre de religion sont constatées par Auteuil, *Hist. des ministres d'Etat* (Eloge de Suger), et par Mezeray au règne de Louis-le-Gros.

[2] *De Vita Ludov. Grossi,* Duchesne, t. IV, p. 373.

Digitized by Google

LORD SAINT-GERMAINS[1].

V

Le jour mémorable arriva, et Lilia descendit dans le salon de lord Saint-Germains pour rejoindre mistriss Cartwright, qui avait promis de l'accompagner au bal. J'étais présent lorsqu'elle entra en souriant, mais non sans éprouver quelque émotion à l'idée de tout le plaisir qu'elle se promettait, et qui était si nouveau pour elle. Ses yeux et les couleurs de son teint avaient plus d'éclat que jamais; sa chevelure semblait plus brillante, plus onduleuse, plus riche que de coutume; quelques roses rouges en faisaient encore ressortir la nuance admirable. Sa robe, du blanc le plus pur, marquait les élégants contours de sa taille. Son pied remarquablement petit, et enfermé sans contrainte dans un soulier de satin, effleurait à peine le tapis pendant qu'elle s'avançait vers nous avec la légèreté d'une sylphide, et riant elle-même de sa propre impatience.

« Voilà donc le soir venu, dit-elle, et je suis si folle que je commence à avoir peur, tant je me sens intimidée! Mais il y aura beaucoup de monde et l'on ne fera pas grande attention à moi. Oh! monsieur Wilson, avez-vous été dans la salle de bal? Je suis descendue à la dérobée pour la voir et elle m'a paru magnifique. Croyez-vous que je m'en tirerai bien, mistriss Cartwright? continua-t-elle en essayant gaiement quelques pas devant sa vieille amie. Et vous, Saint-Germains, dites-moi, qu'en pensez-vous? »

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 octobre.

Digitized by Google

Pendant ce temps il la contemplait avec une expression que je ne lui avais encore jamais vue, et il me sembla qu'il changeait légèrement de couleur.

« Vous vous en acquittez certainement à merveille, ma chère enfant, » dit mistriss Cartwright du ton le plus affectueux et le plus encourageant.

« Pourquoi ne me répondez-vous pas, Saint-Germains? Je suis sûre qu'il y a quelque chose en moi que vous n'approuvez pas, ajouta-t-elle avec une sorte d'inquiétude, puisque vous ne voulez pas me dire ce que vous en pensez.

— Ce que j'en pense! dit-il en tressaillant; ce que j'en pense!

— Mon Dieu! qu'il y a-t-il donc? De quel air étrange vous me parlez!

— Oh! pardonnez-moi, Lilia, répliqua-t-il en se levant. Mais il vous manque quelque chose pour compléter votre parure dans une si grande occasion.

— Assurément il me manque mille choses, reprit-elle en riant. Un collier de diamants, par exemple.

— Comme celui-ci, » dit-il en ouvrant un écrin qu'il tenait à la main.

Il en sortit une chaîne de diamants à laquelle était suspendu un médaillon assez petit, mais monté avec des pierreries d'une rare valeur.

« Ne pensez-vous pas, Lilia, que ceci conviendra très-bien pour renfermer des cheveux de votre chère mistriss Cartwright, et pour vous rappeler en même temps un ami qui ne forme qu'un seul vœu : celui de vous voir heureuse?

— Oh! Saint-Germains! quoi! ce collier pour moi? Mais cela est beaucoup trop beau. »

Et ses yeux, humides de larmes, étaient fixés sur lui.

« Est-il possible que vous ayez été si bon! qu'avec toute votre sagesse, toute votre philosophie, tout votre mépris pour l'éclat, pour l'ostentation, vous ayez songé à ma parure, à la satisfaction de ma folle vanité! »

Elle prit la chaîne qu'il lui présentait, la porta à ses lèvres, et une larme, brillante comme les diamants qu'elle tenait, tomba sur sa main.

« Ce ne sont pas les diamants qui me touchent ainsi. Oh! non,

Digitized by Google

non ! mais c'est votre bonté, votre prévoyante affection, la généreuse pensée de me dédommager..... Oui, je comprends tout. Mais réellement, c'est trop beau pour moi.

— Non, ma chère Lilia, rien n'est trop beau pour vous. C'est le premier présent que je vous fais. Conservez-le pour l'amour de votre tuteur.

— Le médaillon renferme-t-il de vos cheveux ?

— L'idée ne m'en serait point venue.

— Eh bien, vous m'en donnerez un peu, n'est-ce pas ? afin que je puisse mettre ensemble des cheveux de mes deux seuls amis. »

Elle saisit en même temps des ciseaux et les présenta à mistriss Cartwright, qui coupa une des belles boucles brunes de lord Saint-Germains, y joignit une mèche argentée de ses propres cheveux, et les plaça dans le précieux médaillon. Elle agrafa ensuite le collier autour du cou de Lilia.

Nous avions tous été émus de cette petite scène ; mais Lilia reprit bientôt tout son enjouement. Lord Saint-Germains observa qu'il était temps de se rendre au bal. Il prit alors mon bras. Lilia se hâta de prendre celui de mistriss Cartwright.

Nous trouvâmes la marquise assise avec ses filles au fond de la longue suite de ses appartements. Aucune des personnes invitées n'avait encore paru. Lord Louis, qui était arrivé de Londres juste à temps pour s'habiller, était au milieu d'elles, débitant mille folies à une jeune Française, espèce de dame de compagnie de lady Brandon, et la coquette la plus maniérée, la plus remplie d'affectation qu'il me soit jamais arrivé de rencontrer. La marquise fit un mouvement involontaire quand elle aperçut Saint-Germains. Elle devint pâle et eut l'air d'une personne qui reçoit un choc soudain. Elle se remit cependant, vint au-devant de lui, et le remercia gracieusement du plaisir inattendu que lui causait sa présence.

Lord Louis tourna la tête de notre côté. En voyant son frère, il quitta la jeune Française, vint à lui avec sa vivacité ordinaire, lui serra cordialement la main et lui exprima la joie qu'il éprouvait de le voir si bien. Mon tour vint ensuite. Puis il s'écria :

« Ah ! mistriss Cartwright ! vous êtes donc descendue aussi de l'ermitage ? Seriez-vous devenue un profane comme nous tous ?

— Pas très-profane, j'espère, dit-elle. Je suis seulement venue pour accompagner miss de V... et pour rendre mes devoirs à lady Brandon.

Digitized by Google

— Oh! Lilia! vous auriez réellement manqué à la fête. Mais on m'avait dit que vous viendriez. »

Tout en parlant il jeta sur elle un rapide coup d'œil.

« Mais est-ce bien Lilia? continua-t-il. Quoi! je vous ai laissée la plus jolie petite espiègle de l'univers, et je vous retrouve..... N'importe, n'importe : voulez-vous danser les deux premières contre-danses avec moi? »

Lilia rougit et parut charmée. Elle ne s'était pas crue bien sûre, j'imagine, que personne vînt lui proposer de danser.

« Si vous le voulez bien, répondit-elle.

— Si je le veux bien! reprit-il en la regardant avec une expression radieuse. Ainsi, vous n'êtes pas engagée, et je compte sur vous. »

Lilia s'avança vers ses cousines.

« Oh! Saint-Germains! qu'elle est devenue belle! Quelle aimable et attrayante créature! Et quel changement dans toute sa personne en moins d'une année! Quelle différence entre elle et mes sœurs! Quelle est gracieuse! Quel délicieux mélange de grâce et de douceur! Regardez-la seulement! »

Il la suivit presque au même instant, se plaça auprès d'elle et se mit à lui parler du ton le plus animé. Elle riait et lui répondait avec une sorte de coquetterie, une coquetterie tout à fait innocente cependant, et qui ne se manifestait que par une expression un peu plus vive dans ses regards, par un peu plus d'abandon que de coutume dans son maintien.

J'entendis lord Saint-Germains soupirer.

La salle de bal commençait à se remplir de monde, et je fus bientôt séparé du groupe de la famille.

Quand les quadrilles commencèrent, j'aperçus encore Lilia. Elle dansait avec lord Louis. Sa grâce et son animation l'embellissaient encore, quoiqu'avec sa simple robe blanche et le brillant collier elle fût déjà très-remarquable. Elle dansait à ravir, et sa beauté excita l'admiration de toute la salle. On entourait la marquise en lui demandant qui était miss de V... ; mais la marquise était d'une humeur détestable; car, pendant que d'un côté Lilia détournait de ses cousines l'attention générale, lord Louis, à l'inexprimable dépit de sa mère, était entièrement négligé pour son frère aîné. Lord Saint-Germains, qui paraissait pour la première fois en public, fut accueilli et

Digitized by Google

félicité par tout le voisinage, avec autant de sincérité que de respect. Chacun se montrait empressé de faire sa cour et d'offrir des témoignages de sympathie à un homme qui, sans presque se laisser voir, s'était déjà si bien fait connaître par la générosité de ses actions.

Durant cette soirée, lord Louis, pour la première fois de sa vie, se trouva replacé à son juste niveau, et au lieu d'être traité, comme il l'avait été jusqu'alors, en héritier présomptif des titres et des domaines de sa maison, il retomba tout à coup dans le rang inférieur d'un frère puîné. Mais c'est à quoi il ne faisait pas la moindre attention. Entraîné par sa pétulance ordinaire, il se livra étourdiment au plaisir de danser avec Lilia, également indifférent au dépit de sa mère et aux égards que, dans une occasion pareille, il aurait dû avoir pour le monde en général. La marquise, vivement contrariée, se tourna vers Saint-Germains.

« Je voudrais bien, lord Saint-Germains, lui dit-elle, qu'il fût possible de distraire Louis de cette frivole assiduité auprès de Lilia, et de faire en sorte qu'il s'occupât un peu plus des autres. Voulez-vous avoir la bonté de le lui dire? »

Lord Saint-Germains était en ce moment à causer au milieu d'un groupe d'hommes; mais à ces mots il se retourna, et jeta un rapide coup d'œil vers son frère. Lord Louis parlait tout bas à Lilia, dont les joues se coloraient d'une vive rougeur. Tout me fut révélé à ce moment, car je vis Saint-Germains devenir d'une pâleur effrayante. Il prit mon bras et me dit :

« Venez! Faisons ce que dit la marquise. »

Nous allâmes vers eux.

« Louis, dit Saint-Germains, votre mère désire que vous partagiez un peu plus vos attentions, et que vous ne les limitiez pas exclusivement aux personnes de votre famille.

— Vous avez raison, mon frère. Sur mon honneur, je me conduis comme un ours. Je vais aller inviter lady Carltons pour cette contredanse, n'est-ce pas? — A propos, Lilia, n'oubliez pas que vous dansez encore avec moi la contredanse avant le souper.

— C'est précisément ce que vous ne devriez point faire, dit lord Saint-Germains à sa pupille, car on peut avoir besoin de lui ailleurs.

— Elle ne peut au contraire s'en dispenser, car je l'ai engagée. Je vais aller à présent faire mon devoir; mais ensuite rien au monde

Digitized by Google

ne peut m'empêcher de danser cette contredanse avec elle. Songez-y bien, Lilia !

— Oh ! sûrement, songez-y Lilia, dit lady Géraldine, qui se trouvait alors tout près de nous. Ne permettez point à ceux qui vont venir en foule pour se disputer cet honneur, de vous entraîner à l'oubli de votre promesse ; ou du moins, n'y manquez, ma chère, que pour un avantage plus grand. »

Elle accompagna cette impertinente remarque d'un sourire plein d'ironie et de malignité.

« Lilia, dit lord Saint-Germains, ne dansez point la contredanse que Louis vous a demandée. Il est ce soir dans une veine d'étourderie ; mais il ne faut jamais oublier les droits des autres. »

A ces mots, il s'éloigna.

« Oh ! pour cette fois, dit lady Géraldine, vous ne danserez point avec Louis, j'en suis certaine. On entend mieux que cela ses propres intérêts. Avec tous nos airs d'innocence, nous avons commencé par des diamants ! La première fois nous viserons au *cœur*. Ce n'est pas pour rien que nous sommes si bonne personne : la vertu doit avoir sa récompense, et votre *bon tuteur* ne manquera pas de vous la donner. Qui sait ! »

A ces insultantes paroles, le visage de Lilia devint pourpre, et pendant quelques instants elle demeura immobile, sans répondre : on eût dit qu'elle venait d'être frappée pour la première fois d'une idée étrange. Et dès qu'elle fut revenue de sa première surprise, elle s'éloigna en silence à son tour.

Je vis encore lady Géraldine et ses sœurs s'adresser à elle une ou deux fois dans la soirée, avec l'expression d'une moquerie malveillante, à ce qu'il me sembla : aussi, ne fut-ce pas sans étonnement que je la vis encore, avant le souper, danser avec lord Louis, et s'asseoir à côté de lui à table, tandis que, par une espèce de défi, il affectait de lui prodiguer mille attentions, et qu'elle les recevait avec un embarras dont elle avait certainement la conscience, tout en cherchant en vain à le surmonter.

Lord Saint-Germains, n'ayant point dansé, ne s'était point mis à table. Je l'aperçus debout, à l'une des extrémités de la salle. Il les regardait avec une physionomie sur laquelle l'inquiétude et la détresse étaient si visiblement empreintes, que je craignis qu'on ne l'observât. J'allai droit à lui et lui touchai le bras.

Digitized by Google

« Milord, pardonnez-moi, je vous prie; mais des yeux indiscrets peuvent se fixer sur vous.

— Merci, monsieur Wilson. Vous êtes trop bon de vous intéresser à un être si malheureux, si délaissé de tous! »

Je fus véritablement saisi de l'entendre parler de la sorte, lui que j'avais toujours vu si calme.

« Ce n'est ni le moment ni le lieu d'une explication, continua-t-il. Mais que ferai-je! ô ciel! j'ai découvert avec désespoir le secret de mon cœur. Oh! ne vous occupez point de moi! Abandonnez-moi à ma déplorable folie! Je manque de courage pour fuir; je ne me sens pas la force de rester. J'ai horreur de moi-même, et j'abhorre mon frère!.... » En même temps ses regards se portèrent sur lord Louis, dont la beauté n'avait jamais paru plus frappante, et qui parlait vivement à Lilia, pendant que le visage de la jeune fille, tourné de profil, et ses paupières baissées nous cachaient l'expression de ses traits.

« Oui, je l'envie et je le hais! Je me suis devenu odieux à moi-même. Je me sens méprisable aux yeux du monde. Oh! comme je soupçonnais peu le piége que je tendais à mon propre cœur! J'avais cru jusqu'à ce moment que c'était comme un père... comme un frère que je la chérissais... Hélas! c'était avec une passion que tout aurait dû m'interdire... »

Il s'arrêta, car on commençait à se lever de table, et la bruyante musique de l'orchestre rappelait encore les danseurs enivrés. Lord Louis et Lilia passèrent tout près de nous; il avait saisi la main de la jeune fille, et elle ne la retira pas.

« Lilia!... » dit timidement Saint-Germains.

Elle leva les yeux sur lui avec une expression pensive et incertaine. Mais lady Isabelle venait après elle, et aussitôt que Lilia entendit sa voix, elle se retourna vers lord Louis en riant et en plaisantant avec une légèreté qu'il était impossible de ne pas trouver déplacée.

Ils s'éloignèrent pour rentrer dans le bal.

A la fin de la soirée je revis Lilia pâle, fatiguée, préoccupée, se préparant à quitter la salle.

« Bonsoir, monsieur Wilson, dit-elle avec douceur, mais d'une voix mélancolique.

— J'espère que vous vous êtes beaucoup amusée, miss de V..., lui répondis-je assez sèchement.

— Oh! oui, c'était une charmante soirée.

Digitized by Google

— Je crains qu'elle n'ait un peu fatigué lord Saint-Germains, ajoutai-je.

— Vous croyez? Oh! j'espère que non; il s'imagine être plus faible qu'il ne l'est en effet.

— Quoi! pensai-je, est-ce bien vous qui tenez ce froid langage, et sitôt! »

Je me détournai et me sentis désenchanté.

« Quelle soirée splendide! » me dit en sortant du château ma sœur Judy, qui, avec sa robe de satin cramoisi garnie de grosses perles de verre, et sa perruque d'un blond d'enfant surmontée d'un énorme turban, avait pris part à cette fête. « Comme tout était magnifique et bien ordonné! La marquise offrait l'image du bonheur avec sa charmante famille autour d'elle. Et ces délicieuses jeunes personnes, avec leurs élégantes robes roses! Mais je ne puis me figurer d'où miss Lilia a pu tirer ce collier de diamants, si toutefois c'étaient de vrais diamants! En tout cas, il était de très-mauvais goût de les porter. C'était une chose tout-à-fait ridicule, je puis le dire; et, du reste, j'ai entendu les jeunes demoiselles du château en dire tout autant: que des diamants sur une enfant de cette condition étaient la chose du monde la plus déplacée, et que c'était une absurdité de la part de lord Saint-Germains que de les lui laisser porter. Pauvre créature sans parents et sans un shilling! Aussi elles avaient l'air très-fâchées de cela, et elles avaient bien raison. Quant à moi, je ne pouvais m'empêcher, en voyant lord Louis, de penser avec regret qu'il ne serait jamais marquis de Brandon. Un si beau jeune homme! tandis que ce pauvre lord Saint-Germains.... Mais il paraissait pourtant très-bien pour sa situation, et il est réellement étonnant, quand on considère combien il a été chétif pendant si longtemps. Mais qu'il soit un jour l'héritier! C'est vraiment bien dommage! et j'imagine que cela doit contrarier beaucoup la pauvre lady Brandon.

— Je n'en serais point surpris, » répondis-je.

Jamais fête ne fut suivie de conséquences plus désastreuses que ce bal, d'où (à l'exception des invités du dehors) ceux qui s'étaient promis le plus de joie se retirèrent avec le mécontentement au cœur, en commençant par la marquise elle-même. Ce que Judy avait remarqué n'était que trop vrai; et l'idée que ce fils adoré, idolâtré, ne

Digitized by Google

serait jamais que le second dans la famille la chagrinait amèrement.

La première apparition de lord Saint-Germains en public, comme le chef reconnu de la famille, avait pour ainsi dire donné un démenti à toutes ses espérances ambitieuses, et ouvert ses yeux à tout ce qu'il y avait d'illusion dans l'attente qu'elle avait si longtemps nourrie, que le pauvre enfant contrefait ne vivrait point, et cesserait bientôt de faire obstacle au brillant avenir de son frère. Enfin, quand elle le vit marcher, agir, parler comme tout le monde, elle fut frappée de la conviction soudaine que (pour me servir d'un terme d'affaires) on pouvait calculer sur sa vie tout aussi bien que sur celle d'un autre.

La conduite de lord Louis avait encore ajouté à la vive contrariété de sa mère. Lui, pour qui elle avait éprouvé de si cruels mécomptes, venait de prendre sa place naturelle avec autant d'aisance et de bonne humeur que si jamais une autre destinée n'eût été rêvée pour lui ; et, absorbé par une folle admiration pour Lilia, c'était à elle qu'il avait consacré tous ses soins, tous les agréments de sa personne et de son esprit, au moment où il paraissait pour la première fois en représentation dans la province où sa famille occupait un rang si élevé.

A ces causes de chagrin s'en joignaient d'autres encore plus sérieuses. L'extravagante prodigalité avec laquelle l'établissement de la famille était monté avait déjà jeté le marquis dans de pressants embarras. Il fallait à ce moment y ajouter le poids des dettes de lord Louis. Non-seulement ce jeune homme avait follement dépensé, mais il avait fait plus encore, il avait joué. Accoutumé, dès son enfance, à ne se refuser la satisfaction d'aucun caprice, et déjà atteint de ce sentiment de satiété qui finit par précipiter l'homme de plaisir dans le vice, il avait joué gros jeu, et sa mère, la confidente de toutes ses tribulations, était poursuivie elle-même par l'inquiétude d'avoir à payer des dettes d'autant plus embarrassantes que l'état actuel de la santé de lord Saint-Germains rendait peu probable la possibilité de les éteindre ; elle commençait enfin à sentir que lord Louis, comme second fils, avait été élevé avec trop d'indulgence. Mais son esprit hautain se révoltait à l'idée de convenir de ce que lui disait sa raison sur ce sujet. Elle se flattait d'ailleurs qu'il était du moins impossible, ou tout à fait improbable, que lord Saint-Germains se mariât jamais, et elle endormait ses craintes autant qu'elle le pouvait en se livrant à cette espérance consolante.

Les événements de cette soirée avaient certainement rendu la mar-

Digitized by Google

quise fort malheureuse; mais elle avait déjà été malheureuse auparavant. Leurs effets avaient été bien plus funestes sur un autre qu'elle, sur un autre jusqu'alors favorisé par le calme d'un esprit vertueux et bien gouverné, sur un autre enfin dont la tranquillité avait été en si peu d'heures complétement détruite. Lord Saint-Germains venait d'être soudainement éveillé du rêve de son bonheur, et une fois qu'il eut les yeux ouverts sur son fatal secret, il s'abandonna, dans les premiers instants, à une douleur, à un désespoir véritablement effrayants chez un homme jusque-là si parfaitement maître de lui.

Je fus le triste témoin de quelques-unes des explosions du sentiment insurmontable dont il était devenu la proie. « Oh! mon cher monsieur Wilson, s'écriait-il, quelle fatale découverte! Mon aimable, mon innocente Lilia! Qui de nous aurait pu imaginer que le monstre auquel, en dépit de sa difformité, vous aviez accordé une affection si pure, nourrirait dans son cœur une passion qui le rendrait pour toujours odieux et détestable à ses yeux! Moi, qui seulement comme fils et comme frère me trouvais repoussant, oser former un vœu pareil! Ah! c'en est fait, je suis perdu! plus de bonheur pour moi. Mais ce n'est rien encore, tout principe d'action a cessé dans mon âme. La malédiction pèse sur moi. Où retrouver cette heureuse ignorance qui me permettait de contempler sans trouble son radieux sourire, sa céleste, son adorable beauté! Maintenant tout est devenu poison pour moi. Quand elle paraît devant mes yeux, sa douceur même déchire mon cœur; sa grâce, tout ce qui est enchanteur en elle m'oppresse jusqu'à ce que la respiration et le sentiment soient prêts à me quitter. Ah! plût au ciel qu'ils m'eussent quitté, et pour toujours!

— Hélas, milord! lui dis-je, ne vous abandonnez pas à cet affreux découragement. Soyez plus juste envers votre propre mérite. Pourquoi ne chercheriez-vous point à toucher son cœur? Considérez combien d'avantages vous possédez.

— Ne parlez pas ainsi, Wilson! ne me tentez pas par cette cruelle pensée. Oui! il y a des moments où je pense que je pourrais *acheter* mon bonheur; où je voudrais m'efforcer de la persuader; d'obtenir qu'elle renonce pour moi à l'heureuse destinée que sa beauté semble lui promettre; de changer ses plus doux rêves contre de l'or. Horrible tentation! Jamais! non, jamais! Je sais que la reconnaissance pourrait agir beaucoup sur elle. L'ambition, la vanité peut-être auraient aussi quelque pouvoir; car, sans doute, elle n'est pas tout à

Digitized by Google

fait un ange! Mais Dieu m'en préserve! Loin de moi ces idées! Oh! Louis! Louis! combien je vous envie! Mais, croyez-vous qu'elle l'aime, Wilson? »

Je ne pouvais dire ma pensée. Je répondis que je ne le croyais pas. Il parut soulagé.

« Cette poignante douleur m'est donc épargnée, grâce à Dieu! Après tout, elle n'a que seize ans, et elle commencera toujours trop tôt le terrible rêve des passions. Et pourtant, si ce cœur malheureux l'eût permis, j'aurais pu encore, pendant quelques années, avouer hautement ma tendresse pour elle et satisfaire les affections de son cœur innocent. Et quand ces douces et tranquilles illusions se seraient évanouies, évanouies pour toujours, c'est alors qu'il eût été temps de mourir! Mais je n'ai plus rien à espérer. Ce peu d'années de calme m'est interdit. Mes tortures ont commencé avant le temps. »

J'ai dit que je n'avais pas osé faire entendre à lord Saint-Germains que Lilia aimât lord Louis; mais que pouvais-je moi-même en penser? Depuis le soir de cette fête fatale, elle aussi était entièrement changée. Des nuages obscurcissaient ce front autrefois si ouvert et si pur. Ses yeux se remplissaient soudainement de larmes qu'elle se hâtait de cacher. Souvent je la surpris errant seule dans les endroits les plus solitaires du parc et paraissant en proie au plus profond abattement. Ces symptômes étaient-ils ceux de l'amour, et lord Louis était-il l'objet de cet amour?

Il n'était resté que trois jours au château, et pendant ce court intervalle, il avait manifesté pour elle l'admiration la plus ouverte et lui avait prodigué les attentions les plus marquées. Il ne se lassait point de répéter à ses sœurs qu'elle était la plus belle et la plus ravissante personne qu'il y eût au monde; qu'elles n'en approchaient pas de mille lieues; que sa douceur et sa mélancolie avaient encore plus de charmes que son enjouement; en un mot, ses transports étaient aussi extravagants qu'ils étaient peu déguisés. Si peu déguisés, en effet, que la marquise, qui aurait pu en concevoir quelque inquiétude, se montra parfaitement indifférente sur ce sujet. Elle se contenta de ne mettre aucune opposition au désir que son fils exprima de retourner à Londres, en protestant que ce vieux et triste château n'était bon que pour des antédiluviens, ou, ce qui était à peu près l'équivalent, pour ceux de ses ancêtres qui l'habitaient au temps des deux Roses.

Digitized by Google

Il nous quitta donc au bout de trois jours, et lorsqu'il fut parti, l'accablement de Lilia augmenta au point de devenir remarquable aux yeux de tous. Sa manière d'être avec lord Saint-Germains s'était aussi visiblement altérée. L'embarras, la contrainte, avaient succédé à cette familiarité ingénue qu'elle lui montrait autrefois. Elle n'accourait plus vers lui avec un empressement affectueux, presque tendre, pour lui faire voir ses fleurs, ses dessins, ses oiseaux, ou pour le faire rire de ses folies, ou lui faire partager son admiration pour quelque beau passage du livre qu'elle lisait. Elle ne passait plus que de courts instants auprès de lui, restait même beaucoup moins avec mistriss Cartwright, et recherchait plus souvent que par le passé la société des autres jeunes personnes de la famille. Avait-elle instinctivement deviné les sentiments de lord Saint-Germains, et, malgré toute la bonté dont elle était douée, se sentait-elle dominée, en dépit d'elle-même, par une invincible répugnance? ou bien, était-ce une préférence décidée pour lord Louis qui l'attirait auprès de ses sœurs? La première de ces deux interprétations fut celle à laquelle lord Saint-Germains s'arrêta, ce qui acheva de mettre le comble à sa douleur.

« Elle a tout compris, me dit-il. Je me suis trahi, et la pauvre enfant me fuit avec dégoût, avec terreur. Et comment pourrait-il en être autrement? Elle est arrachée à son repos par un horrible monstre qui trouble sa jeune imagination et l'épouvante comme une vision étrange. O ma Lilia! mon adorable Lilia, pourquoi ne puis-je être encore votre frère et votre tuteur! Mais non! je lui ai appris à me détester. Elle me redoute, elle me hait maintenant; elle qui, jadis, trouvait dans ma présence tout son bonheur, toute sa joie! Ah! ma passion égoïste a bien mérité un pareil retour. »

Telles étaient les amères pensées qui absorbaient son âme. En vain il luttait pour s'en rendre maître; en vain il faisait d'héroïques efforts pour vaincre sa sensibilité. La lutte était trop violente pour sa constitution délicate, et je voyais avec douleur les principes de l'existence prets à lui manquer. Une maladie plus menaçante et plus terrible que celle qui avait abrégé les jours de sa mère exerçait sur lui ses ravages et consumait rapidement sa vie : la maladie de l'amour, dans toute sa véhémence, dans tout son désespoir et irritée encore par la présence continuelle de la femme qu'il aimait. Une situation pareille, heureusement pour la nature humaine, est un acci-

Digitized by Google

dent rare dans la vie ; il faut pour le produire un concours particulier de circonstances. Ici elles étaient toutes réunies.

Je vis le visage de lord Saint-Germains devenir de plus en plus pâle et ses yeux prendre un éclat sombre, pendant que sa voix, jadis si grave et si sonore, n'arrivait plus à l'oreille que comme un son creux et saccadé. J'observais avec inquiétude ces tristes symptômes, et mon cœur en était déchiré. Je lui parlai de son danger. Je le conjurai de me laisser essayer tout ce que je pourrais faire pour rappeler Lilia à ses premières habitudes, à ce genre de vie qui les avait rendus si heureux l'un et l'autre. « Qui sait, ajoutai-je à tout hasard dans la seule intention de le calmer, qui sait si, avec le temps, l'affection de ce cœur de jeune fille ne prendra pas un caractère plus tendre ?

— Non, non, pour rien au monde, répliqua-t-il. Je ne veux pas même rêver un succès qui pourrait devenir pour elle une malédiction. Prendrais-je avantage de sa jeunesse, de son inexpérience, pour l'unir à un malheureux contrefait? Elle ne saurait pas elle-même combien je pourrais devenir haïssable à ses yeux. Non, non, mon ami. Laissez-moi subir mon sort ; que je guérisse ou non, peu importe. »

L'état alarmant de lord Saint-Germains échappait-il donc aux regards de Lilia? Il avait été un temps où ce déclin rapide aurait éveillé ses angoisses les plus vives, stimulé ses attentions les plus tendres. Maintenant tout était changé. On la voyait encore, il est vrai, quitter comme autrefois son livre et son ouvrage pour approcher un tabouret ou pour placer un oreiller ; mais, se retirant tout à coup en arrière, elle s'arrêtait dans ce mouvement de prévenante affection. Il me fit remarquer avec un soupir cette décroissance dans les soins jadis si attentifs de la jeune fille. « Et pourtant, ajouta-t-il, il vaut mieux que cela soit ainsi. » Mais j'avais aussi observé une ou deux fois qu'à son tour il la repoussait doucement quand elle se présentait pour lui rendre quelqu'un de ces petits services.

« Vous me faites mal, Lilia, lui disait-il ; laissez ce soin, ma chère enfant, à mistriss Cartwright. »

Elle se retirait alors en rougissant, et, au bout de quelques minutes, elle trouvait un prétexte de quitter la chambre, pour n'y pas revenir peut-être de toute la soirée. Lord Saint-Germains soupirait, feuilletait ses livres, demandait ses pinceaux. Puis, priant mistriss

Digitized by Google

Cartwright de jouer avec lui une partie d'échecs, il se confondait en excuses sur ses continuelles distractions.

Nulle confidence n'avait été échangée entre mistriss Cartwright et moi, et la profonde gravité de son maintien trahissait seule sa conviction que toutes les prières de la mère du comte, que tous les soins dont elle-même l'avait entouré avaient été inutiles, et qu'il périssait victime déplorable de cette passion dont elles avaient si ardemment espéré le préserver.

Il serait difficile d'imaginer des circonstances mieux combinées pour aggraver sa fatale maladie que celles où se trouvait lord Saint-Germains; on ne peut se figurer jusqu'à quel point Lilia était devenue nécessaire à son bonheur. Doué d'un cœur fait pour aimer, et blessé en même temps dans toutes ses affections, du moment où cette enfant était entrée dans la famille et s'était spontanément attachée à lui, une nouvelle source de vie avait semblé animer son existence. Heureux du dévouement de sa petite compagne, son cœur, longtemps isolé, l'avait en quelque sorte adoptée; et en la protégeant, en s'occupant de son instruction et de ses progrès, il avait trouvé un intérêt qui remplissait délicieusement ses heures solitaires. Comme ils avaient été heureux ensemble tant que leurs rapports avaient été ceux d'un frère aîné et d'une jeune sœur! La santé dont il avait joui depuis lors, ses regards animés, sa vie active et sa gaieté portaient le témoignage de son bonheur. Mais maintenant le rêve était évanoui. Une passion des plus profondes, longtemps nourrie dans son cœur sans qu'il l'y soupçonnât lui-même, s'était manifestée par les angoisses cruelles de la jalousie, et, en éclatant tout à coup dans son âme étonnée, avait entièrement bouleversé son existence. La jeune fille qu'il avait guidée et protégée comme une sœur ne lui inspirait plus que des sentiments de crainte et d'humiliation; l'innocente affection qu'il avait été orgueilleux de lui témoigner, dont elle avait été fière de se voir l'objet, s'était transformée en un sentiment qui, s'il eût été connu d'elle, n'aurait pu, dans la pensée de lord Saint-Germains, lui faire éprouver que de l'horreur, en même temps qu'il le couvrirait de ridicule aux yeux du monde. La présence même de Lilia devint un tourment pour lui, quoiqu'il semblât respirer à peine lorsqu'elle était absente.

Rien ne pouvait être plus évident à mes yeux que le danger qui menaçait la vie de lord Saint-Germains. Je ne chercherai point à dé-

Digitized by Google

finir ce que la marquise en pensait ; mais il est certain que je ne vis jamais une transformation si frappante que celle qui s'opéra en elle. Elle semblait respirer plus à l'aise ; son visage reprit ses couleurs, sa démarche retrouva toute son élasticité. La préoccupation soucieuse qui naguère obscurcissait son front avait disparu. Elle prodiguait les expressions d'intérêt sur la situation de lord Saint-Germains, s'informait de sa santé avec la plus grande sollicitude, ne négligeait aucune marque d'affectueuse prévenance, et jouait, en un mot, le rôle d'une mère tendre avec toute la perfection imaginable. Un jour, Judy, en m'apercevant, s'écria : « C'est véritablement une femme angélique ! »

« Qui donc, s'il vous plaît, Judy ?

— La marquise : elle est venue elle-même aujourd'hui pour me parler au sujet du lait d'ânesse. M. Deane a une ânesse, comme je vous l'ai dit, mon frère !

— Ma chère Judy, c'est une chose qu'il est tout à fait inutile de me dire. Lord Saint-Germain ne veut pas prendre de lait d'ânesse.

— Oh ! comment pouvez-vous me parler de la sorte ! La marquise m'a dit avec tant de douceur et de bonté : C'est la seule chose qui lui convienne ; ne le pensez-vous pas aussi, miss Wilson ? Je lui répondis que je ne savais pas quelle était votre opinion là dessus ; mais que, quant à moi, je croyais bien que lord Saint-Germain n'en reviendrait pas. Alors les larmes lui vinrent aux yeux et elle dit : Quelle perte ce serait pour sa famille, et pour tous les environs, et pour moi en particulier ! Car, ajouta-t-elle, il a toujours rempli envers moi au delà des devoirs d'un fils, et je l'ai toujours aimé avec plus que l'affection d'une mère. N'est-ce pas bien généreux de sa part, quand on pense que ce pauvre infirme a tenu si longtemps écarté de l'héritage d'une si belle fortune le propre fils de la marquise, qui est si beau et que tout le monde admire ?

— Tout ce que je demande au ciel, Judy, m'écriai-je en perdant toute patience, c'est que vous mettiez fin une fois pour toutes à ce thème éternel. Qu'entendez-vous par l'écarter de la possession d'une fortune qui n'a jamais été la sienne, et qui ne le sera jamais s'il y a quelque pouvoir dans la médecine ? »

Je retournai le soir au château, où je trouvai lord Saint-Germain très-malade ; il était devenu si faible qu'il était à peine en état de marcher dans sa chambre. Pour la première fois je le vis en larmes : il lisait un petit livre tout déchiré, qu'il mit à la hâte sous le coussin

Digitized by Google

de son fauteuil au moment où j'entrais, et il passa aussitôt la main sur ses yeux.

« Je crains que vous ne soyez pas si bien ce soir, milord ?

— Pas plus mal ; mais ému, attendri jusqu'au fond de l'âme. Qu'y a-t-il donc en vous, Wilson, qui fait que je vous confesse tout, jusqu'à des faiblesses qui feraient honte à un enfant ? Ai-je perdu toute espèce d'énergie ? » Après une pause il continua : « Vous vous étonnerez de ce qui m'a si vivement touché ; c'est un de *ses* livres qui m'est tombé sous la main. Je me souviens de le lui avoir donné quand elle était tout enfant : il a été lu et relu, et il est maintenant en lambeaux. Cela ne rappelle-t-il pas bien la petite étourdie de huit ans ? Je n'avais jamais lu ce conte. Je devrais rougir d'avouer à quel point il m'a intéressé. »

Il prit le livre et me montra le titre : c'était le petit conte de fée appelé Zémire et Azor, ou la Belle et la Bête.

« Ah ! si de telles chimères pouvaient se réaliser ! Si j'avais sous l'enveloppe de ma difformité la conscience du pouvoir de plaire, l'espoir de parvenir à me faire aimer ! Comme je saurais m'humilier, supplier à genoux, implorer la pitié à l'exemple du héros de ce conte touchant ! Hélas ! il y a des moments où mon supplice est au-dessus de mes forces. »

Il était extrêmement agité, et tout son corps tremblait sous l'effort de la lutte qu'il soutenait pour réprimer son émotion. Il céda enfin à l'épuisement, et, retombant en arrière sur son fauteuil, il s'endormit d'un sommeil inquiet. Sa main était négligemment suspendue sur le bras de son fauteuil, et il présentait l'image de l'accablement. Je m'étais retiré dans l'enfoncement profond de l'une des fenêtres, et je veillais sur lui, le cœur serré d'inquiétude et de chagrin, lorsque je vis la porte s'ouvrir lentement, et Lilia se glisser dans la chambre. Elle tenait dans sa main une touffe de roses. C'étaient les premiers produits de quelques arbustes que lord Saint-Germains avait fait venir de la Normandie. Elle s'avança doucement, et s'apercevant qu'il était endormi et le croyant seul, elle posa les roses avec précaution à côté de son livre, et demeura longtemps à le contempler. Je ne pouvais voir le visage de la jeune fille ; mais je la vis se mettre à genoux et imprimer rapidement ses lèvres sur la main pâle et desséchée de mon malade : il fit un mouvement ; elle se leva avec précipitation et s'élança hors de la chambre.

Digitized by Google

Je fus frappé de la rougeur répandue sur ses traits ; mais je l'attribuai à la chaleur de la saison.

Je passai la nuit entière auprès de lord Saint-Germains. Je ne lui parlais cependant point de ce que j'avais vu, jugeant qu'il valait mieux lui éviter toute cause d'agitation, soit de plaisir, soit de peine.

Le jour suivant, je crus devoir annoncer en forme à la marquise que je le voyais dans le plus grand danger et que je désespérais presque de sa vie. Elle reçut cette nouvelle dans son boudoir. Un monceau énorme de comptes et de mémoires de toute espèce était placé devant elle avec une lettre de lord Louis. Cette lettre contenait, comme je l'appris plus tard, un récit détaillé de tous ses embarras, des dettes considérables qu'il avait contractées et de l'impossibilité d'y faire face, puisqu'il n'avait littéralement rien, soit en possession actuelle, soit en perspective, et il finissait par exprimer la crainte d'être dans la nécessité de quitter le royaume.

Elle leva vivement la tête au moment où j'entrai dans la chambre. Jamais je ne vis une physionomie sur laquelle le mécontentement, la consternation, la perplexité, fussent empreints d'une manière plus visible.

« Eh bien ! monsieur Wilson, à quoi suis-je redevable de votre visite ?

— Madame, je suis, à mon grand regret, le porteur d'une très-pénible nouvelle.

— Quoi ! qu'y a-t-il ? s'écria-t-elle, respirant à peine. Mon fils ! lord Louis ! que lui est-il arrivé ?

— Rien que je sache, madame ; ainsi, il est probable qu'il se porte très-bien. Mais lord Saint-Germains...

— Oh ! qu'a-t-il donc ? reprit-elle avec humeur.

— Il est très malade.

— Comme à l'ordinaire, je suppose : un de ses accès de langueur et de tristesse qui le rendent à charge à lui-même.

— Et aux autres, » ajoutai-je mentalement pour elle. « Je crains, madame, qu'il ne soit beaucoup plus malade qu'à l'ordinaire, plus mal que je ne l'ai jamais vu,

— Parlez-vous sérieusement ? Enfin, qu'a-t-il ?

— Je reconnais en lui un dépérissement des organes de la vie qui dépasse tout ce que j'ai jamais eu l'occasion d'observer. J'ai cru devoir informer votre seigneurie de la vérité tout entière. Serait-il in-

Digitized by Google

discret d'ajouter que le marquis, son père, devrait, je pense, être averti que sa vie est en danger? Quelques mois, quelques semaines, quelques jours peut-être peuvent y mettre un terme, » poursuivis-je d'une voix altérée ; car il me semblait alors que sa mère était devant mes yeux, et que je voyais sur ses traits doux et mélancoliques l'impression de douleur qu'elle aurait ressentie dans une circonstance pareille.

La marquise m'écouta en silence ; ses yeux étaient attachés sur les papiers qu'elle avait devant elle. Peu à peu les nuages que j'avais vus répandus sur sa physionomie inquiète se dissipèrent. Puis, avec un soupir, ou pour parler plus juste, avec l'air et l'action d'une personne qui respire plus librement en se sentant soulagée d'un pesant fardeau, elle commença lentement à rassembler les papiers dispersés sur sa table, les remit soigneusement dans son secrétaire ; puis, paraissant revenir à elle tout à coup, elle se tourna vers moi avec autant d'intérêt qu'il lui fut possible d'en manifester sur sa physionomie et dans l'inflexion de sa voix, et elle me dit :

« C'est effectivement une nouvelle très-affligeante, monsieur Wilson, et de nature à nous affecter tous très-profondément. J'écrirai à lord Brandon. »

Je saluai la marquise et je me retirai. Trois jours après, le marquis arriva. Lord Saint-Germains était plus mal encore que les jours précédents ; mais à la vue de son père, il parut se ranimer un peu, ou du moins le chagrin véritable dont il le vit pénétré réveilla toute l'affection filiale du comte, et adoucit l'amertume dont son cœur était rempli.

« Je n'aurais jamais cru, me dit-il, que j'eusse fait partie du bonheur de mon père, car je n'ai dû être pour lui qu'une source continuelle de mécomptes et d'humiliation. J'éprouve une vive reconnaissance pour l'attachement qu'il me témoigne, et je voudrais pouvoir vivre un peu plus longtemps pour lui montrer à quel point j'y suis sensible. Mais il n'est plus temps de l'espérer. »

VI

Les amis de lord Saint-Germains remplissaient en foule ses appartements depuis qu'on désespérait de sa vie. Sa belle-mère, ses sœurs et jusqu'aux gouvernantes françaises s'étaient empressées d'offrir

Digitized by Google

leurs soins. Il les recevait tous avec patience, même avec une sorte de gratitude ; mais il trouvait en eux peu de consolation. Quant à Lilia, elle semblait perdue au milieu de tout ce mouvement. Personne ne paraissait s'apercevoir qu'elle existât. Lord Saint-Germains lui-même ne lui adressait que rarement la parole. Elle se tenait tristement à l'écart, image de la désolation quand elle n'était point observée, mais conservant en public son maintien habituel avec une incroyable fermeté.

Je pouvais à peine m'expliquer que, de tous ceux qui étaient présents, il n'y en eût pas un seul qui soupçonnât la cause de la maladie de lord Saint-Germains. Je n'étais pas sûr qu'il en fût de même de la part de Lilia ; mais il est certain que les autres ne parurent jamais s'en douter le moins du monde, tant nous sommes quelquefois aveugles sur des choses qui sont précisément sous nos yeux. Ils n'avaient probablement jamais lu l'histoire d'Antiochus. Pour moi, qui l'avais présente à la mémoire, je voyais tous les symptômes décrits par l'historien se reproduire chez ce jeune homme si malheureux. Lilia n'entrait jamais dans sa chambre qu'il ne devînt rouge jusqu'aux tempes. Il était évident que son cœur battait au point de lui ôter la respiration ; sa voix tremblait si elle s'approchait, et on pouvait à peine l'entendre s'il lui adressait la parole ; et en même temps, si elle lui parlait, il détournait souvent la tête, comme s'il eût été indifférent ou inattentif. Lilia vint chaque jour moins souvent dans sa chambre, et, à la fin, passa des jours entiers sans y paraître.

Je fus appelé un juor pour la voir ; elle était au lit et très-malade : un rhume négligé avait dégénéré en pleurésie. Elle fut bientôt dans un danger imminent.

J'ai dit que j'avais éprouvé pour cette aimable fille une sorte de refroidissement. Injustement, je l'avoue. Etait-il raisonnable de la blâmer, parce qu'elle préférait l'un des deux frères à l'autre ? Etait-ce un tort que de reculer devant une passion qu'elle ne pourrait jamais partager ? Oui, j'avais été véritablement injuste. Mais comment aurais-je pu l'être plus longtemps ? Sa douceur, sa patience, sa résignation dans cet état de souffrance et d'isolement étaient dignes de son instituteur. Il avait fait de cette étourdie et gracieuse enfant un être fort, plein d'énergie, un être digne de lui. Oh ! combien je déplorais son infortune, pendant que j'étais témoin à toute heure de preuves nouvelles de cette supériorité d'âme qui justifiait si bien son

Digitized by Google

idolâtrie et son désespoir. Elle ne me parla pas une seule fois de lui, non plus qu'à mistriss Cartwright, qui était sa seule amie, sa compagne assidue, et qui lui prodiguait tous les soins compatibles avec ceux que réclamait la situation de lord Saint-Germains. Nous convînmes tacitement, et sans échanger aucune confidence, de la nécessité de cacher à ce dernier le danger de Lilia, persuadés, comme nous l'étions, que le lui apprendre c'eût été le tuer à l'instant.

Pauvre et aimable Lilia! son mal s'aggravait de plus en plus, car chez elle aussi l'agitation de l'esprit ajoutait encore aux vives souffrances du corps. Je la voyais sérieusement menacée, et je gémissais au fond du cœur pour cette jeune fille dont la vie à son aurore allait déjà s'éteindre. J'allais la voir le jour, la nuit, et je la veillais comme si j'eusse été son père. Mais toute mon expérience était inutile : rien ne pouvait soulager Lilia, et je la crus sur le point de succomber aux ravages de la maladie.

Un soir, j'étais assis dans sa chambre; jamais je n'oublierai cet instant. La lune se levait en répandant une clarté brillante et solennelle sur les bois que, de la fenêtre, on distinguait dans l'éloignement. Le calme de la nuit, la chute des eaux, le chant de l'oiseau solitaire, étaient les seuls bruits qui se fissent entendre. Les rayons de la lune frappaient directement sur la pierre massive et sculptée, d'où ils se prolongeaient en masses de lumières sur le parquet et jusque sur le lit de la jeune fille. Je la croyais endormie, et, de crainte que cette clarté ne l'importunât, je me levai pour abaisser les rideaux.

Je vis qu'elle était éveillée, et que, la tête appuyée sur son bras, elle contemplait le paysage, en même temps que deux grosses larmes coulaient sur ses joues pâles. Elle tenait dans la main quelque chose que je ne pouvais voir et qu'elle pressait fortement sur son cœur.

Elle s'aperçut de mon mouvement, me regarda fixement, puis me dit avec hésitation :

« Monsieur Wilson, répondrez-vous à une question qu'il est bien cruel de faire à mon âge : suis-je condamnée à mourir?

— J'espère que non, ma chère miss de V....

— Mais est-il du moins probable que je meure? Suis-je réellement en danger? Je me sens bien faible.... et puis...»

Ici ses larmes tombèrent en abondance.

« Et puis, je suis si malheureuse !

Digitized by Google

— Vous, si malheureuse! aimable et douce Lilia! Et quelle pourrait être la cause de votre malheur?

— Sommes-nous tout à fait seuls?

— Absolument seuls.

— Eh bien, je veux vous dire à présent, pendant que j'en ai encore la force..... Approchez-vous, je vous prie, cher monsieur Wilson. »

Je m'approchai et vint m'asseoir à côté de son lit. Elle ouvrit la main qu'elle tenait pressée contre son cœur.

« Vous vous rappelez ceci? » me dit-elle.

C'était le médaillon qui renfermait les cheveux de lord Saint-Germains.

« Vous étiez présent le soir fatal où *il* me le donna. Pourquoi fut-il si bon? Pourquoi eut-il cette attention touchante? Et tout cela pour....

— Pourquoi!.... Achevez, ma chère enfant!

— Pour que ma joie d'alors fût changée en désespoir!

— Ma chère miss de V....., quelle cause peut avoir changé votre joie en désespoir?

— Hélas! ne l'avez-vous pas vu? reprit-elle, pendant que ses joues, ses tempes et jusqu'à ses mains se couvraient d'une vive rougeur. N'avez-vous pas entendu qu'elles me disaient que tout le monde s'en apercevait.... s'en apercevrait? Que lui-même lirait dans ma pensée et que je serais pour toujours dégradée à ses yeux? Mais à présent que je vais mourir, je puis du moins déclarer, sans être soupçonnée de vue intéressées, basses, odieuses — oh! que l'on me connaissait mal! — oui, je puis dire sur mon lit de mort combien je l'honorais, combien je le bénissais chaque jour, combien je priais pour lui, combien aussi je le remerciais, combien je..... Oh! monsieur Wilson, vous avez, comme lui, tant d'indulgence, tant de bonté, que je ne crains pas.... Mais non, ne lui dites pas que la perte de son amitié, que sa dureté, m'ont frappée au cœur. Ne lui dites pas combien je me suis amèrement repentie de cet acte de désobéissance, le seul que j'aie à me reprocher. Ne lui répétez point ce que ses cruelles sœurs me dirent; mais quand je ne serai plus, remettez-lui ce médaillon. Seulement, laissez-moi le tenir jusqu'à ce que je meure: alors vous en ôterez cette boucle de ses cheveux (la dernière marque d'affection qu'il m'ait donnée), et puis vous la mettrez avec moi

Digitized by Google

dans mon cercueil, c'est-à-dire, si vous ne croyez point qu'il y ait de mal à exprimer ce vœu.

— Qu'il vous ait donnée! De qui parlez-vous? De lord Louis? Il y a certainement du trouble dans vos idées.

— Lord Louis! Que voulez-vous dire vous-même? Ah! il a été très-bon aussi; mais ce n'est point à lui que je pense au moment de mourir! »

Je demeurai muet de surprise. Etait-il donc possible? Ignorait-elle la passion qu'elle avait inspirée? Ses affections naïves étaient-elles encore dans toute leur pureté? Mais en même temps le dégoût et l'éloignement n'en prendraient-ils point la place au moment où elle ouvrirait les yeux sur la nature des sentiments de Saint-Germains? Et puis, hélas! n'était-il pas déjà trop tard et pour elle et pour lui?

Je gardai le silence pendant une ou deux minutes, absorbé dans ces réflexions; et, quand mes regards se reportèrent de nouveau sur elle, je vis que tous ses traits étaient redevenus d'une mortelle pâleur. La détresse et la confusion étaient empreintes sur sa physionomie.

« Ainsi donc, vous aussi, me dit-elle d'un ton de tendre reproche, vous aussi me méprisez! Oh! que n'ai-je emporté mon secret au tombeau! Et pourtant me séparer de lui sans une seule parole d'explication, sans un mot de reconnaissance, après toutes mes négligences et mon apparente froideur!

— Ma chère, mon aimable enfant, au nom du ciel, pour l'amour de *lui*, rappelez votre courage. Prenez cette potion. Sauvez vos jours, sauvez-les pour *lui*.

— Non, non! Il n'aime plus sa pauvre Lilia. J'ai été bien coupable de lui désobéir. Oh! bien, bien coupable! Mais ses sœurs m'accablaient si cruellement de leurs railleries! Je ne pouvais, je n'osais faire autrement. Oh! j'ai été bien faible! Et à la fin il a repoussé sa Lilia. J'ai bien vu qu'il ne m'aimait plus!

— Oh! miss de V...! si vous saviez combien il vous aime! Il ne vous aime que trop pour son repos! »

Son visage reprit encore les vives couleurs de la rose, et elle baissa les yeux.

« Est-il possible que votre reconnaissance, que votre affection même, ne vous aient point éclairée? N'avez-vous donc pas vu qu'il

Digitized by Google

est mourant, et qu'il succombe sous les efforts qu'il a faits pour se vaincre?

— O ciel! ce que ses sœurs disaient était donc vrai : qu'il ne voulait point se déshonorer? reprit-elle d'une voix étouffée.

— Se déshonorer! Que pouvez-vous entendre par là? »

Elle se troubla et murmura faiblement : « Je veux dire... elles soutenaient... Oh! monsieur Wilson! » En ce moment, la franchise ingénue de son enfance revint encore briller sur son front. « Oui, ses sœurs me reprochaient, comme une chose honteuse, mon attachement et mes égards pour lui; et elles me répétaient sans cesse que, s'il pensait à moi un seul moment, cela le rendrait ridicule, le déshonorerait aux yeux du monde. Que pour moi, oh! l'horrible, l'horrible accusation! que je l'aimais pour ses richesses, que je le flattais pour ses dons, que je voulais me vendre pour son or! »

Ainsi l'idée de lord Saint-Germains, *comme amant,* s'était donc présentée à elle; et il était évident que ce n'était point ce soupçon qui avait été pour elle une cause d'éloignement. Une douce et flatteuse espérance s'éleva dans mon cœur.

Eussé-je été moi-même l'homme heureux préféré par Lilia, mon intérêt n'eût pas été plus vivement excité.

« Mais, ma chère miss de V..., lord Saint-Germains, *en pensant à vous,* ne s'exposerait pas au moindre déshonneur. Votre famille est certainement aussi honorable que la sienne, et, quand il en serait autrement, est-ce lui qui s'arrêterait à une considération si frivole? Hélas! s'il n'y avait réellement pas d'autre obstacle, il pourrait encore voir luire pour lui des jours de bonheur; il pourrait être rendu à la vie.

— Rendu à la vie! répéta-t-elle. Oh! monsieur Wilson, dites-moi, dites-moi, est-il vrai... se peut-il?... » Et elle cacha son visage en se détournant sur son oreiller.

« Ma chère miss de V..., je comprends à peine que vous n'ayez point vu, que vous n'ayez point lu dans son cœur; mais osera-t-il plaider pour lui-même et vous demander votre affection sous un nom plus tendre encore que celui de la reconnaissance? Puis-je lui dire, me permettez-vous de lui donner de l'espérance?

— Ah! ne lui dites rien; il me mépriserait. Non! non! Que mon secret meure avec moi! et qu'*il* ignore toujours ma folie et ma faiblesse! »

Digitized by Google

C'en était assez. Je lus dans la confusion ingénue de Lilia, dans ses yeux rayonnants, dans ses efforts pour me cacher le sourire qui effleurait les coins de sa bouche charmante, que je pouvais croire au bonheur de mon ami. Je fus tenté de me jeter à genoux et de remercier tout haut le ciel ; mais au même instant la pensée de leur danger mutuel m'arrêta, et la crainte que ce bienfait inespéré n'arrivât trop tard me causa une agitation qui contrastait singulièrement avec les habitudes de mon âge et de mon caractère paisible. Après avoir expliqué à miss de V..., avec tous les ménagements possibles, la situation de lord Saint-Germains, et lui avoir assuré que l'espoir qu'il m'était permis de lui donner le rappellerait des portes de la mort, je la conjurai de chercher à se calmer pour l'amour de lui. Elle prit, avec la confiance et la docilité d'un enfant heureux, la potion calmante que je lui donnai, reposa sa tête sur son oreiller, et s'endormit au bout de quelques minutes.

Pendant qu'elle dormait, je voyais les couleurs de la santé reparaître par degrés sur son visage. Convaincu que le repos et le calme de l'âme la sauveraient, je me tranquillisai moi-même et ne quittai point mon fauteuil de toute la nuit. Heureusement Lilia était presque oubliée, excepté de mistriss Cartwright, qui une fois avait ouvert doucement la porte, et à qui j'avais fait signe de ne permettre à personne de venir jusqu'à ce que j'eusse sonné.

Lilia dormit paisiblement toute la nuit. Vers six heures du matin, elle fit un mouvement, soupira, me regarda et rougit tout à coup.

« Ma chère miss de V..., lui dis-je, vous êtes mieux, vous êtes sauvée !

— Quoi ! réellement je vivrai ! Mais vous garderez mon secret, n'est-ce pas, monsieur Wilson ?

— N'ayez aucune crainte, et que Dieu veille sur vous ! A présent, qu'on apporte votre déjeuner, » continuai-je pouvant à peine réprimer les transports de ma joie.

Ses femmes vinrent. Je fis à mistris Cartwright de si minutieuses recommandations sur les soins à donner à Lilia qu'elle en fut presque surprise.

« Oh ! lui dis-je tout bas, elle doit nous être doublement chère et précieuse, car elle le sauvera. »

Je quittai alors l'appartement, et je courus, plutôt que je ne marchai, pour aller trouver mon autre malade.

Digitized by Google

Quand j'entrai dans la chambre, ce que je fis cependant très-doucement, il écarta ses rideaux.

« Je ne dors point, Wilson. La nuit m'a paru cruellement longue, et je suis bien aise que vous soyez venu. Mais qui vous amène de si bonne heure ?

— Milord, j'ai découvert une nouvelle médecine qui, je crois... »

Il soupira et secoua la tête.

« Une médecine plutôt retrouvée qu'imaginée, milord... celle qui sauva la vie du fils de Seleucus ; et, s'il plaît au ciel, elle en fera autant pour vous.

— Wilson, dit-il gravement, je ne vous comprends pas. En vérité, vous choisissez singulièrement votre temps. Est-il possible ! un homme si raisonnable !

—Je vous demande pardon, milord ; je crois que ma raison est effectivement un peu troublée, mais ce n'est pas du moins par des liqueurs enivrantes. Si vous me voyez ivre, c'est d'espoir et de joie, d'espoir pour l'homme que j'aime et que je respecte le plus sur la terre. Milord, vous sentez-vous la force d'apprendre ce qui doit combler vos vœux les plus chers ?... d'apprendre que Lilia... oui, VOTRE Lilia... Oh ! milord ! comment trouver des expressions assez délicates pour vous le dire ! Votre cœur a trouvé un écho dans le sien. »

Il se leva tout d'un coup sur son séant, puis retomba sur l'oreiller, et si pâle, que je crus un instant qu'il ne respirait plus.

« Non, non, dit-il d'une voix profondément triste et découragée ; sa compassion, son noble et généreux cœur l'ont trompée... C'est une chose impossible ! Vous avez cherché à l'émouvoir ; vous avez invoqué sa pitié, Wilson ; je le vois trop bien.

— Ce que je vous ai dit, milord, est de la vérité la plus exacte, je vous le jure par tout ce que les hommes révèrent. Je n'ai rien fait, rien dit. Tout s'est révélé à moi de la manière la moins équivoque et la plus inattendue.

— Eh bien ! dites-moi tout ! »

Il m'écouta avec le plus grand calme pendant que je lui racontais ce qui s'était passé. Je lui répétai aussi ce que m'avait dit Lilia : que ce malheureux collier de pierreries, en excitant probablement la jalousie des autres jeunes personnes, avait attiré sur elle l'attaque la moins provoquée ; que les trois sœurs avaient déclaré qu'elles pensaient et que chacun pensait comme elles que Lilia ne songeait

Digitized by Google

qu'à flatter lord Saint-Germains en vue de ce qu'elle pouvait obtenir de lui ; que peut-être même elle espérait l'amener à un mariage qui serait pour lui un éternel déshonneur. C'était ainsi que le secret du cœur de Lilia lui avait été brusquement révélé à elle-même, et que, désespérée à la fois d'une découverte qu'elle s'imaginait avoir frappé tous les yeux, et du mépris qu'elle ne manquerait pas, lui disait-on, d'exciter dans l'âme de lord Saint-Germains, elle n'avait trouvé de refuge que dans la froideur, dans l'absence, dans la fuite, s'élançant, à tous hasards, comme un faon timide, loin du danger qu'elle redoutait.

L'idée de la passion de lord Saint-Germains ne s'était pas une seule fois présentée à son esprit. Elle n'avait vu que de l'indifférence et de l'éloignement dans l'altération de ses manières, et leur timidité à tous deux avait encore contribué à les confirmer dans leur mutuelle erreur.

A mesure que la conviction de la vérité s'emparait de l'esprit de lord Saint-Germains, sa physionomie prenait une expression de bonheur que je n'oublierai de ma vie. La surprise, la joie, le ravissement, la reconnaissance profonde, y paraissaient dans une succession rapide, pendant que ses yeux, d'une beauté véritablement plus que terrestre, s'étaient élevés vers le ciel dans l'élan d'une prière intérieure.

« Monsieur Wilson, dit-il enfin, je vivrai, je le sens ; je vivrai pour la remercier, pour la bénir, et, j'en prends Dieu à témoin, pour la rendre heureuse. O ma Lilia ! ma divine enchanteresse ! source de mon orgueil, idole de mon âme ! oui, oui, j'aurais dû le savoir, nos cœurs étaient faits l'un pour l'autre. Eût-il été possible que ce qui agitait chacune des fibres de mon être ne trouvât pas une corde correspondante dans votre cœur !... O Wilson ! reprit-il ensuite en se tournant vers moi avec un doux et lumineux sourire, que d'absurdes folies je vous fais entendre ! pardonnez-moi, et dites-moi comment vous me trouvez. »

Il me tendit son bras, je consultai son pouls, et le sang, qui auparavant se précipitait avec une effrayante agitation, était devenu calme et circulait avec le mouvement régulier de la santé dans toute sa plénitude.

(La fin au prochain numéro.)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 novembre 1846.

INTÉRIEUR. — Mariage de M. le duc de Bordeaux. — Un événement, dont la nouvelle ne peut manquer d'exciter une vive sensation dans toutes les classes de la nation française, s'est accompli pendant cette quinzaine : le chef de la branche aînée des Bourbons a épousé, le 5 de ce mois, la princesse Thérèse, sœur du duc régnant de Modène. Des motifs de réserve faciles à comprendre nous interdisent toute réflexion sur un sujet qui d'ailleurs ne se lie pas, pour le moment, d'une manière immédiate, à la politique de la France. Les conséquences de l'union que la religion vient de consacrer reposent dans les secrets de Dieu, et nous avons vu trop de changements subits dans la fortune des princes, surtout depuis le commencement de ce siècle, pour juger ici, plus qu'ailleurs, de l'avenir par le présent. Certainement, celui qui, en 1810, serait venu apporter le bulletin d'Hartwell à l'un des témoins du mariage de Napoléon avec Marie-Louise aurait paru aussi impertinent que ridicule : et pourtant, quatre ans après, Louis XVIII donnait la Charte constitutionnelle à la France.

Quant à présent, il nous est doux de penser que d'illustres Exilés sentiront moins vivement les douleurs de l'isolement d'une vie errante et précaire au sein des gouvernements étrangers. Dans quelque camp que nous aient jetés ces guerres civiles qui survivent dans les cœurs après avoir disparu du champ de bataille, Français et Catholiques, nous ne pouvons rester indifférents au bonheur d'un Prince né au milieu de nous, et que nous savons Français de cœur, Catholique de conviction.

Mort du maréchal comte de Bourmont. — Nous réclamons aussi toute l'impartialité de l'opinion en faveur d'un homme illustre qui,

Digitized by Google

après avoir été ballotté par le vent des révolutions, est venu du moins mourir sur le sol paternel. L'histoire, qui assignera au maréchal de Bourmont l'une des premières places parmi les hommes de guerre d'une époque de héros, n'aura qu'un sourire de pitié pour les misérables passions qui ont poursuivi depuis seize ans le conquérant de la France algérienne. La gloire militaire, qui fait aux hommes qu'elle épouse un piédestal si élevé, les expose aussi davantage à l'esprit de dénigrement et à la rigueur des jugements publics. Sous la Restauration, on se montra impitoyable pour le maréchal Ney; après la révolution de Juillet, M. de Bourmont a été victime de la même iniquité. Puisque l'époque de la justice est venue pour l'un, espérons qu'elle se fera moins encore attendre pour l'autre, et que les fils qui lui survivent pourront saluer à Alger le monument que la reconnaissance publique doit à leur père.

Les princes français en Espagne. — Ces louanges et ces vœux ne sont pas suspects dans notre bouche, après l'approbation également libre et sincère que nous avons donnée à la politique suivie dans l'affaire des mariages espagnols. Pour nous élever ainsi au-dessus des motifs de division intérieure, nous n'avons eu besoin que de nous rappeler qu'il s'agissait avant tout de l'influence française, et que sur le terrain des rivalités européennes les étrangers ne faisaient eux-mêmes aucune acception des gouvernements et des partis de la France. L'attitude que nous avons prise dans cette circonstance nous donne le droit de nous expliquer très-franchement sur un détail qui a péniblement affecté l'opinion publique dans ce qu'elle a de plus grave et de plus respectable. On a trouvé que les princes s'étaient laissé entourer à Madrid d'une manière peu conforme à la responsabilité de leur situation. Libre à chacun de courir comme il l'entend après le bruit et le succès; mais ceux qui ont l'honneur de représenter leur pays à l'étranger sur un théâtre si éclatant et si difficile se doivent à eux-mêmes, et à la France surtout, de ne pas autoriser des familiarités compromettantes. Les conseils que nous nous permettons d'exprimer ici seront peut-être fort mal pris par les personnages illustres auxquels ils s'adressent; l'Université, envers laquelle ils ne manquent pas une occasion d'exprimer leur reconnaissance, ne leur a jamais sans doute tenu un tel langage; les *cafards* et les *jésuites* en sont seuls capables. Néanmoins, il y a progrès : dans le siècle dernier, les *cafards* et les *jésuites* auraient eu besoin de détourner les princes des mœurs scan-

Digitized by Google

daleuses qui formaient alors le droit commun de la cour; aujourd'hui les mêmes conseillers bénévoles n'ont plus à leur recommander que d'écarter de leurs personnes les auteurs d'écrits scandaleux qui, à ce titre, auraient pu être grandement exposés aux rigueurs du jury, si le ministère public avait jugé à propos de les poursuivre.

Arrêté du conseil de l'instruction publique contre les frères de la doctrine chrétienne. — Nous avons bien fait dans notre dernier bulletin de ne pas entretenir nos lecteurs des difficultés suscitées aux *Frères de la doctrine chrétienne*. Cette affaire a déjà changé de face depuis deux semaines, et sans doute elle en changera encore. Dans le premier moment on racontait qu'un compromis avait eu lieu entre le ministère et son conseil des *Trente*. Le ministre, disait-on, avait consenti à ratifier la décision du conseil qui interdit aux Frères le droit d'ouvrir des pensionnats comme une *mesure contraire à leurs statuts*, et le conseil, de son côté, ne faisait pas obstacle à l'ouverture du pensionnat de Marseille. Les Frères de cette ville reçurent en effet la nouvelle que leur réclamation était enfin accueillie. Mais depuis ni le ministre ni peut-être le conseil ne se sont plus souciés de cette transaction. Le ministre, qui, à ce qu'on prétend, avait bravement soutenu, pendant *sept séances* consécutives, l'assaut du conseil ordinaire et extraordinaire, ancien et nouveau, annonce publiquement la résolution de ne tenir aucun compte d'un arrêté pris contre son opinion formelle, et de transporter, s'il le faut, la question devant les Chambres.

On se demande ce qui a porté l'Université à cette inconcevable levée de boucliers, en présence d'une opinion de plus en plus favorable à la liberté de l'enseignement. Tout, dans l'espèce, paraissait concourir au succès de la demande des Frères. Une ville immense, notoirement catholique, et que le gouvernement a un grand intérêt à ménager depuis seize ans, le premier port de France et l'un de nos principaux centres d'industrie, demande, à l'unanimité des autorités et des habitants, l'autorisation de confier une école primaire du degré supérieur à une congrégation qui partout a fait ses preuves de régularité, d'aptitude et de respect pour les lois. Le plan de cette école, à la fois industrielle, commerciale et maritime, présente toutes les garanties de réussite, et le haut degré de prospérité auquel les Frères, en si peu d'années, ont élevé leur école de Passy, donne d'avance l'assurance qu'ils ne seront pas moins habiles et moins heureux à Marseille.

Digitized by Google

Mais le recteur d'Aix n'est pas *favorable*, et le conseil, pour trouver un prétexte au refus, va chercher, non dans les lois universitaires, mais dans les statuts religieux des Frères eux-mêmes, une raison d'impossibilité. Nous ne ferons pas au conseil l'honneur de discuter sa pitoyable chicane. Il faut l'innocence et l'humble patience des bons Frères pour s'imaginer qu'en montrant la lettre de leurs statuts ils triompheront de l'opposition qu'ils rencontrent; il s'agit bien de légalité et de statuts!

Le vrai motif, c'est que les Frères, sans bruit et par la seule force de leur institution, ont résolu un problème que l'Université a posé depuis dix ans, sans pouvoir offrir même un commencement tolérable de solution. En dehors des études classiques, qui ne conviennent généralement qu'à ceux qui ont l'intention de suivre ce qu'on appelle encore une carrière libérale, les Frères de Passy donnent au commerce et à l'industrie des chefs de comptoir, de fabrique et d'atelier, pourvus de toutes les connaissances nécessaires à leurs carrières respectives : ces jeunes gens, qui savent beaucoup et bien, dans une direction uniquement pratique, et par conséquent conforme à l'esprit comme aux besoins du siècle, sont en même temps religieux, honnêtes et modérés dans leur ambition, et l'air de santé qui les distingue prouve que chez eux le développement physique n'a pas été plus négligé que le progrès moral. Le peuple de Paris le sait; sa confiance est entière dans les pieux et habiles instituteurs de la jeunesse industrielle, et voilà comment il se fait qu'un établissement qui jusqu'ici n'a été prôné par personne soit parvenu en cinq ou six ans au comble de la prospérité.

L'Université a prouvé qu'elle était incapable d'en faire autant, et elle ne veut pas que d'autres fassent ce qu'elle ne sait pas faire.

M. le ministre de l'instruction publique n'est pas de l'Université, heureusement pour lui : sa raison, sa justice, ont été frappées de ce qu'a d'odieux et même de ridicule l'interdiction prononcée par le conseil; il ne doute pas, et en cela nous sommes parfaitement de son avis, que les Chambres ne fassent justice d'une décision insensée. Mais le ministre réfléchit-il assez à la position qu'il se sera faite, quand on le verra réclamer l'appui des Chambres, non seulement contre l'ancien conseil, dont il prétendait avoir détruit l'empire tyrannique, mais contre le nouveau, ouvrage de ses mains, destiné à soutenir sa pensée et ses doctrines? On lui répondra sans doute avec

Digitized by Google

l'Evangile : *Celui qui a semé le vent ne recueille que les tempêtes.*

Et d'ailleurs, si l'on consentait à se mettre sur le véritable terrain, il ne serait nullement besoin de défendre les Frères et de les protéger. La loi de 1833 existe ; l'effet en est limité, mais le principe de la liberté n'y est pas complétement étouffé, et, depuis la promulgation de cette loi, les Frères de la Doctrine chrétienne se sont fidèlement conformés à ses prescriptions. Rien donc, selon l'esprit et les termes de la loi, ne s'oppose à l'établissement de leurs pensionnats, à l'exception d'un arrêté du conseil royal, qui interdit aux instituteurs primaires d'avoir chez eux des pensionnaires à demeure, uniquement parce que la loi de 1833 n'a pas parlé des *pensionnats*. Le ministre se laisse-t-il dominer par cette décision arbitraire et illégale de l'autorité universitaire ? Et, tout en se promettant d'user de son droit d'une manière plus libérale que le conseil, connive-t-il au système de l'autorisation préalable, comme plus favorable à sa propre autorité ? Dans ce genre, on le sait, l'exemple de M. l'évêque d'Hermopolis n'est pas moins dangereux que respectable.

Cet illustre prélat avait détruit l'Ecole normale. M. de Salvandy lui donne un aumônier. Après l'aumônier viendra la chapelle, que l'architecte avait oubliée. La mesure est bonne ; le choix de la personne est excellent. Mais que dire d'une université qui fait examiner par des inspecteurs l'instruction religieuse des élèves, et qui a besoin d'un coup d'autorité du ministre pour admettre la présence officielle du prêtre dans un établissement destiné à former les professeurs ?

Il ne faut pas d'ailleurs se faire illusion sur les motifs de ces tardives et incomplètes réparations. Les réclamations des pères de famille et des hommes religieux, traitées d'abord avec dédain, accueillies ensuite par des cris de fureur, commencent à porter leurs fruits. Si l'Université se fait un peu catholique, tant mieux pour les pauvres enfants qu'elle dévore : c'est une raison pour demander avec plus d'insistance que jamais la liberté promise, seul remède durable à tant de mal.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE ET IRLANDE. — Les désastres ont cessé ; la Loire et ses affluents ont retiré leurs eaux ; mais les dégâts sont immenses, et l'horizon, surchargé de tant de misère imprévue, reste sombre et menaçant. Et pourtant nos souffrances, si aug-

Digitized by Google

mentées, ne sont rien en comparaison d'autres pays, et surtout de l'Irlande. Vainement nous sommes-nous flattés nous-mêmes, avec O'Connell, que l'Angleterre, grâce à son énorme richesse, pourrait nourrir l'Irlande si elle en avait sérieusement la volonté. L'impuissance se manifeste à côté des monceaux d'or, et le terrible apologue de Carlyle, qui dernièrement comparait son pays à Midas, réduit à ne rien toucher sans le convertir en un métal stérile, trouve une nouvelle et effrayante application.

Les dispositions sincères de lord John Russell ont échoué, d'abord devant un préjugé scientifique, puis devant la grandeur du mal. Le ministre anglais, avec une confiance naïve, digne de tout l'orgueil de ce siècle, s'était imaginé qu'on devait laisser le soin d'approvisionner l'Irlande au mouvement naturel du commerce, et ce grand principe de la science économique a succombé sous la puissance de faits qui dépassent tous les calculs et toutes les théories. Quand bien même le ministre, répudiant ses illusions, aurait entrepris de nourrir directement un peuple affamé, il n'y aurait pas réussi. Avec la rareté presque universelle des grains et l'élévation progressive du fret dans les pays où la récolte n'a pas manqué, les coffres de l'Angleterre se seraient épuisés avant de combler l'abîme. Il aurait fallu avant tout empêcher l'exportation du grain, du bétail et de tous les autres moyens de subsistance autres que la pomme de terre, exportation qui s'est accomplie, comme à l'ordinaire, sous les yeux de la population irlandaise, contenue dans l'obéissance légale par la voix de ses prêtres. Ces denrées si nécessaires s'en allaient ainsi en vertu du droit des propriétaires, la plupart absents, et pour parfaire leurs revenus....

Quand nous lisions, il y a quelques années, l'ouvrage de M. G. de Beaumont sur l'Irlande, nous voyions de toutes les pages de ce livre ressortir une conclusion que l'auteur n'avait pas osé en tirer lui-même. Attachés que nous sommes de toutes les convictions de notre esprit à la doctrine de la propriété, comme à un principe chrétien et social, nous étions forcés de reconnaître que l'Irlande ne pourrait longtemps vivre sans une révolution de la propriété foncière. Aujourd'hui Dieu lui-même tranche la question que les hommes les plus dévoués à leur patrie n'osaient aborder, et la nécessité d'une véritable *loi agraire*, loi de partage du sol entre ceux qui le cultivent et l'habitent, se présente également à l'esprit d'O'Connell et de lord John Russell. Il est impossible qu'avant la fin de l'hiver cette grande et inévitable me-

Digitized by Google

sure n'ait reçu déjà un commencement d'exécution générale. On la dissimulera sous les dénominations les plus pacifiques ; on tâchera de ménager la transition de l'emphythéose à la propriété. Lord John Russell voudrait qu'on ne fît d'avance de fonds aux propriétaires qu'autant que le possesseur de la terre concéderait aux tenanciers un *intérêt de propriété permanent sur le sol.* De son côté, O'Connell promet aux Irlandais une *fixité de bail*, c'est-à-dire que désormais le fermier tiendra la terre à bail perpétuel.

Ces questions auraient pu être examinées immédiatement par l'autorité législative, si, comme le demandait lord Palmerston, le Parlement se fût rassemblé dans le courant de novembre ; mais lord John Russell, qui voulait l'ajournement au mois de janvier, l'a emporté, sans doute par ménagement pour la paix européenne, que son belliqueux collègue n'aurait pas demandé mieux que de troubler définitivement par quelque déclaration lancée du haut de la tribune, et aussi, à ce qu'on prétend, pour se laisser à lui-même toute latitude, afin de prendre les mesures que la nécessité lui dictera à l'égard de l'Irlande.

En attendant, les ravages de la famine s'étendent et se régularisent en quelque sorte. Les journaux enregistrent chaque matin les noms des malheureux qui ont succombé sous la faim. Il faut le dire à l'honneur de notre nation, la prolongation d'un tel état de choses serait impossible en France. Il se formerait immédiatement dans les provinces moins visitées par le fléau des croisades de charité ; mais en Angleterre, qu'est-ce que cela peut faire à la plupart des riches quand il s'agit des Irlandais?

Les hommes disent, ce n'est rien :
C'est une femme qui se noie.

A plus forte raison, on peut prêter sans exagération à nos illustres voisins un pareil propos : *Ce n'est rien, c'est un Irlandais qui meurt de faim.* Lord John Russell est parmi ses compatriotes un prodige d'humanité et de lumières, parce qu'il s'éveille à moitié pour penser que *c'est quelque chose.*

PORTUGAL. — En ce moment d'ailleurs ne chargeons pas trop les Anglais, car ils jouent de malheur. Le temps des procédés expéditifs qui leur ont réussi autrefois paraît passé sans retour. Comment

Digitized by Google

se fait-il que le peuple qui a retenu Malte, il y a quarante ans, contre toute justice, ait été forcé de restituer aux Chinois l'île de Chusan, non moins avantageuse à sa politique et à son commerce? On prendra sa revanche sur le Japon ou la Corée; on médite une trahison à propos de Canton, toujours troublé (Dieu sait pourquoi!) par les émeutes de la populace chinoise; on entreprend dans les règles la conquête de Bornéo. Mais les Américains arrivent à la suite de ces tentatives d'agrandissement; les Français observent et font sentir leur influence morale, à défaut de prépondérance commerciale; les Hollandais s'inquiètent pour la rivalité qu'on veut créer à leur empire de Java; dans le Portugal même, cette contrée inféodée depuis un siècle à l'Angleterre, malheureux pays dans lequel ses suzerains égoïstes ont distillé avec un art infernal le poison de la corruption, le sentiment national se réveille, et peut-être, à l'heure qu'il est, la flotte anglaise, qui est venue pour l'étouffer, est-elle le témoin forcé du triomphe d'une royauté qui, avec tous ses torts, a du moins le mérite de revendiquer quelques lambeaux d'une indépendance presque oubliée. Oporto, siége principal des intérêts et des intrigues britanniques, ne semble pas destiné cette fois à triompher de Lisbonne. L'Angleterre signifie à l'Espagne l'ordre de ne pas intervenir dans l'intérêt commun de la grandeur péninsulaire; l'Espagne obéit à cette injonction. Mais l'Angleterre a dû colorer sa volonté d'un principe de non-intervention, qui la force à son tour de rester spectatrice immobile des déchirements intérieurs du Portugal, et le pays qui se relève déclare, à la gueule des canons de l'escadre, que, maître pour maître, il préfère le joug de la cour à celui des Anglais. Spectacle curieux, mais qui change chaque jour, et sur lequel nous ne pourrons porter un jugement définitif que quand les événements auront repris une marche à peu près régulière.

MEXIQUE. — Nous ne parlerons pas du Mexique et des progrès de la conquête américaine. Nous avons dit précédemment pourquoi cette conquête nous paraissait inévitable. Désormais les digues sont rompues. La race anglo-saxonne débordera sans obstacle sur les belles provinces où les indigènes, descendants des conquérants espagnols, se sont endormis dans la corruption. Mais le territoire des Etats-Unis est déjà trop grand pour une seule puissance, et les annexions gigantesques qui s'opèrent en ce moment ne feront que hâter la dissolu-

Digitized by Google

tion d'un corps dont les éléments perdent toute cohésion et toute homogénéité.

POLOGNE. — L'Angleterre est déterminée à rester spectatrice impassible de ces événements, et la même réserve forcée lui est imposée à l'égard de la France et du continent. Sans doute c'est pour nous un avantage considérable que de contrebalancer par l'union continentale les forces de notre rivale éternelle. On revient ainsi aux saines traditions de la politique de Louis XVI et de M. de Vergennes, traditions si malheureusement interrompues par la révolution française. Mais, d'un autre côté, la nécessité de se rapprocher des puissances du Nord nous oblige à des concessions contre lesquelles se révolte non seulement le sentiment national (souvent difficile à contenter), mais encore celui de l'humanité. Tranchons le mot : cette politique, obligatoire pour le moment, réduit à néant la tutelle des intérêts polonais, si timidement acceptée par notre gouvernement, si mollement soutenue par lui devant les Chambres.

Mais si la Pologne perd la France, elle gagne Pie IX ; et le souverain Pontife, appuyé sur cette popularité miraculeuse qui, de l'Italie, s'est étendue en un instant à l'Europe tout entière, du haut de son tribunal de paix, annonce à la Pologne que Dieu ne l'a pas abandonnée, mais qu'elle a besoin d'une régénération religieuse et morale pour reprendre son rang légitime entre les nations indépendantes. La relation qui nous a été communiquée sur la visite faite par Pie IX, le 20 octobre dernier, à la vénérable abbesse et martyre Macrène Miecyslawska, quelques jours après avoir reçu la reine de Hollande, sœur de l'empereur Nicolas, et à la veille de l'arrivée du comte de Bloudoff, produira, nous n'en doutons pas, une impression profonde dans le monde entier. Après l'entrevue de Grégoire XVI et de l'empereur de Russie, rien de plus significatif et de plus consolant ne se sera manifesté à l'appui d'une cause sacrée que les hommes sont forcés d'abandonner, et que la main de Dieu seule peut tirer de l'abîme.

ALLEMAGNE. — Cette grandeur incontestable que vient de prendre l'action pontificale donne lieu, comme on pouvait s'y attendre, aux interprétations et aux conjectures les plus extraordinaires. Ceux qui se refusent à comprendre que la cause du Catholicisme et celle de la vraie liberté sont identiques, ne se figurent pas un Pape à la hauteur des vrais besoins de l'humanité, autrement que sous les traits

Digitized by Google

d'un philosophe, ou au moins sous ceux d'un *gallican*. Nous pensons donc qu'on lira avec intérêt la lettre suivante d'un de nos correspondants d'Allemagne, d'une impartialité rare parmi ses compatriotes, et pourtant assez dévoué au sentiment national, pour que ses réflexions à l'égard de Pie IX et de son propre pays n'en aient que plus d'importance à nos yeux :

CORRESPONDANCE DE L'ALLEMAGNE.

Ceux seulement qui savent vénérer Grégoire XVI ont le droit d'avouer leur amour et leur admiration pour son successeur, puisque, dans toutes les circonstances, l'amour de la *Papauté* doit être plus grand que celui du *Pape*, l'individualité de ce dernier fût-elle grande et sainte. Moi aussi je partage l'enthousiasme excité par Pie IX ; mais je ne saurais me défendre d'une grande frayeur en voyant l'approbation qui lui vient d'un certain côté. Je suis vraiment indigné de l'entendre comparer à Joseph II et à Ganganelli, et de voir certaines gens attendre de lui des progrès dans le sens de ces réformateurs de triste mémoire. Pour répondre à l'attente légitime de notre époque, il faut qu'il devienne un autre Innocent III. Et je crois que nous possédons en lui un homme de la même trempe, doué de la faculté de faire sortir la politique guelfe du sommeil de mort dans laquelle elle est plongée depuis des siècles. En réussissant à élever l'Italie à la haute position qui lui appartient, il aura agi dans l'intérêt des progrès du monde. Car de même que les anciens Romains ont rassemblé et fait voir dans un grand et puissant ensemble les résultats grandioses de leurs efforts ; de même leurs descendants, les Italiens d'aujourd'hui, sont certainement appelés à faire luire une nouvelle aurore sur notre époque usée et qui menace de tomber en ruines. Il n'y a que les victoires de la Papauté qui soient des victoires de l'humanité. Mais il faut que le soleil de la liberté et des lumières ait pénétré dans le pays le plus rapproché d'elle, avant que ses rayons bienfaisants puissent éclairer la nuit profonde des autres pays. *Il faudrait donc, avant tout, une Italie forte et libre!* Alors la réaction ne fera pas défaut. Mais je suis d'accord, avec d'autres esprits qui s'inquiètent, que, pour atteindre ce but, la lutte ne sera pas facile ; l'ultramontanisme, depuis qu'on a découvert qu'il ne veut plus prêter la main à asservir l'humanité, doit uniquement compter sur l'appui de sa propre conviction, et une alliance avec des puissances étrangères, qu'elles soient libérales, monarchiques ou absolues, ne ferait que nuire à sa cause. Il s'agit maintenant de montrer de l'énergie, du courage et de l'abnéga-

Digitized by Google

tion, et, grâce à Dieu, jamais Pape hardi n'a succombé. Jean de Müller même, ce grand historien protestant, ne dit-il pas : « La puissance de « l'empereur se brisa devant le Pape en fuite; Grégoire VII mourut « dans l'exil, mais son œuvre a résisté à tous les orages du temps. » Ce fut la captivité qui mit fin à la faiblesse de Pie VII, et désormais on ne vit en lui que le héros.

Mais par où l'esprit grand et éclairé du nouveau Pape commencera-t-il à se montrer? Ce sera, je crois, en prouvant qu'il est *maître chez lui*, en affranchissant son peuple sans se soucier de ce que les chaînes qui tombent résonnent avec un bruit effrayant pour les prisons limitrophes. Mais ce n'est point une liberté trompeuse, comme on en voit tant de nos jours, qui me semble propre à trouver son application dans les États romains, ni dans les autres pays de l'Italie. Il n'y a que de bonnes institutions municipales qui puissent assurer la latitude nécessaire à la capacité politique des Italiens. Les éléments de cette organisation existent déjà dans les États de l'Église : les petites villes de la Campagne de Rome, par exemple, jouissent d'institutions municipales qui, *convenablement modifiées*, pourraient être regardées dans leurs points principaux comme un modèle de ce système. Les droits du souverain y trouvent leur exercice et leurs garanties naturelles dans la répartition du pouvoir représenté par le gonfalonière, appuyé d'un grand et d'un petit conseil. Du reste, c'est une vieille superstition, que le despotisme s'est toujours efforcé de maintenir, de croire que la liberté de l'État détruit celle de l'individu. Bien au contraire, la force de l'ensemble de l'État a sa source dans la meilleure éducation possible de l'individu, et principalement l'éducation politique. Puisse donc Pie IX, après avoir affranchi ses sujets comme *bourgeois*, en leur octroyant une bonne organisation municipale; comme *citoyens*, en introduisant l'institution des états provinciaux, leur donner enfin, en démolissant toutes les barrières des frontières, l'occasion de se montrer comme *Italiens*. C'est ainsi qu'il pourra devenir le régénérateur de la puissance et de la grandeur italiennes, qui, reposant sur un fondement naturel et historique et non sur une fiction, et n'étant l'œuvre ni de la révolution ni de l'absolutisme, acquerront de cette manière un caractère durable et pur.

Ces espérances modestes, que je fonde sur l'esprit du nouveau Pape, sont, d'autre part, grandes et hardies sous le rapport de leurs conséquences. Il me semble aussi qu'en imprimant au programme de son gouvernement la tendance que je viens d'énoncer, le Pape n'aurait pas à craindre qu'on lui fît une opposition ouverte, à moins qu'on n'ait perdu à Vienne et à Paris toute pudeur politique, comme en Angleterre, où l'on ne veut pas permettre à une infante d'Espagne de se marier

Digitized by Google

à un autre prince qu'à un Cobourg. Mais espérons et ayons confiance dans le bon génie du nouveau Pape, et prions la Providence de lui adjoindre un nouveau Charlemagne : car il n'y a que le bras fort d'un *grand empereur* qui puisse rapidement réaliser les plans d'un *grand Pape.*

L'état de choses en Allemagne ne permet guère d'attacher beaucoup d'espérances à l'avenir, quoique tout ce qui s'y rapporte soit d'une grande importance pour la marche du temps. L'absence d'une révolution politique a amené en Allemagne la révolution des esprits : celle-ci, à son tour, ne tardera pas à amener un révolution sociale. Le néo-catholicisme et le néo-protestantisme ne sont que des symboles derrière lesquels les diverses tendances destructives se sont abritées pour se défendre contre les persécutions politiques. Mais le communisme s'étant rangé de ce même côté, les gouvernements, sortis trop tard de leur insouciance aveugle, n'ont pas manqué de combattre par des mesures de police ce mouvement des esprits. Combien ne regrettent-ils pas maintenant les moindres concessions qu'ils ont faites au catholicisme allemand uniquement par jalousie contre Rome! Combien leur prévoyance gouvernementale n'est-elle pas humiliée d'avoir favorisé une cause qui s'est montrée dans ses résultats aussi nulle que vide de sens! La conduite imprudente et peu intelligente des protestants a bientôt trouvé son vengeur. Le feu qu'ils avaient cru attiser pour détruire l'Eglise catholique, loin d'atteindre cette dernière, a enveloppé de tous côtés l'église évangélique, construite de matériaux plus combustibles et plus légers. L'agitation, devenue générale, ne saurait se terminer que par une catastrophe religieuse, c'est-à-dire que le protestantisme disparaîtra de l'Allemagne comme profession de foi *chrétienne ;* le rationalisme, usant de son pouvoir numérique, s'emparera des écoles et des colléges, et ne laissera ainsi d'autre moyen de salut aux protestants croyants que de sauver leur orthodoxie en se refugiant dans le giron de l'Eglise catholique. Malheureusement le clergé catholique d'Allemagne n'a pas assez de talent ni d'énergie pour développer une propagande qui saurait tirer profit de ces circonstances et assurer la victoire de la cause catholique. Les membres de ce clergé, en se regardant toujours comme des *fonctionnaires ecclésiastiques de l'Etat*, n'ont pas le courage de s'exposer au déplaisir des gouvernements. C'est là un trait caractéristique qui s'attache étroitement au développement historique de l'Eglise en Allemagne. Car tandis que, par exemple en France, l'Eglise, déjà avant l'invasion des peuplades germaniques, était solidement établie, et que les conquérants s'y soumettaient, c'étaient, au contraire, en Allemagne, *les conquérants qui, en obtenant la conversion par la force des armes, regardaient, les apôtres de l'Evangile comme des fonctionnaires royaux ou*

Digitized by Google

impériaux. C'est pourquoi la France, même aux époques les plus mauvaises, a toujours eu un clergé indépendant, tandis qu'en Allemagne les serviteurs de l'Eglise ont toujours porté plus ou moins le cachet de la dépendance temporelle. C'est aussi pour la même raison que la réformation, malgré les sympathies qu'elle a rencontrées chez plusieurs rois, n'a jamais pu s'étendre en France au même degré qu'en Allemagne, tandis que le clergé allemand était forcé par sa dépendance de suivre l'impulsion des souverains temporels. La plupart des faits qui se sont passés dans l'histoire ecclésiastique d'Allemagne trouvent leur explication dans cette circonstance, *que l'histoire a toujours imprimé au clergé le caractère de fonctionnaires de l'Etat*. Il faudra donc désespérer d'une coopération vive de la part du clergé allemand à une lutte pour la liberté religieuse, tant qu'il ne sera pas lui-même affranchi de la dépendance temporelle. Cependant il serait injuste de vouloir méconnaître une certaine tendance vers un meilleur état de choses ou passer sous silence quelques exemples individuels d'une résistance courageuse au pouvoir temporel, surtout de la part du clergé de la Prusse rhénane depuis les événements de Cologne. Mais il y a loin de là au véritable but. Ce progrès, en outre, s'opérera d'autant plus lentement que la *science catholique* elle-même, après avoir abandonné la route de la liberté dans laquelle elle avait marché pendant quelque temps, est volontairement rentrée sous le joug de la dépendance. Regardant la haine de la révolution comme incompatible avec l'amour de la liberté, les partisans de ce faux principe s'attaquent avec acharnement aux constitutions modernes, sans même prendre la peine de cacher leur aversion pour la France, la Belgique et la Prusse. Ils paraissent tout à fait oublier qu'en agissant ainsi ils préparent au catholicisme la même servitude qu'ils trouvent blâmable dans le protestantisme. Leur idéal à eux c'est la Bavière, ce pays dont le chef temporel prescrit aux évêques catholiques dans quel esprit certaines doctrines catholiques doivent être enseignées. Que ne se rappellent ils la belle devise, sortie, il y a bien des années, de la bouche de *Goerres :* « Liberté en politique, et soumission à Dieu par l'Eglise ! » Tout le talent, tout le savoir, toute l'orthodoxie possibles restent stériles et nuls sans le souffle vivifiant du véritable amour de la liberté.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS.

Boston, 18 août 1846.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Les journaux américains ont dû vous apporter déjà la nouvelle de la

Digitized by Google

mort de Mgr Fenwick, si rapidement enlevé à l'amour de son clergé et de son diocèse, le 11 du mois d'août dernier. Sa perte, si vivement sentie par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et d'apprécier ses vertus, en est une, non-seulement pour le diocèse de Boston qu'il gouvernait depuis vingt ans, mais pour tous les États-Unis, où l'influence de son nom et de ses talents était si grande dans toutes les questions catholiques. Pour nous qui avons vécu pendant près d'une année, qui avons éprouvé si souvent nous-même tout ce qu'il y avait de bon, de généreux et de grand dans son caractère, nous ne pouvons nous empêcher de pleurer encore au souvenir de ses vertus, de ses souffrances pendant sa longue maladie et de son inaltérable patience, tout en bénissant Dieu de nous avoir donné d'être un des témoins de son agonie et de sa mort, si édifiantes pour tous et si bien faites pour nous donner une idée de la mort du juste. La vie simple et modeste de Mgr Fenwick, le peu d'étendue de ses relations en dehors de son église, ne semblaient pas annoncer que ses derniers moments dussent produire quelque sensation dans la ville de Boston. Mais sa mort ne fut pas plutôt connue que la population tout entière se réveilla comme d'un songe; Lazare commençait à sortir du tombeau; on ne s'entretenait plus que de la vie et des actes du prélat que nous pleurions. Pendant deux nuits et trois jours, la foule ne cessa de se porter de l'évêché à la cathédrale, où le digne évêque était exposé dans ses vêtements sacerdotaux; et cette ville, naguère le rempart du puritanisme américain, et aujourd'hui encore aux trois quarts protestante, reconnut avec étonnement que la mort de l'évêque catholique était un événement pour Boston. Ce jour était le 11 du mois d'août; il y avait juste onze ans que la même population, fanatisée par ses ministres, avait brûlé le couvent des Ursulines du mont Benedict de Boston. Aujourd'hui l'évêque mourait après un long et laborieux épiscopat; il allait prier Dieu dans le Ciel pour ceux qui avaient si cruellement percé son âme onze ans auparavant.

Nous essaierions en vain de faire connaître avec une entière vérité le caractère de Mgr Fenwick, la noblesse de son âme, les rares qualités dont le Ciel l'avait doué, la profondeur et la variété de ses connaissances ecclésiastiques et profanes, les ressources de son esprit, qui jamais ne lui fit défaut dans les circonstances les plus difficiles; son aménité, sa douceur, sa bonne humeur si constante, même au milieu des souffrances de sa longue maladie, sa charité inépuisable, sa fervente piété, sa bonté, sa patience, sa longanimité, qu'on ne peut trop admirer lorsqu'on songe à tout ce que son cœur dut éprouver de tourments dans l'opposition que lui suscitèrent deux ou trois prêtres de son diocèse, égarés par l'ambition et un vain désir de popularité. Après l'avoir si bien connu, après

Digitized by Google

avoir vécu avec lui dans la douce intimité de la famille, nous ne nous sentons pas encore capable de tracer le portrait de ce grand évêque ; nous laissons à une autre plume plus capable que la nôtre le soin [1] de le montrer tel qu'il était, et d'écrire cette vie si pleine, pour la consolation et l'édification, non-seulement de son troupeau, mais aussi du monde catholique tout entier. Nous nous contenterons d'esquisser pour les lecteurs français les principaux traits de son histoire, en attendant l'œuvre promise par notre grand ami.

Mgr Benoît Fenwick naquit, le 3 de septembre 1782, au comté de Sainte-Marie, État du Maryland, d'une noble famille catholique originairement émigrée dans cette contrée avec celle de lord Baltimore, pour y chercher un asile contre la fureur des persécutions protestantes d'Angleterre. Envoyé par ses parents au collége de Georgetown, près de Washington, il s'y distingua par des études solides et brillantes ; et, jeune encore, il quitta le monde pour se dévouer à l'éducation catholique et au saint ministère, et devint ensuite, avec deux de ses frères, membre de la Compagnie de Jésus, à qui appartenait le collége de Georgetown. Il fut un des premiers et des plus zélés missionnaires du diocèse de New-York, où sa mémoire est encore en bénédiction, bâtit dans cette ville les églises de Saint-Pierre et de Saint-Patrice, et fut un des bons amis de Mgr Dubois, prédécesseur de l'évêque actuel. Nommé ensuite par le souverain pontife administrateur du nouveau diocèse de Charleston dans la Caroline du Sud ; ce diocèse s'organisa entièrement par ses soins habiles, et il en conserva la charge jusqu'à la nomination de son évêque, Mgr England, mort il y a peu d'années. A l'arrivée de ce prélat, les supérieurs du Père Fenwick le rappelèrent au collége de Georgetown, dont ils lui confièrent la présidence, qu'il garda plusieurs années, cher à ses élèves et révéré de tout le monde.

Lorsque le diocèse de Boston devint vacant par le départ de Mgr de Cheverus, le pape Léon XII ne trouva personne en Amérique plus capable de remplacer ce prélat si regretté que le P. Fenwick ; mais celui-ci, à qui sa modestie ne permettait de voir que son indignité pour une si haute charge et l'étendue d'un si vaste diocèse, où presque tout était encore à créer, refusa longtemps l'honneur que voulait lui conférer le Pape, en lui représentant les constitutions de l'ordre auquel il appartenait, et auquel l'exemple de son acceptation pourrait paraître un précédent fâcheux. Sa résistance, toutefois, ne fit que confirmer la dé-

[1] M. O. Brownson, l'habile écrivain de la Revue qui porte son nom à Boston, regardé à juste titre comme le premier écrivain de l'Amérique, nous a promis d'écrire la biographie de Mgr Fenwick.

Digitized by Google

cision de Rome, dont les bulles réitérées le forcèrent enfin de donner son consentement. Tout le monde applaudit à ce choix ; clergé et laïques virent dans le P. Fenwick un prélat destiné à donner un nouveau lustre à l'épiscopat des Etats-Unis. Le jour de la Toussaint 1825, il fut consacré dans la cathédrale de Baltimore, d'où il se rendit immédiatement dans son nouveau diocèse. Le diocèse de Boston comprenait alors tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre, le Vermont, le New-Hampshire, le Maine, le Connecticut, le Rhode-Island, et le Massachusetts, dont Boston est la capitale. Mgr de Cheverus, qui en avait jeté les fondements avec le docteur Matignon, son digne ami, et qui avait commencé à dissiper les préjugés protestants contre les catholiques, n'y avait encore laissé, en le quittant, qu'une seule église, celle de la Sainte-Croix, cathédrale de Boston, et deux prêtres; son troupeau, à peu près tout entier renfermé dans Boston et les petites villes voisines, ne comprenait guère plus de six mille âmes.

Avec toutes les qualités d'un cœur sensible, Mgr Fenwick avait dans son âme une énergie, une force de volonté qui ne recula jamais devant aucun sacrifice pour l'utilité et le bien de son diocèse. L'histoire de ses voyages et de ses courses apostoliques dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre pour visiter les populations éparses de son troupeau, histoire qu'il a laissée dans le *Journal* de sa vie, où il a consigné les moindres circonstances de chaque jour, jusqu'au quatrième avant sa mort, formera une partie intéressante de sa biographie. On l'y verra dans la pirogue indienne, traversant les rivières et les lacs, présidant les conseils des sauvages dans les bois, assistant à leurs jeux et à leurs danses, les consolant dans leurs maladies et leurs afflictions, secourant toutes ses ouailles dans leurs besoins, gravissant à pied les montagnes et les rochers, parcourant les forêts dans les rigueurs de l'hiver et les prairies dans les ardeurs de la canicule, tantôt à cheval et tantôt en traîneau ; toute la vie enfin du missionnaire et de l'apôtre. Avec quelle joie devait-il revoir une année après l'autre les missions qu'il avait visitées auparavant, d'années en années toujours plus florissantes et plus belles ! Quel bonheur, après tant de pénibles travaux, de voir ce troupeau, qu'il avait trouvé si petit à son arrivée dans le diocèse, grandir comme le grain de sénevé de l'Evangile, se développer et pousser des branches magnifiques, et devenir enfin ce grand arbre qui couvre toute la Nouvelle-Angleterre ! Comme son cœur se dilatait en voyant s'élever au milieu des villes anciennes et nouvelles de son vaste diocèse, ces églises au clocher élancé, à la grande croix dorée qui brillait dans les airs, en annonçant une nouvelle ère à l'Amérique; Boston, avec ses dix églises ou chapelles, Lowell, Salem, Bangor, Portland, Concord, Burlington,

Digitized by Google

Pittsfield, New-Bedford, Providence, Hartford, aujourd'hui le siége épiscopal de Mgr Tyler, son digne élève, sans compter toutes les autres qu'il a achevées ou commencées, et dont la liste serait trop longue. Pouvons-nous omettre ici le nom du collége de la Sainte-Croix, fondé par le digne évêque de Boston sur le mont Saint-Jacques, à Worcester (à quinze lieues de Boston), et qui domine, avec ses magnifiques constructions et ses belles dépendances, cette ville encore puritaine et ses environs? Deux ans à peine se sont écoulés depuis que cette maison a été fondée et mise en exercice, et déjà plus de cent élèves sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus rivalisent avec les meilleures maisons de l'Amérique et effacent tous les colléges voisins tenus par les protestants. Voilà les fruits des longs travaux de Mgr Fenwick durant vingt ans, travaux bénis par Celui qui a dit que jamais les portes de l'enfer ne prévaudraient contre son église. Si nous jetons ensuite les yeux sur ceux que Mgr Fenwick s'est donnés pour coopérateurs dans ses travaux, nous les trouverons sans doute insuffisants, vu le grand nombre de ses ouailles et l'étendue de son diocèse; cinquante ou cinquante-cinq prêtres forment tout le clergé du diocèse de Boston; encore faut-il compter dans ce nombre les Pères du collége de Worcester. Mais, tout insuffisant qu'il est, ce nombre est encore considérable comparé à la pauvreté de tant d'autres diocèses en Amérique, et surtout à celui des prêtres trouvés, il y a vingt ans, par Mgr Fenwick en prenant possession de son diocèse. L'Irlande, qui sème le catholicisme partout où l'Angleterre a des colonies, a fourni la plus grande partie du clergé de Boston; les autres, mais en petit nombre encore, sont des enfants de la libre Amérique; ce sont ceux que Mgr Fenwick se plaisait en particulier à nommer ses enfants, qu'il avait élevés lui-même, qu'il avait à ses frais envoyés faire leurs études aux séminaires de Montréal (Canada) et de Paris. Entre ceux-ci, trois se présentent associés dans mon souvenir, trois noms déjà chers au diocèse de Boston, MM. O'Brien et Goodwin, et Mgr Fitz-Patrick, l'aimable et digne coadjuteur de Mgr Fenwick, actuellement son successeur. Il l'avait demandé, en même temps que l'érection du diocèse de Hartford pour Mgr Tyler, son vicaire général au concile provincial tenu à Baltimore trois ans avant sa mort, et qui fut la dernière de ces grandes assemblées catholiques que son esprit avait toujours dirigées, où il eut assisté en personne.

Doué d'une constitution robuste et vigoureuse, Mgr Fenwick avait toujours joui d'une santé parfaite que n'avaient pu altérer ni les travaux absorbants de son épiscopat, ni les violences qu'il avait essuyées de la part des protestants, ni les chagrins même qu'il avait éprouvés de la conduite de quelques-uns de ses prêtres. S'il sentait vivement l'in-

Digitized by Google

jure et l'amitié, il savait parfaitement supporter l'une en évêque chrétien, et reconnaître l'autre avec toute la noblesse d'une grande âme. Avec la bonne disposition du corps et de l'esprit, il arriva jusqu'à la fin de l'automne de l'année dernière sans éprouver le moindre changement dans sa santé. Vers le milieu de l'hiver, il se sentit tout à coup atteint d'une maladie de cœur qu'il négligea quelque temps, mais que les médecins, appelés par ses enfants alarmés en voyant l'altération de son visage, jugèrent incurable. Il apprit avec sa tranquillité ordinaire qu'il devait mettre ordre à ses affaires et se préparer sans tarder à la mort. Ce fut dans cette intention qu'il se transporta à son collége de Worcester, où, dans la société des anciens compagnons de son ordre, il se disposa, par une retraite de huit jours, à ce moment terrible. Pendant les trois ou quatre premiers mois de sa maladie, il parut tous les jours plus près de succomber; mais au mois d'avril il commença graduellement à se remettre et à reprendre des forces, et sa santé continua à se ranimer jusqu'à la dernière semaine de sa vie. Mais depuis le commencement de son mal, on ne le vit jamais ni moins gai, ni moins aimable; sa patience et sa résignation dans les plus cruelles douleurs ne pouvaient être surpassées que par l'enjouement au moyen duquel il semblait chercher à dérober à ses enfants et à tous ceux qui le visitaient la vue de ses souffrances. Il ne cessa jamais néanmoins de s'occuper de ses affaires et de veiller aux intérêts de son diocèse et des plus humbles ouailles de son troupeau. Rien ne présageait que le Ciel dût leur enlever si tôt ce bon pasteur, et nous aimions à croire que sa vie se prolongerait longtemps encore pour notre bonheur, lorsque, le samedi 8 du mois d'août au matin, l'altération subite de ses traits nous fit craindre une rechute. Le médecin le força de se retirer dans son appartement, qu'il ne quitta plus; des douleurs aiguës dans les intestins lui firent comprendre que son heure devait être arrivée : aussi reçut-il avec reconnaissance la communication que nous lui fîmes de son danger et la nécessité de recevoir les sacrements de l'Église. A huit heures du soir, tout le clergé de l'évêché se réunit en habit de chœur; Mgr Fitz-Patrick lui porta en cérémonie la sainte Eucharistie qu'il reçut avec une sérénité et une ferveur bien faites pour édifier ses prêtres et tous ses amis et serviteurs, qui fondaient en larmes autour de lui. Le lendemain dimanche, j'eus le bonheur de dire la sainte messe dans sa chambre, qu'il entendit pour la dernière fois avec une joie et une consolation qui se dessinaient sur son visage, toujours calme et serein, malgré les ravages précipités de la maladie. Il conserva le même calme et la même tranquillité, souffrant avec une patience inaltérable les douleurs cruelles qui minaient rapidement ses forces. Deux des

Digitized by Google

sœurs de la charité qu'il avait instituées plusieurs années auparavant à Boston, et dont il avait bâti la maison et l'école, ne cessèrent de lui prodiguer les soins les plus touchants : pour lui, il leur souriait encore au milieu de ses souffrances, leur parlait avec son enjouement ordinaire, et ne cessait de les consoler par des paroles où son âme pieuse et aimante se peignait encore tout entière. A chaque moment, nous attendions son dernier soupir : sa vie se prolongea encore jusqu'au mardi 11, qu'il rendit son âme à son créateur, au milieu des larmes et des prières de ses prêtres et de ses amis. Il était assis sur le fauteuil où il avait pris son repos depuis neuf mois, sans pouvoir se coucher; à onze heures et demie, il nous regarda tous pour la dernière fois, tendit ses bras à son coadjuteur, comme pour lui demander une dernière absolution, et expira doucement en murmurant l'*amen* de la formule sacramentelle. C'était, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le jour anniversaire de l'incendie du couvent des Ursulines. Ainsi le Seigneur semblait choisir, pour retirer son serviteur dans le sein de son repos, le jour même où il avait bu le calice des plus amères afflictions qu'il eût éprouvées durant le cours de ses travaux apostoliques. On remarquera que ce jour-là aussi les fanatiques de Charlestown [1], qui avaient coutume de célébrer chaque année la destruction du couvent catholique comme une fête religieuse, s'en abstinrent pour la première fois par un reste de pudeur. Mgr Fenwick avait gardé jusqu'au dernier moment l'usage de toutes ses facultés intellectuelles. « Aimable Jésus, disait-il, ayez pitié de moi ; Jésus, zélateur des âmes, ayez pitié de moi; Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. » Jusqu'au dernier soupir, les noms de Jésus, Marie et Joseph furent sur ses lèvres.

La nouvelle de la mort de l'illustre prélat se répandit bientôt par toute la ville: La cloche d'une église protestante voisine, dont le ministre avait arrêté le bruit depuis plusieurs mois pour ne pas incommoder l'évêque, tinta alors le glas funèbre avec celles de la cathédrale et des autres églises catholiques de la ville. Le maire (protestant) de Boston, qui, par une attention délicate, avait fait, sans qu'on le lui eût demandé, poser des bornes à toutes les rues circonvoisines, depuis trois jours, pour empêcher la circulation des voitures et ne pas interrompre le repos du prélat, ne les fit enlever que lorsque Mgr Fitz-Patrick lui eut officiellement fait savoir la mort de son prédécesseur.

Dans la soirée, le corps du saint évêque, revêtu de ses habits pontifi-

[1] Charlestown est une petite ville, ou plutôt un faubourg, à l'entrée de Boston, près de laquelle se trouve le mont Bénédict où l'on aperçoit encore les ruines du couvent incendié.

Digitized by Google

caux, fut porté dans le chœur de la cathédrale, tout entière tendue de draperies funèbres, et exposé sur une estrade élevée, entourée d'un vaste luminaire. Toute l'enceinte fut promptement envahie par une foule immense où toutes les sectes venaient se mêler aux catholiques, également avides de considérer les restes du prélat et d'assister aux vêpres des morts, dont les tristes mélodies firent bientôt résonner la voûte de l'édifice. C'était la première fois qu'un spectacle de cette nature venait s'offrir aux regards des habitants de Boston. Ces voûtes tendues de noir, cet évêque aux yeux calmes et souriants encore, ces vêtements splendides dans leur pauvreté, ce luminaire, ces chants, tout enfin était fait pour impressionner vivement les esprits de cette population, encore en si grande partie plongée dans l'erreur. Plus d'un cœur qui était resté jusque-là froid ou dédaigneux pour nos cérémonies et notre culte, se sentit touché en voyant les pauvres Irlandais venir s'agenouiller en sanglotant devant l'estrade funèbre, prier avec une poitrine gonflée de soupirs, et se retirer ensuite en baisant avec respect les pieds du saint évêque. Cet hommage rendu à la mémoire d'un pasteur, ce culte si touchant rendu par des enfants à un bon père n'avait pas besoin de commentaires : plus d'un comprit alors la signification du culte que nous rendons aux saints et aux reliques, et une foule de journaux protestants signalèrent le lendemain l'émotion qu'ils avaient partagée avec les pauvres. L'église demeura ouverte toute la nuit, visitée par la multitude qui se renouvelait sans cesse, et un grand nombre de fidèles passèrent la nuit en prières près des restes de leur vénérable pasteur. Le lendemain, même concours de catholiques et de protestants, quelques-uns sans doute amenés par la curiosité, mais la plupart, nous en sommes assuré, pour témoigner de leur respect pour la mémoire de l'évêque décédé. Le mercredi, à deux heures de l'après-midi, le corps de Mgr Fenwick, qui n'avait encore donné aucun signe de décomposition, fut déposé dans un cercueil de plomb, et remis ensuite dans un autre de bois de mahogoni, puis replacé sur l'estrade pour l'office des Matines, qui fut chanté par le clergé de la cathédrale, assisté de celui des autres églises de la ville et du voisinage. La nuit se passa ensuite comme la précédente, et le lendemain matin le service des funérailles commença à huit heures. Les habitants les plus distingués de la ville assistèrent à la messe, qui fut chantée pontificalement par Mgr Fitz-Patrick, devenu évêque de Boston. Mgr l'évêque de New-York était présent à la solennité, et M. O'Brien, ancien élève de Saint-Sulpice de Paris, prononça après l'Évangile l'oraison funèbre de celui qui avait toujours été pour lui un véritable père. Ses paroles, courtes et généreuses, furent souvent interrompues par ses larmes et celles des assistants.

Digitized by Google

Après le service, nous prîmes les ordres de Mgr Fitz-Patrick pour former le cortége funèbre, qui devait conduire le corps de notre saint évêque au dépôt du chemin de fer, et de là au collége de Worcester, où il avait demandé à être enterré. Jamais procession catholique n'avait parcouru les rues de Boston ; pour la première fois nos croix, nos bannières, tous les insignes de notre sainte religion, les prêtres et les évêques en habits de chœur, firent leur apparition solennelle dans la cité puritaine, et par un dernier honneur que les magistrats de la ville rendaient aux restes de son pasteur, le grand-maréchal ou chef de la police se mit à la tête du cortége, qu'il guida au milieu des rues les plus populeuses. Le clergé, avec la croix, les chandeliers et les encensoirs, ouvrait la marche, suivi par les deux évêques ; puis le char funèbre, dont quatre prêtres portaient les cordons. Les Sœurs de Charité et les orphelines qu'elles avaient élevées sous les auspices du bon évêque, et qui ce jour-là perdaient encore une fois leur père, venaient à la suite du cercueil ; puis les *sociétés catholiques du secours mutuel* (Roman catholic mutuel relief Society), et *des jeunes amis catholiques* (Young catholics friend Society), avec leurs bannières et leurs insignes, et les diverses sociétés de tempérance. Une foule immense, protestants et catholiques (les journaux ont dit plus de trente mille personnes), accompagnait la procession, qui se dirigea lentement en chantant le *Miserere* jusqu'au chemin de fer. Les rues étaient encombrées, toute la population de Boston était accourue à ce spectacle inaccoutumé. Chose digne de remarque! au milieu d'une chaleur ardente, toutes les têtes étaient découvertes, et nous ne vîmes sur tout le passage que des marques de recueillement et du plus profond respect.

Au dépôt du chemin de fer, un train spécial avait été mis à notre disposition : tout le cortége se plaça dans le même ordre sur des chars découverts, et traversa ensuite la campagne (quarante milles) avec la rapidité de l'éclair, aux regards des populations étonnées. Au débarcadère de Worcester, le missionnaire de cette ville, avec ses enfants de chœur et les sociétés catholiques, ainsi que les Pères Jésuites, avec leurs élèves en deuil, attendaient l'arrivée de la procession, qui se remit en marche en chantant des psaumes et les litanies de la sainte Vierge jusqu'au sommet de la colline où s'élève le collége de la Sainte-Croix. La pompe funèbre de notre évêque ressemblait plutôt à un triomphe, et c'était, en effet, le triomphe du Catholicisme sur les préjugés protestants; c'était le triomphe de notre religion, qui se montrait pour la première fois à leurs regards avec toutes ses saintes solennités. Une fosse était préparée sur une terrasse élevée près du collége, où plus tard s'élèvera un monument qui redira le nom de Mgr Fenwick, déjà immortalisé dans

Digitized by Google

la fondation de son collége, autre monument de sa piété et de son zèle. De nouvelles larmes coulèrent de tous les yeux lorsqu'il fallut se séparer des restes précieux du saint évêque. Mais en considérant le changement que sa mort et ses funérailles paraissaient opérer dans les protestants du pays, nous ne pensions plus à pleurer, mais à célébrer les louanges du Seigneur, à célébrer les vertus du digne prélat, que la mort ne nous semblait avoir ravi que pour nous donner, ainsi qu'à tout son diocèse, un saint protecteur de plus dans le ciel.

Le prélat qui lui succède, Mgr Jean-Bernard Fitz-Patrick, ancien élève de Saint-Sulpice de Paris, a été élevé à son école ; il est né à Boston en 1812, et les habitants de cette ville, protestants et catholiques, connaissent son mérite et ses talents, et sont également glorieux de le posséder pour premier pasteur de l'Église catholique dans ce diocèse. La lettre qu'il a publiée dans les journaux le lendemain des funérailles de Mgr Fenwick, pour remercier les magistrats de la ville, ainsi que tous, ses concitoyens de tout rang et de toute religion, de l'urbanité et des égards qu'ils ont montrés pour la mémoire du prélat défunt, a été on ne peut mieux accueillie dans Boston et fait espérer les plus heureux ours. Les Bostoniens, et en général tous les habitants de la Nouvelle-Angleterre sont les plus industrieux, les plus actifs et les plus énergiques de tous les États-Unis ; il y a en eux un sentiment de nationalité et de grandeur patriotique qui ressemble à l'esprit des anciens Romains. A eux sont les meilleures universités, les plus anciennes écoles, et chez eux paraissent le plus grand nombre d'ouvrages scientifiques et littéraires ; de chez eux aussi partent les grandes émigrations qui vont peupler et coloniser les terres lointaines ; à Boston commença le mouvement qui fit naître l'indépendance américaine ; de Boston partira le mouvement qui fera de l'Amérique entière le plus grand et le plus beau des États catholiques du monde, une grande et belle république véritablement chrétienne : car elle sera catholique. Si Boston ne manque de rien de ce qui constitue la grandeur matérielle, la religion demande encore pour elle à l'Europe et surtout à la France d'alimenter cette vie du Catholicisme qui commence à circuler dans ses veines. Bien des ressources lui manquent encore : elle n'a encore ni cathédrale assez grande, ni évêché, ni séminaire, ni écoles, ni églises en assez grand nombre. La France lui envoya jadis son premier évêque : Mgr de Cheverus a commencé l'œuvre, continuée par Mgr Fenwick, et que Mgr Fitz-Patrick achèvera avec la grâce d'en haut et les secours de notre patrie. L'Église de la Nouvelle-Angleterre, comme toute Eglise en général, a beaucoup souffert : elle a été petite et humble, elle a été attaquée de toutes parts. « Mais, dirons-nous avec M. Brownson, l'éloquent défenseur des

Digitized by Google

« intérêts catholiques aux Etats-Unis, elle est fondée sur la pierre, et « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Elle est solide- « ment établie maintenant dans ce pays, et la persécution ne pourra « que l'affermir. Nos compatriotes peuvent s'affliger qu'il en soit ainsi ; « mais ils regimberont en vain contre les décrets du Tout-Puissant. « Longtemps ils ont eu beau jeu et champ libre pour affermir le protes- « tantisme. Ici le protestantisme a travaillé tout à son aise ; il a régné « sans rival ; il a montré ce qu'il savait faire, et ce qu'il savait faire de « mieux, c'est le mal. Mais pour ce qui est du bien, ce n'est pas lui qui « l'a fait, et il s'en vante. Un nouveau jour commence à poindre sur « cette terre choisie ; un nouveau chapitre va s'ouvrir dans notre his- « toire ; l'Eglise va prendre sa véritable position et user de sa légitime « influence. Notre terre aussi sera une terre bénie, et le royaume du Fils « de Dieu s'établira parmi nous. Le jour viendra bientôt où nos mon- « tagnes et nos vallées rediront à l'écho le bruit de la cloche du monas- « tère. La croix sera plantée sur l'immense étendue de notre terre, et « nos heureux fils et nos filles banniront toute crainte ; ils banniront le « mal de nos frontières avec l'écho de leurs chants du soir et de leurs « hymnes nationales. Que nous importent les méchants ; laissons-les « écrire, déclamer, intriguer, sonner l'alarme ou conspirer contre nous; « notre pays doit être catholique, et du Maine à la Géorgie, des bords « de l'Atlantique aux vagues bleues de la mer Pacifique, une pure obla- « tion doit être offerte chaque jour pour les vivants et pour les morts « sur la terre américaine. »

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

L'abbé Brasseur de Bourbourg,

Vicaire-général de Boston.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Briefe an Immanuel. Spiegelbider des Zeit, etc. — Lettres à Emmanuel. Tableau de l'époque actuelle relativement aux protestants et aux catholiques; par le docteur CARUS; seconde édition. Augsbourg, 1845.

Ce livre, écrit avec indépendance et sans esprit de parti, a fait sensation en Allemagne: quinze jours après sa publication, la première édition était épuisée, et la seconde paraissait. Le docteur Carus y expose l'état religieux et politique spécialement de l'Allemagne, et met à nu, en remontant jusqu'à leur véritable origine, les causes qui préparent la destruction de tout ordre religieux et civil.

On nous remet à l'instant les *bonnes feuilles* du *Compte-rendu des élections de* 1846, par M. Henry de Riancey [1]. Cette nouvelle publication du *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* contient, avec un récit plein d'intérêt et empreint d'une rigoureuse exactitude de toute la bataille des élections, la collection des *professions de foi, déclarations ou engagements des candidats et des députés* en faveur de la *liberté d'enseignement*. Les catholiques, en relisant ce glorieux bulletin de leur première campagne, se sentiront encouragés à recommencer une autre fois avec plus de chance de succès encore, et ceux de leurs adversaires qui jetteront les yeux sur l'écrit de M. de Riancey seront forcés de reconnaitre que les défenseurs de notre cause ont su répondre à des insinuations odieuses par l'emploi exclusif et toujours loyal des armes que leur fournissait la constitution.

[1] 1 vol. in-18. A Paris, chez J. Lecoffre et Comp., rue du Vieux-Colombier, 29.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

DE L'UNITÉ NATIONALE.

Parmi les objections dirigées contre la liberté de l'enseignement, il n'en est pas de plus propre à séduire et à égarer les esprits, même les moins prévenus, que celle qui est puisée dans la nécessité de conserver à notre nation l'unité de caractère qui fait sa principale force ; car tout ce qui contribue à la grandeur et à la gloire de la patrie nous émeut vivement ; et d'ailleurs notre raison poursuit sans cesse l'unité dans la variété des choses, et plus particulièrement dans la gestion des intérêts publics, quoique l'uniformité puisse, là comme ailleurs, s'allier avec l'injustice.

Cette objection est la seule qui n'ait pas été appréciée à sa juste valeur et réfutée, durant la longue et vive controverse que la liberté de l'enseignement a fait naître en France il y a trois ans. Il faut cependant l'éloigner comme les autres du débat, afin que désormais la polémique, quittant le domaine des généralités, puisse se porter tout entière sur la partie pratique du projet de loi qui sera présenté vraisemblablement dès l'ouverture de la prochaine session.

« Gardons-nous, disent les adversaires de la liberté d'enseignement [1], de calomnier cette prétention de l'Etat, d'imposer

[1] *Rapport de M. Thiers sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire présenté pendant la session de 1844.*

TIMBRE ROYAL 6 c. SEINE

Digitized by Google

l'unité de caractère à la nation, et de la regarder comme une inspiration de la tyrannie. On pourrait dire, au contraire, que cette volonté forte d'amener tous les citoyens à un type commun s'est proportionnée au patriotisme de chaque pays. Nous devons être jaloux de conserver l'un des grands mérites de la nation française. C'est l'unité qui fait son trait distinctif et sa principale force. La France, amenée à l'unité par l'œuvre de ses rois bien plus encore que par l'œuvre de la révolution et de Napoléon, doit à cette unité une puissance qu'on lui envie, qu'on n'a pu lui ôter, et qui encore aujourd'hui la rend la plus forte, relativement, de toutes les nations de l'Europe. »

Rien de plus juste que cette idée. Mais comment se fait-il que toutes les conséquences que l'on en déduit soient contraires au droit et à la liberté des citoyens? Pourquoi ces éloges décernés à l'unité nationale servent-ils habituellement de préparation à quelque mesure violente, à quelque loi inique? Ou l'on s'est formé une idée fausse du principe dont on célèbre la vertu, ou bien les louanges qu'on lui accorde ne sont pas sincères, et n'ont d'autre but que de cacher sous les dehors les plus trompeurs des idées de despotisme.

Il est nécessaire de dissiper ces nuages qui obscurcissent une question déjà pleine de difficultés, et de montrer quel est le vrai caractère, quelles sont les limites naturelles du principe de l'unité nationale. C'est ce que je vais essayer de faire.

L'unité nationale, c'est-à-dire la conformité de pensées, d'intérêts et de droits entre les membres d'une même société, n'est pas, comme on semble le croire, le privilége exclusif de quelques peuples; elle existe, mais à des degrés différents, chez tous ceux qui forment depuis longtemps un corps de nation, quelles que soient, du reste, leurs institutions, la forme de leur gouvernement, et la diversité de religion, de mœurs et même de langage des populations qui les composent. Au-dessus des idées particulières et des intérêts locaux, dont le temps use à la longue les aspérités et la résistance, finit par s'élever l'idée de patrie, qui consacre le principe de l'unité nationale ou le supplée

Digitized by Google

là où il ne règne pas. L'amour des lois et des institutions du pays, le dévouement à la chose publique, la haine de la domination étrangère, le patriotisme en un mot, peut vivre et fleurir chez des nations totalement dépourvues d'unité. L'action du gouvernement y sera moins facile et moins puissante ; les intérêts communs n'y seront pas administrés avec cette précision et cette régularité que l'on admire chez les nations mieux constituées ; mais dans les jours de crise ou de péril, ces peuples sauront faire leurs preuves de courage, de persévérance et d'union.

« Cent individus qui veulent une même chose, ajoute-t-on, sont plus puissants que mille qui en veulent de différentes; car être, comme en Angleterre, des Irlandais, des Ecossais, des Anglais; comme en Autriche, des Hongrois, des Italiens, des Bohêmes ; comme en Prusse, des Prussiens, des Polonais, des Rhénans; être ainsi plusieurs peuples en un seul, ne vaut pas la situation d'une nation dont tous les citoyens, comme les Français, par exemple, sentent, pensent et veulent la même chose. »

Serait-il vrai que les trois peuples qui forment le royaume-uni de la Grande-Bretagne ne sentent, ne pensent et ne veulent pas la même chose quand il s'agit d'assurer ou d'accroître la merveilleuse grandeur de leur patrie? Serait-il vrai qu'après Austerlitz et Wagram, quand l'empereur d'Autriche cherchait à réparer secrètement des désastres inouïs, il distinguât encore parmi ses sujets les Autrichiens des Hongrois, les Hongrois des Bohêmes ? Serait-il vrai que l'Espagne, morcelée en une infinité de royaumes, comme au temps de Ferdinand et d'Isabelle, ne donnât pas au monde le plus éclatant exemple d'unité nationale lorsqu'elle courut subitement aux armes et brisa le joug de Napoléon? L'Helvétie, aujourd'hui déshonorée par un odieux radicalisme, se souvint-elle de la souveraineté cantonale, objet habituel de son culte, le jour où, seule, sans alliés, sans ressources, elle entreprit avec un dévouement héroïque de défendre ses montagnes contre nos armées triomphantes de l'Europe

Digitized by Google

entière ? N'exagérons pas les avantages de l'unité. Ne croyons pas qu'elle seule puisse fournir à une nation les moyens de sauver son indépendance ou de garantir son honneur. Si nombreux et si variés que soient les éléments constitutifs de cette nation, fût-elle même soumise aux lois contradictoires d'un régime fédératif, il naîtra certaines circonstances où elle saura emprunter au principe de l'unité toute son énergie, à moins qu'elle ne soit affaiblie, déchue et à la veille d'une ruine inévitable.

L'unité n'est pas la condition d'existence ni de prospérité des peuples, mais il serait insensé de nier qu'elle soit un moyen excellent de développer les germes de force, d'ordre et de richesse qu'ils portent dans leur sein. Quand tous les citoyens sont unis dans une même pensée, quand toutes les volontés individuelles, déposant leur personnalité, convergent vers le même point, quand les institutions elles-mêmes sont le produit du principe de l'unité, il est évident que la loi, expression de la volonté générale, s'exécute pour ainsi dire d'elle-même, sans rencontrer de résistance, sans causer de froissement; que le gouvernement, agent de cette volonté, rassemble dans sa main toutes les forces sociales dont une portion considérable resterait disséminée et sans emploi, si l'unité n'existait pas. On répète vulgairement que l'union fait la force : ce n'est pas assez ; il faut dire que l'union enfante l'unité, qui à son tour produit tous les avantages, objet même de l'association.

Je comprends donc sans peine le culte que des publicistes et des hommes d'État de notre temps ou des temps passés ont voué au dogme de l'unité politique; mais ce que je ne puis concevoir, ce sont les moyens proposés et souvent mis en pratique pour faire dominer ce principe, ni surtout qu'on ait pu et qu'on veuille encore le transformer en un instrument de violence et d'oppression, comme s'il existait entre l'unité et la liberté une antipathie naturelle.

Pour les esprits superficiels et légers, comme pour ceux qui nourrissent d'insurmontables préventions contre les usages des

Digitized by Google

pays libres où aucune loi n'est rendue par le législateur, aucune mesure prise par le gouvernement, sans qu'une discussion publique et libre n'ait appelé de toutes parts les avis et les objections, où la critique et la méfiance suivent pas à pas les dépositaires du pouvoir, où l'opposition jouit de droits reconnus, où une discussion continuelle entretient l'irritation et la guerre entre les partis, l'unité semble impossible à créer. Vouloir rapprocher et fondre ensemble toutes les volontés, quand on a proclamé l'indépendance de la volonté personnelle, n'est-ce pas embrasser deux idées contradictoires et poursuivre une chimère? Et comme à leurs yeux l'unité est le fondement et le but de la société, que tout intérêt doit s'humilier devant cet intérêt suprême, les uns sacrifient ouvertement et sans regrets les droits individuels à ce qu'ils appellent le salut public; moins absolus, mais aussi moins sincères, les autres s'attachent à miner sourdement et à anéantir ces droits, tout en protestant du respect profond qu'ils leur portent. Les premiers appartiennent à la vieille école révolutionnaire, dont les croyances et les actes sont assez connus; les autres, à cette école plus récente, qui s'est qualifiée elle-même de *libérale*, et à laquelle je veux bien, pour être mieux compris, conserver un titre qu'assurément elle ne mérite guère.

L'histoire ne perdra jamais le souvenir des crimes commis, dans les jours les plus lugubres de la révolution, au nom d'un principe dont les conséquences naturelles sont le maintien de l'ordre dans la société et de la concorde entre les citoyens, mais qui peut, comme ce qu'il y a de meilleur, servir de voile aux plus détestables passions.

Lorsqu'après la chute du trône constitutionnel de Louis XVI, la Convention surgit du sein des orages et des ruines pour imposer le gouvernement républicain à une nation déchirée par l'anarchie et dont l'existence était mise en péril par la guerre étrangère, l'unité politique et civile régnait déjà sur toute la France. L'Assemblée constituante, achevant l'œuvre entreprise par la royauté à une époque reculée, avait remplacé les ancien-

Digitized by Google

nes provinces par les départements, la distinction des ordres par l'égalité des droits, la confusion des pouvoirs par leur séparation, une souveraineté incertaine, entravée, arbitraire, par un gouvernement central tout-puissant; elle avait, en un mot, renversé les barrières qui faisaient obstacle à la complète et facile réalisation de la volonté nationale. La constitution de 1791 conduisait, en effet, jusqu'à ses dernières limites l'application du principe de l'unité politique.

A peine en possession du pouvoir, la Convention se déchire en deux partis dont la lutte acharnée comble les maux et les dangers de la France. D'un côté, des démagogues frénétiques, chez lesquels on n'a pu encore découvrir une vue politique, une pensée d'avenir, un but déterminé, qui semblent n'aspirer à la tyrannie qu'afin de satisfaire l'inexplicable besoin de dresser des échafauds, pour y traîner tour à tour leurs adversaires et leurs amis, et dont le trop long triomphe n'a eu d'autre résultat que de déterminer le degré de perversité où les passions politiques peuvent conduire les hommes. De l'autre, des orateurs habiles, éloquents, courageux, mais désunis, mais indolents, qui, pleins de foi dans la puissance de leurs talents, se persuadent qu'avec la seule autorité de la parole ils calmeront les fureurs qu'ils ont allumées, et constitueront une démocratie régulière et bienfaisante. Certes, entre de telles factions la partie n'était pas égale : aussi la ruine des Girondins fut-elle prompte et éclatante. Mais comment les Jacobins parvinrent-ils à écraser des adversaires puissants, populaires, dont la majorité de la Convention, et celle du pays, partageait les doctrines et suivait l'impulsion? Les représentèrent-ils au peuple comme des amis de l'ancien régime, des aristocrates, des partisans de l'étranger? Non; ils les accusèrent d'être les ennemis de l'unité nationale, et de vouloir fonder en France une république fédérative. Cette accusation, répétée avec acharnement par ceux qui avaient pris pour devise *unité ou la mort*, amena, en effet, la chute et la mort des Girondins.

Une critique historique, véritablement impartiale, s'est atta-

Digitized by Google

chée à rechercher si le parti de la Gironde n'avait pas, en sondant les profondeurs d'un avenir plein de nuages, admis l'établissement de cette forme de gouvernement parmi les moyens propres à arracher la France au joug du jacobinisme, et elle a reconnu que rien dans l'histoire ne justifiait cette supposition.

L'état continuel de fermentation où se trouvait Paris, la tyrannie de l'abominable Commune du 10 août, les violences exercées jusque dans le sein même de l'assemblée par la populace maîtresse des tribunes, inspirèrent, il est vrai, aux Girondins l'idée d'une garde départementale qui assurât la liberté de la représentation nationale et rappelât aux Parisiens qu'ils n'étaient pas à eux seuls la France tout entière. Tel fut l'unique prétexte de cette accusation de fédéralisme qui fit couler des flots de sang. Ce que les Jacobins poursuivaient sous ce mot d'ordre, c'était, non pas un projet de république fédérative, dont personne ne conçut jamais la pensée, mais la liberté de la tribune et de la presse, l'empire des lois, le retour de l'ordre, de la justice et des sentiments humains, tout ce qui, en un mot, s'opposait à l'établissement du gouvernement révolutionnaire et au règne de la terreur. Malgré le bruit de leurs déclarations, on ne saurait regarder les révolutionnaires de quelque pays et de quelque époque que ce soit comme des amis sincères du principe de l'unité nationale. Si ce principe ne se défendait pas lui-même, il y a longtemps qu'ils l'auraient discrédité et perdu, en le faisant servir à l'accomplissement de leurs desseins tyranniques.

Des révolutionnaires aux libéraux la distance est grande. Enfants dégénérés, ceux-ci ont les mêmes instincts que leurs pères, mais ils n'en ont pas l'énergie sauvage ni l'audacieuse ambition. Leur but est personnel et mesquin, leurs moyens sont petits, et les opinions qu'ils soutiennent présentent le mélange confus de passions, de haines et de préventions puisées dans tous les régimes qui se sont succédé en France depuis cinquante années, sans qu'il soit possible de dégager de cet amalgame bizarre quelque chose de positif et de vrai. Il existera toujours

Digitized by Google

des révolutionnaires, parce que toujours il se trouvera des hommes pour conduire les idées de liberté jusqu'au point d'exagération où elles se confondent avec les idées absolutistes. L'opinion libérale, déjà très-affaiblie, cessera bientôt d'exister, car elle n'est qu'un manteau dont se couvrent quelques intérêts et quelques préjugés.

Cependant il faut être juste envers les libéraux, et reconnaître que le sentiment de leur origine vit chez eux; qu'ils sont révolutionnaires bien plus qu'ils ne le pensent eux-mêmes, c'est-à-dire ennemis des droits individuels et chauds partisans de l'unité nationale, comprise comme leurs devanciers la comprenaient.

Parmi les droits accordés aux citoyens dans tous les Etats constitutionnels, il en est plusieurs que la vieille école libérale regarde comme hostiles à l'unité, et que conséquemment elle combat et s'efforce de restreindre chaque fois qu'une occasion favorable vient à se présenter. Ces droits sont : la liberté de la presse, la liberté d'association et la liberté d'enseignement. La législation française n'atteste que trop l'énergie des préjugés de l'école libérale sur ces trois points et, par malheur aussi, les succès qu'elle a obtenus.

On va voir que l'amour de l'unité *en toutes choses* est aujourd'hui pour certaines personnes ce qu'il était autrefois pour les révolutionnaires, c'est-à-dire un simple prétexte, propre à séduire l'opinion et à colorer des usurpations qui ne se peuvent tenter ouvertement.

Si l'unité, dit-on, ne devait exister que dans la forme extérieure de la société, dans les droits et les devoirs des citoyens, dans le gouvernement, dans l'administration, dans la division du territoire, etc., la liberté de la presse pourrait régner sans inconvénient, ou du moins ses conséquences, quelquefois nuisibles, seraient dans ce cas, neutralisées; mais la véritable unité pour un peuple est l'unité de caractère, celle qui pénètre jusque dans la partie intime et morale de la société et y fait dominer les mêmes idées, les mêmes mœurs, les mêmes goûts : c'est l'unité spartiate,

Digitized by Google

telle que l'avait comprise Lycurgue et qu'il l'établit dans la petite cité livrée à ses expériences ; or, cette unité ne saurait se concilier avec la liberté de la presse, puisque, en vertu de cette liberté, tout citoyen doué du talent vulgaire de mettre par écrit ses pensées et jouissant de quelque faveur près du public peut, par la propagation de ses opinions particulières, créer une scission au sein des idées reçues, et rompre l'homogénéité de pensées et de mœurs qui produit la véritable unité politique. La liberté de la presse rendra à la société d'éminents services, elle éclairera le gouvernement sur ses devoirs, les citoyens sur leurs droits, elle répandra dans le pays une foule de notions utiles et applicables, quoique superficielles; mais qu'on ne lui demande pas, à elle qui ne vit que de lutte et d'antagonisme, de contribuer à l'affermissement du principe de l'unité.

L'école libérale craindrait, en affichant une semblable doctrine, de blesser le sentiment public et de se fermer l'accès du pouvoir et des honneurs, elle la tient donc en réserve : cependant il ne lui a pas été toujours possible de dissimuler complétement ses desseins, et l'on se souvient qu'un jour elle a demandé et obtenu que le gouvernement fût armé, pour les moments d'agitation politique, des moyens d'imposer silence au droit sacré de publier librement sa pensée. C'est à elle que nous sommes redevables de la loi du 9 septembre 1835.

Le droit d'association ne lui est pas moins antipathique, et voici pourquoi. Si la société est organisée avec force et avec sagesse, aucun intérêt ne peut rester sans appui et sans protection. Tous les intérêts, petits ou grands, collectifs ou privés, trouvent leur place dans cette agrégation commune qui forme la société, et sur les destinées de laquelle l'Etat a pour unique mission de veiller nuit et jour. Les associations particulières formées en dehors de la communauté n'ont donc aucun but; ce qu'elles se proposent, l'Etat le fait et beaucoup mieux qu'elles ne le pourraient faire elles-mêmes. Mais si d'un côté elles sont inutiles, de l'autre, elles sont dangereuses ; car elles créent des Etats dans l'Etat, et rompent à la fois l'unité morale et l'unité

Digitized by Google

matérielle de la nation. Il faut donc les proscrire. La loi du 10 avril 1834 a été la conséquence de ce raisonnement.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas douteux que la liberté de l'enseignement ne présente de plus grands dangers encore que la liberté de la presse et que le droit d'association. Malgré la sagesse et la persévérance de ses efforts, le législateur ne peut fonder au sein d'une société que l'unité extérieure ou politique. Il donnera à une nation des lois uniformes, une administration rigoureusement centralisée; il fera régner l'harmonie dans tout ce qui dépendra de lui; pourra-t-il lui imposer l'unité d'idées, de mœurs, de caractère? Non; car il n'est pas instituteur. L'intérêt public lui prescrit donc de déléguer à l'Etat, son mandataire fidèle, le soin d'élever et de former les générations selon ses propres principes; alors l'unité de caractère viendra soutenir l'unité politique, et tous les éléments sociaux se trouvant en accord parfait, cette nation parviendra sans peine au plus haut degré de prospérité et de force qu'elle puisse se flatter d'atteindre.

Cependant on réclame pour chaque citoyen le droit de se substituer à l'Etat et de distribuer l'éducation à la jeunesse, conformément, non pas aux vues et aux intentions du législateur, mais à ses pensées particulières, à celles que, dans la plénitude de sa liberté, il regardera comme les meilleures. Qui ne voit qu'une pareille prétention est destructive de toute éducation nationale et, par conséquent, de l'unité de caractère, et que, cette unité détruite, l'unité politique, sur les avantages de laquelle chacun est d'accord, cessera promptement d'exister? Qui ne voit que rabaisser la plus haute fonction sociale à l'état d'une simple faculté individuelle, dont le premier venu peut faire l'usage qui lui plaît, ce n'est pas favoriser la liberté, c'est confondre les choses les plus contraires et semer l'anarchie morale? En ajoutant à ces objections l'argument que tous les défenseurs de la liberté de l'enseignement sont des ennemis de la révolution, qui veulent la restauration de l'ancien régime, avec la domination cléricale, la dîme et les droits féodaux, on con-

Digitized by Google

naîtra les motifs de l'ardente opposition faite depuis seize ans à l'établissement de la liberté d'enseigner, par les chefs de l'école libérale, et par les orateurs et les écrivains qui ne se sont pas bornés, dans cette longue et vive polémique, à soutenir les intérêts privés de l'institution universitaire. Ces motifs ont dicté le rapport de M. Thiers, manifeste sincère et curieux auquel des fortunes si diverses étaient réservées.

Je viens de reproduire avec fidélité, tel a été du moins mon désir, des opinions qui, si elles sont vraies, doivent porter le découragement au cœur de tous ceux qui regardent la liberté comme un principe d'ordre et de puissance pour les Etats. En effet, si les droits individuels les plus précieux ne peuvent être exercés sans relâcher les liens de l'association commune, et par conséquent sans l'affaiblir et sans mettre en péril son existence, quel est le citoyen vraiment digne de ce nom qui ne sacrifierait pas aussitôt et sans regret ses prétentions et ce qu'il croyait son droit à cet intérêt suprême? Mais rassurons-nous. C'est en exagérant le principe de l'unité, c'est en méconnaissant sa véritable nature et son origine qu'on est parvenu à le mettre en hostilité apparente avec la liberté. Il est aisé de prouver que cette prétendue opposition, dont on tire de si dangereuses conséquences, n'existe que dans l'esprit de ceux qui nourrissent cette fausse pensée, que le pouvoir ne peut vivre et se fortifier qu'aux dépens des droits légitimes des citoyens.

La véritable unité, celle que le législateur est toujours libre de fonder, et qui règne aujourd'hui dans quelques Etats de l'Europe, mais nulle part aussi fortement qu'en France, est, comme on vient de le dire, l'unité politique, c'est-à-dire l'unité appliquée aux lois, à l'administration et au territoire. Il ne faut pas en conclure que ce soit chose facile que de la fonder dans un Etat puissant qui s'est formé et agrandi lentement. L'exemple de la France en est la preuve.

Au cœur du système féodal, vivaient, par un rapprochement singulier, l'unité et le fédéralisme. Chaque seigneur était souverain sur son fief, et la France se trouvait démembrée en

Digitized by Google

une infinité de petits Etats régis par les volontés contradictoires d'une multitude de seigneurs auxquels le désordre des temps avait conféré un pouvoir sans limites sur leurs sujets, mais qui étaient rattachés les uns aux autres, et tous au roi, par des droits et des devoirs dont l'ensemble formait le régime féodal. Voilà, certes, le fédéralisme dans son plus large développement. Toutefois, il faut remarquer que la féodalité reposait sur un petit nombre de règles inflexibles, reçues, non pas seulement dans toute la France, mais dans l'Europe entière; et qu'en vertu de ces principes, le roi, placé au sommet de la hiérarchie féodale, comme chef de cette grande association militaire et judiciaire, représentait, avec plus ou moins d'éclat, selon le caractère des temps et des personnes, le principe d'unité, sans lequel aucune société, si imparfaite qu'on la suppose, ne saurait subsister.

La lutte entre les deux principes s'établit de bonne heure. Le fédéralisme l'emporta en Allemagne, et conserva jusqu'au commencement de ce siècle le vieux édifice de l'empire germanique. En France, la royauté, en suivant avec persévérance un plan de politique tracé par une sagesse profonde, prépara pour le principe d'unité le plus éclatant triomphe qu'il ait encore obtenu. Si l'on suit attentivement la réalisation lente mais continue de cette sage pensée, on voit que nos rois n'ont jamais voulu faire prévaloir en France que l'unité politique, le succès de l'unité morale leur paraissant avec raison au-dessus de leurs forces.

Le plus grand obstacle à l'établissement de l'unité était le pouvoir seigneurial. La royauté lui retire peu à peu tous les droits régaliens dont il s'était emparé, et nous le voyons perdre successivement le droit de faire la guerre, de battre monnaie, de construire des forteresses, et, ce qui était plus important, le droit de prendre part à la rédaction de la loi et à l'administration de la justice. Il y eut encore des nobles en France, mais plus d'aristocratie. En succombant par sa faute, et sans gloire, le pouvoir seigneurial laissa, comme témoignage

Digitized by Google

de son ancienne splendeur, tout l'appareil d'institutions dont il s'était servi au jour de sa puissance : des coutumes d'une diversité infinie ; une division territoriale qui rendait étrangères les unes aux autres, et quelquefois ennemies, les différentes fractions d'un même pays ; des villes dont chacune avait sa charte particulière, différente de celle qui régissait la cité voisine ; des cours de justice appliquant des lois incertaines dans des ressorts dont les limites correspondaient à d'anciens intérêts ou à des souverainetés éteintes ; un gouvernement composé pièce à pièce, et reproduisant partout la variété et le privilége ; les Français enfin vivant entre eux, non pas comme des concitoyens, mais comme des étrangers que les circonstances rassemblent et que les intérêts séparent : tels étaient les abus que la royauté devait détruire, afin d'élever la France au bienfait de l'unité. Elle entreprit cette seconde partie de sa tâche avec non moins de prudence et de vigueur ; mais elle succomba elle-même avant de l'avoir accomplie : l'autorité dont elle se servait avait fini par s'émousser entre ses mains, et un jour elle se trouva désarmée en face des conjonctures les plus périlleuses. Peu d'instants avant d'ouvrir la carrière aux bouleversements politiques, Louis XVI disait, dans le lit de justice du 8 mars 1788 : « Il faut à un grand Etat un seul roi, une seule loi. » La révolution trouva donc les obstacles qui s'opposaient à l'établissement de l'unité affaiblis et minés, et elle n'eut qu'à souffler dessus, en quelque sorte, pour les renverser. L'œuvre de l'Assemblée constituante n'en fut pas moins méritoire, quoique le temps et la royauté l'eussent singulièrement facilitée, car cette assemblée appliqua le principe de l'unité sans l'exagérer et sans imposer aux citoyens le sacrifice d'aucun de leurs droits politiques.

Par quelques décrets dont l'exécution n'éprouva aucune résistance, cette assemblée prononça l'abolition de la noblesse, des priviléges de tout genre, des corporations religieuses et civiles, des parlements, des anciennes juridictions et des provinces ; puis, prenant pour base de son système une fraction de territoire, qu'elle nomma *département*, elle groupa autour

Digitized by Google

de cette unité tout un ordre d'institutions religieuses, électorales, administratives, militaires et financières, dont un roi et une assemblée unique, placés au centre, devaient accélérer ou modérer l'action.

« L'Assemblée nationale a consommé, disait M. de Talleyrand à la séance du 10 février 1790, l'ouvrage de la nouvelle division du royaume, qui, seule, pouvait effacer jusqu'aux dernières traces des anciens préjugés; substituer à l'amour-propre de province l'amour véritable de la patrie; asseoir les bases d'une bonne représentation, et fixer à la fois les droits de chaque homme et de chaque canton en raison de leurs rapports avec la chose publique : problème difficile dont la solution était restée inconnue jusqu'à nos jours. »

Cette organisation portait en soi une précision véritablement mathématique. Chaque département, chaque district, chaque canton et chaque commune était, dans tout l'empire, soumis au même régime, à une seule et même loi. L'homogénéité la plus rigoureuse régnait dans ce royaume, soumis hier encore à une incalculable diversité de coutumes et de règles. Après avoir donné au pouvoir une base régulière et solide, l'assemblée développa sans nulle crainte les droits individuels, sachant bien que l'usage de ces droits ne pourrait jamais ébranler le principe sur lequel elle venait de reconstruire la société avec une rigueur logique qui ne faillit qu'en un seul point, malheureusement le plus important de tous : je veux parler des attributions de la royauté.

Mais l'Assemblée constituante chercha-t-elle à imprimer à la nation l'unité de caractère, c'est-à-dire d'idées, de mœurs, de goûts? Non, car elle comprenait ce qu'une telle prétention aurait eu d'excessif et de vain; non, parce qu'elle voulait unir le pouvoir et la liberté, et ne point sacrifier l'un à l'autre. Ce qu'elle ne fit pas, ce que l'ancienne royauté, dans ses longs et intelligents efforts contre l'anarchie féodale, ne regarda même pas comme possible ni désirable, on se flatte de l'exécuter aujourd'hui, quand nous avons acquis à nos dépens une expé-

Digitized by Google

rience qui ne permet plus de se méprendre sur les limites imposées au pouvoir du législateur.

Assujettir tous les citoyens d'une nation au même caractère est une entreprise impraticable, et personne, que je sache, n'a jamais tenté de la réaliser, parce que le caractère des peuples est le produit de leur religion, de leur nature, du climat qu'ils habitent, des révolutions morales et politiques qu'ils ont subies, de la direction que suivent leurs intérêts, de l'éducation que le temps leur a donnée; toutes choses qui sont dans la main de la Providence et de nul autre. Ici l'obstacle est au-dessus de la puissance humaine; qu'on ne se flatte donc pas de le surmonter.

Faire triompher par la force certaines idées est au contraire un essai qui a souvent été risqué, que l'on a vu même quelquefois obtenir du succès, mais un succès passager; car aussitôt que la force cessait d'opprimer la pensée publique, celle-ci reprenait paisiblement son cours, comme si aucune violence n'eût été exercée contre elle. Il n'est pas de despote qui n'ait rêvé de maîtriser la conscience et l'esprit de ses sujets : en est-il un seul dont on puisse reconnaître l'influence perturbatrice, quand on considère dans leur ensemble les développements de l'esprit humain? Nous en avons vu un à l'œuvre, et certes celui-là ne manquait pas plus de génie que de puissance. Il croyait pouvoir commander aux esprits comme il commandait à ses glorieux bataillons, et prétendait que la religion, les lettres, les sciences, les arts, tout ce qui en un mot forme le domaine de la pensée, servît à l'accomplissement de ses gigantesques et désordonnés projets. Pour mieux séduire et entraîner le génie de son peuple, il voulait que l'histoire des temps anciens fût écrite en son honneur et mise à son service. « J'ai chargé le ministre de la police, disait Napoléon, dans une note adressée au ministre de l'intérieur Crétet, de veiller à la continuation de l'histoire de Millot, et je désire que les deux ministres se concertent pour faire continuer Vély et le président Hénault. » Le lendemain du jour où la victoire abandonna ce

Digitized by Google

grand empereur qui faisait écrire l'histoire sous la dictée de son ministre de la police, les idées de liberté, épurées et fortifiées par une longue et dure contrainte, se redressèrent pleines de vie, et ressaisirent, pour ne la plus perdre, la direction de notre société. Napoléon, qui, dans son illusion, servit une cause qu'il se flattait d'avoir ruinée, a laissé parmi nous des hommes qui se sont faits les héritiers et les apologistes, non de ce qu'il avait rêvé pour la grandeur et la gloire de la France, mais de ses instincts despotiques et de cette pensée qui lui était familière, que l'on peut tout avec le pouvoir et rien avec la liberté. Il semble cependant que son exemple suffit pour prouver que l'on n'impose à un peuple ni par la violence ni par la ruse un caractère qui n'est pas le sien, des idées dont il ne veut pas, des convictions officielles. Qu'ils cessent d'alléguer la nécessité de conserver ou d'affermir l'unité nationale, car ce principe abandonné à lui-même sait modifier dans la mesure de ses besoins l'esprit d'une nation, sans recourir à l'emploi d'aucun des moyens dont le despotisme fait usage.

Pascal a dit, avec la profondeur et la concision habituelles de ses pensées : « La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion. L'unité qui n'est pas multitude est tyrannie. » Cette belle maxime résume tout le sujet que je traite, et je crains de l'affaiblir en la développant.

Il faut que l'unité soit *multitude*, c'est-à-dire qu'elle reproduise exactement les idées, les mœurs et les intérêts de la société tout entière, qu'elle ne comprime aucun vœu légitime, qu'elle n'entrave aucun changement nécessaire, qu'elle se prête à tous les progrès comme à tous les efforts que font les peuples pour améliorer leur état moral et matériel.

Or, le premier intérêt pour un peuple, celui qui le sollicite incessamment, auquel il obéit en toute circonstance, souvent même sans le savoir, est de conserver ou d'acquérir la liberté; mais si l'unité blesse cet intérêt, elle n'exprime plus alors le sentiment commun; elle n'est plus *multitude*, elle devient *tyrannie*.

Digitized by Google

A la vérité, on peut prétendre que la liberté n'est pas le premier, le plus sacré des intérêts publics ; qu'il en existe d'autres qui lui sont égaux ou supérieurs; que le maintien de l'ordre dans la société en est un, par exemple, de beaucoup préférable et auquel il ne faut pas craindre de sacrifier quelques droits individuels. Cette objection n'est que trop connue, elle sert de base à tous les systèmes absolutistes et a été mille fois réfutée. Plutôt que de la réfuter de nouveau, attachons-nous à démontrer que la vraie liberté peut beaucoup mieux que le despotisme établir l'uniformité de mœurs, d'idées, de caractère, et que, en définitive, elle seule sait rendre l'unité *multitude*.

Dans les pays libres, le gouvernement de la société est l'œuvre commune. Tout citoyen y prend une part plus ou moins grande, selon ses fonctions, ses talents ou ses richesses; nul n'y demeure étranger. Les intérêts publics y sont soumis à l'action infatigable de la libre discussion, et chacun apporte à ce débat quotidien le tribut de ses lumières ou de ses erreurs, de son zèle ou de ses passions, et entre bon gré mal gré dans cette vie militante qui ne laisse à personne ni trève ni repos. A juger ces pays par les apparences qu'ils présentent, on les croirait menacés de ruine, car ils semblent en proie à une discorde profonde, et le pouvoir, continuellement attaqué, décrié, calomnié, n'y paraît exister que par tolérance. Cependant, au sein de ces passions tumultueuses et par des efforts auxquels ont concouru toutes les volontés, même les plus indisciplinées, naît, grandit et se fortifie l'opinion publique, qui, discernant avec calme le bien du mal, la vérité de l'erreur, consacre les seules idées qui puissent procurer à la société l'ordre et la durée, au gouvernement la force, aux citoyens la liberté et le bonheur.

L'opinion, après avoir choisi et adopté certaines idées, les répand, les popularise, les fait accepter aux esprits éclairés par la conviction, aux autres par l'exemple; et ces idées, au premier rang desquelles se place le dogme sublime de la patrie, deviennent, en effaçant les diversités de mœurs, les nuances d'habitude, les oppositions d'origine, le vrai caractère national.

Digitized by Google

Si l'on recherche ce qui constitue aujourd'hui l'unité morale de la France, on trouvera qu'elle se compose d'un petit nombre de principes longtemps débattus, et qui sont parvenus à faire plier sous leur joug tous les esprits par le seul secours de la libre discussion. Nos mœurs nouvelles, qui n'ont rien de commun avec celles de nos pères, en sont la conséquence.

Les terroristes inscrivaient sur leurs sanglants étendards les mots : *Liberté et unité de la république*. Cette fois, ils disaient vrai. Oui, à la liberté seule il est donné de rassembler en un faisceau indissoluble les idées les plus contraires, les volontés les plus divergentes. Avec tout autre principe on peut fonder l'unité extérieure ou politique, mais non l'unité morale qui prend sa source dans une conviction lentement formée.

Si l'on prétendait que l'opinion domine partout ; qu'elle a été nommée la reine du monde, et non pas seulement la reine des pays libres, et que, par conséquent, l'unité morale existe plus ou moins dans tous les pays ; je répondrais que, chez les nations soumises au pouvoir absolu, il n'y a pas une opinion publique, qu'il y en a deux : l'une sincère, mais qui manque d'organes, vit dans l'ombre et ne se produit parfois qu'en tremblant ; l'autre, officielle, marche la tête haute et ne se montre qu'entourée de tout ce qui peut effrayer ou séduire, mais elle est mensongère et corruptrice. Ces deux forces, ennemies irréconciliables, sont perpétuellement en lutte l'une contre l'autre, et l'on voudrait que l'unité morale existât dans de tels pays!

Puisque la liberté est mère de la véritable opinion publique, et que celle-ci conduit nécessairement à l'unité morale, n'est-il pas juste de conclure que les droits individuels contribuent à la fondation et au maintien de cette unité? Je ne crois pas que ce soit une erreur de dire que sur ce point la conviction de la France est aujourd'hui formée, et que nos idées devancent nos lois.

Il y a peu d'années encore qu'il existait parmi nous un assez grand nombre d'hommes politiques très-éclairés, très-expérimentés, trop expérimentés peut-être, car les souvenirs lugubres de la Révolution effrayaient et troublaient leur raison; qui, dans

Digitized by Google

la sincérité de leur conscience et de leur amour pour la patrie, regardaient la liberté de la presse comme un instrument de trouble et d'anarchie, excellent pour détruire, détestable pour rien fonder, qui ne permettrait jamais à la religion, à la morale, au respect et à l'ordre de reprendre leur empire au sein de notre société corrompue et divisée. Un éloquent exposé de ces préventions servait de préambule, on se le rappelle, aux ordonnances de juillet 1830. Ces hommes pour la plupart ne sont plus. S'il leur était donné de renaître à la vie humaine, ils retrouveraient cette liberté de penser et d'écrire, source pour eux de tant d'alarmes, plus répandue, et plus puissante qu'elle ne l'était de leur temps, et contribuant, comme nos autres droits, à la grandeur et à l'unité morale de la patrie, parce qu'au milieu de ce déluge de pensées bonnes ou mauvaises, absurdes ou raisonnables que la presse verse chaque jour autour d'elle, l'opinion sait reconnaître celles qui peuvent contribuer au bien public, se les approprier, et ensuite les imposer à tous les citoyens, même à ceux qui paraissaient leur être le plus contraires. Le droit de libre discussion a plus servi la cause de l'unité politique et morale de notre pays que bien des événements et qu'une foule de lois rendues dans ce but. Deux exemples suffiront pour justifier cette affirmation.

Depuis l'apparition si courte et si funeste de la république en France, les idées républicaines y ont toujours conservé des partisans. Ce fait est étrange, mais incontestable. L'éducation classique, ou plutôt romaine, donnée à la jeunesse, la gloire conquise par les armées de la République, le despotisme de l'Empire, les préventions suscitées par la Restauration contre le principe monarchique, et plus encore, l'espèce de séduction qu'ont toujours exercée ces idées sur les imaginations ardentes ou sur les esprits mécontents : telles sont les causes qui ont garanti, à travers des fortunes très-diverses, l'existence du parti républicain. La révolution de Juillet lui apporta un secours puissant aussi bien qu'inattendu. Peu après ce grand événement la république reparut au milieu de nous,

Digitized by Google

fière, audacieuse et tellement confiante dans un prochain triomphe, qu'elle poussa la présomption jusqu'à descendre sur la place publique, pour y offrir le combat au gouvernement établi; elle fut aisément défaite. Avertie par cette rude leçon, la république reprit la seule arme qui convienne aux partis vaincus, l'arme de la persuasion, et commença contre l'établissement de Juillet une lutte de doctrines qui dure encore, mais faible, languissante et sans la plus petite chance de succès. Comment se fait-il que les idées républicaines, appuyées par beaucoup de mauvaises passions et de plus par la logique, soient tombées dans un discrédit qui les rend désormais complétement inoffensives? Comment ce parti, qui avait toujours existé, même sous le régime impérial, n'existe-t-il plus à vrai dire aujourd'hui, car un journal tel quel n'est pas un parti? C'est que la libre discussion a fait pénétrer dans l'esprit de tous les citoyens la conviction que le gouvernement républicain ne répondrait ni aux idées, ni aux mœurs, ni aux intérêts de la France. Il n'est pas aujourd'hui un homme dont l'opinion ait quelque valeur qui ne soit à cet égard pleinement convaincu, en telle sorte que l'antipathie pour la république est devenu un sentiment national commun à tous les Français. Vous voyez donc que la liberté de la presse conduit, malgré le conflit si bruyant d'idées qu'elle suscite, à l'unité morale.

Si l'opinion républicaine a été longtemps et ardemment soutenue dans notre pays, l'opinion absolutiste n'y en a pas compté des partisans moins convaincus ni moins persévérants. Les erreurs et les crimes que la Révolution ne sut pas éviter jetèrent dans le cœur de ceux qui en avaient le plus souffert une triste persuasion qu'ils ont conservée et que plusieurs d'entre eux ont transmise à leurs enfants, à savoir, que le problème si longtemps agité de l'accord de la liberté et du pouvoir était insoluble; qu'une nation naturellement monarchique comme l'est la France ne saurait trouver que dans la prépondérance incontestée de l'autorité royale la stabilité et le bonheur qu'elle poursuit vainement ailleurs; que tout essai nouveau pour acclimater

Digitized by Google

parmi nous des théories et des institutions que nos mœurs repoussent ne conduirait qu'à de nouvelles révolutions et qu'à de nouveaux malheurs ; qu'il faut en finir avec ces vaines tentatives et revenir au principe du droit et de l'ordre. Ces préjugés, dont l'autorité était prépondérante dans les premières années de ce siècle, favorisèrent l'accomplissement des vues de Napoléon, soutinrent longtemps la Restauration, et puis ensuite causèrent sa ruine. La révolution de Juillet ne semblait pas faite, il faut le confesser, pour convertir aux idées de liberté les amis du principe monarchique. Cependant qu'arriva-t-il après cette nouvelle commotion politique? Des temps sereins et prospères ayant succédé à une tourmente violente, mais courte, les institutions constitutionnelles se sont développées et affermies sous les auspices d'une tribune et d'une presse également libres, et elles ont réconcilié peu à peu la liberté sage et tempérée avec ceux qui jusque-là s'étaient refusés à la distinguer de l'anarchie. Il existe en France un parti qui regrette l'ancienne dynastie, et honore comme son roi le dernier rameau de cette illustre et malheureuse souche ; si ce parti venait à triompher, il ne voudrait pas pour la France d'autres institutions que celles dont nous sommes aujourd'hui en possession ; il croit même, et ses organes répètent que, sous l'empire du principe qu'il représente, ces institutions acquerraient plus de grandeur et de stabilité. Cette opinion que les institutions constitutionnelles sont pour la France une condition de son existence, dont désormais aucune révolution ne pourrait la déposséder, est aujourd'hui admise unanimement. Il y a donc encore sur ce point unité de croyances. Et qui a fondé cette unité, sinon la tribune et la presse?

Si de la politique nous passions à l'ordre moral, si nous descendions même dans la région des intérêts matériels, il serait aisé de montrer, à l'aide d'exemples aussi frappants, que partout l'unité morale sort, pleine de vie et de force, de ces longs et retentissants combats auxquels la liberté d'écrire donne chaque jour naissance.

Digitized by Google

Le droit d'association n'exerce pas sur les destinées des peuples une aussi grande influence que la liberté de la presse ; et si ce droit inspire aujourd'hui une aversion profonde au parti libéral, qui l'accuse également d'attenter à l'unité morale de la nation, ce préjugé est l'effet de circonstances particulières que l'on connaît trop bien pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

Je n'ai pas à m'occuper ici de l'origine, du caractère ni des limites nécessaires du droit d'association. Je n'examinerai donc qu'une seule question, celle de savoir si ce droit est contraire au principe de l'unité nationale ; si, en d'autres termes, un ministre avait raison de dire à la tribune de la Chambre des Députés, en 1834, lors de la discussion de la loi contre les associations : « Par cela seul que les membres de cette grande association, formée par tous ceux qui appartiennent à la même patrie, sont soumis à la même constitution, aux mêmes lois, on n'est pas libre de fractionner cette association générale, qui a ses principes, ses lois, en associations partielles, qui lui imposeraient des principes et des lois toutes contraires. »

Pour découvrir la vérité en cette matière, il faut d'abord bannir de la discussion des exemples qui ne prouvent rien, sinon que, dans les jours de désordre, tout devient instrument de désordre, et ensuite renoncer à des exagérations dont l'effet ne répond jamais à ce qu'on en attend.

Je viens de citer les paroles d'un ministre qui ne craint pas de soutenir que le droit d'association a pour résultat de fractionner la grande société, à laquelle nous appartenons tous, en associations particulières, qui, réagissant sur cette société, lui imposent leurs principes et leurs lois. S'il en était ainsi, le droit d'association serait le droit d'introniser chez les peuples la confusion et l'anarchie, et l'on s'étonnerait à bon droit qu'il se trouvât un homme sensé pour en prendre la défense ; mais n'attribuons pas à ce droit individuel le pouvoir de changer l'ordre des sociétés, qui ne saurait en aucune façon lui appartenir.

L'objet des sociétés est de pourvoir, par le moyen d'institu-

Digitized by Google

tions, à la conservation et au développement des intérêts moraux et matériels de ceux qui les composent. Plus ces institutions sont sages, prévoyantes, conformes à l'esprit et aux besoins de la société, plus celle-ci se rapproche du but de son établissement. Mais il est certains intérêts que les institutions sociales, si parfaites qu'on les suppose, ne peuvent satisfaire; il en est d'autres qu'elles satisfont moins bien que ne le ferait une simple association de citoyens. Dans ces deux cas, les membres de la société ont le droit de suppléer à l'impuissance des institutions, car ils ne sont entrés dans l'association commune qu'à la condition qu'aucun de leurs intérêts ne resterait sans garantie. Tel est le principe du droit d'association. Quant à son influence, elle est nécessairement bornée. Si imprévoyantes, si vicieuses que l'on suppose les institutions d'un pays, elles garantissent toujours ses principaux intérêts, sinon la société n'existerait pas; les associations particulières ne peuvent donc agir que sur des intérêts de second ordre, non pas comme rivales, mais comme auxiliaires des pouvoirs publics qui les dominent de toute leur puissance. Elles ne possèdent qu'une influence dédépendante et subsidiaire; elles concourent à une œuvre dont l'initiative ne leur appartient pas, et quand elles veulent sortir de cette sphère étroite, elles meurent faute d'aliment. Alors comment peut-on supposer qu'elles aient le pouvoir de rompre l'unité morale et politique fondée dans un Etat par les institutions nationales? Autant vaudrait dire que l'accessoire a plus de force que le principal, ou que la volonté de quelques-uns l'emporte sur celle de tous.

L'Eglise repose sur le dogme inflexible de l'unité; mais en même temps elle accorde à l'esprit d'association les plus grands encouragements. Depuis saint Benoît jusqu'à nos jours, d'innombrables congrégations religieuses sont venues prendre part à l'œuvre commune, et suppléer, sans lui être unies, le clergé séculier dans des œuvres de propagande, de charité, d'enseignement, de science, que son zèle ne pouvait accomplir. L'unité de l'Eglise en a-t-elle souffert? Non; car c'est au contraire parmi

Digitized by Google

des corporations étrangères les unes aux autres et vivant chacune de sa règle particulière, que ce dogme a trouvé les défenseurs infatigables à l'aide desquels il a pu traverser sans péril les plus rudes tempêtes.

Le monde politique offre des exemples tout aussi lumineux. Voyez l'Angleterre. Il n'existe pas en ce pays d'administration proprement dite, et sans le secours que les corporations municipales ou les associations privées leur prêtent, une foule d'intérêts locaux, dignes de toute la sollicitude du législateur, languiraient délaissés. Si ces corporations, qui dans tous les comtés et dans toutes les villes servent avec tant d'ardeur et d'intelligence la chose publique, pouvaient mettre en danger l'unité politique et morale de la nation et altérer ce caractère anglais qui reflète si vivement non pas l'amour, mais l'orgueil de la patrie, depuis longtemps la Grande-Bretagne serait devenue une monarchie fédérative.

Je ne puis concevoir qu'on ait besoin de défendre ces vérités dans un pays qui est la France. Ne sait-on pas qu'au moyen âge les communes, élevées à l'indépendance par l'esprit d'association, employèrent leur puissance à faire triompher dans notre patrie le principe de l'unité du pouvoir royal? La féodalité avait fractionné le pays pour y fonder une aristocratie fédérative; les communes le fractionnèrent à leur tour et d'une manière tout aussi profonde, mais pour y rétablir l'unité monarchique. Quand cette œuvre eut été accomplie, elles disparurent, car toute association a un but spécial et une existence limitée. Sachons reconnaître qu'une grande et belle part revient aux communes dans la restauration du principe d'ordre qui nous a conduits, à travers tant de révolutions, à l'heureuse forme de gouvernement que nous possédons. Si la France actuelle se déclarait ennemie du droit d'association, ses préventions ou ses alarmes à ce sujet révéleraient assez peu de clairvoyance et beaucoup d'ingratitude.

De tous les droits garantis par la Charte, il n'en est pas, on le sait, que les prétendus défenseurs de l'unité nationale re-

Digitized by Google

doutent plus que la liberté d'enseignement. Contraints par la volonté formelle de la loi fondamentale de faire sur ce point quelques concessions aux droits des citoyens, ils ne s'y résignent qu'à regret, déplorant l'irréflexion du législateur, et s'attachant à ressaisir par des moyens détournés les minces faveurs qui leur sont arrachées. Si nous les en croyons, le vice capital de la liberté d'enseigner, ce qui fait de ce droit un élément de discorde et de ruine, est d'accorder à tous les citoyens, sous des garanties illusoires, la faculté d'élever la jeunesse dans un esprit contraire au génie de notre époque, et de remplacer l'unité de caractère qui règne aujourd'hui en France par une sorte de guerre civile morale qui tôt ou tard amènerait une guerre civile véritable. « Nous ne devons, disent-ils, permettre à aucun père de famille de faire de mauvais citoyens, des citoyens d'un autre temps, d'un autre pays, d'une autre constitution, des citoyens qu'on aura élevés à croire que la révolution française fut un long crime, Napoléon un usurpateur puni par sa chute, la France, sa complice, justement punie avec lui, et, en remontant dans le passé, que la révocation de l'édit de Nantes fut une mesure digne de l'approbation des grands esprits. » Si la liberté de l'enseignement n'était pas combattue par des motifs plus sérieux, il y a longtemps que sa cause serait gagnée; mais je suis forcé de rappeler les objections les plus accréditées, sinon les meilleures.

Pour parvenir facilement à montrer combien ces terreurs sont peu fondées, il faut supposer que l'unité morale existe chez une nation, et rechercher ensuite si la liberté d'enseigner doit détruire cette unité. Le raisonnement serait le même s'il s'agissait d'un pays qui, ne possédant pas l'unité, chercherait à l'acquérir.

Quand on déclare que l'unité morale subsiste chez une nation, on veut dire que tous les citoyens qui la composent ont une seule et même opinion sur les vérités fondamentales de la religion, de la morale et de la politique. Cet accord général existant, les citoyens qui feront usage du droit d'enseigner

Digitized by Google

partageront les idées communes à tous les membres de cette société, sinon il n'y aurait pas d'unité, et j'ai supposé qu'elle régnait. Les instituteurs seront les parties d'un tout ; or, la partie ne diffère du tout que par la quantité. Il n'est donc pas possible d'admettre qu'un citoyen qui jusque-là avait concouru à l'affermissement de l'unité nationale, en devienne l'adversaire dès qu'il use du droit d'enseigner.

On dira sans doute que l'unité ne règne jamais d'une manière rigoureuse ; qu'il existe dans tous les Etats des minorités, protestant contre l'opinion dominante et cherchant à la modifier ; que chez les peuples libres, ces minorités jouissent de droits reconnus et légaux, et que joindre à tous ces droits celui d'enseigner, ce serait fournir à la minorité le moyen de briser l'unité qui fait la force et la grandeur de la nation tout entière.

Il est facile de reconnaître à quelle source cette objection a été puisée. L'école révolutionnaire, d'accord sur ce point comme sur tant d'autres, avec l'école absolutiste, nie le droit des minorités. Il suffit d'énoncer ce fait, qui n'est que trop évident, pour faire comprendre que les doctrines professées par ces deux partis sont contraires, non-seulement à la justice et à la liberté, mais au plus vulgaire bon sens.

A Dieu ne plaise que je fasse ici un cours de théorie constitutionnelle ; il me suffira de rappeler quelques principes dont l'autorité n'est plus contestée aujourd'hui par les vrais amis de nos institutions politiques.

La libre propagation des doctrines de la minorité est sans nul danger pour le bien public et pour l'unité nationale ; car si la minorité blesse le sentiment et l'intérêt commun, elle demeurera ce qu'elle est, c'est-à-dire incapable de faire prédominer ses pensées. Si au contraire elle a de son côté la raison, la justice, le droit, elle conquerra par la persuasion la majorité, et son empire sera légitime. L'unité aura été modifiée, rendue meilleure, mais elle ne cessera pas d'exister. Tel est, en peu de mots, tout le système des gouvernements constitutionnels.

Digitized by Google

Vous dites que des citoyens appartenant à l'opinion repoussée par la majorité donneront à la jeunesse une éducation fausse, rétrograde, contraire aux idées qui régissent la société, et détruiront ainsi l'unité nationale. Mais les familles dont les sentiments et les pensées forment l'opinion dominante n'iront sans doute pas chercher pour leurs enfants cette éducation excentrique, qui ne correspondrait ni à leurs idées, ni à leurs mœurs, ni à leurs intérêts, et ceux qui la donneront en seront évidemment pour leurs peines et pour leurs frais. Si l'on n'admet pas que des pères de famille, agissant dans la pleine liberté de leurs actes et de leur conscience, placeront leurs enfants dans des maisons d'éducation où on leur enseignera tout ce qu'eux-mêmes regardent comme mauvais et pernicieux, l'objection tombe, et l'on est forcé de reconnaître que la liberté de l'enseignement ne fera pas sortir la minorité de l'état où elle se trouve, et que, par conséquent, l'unité continuera de gouverner la société.

Quoiqu'on l'ait souvent dit et qu'on s'amuse à le répéter encore, je ne crois pas qu'il ait jamais existé en France de maison d'éducation où l'on ait appris aux jeunes gens à maudire leur patrie et à frapper d'un égal anathème tous les actes de la Révolution et de l'Empire; mais si un citoyen ouvrait de nos jours, en vertu de la future loi sur la liberté de l'enseignement, une maison d'éducation, en annonçant qu'il élèvera la jeunesse à croire que la Révolution française fut un long crime, Napoléon un usurpateur puni par sa chute, la France sa complice, et la révocation de l'édit de Nantes une mesure digne d'approbation; je demande s'il n'est pas de toute évidence que cette maison d'éducation demeurerait éternellement déserte. Que si, au contraire, un instituteur déclare que son intention est d'enseigner à ses élèves à respecter et à aimer la religion, à redouter les atteintes d'une philosophie trompeuse, à chérir les institutions et les lois de la patrie, mais à ne pas tout admirer dans la Révolution ni dans l'Empire; s'il annonce que son but n'est pas de former de beaux-esprits, auteurs ou lecteurs de

Digitized by Google

feuilletons et de romans, ou des esprits forts, pénétrés de leur mérite, mécontents de leur destinée et amis des révolutions, mais de bons fils qui deviendront un jour de bons pères, mais des citoyens sages et dévoués qui honoreront autant le pouvoir qu'ils aimeront la liberté, mais des hommes chez lesquels les qualités de l'esprit n'auront pas été développées avant celles de l'âme et du cœur, il est hors de doute que cet instituteur réussira, et qu'il réussira aux dépens de rivaux moins sages, moins éclairés, moins pénétrés de la grandeur de leur mission. Et s'il arrivait, par malheur, que ces rivaux eussent obtenu de la loi une suprématie, en vertu de laquelle ils distribueraient au nom de l'Etat une éducation dite *nationale*, ils ne pourraient pas se plaindre que la concurrence qui leur serait faite rompît l'unité; car l'unité dont ils se prévaudraient serait une unité factice, créée par des lois et des décrets, comme dans les Etats despotiques, et non cette unité morale qui prend son origine et sa force dans la conscience et dans la liberté des citoyens, la seule qui soit digne de notre pays, et, heureusement aussi, la seule qu'il soit possible aujourd'hui de lui faire adopter.

Gardons-nous de considérer l'unité nationale comme une forme extérieure, comme un mode d'organisation dont la simplicité fait le principal mérite et qu'une loi suffit pour établir ou pour renverser. Ne confondons pas l'unité avec cette théorie administrative si fort en crédit de nos jours et qu'on appelle *la centralisation;* ce serait prendre un des effets pour la cause. L'unité est l'expression la plus vraie et la plus concise des idées, des mœurs et des intérêts d'un peuple. Chercher cette expression ailleurs que dans la liberté, c'est poursuivre la fiction au lieu de la vérité; prétendre que la liberté appliquée à la presse, à l'association ou à l'enseignement, devient destructive de l'unité, c'est montrer qu'on ne comprend ni la liberté ni l'unité.

La France possède aujourd'hui une administration uniforme, qui, sous la direction d'un gouvernement central, organisé vi-

Digitized by Google

goureusement par le génie de Napoléon, régit partout et de la même manière des intérêts semblables. Si la révolution de Juillet n'avait pas placé au sein de l'organisation départementale trois ordres de conseils électifs, la France pourrait être conduite et pourrait manœuvrer comme un régiment. Voilà pour l'unité politique ou extérieure. L'unité morale n'est pas chez nous aussi complète, mais elle fait chaque jour des progrès sensibles; chaque jour le nombre des idées sur lesquelles les citoyens sont d'accord, augmente; chaque jour quelque vieille erreur, quelque préjugé sans raison, quelque rancune obstinée vient abjurer son hostilité et se fondre dans la pensée commune. Soyons convaincus qu'il n'est pas de plus sûr moyen pour opérer une fusion complète entre des opinions autrefois ennemies, maintenant contraires, que de laisser les droits individuels se développer paisiblement au sein de notre société, qu'on accuse sans motifs de ne comprendre ni d'aimer la liberté; car quel est le gouvernement ou le parti qui se soit attaché depuis un demi-siècle à la lui faire comprendre et aimer? Que les hommes nouveaux, l'espoir de la patrie, eux qui n'apportent dans l'examen et la solution des questions politiques ni engagements antérieurs, ni préventions, ni arrière-pensées, demeurent convaincus qu'une sage liberté, telle que la Charte et les révolutions nous l'ont promise, n'exige pour vivre et fleurir parmi nous le sacrifice d'aucun des principes dont nous trouvons la sanction dans notre propre conscience.

Un révolutionnaire célèbre par les égarements de son intelligence élevée, et que le parti dont je viens de combattre les erreurs ne récusera sans doute pas, Condorcet, prononça au sein de l'Assemblée législative les paroles suivantes, que j'aurais pu prendre pour épigraphe et qui termineront cet article : « C'est une grande erreur que de croire que l'intérêt commun ne soit pas d'accord avec l'exercice des droits individuels; que le salut public puisse commander une injustice. Cette maxime a toujours été le prétexte de toutes les tyrannies. »

Le comte BEUGNOT.

Digitized by Google

DISCOURS SUR L'ÉTAT

DU CATHOLICISME EN ALLEMAGNE

Prononcé par S. E. le cardinal Louis ALTIERI

DANS LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE CATHOLIQUE DE ROME, LE 14 MAI 1846.

Traduit de l'italien.

Le morceau dont nous publions la traduction tire une extrême importance de la position et du caractère de son auteur. Quand un prince de l'Eglise, l'un des membres les plus jeunes et les plus illustres du sacré collége, après avoir rempli en Allemagne les fonctions éminentes de la diplomatie, élève la voix pour porter un jugement sur l'état du catholicisme dans ce pays, l'Eglise tout entière doit prêter une oreille attentive, et recueillir avec autant d'empressement que de respect un témoignage d'une telle valeur. C'est pour cela que nous n'avons pas hésité à faire connaître dans son entier un document dont la forme pourtant ne s'accorde pas tout à fait avec nos habitudes littéraires. A Rome, on ne se presse jamais, et l'auteur le plus grave se laisse facilement aller à l'harmonie d'une langue sonore et pittoresque. Notre prose, si sèche en comparaison, réclame plus de promptitude et de précision. Nous nous sommes donc permis de précipiter quelquefois l'allure du discours, et d'en rendre l'expression plus vive en l'abrégeant. Mais ce travail, nous l'espérons du moins, n'altère nulle part d'une manière essentielle la pensée du vénérable écrivain.

Digitized by Google

Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement ce morceau. L'auteur y procède presque toujours par allusion à des événements trop connus pour que nous ayons cru avoir besoin d'en donner le commentaire, mais dont la trace pourrait aisément disparaître sous l'impression d'une lecture trop rapide. Nous devons signaler surtout vers la fin l'importance des considérations relatives à la liberté de la presse. Après en avoir étudié les effets dans un pays où la défense des catholiques ne jouit pourtant pas de toute l'indépendance nécessaire (ainsi que l'auteur a soin lui-même de le faire remarquer), le cardinal Altieri, dans un discours prononcé solennellement à Rome, le 14 mai dernier, c'est-à-dire du vivant de Grégoire XVI et plusieurs mois avant l'avénement de Pie IX, exprime solennellement sa confiance dans les résultats de la lutte des opinions par la voie de la presse. Ce n'est pas une théorie qu'il développe, c'est son expérience personnelle des faits dont il offre le témoignage. Circonscrite de cette manière, l'opinion du cardinal Altieri n'en a que plus d'importance et de gravité. Elle doit, selon nous, presque à l'égal d'une décision du Saint-Siége, rassurer la conscience des catholiques qui, dans les pays constitutionnels, ont embrassé les doctrines de la liberté politique et civile.

Après cela, que le cardinal Altieri se trouve sur les premières marches du trône occupé par le nouveau pontife, et que tous les regards, à Rome, se portent sur lui comme sur un des hommes les plus capables de mettre le gouvernement de l'Eglise en harmonie avec les conditions de notre époque, rien de plus naturel assurément; rien de plus propre aussi à accroître l'intérêt du discours que nous reproduisons.

L'Église de Jésus-Christ est une vigne choisie et appartenant à Dieu, dont les rejetons vigoureux se développent sous chaque climat, et accroissent l'honneur et la beauté de la vigne par leurs fruits abondants; mais les bêtes cruelles et les ravisseurs pénètrent souvent dans son enceinte, ne trouvant pas d'obstacle de la part des possesseurs, qui au contraire conspirent quelquefois contre l'héritier de leur Maître lui-même.

L'Église de Jésus-Christ est un champ couvert de moissons mûrissantes, au milieu duquel croît la plante immense produite par le grain de sénevé, dans les branches de laquelle se réunissent en sûreté les oiseaux de toutes les parties du ciel; mais souvent, l'ennemi, profitant du sommeil où sont plongés les gardiens du champ, y répand à pleine main la semence de l'ivraie, qui gâte la beauté de la récolte et attriste les fidèles cultivateurs.

Digitized by Google

L'Église de Jésus-Christ est une demeure grande et assurée, fondée sur une pierre immobile, dominant les flots menaçants qui l'environnent de toutes parts ; elle est réellement le vestibule de la maison céleste à laquelle l'a réunie le Fils de l'Éternel, véritable pierre angulaire de l'une et de l'autre. Mais souvent encore les aquilons furieux parviennent à désunir les pierres dont elle est composée, et la rendent ainsi la proie des voleurs.

L'Église est une bergerie située dans les meilleurs pâturages, et que dirige le Pasteur des pasteurs. Cependant, malgré son excellence, de nombreuses brebis et de nombreux agneaux préfèrent d'autres pâturages, bien qu'ils soient empoisonnés ; et même dans le troupeau qui reste fidèle se mêlent des loups dévorants cachés sous des toisons mensongères, tandis que les mercenaires s'introduisent pour les dépouiller.

L'Église catholique est le royaume de Dieu, dans lequel on n'admet que ceux qui ont été baptisés au nom du trois fois saint et baignés dans le sang de l'Agneau immaculé. Mais, hélas! que de taches souillent les citoyens de la Jérusalem terrestre ! Combien sont fréquents les scandales qui troublent le royaume divin !

Telles sont, avec d'autres semblables, les images de l'Eglise décrites par son propre fondateur ; telles sont les figures sous le voile desquelles il voulut nous indiquer assez clairement quelle devait être son Eglise et comme elle sera réellement jusqu'à la consommation des siècles.

Ou le Fils de l'homme n'est pas le Fils de Dieu, ou nous devons croire et confesser fermement que sa parole exprimée en paraboles annonçait et annonce encore aujourd'hui les destinées de la grande société qu'il vint fonder sur la terre, les conditions de son existence, les vicissitudes au milieu desquelles elle sera inévitablement placée, éprouvée et purifiée. Disciples du Verbe fait homme, nous suivons ses traces, bien que par des lieux arides et incultes ; nous écoutons ses discours, bien qu'ils nous représentent l'état de l'Eglise toujours contredite et combattue, toujours trahie et persécutée. Celui qui s'étonne ou qui se scandalise d'une vérité si claire et si inébranlable se montre ignorant du sens véritable dans lequel on doit entendre les paraboles et les prophéties de Jésus qui ont rapport à la nature du royaume qu'il a fondé. Car, par un décret divin, jusqu'au grand jour du jugement, le combat sera incessant entre la matière et

Digitized by Google

l'esprit, entre les choses visibles et les choses invisibles, entre les choses extérieures et les choses intérieures, entre le terrestre et le surhumain, entre les ténèbres et la lumière, ou, pour mieux dire, entre le monde et l'Eglise de Jésus-Christ, qui est réellement militante, et ne peut conserver sa vie et sa force qu'à la condition étroite de lutter continuellement.

Le royaume de Dieu sur la terre est puissant et glorieux, mais d'une gloire et d'une puissance qui n'excluent ni l'humiliation, ni la mortification, ni les peines, parce que telle fut la gloire de son divin fondateur. En effet, il ne serait pas convenable que l'épouse fût mieux traitée que l'époux, la reine mieux que le roi. Elle doit le suivre couronnée d'épines, le suivre jusqu'au Calvaire, après s'être réfugiée avec lui dans les pays étrangers, cachée avec lui dans sa patrie, humiliée comme lui au milieu des privations et des tentations, exposée comme lui aux insultes et aux tourments.

Seulement la puissance et la gloire réservées à l'Eglise catholique apparaissent infiniment plus grandes que toute autre puissance, toutes les fois que nous considérons comment les efforts de ceux qui cherchent à l'humilier, à la mortifier, à la tourmenter, ne réussissent qu'à mettre dans une lumière plus éclatante la nécessité de son invariable unité; soit en accroissant l'ignominieuse confusion de ses ennemis eux-mêmes, soit en augmentant le zèle de ses prosélytes pour la défendre et la maintenir.

Afin de mettre ces vérités dans tout leur jour, il ne m'est pas nécessaire, messieurs, de vous conduire à travers la longue série des siècles chrétiens, et de vous montrer dans chaque période les preuves palpables de ce que j'affirme. Il m'est inutile de vous faire admirer de nouveau la surprenante vertu de la persécution, armée de fer et de feu, qui, tandis qu'elle se vantait d'éteindre le Christianisme dans le sang des martyrs, ne fit qu'en multiplier sans mesure la prodigieuse semence. Je n'ai pas besoin non plus de vous fatiguer du résumé historique des mille hérésies, des mille schismes qui, se répandant avec les prédicateurs de l'Evangile dans tous les lieux du monde, pour les contredire et les calomnier, ne servirent qu'à accroître leur zèle et à autoriser leur témoignage.

Il me suffirait au besoin de vous inviter à considérer un moment le spectacle qui se présente aujourd'hui à nos yeux, aussitôt que nous les tournons sur la face de la terre soumise à la croix. Mais pour res-

Digitized by Google

treindre encore plus mon sujet, jetez avec moi un coup d'œil rapide sur une des parties les plus illustres et les plus importantes du monde chrétien, je veux dire l'Allemagne, qui, occupant le centre de l'Europe, exerce la plus grande influence sur ses destinées et ses révolutions, tant religieuses que sociales. Les faits que je vous demande de contempler brièvement sont actuels et visibles à tous les yeux, et je ne doute pas qu'un tel spectacle ne redouble votre courage à repousser les attaques des ennemis de la religion catholique.

Le premier soin d'un général fut toujours d'étudier attentivement la manière la plus propre à partager les forces de l'ennemi. Ce talent n'a jamais manqué à ceux qui ont juré une inimitié implacable au peuple nombreux réuni sous l'étendard de saint Pierre dans les contrées germaniques. S'apercevant combien c'était chose difficile de le séduire tant qu'il resterait étroitement lié par le ciment de la sainte unité, ils n'ont rien épargné pour introduire parmi ce peuple les éléments de la discorde et d'une dissolution prochaine. Voyons donc leurs menées stratégiques.

Pendant trois cents ans, l'hérésie de la prétendue réforme laissa subsister dans ses conventicules quelque dogme, quelque discipline empruntée à la véritable Eglise, pour simuler sous ces apparences le respect et la fidélité à ce qu'elle disait encore être pur et conforme à l'ancienne doctrine. Aujourd'hui la comédie a cessé. Jetant loin d'elle son masque hypocrite, l'hérésie s'agite pour prêcher la destruction de tout dogme, l'anéantissement de tout symbole, et la déposition du Christ lui-même du trône de sa divinité, sur lequel elle avait consenti à le tolérer tant qu'elle avait eu besoin de son nom redouté pour tromper les simples et envelopper les ignorants dans ses filets. Ce n'est plus seulement contre le Pontife romain qu'on s'élève, mais on crie aussi contre quiconque prouve non-seulement la nécessité, mais encore la convenance de reconnaître sur la terre une autorité interprète de celle de Dieu. On condamne comme coupable de lèse-humanité quiconque ose revendiquer au moins un fragment de l'unité morcelée qui puisse régler et diriger en quelque manière les intelligences et les volontés. Une liberté illimitée, une liberté sans frein, une liberté universelle est l'unique profession qui reste aux héritiers des premiers réformateurs. Avec l'attrait d'un évangile si commode et si facile, ils se réunissent pleins de confiance pour une double entreprise : l'une, de gagner à leur parti leurs frères

Digitized by Google

protestants qui s'efforcent de conserver encore quelque reste de la foi révélée, et se vantent de demeurer dans l'orthodoxie; l'autre, de s'insinuer dans les rangs de la milice catholique elle-même, pour y produire des défections et des discordes.

Or, quant aux protestants qui se disent *orthodoxes*, comment pourront-ils écarter le puissant dissolvant qui s'infiltre comme une gangrène et court à travers les entrailles du protestantisme désormais décrépit? Comment arrêter l'impétuosité du torrent qui renverse les fondements de la religion révélée, et détruit jusqu'aux bases apparentes de la religion *réformée*, par la force irrésistible du principe de *négation* libre et arbitraire que la réforme elle-même, dès sa naissance, établit et consacra? Ils invoquent des principes catholiques, ils s'environnent de formes catholiques, ils choisissent des pratiques d'origine catholique; mais en vain : parce que, ayant chassé loin d'eux l'esprit de l'unité catholique, ils ne font qu'en perdre encore plus toute trace, tandis qu'ils se fatiguent en parcourant les détours vicieux des contradictions les plus absurdes, avec la fausse espérance de retrouver l'unité là où elle ne fut et ne sera jamais.

Mais enfin il leur semble que c'est une chose trop dure que de devoir perdre tout reste de croyance, bien que cela arrive par la conséquence logique de leurs principes. Quelques uns d'entr'eux cependant ont recours à l'autorité séculière, et, lui confiant la charge de composer quelque symbole, quelque discipline, quelque liturgie conforme à leur goût, ils la reconnaissent de cette manière et la constituent comme un guide infaillible de leurs âmes, comme un arbitre despotique de leur avenir éternel. Ces malheureux ne craignent pas d'abdiquer aux pieds des princes laïques la liberté de conscience si vantée, conquise en dépit des souverains Pontifes, pourvu qu'en échange ils en tirent quelque garantie qui les sauve de *l'extension abusive et dégénérée* (ainsi l'appellent-ils eux-mêmes) de cette liberté, et qu'ils leur accordent la possession tranquille et pacifique de *l'ancienne foi en Christ.*

D'autres prennent le parti de remettre la besogne indiquée au jugement de réunions synodales. Dans celles-ci, il est vrai, ne président pas les légats d'une autorité *extérieure et ultramontaine;* mais les délégués ou les commissaires des princes indigènes y commandent. On n'y attend pas, il est vrai, les inspirations de l'Esprit divin

Digitized by Google

dans les *valises expédiées du Vatican,* comme les Pères du concile de Trente, suivant l'expression du satirique Sarpi ; mais on doit y suivre scrupuleusement les instructions impératives envoyées par les chancelleries et par les cabinets ministériels.

Pour accroître une telle honte, le Seigneur a voulu que le troisième anniversaire séculaire du dernier concile œcuménique, solennisé naguère à Trente avec une publicité majestueuse eût lieu dans le moment même où les autres villes allemandes présentaient le triste spectacle de réunions et d'assemblées convoquées pour décider ce que l'homme doit croire afin de pouvoir se dire chrétien. Dieu a permis ainsi que le monde vît en quel abîme sont tombés les héritiers aveugles des premiers réformateurs qui protestèrent contre l'unité de l'Eglise, visiblement représentée dans les vénérables sessions du concile de Trente. Un seul canon dogmatique et disciplinaire fut décrété par les docteurs égarés, c'est que l'homme est libre de croire ce qui lui plaît, ou bien de ne rien croire, pourvu qu'il conserve à l'extérieur une adhésion à la confession établie ou à établir, dans le pays où il demeure. Des hommes qui, en prononçant des décisions d'une telle nature, permettent au nom de la religion l'indifférence et l'hypocrisie, oseront-ils se dire possesseurs de la vérité donnée par le Christ comme premier signe caractéristique à son épouse unique et bien-aimée ? En somme, les soi-disant synodes hétérodoxes ne sont que des conseils d'État déguisés sous quelques lambeaux de vêtement ecclésiastique, mais guidés en réalité par le pouvoir laïque, qui s'en sert pour pénétrer davantage dans le for des consciences. C'est en vain que les représentants des synodes protestants emploient l'artifice de leurs paroles sonores, ornées de sentences bibliques profanées, et se parent des titres pompeux de *piétistes* zélés et de *conservateurs* empiriques. En vérité, quelle espèce de piété pourrait être celle qui n'est pas alimentée par une foi sincère, ferme et constante, qui n'a pas pour fondement l'unité catholique, mais qui lui déclare la guerre ? C'est seulement dans les liens indissolubles de cette unité que la piété véritable prend sa racine, son accroissement et ses fruits. Comment ensuite s'arrogent-ils le titre de *conservateurs*, eux qui ne peuvent que détruire et diviser par la conséquence inévitable de leur protestation constamment négative ? Écoutez le cri que le protestantisme répète plus ou moins ouvertement dans toutes ses réunions : « *Delenda, delenda est catholica Ecclesia.* » Pour atteindre ce but si désiré, il s'as-

Digitized by Google

socie à n'importe quel ennemi de l'Eglise, fût-il son rival ou son antagoniste. « *Ut destruas et evellas*, » voilà le décret terrible de la justice divine qu'il est condamné à exécuter ! « *Ut plantes et ædifices,* » voilà la mission donnée à l'Eglise unique dans son essence et dans l'unité parfaite de son action.

Non contents de l'appui des gouvernements, non contents des délibérations synodales, un grand nombre de ces naufragés hétérodoxes s'attachent avec désespoir, comme à la dernière planche de salut, à une association formée sous les auspices du fameux Gustave-Adolphe. En se mettant sous l'invocation d'un si ardent ennemi du catholicisme, ils disent assez combien leurs desseins lui sont hostiles. En effet, le protestantisme ne peut espérer de se soutenir encore un peu de temps au milieu des éléments de dissolution qui le pénètrent et le détruisent qu'en ressuscitant les passions à demi éteintes, la haine, l'avidité, l'ambition, soulevées par ce guerrier couronné, protagoniste de la tragédie qui inonda de sang les pays fidèles à l'unité catholique.

Cependant, à côté d'une telle association, si peu conforme aux protestations verbales de tolérance et de liberté religieuse, il en surgit une autre, *soi-disant catholique,* dont le noyau s'est formé de quelques transfuges de la véritable Eglise, par des catholiques *luthérisant* (qu'on me pardonne cette expression), et par des luthériens *catholicisant,* et qui prennent ici le nom de *nouveaux-catholiques,* et là celui de *catholiques-nationaux-allemands.*

Ils mentent, il est vrai, et mentent impudemment ceux qui se parent du titre d'orthodoxes, et s'arrogent le droit de se constituer en congrégations soi-disant catholiques, après avoir répudié jusqu'aux derniers vestiges de la révélation. Mais ce mensonge même montre assez clairement la nécessité de paraître attachés à l'unité catholique pour pouvoir se dire chrétiens. En outre, les injures mêmes proférées par les rationalistes contre les *nouveaux-catholiques*, comme s'ils avaient abjuré le principe de liberté absolue commun à tous deux, ces titres de *fanatiques,* de *rétrogrades,* de *jésuites* et de *romanistes* qu'ils leur prodiguent prouvent clairement que la lueur seule de l'unité catholique est encore un obstacle aux desseins de ceux qui travaillent au renversement de toute religion.

Seulement, se vanter, comme le font les derniers neveux de Luther, du titre d'*orthodoxes nouveaux,* n'est-ce pas répudier l'héritage que le

Digitized by Google

patriarche des soi-disant réformateurs constitua avec ce qu'il considérait comme la partie du patrimoine du Christ? Jusqu'à présent, les non-catholiques avaient protesté contre l'adoption de tout ce qu'ils disaient être une chose nouvelle introduite par les papistes; aujourd'hui une portion d'entre eux va prêchant que celui qui ne se réunit pas au noyau des nouveaux croyants ne mérite pas le nom de vrai chrétien. Et tandis qu'une autre faction plus nombreuse persiste à prêcher que le *vieux* Christianisme seul est légitime, le reste de la foule s'en va criant qu'il n'y a plus aujourd'hui ni catholicisme, ni christianisme, ni vieux, ni nouveau... Confusion déplorable, mais aussi glorieuse pour nous! Confirmation solennelle de la nécessité d'une unité catholique invariable!

Les espérances des rationalistes et des ennemis de la Révélation n'étant plus contenues par des liens hypocrites, ils ont mis au grand jour le mystère d'iniquité, caché, pour ainsi dire, sous la loi du secret, dans les premiers temps de la prétendue réforme, c'est-à-dire la destruction de toute foi, de toute loi divine et morale, de toute autorité spirituelle.

Du fond de l'abîme ouvert par les *amis de la lumière* (ainsi s'appellent les fils des ténèbres qui cherchent à éteindre toute lumière révélée), une lumière véritablement nouvelle a surgi pour éclairer la multitude assise dans les ombres de l'ignorance religieuse, n'ayant plus aucune idée et ne prenant plus aucun souci de ce qui appartient aux fins dernières et à tout ce qui dépasse la sphère des intérêts matériels. En présence d'un spectacle si effrayant, l'indifférence sur la nécessité de se rassembler dans l'arche unique qui flotte sur les eaux du cataclysme universel n'est plus excusable ni possible; il n'est pas plus longtemps permis de prendre confiance en ceux qui, aveugles eux-mêmes, se sont faits guides des aveugles, et cela en continuant à protester contre l'unité catholique, plus par orgueil ou par un faux respect pour la volonté de leurs pères que par persuasion intérieure.

Déjà, en effet, un désir s'élève dans les cœurs de la partie saine des protestants, un penchant à invoquer le retour à une condition si nécessaire à l'existence du Christianisme sur le sol germanique. Quand on vit dans les pays qu'ils habitent, et si on a l'occasion d'écouter l'expression ingénue de leurs sentiments cachés, un tel désir se laisse apercevoir avec une grande vivacité dans le fond de bien des âmes.

Digitized by Google

Il y a beaucoup de disciples secrets qui, à la faveur de la nuit, pénètrent dans les maisons des prêtres et leur demandent à connaître la véritable lumière. Et bien nombreux aussi sont les fils du siècle qui, quoique courant dans les voies du monde, abordent les apôtres, et leur demandent, comme l'Eunuque à Philippe, l'explication véritable des saintes Ecritures, se confessant impuissants à les interpréter et à les comprendre à l'aide du sentiment individuel.

Leur timidité est grande encore, on en conçoit la raison ; mais le temps n'est pas éloigné où, découvrant les mauvais traitements que l'on fait du corps mystique de Jésus, ils en demanderont hautement compte à ceux qui le retiennent en croix, et, dépouillant tout respect humain, ils l'arracheront aux mains de ses bourreaux, et lui prépareront la voie d'une glorieuse résurrection. On peut dire de beaucoup d'entre eux, avec saint Augustin, que, morts invisiblement, ils ressuscitent chaque jour à la vie spirituelle.

Les ridicules parodies des synodes imitant grossièrement les conciles de l'Eglise, unies aux constitutions des gouvernements en matière de dogme et de discipline, couvrent de rougeur ces savants qui voudraient soutenir la possibilité d'une science de foi, d'une direction de morale et de discipline, d'un gouvernement spirituel hors de l'unique siége véritable. Tous ces effets produits par la guerre que les ennemis de l'Eglise ont entreprise contre sa sainte unité, ne devront-ils pas être regardés, ainsi que je le disais en commençant, comme de nouveaux triomphes remportés par elle sur l'opprobre de ses oppresseurs?

Tandis que de tous côtés la Babylone hétérodoxe chancelle, le sommeil et la langueur ne sont plus permis aux millions de catholiques établis en Allemagne. S'éveillant d'une profonde léthargie, ils demandent quelle est la cause de ce bruit insolite. La réponse leur est donnée par les murailles de l'édifice chrétien qui s'écroulent de toutes parts ou qui sont battues en brèche. « Et que deviendrons-nous maintenant, se disent-ils entre eux, si nous laissons pénétrer dans nos tabernacles les dévastateurs hardis qui frappent déjà à la porte, avec d'autant plus d'arrogance qu'ils se vantent que Dieu n'y réside plus, que ses gardiens sont enchaînés, et que nous sommes tous indifférents à n'importe quel changement dans l'ordre spirituel, et tout prêts à accepter un formulaire de religion, pourvu qu'il diffère de celui que le ver des siècles et la torche de la raison ont fait tomber en poussière?»

Digitized by Google

Ainsi parlent les fidèles jusqu'à ce jour endormis, incertains et timides dans tous les pays de l'Allemagne, frappés qu'ils sont d'une terreur salutaire. Ils parlent ainsi, et leurs pasteurs le font plus utilement encore, eux qui, auparavant, ne s'apercevaient pas ou ne tenaient aucun compte du péril qui menaçait la bergerie. Le feu voisin en brûlant les a réveillés, et en se réveillant ils sont ressuscités à une nouvelle vie de foi. Qui maintenant, quelque louangeur du passé et sévère censeur du présent qu'il soit, aura le courage d'accuser le clergé allemand actuel d'être pire que celui des précédentes générations, et qui pourra nier avec sincérité son amélioration évidente, tant dans la doctrine que dans la morale et dans la discipline? Qu'il suffise de deux exemples éclatants, outre ceux que je pourrais tirer des catéchismes corrigés, des thèses purifiées, des cours théologiques réformés, des œuvres même de droit canonique publiées avec le plus grand respect pour les décisions pontificales.

Une doctrine théologico-philosophique qui par sa subtilité devait plaire au génie allemand, envahit les intelligences dévouées exclusivement à la raison, domine dans les chaires et gouverne l'opinion générale, et plusieurs personnages notables du corps ecclésiastique s'y rattachent ouvertement. Cette doctrine est mise à l'épreuve, pesée dans les balances de saint Pierre, reconnue fausse, interdite. Qu'en arrive-t-il? Au lieu qu'une telle réprobation éveille l'irritation et la désobéissance, comme il arriva trop souvent quand du Vatican on condamnait, dans d'autres pays qui se disent plus catholiques, et dans d'autres temps qui passent pour meilleurs, d'autres doctrines moins répandues et moins accréditées, tous se soumettent sans retard, et maintenant qui oserait enseigner publiquement l'*hermésianisme?* Quelques points de cette doctrine sont encore, je ne le nie pas, inoculés dans le mystère de certaines écoles particulières; mais le soin même qu'elle prend de se cacher confirme sa condamnation.

Pendant de longues années, les évêques, bien que sages et pieux, dans toutes les provinces germaniques, permettaient avec une indulgence inexcusable la célébration des mariages mixtes. L'évêque des évêques leur rappelle que cela n'est pas permis sans les garanties prescrites par la discipline canonique, et les évêques, depuis le premier jusqu'au dernier, sans même se permettre une remontrance, une observation, déclarent publiquement qu'ils ont erré jusqu'au jour où la voix de saint Pierre s'est fait entendre. Ils ne se contentent pas

Digitized by Google

de déclarer par parole et par écrit leur prompte et pleine obéissance, mais ils la soutiennent en luttant corps à corps avec les autorités les plus puissantes et les législateurs les plus subtils. Pour mieux la conserver, ils se laissent traîner en prison, et déchirer par des imputations calomnieuses. *Ita ut* (aurait pu se dire chacun d'eux avec l'Apôtre) *vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, et in cæteris omnibus. Et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui*[1]. Depuis qu'ils ont ainsi prêché *plus par leurs liens que par leurs exhortations,* on a vu s'accroître le nombre des Moïses qui osent intimer aux Pharaons l'ordre de laisser le peuple de Dieu libre dans l'exercice de son saint culte. Et il ne devait pas en être autrement; car les chaînes qui ne parviennent pas à fermer la bouche aux confesseurs de l'unique Eglise véritable, servent au contraire à resserrer plus étroitement les pierres vives du sanctuaire, et elles en rendent le fondement plus solide. C'est pourquoi la voix des prélats prisonniers est écoutée et répétée par leurs frères de l'épiscopat d'Europe, et jusque par ceux d'Amérique, qui, réunis en concile, leur envoient des lettres de congratulation canonique. Et pourtant ces généreux évêques étaient assis sur des siéges qui souvent, et encore récemment, résistèrent aux admonestations de la chaire romaine, en méprisèrent les ordres et en insultèrent les nonces. D'où vient un changement si consolant, si ce n'est de la haine croissante des sectaires modernes et des faux catholiques contre toute autorité sacerdotale? Et en effet, les évêques d'Allemagne s'étaient aperçus que rien désormais ne restait pour les garantir et les soutenir dans leur rude combat, excepté l'autorité papale, à l'ombre de laquelle seulement ils pouvaient espérer de trouver un appui et un secours.

Non-seulement le clergé allemand prête obéissance à la mère et à la souveraine de toutes les Eglises, parce qu'il la croit nécessaire pour décider les controverses sur le dogme et déterminer les règles de la discipline, mais encore il la regarde comme indispensable à la conservation de la paix et de l'ordre sur tous les points qui, bien que de moindre importance, deviendraient souvent des pierres d'achoppement à cause de la diversité des opinions. Car, quelque fervents, quelque savants et élevés en dignité qu'on suppose les enfants de l'E-

[1] *Ad Philip.*, c. I, v. 13, 14.

Digitized by Google

glise, il ne leur appartient pas de juger certaines questions très-délicates, parce qu'ils n'en ont pas la *mission* (j'emploie exprès cette expression dont on abuse aujourd'hui), parce que la piété comme la science a besoin de la direction de l'autorité, pour ne tomber ni par défaut, ni par excès, parce qu'enfin Dieu ne les a pas placés sur le sommet élevé, du haut duquel seulement il a été permis à un homme d'embrasser l'immense espace habité par les catholiques, d'écouter les vœux de tous, de rendre des oracles pour tous. Qu'on ôte, par une effrayante hypothèse, du milieu de l'Eglise, la chaire de la suprême magistrature, et nous aurons la répétition du spectacle de la tour de Babel, opéré par les gens simples ou bien par les trop sages; nous aurons le chaos. Cela ne doit pas étonner si on remarque que la droiture, la simplicité et la bonne intention ne se trouvent pas toujours associées à la véritable prudence, à la doctrine nécessaires pour fuir une orgueilleuse confiance dans le sens individuel, et se dépouiller d'un zèle indiscret.

Les exemples que je viens d'alléguer suffisent; mais j'en pourrais produire cent autres, si le temps et le lieu me le permettaient. Vous verriez, messieurs, que malgré des préjugés scolastiques invétérés et d'innombrables obstacles locaux, l'épiscopat allemand a crû dans l'acquisition des vertus apostoliques, depuis le moment où les ennemis de la sainte unité l'ont attaqué, dépouillé des honneurs et du pouvoir temporel, et confisqué ses richesses.

Les chefs du clergé étant améliorés, comment le clergé ne le serait-il pas lui-même? Je sais qu'il y a beaucoup à désirer encore pour pouvoir le dire parfait; mais je sais aussi que ce serait un effet d'ignorance ou plutôt une manifeste injustice que de le comparer ou de le croire inférieur à celui qui jadis embarrassait d'une noblesse terrestre les maisons du Seigneur, mais ne les remplissait pas d'une céleste joie. Qu'il suffise pour son éloge de savoir que maintenant les prêtres sont très-rares qui ne sont pas émus de respect et d'amour en entendant un ordre ou seulement un désir du souverain Pontife, ou en voyant un de ses représentants. Les faits qui confirment un si heureux changement sont innombrables, et à quel motif les attribuer, si ce n'est au fléau salutaire qui a frappé le clergé depuis qu'il s'est éloigné de Rome? Que les esprits prévenus disent ce qu'ils veulent; il n'en est pas moins vrai que le clergé actuel d'Allemagne, et principalement le clergé inférieur voué au soin des âmes, surpasse celui des autres temps, et se

Digitized by Google

distingue en prêchant une plus saine doctrine, précisément parce qu'il la voit si impudemment altérée ; en observant une moralité plus exacte, précisément parce qu'il l'entend outrageusement calomnier ; en accroissant l'esprit de piété et de charité, précisément parce qu'il ne voit plus d'autre moyen de se procurer l'assistance de Dieu et la confiance des hommes ; en adhérant avec une fermeté toujours croissante au centre de l'unité romaine, précisément parce que d'elle seule il peut espérer consolation et soutien dans ses tribulations.

On ne trouve encore que trop, je ne le nie pas, dans les divers diocèses de l'Allemagne, de ministres du Seigneur oublieux de leur dignité, et ignorants de leurs devoirs. Néanmoins, les plaies chroniques et les infirmités spirituelles du petit nombre sont abondamment compensées par la puissante amélioration du plus grand. D'un autre côté, il est certain que la paresse et la négligence de quelques prêtres, loin d'affaiblir la foi, c'est-à-dire l'esprit d'unité dans les fidèles, ouvrent au contraire un champ plus vaste à la vertu admirable de ce même esprit, qui, remuant les eaux stagnantes de l'indifférence sacerdotale, sait renouveler la face de la terre.

Qu'on ne dise pas, pour dénigrer ce clergé, que c'est de son sein qu'on a vu sortir ces misérables bateleurs qui courent dans les carrefours, poussant la lie de la populace avec l'aiguillon d'un évangile de sédition, et se faisant suivre par quelques centaines de débauchés et de désespérés. Ces bateleurs (car je ne sais quel autre nom se rapporterait mieux à leur métier) s'étaient déjà volontairement détachés de l'Église, et dépouillés spontanément de la dignité sacerdotale. C'est pourquoi leur désertion doit être regardée comme un nouvel avantage pour l'unité de l'Église en Allemagne ; puisque non-seulement elle l'a purgée d'éléments hétérogènes qui en altéraient la pureté, mais encore a procuré à la hiérarchie ecclésiastique l'occasion de renier toute solidarité et toute communauté de doctrines avec celles que ces déserteurs avaient promulguées.

Et puis, qu'est-ce en vérité que ce petit nombre de fugitifs sortis des derniers rangs d'une milice composée de tant de milliers d'hommes, et qui élève un cri unanime de réprobation contre les rebelles, ou qui, par un silence encore plus concluant, dédaigne de dépenser ses paroles contre de si méprisables adversaires ? Ceux-ci sont donc restés isolés sous le poids de leur propre iniquité, avant même d'avoir été formellement condamnés par les supérieurs ecclésiastiques,

Digitized by Google

et exclus publiquement de la communion catholique ; et cet anathème prononcé contre eux à la face du monde n'est-il pas une preuve de la vigueur rendue aux peines canoniques, précisément parce qu'on les avait plus que jamais foulées aux pieds et mises en dérision? Les malheureux se vantaient que l'Église n'avait plus d'armes, et que pour cela on pouvait la maltraiter comme on voulait. Mais vint l'occasion de punir ces fils perfides, et l'Église n'hésita pas ; elle ne demanda à personne la permission de tirer l'épée qu'elle gardait dans le fourreau. Et telle elle apparut aux regards surpris des politiques, des philosophes, des rationalistes et de tous ceux qui ne savent comment se persuader qu'une Église qu'ils croyaient déjà morte ait tant de force au milieu d'un siècle qui anathématisa les anathèmes, et qui se vanta de détruire par le ridicule tout le prestige des censures. « Sommes-nous donc, demandent-ils, dans le siècle de Grégoire VII et d'Innocent III ? » Oui, nous y sommes ; puisque, quand il s'agit d'exercer ses droits inaliénables, l'Épouse de Jésus-Christ est toujours la même et ne connaît pas de différence entre les époques, ne changeant pas de systèmes selon leur variable génie, et n'hésitant pas à employer la sévérité toutes les fois qu'elle est nécessaire pour garantir l'unité de son corps mystique.

Si nous jetons ensuite nos regards sur les pratiques de charité, de piété et de dévotion opérées collectivement, suivant le précepte de l'Évangile, par le moyen d'associations caractéristiques de la pureté et de la foi vraiment catholiques, associations introduites et multipliées sur le sol de l'Allemagne, auparavant si stérile et si peu disposé à accepter de semblables institutions, nous devrons nous réjouir en les voyant embrassées avec ferveur et répandues parmi des millions d'âmes. Je ne parle que des institutions pieuses, parce qu'il est inutile de faire mention des institutions de charité, puisqu'elles sont suffisamment connues et louées par les ennemis mêmes de l'Église, toujours fidèles au système d'exalter la charité envers *leurs semblables* (ils ne disent plus *leur prochain*), pourvu que ce soit à l'exclusion de l'amour que nous devons avoir et montrer envers notre créateur.

Pour féconder ces semences, malgré les pierres sur lesquelles elles sont tombées, malgré les épines épaisses qui les suffoquaient à leur naissance et les nombreux oiseaux qui en faisaient disparaître les premières pousses, de quel moyen croyez-vous, messieurs, que le Seigneur se soit servi ? Il a fait usage de la voracité même de ces oi-

Digitized by Google

seaux, qui, à force de molester les paisibles cultivateurs, ont excité tellement leur ardeur à briser la dureté de ces pierres, qu'ils sont parvenus à y faire fleurir les rosiers sacrés de Marie et d'autres dévotions remplies d'un esprit vraiment catholique.

Parmi elles se distingue l'association pour la propagation de la foi dans les deux hémisphères, répandue dans bien des endroits de l'Allemagne, quoiqu'il ne soit pas permis de l'annoncer publiquement partout. Jamais comme maintenant, malgré les difficultés qui s'y opposent, les Allemands n'ont pris autant de part et d'intérêt à la propagation du royaume de Dieu parmi les peuples qui ne l'ont pas encore goûté. En contribuant ainsi efficacement à l'universalité de l'Église, ils contribuent à rendre plus solide son unité ; car ces deux prérogatives se pénètrent et se soutiennent réciproquement.

Si l'on met les associations dirigées par l'esprit pacifique et modérateur de l'Église en comparaison immédiate et journalière avec celles qui ont été formées sous l'influence de l'esprit du siècle, il devient facile de voir que les premières n'ont produit que des fruits de paix, d'ordre, de soumission, de concorde, enfin d'unité universelle, sous un seul chef, qui n'enseigne que l'abaissement, la mortification, le détachement de tous les biens terrestres, tandis que les fruits des autres sont au contraire la jalousie, l'orgueil, le désir insatiable de l'or, la passion de dominer, l'amour des choses terrestres, précisément parce que l'esprit d'unité catholique en est absent.

On doit pareillement aux efforts des iconoclastes modernes, profanateurs des dépouilles des saints, et contempteurs des indulgences, le redoublement de ferveur déployé d'une manière si éclatante dans ces derniers temps par les populations allemandes envers les saintes images miraculeuses, envers les saintes reliques, se rassemblant par milliers dans les sanctuaires où les unes et les autres sont exposées à la vénération publique, et profitant avec une ardeur extraordinaire des indulgences accordées par le suprême dispensateur des trésors célestes. Je ne veux pas parler seulement du surprenant culte rendu simultanément par presque un million de catholiques appelés, le dirai-je ? par la voix divine à protester pour le soutien de la foi en l'homme-Dieu devant sa robe sans couture et indivisible, vénérable symbole de l'indivisible unité de son corps mystique, au moment même où les satellites des écoles rationalistes s'efforçaient de la déchirer, plus hardis en cela que les bourreaux mêmes du Calvaire.

Digitized by Google

Ce fut là un spectacle admirable qui mit l'enfer en furie, ainsi que ses ministres mortels sur la terre, qui attendaient toute autre chose du troupeau dispersé et de la timidité des fidèles. Ce fut la cause de nouveaux combats, c'est-à-dire de nouvelles victoires pour l'armée catholique, puisque, la fureur de ses ennemis croissant, le zèle des soldats du Christ s'accrut aussi. Ç'a été là une preuve d'une valeur inappréciable à l'appui des vérités que j'ai entrepris de démontrer. Mais ces vérités sont chaque jour confirmées par d'autres faits semblables qui, bien que moins connus, ne sont pas moins propres à convaincre que le réveil spirituel des peuples germaniques, et leur retour sincère à l'exercice exact du culte pratiqué par les fondateurs de leurs magnifiques cathédrales se doivent principalement rapporter à l'effet produit sur eux par les artifices de ceux qui veulent faire disparaître jusqu'au dernier vestige de la religion chrétienne.

Non moins éloquents que le pèlerinage célébré à Trèves, dans le cours de chaque année se renouvellent les autres pèlerinages des peuples habitants des rives du Rhin, du Danube et du Mein, qui se portent en troupes innombrables vers de lointains sanctuaires, aussitôt que la voix des missionnaires de la réconciliation divine proclame la promesse du pardon qui leur est offert au nom et par l'autorité du vicaire de Jésus-Christ. Nos ennemis ont beau crier que les missions sont dangereuses pour l'ordre public, fatales à la paix des familles et à la tranquillité des âmes, que les sacrements sont des moyens de domination pour les prêtres, que les indulgences et les jubilés sont des marchandises romaines... L'effet de semblables clameurs n'a plus rien de commun avec celui que produisirent autrefois les premiers auteurs de la réforme, parce que l'expérience de trois siècles a fait apercevoir aux plus aveugles dans quel abîme tombent les peuples dégagés des liens de la sainte unité catholique et romaine.

Sans se perdre désormais en discussions superflues, le fidèle en Allemagne croit à la nécessité de l'unité religieuse dans le sein de l'Eglise et en met les préceptes en pratique, et, les considérant comme les moyens qui peuvent seuls la maintenir d'une manière stable, il prête l'oreille à ses pasteurs, il vénère leur chef suprême. Plus par sa conduite que par ses paroles et ses écrits, il répond victorieusement aux séducteurs, sans prendre soin de discuter avec eux. Ce noble mépris est plus convaincant que tout discours retentissant de raisons et de paroles perdues pour une prétendue apologie de notre

Digitized by Google

très-sainte foi et pour la conversion à peu près désespérée de ses adversaires. Oh! quel temps précieux on a consumé souvent, peut-être avec dommage pour la religion, en provoquant et en acceptant des défis en sa faveur, qui n'étaient pas toujours soutenus assez fortement, ni assez exempts des défauts de l'humanité! Pourquoi Dieu n'a-t-il pas toujours voulu que les controversistes se rappelassent, dans la chaleur de leurs longues et difficiles disputes, que leur divin maître opérait d'abord et enseignait ensuite; et que plus par ses actions que par ses arguments il déjouait les détours, les questions captieuses et les fausses accusations de ses ennemis? Sur les traces de leur modèle infaillible, ses disciples convertirent le monde en annonçant ses œuvres et en les faisant comprendre dans leur signification éloquente.

C'est également par les faits qu'on répond aujourd'hui d'une manière triomphante au schisme, à l'hérésie, à l'incrédulité. Et cela arrive, mieux qu'ailleurs, en Allemagne, où le goût et la recherche du réel et du positif regagnent le terrain sur une philosophie incertaine et obscure dans sa prétention aux conceptions transcendantes. Aux sophismes amassés contre les dogmes, à ces sophismes détruits cent fois, on répond mieux encore par un plus grand respect et un plus grand attachement à ces dogmes. Aux vieilles calomnies oubliées contre la discipline canonique on ôte tout prétexte en vivant d'une vie plus conforme à sa discipline. Aux accusations répétées à satiété contre les pratiques extérieures du culte on répond avec plus d'efficacité en les pratiquant avec plus de ferveur.

A Dieu ne plaise que cet Esprit sublime s'abaisse jamais au niveau des disputes passionnées! En le prostituant de cette manière, on lui ôte cette triple force qui est sa prérogative spéciale; force, dis-je, de modération, de patience et de résistance, et on lui ôte surtout l'assistance et la direction du Seigneur, puisqu'il est écrit : « *Non in commotione Dominus.* » Au contraire, cette triple force ne peut être surmontée par aucune autre, parce qu'avec elle on résiste sans offenser, on ouvre le chemin à la conciliation et on laisse le temps aux changements de résolution, en observant un silence ou une modération de langage enseignée par la véritable prudence. Le double but que l'Eglise catholique se propose, c'est-à-dire la plus grande gloire de Dieu et le plus grand avantage des âmes, elle l'atteint et l'atteindra en toute occasion, si ce n'est aussitôt, comme le désire-

Digitized by Google

raient les mortels trop impatients, mais certainement toujours en temps opportun, eu égard à son immortalité. Car comme on peut dire avec Tertullien que Dieu *est patient parce qu'il est éternel*, ainsi l'Eglise, participant à l'éternité de son divin auteur, peut faire de longues épreuves de patience, avec l'assurance que le progrès des temps ne pourra mettre obstacle à aucune des innombrables victoires qui lui ont été prédestinées.

A qui douterait de l'amélioration spirituelle du clergé et des populations germaniques, parce qu'il n'y découvre pas le mouvement rapide et animé qu'on admire dans d'autres pays, je ferai d'abord remarquer qu'en parlant des affaires religieuses d'Allemagne, souvent on en juge sans les connaître suffisamment. Il devient très-difficile, en effet, de les apprécier d'une manière droite, si on ne pénètre pas à fond dans le caractère allemand, moral et scientifique, véritable mystère pour la plupart des étrangers, parce qu'il est renfermé dans une sorte de littérature théologique, poétique et philosophique presque incompréhensible, dans des publications périodiques peu propagées au dehors, dans une langue apprise par très-peu de personnes. Je ferai observer, en second lieu, combien la nature des Allemands est différente de celle de toute autre nation. Ils procèdent lentement en toutes choses; ils n'ont pas la faculté de divulguer facilement, non-seulement le résultat des volontés individuelles, mais encore les événements qui pourraient fournir des arguments sans réplique en confirmation de ce que j'avance. Je pourrai répondre, en troisième lieu, que la situation politique où se trouve la plus grande partie des peuples renfermés dans la confédération germanique est très-différente de celle des autres pays, qu'elle est beaucoup moins favorable au rétablissement régulier de la discipline catholique.

Cependant les heureux résultats que je proclame se manifestent, en dépit des obstacles, à la suite des coups portés à l'Eglise par une autre arme très-puissante; je veux parler de la presse, qui, après que nos adversaires en ont fait un si grand usage, a fini par se retourner contre eux. Et, en vérité, quelque déplorables que soient les maux causés par les mauvais livres et les détestables écrits périodiques que vomissent chaque jour des milliers de presses typographiques, comparables à des machines dirigées contre l'édifice de la religion pour en battre constamment les murs, nous devons né-

Digitized by Google

anmoins reconnaître que les coups multipliés de ces instruments, au lieu de lasser les assiégés dans la sainte forteresse ou d'en diminuer les rangs, accroissent leur nombre et leurs forces. Si les ennemis de l'Eglise fondée par le grand Boniface eussent continué à en miner les bases en silence, ses défenseurs seraient restés endormis et peu à peu seraient devenus sourds et muets, jusqu'à ce que beaucoup d'entre eux, perdant tout sentiment de la vie spirituelle, fussent devenus semblables à des cadavres.

Pour éveiller ces Lazares de leur fatale léthargie, le Sauveur s'est servi de la voix même de ceux qui les trompaient. En effet, si ceux-ci avaient parlé moins haut par la presse, beaucoup de catholiques, ou même de ceux dont le sens est droit, mais qui n'appartiennent pas à notre communion, auraient oublié entièrement la force toujours inhérente au Catholicisme, son énergie renaissante et vigoureuse. Si les méchants avaient montré moins d'empressement à se servir de cet instrument pour faire revivre les anciennes accusations contre l'Eglise catholique, ils auraient mieux prouvé sa mort, puisque c'est une chose inutile de crier si violemment contre un cadavre. Au contraire, ils ne se lassent point de lancer sur elle leurs courants de lave typographique; preuve évidente qu'ils croient à sa vie.

Au bruit de tant de déclamations furieuses contre le Seigneur et son Christ, la multitude est sortie de son indifférence; elle a voulu connaître quels étaient les propagateurs des nouveaux évangiles, quels avantages ils offrent et ce qu'ils promettent. Mais, découvrant avec le simple bon sens et la lumière de l'expérience la tromperie qu'on lui prépare, elle reste sourde à leurs paroles. Ce n'est plus le temps où les prédications de Luther, vomies sous l'arbre de Worms, pouvaient enflammer le fanatisme des populations rhénanes, et les pousser à la guerre contre les sectaires de l'*antéchrist* et de la *prostituée de Babylone*.

A l'ombre de cet arbre abandonné et décrépit, j'ai vu moi-même, messieurs, s'agiter en vain naguères d'autres énergumènes, d'autres missionnaires d'apostasie. Ils étaient pourvus d'arguments encore plus séduisants et plus efficaces que ceux de Luther; car ils ne se contentaient pas de prêcher une nouvelle spoliation des églises et des couvents; ils faisaient aussi espérer la spoliation des palais et de la propriété civile. Néanmoins, à l'exception d'une petite troupe de prosélytes oisifs, ils n'ont trouvé dans les masses qu'indifférence et mé-

Digitized by Google

pris. Et d'où peut provenir un si heureux contraste, si ce n'est de la réaction produite dans les populations germaniques par l'abus qu'on fait de la presse? De la presse, que rien d'humain ni de divin ne retient plus, qui, brisant tout lien d'unité religieuse, déchire le dernier voile de l'illusion sur le bord du gouffre prêt à engloutir toute autorité, toute loi, tout devoir.

La force de cette vérité s'accroît quand on considère un autre avantage dérivé de la même source; c'est que les chiens, qui étaient muets jusqu'à présent [1], ont été contraints d'aboyer pour la religion et la société attaquées simultanément, usant à leur tour de la publicité que, par indolence, ils avaient laissée jusqu'ici à la disposition exclusive des impies. Combien ne se sont-ils pas levés plus nombreux et plus forts que dans des temps réputés meilleurs, ces champions qui, semblables aux hommes valeureux conduits par Sédécias, défendent et reconstruisent en même temps les murs de la sainte cité de Dieu!

Il devient aujourd'hui presque impossible à l'imposture de déclamer impunément contre la religion et l'Eglise, parce que la presse catholique, malgré les chaînes qui la retiennent en Allemagne, se lève prompte et vaillante avec les faits à la main, qu'elle expose devant le tribunal suprême de l'opinion publique, flétrissant ainsi la tache et les efforts de la calomnie.

Au jour éclatant de la publicité actuelle, il est facile de découvrir l'erreur sous quelque livrée qu'elle se cache; il ne lui est plus permis d'usurper même les couleurs de la fidélité envers les autorités laïques, ni de se targuer de son zèle pour les immunités civiles.

Prosternés devant les trônes, les impies versent le poison de leur langue sacrilége contre les prêtres, afin de rendre les princes complices de l'oppression, sous laquelle ils voudraient que les institutions catholiques fussent écrasées et anéanties, et de pouvoir alors sans obstacle diriger la révolte contre l'existence des institutions monarchiques, politiques et sociales. Les théories et les machinations des *rationalistes-communistes*, ne composant plus une simple école, mais une faction résolue à tous les excès, ont provoqué une salutaire réaction parmi *les catholiques conservateurs*, et les autorités civiles, bien qu'hétérodoxes, de différents Etats germaniques, ont enfin commencé à mieux apprécier la force et la fidélité de la partie catholique de leurs sujets.

[1] Isaïe, LVI, 10. *Canes muti non valentes latrare.*

Digitized by Google

On n'aurait le droit de taxer la publicité de funeste que si elle devenait en Allemagne le monopole des fils des ténèbres, plus prompts et plus habiles à s'en servir que les fils de la lumière. Mais puisqu'il en est autrement, comme nous avons heureusement lieu de le penser, ce moyen, dans l'état actuel des choses, peut être considéré comme le plus efficace, parce que, mettant en pleine lumière les actions et les paroles de tous et de chacun, il excite par de continuelles alarmes les sentinelles du sanctuaire, les réunit plus étroitement autour du saint étendard, et les retient plus fermes dans l'accomplissement exact des devoirs qui leur sont imposés, dans l'observance de la discipline régulière, en un mot, dans une parfaite unité ecclésiastique. N'en doutons pas, la vie privée comme la vie publique des prêtres, spécialement en Allemagne, s'accomplit maintenant plus que jamais sous les yeux de tous, sous l'examen sévère de l'opinion générale. Mais louange soit au Seigneur de ce que, tandis qu'il permet un si rigide contrôle aux ennemis mêmes du clergé, contrôle qui n'est à charge qu'aux mauvais prêtres, il le rend en même temps extrêmement salutaire par l'obligation qu'il impose à tous les autres membres du sacerdoce d'être en vérité les *maîtres de la discipline publique*, ainsi qu'ils ont été désignés formellement par le plus grand des docteurs !

J'affirme donc que dans les entrailles de la société catholique répandue sur le sol de l'Allemagne, il mûrit et se développe en même temps une végétation de foi qui nous console et nous réjouit. Si tous n'en sont pas convaincus au premier abord, la raison en est que les illusions du mal et les impudentes vanteries de ceux qui le répandent sont là, comme partout, beaucoup plus sensibles que le lent retour du bien, et la façon d'agir modérée et timide des bons, qui, par une disposition naturelle à leur modestie, le cultivent généralement dans l'ombre et le silence. La force du mal prévaudra toujours trop dans le monde, surtout dans les lieux où le matérialisme inspire les sciences, et où un bas industrialisme dirige les opérations humaines. Cependant la force morale et toute spirituelle du bien conserve assez de vertu pour s'opposer à l'ascendant du mauvais principe et en atténuer les effets.

Que dirai-je de plus ? Cette force admirable de l'unité catholique se révèle actuellement plus vivante qu'auparavant, par cela même qu'elle est privée de tous les secours humains qui jadis rivalisaient

Digitized by Google

pour l'enrichir et l'honorer. Comme elle est laissée à elle-même, elle montre à l'univers que sa propre existence est un fait manifestement providentiel opéré par l'Eternel, et contre lequel les efforts de l'homme sont impuissants. Et c'est pour cela qu'en lui ôtant les biens matériels que les générations passées lui avaient donnés, et en la dépouillant des ornements extérieurs qui lui avaient été justement offerts par la piété des fidèles, ses enfants ingrats et révoltés n'ont réussi ni à l'appauvrir ni à la déshonorer. Mais elle s'est relevée plus belle, plus riche, plus glorieuse, de cette beauté, de cette richesse, de cette gloire inaliénables et incorruptibles qui lui sont propres. Car la vertu, la force vraiment sublimes de l'unité catholique ne sont pas soumises aux vicissitudes de l'or et des pompes terrestres ; de même qu'elles ne peuvent être obscurcies par l'orgueil, l'avarice ou la vaine gloire de quelques-uns de ses gardiens.

Semblable à une plante qui, bien que d'une excellente nature, demande quelquefois une main qui l'émonde de ses rameaux inutiles ou superflus, c'est le plus grand service qu'on puisse rendre à l'Eglise que de retrancher de sa tige vivante les branches qui l'embarrassent, l'étouffent, la défigurent extérieurement, rendant ainsi plus belle et plus verte l'unité indivisible de sa vigoureuse végétation.

Les raisons que j'ai fait valoir jusqu'ici, et les faits que j'ai sommairement indiqués, me semblent suffisants pour vous convaincre, messieurs, que l'état de la religion en Allemagne est réellement meilleur et plus consolant qu'autrefois, et qu'il est devenu tel par une conséquence nécessaire, médiate ou immédiate, des efforts vainement redoublés contre la sainte unité de l'Eglise par ses adversaires. Le salut lui est venu encore une fois, comme dans tous les siècles et dans tous les lieux, de la main même de ceux qui la prennent pour but de leurs traits acérés, mais impuissants.

Penser autrement, c'est vouloir rester sous l'impression mélancolique excitée et produite par ceux qui répandent tout exprès les ténèbres d'une lugubre tristesse afin de travailler à leur aise sous ses ombres, et qui exagèrent mille fois les vices des autres pour atténuer les leurs. Ceux-là vont cependant criant que tout est perdu dans l'Eglise catholique, espérant en décourager ainsi les défenseurs et en voir diminuer le nombre, parce que peu de gens conservent assez de courage pour continuer le combat, lorsqu'ils entendent annoncer

Digitized by Google

comme irréparable la défaite de leur armée. Les misérables espèrent qu'après avoir déposé les armes spirituelles de la parole, nous nous résignerons à nous tenir avec les mains à la ceinture, nous contentant seulement de les élever quelquefois pour prier dans l'ombre de nos demeures fermées, et de nous consumer en larmes sur les ruines supposées de la catholique Sion. Ils voudraient, en un mot, nous persuader que notre emploi se borne désormais à gémir avec les David et les Jérémie... Oui, sans doute, nous ne devons que trop pleurer avec le prophète à la vue des fléaux que les portes de l'abîme ont versés sans cesse et continueront de verser dans la vigne, dans le champ, dans la maison, dans la bergerie, dans le royaume du Seigneur. Mais aussi n'oublions jamais d'associer toujours aux lamentations le cantique joyeux qui retentit sur les bords de la mer Rouge à la gloire du Dieu des armées, vainqueur de tous ses ennemis. Il mérite bien ce tribut d'une juste reconnaissance, puisque c'est à lui seul qu'il faut attribuer la vigueur prodigieuse inhérente à l'Eglise, en dépit de tant d'efforts conjurés pour la réduire à un tel degré de faiblesse, que de reine du monde elle devienne la servante de maîtres étrangers et inconnus.

Quant à moi, je m'estime heureux de ce qu'il m'est donné de vivre dans cette période de la vie immortelle de notre sainte Mère ; je n'envie pas celui qui vécut dans des temps appelés meilleurs, parce qu'ils étaient plus prospères et plus tranquilles en apparence. Lisons attentivement et impartialement l'histoire, et nous nous persuaderons que les avantages de cette prospérité et de cette paix n'étaient que trop contrebalancés, sinon immensément surpassés par les ravages que produisaient, jusque dans la moelle, pour ainsi dire, de l'Eglise elle-même, les jouissances du repos et du bien temporel auxquelles s'abandonnaient, plus qu'ils n'auraient dû, ses membres et surtout ses ministres. Sachons bien que de tels maux se reproduiraient inévitablement si la guerre contre l'Eglise cessait, ou si les trêves qui lui sont nécessaires pour reprendre ses forces se prolongeaient par trop longtemps.

Digitized by Google

NOTICE SUR TURGOT[1].

La vie de Turgot appartient tout entière au XVIIIe siècle; mais, par un rare privilége, sa mémoire est exempte des reproches qui se mêlent à la gloire de ses plus illustres contemporains. Il sut se préserver de leurs erreurs, et il ne leur ressembla que par les beaux côtés qui les recommandent à notre reconnaissance, et surtout par cet amour de l'humanité qui fut un des caractères du XVIIIe siècle et en fait la véritable grandeur.

Spectacle étrange et merveilleux, en effet! Dans ces temps de fermentation rénovatrice et de destruction universelle, où la liberté d'examen prétendait déchirer les derniers voiles du cœur et de la pensée, et, travaillant à l'inverse du moyen âge, semblait vouloir effacer partout l'empreinte du Christianisme, et quelquefois le nom de Dieu même; dans ces temps où la raison humaine, se substituant aux traditions et aux croyances, s'offrait comme l'objet suprême de sa propre adoration, on vit heureusement apparaître un désir d'améliorations sociales, une ardeur pour le bien-être temporel de l'homme en tous sens, qui, à défaut de la foi religieuse et dans la dissolution générale des

[1] Ce travail, ainsi que notre collaborateur a cru devoir nous en faire la remarque, n'a point pris part au concours que l'Académie française a dernièrement ouvert pour l'éloge de Turgot. Nous le regrettons, non pour l'honorable écrivain à qui l'Académie a trois fois décerné le prix d'éloquence, mais dans l'intérêt du concours même. Les lecteurs seront certainement de notre avis. (*Note du rédacteur en chef du Correspondant.*)

Digitized by Google

mœurs, vint passionner les âmes, inspira les écrivains, et se mêla à toutes les spéculations de la philosophie et de la politique.

Une des prétentions de presque tous les écrivains de ce siècle était d'établir sur les ruines de la religion le culte de la raison et de la nature; et, par une contradiction singulière, il arriva que les philosophes qui s'étaient déclarés antichrétiens furent à leur insu fervents propagateurs des doctrines d'égalité et de fraternité humaine apportées au monde par le divin fondateur du Christianisme.

On n'en saurait douter, quand on écarte les apparences et qu'on regarde attentivement au fond des choses.

Car si, dans l'économie du monde matériel, la nature n'éprouve pas de changements sensibles, il n'en est pas de même dans l'ordre moral. La nature morale de l'homme change avec la succession des temps; elle se modifie par la raison qu'elle est capable de progrès, et que devant les nations comme devant l'individu s'ouvre la perspective d'une perfectibilité dont on n'apperçoit pas les limites. Ainsi, quand les philosophes du XVIIIe siècle prétendaient s'adresser à la nature seule pour lui demander les vrais principes de morale, de justice publique et d'organisation sociale, la nature dont ils entendaient la voix n'était plus la même que celle qui avait parlé aux philosophes de l'antiquité païenne : entre eux et les sages et les législateurs, même les plus célèbres, de l'antiquité, il y avait eu le Christianisme, dont l'action quelquefois affaiblie à travers les révolutions et les malheurs des peuples, mais irrévocablement subsistante, avait renouvelé les cœurs; et jamais peut-être cette cause suprême de civilisation ne fut plus réelle dans ses effets qu'à l'époque où elle était si généralement méconnue.

Dès le XVIIe siècle, alors que la royauté, parée de toutes les sortes de splendeurs, semblait devoir faire taire jusqu'au désir des améliorations sociales, on avait vu paraître, comme la naissante lueur d'un jour nouveau, les commencements de cet esprit de réforme qui un siècle plus tard devait tout changer en

Digitized by Google

France. Quand on n'osait pas exprimer ouvertement les plaintes ou les vœux que suggérait la situation du peuple, on avait recours à la fiction. C'est ainsi qu'un prêtre qui unissait à la tendre charité d'un cœur tout chrétien les grâces de l'imagination païenne, Fénélon, traçant, dans son *Télémaque*, les tableaux de la félicité d'une société imaginaire, faisait la satire du gouvernement de Louis XIV, et donnait à ses contemporains une idée des réformes dont la société avait besoin. Sous ce rapport, le *Télémaque* est plus qu'un monument littéraire; il appartient à l'histoire politique et sociale. On sait, d'ailleurs, que Fénelon ne se contenta pas toujours du langage de la fiction pour exprimer les sentiments de commisération que les maux de la population lui inspiraient, et pour développer ses vues sur les matières de gouvernement. Il ne craignit pas, en certaines occasions, d'adresser au monarque lui-même des doléances qui sont l'œuvre d'un bon citoyen et d'un saint évêque.

Quelques années plus tard, un rêveur qui n'avait pas les grâces et le génie de l'archevêque de Cambrai, mais qui lui ressemblait par le cœur, l'abbé de Saint-Pierre, traçait des plans de paix perpétuelle et de bonheur public. Et bientôt les projets qui sous sa plume semblaient n'être qu'un roman, allaient par degrés se rapprocher de la réalité; une école nouvelle s'était formée : c'était celle des *Economistes*. Grâce aux travaux des économistes et à leurs recherches sur l'état de la société, l'esprit de réforme sortit de plus en plus du domaine de l'utopie ; il associa à l'amour de l'humanité l'étude des faits, et acquit ainsi l'autorité d'une science.

Au premier rang des hommes qui furent comme les apôtres de cette science nouvelle et de cette ardente philanthropie, se plaça Turgot, à la fois philosophe spéculatif et homme d'État. En lui furent réunis les deux biens les plus rares qui puissent être accordés à un homme : le génie et la vertu. Il a déposé dans des écrits nombreux les témoignages de cette double supériorité, et cependant il ne compte pas parmi les grands écrivains du XVIIIe siècle. Il n'a point recherché la gloire en écrivant,

Digitized by Google

mais l'utilité de ses semblables ; et si l'on excepte de ses œuvres quelques pages composées en manière de délassement, dans ses heures de loisirs, il n'écrivit rien qui ne lui fût dicté par un devoir de ses fonctions ou par une vue de bien public. A la différence des écrivains amoureux de la renommée littéraire, et plus soucieux des beaux écrits que des bonnes actions, Turgot a toujours été supérieur aux travaux émanés de sa plume. Mais n'est-ce pas lui rendre l'hommage le plus digne et celui qu'il aurait lui-même préféré, que de louer en lui le caractère avant le talent, et de placer au-dessus des mérites de l'écrivain les mouvements d'une âme généreuse et les qualités d'un grand cœur?

Turgot naquit à Paris le 10 mai 1727.

Les biographes nous apprennent qu'il appartenait, du côté paternel, à une ancienne famille d'Angleterre qui s'était fixée en Normandie il y avait plusieurs siècles. Depuis son établissement en France, cette famille avait donné à l'Etat des magistrats et des fonctionnaires élevés, dans l'ordre militaire et civil. Sans remonter plus haut, qu'il nous suffise de dire que Turgot eut le bonheur d'avoir pour père un homme plus noble encore de cœur que de race, qui fut successivement prévôt des marchands de la ville de Paris, conseiller d'Etat et premier président du Grand Conseil. Magistrat intègre et respecté, il offrit à son fils ces bons exemples domestiques qui sont pour les enfants une ineffaçable leçon.

Dans son premier âge, Turgot, enclin, comme tous les enfants précoces, à cette rêverie qui est le prélude de la pensée, se montra timide et un peu sauvage. Sa timidité était si grande qu'il lui arrivait de se cacher sous un canapé ou derrière un paravent, pour échapper à la société qui se réunissait chez sa mère [1].

Turgot était le plus jeune de trois frères, et, suivant l'usage du temps, on le destina à l'état ecclésiastique. Il entra donc en Sorbonne après avoir fait sa philosophie au collége du Plessis.

[1] Voy. les *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 12.

Digitized by Google

Il avait terminé ses humanités au collége de Louis-le-Grand ; et l'on a conservé de cette époque de sa vie le souvenir d'une anecdote qui témoigne de tout ce qu'il y avait en lui de distinction morale et de bonté naturelle. Le jeune Turgot recevait beaucoup d'argent de son père, et cependant il en manquait toujours. On supposa qu'il le dissipait en folles dépenses ; on s'en inquiéta, on le surveilla, et l'on découvrit qu'il achetait des livres pour des condisciples pauvres qui n'avaient pas les moyens de s'en procurer : l'écolier montrait déjà ce que devaient être l'intendant de la généralité de Limoges et le contrôleur des finances.

Turgot fut admis dans la maison de Sorbonne en 1748. La Sorbonne était alors, non pas un séminaire, comme on le répète communément, mais une simple réunion de théologiens. Grâce à la dotation qu'elle avait reçue du cardinal de Richelieu, ils pouvaient vivre en commun, suivre les cours de la faculté de théologie, et se livrer à toutes les études qui se rapportent à la religion. Celui qui voulait en faire partie devait avoir des mœurs irréprochables, et prouver sa capacité et son instruction au moyen de certaines épreuves. Du reste, on n'y faisait point de vœux, et l'on y jouissait d'une liberté qui n'était limitée que par les graves habitudes traditionnelles de la maison. D'ordinaire on n'y demeurait que le temps nécessaire pour parvenir à la licence. La plupart des licenciés de Sorbonne embrassaient la carrière ecclésiastique, et beaucoup parvenaient aux plus hautes dignités de l'Eglise. Turgot était entré dans la société de Sorbonne pour se conformer aux intentions de son père. Quant à lui, il ne se croyait point suffisamment appelé à la profession ecclésiastique ; mais, dans son avidité de tout savoir, il n'était pas fâché d'étudier aussi la théologie : science propre, en effet, à accroître les forces de l'esprit et la gravité du caractère, et sans laquelle on peut dire que toute philosophie est incomplète. D'ailleurs le jeune Turgot trouvait chez les sorbonistes une bibliothèque où la philosophie ancienne et moderne, l'histoire et les sciences occupaient aussi une large place ; et il y rencontrait de sérieux et libres entre-

Digitized by Google

tiens dans lesquels la raison pouvait s'exercer avec indépendance sur tous les sujets. La maison n'était pas très-nombreuse en ce temps-là; elle était habitée par une trentaine de docteurs, parmi lesquels étaient les six professeurs de la faculté de théologie, et par dix à douze jeunes gens dont Turgot a été le plus célèbre. Au nombre de ceux-ci se trouvaient l'abbé Morellet, Loménie de Brienne, depuis évêque, cardinal et ministre, Boisgelin, qui devint aussi évêque. On menait une vie simple et frugale ; on allait peu dans la ville, et l'on se promenait beaucoup dans un jardin qui n'existe plus aujourd'hui.

Turgot passa deux années dans cet asile offert aux mœurs sévères et aux fortes études. Il en sortit à la mort de son père. Il n'était pas de ceux, en bien grand nombre alors, qui pensaient qu'on pouvait embrasser l'état ecclésiastique autrement que par vocation. Il ne comprenait pas qu'on entrât dans le sanctuaire avec des vues d'ambition mondaine, et qu'on se fît de l'épiscopat un moyen d'arriver au ministère et aux autres dignités de l'Etat. On raconte que quelques-uns des condisciples de Turgot essayèrent de vaincre ses scrupules, et de lui prouver qu'en devenant évêque il arriverait plus vite au pouvoir, et réaliserait ainsi plus sûrement les vues de bien public, les projets d'amélioration sociale qui occupaient dès lors son esprit. Il résista à ces conseils et résolut de suivre la carrière de la magistrature. Il était âgé de vingt-trois ans, et à cet âge, où les dissipations et les plaisirs entraînent trop communément la vie, il possédait un trésor de sagesse et de science que relevait encore une grande pureté de mœurs; car cet homme, qui était destiné à opposer une raison si ferme et si étendue aux abus et aux désordres de l'ordre politique et social, devait en même temps garder les habitudes d'une vie irréprochable au milieu de la société la plus licencieuse qui fut jamais.

L'abbé Morellet, à qui l'on doit de précieux détails sur cette époque de la vie de Turgot, nous apprend qu'il « annonçait dès « lors tout ce qu'il déploierait un jour de sagacité, de pénétra- « tion et de profondeur. Il était en même temps, dit-il, d'une

Digitized by Google

« simplicité d'enfant, qui se conciliait en lui avec une sorte de « dignité respectée de ses camarades, et même de ses confrères « les plus âgés. Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur « à une jeune fille. Il était impossible de hasarder la plus lé- « gère équivoque sur certains sujets sans le faire rougir jus- « qu'aux yeux et sans le mettre dans un extrême embarras. « Cette réserve ne l'empêchait pas d'avoir la gaieté franche et « naïve d'un enfant, et de rire aux éclats d'une plaisanterie, « d'une pointe, d'une folie [1]. »

En lisant ces lignes, on comprend mieux avec quelle énergie l'âme de ce jeune homme s'éprit de l'amour de l'humanité qu'il garda toujours, et qui plus tard se manifestait quelquefois chez l'homme d'Etat par des larmes d'attendrissement [2]. On comprend aussi comment il put faire entrer tant d'objets divers dans le cercle de ses études. Théologie, philosophie, science du droit, histoire universelle, étude approfondie des langues anciennes, l'hébreu, l'allemand, l'italien, l'anglais, l'histoire naturelle, les sciences physiques, les mathématiques, l'astronomie, il avait tout embrassé. Généreuse ambition de la jeunesse et du génie! saintes illusions de la méditation et du travail! heureux qui vous a goûtées et qui a pu vous consacrer les jours si rapides de la jeunesse! Vous laissez sur la vie de celui même qui vous a perdues un parfum d'enthousiasme et de vertu qui ne passe jamais tout entier.

Dans cette première activité de l'esprit qui ressemble à l'espérance et, comme elle, n'aperçoit point de limites, le jeune Turgot avait conçu le projet d'un grand nombre d'ouvrages sur tous les sujets. Il en avait même dressé d'avance le programme. « Des poëmes, des tragédies, des romans philosophiques, surtout de vastes traités sur la physique, sur l'histoire, la géographie, la politique, la morale, la métaphysique et les langues entraient, dit Condorcet, dans cette liste singulière. »

Turgot fut élu prieur de Sorbonne pendant la dernière an-

[1] *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 11.

[2] Voy. les *Mémoires de Dupont de Nemours sur Turgot.*

Digitized by Google

née de son séjour dans la maison, et, suivant l'obligation attachée à ce titre, il fut appelé à prononcer deux discours : l'un au commencement, et l'autre à la fin de sa charge[1]. Il prit pour sujets les *Bienfaits de la religion chrétienne,* et les *Progrès successifs de l'esprit humain.* Ces deux écrits sont des œuvres remarquables, moins encore par la jeunesse de l'auteur que par la profondeur et l'originalité d'un esprit à la fois novateur et circonspect. Ils annoncent, le second surtout, un philosophe de premier ordre : nulle part aucun écrivain n'avait embrassé l'histoire universelle d'un regard si étendu, ni aussi clairement caractérisé la solidarité qui unit les nations entre elles de siècle en siècle, en sorte que leur histoire est la manifestation d'un progrès continu par lequel le genre humain tout entier s'avance de génération en génération vers un état meilleur et plus heureux.

Du reste, le jeune sorboniste avait eu pour précurseur dans cette manière d'envisager l'histoire de l'humanité un écrivain de l'esprit le plus sagace et le plus fin, qui, cinquante ans auparavant, à propos de la querelle des *Anciens* et des *Modernes,* n'avait pas hésité à donner la supériorité aux modernes, par cette raison même que le propre de l'esprit humain est d'être en progrès perpétuel. Je veux parler de la *Digression sur les anciens et les modernes,* de Bernard de Fontenelle. Quand on lit attentivement cet écrit, on demeure convaincu que Turgot s'en est inspiré et lui a emprunté l'idée fondamentale de son discours sur les progrès de l'esprit humain. Ce rapprochement est curieux, et il est étonnant qu'il n'ait point encore été fait. On me permettra d'y insister.

« Un bon esprit cultivé, dit Fontenelle, est, pour ainsi dire, « composé de tous les esprits des siècles précédents. Ce n'est « qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce temps-« là. Ainsi cet homme, qui a vécu depuis le commencement du « monde jusqu'à présent, a eu son enfance, où il ne s'est oc-

[1] Le premier de ces discours est du 3 juillet 1750, et l'autre du 11 décembre de la même année.

Digitized by Google

« cupé que des besoins les plus pressants de la vie; sa jeu-
« nesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination,
« telles que la poésie et l'éloquence, et où même il a commencé
« à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu. Il est
« maintenant dans l'âge de la virilité, où il raisonne avec plus
« de force et plus de lumières que jamais; mais il serait bien
« plus avancé si la passion de la guerre ne l'avait occupé long-
« temps, et ne lui avait donné du mépris pour les sciences aux-
« quelles il est enfin revenu.

« Il est fâcheux de ne pouvoir pousser jusqu'au bout une
« comparaison qui est en si beau train, mais je suis obligé d'a-
« vouer que cet homme-là n'aura point de vieillesse. Il sera
« toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse
« était propre, et il le sera toujours de plus en plus de celles
« qui conviennent à l'âge de virilité. C'est-à-dire, pour quitter
« l'allégorie, que les hommes ne dégénéreront jamais, et que
« les vues saines de tous les bons esprits qui se succéderont
« s'ajouteront toujours les unes aux autres. » — « Rien n'arrête
« tant le progrès des choses, ajoutait Fontenelle, rien ne borne
« tant les esprits que l'admiration excessive des anciens. Aris-
« tote n'a jamais fait un vrai philosophe, mais il en a beaucoup
« étouffés qui le fussent devenus. Si on allait s'entêter un jour
« de Descartes, et le mettre à la place d'Aristote, ce serait à
« peu près le même inconvénient. »

Un homme qui avait plus de génie que Fontenelle, et qui, dans sa carrière à peine à moitié fournie, a jeté tant de lumières nouvelles sur la route de l'humanité, Blaise Pascal, avait dès longtemps auparavant signalé cette faculté qui a été donnée à l'homme d'ajouter de siècle en siècle au trésor de ses connaissances. L'écrit de Pascal dans lequel cette considération se trouve exprimée n'avait pas été encore publié du temps de Fontenelle; mais on dirait qu'il en avait eu connaissance, tant il y a d'analogie dans les vues et jusque dans les expressions des deux écrivains.

« Bornons, dit Pascal, ce respect que nous avons pour les an-

Digitized by Google

« ciens. Comme la raison le fait naître, elle doit aussi le mesu-
« rer ; et considérons que s'ils fussent demeurés dans cette re-
« tenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient
« reçues, ou que ceux de leur temps eussent fait la même dif-
« ficulté de recevoir les nouveautés qu'ils leur offraient, ils se
« seraient privés eux-mêmes et leur postérité du fruit de leurs
« inventions. — Comme ils ne se sont servis de celles qui leur
« avaient été laissées que comme de moyens pour en avoir de
« nouvelles, et que cette heureuse hardiesse leur avait ouvert
« le chemin aux grandes choses, nous devons prendre celles
« qu'ils nous ont acquises de la même sorte, et, à leur exem-
« ple, en faire les moyens et non pas la fin de notre étude, et
« ainsi tâcher de les surpasser en les imitant. »

Et, après avoir comparé la raison de l'homme qui perfectionne sans cesse ses connaissances à l'instinct perpétuellement stationnaire des animaux, Pascal ajoute ces paroles, qu'on dirait presque copiées par Fontenelle :

« Il n'en est pas de même de l'homme, qui n'est produit que
« pour l'infinité. Il est dans l'ignorance au premier âge de sa
« vie, mais il s'instruit sans cesse dans son progrès; car il tire
« avantage, non-seulement de sa propre expérience, mais en-
« core de celle de ses prédécesseurs, parce qu'il garde toujours
« dans sa mémoire les connaissances qu'il s'est une fois ac-
« quises, et que celles des anciens lui sont toujours présentes
« dans les livres qu'ils en ont laissés. Et comme il conserve ces
« connaissances, il peut aussi les augmenter facilement; de
« sorte que les hommes sont aujourd'hui, en quelque sorte,
« dans le même état où se trouveraient ces anciens philosophes
« s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à présent, en ajoutant aux
« connaissances qu'ils avaient celles que leurs études auraient
« pu leur acquérir à la faveur de tant de siècles. De là vient
« que, par une prérogative particulière, non-seulement chacun
« des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais que
« tous les hommes ensemble y font un continuel progrès à me-
« sure que l'univers vieillit, parce que la même chose arrive dans

Digitized by Google

« la succession des hommes que dans les âges différents d'un parti-
« culier. De sorte que toute la suite des hommes, pendant le cours
« de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme
« qui subsiste toujours et qui apprend continuellement[1]... »

Cette doctrine du progrès intellectuel étendu de l'individu à l'espèce, que Pascal a si nettement établie en ce qui concerne l'avancement des sciences mathématiques et physiques, et que Fontenelle, après lui, a exposée en l'appliquant à toutes les branches des connaissances humaines, Turgot l'a reprise à son tour avec un point de vue plus étendu. Son originalité et son mérite, et il le dut autant à l'époque où il vivait qu'à son propre génie, ce fut d'étendre non-seulement aux sciences et à la philosophie, mais à la morale, à la politique, à l'industrie, en un mot à l'homme tout entier considéré dans toutes les conditions de sa vie morale, intellectuelle et matérielle, cette théorie d'un progrès continu.

Turgot, dans les deux discours que nous venons de mentionner, n'avait pas manqué d'attribuer à la religion la part essentielle qui lui revient dans l'œuvre progressive de la civilisation; mais tandis que Bossuet avait tracé l'histoire universelle au point de vue exclusif de l'établissement du Christianisme, Turgot se proposait d'embrasser dans un cadre plus complet, à côté de l'histoire de la religion, celle des races, des langues, des littératures, des sciences, des arts, de l'industrie, de la politique, dans cette infinie variété qui constitue la vie des nations. C'est le cadre que Voltaire, à peu près dans le même temps, essayait d'embrasser dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ouvrage qui malheureusement manque d'ensemble et de profondeur, et ressemble trop à une vaste mosaïque de détails et d'anecdotes, sans compter qu'il n'est le plus souvent qu'une sorte de pamphlet dirigé contre la Provi-

[1] Préface sur le Traité du vide. Voy. mon édition des *Pensées, Fragments et Lettres* de B. Pascal, t. Ier p. 91, où cet écrit de Pascal se trouve publié pour la première fois avec son véritable titre et conformément au manuscrit.

Digitized by Google

dence et le genre humain. Quant à Turgot, il n'a laissé que quelques ébauches partielles du grand ouvrage, dans lequel il eût montré « que par des alternatives d'agitation et de calme, « de biens et de maux, la masse totale du genre humain a « marché sans cesse vers la perfection [1]. » Autant par la tendance générale du siècle où il vivait que par la disposition naturelle de son âme, il fut détourné de bonne heure des études spéculatives qui lui promettaient la gloire, et se livra à des travaux d'une application immédiate au gouvernement de la société et au bonheur des hommes. Etudier les faits dont se compose la vie sociale, les ressorts cachés qui font mouvoir les forces d'un peuple, qui développent son industrie et son commerce; rechercher comment se forme et se distribue, sous la loi du travail, la triple richesse agricole, industrielle et commerciale, et dans quelle proportion elle doit concourir au paiement des charges publiques; enfin tirer de l'ensemble de ces observations des principes certains d'administration dont la mise en pratique profitât au bien-être général, tel fut désormais le but vers lequel Turgot dirigea l'activité de ses facultés. L'histoire et la philosophie perdirent ainsi les lumières d'un esprit supérieur; mais la France eut bientôt à compter un grand homme d'Etat de plus. Ce fut pour s'initier à la connaissance pratique de la vie publique que Turgot, à peine sorti de la Sorbonne, acquit une charge de substitut du procureur général, puis de conseiller au Parlement. Il ne tarda pas à être nommé maître des requêtes; il en remplit les fonctions pendant huit années, durant lesquelles l'étude de l'économie politique occupa la plus grande partie de ses loisirs.

Il s'était étroitement lié avec un des hommes qui ont le plus concouru à poser les fondements de cette science, avec Gournay, intendant du commerce, grand partisan de la liberté commerciale, et qui exerça sur les opinions économiques de Turgot

[1] Plan du premier *Discours sur l'Histoire universelle*, comprenant la formation des gouvernements et le mélange des nations. Voltaire n'avait pas encore publié l'*Essai sur les mœurs*.

Digitized by Google

une grande influence. Gournay, ainsi que Turgot, professait la doctrine d'une liberté commerciale absolue, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Aujourd'hui sans doute l'expérience a montré ce que ce système avait de défectueux ; mais qu'on se retrace par la pensée les entraves innombrables dont une fiscalité avide, ou une théorie erronée, avait chargé l'industrie et le commerce ; que l'on songe à la tyrannie infinie qui pesait sur le travail de l'homme à tous les degrés, en sorte que la liberté du travail, cette première propriété de l'homme, ce droit le plus sacré de tous, car il est l'obligation naturelle et la condition de sa vie, ne semblait plus qu'une concession octroyée par l'autorité souveraine, on comprendra comment des hommes tels que Gournay et Turgot étaient conduits à réclamer pour le commerce et l'industrie une liberté sans limites, et tout ce qu'il y avait de bienfaisant dans ces doctrines qui paraissent aujourd'hui excessives. Qu'il est rare que l'homme atteigne le véritable but d'un premier effort ! Il va d'une exagération à une exagération contraire, avant de s'arrêter à la vraie mesure des choses, à l'aide de l'expérience et du temps.

Turgot, étant maître des requêtes, fréquenta quelques-uns des salons les plus célèbres de cette époque, et se trouva en relation avec d'Alembert, Diderot et quelques autres contemporains célèbres. Il prit même part au travail de l'*Encyclopédie*. Mais, par un effet de son sens droit et judicieux, il échappa au souffle d'irréligion et de frivolité licencieuse dont la contagion atteignait jusqu'aux intelligences les plus élevées. Son esprit resta grave et pur en même temps que ses mœurs. Il ne partagea avec les hommes de son temps que les lumières, les principes de tolérance, de liberté et d'humanité qui, en effet, ont seuls survécu, et comptent seuls aujourd'hui dans l'héritage que ce siècle nous a laissé.

Tous les grands principes qu'au milieu de bien des exagérations et des erreurs, le XVIIIe siècle a fait prévaloir, Turgot a eu le bonheur de les défendre sans outrager jamais la morale et la religion. Lui aussi quelquefois il a attaqué l'intolérance avec

Digitized by Google

l'arme du ridicule, comme, par exemple, lorsqu'il s'est moqué de la censure prononcée contre le livre de *Bélisaire*, dans lequel les docteurs chargés de l'examiner avaient trouvé trente-sept propositions hérétiques à leur avis, et qui, au fond, n'avaient que le tort fort innocent de recommander la tolérance dans un style déclamatoire.

Mais l'ironie de Turgot ne s'égara jamais jusqu'au cynisme, comme le fit trop souvent celle de Voltaire. Ses armes habituelles furent la raison et la discussion. « Quand on veut, disait-il, attaquer l'intolérance et le despotisme, il faut d'abord se fonder sur des idées justes.... C'est leur donner raison que de se réduire à sonner le tocsin contre eux à tort et à travers. »

Turgot parlait ainsi dans une lettre à Condorcet à l'occasion du livre de l'*Esprit* d'Helvétius[1].

Il jugeait Helvétius et ses doctrines avec une juste sévérité, et son jugement était d'avance celui de la postérité. « Je ne peux, ajoutait-il, lui savoir gré de ses déclamations contre le clergé ni contre le despotisme. Je hais le despotisme autant qu'un autre ; mais ce n'est point par des déclamations qu'il faut l'attaquer, c'est en établissant d'une manière démonstrative les droits des hommes. » Dans la même lettre, Turgot exprime sur les réformes de l'ordre social et sur la conduite qui convient aux réformateurs des réflexions si pleines de sens, qu'on les dirait dictées par une longue expérience et écrites d'hier en plein régime constitutionnel.

On comprend que Turgot ne devait pas mieux goûter l'ouvrage du baron d'Holbach que celui d'Helvétius. « Je me soucie peu, écrivait-il à un de ses amis, du *Système de la nature*. Un livre si gros qui contient le matérialisme tout pur est un ouvrage de métaphysique par un homme qui, à coup sûr, n'est pas métaphysicien. »

Il serait piquant d'avoir le jugement qu'une raison aussi grave et aussi élevée que celle de Turgot devait porter de Voltaire.

[1] Lettre à Condorcet, t. IX, p. 288.

Digitized by Google

Il ne s'est exprimé qu'une seule fois sur cette grande célébrité du XVIIIe siècle, dans le courant d'une correspondance intime; mais ce peu de mots suffit pour montrer que l'esprit infini de Voltaire ne l'empêchait pas de voir tout ce que ce brillant génie laissait à désirer du côté sérieux de la métaphysique, des sciences et de la philosophie morale. Voltaire n'était guère à ses yeux qu'un grand artiste en littérature. « Je ne suis pas « plus surpris, écrivait-il, de voir déraisonner ce grand poëte « en économie politique, qu'en physique et en histoire natu- « relle : le raisonnement n'a jamais été son fort [1]. »

Personne n'a professé plus hautement que Turgot le principe de la tolérance civile; mais, bien différente de celle de la plupart des philosophes de son temps, sa tolérance n'était pas de l'indifférence ou du scepticisme, et encore moins du mépris pour les religions. Chez lui la tolérance naissait du respect pour les droits de la conscience; c'était une doctrine basée sur la connaissance approfondie de la religion, et à l'appui de laquelle il invoquait les sentiments des Pères de l'Eglise et le témoignage de l'Evangile. En 1754, lorsque le gouvernement semblait avoir le projet, d'une part de contraindre les évêques à donner la communion aux jansénistes, et de l'autre de renouveler contre les protestants des mesures de persécution, Turgot publia une dissertation intitulée *le Conciliateur* ou *Lettres sur la tolérance*. Jamais on n'a revendiqué avec plus de force et dans une plus juste mesure les droits de la conscience, ni mieux déterminé la véritable limite dans laquelle doit se renfermer l'action du gouvernement en matière de culte. Encore aujourd'hui, après qu'on a tant écrit sur ce sujet et que la liberté des cultes est devenue un fait constitutionnel, il y a profit à lire la dissertation de Turgot. Avec un raisonnement invincible, il définit en quoi consiste la protection que l'Etat doit à la religion, établit en principe la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et démontre que si le souverain, en tant qu homme, peut professer une

[1] Lettre de Turgot à Caillard, du 2 juillet 1771.

Digitized by Google

religion et un culte particulier à l'exclusion des autres cultes, il n'a, comme souverain, nul droit de décider que telle religion vaut mieux que telle autre, et de l'imposer à ses sujets. Turgot pensait avec raison que la religion, quelque salutaire et désirable que soit son influence pour le bien général de la société, n'est après tout qu'une affaire de conscience que chacun est le maître de régler comme il l'entend. De même qu'il n'admettait pas que le gouvernement temporel pût intervenir dans le règlement des choses spirituelles et contraindre les ministres de la religion à déroger à leur conscience dans un intérêt temporel; de même il refusait à ceux-ci le droit de réclamer l'intervention du gouvernement pour faire prévaloir un point de dogme, une croyance, un intérêt purement spirituel. De pareilles opinions, exprimées il y a presque un siècle, ne pouvaient émaner que d'un esprit supérieur et qui avait profondément médité sur ce qui fait l'essence des religions et des gouvernements.

Toujours, en effet, quoi qu'en disent ceux qui ne craignent pas de mettre la sainte majesté de l'Evangile au service des partis politiques, la mission du Christianisme a été d'agir en dehors de l'ordre politique et temporel. Le divin fondateur de cette religion l'a dit : son royaume n'est pas de ce monde. Et il a fait comprendre la profondeur de cette parole en ajoutant que chacun doit chercher ce royaume au dedans de soi. Les doctrines et les enseignements du Christianisme n'ont donc point pour objet immédiat de réformer les Etats et de changer les institutions et les lois; leur empire s'exerce dans une sphère plus haute que la place publique ou que le sénat. C'est dans la conscience même que se renferme leur action; c'est le cœur de l'homme dans ses replis les plus cachés qu'ils pénètrent et qui leur appartient; en un mot, la religion ne s'applique qu'à sauver les âmes. Mais, par une conséquence nécessaire, il arrive qu'en réformant l'individu, elle agit sur la société tout entière, par une voie indirecte, sans doute, mais infaillible, et que sans prendre garde aux institutions politiques, dont la forme et la

Digitized by Google

destinée lui sont indifférentes, elle amène cependant à la longue, dans l'ordre politique et social des transformations qui sont comme l'image de celles qu'elle a opérées dans le monde intérieur des consciences.

Dans Turgot, comme dans tous les hommes qui sont possédés de la noble passion d'être utiles à leurs semblables, la spéculation tendait toujours à la réalité et tournait vite à l'application. Parmi les conséquences pratiques résultant du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il en est une dont l'importance ne lui avait point échappé : « Je voudrais, dit-il, que ce ne fût ni le sacrement de baptême ni celui de mariage qui fixât l'état des citoyens. » Ce vœu, qui était hardi quand il fut exprimé, a été accueilli par l'Assemblée constituante, et se trouve aujourd'hui réalisé dans notre législation civile par la disposition qui place les registres de l'état civil dans les attributions de l'autorité municipale.

Turgot avait le goût et la hardiesse des innovations : c'était un des caractères de son génie, et il le devait autant au désir du mieux en toutes choses qui animait et élevait son âme qu'à la justesse et à l'étendue de sa raison. Quels que fussent les objets de ses études, il trouvait dans tous l'occasion de répandre des vues nouvelles et presque toujours fécondes. C'est ainsi que, sans avoir laissé un grand nom dans les lettres, il a cependant le mérite d'avoir le premier introduit en France la connaissance et le goût de la littérature allemande. On sait que la traduction du poëme de la *Mort d'Abel*, de Gessner, comme celle des premières idylles du même auteur, est due à la plume de Turgot. Il n'avait traduit ces poésies que pour son instruction personnelle, et il fit présent de son travail à Huber, qui lui avait enseigné l'allemand, en le priant de le publier sous son nom. Les préfaces qui précèdent ces deux traductions sont aussi l'ouvrage de Turgot. Il n'avait pas cru qu'il fût convenable à un maître des requêtes de se déclarer l'auteur d'une œuvre aussi purement littéraire; mais il n'avait pas voulu que le public perdît cette occasion de connaître une littérature étrangère. Dans

Digitized by Google

une de ces préfaces, il indique chez les écrivains de l'Allemagne toute une richesse intellectuelle à exploiter, et il exprime le vœu que les chefs-d'œuvre de cette nation soient traduits dans notre langue. En littérature, comme en économie politique, il sympathisait avec les novateurs, et là aussi il penchait du côté de la liberté. Il professait une respectueuse admiration pour les immortels ouvrages qui ont porté notre langue à la perfection; mais son admiration n'était pas étroitement exclusive, et, dans sa libérale déférence pour toutes les formes et pour toutes les manifestations de l'intelligence humaine, il réservait une place pour les chefs-d'œuvre, de quelle part qu'ils vinssent et dans quelle langue qu'ils fussent écrits. Après les controverses qui se sont produites de nos jours touchant la forme qui convient le mieux à l'expression du beau, du vrai et du bon manifestés dans les œuvres de la pensée, controverses déjà si loin de nous, il peut être curieux de citer l'opinion exprimée par Turgot dans son *Essai sur les progrès de l'esprit humain*. « Vouloir, dit-il, conserver l'admiration des grands modèles en établissant un goût qui exclut les genres nouveaux, c'est faire comme les Turcs, qui ne savent conserver la vertu de leurs femmes qu'en les tenant en prison. Faut-il toujours admirer sans rien produire? Un pareil pédantisme a perdu la littérature grecque sous l'empire des Romains. »

C'est en traduisant Gessner, qui a fait usage dans ses poëmes d'une sorte de prose mesurée, inusitée avant lui, que Turgot eut l'idée de composer des *vers métriques*, sans le secours de la rime. Il traduisit ainsi le quatrième chant tout entier de l'*Enéide*, et quelques autres morceaux de poésie. Cette tentative, comme tous les essais analogues qui ont été faits depuis, ne fut pas heureuse.

Sans doute, la langue française a aussi sa prosodie, et dans la seule combinaison des sons qu'elle emploie il y a une source de rhythme et d'harmonie. Mais quelle délicatesse infinie de goût et d'organes ne faudrait-il pas pour produire avec cette seule ressource un langage harmonieux qui, sans être la poésie rimée,

Digitized by Google

ne se confondît pas cependant avec la prose, et valût la peine de lui être préféré ! La raison a beau dire pour nous encourager à la recherche de cette langue poétique qui existe quelque part entre la prose et les vers, notre sentiment proteste, et n'est satisfait que lorsque la rime et le rhythme s'unissent pour nous toucher à la fois par la musique de l'âme et celle des sens.

Du reste, Turgot ne voyait guère dans cette innovation des vers métriques qu'un simple sujet de délassement et un moyen de pénétrer plus avant dans l'étude de la prosodie française. Le goût de la poésie ne lui manquait pas ; et sans lui en faire un mérite qu'il n'a point recherché, on peut rappeler qu'il a traduit en assez beaux vers quelques-uns des *Essais* de Pope, et surtout sa célèbre *Prière universelle*. Il maintenait que les œuvres des poëtes veulent être traduites en vers, et il conseillait aux traducteurs d'éviter la paraphrase, qui farde l'original. C'est pour essayer d'unir l'exemple au précepte qu'il avait traduit en vers français, à l'intention de son ami l'abbé Delille, le premier livre des *Géorgiques*. Delille s'est servi de ce travail, et l'on retrouve des vers entiers de Turgot dans la traduction des *Géorgiques*, qui peut-être est son chef-d'œuvre. Peu soucieux pour lui-même de la renommée des lettres, auxquelles il avait de bonne heure préféré les sciences politiques et sociales, Turgot assistait volontiers ses amis dans leurs compositions littéraires, et il ne manquait pas de leur ouvrir les trésors de son esprit original. C'est ainsi qu'il adressa à Mme de Graffigny, qui lui avait communiqué le manuscrit de ses *Lettres péruviennes*, des observations dans lesquelles il a émis sur l'éducation, sur le mariage, sur l'inégalité naturelle et nécessaire des conditions, une foule d'aperçus nouveaux. On est surtout frappé d'y trouver énoncées, longtemps avant la publication de l'*Emile*, une grande partie des plus saines réflexions de Rousseau sur la nécessité de donner aux enfants une éducation plus conforme au développement naturel de l'intelligence et de leurs forces physiques, et mieux appropriée au caractère des individus. Ces

Digitized by Google

pages, écrites d'ailleurs sans façon et sur le ton d'une communication familière, révèlent un écrivain moraliste vraiment supérieur, qui eût pu égaler les plus grands maîtres de la philosophie morale, s'il eût concentré ses pensées sur la science de l'homme. Mais l'activité de la vie publique détourna et absorba continuellement les forces de cet esprit éminent.

Turgot fut nommé intendant de la généralité de Limoges en 1761.

Cette généralité comprenait les trois provinces du Limousin, de l'Angoumois et de la Basse-Marche, pays pauvres, dans lesquels Turgot allait avoir sous ses yeux et toucher en quelque sorte de ses mains, dans tout ce qu'ils avaient d'inique et de malfaisant, les abus de l'ordre social de son temps. Dans les longues années de cette administration, Turgot put affermir et compléter ses connaissances économiques par l'observation des faits, éprouver l'application de ses principes, et se préparer à la pratique du gouvernement.

Un de ses premiers soins fut de rechercher les moyens de rendre plus équitable la répartition des impôts, au moyen d'une évaluation plus exacte des propriétés imposables. Cette classification des propriétés était presque partout livrée au hasard. Turgot mit l'ordre dans ce chaos, posa des règles fixes, et donna le premier exemple d'un cadastre méthodique et juste.

Les voies de communication étaient construites et entretenues au moyen des *corvées*, c'est-à-dire par le service personnel des gens de la campagne, qui étaient obligés de quitter leurs foyers et leurs travaux pour aller, à des distances quelquefois fort éloignées, travailler gratuitement aux chemins. Cet impôt de la corvée, dont l'établissement n'était pas du reste bien ancien, était justement odieux aux populations, tant à cause de la manière dont il s'exerçait, que parce qu'il ne pesait que sur certaines classes, bien qu'il profitât à toutes, et surtout aux grands propriétaires des ordres privilégiés. Turgot, encore plus par la persuasion des bonnes raisons que par l'autorité attachée à ses fonctions, opéra la suppression des corvées, et les fit

Digitized by Google

remplacer par une contribution volontairement consentie par les communes et fournies par toutes les personnes déjà soumises à la taille. Les travaux des chemins mis en adjudication, et payés sur le produit de cette contribution, furent mieux faits, exécutés avec plus de promptitude et de régularité, et beaucoup moins dispendieux. Turgot surveillait ces travaux, les encourageait de sa présence, et avait là, comme ailleurs, quelques procédés nouveaux à offrir aux gens du métier. Enfin, l'application de ce système eut de si bons résultats que la généralité de Limoges se trouva au bout de quelques années traversée de belles routes au grand profit du commerce et de l'agriculture.

Une autre charge non moins cruelle pour les populations de la campagne que celle des corvées, la milice, fut aussi adoucie sous l'administration de Turgot. Il fit cesser les désordres quelquefois sanglants dont elle était l'occasion, favorisa les enrôlements, en autorisant les communes à former une contribution volontaire en faveur des miliciens, et par là il contribua à effacer dans l'esprit des populations la défaveur qui s'attachait au métier des armes.

Sa prévoyance s'étendait à tout. Dans sa bienfaisante activité, il réalisait l'idée de ceux qui ont dit qu'un bon gouvernement doit être l'image de la Providence, qui est présente partout à la fois, fait sentir sa sagesse et sa puissance jusque dans les parties les plus infimes de la création, et soigne également le brin d'herbe et le grand chêne. Le gouvernement le mieux ordonné ne peut prétendre sans doute à reproduire les perfections de la Toute-Puissance qui régit le monde, mais il doit tendre à s'en rapprocher. Telle fut, on peut le dire, l'administration de Turgot. Il ne se contentait pas de proclamer et, pour ainsi dire, de lancer comme une graine jetée au vent, des principes généraux ; sa philanthropie était réelle et effective, et ne dédaignait pas de régler elle-même jusque dans les plus minces détails l'exécution des plans qu'elle avait conçus.

On a conservé une partie des instructions et des mémoires que Turgot rédigea dans l'exercice de ses fonctions d'inten-

Digitized by Google

dant. On ne peut les parcourir sans être étonné et touché du zèle avec lequel un esprit si élevé s'appliquait aux soins les plus minutieux de l'administration. Mais telle est la grandeur morale que le sentiment du devoir porte avec lui, qu'elle se communique aux occupations même les plus humbles pour les élever et les ennoblir. Et jamais homme public ne porta plus loin que Turgot le dévouement à son devoir.

Il y avait un peu plus d'un an qu'il occupait l'intendance de Limoges quand celle de Lyon vint à vaquer. C'était une résidence plus importante, plus lucrative et en même temps beaucoup moins laborieuse. La mère de Turgot crut ne pouvoir mieux faire que de la solliciter pour lui ; mais Turgot, instruit de cette démarche, se hâta d'écrire au contrôleur général pour lui exposer qu'il avait à cœur de rester dans la généralité de Limoges, afin d'y achever l'immense travail qu'il avait entrepris pour régler la répartition des impôts. La seule faveur qu'il réclamait du ministre était de lui donner les moyens de terminer l'œuvre commencée. « Si, comme j'ai lieu de l'espérer, disait-il au ministre, vous êtes dans l'intention d'établir en Limousin le principe de la taille tarifée sur des principes plus solides que par le passé, je sacrifierai avec plaisir les avantages et les agréments que je trouverais dans l'intendance de Lyon, et je vous prierai de vouloir bien me laisser à Limoges à la suite du travail que vous m'avez permis d'entreprendre. »

A part la différence des temps, l'administration de Turgot rappelle ces missions d'autrefois que des religieux, poussés par la foi et la charité, allaient remplir au milieu de populations pauvres et incultes. Il exerça dans sa généralité l'apostolat de la philanthropie et des lumières de la civilisation moderne. Il ne se contentait pas de pourvoir aux actes en quelque sorte matériels de son administration, il travaillait en même temps à propager, soit dans les régions supérieures du pouvoir, soit parmi la population, les principes d'équité sociale ou d'économie politique suivant lesquels il agissait. Ainsi la disette, qui deux années de suite vint affliger les contrées qu'il administrait, fut

Digitized by Google

pour lui l'occasion, non-seulement de déployer un zèle admirable pour protéger la vente et la circulation des subsistances contre des règlements mal entendus ou même contre les préjugés des populations, mais encore de composer une sorte de traité sur l'organisation des ateliers de charité, et sur la nécessité d'assurer la complète liberté du commerce et de la circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Turgot consigna ses vues sur ce dernier objet dans sept *Lettres* adressées au contrôleur général Terray, et qui sont restées célèbres dans l'histoire de la science économique.

Ce fut pareillement à l'occasion d'une affaire particulière dans laquelle il était appelé à donner son avis comme intendant, qu'il composa sur la législation qui doit régir l'exploitation des mines et des carrières un mémoire dont les principes sont aujourd'hui consacrés dans nos lois. Les rapports qu'il adressait au ministre, de même que les instructions qu'il donnait à ses subordonnés renfermaient toujours des aperçus féconds, et sa sagesse habile faisait ainsi sentir son influence bien au-delà de la province où elle répandait ses bienfaits.

Il y avait près de quinze ans que Turgot s'attirait les bénédictions des pays qu'il administrait, quand il fut appelé au ministère de la marine et presque aussitôt au département des finances. Le règne de Louis XV venait de finir tristement comme une longue orgie. Moins la féroce volupté des spectacles anciens dans lesquels le sang humain coulait, et que les mœurs modernes ne permettaient plus, ce règne avait offert la même dégradation morale qu'on avait vue sous les derniers empereurs romains. Les doctrines d'une philosophie sensualiste et matérialiste étaient descendues des esprits dans les mœurs, et la plus grande partie des hautes classes de la société, le roi à sa tête, semblait avoir pris à tâche de montrer par ses actions jusqu'où pouvaient aller les dernières conséquences de ces doctrines. La couronne de France avait perdu les restes de son prestige depuis que, d'avilissement en avilissement, elle était tombée dans les mains impures d'une courtisane. Le trésor

Digitized by Google

public, de plus en plus ouvert aux scandaleuses prodigalités du monarque, ne suffisait plus aux dépenses nécessaires du gouvernement. La finance était à bout d'expédients, et le déficit allait croissant.

Dans de telles circonstances, la charge de contrôleur général ou ministre des finances était celle qui offrait le plus de difficultés; un de ces hasards heureux, comme il s'en rencontre quelquefois dans les monarchies absolues, voulut qu'un courtisan frivole, investi de la confiance du nouveau règne, M. de Maurepas, désignât au choix de Louis XVI l'homme le plus digne et le plus capable de la remplir.

Le jeune roi et le nouveau contrôleur des finances semblaient faits pour gouverner ensemble. Leur première entrevue prit un caractère de solennité touchante, quand Louis XVI, ému à l'aspect des bienfaits que les projets du ministre promettaient à son peuple, lui promit de contribuer de tout son pouvoir à l'œuvre qu'ils allaient entreprendre en commun. Cette espèce d'engagement réciproque pris entre le ministre et le monarque se trouve consignée dans une lettre [1], qu'on a citée souvent, de Turgot à Louis XVI. Cette lettre, qui contient ce qu'on appellerait aujourd'hui un programme, est un curieux monument de l'état des esprits au XVIIIe siècle. A ce langage respectueux, mais libre, dans lequel un ministre fait ses conditions à la majesté royale, on sent les approches d'un pouvoir nouveau, inconnu sous l'ancienne monarchie, celui de l'opinion publique. Turgot parle non-seulement au nom d'une raison éclairée et bienfaisante, mais encore au nom d'une nation.

« Il faut, Sire, écrit-il au roi, vous armer contre votre bonté de votre bonté même, considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparer la misère de ceux auxquels on est quelquefois obligé de l'arracher par les exécutions les plus rigoureuses, à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos libéralités.... — Tant que la finance sera continuellement aux expédients

[1] Du 24 août 1774.

Digitized by Google

pour assurer les services, Votre Majesté sera toujours dans la dépendance des financiers, et ceux-ci seront toujours les maîtres de faire manquer, par des manœuvres de place, les opérations les plus importantes. Il n'y aura aucune amélioration possible ni dans les impositions, pour soulager les contribuables, ni dans aucuns arrangements relatifs au gouvernement intérieur et à la législation. L'autorité ne sera jamais tranquille parce qu'elle ne sera jamais chérie, et que les mécontentements et les inquiétudes des peuples sont toujours le moyen dont les intrigants et les malintentionnés se servent pour exciter des troubles. C'est donc surtout de l'économie que dépend la prospérité de votre règne, le calme dans l'intérieur, la considération au dehors, le bonheur de la nation et le vôtre.

« Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être au-dessus de mes forces; que c'est à elle personnellement, à l'homme honnête, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne. »

Louis XVI, qui fut le mieux intentionné des rois, s'associa à l'entreprise de Turgot avec la sincérité et aussi avec l'inexpérience de la jeunesse. Il ignorait l'étendue du fardeau qu'il acceptait, et ne prévoyait pas des obstacles contre lesquels il aurait fallu une fermeté persévérante qui n'était pas dans son caractère. Il adopta d'abord les plans de Turgot avec une sorte d'enthousiasme; il se fit presque son disciple. Un jour qu'il avait rédigé et écrit de sa propre main un projet d'arrêt ayant pour objet d'empêcher les dégâts que causait aux gens de la campagne le gibier des forêts royales[1], il présenta ce projet à son ministre en lui disant avec joie : « Vous croyez que je ne travaille pas aussi de mon côté? »

« Il n'y a ici, disait-il alors, que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. » Ces bonnes dispositions du jeune roi durèrent peu, et Turgot ne fit que passer au ministère; mais comme il y était

[1] Arrêt du conseil, du 21 janvier 1776, pour la destruction des lapins dans l'étendue des capitaineries royales.

Digitized by Google

entré avec des idées arrêtées sur les principaux objets de l'administration et du gouvernement, il trouva le temps de réaliser des réformes importantes. Le simple exposé de ce qu'il a fait en moins de deux années suffira pour montrer tout ce que la France devait attendre de lui s'il eût gardé le pouvoir plus longtemps.

Un des premiers objets dont il s'occupa comme contrôleur général fut d'assurer la liberté du commerce et de la circulation des grains dans l'intérieur du royaume, et d'autoriser l'importation des grains étrangers. La sollicitude du gouvernement s'était naturellement portée depuis longtemps sur tout ce qui touche à la subsistance du peuple. Mais, par une fausse idée de ses devoirs dans cette matière délicate, il ne s'était pas borné aux simples mesures de police qui peuvent favoriser les approvisionnements et empêcher la trop grande élévation ou l'exagération des prix ; il s'était chargé du soin d'acheter lui-même et d'emmagasiner d'immenses quantités de grains, pour les revendre dans les moments de disette à un prix modéré.

Ce genre d'opérations, qui était fort dispendieux, et surtout faisait peser sur le gouvernement une responsabilité effrayante, avait en outre l'inconvénient de faire au commerce privé une concurrence qui paralysait ses entreprises. Ce n'était pas tout : le commerce privé, qui seul, par l'infinie variété de ses ressources, peut suffire à la tâche que l'autorité publique avait imprudemment prise à sa charge, était soumis à toutes sortes d'entraves. On ne pouvait s'y livrer sans être assujetti à des formalités toujours pleines de méfiance, vexatoires, et même avilissantes pour ceux qui en étaient l'objet.

A ce régime, qui produisait des effets tout contraires à ceux qu'on s'était proposés, Turgot substitua la faculté reconnue à tout le monde de faire librement le commerce des grains. Il ne réserva à l'État que la surveillance qui est dans ses attributions. L'arrêt du conseil[1] qui établissait ce nouveau régime était précédé d'un préambule dont la forme jusque-là inusitée était elle-

[1] Du 13 septembre 1774.

Digitized by Google

même une innovation dans l'exercice de la puissance législative, Turgot prétendait gouverner au nom de la raison, et obtenir par la persuasion l'obéissance des peuples. Les considérations approfondies auxquelles il se livre dans ce préambule, pour rendre évidents aux yeux de tous les avantages qui résulteront du libre commerce des grains, forment un véritable exposé des motifs tel qu'aurait pu le faire un ministre constitutionnel. C'était déjà la loi discutée en présence du pays, en attendant qu'elle le fût par le pays même.

Après avoir consacré le principe de la liberté du commerce des grains, Turgot pourvut successivement à plusieurs mesures accessoires, qui étaient la conséquence de ce principe et devaient en assurer l'application. La suspension des droits qui étaient perçus sur les grains à l'entrée des villes et sur les marchés, la révision des titres en vertu desquels les seigneurs ou d'autres personnes opéraient à leur profit la perception de quelques-uns de ces droits, la suppression de certains offices, tels que ceux de marchands privilégiés, de porteurs et mesureurs de grains, à la création desquels se rattachait la perception de droits spéciaux, l'abolition de l'usage étrange qui, dans certaines localités, attribuait aux exécuteurs des hautes œuvres un autre droit qui se prélevait, soit en argent, soit en nature, sur les grains et les farines; ces dispositions et beaucoup d'autres vinrent attester la sollicitude qui animait Turgot pour le grand intérêt de la subsistance du peuple. Un sentiment profond de justice distributive et d'égalité civile respire dans ces actes, qui sont trop nombreux pour être analysés ici en détail, et qui tous avaient pour objet d'affranchir la nourriture première et essentielle de l'homme des mille charges qui en augmentaient le prix.

Un autre produit, celui qui après les céréales occupe le premier rang parmi les richesses agricoles de la France, les vins étaient assujettis à des entraves encore plus multipliées. Turgot obtint du roi un édit qui établit la liberté du commerce et de la circulation des vins. Pour bien faire comprendre la nécessité et l'importance de cet édit, il faudrait retracer en détail le

Digitized by Google

régime oppressif qu'il détruisit. Mais il est difficile de s'imaginer aujourd'hui toutes les gênes et les vexations que les règlements locaux imposaient au commerce des vins. Les rivalités égoïstes de province à province, de ville à ville, suscitaient des prohibitions incroyables.

Aujourd'hui, si des prétentions analogues venaient à se produire au sein de nos assemblées législatives, la discussion finirait par en faire justice ; le grand sentiment de l'unité nationale interviendrait et dominerait les intérêts particuliers. Mais sous l'ancien régime il en était tout autrement. En l'absence d'une centralisation éclairée et puissante, la souveraineté était éparpillée ; le pouvoir législatif ou plutôt l'anarchie était partout. Provinces, villes, communes, communautés, corporations de toute sorte, tout le monde prétendait gouverner et s'attribuer des priviléges presque toujours excessifs et contraires aux intérêts généraux ; et l'autorité royale, faute d'institutions qui fissent arriver jusqu'à elle les lumières nécessaires pour apprécier les besoins et les vœux de tous, accordait aisément la confirmation de ces priviléges.

En ce qui concernait les vins, la plupart des villes du Midi avaient établi des règlements dont la rigueur dépasse toute croyance. A Bordeaux, par exemple, on interdisait la consommation et la vente de tout vin autre que celui récolté dans la sénéchaussée ; et même aucun propriétaire de la sénéchaussée n'était admis à vendre son vin en détail dans la ville, s'il n'avait le titre de bourgeois, ou s'il ne résidait dans la ville avec sa famille pendant six mois au moins chaque année. Les vins récoltés ailleurs que dans la sénéchaussée, comme ceux du Languedoc, du Périgord, du Querci et de l'Agénois, étaient réputés *étrangers*. Non-seulement ils ne pouvaient être vendus à Bordeaux pour la consommation de la ville, mais ceux qui étaient destinés au commerce extérieur n'obtenaient le transit sur la Garonne et l'accès du marché de Bordeaux qu'à des conditions dont la dureté équivalait presque à une prohibition : ainsi l'admission de ces vins ne pouvait avoir lieu qu'à une

Digitized by Google

époque déterminée, et s'ils n'avaient pas été expédiés pour l'étranger dans un délai également fixé, on était dans l'obligation de les faire sortir de la ville. Enfin ces mêmes vins devaient être enfermés dans des futailles d'une forme particulière et beaucoup moins favorable pour l'exportation que celle des tonneaux exclusivement réservés aux vins de Bordeaux.

Toutes les localités, même celles qui se plaignaient le plus du régime exhorbitant que Bordeaux imposait à leur commerce, soumettaient à des règlements non moins rigoureux les produits de leurs voisins. Citons encore un trait de cette barbarie commerciale dont l'édit de Turgot vint enfin faire justice. Un ancien statut municipal de Marseille avait ordonné que tout vin récolté hors de son territoire et introduit dans la ville serait répandu, que les voitures de transport seraient brûlées, et que les contrevenants seraient condamnés à diverses amendes. Ces peines ne parurent pas suffisantes, et un règlement rendu en 1610 prononça la peine du fouet contre les voituriers pris en contravention. « C'est ainsi, disait Turgot, que par un renversement de toutes notions de morale et d'équité, un vil intérêt sollicite et obtient contre des infractions qui ne blessent que lui, ces peines flétrissantes que la justice n'inflige même au crime qu'à regret, et forcée par le motif de la sûreté publique. »

Ces belles paroles de Turgot se trouvent dans le préambule qu'il avait mis en tête de l'édit[1], suivant sa coutume d'exposer au public les motifs des dispositions législatives que le roi adoptait sur son rapport. Cette manière toute nouvelle de parler à l'opinion publique, et de mettre dans la bouche même du roi un langage simple et clair qui, comme une vive lumière, montrait à nu les abus les plus cachés de l'ancien régime, était pour le Parlement un sujet de scandale et d'effroi; mais elle était fort goûtée par les philosophes et les gens de lettres. « Les préfaces des édits,

[1] Edit du roi donné à Versailles au mois d'avril 1776, qui permet de faire circuler librement les vins dans tout le royaume, de les emmagasiner, de les vendre en tous lieux et en tous temps, et de les exporter en toute saison et par tous les ports.

Digitized by Google

écrivait Voltaire à un adversaire du contrôleur général, les préfaces des édits m'ont paru si instructives; il m'a paru si beau qu'un roi rendît raison à son peuple de toutes ses résolutions; j'ai été si touché de cette nouveauté, que je n'ai pu encore me livrer à la critique[1]. »

On a vu à quels règlements bizarres avaient donné naissance les intérêts rivaux et malentendus des provinces, des communes et des villes. Un état de choses analogue s'était établi entre les diverses corporations d'arts et métiers qui, sous le nom de maîtrises et de jurandes, divisaient la classe des artisans en une multitude de petites sociétés ayant chacune son gouvernement et ses priviléges particuliers. Cette organisation constituait une sorte de féodalité industrielle, et les chefs des corporations étaient comme autant de petits seigneurs de l'industrie. Quiconque voulait exercer un métier ne le pouvait pas, s'il n'était par eux déclaré maître dans son art et admis dans la corporation. Et comme l'intérêt de chaque corps de métier était de restreindre la concurrence en diminuant le nombre de ses membres, dans chacun d'eux l'obtention de la maîtrise se trouvait subordonnée à une foule de conditions et d'entraves. Quiconque n'était pas né fils de maître était soumis à des apprentissages inutilement prolongés, à des frais de réception et à des formalités arbitraires qui lui rendaient souvent impossible d'arriver à la maîtrise, et l'obligeaient à travailler toute sa vie au service d'autrui. Parmi ces corporations, il y en avait même qui repoussaient formellement de leur sein tous ceux qui n'étaient pas fils de maîtres ou qui n'épousaient pas des veuves de maîtres. Il y en avait qui n'admettaient pas les ouvriers qui étaient nés dans une autre ville. D'autres excluaient de l'apprentissage les gens mariés. D'autres enfin interdisaient aux femmes la faculté de gagner leur vie, en exerçant les métiers les plus convenables à leur sexe.

L'ensemble de tous ces statuts formait le code le plus bizarre et le plus tyrannique que l'on puisse concevoir; et par un abus

[1] Lettre au chevalier Delisle du 14 mars 1776.

Digitized by Google

non moins étrange, chacun de ces règlements avait obtenu du pouvoir royal la confirmation de ses priviléges moyennant le paiement de certaines taxes. « L'esprit de fiscalité joint à l'habitude avait tellement faussé les notions les plus simples de l'équité et du bon sens qu'on était venu, dit Turgot, au point d'avancer que le droit de travailler était un *droit royal* que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. »

« Nous nous hâtons, ajoutait Turgot par la bouche du roi, de rejeter une pareille maxime. Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Un édit royal du mois de février 1776 consacra ce principe, en supprimant les maîtrises et les jurandes.

Durant son intendance, Turgot avait vu de près tout ce que les corvées, appliquées aux travaux des routes, avaient d'onéreux pour les habitants des campagnes et de préjudiciable à l'agriculture. Il avait même, comme on l'a vu, réussi à obtenir que la corvée fût remplacée par une contribution en argent dont le produit servait à payer la construction et l'entretien des chemins. Devenu contrôleur général, il songea à faire profiter le royaume entier des avantages qu'il avait retirés de ce système dans la généralité de Limoges. Ce fut l'objet d'un autre édit, rendu en même temps que le précédent, qui supprimait la servitude des corvées dans toute l'étendue du royaume, et la remplaçait par un impôt dont le produit serait exclusivement affecté à la construction des routes.

Cette mesure, tout administrative en apparence, touchait cependant à l'ordre politique par un côté essentiel, et tendait à introduire une innovation alors hardie dans la constitution de la société. L'édit abolitif de la corvée ne se bornait pas, en effet, à remplacer un service tout personnel par un impôt en argent, ainsi que cela avait eu lieu dans la généralité de Limoges: il assujettissait au paiement du nouvel impôt, non-seulement

Digitized by Google

les anciens corvéables, mais les privilégiés de la noblesse et du clergé. Aussi, de toutes les mesures dues au ministère de Turgot, aucune peut-être ne suscita contre lui autant d'opposition et d'hostilité que la suppression des corvées.

Quand on se reporte à l'époque où il vivait, on est encore plus frappé de son courage que de la justesse et de l'étendue de ses vues. Certes il n'avait pas été le premier à découvrir et à signaler les abus, les injustices ou les pratiques erronées de l'ancien régime. Les inconvénients des jurandes, par exemple, étaient depuis longtemps indiqués ; les états généraux de 1614 en avaient même réclamé la suppression ; l'abolition des corvées avait aussi été demandée comme un grand bienfait, et le père de Mirabeau, entre autres, avait longuement traité ce sujet. Mais le mérite, qui n'appartient qu'à Turgot, c'est d'avoir apporté dans les réformes des abus cette confiance d'une âme forte et courageuse qui fait qu'un homme d'Etat ne craint pas de s'engager sur la foi de ses lumières et de ses principes.

Quand Turgot présenta au conseil ses projets d'édits, il rencontra même parmi ses collègues une vive opposition. Il en existe un curieux témoignage : Miroménil était encore garde des sceaux, et il fut appelé à donner son avis sur le Mémoire dans lequel le contrôleur général exposait au roi les principes et les motifs des nouveaux édits ; il écrivit ses objections, et Turgot lui répondit. En lisant cette espèce de dialogue qui se passait en présence du roi, entre le ministre réformateur et le ministre défenseur des vieux abus, on sent que la lutte est dès lors ouverte entre la révolution et l'ancien régime, et l'on entend déjà comme un bruit avant-coureur des grands débats qui, quelques années plus tard, allaient se produire au sein de la nation assemblée. Sans perdre jamais le ton qui convient à une discussion grave, la parole de Turgot s'enflamme parfois sous l'iniquité de l'objection, et prend l'accent d'une ironie démocratique, comme s'il voulait faire sentir à son interlocuteur qu'il a de son côté le nombre aussi bien que la raison. Ne trouvera-t-on pas, par exemple, que l'avénement prochain du tiers-

Digitized by Google

état est presque annoncé dans les paroles suivantes : « M. le garde des sceaux semble adopter le principe que par la constitution de l'Etat la noblesse doit être exempte de toute imposition ; il semble même croire que c'est un préjugé universel, dangereux à choquer. Si ce préjugé est universel, il faut que je me sois étrangement trompé sur la façon de penser de tout ce que j'ai vu d'hommes instruits dans le cours de ma vie. Cette idée paraîtra, au contraire, un paradoxe à la plus grande partie de la nation, dont elle blesse vivement les intérêts. Les roturiers sont certainement le plus grand nombre, et nous ne sommes plus au temps où leurs voix n'étaient plus comptées. »

Après avoir ainsi répliqué à ce que le garde des sceaux avait dit «qu'en France le privilége de la noblesse devait être respecté, » Turgot ajoutait : « Si l'on considère la question du côté de l'humanité, il est bien difficile de s'applaudir d'être exempt d'impositions, comme gentilhomme, quand on voit exécuter la marmite d'un paysan [1]. »

On comprend qu'un ministre qui exprimait hautement de tels sentiments, et y conformait ses actes, devait soulever contre lui des haines puissantes. Le Parlement, qui avait la double prétention de défendre les intérêts des classes privilégiées et de rester populaire, jeta les hauts cris. Louis XVI fut obligé de recourir à la formalité extraordinaire d'un lit de justice pour faire enregistrer les nouveaux édits. Le Parlement fit l'enregistrement, par exprès commandement du roi; mais le premier président et l'avocat général protestèrent amèrement au nom de la Compagnie, et adressèrent au roi des harangues qui pouvaient être des actes de courage, si elles eussent été prononcées en présence d'un autre prince et pour une meilleure cause [2].

L'opposition du Parlement aux mesures proposées par Turgot était d'autant plus vive qu'il s'y mêlait une profonde rancune contre la personne de ce ministre. Turgot connaissait

[1] T. VIII, p. 221 et suiv.

[2] Voy. dans la *Collection des lois anciennes de France* le curieux procès-verbal du lit de justice tenu à Versailles, le 12 mars 1776.

Digitized by Google

l'esprit du Parlement; il savait d'avance qu'il n'y avait rien à en attendre pour les véritables intérêts du pays et de la couronne : aussi, à l'avénement de Louis XVI, quand il avait été question du rétablissement des Parlements que le chancelier Maupeou avait dissous à la fin du dernier règne, Turgot s'était fortement prononcé contre la mesure projetée. Ce n'est pas qu'il fût partisan d'une monarchie absolue; mais, à côté de la monarchie, il voulait un pouvoir qui, au lieu d'être un obstacle aux bonnes résolutions du chef de l'Etat, pût, au contraire, l'éclairer sur la situation du royaume, et l'aider à satisfaire les vrais besoins et les vœux de la nation.

Lorsque dans une société on est arrivé à reconnaître la nécessité d'accomplir de grandes réformes commerciales et financières, on se trouve vite amené à la réforme politique et à mettre en question la forme des institutions. Turgot, moins qu'un autre, ne pouvait manquer de voir le lien qui unit ces deux ordres de réformes, et, en cherchant le meilleur moyen d'assurer à l'autorité souveraine les lumières et l'appui de la nation, il avait conçu le plan d'un vaste *système municipal* qui, au moyen d'une hiérarchie électorale organisée à différents degrés, aurait embrassé les affaires du pays tout entier. Les idées de Turgot à ce sujet sont déposées dans un mémoire dont il avait confié la rédaction première à Dupont de Nemours. Autant qu'on en peut juger par cette ébauche, due à une main étrangère, l'institution conçue par Turgot créait cinq ordres d'assemblées qui s'engendraient successivement l'un de l'autre par la voie de l'élection. D'abord, à la base de l'institution étaient les assemblées communales, composées des propriétaires payant un revenu déterminé. Ces assemblées nommaient chacune un représentant; ces représentants formaient les assemblées cantonnales; chaque assemblée cantonnale concourait à former les assemblées d'élection en nommant à son tour un représentant; les assemblées d'*élection* choisissaient les membres des assemblées provinciales; enfin les assemblées provinciales élisaient chacune un député à l'assemblée générale ou nationale. Cette as-

Digitized by Google

semblée générale, qui se serait réunie à Paris, présente beaucoup d'analogie avec celle que le roi de Prusse actuel a établie il y a quelques années sous le nom de *Comités permanents*, en attendant la constitution qu'il lui est si malaisé de donner et si difficile de refuser.

Les membres de ces assemblées eussent tous siégé au même titre et sans distinction aucune d'ordres ni de rangs ; il n'y aurait eu que des égaux. Sous ce rapport, l'institution faisait, comme on voit, une large part à l'esprit démocratique. Du reste, aucune de ces assemblées n'aurait eu que des attributions purement administratives ou consultatives, et dans certains cas elles eussent été des commissions d'enquête, chargées d'étudier les faits et de proposer au pouvoir souverain les moyens les plus propres à assurer les mesures dont il avait l'initiative. Les assemblées des degrés inférieurs eussent été chargées de régler une foule d'intérêts purement locaux dont le pouvoir central ne doit pas s'embarrasser. Celles des degrés supérieurs auraient préparé les règlements nécessaires pour l'exécution de certaines lois, particulièrement des lois d'impôt.

Ainsi Turgot n'eût attribué aucun pouvoir législatif ni aux assemblées provinciales ni même à l'assemblée générale ou nationale. Il pensait que l'initiative et l'établissement des réformes premières, qui devaient être comme le fondement de toutes les autres, ne pouvaient partir que d'un pouvoir fort qui agirait avec unité de vues et d'impulsion.

Il croyait aussi qu'avant de conférer à la nation des droits plus étendus, il fallait la préparer par degrés à les comprendre et à les exercer. C'est dans cette vue qu'il avait conçu un plan d'éducation nationale ; car cet honneur insigne s'attache à sa mémoire que, des améliorations sociales accomplies ou poursuivies de nos jours, aucune n'avait échappé à sa vaste et bienfaisante intelligence. Dès 1762, il avait songé à organiser l'instruction primaire. « J'ai vu avec douleur, disait-il, dans une des circulaires qu'il avait coutume d'adresser aux curés de sa généralité, j'ai vu avec douleur que, dans quelques paroisses,

Digitized by Google

le curé a signé seul, parce que personne ne savait signer. Cet excès d'ignorance dans le peuple me paraît un grand mal, et j'exhorte MM. les curés à s'occuper des moyens de répandre un peu plus d'instruction dans les campagnes et à me proposer ceux qu'ils jugeront les plus efficaces [1]. »

Non-seulement Turgot voulait établir des maîtres d'école dans les paroisses, mais, afin de pourvoir aux besoins de l'instruction publique à tous les degrés, il avait pensé à instituer un conseil de l'instruction nationale. Ce conseil, à la tête duquel il eût souhaité que M. de Malesherbes fût placé, eût été composé de notables, et aurait eu la direction supérieure des académies, des universités, des colléges, et même des petites écoles.

Mais, avant de dire tout le bien que Turgot n'a pas eu le temps d'accomplir, il faudrait achever de faire connaître les améliorations qu'il effectua durant son ministère dans toutes les branches de l'administration des finances et du commerce. On a vu comment il avait rendu la liberté au commerce des grains et à celui des vins, et comment il avait aboli les corvées et les jurandes. Combien d'autres dispositions moins importantes furent prises par lui que l'on peut à peine indiquer, et qui toutes cependant tournaient au grand but qu'il s'était proposé : la restauration des finances en introduisant l'équité et l'ordre dans les opérations du fisc, l'affranchissement de l'industrie et du commerce, l'égalité de tous devant la loi.

L'abolition de la solidarité en matière de taille, la mise en régie des voitures publiques substituée aux priviléges multipliés dont ce service était l'objet, l'établissement d'une caisse d'escompte; la suppression des droits de minage et de hallage, de la caisse de Poissy, des restrictions existantes à la vente des suifs, du privilége exclusif qu'avait l'Hôtel-Dieu de vendre la viande pendant le carême, des droits sur le poisson salé à Paris, des corvées auxquelles les gens de la campagne étaient assujettis pour le transport des troupes et des bagages mili-

[1] T. IX, p. 431.

Digitized by Google

taires; la perception des droits de la ferme générale remplacée dans le pays de Gex par une imposition fixe annuelle; l'augmentation du nombre des ports qui avaient le droit de faire le commerce direct avec les colonies; la suppression des entraves qui pesaient sur la fabrication des verreries en Normandie; l'exemption de la dîme assurée en faveur des terres défrichées; la remise d'une imposition additionnelle de 8 sols par livre sur les droits de péage et de marché; des améliorations dans la perception des droits de mutation, dans la régie des hypothèques, et dans l'administration des poudres et des salpêtres; la mise en régie des domaines royaux substituée à la mise en ferme des mêmes domaines; la modification de l'impôt sur la marque des fers et sur les cuirs; l'abolition du droit d'aubaine en partie accomplie; l'adoption du principe que, en cas de doute, il fallait interpréter la loi de finances contre le fisc; l'abolition du privilége injuste en vertu duquel les financiers suspendaient par un appel la restitution des droits déclarés indûment perçus par sentence du premier juge; la suppression d'une multitude d'offices créés sous des prétextes d'utilité publique, et qui, en réalité, ne devaient leur origine qu'au besoin qu'avait eu le gouvernement de se procurer des ressources pécuniaires; l'adoption et la mise en pratique du principe qu'une indemnité préalable doit être accordée aux propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique; la réforme du système d'administration de la monnaie; ces mesures et d'autres encore marquèrent le passage de Turgot aux affaires. Il se hâtait avec l'ardeur d'un homme qui n'oublie pas que la durée de la vie est fragile aussi bien que celle d'un ministère. « Dans ma famille, disait-il à ceux qui lui conseillaient quelque repos, on ne passe pas cinquante ans; j'ai peu d'années à vivre; je me dois de ne rien laisser d'interrompu après moi. »

La plupart de ces dispositions exigeraient, pour être convenablement appréciées, une exposition détaillée et technique qui sortirait du cadre de cette notice. D'ailleurs, s'il en est plusieurs d'un intérêt permanent, qui sont devenues partie inté-

Digitized by Google

grante de notre organisation administrative et sociale, les autres se sont heureusement effacées devant un plus grand progrès des institutions, comme un jour qui commence disparaît dans un jour plus éclatant.

Telle est la grandeur de la pensée humaine, que ses conceptions dépassent presque toujours les limites de la vie. Quel est l'homme de génie qui ait assez vécu pour avoir achevé ou seulement pour avoir commencé d'exécuter tout ce qu'il avait conçu? Mais, dans l'héritage de ceux qui ont tant fait pour elle, la postérité reconnaissante tient compte des projets ébauchés, aussi bien que des desseins accomplis. A côté de l'organisation des municipalités et de l'éducation nationale dont Turgot avait eu la pensée, il faut encore mentionner ce qu'il aurait voulu faire pour l'amélioration de la législation pénale. Un édit, rédigé sous son inspiration immédiate, avait aboli la peine de mort pour la désertion, hors le cas où elle aurait lieu en temps de guerre et serait accompagnée de trahison. Comme maître des requêtes, il avait pris une chaude part à la discussion qui précéda l'arrêt du conseil qui réhabilita la mémoire de Calas. Il avait des vues arrêtées sur la réformation de la procédure criminelle; il souhaitait, par exemple, que la publicité des documents de la procédure eût lieu au moyen de l'impression avant le jugement.

Croyant à la liberté de la presse comme à toutes les autres libertés, il avait formé le plan d'une législation régulatrice du droit de publier librement sa pensée; il voulait déjà ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire le droit d'imprimer, sauf la répression ultérieure pour des infractions définies d'avance.

Sur quoi n'avait-il pas médité! Cet établissement immoral, imaginé par la pénurie des finances pour prélever un impôt sur la crédulité publique, et qui a été supprimé seulement de nos jours, la loterie, n'eût point été épargné dans les réformes que projetait Turgot.

L'abolition de l'esclavage dans nos colonies était aussi au nombre de ses vœux; mais il n'eût point fait aux noirs le pré-

Digitized by Google

sent funeste d'une liberté brusquement octroyée par un article de loi, comme cela arriva lors de la Révolution : il eût procédé à cette réforme avec une sage lenteur, et eût voulu, au moyen de mesures préparatoires successives, substituer le travail libre à celui de l'esclave.

Enfin le perfectionnement des voies de communication avait appelé son attention. Comme complément des mesures qu'il avait prises pour assurer la liberté du commerce intérieur, il avait projeté l'établissement d'un système de canalisation qui eût embrassé tout le royaume.

Mais pour conduire à leur terme d'aussi vastes réformes, Turgot avait besoin de s'appuyer sur un pouvoir royal fort et résolu. Un moment il avait pu croire que la confiance que Louis XVI lui accordait remplacerait l'énergie de volonté qui manquait à ce prince. Mais cette union d'un roi honnête homme et d'un ministre sage et dévoué n'apparut à la nation que comme une espérance fugitive. Les gens de cour, qui vivaient d'abus et que l'économie du prince appauvrissait; les gens de finance, pour qui la réforme des impôts tarissait la source de profits scandaleux; le haut clergé, qui se souciait peu de la tolérance; la noblesse, pour qui l'égalité civile était une monstrueuse innovation; enfin les Parlements, qui soutenaient les prétentions des nobles et du clergé, et qui étaient jaloux de toute puissance législative exercée autrement qu'avec leur concours, se liguèrent pour faire échouer la courageuse entreprise de Turgot. M. de Maurepas, le ministre dirigeant et le mauvais génie de Louis XVI, était un des chefs des privilégiés mécontents; il n'eut pas de peine à triompher des irrésolutions d'un prince qui s'effrayait de plus en plus à mesure que le ministre réformateur lui laissait entrevoir l'étendue et la hardiesse de ses plans.

Il avait été facile à Turgot de s'apercevoir que les dispositions du roi pour lui étaient changées et que l'heure de sa disgrâce approchait. Déjà Malesherbes s'était retiré volontairement du ministère. La conscience de Turgot ne lui permit pas de

Digitized by Google

suivre cet exemple. Son attachement pour la personne du roi, sa conviction profonde que le bonheur de la nation et le salut de la monarchie ne pouvaient être assurés que par une révolution qui descendrait pacifiquement du haut du trône, lui firent un devoir de demeurer à son poste au prix de quelques désagréments personnels, et d'attendre que son renvoi lui fût notifié.

Il crut aussi qu'il devait faire entendre encore une fois la vérité à Louis XVI sur les intérêts et les périls de la royauté, les besoins et les vœux de la nation, et la grande responsabilité que les nécessités du temps allaient de plus en plus imposer au pouvoir royal. Dans un dernier entretien avec Louis XVI, Turgot s'acquitta de ce devoir avec la loyauté courageuse d'un sujet fidèle et l'autorité d'un esprit supérieur. Mais sa démarche déplut, et n'eut d'autre effet que de hâter sa disgrâce. Louis XVI, par un ménagement qui ajoute un nouveau trait à la faiblesse de son caractère, n'osa pas déclarer lui-même à son ministre qu'il n'avait plus besoin de ses services. Il lui envoya l'ordre de donner sa démission [1]. Turgot fit solliciter et obtint la permission d'exprimer par écrit au monarque les sentiments qu'il éprouvait sous le coup qui venait de le frapper; il écrivit à Louis XVI une lettre digne d'être rapprochée de celle qu'il lui avait adressée en prenant possession du ministère. Il se justifie d'abord de n'avoir point prévenu l'ordre du roi par une démission volontaire : « J'aurais toujours craint, dit-il, d'avoir désespéré trop tôt, et d'avoir mérité le reproche que je faisais à M. de Malesherbes. Du moins étant renvoyé, j'ai la satisfaction de n'avoir pas un remords à sentir, pas un reproche à essuyer. »

Il ajoute ensuite ces paroles presque prophétiques : « Tout mon désir, Sire, est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie point, et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, et pour vous et pour vos

[1] Le 12 mai 1776.

Digitized by Google

peuples qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance. »

Ainsi prit fin le ministère de Turgot, après une durée de moins de deux ans. Durant ce court espace de temps, beaucoup de bien avait été réalisé, mais des espérances plus grandes encore avaient été réveillées. La disgrâce de ce ministre vraiment philosophe et celle de son ami Malesherbes fut un sujet de joie pour les partisans intéressés de l'ancien ordre de choses; mais dans la partie pensante de la nation, dans les salons où la réforme politique et sociale trouvait la seule tribune qui lui fût alors ouverte, ce fut une véritable affliction.

Voltaire, qui avait obtenu de Turgot plusieurs mesures utiles pour le pays de Gex, se montrait inconsolable de la chute d'un ministre qu'il avait surnommé le père du peuple. Dans ses lettres à ses amis de Paris, il ne se lassait pas d'exprimer ses sympathies pour le ministre en disgrâce. « Ni d'Alembert, ni Condorcet, ni moi, écrivait-il, ne nous consolerons jamais d'avoir vu naître et périr l'âge d'or que M. Turgot nous préparait. Je ne vois plus que la mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place. Je ne conçois pas comment on a pu le renvoyer [1]. — Il avait délivré mon petit pays des alguazils de la ferme générale et de la tyrannie des gabelles. La destitution de ce grand homme m'écrase, et je vais mourir en le regrettant [2]. — Il y avait deux sages à la cour, on a trouvé le secret de nous les ôter : ils n'étaient pas dans leur élément [3]. »

Ces hommages contemporains rendus à la haute et prévoyante sagesse du contrôleur général disgracié n'étaient point exagérés, car ils ont reçu une éclatante confirmation des événements que la postérité a vus s'accomplir.

Turgot avait quitté sans regrets personnels le pouvoir qu'il avait accepté sans ambition. « Vous connaissez assez ma façon de penser, écrivait-il à un de ses amis, pour croire que je saurai

[1] Lettre à La Harpe, du 10 juin 1776.
[2] Lettre à M. Dupont, du 15 juin.
[3] Lettre à Diderot, du 14 août.

Digitized by Google

employer mon temps, et qu'au regret près de n'avoir pu faire à ma nation et à l'humanité un bien que je croyais très-facile, je ne serai pas moins heureux[1]. » Rendu tout entier à ses travaux spéculatifs, il revint à l'étude des lettres et des sciences. Il employait aussi une partie de ses loisirs à des recherches de chimie et de physique pour en faire des applications aux arts usuels; car, de même que cet autre grand penseur[2] qui inventa la *brouette* et le *haquet*, il ne dédaignait pas de tourner son génie vers les inventions utiles aux besoins matériels de l'homme.

Il n'avait pas cessé non plus de porter sa méditation sur les réformes économiques et sociales au succès desquelles il aurait été si heureux de vouer sa vie. Les colonies anglaises d'Amérique venaient de se constituer en nation indépendante. Arrêté dans la poursuite des projets par lesquels il avait tenté de renouveler l'organisation d'une société vieillie, Turgot ne s'en intéressait que plus vivement à la destinée d'un peuple qui lui semblait placé dans de merveilleuses conditions pour se donner un gouvernement affranchi des préjugés et des abus qui dominaient en Europe : il suivait les travaux de cette nation naissante comme une grande expérience tentée au profit de l'humanité. Quel spectacle plus intéressant, en effet, pour les philosophes réformateurs de l'ancien monde, que celui d'une société qui, n'ayant d'ancien que son origine et sa langue, posait les fondements de sa constitution sans avoir à compter avec le passé, et pouvait se donner des lois conformes aux principes de liberté, de tolérance et d'égalité civile ?

Le docteur anglais Price avait publié un ouvrage dans lequel il donnait des conseils aux Américains[3]; Turgot lui adressa à cette occasion une lettre qui fut un de ses derniers écrits. On y trouve le pressentiment de l'influence qu'allait exercer bientôt sur la situation politique de la France l'exemple des constitutions américaines : « Il est impossible, dit-il, de ne pas faire

[1] Lettre à Caillard. Voy. édit. de MM. Daire et Dossard, t. II, p. 834.

[2] Blaise Pascal.

[3] *Observations sur la liberté civile et sur la guerre d'Amérique.*

Digitized by Google

des vœux pour que ce peuple parvienne à toute la prospérité dont il est susceptible. Il est l'espérance du genre humain, il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde, par le fait, que les hommes peuvent être libres et tranquilles, et peuvent se passer des chaînes de toute espèce que les tyrans et les charlatans ont prétendu leur imposer sous le prétexte du bien public. Il doit donner l'exemple de la liberté politique, de la liberté religieuse, de la liberté du commerce et de l'industrie. L'asile qu'il ouvre à tous les opprimés de toutes les nations doit consoler la terre. La facilité d'en profiter, pour se dérober aux suites d'un mauvais gouvernement, forcera les gouvernements européens d'être justes et de s'éclairer ; le reste du monde ouvrira peu à peu les yeux sur le néant des illusions dont les politiques se sont bercés. Mais il faut pour cela que l'Amérique s'en garantisse, et qu'elle ne redevienne pas, comme l'ont tant répété vos écrivains ministériels, une image de notre Europe, un amas de puissances divisées, se disputant des territoires ou des profits de commerce, et cimentant continuellement l'esclavage des peuples par leur propre sang.

« Tous les hommes éclairés, tous les amis de l'humanité devraient en ce moment réunir leurs lumières et joindre leurs réflexions à celles des sages Américains, pour concourir au grand ouvrage de leur législation [1]. »

Suivant le vœu qu'il vient d'exprimer, Turgot présente au docteur Price des observations critiques sur les constitutions récemment promulguées par les nouveaux Etats américains. Il reproche, par exemple, aux Pensylvaniens d'exiger le serment religieux comme condition de l'exercice des fonctions de représentant. Il trouve mauvais que la qualité d'ecclésiastique soit déclarée incompatible avec le droit de représenter le pays ; enfin, le lien fédératif établi entre les Etats américains ne lui semble pas suffisant pour mettre un frein à l'ambition naturelle à chaque Etat, de s'agrandir et de développer ses ressources particulières au préjudice de l'Etat voisin. Ce danger,

[1] Lettre au docteur Price.

Digitized by Google

que signalait Turgot, n'est-il pas encore celui qui aujourd'hui est le plus menaçant pour l'avenir des Etats-Unis? Il indique aussi comme une cause de danger et comme un fait incompatible avec une bonne constitution politique, le maintien de l'esclavage des noirs dans les Etats du Midi. L'immense accroissement que devaient prendre les Etats-Unis par le défrichement des terres dans l'Ouest était dès lors prévu par Turgot, comme une des conditions nécessaires de la puissance future des Etats-Unis.

« Je crois, dit-il, les Américains forcés à s'agrandir, non par la guerre, mais par la culture. S'ils laissaient derrière eux les déserts immenses qui s'étendent jusqu'à la mer de l'Ouest, il s'y établirait un mélange de leurs bannis et des mauvais sujets échappés à la sévérité des lois, avec les sauvages, ce qui formerait des peuplades de brigands qui ravageraient l'Amérique, comme les barbares du Nord ont ravagé l'Empire romain; de là un autre danger, la nécessité de se tenir en armes sur les frontières et d'être dans un état de guerre continuelle. »

Comme l'avait prévu Turgot, l'œuvre d'émancipation accomplie sur le continent américain ne devait pas tarder à faire sentir son contre-coup sur l'autre rive de l'Océan. Le langage si naturel et si hardi de ces législateurs nouveaux qui fondaient un empire, vint se mêler comme une sorte de prédication philosophique d'indépendance et de liberté à toutes les causes de révolution qui agitaient les esprits en France. L'opinion publique, après avoir sourdement miné les institutions anciennes, était devenue menaçante. Comme un flot toujours montant, elle avait envahi les conseils du gouvernement et les Parlements eux-mêmes, et avait pénétré jusque dans le cœur d'un grand nombre de privilégiés. On vit alors tout ce qu'il y avait eu de prévoyant avenir dans le génie de cet homme de bien qu'une heureuse destinée avait d'abord placé à la tête des conseils d'un roi jeune et bienfaisant.

Eclairé trop tard sur les déceptions que les ministres successeurs de Turgot employèrent tour à tour pour dissimuler le dé-

Digitized by Google

sordre toujours croissant des finances, Louis XVI voulut revenir aux principes qui avaient si heureusement inauguré son règne, et dit enfin à Calonne : « *Je ne veux plus ni impôts ni emprunts.* » Mais l'heure d'une réforme était passée, celle d'une révolution approchait. Cette révolution avait l'impétuosité d'une force longtemps comprimée. Avec les abus qu'elle détruisait, elle allait emporter la monarchie elle-même, et par l'effet d'une justice providentielle que l'esprit de l'homme a peine à comprendre, faire tomber sur un roi qui n'avait été coupable que d'une imprévoyante faiblesse, l'expiation des fastueuses prodigalités de Louis XIV, des vices et des dilapidations de la Régence, et des honteuses souillures qui, dans Louis XV, avaient dégradé l'homme et avili la royauté.

Du sein de la retraite, où il méditait sur les maux dont souffrait le corps social, et sur les aveugles résistances que les classes privilégiées opposaient aux vœux légitimes de la nation, Turgot entrevit sans doute une révolution dont il portait en lui l'ardent esprit de réforme, tempéré par la sagesse et par les lumières. Ce génie pénétrant, qui trente ans d'avance avait annoncé l'émancipation de l'Amérique [1], dut plus d'une fois regarder avec inquiétude l'avenir de son pays, et entendre le bruit lointain des catastrophes qui se préparaient.

Il n'eut point la douleur d'en être témoin. Il avait succombé, dans le mois de mai 1781, âgé seulement de cinquante-quatre ans, aux atteintes d'une maladie héréditaire dans sa famille, et que rendirent plus promptement mortelle les travaux excessifs auxquels il se livra pendant son ministère. Quand la mort vint le visiter, sans le surprendre, car il l'attendait avec le calme d'un véritable sage, il méditait un ouvrage dans lequel

[1] Dans son *Discours sur le progrès de l'esprit humain.* Voici le passage qui a été souvent cité : « Les côtes de la Grèce et de l'Asie-Mineure se « remplirent de colonies phéniciennes. Les colonies sont comme les « fruits, qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité ; devenues « suffisantes à elles-mêmes, elles firent ce que fit depuis Carthage, ce « *que fera un jour l'Amérique.* »

Digitized by Google

il se proposait de résumer ses doctrines en un vaste corps de système, touchant la religion, la métaphysique, la morale, la politique et toutes les connaissances qu'embrasse la science du gouvernement [1]. Libre des ménagements que ses fonctions avaient dû plus d'une fois imposer à l'expression de sa pensée, il se serait enfin livré au charme si doux pour un esprit sincère et original, de contempler la vérité dans une région supérieure aux passions et aux intérêts du moment, et de l'exposer aux hommes dans le langage le plus digne d'elle. Cet ouvrage, exécuté dans le recueillement de la retraite, eût sans doute ajouté à sa gloire de penseur et d'écrivain; car, de tous les écrits qu'il a laissés, il n'en est aucun où il ait mis tout ce que valait son génie, ni qu'il ait composé avec cet amour de la perfection littéraire, ce soin des détails, cette espèce de préméditation savante, qui impriment aux productions de l'esprit le caractère d'une œuvre d'art.

On s'est demandé quelquefois si la révolution de 1789 eût été empêchée par la réforme que Turgot voulait réaliser avec une sage lenteur. Sans doute, il pouvait en être ainsi; mais à la condition que Turgot eût conduit lui-même cette réforme jusqu'au bout, avec l'assistance des autres ministres, et l'appui des Parlements et celui du roi. Cependant, quels que fussent son génie, sa fermeté, et son amour du bien public, il est permis de croire que l'achèvement de l'œuvre commencée par lui était au-dessus de ses forces, tant les abus qu'il s'agissait de supprimer étaient multipliés et profondément enracinés! Entre un homme, même soutenu du pouvoir royal, d'un côté, et de l'autre la foule des privilégiés puissants par leurs richesses et leur position dans l'Etat, la lutte était trop inégale: plus on y songe, plus on est persuadé qu'il ne fallait rien moins que les efforts de la nation tout entière et l'intervention de ce législateur multiple qui fut la Constituante. Et que d'obstacles cette assemblée elle-même ne rencontra-t-elle pas, soit dans son

[1] Voy. la *Vie de Turgot*, par Condorcet.

Digitized by Google

propre sein, soit au dehors, et notamment de la part des Parlements et des états provinciaux !

Mais le plus bel hommage rendu à la mémoire de Turgot n'est-ce pas qu'on ait pu dire que la révolution de 1789 n'eût pas eu lieu s'il fût resté maître d'accomplir les réformes qu'il avait conçues. Un de ses anciens collègues au ministère, Malesherbes, enfermé à la Conciergerie en 1792, s'entretenait du passé avec un de ses compagnons de captivité, et se reprochait à lui-même ainsi qu'à Turgot d'avoir, pour leur conduite au ministère, et malgré les meilleures intentions, contribué à amener la révolution [1]. Turgot n'eût point accepté ce reproche : même aux plus mauvais jours de la révolution, il n'aurait point renié les principes auxquels il avait consacré sa vie. Il eût combattu les excès d'une démagogie sanglante avec un courage qui sans doute l'aurait conduit à l'échafaud, où montèrent son ami Malesherbes et tant d'autres illustres victimes. Mais jusque devant la mort, son âme n'eût point fléchi et aurait gardé la foi dans l'avenir.

Tout ce qu'il souhaitait pour son pays n'est-il donc pas aujourd'hui réalisé? Sauf quelques points d'économie politique, en matière de liberté commerciale et d'impôt, sur lesquels la pratique a donné tort à ses théories, tous les principes qu'il avait développés ont été inscrits dans nos lois. Ils font l'honneur et la force de la société actuelle. Turgot a été un des fondateurs de cette société; il a été le précurseur de l'Assemblée constituante : ses écrits politiques et économiques et ses travaux comme ministre sont la préface de l'œuvre mémorable accomplie par cette assemblée. Les hommes d'Etat y puiseront toujours d'utiles sujets de méditation, en même temps qu'ils trouveront le plus noble exemple dans l'histoire de sa vie. Ainsi nos institutions sont comme un perpétuel hommage offert à sa mémoire, et son nom sera honoré aussi longtemps que notre civilisation subsistera.

P. Faugère.

[1] Entretien de M. de Malesherbes avec M. de Vaines.

Digitized by Google

LORD SAINT-GERMAINS[1].

Trois jours après, j'eus l'inexprimable satisfaction d'annoncer à Lilia et à lord Saint-Germains qu'ils pouvaient se revoir. Je jette un voile sur cette entrevue. Ce fut une scène trop touchante et en même temps trop sacrée pour être exposée aux regards du vulgaire. Et quant à ces âmes privilégiées capables de comprendre une affection si noble et si loyale, elles se figureront sans peine quelles saintes promesses furent échangées entre les deux fiancés, entre la jeune fille, tout à coup transformée en une femme heureuse, sage, embellie encore par son émotion, et Saint-Germains, devenu presque beau par le charme que son bonheur répandait autour de lui.

Le comte me dit qu'aussitôt qu'il aurait complétement repris ses forces, il déclarerait son intention à son père, et lui demanderait son consentement pour un mariage immédiat, en même temps que la permission d'occuper un autre de ses châteaux. Déjà il formait, avec son activité d'esprit accoutumée, des projets tendant à faire de sa résidence un bienfait pour tout ce qui l'entourerait, et à commencer, de concert avec Lilia, l'accomplissement des devoirs attachants d'une vie utile aux autres. Elle, qui avait été formée par ses soins, et qui joignait à cette gaieté qui la rendait si gracieuse, toutes les vertus d'une belle âme, fortifiées par une haute raison, n'avait aucune peine à entrer dans ses vues et à partager ses sentiments. On lisait dans chacun de ses regards, on sentait dans chacune des douces inflexions de sa voix, l'amour confiant et sans bornes qu'elle avait pour

[1] Voir *le Correspondant* des 10, 25 octobre et 10 novembre 1846.

Digitized by Google

lui, amour qui aurait pu rendre heureux et fier le fat le plus vaniteux et le plus accompli. Quel ineffable bonheur devait être celui de lord Saint-Germains en se voyant l'objet d'une affection si tendre, lui dont la vie n'avait été qu'une lutte continuelle contre l'humiliation!

Mais je m'aperçois que je m'abandonne à toute ma loquacité de vieillard, tant ces souvenirs sont encore vifs pour moi. Je quittais souvent cet heureux couple pour cacher mes larmes de joie ; car j'aimais lord Saint-Germains comme un fils, et je l'honorais comme un homme d'une nature supérieure.

Trois semaines entières d'une joie douce et sans mélange de trouble furent son partage et celui de Lilia. Ils les passèrent avec mistriss Cartwright, relégués pour la plupart du temps dans la longue suite d'appartements qui avaient été disposés par les soins du jeune comte; et tous les deux recouvraient, par une lente et paisible gradation, les forces auxquelles leurs longues souffrances avaient porté une si dangereuse atteinte. Je fus à ce moment forcé de m'éloigner pendant à peu près huit jours de cette scène de bonheur ; de sorte que je ne puis parler que par *ouï-dire* de ce qui se passa dans ce court intervalle. Aussitôt que lord Saint-Germains fut en état de sortir de son appartement, il s'empressa d'aller informer son père qu'il avait fixé ses affections sur miss de V... ; qu'il avait été assez heureux pour les lui faire partager ; et il termina en lui demandant son consentement pour que ce mariage s'accomplît sans retard. Le marquis, homme simple et doué d'un excellent cœur, témoigna la plus vive satisfaction en apprenant le bonheur de son fils, ajoutant qu'il était prêt à prendre tous les arrangements convenables dans cette circonstance. Il exprima ensuite à mistriss Cartwright la joie qu'il éprouvait de voir que lord de Saint-Germains eût trouvé une femme capable d'apprécier ses rares qualités; puis il entra chez Lilia, l'embrassa affectueusement en l'appelant sa fille bien-aimée; et enfin, dans la simplicité de son cœur bienveillant, il descendit chez la marquise pour lui annoncer cette nouvelle, dont il était véritablement charmé.

Je n'ai jamais su ce qui se passa entre eux à cette occasion. J'avais observé la marquise de près depuis quelque temps. J'avais vu les nuages qu'elle s'efforçait vainement de dissiper, s'amonceler sur son front, lorsqu'elle avait appris la convalescence de lord Saint-Germains, et ils se multipliaient toujours plus sombres sur cette altière physionomie.

Digitized by Google

Mais lorsqu'on lui annonça qu'un événement aussi peu attendu que le mariage de lord Saint-Germains était sur le point d'avoir lieu, mariage qui lui ôtait à jamais l'espérance de cet héritage sur lequel elle avait compté pour lord Louis avec tant d'apparence de certitude, son désappointement et sa rage franchirent toutes les bornes de la convenance, quoiqu'elle s'efforçât de donner le change, aux yeux de son mari abusé, sur la véritable cause de la violente colère qu'elle laissa éclater. Ce fut ainsi que, sans faire la moindre allusion à lord Louis, elle affecta la plus vive indignation à l'égard de ce qu'elle appelait une *mésalliance*, et reprocha au marquis d'avoir la faiblesse de consentir à ce que son fils aîné se déshonorât par un tel mariage avec une personne sans existence, une enfant recueillie par la charité, un fruit de la honte, noms qu'elle ne se fit aucun scrupule de prodiguer à l'infortunée Lilia.

Accoutumé à céder en toutes choses à l'influence de sa femme, et à éluder ses volontés plutôt que de s'y opposer quand elles n'étaient point d'accord avec les siennes propres, le marquis se trouva tout à fait dans l'impossibilité de faire tête à l'orage. Il commença, comme d'ordinaire, à croire qu'il devait y avoir beaucoup de raison là où il y avait tant de paroles, à chanceler dans son jugement, à envisager les choses sous un jour nouveau; à la fin, il se laissa persuader de changer d'avis, et demeura d'accord que ce mariage serait un acte d'imprudence et de folie inexcusable. Il conclut en déclarant qu'il n'y avait plus à y penser, détermination à laquelle il semblait préparé à tenir avec cette opiniâtreté inflexible dans laquelle les esprits faibles manquent rarement de chercher un refuge.

Lilia fut bientôt assaillie d'un torrent d'injures par la marquise et par ses filles, d'injures que l'on croirait à peine possibles dans la bouche de femmes bien élevées. Mais, hélas! cela n'en est pas moins vrai. La colère, et surtout la colère excitée par le renversement des espérances égoïstes, peut devenir aussi violente, aussi grossière chez des gens revêtus des formes d'une fausse élégance que chez ceux qui appartiennent aux dernières classes. Elles menacèrent de la chasser de la maison, de l'exposer à la honte devant tous les yeux, de l'abandonner à elle-même sans un asile et sans un ami au monde. La malheureuse Lilia, saisie de terreur en présence de cet orage, sentit ses genoux fléchir, et était prête à tomber sur le parquet, dans le cabinet de toilette de la marquise, où cette scène scandaleuse se

Digitized by Google

passsait, lorsque la porte s'ouvrit. Lord Saint-Germains entra, non plus avec lenteur et incertitude dans sa démarche, mais comme animé d'une force surnaturelle ; il traversa la chambre, et marcha droit à la tremblante Lilia ; puis, se tournant vers ses sœurs :

« Assez, mesdemoiselles ! s'écria-t-il d'une voix sévère et irritée. Assez de ces ignobles cris dont vous devriez rougir. Avez-vous perdu toute idée de décence ? et la fiancée, bientôt la femme de votre frère aîné, est-elle un sujet convenable pour votre insultant mépris ?

— Votre *femme*, milord ! dit amèrement la marquise. Fort bien ! quand elle sera votre femme, nous apprendrons tous à la traiter avec une moqueuse déférence et avec d'ironiques égards ; mais tant qu'elle est sous ma dépendance, comme l'enfant abandonnée qui doit la naissance aux fautes de mon frère, je la traiterai comme elle le mérite par sa conduite astucieuse. Au surplus, elle n'est pas encore votre femme ; car votre père m'a autorisée à vous dire qu'il vous défend ce mariage, ce honteux mariage, sous peine de son éternelle malédiction. »

Lilia joignit ses mains ; un frisson mortel parcourut tous ses membres, et, tombant à genoux, elle s'écria d'une voix éteinte : « Oh ! non, non, jamais !

— Ma chère Lilia, dit lord Saint-Germains avec beaucoup d'empire sur lui-même, ce n'est point ici votre place. Vous sentez-vous la force de marcher ? Allez trouver mistriss Cartwright ; je vous rejoindrai bientôt. »

Il conduisit doucement Lilia jusqu'à la porte ; puis, revenant sur ses pas, il se plaça devant la marquise, qui, suffoquée par la colère, était retombée sur son fauteuil.

« Comment dois-je interpréter, madame, cette menace de la malédiction de mon père, si je persiste à prendre un engagement pour lequel j'ai reçu ce matin même ses plus cordiales félicitations, et obtenu son consentement formel ? Avez-vous prétendu vous interposer entre mon père et moi ? J'ai beaucoup supporté, beaucoup trop peut-être ; mais, madame, il y a des choses sur lesquelles il vaudrait mieux ne pas risquer de me provoquer.

— J'ai fait ce que j'ai jugé convenable, dit la marquise, encore plus exaspérée par sa fermeté. Oui, j'ai dit à votre père qu'il déshonorait sa maison par cette lâche complaisance. Je le répète encore. Votre mariage ! N'avez-vous donc pas encore appris à vous connaître ? En

Digitized by Google

vérité, je rougis pour vous, milord. Quoi! acheter une femme avec votre or? »

Le feu monta au visage de Saint-Germains, qui, ne se sentant plus maître de lui, s'écria : « Songez, madame, qu'il y a des paroles qui ne se pardonnent et ne s'oublient jamais! » Et il sortit précipitamment de la chambre.

Il alla droit à son père, pour lui déclarer que nulle puissance sur la terre ne le séparerait de Lilia. Que si son père lui refusait, comme il l'en menaçait, de lui assurer une existence convenable, il vivrait de ce qui lui restait de l'argent que sa mère avait épargné pour lui; car sa résolution était inébranlable. Lilia serait sa femme; son père lui-même n'avait-il pas d'abord applaudi à son choix? Tout ceci fut dit avec les formes les plus respectueuses; mais en même temps avec un air de décision qui ne pouvait manquer d'agir sur le marquis. Ce dernier changea encore une fois d'opinion, donna pour la seconde fois à son fils l'assurance qu'il était parfaitement satisfait de ce mariage, et, prenant ensuite la voie la plus sûre pour échapper à de nouvelles contestations, il commanda sa voiture, et repartit pour Londres presqu'au même instant.

La rage de la marquise, quand elle apprit qu'il venait de partir en laissant le mariage de Saint-Germains irrévocablement décidé, cette rage, encore excitée par le mécontentement jaloux de ses filles, et par les envieuses lamentations des gouvernantes, serait difficile à dépeindre. De telles scènes de tumulte, d'effervescence et de confusion ne peuvent être comprises que de ceux qui ont eu le malheur de vivre dans des familles égoïstes, violentes et dépourvues de principes. Au milieu de tout ce désordre lord Louis arriva inopinément.

Un éclair de joie brilla dans les yeux de sa mère, lorsqu'on l'annonça. Un champion se présentait donc pour la défendre au moment où elle l'appelait de tous ses vœux! Il allait embrasser sa cause avec véhémence, et ne pouvait manquer, pensait-elle, de l'emporter sur son frère dans l'esprit irrésolu de lord Brandon.

Lord Louis, apprenant que sa mère était dans son cabinet de toilette, franchit légèrement l'escalier; mais quand il ouvrit la porte, il fut frappé du trouble qu'il lut sur sa physionomie et sur celles de ses sœurs.

« Ma mère! que veut dire la consternation où je vous vois? Qu'est-il donc arrivé?

Digitized by Google

— O Louis ! Louis ! ma joie ! mon orgueil ! Soyez le bienvenu auprès de votre mère outragée !

— Outragée ! Qui a osé, ma mère ! qui donc a osé....?

— Saint-Germains !

— Saint-Germains ! Cela n'est pas possible. Il ne voudrait, il ne pourrait jamais ; il est trop sage, trop bon et trop sensé.... De grâce, ma mère, expliquez-vous !

— O Louis ! il va se marier !

— Se marier ? Se peut-il ? Comment ? Avec qui ?

— Oui, s'écrièrent à la fois ses trois sœurs : avec Lilia !

— Avec Lilia ? Quel sacrifice !

— Oh ! loin de là ! reprit lady Géraldine d'un ton d'amère ironie. C'est tout à fait un *mariage d'amour*, je vous l'assure. Lilia l'aime à en perdre la raison.

— Allons, vous ne parlez pas sérieusement. Lilia, l'aimer ! Serait-il vrai ? L'aime-t-elle réellement, sincèrement ? L'apprécie-t-elle comme elle le devrait ? Et si jeune encore ? Que Dieu récompense son cœur honnête et affectueux ! Oh ! la charmante enfant ! J'ai toujours dit qu'elle était la plus aimable et la plus excellente créature de l'univers ! Je veux courir à l'instant pour féliciter Saint-Germains, car c'est un heureux mortel, et il le mérite bien. En vérité, je suis au comble de la joie ! »

Il s'élança en même temps hors de la chambre avec sa pétulance ordinaire, sans faire la moindre attention à l'effet que ses paroles produisaient sur sa mère, et il traversa rapidement les longues galeries qui séparaient les appartements de lord Saint-Germains de ceux du reste de la famille, laissant la marquise, ainsi que je l'ai appris depuis, dans un état qui surpasse toute description.

Le cœur humain est tellement inexplicable, qu'il est toujours difficile de prévoir quels peuvent être les effets d'une impression soudaine. La manière dont lord Louis avait reçu la nouvelle que sa mère considérait comme l'événement le plus cruel et le plus désastreux qui pût l'atteindre, venait d'agir sur elle dans le sens le plus étrange et le plus funeste en même temps. Trompée dans l'espérance qu'elle avait conçue de trouver en lui de l'appui et de la sympathie, blessée au vif de voir son propre fils, cause de tous les sentiments amers qui la tourmentaient, se réjouir ouvertement et franchement de ce qu'elle avait si hautement désapprouvé, sa physionomie prit, dit-on, une

Digitized by Google

expression tellement sombre et sinistre que ses filles elles-mêmes, ordinairement si insouciantes, ne purent s'empêcher de l'observer.

« Il triomphe de tous côtés! » l'entendit-on murmurer. « Oui! même Louis! Eh bien soit! qu'il subisse le sort d'un second fils! — d'un second fils qui végétera dans la dépendance de son aîné! — tandis que celui-ci, obéi de tous, gouvernant toutes choses : son père — mes enfants, moi-même! — Et Lilia!... — O mon fils! — Enfants, honneurs, fortune — tout est perdu! »

Je ne puis rapporter que très-imparfaitement ce qui se passa dans cette nuit remplie d'événements.

La marquise avait attaché à son service particulier un de ces venimeux reptiles que notre grand poëte [1] a stigmatisés d'une célébrité immortelle :

« Habile à donner d'un seul coup de pinceau une teinte plus noire aux couleurs de la médisance, pendant qu'avec la fausseté caressante de son esprit insinuant, elle mêle la vérité au mensonge, le sarcasme au sourire, une trace légère de candeur à un tissu de fourberies ; elle sait aussi, sous l'apparence d'une brusquerie sans art et d'une opinion spontanément exprimée, voiler la ruse de son cœur insensible et de son âme endurcie. Sa lèvre est mince et menteuse ; son visage formé pour tromper, et elle se rit de tous les sentiments des autres pour se venger de ne rien sentir elle-même. Quoi d'étonnant donc que cette furie, fille de la haine, travaille sourdement au mal et se cache pour ourdir ses mystérieux complots, afin d'élever un *pandemonium* là où elle demeure, et de régner, Hécate des enfers domestiques? »

Les gens orgueilleux et dominés par ce souverain mépris pour les autres, qui est fondé, non sur la conscience du pouvoir et de la force, mais sur la faiblesse et la vanité, ne sauraient se passer de confidents à qui ils puissent communiquer les sentiments amers et passionnés d'un cœur trop dépourvu d'énergie pour endurer, sans être soutenu, la véhémence de ses propres émotions. Telle était la marquise. Violente sans force, audacieuse sans courage, hautaine sans dignité, altière sans pouvoir compter sur elle-même (contradictions qui produisent infailliblement le germe de la méchanceté), elle avait besoin à la fois d'un flatteur et d'un maître pour l'encourager quand elle était en défaut, pour l'exciter quand elle hésitait. Elle trouva l'un et l'autre dans mistriss Grace Holdfast.

[1] Lord Byron.

Digitized by Google

Cette femme était dans sa sphère ce que nous pouvons supposer que furent ces serviteurs bas et illustres en même temps que l'on vit plus d'une fois diriger vers le mal les destinées de leurs souverains. Possédant sous un extérieur ignoble et vulgaire un esprit d'une mâle hardiesse et d'une ambition infernale, gouverner sa maîtresse, et par l'intermédiaire de celle-ci, la fortune d'une noble famille, voilà l'orgueil dont elle se nourrissait en secret. Elle s'était même si complétement identifiée avec la marquise qu'elle avait en quelque sorte adopté toutes ses passions aussi bien que tous ses intérêts. A l'exemple de sa maîtresse, elle avait longtemps regardé lord Louis comme le véritable héritier de Brandon, et lord Saint-Germains comme un objet de mépris et de haine, comme un être dont l'existence était à la fois importune et inutile, enfin comme un point noir qui obscurcissait l'éclat de la beauté de son frère. Avec un caractère tel que le sien, elle devait naturellement prendre plus de part qu'aucune autre à l'envie dévorante que l'élévation de Lilia excitait dans la famille ; et son imagination, douée d'une rare énergie, allait au devant de tous les changements de situations et de circonstances qui se succéderaient tôt ou tard, lorsque Lilia et Saint-Germains, à la tête d'une famille naissante et d'une immense fortune, seraient devenus les seigneurs de Brandon, et que les membres déchus, appauvris et dépendants, de la seconde branche n'auraient plus d'autre appui que dans leur généreuse bonté.

La marquise passa le reste de cette soirée seule avec mistriss Holdfast dans son cabinet de toilette. Lord Louis, après avoir été trouver son frère et l'avoir félicité avec toute la franchise et toute la chaleur de son âme sur son mariage avec Lilia, avait commencé à comprendre qu'il régnait quelque mésintelligence dans la famille. Lorsqu'il eut appris que la violente opposition de la marquise au dessein de lord Saint-Germains avait amené cette scène fâcheuse entre eux, il devina à peu près, en dépit de toute son étourderie, de quelle espèce était le désappointement qui se trouvait au fond de toute cette explosion de fureur. Il se sentit alors humilié et vivement irrité; car au milieu de tous ses défauts il avait un cœur plein de bonté et de droiture, un cœur dont la jalousie et l'envie étaient aussi éloignées qu'un pôle l'est de l'autre; et ne pouvant approuver les procédés de sa mère dans cette occasion, il passa le reste de la soirée avec Saint-Germains, mistriss Cartwright et Lilia.

Ils avaient tous été troublés par ce qui s'était passé le matin ; mais

Digitized by Google

Lilia plus particulièrement encore. Ses joues étaient encore brûlantes, ses yeux tristes et languissants; mais l'affection de lord Louis, sa vive et entraînante gaieté rappelèrent bientôt le sourire sur ce visage plein de candeur. Saint-Germains semblait aussi être consolé par la généreuse conduite de son frère, de la peine et de l'humiliation qu'il avait ressenties. Mistriss Cartwright me dit qu'il était visiblement satisfait et touché de l'attitude que lord Louis avait prise dans cette circonstance; car il l'avait toujours aimé tendrement, non-seulement pour lui-même, mais parce qu'il l'avait toujours reconnu exempt de l'égoïsme et des calculs intéressés de sa mère. Mais si, dans cette journée, lord Saint-Germains avait été cruellement froissé, sa modération habituelle avait promptement pris le dessus. Il était assis, me dit mistriss Cartwright, dans cette antique et profonde embrasure de fenêtre que je me rappelle si bien. Il contemplait tranquillement le déclin du soleil, dont le large disque rouge s'abaissait graduellement derrière l'horizon, pendant que des teintes de feu, d'or et de pourpre illuminaient le ciel. Sur un tabouret bas, au pied de son fauteuil, était Lilia. Les derniers rayons du jour se reflétaient sur les vignes et sur les autres plantes grimpantes qui ornaient la fenêtre, et retombaient adoucis sur les masses ondulées de sa magnifique chevelure. A côté d'elle était lord Louis, assis comme un enfant sur le tapis et murmurant à son oreille mille innocentes et gracieuses folies qui rendaient peu à peu à son visage toute la sérénité de ce ciel radieux qu'ils contemplaient tous ensemble. Et je pensais en ce moment, continuait mistriss Cartwight, qu'elle ressemblait à une de ces figures célestes que les maîtres des anciennes écoles de peinture se plaisaient à donner aux séraphins et aux anges. L'amour dans toute sa pureté, la tendresse profonde, souriaient sur ses lèvres vermeilles et rayonnaient dans son regard limpide. Lord Louis aussi me semblait encore embelli de tout le charme de sa noble conduite, et je trouvais que l'expression de ses traits avait quelque chose de trop beau et de trop bon pour ce monde. Je m'assis, à demi cachée par le rideau, et restai pendant quelque temps à les regarder; et ce fut un moment, monsieur Wilson, qui me récompensa de bien des chagrins. Je vis les yeux de Saint-Germains se lever deux ou trois fois vers le ciel : il adressait intérieurement les actions de grâces de son cœur droit et reconnaissant à l'Etre qu'il adorait dans la profondeur la plus intime de son âme. Il promena ensuite ses regards autour de lui comme pour

Digitized by Google

voir où j'étais, et m'ayant aperçue, se penchant avec précaution pour ne pas interrompre les deux causeurs qui étaient à ses pieds, il étendit vers moi sa main, prit la mienne et la pressa. Je le compris. »

Pendant que cette scène de paix et de bonheur se passait à l'une des extrémités du château, la marquise, ainsi que je l'ai dit, était dans sa chambre. Des gens de sa maison l'entendirent marcher à grands pas avec une agitation extraordinaire, et parler d'une voix si élevée qu'elle pénétrait même à travers les portes si bien closes de ses riches appartements. On ne pouvait douter que son action et son langage ne fussent d'une extrême véhémence. Au bout de quelque temps néanmoins, tout ce mouvement cessa; puis on vit mistriss Holfast descendre l'escalier, et, contre sa coutume à cette heure de la soirée, sortir des grilles du château.

C'était en automne, et le jour venait de finir; mais on ne fit point apporter de lumière dans le cabinet de la marquise. Les trois sœurs s'étaient, comme à l'ordinaire, réunies dans le salon: leur mère n'y parut point. Lorsqu'elle était souffrante, soit de corps, soit d'esprit, ses filles n'étaient point habituées à l'entourer, à la servir, à chercher les moyens de la distraire. Ce soin était abandonné à mistriss Holdfast. Elles passèrent donc la soirée avec leurs gouvernantes françaises, ne sachant à quoi s'occuper, jouant de temps en temps quelques notes sur le piano, fredonnant des airs d'opéra, prenant un livre et le rejetant d'un air d'ennui, se penchant sur le feu et se plaignant de la longueur du temps; elles se sentaient d'ailleurs tristes et fatiguées, après la violente excitation du matin.

A la fin, l'une d'entre elles dit: « J'imagine que maman ne redescendra pas; et quant à Louis, sa conduite est inconcevable: il a été toute la soirée dans la chambre de Saint-Germains; je n'aurais jamais cru qu'il se mît ainsi de son parti.

— C'est une grande sottise, et la preuve d'un bien mauvais naturel, dit une autre. Mais je vais aller me coucher, car je ne sais ce que j'ai; mais je n'ai de ma vie ressenti un pareil malaise.

— Ah! c'est que vous avez tant de sensibilité! dit une des Françaises. Et moi aussi je n'en puis plus. »

Lady Géraldine, l'image du désœuvrement, de la mauvaise humeur et de l'ennui, se leva pour sortir. En allant dans leur chambre, elles se trouvèrent sur le chemin d'Holfast.

Digitized by Google

« Holdfast, comment se trouve maman ? Eh bien, qu'avez-vous donc, Holdfast ? Vous êtes aussi blanche qu'un linge.

— C'est ce qui ne lui était jamais arrivé, et ne lui arrivera plus, dit une autre.

— Mais êtes-vous aussi muette qu'un spectre, de même que vous en avez la pâleur ? dit lady Géraldine. Ne pouvez-vous répondre à ce qu'on vous demande ? De quoi donc s'agit-il ? »

Holdfast, pendant tout le temps, s'était efforcée de passer outre sans répondre, car elle avait été habituée en tout temps à traiter ces jeunes personnes avec beaucoup de liberté. Elle s'arrêta cette fois pourtant.

« De quoi il s'agit ? Qu'entendez-vous par là ? Il ne s'agit de rien. Que voulez-vous dire ?

— Eh bien ! c'est vous qui devez répondre, maussade et impertinente créature, dit lady Mary. Qu'y a-t-il donc ? Vous avez un air si étrange !

— J'imagine que je puis avoir l'air qu'il me plaît sans que cela vous regarde, reprit-elle brusquement, et je veux aller me mettre au lit.

— Allez, grondeuse éternelle, dit la jeune fille ; il faut espérer que le sommeil fera passer votre mauvaise humeur. »

Les jeunes filles étaient couchées depuis deux heures environ, quand lady Mary, éveillée en sursaut, souleva la tête « Il y a ici quelque chose d'étrange bien certainement, dit-elle. Grand Dieu ! quel cri ! »

Elles se dressèrent toutes à la fois sur leur séant : c'était un cri, un tel cri de détresse, un gémissement si distinct, si désespéré, si aigu, qu'elles sentirent un frisson glacial parcourir tous leurs membres. Ce cri sinistre traversa l'immensité silencieuse de tout l'édifice, avec une force qui semblait presque surnaturelle.

« Encore ! encore ! dit lady Géraldine. Bonté divine ! que se passe-t-il donc ?

— Au nom du ciel ! qu'est-ce que c'est ? » dit la gouvernante française en s'élançant dans la chambre.

Elles ouvrirent alors leur porte. Des pas précipités retentirent dans les longues galeries ; toute la maison paraissait en mouvement. Des portes s'ouvrirent et se refermèrent avec bruit. Un mélange de voix, des sanglots étouffés, un murmure sourd et confus, se firent entendre à la

Digitized by Google

fois, dominés bientôt par les plaintes déchirantes d'une horrible agonie.

« Où irons-nous? Que peut-il être arrivé? s'écrièrent-elles toutes ensemble. Oh! il est impossible de rester ici. Courons à la chambre de notre mère! »

Elles jettèrent à la hâte leurs robes de chambre sur leurs épaules et coururent à l'appartement de la marquise. L'horreur du moment, l'emportant sur leurs habitudes, elles fuyaient comme des oiseaux effarouchés, pour se réfugier sous l'aile de leur mère.

« Maman! maman! Holdfast! ouvrez-nous! laissez-nous entrer! »

Et pendant ce temps des cris toujours plus multipliés et plus perçants retentissaient dans le château.

Holdfast vint à la porte, qu'elle ne fit qu'entr'ouvrir.

« Laissez-nous entrer! laissez-nous entrer! » criaient les jeunes filles épouvantées.

Elles poussèrent la porte sur Holdfast, qui fut rejetée en arrière, et d'un seul élan se précipitèrent dans la chambre.

« Maman! maman!..... »

Mais à peine l'eurent-elles regardée qu'elles reculèrent d'effroi.

Elle s'était dressée de toute sa hauteur, au milieu de l'appartement, aussi pâle, aussi parfaitement roide et immobile que si elle eût été morte. Elle avait les yeux fixes et hagards; elle semblait absorbée dans l'acte machinal d'écouter ces sons lamentables, et insensible à toute autre perception.

« Ma mère! ma mère! ma mère! »

Ces mots la réveillèrent de sa stupeur; mais ce fut pour la jeter dans un violent accès de colère.

« Sortez! sortez à l'instant! Que faites-vous ici? Comment osez-vous y venir? Arrière! Retirez-vous! Cachez-vous à ma vue! Faites-les donc sortir! O Ciel! Holdfast, êtes-vous folle? »

Les jeunes filles, saisies de terreur, reculèrent vers la porte, craignant également de rester ou de partir.

La porte se rouvrit avec fracas: c'était lord Louis.

« Dieu puissant! Tout est fini! Il ne respire plus! Il est mort! »

Sa mère tomba sans mouvement sur le parquet. Holdfast s'élança vers elle, la releva, et, se penchant sur elle, s'efforçait de la ranimer, pendant que les trois sœurs se serraient autour de lord Louis. Se dégageant du milieu d'elles, il parcourait la chambre à grands pas avec un air d'égarement.

Digitized by Google

« Il n'y a que quatre heures encore qu'il était aussi bien portant que moi ! et maintenant il est mort ! Quatre heures ! et il était le plus heureux et le plus parfait des êtres qui habitent ce monde, et à présent plus rien ! plus rien ! Et Lilia ! pauvre, pauvre Lilia !

— Mort ! Quoi ? Qui ? s'écrièrent-elles, respirant à peine.

— Mais votre frère ! notre frère ! l'ami le plus cher, le frère le meilleur que le Ciel ait jamais accordé à un homme : Saint-Germains, l'être le plus excellent, le plus affectueux, le plus digne qui ait jamais foulé la terre ! »

En achevant ces mots, lord Louis se jeta dans un fauteuil, couvrant son visage de ses mains, et répandit un torrent de larmes.

La marquise, pendant ce temps, était assise à terre sur le tapis, soutenue par Holdfast, qui mettait tout en œuvre pour la calmer et la rappeler à elle-même. Ses yeux étaient attachés fixement sur son fils. Mais quand, après avoir proféré ces dernières paroles, il éclata en sanglots ; comme si quelque secrète sympathie eût brisé la glace de son âme, elle tomba dans une violente attaque de nefs. A ce moment, ses cris, son rire convulsif, ses sanglots, son délire, avaient quelque chose de si effrayant, de si horrible, qu'Holdfast elle-même, cette femme si résolue, fut saisie d'un frisson, d'un tremblement, tels que la fièvre seule peut en produire. Les jeunes filles en même temps jetaient des cris perçants.

« Assez, ma mère ! assez ! dit lord Louis en se levant avec impétuosité. Il est impossible de tenir à de pareilles scènes. Contenez-vous, je vous en conjure. Tenez-lui les mains, mistriss Grace ! Cessez, ces cris, ma mère. Tous les cris de l'enfer ne le réveilleraient pas. Il est aussi inanimé que cette pierre ! poursuivit-il en brisant sur le parquet un morceau de marbre qui se trouva sous sa main. Calmez-vous, ma mère, et souffrez qu'elle vous mette au lit !

— Pour l'amour du Ciel, mesdemoiselles ! dit mistriss Holdfast d'un ton de supplication qu'on ne lui avait jamais entendu prendre, appelez quelqu'un à mon aide. Je ne puis supporter plus longtemps cette épreuve. »

Et en même temps ses dents se serrèrent comme si un sentiment de terreur l'eût saisie à son tour.

Les paroles de lord Louis n'étaient que trop vraies. Saint-Germains était mort. Quatre heures auparavant, il était dans toute la plénitude de sa vaste intelligence. Sa pensée élevée avait encore alors toute sa

Digitized by Google

puissance et toute son énergie, et maintenant ce n'était plus qu'un corps d'argile. Son valet de chambre, que le hasard avait amené dans son appartement, l'avait trouvé en proie à une agitation convulsive. Mistriss Cartwright avait été appelée aussitôt. Lilia l'avait suivie. C'étaient les cris de la fiancée de Saint-Germains qu'on avait entendus quand elle avait vu les yeux de son amant fixés sur elle sans la reconnaître, sans qu'il eût le sentiment de sa présence; quand elle avait vu ses lèvres trembler sous les dernières atteintes de l'agonie. Oui, c'étaient les cris de Lilia qui avaient rempli ces galeries vastes et sonores. C'étaient les cris d'un cœur brisé par l'énergie de sa tendresse, les cris d'une âme s'échappant de sa jeune et fragile demeure. C'était l'agonie d'une mort causée par une incommensurable douleur. Ce cœur plein de tendresse et de dévouement passionné n'eut pas à pleurer plus longtemps l'être qu'il avait si religieusement aimé et respecté. Les belles tresses de la chevelure de Lilia étaient éparses sur le corps de Saint-Germains, et la tête angélique de la jeune fille reposait sur le cœur de son fiancé, pareille à la fleur qui s'incline, moissonnée avant le temps.

« Paix à ton cœur brisé et à ta tombe virginale,
« Heureuse de ne perdre de la vie que ce qu'elle a de plus amer!
« Ta douleur, quoique profonde, quoique fatale, fut pour toi la première.
« Heureuse, trois fois heureuse, de ne point connaître les angoisses de l'absence!
« Celles de la honte, de l'orgueil, de la haine, de la vengeance!
« Celle du remords surtout! ce tourment redouté, plus affreux que la folie!
« Ce ver qui ne dort point — qui ne meurt jamais!
« Qui s'enlace autour du cœur, l'épouvante et le déchire.
« Ah! que ne peut-il le dévorer — puis partir! »

Ils furent déposés ensemble dans le même tombeau. Quelque chose d'étrange, de précipité, de mystérieux, enveloppa ce tragique événement. Un examen secret eut lieu. Mais l'état précaire dans lequel on avait vu lord Saint-Germains depuis son enfance la plus tendre semblait expliquer par des causes suffisantes cette soudaine catastrophe. Néanmoins, il fut décidé que ses funérailles seraient célébrées sans pompe et sans éclat.

VII

Ce fut par une belle matinée d'automne que je revins de mon voyage:

Digitized by Google

le jour était d'un gris clair et vaporeux ; le soleil commençait à pénétrer le brouillard léger et à illuminer la cime des arbres. Les oiseaux, alors en petit nombre, abrités sous leur feuillage, égayaient encore la saison par leur gazouillement. Je suivais mon chemin sans trop me presser, jouissant de cette douce tranquillité d'esprit et de ce bien-être général que donne l'habitude de se lever de grand matin. Mais quand j'entrai dans Carstones et que je traversai les rues dont l'aspect m'était si familier, je fus frappé de l'air de tristesse qui semblait y régner. En regardant autour de moi, je m'aperçus que toutes les boutiques étaient fermées, et qu'on avait fait rentrer dans les maisons tous les enfants qui d'ordinaire se livraient à leurs jeux bruyants sur la place du marché. On voyait peu de passants ; mais beaucoup d'habitants de la ville étaient sur le seuil de leurs portes, pendant que des visages de femmes se montraient aux fenêtres. Tout à coup la cloche de l'église, située à une courte distance de Carstones, sur une verdoyante colline, commença lentement à sonner. Le glas funèbre m'a toujours fait éprouver une impression de tristesse ; mais à ce moment il me serra le cœur à un point dont je ne pouvais moi-même me rendre compte. Je pressai le pas de mon cheval, et, à peine arrivé à ma porte, jetant les rênes à mon domestique qui venait à ma rencontre, je lui demandai ce qui était arrivé ; pourquoi toutes les boutiques étaient fermées.

« A cause des funérailles de lord Saint-Germains, qui se font aujourd'hui. »

Je crus que j'allais tomber de ma hauteur sur le pavé.

« Lord Saint-Germains ! Que voulez-vous dire, Richard ?

« Il doit être enterré aujourd'hui, et miss Lilia aussi. On dit que ce sera une très-belle cérémonie à voir. Mais personne de nous n'aura le cœur de la regarder ; car jamais on n'a vu descendre au tombeau un homme meilleur que celui qu'on y portera aujourd'hui. »

Et en même temps cet homme essuya ses yeux du revers de sa main.

J'entrai à la hâte dans la maison. L'on n'y voyait point, comme de coutume, Judy aller, venir et s'agiter de tous côtés : elle était assise dans le salon.

« Eh ! bien, Judy, m'écriai-je, que me dit-on ? Qu'est-il arrivé ?

— Oh ! mon frère ! quel événement !

— On me dit, mais non ! c'est impossible ! Le marquis, sans doute, mais *lui* ne peut être mort. Ne l'aurais-je pas su ?

Digitized by Google

— Non, non, ce n'est pas le marquis ; c'est lord Saint-Germains. Et lord Louis est venu ici lui-même, que Dieu le conserve ! pour demander quand vous seriez de retour, parce qu'il voulait que vous fussiez présent aux funérailles. Il prend les choses à cœur, le pauvre jeune gentilhomme, comme si son frère n'avait pas eu son pareil dans le monde. »

Elle allait poursuivre sur le même ton ; mais je la priai de me dire tout sans commentaires. Ce fut alors que j'appris, au milieu de beaucoup d'interruptions, la plus grande partie de ce que j'ai précédemment rapporté.

Je n'écris point ici ma propre histoire, et je ne m'arrêterai point sur ce que je ressentis. J'accompagnai jusqu'à leur dernière demeure les restes des deux êtres que j'avais aimés et respectés le plus sur la terre. Je vis la longue procession descendre du château et traverser tristement les rues de Carstones. Le lugubre cortége, les plumes noires et flottantes des chevaux, la foule désolée qui suivait, tout ce spectaale est encore devant mes yeux. Enfin, je vis lord Saint-Germains déposé dans le caveau de ses ancêtres, avec sa fidèle Lilia à ses côtés. Lord Louis l'avait voulu ainsi. Je n'oublierai jamais ce dernier, lorsque, debout et couvert d'un long manteau de velours noir, il inclina sa belle tête sur le cercueil de son frère : ses pleurs devinrent des sanglots, pendant qu'il appelait, vainement, hélas ! Saint-Germains et Lilia. De ce moment, il devint cher à mon cœur.

Le pauvre marquis était aussi fort affligé ; il manifesta ses regrets avec une simplicité vraie, dont tout le monde fut ému.

Quant aux assistants et à tout le voisinage en général, peu de morts auraient pu exciter parmi eux autant de sensation. Lord Saint-Germains fut profondément et universellement regretté. Pendant la courte durée de sa carrière, le pouvoir de son active intelligence avait été senti et apprécié de tous. L'idée de le voir devenir par la suite seigneur de ce vaste domaine, et pour ainsi dire chef du comté, avait été envisagée avec une satisfaction générale.

Il sembla pendant quelque temps que rien ne pouvait consoler lord Louis (car je continuerai de l'appeler de ce nom). Il avait aimé, il avait honoré Saint-Germains plus qu'aucun autre sur la terre, et insensible dans ces premiers instants à la brillante perspective qui venait de s'ouvrir devant lui, il manifesta sans aucune affectation qu'un tel homme, un tel frère était d'un bien autre prix à ses yeux

Digitized by Google

que des châteaux et des terres, des métairies et des billets de banque. Il quitta promptement le séjour de Brandon, comme si tout ce qui se rattachait à ce lieu n'eût éveillé en lui que de pénibles souvenirs.

Mais, nous le savons tous, les flots succèdent aux flots. Les eaux de l'oubli passent bientôt sur la tombe des plus sages, des plus vertueux, de ceux qui ont été le plus chéris et le plus respectés. La sensation douloureuse que la mort soudaine de lord Saint-Germains avait excitée, la pitié qu'avait inspirée la fin prématurée de la jeune et aimable Lilia, se dissipèrent peu à peu, et au bout de quelques mois toutes choses avaient fini par reprendre leur cours accoutumé.

La marquise avait été longtemps à se remettre de la violente agitation à laquelle elle avait été en proie dans la nuit effroyable de la mort de lord Saint-Germains. Elle fut, durant plusieurs semaines, hors d'état, non-seulement de se montrer aux personnes du dehors, mais encore de se mêler à la société de sa propre famille. Son aspect avait entièrement changé; elle était devenue pâle, et se plaignait de ce que le seul bruit causé soudainement par une porte fermée la faisait trembler, ou même tomber en faiblesse. Je la vis un peu plus de quinze jours après la mort de lord Saint-Germains. Je reconnus que le système nerveux était chez elle dans un état déplorable. Et quand je me représentais le maintien si fier, si orgueilleux, si glacial que je lui avais toujours vu, je ne pouvais me défendre d'un sentiment de compassion, en observant le changement qui s'était opéré en elle. Ses regards exprimaient l'inquiétude et la terreur; elle ne pouvait dormir la nuit, ni reposer le jour; en un mot, elle me paraissait atteinte d'une affection nerveuse des plus prononcées.

Holdfast, qui m'avait toujours déplu, était devenue, selon moi, plus maussade, plus désagréable que jamais. Ses attentions non-seulement assidues, mais bassement serviles envers sa maîtresse, avaient changé de caractère. Elle était à la vérité toujours également assidue, mais ses soins étaient plutôt ceux d'une gouvernante soigneuse, quoique d'humeur chagrine, pour un enfant capricieux, que le service respectueux d'une femme de chambre à l'égard de sa noble maîtresse.

Le temps néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, entraîne tout avec lui. Les mois succédèrent aux mois. La maladie de la marquise se calma par degrés, et à la fin de l'année elle était redevenue plus

Digitized by Google

altière, plus arrogante, plus froide encore qu'auparavant. Elle commença bientôt à s'enorgueillir sans déguisement des brillantes espérances offertes à l'avenir de son fils ; car, dans les premiers moments, elle avait été si insensible à toute espèce de satisfaction que celle-ci même n'avait paru la toucher que faiblement. Bientôt elle affecta des airs d'autorité plus marqués qu'elle n'avait encore fait, et joua enfin avec plus de hauteur que jamais le rôle d'une grande dame, presque celui d'une grande princesse.

Dix-huit mois s'étaient passés ainsi, et le jour s'approchait où lord Louis allait devenir majeur. Il ne s'était jamais livré aussi entièrement qu'on aurait pu s'y attendre aux sentiments de satisfaction que la perspective d'un si magnifique héritage était de nature à faire naître, quoique je ne prétende pas dire qu'il fût tout à fait insensible aux avantages que l'avenir lui promettait. Toutefois il avait dit à sa mère qu'il n'avait aucun désir que le moment de sa majorité fût signalé avec éclat. Mais le goût passionné qu'elle avait pour le faste et pour la représentation n'avait rien perdu de sa vivacité, en même temps que son idolâtrie pour son fils était devenue plus exaltée que jamais. Elle déclara qu'elle voulait que sa majorité fût célébrée comme elle devait l'être pour un jeune seigneur d'une si haute naissance, destiné à une si brillante fortune et si heureusement doué par la nature. Elle insista en même temps pour que cette fête eût lieu au château de Brandon ; car ce domaine étant le plus considérable de ceux qui appartenaient à la famille, c'était là seulement, disait-elle, que l'on pouvait célébrer d'une manière convenable des réjouissances en l'honneur de son héritier.

La vue seule du château me remplissait de mélancolie. Tout le côté ancien que lord Saint-Germains avait habité était fermé depuis sa mort et entièrement abandonné. J'observai même, sans pouvoir m'en expliquer le motif, qu'il n'y avait pas un domestique de la maison qui voulût y entrer, même en plein jour, s'il pouvait l'éviter.

Quant à moi, je fuyais soigneusement tout ce qui pouvait me rappeler une perte si profondément regrettée, d'autant plus que le sentiment de tristesse qu'elle m'avait laissé s'associait dans mon esprit avec une défiance pénible, avec une sorte de soupçon vague et douloureux. Je ne pouvais jamais voir mistriss Holdfast sans éprouver une espèce de frisson involontaire. Son aspect produisait sur moi une impression plus désagréable que jamais, et je surprenais parfois dans

Digitized by Google

son regard une expression qui avait quelque chose de véritablement infernal.

Comme je viens de le dire, toute cette partie du château était demeurée déserte; car il est inutile d'ajouter que mistriss Cartwright était partie de Brandon immédiatement après que les derniers devoirs avaient été rendus aux deux seules personnes qui lui fussent chères, et elle s'était choisi une retraite éloignée où elle attendait patiemment, comme elle me l'écrivit, le moment où elle serait rappelée d'un monde où elle ne pouvait plus accomplir de mission utile.

J'ai dit aussi que lord Louis paraissait éprouver les mêmes sentiments que moi. Il venait très-rarement à Brandon, et avait manifesté à plusieurs reprises une répugnance marquée à l'idée de remplir de ces réjouissances tumultueuses un lieu qui lui rappelait des scènes si funestes. Mais la marquise l'avait résolu, et le 10 de juillet fut désigné pour célébrer une fête dont la magnificence n'avait point encore eu d'exemple dans les annales de la famille.

Des tables furent dressées pour cinq cents personnes dans cette vaste et riante prairie de Brandon, environnée de forêts en amphithéâtre et couronnée à son extrémité par les hautes tours placées aux angles de l'imposante façade de ce château ou palais féodal, car on pouvait lui donner indifféremment l'un ou l'autre nom. La première table fut réservée dans cette occasion pour les hôtes les plus nobles, et au-dessous de celle-ci, comme dans les temps anciens, d'autres tables furent placées pour tous les autres conviés, jusqu'aux plus pauvres tenanciers et au dernier serviteur de la famille. Les tables étaient couvertes de vaisselle d'or et d'argent, chargées de viandes de toute espèce, parées des plus beaux fruits et des plus belles fleurs, ornées enfin d'une profusion de porcelaines et de cristaux étincelants.

L'assemblée était brillante. Des groupes de personnages vêtus avec la plus somptueuse élégance étaient dispersés sous les arbres, ou se promenaient autour des tables en admirant tous ces préparatifs. La musique de plusieurs orchestres retentissait au loin. Les sons vibrants de la trompette résonnaient bruyamment à travers les bois, servant comme de signal ou de premier avertissement que l'heure du banquet n'était pas éloignée. Le jour, d'une admirable pureté, était éclairé par un de ces soleils resplendissants qui, lorsqu'ils illuminent nos

Digitized by Google

campagnes, avant que les chaleurs aient desséché la verdure des bois et jauni l'émeraude du gazon, produisent un si ravissant spectacle.

Quelle scène de splendeur ! On voyait la marquise dans une parure dont l'éclat surpassait tout ce que j'aurais jamais pu imaginer. Un bandeau de pierreries brillait comme une couronne sur ses cheveux d'un noir d'ébène ; elle était encore remarquablement belle. Ses filles, vêtues avec une fastueuse recherche, étaient autour d'elle, et son mari à ses côtés. Il me semble les voir encore, images vivantes d'une prospérité qui ne craint aucun revers. Mais alors mes pensées étaient loin de là ! Elles étaient toutes concentrées sur cette tombe où tant de bonté, tant de vertus étaient ensevelies pour jamais et oubliées de tous peut-être, excepté de moi seul.

Je songeais aussi à la première lady Brandon, à sa carrière de bienfaisance sitôt terminée. Je comparais les sentiments élevés et généreux de sa belle âme, à l'injustice, à l'égoïsme, à la sécheresse de celle qui maintenant occupait sa place. La marquise actuelle, assise comme sur un trône dans la grande salle du château, recevait les hommages de la multitude. Des félicitations sans nombre lui étaient adressées sur le fils en qui elle avait mis tout son orgueil. Tous ses coupables et vaniteux désirs étaient satisfaits. Elle voyait enfin ce fils adoré en possession de la place de son frère.

Le dîner avait été annoncé pour sept heures, et il était près de six heures et demie : cependant lord Louis ne s'était point encore montré. Plusieurs personnes demandèrent à sa mère pourquoi on ne le voyait point.

« Il préside, je crois, aux derniers arrangements de la salle de bal, répondit-elle ; et il ne tardera point à venir. » Mais, au bout de quelques minutes, des signes de vive contrariété commencèrent à se manifester sur son altière physionomie. Elle se tourna vers moi et me pria de sonner.

« Allez avertir lord Louis que je l'attends ici, dit-elle à celui de ses gens qui se présenta.

— Milord est sorti, milady.

— Que dites-vous ? Cela est impossible !

— Il y a deux heures environ que je l'ai vu monter en voiture avec un autre jeune seigneur.

— Pour aller où ?

— Je ne sais rien de plus, milady.

Digitized by Google

— Faites descendre le valet de chambre de lord Louis, » dit-elle à cet homme d'un ton d'impatience.

Quelques instants après le valet de chambre entra dans la salle et s'approcha respectueusement de la marquise.

« Où est votre maître ? lui demanda-t-elle.

— Il est sorti, milady.

— Pourquoi sortir à pareille heure et dans un jour comme celui-ci ? reprit la marquise, sans chercher à déguiser sa mauvaise humeur.

— Pour faire une promenade, milady, avec milord Clare.

— Quelle ridicule fantaisie ! à l'heure de s'habiller !

— Pardonnez-moi, milady ; ils étaient habillés tous les deux ; mais comme le temps était magnifique, milord, encouragé d'ailleurs par son amis, n'a pu résister au désir d'essayer le nouvel attelage dont milady lui a fait présent ce matin ; et comme il était encore de bonne heure, sa seigneurie a pensé qu'il lui restait assez de temps pour être de retour une demi-heure avant le dîner.

— Lord Louis ! voici lord Louis ! » s'écrièrent à la fois plusieurs voix sortant d'un groupe de jeunes gens rassemblés sur le perron de la grande salle.

Un rayon de joie dissipa aussitôt le nuage qui obscurcissait les traits de la marquise. Elle se leva précipitamment, et, suivie de ses filles, elle descendit pour recevoir au bas de l'escalier du perron le héros de la fête et le futur héritier de tant de riches domaines.

On apercevait effectivement les deux jeunes lords à peu de distance dans la longue avenue qui précédait l'une des entrées du parc. Lord Louis, le front radieux et le visage animé des plus brillantes couleurs de la santé, était avec son ami dans un léger phaéton attelé de quatre chevaux qu'il conduisait lui-même à grandes guides, avec une adresse et une bonne grâce remarquables : il franchit rapidement la grille, et au même instant des vivats, des hourras sans nombre saluèrent son arrivée. A ce bruit, auquel se mêlèrent aussitôt les sons éclatants des trompettes, les chevaux, qui étaient jeunes, ombrageux et à peine dressés, furent saisis d'épouvante, et s'emportèrent avec une telle vigueur qu'il devint impossible à lord Louis de s'en rendre maître, malgré ses puissants efforts.

Les cris d'effroi qui succédèrent de toutes parts aux joyeuses acclamations de la foule ne faisaient qu'exciter encore les chevaux à presser leur course. Sans suivre aucun chemin tracé, ils avaient cepen-

Digitized by Google

dant pris la direction du château; mais au moment où ils passaient devant le perron, le phaéton heurta malheureusement un des échafaudages préparés ponr l'illumination. Le choc fut tellement rude que lord Louis et son compagnon furent lancés hors de la fragile voiture, qui fut brisée en éclats. Lord Clare roula sur le gazon sans se faire beaucoup de mal; mais Louis, jeté violemment sur les degrés demarbre, tomba sans mouvement aux pieds de sa mère. Frappé à la tempe, le malheureux jeune homme avait été tué sur le coup, et je vis cette scène de joie et de triomphe se changer soudainement en une scène de désolation et de deuil. La confusion qui suivit ce déplorable événement m'empêcha de discerner ou de me rappeler ce qui se passa immédiatement après. Cependant, je vis passer près de moi la marquise, que l'on emportait, avec ses vêtements et ses cheveux en désordre et poussant des cris de désespoir.

Je vis mistriss Holdfast aidant à la soutenir, quoiqu'en tremblant elle-même de tous ses membres.

Les trois jeunes filles, consternées, suivaient leur mère en pleurant, et toute la brillante assemblée s'était bientôt dispersée, pour fuir l'affligeant spectacle d'une famille plongée dans la douleur.

Enfin, je vis le corps inanimé de lord Louis : quatre jeunes gens, ses amis de collége, vêtus avec toute la recherche d'une extrême élégance, mais dont les cheveux étaient dressés sur leurs têtes nues et les visages pâles d'horreur, portaient au milieu d'eux cette forme privée de sentiment. Sa tête, toujours belle, était penchée sur son épaule; ses traits immobiles étaient empreints d'une douce sérénité.

Toute cette scène m'avait littéralement pétrifié; elle avait passé devant mes yeux comme une affreuse vision, et je demeurai à la même place jusqu'au moment où je m'entendis appeler à haute voix. « M. Wilson! Où est M. Wilson? Ne pourrait-il trouver quelque moyen? Ce n'est peut-être qu'un évanouissement! »

On vint à moi, et l'on m'entraîna dans le château. Hélas! il n'y avait aucun moyen à employer pour rappeler lord Louis à la lumière. La tempe avait rencontré l'angle du degré de marbre : le crâne était brisé en deux endroits. Le visage avait été épargné; mais la vie était absolument éteinte.

Les trois sœurs étaient dans le vestibule, et, mettant de côté tout orgueil, toute étiquette, me criaient : M. Wilson! M. Wilson, venez auprès de maman.

Digitized by Google

Je courus dans la chambre de la marquise, que je trouvai en proie au délire de la folie : elle poussait des cris aigus, arrachait à pleines mains ses cheveux hérissés ; et ses yeux étaient dilatés d'horreur.

« Oui, je le vois ! je le vois ! il est encore ici. Il est venu comme l'archange redoutable. Il tenait à la main son épée flamboyante. Il m'a frappé au cœur. Tout est fini maintenant. Louis ! Louis ! Louis ! toi pour qui j'ai risqué le salut de mon âme ! offensé Dieu, appelé sa puissante et inexorable colère ! Où es-tu ? où es-tu ? Perdu, anéanti pour toujours ! Est-ce toi que je vois à mes pieds ? ma joie ! ma vie ! mon fils ! »

A mesure que la marquise parlait, son égarement semblait s'accroître et devenait de plus en plus effrayant.

« Encore lui ! il vient pour me frapper. Me voici ! me voici ! Mais cachez-moi, ô Dieu tout puissant ! dérobez-moi à sa colère. Ah ! » En poussant ce cri, le plus terrible que j'aie jamais entendu, elle saisit Holdfast par le bras avec tant de force qu'on eût dit que ses doigts entraient dans la chair. « Est-ce vous horrible, furie ? Saisissez-la ! arrêtez-la ! Elle a acheté le poison. Elle l'a versé dans la tasse. Je l'ai vue sourire, l'odieuse créature. J'ai vu son sourire pendant qu'elle commettait le crime ! l'insidieuse vipère, instrument de tentation ! Saisissez-la, arrêtez-la, livrez-la aux plus affreuses tortures ! Elle nous a tous assassinés. Elle a damné mon âme immortelle ! »

Mistriss Holdfast demeura muette et terrifiée à cette apostrophe. Hors d'état de se défendre, et perdant toute sa présence d'esprit habituelle, paralysée en quelque sorte, elle fixait un regard stupide sur la marquise. Alors, je marchai droit à elle.

« Mistriss Holdfast, ceci devient sérieux, lui dis-je. Il s'est passé ici quelque chose d'étrange, quelque ténébreux mystère qui doit être pénétré. Lady Mary, oserai-je vous supplier d'appeler à mon aide ?

— Que voulez-vous dire monsieur ? répliqua enfin Holdfast avec aigreur. Laissez-moi aller, je vous prie. »

Mais je persistai à la retenir, pendant que la marquise, dont l'esprit était évidemment égaré, continuait dans son délire à proférer les paroles les plus incohérentes.

Elle fut réduite à ce triste état pendant le reste de sa vie. Jamais on ne vit renaître en elle la moindre lueur de raison.

Mistriss Holdfast fut mise en accusation, jugée et exécutée. Il fut prouvé qu'elle avait été à ma pharmacie, le soir même qui avait pré-

Digitized by Google

cédé la mort de lord Saint-Germains, et qu'elle y avait acheté le poison de Judy, ce que celle-ci confessa, non sans beaucoup de circonlocutions et de détours.

Le château de Brandon fut entièrement déserté; il a toujours été fermé depuis lors.

J'ignore ce que sont devenues les trois jeunes sœurs; j'ai cependant entendu dire que ces leçons terribles n'avaient pas été sans profit pour elles. Le vieux marquis vit encore. C'est tout ce que je puis me rappeler de cette triste histoire, dont je n'ai pu écrire les dernières pages sans éprouver un douloureux serrement de cœur.

FIN

Digitized by Google

EXTRAIT

D'UNE LETTRE D'UN EVÊQUE FRANÇAIS

SUR LES NOMINATIONS ÉPISCOPALES.

La question des siéges vacants est encore en suspens. On en a récemment annoncé une solution à laquelle nous avons refusé de croire : on ne peut se permettre un *mouvement d'évêques* comme un *mouvement de préfets*. On s'arrête donc sur le bord du précipice : mais on y touche. Dans cette occurrence, nous croyons devoir publier l'*extrait d'une lettre écrite récemment par un de nos évêques les plus éminents à un membre du clergé*. Nous n'avons pas besoin de recommander ce morceau à nos lecteurs ; ils y apprécieront comme nous la noblesse et la modération du langage, la sagesse des pensées, la profondeur des vues. Qu'il nous suffise, pour fixer le caractère de notre publication, de déclarer qu'il n'y a point ici de *fiction littéraire*, et que l'*extrait* que nous donnons a positivement l'origine qui lui est assignée par son titre.

MON CHER AMI,

On se préoccupe beaucoup dans le monde religieux, et non moins peut-être dans le monde qui ne l'est pas, de la succession du vénérable cardinal Bernet. Que vont faire les ministres? Une première combinaison a échoué, et n'a servi qu'à

Digitized by Google

faire mieux ressortir et l'attachement d'un évêque pour son troupeau, et le peu de sympathie de tel autre troupeau pour tel autre évêque. Mais ce n'est là encore qu'un point de détail, et, pour quiconque réfléchit, une question d'intérêt général domine évidemment cette question d'intérêt particulier.

Maintenant, comme naguère, le gouvernement cherche-t-il avant tout dans l'épiscopat le bien de la religion? Et se fait-il à lui-même l'honneur de croire que le prêtre digne d'être évêque ne peut être son ennemi? Ou bien, a-t-il peur de la vertu, et veut-il acheter une sécurité trompeuse au prix des intérêts de la foi et de la prospérité de l'Eglise? Voilà ce qu'on se demande.

C'est déjà un grand mal que cela soit une question. Il y a quelques années ce n'en était pas une. Les hommes du pouvoir montraient alors des dispositions si favorables à la France catholique, ils faisaient si loyalement sortir des rangs pour l'épiscopat, ceux d'entre les prêtres qu'ils croyaient les meilleurs, que nul, quelle que fût sa couleur politique, pour peu qu'il eût de foi, ne pouvait s'empêcher de bénir en ce point la marche des affaires. «Eh bien, nous n'aimons pas les hommes de ce régime, se disaient leurs adversaires politiques, mais nous rendons justice à leurs actes. On ne saurait s'y mieux prendre pour se faire pardonner. En traitant comme ils font les intérêts de l'Eglise, ils nous forceront à leur passer quelque chose au point de vue politique. »

Voilà ce qu'on disait, et le gouvernement s'en trouvait tout aussi bien que la religion; et là où il ne rencontrait pas encore d'affection, il rencontrait au moins de la reconnaissance. C'était beaucoup pour un état de choses si récent et encore si mal affermi.

Aujourd'hui la marche paraît changée. Si l'on considère certains choix, si l'on pèse certains mots, on se sent porté à croire qu'à une allure franchement bienveillante pour les intérêts religieux, le gouvernement veut substituer maintenant un système beaucoup moins noble: système calqué sur ce qui se passe

Digitized by Google

dans les luttes électorales; c'est-à-dire, système à la fois de promesses et de menaces, de séductions et d'intimidations. Par suite, la faveur du gouvernement serait désormais acquise, dans le clergé, non aux plus méritants, mais aux plus complaisants; tandis que les choses (même justes) seraient à peine à espérer pour quiconque agirait ou parlerait avec un peu d'indépendance. On va jusqu'à dire, et c'est ce qu'ont fait les deux organes les plus accrédités du pouvoir, les *Débats* et *la Presse;* on va jusqu'à dire que la plus haute dignité de l'Eglise, le cardinalat, doit être aujourd'hui, entre les mains qui nous gouvernent, un moyen d'encourager le servilisme et de payer le silence.

Que le gouvernement y prenne garde : ce chemin n'est pas sûr. Il peut sans doute trouver parmi nous des âmes vénales : il y en a partout; le collége même des apôtres a eu la sienne. Mais la difficulté n'est pas précisément de faire de la corruption : la difficulté est de la faire avec fruit; or, je ne pense pas que le gouvernement y parvienne. Quelques évêques ambitieux sont pour un Etat d'assez tristes auxiliaires. Ils vont à lui, cela est vrai; mais ils vont à lui, seuls. Ils n'amènent à leur suite ni leur clergé ni leur peuple. Ils apportent de la complaisance; ils n'apportent pas d'influence. C'est de l'encens qu'ils donnent et non des armes. Faut-il pour cela faire tant de frais, et s'aliéner la partie saine, la partie honorable et sagement dévouée du clergé catholique? Non, non! Un Etat est mal inspiré qui fait plus de cas de ses courtisans que de ses soldats.

Je le dis avec conviction, il n'y avait rien de plus noble, mais il n'y avait rien aussi de plus habile que le mode employé jusqu'ici par le gouvernement pour le choix des évêques. Il cherchait uniquement les meilleurs sujets, ceux que désignaient plus manifestement les suffrages de l'épiscopat et des hommes religieux. Il ne s'enquérait pas des opinions, il s'enquérait des mérites. Il ne demandait pas qu'on l'aimât, il lui suffisait qu'on aimât son devoir. Il faisait ainsi à l'Église un grand bien; mais

Digitized by Google

il s'en faisait également un très-grand à lui-même. Il gagnait tous les jours du terrain parmi les hommes de cœur et de foi; il se ralliait les catholiques; il s'attirait le respect des populations sur la fidéité desquelles on peut le plus compter; il se donnait, par les mains de la religion, cette force morale, cette espèce de baptême politique que lui rendait si nécessaire son origine; enfin, tout gouvernement qu'il est, il expérimentait la vérité de cette parole : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis.*

Pourquoi a-t-il changé? Pourquoi a-t-il craint? C'est un problème que l'avenir se charge de résoudre. Mais ce qu'il est facile, en attendant, de pressentir, c'est que si réellement le gouvernement s'inspire aujourd'hui, dans nos affaires, d'une politique ombrageuse et mesquine, nous ne tarderons pas à voir de bien tristes choses. L'Église souffrira; car elle sera livrée à toutes les passions mauvaises qu'enfantent d'un côté la peur, et de l'autre l'intrigue; mais le gouvernement aussi souffrira. Il portera la peine de sa défiance, la peine de sa faiblesse. Qu'il se rappelle, s'il en doute, certains choix faits dans le principe sous l'empire de préoccupations vulgaires. Qu'il se rappelle Dijon, qu'il se rappelle Avignon. Qu'a-t-il recueilli alors en échange de sa prudence excessive et de ses combinaisons par trop humaines? Que d'embarras! que de déboires! Et cependant, il faut le reconnaître, ceux qu'il avait nommés étaient des hommes graves, respectables par leur âge, irréprochables dans leurs mœurs. Mais on savait qu'il comptait de leur part sur quelque complaisance politique. C'en fut assez; les difficultés allèrent toujours croissant, et elles ne finirent que par la mort de l'un et la démission de l'autre.

Je pourrais citer des circonstances plus récentes et non moins significatives. Qu'est-il arrivé, en ces derniers temps, lorsqu'il s'est agi de nommer un cardinal? Le gouvernement a écouté des motifs peu élevés. Il s'est consulté, il s'est recherché lui-même. Il n'a pas voulu honorer, il a voulu récompenser, il a voulu avertir. Eh bien! il a par cela même atténué le mérite de

Digitized by Google

son choix, et il s'est placé dans une situation compromettante et difficile. Ainsi, il croyait trouver chez l'archevêque choisi un prélat séparé de ses collègues et désavouant leur conduite dans la question de l'enseignement. Il s'est trompé : ni le Pape ni l'archevêque ne se sont laissés prendre au piége. Grégoire XVI a fait une chose souverainement digne et du Saint-Siége et de la pourpre romaine : il a voulu que le futur cardinal eût le mérite de dire, sinon mieux, du moins plus haut qu'il n'avait fait, ses sentiments véritables sur la question si importante de nos libertés publiques ; et le futur cardinal a compris cette pensée, et il a répondu à l'appel du Pape ; et l'on a vu avec admiration celui-là même dont le gouvernement entendait payer le demi-silence, faire de nouveau, mais avec plus d'éclat que d'abord, une profession de foi, en matière d'enseignement, toute semblable à celle de l'épiscopat français. Et ainsi se sont dissipés les nuages et les doutes dont, avec plus d'adresse que de justice, on avait voulu entourer l'un des plus vénérés prélats du royaume.

Grande leçon ! Puisse le gouvernement en profiter ! Je le désire pour lui, je le désire pour nous. Notre cause est un peu la sienne. C'est prêter à gros intérêts que de prêter à la religion. Rarement le bien qu'on lui fait ne retourne pas à sa source.

Vous m'avez dit vos pensées, mon ami ; je vous ai dit les miennes ; j'y joins la nouvelle assurance de mon entier et invariable attachement.

***

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 novembre 1846.

EXTÉRIEUR. — Abolition de la république de Cracovie. — Pour quiconque envisage les choses de leur côté sérieux, l'obligation dans laquelle nous sommes de présenter tous les quinze jours le tableau de la politique universelle a quelque chose de passablement extraordinaire. Cette impression s'accroît encore quand l'habitude des travaux historiques a laissé dans l'esprit la conviction que le coup d'œil des contemporains n'est pas sûr, et que la perspective du passé révèle seule le vrai caractère des événements. Nous n'en devons pas moins employer le ton le plus affirmatif, comme si nous étions dans la confidence de tous les cabinets de l'Europe à la fois. Si nous n'étions certains que tout lecteur judicieux nous tient compte de la difficulté de notre position, il nous faudrait renoncer à accomplir cette tâche impossible.

Nous croyions, il y a quinze jours, à une position difficile, mais sûre. La mauvaise humeur de l'Angleterre à propos des mariages espagnols nous semblait devoir s'évanouir en vaines protestations; le continent, qui n'aime guère l'Angleterre plus que nous, était, à nos yeux, entraîné nécessairement à résister aux arrogantes prétentions de la reine des mers. L'aspect général de l'horizon politique confirmait ces prévisions; nous ne consentions pas même à considérer comme un symptôme contraire, le consentement donné par l'Autriche au mariage de M. le duc de Bordeaux. Sans doute le célèbre chancelier d'Etat devait garder une blessure profonde de l'acquiescement officiel du gouvernement français aux protestations de l'opinion

Digitized by Google

publique contre les massacres de la Gallicie. Mais s'il était vrai que l'empereur d'Autriche, pour complaire à notre gouvernement, eût différé son consentement à l'union du chef de la branche aînée des Bourbons avec une princesse de Modène (conduite assurément bien dépourvue de dignité, et que, par conséquent, nous n'aurions jamais supposée *à priori*), nous comprenions que, sans risquer une rupture, M. de Metternich eût profité de la première occasion favorable pour satisfaire un peu sa rancune et dégager l'honneur de la maison impériale. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement français, en vue d'un avantage bien supérieur, était résolu de prendre l'affaire du consentement de l'Autriche en aussi bonne part que possible.

Au milieu des avantages qui ressortaient pour notre pays de l'union passive du continent contre l'Angleterre, nous prévoyions néanmoins une grave difficulté. Le cabinet des Tuileries était évidemment condamné à une concession de silence sur les affaires et les intérêts de la Pologne. On ne pouvait raisonnablement rien exiger de lui au-delà de la protection amicale de l'émigration. Quant au sol polonais, il semblait condamné à cacher avec soin longtemps encore les semences de liberté qu'il recèle pour l'avenir. C'est en ce sens que nous disions dans notre dernière revue qu'actuellement la *France ne pouvait rien pour la Pologne*. Mais on a toujours tort de préjuger de la justice et du bon sens de ceux qui ont violé une fois, à la face des hommes, les droits de l'équité et de la raison. Nous ne croyions certes pas les troupes *protectrices* prêtes à évacuer la république de *Cracovie;* nous n'imposions pas à la France l'obligation de renouveler en ce moment ses vaines réclamations pour l'établissement d'un consulat dans cette ville; mais nous gardions encore, malgré tous nos griefs, assez de considération envers les puissances du Nord pour les croire incapables de profiter grossièrement de la discorde entre la France et l'Angleterre pour déchirer les traités de Vienne, et mettre ainsi le comble aux iniquités dont la Pologne a été victime depuis le partage de 1772.

Que lord Palmerston ait participé, au moins d'une manière indirecte, à ce crime politique, c'est ce que le langage du *Times* nous paraît mettre hors de doute. Pour comprendre notre vraie situation, il importe d'étudier avec soin les phases que ce journal, le *journal anglais* par excellence, a fait subir à sa polémique depuis la victoire de M. Bresson à Madrid. Dans le premier moment, il a pris au mot

Digitized by Google

les reproches de l'opposition en France, et s'est attendu à un mouvement de retraite de la part de notre gouvernement; il a compté ensuite sur l'explosion de la guerre civile en Espagne; puis, déçu de cette double espérance, il a paru reculer à son tour, il a simulé des sentiments hostiles à lord Palmerston, et a fait entendre que l'Angleterre se contenterait, pour se réconcilier avec M. Guizot, d'un traité de commerce fondé sur le principe du *libre échange*.

Tandis qu'il amusait le tapis de cette manière, et que quelques-uns de nos journaux se laissaient prendre à ce semblant de repentir, l'œuvre souterraine s'accomplissait, et, à la *veille* du jour où notre gouvernement devait recevoir la communication officielle de la *suppression* de la république de Cracovie par les trois puissances du Nord, le *Times* faisait volte-face, et nous décochait ces paroles que nous ne saurions trop méditer :

« Le gouvernement français doit se préparer à subir toutes les « conditions et toutes les indignités. On a commencé à Vienne..... « Le mariage du duc de Bordeaux vient d'être célébré ; mais la poli- « tique actuelle de la France envers l'Autriche lui commande de re- « cevoir l'affront en s'inclinant, tandis que le duc de Bordeaux prend « sa place dans la parenté la plus rapprochée de la famille impé- « riale. En Italie, Pie IX avait eu le concours et l'appui du cabinet des « Tuileries, et la politique romaine, dans ces six derniers mois, avait « porté un coup fatal à la prépondérance de l'Autriche sur les Etats « italiens. On annonce aujourd'hui, et l'on croit généralement que « des concessions récentes vont rendre à l'Autriche tout ce qu'elle « avait perdu. La France vient de rappeler au Pape que ses réformes « seraient fragiles s'il les faisait avant d'avoir obtenu la sanction du « pouvoir autrichien. En Suisse, on s'attend à une collision violente « au printemps prochain entre la Diète radicale et les cantons ca- « tholiques. Le prince de Metternich est assuré désormais que la « France ne s'opposera plus à son intervention armée au sein de la « Confédération. Il est fort probable également que M. Guizot se ren- « dra la Prusse favorable en renonçant à l'attitude qu'il a prise dans « le débat entre l'Allemagne et le Danemark, sur la question des du- « chés ; et pour obtenir l'honneur insigne d'un ambassadeur russe à « Paris, la cour de Neuilly est prête à tout abandonner, *depuis Cra- « covie* jusqu'à Constantinople. Tel est le prix que va coûter à la France « le mariage espagnol !... »

Digitized by Google

Sans entrer dans la critique de toutes les suppositions que cet article renferme, et tout en convenant que le tableau a été chargé à dessein, nous n'en devons pas moins y reconnaître un symptôme de la conduite tenue par le ministère anglais pour conquérir de la part des autres grandes puissances une sympathie qui, dans le premier moment, lui avait été refusée. Et qu'on ne s'imagine pas que le noble lord ait été le moins du monde embarrassé du contraste qu'allait offrir son inaction actuelle avec le langage énergique qu'il a tenu récemment dans le Parlement anglais, à l'occasion des massacres de la Gallicie. Le *Times* a déjà répondu à cette question, quand il a dit que la Pologne était bien plus l'affaire de la France que celle de l'Angleterre, et quand il a exprimé l'espoir que l'opposition française enjoindrait à M. Guizot de répondre par des manifestations belliqueuses au dernier anéantissement de la Pologne. Lord Palmerston voit déjà le cabinet actuel obligé de quitter la place ou de subir les entraînements populaires comme celui du 1er mars. Le ministre anglais a trop besoin contre nous de la coalition de l'Europe pour ne pas anticiper de tous ses vœux un aussi désirable événement.

La situation a donc pris une extrême gravité. A la nouvelle de l'iniquité consommée par les trois puissances, les fonds ont baissé à Londres; mais pas une voix ne s'est élevée pour sommer le cabinet de Saint-James de reprendre à cette occasion son entente pacifique avec le cabinet des Tuileries, et le gouvernement français, en protestant, comme il le devait, contre la violation des traités, a rompu lui-même le dernier nœud du concert européen.

Quelques-uns, en présence des éventualités que cette rupture fait prévoir, ont le courage de récriminer contre l'attitude prise à l'occasion des mariages espagnols, et blâment hautement la fierté intempestive déployée dans cette dernière circonstance. Nous sommes loin, pour notre part, de nous associer à ce revirement de manœuvres. Voici plus de six ans que l'opposition fait un crime au cabinet du 29 octobre de sa déférence pour l'Angleterre; on lui a dit sur tous les tons que sa fameuse *entente cordiale* n'était qu'un leurre dont tôt ou tard il resterait victime; que, côte à côte avec l'Angleterre, il ne pouvait que jouer la fable du pot de fer et du pot de terre. La fameuse affaire Pritchard a mis le comble à ces récriminations. La France, à tort ou à raison, s'est soulevée alors tout entière, et le ministère a dû comprendre que toute nouvelle concession à l'Angle-

Digitized by Google

terre amènerait à l'intérieur les plus graves perturbations. C'est sous l'impression de cette nécessité qu'il a tenté de sortir du cercle de Popilius que la jalousie de l'Europe n'a pas cessé de tracer à la France. Une fois en dehors (pour une question de famille ou pour tout autre intérêt, peu importe), il devait et il doit affronter les plus grands périls plutôt que d'y rentrer. Le gouvernement français est aujourd'hui dans la situation d'un commerçant qui, après avoir étendu ses affaires au delà des forces réelles de sa maison, établit sa balance et règle ses échéances à l'approche d'une crise. C'est une chose dure à dire, mais vraie : toute la politique de la paix depuis seize ans s'est fondée sur une illusion. On s'est figuré que l'Europe consentirait à mettre de côté les souvenirs de 1815. On a fait énormément, beaucoup trop sous un certain rapport, pour effacer ces souvenirs, et pourtant on n'a rien gagné sur d'implacables haines, sur une jalousie insurmontable. Les héritiers des chefs de la coalition qui croit nous avoir un instant conquis, s'imaginent avoir toujours le talon de leur botte de Cosaque sur le cou de la France.

La circonstance actuelle est bien instructive sous ce rapport. La France n'y a rien fait pour ranimer le souvenir importun de ses anciennes conquêtes. C'est une folie de supposer que le mariage du duc de Montpensier ait porté la moindre atteinte à l'indépendance de l'Espagne; au contraire, nous avons ainsi tendu la main à une nation généreuse, mais déprimée, pour l'aider à reprendre son rang légitime en Europe. La prétention d'en revenir aux frontières du Rhin, imprudemment touchée en 1840, ne s'est manifestée cette fois par aucun symptôme, et ne reparaîtra certainement pas; et à ce sujet il est bon que l'Europe ne nous fasse pas plus coupables que nous ne l'avons été réellement. C'est donner trop beau jeu à nos adversaires que de convenir que, dans nos plus grandes illusions, nous ayons songé à faire *la conquête* des provinces rhénanes. Nous faisant une fausse et dangereuse idée de l'esprit des populations dont le cœur avait battu, suivant nous, pendant vingt ans à l'unisson de la France, nous avions espéré que des circonstances nouvelles donneraient à ces populations l'occasion de manifester *elles-mêmes* leur désir d'une réunion nouvelle à notre empire. Mais puisque ces désirs n'existent pas, puisque les provinces rhénanes sont si heureuses d'appartenir, non à l'Allemagne, mais à la Prusse, tout est dit; nous n'y reviendrons plus, et nous nous garderons bien désormais de *désirer* pour le compte des autres. L'expé-

Digitized by Google

rience de 1840 est bonne ; l'Allemagne de 1846 doit être convaincue qu'elle a porté ses fruits.

En même temps que la France se dégrisait de l'espoir d'atteindre de nouveau la limite du Rhin, les illusions révolutionnaires de l'intérieur s'affaissaient assez pour faire craindre aux plus sages l'abatardissement de toute conviction sincère et élevée en matière de politique. La France s'est radicalement guérie sous ce rapport ; à l'heure qu'il est, la propagande socialiste de l'Allemagne et de la Suisse est plus redoutable pour nous que la propagande du libéralisme français ne le serait pour les autres peuples, même en cas de conflagration générale. Tous les prétextes à des mesures défensives contre la France sont donc détruits, et personne, dans les cabinets étrangers, n'a désormais le droit de donner à sa haine l'excuse de sa crainte.

Mais si notre conscience à nous est tranquille, celle des autres gouvernements ne l'est point. A mesure que la France a perdu sur le terrain de la révolution, elle a gagné sur celui de la justice. La France est le seul gouvernement qui depuis vingt ans ait secondé franchement le mouvement progressif des autres peuples. Elle l'a fait, autant que le permettaient les vices fondamentaux de sa politique extérieure, en Italie, en Espagne, en Grèce, partout où son influence n'a pas rencontré d'obstacles insurmontables. Elle voulait le faire, quoique fort maladroitement sans doute, en Egypte, lorsque la coalition de 1840 est venue entraver son action. Le funeste traité du 15 juillet, qui excluait la France du concert européen, a retardé peut-être d'un demi-siècle l'émancipation des chrétiens de l'Orient : ceux de la Syrie sont abattus en haine de la France. Qu'il soit question du Liban ou de la Pologne, c'est aux yeux de nos ennemis exactement la même chose que d'égorger un peuple et d'humilier la France.

C'est pour cela que, malgré tous ses défauts, l'entente avec l'Angleterre offrait encore moins d'inconvénients que l'*alliance russe*, ou tout autre système d'étroite amitié continentale. M. Guizot a été un moment dans un parfait accord avec M. de Metternich : les événements de la Gallicie ont tout d'un coup rompu cette harmonie. Il en serait de même d'un rapprochement avec le tzar, qui nous rendrait complices des crimes commis contre la Pologne et contre les catholiques : on s'en est bien aperçu ces jours-ci en lisant *la Presse*, fort suspecte quand il s'agit des intérêts de la Russie. Ce journal, qui avait mené avec une remarquable habileté la polémique contre lord

Digitized by Google

Palmerston, s'est pris à pâlir et à balbutier quand il a vu apparaître la monstruosité de Cracovie.

Ce n'est pas que, d'un autre côté, nous voulions pallier le moins du monde le machiavélisme de l'Angleterre ; mais, à tout prendre, il y a plus de chance d'honnêteté avec un gouvernement constitutionnel, où les sentiments généreux ne manquent jamais d'organes. Si la Pologne a été systématiquement abandonnée par la Grande-Bretagne, elle y a au moins obtenu des souscriptions, des discours parlementaires et des bals : c'est toujours quelque chose. Nous connaissons assez ce que le caractère privé des Anglais offre d'honorable et de sage pour être convaincus que la recrudescence du machiavélisme politique n'a pas sur les bords de la Tamise l'acquiescement de toutes les consciences. Le *parti français*, dont on ne peut nier l'existence en Angleterre, n'a pas d'autre origine que le besoin qu'y éprouvent les honnêtes gens de faire rentrer leur pays dans les voies d'une politique chrétienne.

Mais, quoi qu'elle désire, l'Angleterre est l'esclave de ses richesses : elle est liée, malgré elle, à un affreux système d'inégalité qui rend l'extrême misère des uns solidaire de l'opulence des autres. Vainement elle cherche depuis quelques années à se soustraire aux conséquences d'un tel accouplement : la grande propriété, avec son caractère exclusif, ne peut se maintenir sans une exubérance de production industrielle, seul soutien des classes pauvres ; et pour que cette production n'amène pas la famine, il faut un placement extérieur correspondant, un placement incompatible avec la prospérité industrielle ou commerciale des autres peuples, sans exception...

Quand on se trouve sur la pente irrésistible de ces idées, il devient impossible de se soustraire à une effrayante hypothèse. La France est par elle-même le seul obstacle sérieux que puisse rencontrer l'Angleterre, la seule puissance, en y comprenant même la Russie et les Etats-Unis d'Amérique, qui puisse mériter de sa part le nom de *rivale*. La France, en tendant la main aux peuples renaissants ou depuis longtemps abaissés, élève un boulevard formidable contre la prépondérance commerciale de l'Angleterre. Il y a des hommes sans doute au delà du détroit qui se sont dit que la paix *profitant comparativement plus à la France qu'à l'Angleterre*, c'était jouer un rôle de dupe que de ménager un peuple si dangereux ; qu'en laissant les choses à leur mouvement actuel, la prospérité de l'Angleterre peut-être, et certai-

Digitized by Google

nement l'édifice de l'aristocratie, y passeraient ; qu'une guerre où l'on ranimerait contre nous les passions de 1815 pourrait seule abaisser les barrières derrière lesquelles la fabrique anglaise commence à étouffer. Lord Palmerston est l'expression la plus avancée de cette opinion.

Déjà, en 1840, à la tête des principaux whigs, il a voulu faire un premier essai de son système belliqueux. Les torys n'y étaient pas alors convertis : ils n'avaient pas abjuré tout sentiment de justice; ils croyaient encore à la possibilité de maintenir la suprématie anglaise par les voies diplomatiques; ils refusèrent de suivre le nouveau Mithridate dans son aventureuse expérience, et celui-ci dut leur quitter la place.

Mais aujourd'hui le torysme lui-même est à bout d'illusions : après la terrible concession des *Corn-Laws,* il reste comme devant en face des inévitables effets du pléthore industriel : le continent achève de se fermer, et les Etats-Unis commencent à produire. Nous *supposons* donc que sir Robert Peel lui-même en est revenu à la vieille politique anglaise. Trop engagé, ainsi que lord Abeerden, dans une voie moins inique, un sentiment de pudeur l'empêche de tenter lui-même une expérience dont il n'est pas fâché d'ailleurs de laisser les périls à des rivaux qu'il déteste. Notre *supposition* n'est peut-être pas si hasardée, s'il est vrai, comme les gens bien informés l'affirment, que dès l'origine du conflit espagnol, sir Robert Peel ait donné carte blanche au cabinet whig et l'ait rassuré d'avance contre toute opposition de sa part sur le terrain de la politique étrangère.

Après avoir converti les torys à son système, lord Palmerston avait à vaincre les répugnances de la reine. Il y a trois ans, l'amitié de cette princesse pour la cour de France pesait d'un poids assez considérable dans la balance de la politique anglaise : c'était ce sentiment de préférence, dans lequel la reine Victoria mettait toute l'étourderie et toute l'impétuosité d'une jeune femme, qui l'avait si entièrement réconciliée avec le parti tory, son ancienne antipathie. Vainement la situation intérieure s'aggravait : l'attitude même de sir Robert Peel, si expressive, quoique si peu comprise chez nous, n'avait pu faire revenir de son engagement l'héritière d'Elisabeth. Mais si la reine était séduite, la femme conquise aux prétentions envahissantes des Cobourg n'a pu résister à l'exclusion d'un cousin du prince Albert, et le dernier obstacle à l influence de lord Palmerston aux affaires a été

Digitized by Google

vaincu. Aujourd'hui les torys laissent faire, et la reine est la première à pousser son ministre dans les voies de la violence.

Les nuages qui s'amoncèlent à l'horizon sont donc fort noirs, mais il n'est pas probable que la tempête éclate de si tôt. Et d'abord la condition sans laquelle une guerre générale ne pourrait être entreprise contre nous n'existe pas encore. Lord Palmerston peut montrer de la froideur à l'égard de la Pologne, mais point d'hostilité ouverte ; d'un autre côté, les trois puissances ne peuvent être poussées par les protestations de la France en faveur de Cracovie à prendre parti pour l'interprétation étrange que le ministre anglais a voulu donner au traité d'Utrecht. L'espérance principale de ce ministre repose sur l'idée tout à fait illusoire qu'il se fait de l'état des esprits en France. Il a pris au sérieux les clameurs des journaux désappointés par le dénouement de la question espagnole ; comme le loup de la fable, il attend à la porte que l'enfant méchant lui soit livré. Aujourd'hui il s'imagine que les masses vont prendre feu pour la Pologne, que nous allons recommencer les fautes de 1840, et que l'Europe effrayée armera contre nous.

Mais l'état des esprits n'a pas moins changé que les circonstances. Nous présentons une surface plus homogène et plus calme par notre bon comme par notre mauvais côté. La question polonaise offrait déjà bien des périls à l'époque des massacres de la Gallicie ; on comprend à peine que dès lors les partis acharnés sur des questions futiles n'aient pas compris la gravité de celle-ci, et que, dans la Chambre des Députés, tout se soit borné à des manifestations presque cérémonielles. Il n'y a que nous, catholiques, qui nous soyons profondément émus du sort de la Pologne ; la *circulaire* du *Comité pour la liberté religieuse* provoquait une protestation de tous les électeurs qui ne s'est pas réalisée. A la Chambre des Pairs seulement les choses ont eu une portée sérieuse : M. de Montalembert a ému profondément, par ses éloquentes paroles, cette assemblée, si supérieure à l'autre pour le sens politique, et M. Guizot, dominé par l'émotion de la Chambre, a pris des engagements qui fixent l'attitude actuelle de notre gouvernement.

Cette attitude aura donc la dignité nécessaire, sans pour cela que les passions s'allument et que la question descende dans la rue. Il en résulte pour nous une situation absolument nouvelle dans notre histoire. Il ne peut y avoir qu'un sentiment parmi nous sur la conduite

Digitized by Google

des puissances; nous sommes blessés au cœur, fort déterminés à faire respecter notre honneur national, et cependant nous ne bougerons pas. Pour la première fois nous saurons attendre. Dieu est patient, dit-on, parce qu'il est éternel, *patiens quia æternus;* une nation qui a la conscience de représenter seule en ce moment la cause de la justice et de l'humanité peut aussi se confier au sentiment de sa durée. Ce régime sera excellent pour notre caractère toujours trop prompt; nous rongerons notre frein, mais nous nous formerons à l'école du sang-froid et de la prudence. Il n'y a pas jusqu'à l'atonie politique du moment dont nous ne devions tirer un parti avantageux. L'esprit militaire est intact dans notre nation; la confiance en nos forces et en notre unité n'a jamais été plus grande et plus fondée; nous n'avons que juste assez d'indifférence pour que la question, au lieu de prendre, comme en 1840, une couleur démocratique, reste exclusivement nationale.

Nous attendrons donc les effets de l'iniquité : la curée de Cracovie est bien courte pour les vautours du Nord. Si la Russie ouvre de nouveau les yeux sur Constantinople, la France ne sera pas la plus blessée par cette recrudescence d'ambition. La Prusse a sur le Sund et en Danemark une position hostile à l'Angleterre; le sentiment national lui en fait une loi. En 1841, au bout de six mois de coalition, les puissances étaient lasses de l'isolement de la France, et, quoi qu'on en ait dit alors, ce fut leur vœu formel qui la fit rentrer dans le concert européen. Il en sera de même cette fois, si nous ne prenons pas nos espérances pour des réalités, et si notre pays montre, comme il l'annonce, autant de sagesse que de fermeté.

Cependant, l'arrangement inégal et injuste de l'Europe, tel qu'il avait été réglé par les traités de Vienne, n'existe plus dans l'apparence de droit qu'il avait conservée jusqu'à ce jour. La France, qui pouvait se considérer comme la plus lésée par cet arrangement, n'y a cependant porté aucune atteinte. La révolution de Belgique a été tout à fait indépendante de la nôtre : l'événement l'a surabondamment prouvé. L'exemple du mépris d'engagements solennels a donc été donné par les puissances mêmes qui à Vienne avaient abusé de leur suprématie momentanée. L'Italie, la Pologne, toutes les nations blessées dans leur existence même, savent aujourd'hui que le droit public qu'on leur impose n'est qu'une comédie dont l'intérêt et l'ambition s'affranchissent au moment favorable. En même temps ces peuples appren-

Digitized by Google

nent à la plus rude école à s'affranchir des divisions intérieures qui les ont toujours perdues. Encore quelques épreuves de patience, et Dieu donnera le signal.

ITALIE. — ROME. — Nous disions dans notre dernière revue, à propos de l'inaction commandée à notre gouvernement par l'empire des circonstances, que si *la Pologne perdait la France, elle gagnait Pie IX*. On ne saurait trop admirer, en effet, la coïncidence des événements qui condamnent à l'immobilité la seule puissance effective dont l'appui pourrait rendre son indépendance à la Pologne, avec l'intervention généreuse et hardie du dépositaire d'un pouvoir purement spirituel et moral. Rien donc de plus facile à expliquer que la sensation produite par la visite solennelle du Pape à la vénérable abbesse de Minsk, visite dont nous avons parlé il y a quinze jours, et dont le récit détaillé s'est répandu par la voie des journaux quotidiens. Depuis lors, la Mère Macrine Miecyslawski s'est présentée elle-même au palais Quirinal : rien donc désormais de plus nettement établi que la position à Rome de l'abbesse de Minsk, ou plutôt, afin de nous servir des expressions mêmes de Pie IX, de « la glorieuse martyre que Dieu dans « sa miséricorde a envoyée dans la capitale du monde chrétien. » Une circonstance est venue accroître l'émotion publique : la guérison miraculeuse, parfaitement attestée, de M. l'abbé Blanpin, missionnaire de la congrégation de Picpus, a montré glorieusement aux catholiques la puissance d'intercession dont Dieu a daigné douer sa servante, et une confirmation céleste est venue se joindre aux témoignages de la terre pour confondre les dénégations et les mensonges de la tyrannie.

Nous tenons aussi à rapporter textuellement les paroles par lesquelles Pie IX a marqué les causes des malheurs de la Pologne. « Je « prie, a dit le Saint-Père à l'abbesse de Minsk, je prie tous les jours « pour la Pologne et je vous exhorte aussi à prier pour que vo- « tre pays éloigne de lui certains grands scandales, principale- « ment celui du divorce, et qu'un meilleur esprit sacerdotal se ré- « pande dans son clergé : alors la Pologne pourra espérer de voir ses « châtiments terminés et ses enfants délivrés du joug de fer sous le- « quel ils gémissent maintenant. »

Tandis que le père des fidèles prononçait ces prophétiques paroles en présence des négociateurs envoyés par la Russie, les insinuations dictées au *Times* par la politique de lord Palmerston achevaient d'ou-

Digitized by Google

vrir les yeux aux hommes qui, en Angleterre, ont pu hésiter un instant sur la nature des motifs que se propose cet homme d'Etat en troublant le repos de l'Europe. « L'insinuation du *Times*, s'écrie l'ho-« norable rédacteur du journal catholique de Londres, par laquelle « on voudrait faire croire à la connivence du gouvernement fran-« çais à l'acte monstrueux des trois puissances, n'est qu'une pure « manœuvre de lord Palmerston pour accroître les embarras de Louis-« Philippe et de M. Guizot, à l'occasion de la *stupide querelle espa-« gnole* (*the stupid spanish quarrel*). Il y a de quoi faire bouillir le « sang dans les veines de tous les honnêtes gens. »

« C'est en vain, répond un écho de Rome à cette voix catholique « de l'Angleterre, que les gens intéressés à cacher les crimes de la « Russie emploient tous leurs efforts à détruire le salutaire effet de « l'éloquence indignée du comte de Montalembert. Sa belle réponse « aux catholiques amis de l'Autriche et ennemis de la Pologne nous a « ici comblés de joie. » (*Tablet* du 21 novembre, p. 744. Correspondance de Rome.) Ainsi l'opinion s'ébranle de toutes parts, et le successeur de Grégoire VII, aux applaudissements de tous les cœurs honnêtes, sans distinction de parti ou de croyance, se place à la tête de ceux qui ont pris en main la cause de la justice contre les abus de la force brutale.

Nous n'entrerons pas dans les détails, déjà suffisamment connus, de la majestueuse cérémonie par laquelle le souverain Pontife, le 8 de ce mois, a pris possession de l'église Saint-Jean de Latran. A cette occasion, Pie IX a fait un pas significatif dans la voie de la régénération politique des Etats romains. Outre un manifeste relatif à l'exécution des chemins de fer, Sa Sainteté a formé ou accru plusieurs commissions chargées de préparer la réforme de la procédure criminelle et civile, et celle de l'organisation municipale. Les personnages de l'ordre laïque les plus recommandables par leurs lumières ont été appelés à cette occasion dans les conseils de l'Etat; on a remarqué surtout le nom de M. Silvani, qui, en 1831, avait fait partie du gouvernement provisoire de Bologne. Pie IX a rendu ainsi une justice tardive, mais méritée, aux hommes qui n'avaient accepté des fonctions publiques des mains de l'insurrection que pour éviter de plus grands maux à leur patrie.

On se rappelle la confiance héroïque avec laquelle Napoléon, au mois de mars 1815, s'avança seul vers les glacis de la place de Gre-

Digitized by Google

noble, tous chargés de troupes encore hésitantes entre leur nouveau serment et le prestige de leur ancien général, et se mit à frapper à la porte de ville en s'écriant d'une voix impérieuse : *Mais ouvrez donc!* Sur un théâtre plus élevé encore, Pie IX procède avec la même intrépidité. Vainement ceux qui l'entourent, dans une intention presque toujours sincère, s'efforcent de le retenir et parviennent même à ralentir sa marche ; il s'avance sans crainte vers l'Italie libérale et lui impose l'alliance de l'esprit des temps nouveaux avec la religion. Jamais homme mortel n'a possédé ainsi la clef des cœurs. On peut s'en convaincre en comparant les derniers numéros de *l'Ausonio* avec ceux qui parurent du vivant de Grégoire XVI ou même dans le commencement du nouveau règne. Si ce recueil, évidemment inspiré par des intentions droites et patriotiques, conserve encore de l'amertume ou de la défiance, ses impressions, quelquefois hasardées ou injustes, ne portent que sur le passé et sur les hommes, qu'à tort ou à raison, on accuse de nourrir d'impuissants regrets.

D'un autre côté, M. Galetti, l'un des plus célèbres parmi les amnistiés, nous écrit pour réclamer contre une assertion du *Correspondant*, qui, sur la foi d'un journal quotidien, l'avait représenté comme l'ancien chef de la société *Ferdinandea*. Cette imputation était complétement inexacte et nous la rétractons de grand cœur. Nous félicitons en même temps M. Galetti sur la manière dont il s'exprime à l'égard de celui qu'il appelle son *grand souverain*.

En analysant, dans un récit plein d'intérêt, le mouvement pacifique qui s'est emparé de l'Etat pontifical, et particulièrement des légations, *l'Ausonio* (n° du mois d'octobre) fait connaître divers travaux publiés à Bologne à l'occasion de la circulaire de Son Eminence le cardinal Gizzi, en date du 25 août 1846. Les auteurs de ces travaux, dont plusieurs ont paru dans *le Felsineo*, journal de Bologne, M. le comte G. Massei, M. Marco Minghetti, M. Pizzoli, répondent librement à l'appel du secrétaire d'Etat, et proposent leurs vues d'amélioration pour le gouvernement et l'administration de l'Etat romain. On ne saurait trop louer le ton calme, sage et confiant de ces publications ; on se félicite de la bonne direction donnée à la censure, qui se relâche ainsi notablement de ses anciennes rigueurs.

Que l'on compare cette conduite *politique* avec la vie *catholique* de Pie IX, avec son angélique piété, sa foi humble, son étroite union avec tous ceux qui, dans le clergé séculier ou régulier, se distin-

Digitized by Google

guent par la sainteté de leur vie, et l'on comprendra la joie toujours croissante qui déborde de notre cœur. Est-il permis de tenir compte des faibles épreuves auxquelles nous pouvons être soumis, lorsque la protection divine se manifeste à nos yeux par des signes si éclatants?

INTÉRIEUR. — En présence de la gravité et de l'intérêt des questions extérieures, les faits domestiques n'ont en ce moment qu'une faible importance. Nous remettons à une autre fois ce que nous aurions à dire du petit nombre d'événements ou de symptômes qui ont surgi dans la quinzaine. La *Gazette de l'Instruction publique*, qui se croit bien informée, prétend que le nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement que M. de Salvandy prépare pour la session prochaine sera *simple, facile,* LIBÉRAL, MAIS *qu'il ne cédera pas autant que le dernier projet présenté par le dernier gouvernement sur les droits qui appartiennent à l'Etat et à l'*UNIVERSITÉ. A ce compte, nous ne sommes pas prêts à nous entendre avec M. le ministre de l'instruction publique.

Pour toute réponse à ce ballon d'essai, nous reproduisons aujourd'hui la lettre qui nous est adressée par le président du *Comité des pétitions pour la liberté de l'enseignement.* Le comité croit que jamais les manifestations de ce genre n'ont été plus nécessaires. Il a raison. Un de nos plus prochains numéros contiendra un article spécial sur cette question d'opportunité.

« Monsieur le Rédacteur,

« La bienveillance avec laquelle vous avez toujours apprécié nos efforts en faveur d'une de nos libertés constitutionnelles, et le généreux appui que vous avez prêté à la cause des familles, nous engagent à réclamer de nouveau, dans cet intérêt précieux, le concours de votre publicité.

« Le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* a eu l'occasion, le 21 septembre dernier, de publier une circulaire que vos lecteurs connaissent. Cette circulaire recommande vivement le renouvellement des pétitions; elle signale l'importance et l'opportunité de ces manifestations générales et populaires; elle démontre combien il importe à tous les citoyens qui tiennent à rentrer dans l'exercice plein et entier du pouvoir paternel, d'insister auprès du gouverne-

Digitized by Google

ment et des Chambres pour obtenir l'accomplissement d'une promesse ajournée depuis seize ans.

« Uni de cœur et d'action avec le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, le *Comité central des pétitions*, qui a bien voulu me charger d'être son interprète, s'en réfère entièrement à la circulaire du 21 septembre, que tous ses correspondants ont dû recevoir. Il ne croit donc pas devoir les fatiguer inutilement par de nouvelles et directes communications. Mais ce que je viens vous demander aujourd'hui, c'est de vouloir bien transmettre par la voie de votre journal quelques avis pratiques à tous les hommes honorables, quel que soit leur parti, qui partagent nos sympathies dans les questions supérieures de la conscience et de la liberté

« Le *Comité central de pétitionnement* continuera à remplir, d'accord avec le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, la mission particulière dont il se charge depuis plusieurs années. Cette mission modeste, mais non, nous l'espérons, sans quelque utilité, consiste à provoquer dans les diverses localités, à recueillir dans un centre commun, à classer, enregistrer, publier et faire déposer en temps convenable, sur le bureau des Chambres, les adhésions et signatures, soit personnelles, soit collectives, par lesquelles le pays témoigne de ses vœux pour la liberté d'enseignement.

« La fin de l'année approche, et il ne faut pas perdre de vue que la prochaine législature sera probablement inaugurée par la présentation et la discussion des nouveaux projets de M. le ministre de l'instruction publique. Il serait trop tard alors pour préparer et commencer des réclamations qui ne parviendraient aux Chambres qu'après le vote de la loi. Il est donc très-important que toutes les pétitions nous soient parvenues avant cette époque, et je rappelle à nos correspondants qu'elles doivent être adressées autant que possible soit chez moi, rue Saint-Guillaume, 29, soit à M. Henri de Riancey, rue des Petits-Augustins, 21.

« Nous avons déjà reçu un grand nombre de pétitions. Je ne citerai que celles de Caen, Saint-Sever, Dijon, Condom, Saint-Flour, Dieppe, trois envois du Morbihan, etc., etc. D'autres nous sont annoncées tous les jours. Nous commencerons à en publier le détail dans le courant de novembre, et nous continuerons successivement et sans interruption, afin que les défenseurs de nos droits puissent ainsi se compter et s'encourager en se comptant, afin aussi que l'opinion et

Digitized by Google

les pouvoirs publics soient éclairés avant les débats solennels de la tribune.

« Dans le cas où des pétitions auraient été remises directement à des députés par les pétionnaires de leurs colléges, nous prierons ceux-ci de vouloir bien nous en donner avis.

« Il est bien important d'indiquer, avec la date des pétitions, le nombre des signataires et leurs qualités, soit électeurs censitaires, départementaux, communaux, officiers de la garde nationale, etc., etc.

« Dès le mois de juillet nous avons publié un modèle de pétition destiné surtout à indiquer aux pétitionnaires, non le fond des idées, qui est le même chez tous, non telle ou telle rédaction qui peut et doit varier au gré de chacun, mais la forme et le type général qui doit rendre la lecture de ces pièces plus facile, et la constatation des adhésions plus commode et plus sûre. Nous tenons ce modèle à la disposition de tous ceux qui nous en feraient la demande.

« Nous appelons de nouveau le concours de tous ceux qui voudront bien, soit à Paris, soit dans les départements, s'associer à une œuvre à laquelle son universalité n'enlèvera pas son cachet de régularité et d'ordre. C'est en sachant pratiquer la liberté dans les limites de la loi que nous parviendrons à conquérir la plénitude des droits qu'on nous dénie.

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« Le vicomte DE BONNEUIL. »

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE.

COMPTES-RENDUS DE LA JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE, ET DE LA JUSTICE CRIMINELLE ET CORRECTIONNELLE EN FRANCE, EN 1844.

Justice civile et commerciale. — Il a été inscrit sur les rôles des tribunaux de première instance, pendant l'année 1844, 119,928 affaires civiles nouvelles : c'est un procès par 286 habitants.

Cette proportion ne semble peut-être pas très-élevée ; mais elle est loin de donner une idée juste du nombre des procès qui sont annuellement soumis aux tribunaux. Dans ce calcul, en effet, pour éviter les doubles emplois, on n'a compris ni les pourvois en cassation ni les appels en cour royale, et on n'y a pas compris non plus les affaires qui sont portées devant les tribunaux de première instance, mais qui ne sont pas inscrites au rôle. Cette dernière exclusion, il est vrai, semble assez raisonnable, puisque les affaires de cette catégorie ne sont pas, pour la plupart, des contestations proprement dites ; mais, en revanche, il faut tenir compte des causes commerciales, et surtout des contestations qui sont de la compétence des justices de paix. Or, les tribunaux de commerce ont été saisis, en 1844, de 179,504 affaires, et les juges de paix, dans leurs attributions judiciaires, en laissant de côté les contestations dont ils n'ont connu qu'en qualité de conciliateurs, les juges de paix, disons-nous, ces magistrats du peuple, n'ont pas eu à s'occuper de moins de 670,060 procès. Hâtons-nous de dire qu'ils en ont concilié plus du tiers, 38 sur 100.

Si donc, pour arriver à des résultats plus exacts, on réunit en bloc toutes les affaires portées devant les divers degrés de juridiction, on trouve :

Pourvois en cassation,	685
Cours royales,	11,069
Tribunaux de première instance,	119,928
Tribunaux de commerce,	179,504
Justices de paix,	670,060
Total,	981,246

ce qui donne un procès par 36 habitants.

Voilà les chiffres réels. Et, qu'on le remarque bien, nous ne parlons

Digitized by Google

pas ici de toutes les affaires en cours d'instance, mais de celles seulement qui ont commencé en 1844; si nous tenions compte de celles qui dataient des années précédentes, nous arriverions à un chiffre bien plus effrayant, bien plus monstrueux encore. Tous ces nombres d'ailleurs n'ont rien d'anormal, rien d'irrégulier; ils se représentent à peu près tous les ans; c'est comme un revenu fixe sur lequel on peut compter; seulement on remarque que, d'année en année, ils s'accroissent, lentement il est vrai, mais pourtant aussi vite que la population et la richesse publique. C'est ainsi que, de 1841 à 1844, les affaires inscrites au rôle des tribunaux de première instance se sont successivement élevées de 111,109 à 114,191, à 117,134, et enfin au chiffre de 119,928 que nous avons donné plus haut.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt que ces documents doivent offrir aux moralistes, aux législateurs, aux économistes; nous ferons seulement une remarque en passant. On s'étonne quelquefois de l'influence et de la richesse que possède cette nombreuse population de gens de robe, qui vivent presque tous des procès, comme les médecins des maladies. Cet étonnement est mal fondé. Le secret de la puissance de la bazoche est bien simple; il est dans la passion des plaideurs, dans la cupidité qui les aveugle, dans l'esprit d'astuce et de mauvaise foi qui les anime le plus souvent; il est, en un mot, dans un vice, et l'on doit savoir que les métiers les plus lucratifs ont toujours consisté dans l'exploitation du mal. Aujourd'hui, en France, nous n'avons pas moins de 3,047 avoués, 3,559 greffiers, 7,935 huissiers, faisant ensemble 14,541 officiers ministériels, qui sont attachés aux tribunaux, sans compter les agréés, (nous n'avons pas à parler ici des notaires, qui sont au nombre de 9,582). En outre, nous avons environ 5,300 juges de divers degrés et un millier de magistrats chargés des fonctions du ministère public; plus 6,156 avocats inscrits aux tableaux et 2,002 stagiaires; ce qui fait en tout près de 30,000 chefs de famille qui traînent à leur suite une armée de commis et de clercs, et ne reçoivent pas annuellement beaucoup moins de 100 millions de salaires. Que d'hommes intelligents détournés ainsi de l'exercice des arts utiles! Que d'entrepreneurs actifs et instruits arrachés aux travaux féconds de l'agriculture et de l'industrie! Quelle masse immense de capitaux qui sort annuellement de la poche du producteur pour passer dans celle de l'homme de loi! Et encore dans nos calculs n'avons-nous pas compris nombre de gens d'affaires qui ne sont pas les moins âpres à la curée! Qu'on ajoute enfin à ce tableau que le fisc, toujours vigilant, ne laisse pas passer le procès le plus chétif sans en tirer pied ou aile, sous la forme de droits de timbre et de droits d'enregistrement, et l'on pourra peut-être se faire une idée approximative de ce qu'encore aujourd'hui,

Digitized by Google

malgré l'unité de législation et les immenses réformes opérées depuis 89, le démon de la chicane coûte à la France.

Le compte-rendu de la justice civile n'indique pas seulement le nombre général des affaires de chaque catégorie; il contient en outre, sur les occupations de chaque tribunal, et même de chaque justice de paix, des renseignements détaillés qui jettent beaucoup de lumière sur la statistique morale des diverses parties de la France. En dépouillant ces nombreux documents, on peut en effet arriver aisément à constater quel est, dans chaque département, le rapport du nombre des procès à la population, d'une part, et d'autre part à la richesse, ou du moins au montant des quatre contributions directes, qui est ordinairement une mesure assez exacte de la richesse d'un pays. Ce sont là deux éléments d'appréciation qu'il ne faut pas séparer; autrement on tomberait dans des erreurs grossières. Le département de la Seine, par exemple, est celui de tous où il y a le plus de procès relativement à la population; on y a compté en 1844 une affaire civile inscrite au rôle du tribunal pour 115 habitants, tandis qu'à l'autre extrémité de la ligne, dans le Finistère, il n'y en a eu qu'un par 1443 habitants. Or, n'y aurait-il pas de l'injustice à s'en tenir à ces données? Evidemment la multiplication des procès à Paris et dans la banlieue est moins due à l'esprit processif des habitants qu'à la masse de richesses qui s'y trouve accumulée; à la multitude et à l'importance des intérêts qui s'y débattent; et la preuve en est que si, au lieu du rapport du nombre des procès à la population, on cherche celui du nombre des procès au montant des quatre contributions directes, la position du département de la Seine est beaucoup moins défavorable. On n'y trouve, en effet, qu'un seul procès par 2,092 francs de contributions directes, proportion qui est dépassée dans un grand nombre de départements, et notamment dans la partie montagneuse de la France centrale.

Cette dernière fraction de notre territoire est certainement celle où domine le plus la passion de la chicane; l'astuce dauphinoise et la cupidité auvergnate sont encore vivantes de nos jours et se traduisent en chiffres d'une singulière éloquence dans le tableau du compte-rendu. Si l'on faisait, pour la statistique de la chicane, un travail analogue à celui que M. Charles Dupin a fait, il y a une vingtaine d'années, pour l'instruction primaire, si l'on dressait une carte judiciaire de la France où les divers départements seraient distingués par des traits plus ou moins foncés, suivant la fréquence des procès, les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et ceux surtout de l'Isère, de la Drôme et de la Haute-Loire, seraient certainement les plus noirs. On n'y a pas compté en effet en 1844 moins d'un procès civil inscrit sur les rôles de tribunaux de première instance:

Digitized by Google

Dans le Puy-de-Dôme,	par 253	habitants et	1,407 fr. de contrib. dir.
Dans le Cantal,	199		1,131
Dans l'Isère,	149		874
Dans la Drôme,	145		873
Et dans la Haute-Loire,	139		653

La Basse-Normandie elle-même, malgré sa réputation classique, reste au-dessous de ces chiffres ; dans le ressort de la Cour royale de Caen, on ne trouve qu'un procès :

Dans le Calvados,	par 148	habitants et	1,586 fr. de contrib. dir.
Dans la Manche,	255		1,958
Dans l'Orne,	277		2,013

Quant au Maine, ou les mœurs y ont bien changé, ou bien c'est un pays qui a eu horriblement à souffrir de la calomnie ; voyez, en effet, si les chiffres suivants ne le réhabilitent pas. Il n'y a eu qu'un procès

Dans la Sarthe,	par 550	habitants et	3,615 fr. de contr. dir.
Et dans la Mayenne,	782		4,528
Tandis que la moyenne générale de la France est d'un procès par	286		2,081

Il n'y a guère que la Basse-Bretagne qui soit placée à un rang plus honorable. Nous avons déjà parlé du Finistère, où il n'y a qu'un procès par 1,443 habitants ; dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, il n'y en a qu'un par 1,265 et 1,049 habitants ; et ce qui est très-remarquable, c'est que dans ces trois départements, où le nombre des procès est si faible relativement à la population, il l'est également par rapport aux richesses. Il n'y a eu qu'un procès dans le Finistère pour 5,837 francs de contributions directes; dans le Morbihan pour 5,853, et dans les Côtes-du-Nord, pour 4,113. La rareté des contestations judiciaires dans ces départements ne provient donc pas seulement d'une infériorité de richesses, d'une moins grande division de la propriété et d'autres circonstances économiques analogues ; elle tient anssi en partie à la loyauté bretonne.

Parmi les autres renseignements fournis par le compte-rendu, nous avons encore remarqué ceux qui se rapportent à la durée des procès, et qui prouvent qu'en général, comparativement aux anciens usages et à ce qui se passe dans d'autres pays, la justice est aujourd'hui rendue en France avec promptitude. Devant les cours royales, sur 100 affaires, 22 sont terminées dans les trois mois de leur inscription au rôle; 16 du troisième au sixième mois; 30 du septième au douzième; 28 depuis un an jusqu'à deux ans, et 4 seulement après deux ans. Les magistrats des tribunaux de première instance sont plus expéditifs encore. Sur 100 procès, ils en jugent 36 dans les trois mois de l'inscription; 20 du troisième

Digitized by Google

au sixième mois; 25 du sixième au douzième; 14 depuis un an jusqu'à deux ans, et 5 après deux ans. Devant les justices de paix enfin, sur les 679,437 affaires qui y avaient été en cours d'instance pendant l'année 1844, il n'en restait à juger au 31 décembre que 9,616, soit 14 sur 1,000.

Quant à la nature des contestations, les documents réunis jusqu'à présent ne s'étendent pas à toutes les affaires, et les états fournis par les magistrats n'ont pas été dressés sur un plan unique et régulier qui permette d'en coordonner tous les résultats sous des nombres généraux. Ce classement des procès par ordre de matière, qui pourra être très-utile au point de vue législatif et qui n'a été tenté pour la première fois que dans le compte-rendu de 1842, est donc encore très-imparfait; mais le ministre a pris l'engagement formel de l'améliorer et de le compléter pour le compte-rendu de 1845.

Justice criminelle et correctionnelle. — Pour ne pas fatiguer le lecteur par l'aride reproduction des innombrables chiffres de la statistique criminelle et correctionnelle, nous nous bornerons ici à l'examen des deux questions capitales que les comptes-rendus permettent de résoudre: 1° La criminalité augmente-t-elle ou diminue-t-elle en France? et 2° quelle en est l'extension comparative dans les diverses classes de la population?

La criminalité augmente-t-elle ou diminue-t-elle? — Le nombre total des accusés qui ont comparu devant les cours d'assises en 1844 est de 7,195, nombre qui se rapproche beaucoup de la moyenne annuelle de la période 1841-4; cette moyenne est de 7,209. Or, en remontant dans les périodes antérieures, nous trouvons que le nombre total des accusés s'est élevé, en moyenne, de 1836 à 1840, à 7,885; de 1831 à 1835, à 7,466, et de 1826 à 1830, à 7,130. Le nombre des accusés est donc aujourd'hui à peu près le même qu'il y a vingt ans, et est inférieur à celui des périodes intermédiaires 1831-5, 1836-40; et comme d'ailleurs pendant tout ce temps la population n'a cessé de croître, il s'ensuit que la proportion du nombre des accusés au nombre des habitants est moins forte aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été depuis que le ministère de la justice publie des statistiques. On ne trouve, en effet, dans la période 1841-4, qu'un accusé par 4,748 habitants, tandis qu'en calculant d'après les données fournies par les recensements successifs, on en trouvait un sur 4,517 en 1826-30, sur 4,427 en 1831-5, et sur 4,297 en 1836-40. La criminalité, après avoir légèrement augmenté de 1830 à 1840, paraît donc avoir notablement diminué depuis cette dernière année.

Nous voudrions que ces résultats fussent exacts. Nous ne sommes pas de ces dénigreurs du temps présent qui se plaisent à en exagérer les

Digitized by Google

maux; mais en vérité nous ne saurions souscrire à cette conclusion. Il ne faut pas oublier, d'une part, que les modifications introduites dans le Code pénal en 1832, en faisant passer de la classe des crimes dans celle des délits diverses soustractions frauduleuses, ont naturellement amené une réduction dans le nombre des accusés de vols qualifiés, et d'autre part, il faut bien se persuader qu'en général les magistrats instructeurs tendent le plus possible à écarter les circonstances aggravantes qui transforment un délit en crime, et cela dans le but de retenir devant la police correctionnelle, où la répression est plus sûre et plus prompte, des affaires qui autrement seraient soumises au jury. C'est de ces deux causes, et de la dernière surtout, que provient la diminution du nombre des accusés. Quelques observations suffiront, croyons-nous, pour établir la vérité de ce fait.

La diminution signalée ne porte pas également sur les diverses catégories d'accusés; loin de là. Les crimes contre les personnes augmentent, au contraire, assez régulièrement. La proportion d'un accusé sur 15,419 habitants que nous trouvons dans cette catégorie pour la période 1841-4, n'était que d'un accusé sur 15,739 habitants dans la période antérieure 1836-40; elle n'était même que d'un accusé sur 17,659 habitants dans la première des quatre périodes qu'on peut étudier, celle de 1826 à 1830; et si, dans les années intermédiaires, 1831-6, elle s'était élevée à un accusé sur 13,940 habitants, c'était seulement à cause des troubles politiques, dont on avait le tort de confondre les auteurs avec les accusés de méfaits ordinaires. La diminution ne porte donc pas sur les accusés de crimes contre les personnes; elle ne porte pas même sur tous les accusés de crimes contre les propriétés, elle ne porte guère que sur les accusés de vol. Le nombre de presque tous les autres crimes s'accroît plus ou moins. Il y a plus de banqueroutes frauduleuses, plus de faux, plus d'incendies, plus d'infanticides, plus de faux témoignages; il y a surtout plus de viols et d'attentats à la pudeur. Le nombre des individus accusés de ce crime sur des adultes s'est élevé successivement, dans les quatre périodes, de la moyenne annuelle de 166 à celle de 202; et sur des enfants, il a monté plus rapidement encore, de la moyenne de 139 à celle de 351. Bien plus, dans l'année 1844, il n'y a pas eu moins de 406 personnes accusées de cette infamie. Ainsi presque tous les crimes sont plus fréquents; les vols, au contraire, paraissent l'être moins, et aussi les coups et blessures suivis d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours, c'est-à-dire précisément les crimes qu'il est souvent au pouvoir du magistrat d'abaisser d'un degré et de faire descendre de la cour d'assise à la police correctionnelle. Ne voit-on pas d'où cela vient? Qu'on ne croie pas qu'il y ait ici une exception que rien assurément ne peut

Digitized by Google

rendre vraisemblable : les crimes contre les propriétés augmentent aussi bien que les crimes contre les personnes ; il n'y a pas de changements de proportion entre ces deux catégories de crimes, il n'y a pas pour chacune d'elles une marche différente, comme on serait tenté de le croire à première vue ; l'une et l'autre croissent, et croissent plus vite que la population.

L'étude de la statistique des délits ne confirme que trop bien d'ailleurs la vérité de notre explication. A la faible diminution des accusations de coups et blessures, suivis d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours, c'est-à-dire de coups et blessures qui sont considérés comme crimes, correspond une augmentation beaucoup plus forte de préventions de coups et blessures sans circonstances aggravantes, c'est-à-dire de simples délits, et de même à la diminution des vols-crimes correspond une effroyable augmentation des vols-délits. Les tribunaux de police correctionnelle n'avaient jugé annuellement que 12,576 accusés de vol simple pendant la période 1826-30 ; de 1831 à 35, ils en ont jugé 15,589 ; de 1836 à 40, 22,102, et de 1841 à 44, 24,614. Ce nombre s'est même élevé à 26,759 en 1844, c'est-à dire que les accusations de vol simple ont plus que doublé en dix-neuf ans. L'augmentation, on le voit, est régulière ; elle marche avec une précision presque mathématique ; elle se dessine davantage de période en période et d'année en année. Comment donc ne pas croire que les vols les plus graves se multiplient en même temps que ceux qui le sont moins ? Est-ce que les voleurs reculeraient par hasard devant le bris d'une porte et l'escalade d'une clôture ? N'est-il pas beaucoup plus probable que les sept à huit cents accusés de vol qu'on trouve en moins à l'article des crimes, ont seulement été classés autrement et se retrouvent ici dans la catégorie des prévenus de simple délit ?

En général, d'ailleurs, les délits ne doivent pas entrer moins que les crimes en ligne de compte ; ils dénotent même souvent une perversion plus complète et plus incurable du sens moral ; on a plus de motifs d'espérer l'amendement d'un homme que ses passions ont emporté à des violences criminelles que de l'escroc ou du filou. La criminalité, dans le sens large et véritable du mot, ne doit donc pas être seulement appréciée d'après les crimes légaux, mais aussi d'après les crimes que la loi n'a qualifiés que de délits. Or, l'accroissement des délits est malheureusement incontestable. Nous venons de parler des prévenus de vol simple qui ont doublé en dix-neuf ans ; il en a été de même pour les prévenus d'escroquerie, d'abus de confiance, de délits contre les mœurs ; le nombre des prévenus de banqueroute simple a plus que doublé ; celui des prévenus de coups et blessures volontaires, de diffamation, a augmenté de 15 à 20 pour 100. En masse, l'augmentation du nombre des prévenus jugés à la

Digitized by Google

requête du ministère public, a été successive et d'une grande régularité. En 1844, ce nombre est presque double de ce qu'il était en 1827 : 89,014 au lieu de 46,453. Beaucoup de ces prévenus, il est vrai, le sont de délits qui n'intéressent que médiocrement la moralité, de mendicité, de vagabondage, ou même de simples délits de chasse ; mais ce n'est pas plus sur les délits de cette nature que sur les autres qu'a généralement porté l'augmentation.

En résumé, l'énorme accroissement des accusations et des préventions réunies est établi par les documents émanés de l'administration, et il nous semble impossible de l'expliquer autrement que par un accroissement presque aussi grand des crimes et des délits, à moins qu'on ne prétende l'attribuer tout entier à un surcroît d'activité du ministère public. Il est probable, en effet, que cette dernière cause a contribué en partie à augmenter les occupations des tribunaux ; mais il nous semble impossible d'admettre qu'elle ait produit à elle seule une augmentation aussi énorme.

De quelles parties de la population sortent surtout les accusés et les prévenus? — On a souvent signalé la différence qui existe, sous le rapport de la criminalité, entre les divers départements : en général, dans ceux où l'instruction est le plus répandue et où il y a le plus de richesses, les crimes et les délits ne sont pas moins fréquents que dans les autres ; ils le sont plus, au contraire, seulement ils changent de nature. Tandis que les crimes et les délits contre les personnes affligent surtout les contrées pauvres et ignorantes, ceux qui sont dirigés contre les propriétés se multiplient dans les pays tout à la fois plus riches et plus instruits, où il y a plus de tentations et plus de désirs, où il y a plus d'inégalité de fortune et où les passions sont plus développées. C'est ainsi qu'en Corse, sur 100 accusés de crimes, 83 sont poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 17 seulement pour des crimes contre les propriétés, tandis que dans la Seine la proportion est renversée ; 13 seulement y sont poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 87 pour des crimes contre les propriétés.

Sous le rapport des sexes, les comptes-rendus établissent d'une manière éclatante la prééminence morale du sexe féminin : sur 100 accusés de crimes, il n'y a eu, en 1844, que 18 femmes ; cette proportion ne varie jamais que très-peu. En 1843, elle avait été de 17 ; elle est aussi de 17 en 1844, pour les prévenus de délits. Ainsi les femmes, qui forment un peu plus de la moitié de la population, ne forment pas, à beaucoup près, le cinquième dans la masse totale des accusés et des prévenus. On remarque que la proportion des femmes est toujours un peu plus élevée parmi les accusés de crimes contre les propriétés que parmi les accusés

Digitized by Google

de crimes contre les personnes. Si même on excluait de cette dernière catégorie de crimes ceux qui sont presque exclusivement propres aux femmes, l'infanticide, l'avortement, la suppression de part, on n'y trouverait plus que 12 femmes sur 100 accusés.

Nous n'insisterons pas sur la division des accusés par âge; ces renseignements n'auront un véritable intérêt que lorsque le recensement de la population se fera aussi par âge, et qu'il sera possible de rechercher le rapport des accusés de chaque âge au nombre total des individus du même âge. Quant à l'état civil et à la situation de famille des accusés, on a constaté que, sur 100 d'entre eux, 56 étaient célibataires, 39 mariés et 5 veufs. Le ministre fait observer à ce sujet que la division de la population totale du royaume se fait dans des proportions à peu près égales : ainsi, d'après le recensement de 1841, sur 100 habitants, on compte de 55 à 56 célibataires, de 37 à 38 individus mariés, et enfin de 6 à 7 veufs ou veuves. Cela est vrai ; mais le ministre aurait dû remarquer que dans le recensement est comprise une masse innombrable d'enfants qui comptent parmi les célibataires, et que leur âge empêche de commettre des crimes, d'où suit que la proportion des célibataires est beaucoup plus considérable parmi les accusés que dans les catégories de la population qui ont atteint l'âge de discernement.

Des 7,195 accusés de 1844, 300 étaient des vagabonds sans domicile connu ; sur les 6,895 autres, 4,192 (0,61) habitaient des communes rurales, et 2,703 (0,39) des communes urbaines. Ces proportions semblent indiquer que le nombre des accusés est comparativement plus considérable parmi les habitants des villes que parmi ceux de la campagne. En effet, ces derniers, qui, d'après le recensement, forment près des 4/5es (0,79) du total de la population, ne fournissent que 3/5es des accusés (0,61), tandis que les habitants des villes, qui ne forment que le cinquième (0,21) de la population, fournissent près des 2/5es (0,39) des accusés.

Les renseignements fournis sur la profession des accusés conduisent à des résultats analogues. Ainsi les accusés attachés à l'exploitation du sol n'ont été en 1844 qu'au nombre de 2,405, c'est-à-dire le tiers du nombre total. Or, il est bien certain que l'exploitation du sol emploie beaucoup plus du tiers de notre population ; l'agriculture à elle seule fournit à l'armée plus de la moitié du contingent; si elle ne fournit que le tiers de celui qui comparaît en cour d'assises, c'est que les crimes sont moins fréquents chez les agriculteurs que dans les autres classes de la population. Il est vrai que, parmi les accusés, 1,061 (0,15) vivaient dans l'oisiveté, sans profession, et qu'un certain nombre d'entre eux pouvaient appartenir à des familles agricoles; mais, en laissant de côté tous les vagabonds, en ne comptant que les accusés qui ne menaient pas une

Digitized by Google

vie oisive, on ne trouve encore parmi ces derniers que 0,39, dont les divers travaux de la terre formaient l'occupation habituelle, proportion qui est inférieure à celle de la classe agricole dans notre population totale.

Malheureusement, cette honnêteté relative est rachetée chez les campagnards par la gravité des méfaits. Un statisticien, M. Fayet, a établi, dans un mémoire que nous avons sous les yeux, que, de 1830 à 1844, la classe agricole en moyenne n'avait fourni que 359 accusés sur 1,000; mais, quand on entre dans le détail des crimes, on est effrayé de la part qui lui revient dans les attentats les plus odieux. Sur 100 accusés de parricide, 69 étaient attachés à l'exploitation du sol; 521 l'étaient sur 1,000 accusés de meurtre; 511 sur 1,000 accusés d'infanticide; 509 sur 1,000 accusés d'empoisonnement; 497 sur 1,000 accusés d'assassinat, et, en général, 470 sur 1,000 accusés de crimes contre les personnes. Au contraire, il n'y en avait que 302 sur 1,000 accusés de crimes contre les propriétés, et c'est la faiblesse de ce nombre qui abaisse autant la moyenne générale.

Venons-en enfin à l'instruction. On a constaté qu'en 1844, sur 100 accusés, 52 ne savaient ni lire ni écrire, 32 savaient lire seulement ou lire et écrire imparfaitement, 12 savaient assez bien lire et écrire pour en tirer parti, 4 enfin avaient reçu une instruction supérieure à ce dernier degré. Mais il faut remarquer que ces nombres s'appliquent aux deux sexes réunis : pour les hommes seuls, sur 100 accusés, 53 savaient au moins lire. Si donc l'on connaissait la proportion exacte des gens qui savent lire parmi les hommes d'un âge mûr, il semble qu'on pourrait aisément établir une comparaison fructueuse, et s'assurer s'il y a plus d'accusés parmi les ignorants ou parmi les hommes qui ont reçu quelque instruction. Or, nous avons les notes du ministère de la guerre sur l'état intellectuel des conscrits qui nous donnent cette connaissance. La classe de 1835, qui a maintenant 30 ans passés, et dont l'âge est précisément l'âge moyen des accusés actuels, se composait de 300,640 conscrits, dont 139,585 ont été classés comme entièrement ignorants, et 161,055 comme sachant au moins lire. Le nombre proportionnel des instruits était donc de 52 sur 100. Nous venons de voir qu'il est aujourd'hui de 53 parmi les accusés. En fait, donc, il ne paraît pas que l'ignorance ni que l'instruction élémentaire soit une source de criminalité. Nous ne pouvons non plus tirer aucune conclusion de la proportion constatée de 4 individus ayant reçu une instruction moyenne ou supérieure sur un nombre total de 100 accusés; nous ignorons, en effet, quelle est l'importance de cette catégorie dans la population adulte. Nous trouvons pourtant à ce sujet, dans le mémoire de M. Fayet, un calcul que nous croyons devoir reproduire.

Digitized by Google

M. Fayet a constaté que, de 1830 à 44, la classe exerçant des professions libérales, celle qui est portée la 8e dans les comptes-rendus, et qui comprend les artistes, les étudiants, les instituteurs, les fonctionnaires, les officiers ministériels, les propriétaires vivant de leurs revenus, les rentiers, a fourni, dans trois périodes successives 1830-5, 1836-40, 1840-4, le nombre proportionnel de 59, 56 et 55 accusés sur 1,000. Il y aurait donc eu une légère diminution dans la criminalité de cette classe, mais elle fournirait encore près du 18e du nombre total des accusés, etc. Or il n'est pas probable qu'elle forme le 18e de la population. Mais ce n'est pas tout; nous disions tout à l'heure que dans la classe ignorante des paysans, malgré une moralité relative, les attentats les plus odieux contre les personnes étaient d'une fréquence déplorable : par une ressemblance bien singulière, le même fait se retrouve dans la classe la plus éclairée et la plus polie, celle qui s'appelle la classe libérale. Les vols y sont rares, ainsi que les coups et les blessures; mais les assassinats, les meurtres, les viols et les attentats à la pudeur sur les enfants s'y multiplient; pour ce dernier crime, au lieu de la moyenne générale de 56, la 8e classe a fourni, de 1833 à 39, 129 accusés sur 1,000.

En résumé donc, les classes instruites de la société française, les classes dites supérieures, celles au moins qui ont reçu l'instruction la plus élevée, ne paraissent avoir aucune supériorité morale sur les classes ignorantes; loin de là, elles fournissent aux cours d'assises autant d'accusés qu'aucune autre fraction de la population, et les crimes qu'on y poursuit le plus souvent sont les plus graves.

H. F.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PUBLICATIONS A PROPOS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GALLICIE.

— *Lettre sur la Gallicie*, par Wutke (en allemand).

— *Aufschlüsse ueber die letzten Ereignisse in Polen.* Mainz. (Pièces justificatives concernant les derniers événements en Pologne.)

— *Sendschreiben an H. Wutke von Moraczewski.* Posen. (Lettre à M. Wutke.)

— *Die Ereignisse in Polen von Prot Potocki.* Leipzig. (Les événements en Pologne.)

— *Audiatur et altera pars.* Leipzig.

— *Polen and seine Erhebung zur Freiheit.* Leipzig. (La Pologne et son élévation à la liberté.)

— *Die letzten Ereignisse in den drei Theilen Polens*, von Gurowski. Munich. (Les derniers événements dans les trois parties de la Pologne.)

— *De la Russomanie dans le grand-duché de Posen*, par Breza. Berlin.

— *Lettre d'un gentilhomme polonais sur les massacres de la Gallicie*, adressée au prince de Metternich. Paris, chez Renouard.

Nous n'avons consigné ici qu'une partie des écrits publiés à l'occasion des événements qui se sont passés dans le commencement de cette année en Gallicie et dans le grand-duché de Posen.

Parmi toutes ces brochures, il n'y en a qu'une seule : *Polen und seine Erhebung*, etc., qui émane du parti polonais démocratique. On sait que ce fut ce parti qui avait préparé les derniers événements en Pologne. La brochure raconte les événements ; elle les justifie et elle en tire des présages favorables à la liberté de la Pologne dans l'avenir.

C'est le gouvernement autrichien qui a commencé la polémique que renferment les autres brochures énumérées ci-dessus. La politique russe y a pris aussi part, et cela d'une manière si inquiétante pour l'Allemagne, que le bruit causé dans ces pays par le mouvement polonais n'a fait qu'augmenter longtemps après que l'insurrection fut étouffée.

Accusé devant l'opinion publique des massacres prémédités de la noblesse gallicienne, le gouvernement de Vienne fut forcé de se défendre dans les journaux d'Allemagne, et par des brochures spéciales. Mais cette justification isolée n'aurait pas produit en Allemagne l'effet désiré, si l'Autriche n'eût représenté sa cause comme intimement liée à l'intérêt allemand. Les écrivains soudoyés par l'Autriche reçurent donc

Digitized by Google

l'ordre d'accuser les Polonais d'avoir voulu compromettre l'intégrité de l'Allemagne elle-même. Cette accusation ne manqua pas son effet. Quelques écrivains prussiens, et même quelques journaux de l'Allemagne méridionale, embrassèrent la cause de l'Autriche, guidés par un sentiment hostile contre une conspiration dont le but était d'insurger les Polonais, non-seulement contre les Russes, mais aussi contre les Allemands autrichiens et prussiens. On se mit alors à énumérer les anciens vices de la république polonaise, à justifier son partage, à ridiculiser les prétentions des Polonais aux provinces que possèdent l'Autriche et la Prusse. En même temps on s'efforça de jeter un voile sur les améliorations sociales que les Polonais eux-mêmes avaient introduites vers la fin du dernier siècle, et on attaqua même la vie privée, le caractère des Polonais, en les accusant d'ingratitude envers les deux gouvernements allemands, auxquels on attribua le mérite d'avoir été les bienfaiteurs de la Pologne.

C'est surtout dans l'écrit de M. Wutke que se trouvent rassemblés avec soin ces reproches et ces éloges. D'autres écrivains ont varié et développé ce thème, et jusqu'à présent l'écho de ces cris de malédiction n'a cessé de retentir par intervalles dans quelques feuilles allemandes.

Lorsqu'il s'agissait pour les Polonais de secouer le joug de la Russie seule, l'Allemagne les applaudissait; sa sympathie, exprimée avec force et franchise, paraissait résulter du progrès des sentiments de l'humanité et de la justice. Mais lorsqu'il fut question dernièrement de l'indépendance des parties de la Pologne envahies par l'Autriche et la Prusse, ces sentiments de justice disparurent pour faire place à un froid égoïsme politique. Telle est la source du mécontentement qu'a fait naître en Allemagne la levée de boucliers opérée en Gallicie et dans le grand-duché de Posen.

MM. Moraczewski et Potocki, de même que l'auteur de la brochure *Audiatur et altera pars*, ont répondu aux invectives de M. Wutke, et en général aux accusations portées par les Allemands contre les Polonais, autant que la censure allemande l'a permis. On s'aperçoit en les lisant que la défense n'avait pas la même liberté que l'attaque. Ils se bornent à présenter l'apologie historique de leur nation; ils rappellent à ses adversaires que le temps a marché, et que la Pologne aurait aussi fait des progrès si on lui eût permis de rester indépendante. S'ils eussent été plus libres, la défense ne se serait pas arrêtée là. « Toutes vos améliorations, auraient-ils pu répondre encore, quand même elles seraient réelles, ne compensent point les inconvénients de la destinée politique que vous nous préparez. Nous réclamons l'indépendance nationale, et vous nous parlez d'améliorations administratives! Nous voulons être Polonais, et vous exigez de nous que nous devenions Autrichiens ou Prussiens! Est-ce que la Gallicie et le grand-duché de Posen ont un caractère moins national que le royaume de Pologne actuel et les provinces de Volhynie, de Podolie et de Lithuanie? De quel droit accuseriez-vous la Russie du

Digitized by Google

partage de la Pologne si vous en disculpiez l'Autriche et la Prusse? »

Pour jeter tout l'odieux des massacres de la Gallicie sur les conspirateurs, on a eu soin de rassembler dans les *Aufchluesse*, etc., plusieurs extraits des publications démocratiques qui furent destinées à révolutionner le peuple polonais. Sans vouloir défendre le principe de ces *documents*, comme les appelle la chancellerie viennoise, nous y cherchons en vain une provocation aux massacres. On a complété ces documents par une prétendue proclamation du prince Czartoryski, pièce évidemment fausse et faite pour tromper la bonne foi de celui qui l'a publiée.

L'impunité des massacres en Gallicie a éveillé contre le gouvernement de Vienne toute la haine des nobles de ce pays. Les menaces d'user contre l'insurrection, à Posen, des moyens expérimentés à Tarnow, a produit le même effet dans le grand-duché de Posen. Jamais les Autrichiens et les Prussiens n'ont excité plus de haine qu'aujourd'hui dans les rangs de la noblesse polonaise.

Il n'est pas étonnant qu'ainsi exposés et menacés, les Polonais de la Gallicie et du grand-duché de Posen se soient tournés subitement vers la Russie, où les moindres tentatives des paysans contre les nobles, au lieu d'être favorisées, ont été sévèrement punies.

C'est ce sentiment si inattendu qui fait l'intérêt des brochures de MM. Gurowski, Breza et de l'auteur anonyme de la *Lettre d'un gentilhomme polonais adressée à M. le prince de Metternich.*

M. Gurowski rappelle à ses compatriotes les malheurs qui, pendant plusieurs siècles, ont désolé la Pologne par le fait de l'Allemagne. Ce furent les Allemands qui firent le plus grand tort à la nationalité polonaise en Silésie, en Poméranie et dans toutes les provinces limitrophes. Leur conduite gouvernementale depuis le partage de la Pologne, leurs manifestations actuelles si hostiles à l'indépendance de ce pays, montrent qu'ils sont bien décidés à suivre toujours le même système. Tout cela est juste. Mais M. Gurowski désespère, et en cela il a tort. « Puisque nous ne pouvons pas être indépendants, puisque les Allemands ne comprennent pas leur intérêt, unissons-nous, dit-il, à la Russie pour former un grand Etat slave dans lequel notre nationalité pourra subsister. »

M. Breza combat la *Russomanie* dans le grand-duché de Posen. Il en indique comme cause les mesures du gouvernement pour améliorer l'état des paysans, et il explique ainsi la haine qui anime les nobles de cette province contre les Prussiens. On pourrait accuser à son tour M. Breza de *Prussomanie.*

L'auteur de la *Lettre adressée au prince de Metternich* conseille aux Polonais de se soumettre au czar franchement et sans lui imposer aucune condition. Voici comment il formule cette soumission :

« Nous venons nous remettre à vous comme au plus généreux de nos ennemis. Nous vous avons jusqu'ici appartenu en esclaves, par la con-

Digitized by Google

quête, par la terreur, et nous comptions pour rien nos serments extorqués : aujourd'hui vous acquérez sur nous un nouveau titre. Unissant désormais nos destinées à celle de votre empire, nous nous donnons à vous en hommes libres, qui ont le courage de se reconnaître vaincus; nous le faisons de notre propre volonté, sans démonstration et sans calcul, de cœur et de conviction. Vous devenez aujourd'hui pour nous aussi, comme vous l'étiez déjà malgré nous, notre souverain par la grâce de Dieu au jugement duquel, manifesté dans les destinées de notre peuple, nous nous soumettons. Nous laissons derrière nous toutes ces dépouilles, notre unique avoir, ces sympathies, calculées et trompeuses, cette éloquence à bon marché, ces garanties et tout ce que ces hommes décorent du titre pompeux de droit des gens, lambeaux de vêtements dont l'Europe se complaisait à nous entourer, mais qui couvrent mal les plaies et les flétrissures de notre corps meurtri. Non, nous ne reculons pas devant la première des lois de votre empire; nous ne stipulons pas de conditions; vous jugerez vous-même quand vous pourrez vous relâcher de la sévérité de votre loi à notre égard; pas de réserve donc. Mais vous verrez une prière, une prière silencieuse, écrites dans nos cœurs en caractères flamboyants, cette seule et unique prière : *Ne laissez pas impuni le crime commis par l'étranger sur nos frères de Gallicie, et dans leur sang répandu, n'oubliez pas le sang slave qui crie vengeance.* »

Cette *Lettre* paraît avoir été écrite sous l'impression des désastres de la Gallicie et inspirée par la vengeance; elle trace un tableau vif de la politique de l'Autriche vis-à-vis des Polonais galliciens. Toutefois, nous ne saurions trop nous élever contre les conclusions plus que suspectes auxquelles elle prétend amener le lecteur.

Nous croyons que les manifestations des Polonais en faveur de la Russie sont passagères et qu'elle n'en recueillera aucun fruit. Abdiquer soi-même le sentiment de l'indépendance, ce serait pour les Polonais un malheur plus grand que tous ceux qu'ils ont eu à supporter jusqu'à présent; ce serait sanctionner à jamais le partage de leur pays; ce serait se déshonorer. S'ils ne doivent pas oublier les massacres de la Gallicie, il en est de même des massacres de Praga et d'Oszmiana, des persécutions religieuses et des coups portés contre la foi et la langue de leurs pères.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

COBDEN ET LES LIBRES ÉCHANGISTES[1].

(Deuxième article.)

Lorsqu'on étudie de près, comme nous avons essayé de le faire, les réformes sociales et commerciales accomplies par le Parlement anglais de 1842 à 1846 ; lorsqu'on ne les considère pas dans l'espace, mais dans la réalité, sans les isoler des circonstances qui donnent aux théories et aux faits économiques leur véritable sens, on reçoit une impression semblable à celle que les économistes de Madrid éprouvèrent, il y a quelques semaines, en fêtant M. Cobden. Les partisans espagnols de la liberté du commerce, à l'exemple de leurs émules de Paris et de Bordeaux, offraient un banquet au chevalier errant du libre échange. Pour que l'hospitalité fût joyeuse et cordiale, il ne manquait qu'une chose, c'est que l'on pût s'entendre. M. Cobden ne sait pas l'espagnol, et parmi ses hôtes il n'y avait qu'un Espagnol qui comprît l'anglais. Cependant M. Cobden, comme si les temps annoncés où les hommes ne parleront qu'un même idiome étaient déjà venus, prononça un discours dans sa langue nationale. Tous les assistants, on ne peut pas dire les auditeurs, puisqu'ils n'avaient rien compris, applaudirent avec une confiance enthousiaste. L'admiration fut moins vive lorsque le savant de la compagnie eut traduit en espagnol les paroles que M. Cobden venait de mimer, et qui se résumaient dans un éloge insidieux des ressources agricoles de

[1] Voir *le Correspondant* du 10 oct. 1846.

Digitized by Google

l'Espagne, et dans le conseil de s'abstenir de toute industrie, afin de rendre la besogne plus commode aux industriels de Gibraltar.

C'est ainsi qu'en France nous avons d'abord admiré sur parole la ligue contre la loi des céréales, comme si elle eût été une vraie croisade de philanthropes.

Aujourd'hui traduisons les paroles de M. Cobden, de M. Bright, de M. Hume, de M. Fox, de sir Robert Peel, traduisons, c'est-à-dire rapprochons des circonstances et des intérêts qui les ont inspirés, ceux des discours des ligueurs qui ne portent pas en eux-mêmes leur vrai et droit sens, et sachons reconnaître que notre erreur a été complète. L'Angleterre, dans cette occasion comme dans toutes les autres, ne nous a donné qu'une leçon d'habileté et de prudence.

Nous avons établi deux choses : les ligueurs, en poursuivant l'abolition des lois sur les céréales, recherchaient une satisfaction politique et un avantage commercial, rien de plus.

Les Anglais, après avoir abusé du système prohibitif, n'ont réclamé la liberté du commerce, ne l'ont appliquée, si vous tenez au mot, qu'au moment où ils étaient certains de repousser les produits étrangers, les produits de consommation générale et permanente, par la prohibition la plus absolue, la plus écrasante, la plus sûre de toutes, celle qui congédie la douane et défie la contrebande, la prohibition résultant d'une supériorité industrielle et commerciale. Ce genre de liberté anéantit toute concurrence ; il nous dérobe donc le bienfait qu'il promet et qui lui sert de passeport. Cette liberté n'engendre que la servitude. Mais un bon libre échangiste ne se trouble pas pour si peu ; il admire au contraire le beau résultat de ce qu'il appelle la science ; il constate que l'industrie non protégée a été tuée dans les règles.

Veut-on une dernière preuve que l'Angleterre n'a pas songé à faire aux nations la moindre concession favorable, qu'elle persiste à les écarter de toutes les sources de sa propre prospérité et de sa grandeur avec la même jalousie qui dicta au long Parlement l'acte de navigation ? A-t-elle modifié en quoi que ce soit, dans ses rapports avec nous, son régime colonial exclusif ? Et quant aux possessions anglaises, dans lesquelles la navigation de concurrence est admise nominalement, ne sont-elles pas encore fermées, pour parler le langage d'un marin digne de foi, par des lois telles que l'Angleterre sait en faire, des lois qui ne repoussent pas précisément un malheureux navire étranger, mais qui lui font payer au poids de l'or le droit de décharger sa cargai-

Digitized by Google

son[1]. Or ces possessions dont nous sommes exclus constituent le principal marché de l'Angleterre.

La France n'a conservé que les reliefs de sa grande fortune coloniale. Nos acquisitions nouvelles : Mayotte, Nossé-Bé, les îles Marquises et Otaïti, ne paraissent pas destinées à compenser l'immensité de nos pertes. Les colonies qui nous restent ne sont pas à dédaigner pour notre marine marchande et notre commerce d'exportation. Mais leur population, de 659,000 âmes, tente peu le commerce anglais, qui compte dans ses colonies 127 millions de consommateurs. Voilà le marché que l'Angleterre nous interdit, parce que l'accès que nous pourrions lui ouvrir dans nos colonies ne lui promet pas de réciprocité.

Son marché intérieur, au contraire, est moins étendu, moins bien proportionné que celui de la France. L'Angleterre a 24 millions d'habitants, la France 34 millions. Aussi l'Angleterre fait-elle mine de nous ouvrir son marché intérieur pour s'emparer du nôtre, qui vaut mieux que le sien. Le calcul est clair, l'intérêt est saisissable, et ce seul rapprochement de chiffres est la plus solide réfutation que l'on puisse faire des vues désintéressées que nos libres échangistes ont prêtées poétiquement au gouvernement et aux ligueurs anglais.

La question de la liberté du commerce n'est pas nouvelle en France; mais ce qui donne de l'originalité à la campagne récente que les partisans de cette doctrine ont entreprise, c'est l'occasion qu'ils ont choisie et l'arme qu'ils ont empruntée. Jusqu'à présent ils avaient voulu vaincre par le raisonnement; ils y ont renoncé cette fois, ou plutôt ils ont placé leur plus grande confiance dans un sentiment facile à émouvoir : ils ont eu le talent et l'audace de faire de l'abaissement ou de la suppression de nos tarifs, de la diminution ou de la ruine de notre industrie une question d'honneur, de délicatesse, de conscience. Cette tactique à laquelle les faits, comme on l'a vu, se prêtaient si peu, n'eût pas eu chance de succès, employée par des novices isolés qui auraient eu à former, à discipliner leur armée, à rassembler des moyens de publicité et de propagande. Mais les libres échangistes sont de vieux routiers qui se connaissent les uns les autres, quoiqu'ils ne s'entendent guère entre eux, et qui ne s'endorment pas.

[1] *Appel au gouvernement et aux chambres sur notre marine marchande*, par M. de Fonmartin de l'Espinasse. 1846, p. 63.

Digitized by Google

L'autorité de l'Angleterre, il faut le dire pour l'honneur de ceux qui se sont laissé surprendre, n'a été qu'un prétexte de ranimer une vieille querelle, et de resserrer l'alliance entre des intérêts de diverses sortes déjà engagés et compromis depuis longtemps, soit contre nos tarifs actuels, soit contre tout système de douanes.

Bordeaux est depuis trente ans le centre d'une agitation inquiète et bruyante qui, par des théories opposées, par des moyens contradictoires, tend à un but constant : l'extension des débouchés extérieurs pour les vins de la Gironde. Les théories invoquées par Bordeaux ne s'accordent pas; car, avant de prêcher la suppression radicale des douanes, et sinon la fusion entière de tous les peuples, au moins l'égalité absolue dans leurs relations commerciales, Bordeaux, par l'organe de son comité vinicole et de sa chambre de commerce, réunis aujourd'hui dans l'association bordelaise du libre échange, Bordeaux insistait avec toute son éloquence et de toute son activité célèbres pour que la France conclût des traités de commerce, soit avec la Belgique, soit avec l'Angleterre, pour ne parler que des plus récentes pétitions. Bordeaux demandait donc, non-seulement que les douanes protectrices qu'elle veut abolir aujourd'hui fussent conservées, mais que par leur moyen des priviléges exclusifs entre certaines nations fussent établis. Alors comme maintenant on invoquait la liberté du commerce pour consacrer des prétentions qui s'excluent. Défions-nous d'une doctrine si complaisante, et voyons quels intérêts peuvent pousser à de si flagrantes contradictions.

Bordeaux était autrefois notre grand entrepôt de denrées coloniales. Ses armateurs possédaient cinq cents bâtiments qui ne suffisaient pas à transporter dans toutes les Antilles, dans le Canada, dans la Louisiane, dans nos vastes et florissantes colonies, les meilleurs vins de la Guyenne, les farines de Moissac, des fruits secs et des produits manufacturés de toute sorte. Cette flotte rapportait en échange pour plus de 200 millions de sucre, de café, de rhum, d'indigo. L'excédant de cette denrée alimentait avec les peuples du nord de l'Europe un commerce lucratif. La perte de nos grandes colonies, et particulièrement de Saint-Domingue, porta à Bordeaux un coup funeste; je ne veux pas dire irréparable. Le traité de 1786 conclu avec l'Angleterre par M. de Vergennes promettait à l'exportation du vignoble de Bordeaux un vaste débouché; les vins de France importés en Angleterre ne devaient pas payer des droits plus forts que ceux auxquels étaient

Digitized by Google

soumis dans le moment du traité les vins de Portugal. Les imprudents négociateurs ignoraient que le traité conclu en 1703 par Metwin entre le Portugal et l'Angleterre promettait (art. 2) aux vins de Portugal une diminution d'un tiers sur les droits de douane ou d'aides acquittés par les vins de France. En sorte que, peu de temps après, l'Angleterre réduisit à 30 guinées les droits sur les vins de Portugal, tandis que nos vins introduits en Angleterre payaient 50 guinées par tonneau. Ce coup de jarnac assura aux vins de Portugal une préférence qui s'est invétérée peu à peu dans les habitudes. Le goût pour la bière, pour les liqueurs alcooliques, et les boissons chaudes aidant, les Anglais se sont tellement désaccoutumés du *claret*, frappé d'ailleurs de droits de douane excessifs, que, selon M. Cobden lui-même, l'abolition entière des taxes sur les vins français n'en ferait pas augmenter sensiblement la consommation en Angleterre. Sir Robert Peel avait déjà eu la franchise de faire le même aveu. Les paroles de M. Cobden ont plus d'autorité encore ; car c'est à Bordeaux même, dans un banquet où l'occasion ne lui avait pas été épargnée d'apprécier l'excellence de nos meilleurs crus, que M. Cobden a cédé à cet accès de sincérité peu aimable pour ses hôtes. Le vignoble de Bordeaux a vu d'ailleurs des rivaux, indignes peut-être, mais préférés (ce qui est toute l'affaire) par des consommateurs éhontés, s'élever dans des pays qui jusqu'alors, loin de faire concurrence à nos vins, s'en abreuvaient.

Sans parler des plantations immenses dont les Anglais ont couvert leurs colonies du Cap, les vins de Crimée font aux vins de Bordeaux une concurrence d'autant plus fâcheuse, que les Russes prennent l'habitude de couper leurs nouveaux crus avec des vins de Portugal et d'Espagne. C'est ainsi que la consommation des vins de France par la Russie, qui naguère encore dépassait 12,000 barriques par an, se trouve maintenant réduite à 6 ou 7,000, tandis que dans le même pays l'exportation des vins d'Espagne qui ne paient pas moins de droits que les nôtres, va croissant et monte annuellement à 10,000 barriques [1].

Il est enfin un vice général qui a nui à l'ensemble de notre commerce d'exportation : c'est la fraude, c'est la falsification impudente et impunie. Les vins de Bordeaux ont moins souffert que la plupart

[1] P. 13. *Des relations commerciales entre la France et la Russie*, par M. F. Labaume. 1846.

Digitized by Google

de nos produits de l'imprévoyance de notre organisation industrielle. Le commerce de Bordeaux a conservé son vieux renom de probité, à ce point que plusieurs gouvernements de l'Allemagne : la Prusse, la Saxe, le grand-duché de Bade, n'accordent la réduction de 20 pour 100 stipulée par les traités qu'aux vins expédiés directement du port de Bordeaux. Cependant, quels que soient les coupables, que nous n'avons ni la mission ni les moyens de rechercher, il faut bien qu'une falsification ruineuse se pratique quelque part, puisqu'au rapport du directeur même du port de Bordeaux, M. Fonmartin de l'Espinasse, il se boit dans le monde, ou plutôt on achète et l'on croit boire deux fois plus de vin de Bordeaux qne les négociants de la Gironde n'en exportent [1]. Voilà bien des causes d'affaiblissement pour l'exportation vinicole, et ce ne sont pas les seules que nous connaissions, sans qu'il soit besoin de mettre en cause le régime protecteur actuel.

Par malheur, le marché intérieur, quoique infiniment plus étendu que le débouché extérieur, si colossal que l'on suppose ce dernier, n'offre pas, dans son état présent, plus d'éléments de prospérité à cette branche intéressante et féconde de notre agriculture. Les contributions indirectes et les octrois pressurent les propriétaires de vignes ; la falsification, surexcitée par ce renchérissement factice, prostitue toutes les inventions de la chimie, emploie toutes les ressources d'une avarice sordide à créer des boissons immondes et pernicieuses qui ruinent les producteurs sincères et empoisonnent les consommateurs crédules. Sous l'influence de ces causes diverses les celliers s'encombrent, les débouchés intérieurs se rétrécissent, les prix s'avilissent, et la gêne des propriétaires en est venue à ce point que devant les délégués des départements vinicoles, assemblés en congrès à Bordeaux au mois de septembre 1843, il fut proposé de demander aux ministres de l'intérieur et des finances un sursis indéfini au paiement de l'impôt pour les contribuables du département de la Gironde qui ne possèdent que des vignes [2]. Des intérêts ainsi affligés ont le droit de se plaindre et de chercher un remède à leurs maux. On se sent attiré par une sympathie instinctive vers un grand centre de commerce et d'industrie qui ne se laisse pas entraîner, comme Gênes ou Venise, par le courant des destinées, qui lutte au contraire, et n'abandonne sans le défendre aucun des éléments de son ancienne splendeur ! Cepen-

[1] Voir le livre excellent déjà cité, p. 239.

[2] *Union vinicole.* Bordeaux, 1843, p. 166.

Digitized by Google

dant, il faut bien reconnaître que Bordeaux est mal inspiré, lorsqu'il détourne les yeux des abus de tout genre qui ravagent son marché intérieur, pour poursuivre au dehors des débouchés qui lui échappent.

Les Bordelais se sont fait sur le régime économique qui convient à la France un système tout particulier. On sait quels sinistres souvenirs le traité de commerce conclu en 1786 avec l'Angleterre a laissés dans tout le royaume.

Loin de redouter un traité commercial avec l'Angleterre, le Conseil de commerce de Bordeaux faisait adresser, dès 1802, par M. Portal, un mémoire au premier consul sur la possibilité et l'avantage de renouer cette alliance. La Chambre de commerce bordelaise a fait réimprimer, en 1844, ce factum en y joignant un travail de sa façon, quelque peu en contradiction sur certains points avec l'ouvrage de M. Portal. Mais qu'allons-nous réveiller les souvenirs oubliés d'un politique méticuleuse et rétrograde? Aujourd'hui il s'agit bien d'un traité de commerce par lequel deux nations stipulent, plus ou moins habilement, des avantages réciproques! Fi de ces garanties et de ces réserves! Livrons-nous les yeux bandés à l'Angleterre. Evitons-lui, en n'exigeant d'elle aucune condition, la peine de nous tromper. Sir Robert Peel et M. Cobden prétendent que si on boit peu de nos vins en Angleterre, c'est que l'on y préfère d'autres crus. Nous n'en croirons rien : ils ne connaissent pas leur pays. Abolissons les douanes : de partisans que nous étions des droits et des tarifs entre les nations, nous sommes devenus libres échangistes.

C'est ainsi que l'on parle à Bordeaux ; c'est là que se forma la première association du libre échange. Les théories qui ont servi d'échafaudage à cette manifestation nouvelle d'un désir persévérant, nous allons, dans la bouche des libres échangistes de Paris les retrouver plus dégagées, en apparence, de l'intérêt privé qui à Bordeaux enveloppe et embarrasse la question.

L'importance de Paris comme ville industrielle disparaît dans ses autres grandeurs. Cependant Paris n'est pas seulement le centre d'un immense commerce; c'est un grand et fécond producteur. Il jouit d'un avantage que l'invasion des agents mécaniques dans tous les ateliers et jusque dans le domaine de l'art rend chaque jour plus rare et plus précieux. La fabrique de Paris a une spécialité inimitable aux yeux de tous ceux qui peuvent suivre les lois du goût ou les fantaisies de la mode. Paris exporte chaque année dans le

Digitized by Google

monde entier pour des millions d'articles de luxe : porcelaines fines, meubles et ouvrages en bois, tabletterie, mercerie, cristaux, papiers peints pour les tentures, ouvrages en métaux, modes, lingerie et articles divers. Il semble que la consommation de ces produits ne puisse être ni entravée notablement par l'élévation des taxes étrangères, ni favorisée beaucoup par leur abaissement, ou même par leur suppression entière. Les principaux de ces articles, ceux qui reçoivent de l'art une valeur particulière, coûtent et coûteront toujours fort cher. Les riches et somptueux consommateurs auxquels ils s'adressent ne se laissent ni repousser, ni séduire par le taux des tarifs. Quant aux autres produits de l'industrie parisienne, ils tiennent moins de l'art que d'un certain artifice élégant et convenu. Ceux-là peuvent être facilement, ils sont déjà imités ou contrefaits. Dans une époque de petite fortune et de grandes vanités, où le plaqué tient lieu de l'argent, le carton-pierre du marbre, le papier mâché du bronze ou de l'ébène, combien il est à craindre que la fabrique parisienne ne voie s'élever à l'étranger contre les produits mêmes qui, s'ils étaient demeurés sans imitation, auraient pu profiter, en effet, de la diminution des taxes, des contrefaçons, des concurrences inférieures, sans doute par le mérite, mais préférées de la masse, grâce au faux goût dont elles seront l'ouvrage. La dernière exposition des produits de l'industrie belge légitime nos appréhensions [1].

Paris ne compte pas seulement des fabricants avides de débouchés; il possède une population nombreuse de commissionnaires en marchandises, d'expéditeurs, d'assureurs, gent cosmopolite par intérêt, sinon par esprit, et qui a tout à gagner à un vaste mouvement d'échange, de quel côté que le bénéfice doive tourner. Enfin s'il y a des économistes quelque part, c'est à Paris. Du mélange de ces trois éléments résulta l'Association parisienne du libre échange, formée sur le modèle de la ligue de Bordeaux.

Nous avons énuméré dans notre premier article les Sociétés qui s'élevèrent dans plusieurs villes de France, à l'imitation et sous l'inspiration de l'Association parisienne du libre échange. Il importait de rechercher l'origine de ce mouvement jusque dans son berceau, de le suivre sur son principe théâtre; mais le moment n'est pas venu d'en étudier en détail, et partout où il s'est produit, l'entier développement.

[1] Voir la *Revue de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1841*, par M. Perrot. Bruxelles, 1841.

Digitized by Google

Lorsque la question, placée d'abord dans les nuages par des intérêts qui cherchaient à dissimuler leur personnalité, descendra sur le terrain législatif, lorsqu'il s'agira de remanier nos douanes, il sera opportun de sonder les motifs vrais, d'apprécier les griefs et les espérances des diverses Sociétés libres échangistes. Alors aussi les associations plus franches, qui ont pris en main la défense du travail national, titre respectable en lui-même et que l'on a mauvaise grâce à railler; alors ces associations qui couvrent et protégent la France pourront prendre à leur tour la parole. Elles se livrent, elles l'ont annoncé, à l'étude attentive de toutes les conditions actuelles de la production française; elles les comparent à l'ensemble du régime économique de l'Angleterre et des autres nations, et c'est d'après ces rapprochements qu'elles entendent mesurer le degré de protection législative qui leur est nécessaire.

La question est bien posée dans ces termes. Sans doute ces documents, préparés par des intéressés qui ont le mérite de ne pas se farder, n'auront pas l'autorité qui s'attache à une enquête générale. Ils fourniront cependant à une discussion sérieuse des documents graves et précieux. Aussi bien, les libres échangistes eux-mêmes, après avoir voulu faire table rase de tous les intérêts engagés, se sont-ils bornés à demander que les tarifs des douanes fussent révisés. Cette révision, l'aurait-on voulu, il ne dépendait de personne de l'éviter. Les changements considérables apportés par le Parlement dans l'économie des douanes anglaises nécessitent le remaniement de nos propres tarifs, dont le taux a été proportionné à des conditions que sir Robert Peel a changées. Avant que les libres échangistes s'en allassent en guerre, plusieurs chambres de commerce avaient demandé que l'on procédât en France à une réforme douanière dont nous n'avons point ici à discuter les termes. Contentons-nous de remonter à la première phase du libre échange. Essayons de raconter quel but il s'était proposé, par quels moyens, par quelles doctrines, par quels sentiments il prétendait obtenir des résultats dont il délaisse aujourd'hui la poursuite immédiate.

L'étude du régime économique qui convient à la France offre une belle et large carrière à l'examen et à la controverse. Chacun apprit donc avec joie que, par une faveur de bon augure pour la renaissance du droit d'association, les libres échangistes parisiens étaient autorisés à tenir des séances publiques et à répandre leurs doctrines

Digitized by Google

par l'enseignement oral. Mais les libres échangistes ne se contentèrent pas d'admirer à faux la ligue anglaise contre la loi des céréales, ils l'imitèrent sans motif. Ils oublièrent qu'ils s'agissait de la France, et on les vit émigrer en Angleterre. Annoncer qu'on tiendra des *meetings*, s'intituler *Free trader*, c'est affaire de goût, et si ridicule il y a, il serait puéril de le remarquer. Mais sous ce langage anglais on cachait des opinions anglaises, aveuglément empruntées à des circonstances et à des intérêts dissemblables ou opposés aux nôtres. Imitation plus mauvaise encore, plusieurs libres échangistes cherchèrent à exciter les passions populaires que les priviléges de l'aristocratie anglaise peuvent offenser, et dont l'Association contre les lois des céréales avait voulu satisfaire les plus légitimes griefs; passions qui, dans notre état social, ne vibrent pas ou se confondent, soit avec de basses jalousies, soit avec des haines antisociales. L'Association du libre échange parisien s'efforça d'agiter les esprits au lieu de les éclairer, ou du moins, si elle se proposa d'instruire, elle n'y a guère réussi.

Le premier *meeting*, puisque *meeting* on dit, se tint dans la salle Montesquieu le 28 août 1846.

M. Léon Faucher prit le ton le plus courroucé et le plus violent. Dans les séances qui ont suivi, le plus grand nombre des orateurs a trop fidèlement imité ces allures de tribun. M. Faucher ne se mit pas en peine de discuter, comme on devait s'y attendre, une thèse économique, il représenta la protection en elle-même comme un monopole odieux, inique, absurde, et s'écria :

« Le système protecteur date de 1815. Il s'est fortifié dans les « mauvaises années de la Restauration. Ses plus détestables lois sont « contemporaines du droit d'aînesse et de tous les priviléges po- « litiques dont la révolution de 1830 est venue faire justice. C'est un « dernier monopole qui a échappé à la vengeance populaire ; j'espère « qu'il n'échappera pas à votre réflexion, à votre sagesse et à votre « courage.

« Le système protecteur a constitué une féodalité industrielle ; *je « me suis quelquefois servi de ce mot.* »

On s'amusa beaucoup de ce droit de paternité que M. Faucher prétendait exercer sur une expression tombée depuis longtemps dans le domaine public de la presse. Mais ce qui appartient en propre à cet auteur si jaloux de ses droits, et ce dont personne ne lui contestera

Digitized by Google

l'invention, c'est cette façon de raconter l'histoire du système protecteur en oubliant Colbert et Napoléon, les tarifs de 1664 et 1667, et le blocus continental.

Parmi ceux qui encourageaient de leur présence ces déclamations violentes, on fut fort surpris de voir figurer, au lendemain des élections, M. Michel Chevalier, ancien député de l'Aveyron. On fut plus scandalisé encore de l'entendre, à la seconde séance, imiter les colères de M. Léon Faucher, et personnifier les abus de la protection dans l'industrie des maîtres de forges, dont il avait exercé un moment et convoité infructueusement le mandat.

Nous sommes loin de prétendre que le citoyen auquel un collége délègue sa part de souveraineté contracte par cela même le devoir de défendre aveuglément, et en toute occasion, les intérêts matériels de ses électeurs, pris individuellement ou en corps ; non certes. La constitution a revêtu de plus de grandeur et d'indépendance la fonction de député. Cependant si le député entend son devoir autrement que la Charte, tout au moins doit-il respecter les engagements dont il s'est lié, et ne pas dénoncer comme des monopoleurs odieux ceux dont il a voulu d'être l'agent docile et complaisant.

S'il y avait un prix proposé pour la constance et la gravité dans les opinions, M. Michel Chevalier aurait, j'imagine, la conscience de ne pas concourir. Toutefois, si l'on est indulgent pour les démentis que sur la même question un écrivain se donne successivement, l'opinion publique a, Dieu merci! conservé toute sa rigueur pour juger les contradictions commises simultanément ou à des intervalles si courts que l'homme dont l'esprit est le plus mobile n'a eu le temps de changer que d'intérêt. Il n'est point dans les convenances de ce grave recueil d'attaquer les personnes ; mais il est du devoir de quiconque dispose de la publicité de ne pas taire les faits de la vie politique, lorsque ces faits peuvent ruiner une autorité usurpée et funeste.

Le département de l'Aveyron a deux ressources principales : l'industrie agricole, et particulièrement l'élève du bétail, et l'industrie des fers. Ce fut un collége de ce département, protégé et protectionniste au plus degré, que M. Michel Chevalier obtint une première fois de représenter. Si les élections dernières lui ont ravi cet honneur, on va voir que ce n'est pas faute de zèle de la part du candidat. Dans une lettre datée de Paris, et adressée au rédacteur du *Journal de l'Aveyron,* M. Michel Chevalier explique en ces termes comment il avait

Digitized by Google

compris le mandat qu'il avait obtenu une première fois, comment il promettait de l'exercer si on voulait bien le lui continuer.

« Je n'ai négligé aucune occasion de montrer combien les intérêts « du département m'étaient chers, combien j'avais à cœur de les sou- « tenir. La population ruthénoise, qui sait fort bien raisonner, ne « peut manquer de juger de l'avenir par le présent ; par conséquent « elle aura pensé que si les éleveurs de bétail et les producteurs de « fer étaient jamais menacés dans leurs intérêts, je ne leur ferais pas « défaut. »

Cependant M. Michel Chevalier s'est trop ouvertement compromis pour la liberté des échanges, dans sa carrière de journaliste, avant de servir à titre de député les intérêts des maîtres de forges ; il faut donc qu'il s'en explique devant une population inquiète. En homme qui sait ménager les transitions, il ne parlera de la liberté du commerce que comme d'une utopie dont il s'amuse à rêver dans ses heures de loisir. Il la relègue dans les nuages les plus lointains.

« Oui, dit-il, il est exact de le dire, et je n'éprouve aucun embar- « ras à le reconnaître, la science abstraite de l'économie politique re- « commande, entre autres choses, la liberté des échanges. Est-ce à « dire pour cela qu'un gouvernement dont les chefs seront familiers « avec l'économie politique, ou qu'un député qui se sera livré à l'é- « tude de cette science ira supprimer les droits protecteurs qu'il « trouvera établis, et abolir les douanes? Non assurément ; car dans « le gouvernement des sociétés, on a d'autres prescriptions à écouter « que celles de l'économie politique ou de toute autre science ab- « straite. Le propre des sciences abstraites est de raisonner dans des « hypothèses générales, de faire volontiers table rase, de ne pas tenir « compte des circonstances spéciales ou locales, de ne pas se préoc- « cuper des temps et des lieux. En politique, et dans l'enceinte des « Chambres législatives, on procède d'après des règles bien diffé- « rentes. »

Ainsi voilà éconduite l'économie politique qu'il fait profession d'enseigner. Mais ce n'est pas assez, M. Michel Chevalier ajoute :

« Précisons davantage les faits. Qu'il soit ou ne soit pas professeur « d'économie politique, tout député de l'Aveyron doit désirer ferme- « ment qu'on maintienne, qu'on étende même, autant que cela sera « possible, les garanties présentement accordées à l'agriculture. Tout « député de l'Aveyron doit vouloir que l'industrie des fers s'étende

Digitized by Google

« dans le département et y jette ses racines profondes. Par conséquent on ne peut supposer qu'un député de l'Aveyron se prête à « bouleverser des conditions administratives, fiscales et législatives, « dont le maintien est nécessaire pour que les capitaux continuent de « se consacrer à l'établissement de forges nouvelles. En un mot, tout « député de l'Aveyron, s'il est homme de sens, doit penser que le « moment serait malheureusement choisi pour toucher aux droits de « douane sur le bétail et sur les fers, et qu'une de ses premières obligations est et sera vraisemblablement bien longtemps encore de les « défendre au besoin. »

Non-seulement M. Michel Chevalier, candidat, ne trouve rien à dire contre les droits protecteurs de l'agriculture et de l'industrie du fer ; mais ce qu'il leur reproche, c'est de ne pas être assez élevés. Il veut bien qu'on les maintienne ; bien plus, qu'on *les étende autant que cela sera possible*. Il poursuit, et il se fait un mérite de n'avoir jamais, dans son cours, consacré une seule leçon à la liberté du commerce, c'est-à-dire qu'il tire vanité de n'avoir donné qu'un enseignement incomplet et sans méthode. D'ailleurs pourquoi ces défiances? ajoute-t-il. Est-ce que quelque projet sinistre se machine contre les producteurs de bétail ou les producteurs de fer? Est-ce que quelqu'un songe à modifier à leur égard les lois de douane? Loin de là. Les maîtres de forges réalisent de beaux bénéfices par suite de l'impulsion donnée aux chemins de fer. C'est à merveille. Cette curieuse lettre se termine ainsi qu'il suit : « Lors donc que l'on voit quelques per- « sonnes affecter de parler des périls qui menacent à l'endroit des « douanes les éleveurs de bétail et les producteurs de fer, on aurait « peut-être le droit de les interroger elles-mêmes, et de leur deman- « der à quel propos et dans quel but elles manifestent ces alarmes. « A quoi bon des discussions pareilles dans un pareil moment, sinon « à inquiéter le pays et à l'agiter? »

Cependant, en dépit de ces protestations si humbles de services passés, de ces offres de dévouement sans réserve à des intérêts qu'il ne trouvait pas suffisamment protégés, qu'il offrait non-seulement de maintenir, mais d'étendre, M. Michel Chevalier n'est pas réélu député par les maîtres de forges de l'Aveyron. Eh ! que fait-il alors? Ces mêmes maîtres de forges dont il se vantait, le 28 juin 1846, d'avoir été, dont il s'efforçait de demeurer le factotum, il ose bien, le 29 septembre 1846, dans la seconde séance du libre échange, les repré-

Digitized by Google

senter comme ennemis de l'intérêt privé, comme les favoris d'un système inique, déloyal, partial, monstrueux. Ecoutez-le.

« Je mettrai en parallèle, sous le rapport de la protection réelle-« ment obtenue, deux industries d'une grande importance : l'indus-« trie de la production de la race bovine, considérée à l'égard de la « viande, et l'industrie des fers. Comparons la part qui est faite par « la protection à chacune de ces deux industries, et je vous laisserai « juger de ce qu'on appelle l'équité, la sincérité, l'impartialité du « système protecteur [1]. »

M. Michel Chevalier sait mieux que personne qu'il n'existe aucune antipathie, pas la moindre rivalité d'intérêts entre ces éleveurs de bestiaux et les producteurs de fer. Il le sait; car il a vu les deux industries exercées dans le même département, souvent par les mêmes personnes. Il le sait; puisqu'il a rempli complaisamment la mission de les défendre toutes deux. Cependant, comme il est très-vrai que la viande est rare en France, et que les ouvriers n'en mangent point assez, il opposera l'élève du bétail à l'industrie du fer; il présentera l'une comme sacrifiée à l'autre, et celle-ci comme responsable de l'insuffisante production de sa prétendue victime.

Il termine en ces termes ce parallèle odieusement imaginaire :

« Messieurs, quand on a des chiffres pareils devant soi, tout rai-« sonnement devient superflu; et pour juger de l'équité, de l'impar-« tialité du régime protecteur, je m'en rapporte à vos consciences [2]. »

Nous pourrions extraire de la brochure imprimée à Rhodez, sous ce titre : *Élections dans le département de l'Aveyron*, 1846. *Polémique entre M. F. Cubrol, directeur des forges de l'Aveyron, et M. Michel Chevalier, député sortant*, des révélations plus affligeantes encore. Mais nous en avons dit assez pour abandonner à notre tour M. Michel Chevalier à la conscience publique.

Les contradictions que nous venons de signaler dans l'opinion de M. Michel Chevalier, avant, pendant et après les élections, les libres échangistes entr'eux la reproduisirent, avec beaucoup plus d'ingénuité, sur la définition même du libre échange et sur le but pratique qu'ils se proposaient.

Que doit-on entendre par libre échange? L'abolition des douanes, serait tentée de répondre la logique. La logique a tort, et M. Léon

[1] *Association pour la liberté des échanges*, n° 3, p. 10.

[2] *Ibid.*, p. 12.

Digitized by Google

Faucher se chargea de le prouver. Il avança formellement que, quant à lui, il entendait maintenir les douanes. Il témoigna même pour les douaniers une certaine bienveillance. « Pour mon compte, dit-il, je « déclare sans le moindre embarras que l'uniforme d'un douanier « ne m'inspire aucune horreur. Je ne suis pas de ceux qui parodie- « raient (*lisez* profaneraient) les vers de Corneille pour dire :

« Voir le dernier agent à son dernier soupir,
« Moi seul en être cause, et mourir de plaisir. »

Toutefois, les douanes étant ainsi placées sous sa sauvegarde, M. Faucher déclara qu'il voulait en changer absolument le caractère, c'est-à-dire, de protectrices qu'elles sont, les rendre purement et simplement fiscales.

M. Blanqui, cependant, parlant dans la même séance et faisant une revue rapide et superficielle de nos tarifs, ne ménagea pas sans doute les droits protecteurs ; mais il attaqua plus sévèrement encore les droits fiscaux, ceux sur l'alcool, par exemple, sur le ricin, sur le séné. Dans son ardeur contre la fiscalité, il sut faire rentrer de force dans son sujet l'impôt du sel, qui n'a rien à faire absolument avec la liberté du commerce, et qui est précisément le chef-d'œuvre du système fiscal que M. Léon Faucher venait de nous recommander. M. Blanqui ne déclara pas expressément qu'il voulût abolir les douanes, mais toutes ses paroles ne pouvaient avoir une autre conclusion. Ajoutons qu'à la seconde séance de l'Association du libre échange, les auditeurs qui désiraient connaître quel but la société se proposait d'atteindre, furent mis dans un désarroi bien triste. M. Wolowski, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, ne tenant aucun compte du discours de M. Blanqui, s'exprima ainsi : « Nous « avons admis que les douanes continueraient à fonctionner comme « instrument fiscal [1]. »

M. Blanqui aurait dû se récrier, s'il eût manqué de patience, contre le peu de cas qu'un de ses collègues fait de son opinion. Mais au moins voilà un programme net et précis. Examinons-le, et disons, cette fois avec la Ligue anglaise, qu'il ne renferme qu'un pur sophisme.

Ce n'était point la peine de tant s'imprégner des discours, de l'esprit, des allures des ligueurs pour perdre le fruit de leurs meilleures leçons. Lorsque lord John Russell proposa d'établir un droit fixe,

[1] *Ibid.*, p. 27.

Digitized by Google

fiscal, sur les céréales étrangères, M. Cobden et ses amis firent très-bien entendre qu'établir une taxe quelconque sur un produit sans vouloir influer sur le prix vénal de ce produit, c'était une pure chimère ; que le droit fixe sur une denrée de valeur variable comme le blé pourrait dans certaines circonstances aboutir à une protection démesurée, exorbitante, des céréales indigènes. En effet, remplacer la protection par la fiscalité (j'entends la protection telle qu'elle doit être), c'est tout simplement supplanter l'esprit prévoyant et progressif par l'avarice inintelligente et brutale.

Mais M. Wolowski parut, à la fin de ce même discours, plus persuadé que nous-mêmes du caractère chimérique des douanes fiscales. Il avait d'abord admis que les douanes fiscales seraient établies, et voici qu'il veut prouver par des raisons physiques, telles qu'elles, qui lui paraissent à lui péremptoires, que, dans sa conviction profonde, il est matériellement impossible que les douanes, fiscales ou protectrices, subsistent.

Nous reproduisons cette conclusion inattendue, de peur d'affaiblir la force de l'argumentation : « Chacune des grandes inventions qui « ont signalé le genre humain a été le précurseur d'une grande ré- « volution. Un peu de fer lancé dans l'espace par un peu de poudre a « brisé l'armure de la féodalité. Un peu de plomb fondu dans un « moule et devenu caractère d'imprimerie a ouvert à tous les peuples « le libre commerce intellectuel. Pensez-vous donc que ces deux bar- « res de fer posées parallèlement sur le sol, et que suit la locomotive, « entraînée par un peu d'eau condensée dans son sein, *ne renverseront* « *pas la barrière des douanes?* J'ai la conviction que ces deux rails la « briseront. Le génie de Watt complétera l'œuvre du génie de Gutten- « berg, et cette *conviction profonde* me ramène à la pensée des paroles « célèbres : La liberté commerciale est comme le soleil; aveugle qui ne « la voit pas se lever à l'horizon! » (Applaudissements prolongés [1].)

Quant à nous, ce qui nous sembla digne d'admiration, c'est l'abnégation extrême avec laquelle l'honorable libre échangiste venait d'embrasser coup sur coup les deux tendances ennemies qui divisaient ses collègues, et de réconcilier à ses dépens M. Léon Faucher et M. Blanqui.

Il fut donc avéré qu'une nouvelle dissemblance distinguait la ligue contre la loi des céréales et l'association du libre échange. L'une

[1] *Ibid.*, p. 29.

Digitized by Google

n'avait jamais dévié du programme clair et net qu'elle avait posé ; l'autre, dès son premier pas, ne savait ou ne voulait pas dire à quoi elle tendait.

Mais, au moins, si les libres échangistes étaient peu d'accord avec eux-mêmes sur les moyens, tendaient-ils au même but par des procédés différents.

Voulant, non pas convaincre, mais passionner, il leur avait convenu de représenter la protection comme un monopole exclusif, accaparé, aux dépens de la masse, par un petit nombre d'industriels. De la protection dont jouit l'agriculture en général, et dont elle n'a pas, que nous sachions, proclamé encore l'iniquité et l'abus, les libres échangistes parlent peu ou point. Mais quant aux industriels protégés qui eurent le privilége des aggressions et des invectives, leur souhaitaient-ils la vie ou la mort? il fut impossible de le savoir.

M. Blanqui, dans la première séance de l'Association, avait paru faire bon marché des industries protégées, et se préoccuper fort peu du dommage que le libre échange pourrait causer à des branches de travail stériles pour le bonheur de leurs agents, ou plutôt, selon lui, cause de la misère de leurs ouvriers. M. Wolowsky témoigna, au contraire, dans la séance suivante, les meilleures intentions pour les industries les plus protégées, et les railla d'un ton amical sur l'excès de leur modestie, de leur vertu. Il affirma (il eût mieux valu prouver) que, dans sa conviction, ni l'industrie du coton, ni l'industrie de la laine, ni l'industrie des machines, ni l'industrie du lin, ni l'industrie des fers elle-même, ne périraient en France si le principe de la liberté venait à l'emporter sur le principe de la prohibition.

« Non, nous ne sommes point, dit-il, les adversaires de ces grandes industries. » Cependant, pour un ami, c'est montrer peu d'impartialité que de représenter sans cesse la prohibition comme dominant tout le système de notre régime de douanes, tandis qu'au contraire la prohibition n'est que l'exception, tandis que la prohibition n'est réclamée par personne comme un système permanent et général, mais simplement comme un mode de protection temporaire et spécial.

Les exemples cités par M. Wolowsky ne parurent pas d'ailleurs de nature à faire partager à tout le monde sa quiétude. Il allégua, en passant, mais il ne chercha pas à établir que le traité négocié en 1703 par M. de Metwin entre le Portugal et l'Angleterre n'avait pas causé

Digitized by Google

la ruine du Portugal. La chose cependant est assez généralement admise pour qu'il y ait lieu de donner des raisons et des faits, lorsque l'on prétend démentir une opinion unanime. Unanime, je me trompe : la Chambre de commerce de Bordeaux trouve, au contraire, dans l'histoire que le Portugal a été depuis son alliance commerciale avec l'Angleterre, et se trouve encore aujourd'hui, dans un état industriel fort satisfaisant et dont on aurait mauvaise grâce de ne pas se contenter. Il est vrai que la même Chambre de commerce soutient que le blocus continental a été infiniment avantageux à l'Angleterre[1].

M. Wolowski fut plus explicite sur la Suisse que sur le Portugal. Il avait résolu de venger les libres échangistes du reproche d'être de purs théoriciens, d'ignorer le fait et la pratique. « La pratique, qu'on « invoque sans cesse contre nous, disait-il, c'est nous qui pouvons l'in- « voquer de la manière la plus complète, la plus saisissante, la plus con- « vaincante. Il est un pays en Europe, à nos frontières, dont on s'est « trop peu occupé, le seul qui ait largement, hardiment pratiqué le « principe de la liberté commerciale, qui l'ait pratiqué dans toute « son étendue, sans aucune espèce de limitation; nous pouvons voir « les résultats que cette application y a produits; ce pays, c'est la « Suisse ! »

Qui se douterait, après ces paroles si absolues, prononcées par un professeur de *législation industrielle* qui venait, avait-il dit, d'étudier les faits sur les lieux, qui se douterait que la Suisse, présentée à la France comme l'idéal de la liberté commerciale la plus entière, est encore, en grande partie, sous le régime des corporations et des maîtrises; que le droit de cité le plus inhospitalier, le plus inexorable, repousse les étrangers; qu'il refuse même au citoyen le droit de former une famille lorsque la femme étrangère n'apporte pas de dot? M. Wolowski, en se mettant en scène, donne à ses contradicteurs le droit d'invoquer leur propre expérience. On ne peut parler de la Suisse sous le rapport du travail sans comprendre le canton de Bâle-ville, qui possède dans un si petit espace tant de richesse et d'industrie, qui exporte pour des millions de soieries jusqu'en Amérique. Or, j'ai vu à Bâle un honorable citoyen qui, ayant acheté en France, à Altkirch, un poêle d'une espèce particulière, que l'on ne fabrique pas dans son canton, avait été obligé d'en payer le prix à celle des seize

[1] *Mémoire sur la possibilité de conclure un traité de commerce entre la France et l'Angleterre*, p. 105 et 106. Bordeaux, 1845.

Digitized by Google

corporations de la ville dont les fumistes bâlois font partie. Ce naïf citoyen ne se doutait guère de la liberté dont il jouissait. Il attendait le passage de M. Wolowski pour apprendre que la France eût tout à imiter dans le régime industriel de la Suisse.

Mais la valeur d'une doctrine n'est pas, nous le savons, à la merci des erreurs de ses soutiens. Avoir prouvé que les libres échangistes n'ont ni programme, ni règles, ni plans arrêtés, qu'ils se sont mépris singulièrement sur des faits importants, ce n'est pas encore avoir abordé le libre échange.

Dans les discours qui ont été tenus en l'honneur de cette théorie il faut séparer deux choses très-distinctes : l'expression de sentiments louables, qui n'ont, Dieu merci, rien de particulier aux libres échangistes, et l'indication du moyen qu'ils croient propre à contenter ces sentiments.

La liberté du commerce nous a été présentée sous les dehors les plus séduisants et les plus propres à lui gagner la faveur de tous. On l'a célébrée comme le moyen le plus efficace de réaliser les tendances pacifiques des contemporains, et de faire régner partout l'abondance et la félicité.

L'amour de la paix et le désir d'améliorer le sort des hommes, ce sont là les deux passions de notre âge. Ceux mêmes qui ne les éprouvent pas sont contraints d'y sacrifier en paroles. Mais il en est de l'amour de la patrie comme de toutes les vertus : pour qu'il soit digne et méritoire, il faut que la liberté demeure ; il faut que les nations conservent, selon leur libre arbitre, la faculté de faire la paix ou la guerre. Cette liberté, le libre échange illimité se fait gloire de la leur ravir, au lieu de la régler. Il les asservit à leurs intérêts jusqu'à les rendre incapables de suivre les impulsions de leur conscience.

Sans doute on doit aimer la paix. C'est un crime que de nourrir les vieilles jalousies et les rancunes mesquines entre les nations. Mais la concorde doit être fondée sur la résolution de ne point faire la guerre sans cause légitime, et non pas sur l'impuissance de l'entreprendre. Et d'ailleurs le commerce a-t-il cette vertu qu'on lui prête, de changer les cœurs, d'abolir et les inimitiés et les haines? Voyez le juif au moyen âge ; s'il avait alors le monopole de l'usure, c'est qu'il exerçait celui du négoce. Aucun peuple ne pouvait se passer de lui ; était-il pour cela plus aimé, plus respecté?

Que veulent cependant les libres échangistes? Nouer, enchevêtrer,

Digitized by Google

confondre tellement les intérêts commerciaux des nations, les river les unes aux autres par des exigences matérielles si impérieuses, que le commerce entr'elles devienne pour chacune, non pas un moyen d'augmenter son bien-être, mais une condition d'existence. Il y a des Etats qui ont été réduits à accepter cette situation, mais jamais la France ne s'y résignera volontairement. Pour qu'elle s'abstienne du libre échange tel qu'on le lui propose, il suffit qu'on lui montre qu'en l'établissant elle abdiquerait la liberté, le pouvoir d'agir au dehors comme nation. Or, l'on sait si les libres échangistes ont assez plaisanté sur la jalousie que leurs adversaires témoignent pour la pleine indépendance de l'action nationale. Ce sentiment peut être poussé à l'excès, comme les plus louables, mais il vaut mieux l'exagérer que l'étouffer. Entre ces deux extrêmes, la foi au libre échange ne sait pas fixer la vraie mesure, puisque le traité d'économie politique de Jean-Baptiste Say, qui a renoué la tradition de cette doctrine, put paraître en 1814, dédié à Sa Majesté Alexandre, empereur de toutes les Russies, et précédé d'une préface, dans laquelle les alliés sont traités d'*amis des lumières*, et l'empereur de Russie, loué d'avoir *brisé les fers qui enchaînaient toute pensée libérale et repoussé la barbarie*.

Quant au désir d'adoucir le sort affreux du grand nombre, nous serions une nation bien monstrueusement constituée, nous ressemblerions à l'empire romain, dont la puissance était fondée sur l'esclavage, si les barrières que notre intérêt politique nous prescrit d'élever étaient comme un obstacle artificiel qui ferait refluer dans nos champs et dans nos villes la pénurie et la misère. Heureusement, pour l'honneur et l'avenir de la patrie, il n'en est rien. Entre la justice et l'intérêt national de la France, cette dissidence odieuse n'existe pas. L'éloquence des tribuns trouvera toujours sa pâture à remuer le fond de misères qui est la plaie de toutes les sociétés, et le péril des époques de transition comme la nôtre. L'occasion de gémir et de se plaindre n'a pas manqué aux libres échangistes. Mais ont-ils indiqué la vraie cause de ces douleurs, et proposé le remède efficace? Nous mettrons un grand soin à prouver le contraire.

Cependant, avant tout, examinons en face l'autorité dont les libres échangistes aiment à se parer. Ils n'invoquent pas seulement ce qu'ils appellent leur science, on a vu si elle était infaillible; le fruit de leurs voyages, fruit bien vert. Non! ils se plaisent à dire

Digitized by Google

d'un ton doctoral : « Nous avons pour nous la science. » Quelle science? L'économie politique. Mais n'existe-t-il donc qu'une doctrine, qu'une formule, qu'un dogme de l'économie politique? M. Blanqui se garderait de l'affirmer, lui qui a écrit l'histoire des opinions si variées des économistes : aussi, pour peu qu'on les presse, les libres échangistes, devenus plus modérés, se bornent-ils à dire : « Nos opinions sont celles d'Adam Smith, de Turgot, de l'Assemblée constituante et de J.-B. Say. » Reconnaissez donc qu'il ne s'agit pas de la science, mais d'une école.

Nous avons pour Adam Smith plus de respect que Jean-Baptiste Say, qui appelle ses belles recherches *sur la nature et les causes de la richesse* « un assemblage confus des principes les plus sains de l'éco- « nomie politique, un vaste chaos d'idées justes pêle-mêle avec des « connaissances positives [1]. » Ce reproche de confusion ne nous semble pas mérité. Adam Smith ne s'était pas proposé, comme M. Say a pu le faire plus tard, de donner un traité méthodique de l'économie politique. Ses *Recherches* ne sont que la suite et le développement de sa *Théorie des sentiments moraux*. A la fin de ce dernier ouvrage, Smith s'était engagé à présenter l'histoire des changements que les principes généraux des lois et des gouvernements ont subis dans les différents âges de la société. Il ne faut donc pas s'étonner si Adam Smith a fait de fréquents emprunts à l'histoire et à la philosophie. L'histoire était sa matière propre, et, quant à sa manière d'envisager les faits économiques, il est vrai qu'elle est très-différente de celle de J.-B. Say et de ses disciples. Ce n'est pas un reproche à lui faire.

Adam Smith, moraliste ingénieux et délicat, n'a pu se résigner à séparer l'homme de sa nature morale et intelligente ; mais, quoi qu'il en soit, il ne faut pas, quand on le cite, passer sous silence qu'il a défini deux cas où, selon ses paroles, il serait généralement avantageux de « mettre quelque charge sur l'industrie étrangère pour « encourager l'industrie domestique. Le premier cas est lorsqu'une « espèce particulière d'industrie est nécessaire à la défense du pays ; « le second cas est lorsqu'il y a quelque taxe d'imposée dans le pays « sur le produit de l'industrie. »

En vertu de cette première exception, Adam Smith non seulement

[1] *Traité d'économie politique*, t. I, p. XIV, édit. de 1814.

[2] *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, liv. IV, ch. 2.

Digitized by Google

amnistie, mais célèbre comme *le plus sage de tous les règlements de commerce qui aient été faits en Angleterre*, l'Acte de navigation, c'est-à-dire l'acte le plus attentatoire à la liberté du commerce qui ait jamais été osé par aucune nation. Quant à la seconde exception, je conviens qu'Adam Smith n'admet pas que les douanes compensent autre chose que les taxes établies par les différentes nations sur les marchandises similaires. Adam Smith, s'il eût composé un traité didactique d'économie politique ; s'il eût été par son plan conduit à comparer ses théories générales aux faits principanx, n'aurait-il pas été poussé par la logique même à étendre davantage l'exception qu'il a posée? Vivant de notre temps, témoin des développements immenses et multiples des agents mécaniques qui nivellent les climats et les aptitudes, n'aurait-il pas senti que la base essentielle de son système devenait trop étroite? N'aurait-il pas reconnu que, si la nature est encore et sera toujours la grande régulatrice des vocations industrielles de chaque peuple, elle leur laisse aujourd'hui plus de liberté pour les choisir? Toujours est-il qu'écrire dans une profession de foi : « Nous « voulons effacer *complétement* de nos lois le principe de la protec- « tion, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui pré- « valent ailleurs[1], » c'est s'interdire le droit de citer Adam Smith.

Les libres échangistes semblent mieux autorisés à s'appuyer sur Turgot. Ce n'est qu'une apparence. Il ne suffit pas d'écouter le théoricien, il faut voir l'administrateur à l'œuvre.

En 1766, Turgot, étant intendant de la généralité de Limoges, écrivait à M. Trudaine, intendant général des finances : « Je vous avoue « que, dans ma façon de penser particulière, une liberté entière, in- « définie et un affranchissement total de toute espèce de droits, se- « raient le plus sûr moyen de porter toutes les branches de l'industrie « nationale au plus haut point d'activité dont elle soit susceptible ; et « que les productions étrangères que cette liberté indéfinie laisserait « importer dans le royaume seraient toujours compensées par une ex- « portation plus grande des productions nationales. *Mais ces principes « n'étant point encore adoptés, je conviens*[2]....»

Par ce passage, Turgot établit que l'opinion qu'il professait sur l'abolition des douanes internationales était un paradoxe peu goûté de son temps. Aveu considérable, et dont les libres échangistes ont

[1] *Assoc. pour la liberté des échanges*, n° 2, p. 36.

[2] *Œuvres de Turgot*, t. V, p. 197, éd. de 1808.

Digitized by Google

grand tort de ne pas tenir compte, lorsque, par une traduction qui ressemble beaucoup à un contre-sens, ils appliquent à la destruction des douanes extérieures ce que la majorité des économistes du XVIIIe siècle, ce que l'opinion publique n'entendait que des douanes provinciales, que des entraves intérieures, corporations, maîtrises, priviléges, qui gênaient au dedans du royaume le libre exercice du commerce et de l'industrie. Les libres échangistes me font l'effet de connaître la bibliographie de la littérature politique au XVIIIe siècle beaucoup plus que cette littérature elle-même. Je parle des savants, de ceux qui ont étudié dans le catalogue, fort incomplet d'ailleurs, qu'en a donné M. Blanqui[1], les productions si nombreuses, si variées, si curieuses de ce mouvement singulier des esprits que Rœderer a désigné d'un mot juste et nouveau : le publicisme. Pour ceux qui se contentent de cette teinture légère sur des sujets qu'ils se mêlent ensuite d'enseigner, les homonymes sont souvent d'une perfidie bien cruelle. M. Louis Reybaud, une des lumières du libre échange, en est un exemple mémorable. M. Louis Reybaud a fait des socialistes l'objet spécial de ses études. C'est lui que l'on cite et que l'on consulte comme une autorité. C'est lui qui, brouillant les temps, les sujets, les personnes, a confondu en un seul et même personnage l'abbé de Saint-Pierre et Bernardin de Saint-Pierre[2]. Dans une école où les maîtres commettent de pareilles méprises (suis-je assez parlementaire?), dans cette école d'érudition facile, c'est une peccadille tolérée que de prendre, sur la foi des titres et sur la ressemblance des mots, pour des apologies du libre échange, tel qu'on l'entend à la salle Montesquieu, une foule de traités, de pamphlets, d'opuscules où il est fort question de la liberté intérieure du commerce, mais où la suppression des douanes extérieures n'est ni réclamée, ni indiquée, ni même entrevue. Ce n'est pas que nous prétendions que l'opinion émise par Turgot, dans le passage que nous avons cité, lui soit demeurée, pendant tout le cours de son siècle, aussi

[1] Voir tome II de son *Hist. de l'économ. polit. au XIXe siècle.*

[2] « Que sont Thomas Morus, Daniel de Foë, Zinzendorf, Fénelon, « J.-J. Rousseau, Fontenelle, Guillaume Penn, Bernardin de Saint-Pierre, « si ce n'est des réformateurs qui se présentaient armés d'un système, ou « original ou écho d'autres systèmes? » Louis Reybaud, *Revue des Deux-Mondes*, t. XII, p. 457. — A la page qui suit, Bernard de Saint-Pierre est de nouveau rangé parmi les socialistes.

Digitized by Google

particulière qu'il avait alors raison de le croire. Mais ce qui résume et constitue la tradition et l'autorité générale du XVIIIe siècle en fait d'économie politique, c'est la législation de l'Assemblée constituante. Or, l'on peut voir, dans une lettre éloquente écrite par Dupont (de Nemours) à J.-B. Say[1] que les *Economistes* ne jouissaient pas d'un grand crédit auprès des députés de France. Par les lois du 15 mai et du 22 août 1791, l'Assemblée constituante, non-seulement conserva ou plutôt établit les douanes nationales, mais elle s'écarta des préceptes de Turgot au point de consacrer certaines prohibitions dans l'intérêt de l'industrie française. Cette résolution avait été préparée par une discussion très-complète qui s'agita dans le sein et au dehors de l'Assemblée.

Alors, comme aujourd'hui, il existait une société protectionniste et une association libre échangiste. La première s'intitulait : *Assemblée des députés permanents des manufacturiers et du commerce de France.* Ces protectionnistes du jour étaient en butte aux accusations, aux sarcasmes d'une assemblée rivale de négociants français, qui se donnaient, comme nos libres échangistes, pour les représentants de l'intérêt général[2]. Les négociants français, libres échangistes très-décidés, avaient cependant sur leurs descendants actuels le grand avantage de s'entendre sur le but de leur conduite ; ils l'expliquèrent nettement dans un mémoire très-curieux, que l'un d'eux, électeur de 1789, rédigea et présenta en leur nom à l'Assemblée nationale :

« Le système prohibitif, disaient les négociants français[3], consiste « à modifier par des règlements particuliers les développements de « l'industrie nationale, et, en conséquence, à accorder des faveurs « particulières à certains hommes, à certaines classes d'hommes, « à certains genres d'industrie de préférence à d'autres. »

A l'entendre ainsi, Turgot a été en parole et en action prohibitif au premier chef.

Turgot fut, il est vrai, l'ennemi des douanes intérieures et extérieures. Dans un temps de priviléges et de monopole, il prit en main l'intérêt du plus grand nombre, l'intérêt des consommateurs ; il vou-

[1] *Cours complet d'économie politique*, t. VII, p. 36.

[2] *Questions constit. sur le comm. et l'industrie proposées à l'Assemblée nationale par des négociants français.* 1790, p. 200.

[3] *Questions const.*, p. 6.

Digitized by Google

lait établir la concurrence. Aujourd'hui, témoin de son œuvre, ce sage n'aurait-il aucune leçon à tirer de l'expérience? Je ne sais; mais je me persuade que si ses opinions du XVIIIe siècle demeuraient intactes, ce n'est pas par les mêmes raisons qu'il les motiverait. De nos jours, alors que la concurrence déborde et fait ravage, on ne peut être travaillé du désir de la susciter comme au temps où elle n'existait pas. Dans un état social où domine à la démocratie, la distinction entre producteurs et consommateurs ne peut avoir la même valeur que sous un régime aristocratique corrompu, qui a concentré dans quelques mains l'œuvre et surtout les bénéfices de la production. Cette distinction et les conséquences que Turgot en tirait en faveur de son système nous sont d'autant moins applicables que, de l'aveu même des libres échangistes, les économistes politiques ne s'étaient pas fait, jusqu'à M. Germain Garnier, l'un des commentateurs de Smith, une idée juste de la production. Ils n'avaient compris dans leur définition bornée que le labeur matériel de l'agriculteur, de l'industriel, du commerçant. Ils avaient, par un oubli malencontreux, rangé parmi les improductifs tous ceux qui, soit par les fonctions publiques qu'ils exercent, soit par les services intellectuels qu'ils rendent, créent ou conservent les premières conditions de la production sociale : la religion, l'ordre, la justice, la santé, la science, l'art. En sorte qu'aujourd'hui, grâce au progrès des lois et des mœurs, tout le monde, sauf quelques exceptions fâcheuses, concourt à la production et à la consommation. Cette distinction fameuse n'a plus, soit en théorie, soit en fait, ni le même sens, ni la même portée. Répéter au XIXe siècle les maximes des économistes du siècle précédent, c'est agiter les lèvres; ce n'est pas penser comme les hommes dont on usurpe l'autorité.

D'ailleurs, lorsque l'on prétend qu'une certaine providence, qui ressemble beaucoup à la fatalité, a fixé immuablement à chaque nation la carrière dans laquelle elle devait circonscrire son labeur; lorsque l'on avance que c'est une faute, un crime, une impiété presque que de chercher à étendre, à multiplier, et pour cela, à déplacer les industries; lorsque l'on proscrit, au nom de Turgot, toute protection, tout appui, tout encouragement aux cultures ou aux manufactures transplantées et vacillantes encore, on méconnaît l'un des souvenirs les plus curieux de la vie administrative du célèbre intendant de la généralité de Limoges.

Digitized by Google

Longtemps avant que Turgot eût été investi de cette fonction, qu'il occupa avec tant d'honneur et de succès, les sieurs Laforêt frères avaient établi à Limoges une manufacture de cotonnades. Un arrêt du conseil, du 30 juillet 1743, accorda à ces fabricants deux grandes faveurs : à eux, personnellement, le privilége exclusif de vendre dans la ville de Limoges, et dans l'étendue de dix lieues à la ronde, pendant vingt ans ; à ces fabricants, à leurs veuves et à leurs enfants, pendant la durée du privilége de vente, l'exemption personnelle du logement des gens de guerre, du fourrage, de l'ustensile, de la collecte, du syndicat, de la tutelle, de la curatelle, et autres charges publiques ; ils devaient être taxés d'office modérément à la taille. En 1748, le contrôleur général octroya à cette fabrique de cotonnades le titre de manufacture royale.

En 1763, les sieurs Laforêt s'adressèrent à Turgot, alors intendant, pour lui demander le renouvellement de leur privilége expiré. Turgot fit comprendre aux sieurs Laforêt que les nouveaux principes adoptés dès lors par l'administration ne leur permettaient pas de songer à réclamer de nouveau le privilége exclusif de vendre. Il leur fallut donc se résigner à ce sacrifice. Mais, par un mémoire adressé à M. Trudaine, ils demandèrent qu'on leur renouvelât les autres avantages dont ils jouissaient, et qu'on leur en concédât plusieurs autres, à titre de compensation de celui qu'il fallait abdiquer.

Turgot présenta à M. Trudaine un rapport sur cette pétition. Il ne fut pas d'avis de l'adopter en entier, mais il en appuya plusieurs chefs. Turgot ne faisait aucune difficulté d'admettre que ceux qui ont introduit dans la nation une industrie inconnue avant eux et propre à former une branche de commerce avantageuse, méritaient la faveur des lettres de noblesse : les sieurs Laforêt ne lui paraissaient pas dans ce cas. Mais il ne voyait aucun inconvénient à leur accorder à perpétuité les priviléges dont ils jouissaient, comme récompense de l'intelligence et de l'activité qu'ils avaient développées en montant leur fabrique, qui occupait plus de dix-huit cents ouvriers. Les propositions de Turgot, et notamment celle qui tendait à l'exemption de la milice, parurent excessives à M. Trudaine. Turgot insista ; il répondit à l'intendant général, et lui fit observer que c'était un droit des intendants d'accorder les exemptions qu'ils regardaient comme justes et nécessaires pour l'avantage du commerce ; que, quant à lui, il avait fait jouir de l'exemption personnelle tous les maîtres ou entrepre-

Digitized by Google

neurs de manufactures, faisant travailler sur métier. Dans cette même réponse à M. Trudaine, Turgot se vante d'avoir toujours traité avec une faveur singulière ceux qui ont introduit dans sa généralité des genres d'industrie nouveaux. Il rappelle que, par exemple, il a demandé qu'on conférât le titre de manufactures royales, et les prérogatives qui en dépendent, à la manufacture d'étoffes *anglaises* établie à Brives par le sieur Leclerc; à celle de cotonnades du sieur Nadal, à Angoulême, et à celle de lainage *anglais*, du sieur Purriteau Fleury, dans la même ville[1].

Il y a plusieurs manières d'attirer ou de soutenir dans un pays une industrie naissante et avantageuse. On le peut faire au moyen de priviléges personnels, octroyés arbitrairement, ou par des lois générales qui s'appliquent à tous, par des douanes.

Laquelle est préférable de ces deux manières? La question ne peut s'élever. Car les moyens qu'employa Turgot pour protéger l'établissement en France de plusieurs industries anglaises, ces moyens ne seraient pas même proposables aujourd'hui. Mais de ce que Turgot protégea à la façon de l'ancien régime, ce n'est pas une raison de le le représenter comme l'ennemi de toute protection.

Arrivons à la troisième autorité dont les libres échangistes se sont emparés. J.-B. Say, dont il nous reste à parler, ne leur appartient pas plus qu'Adam Smith ou Turgot. Car il a dit dans son traité d'économie politique : « Il y a des choses qu'il est plus expédient à une « nation de produire elle-même que d'acheter à meilleur marché. » L'intérêt national, voilà en effet la base et le principe de la protection, non pas telle que les libres échangistes s'amusent à la définir, mais telle que la raison et le sens commun l'avouent.

En discutant les auteurs que l'on a coutume d'alléguer en faveur de la liberté du commerce, nous n'avons pas cédé au désir puéril de les mettre en contradiction avec eux-mêmes et d'abaisser leur renommée. Nous avons voulu prouver une chose importante, c'est que l'on peut bien trouver dans les économistes une méthode d'analyser et d'expliquer certains mécanismes qui ont été appliqués dans le passé à la formation, à la consommation et à la distribution des richesses; mais que l'on n'y doit pas chercher, que l'on n'y rencontre pas une règle générale de conduite applicable à toutes les époques, à toutes les nations, à toutes les circonstances.

[1] Voir t. V, p. 190 et suiv.

Digitized by Google

Les libres échangistes reconnaissent volontiers qu'ils descendent de J.-B. Say, et qu'ils comprennent comme cet auteur les limites et l'objet de l'économie politique. Or, Say lui-même ne s'est donné, selon son expression, que comme *un simple descripteur de faits*. Il est vrai que des faits décrits et observés, les économistes s'efforcent de tirer des théories générales et métaphysiques. Mais ils sentent bien eux-mêmes que, s'étant séparés de l'étude de l'organisation humaine et sociale, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a de constant et de peu variable, ils ne peuvent prévoir les modifications que les circonstances imprimeront à leurs théories premières. Aussi à prendre l'économie politique actuelle dans ses formulaires les plus complets, vous la voyez sans cesse partagée entre deux courants : l'un qui tend vers les principes absolus, l'autre qui donne passage, au contraire, à tous les accidents arbitraires des événements. Ainsi à côté de la théorie de la valeur abstraite, voilà la théorie de la valeur en échange qui consiste dans le rapport entre les produits d'une part, et de l'autre, les besoins, et les désirs des hommes. Mais de ces besoins et de ces désirs, variables avec les âges, les climats, les tempéraments, les degrés de civilisation, les économistes croiraient s'abaisser s'ils disaient un seul mot. De même, parallèlement à la théorie du prix naturel des salaires, on vous montre la théorie du prix courant, le vrai prix, celui qui se paie et qui dépend de circonstances qui ne sont pas même énumérées par les économistes. C'est ainsi enfin qu'Adam Smith, Turgot et Say, après avoir élevé au-dessus des faits le principe métaphysique de la liberté du commerce, sont conduits cependant par le sentiment de la réalité à des concessions qui enlèvent à leur théorie la rigueur et l'absolu, que les libres échangistes veulent lui rendre ou plutôt lui donner pour la première fois.

Il est donc patent que si l'économie politique contemporaine nous présente des principes généraux, l'application de ces principes, de l'aveu même des docteurs qui les ont formulés, est tellement subordonnée à l'empire du milieu social, que celui qui les prendrait pour règle unique ressemblerait à un mathématicien qui, après avoir trouvé la formule d'un mouvement d'un corps dans le vide, voudrait appliquer cette formule au mouvement du même corps dans un fluide[1].

Telle est cependant la prétention, non pas d'une science qui n'est pas faite, non pas de ceux qui en ont préparé utilement les matériaux,

[1] Dubois-Aymé, *Examen de quelques questions d'économie politique*, p. 3.

Digitized by Google

non pas de Smith, de Turgot, de J.-B. Say, mais de M. Horace Say, fils du savant, de M. Louis Reybaud et des autres libres échangistes que vous connaissez. C'est à eux seuls que nous avons affaire.

Que disent-ils dans leur profession de foi ? « L'échange est un droit « naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis « un produit doit avoir l'option, ou de l'appliquer immédiatement à « son usage, ou de le céder à quiconque sur la surface du globe con- « sent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. » Les libres échangistes, quoiqu'ils aiment à citer J.-J. Rousseau, n'entendent pas le droit naturel comme cet ennemi de l'état de société. Ils admettent comme nous la propriété, la cité, puisqu'ils parlent de citoyen, de nations, et qu'ils ne crient ni à la spoliation ni au scandale. Mais si l'on admet la propriété constituée nationalement, on reconnaît par cela même qu'elle est placée dans des conditions différentes et inégales : inégalités qui ne tiennent pas à l'individu, mais qui dépendent de la forme du gouvernement ; inégalités qui ne sont pas, pour l'Etat qui les subit, un indice d'infériorité morale : tout au contraire. Les société esclaves ou serves, payant leur impôt en travail non rétribué, produisent les denrées de première nécessité à meilleur marché que les sociétés libres et civilisées. Si ces dernières n'avaient point la ressource du système protecteur, qui compense, par un impôt prélevé dans l'intérêt général, cette infériorité honorable dans les conditions de la production, la France, par exemple, ne pourrait pas jouir de son droit de propriétaire. Elle ne pourrait pas échanger, puisqu'elle ne pourrait exploiter son sol et y cultiver même le blé, à moins de déchoir et de s'abaisser à la condition politique et civile de la Crimée et des Etats barbaresques.

La protection, telle que je l'entends, n'est donc que le secours prêté par l'Etat à la propriété pour développer ou accroître ses ressources naturelles.

On l'a souvent dit, le véritable ancêtre des partisans absolus de la liberté du commerce, ce n'est aucun de ceux qu'ils revendiquent : c'est l'abbé (je n'ai pas dit Bernardin) de Saint-Pierre. Par l'art. VII de son projet de paix perpétuelle, l'abbé de Saint-Pierre émet le vœu que les souverains-unis, pour épargner aux marchands les embarras et les avanies, suppriment les douanes, si ce n'est peut-être pour les vivres qui se consomment. Mais, plus judicieux que nos libres échangistes, l'abbé de Saint-Pierre, dans le même article de son projet, a

Digitized by Google

demandé que les députés du sénat européen travaillassent à rédiger de concert tous les articles du commerce en général, et à établir l'unité de monnaie et de calendrier dans tous les Etats. L'abbé de Saint-Pierre, dont on a travesti le projet de paix perpétuelle, et jeté dans un injuste oubli les autres œuvres, si nombreuses et si riches d'idées pratiques excellentes, l'abbé de Saint-Pierre avait compris qu'il était absurde de vouloir niveler les conditions du commerce avant d'avoir égalisé les conditions de la production.

Les libres échangistes, dans leurs discussions passionnées, ont sans cesse confondu l'abus avec le principe de la protection. Nous nous efforcerons, quant à nous, de ne pas faire cette confusion, et le lecteur aura la bonne foi de ne pas nous rendre responsable de l'application déraisonnable ou désordonnée que l'on a pu faire d'un système que nous croyons, non pas factice, mais nécessaire, inévitable, dans l'état présent des sociétés.

On s'est donné beau jeu à la salle Montesquieu en représentant la protection comme un privilége arbitraire concédé, dans leur intérêt exlusif, à quelques hauts barons de l'industrie, jaloux de l'Angleterre. C'est un beau thème oratoire à exploiter devant une foule ignorante ou condamnée au silence ; mais c'est une erreur complète. C'est l'agriculture qui, par la force des choses, réclame avec le plus d'empire la protection des douanes, et cela non pas pour satisfaire ses fantaisies, pour transplanter de loin des plantes ou des fleurs exotiques, non, mais pour pouvoir sans perte produire du pain.

Cette protection accordée aux céréales, ne dites pas, affectant le langage d'un autre temps, ne dites pas qu'elle a été accaparée par les grands propriétaires. Ceux-là qui pratiquent la grande culture, dont le domaine est en un seul lot, ont infiniment moins besoin d'être protégés que les millions de propriétaires qui exploitent par leur propre labeur ou par celui de leurs enfants des terres morcelées : « Pauvres gens, dit une autorité peu suspecte de tendances aristocratiques, qui seraient obligés d'abandonner ou de vendre leurs biens, s'ils étaient obligés de payer leurs ouvriers seulement comme l'industrie qui les paie le moins[1]. » Telles sont les suites nécessaires de notre constitution de la propriété. Disciples du XVIIIe siècle, allez-vous vous insurger contre le morcellement et l'accroissement illimité du nombre des propriétaires, ce spécifique merveilleux contre le

[1] *Revue indép.* 6e année, 2e serie, tome I, p. 96.

Digitized by Google

communisme? Apôtres du progrès et de la civilisation, voulez-vous nous faire envier le sort des nations barbares, presque sauvages, qui précisément parce qu'elles sont sans liberté, sans propriété, sans droit, sans éducation, sans culte et sans puissance, produisent à meilleur marché que nous le blé, les bestiaux, le chanvre, toutes les denrées auxquelles notre sol est aussi propre que le leur? Attaquez la protection inutile ou abusive; mais maintenez-la, au nom même de tous les sentiments que vous exploitez, partout où elle est pour la France un moyen nécessaire de mettre la propriété de son sol en valeur, soit en le cultivant superficiellement, soit en extrayant de son sein les substances minérales qu'elles recèlent, et qui sans protection demeureraient enfouies et inertes.

M. Bastiat a écrit dans ses *Sophismes économiques:* « Voulez-vous « juger entre la liberté et la protection? voulez-vous apprécier la portée « d'un phénomène économique? recherchez les effets sur l'*abondance* « ou la *rareté* des choses, et non sur la *hausse* ou la *baisse* des prix.» J'accepte la question ainsi posée. Les libres échangistes font rage contre les maîtres de forges; ils les dénoncent sans cesse comme des ennemis publics. Qu'est-ce à dire? que la protection accordée par nos lois à l'industrie du fer n'est plus en proportion avec les progrès que cette industrie a faits, que le capital immense qui a été placé dans les usines est amorti par les bénéfices réalisés, qu'il y a, en un mot, parité parfaite, et par conséquent chance de concurrence entre les forges françaises et les forges anglaises ou belges? Que les libres échangistes prouvent toutes ces allégations, et nous sommes d'accord. Vont-ils plus loin? Prétendent-ils qu'on a fait acte de sottise et de gaspillage en mettant l'industrie française à même d'exploiter les minerais de fer que notre sol recouvre, et que, quel que soit l'état des choses, il faut retirer cette protection qui n'aurait jamais dû exister? Si tel est le vœu du libre échange, c'est lui que l'on doit accuser de créer la disette, d'entraver l'abondance, de pétrifier le monde et de paralyser tout progrès. Voyez où en est la production du fer en Angleterre. Lisez le rapport que M. Porter, secrétaire du *Board of trade*, vient de présenter à Southampton à l'Association britannique. Vous y verrez que les usines anglaises sont écrasées de commandes, que leur travail est engagé pour plusieurs années, que le minerai s'épuise dans certains districts, et serait bientôt insuffisant si l'on ne découvrait chaque jour de nouveaux gisements. C'est dans une pareille situation que

Digitized by Google

l'on voudrait faire à la France un devoir d'abandonner l'exploitation des mines qu'elle a reconnues dans son sein, de lui défendre de rechercher toutes celles qu'elle possède, lui commander d'accroître volontairement cette pénurie avouée, de constituer entre les mains des maîtres de forges anglaises un monopole tyrannique et incapable de pourvoir à une consommation dévorante !

Les libres échangistes ne tolèrent pas qu'on se préoccupe un moment de la possibilité de la guerre et du besoin d'avoir du fer, que la France ressentit si cruellement dans le commencement de la Révolution, besoin qu'elle ne satisfit qu'à l'aide de ces rapines légales que l'on appelle réquisitions. Soit ; donnons en plein dans l'utopie. Faisons liesse d'imprévoyance. Etendons sur le monde désarmé ces lignes de fer gigantesques qui, se jouant de tous les obstacles naturels, doivent unir Paris à Pékin, et Saint-Pétersbourg à Calcutta : M. Michel Chevalier a tracé des études de chemins de fer plus chimériques. Où prendrez-vous le fer de vos rails et de votre matériel, bientôt usé par la gent humanitaire, si ce n'est dans tous les pays ainsi traversés, qui ignorent ou gaspillent leurs richesses minéralogiques, ou qui ne les exploitent et ne les exploiteront qu'à l'aide d'une protection qui leur permettra de constituer et d'amortir le capital énorme que les progrès de la science imposent à chaque usine qui se fonde ? Les maîtres de forges anglais avouent qu'ils plient sous le poids des commandes; mais croyez bien qu'ils ne se feraient pas scrupule de manquer à leurs engagements envers ceux qui ne peuvent se pourvoir ailleurs, pour venir en France et partout où ils ont à redouter une concurrence plus ou moins prochaine, non pas satisfaire en entier la demande des consommateurs, ils ne le pourraient, mais contrarier ou ruiner un à un les établissements dont la chute leur assurerait dans l'avenir la domination absolue du marché.

Ce que j'ai dit du fer s'applique à la houille et à toutes les substances minérales. La France n'a pas trouvé les *Indes noires,* comme le dit Nickols de l'Angleterre. Cependant la houille ne nous manque ni à Saint-Etienne, ni à Anzin, ni ailleurs. L'existence de ces mines avait été très-anciennement reconnue ; on les avait exploitées, puis abandonnées, puis reprises , à différentes fois. Mais l'exploitation ne commença à devenir stable et prospère qu'en 1763, lorsque des droits eurent été mis à l'importation des houilles étrangères[1]. Au-

[1] *Sur les mines de houille en France,* par Louis Cordier, insp. divis. des mines, p. 6, 1815.

Digitized by Google

jourd'hui cette industrie vitale, enfantée par la protection, est-elle assez forte pour être émancipée entièrement? Prouvez-le, libres échangistes; mais ne prétendez pas à mettre au nom d'une théorie telle quelle l'embargo sur une richesse que la Providence n'a pas vouée à la stérilité.

La protection n'est pas seulement nécessaire à la France pour exploiter des cultures indigènes et ses ressources propres; elle peut être avantageusement employée à naturaliser sur son sol des plantes ou des races d'animaux qui non-seulement conviennent à son climat et à ses besoins, mais qui, améliorées, perfectionnées, grâce à ce déplacement même, profitent ensuite au monde entier. Les libres échangistes, qui ne peuvent guère se refuser à concéder le premier de ces deux emplois de la protection, se récrient vivement contre le second, et, forgeant aussitôt quelque supposition absurde, ils accusent volontiers les protectionnistes, M. Bastiat l'a écrit quelque part, de vouloir planter le cotonnier, par exemple, sur les glaciers des Pyrénées. L'histoire de l'agriculture répond à ces sarcasmes. Elle témoigne, il est vrai, d'efforts irréfléchis, absurdes, tentés pour forcer les climats. Elle prouve, en revanche, que la nature n'est pas sortie des mains du Créateur alignée, ratissée et étiquetée, comme le jardin d'un fleuriste, mais offrant dans sa confuse richesse une vaste et légitime carrière à l'activité de l'homme. Bernardin (cette fois il ne s'agit plus de l'abbé) de Saint-Pierre encourageait ces essais de transplantation habiles et fructueux, lorsqu'il disait : « Le bienfait d'une plante utile est un « des services les plus importants qu'un citoyen puisse rendre à son « pays. »

Parmi les plantes auxquelles l'on aurait tort d'envier la protection qu'elles ont pu réclamer pour s'acclimater en France, je citerai la garance. Cette plante tinctoriale fait la richesse du département de Vaucluse et de plusieurs départements limitrophes. Je ne parle que de la garance du Midi, parce que, à la différence de celle d'Alsace, elle donne lieu à un commerce d'exportation considérable. Elle a fertilisé des terres jusque-là stériles, enrichi des communes plongées dans la détresse. En présence de ces résultats, dus à la protection, faut-il donc tant regretter l'arrêt du conseil d'Etat du 24 février 1756 qui, pour encourager la culture, exemptait de toute taxe et de toute imposition pendant vingt ans les terres destinées à cette production? Faut-il même regretter l'arrêté du conseil de ville d'Avignon qui, pour dé-

Digitized by Google

frayer de ses essais Jean Althen, un Persan qui a créé cette richesse, lui accorda le privilége exclusif de cultiver pendant dix ans la garance, à condition de faire dans un an une plantation considérable[1]?

Nous n'avons parlé que de la protection qui peut être légitimement réclamée par l'agriculture, et nous avons montré par plusieurs exemples que l'on aurait rendu et que l'on rendrait encore à la France un service détestable en la privant de cette garantie nécessaire au travail. Si la théorie des aptitudes naturelles a été vaincue par les faits, alors qu'il s'agissait de la production agricole, de celle qui ne fait de l'homme que le collaborateur, le ministre des agents naturels, est-il vraisemblable que ce servilisme fatal que l'on nous prêche aux lois supposées de la nature, puisse dicter aux nations dans quelles spécialités de la production industrielle elles doivent absorber leur génie et leurs forces? La nature ne prête pas à l'industrie un secours aussi direct, et par conséquent ne lui donne pas des conseils aussi précis qu'à l'agriculteur. L'industriel domine et transforme la matière inerte, passive et transportable; il la domine par son intelligence et les agents mécaniques : force imitable et applicable par toutes les nations et sous tous les climats.

Heureuses sans doute les professions industrielles qui tiennent plus de l'art que de l'industrie, qui ne sont pas menacées de voir la mécanique suppléer et supplanter le génie, le goût, le talent de l'homme! Paris est ainsi doué; il en est fier; il dédaigne la protection comme si elle ne pouvait jamais être qu'une béquille inutile dans les mains de rivaux impuissants. Cependant l'histoire même de l'industrie parisienne nous montre une foule de productions qui doivent leur supériorité à la qualité ou à la forme, attirées du dehors dans ses ateliers par la protection, s'exerçant sous son aile, et enfin aujourd'hui bravant la concurrence qu'elles n'auraient pas affrontée autrefois, la bravant sur tous les marchés précisément parce qu'elles ont été protégées habilement et fructueusement. Dans cette catégorie, le rapport du jury central pour la dernière exposition place, entre autres, divers produits chimiques, et particulièrement le bleu de France, qui a effacé le bleu de Prusse, les meubles, les instruments de musique, et surtout les pianos; productions qui sont aussi *naturelles*, à ce qu'il paraît, en

[1] *De Jean Althen et de l'introduction de la culture de la garance dans le comtat Venaissin*, Avignon, 1839.

Digitized by Google

France qu'en Angleterre ou en Allemagne, qui en avaient autrefois le monopole.

Si nous sortons des ateliers des artistes industriels pour entrer dans les grandes manufactures, là où se fabriquent les produits de consommation continuelle et universelle, ce n'est plus l'intelligence individuelle qui règne, c'est la machine ; or, en quoi, je vous prie, l'action d'une mécanique est-elle plus naturelle en Angleterre qu'en France ?

Si la filature et le tissage mécanique du coton, de la laine, de la soie, du lin, prospèrent en Angleterre sans protection, et si ces industries ont besoin en France d'être protégées, est-ce en vertu d'un droit ou d'un fait ? Si nous consultons la nature, nous apprend-elle que le coton soit plus exotique dans un de ces pays que dans l'autre ? La France produit moins de laines que l'Angleterre ; mais l'Angleterre ne produit pas de soie. A-t-elle cru pour cela que la nature lui ait interdit d'encourager par tous les moyens la naturalisation sur son sol de l'industrie des soieries ? Le chanvre et le lin abondent dans nos champs. Les lins de nos départements du Nord et les chanvres de l'Ouest valent les meilleurs qui soient au monde. Une grande découverte, dont les effets sont incalculables, et dont le bienfait futur sera, si l'exemple des Flandres ne nous éclaire pas, acheté de notre temps par d'affreuses perturbations, a rendus inutiles le rouet et le fuseau antiques. L'Angleterre a profité la première de cette invention, mais c'est la France qui l'a suscitée, par le décret de 1810 ; c'est un Français, c'est Philippe de Girard qui l'a faite. S'il y a un droit ici, il nous est acquis. Si la Providence, que l'on fait trop parler, a souci de ces choses, elle parle encore en notre faveur. Cependant il arrive que l'Angleterre, qui se trouve en ce qui concerne cette industrie et par rapport à nous, dans des conditions naturelles moins bonnes ou égales, est placée dans des conditions *artificielles* qui lui donnent la suprématie commerciale. L'économie politique nous sera sans doute d'un merveilleux secours si nous voulons reconnaître et analyser ces conditions. Mais, une fois cette analyse faite, qui nous dira s'il est dans l'intérêt de la France de travailler, sous le manteau de la protection, à acquérir ces avantages de temps et d'argent, qu'il est inutile de définir en ce moment ? Ce n'est pas l'économie politique, puisqu'elle ne nous offre pour tout guide qu'une théorie des aptitudes *naturelles*, qui n'est pas fausse, mais qui est incomplète quand il s'agit de l'agriculture, qui se tait quand l'industrie l'interroge. L'économie politique

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Digitized by Google

n'a rien à faire ici puisqu'il s'agit d'un intérêt national, intérêt complexe et éternel, tandis que l'économie politique, du moins telle que les libres échangistes la comprennent, ne reconnaît pas de nations, mais des hommes; je me trompe, moins que des hommes, des individus humanitaires, bornés dans leurs points de vue, n'envisageant les choses que du plus petit côté, de celui qui les touche personnellement; ennemis de tout sacrifice supporté par le présent en vue de l'avenir.

Cependant les libres échangistes, qui n'ont fait entendre sur ces grandes questions qu'un vain bruit de paroles emphatiques, affectent de croire que l'on ne peut leur résister sans tomber dans l'une des erreurs d'une école justement décriée : la balance du commerce et l'école mercantile.

« Comment, disent-ils, il y a des gens assez arriérés pour ne pas ad-
« mettre d'autre richesse que l'argent, pour croire même que l'ar-
« gent est autre chose qu'une marchandise échangeable comme toutes
« les autres! Ils ne connaissent pas la théorie de l'échange. Ils ne sa-
« vent pas que les produits s'échangent contre des produits; que
« quand on achète, on vend nécessairement une portion correspon-
« dante de marchandises. »

Si quelqu'un a hérité de la méthode et de la plus grande partie des erreurs de l'école mercantile, il me semble que c'est le libre échangiste pur, qui, selon l'usage, ne voit pas la poutre qui lui traverse l'œil; paradoxe que j'essaierai de prouver.

L'école mercantile avait un faux point de vue : elle faisait consister la prospérité et la richesse d'un peuple dans la quantité de ses exportations. Quant à la somme des importations, elle la considérait comme un mal, ou du moins comme un fardeau inutile. Les libres échangistes, à l'exemple des économistes mercantiles, attachent une importance exagérée à l'exportation. Pour eux la statistique commerciale d'un pays consiste tout entière dans le tableau de son commerce extérieur. C'est dans cet amas confus de chiffres fautifs qu'ils puisent leurs arguments les plus victorieux. Ils disent aux industries protégées : Vous exportez; donc vous faites des bénéfices; donc vous n'avez pas à redouter la concurrence étrangère. Ils ignorent apparemment que l'Angleterre n'exporte jamais autant que lorsqu'elle est en pleine crise industrielle, parce qu'alors elle vend à perte. Quel judicieux raisonnement un économiste eût formé en 1830, si,

Digitized by Google

de ce fait que des filateurs rouennais avaient vendu à des tisseurs anglais des fils de coton à des prix de faillite, il eût tiré la conséquence qu'il fallait dès lors dépouiller de toute protection notre filature de coton! Les chiffres, en économie politique, isolés des circonstances dont ils représentent le résultat, ont moins de valeur qu'un zéro solitaire en arithmétique. Il y a des exportations que l'on fait avec bénéfice et d'autres à perte, pour tenter le goût, pour amorcer la fantaisie de nouveaux consommateurs. Certaines exportations ne prouvent nullement la perfection, la supériorité de l'industrie qui les opère. C'est ainsi que des fabricants travaillent tout exprès et uniquement pour fournir à des peuples barbares ou sauvages des tissus grossiers, chargés de dessins grotesques et trempés dans des couleurs voyantes. Parce que nous vendrons à des Peaux Rouges des verroteries informes et ignobles, faut-il dire que nos verreries n'ont pas à redouter pour leurs cristaux la concurrence de la Bohême? Cependant les libres échangistes ne se refusent pas les raisonnements de ce genre. Ils abusent, dans leur sens, de l'exportation tout autant que l'école mercantile. Quant à l'importation, ils ne la redoutent pas, sans doute, loin de là; mais ils ne se font pas de ses effets une idée beaucoup plus juste que les économistes qu'ils décrient et qu'ils rappellent. L'importation, ils ne la considèrent qu'à un seul moment, au moment où elle franchit la frontière. Mais de son influence bonne ou mauvaise sur la production et le commerce extérieurs de ce marché en lui-même, de ce commerce du dedans, pas un mot. Le libre échange, plagiat de l'Angleterre, n'a que le point de vue et la préoccupation de l'Angleterre : le débouché extérieur.

Au reste, à quoi bon consulter les faits quand on est fort de cette maxime : « Les produits ne s'échangent que contre les produits ; on n'achète pas sans vendre » ?

On regrette que le sens commun répugne à cet axiome ; car il est infiniment consolant. Il raie du dictionnaire et du code de tous les peuples une foule d'expressions sinistres qui ne désignaient que des chimères dont nous nous sommes laissé trop longtemps abuser : vendre à perte, faire faillite, se ruiner, ou plutôt il restreint considérablement ces chances d'infortunes. Disparaissez, huissiers, recors, juges-commissaires, fantômes disgracieux ! Désormais il n'y aura de commerçants malheureux que ceux qui ne trouveront pas d'acheteurs à un rabais quelconque. Sur ce point, du moins, on ne peut pas repro-

Digitized by Google

cher aux libres échangistes de suivre les errements de l'école mercantile. La balance du commerce, ils la foulent aux pieds ; ils la brisent lorsqu'il s'agit seulement de la bien placer, de l'ajuster, de ne pas peser comme un commis de roulage, opération insignifiante ou trompeuse, les importations dans un plateau et les exportations dans l'autre, mais de bien analyser, en véritable économiste, l'ensemble de la production et de la consommation générale d'un pays [1].

Si par cette proposition : les produits s'échangent contre les produits, on veut simplement distinguer l'échange du vol manifeste, rien de mieux. Il est incontestable que celui qui échange reçoit et donne quelque chose d'échangeable, puisque ce quelque chose est échangé ; et comme Adam Smith a démontré que l'agent universel de la création des richesses ou choses échangeables est le travail, il est incontestable que ces deux choses, argent ou matière quelconque, sont chacune la somme d'un travail. Il est également incontestable que, à la différence du vol, l'échange, au moment même où il s'accomplit, rend service aux deux échangistes. Sans cette réciprocité d'intérêt, il n'y aurait pas de raison pour que l'échange se fît. Mais est-ce à dire pour cela que la somme de travail échangée soit nécessairement égale de part et d'autre, qu'elle ait, par conséquent, la même valeur? Est-ce à dire que ces deux intérêts, ces deux passions qui sont le mobile de l'échange, ne puissent pas être d'un ordre et d'un empire très-différents? Est-ce que l'un de ces intérêts ne peut pas être à la merci et subir la loi de l'autre, recevoir peu de travail et en donner beaucoup? Est-ce que la nation qui, nourrie, vêtue, pourvue de tous les ustensiles nécessaires, échangera l'excédant de son blé, de son drap, de son fer, avec une nation qui n'aura à lui offrir en retour que l'aliment d'un luxe inutile au producteur et objet de fantaisie pour le consommateur ; est-ce que la nation tout à la fois agricole et manufacturière ne sera pas en état de dicter les conditions du contrat, de *surfaire* (autre non-sens selon les libres échangistes), et de donner, si elle le veut, une parcelle de son revenu de travail pour obtenir le capital du travail de l'autre ?

Que les libres échangistes demandent aux filateurs rouennais qui *exportaient* en 1831 des fils de coton en Angleterre, si cette belle maxime inscrite sur leurs livres de caisse ou affichée à leur porte : « Nous avons échangé des produits contre des produits, » eût com-

[1] Voir *Défense du travail national*, par Jules Lebastier.

Digitized by Google

pensé la perte sèche qu'ils éprouvaient et soutenu sur la place leur crédit fort ébranlé!

Après avoir établi que protéger sagement était en soi une chose juste et nécessaire, nous n'avons certes pas prétendu, nous le répétons, que l'on n'a jamais abusé de la protection (il faudrait bien peu connaître l'histoire de l'Angleterre pour avancer pareille chose) ; qu'on ne l'a pas accordée à des industries indifférentes ou non viables ; qu'on ne l'a pas dispensée à trop haute dose et trop longtemps. Telle n'est pas notre pensée. Que les libres échangistes prouvent que notre tarif des douanes consacre de pareils abus, ce n'est pas nous qu'ils auront pour adversaires.

Nous aurions dès à présent terminé notre tâche s'il ne nous restait à examiner le plus grave reproche que les libres échangistes aient adressé au système de la protection.

Est-il vrai que la protection cause ou aggrave la misère des ouvriers? Les libres échangistes l'ont répété souvent avec une violence singulière. On ne les savait point jusque-là tourmentés d'une sollicitude si vive pour les souffrances populaires. A entendre plusieurs d'entre eux discuter, dans la presse et dans les livres, avec les socialistes qui ont entrepris de dévoiler les vices de notre régime industriel, on eût dit qu'ils ignoraient les plaies sourdes et secrètes de la société ; ils les cachaient du moins, et ne pouvaient souffrir qu'on se mît en peine de les panser. M. Léon Faucher, dans ses *Etudes sur l'Angleterre*, n'a-t-il pas tracé un séduisant tableau de la condition des ouvriers de Mulhouse ? Il a dit qu'ils étaient *traités paternellement*[1]. Cependant, pour qu'il fût bien démontré qu'en dépit de leur prétention à former une école, les libres échangistes ne s'entendaient sur rien, ce fut précisément ces mêmes ouvriers de Mulhouse que M. Blanqui prit pour type de la misère affreuse, de la détresse des travailleurs des industries protégées. M. Blanqui retraçait ses propres impressions ; les malheureux dont il peignait le triste aspect, *il les avait vus passer*, disait-il[2]. Les avoir vus passer, ce n'est pas assez pour connaître, pour enseigner les vraies causes de leur triste sort ; il fallait les interroger, leur demander de quel pays ils sortaient, dans quel état ils étaient arrivés, quelle cause les avait attirés à Mulhouse. M. Blanqui eût discerné bientôt dans cette population deux classes très-

[1] *Etudes sur l'Angleterre*, t. I, p. 322.

[2] *Assoc. du libr. échange*, n. 2, p. 32.

Digitized by Google

distinctes d'origine, de mœurs, de condition. Les plus pauvres de tous lui auraient dit qu'ils venaient de l'étranger, de la Suisse, du Wurtemberg, de la Bavière et de l'Etat de Bade; que la privation de travail les avait chassés de leur patrie, et qu'ils allaient en France de fabrique en fabrique, traînant une indigence inquiète que l'industrie n'avait pas causée et qu'elle soulageait chétivement. M. Blanqui eût compris alors que Mulhouse est un refuge, et que, plus hospitalière que les Etats voisins, que la Suisse, dont M. Wolowski a vanté si mal à propos le régime libéral, la France accueille beaucoup plus de pauvres que ses fabriques n'en créent. Placée à l'angle d'une de nos frontières, Mulhouse attire et accueille plus d'indigents et de vagabonds que nos autres villes industrielles; toutes ont cependant cet effet de nourrir, d'un pain trop amer sans doute, mais enfin de nourrir des familles entières que l'industrie agricole ne peut pas entretenir, chargée qu'elle est de douze milliards d'hypothèques, de lourds impôts, de toutes les charges, en un mot, dont il faudrait l'alléger avant de songer à la livrer à la concurrence étrangère.

M. Blanqui n'a donc pas indiqué la vraie cause de la misère des ouvriers de Mulhouse; mais quel remède cependant propose-t-il d'y apporter? Le libre échange mis en pratique ne peut avoir qu'un effet: multiplier la concurrence intérieure par la concurrence étrangère. Que vous supprimiez immédiatement ou successivement la protection, vous ferez tomber les fabriques protégées, ou si elles subsistent, ce n'est pas en exhaussant le salaire de leurs ouvriers que les fabricants pourront suppléer à la protection que vous leur aurez ravie. Abaisser forcément le salaire des ouvriers, sans supprimer ni même modifier soit les octrois, soit l'impôt du sel, soit les autres charges publiques, quel service digne de reconnaissance!

Toutefois cette perspective est préférable à l'autre. Si l'abaissement des salaires, si la prolongation illimitée des heures de travail, expédients détestables et que l'on a déjà trop employés, ne suffisent pas à nos fabricants aux abois pour lutter contre les industriels étrangers, moins scrupuleux encore ou plus favorisés par les circonstances économiques, quel gagne-pain votre sollicitude si vive a-t-elle ménagé à ces populations que vous aurez dépossédées de leur moyen de travail? Elles feront autre chose, dites-vous. Mais quoi! iront-elles demander de l'ouvrage à vos riches et brillants ateliers de luxe? elles n'en ont pas le talent; chercheront-elles un refuge dans l'agriculture? elles ne

Digitized by Google

l'ont désertée que parce qu'elle ne pouvait pas les nourrir; et si l'agriculture protégée était si faible, comment pourrait-elle être plus forte, dépourvue de la protection contre l'étranger, et soumise à l'intérieur aux mêmes charges, dont le poids lui sera plus lourd?

Si les partisans du laissez passer et du laissez faire absolu n'ont pas d'autre consolation à offrir à la détresse de nos ouvriers, mieux vaut nier cette détresse, comme ils l'avaient fait jusqu'à présent, d'un front imperturbable. Mais, heureusement, dans cette ville même dont on a parlé, il y a des cœurs sympathiques et des esprits fermes qui connaissent, qui expérimentent chaque jour les vices de notre organisation industrielle; ils n'ont pas craint d'en dénoncer une première fois aux chambres et à l'opinion publique l'abus le plus pernicieux. Ce sont eux qui ont obtenu, non sans effort, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Cette loi, dont on n'a su malheureusement ni organiser la surveillance, ni faciliter l'accomplissement par des institutions secourables au père de famille, ce n'est pas l'école du libre échange qui l'a proposée. C'est tout au plus si elle peut la tolérer comme une exception unique à ses principes surannés, qu'elle essaie de rajuster à des temps nouveaux, lorsqu'elle ne trouve pas plus commode de voir et de décrire le présent au gré de ses théories.

Cette exception est insuffisante cependant. Il faut l'étendre aux ouvriers de tout âge travaillant dans les grandes fabriques. C'est le vœu, c'est le cri de l'Alsace entière. Diminuer en France, par le libre échange, les occasions de travail, c'est laisser intacts tous les abus de notre régime industriel. Ce régime est la vraie cause du mal. Grâce à lui, le règlement impitoyable du fabricant qui aura résolu de faire mouvoir ses machines pendant quinze ou seize heures, asservit ou met en perte ses rivaux. Contre cette tyrannie de la cupidité, Mulhouse, Guebwiller, Thann, Munster, Wesserling, tous les centres industriels de l'Alsace gémissent et s'indignent. La conviction que la durée trop longue du travail dans les fabriques est la cause aggravante de la misère physique et morale des ouvriers, je l'ai entendu exprimer unanimement par les Sœurs de charité, les diaconesses, les médecins des pauvres, les prêtres, les pasteurs. Ces fidèles et intelligents témoins de l'existence des pauvres voient que ni l'esprit municipal, puissant encore et plein de ressources dans cette belle province, ni la charité privée, ingénieuse et abondante,

Digitized by Google

ni la prévoyance généreuse de plusieurs fabricants, n'ont pu conjurer le mal. Les industriels les plus compétents sont persuadés qu'une loi limitative des heures de travail relèverait la condition des ouvriers ; elle leur permettrait, disent-ils, de profiter des moyens d'instruction qui leur sont offerts largement, mais dont ils n'ont ni le loisir ni la force physique de faire usage. Moins accablés par le travail, ils rechercheraient des distractions plus dignes que celle du cabaret. Ils pourraient s'adonner davantage à la vie de famille et amasser quelques épargnes.

En recueillant attentivement ces conseils et ces espérances, combien je gémissais de ce que la crainte d'offenser les préjugés de certains économistes renommés dissuadât ces hommes de bonne volonté de rien tenter ! Je compris quelle funeste autorité exerçaient les doctrines qui se résument dans la liberté illimitée du commerce. Puissé-je, pour ma faible part, avoir obscurci quelque peu, à mes risques et périls, la splendeur de ce prestige, qui ne fait illusion que de loin !

Si j'avais à résumer cette longue étude des réformes de sir Robert Peel et du mouvement d'opinion qu'elles ont suscité en France, je dirais que le libre échange, après avoir commencé sa dernière campagne par une grande duperie, pourrait nous entraîner à d'énormes sottises, si nous n'avions présente à l'esprit cette maxime de lord Sandon : « Ceux qui n'envisagent les affaires d'une grande nation que « d'un seul point de vue sont des brouillons ou des enfants. »

Amédée Hennequin.

Digitized by Google

SUGER[1].

(Deuxième et dernier article.)

L'énergie déployée par la nation pour résister à l'invasion germanique eut le double effet de révéler à la France ses propres forces et de contribuer à les augmenter. Ce fut un événement important pour l'avenir de la monarchie capétienne que l'union des grands vassaux marchant à la suite des suzerains aux plaines de la Champagne.

Pour que rien ne manquât aux succès de Louis-le-Gros, l'empereur Henri V ne put survivre à l'humiliation de sa fuite; il mourut peu de mois après avoir repassé la frontière, confirmant par la promptitude de sa fin cette croyance populaire, que quiconque contraint un roi de France à déplacer les reliques de Saint-Denis doit expirer dans l'année[2].

Pendant cette crise, Suger n'avait pas quitté le roi et lui avait donné de sages conseils, en même temps qu'il avait mis avec abnégation au service de la France menacée les ressources immenses de l'abbaye. La confiance du prince dans l'ami de

[1] Voir *le Correspondant* du 1er novembre 1846.

[2] Antiquorum verificavit sententiam : neminem regni aut Ecclesiæ turbatorem, cujus causâ sanctorum corpora subleventur, anno fore superstitem : sed ita vel intra deperire. (Suger, *Hist. franc. Scriptores*, t. IV, p. 313.

Digitized by Google

son enfance, devenu le conseiller de son âge mûr, allait s'affermissant chaque jour, et l'histoire nous montre l'abbé de Saint-Denis employé dès cette époque aux affaires les plus délicates et les plus diverses. C'est ainsi que nous le voyons appelé de nouveau en Italie par le Pape Calixte II, et assistant peu après à la Diète de Mayence, réunie en 1125 pour donner un nouveau chef à l'Empire. Rien ne constate précisément, quoi qu'en puissent dire Auteuil et D. Gervaise, qu'il faille regarder comme son ouvrage l'élection de Lothaire de Saxe, faite contrairement aux prétentions des neveux du dernier empereur : cependant les efforts de Suger auraient été bien grands, si l'on en jugeait par l'appareil qui l'entourait en Allemagne et par la pompe quasi-royale qu'y déployait le fier religieux. Une charte de Saint-Denis constate, en effet, que l'abbé fut accompagné dans cette mission par un nombre considérable de chapelains, d'aumôniers et de seigneurs vassaux de l'abbaye; et c'était sans doute à l'occasion de ce train magnifique, qui seyait mieux à un prince de la terre qu'à un humble fils de saint Benoît, que saint Bernard faisait tomber sur sa tête les foudres de son éloquence apostolique.

Suger aimait alors le faste et les bruyants éclats des fêtes féodales. Sous aucun de ses prédécesseurs, les nobles hommes conviés à l'opulente abbaye n'avaient fait si grande chère, monté des coursiers si magnifiques et vu des meutes aussi nombreuses suivre dans les grands bois le cerf haletant et rendu. Le produit de ces chasses gigantesques, auxquelles étaient invités les premiers seigneurs du royaume, nourrissait et le monastère, et le village, et les troupes qui y étaient cantonnées [1]. Aux somptueux plaisirs succédaient les grandes affaires; et l'antique abbaye, entourée de chevaliers aux lourdes armures, envahie par les baillis et par les plaideurs, avait pris

[1] Singulis diebus, cervorum copiam fratribus infirmis. et hospitibus, necnon et militibus per villam distribui fecimus. (Suger, *Lib. de rebus in admin. sua gestis*, cap. 10; dans Duchesne, t. IV, p. 335.)

Digitized by Google

l'aspect d'une cour seigneuriale où rien ne rappelait la vanité des choses humaines et n'invitait à les mépriser.

Un tel spectacle n'était pas pour cette époque un objet de scandale. La confusion qui s'était opérée entre l'élément féodal et l'élément ecclésiastique avait eu pour effet d'altérer le caractère extérieur du Catholicisme par cette épreuve de la richesse et de la puissance, qui fut toujours la plus redoutable pour lui. La main d'Hildebrand avait cessé de diriger l'Eglise, que saint Bernard purifiait seul au feu de son ardente parole.

Ce fut durant cette période de relâchement que Dieu, qui mesure toujours les secours aux périls, suscita dans l'esprit de 'abbé de Saint-Denis la pensée d'une réforme monastique. Celui-ci venait d'accompagner le roi dans une expédition lointaine ,entreprise à la prière de l'évêque de Clermont pour délivrer l'Eglise et les populations de l'Auvergne de l'oppression du comte Guillaume. Durant cette difficile campagne où il avait marché à la tête des vassaux de l'abbaye, Suger avait couru de grands dangers personnels, et la vue de la mort s'était offerte à lui pendant que, le casque en tête, il remplissait un rôle si différent de celui auquel il avait été voué par la consécration sacerdotale. De ce jour, la pensée de l'éternité lui devint plus présente au milieu des soucis et des affaires, et il résolut d'introduire dans le monastère dont il était le chef une réforme dont l'influence ne pouvait manquer de s'étendre à toutes les maisons religieuses du royaume. Sans négliger aucun des devoirs politiques que la volonté de Dieu et celle de son roi lui imposaient, il parvint à les concilier avec l'austérité des prescriptions de la vie monastique. Il commença la réforme des couvents par sa réforme personnelle, et, jusqu'à son dernier jour, il ne manqua plus à une seule des prescriptions de la règle, quelque difficiles qu'elles fussent à concilier avec ses autres occupations. C'est dans les humbles pages tracées par le moine Guillaume qu'il faut lire les détails de cette vie partagée entre la solitude et le monde, sans que les devoirs du moine nuisissent à ceux du ministre. Nous y voyons Suger

Digitized by Google

chaque jour levé avec l'aurore, et quittant l'autel pour passer aux affaires, sans que rien dans la simplicité de sa vie révèle la grandeur de son rôle, au jour même où la régence du royaume lui est confiée. Au plus haut point de sa fortune, une humble cellule cacha le religieux, qui jusqu'alors n'avait jamais marché, si l'on en croit saint Bernard, qu'avec une suite de soixante chevaux et l'appareil d'un prince souverain.

Rien n'indique d'ailleurs que la première période de l'existence de Suger ait été traversée par aucune passion qui ait pu susciter en son âme ou des regrets ou des remords. Ce qu'on appelle improprement sa conversion fut bien moins un retour à la vie chrétienne dont il ne s'était jamais départi qu'un retour à la vie monastique, négligée dans ses observances par la plupart des contemporains. Nous disons ceci, afin de ne pas exposer Suger à tomber aux mains des gens qui recherchent avec complaisance les grands désordres aboutissant aux dramatiques expiations, et aux yeux desquels toute cellule est un enfer au petit pied où l'on ne se confine volontairement que si l'on y est poussé par le désespoir. Suger n'appartient pas à l'intéressante famille des grands coupables : c'est une nature calme et modérée, calculatrice et perspicace, qui n'a d'autre passion au cœur que le double agrandissement de la monarchie et de son couvent ; et, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie, il règne un accord parfait, sinon dans toutes ses habitudes extérieures, du moins dans ses sentiments et dans ses idées. Suger embrasse les intérêts les plus divers et les suit avec une égale attention. C'est ainsi que, chargé du poids de toute l'autorité royale, ayant mission de faire vivre une armée française au fond des déserts de l'Asie-Mineure, il écrit le traité de son administration abbatiale, admirable compte-rendu qu'on dirait avoir été dressé par un intendant émérite.

Le soin des plus grandes affaires ne l'empêche pas de suivre avec une sorte d'âpreté tous les litiges qui peuvent étendre les possessions de Saint-Denis ; et peut-être lui arrive-t-il parfois, comme dans l'affaire d'Argenteuil, d'abuser de son in-

Digitized by Google

fluence aux dépens de l'équité. Jamais il n'abandonne ni l'intérêt de son ordre, dont il veut augmenter les richesses, ni l'intérêt de la couronne, dont il veut augmenter la puissance. Sa vie se concentre sur ces deux pensées, qui ont dans son esprit une importance égale, et qui sont également transparentes dans ses actions et dans ses écrits.

Entre ses illustres contemporains, Yves de Chartres, le grand évêque; Abélard, l'argumentateur inépuisable; Pierre de Cluny, vase de science et de sainteté; Bernard de Clairvaux, dictateur de l'univers chrétien, Suger n'est pas, sans doute, celui qui a laissé dans le monde la trace la plus lumineuse de son passage. Mais pendant cinquante ans, et durant le cours de deux règnes, il a travaillé avec persévérance et succès à transformer une royauté toute militaire en une magistrature de redressement et de justice; c'est pour cela que, malgré des défauts qui furent plutôt ceux de son siècle que les siens, son nom demeurera indissolublement associé à cette grande révolution communale qu'il ne provoqua point, mais que l'esprit de son administration avait singulièrement facilitée.

La réforme monastique consommée par Suger augmenta son influence en rehaussant son caractère. Saint Bernard, qui avait publiquement condamné sa vie mondaine, comparait, depuis lors, sa sagesse à celle de Salomon; et, quelques années plus tard, dans sa lettre au Pape Eugène III, il l'appelait le plus précieux vase de l'Eglise de France et le plus bel ornement du palais des rois [1]. Il était devenu d'autant plus nécessaire à Louis-le-Gros qu'Etienne de Garlande, à la suite de machinations avec le roi d'Angleterre, avait encouru sa disgrâce, et que le roi de France, épuisé par une vie de fatigue et de combats, que son obésité rendait encore plus pénible, éprouvait chaque jour davantage le besoin d'être conseillé et soutenu.

[1] Si quod magnæ domus magni regis vas in honorem apud nostram habetur Ecclesiam gallicanam; si quis, ut David, fidelis ad imperium Domini egrediens et ingrediens, meo quidem judicio ipse est venerabilis abbas sancti Dionysi. (*Epist. prima abbati Clarev. ad pap. Eugenium*, dans Duchesne, t. IV, p. 493.)

Digitized by Google

Un grand malheur avait frappé Louis VI dans ses affections les plus chères : Philippe, l'aîné de ses fils, prince d'une grande espérance, était mort d'une chute de cheval. Suger crut qu'il était nécessaire de faire procéder sans nul retard au couronnement de Louis, son fils puîné, malgré l'extrême jeunesse de ce prince. On sait que l'usage de couronner leur successeur de leur vivant fut suivi par tous les rois de la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste ; et ce n'était pas durant la vieillesse de Louis-le-Gros, lorsqu'il était naturel d'appréhender une vive réaction contre l'autorité royale de la part des barons, si souvent vaincus, qu'il aurait été prudent de renoncer à cette précaution tutélaire. Suger ne détermina pas sans peine le monarque à faire trève à la douleur qui l'accablait pour ordonner la solennité d'un sacre. Cette cérémonie eut lieu à Reims, dans un concile général convoqué par Innocent II, que, par la puissance de sa seule parole, saint Bernard avait fait accepter pour Pape à la France et à la moitié de l'Europe. Ce Pontife, battu par la tourmente, s'était réfugié sur la terre dont l'abri n'avait manqué à aucun de ses prédécesseurs ; et ce fut au milieu de trois cents évêques qu'il versa l'huile sainte sur le front du prince qui devait bientôt s'appeler Louis-le-Jeune.

Depuis la mort cruelle de son fils chéri, la santé du roi allait déclinant chaque jour. Mais avant que Dieu rappelât à lui le monarque qui avait si noblement porté le sceptre et la main de justice, une nouvelle perspective de grandeur s'ouvrit soudainement devant son successeur et devant la France. Un jour, pendant que Louis-le-Gros se reposait au château de Béthisy de ses fatigues et de ses longues souffrances, on vit survenir un messager pour annoncer au roi que Guillaume, duc d'Aquitaine, qui l'avait combattu pendant presque tout le cours de sa vie, venait, par testament, de destiner à son jeune fils l'héritière de ses vastes Etats[1].

[1] Une chronique contemporaine prétend qu'avant de partir pour son pèlerinage, le duc d'Aquitaine aurait fait promettre par serment à ses barons de ne pas s'opposer à ce mariage. (Voy. *Chronic. mauriniacense*, dans Duchesne, t. IV, p. 381.)

Digitized by Google

Guillaume avait mené une vie étrange qu'il venait de couronner par une fin plus étrange encore. Sa jeunesse s'était écoulée dans les violences et dans les désordres; d'ardentes passions avaient échauffé son sang et troublé son intelligence. Ce ne fut qu'à la voix souveraine de l'abbé de Clairvaux, l'apostrophant en public, le corps du Sauveur à la main, qu'il retrouva la foi de son enfance et qu'il mesura l'abîme. Mais il ne put pas le contempler d'un œil ferme, et les terreurs de l'éternité vinrent peser sur lui d'un poids terrible. Après avoir rédigé l'acte dont on vient de voir la disposition principale, il quitta tout à coup son palais et sa famille, et, sous l'habit d'un obscur pèlerin, s'achemina vers Saint-Jacques de Compostelle pour finir ses jours dans la pénitence. C'est tout ce que l'histoire dit du dernier duc d'Aquitaine, dont la mort est restée problématique comme la vie.

L'union du jeune roi avec Eléonore avait pour résultat de doubler la puissance du royaume; mais il allait imposer à la monarchie la tâche difficile de faire vivre sous les mêmes lois des populations antipathiques les unes aux autres. La race méridionale, aux vives allures, aux mœurs faciles et polies, était l'objet d'un repoussement général de la part de la race austère et belliqueuse des vieux Francs. Constance, la seconde femme du roi Robert, l'avait cruellement éprouvé. Lorsque, élégante et légère, elle parut avec sa suite de chanteurs et de poëtes dans les sombres châteaux de la langue d'oïl, on avait, au siècle précédent, entendu un long cri d'étonnement et d'indignation, et la chronique de Raoul Glaber nous en a conservé la mémoire. On pouvait appréhender des dissentiments de même nature, et ces prévisions ne furent que trop justifiées par l'événement. Mais le mariage était trop avantageux pour qu'on hésitât à accepter le testament du duc d'Aquitaine. Suger, chaque jour plus alarmé de l'état de Louis-le-Gros, poussa à une prompte conclusion, et fut chargé d'aller conduire le jeune roi à sa nouvelle épouse, avec une suite qui était presque une armée. En quittant son fils, qu'il ne devait plus revoir, le monarque lui

Digitized by Google

adressa des adieux dans lesquels éclatent d'une façon touchante et sa tendresse pour son fils et son vieil attachement pour les conseillers auxquels il le confiait [1]. Les rudes barons de l'Ile de France passèrent la Loire et arrivèrent à Bordeaux. Dans cette capitale de la seconde Aquitaine furent célébrées des noces magnifiques, dont il faudrait, dit une naïve chronique, pour retracer toutes les splendeurs, l'éloquence de Cicéron et la mémoire de Sénèque [2].

Pendant ces jours d'allégresse, Louis-le-Gros expirait [3], laissant son royaume aux mains d'un enfant de dix-sept ans. Il avait accompli de grandes choses sur un étroit théâtre, et avait préparé tous les progrès de l'avenir. Ce prince est demeuré célèbre moins par l'œuvre opérée par ses propres efforts qu'à raison de celle qui s'est développée vers le même temps et sur laquelle il n'a exercé qu'une influence indirecte. L'éveil de l'esprit d'association au sein de la bourgeoisie naissante, et la lutte de quelques grandes communes contre leurs seigneurs féodaux, ont pris, l'esprit de système aidant, une plus grande place dans l'histoire de ce règne qu'ils n'en ont occupé dans la réalité des choses. Le mouvement communal se développa, en effet, avec plus de suite et d'énergie dans les domaines lointains des grands vassaux que dans ceux de la couronne ; et la principale mission de celle-ci fut, dans la suite des temps, de reconnaître les faits accomplis en dehors de son initiative. Pendant que le nom de Louis-le-Gros figure dans sept ou huit chartes d'émancipation, on trouve déjà dans les parties de la France qui ne relevaient qu'indirectement de la couronne, et dans celles qui dépendaient alors de l'Empire, un grand nombre de communes constituées, soit de temps immémorial, soit par transactions ré-

[1] Protegat te, et tuos, filii charissime, omnipotentia Dei, per quem reges regnant, validissima dextera, quia si te, et quos tecum transmitto, quocumque infortunio amitterem, nec me præsentialiter nec regnum curarem. (Suger, dans Duchesne, t. IV, p. 321.)

[2] *Chronicon mauriniac.*, lib. III.

[3] Le 1er août 1137.

Digitized by Google

centes à prix d'argent, soit par suite d'insurrections triomphantes. Le nom de commune ne se rencontre pas une fois dans le livre de Suger : toutefois il est vrai de dire que cet ouvrage respire, d'un bout à l'autre, un esprit analogue à celui qui soulevait alors les bourgeois contre les seigneurs, et qu'il contient des incitations perpétuelles à la révolte. En montrant les barons enfumés par la main royale dans leurs tannières, comme le sire de Meün, ou précipités du haut de leurs rocs dans les flots, comme le monstre de La Roche-Guyon, il constate que ces petits tyrans ont cessé d'être invincibles et que la justice humaine peut enfin les atteindre. Louis-le-Gros et Suger appartiennent donc à la cause qui triomphait bruyamment au son du beffroi municipal ; mais, au lieu de fractionner le territoire par la commune, comme elle l'était pas le castel féodal, ils aspiraient tous les deux à en constituer l'unité à l'aide de l'influence combinée de la monarchie et de l'Eglise, et c'est là leur œuvre capitale.

En apprenant la mort du vieux monarque, les prudents conseillers de Louis-le-Jeune se hâtèrent de le ramener dans son royaume. Il conduisait avec lui Eléonore, gage de la douteuse fidélité de ses sujets aquitains. Raoul, comte de Vermandois, proche parent du roi, qui allait bientôt devenir son beau-frère en répudiant sa femme légitime pour épouser Alix, sœur de la reine, avait alors la plus grande part dans sa confiance et dans ses affections. Il écoutait aussi les avis de Suger, qu'on lui avait appris dès son enfance « à honorer comme un guide et à chérir comme un père [1]. » Mais les vues froides et suivies de l'abbé de Saint-Denis ne concordaient pas avec les bouillants entraînements du jeune roi. Violent et faible, aussi plein d'ardeur que dépourvu de prévoyance, Louis VII ne pouvait manquer de commettre des fautes nombreuses, et la nouvelle mission de Suger fut moins de les prévenir que de les réparer.

Avant de faire dans Paris son entrée solennelle, le roi se porta sur Orléans, où il réprima avec une cruauté alarmante dans un aussi jeune prince une insurrection populaire suscitée

[1] Guill. monach., *Vita Sugerii*, lib. II.

Digitized by Google

par le grand mouvement communal qui était alors dans toute sa force [1]. Peu après, il se laissa engager, à l'insistance de la reine Eléonore et de ses conseillers méridionaux, dans une expédition malheureuse contre le comté de Toulouse, expédition sans intérêt véritable pour la monarchie française, et à laquelle s'opposa Suger avec une grande force de raison, mais sans succès.

Ce n'est pas la seule circonstance d'où l'on puisse inférer le mépris de ses conseils durant les premiers temps du nouveau règne. Pendant quelques années le nom de Suger disparaît des chroniques contemporaines, où il est remplacé par celui de l'évêque de Soissons, quelques efforts que fassent pour le rattacher à tous les événements les biographes, auxquels il répugne de voir s'effacer leur héros, même dans des jours de calamité. Les lettres collectives adressées par saint Bernard à Suger et à l'évêque de Soissons pendant la guerre contre le comte de Champagne et après le sac de Vitry, ne permettent pas de douter que l'abbé de Saint-Denis ne siégeât encore dans le conseil royal; mais aucun document ne constate sa participation directe aux affaires, et la tournure véhémente et saccadée imprimée à celles-ci suffirait d'ailleurs pour prouver que la direction en avait échappé à l'homme de tempérament et d'expérience, destiné à la reprendre bientôt avec un titre plus éclatant.

Dans les six premières années de son règne, Louis VII se suscita à lui-même plus de difficultés et de périls que son père n'en avait rencontré pendant le cours de sa longue carrière. Malgré une ardente piété, il débuta par rompre avec le Pape à l'occasion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II avait, de son autorité, nommé un prélat autre que celui sur lequel étaient tombés l'élection du clergé et le choix de la couronne. Dans la vivacité d'une lutte qu'il ne sut ni modérer ni con-

[1] Aurelianis veniens, seditionem quorumdam civium composuit, et superbiam eorum viriliter degradavit, qui sub obtentu communitatis suæ in tantam præsumptiam elati, quasi contra regem insurgere videbantur. (*Gesta Ludov. VII, Hist. franc. Scriptores*, t. IV, p. 390.)

Digitized by Google

duire, le roi alla jusqu'à s'attirer une excommunication que son père n'avait vu fulminer que contre les ennemis de la France. Malgré la moralité irréprochable de sa vie, Louis-le-Jeune se fit, par faiblesse pour la reine et pour le comte de Vermandois, le défenseur chaleureux d'un adultère public, ce seigneur ayant brutalement répudié la princesse de Champagne, sa femme, pour épouser Alix d'Aquitaine. Pendant qu'il brisait les liens traditionnels qui faisaient en Europe la force de la papauté et celle de la France, Louis VII rompait avec les plus fidèles vassaux de sa couronne pour servir des ressentiments qui n'étaient pas les siens, et s'engageait contre la Champagne dans une guerre d'extermination; il terminait enfin cette longue série de fautes par le massacre de Vitry, où ce prince religieux égorgea après la victoire plus de trois mille pauvres bourgeois réfugiés dans une église incendiée par ses ordres.

De tels excès ne pouvaient manquer de provoquer de cuisants remords et de terribles agitations : aussi faible qu'emporté, aussi peu maître de lui-même dans sa repentance que dans sa colère, ce monarqne oublia tous ses devoirs pour ne plus songer qu'à son crime. « Il quitta non-seulement tous ses passe-« temps, mais encore toutes les affaires de son Etat, et entra, « dit un historien, en une telle appréhension, que ses yeux, se « fondant continuellement en eau, ne voyaient plus rien qui ne « leur déplût[1]. » Ce fut dans cet état de prostration et d'abaissement que Louis-le-Jeune attendit l'heure d'une expiation éclatante.

Peu d'années avaient suffi pour bouleverser le royaume et le faire singulièrement déchoir dans l'opinion des pays voisins. Si les chroniques des monastères dépendant de la couronne passent légèrement sur cette période de désordre et de mauvais gouvernement, les étrangers ne conservent pas envers le jeune monarque les mêmes ménagements, et leurs écrits constatent que la France semblait alors toucher à une catastrophe[2].

[1] Mezeray.

[2] Francia, rege suo amisso, sub illius filio Ludovico qui adhuc super-

Digitized by Google

Renfermé dans la direction de son abbaye, Suger voyait se consommer, sans pouvoir les empêcher, des actes dont il avait cessé d'être responsable. Aucune des lettres que lui écrit saint Bernard ne constate la participation personnelle de l'abbé de Saint-Denis aux mesures si énergiquement réprouvées par l'abbé de Clairvaux ; le témoignage formel du moine Guillaume atteste au contraire que Suger, affectionné dans tous les temps au comte de Champagne, avait joué auprès du roi, pendant cette funeste querelle, un rôle de conciliation demeuré malheureusement sans résultat[1].

Une preuve plus irréfragable encore du rôle passif que les circonstances lui imposèrent à cette époque, ce fut la reconstruction de l'église de Saint-Denis, entreprise colossale conçue et achevée en moins de quatre ans, et qui, comme il l'atteste lui-même dans un écrit qu'il nous a laissé, absorba tout son temps, tous ses soins et toutes ses pensées[2]. Pendant que l'interdit pesait sur la France, et que le roi saccageait sans motif une des plus belles provinces de la monarchie, Suger, à l'aide des seules ressources de l'abbaye, augmentées par son habile administration, réalisait l'œuvre qu'il nous est donné d'admirer encore en partie. Aux massives constructions de Dagobert, agrandies par les Carlovingiens, il substituait ces voûtes élancées sous lesquelles se sont abrités les restes de tant de rois. Tous les arts furent conviés à l'ornement du temple qu'un grand royaume élevait aux humbles martyrs dont le sang avait cimenté sa foi. Les architectes, les fondeurs, les peintres et les orfèvres affluèrent à Saint-Denis, l'imagination

stes est, ob ipsius et Theobaldi comitis guerram tot prœliis ac incendiis perpessa est discrimina, quod nisi religiosorum, qui ibidem commorabantur, meritis et orationibus nuper protecta fuisset, usque ad internecionem delata putaretur. (Otto de Freisingen, *Chron.* VII, c. 21.)

[1] Hunc (Sugerium) cultor religionis comes Theobaldus modis omnibus honorabat, hunc apud regem Francorum *advocatum producebat unicum.* (Lib. I, c. 9.)

[2] Sugerii, abb. sanct. Dionys., *de Consecratione ecclesiæ a se ædificatæ.* Anno M.C.XL. (*Hist. franc. Scriptores*, t. IV, 350.)

Digitized by Google

frappée des merveilles de l'Orient qui commençaient à se dérouler devant l'Europe. L'or ruissela sur les larges portes battantes ; il se coula en plaques solides aux parois des autels de porphyre, et les rubis, les émeraudes et les topazes employés à l'ornement du tabernacle unirent leur éclat à celui que reflétaient dans le saint lieu les verrières aux éblouissantes légendes. Le pauvre oblat de l'abbaye avait maintes fois, dans sa jeunesse, dessiné sur le sable des cloîtres la sainte basilique telle qu'il la concevait dans toute sa majesté. Il put réaliser le rêve le plus cher de son cœur, et diriger vers le culte divin ce goût inné du luxe et de la splendeur dont, depuis sa réforme, il s'interdisait avec la dernière rigueur toute application à sa personne et à sa vie.

A côté de cette église éblouissante, dont la description ne se lit pas sans étonnement, Suger se réserva une cellule de quelques pieds, sans feu, où il n'avait pour se coucher au lieu de plume que de la paille, sur laquelle était étendue une couverture de simple laine, que recouvraient pendant le jour des tapis décents [1]. Ce fut là que son roi, atteint par le malheur, après avoir payé si cher l'oubli de ses conseils, alla le chercher, pour lui mettre en quelque sorte sa couronne sur la tête.

Il est sans intérêt de rechercher quel fut le motif véritable qui détermina Louis-le-Jeune à prendre la croix, et il serait difficile de décider entre Otton de Freisingen, qui voit dans les résolutions du roi l'effet d'un vœu fait par son frère Philippe, et les historiens français, à peu près unanimes pour l'expliquer par ses remords et par l'influence de saint Bernard. Disons seulement, parce que cette vérité ressort avec évidence des témoignages contemporains, que si l'abbé de Clairvaux, par la miraculeuse puissance de sa parole, développa le mouvement populaire de 1146 dans des proportions jusqu'alors inconnues parmi les nations de la terre, il n'en prit pas l'initiative et la responsabilité aussi témérairement qu'on s'est complu à le dire, et

[1] Guill. monach., lib. II, ch. 10.

Digitized by Google

rappelons qu'il ne commença sa grande prédication qu'avec des pouvoirs spéciaux de la papauté, et qu'après que la croisade eut été décidée à Rome, où il conseilla toujours d'en référer[1]. Ce fut également l'avis qu'il donna à Louis-le-Jeune, lorsque le monarque fit connaître sa résolution de partir pour aller se mettre en personne à la tête de ses barons. Saint Bernard paraît avoir éprouvé quelques-unes des appréhensions qui dominèrent alors l'esprit de Suger, et le pape Eugène III confesse les avoir ressenties lui-même avec une très-grande vivacité[2].

Personne n'ignore que l'un des plus grands titres de la gloire de l'abbé Suger est de s'être opposé au dessein du monarque, et d'avoir fait les plus grands efforts auprès du Pape et auprès du roi lui-même pour détourner ce prince d'une résolution qui faillit lui être si funeste. Les objections élevées par Suger contre le projet de Louis-le-Jeune ne sont pas moins constatées par les réponses du souverain Pontife aux communications que l'abbé de Saint-Denis lui adressait en secret, que par les déclarations des écrivains contemporains[3]. Mais il faut se hâter de le dire, au risque d'affaiblir dans certains esprits le respect qu'on porte à la mémoire de Suger, aucune des objections du pieux ministre ne portait sur la croisade elle-même, dont il fut l'un des plus ardents promoteurs. Elles se concentraient toutes sur les conjonctures périlleuses où le départ du roi pour un si long voyage allait jeter le royaume, lorsque la succession au trône n'y était

[1] S. Bernardi Claravell. *Epist.* 363, 423.

[2] Immensum pietatis opus, quod carissimo filio nostro Ludovico illustri Francorum regi divina misericordia inspiravit, nos plurimum anxios reddit, etc. (Eugen. Papæ *Epist. histor.*, 144.)

[3] Verum nemo æstimet ipsius voluntate vel consilio regem iter peregrinationis agressum. Providens hic et prescius futurorum nec illud principi suggessit, nec auditum approbavit. Quin potius cum inter ipsa statim initia obviare frustra conatus, regium cohibere non posset impetum, tempori cedendum adjudicavit, ne vel regiæ devotioni inferre videretur injuriam, vel fautorum offensam inutiliter incurreret. (Guill. monach., lib. III, cap. 1.)

Digitized by Google

point garantie[1], et que tant de révoltes appuyées par l'Angleterre pouvaient ébranler la couronne capétienne encore mal affermie. Comment aurait-il été systématiquement opposé aux croisades, l'homme qui, sitôt après le retour de son roi, consacra tout son temps et toutes ses pensées à préparer à ses propres frais une expédition d'outre-mer dont il se réserva la suprême direction? Un prêtre pouvait-il condamner une tentative que l'imminent péril des jeunes chrétientés de Syrie imposait à l'Europe comme un devoir de conscience et comme une garantie pour sa propre sûreté? Le ministre intelligent d'une royauté si faible encore pouvait-il s'effrayer d'une entreprise dont le résultat certain, quel qu'en dût être le succès, était d'émanciper la couronne et d'ébranler la puissance de tous ses vassaux? Est-il enfin possible d'admettre qu'un moine du XIIe siècle, élevé à l'ombre des autels, restât seul étranger à l'émotion que le sac d'Edesse et les dangers de Jérusalem avaient répandue dans toutes les âmes? Celui qui allait gouverner le royaume avec tant de bonheur ne s'était pas excommunié à ce point de la vie nationale. On ne dirige une société qu'à condition d'en partager les croyances et les nobles entraînements. L'esprit politique de Suger pouvait bien s'alarmer, pour la monarchie française, du vide qu'allait y laisser le départ du souverain, et il était naturel qu'il s'efforçât de l'empêcher; mais que l'abbé de Saint-Denis se soit placé pour juger les croisades au point de vue de l'*Essai sur les Mœurs des nations*, il est impertinent de le prétendre, et il est par trop niais de le croire.

Ce qui fait la grandeur de cette époque, malgré la rudesse des institutions et des mœurs, c'est l'unité qui régnait dans tous les sentiments, l'on pourrait dire dans toutes les idées. Saint Bernard parcourait l'Europe, et du fond de la Bretagne aux bords du Danube, il soulevait toutes les nations aux tempêtes de sa parole : à Vézelay, l'on n'entendit qu'un seul cri sortir du sein d'une multitude; dans l'assemblée d'Etampes une

[1] Louis VII n'avait, à cette époque, qu'une fille âgée d'environ quatre ans.

Digitized by Google

grande résolution politique fut sanctionnée par un assentiment unanime.

Les barons et les prélats du royaume étaient venus dans cette ville à la convocation de la couronne, pour y tenir l'un de ces parlements périodiques où les chefs de la race franque, en délibérant sur les intérêts communs, conservaient les libres allures de leurs ancêtres. Il s'agissait cette fois d'organiser le départ d'une armée qui était un peuple, et de pourvoir au gouvernement de la monarchie, puisque le noble roi, au grand contentement de ses fidèles, s'était résolu à marcher à leur tête.

Peut-être aurait-on délibéré longtemps, si saint Bernard ne s'était levé, et, montrant le pieux comte de Nevers et l'abbé de Saint-Denis, ne s'était écrié de sa voix souveraine : *Voici deux glaives; cela suffit !* La sainteté de Guillaume de Nevers était connue de toute la France ; la sagesse de Suger ne l'était pas moins ; et les fautes commises depuis qu'il avait cessé de prendre une part aussi active à la direction des affaires avaient encore rehaussé sa renommée.

Suger lutta plusieurs mois, et avec une persistance constatée par tous ses contemporains, contre la volonté du roi, qui avait applaudi plus que personne au choix de l'assemblee ; il résista à saint Bernard lui-même, auquel les empereurs ne résistaient pas, et ce ne fut que sur l'ordre formel du Pape Eugène que le religieux accepta les pouvoirs royaux qui lui furent délégués dans toute leur plénitude [1]. Le comte de Nevers avait repoussé le lourd fardeau qu'on avait songé à lui faire partager avec Suger. Il déclara aux barons qu'il avait fait vœu d'entrer dans une chartreuse, et nul n'aurait osé conseiller de l'enfreindre. Tel était l'esprit de ce siècle qu'on ne s'étonnait pas plus en voyant un moine quitter son cloître pour gouverner un royaume, qu'en voyant un prince sortir du monde pour aller s'ensevelir sous le sac de la pénitence.

Suger était alors âgé de soixante-cinq ans. Il avait vu naître

[1] Guill. monach., lib. III, cap. 1.

Digitized by Google

Louis-le-Jeune, il avait présidé à son éducation et à son mariage, et il le voyait s'éloigner le cœur plein des plus tristes pressentiments. Le roi se rendit à Saint-Denis avec le Pape, chassé encore une fois de l'Italie; il descendit au caveau des martyrs et en referma de sa main la porte d'or; puis il reçut, selon l'usage, l'oriflamme et les insignes des pèlerins; et après avoir versé d'abondantes larmes dans la modeste cellule où le dépositaire de son autorité lui prodiguait ses bénédictions paternelles, il s'achemina avec la reine, par l'Allemagne et la Hongrie, vers Constantinople, première étape du périlleux voyage.

L'abbé de Saint-Denis avait donné au roi, pour chapelain et pour secrétaire, un jeune religieux en possession de toute sa confiance. Odon de Deuil suivit Louis VII dans les palais et sous la tente, au milieu des pompes de Constantinople et dans les désastres d'une campagne où s'abîmèrent les deux armées de l'Empire et de la France. C'est dans la relation qu'il dédie *à Suger, son père,* en la lui envoyant d'Antioche, qu'il faut lire ces grandes scènes d'héroïque imprudence et de désolation sans exemple [1]. C'est là qu'éclatent dans toute leur vérité l'étonnement des Occidentaux à la vue des merveilles de Byzance, l'invincible antipathie du sang franc pour la race grecque, et le courage de ces hommes de fer aux prises, au milieu des montagnes de la Cappadoce, avec la trahison, la famine et la mort.

Pendant que Louis VII combattait contre les infidèles avec aussi peu de succès, mais avec autant de courage que son petit-fils à Mansourah, et tandis qu'échappé au fer des Turcs il se reposait à Antioche, où l'attendaient d'autres épreuves et d'autres douleurs, l'abbé Suger gouvernait le royaume. Grâce aux divisions domestiques de la famille de Guillaume-le-Bâtard, qui interdisaient à l'Angleterre de rien entreprendre en ce moment con-

[1] L'ouvrage d'Odon de Deuil se trouve en tête du livre du P. Chifflet : *S. Bernardi genus nobile assertum*, et est analysé dans la *Bibliothèque des croisades* de M. Michaud, 1re partie.

Digitized by Google

tre la France, grâce surtout au concours vigilant que lui donna la Papauté, protectrice naturelle de tous les princes croisés, le régent rencontra d'abord moins de difficultés qu'il ne l'avait appréhendé. L'excommunication fulminée d'avance contre quiconque attenterait à la paix publique durant l'absence du roi, arrêtait tous les complots et prévalait contre tous les mauvais vouloirs. Les bourgeois des communes et les barons restés dans leurs manoirs, qui, pour profiter de l'absence du roi, n'auraient peut-être pas reculé devant la révolte, reculaient tous devant le sacrilége. Tel était enfin le triomphe de la force morale sur la force militaire, au sein de cette société si voisine encore de la barbarie, qu'un moine de basse extraction put du fond de sa cellule régner sur la France, et la pressurer d'impôts pendant près de trois années, en n'y soulevant que des résistances facilement comprimées.

Pourvoir le roi d'argent, lui en expédier assez pour nourrir l'armée et pour défrayer la cour, telle devint pour Suger l'idée fixe de ses jours et de ses nuits. Dans les onze lettres de Louis VII au régent, insérées dans la collection de Duchesne, il ne s'en trouve pas une où le monarque n'insiste sur ses pressants besoins, en suppliant son ministre de l'assister par tous les moyens, afin de l'aider à sauver les restes de l'armée. Tantôt il réclame du numéraire, qu'il prie de lui expédier sans retard par des agents sûrs, tantôt il prescrit d'acquitter aux mains des chevaliers du Temple les obligations pécuniaires qu'il a contractées envers cet ordre, si ardemment dévoué aux intérêts de la France. Si Louis, pour ne pas jeter trop d'épouvante dans les esprits, dissimule parfois une partie des périls qui le menacent, il ne manque jamais de faire connaître son dénûment et ses misères, et il invite Suger à lui venir en aide, soit avec les revenus du royaume, soit sur les biens de son abbaye, s'en remettant à sa fidélité et à son vieil attachement avec une sorte d'abandon filial [1].

[1] Modo vero quotidiana gravia impensa sustinentes, ad vestram recurrimus probatam fidelitatem : ut eo, quo totus in nobis ad honorem nos-

Digitized by Google

Suger sut pourvoir à tout avec une activité et un dévouement admirables. Il porta dans le maniement des finances du royaume le même esprit d'ordre et d'économie qu'il avait appliqué à l'administration des biens de son riche monastère, et il ne tarda pas à en augmenter les produits. On sait que les revenus royaux, dans le cours du XIIe siècle, ne se composaient guère que de tailles directement perçues sur les manants et du prix des terres afféagées par la couronne. Or, nul ne s'entendait mieux que l'abbé de Saint-Denis à tirer bon parti des fermes et domaines. Mais s'il passa aux yeux de ses contemporains pour un ministre fiscal, la postérité s'incline avec respect au souvenir de cette administration vigilante qui sauva l'honneur d'un roi et les restes d'une grande armée.

« La faveur du ciel, dit le même confident de toutes ses pen-« sées, accompagna si constamment toutes les démarches de « l'illustre Suger, qu'il écrasa les ennemis de l'Etat sans répan-« dre une goutte de sang, et que l'intégralité du royaume ne « fut pas même entamée... Faisant plus qu'un bon père de fa-« mille, il améliora ce qu'il n'était chargé que de conserver, « car il restaura les maisons royales en ruines, les tours et les « murailles. Quel est le palais, quel est l'édifice royal, que le « prince à son retour n'ait trouvé dans un meilleur état qu'à « son départ? Et afin que la dignité du royaume ne souffrît pas « de l'absence du roi, on payait régulièrement les troupes, et « à certains jour on distribuait aux hommes d'armes et des ha-« bits et de royales largesses. Il est constant d'ailleurs qu'il « pourvoyait à toutes les dépenses plutôt sur ses propres res-

trum caritatis affectu semper ardetis necessitates nostras subsequenti auxilio sublevetis. Quomodo vero id faciatis, si de nostro seu de vestro pecuniam sumptam nobis mittatis, melius novit, melius sapit et facere et discernera prudentia vestra, quam providentia nostra. In manu quippe vestra sunt omnia, quæ tanquam vestra dispositioni vestræ atque sollicitudini per totum regnum providenda commisimus, atque ideo tam de nostro quam de vestro quod petimus facere poterit opportune dilectio vestra, quoniam ita exigit necessitas nostra. (*Ludov. regis ad abb. Sugerium Epist.* 6.)

Digitized by Google

« sources qu'à l'aide des revenus du trésor; car tout l'argent « qui entrait dans les coffres royaux fut, ou envoyé au roi pour « l'aider dans son expédition, ou réservé comme une ressource « qui lui serait très-utile à son retour [1]. »

Le moine obscur qui nous fournit ces détails semble tout ébloui de l'éclat de cette cellule où de tous les points du monde chrétien arrivaient les correspondances des Papes et des rois. Il rappelle le respectueux attachement dont Henri, roi d'Angleterre, faisait profession pour l'abbé de Saint-Denis; il décrit avec complaisance les sauvages présents que David, roi d'Écosse, adressait au chef du monastère, et insiste avec la fierté d'un témoin oculaire sur les fréquentes conférences durant lesquelles il vit « le roi des Français, au milieu du cercle des « premiers de l'Etat, se tenir avec respect devant ce grand « homme, assis sur un marche-pied, lui leur dictant d'utiles pré- « ceptes comme à des inférieurs, et eux suspendus aux lèvres « de Suger, écoutant toutes ses paroles avec une attention pro- « fonde. »

Cependant, le respect qu'inspirait le régent, et dont témoigne la longue correspondance de saint Bernard, ne put empêcher le contre-coup des nouvelles désastreuses arrivées d'Asie. L'effet en fut terrible, quelque soin que prît Suger pour en dissimuler le véritable caractère. Cent mille hommes avaient péri, et la fleur de la noblesse française était moissonnée. Au bruit de ces calamités, que la renommée ne pouvait même pas grossir tant elles étaient accablantes, l'agitation devint générale, et sans les prédications et les efforts prodigieux du Pape, de saint Bernard et des évêques, on aurait pu tout appréhender du désespoir d'un peuple auquel la Providence venait d'envoyer une épreuve si redoutable pour sa foi.

Louis VII, avec son imprudence ordinaire, faillit aggraver une situation déjà si difficile. Il s'était séparé avec éclat, à Antioche, de la reine Éléonore, dont les dérèglements trop constatés avaient dû blesser le monarque de la manière la plus

[1] Guill. monach., *de Vita Sugerii*, lib. III, ch, 3.

Digitized by Google

pénible, mais que la politique aurait commandé de ménager, et envers laquelle Suger, par ce motif, suppliait le roi d'user d'une grande réserve [1]. Cette princesse disposait, en effet, comme souveraine de la Guyenne, de l'Aquitaine et du Poitou, de la moitié des forces de la monarchie, et les principautés françaises de Syrie étaient presque toutes gouvernées par des princes de son sang. Au tort d'une rupture avec la reine, qui annonçait une répudiation prochaine, Louis-le-Jeune joignit celui de renvoyer en France, pour des mécontentements sur la nature desquels les écrivains du temps ne s'expliquent point, Robert, comte de Dreux, son frère, héritier présomptif du trône, puisque le roi n'avait pas encore d'enfant mâle, et que les deux autres fils de Louis-le-Gros avaient embrassé la vie religieuse. C'était donner un chef aux mécontents et affaiblir l'autorité de la régence au moment où elle avait à lutter contre le plus d'obstacles. A peine le comte Robert fut-il entré sur les terres du royaume, confirmant les nouvelles des malheurs survenus en Asie, que son nom devint un mot de ralliement pour les adversaires de Suger, et pour tous ceux qui considéraient Louis VII comme perdu sans ressources.

Le régent luttait alors contre quelques évêques pour le maintien des droits de la couronne, et il avait entrepris, concurremment avec la Papauté, de réformer de puissantes maisons religieuses. Tous les intérêts menacés se liguèrent avec ceux de la démocratie communale, à laquelle des insurrections heureuses sur plusieurs points de France avaient imprimé une vive excitation. Déjà des hommes du peuple, toujours si facile, dit Guillaume le moine, à entraîner vers les nouveautés, couraient sur le passage du prince Robert « lui souhaitant longue vie et le pouvoir suprême. » Une portion du clergé prêtait force à ces mouvements tumultueux ; et le pouvoir du régent eût été

[1] De regina conjuge vestra audemus vobis dicere, si tamen placet, quatenus rancorem animi vestri, si est, operiatis donec Deo volente ad proprium reversus regnum, super his et super aliis provideatis. (*Sugerii ad Ludov. reg. Epist.* 57.)

Digitized by Google

fort compromis « s'il n'avait réprimé l'audace de Robert, et « contraint celui-ci de donner une juste satisfaction pour sa « faute [1]. »

Ni ce biographe, ni les auteurs anonymes des vies de Louis-le-Jeune, insérées dans la collection de Duchesne, n'exposent les moyens mis en œuvre par Suger pour triompher de désordres dont le caractère même est très-vaguement indiqué. On sait seulement par la correspondance du régent avec le Pape et avec l'abbé de Clairvaux, qu'il convoqua en parlement les prélats et les barons du royaume, et cette assemblée paraît avoir eu lieu à Soissons. Ce silence n'a pas empêché les écrivains des deux derniers siècles de donner, selon leur usage [2], un long exposé des faits qui se seraient passés dans cette réunion, dont pas un souvenir authentique n'est arrivé jusqu'à nous. La seule chose que nous sachions avec certitude, c'est que Suger ne triompha que par la puissance de la Papauté des obstacles qui s'élevaient contre lui du sein même du clergé. Saint Bernard prodigua les trésors de son ardente parole pour rappeler à la fidélité des sujets qui menaçaient de trahir un roi martyr de la cause de l'Eglise; Eugène III, dans une encyclique adressée à tous les évêques du royaume, et qui nous a été conservée, fait ressortir l'énormité d'un tel crime; il prescrit à ses frères dans l'épiscopat de veiller nuit et jour à la garde du troupeau, et il prononce de terribles anathèmes contre quiconque oserait, soit attenter aux droits du prince couvert du signe des croisés, soit à l'autorité déléguée aux mains du régent du royaume [3]. Dans cette crise, l'Eglise sauva la royauté, et Suger triompha du clergé, de la démocratie et de la féodalité, qui avaient mis en commun leurs ressentiments, par la puissance de la Papauté, la seule force qui dominât toutes les autres.

Mais les forces du noble vieillard s'épuisaient dans cette lutte:

[1] Guill. mon. lib. III.

[2] D. Gervaise, Auteuil, Dupleix, *Vie de Louis VII*, etc.

[3] Voy. surtout la lettre 377 de saint Bernard à Suger, et la lettre d'Eugène III à l'archevêque de Sens et à ses suffragants.

Digitized by Google

il redoutait chaque jour davantage de n'y pouvoir suffire jusqu'au retour de son roi. *Senex eram, sed in his majus consenui,* s'écrie-t-il dans une lettre touchante[1] où éclatent et ses appréhensions, et sa lassitude, et son dévouement résigné. Il expédie en Orient message sur message pour hâter le retour du monarque, le suppliant de prendre en pitié et son royaume et l'homme auquel il en a commis le gouvernement. De longs mois s'écoulent dans l'incertitude, car les distances sont longues et les communications périlleuses. Enfin Suger apprend que le roi est débarqué en Calabre, et une dernière lettre de Louis à son fidèle ministre l'invite à venir seul au devant de lui, en devançant la cour, afin que rien ne gêne leurs épanchements et leurs communications intimes.

Au retour de Louis-le-Jeune finit, à vrai dire, l'existence politique de Suger. Comme le vieillard de l'Écriture, il ne demanda plus à Dieu que de le rappeler à lui du jour où il eut revu son seigneur. Ce n'est que dans quelques correspondances tronquées de saint Bernard et de Pierre-le-Vénérable qu'il est possible de trouver des indications sur les événements qui remplirent les deux dernières années de sa vie. La réforme des grandes abbayes du royaume paraît avoir été l'objet principal de ses efforts et de ses soins persévérants, et le silence complet gardé par les auteurs anonymes des deux chroniques contemporaines sur la vie et les gestes de Louis VII ne permet pas de déterminer quel fut son rôle dans les conseils de la couronne. Une grande question y était cependant agitée depuis le jour où le roi avait touché la terre de France. Ce prince persistait à répudier Eléonore. Sa résolution était fondée sur l'éclat des désordres où se laissait aller la fille dissolue de Guillaume d'Aquitaine, et peut-être aussi sur ce que, prête d'atteindre un âge où la fécondité touche ordinairement à son terme, cette princesse ne lui avait pas encore donné d'héritier mâle. La succession aux duchés d'Aquitaine, de Guyenne et de Poitou lui paraissait d'ailleurs assurée par la naissance des deux princesses

[1] *Sug. ad Ludov. regem Epist.* 57.

Digitized by Google

issues de son mariage avec Éléonore, et qui succédaient naturellement à leur mère. Avec son imprévoyance habituelle, Louis se refusait même à discuter la chance d'un nouveau mariage pour cette princesse, sa femme étant, disait-il, trop publiquement déshonorée pour que le dernier gentilhomme de l'Europe consentît à l'épouser. On sait que le comte d'Anjou, appelé plus tard au trône d'Angleterre, ne se montra pas si scrupuleux, et personne n'ignore les conséquences désastreuses d'une union que le peu de sympathie des Aquitains pour la monarchie francque rendit populaire au delà de la Loire.

Il est impossible de déterminer avec exactitude le rôle de Suger dans cette importante conjoncture. Ses lettres à Louis VII durant le pèlerinage d'Orient constatent les sages conseils qu'il lui adressait pour prévenir une rupture. Persista-t-il à les donner après que la rupture fut devenue un fait accompli? C'est ce qu'aucun document n'établit, quoique les historiens modernes n'aient pas hésité à suppléer au silence de l'histoire contemporaine. La séparation pour cause prétendue d'affinité fut, pendant plus d'une année, l'objet d'une négociation difficile avec Rome. Elle fut prononcée à l'assemblée de Beaugency, que la mort de Suger avait précédée de quelques mois. Lorsque, l'année suivante, Éléonore eut repris possession de ses vastes domaines, et après qu'elle les eut apportés au comte d'Anjou, l'on ne manqua pas de dire que, si l'habile ministre avait vécu, la France n'aurait pas perdu l'Aquitaine, et la gloire de Suger grandit à la suite des malheurs et par l'effet de ces malheurs mêmes[1].

En racontant les deux dernières années de Suger, une seule

[1] Ex eo si quidem tempore, quo primum regiis est adhibitus consiliis usque ad vitæ illius terminum, constat regnum semper floruisse, et in melius atque amplius dilatatis terminis, et hostibus subjugatis fuisse provectum. Quo sublato de medio, statim sceptrum regni gravem ex illius absentia sentit jacturam : utpote quod non minima sui portione, Aquitaniæ videlicet ducatu, deficiente consilio noscitur mutilatum. (Guill. monach. *Vita Sug.*, lib. I, c. 5.)

Digitized by Google

pensée a frappé le religieux qui s'est fait son historien, et cette pensée ne caractérise pas moins le siècle où elle se produisit que l'homme qui osa la concevoir. Suger mourut en achevant les préparatifs d'une expédition militaire qu'il se proposait de conduire lui-même en Syrie, et à laquelle il s'était fait autoriser par le Pape, après qu'Eugène lui eut adressé de paternelles observations sur son grand âge et sur l'état de sa santé[1]. Sauver le royaume de Jérusalem, de plus en plus pressé par les Turcs, telle était devenue la pensée de la génération tout entière; car Jérusalem était pour tous la patrie même dans son expression la plus haute. A peine rentré en Europe, après des périls et des malheurs sans nombre, Louis VII annonçait à Rome son intention de retourner en Asie. Suger, soit qu'il cédât au même entraînement, soit, ce qui paraît plus vraisemblable, qu'il espérât atteindre le même but en épargnant de grands périls au roi et au royaume, résolut de venir lui-même en aide aux principautés chrétiennes, et de consacrer à ce grand intérêt de sûreté et d'honneur les richesses presque royales amassées durant une longue administration. L'historien de sa vie nous apprend d'ailleurs qu'il avait reçu des lettres du roi de Jérusalem et du patriarche d'Antioche, qui le suppliaient l'un et l'autre de mettre tout en œuvre pour secourir Antioche, principal boulevard de la chrétienté en Asie. Son bon esprit avait souvent été frappé des deux causes principales qui avaient fait avorter la croisade de Louis VII et de l'empereur Conrad, le trop grand nombre des pèlerins et le long trajet à travers l'empire grec. Il comprit que la première condition du succès était de substituer la voie de mer à une pérégrination non moins longue que dangereuse, et d'aborder directement aux côtes de Syrie pour n'avoir plus rien à démêler avec les Grecs; il crut enfin qu'un corps d'une douzaine de mille hommes, soumis à une discipline sévère, bien pourvus d'armes et d'argent, rendraient aux villes françaises menacées par les Turcs de plus grands services que des armées innombrables. Son biographe nous le montre déjà épuisé

[1] *Eugen. pap. ad Dom. abb. Suger. Epist.* 156.

Digitized by Google

par la maladie, composant lui-même le corps d'élite, engageant pour cette sainte expédition les hommes les plus sûrs et les chevaliers les plus expérimentés ; et c'est un magnifique spectacle que de voir ce vieux moine, déjà couché sur la cendre, appelant autour de lui ces soldats et ces chefs investis de sa confiance, et leur donnant des instructions suprêmes pour un voyage dont sa mort arrêta les apprêts, malgré le serment solennel qu'il leur fit prêter.

Le reste de ses forces s'épuisa dans un pèlerinage au tombeau de saint Martin, qui partageait avec saint Denis la glorieuse tutelle des Gaules. Suger mourut âgé de plus de soixante-dix ans, après avoir pendant un demi-siècle exercé sur les destinées de la France une influence continue et toujours heureuse, après avoir fait des dépenses et réalisé des projets qui auraient fait reculer des rois. L'orphelin abandonné devint, par la seule droiture de son esprit et la seule autorité de son caractère, le premier homme d'une monarchie féodale : merveilleux hommage rendu par la force matérielle à la force morale, preuve éclatante de cette supériorité que chaque société constate à sa manière et que tous les siècles proclament à leur tour. Suger inspira Louis-le-Gros dans sa mission de haute justice; il sauva la France sous Louis-le-Jeune en fondant l'étroite alliance de la royauté et de l'Eglise; enfin, pour résumer en un mot tous ses titres, il pressentit de loin la pensée de saint Louis et prépara ce grand règne.

L. DE CARNÉ.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

TRILOGIE NATIONALE

PAR ALEXANDRE SOUMET[1].

Il y a bientôt deux ans que mourut, avant d'avoir vieilli, un de nos plus grands poëtes, de glorieuse mémoire, Alexandre Soumet. Durant sa vie, ses poëmes et ses succès dramatiques avaient souvent reçu les éclatantes caresses de la renommée. Bien que parfois mêlées de quelques amertumes, comme tous les triomphes humains, les louanges contemporaines ne lui manquèrent jamais. Une dernière œuvre remplissait, en les consumant, le reste de ses jours qui déclinaient. Il voulait réhabiliter, dans un grand poëme national, l'illustre nom de la vierge héroïque qui fut ridiculisée par Chapelain et déshonorée par Voltaire. Cette sainte pensée préoccupa presque toute sa vie. Déjà, sur les traces de Schiller, il avait consacré une tragédie, dont les beautés ne furent pas méconnues et ne sont point encore oubliées, à celle qu'il nomma si bien depuis l'*ange de la victoire*. Mais les amis du poëte mourant, admis aux douces et tristes confidences de ses travaux suprêmes, tremblaient que ses forces ne défaillissent avant l'achèvement de sa noble tâche.

Le 30 mars 1845, Soumet expirant dit à sa fille, à sa fille digne de lui, à celle qui comprit admirablement, et, ce qui est mieux encore et plus difficile, partagea noblement plus d'une fois la gloire paternelle : « Je puis mourir ; mon œuvre est sauvée, puisque je te la

[1] A Paris, chez Didot frères, rue Jacob, 1 vol in-8°.

Digitized by Google

laisse à toi, poëte, à toi, ma fille. » Cette espérance, qui consolait ses derniers moments, ne fut-elle qu'une illusion de poëte et de père?

Quelques mois après, Mme d'Altenheym publiait, sur la tombe de son père, JEANNE D'ARC, *trilogie nationale*, DÉDIÉE A LA FRANCE.

Ce legs pieux, si pieusement acquitté par l'amour filial, n'a poin beaucoup ému jusqu'ici les hommes qui disposent de la publicité.

En succédant, cette année même, à Soumet, dans les honneurs de l'Académie française, M. Vitet, qui a porté dans le domaine des beaux-arts toutes les qualités d'un esprit judicieux et fin, a semblé refuser de juger le poëme de Jeanne d'Arc, moins peut-être par une modestie et une réserve de bon goût, que par le secret désir d'éluder ainsi la difficulté de se montrer sévère en un pareil moment.

Toutefois, M. Vitet ne s'est référé humblement au jugement du public qu'après avoir condamné d'abord à l'impuissance théorique de produire une épopée tout peuple chez qui les légendes nationales et les merveilleuses traditions ont cessé de vivre dans les croyances, au moment où sa langue, sa langue riche et harmonieuse, s'est définitivement formée. Un tel silence, une telle réticence équivoque, sont pires que la critique.

Pour nous, qui adorons avec respect tous les labeurs consciencieux d'une belle intelligence, nous n'avons pu nous défendre de trouver bien stérile et bien froid cet encens académique répandu avec une parcimonieuse politesse sur un sépulcre à peine refermé : nous avons pensé qu'une sympathie plus vive était due au testament poétique d'un illustre écrivain.

Nous ne savons que trop combien le culte de la poésie est tiède en France. Chez nous, l'esprit tue le sentiment, et la raison tue la poésie. Nous n'avons ni l'imagination colorée des peuples méridionaux, ni l'exaltation intérieure et rêveuse de l'Allemagne, ni l'humeur pensive et mélancolique de l'Angleterre. Le spectacle des plus grandes révolutions et les plus douloureuses *Méditations* de M. de Lamartine n'ont pu parvenir encore à rendre fort triste et fort grave la jeunesse française.

Avec de telles dispositions instinctives, nous devons accueillir avec peu de chaleur une œuvre d'art, une œuvre sérieuse, un poëme de plus de dix mille vers.

Et puis, est-il donc vrai que nous aimions les vers, même les beaux

Digitized by Google

vers? Quelquefois, et lorsque la mode nous prend, nous parlons beaucoup de vers, mais nous en lisons fort peu, et nous les sentons moins encore. On pourrait risquer de dire que nous sommes en poésie ce que nous sommes en musique. Nous aimons surtout les choses vives, brèves et légères; nous préférons, presque tous, les gentils airs de l'opéra-comique, et quelquefois même les gais refrains du vaudeville, aux vastes et complexes harmonies du sérieux opéra. Le grand style nous fatigue et nous ennuie.

J'ajoute que tout ce qui reste d'élevé dans notre goût se dissipe et se corrompt chaque jour au milieu des faciles négligences d'une presse quotidienne qui n'a qu'une seule forme, et de la fécondité désordonnée, impatiente, sans frein et sans règle, de nos romans, aussi promptement qu'avidement dévorés.

A une génération qui veut des émotions à tout prix, et qui ne se soucie guère de patientes études d'art ni de hautes conceptions; à des hommes qui préfèrent de rapides et passagères jouissances à des admirations réfléchies et durables, comment parler d'un long poëme en trois parties, d'une *trilogie* dont chaque partie est elle-même divisée en plusieurs chants, sans compter le prologue et l'épilogue?

Et pourtant, si imparfait, si incomplet, si inachevé que puisse paraître le poëme de *Jeanne d'Arc,* il y a dans la lecture des derniers vers de Soumet, pour un esprit cultivé, plus d'études de style à faire, plus de plaisirs intellectuels à sentir, que dans la multitude des livres qui s'amoncèlent dans les bibliothèques populaires.

Quand *Jeanne d'Arc* ne serait que le dernier rêve de Soumet, ce rêve aurait droit encore à exciter dans les âmes choisies une respectueuse émotion. Une rêverie inachevée de Beethoven ou de Weber émeut plus que tous les refrains vantés d'une musique vulgaire.

Et quand il n'y aurait pas dans l'œuvre dont nous parlons une multitude de beaux vers et de belles pensées, ce serait encore, pour notre part, une satisfaction intime d'avoir ainsi payé une dette sacrée au souvenir d'un grand écrivain.

Malgré quelques écarts étranges de sa muse, Soumet est demeuré jusqu'au bout, dans sa vie, dans ses écrits, dans les brillants éclairs de sa conversation (préférée par ses amis à sa poésie elle-même), un poëte moral et religieux. Cette fidélité persévérante au sentiment chrétien, cette piété inaltérable du cœur, que n'endormirent jamais quelques erreurs de l'esprit, sont assez méritoires en ce

Digitized by Google

siècle, où tant d'écrivains, d'ailleurs en crédit, se sont obstinément fermés au sens religieux, où tant d'autres ont déserté la cause de la religion, après lui avoir demandé des inspirations et en avoir reçu leur renommée. Il semble donc qu'il y ait quelque devoir pour les chrétiens de ne pas oublier, aussi vite que la foule, un homme éminent que le Christianisme peut compter parmi ses plus honorables enfants.

Si de trop rares lecteurs ont abordé le poëme de *Jeanne d'Arc*, je ne doute pas que la faute n'en soit un peu à ce titre de *poëme épique*, dont la renommée a fait précéder la publication de l'ouvrage.

Nous ne passons pas même à nos propres yeux, quelles que soient d'ailleurs nos vanités nationales, pour être prédestinés à l'insigne honneur de l'épopée. Nous consentons à n'être *épiques* que sur les champs de bataille. C'est tout au plus si les lettrés de nos jours ont bien lu la *Henriade* tout entière. C'est un préjugé reçu que nous n'aurons pas de poëme épique. Mais pourquoi n'en avons-nous pas eu? On assure que notre langue s'est formée trop tard, et après que nos croyances avaient disparu.

Mais d'où vient que les nations voisines ont pu mieux que nous prétendre à la palme épique? Sans compter l'Italie, le Portugal et l'Espagne, pourquoi l'Angleterre au XVIIe siècle, l'Allemagne au XVIIIe siècle, ont-elles enfanté des poëtes à qui l'on ne conteste pas le nom de poëtes épiques? Pourquoi la France n'a-t-elle rien à opposer à Dante, à Tasse, à Camoëns, à Milton, à Ercilla même et à Klopstock? N'y a-t-il pas d'autres raisons de ce phénomène littéraire?

Je comprends qu'un poëme épique doive être comme la fleur, comme la poésie de l'histoire, et de l'histoire nationale, et qu'ainsi ce ne puisse être que le récit d'un grand événement populaire, et par conséquent animé par les merveilles d'une croyance religieuse, sans laquelle il n'y a jamais eu de nation.

Je comprends donc que la France, au XVIIIe siècle, n'ait pas enfanté de véritable poëte épique.

Mais je ne comprends pas bien qu'au XVIIe siècle, au plus beau siècle de la langue française, nous n'eussions pas pu aspirer à la gloire de l'épopée. Nous n'étions pas moins religieux, pas moins croyants alors que les Anglais au temps de Milton, ou que les Allemands au temps de Klopstock. Et, certes, je ne vois pas que, si

Digitized by Google

notre grand siècle littéraire et notre grand roi eussent été moins tournés aux représentations théâtrales, la langue de Corneille et de Racine, les beaux récits du *Cid* et de *Mithridate*, les beaux dialogues politiques et religieux de *Cinna*, de *Polyeucte* et d'*Athalie*, eussent été insuffisants à la narration épique.

Si donc nos plus grands poëtes nous ont laissé de belles tragédies, et non des poëmes épiques, c'est que leur esprit s'est laissé dominer, comme toujours, par le goût de leur siècle pour les plaisirs scéniques, et que le goût particulier du tout-puissant roi a absorbé celui des poëtes de son règne.

Mais ne serait-ce pas aussi que, chez nous, ce qu'on appelle la renaissance a fait éclater un tel engouement pour l'antiquité mythologique et païenne, pour la Grèce et pour Rome, que nous avons perdu l'amour et le culte de nos origines et de nos institutions nationales, abandonnant ainsi nos grands souvenirs populaires, sans lesquels il n'y a pas de poésie épique? L'omnipotence monarchique, qui pesa si fort sur nos lois, sur nos mœurs, sur notre religion, n'était pas fâchée que notre éducation publique nous plaçât hors de notre histoire, nous désintéressât de nos propres traditions de liberté et de Christianisme, en réservant nos imitations et notre admiration exclusives aux modèles et aux événements étrangers à notre civilisation.

A côté de l'action royale, des causes secondaires agissaient sur les consciences purement littéraires. On avait tant plaisanté des vieux essais de notre poésie épique et chrétienne, à finir par Chapelain ; et ces anciens et mauvais poëmes prêtaient tant à rire à la malignité française, que le précepteur du Parnasse, Boileau, leur avait donné le coup de grâce, en oubliant Dante, en pardonnant à peine, en son humeur satirique et mauvaise, à *la Jérusalem délivrée* et au *Paradis perdu* :

Or, exiler le Christianisme du domaine des beaux-arts, c'était exiler de l'Europe la poésie épique ; car, pour les peuples chrétiens, pour les nations européennes, l'élément vraiment et nécessairement épique et national, c'est leur foi religieuse, c'est le Christianisme. Cela est si vrai, que les plus grands poëtes épiques modernes, Dante, Tasse, Milton, Klopstock, ont demandé leurs inspirations aux idées chrétiennes, et que, pour donner un démenti de plus à l'arrêt de Boileau, le prince de nos lettres modernes a écrit *les Martyrs*.

Je ne répondrais cependant pas que la routine, le préjugé de l'*Art*

Digitized by Google

poétique, joints à une certaine sécheresse d'incrédulité, ne missent encore, aujourd'hui même, le vulgaire, c'est-à-dire le plus grand nombre, en garde contre la poésie épique et chrétienne. C'est une chance de moins en faveur des vers de Soumet.

Jeanne d'Arc eût peut-être gagné quelque chose à ne pas être annoncée sous le nom de poëme épique. Je ne sais même si le poëte lui a jamais destiné ce titre général. Il voulait surtout chanter et venger une sainte héroïne : si bien que, dans le poëme, la partie lyrique et dramatique l'emporte de beaucoup sur la partie purement narrative.

La première partie de la trilogie, JEANNE D'ARC BERGÈRE, est, à beaucoup d'égards, une longue *idylle*, divisée en six chants, et elle porte ce nom.

Dans la seconde partie, JEANNE D'ARC GUERRIÈRE, qui contient douze chants, l'élément héroïque, le récit des batailles, abondent davantage. Mais, là même, Soumet a jeté une grande variété de tons et de couleurs élégiaques. Il est allé jusqu'à briser plusieurs fois le rhythme. On y trouve en vers inégaux les regrets, les plaintes d'amour et d'adieu des jeunes guerriers qui vont combattre et mourir.

Ce n'est pas que nous voulions reprocher au poëte d'avoir mêlé des genres divers. N'a-t-il pas pour lui d'illustres exemples? Les magnifiques strophes lyriques du *Cid*, de *Polyeucte*, d'*Athalie*, ne mêlent-elles pas l'ode au drame, et n'absolvent-elles pas Soumet? Qui ne sait même que tel était le caractère de la tragédie antique, sortie d'un chœur religieux? Et pourquoi l'épopée ne pourrait-elle admettre ce que le drame reçoit? En notre âge, d'ailleurs, l'indépendance des esprits se laisserait moins que jamais enchaîner par une définition étroite et factice, par une séparation absolue et infranchissable des divers genres de poésie. Et il n'est point, à vrai dire, d'épopée, de tragédie, de poëme, antique ou moderne, où l'on ne pût trouver réunis, à des degrés divers, le lyrisme, le drame et le récit.

Toutefois ces chants élégiaques, à mètres brisés, ne se fondent pas avec assez d'harmonie dans l'ensemble de la composition, pour ne point réveiller notre soupçon que le monument médité par Soumet a été interrompu par la mort. Ces douces et tristes élégies sont empreintes de ce sentiment vrai, touchant et simple, déjà tant loué et à bon droit, qui contraste heureusement avec la manière habituellement splendide et luxueuse de Soumet; mais elles sont trop placées en dehors de l'action. Il semble qu'on les ait prises dans un recueil de

Digitized by Google

pièces détachées, pour faire entendre, comme le mélodieux soupir d'une ombre qui passe, les amoureuses plaintes de personnages qu'on ne connaissait pas encore, et qui disparaissent pour jamais.

Pense-t-on aussi que, si la vie n'eût pas manqué au poëte, il eût consenti à reproduire littéralement dans son grand poëme son petit chef-d'œuvre élégiaque de *la Pauvre fille?* Soumet était assez riche de ressources poétiques, s'il eût vécu, pour répandre à pleines mains les vers et les épisodes nouveaux, et ne jamais se répéter.

Ce qui confirme, enfin, notre conjecture, c'est que la dernière partie de la trilogie, la *captivité*, n'est rien autre chose que la tragédie même de *Jeanne d'Arc*, que l'on peut aller entendre au Théâtre-Français.

Or, il n'est pas douteux pour nous que, si quelques années de plus eussent été données à Soumet, jamais la pensée ne lui fût venue de joindre ainsi purement et simplement un drame tout entier à la suite d'une narration épique.

Une telle union, outre qu'elle décèle manifestement la fatigue et l'impuissance, a des inconvénients graves qui n'échappent pas à la moindre réflexion.

Ou les personnages qui figurent dans la narration ne reparaîtront plus dans le drame ; et alors, toute unité de composition, tout ensemble, seront rompus.

Ou bien les mêmes personnages, en tout ou en partie, reviendront dans l'action dramatique. Et alors, qui ne comprend que l'épopée et le drame ne sauraient avoir les mêmes procédés pour développer, pour mettre en saillie les événements et les caractères ?

Et que sera-ce, enfin, si quelques-uns des principaux personnages, oubliés ou laissés dans l'ombre, dans la seconde partie du poëme, occupent l'un des premiers plans dans la scène tragique?

Par exemple, le duc de Bourgogne, l'une des figures les plus nécessaires, les plus impérieusement commandées, dans toute œuvre d'esprit sur le siècle de Jeanne d'Arc et de Charles VII, le duc de Bourgogne, à peine indiqué par quelques lignes de récit dans la partie narrative, devient un des éléments capitaux de la partie dramatique. Dans l'une, il n'agit ni ne parle ; dans l'autre, il est intimement et fortement mêlé à l'action principale. Comment expliquer, comment excuser de telles anomalies, de telles dissonances?

Il eût été déjà fort difficile à l'auteur, sans doute, de ramener aux

Digitized by Google

formes de l'épopée ce qu'il avait une première fois conçu sous la forme du drame. L'esprit a peine à changer l'expression précise d'une pensée arrêtée. Mais ce qu'il n'eût pas corrigé aisément, c'est son penchant à noyer, pour ainsi dire, les faits, les idées et les choses dans la magique abondance de ses couleurs. L'éclat et le nombre de ses images, la somptueuse recherche de ses comparaisons, l'empêchent, dans les meilleures parties du poëme, de s'arrêter à ces traits forts et brefs qui pénètrent plus avant dans l'esprit. Il colore les objets bien plutôt qu'il ne les dessine. Sa poétique imagination se complaît et se dissipe en tableaux merveilleux de la nature extérieure, bien autrement qu'elle n'insiste sur la profondeur des sentiments. Il échange ainsi la création de beautés simples, universelles, éternelles, contre l'habileté d'éblouissantes périodes, comprises et admirées seulement par les esprits exercés aux études du style.

Pour lutter victorieusement désormais avec la muse épique, il ne faut pas seulement une langue harmonieuse et assouplie, capable d'exprimer les grandes passions et de raconter les grandes choses ; il faut encore de profondes études sur le cœur humain et sur l'histoire ; il faut entrer simplement, avec confiance, dans les merveilles intellectuelles du Christianisme, sans affectation de crédulité ou de science, et abandonner sans retour les pratiques hideuses d'une sorcellerie fantastique, tout aussi bien que les vieilleries d'une mythologie surannée.

Or, sous ce double rapport, il ne paraît point que Soumet se soit rendu suffisamment compte de toute l'énormité de sa tâche.

D'abord, les faits historiques, politiques, les caractères, les passions, l'action, ne sont pas largement développés. Dans la partie principale de l'ouvrage, le duc de Bourgogne est absent, le duc de Bedfort presque invisible. Dunois et Talbot ne se révèlent que par quelques beaux coups d'épée, par quelques combats homériques. Même en parlant, ils n'agissent pas. Xaintrailles et Labire sont à peine nommés.

L'auteur n'a pas même, ce qui lui était assurément facile, enrichi et agrandi son sujet, en empruntant, au moyen convenu de récits épisodiques, de graves couleurs aux ruines et aux horreurs du passé. Ainsi, ne pouvait-il évoquer les scènes principales de meurtre et de désolation qui rendent le règne de Charles VI si poétique et si sombre ? Soit qu'il se rejetât lui-même en arrière, soit qu'il plaçât ces terribles souvenirs dans la bouche des personnages, ne devait-il pas faire re-

Digitized by Google

vivre les rivalités des princes, la folie du roi, les tumultes populaires, les défaites et les ruines du royaume, l'adoption et le couronnement du roi anglais, les adultères de la cour, les conseils agités de la France, les mille douleurs de la guerre civile?

Nous concevons qu'il réservât le premier plan du tableau à la mission chrétienne et patriotique de son héroïne ; mais qui l'empêchait, qui le dispensait de donner au tableau des proportions plus nobles et plus amples? Certes, c'est un beau récit, éminemment épique, que celui de la délivrance de la terre française par l'inspiration religieuse et le courage céleste d'une simple femme, d'une pauvre bergère. Mais cette délivrance ne devient-elle pas plus grande, plus divine encore, lorsqu'elle est rehaussée par toutes les calamités qui la précédèrent?

Je me hâte de l'avouer, la meilleure part du talent de Soumet s'est attachée avec prédilection à la libératrice d'Orléans, au côté chrétien du sujet. Mais la vierge miraculeuse eût-elle rien perdu à être mieux entourée?

Que le jeune Charles VII s'endormît d'amour entre les bras d'Agnès Sorel, et que son courage royal ne se réveillât qu'une fois pour combattre vaillamment, sous les yeux de sa maîtresse, dans un duel de trois héros bretons contre trois chevaliers français : l'histoire elle-même n'est guère plus favorable à Charles, et sa mémoire n'a pas à se plaindre du poëte.

Que même, acceptant sans critique l'opinion populaire, le poëme chargeât Isabeau de Bavière du rôle le plus odieux et la couvrît de la double honte de l'adultère envers le roi et de la trahison envers la patrie ; je le pardonne encore. Il y a eu peut-être dans Isabeau plus de faiblesses de la femme que de crimes de la reine. Mais la poésie, comme le peuple, a le droit de jeter imprécations à ce que la postérité a condamné et flétri.

Ce que je passe moins, c'est que Soumet, risquant d'être exagéré en cherchant l'énergie, n'ait pas été satisfait de peindre en Isabeau une femme adultère et une marâtre ; c'est qu'il l'ait conduite jusqu'à la pensée de l'assassinat et du parricide. La femme de Charles VI, subjuguée par ses passions criminelles, par la victoire ou la politique des Anglais, a pu oublier ses devoirs d'épouse et de mère, et consentir à adopter pour fils et pour roi le roi anglais Henri VI, en lui donnant

Digitized by Google

sa propre fille. Elle n'a pu songer à assassiner son fils ; elle n'a pu vouloir tuer elle-même Jeanne d'Arc.

Où ne s'égare-t-on pas, une fois qu'on s'écarte de la vérité de la passion humaine, pour lui substituer des fictions étranges? Au lieu de poétiser, d'idéaliser par l'imagination les données de l'histoire, et d'arriver, par l'étude et l'art, à la création d'une réalité générale et profonde, digne d'émouvoir tous les siècles, Soumet tire de l'Egypte un bel esclave arabe, Noémé, jeté en France par le sort *avec son lion*. Noémé aime d'abord la reine, dont il est aimé ; puis il se charge de mettre à mort Jeanne, que sauve la valeur de Dunois. Vaincu par le héros, mais sauvé par l'héroïne, le jeune Arabe s'enflamme soudain pour elle. Dans son dévouement à la chaste guerrière, il se fait chrétien pour la défendre. Isabeau devient ainsi l'ennemie jalouse de Jeanne d'Arc. Elle a, du moins, pour attenter aux jours de sa rivale, des motifs plus apparents que pour le meurtre abominable de son royal enfant.

On ne peut nier que ces amours ardents de Noémé n'aient été pour le poëte une occasion de peindre des passions brûlantes, teintes de couleurs et de descriptions qu'on dit orientales. Mais de quel prix faut-il acheter de telles et si insolites beautés ?

Ce n'est pas assez; le lion de Noémé, le lion lui-même, devient un des personnages du poëme. Fidèle serviteur de son maître, qui lui sauva la vie, menacée au désert par un serpent, il se voue à Jeanne comme Noémé ; il la défend contre les menaces d'Isabeau ; et lorsqu'elle expie, par sa blessure et par sa captivité, sous les murs de Compiègne, les miraculeux et périlleux honneurs de sa mission, le lion et son maître meurent tous deux, avant de laisser prisonnière celle qui fut trop oubliée par un roi ingrat.

Si, encore, se bornaient là les fictions hasardées ! Mais non ; le poëte veut opposer au merveilleux chrétien les essais infernaux de la magie et de l'esprit des ténèbres. Il oublie que dans la *Jérusalem délivrée* elle-même l'esprit demeure froid devant les sortiléges d'Armide et la *forêt enchantée*, et que de semblables éléments de merveilleux sont maintenant à peu près aussi insupportables que le merveilleux païen.

A l'instigation d'Isabeau, un géant, un enchanteur breton, Glacidas, après avoir fait prisonnier Noémé, accepte l'ignoble mission de souiller l'honneur virginal de Jeanne, comme si elle n'était qu'une vile sorcière. Mais, en buvant et en chantant, au milieu d'impures

Digitized by Google

bravades, il ne s'est pas aperçu que son captif a versé dans la coupe un poison subtil. Et, quand Glacidas croit consommer son lâche attentat, la vie le trahit subitement, il est mort, et la vierge est sauvée.

Isabeau de Bavière, on peut à présent s'y attendre, a son magicien, Trémoald, qu'elle consulte dans ses amours. C'est le même Trémoald qui autrefois ôta, par ses maléfices, la raison à Charles VI, dans la forêt de Sénart. La reine va invoquer les secours surnaturels du sorcier dans les cavernes de Montmartre. Mais, au lieu de voir apparaître la belle image de l'Arabe qu'elle aime, elle ne voit que l'ombre terrible du vieux roi, qui lui reproche son adultère impie, et lui révèle le nouvel amour et la conversion de Noémé. Cela n'empêche pas la reine de conclure un pacte avec Lucifer, et de courir, plus tard, avec Trémoald, dans les campagnes de Blois, pour tuer Jeanne d'Arc. Enfin, après avoir subi, dans la forêt de Compiègne, d'affreuses visions qui rappellent à la fois, dans leur violente énergie, les couleurs forcées de Lucain et l'horrible sublimité des supplices dantesques, Isabeau maudit et menace de mort l'impuissant magicien, qui, désespéré, s'abîme au milieu des tourbillons de flamme de la forêt incendiée, en condamnant la reine et sa cavale noire à une ronde satanique pire que tout ce qu'on a pu voir dans les plus noires ballades germaniques.

Trémoald n'était pas le seul mauvais génie de la reine. L'inquisiteur Hermangard, tête étroite et fanatique, est le confesseur et le complice d'Isabeau. Jusqu'au tribunal de la pénitence, il l'absout de ses crimes, pourvu qu'elle conspire contre la France et contre Jeanne d'Arc. Dans ses exorcismes et ses fureurs contre la vierge de Vaucouleurs, il surpasse tout ce qu'on peut imaginer en ignorance violente, en égoïsme enragé. On dirait que cette figure a été tracée en plein XVIIIe siècle : tant son hypocrisie est hyperbolique et son fanatisme étroit ! Et le plus mal encore, c'est qu'on ne voit pas qu'il doive être puni de tant d'exagération. Le poëte se tait sur la fin d'Hermangard, même alors qu'il fait périr Isabeau, dans l'agonie du suicide et d'un irrémédiable désespoir.

Il ne faudrait pas croire que ces défauts de conception, cette stérilité malheureuse d'inventions fausses, si manifestes et si choquants dans la nudité de la froide analyse, ne soient pas couverts souvent par les flots de l'harmonie, et cachés sous un éblouissant vêtement de poésie. Le critique impitoyable a regret à soulever les plis dorés de

Digitized by Google

majestueuses draperies, pour n'apercevoir qu'un cadavre sous un manteau royal.

Et quand nous consentirions volontiers à adoucir, à rétracter la crudité sévère de notre jugement sur l'ensemble de l'ouvrage ; quand nous irions jusqu'à douter de nos impressions, ne voit-on pas les étranges disparates de ces parties diverses qu'un zèle prévenu a voulu réunir? Ne voit-on pas, sans compter tout ce que nous avons déjà dit, combien les incantations, les scélératesses sans remords et sans vraisemblance, les lais d'amour, les cris de guerre et de chevalerie, les clameurs de géants et de sorciers, contenus dans les principaux chants du poëme, sont suivis mal à propos, comme d'une suite naturelle, par la tragédie presque classique où nous pouvons aller entendre Ligier et Mlle Rachel?

Non, il n'est pas possible que Soumet, s'il eût pu vivre, eût publié ainsi ce grand poëme auquel il avait tant de fois pensé ! Il valait donc mieux le mettre au jour sous la forme d'ébauches imparfaites, d'incomplètes et brillantes études. Ainsi offertes, ces reliques eussent eu quelque chose de plus touchant. Que si la main défaillante de l'auteur avait eu jamais cette illusion, à demi voilée par les ombres de la mort, de laisser un poëme achevé, il fallait avoir le courage qui manquait au mourant, et réduire au titre de *fragments* les incohérentes imaginations d'un livre si tristement, si fatalement interrompu ! Combien j'aurais préféré à un gros volume complet, auquel il ne manque rien en apparence, ces lacunes faites par la mort ! *Pendent opera interrupta!* Avec quelle religieuse tristesse nous aurions contemplé le génie poétique de Soumet, s'arrêtant prématurément devant la mort, dans le travail informe encore de sa pensée la plus chère et la dernière, et méritant qu'on dît de lui, comme du laboureur mélancolique de Virgile :

> It moestus....
> Atque opere in medio defixa reliquit aratra.

Comment faire comprendre maintenant au lecteur, dans la mesure de temps et d'espace qui nous est imposée, par quels brillants détails, par quels traits de vigueur, par quelle énergie de couleurs le poëte rachète souvent les moins contestables abus de sa fiction, et comment faire entendre la beauté des vers sans les citer? Et que citer parmi tant de mille vers, bien que je veuille laisser absolument de

Digitized by Google

côté la tragédie de *Jeanne d'Arc,* qui a eu dès longtemps ailleurs ses juges et son prix.

Dès le prologue éclate l'âme toute française de Soumet, lorsqu'il trace en traits rapides la double destinée, la double mission si diverse de la France et de l'Angleterre à travers les peuples. Avec quel amour il dit de la France :

La fleur des dévouements naît dans l'air qu'elle aspire.
Sa lèvre est belliqueuse ou garde un pli moqueur.
Toujours son ciel brillant lui réchauffe le cœur.
Elle porte toujours, sous un front qui rayonne,
Une âme ouverte aux pleurs dans un sein d'amazone.
. . . . . .
Faisant de sa pensée, en tout temps, en tout lieu,
Un degré solennel de l'échelle de Dieu ;
Et quand le doute au loin propage son domaine,
Retrouvant dans l'honneur la certitude humaine.
. . . . . .
Quand le Rhin un moment déserte sa ceinture,
Elle serre sa taille, et puis, sans se voiler,
Dit en se redressant : Regardons l'eau couler.
Sa valeureuse main trame les grandes choses ;
Sa gloire séculaire a ses métamorphoses...
La superbe Italie, à l'œil étincelant,
Du sceptre des beaux-arts doute en la contemplant...
Soleil dans son repos, volcan dans sa colère
Les peuples de son nom datent leur nouvelle ère !
Autour de ses rumeurs ils se pressent pour voir
Sur d'arides États ses libertés pleuvoir ;
De chaque grand projet sentinelle avancée,
Lançant tantôt la foudre et tantôt la pensée.

Quelle que soit l'impartialité un peu molle de notre âge cosmopolite, le poëte n'a-t-il pas le droit de dire de l'Angleterre, cette cupide meurtrière de Jeanne d'Arc :

Son soleil porte un voile, et les rois des beaux-arts,
Haydn et Raphaël, mourraient sous ses brouillards.
Elle offre en ses aspects, immobile à sa place,
D'un temple protestant la nudité de glace.
Elle sera toujours ce que nous la voyons.

Digitized by Google

Sa Bible calviniste et veuve de rayons,
Otant toutes ses fleurs à la terre promise,
Semble, au souffle de Locke, avoir éteint Moïse!
Elle use ses regards, et puis les use encor,
A chercher dans du sang quelques parcelles d'or...
Son glaive est sans pitié, son courage est sans flamme;
Rien ne remonte au ciel en sortant de son âme.
Elle n'a jamais vu luire le dévouement,
Astre sacré qui fait du cœur un firmament.

Qui ne sera tenté, en France, d'applaudir à cet autre sévère et beau jugement sur le peuple anglais :

Ses victoires n'on trien qui sente l'avenir.
Ses vaisseaux vainement enferment dans leurs voiles
Son esprit, qui jamais ne se mêle aux étoiles;
Cet esprit inféconds ne peut se propager;
Il opprime la terre, et ne peut la changer;
Et chaque nation, de son sceptre sujette,
Ne voit jamais germer le grain mort qu'il y jette.
. . . . . .
Bien plus perfide encor que son triste élément,
Il met tout son orgueil dans son isolement.
Il s'agrandit; il croit, dans sa force égoïste,
Que pour le nourrir seul la mer immense existe;
Et, surveillant au loin son empire soumis,
Ne voulant qu'une proie, il ne veut point d'amis!

Nous l'avons déjà dit, jamais le poëte ne fut mieux inspiré que lorsqu'il parle de son héroïne, comme en doivent parler l'histoire et la religion:

Français, n'insultez plus l'ange de notre histoire,
Les palmes du martyre au front de la victoire,
Votre nom reconquis, vos fastes relevés,
L'innocence qui meurt pour vous avoir sauvés,
Les derniers souvenirs de la chevalerie,
La gloire et le malheur, le ciel et la patrie!

Il n'est pas moins heureux à invoquer la muse chrétienne, la *muse chère au Seigneur:*

.... Viens, Muse, t'élançant du bûcher héroïque,

Digitized by Google

Meurtrir les fronts anglais de ton sceptre homérique,
Viens leur jeter au cœur le brandon du remord.
L'âme de Jeanne d'Arc, à ton hymne de mort,
De la hauteur des cieux se penchera, muette,
Pour couvrir de rayons les palmes du poëte...
. . . . . .
Viens chanter, quand la voix du siècle nous défie,
Un de ces grands trépas que l'âme glorifie.
Fais de mes vers guerriers l'oracle des combats.
Si jamais les Anglais — ce qu'ils n'oseront pas —
Voulaient vers nos cités se rouvrir une voie,
Que mon large poëme en drapeau se déploie,
Et balance, évoquée à de mâles accents,
L'ombre de Jeanne d'Arc sur leurs fronts pâlissants !

On découvre encore un sentiment exquis de beauté littéraire dans la pensée qui enivre d'abord d'amour le jeune roi et sa maîtresse, au milieu des fleurs, des jeux et des plaisirs de la chasse ; tandis qu'un guerrier français, un vieux compagnon de Xaintrailles, échappé au désastre de Sainte-Euverte, vient expirer aux pieds de Charles et lui reprocher éloquemment ses indignes langueurs.

En même temps l'ange de la terre et de l'histoire vient, avec une suave tristesse, implorer pour notre salut le trône de l'Eternel.

L'ange approche ; on l'eût pris, à sa parure noire,
Pour l'ange du sépulcre et non pas de l'histoire ;
. . . . . .
Sur ce front, maintenant, d'un nuage attristé,
Et portant comme un deuil son immortalité.
Ses larges pleurs baignaient les roses étoilées
Qui bordent de l'Eden les mystiques vallées.
Ses six ailes pendaient flottantes, et leurs plis
Battaient ses pieds empreints de la blancheur des lis,

Saint Louis et sainte Geneviève intercèdent aussi pour la France.

C'est bien la blanche sainte, ainsi qu'aux jours anciens,
Quand son ange posait deux grands yeux sur les siens,
Et lui montrait, au sein des longues rêveries,
Les pas de Dieu marqués sur l'herbe des prairies ;
Du firmament pour elle allumait les signaux,

Digitized by Google

Et lui faisait un cœur semblable à ses agneaux.

. . . . . .

C'est bien la blanche sainte à la vive auréole,
A qui parlait Clovis au pied d'un large saule,
Quand les petits oiseaux, sur ses pas triomphants,
Volaient, sans avoir peur, à côté des enfants,

Parmi les rayons de poésie qui éclairent la figure de Jeanne d'Arc elle-même, je voudrais choisir les meilleurs de tous. Ils ne sont point rares, à vrai dire, dans les six premiers chants de la trilogie, que mon goût préfère au reste.

Par un innocent anachronisme, permis au poëte, la mission céleste de Jeanne est placée sous la protection d'un saint, de François de Paule, qui la défend contre les fureurs injurieuses de l'inquisiteur Hermangard, contre les rudes plaisanteries de Lahire, les hésitations et les doutes du roi.

. . . . Pour protéger Jeanne d'Arc, la bergère,
Se lève un saint, venu d'une terre étrangère.
Sa robe pastorale était blanche, et sa main
Tenait le bâton blanc dont il s'aide en chemin,
Le manteau voyageur pendait à son épaule.
Les peuples l'admiraient : c'était François de Paule,
Vieillard de la Calabre, et que du plus doux miel
Nourrirent soixante ans les abeilles du ciel.
Il venait de sa grotte, au pays où nous sommes,
Enseigner la prière et l'indulgence aux hommes ;
Et dans le camp français il était consulté,
A cause de son âge et de sa sainteté.
— Laissez venir à moi les enfants et les femmes,
Disait-il quelquefois, et je prendrai leurs âmes,
Ainsi qu'un oiseleur, sous la voûte des airs,
Prend les petits oiseaux, en leur chantant leurs airs. —
Marchant plein de clartés dans notre nuit profonde,
Sans isoler son cœur, ne gardant rien du monde,
Pieds nus et tête nue, il allait en tout lieu,
Ermite voyageant pour la maison de Dieu.
Sur ce globe pétri de doute et de mensonge,
Il semblait, à le voir, que le mal fût un songe.
Il consolait d'un mot quiconque l'abordait,

Digitized by Google

La bénédiction de ses yeux descendait.
Il savait embellir notre terre flétrie,
Et faire ressembler l'exil à la patrie.
Il veillait près des morts dans la bière couchés ;
Les lépreux guérissaient par ses deux mains touchés.

Sous ses saints auspices, le roi donne confiance à Jeanne d'Arc :

. . . Jeanne d'Arc, grande, calme et modeste,
On dirait de Paris la patronne céleste,
Quand son humble houlette, en défendant leurs droits,
S'étendait saintement sur le bercail des rois.
Un crucifix d'argent reluit sur sa poitrine;
Des clartés du martyre un reflet l'illumine ;
Et son cœur vient toucher, sous son corsage bleu,
A chaque battement, l'image de son Dieu.
Mystère! ses cheveux, pareils, sur ses épaules,
Au feuillage qui pleure en descendant des saules,
Flottaient ; et la beauté, rayon doux et sacré,
Se changeait en éclairs sur son front inspiré.
Etre divin caché sous des grâces mortelles,
Ange à qui Dieu n'a pas voulu donner des ailes,
On lit dans tous ses traits qu'elle appartient aux cieux.
Mais quelquefois des pleurs, attristant ses grands yeux,
Révélant de son cœur le trouble involontaire,
Disent qu'elle a sa part des peines de la terre.

Bientôt, la vierge, saisie de l'esprit de Dieu :

Roi! prélats! chevaliers! écoutez-moi, dit-elle.
En pressant le laitage, en tournant le fuseau,
Mes mains ont retrouvé ce merveilleux roseau
Qu'autrefois agitait la vierge de Nanterre,
Pour effrayer celui dont s'effrayait la terre.
Belle France! reprends ton panache insulté :
Je viens rendre à ton nom son immortalité.
Il faut d'un dur acier que mon front s'environne.
L'hymen pour mes cheveux n'aura point de couronne.
Dieu me parle!... Sa voix retentit aujourd'hui :
Je plane dans un air qui n'appartient qu'à lui.
Et c'est lui qui viendra, de la Seine à la Loire,

Digitized by Google

Avec ma frêle écharpe enchaîner la victoire !
Quel autre jusqu'à vous aurait guidé mes pas ?
Que pourrait la bergère où Dieu ne serait pas ?
. . . . . .
Ah ! plus de vains soupçons ! plus de délai profane !
Car sur les murs sacrés la guirlande se fane ;
Car l'encens s'évapore, et l'hymne commencé,
Plutôt que je ne crois, peut-être aura cessé !
Viens, Charles, on t'attend... La fête au loin commence ;
L'huile sainte rayonne, et la foule est immense.
Dans l'église de Reims viens, prince, sans effroi,
T'agenouiller dauphin, et te relever roi !
Viens ressaisir le glaive, entend le cri d'alarmes :
Montjoie et Saint-Denis ! Dieu nous appelle ; aux armes !!

Puis, redevenant une simple bergère, elle dit humblement :

.....Mon langage est simple et souvent ingénu ;
L'alphabet est un livre à mes yeux inconnu.
La chaîne des Anglais, que la France a subie,
On m'apprit à la rompre, et rien de plus.... Tobie,
Prêt à rendre le jour à son père aveuglé,
Ne savait rien, sinon que l'ange avait parlé.
De son triomphe heureux il préparait la fête.
Moi, je suis comme lui, ce que mon cœur m'a faite ;
Comme lui, je connus les pieuses douleurs ;
Et je fus exaucée à cause de mes pleurs.

Plus loin, Soumet place dans la bouche même de l'héroïne un long récit, étincelant plus d'une fois de beautés naïves :

. . . . . Ma mère, on me l'a raconté,
Endormie un instant par un beau soir d'été,
Vit en songe une étoile, et, sous nos toits rustiques,
Un jeune aiglon parmi nos oiseaux domestiques.
Elle se réveilla surprise, et dans son sein
Un fruit mystérieux tressaillit sous sa main.
C'était moi. . . . . .
. . . . . .
Et je naquis le jour qu'aux cendres du foyer
Un rouge-gorge ami vint se réfugier.
On dit que, dans l'église, à mon heureux baptême,

Digitized by Google

Les cloches, le matin, sonnèrent d'elles-mêmes,
Et qu'un esprit du ciel vint, ainsi qu'un oiseau,
Pour chanter des noëls autour de mon berceau.
. . . . . .
Mon père, avec orgueil, chaque jour remarquait
Qu'à mes troupeaux jamais nul agneau ne manquait.
Je relevais la branche aux vents des nuits courbée,
Je reportais au nid la colombe tombée,
Les soirs d'hiver, au lieu des récits surprenants
De fantômes des bois, d'esprits, de revenants,
Mon aïeul nous lisait, dans la sainte Ecriture,
Du bien-aimé Joseph la touchante aventure,
Moïse, au mont Horeb, Agar, loin de Memphis,
Se voilant pour ne pas voir expirer son fils ;
Abraham, tout armé pour cette épreuve amère,
Que Dieu ne tenta point sur le cœur d'une mère ;
Débora, que l'esprit du Seigneur fit parler ;
Et Rachel, se plaignant qu'on la vînt consoler.
Il nous lisait aussi Jérusalem en cendre ;
Moi, comme Daniel, j'aurais voulu descendre
Dans la fosse aux lions, ou suivre tout en pleurs
La fille de Jephté sur le mont des douleurs.
Et nous parlions souvent des maux de la patrie,
Et je pleurais la France en pleurant Samarie :
Je me ressouvenais de ce qui fut prédit.
Je récitais souvent l'histoire de Judith
Immolant Holopherne; et, d'un voile couverte,
Toujours à ce verset la Bible était ouverte.

Ailleurs l'innocente fille raconte ses rêveries et ses pressentiments secrets :

Dieu, comme un seul ami, me guidait sur la terre.
Je visitais souvent le tribunal austère
Où le secret des cœurs demeure enseveli,
Où l'aveu de la faute en consacre l'oubli.
Aux fêtes du Seigneur, de blanc tout habillée,
Je portais la bannière et la rose effeuillée,
Et je suivais le Dieu de mes jours innocents
Sous des arches de lis et sous des flots d'encens.

Nous n'avons pas, je crois, beaucoup de poëtes qui sachent parler ainsi la langue des choses divines.

Digitized by Google

Quelquefois, la vierge curieuse interrogeait avidement un aveugle revenant de la Terre-Sainte.

J'ai vu, nous disait-il, le tombeau de Rachel,
Les vallons de Sichem, le Liban, Césarée,
Et la tour de David, et la porte dorée,
Bethléem, où naquit le Dieu des charités,
Ce Dieu qui dit aux pleurs : Je vous ai tous comptés !
Et de ses hauts palmiers, la Judée embellie,
Et le Carmel, témoin des miracles d'Elie,
Et l'antique Emmaüs, célèbre par ses eaux.
O saint temple ! ô Jourdain ! prophétiques roseaux !
Triste Jérusalem ! grottes, rochers, collines,
Dieu pauvre, Dieu mortel, Dieu couronné d'épines !
Dieu, fils du Dieu vivant, fils du Dieu de Nachor,
La victoire n'est plus où ta tombe est encor !
Et, pour comble d'affronts, la France est sans bannière !
Comme Jérusalem, la France est prisonnière !
Et depuis les combats d'Azincourt, de Crécy,
Son étoile se meurt à l'horizon noirci.

Le même charme d'expression n'abandonne pas le poëte lorsque Jeanne entend *parler ses voix*, et que lui apparaissent tour à tour sainte Geneviève, l'archange Saint-Michel et d'autres miraculeuses visions. Entre autres remarquables pages, il me sera permis de citer celle-ci :

.... Le jour tomba ;
La terre sous mes pieds s'enfuit, se déroba.
Je vis le paradis s'ouvrir comme une fête :
De rapides soleils se croisaient sur ma tête ;
Je vis le Saint-Esprit, ramier couleur de feu ;
Je vis la sainte Vierge à la droite de Dieu,
Comme une fiancée heureuse, calme et belle,
Qui reçoit l'anneau d'or au seuil de la chapelle ;
Je vis de purs esprits passer, flotter sans fin,
Comme de blanches nefs sur le fleuve divin ;
Et sainte Marguerite, et, tout émerveillée,
La coupole du ciel dans un saphir taillée ;
Et sur un fond tout bleu, voltigeant par milliers.
Des têtes d'ange ayant quatre ailes pour colliers.
Les générations devant moi rassemblées
Se glissaient à travers les sphères étoilées.

Digitized by Google

Du souffle de l'Eden mes cheveux s'embaumaient.
Sous l'arbre des parfums les bienheureux dormaient;
Des lis ceignaient leur front, et jamais ma prairie
N'avait vu s'entr'ouvrir ces tiges de Marie
Avec tant de splendeur. Sous les rameaux penchants
Les étoiles germaient, comme les blés aux champs.
Les épouses de Dieu m'enseignaient la prière,
Et mes pieds nus foulaient des gazons de lumière!
Là jamais de regrets sous les astres bénis;
Jamais les passereaux ne tombent de leurs nids;
La chaste paix reluit au front des saintes femmes,
Et l'aube du Seigneur blanchit toutes les âmes.
Parmi tant de splendeurs, là, je revis encor
L'archange Saint-Michel dans un nuage d'or;
Là, je revis aussi, — ce n'était pas un rêve, —
Sa houlette à la main, la blanche Geneviève;
Et j'adorai tout bas ces deux grands bienfaiteurs
Qui doivent triompher de nos persécuteurs.
Leur regard sur nos maux fait planer l'espérance;
Dans leur vol circulaire ils embrassent la France,
Comme on voit deux oiseaux sans cesse voltiger
Autour de leur doux nid que menace un danger.
Ils vinrent, au milieu de leur brillant cortége,
Armer ma faible main du roseau qui protége;
Et, lorsque s'éteignit la vision des cieux,
Mon sein resta couvert de pleurs délicieux.

J'ai cité assez pour qu'on puisse juger avec quel art Soumet a su passer tour à tour des paroles de la bergère aux paroles de l'inspirée.

Je voudrais, avant de finir, rendre rapidement justice aux beautés variées semées dans la seconde partie du poëme, ou plutôt dans le second poëme, dont j'ai dit franchement tout le mal que j'en pensais.

L'héroïne débute dans sa carrière de guerre et d'inspiration par rendre miraculeusement la vie à un enfant mort; et, dans les plaintes attendrissantes de la triste mère, reviennent les qualités élégiaques de l'auteur de *la Pauvre fille*.

La fête que donne le duc de Bedfort à la reine Isabeau dans le cimetière des Innocents, à travers la foudre, l'orage et les ossements des morts, est surchargée d'ornements lugubres qui dépassent peut-être la mesure de l'horrible. Il y a pourtant un éloquent effet dans ce

Digitized by Google

brave bourgeois de Paris, Pierre de La Chapelle, qui vient mourir écartelé sous les yeux de la reine en lui jetant d'effrayantes paroles.

L'héroïsme de la victime, la description du supplice, les cris de la torture mêlés au bruit de la danse, tout cela ne manque, pour être sublime, que de décéler un peu moins d'efforts à peindre le hideux et à reproduire de violents contrastes.

J'aime aussi un grand nombre de vers très-souvent heureux que le poëte consacre, dans le chant troisième, à célébrer le doux climat de France, les souvenirs, la grandeur et le caractère de ses vieilles et si diverses provinces. Nos poëtes ne nous ont pas assez accoutumés à entendre chanter les beautés de notre histoire nationale, pour que nous ne bénissions pas hautement celui qui a dévoué la meilleure part de sa vie à saluer la mémoire de la patrie.

O France, dont jamais les gloires ne périssent!
Eden européen où les grands noms fleurissent!
O France, doux pays, seul amour de mes yeux,
La plus belle patrie après celle des cieux!

C'est dans le même chant; c'est là que, sous les murs d'Orléans, Jeanne, *calme et surnaturelle*, armée du glaive de Martel qu'elle ne veut point tacher de sang, lutte intrépidement contre la bravoure et la colère de Talbot. L'Anglais est vaincu. La sainte fil le se sauve miraculeusement au milieu des débris des remparts renversés.

Ainsi qu'une hirondelle abandonne en volant
Son doux nid tout à coup du vieux toit s'écroulant,
Jeanne d'Arc se dégage, et, fière, éblouissante,
La pesanteur du roc lui semble moins pesante
Que celle du flocon de neige dont l'oiseau
Dépouille en l'effleurant la cime du roseau.

Beaumanoir, Dunois, Xaintrailles, suivent la jeune guerrière
Comme trois fiers taureaux conduits par un enfant.

Elle, toujours miséricordieuse, dans le combat comme après la victoire, pleure de voir couler le sang, console et secourt les vaincus, et ne peut que s'écrier dans sa gloire :

Pardonnez-moi, Jésus! Pardonnez-moi, Marie!

Si je suis resté froid devant toutes les évocations magiques sollicitées par la reine, au cinquième chant, dans les souterrains de Mont-

Digitized by Google

martre ; si je me suis déclaré peu favorable aux géants et aux sorciers, à Trémoald comme à Glacidas, je n'ai pas entendu nier que le poëte n'excelle parfois à décrire ces cérémonies sataniques. Je n'ai pas surtout entendu contester les émotions sombres qui naissent plus d'une fois de ces diaboliques apparitions. Seulement, je me demande si des rêves douloureux, si des apparitions menaçantes, dégagées de tout l'attirail, de toute la pharmacie infernale de la nécromancie, ne produiraient point les mêmes et de meilleurs effets sur notre génération sceptique, que les hideux préparatifs des sabbats et des sortiléges.

Ainsi je trouve beaux et naturels les vers qui suivent sur les songes affreux de la reine :

Elle était à la fois l'horreur de deux royaumes.
. . . . . .
Souvent de Charles six, avec des mains de glace,
Le spectre à ses côtés venait prendre sa place ;
Et lorsque ses baisers de quelque jeune amant
Sur son chevet royal cherchaient le front dormant,
Sa lèvre, en tressaillant, de voluptés avide,
Rencontrait le front mort de son époux livide,
Dont les cheveux mêlaient, sous de vagues flambeaux,
Aux parfums de l'amour une odeur de tombeaux.

Cette forte peinture ne me paraît pas moins belle que celle où, dans l'an tre de Trémoald, Isabeau voit sortir du laboratoire magique Charles VI au lieu de Noémé :

Elle s'élance au fond du magique repaire ;
Mais, au lieu du jeune homme adoré qu'elle espère,
Au lieu du front charmant à ses désirs promis,
Ouvrant, pour l'enlacer, ses deux bras ennemis,
Les cheveux hérissés, sanglant, funèbre, horrible,
Un spectre, qui jamais ne grandit plus terrible,
Sort du sein du nuage aux contours indécis.
Trémoald n'avait pu qu'évoquer Charles six !...
Pour un affreux hymen il monte de la terre ;
Sa lèvre s'est collée au front de l'adultère !
Elle prie et conjure, et veut fuir vainement :
Le funéraire époux remplace son amant,
Et pose, comme alors qu'il avait un royaume,
Sur le cœur d'Isabeau sa tête de fantôme.

Digitized by Google

Même alors que dans Soumet la pensée est fausse, des traits d'une admirable valeur viennent consoler le critique et absoudre le poëte.

Quand j'ai blâmé, par exemple, l'excès d'horreur qui surabonde dans la fête donnée par le duc de Bedfort à la reine criminelle et à la France vaincue, puis-je ne pas louer ce cri du cœur qui échappe à Soumet au milieu de la description de l'orgie :

Oh! qu'il faut de malheur pour s'amuser ainsi!

Et lorsque, au septième chant, le géant Glacidas insulte son captif, Noémé, le poëte prête à la débauche impie des expressions âcres et brutales, et revient énergiquement à la nature par ce vers :

Il faut tant de plaisirs à qui n'a point de Dieu!

. . . . . .

Une remarque semblable s'applique à l'indigne et incroyable haine d'Isabeau, prête à frapper elle-même son fils, qu'elle surprend endormi. Sa passion, qui dépasse les limites du possible, et par conséquent du beau, s'exhale parfois en accents profonds de mépris pour son fils, et d'audacieux et sardonique dédain sur elle-même et sur sa propre perversité, qui en rachètent l'invraisemblance et l'enflure, et déconcertent par intervalle l'inflexibilité d'un jugement austère.

Elle prétend, comme Talbot, qu'on châtie

L'espérance indocile
D'un prince, enfant douteux d'un monarque imbécile...,

Qui,

Dans des rêves de femme appauvrissant son cœur,
Croit racheter un trône avec un sortilége.
. . . . . .
Entre la gloire et lui c'est un lâche divorce...
. . . . . .
Jeanne d'Arc se battait pour les faucons du prince!
. . . . . .
Mon fils à moi n'est pas celui de Charles six.
. . . . . .
On prétend mieux que moi savoir quel est son père!...
Et s'il ne meurt pas jeune, il sera fou, j'espère...

Ces mérites et ces défauts presque indissolublement mêlés reviennent dans plusieurs endroits.

Après que le goût s'est irrité contre le langage et la cruauté mal motivés d'une mère dénaturée, le jeune prince, échappé à la mort,

Digitized by Google

sous l'invisible bouclier de Saint-Michel, et par un céleste avertissement donné à Jeanne d'Arc, adresse à la marâtre, à la parricide, de ces mots qui sortent de l'âme et qui vont à l'âme :

Consolez l'orphelin du malheur d'être roi !

Nous ne devons pas non plus méconnaître ce qu'il y a de mouvement, de variété dans le récit de la *bataille de Pathay,* qui remplit le chant huitième. L'hymne en l'honneur de ceux qui meurent pour la patrie, les regrets des jeunes guerriers qui périssent avant l'âge, la vierge guerrière blessée et qui pleure ; l'inflexible courage de Talbot, qui succombe sans se rendre à celle qui le vainc, répondent à tous les vrais sentiments du cœur. Nous n'oserions dire pourtant que Soumet les ait tous exprimés avec le même bonheur, avec le même développement harmonieux.

Selon nous, que ce soit le tort de notre langue, le tort de nos batailles modernes ou celui du poëte, Soumet, dans les détails renouvelés des combats, lutte bien moins victorieusement avec l'épopée grecque, italienne ou anglaise qu'il ne le fera tout à l'heure, dans d'autres sujets du neuvième et du onzième chant.

Dans l'un, où reviennent les amours de Charles VII et d'Agnès, le poëte entoure les deux amants de tant de parfums, de tant de fleurs, de tant de beautés de la nature, qu'on sent qu'il s'est souvenu des amours de Jupiter et de Junon sur le mont Ida et des délices enivrantes des jardins d'Armide, et qu'il a noblement accepté, au nom de la langue française, un noble duel avec la description d'Homère et avec celle de Tasse. Il a épuisé toutes les merveilles de l'école descriptive pour faire comme un nid embaumé à ces royales amours.

Dans l'autre, Isabeau voit apparaître devant elle, sous les ombres de la forêt de Compiègne, le lamentable fantôme de la France, comme autrefois la triste figure de la patrie romaine apparut à César sur les bords du Rubicon. Plus loin, l'immense lac de sang dans lequel la reine épouvantée voit passer et se retracer, comme dans un miroir vengeur, tous ses crimes et tous ses vices, rappelle évidemment les tourments de *l'Enfer* de Dante. Dans sa *Divine épopée*, où éclatent tant de beaux efforts poétiques, Soumet s'était déjà mesuré corps à corps avec le génie de la *Divine comédie* ; il a ici renouvelé honorablement sa grande lutte avec la sublime épopée du moyen âge,

Digitized by Google

et avec un succès plus honorable peut-être que dans ses souvenirs et ses imitations de la *Pharsale*.

S'il ne fallait lire en entier ces deux longs passages, il nous serait aisé de justifier nos éloges.

Mais j'aime mieux réserver mes citations pour ce fragment de dialogue simple et pressé entre Jeanne et Agnès. La femme pure décide la maîtresse du roi à réveiller du moins l'honneur dans le cœur de son amant.

AGNÈS.

Je consacre à l'amour la fête de ma vie.

JEANNE.

Moi, j'adore la France après l'avoir servie.

AGNÈS.

Je vois poindre des fleurs sous chacun de mes pas.

JEANNE.

Les fleurs ont des poisons que l'on n'aperçoit pas.

AGNÈS.

Viens essayer tes yeux sur nos beaux gentilshommes.

JEANNE.

Madame, j'eus toujours peur de l'amour des hommes.

AGNÈS.

J'ai le dauphin de France à ma suite enchaîné.

JEANNE.

J'ai mon ange gardien de rayons couronné.

AGNÈS.

Des suprêmes honneurs mes pieds touchent la cime.

JEANNE.

Le triomphe un moment vous cache la victime.

AGNÈS.

Un paradis terrestre autour de moi sourit.

JEANNE.

Ce fut dans ce séjour que la femme périt.

AGNÈS.

Garde ces vains discours pour ta blanche madone.

JEANNE.

Vous aurez votre part des larmes que Dieu donne.

J'aimerais surtout puiser largement, si la longueur de cet article ne

Digitized by Google

me l'interdisait déjà, dans le dixième chant, *le sacre dans la cathédrale de Reims*, le plus beau chant, à mon gré, de tout le poëme.

C'est là que le poëte épuise toutes les couleurs de son pinceau pour rendre sensibles à l'œil du corps et à l'œil de l'âme toutes les beautés de la cathédrale chrétienne. Notre louange renonce à morceler la magnificence de ce passage capital.

C'est là encore que Soumet remonte une seconde fois dans le passé de nos aïeux, dans les poétiques mémoires des Gaulois et des Francs, avec la majesté radieuse et accoutumée de son style.

C'est là qu'il donne au souvenir des Croisades une de ses plus admirables pages, qui égale presque ce qu'il a dit de l'église chrétienne, justifiant de plus en plus le don singulier que nous lui avons reconnu d'exprimer avec plus d'élévation et de vérité tout ce qui touche au domaine et à la splendeur de la muse chrétienne.

C'est là, enfin, que, à la généreuse glorification de la France passée, succède, dans la bouche de Jeanne, un chant inspiré sur la France à venir.

Bien que cette pensée soit une manifeste imitation des grands poëtes classiques, et même du septième chant de *la Henriade*, on regretterait que le poëte y eût renoncé, de peur de ressembler à d'autres. Nulle autre part il ne pouvait faire vibrer plus sympathiquement notre fibre nationale.

L'esprit prophétique de la Vierge voit la triste fin de Charles VII lui-même,

Dont le Louvre ressemble à la tour d'Ugolin.

Elle aperçoit Louis XII, les merveilles de la Renaissance, le siècle de François Ier, Bayard, Henri IV, Louis XIV :

La monarchie, avant de remonter à Dieu,
Se fait Louis XIV, et brille avec lui-même
Au niveau du soleil, qu'il a pris pour emblème.

La vierge regarde en face la Révolution française :

Les temps sont accomplis !
Quelle affreuse rosée emplit le sein des lis !
Quel lamentable roi sous mon regard s'arrête !...
Je vois une auréole et ne vois pas de tête.

Digitized by Google

Puis elle apostrophe Napoléon :

Tu le remplaces (Louis XVI), toi, dont l'empire est un camp,
Au faîte du pouvoir lancé par un volcan !
Je vois, comme poussé par des forces fatales,
Le pied de ton cheval broyer des capitales !...

La guerrière, qui bientôt mourra sous la main de l'Anglais, s'écrie avec une indignation triste :

La hideuse Angleterre, aux longs bras maritimes,
Colossale araignée étouffant ses victimes,
Saisit, torture, étreint, ronge le phénix-roi ;
Elle fait du héros ce qu'elle a fait de moi !
On dirait que son bras, que j'ai ployé naguère,
Ne sait qu'assassiner ses prisonniers de guerre ;
Et cachot d'un cercueil, homicide rocher,
L'anglaise Sainte-Hélène est sœur de mon bûcher !

Ces quelques vers, choisis parmi beaucoup d'autres, rappellent en quel langage Soumet a déjà parlé de Napoléon dans la *Divine épopée*.

La prophétie de gloire de la pucelle d'Orléans ne s'achève pas sans laisser tomber un souvenir d'attendrissement sur la fin prématurée de la princesse artiste qui a sculpté dans un illustre marbre l'image de l'héroïne. La jeune femme retrouve Jeanne d'Arc au ciel, et lui dit avec un indéfinissable sourire de mélancolie :

Je vous ai déjà vue, et vous êtes ma sœur !

Enfin le roi de France est sacré, et la mission de la vierge consommée. Elle demeure toujours fidèle à

La belle charité, cette sœur des prières.

Mais déjà elle se trouble. Le glaive de Martel qu'elle porte s'est brisé à frapper une femme de mauvaise vie : elle ne peut plus ressusciter les enfants dont les mères lui demandent la guérison. Elle voit bien qu'elle va mourir, se bat vaillamment une dernière fois à Compiègne et tombe au pouvoir des Anglais : PRISONNIÈRE !

Il y avait déjà longtemps, pour emprunter le langage d'un vieux et naïf récit, que *savoit Jehanne qu'elle devoit peu durer, et qu'il falloit proufiter d'elle ;* et qu'elle disait au roi : « *Gentil Roi, ores est accom-*

Digitized by Google

pli le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le siége d'Orléans, et vous amenasse en cette cité de Rheims recepvoir vostre sainct sacre, en monstrant que vous estes vray Roy et celluy auquel le royaume de France doit appartenir. » Et disant, faisoit moult grant pitié, Jehanne, à ce gentil Roy Charles, et à tous ceux qui la regardoient, et les provoquoit aux larmes.

Nous ne suivrons pas la pauvre vaincue dans les heures de ses souffrances et de son agonie sous son costume tragique, pas plus que nous n'avons voulu répéter ses tristesses et ses empressements, et ses adieux à sa famille, alors que le poëte la faisait s'écrier avec impatience, devant le sire de Baudricourt :

J'ai grande hâte ; il faut vous rendre à ma demande.
Une femme en travail ne trouve pas le temps
Plus long que moi !... Venez... Conduisez-moi... J'attends !

Tout ce que nous venons de dire, sans faux ménagements dans notre critique, sans méticuleux scrupules dans nos éloges, suffira, nous l'espérons, pour donner du dernier ouvrage de Soumet une juste idée à ceux qui ne l'ont pas lu et un désir légitime de le lire. Nous ne croyons pas qu'ils y trouvent plus que nous un monument achevé ; mais nous sommes sûrs qu'ils attribueront à la brièveté de la vie du poëte la plus grande part de ce qu'il a laissé d'imparfait, d'incomplet, de reprochable dans son œuvre.

Non que nous prétendions que la France a désormais son poëte épique, ni même que, s'il eût vécu davantage, Soumet eût été vraiment ce poëte, dans toute l'étendue du mot.

Mais, s'il n'était guère possible que cette création privilégiée du génie naquît au XIXe siècle, il n'en est pas moins vrai que le poëme de Jeanne d'Arc renferme des beautés de premier ordre, des beautés qui sont une des parts du génie épique ; non pas, si l'on veut, ces beautés simples, naïves, sobres, naturelles, qui appartiennent aux littératures primitives, mais ces beautés cultivées, apprêtées, telles qu'elles peuvent éclore dans une littérature fatiguée, vieillie et fardée, à une époque de raffinement littéraire où la recherche de l'expression suit nécessairement la recherche de la pensée. Personne mieux que Soumet n'avait réussi jusqu'à présent, grâce à une étincelante dextérité de langage, à aborder, à exprimer avec noblesse, je dirais presque avec une magnificence trop sonore, une foule de cho-

Digitized by Google

ses et d'idées toutes modernes, non encore tentées par ses devanciers, ou du moins abordées avec des qualités bien inférieures.

Passionné pour la musique et la peinture, en même temps qu'il avait assez étudié les mathématiques pour mériter d'entrer à l'Ecole polytechnique, et les lois administratives pour passer par le conseil d'Etat; avide de recherches et de discussions métaphysiques presqu'autant qu'adorateur idolâtre de la lumière et de la couleur; Soumet était une de ces brillantes natures méridionales, un peu trop enclines à la solennité fastueuse : singulier et admirable mélange de grandes qualités qui semblent s'exclure. On le sent surtout au penchant de ce grand coloriste à toucher les subtilités de la pensée, et à demander ses comparaisons et ses contemplations elles-mêmes au domaine positif des sciences physiques, qu'il voulut à toute force poétiser par les inexprimables trésors de sa langue et de son esprit. Mais, dans ces aspirations si remarquables, tout ne fut pas or pur. Il y avait je ne sais quel désaccord, je ne sais quel défaut d'équilibre dans cet assemblage de si dissemblables, mais si merveilleuses facultés, dans cette incompréhensible union de poésie, de raison, de sentiment et de science. Que lui a-t-il manqué pour être plus grand?

Et pourtant, nous l'avons déjà dit, il y a plus à étudier dans *Jeanne d'Arc*, il y plus à admirer, à apprendre dans une des plus nobles tentatives de la langue et de la poésie françaises, que dans une foule de livres consacrés par le sentiment général et devenus populaires. Pour ceux qui aiment sincèrement les lettres, pour les jeunes esprits, particulièrement, qui ne se contentent pas, pour aliment littéraire, de la lecture vaine des feuilletons de nos grands journaux politiques, il y a plus à gagner à lire Soumet, ne fût-ce que pour découvrir ses taches et deviner ses beautés, qu'à toutes les infécondes impressions jetées confusément dans l'âme par l'amoncèlement galvanique de ces passions sans bornes qui saturent les compositions du jour. Si nos longues et nombreuses citations sont une louange, et la meilleure des louanges, elles étaient aussi un devoir. Et ce sera à jamais, dans la postérité, pour la mémoire de Soumet, un immortel honneur d'avoir voulu réhabiliter par l'admiration et par la poésie ce qui avait été flétri par la raillerie et le prosaïsme sceptique, le beau sujet de Jeanne d'Arc, le plus beau des sujets de la virginité chrétienne et patriotique et de l'indépendance nationale.

P. Lorain.

Digitized by Google

PREUVES

DE LA

DÉCOUVERTE DU CŒUR DE SAINT LOUIS

RASSEMBLÉES PAR MM. BERGER DE XIVREY, A. DEVILLE, CH. LENORMANT, A. LE PRÉVOST, PAULIN PARIS ET LE BARON TAYLOR[1].

INTRODUCTION.

Nos lecteurs connaissent déjà la controverse qui s'est élevée à propos d'un *cœur humain* découvert, le 15 mai 1843, sous une dalle du sanctuaire de la Sainte-Chapelle de Paris. Ils n'ont pas oublié l'article que M. L. Dubeux publia dans ce recueil au plus fort de la dispute ; ils ont peut-être jeté les yeux sur le véhément pamphlet auquel M. Letronne a donné le titre de : *Examen critique du prétendu cœur de saint Louis*. Malgré l'autorité d'un tel critique, ceux qui reconnaissaient dans le débris humain de la Sainte-Chapelle la plus noble partie du corps de ce grand roi ne se sont pas tenus pour battus, et, après avoir attendu quelque temps que la rumeur habilement soulevée par leur adversaire dans la plupart des journaux se fût enfin calmée, ils ont recueilli dans un seul volume tous les actes de la discussion qui avaient eu pour objet la défense du cœur de saint Louis. Ce volume est sur le point de paraître.

La réunion des noms qu'il porte a quelque chose de respectable et

[1] Paris, typographie de F. Didot, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

d'imposant. A trois membres de l'Académie des Inscriptions, voués jusqu'ici d'une manière presque exclusive à l'étude du moyen âge, MM. Aug. Le Prévost, Paulin Paris et Berger de Xivrey, sont venus se joindre un correspondant de la même compagnie, M. A. Deville, connu par des travaux approfondis sur les monuments de sa province, et M. le baron Taylor, c'est-à-dire l'homme qui, de notre temps, a publié le plus grand nombre des monuments du sol de la France. Le recueil des travaux publiés par ces cinq auteurs à l'occasion du *cœur de saint Louis* est précédé d'une introduction par M. Ch. Lenormant, qui les résume tous : c'est à ce titre que nous la croyons propre à intéresser les lecteurs de cette revue.

La découverte d'un *cœur humain* sous les dalles du sanctuaire de la Sainte-Chapelle n'a laissé personne indifférent dans notre pays. Comme tous les autres, comme tous les amis de la science en particulier, j'ai pris part à l'émotion produite par cette découverte, et j'ai suivi avec le plus vif intérêt les débats auxquels elle a donné lieu. Cependant je n'avais pas jugé à propos de descendre dans la lice : la conclusion vers laquelle je penchais avait pour elle les défenseurs les plus compétents, et par conséquent les plus habiles. Absorbé moi-même par des travaux personnels, j'aurais cru faire injure à ceux de nos confrères qui se sont voués exclusivement à l'étude du moyen âge, si je m'étais offert pour partager une tâche embrassée par eux avec tant de zèle. Je me contentai donc de prendre la parole dans les discussions de l'Académie après que ce corps savant eut été saisi de la question.

C'est sans doute à cette intervention, qui était pour moi l'accomplissement d'un devoir, que je dois d'avoir été associé expressément par M. Letronne aux personnes qui avaient soutenu *par écrit* l'attribution à saint Louis du cœur découvert dans la Sainte-Chapelle. Si je ne reconnaissais cette association comme un honneur, j'aurais peut-être quelques motifs pour contester à mon illustre confrère l'usage que, dans cette circonstance, il

Digitized by Google

s'est cru le droit de faire de mon nom. On n'a point tenu registre des paroles prononcées dans le sein de l'Académie ; personne ne connaît donc les raisons que j'ai pu alléguer à l'appui de mon opinion. Aux yeux du public, je reste foudroyé avant même d'avoir combattu.

Quoi qu'il en soit, je n'aurais point réclamé contre ce défaut de courtoisie académique. Les indifférents qui s'amusent le plus de nos querelles sont ceux chez qui le souvenir s'en efface le plus vite. Les rieurs s'en vont quand la pièce est finie, et celui qui s'applaudissait de les avoir mis de son côté reste en face de la vérité et du temps, juges plus graves et plus difficiles à contenter. Quand, plus tard, les gens d'étude reprennent à loisir les questions autour desquelles on a fait en général plus de bruit que de lumière, les détours de la stratégie et le luxe des projectiles font sur eux peu d'impression, et celui qui, dans l'intérêt de la bonne cause, a conservé le sang-froid du silence sous une injuste mitraille, n'a pas en général à se plaindre de la figure que lui fait faire la perspective du passé.

Mais je n'ai plus la liberté de rester dans cette attitude passive : les champions du *cœur de saint Louis* veulent bien se souvenir du faible secours que je leur ai porté dans la discussion orale ; ils me mettent à leur tête, par une obligeante fiction. Ils m'engagent à écrire l'introduction du recueil au moyen duquel ils croient devoir protester contre une erreur affligeante. Puis-je décliner cette honneur, et n'aurait-on pas le droit de prendre pour une marque de pusillanimité les réserves de ma modestie ?

Cependant j'éprouve un embarras réel : je ne connais sur la matière que ce que mes doctes confrères en ont dit ; je ne saurais où trouver de nouveaux textes, et je n'en cherche point. A quoi donc ma coopération sera-t-elle utile, si ce n'est peut-être à condenser en quelques pages des arguments à la dispersion desquels la nature même du recueil n'a pas permis de porter remède, et qui parfois peuvent sembler contradictoires ?

Ceci, en effet, est un livre de *bonne foi*, s'il en fut jamais.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Digitized by Google

On y retrouvera la marche exacte de la polémique, avec ses incertitudes inévitables, avec ses erreurs de détail. L'un de nous avait cru que la croix gravée sur la pierre qui recouvrait le cœur avait été *tracée par une main du XIIIe siècle.* Quelque parti que M. Letronne ait pu tirer de l'erreur commise par rapport à une circonstance d'ailleurs indifférente, la phrase est restée fidèlement transcrite à sa place et à sa date.

Des renseignements incomplets avaient fait croire que le cœur avait été enseveli sous le maître-autel : c'était là une difficulté grave pour ceux qui croient au cœur de saint Louis ; car le maître-autel appartient au monument primitif, terminé longtemps avant la mort de ce roi. On aurait donc été obligé, pour mettre son cœur à cette place, de déposer d'abord l'autel et de le reconstruire ensuite. Une étude plus exacte de la localité a détruit cette objection : c'était là un progrès évident pour notre cause ; ce qui n'a pas empêché M. Letronne d'en profiter dans l'intérêt de la sienne, comme si une confusion de fait impliquait nécessairement un vice de raisonnement. Et cependant, malgré le succès momentané de cette tactique, il nous importe peu qu'on s'aperçoive que nous nous sommes un instant trompés à notre désavantage. L'erreur, momentanément commise sur le véritable emplacement du cœur, figure en son lieu comme la première.

L'érudit auquel restera l'honneur d'avoir engagé la lutte contre un adversaire aussi formidable, séduit par quelques indications que lui fournissait l'historien spécial de la basilique de Morreale, et se croyant d'abord obligé d'admettre sans contestation le témoignage de Geoffroi de Beaulieu, avait cru devoir reporter jusqu'au milieu du XIVe siècle la date de l'arrivée en France du cœur de saint Louis. Cette hypothèse a, dès l'origine, rencontré de fortes objections, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun des autres collaborateurs de ce recueil ne l'admet aujourd'hui. Etait-ce une raison pour prier M. Le Prévost de renoncer à ce qu'il avait d'abord écrit sur ce point? Nous ne l'avons pas cru, et nous laissons, sans la dissimuler, sub-

Digitized by Google

sister cette preuve des difficultés inhérentes à la question.

Le même écrivain, voulant faire comprendre la relation étroite qui existe entre la place occupée par les reliques de la Passion que saint Louis avait déposées à la Sainte-Chapelle et le lieu choisi pour y enfouir le cœur récemment exhumé, s'exprimait : « Cette dalle est placée si exactement sous les saintes re-« liques que si une goutte du sang dont la couronne est im-« prégnée venait à se liquéfier et à percer son enveloppe d'or, « c'est sur la croix dont on vient de parler qu'elle tomberait. » M. Letronne s'empare de cette phrase éloquente ; il en tire une conclusion judaïque, manifestement contraire à la pensée de l'auteur ; il mesure avec un compas la distance qui a pu séparer l'emplacement des reliques de celui du cœur, et, trouvant à peu près un pied et demi de déviation à la perpendiculaire, il en conclut qu'un homme qui a commis un erreur géométrique aussi considérable ne peut prétendre à aucun droit de bourgeoisie dans le domaine de la critique, et pourtant nous reproduisons textuellement la phrase de M. Le Prévost, au risque d'être déclarés complices d'un tel oubli des lois de la gravitation [1].

Et cependant toutes ces incertitudes, tous ces vestiges de

[1] Et encore il serait possible que l'expression employée par M. Le Prévost fût rigoureusement exacte. La place de la châsse dans le tabernacle reste au moins douteuse, ainsi qu'on peut en juger par la lettre que M. Duban, architecte de la Sainte-Chapelle, adressait à M. Le Prévost, le 13 octobre 1845, et que nous reproduisons ici.

Le lecteur remarquera à quel point l'homme qui a si profondément étudié la Sainte-Chapelle est favorable à l'opinion que nous avons soutenue. Nous avons le droit d'affirmer qu'il en est de même de ses deux habiles collaborateurs, MM. Lassus et Viollet-Leduc.

« Monsieur et très-honoré collègue,

« Je n'ai lu qu'avant-hier, à mon retour de Blois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et qui contient la demande d'une attestation relative à la juste position du cœur retrouvé à la Sainte-Chapelle, sous la tribune des reliques.

« Je me suis empressé, avec M. Viollet-Leduc, que M. le baron Taylor avait prié de s'en occuper également, de procéder à cette vérification.

Digitized by Google

l'humaine faiblesse font le bonheur de notre adversaire : il s'empare de nos contradictions et de nos erreurs ; il les range devant lui pour les renverser ensuite l'une après l'autre. En

Un profil exact en a été dessiné, et je suis prêt à en certifier l'exactitude.

« Toutefois, en affirmant que le tabernacle supérieur était placé ainsi que le représente la petite coupe, personne, je crois, ne peut affirme, que la châsse des reliques occupât, sous ce tabernacle, la position que lui donne le dessin de M. Viollet-Leduc. Je lui en ai fait l'observationr et il a paru l'apprécier. Là, en effet, gît toute la question : la châsse occupait-elle une position *en avant, au centre ou en arrière* du tabernacle ?

« C'est ce qu'aucune autorité ne m'a paru décider jusqu'à ce jour. Peut-être, et cette assertion viendrait à l'appui de la vôtre, la châsse occupait-elle la position antérieure, afin que les saintes reliques se dérobassent moins à la vue des fidèles, ainsi que je l'ai remarqué en Italie.

« Mais, d'un autre côté, le saint roi les montrait au peuple, et un espace devait exister en avant, espace devenu nécessaire par l'absence constatée de balustrade, absence qui, d'ailleurs, prouve le désir de ne rien dérober de la vue des saintes reliques. Vous voyez, monsieur, qu'en ce qui touche la position de la châsse sur le tabernacle, la question rentre dans le domaine de la discussion, et personnellement je vous saurai bien gré de fixer là-dessus mes incertitudes. Le seul fait certain qui résulte des mesures prises, c'est que le cœur gît sous la clef de la première voûte d'arête, derrière l'autel principal, et assez en avant du petit autel du fond pour que le célébrant ne foulât pas aux pieds cette relique.

« Il y a dans tout ceci, ce me semble, d'assez graves présomptions en faveur de votre opinion. J'avoue que je n'ai jamais compris l'intérêt qu'on a mis au triomphe de l'opinion contraire, et je ne parle pas ici comme architecte de la Sainte-Chapelle, intéressé au lustre qui résulterait pour cet admirable édifice de la découverte du cœur de saint Louis.

« Je m'estimerais bien heureux, monsieur, si vos savantes recherches et vos vives sympathies pouvaient être couronnées de succès. Vous avez, dans cette mission, les vœux de tout ce qui est sensible aux souvenirs historiques et à la gloire de la vieille France.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Félix Duban. »

Digitized by Google

même temps, il a pris le bon moyen pour ne pas s'exposer lui-même à de semblables reproches. D'abord, il est seul, par conséquent moins exposé à se contredire. Et puis, n'a-t-il pas la ressource de se corriger *in petto?* Nous n'exagérons rien, en attribuant à notre adversaire l'emploi d'un procédé si peu à notre usage. Les preuves en ont été recueillies par l'un de nous; il suffit d'y renvoyer le lecteur.

L'enjeu mis par M. Letronne dans la discussion qui nous occupe est sans doute autrement considérable que le nôtre. En revanche, la vérité que nous poursuivons nous intéresse plus que la gloire de nos recherches, et nous devons au sentiment de notre infériorité d'échapper à une certaine préoccupation *subjective* (comme on dirait au delà du Rhin), préoccupation dont les hommes supérieurs ne se défient pas toujours assez.

Les hommes de la trempe de M. Letronne peuvent prétendre au renom de *critiques* par excellence : ils sont faits pour réprimer les écarts de l'imagination et pour réduire les choses à leur juste valeur. Nous sommes tous plus ou moins comme ce bon curé qui, pour soustraire l'authenticité du saint de son église aux attaques du docteur Launoy, lui ôtait si respectueusement son chapeau quand il le rencontrait dans la rue. Quand on a souvent réussi dans des exécutions de ce genre, quelque chose du respect que les autres ont pour les arrêts d'un grand critique finit par s'emparer de celui même qui a l'habitude de les rendre.

Dans la circonstance qui a soulevé tant de débats, l'erreur que M. Letronne a commise était presque inévitable. Le terrain du moyen âge ne lui était point familier; les raisons archéologiques ont peu de prise sur son esprit, et le texte le plus formel semblait fixer sans réplique le lieu dans lequel avait été déposé le cœur de saint Louis. En présence d'un témoin aussi grave que le confesseur de ce prince, il n'apercevait pas Guillaume de Nangis, non moins grave que Geoffroi de Beaulieu; *il ne savait pas* que le gendre même de Louis IX, écrivant sur les lieux et en présence des restes du saint roi, avait porté un témoignage

Digitized by Google

diamétralement contraire à celui du biographe dont l'autorité semblait si décisive.

On comprend donc que M. Letronne ait fait violence au désir si naturel qu'il partageait avec nous tous, de saluer une relique du saint roi dans le cœur qu'on venait d'exhumer à la Sainte-Chapelle. Son devoir était de nous prémunir contre les *raisons de sentiment* qui, en effet, agissaient sur nos esprits. De là le cours rapide que prirent ses idées dans le sens que les principes d'une rigoureuse critique semblaient lui indiquer.

M. Letronne n'avait point été en Sicile ; il ne s'était peut-être jamais occupé de l'antique et glorieuse abbaye de Morreale ; *il ne savait pas* qu'on n'y avait conservé aucun souvenir, aucune trace du dépôt du cœur de saint Louis.

L'enveloppe d'un vil métal dans laquelle étaient contenus les restes du cœur lui paraissait indigne du souverain d'un si grand royaume ; *il ne savait pas* que l'étain était un métal très-relevé, au prix du *plomb* que, dans le XIIIe siècle, on consacrait ordinairement à cet usage, et qu'une boîte d'or ou même d'argent eût semblé un monument d'orgueil dans un temps où les princes s'humiliaient si profondément devant Dieu [1].

On avait retrouvé le cœur sous une dalle journellement foulée aux pieds des fidèles, ou au moins des prêtres qui desservaient la Sainte-Chapelle. Le choix de cette place méprisée semblait à M. Letronne une objection insurmontable ; *il ne savait pas* que ce dédain infligé à la dépouille mortelle des princes était encore un raffinement de l'humilité chrétienne [2].

Nulle inscription ne marquait la place de cette sépulture. Une telle prétermission était-elle possible dans la supposition que

[1] L'enveloppe du cœur de Richard Cœur-de-Lion, découvert, il y a quelques années, dans la cathédrale de Rouen, n'était que de plomb. Il en était de même du cœur de Thibaut IV, roi de Navarre, qu'on retrouva, en 1590, dans l'église des cordeliers de Provins.

[2] Le roi Alphonse-le-Sage, mort en 1284, quatorze ans après saint Louis, demandait dans son testament d'être enterré dans un monastère de Murcie : « de manière que la tombe fût rase, et que le chapelain venant « dire son oraison sur lui, eût les pieds sur la tombe. »

Digitized by Google

le cœur fût celui d'un grand roi ? M. Letronne a dû être étonné, quand on lui a cité des personnages presque aussi illustres du même siècle, dont la dépouille avait été confiée à la terre des églises sans aucun signe extérieur[1].

Marchant ainsi d'étonnement en étonnement au milieu de ces impossibilités imaginaires, M. Letronne en vint jusqu'à reconnaître des traces de précipitation et d'incurie dans la manière dont le cœur avait été enseveli. « Tout annonçait, suivant lui, « qu'on n'avait fait subir à ce *viscère* aucune des préparations « ordinaires; on l'avait mis tout frais, encore humide et san- « glant, dans ce morceau de linge. »

De là à une sépulture clandestine, frauduleuse, opérée en faveur de je ne sais quel inconnu, chanoine, architecte, ou même *perruquier*[2], il n'y avait plus qu'un pas, et M. Letronne l'a franchi. Il a été présent en imagination à cette profanation du monument; il a vu d'autres *Boisrude* pénétrer la nuit, une pince dans une main, une lanterne sourde dans l'autre, au sein de l'antique monument.

Voilà pourtant tout ce qu'a produit la ferme confiance de M. Letronne dans l'*unique* témoignage de Geoffroi de Beaulieu!

Cependant l'état de la question ne tarda pas à se modifier. L'établissement d'un témoignage aussi positif et beaucoup plus sûr que celui du confesseur de saint Louis (nous verrons bientôt pourquoi) vint suspendre le jugement de ceux mêmes que M. Letronne cherchait à entraîner du côté de la négation. Guillaume de Nangis, qu'on aurait bien voulu faire parler dans le même sens, parut se ranger au contraire à la suite du gendre de saint Louis.

[1] C'est ce qui arriva pour le cœur de Thibaut IV.

[2] M. Letronne n'a pas craint de citer de très-mauvais vers français d'un étranger, adversaire constant de la France, Guillaume de Schlegel, vers dans lesquels ce savant, avec une légèreté toute germanique, émettait l'opinion que le cœur découvert dans la Sainte-Chapelle pourrait bien être celui du fameux perruquier *l'Amour*. (Voy. *Rev. archéol.*, 1844, p. 390.)

Digitized by Google

L'enquête demandée à Morreale, et sur laquelle on comptait pour couper court à toute incertitude, tourna tout autrement qu'on ne s'y était attendu. Il est vrai que d'abord les savants siciliens, à qui l'on semblait demander en grâce de se déclarer dépositaires du cœur de saint Louis, cédèrent à la tentation, en disant, comme le personnage d'une comédie bien connue : « Ce « cœur *doit être* à nous. » Mais cette partialité nationale ne tarda pas à faire place à des sentiments plus impartiaux. Inspiré par le désir d'éclaircir un fait aussi grave, M. le baron Taylor se rendit à Palerme, et la seconde enquête à laquelle il se livra l'amena à se convaincre que *jamais la basilique de Morreale n'avait possédé le cœur de saint Louis.* Les réserves officieuses derrière lesquelles s'étaient retranchés des personnages éminents dans le clergé et dans les lettres durent céder à un appel fait directement à leur conscience, et tous convinrent unanimement que la tradition, comme les monuments de leur église, excluait toute idée d'une possession, même temporaire, de cette partie privilégiée des dépouilles du saint roi.

M. Letronne comptait sur la chimie tout autant que sur l'enquête de Morreale ; mais la seconde déception qu'il éprouva fut encore plus considérable que la première. Après le rapport si net et si positif de M. Dumas, on dut reconnaître que l'habile philologue s'était trompé sur tous les points de son examen matériel. L'antiquité de la sépulture, attestée par des signes évidents, le soin particulier avec lequel le cœur avait été enseveli, la pureté du métal, la qualité des aromates, tous ces arguments d'un ordre auquel M. Letronne a raison d'attacher beaucoup de prix, vinrent protester en faveur d'une vérité si obstinément méconnue.

Mais M. Letronne n'était pas homme à s'effrayer de si peu. Plus le terrain lui devenait difficile, plus ses évolutions prenaient un caractère merveilleux. Tous les organes de la publicité le servaient à souhait : il avait su faire de la proscription du cœur de saint Louis une cause populaire. Son inquiétude intérieure se trahissait, il est vrai, par un défaut de sang-froid ;

Digitized by Google

mais, après tout, la phrase de Geoffroi de Beaulieu lui restait comme un refuge; il lui semblait impossible d'être débusqué de cette position.

« Eh quoi! nous disait-on, le propre confesseur de saint Louis « a écrit que le cœur de ce prince avait été transporté à Mor- « reale avec son corps et ses entrailles: il a visité cette basili- « que; il a été témoin des miracles qu'opéraient déjà ces sain- « tes reliques [1]. Quels raisonnements, quelles conjectures peut- « on opposer à quelque chose d'aussi formel? »

C'était là en effet notre pierre d'achoppement. L'un de nous, M. Paulin Pâris, chercha à tourner la difficulté; il attaqua l'authenticité du texte de Geoffroi de Beaulieu. Suivant cet érudit, le pieux moine n'aurait écrit que les quarante-deux chapitres de l'ouvrage qui porte son nom; le reste, c'est-à-dire le préambule et les derniers chapitres, aurait été ajouté longtemps après la mort de Geoffroi, et ne mériterait par conséquent qu'une très-médiocre confiance. M. Paulin Pâris produisait de très-bons arguments à l'appui de sa thèse. On ne peut nier surtout que la mention d'une enquête sur les miracles du saint roi, ordonnée en 1282, ne soit fort suspecte dans l'écrit d'un auteur mort en 1274. Mais la démonstration ne pouvait être complète, et un mémoire habile et modéré de M. de Wailly laissa les esprits en suspens.

[1] Voici le texte de Geoffroi de Beaulieu :

« Tamen carnes corporis ejus excoctas et ab ossibus separatas, NECNON « ET COR et intestina ipsius petiit et impetravit devotus rex Siciliæ a nepote « suo rege Philippo qui suscipiens sanctas reliquias, honorifice fecit eas « in Siciliam deportari et prope Palermum in nobili quadam et cathedrali « abbatia præcepit recondi, cum valde solemni atque devota processione « totius cleri ac populi terræ illius. Quando de Tunicio redeuntes, dic- « tam abbatiam vere nobilem ac pulcherrimam visitavimus, audivimus « a pluribus fide dignis quod postquam sacræ reliquiæ ibi fuere recon- « ditæ, multa miracula ibidem, cooperante domino, acciderunt. »

Guillaume de Nangis, transcrivant le récit de Geoffroi de Beaulieu, omet précisément les mots *et cor* qui font la difficulté : « Carnem tamen cor- « poris excoctam et ab ossibus separatam, *necnon intestina* ipsius petiit et « impetravit Karolus rex Siciliæ a nepote suo rege Philippo. »

Digitized by Google

Le tournoi semblait fini; M. Letronne, à l'aide d'armes plus ou moins courtoises, se flattait d'avoir désarçonné tous ses adversaires; alors un chevalier revêtu d'une armure plus modeste parut dans l'arène. Après plusieurs *membres de l'Institut*, ce n'était plus qu'un *correspondant*. M. Letronne dut voir sans émotion se préparer ce dernier assaut; malheureusement pour lui il devait être rude. M. Deville, tout en profitant avec habileté des efforts de ses devanciers, a su développer avec avantage plusieurs vues fécondes de M. Pâris. Son argumentation a beaucoup de suite, de précision et de vigueur; il regarde en face ce terrible Geoffroi de Beaulieu; il sait le convaincre, ou d'erreur si l'on n'a pas abusé de son nom, ou d'imposture si cette partie de son œuvre est réellement apocryphe.

La critique des dates est établie par M. Deville avec une netteté victorieuse. Geoffroi de Beaulieu est parti de Tunis le 12 septembre, dix-sept jours après la mort du saint roi. En retournant en France, il a relâché à Palerme : escale toute naturelle, quand on songe que la croisade avait été faite en grande partie dans l'intérêt de Charles d'Anjou, et que ce prince fournissait à l'expédition une grande partie de ses moyens de transport. Geoffroi se rend à Morreale, c'est là qu'il est témoin des miracles opérés par les reliques de saint Louis, c'est-à-dire par les chairs et les entrailles transportées dans cette basilique presque immédiatement après la mort du roi, et sans doute plus d'une semaine avant le départ de Beaulieu. Ce religieux était à Morreale au plus tard le *vingt septembre*, et le *vingt-quatre*, Thibaut, roi de Navarre, écricrivait de Tunis que *le cœur du roi était resté dans le camp avec ses os*[1], que l'armée n'avait pas consenti à se laisser enlever ce gage de la protection divine.

[1] « Sire, écrivait Thibaud à l'évêque de Tusculum, nous avons reçues « vos lettres, esquelles vous nous priés que vous feisions sçavoir lestat « de mon cher seigneur de sainte mémoire Monseigneur Loys, jadis roy « de France, cui Deus face merit.... de sa fin vos poons-nous tesmoiner « par la voeüe de nous..... Sire, les entrailles de nostre seigneur qui « mort est furent portez à Montreal, en l'église de Montreal, près de Pa-

Digitized by Google

Après que ces points ont été ainsi établis, on suit, grâce à Guillaume de Nangis [1], la marche des os et du cœur, depuis Tunis jusqu'à Paris. A leur arrivée dans cette dernière ville, les os de saint Louis furent déposés à la *Sainte-Chapelle de Paris;* l'enquête de 1282 l'atteste, et c'est encore à M. Deville que nous devons la citation si importante de ce document [2].

Les os du saint roi furent bientôt portés à Saint-Denis : *les os* seulement, et point *le cœur*. L'enquête ne dit pas que *le cœur* fût avec *les os* à la Sainte-Chapelle; mais *le cœur* avait accompagné *les os* jusque-là; il était donc entré sous ces voûtes, si longtemps témoins des actes de la piété de saint Louis. A partir de ce moment, la trace *du cœur* nous échappe. Jamais l'abbaye de Saint-Denis ne l'a possédé. Un moine anonyme de ce monastère, qui écrivait à la fin du XIIIe siècle, a cru, il est vrai, que le cœur avait suivi les os jusqu'à leur destination dernière; mais cette erreur, concevable jusqu'au jour où les os furent levés de terre après la canonisation, n'était plus possible quand l'abbaye eut exposé à la vénération des fidèles les seules reliques qui lui appartinssent réellement.

Qu'est-ce donc que le cœur était devenu?

Je suppose que quelqu'un se fût, avant le mois de mai 1843,

« lerne, la ou nostre sire a ja commencé a faire moult de miracles par li, « que li archidiakenez de Palerne a envoiés au roy de Sicile, et *li cors de li* « *sires et li cuers demeurent encore en lost, kar li peuples ne volsit en nule* « *manere que il en fust portés.* »

[1] Dans sa *Chronique abrégée :* « et furent *ses oz et son cuer* apportez en « France. »

[2] « Cest ci li septiemes mirales de un vallet cui len vouloit couper le pié « et il fu gueri par monseigneur Saint Loys.

« ... et fu li diz Guillot en tel estat jusques atant que les os furent ap- « portez en France. Et come les os devant dit furent aportez à Paris et « fussent *en la chapele le Roy*, et Guillot oy que N. S. fesolt miracles pour « le benoiet Saint Loys, il ala *à la Chapele le Roy* et il volt entrer pour ce « que il alast as os du benoiet saint; mès il ni pot entrer, et just cele « nuit delès la porte du palez. *En apres* come les os du benoiet saint *fus-* « *sent portez a Saint-Denis* et ilecques enseveliz, le dit Guillot vint a po- « tences (avec des béquilles) au tombel du benoiet Saint Loys, etc. »

Digitized by Google

occupé de cette question. D'abord, à moins qu'il ne fît fausse route, la discussion calme et patiente des textes l'aurait conduit au même résultat que nous ; Le Nain de Tillemont était arrivé longtemps avant nous à ce résultat ; il avait prononcé contre l'affirmation si positive de Geoffroi de Beaulieu, un « *Cela ne peut pas être,* » qui a bien de l'autorité dans la bouche d'un aussi grand critique ; et ce n'est pas le moindre mérite de notre collaborateur que d'avoir mis en relief les preuves du raisonnement dont Tillemont n'avait donné que la conclusion.

Avec la conviction que le cœur de saint Louis avait été rapporté en France, avec la certitude que jamais Saint-Denis ne l'avait possédé, où devait-on croire que ce précieux débris du saint roi s'était arrêté? Nous arrivons jusqu'aux portes de la Sainte-Chapelle ; nous voyons avec une certitude presque absolue le cœur y pénétrer. Depuis lors, tout vestige en disparaît. La Sainte-Chapelle a été fondée par saint Louis : c'est son monument de prédilection ; il y a déposé les reliques de la Passion ; prosterné devant ces reliques, il a consumé là toutes les heures qu'il pouvait dérober à ses fonctions royales. Cette place de ses adorations est aussi celle que l'usage constant assignait aux dépouilles des fondateurs dans les monuments du XIIIe siècle. Guidé par ces inductions précises, par ces analogies incontestables, le critique obtient de pouvoir soulever la dalle sur laquelle saint Louis s'est tant de fois agenouillé : il y découvre un cœur humain embaumé avec un soin particulier, et renfermé dans une boîte dont le travail indique une époque au moins aussi ancienne que l'édifice lui-même ; et il ne lui sera pas permis de déclarer qu'il a retrouvé le cœur de saint Louis !

Mais comment s'expliquer un si long oubli? Quoi, le cœur de saint Louis, la plus précieuse de ses reliques, a été laissé sans honneur sous les dalles de la Sainte-Chapelle ! On ne l'a pas relevé, lors de la canonisation du monarque, avec les autres débris de son corps ; on ne l'a pas enchâssé dans l'or et les pierres précieuses ! Quels motifs ont porté les exécuteurs

Digitized by Google

des dernières volontés d'un si grand roi à ne laisser aucun vestige extérieur de cette sépulture, à ne la signaler par aucune inscription, par aucun monument? Ce secret, si jamais ce fut un secret, s'est donc éteint avec ceux qui en étaient les dépositaires! Que de mystères! que d'invraisemblances! — Qui aurait pu s'y attendre? C'est M. Letronne lui-même qui nous fournit les moyens de répondre à ces objections spécieuses.

Le *lendemain* du jour où le cœur de la Sainte-Chapelle avait été exhumé, c'est-à-dire le 16 mai 1843, on fit à Saintes une découverte importante. « Des ouvriers étaient occupés à des « travaux de restauration dans l'église souterraine de Saint-« Eutrope; ils trouvèrent, dans l'axe de cette crypte, au-des-« sous de cinq couches superposées de moellons, un sarcophage « d'une forme antique, qui renfermait des reliques, et sur le-« quel se trouvait le nom d'*Eutropius*[1]. » Le doute n'était pas permis : c'était la sépulture du saint patron de l'église, oubliée depuis les troubles religieux du XVIe siècle, et dont on avait attribué la destruction à la fureur des calvinistes.

Les autorités ecclésiastiques du diocèse de La Rochelle, non contentes de s'être fait une opinion arrêtée à cet égard, consultèrent surabondamment M. Letronne sur l'authenticité des reliques de saint Eutrope. En ce moment, on faisait grand bruit de sa réfutation des partisans du cœur de saint Louis. On se dit sans doute, à Saintes et à La Rochelle que si l'on pouvait conquérir le suffrage d'un critique aussi difficile en faveur des reliques de saint Eutrope, personne n'aurait l'idée d'en mettre l'authenticité en doute. C'est en effet ce qui est arrivé. M. Letronne a écrit pour saint Eutrope un mémoire très-sensé, et que nous croyons sans réplique. Pour arriver à ce résultat, il n'avait qu'à suivre et à contrôler les procédés si sûrs et si sincères que l'Eglise catholique emploie en pareil cas : aussi s'est-il bien gardé d'en contester l'efficacité. D'ailleurs tout s'enchaînait dans cette recherche avec la clarté la plus évidente, et l'on se rendait parfaitement compte du motif qui avait

[1] *Revue archéologique*, t. II, p. 569.

Digitized by Google

porté les Bénédictins de Saint-Eutrope à enfouir le tombeau de leur patron à l'approche des calvinistes, et à laisser se répandre le bruit de la destruction de ce vénérable monument.

Mais quoi! nulle tradition de cet enfouissement ne s'était conservée, même à l'intérieur du monastère. En 1601, c'est-à-dire quarante ans après que les reliques de saint Eutrope avaient été cachées, un évêque de Saintes fait rétablir un autel immédiatement au-dessus du sarcophage oublié. A la même époque, on fait revenir de Bordeaux le chef de saint Eutrope, qui y avait été mis à l'abri de l'outrage des sectaires, en même temps qu'on faisait disparaître le sarcophage. On rend à la vénération des fidèles la *tête* du saint, et personne ne révèle l'endroit où son *corps* était déposé. « Tout le monde crut que la « sépulture avait été détruite : le fait de cette destruction ima- « ginaire fut consigné dans les bréviaires de La Rochelle et de « Saint-Jean d'Angély. S'il n'avait pas été nécessaire de répa- « rer l'église de Saintes, on serait encore, à l'heure qu'il est, « dans la même ignorance.

« Chose singulière, s'écrie M. Letronne, et pourtant bien « avérée [1] ! »

C'est qu'en effet les opinions et les jugements ne sont rien en comparaison d'un fait.

Nous pensons toujours trop de bien des hommes. Nous ne nous faisons pas une idée assez exacte de la fragilité de leurs souvenirs. On ne comprend pas l'oubli des bénédictins de Saintes, et pourtant on est obligé d'en convenir.

On ne comprend pas non plus que le cœur de saint Louis ait été oublié sous les dalles de la Sainte-Chapelle ; mais, malgré cette difficulté, n'est-on pas conduit irrésistiblement à la même conclusion?

Laissons donc là, à l'exemple de M. Letronne quand il est bien inspiré, les explications et les conjectures, et répétons avec lui et contre lui :

« Chose singulière, mais pourtant bien avérée ! » Il nous a

[1] *Revue archéologique*, t. II, p. 720.

Digitized by Google

donné le bon exemple de trancher ainsi le nœud d'une vaine discussion.

Cependant que l'illustre critique se rassure! Sa gloire est beaucoup moins engagée dans la question qu'il n'a l'air de le croire lui-même. L'erreur qu'il a commise est très-naturelle; elle témoigne plutôt d'un bon jugement que d'un défaut de critique, et s'il lui faut tant d'effort pour se résigner à la reconnaître, c'est sans doute à cause de la conscience qu'il a de ne s'être presque jamais trompé.

Quant à nous, notre but est atteint. Ainsi que M. Le Prévost l'avait demandé en notre nom, la dépouille mortelle du saint roi est allée reprendre la place que son humilité lui avait assignée. Nous redoutions une profanation; nous ne demandions pas une apothéose. Pour que les honneurs qu'on rend aux saintes reliques fussent attribués au cœur découvert dans la Sainte-Chapelle, il aurait fallu que l'autorité ecclésiastique se prononçât, et l'on sait avec quelle sage réserve elle procède en pareille circonstance.

Cependant le cœur de saint Louis repose sous les voûtes de la Sainte-Chapelle, évidemment selon le plus cher de ses vœux. Ces voûtes, habilement et pieusement restaurées, voient se raviver tout leur éclat. Bientôt la religion reprendra possession de ce sanctuaire, et quand le prêtre, montant à l'autel, dira, en s'adressant à Dieu : « Nous te prions, Seigneur, par les méri- « tes de tes saints DONT LES RELIQUES SONT ICI, » *Oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum quorum reliquiæ hic sunt,* rien n'interdira à la pensée du chrétien d'aller chercher sous la pierre ce peu de poussière sacrée qui doit se ranimer au dernier jugement.

Ch. LENORMANT.

Digitized by Google

LE COUP DE FUSIL DANS L'ŒIL

HISTOIRE DE LA FRONTIÈRE DU TEXAS

PAR C. WILKINS EMMI [1].

Sur ma parole, lecteur, je ne me serais jamais aventuré à composer un roman sérieux d'incidents aussi étranges et aussi sauvages que ceux de la narration qui va suivre. C'est seulement avec l'espoir que vous accepterez de bonne foi l'assurance, donnée dans le même esprit, que ces choses sont arrivées réellement tandis que j'étais dans le pays, et la plupart à ma connaissance personnelle, que je me risque à vous les raconter. Rappelez-vous que la scène a lieu dans un comté-frontière du Texas; si vous avez en outre quelques légères notions de l'histoire de cette république et du caractère général de ses éléments sociaux, vous serez bien préparé pour entendre mon histoire.

Tout homme qui connaît cette frontière sait que la carabine et le poignard y sont les seules lois et les seules autorités reconnues. Té-

[1] Ce récit est emprunté à la *Revue démocratique* de New-York. Un voyageur distingué, qui possède toute l'activité de la jeunesse et qui juge les choses humaines avec l'autorité de la vieillesse et de la vertu, a appelé notre attention sur ce *tableau* de la vie américaine aux frontières, tableau dont il nous garantit la rigoureuse exactitude. Nos lecteurs, nous n'en doutons pas, partageront notre reconnaissance pour le vénérable serviteur de la France qui a bien voulu donner cette marque d'intérêt au *Correspondant*.

Digitized by Google

moin la réponse que fit le président Houston, quand, prié de s'interposer avec la force civile pour apaiser les sanglantes guerres des « Régulateurs, » qui désolaient ce comté, il répondit : « Battez-vous entre vous, et soyez tous damnés ! » Discours parfaitement caractéristique et de l'homme et du pays. Notre histoire commence dans les premiers temps où l'association des Régulateurs fut organisée.

Le comté de Shelby, situé à l'ouest du Texas, sur la frontière des Terres Rouges, était presque désert vers la fin de 1839. La faible population qui l'habitait était en général de la pire espèce des habitants des frontières. Les scélérats, les désespérés, chassés au delà des limites des États-Unis, avaient établi là un camp de ralliement et leur quartier général, bien résolus d'interdire l'entrée du pays à tout homme honnête et d'en faire un repaire pour tous les bandits.

Cette espèce de ligue avait été observée si scrupuleusement, qu'il était d'un usage général d'estimer peu la vie ou la conscience de l'homme qui aurait été s'établir parmi eux avec quelque honnête projet en vue; car il devait bientôt ou entrer dans la confédération, ou quitter le pays, ou mourir. On appréciera le but de cette monstrueuse association, quand on saura que de temps à autre une bande de ces misérables sortaient de leur établissement, déguisés et peints à la façon des Camanches, dans le dessein de voler des chevaux, de piller ou de massacrer quelque planteur du comté voisin. Cela fait, ils retournaient chez eux à la hâte, changeaient les marques du produit de leurs vols, reprenaient leur apparence ordinaire, et défiaient toute poursuite et toute recherche.

Non-seulement ils se prêtaient main-forte dans les opérations de ce genre ; mais encore si quelque malfaiteur commettait un audacieux vol ou un horrible assassinat, et qu'il réussît à s'échapper et à se réfugier parmi eux, il était publiquement protégé. Je ne prétends pas dire, pourtant, que toute la population actuelle soit composée d'hommes de cette trempe.

Quelques individus que leurs richesses dispensaient jusqu'à un certain point de mener une vie semblable étaient au moins obligés de fermer les yeux sur les actions de leurs voisins, plus dépravés et plus nombreux. Il existait encore une classe, peu considérable, d'émigrants droits et simples, qui, attirés seulement par la beauté du pays, étaient venus pour s'établir là où leur intérêt ou leur caprice les appelait ; ne s'inquiétant de rien, ne s'informant pas de leurs voisins, et ne

Digitized by Google

comptant que sur leurs bras et sur leur courage pour assurer leur repos. Tous les hommes de cette nature étaient inévitablement bientôt engagés dans des combats terribles avec les meurtriers et les pillards qui les entouraient ; et comme ils n'étaient pas assez forts pour leur tenir tête d'une manière efficace, les uns après les autres tombaient frappés de quelque balle ou étaient forcés de quitter le pays. Ce fut pour exterminer cette classe honnête que les plus scélérats s'associèrent sous le nom de *Régulateurs*. Ils étaient au nombre de huit à douze, commandés par un misérable nommé Hinch. Ils entreprirent la tâche, comme ils le disaient, de purger les limites du comté de tous ceux dont la réputation était mauvaise ou douteuse ; en d'autres termes, de tous les hommes qui osaient refuser d'être aussi vils qu'eux-mêmes, ou de ceux de leur espèce qui essaieraient d'agir indépendamment d'eux. Cette précieuse confrérie devint bientôt le fléau de toute la contrée. Toutes les fois qu'un individu était assez malheureux pour s'en faire haïr, soit par le refus de partager une prise, soit par une conduite en contraste avec celle des associés, en un moment il était entouré, menacé ; ses troupeaux étaient chassés ou détruits.

Si ces persécutions ne suffisaient pas pour le faire partir, les régulateurs l'avertissaient publiquement que, dans un délai de quelques jours, il eût à sortir du comté, sous peine d'être flagellé ou fusillé. Le prétexte ordinaire était quelque crime dont eux-mêmes étaient les auteurs et qu'ils n'avaient commis que dans le but de se procurer une charge contre celui qu'ils voulaient proscrire. La haine des régulateurs ne laissait pas de trêve. Jamais ils ne s'arrêtaient dans l'accomplissement de leurs desseins. Tant de combats sanglants avaient été livrés, tant d'outrages cruels avaient été commis pour établir leur suprématie, qu'à la fin il restait très-peu d'hommes qui osassent résister à leur tyrannie.

De ce nombre était Jack Long, comme on l'appelait ; il n'avait ni reconnu ni rénié leur pouvoir, et ne s'inquiétait d'eux en aucune manière.

Il vivait à part, chassant constamment, et personne ne savait grand'chose sur son compte. Jack était devenu sauvage, et, quoique jeune encore, il avait déjà traversé deux territoires en suivant le gibier vers le Sud. Trouvant la chasse abondante dans le comté de Shelby, il s'y était arrêté comme il se serait arrêté au pied des montagnes Ro-

Digitized by Google

cheuses, s'il eût été nécessaire de poursuivre le gibier aussi loin. Il avait pour coutume de ne jamais demander de permission à personne quand il lui plaisait de s'arrêter, et songeait peu à la nécessité de le faire actuellement.

Il se mit donc tranquillement à l'ouvrage, et se bâtit une jolie maison avec des troncs d'arbre aussi loin du commerce des hommes qu'il le put. La première chose qu'on sut de lui fut qu'il avait bien commodément logé sa jeune et jolie femme avec ses deux enfants, et qu'il chassait le daim et le cerf de tous côtés.

Les régulateurs firent plusieurs tentatives pour le sonder. Mais il avait toujours paru d'un si bon naturel, si impassible, et il les renvoyait si gaiement que jamais ils n'avaient pu trouver matière à le troubler ou à lui chercher querelle. De plus, il était physiquement d'un aspect assez imposant avec ses six pieds de chair et d'os. Il avait quelque chose de sauvage et de fier dans les mouvements qui ôtait toute envie de l'insulter gratuitement et qui ne permettait pas de dédaigner sa colère. C'était la personnification de l'honnêteté inoffensive et loyale, se reposant sur la conscience de sa force. Les Régulateurs, sans savoir précisément pourquoi, ressentaient quelque crainte de se brouiller avec lui. Jack n'avait évidemment jamais appris à connaître sa propre force, les autres étaient fort incertains de ce que cette révélation pourrait lui inspirer, et personne n'était particulièrement jaloux d'en faire la première expérience. De sorte que Jack Long aurait pu rester longtemps encore tranquille dans sa retraite à exercer sa merveilleuse adresse aux dépens des animaux sauvages qui l'entouraient, si un accident ne l'eût obligé à faire un autre usage de son habileté.

Se trouvant un jour à court de munitions, il s'en fut au *store*[1] pour renouveler sa provision. Une boutique avec l'atelier du forgeron et une ou deux autres huttes composaient le county-town[2]. Comme on ne trouvait pas ailleurs de la poudre et des liqueurs, les régulateurs avaient établi là leur quartier général. Jack les trouva tous assemblés pour un concours au tir, une espèce de joûte ; et pour s'y préparer, ils s'enivraient du mieux qu'ils pouvaient. Hinch, le capitaine des Régulateurs, avait toujours été le héros de pareille fête. Car, indépen-

[1] Magasin dans les campagnes où l'on vend toute espèce de marchandises.

[2] Ville chef-lieu du comté.

Digitized by Google

damment de sa grande adresse au tir, nul n'ignorait qu'il eût été dangereux de faire preuve d'une habileté supérieure à la sienne. C'était un homme querelleur et vindicatif, et il n'aurait pas manqué de se faire une affaire personnelle avec celui qui aurait osé mortifier sa vanité en emportant le prix. En outre, la bande de misérables qu'il commandait lui était entièrement dévouée, de sorte qu'il devenait encore plus effrayant pour un homme seul de lutter contre lui. Tout le monde dans le comté était bien au fait de cet état de choses; tout le monde excépté Jack Long, soit qu'il l'ignorât, soit qu'il n'y attachât aucune importance. Après que chacun des compagnons de Hinch eut tiré plusieurs fois, Jack se mêla nonchalamment à la foule qui s'était amassée autour de la cible en contemplation d'un coup brillant que Hinch venait de faire. Le querelleur, selon son habitude, jurait d'une manière horrible et apostrophait chacun autour de lui. Quand il vit Jack Long regardant froidement et sans la plus petite marque d'admiration ce fameux coup, il enleva la cible, et l'approchant de Jack d'une façon insultante, il lui dit : « Regarde-moi ça, toi; mesure bien. Ferais-tu mieux? »

Jack recula et dit d'un air de bonne humeur et avec un léger sourire : « Ah bah! vous n'admirez pas des coups comme ceux-ci, n'est-ce pas? Vous ne vous en vantez point, hein?

— M'en vanter! Je voudrais bien voir une face de pleine-lune comme la tienne en faire un meilleur.

— Je ne sais pas si j'aurais raison d'être fier de l'emporter sur un aussi pauvre coup.

— Ah! vraiment! s'écria Hinch, furieux du sang-froid de Jack; vous allez essayer, n'est-ce pas? Il faut que vous essayiez; vous essayerez, par l'enfer! Nous verrons quelle espèce de fanfaron vous êtes!

— Oh! très-bien, dit Jack, l'interrompant dans ses invectives; replacez la cible, si vous voulez me voir mettre une balle dans chaque trou qu'il vous plaira d'y faire. »

Etonnés de cette fière réponse (il était difficile de dire si la simplicité ou le mépris l'avait dictée), les hommes replacèrent la cible, tandis que Jack reculait jusqu'au but, et, abaissant de son épaule sa lourde carabine avec une apparence de dédain, il fit feu aussi promptement que la pensée.

« C'est un de mes tours, dit-il en allant du côté de la cible; je l'ai appris en chassant les bécasses et en les visant aux yeux. C'est tou-

Digitized by Google

jours là que je les frappe : c'est une habitude que j'ai prise ; c'est mon seul plaisir. »

Tous coururent à la planche, et se convainquirent que la balle, qui était plus large que celle de Hinch, était passée par le même trou en l'élargissant.

« C'est un hasard ! un pur accident ! il ne pourrait pas le recommencer ! s'écria le misérable, devenant pâle et dont les lèvres bleuïssaient de colère, tandis qu'on tenait la cible en l'air. Je parie les oreilles d'un veau de Buffalo contre les siennes qu'il est incapable de recommencer le coup.

— Si vous prétendez par là parier vos oreilles contre les miennes je vous prends au mot, » répondit Jack en riant, tandis que les hommes ne purent s'empêcher de se joindre à lui pour rire aux éclats.

Hinch jeta autour de lui un regard féroce devant lequel ceux qui le connaissaient le mieux s'arrêtèrent, et, les lèvres comprimées, il rechargea son arme en silence. Une nouvelle planche fut placée ; il visa longtemps avec un grand soin et fit feu. Le coup était beau ; sa balle avait emporté le bord de la mouche. Jack, après avoir regardé la cible, dit tranquillement :

« Faire sauter le centre même est mon mode de tirer. Je vais vous donner, capitaine, un ou deux échantillons de la vraie manière de se servir d'un fusil. Changez la planche, mes garçons. »

Une autre planche fut placée ; après avoir abaissé sa carabine avec la même nonchalance que précédemment, Jack fit feu tout aussi vite. Quand la foule, attentive, réunie autour du but, eut déclaré qu'il avait emporté le centre même, il se retourna et hocha la tête du côté de Hinch ; puis il s'apprêta à se retirer. Mais le misérable hurla après lui :

« Je savais bien que tu étais un damné lâche ! Tu as fait deux bons coups par accident, et tu vas maintenant te vanter de m'avoir battu ! Revenez ici, monsieur ; vous ne pourriez pas tirer moitié si juste si vous aviez le museau d'un homme devant vous. »

Jack continua sa marche, sans prendre garde à ces insultes et à ce défi, tandis que Hinch l'accablait des invectives les plus amères, l'appelant coq sans plumes, lâche, ombre d'homme, etc. Les autres, qui d'abord s'étaient sentis saisis d'admiration et d'un profond respect pour Jack, s'étonnaient de ce qu'ils appelaient sa fuite, et joignirent leurs clameurs pour insulter à sa retraite.

Digitized by Google

Les insensés ! Ils se trompaient en supposant qu'il avait laissé l'insulte impunie par un sentiment de crainte personnelle. Jack Long avait une jeune femme à la maison, et son amour pour elle était plus fort que le ressentiment de ces indignités. Aucune passion ne l'avait jamais possédé, excepté cet amour profond qui lui représentait en ce moment sa femme abandonnée avec ses deux petits enfants dans ce pays sauvage, s'il prodiguait sa vie pour de pareilles misères. Voyant le tour que prenait l'affaire, il s'était prudemment déterminé à quitter la place avant que les choses allassent plus loin.

Mais si quelqu'un de ces hommes avait pu voir les spasmes qui sillonnaient sa massive figure, tandis que les voix railleuses vomissaient à ses oreilles des insultes qu'aucun chasseur libre et fier ne pourrait endurer, il se serait tenu pour averti qu'il était dangereux d'exciter plus longtemps le sanglier silencieux, mais écumant de rage.

A partir de ce jour, les troubles commencèrent à assaillir Jack, et la tranquillité de sa vie simple et heureuse fut détruite ; les outrages et les indignités se suivirent de près.

Hinch n'oublia jamais l'adresse malheureuse qui lui avait enlevé la réputation dont il était le plus fier : celle du plus habile tireur de toute la frontière, et il jura dans sa haine de persécuter Jack jusqu'à la mort ou de lui faire quitter le pays.

Peu de temps après, un cheval de prix qui appartenait à un des plus riches planteurs disparut. Ce planteur était un de ceux qui, par un compromis avec les Régulateurs, payait pour être à l'abri de leurs rapines, et obtenir même leur protection contre d'autres bandits de cette espèce.

Il eut donc recours à Hinch pour retrouver son cheval et faire punir le voleur. Hinch, d'après leur traité, y était obligé. Il promit de s'y mployer.

Il partit donc avec quelques hommes à la recherche du cheval perdu, et revint le lendemain disant qu'il avait suivi ses traces, malgré tous les détours qu'on lui avait fait faire, évidemment dans l'intention de dépister les chercheurs ; qu'enfin elles les avaient conduits à la haie de Jack Long, qui, sans nul doute, était le voleur.

Le planteur ne connaissait point Jack ; il savait seulement qu'il était nouveau venu dans le pays, et demanda qu'il fût contraint de restituer le cheval, et puni suivant la rigueur du code de la frontière. Mais

Digitized by Google

ceci n'entrait pas dans la politique de Hinch : il savait que les preuves n'étaient pas assez fortes pour rendre l'accusation plausible même devant une cour où il serait à la fois accusateur, juge et exécuteur ! Son but était de soulever d'abord l'indignation générale contre Jack, et, soutenu par la clameur publique, d'exécuter ses plans sans avoir recours à un semblant de jugement. Ainsi, après dix ou douze jours de machinations, il fit adroitement répandre l'accusation contre Jack Long ; puis il proclama hautement avoir retrouvé le cheval caché dans un fourré à côté de la maison de Long. Ceci naturellement parut une confirmation assez forte de la culpabilité de Jack. De sorte qu'accusé par tout le monde, menacé de tous côtés, injonction lui fut faite de quitter le pays sans délai.

Jack ne comprenait rien à tous ces procédés et ne se sentait pas disposé à s'en laisser émouvoir ; mais il donna à entendre que sa volonté était de rester où il était tant que sa propre fantaisie ne lui inspirerait pas le désir de s'éloigner. Jack était un individu d'un aspect si formidable, et la réputation de son adresse au tir était si répandue et si effrayante, que personne ne se sentait disposé à pousser avec lui les choses à l'extrême : il aurait donc pu demeurer en paix. Mais en voyant la conduite de Jack dans l'affaire du tir, Hinch avait malheureusement pris l'opinion qu'il devait être un lâche ; et dans ce cas toute son adresse n'était guère à redouter. Comme toute brute aux appétits sanguinaires, il le poursuivait avec un acharnement qui s'augmentait chez lui à mesure que se fortifiait dans sa pensée l'opinion de la pusillanimité de son ennemi.

En outre, Jack venait de commettre un crime beaucoup plus grand aux yeux de Hinch : il avait refusé d'obéir et défié son autorité de régulateur. Le principe même de cette autorité demandait qu'il fût fait un salutaire exemple de Long pour empêcher toute autre tentative de résistance.

Plusieurs chevaux furent enlevés, d'autres vols furent commis avec une dextérité singulière à de courts intervalles. Toutes ces infamies furent, par le moyen des compagnons de Hinch et par ses ordres, attribuées à Jack Long.

Vers ce temps, non-seulement Hinch, mais encore tous ceux qui s'étaient mis le plus en avant, en insistant pour que la culpabilité de Jack fût clairement prouvée et qu'un châtiment exemplaire lui fût infligé, commencèrent, presque tous les jours à perdre des bestiaux

Digitized by Google

de prix, souvent effrontément tués presque en vue de leur maison. L'on remarqua bientôt que tous les animaux perdus de cette manière avaient été frappés dans l'œil. Ceci fut naturellement, instantanément associé avec la prédilection singulière et bien connue de Jack pour ce genre de chasse, et une tempête générale d'indignation s'en suivit. On convint aussitôt de tenir un conseil dans le store, et le planteur en fut le président. On y vota à l'unanimité la condamnation de Jack à être fouetté et chassé du pays. Hinch, avec ses Régulateurs, furent choisis pour mettre le jugement à exécution.

Hinch eut peine à contenir l'expression de sa joie. Sûr désormais de l'impunité, sa conscience, par une sorte de logique particulière, se sentait soulagée de la grave responsabilité d'un crime en agissant de concert avec le grand nombre. Beaucoup de gens vont en enfer avec la foule, qui éprouveraient plus d'horreur à l'idée d'entreprendre le voyage tout seuls.

C'était le troisième jour après ce meeting. Jack, à toutes les persécutions, avait opposé l'indifférence la plus stoïque, évitant tout contact avec les Régulateurs. Il avait continué à chasser avec plus d'assiduité que jamais, et ignorait parfaitement la célébrité très-peu désirable dont il jouissait. Il avait bien entendu quelque chose des accusations dont il était l'objet, mais l'avait attribué à la jalouse inimitié qu'il s'était attirée le jour du tir à la cible. Il comprenait très-bien qu'un homme pût en haïr un autre pour cette raison, et le trouvait fort naturel. Mais ce qu'il ne pouvait comprendre, c'est que cette haine fût bassement implacable et vindicative ; c'est pourquoi il ne s'effraya pas. Sa seule préoccupation était que sa femme ignorât toutes ces choses et conservât l'heureuse tranquillité de sa vie. Il revenait de la chasse, et, jetant de côté son accoutrement de chasseur, prit part à un repas simple que sa gentille ménagère avait préparé. Puis, se couchant sur une peau de buffle, il se mit à jouer avec ses deux garçons aux joues rosées. Ils se roulaient sur son grand corps, et gambadaient autour de lui avec bonheur et insouciance. Mais la mère ayant besoin d'un peu d'eau, le jeu dut être abandonné, tandis que Jack l'irait chercher au ruisseau voisin ; d'un bond il fut sur pied, et partit, laissant ses deux enfants qui le regardaient s'éloigner avec chagrin.

Le ruisseau n'était qu'à un centaine de pas de la maison ; le sentier qui y conduisait passait à travers un taillis haut et épais. C'était contre la coutume de Jack de sortir sans fusil ; mais la

Digitized by Google

femme qu'il aimait par-dessus tout était pressée d'avoir de l'eau, et la distance était si courte ! Il sortit donc gaiement, le vase dans la main, laissant son fusil derrière lui. L'eau était puisée, et il s'en retournait, suivant l'étroit sentier quand il sentit un léger coup sur chaque épaule et sa marche étrangement empêchée. Il eut juste le temps de voir qu'un lacet avait été jeté sur lui, qui le privait de l'usage de ses membres, quand il se vit soudainement entouré et assailli par un assez grand nombre d'hommes. Il reconnut la voix de Hinch qui hurlait : « Faites-le tomber à terre ! à terre ! à terre ! » tandis que les hommes qui tenaient le haut faisaient de violents efforts pour le faire tomber. Toute sa prodigieuse force fut déployée dans un effort convulsif, qui l'aurait dégagé si cet infernal nœud n'était tombé juste et n'avait paralysé ses bras.

Tel qu'il était, il entraîna les six hommes robustes qui le tenaient jusque devant sa porte. Alors on lui asséna un violent coup de crosse de fusil sur la tête. Les derniers objets qu'il aperçut furent les figures épouvantées de sa femme et de ses enfants.

Le coup qu'il reçut le priva pendant quelque temps de l'usage de ses sens. Quand il les recouvrit il se trouva attaché à un arbre, à peu de distance de sa maison, Hinch en face de lui, avec une corde à nœuds dans les mains ; sa femme, à terre, aux genoux de Hinch, implorant sa miséricorde et sa pitié ; ses enfants sanglotant à côté de leur mère, et en dehors de ce groupe un cercle d'hommes armés de fusils. D'un seul regard son œil embrassa tout ; un frisson semblable à celui du chêne qui se fend se répandit le long de ses nerfs, le laissant aussi froid que le marbre. L'agonie de sa pauvre femme, dont les gémissements formaient l'écho fidèle de chaque coup, ne firent pas plus d'impression sur son oreille que sur l'arbre qui agitait ses feuilles au-dessus de leurs têtes. Ses yeux interrogeaient avec calme la face de tous ses hommes debouts autour de lui ; leurs traits ne devaient jamais être oubliés ! car tandis que Hinch faisait tomber avec fureur les coups de lanière sur ses membres endoloris, son regard se reposait sur chaque face avec une froide, poignante et curieuse intensité, comme s'il les marquait pour s'en ressouvenir en enfer.

L'aspect de cet homme était effrayant, si tranquille, si concentré, si endurant. Il ne parlait point, ne se plaignait pas ; dans ses traits, aucune contorsion arrachée par la douleur ne se faisait sentir ;

Digitized by Google

mais.... ses yeux !... les misérables n'en purent supporter le regard, et commencèrent à se cacher les uns derrière les autres. Mais il était trop tard ! il les avait tous vus ; ils étaient enregistrés tous les dix.

Nous ferons tomber le rideau sur cette scène affreuse. Qu'il suffise de dire qu'après l'avoir flagellé jusqu'à ce qu'il perdît connaissance, les Régulateurs le laissèrent, disant à sa femme que s'ils ne quittaient le pays dans dix jours il serait tué.

Il partit dans le délai marqué, il retourna avec sa famille dans l'Arkansas, où vivait le père de sa femme, et cet incident fut bientôt oublié dans le comté de Shelby, effacé par le retour constant de scènes semblables. Environ quatre mois après, en compagnie d'un ami, je traversais l'ouest du Texas. Notre but était de voir le pays et de nous amuser à la chasse. Les prairies, les bois et les rivières étaient mieux distribués dans le comté de Shelby que dans les autres que nous avions traversés. Cette diversité de surface attirait plus de variétés de gibier, en même temps qu'elle offrait au chasseur une facilité plus grande pour le poursuivre. En vérité, ce pays nous parut être le paradis du chasseur, et comme mon ami se souvint par hasard d'un homme assez riche qui avait quitté son comté natal pour s'établir dans le Shelby, nous nous informâmes de lui et le trouvâmes facilement. Quoi qu'il puisse être dit sur les Texiens, ils sont très-hospitaliers. Nous fûmes reçus cordialement ; chevaux, fusils, domestiques, chiens, tout ce qui nous était nécessaire pour nous procurer la jouissance des chasses du pays fut, aussi bien que le temps de notre hôte, mis à notre disposition. Nous fûmes bientôt, à notre grande satisfaction, engagés dans une chasse animée. Un jour nous partîmes tous pour courir le cerf. Cette chasse, dans laquelle les chiens sont seulement employés pour lancer le gibier hors du bois, disperse beaucoup les chasseurs. Ils sont échelonnés aux différents postes, quelquefois distants de plusieurs milles, pour y guetter le passage du cerf. Par cette raison la compagnie ne se trouve guère réunie que vers la nuit. Nous nous divisâmes dans la matinée et nous dirigeâmes dans les diverses directions d'une ceinture de bois, tandis que les piqueurs et les chiens y pénétraient pour faire lever le cerf. Nous fûmes extraordinairement heureux et retournâmes assez tard dîner chez notre hôte le planteur. A la brume, nous étions tous rentrés, excepté mon ami, qui s'appelait Henry, et un homme du nom de Stones, l'un des voisins qui s'étaient joints à notre chasse. Le dîner

Digitized by Google

était prêt, et nous nous assîmes pensant qu'ils allaient être de retour dans quelques instants.

Le repas était presque fini lorsque Henry, qui était un joyeux vivant, arriva tout exténué, et s'adressant à la hâte à notre hôte :

« Squire ! c'est un étrange pays que le vôtre. Est-ce que vous y laissez courir les fous avec des fusils dans leurs mains !

— Non pas quand nous les connaissons. Mais que parlez-vous de gens fous ? vous paraissez tout ému.

— Vraiment ! je crois que j'en ai vu assez pour me rendre peu curieux.

— Qu'est-ce qu'il y a ? de quoi s'agit-il ? s'écria chacun avec empressement.

— Eh bien, j'ai rencontré ou le vieil Harry[1] lui-même, ou un fantôme ou un fou ; lequel des trois ; c'est ce qu'il ne m'est pas possible de deviner.

— Où ? comment ? »

Henri se jeta sur une chaise, essuya son front ruisselant et continua.

« Vous savez que Stones et moi, quand nous nous séparâmes de vous ce matin, avions pris la droite du bois ; Stones m'accompagna jusqu'à mon poste, où il me quitta pour aller au sien. Je ne l'ai plus revu depuis. Peu après qu'il m'eut quitté, un cerf passe ; je le tire, le blesse, et saute sur mon cheval pour le poursuivre. Le cerf avait chancelé à mon coup de feu, mais n'était pas aussi gravement blessé que je le pensais ; il m'entraîna loin, lorsque tout à coup je songeai que je pourrais me perdre et je m'arrêtai. Mais je m'aperçus bientôt que cette sage pensée m'était venue trop tard, et que déjà j'étais hors de ma route. J'errai donc presque tout le jour, prenant soin toutefois de ne pas trop m'éloigner dans aucune direction, jusqu'à ce que j'eusse trouvé un indice qui me fît retrouver mon chemin. J'arrivai enfin à la trace d'un chariot et repris courage ; car, en la suivant, je savais qu'elle me conduirait à un endroit où je pourrais prendre quelques informations. La piste était étroite, menait à travers d'épais buissons, et j'y marchai lentement, regardant à terre dans l'espoir d'y trouver la trace de quelqu'un de vos chevaux, quand un violent mouvement de mon cheval me fit lever les yeux, et, par Saint-Georges ! il y en avait assez pour pétrifier de terreur un régiment de cavalerie.

[1] Le diable.

Digitized by Google

A la gauche de l'ornière se tenait debout une sorte de grand squelette, couvert de peaux de bêtes, un pied en avant comme pour barrer le passage, ayant dans les mains un long fusil, lourd, qu'il abaissait lentement à mon niveau et braquait sur moi.

Avant de pouvoir songer à lever mon fusil, mes yeux rencontrèrent ceux de cet homme ; et quels yeux ! La surprise que me causa leur froide et surnaturelle expression suspendit mon mouvement. Une étrange clarté brillait dans leur profond orbite et ils semblaient ne s'être jamais fermés. Après que ces yeux se furent pendant quelques minutes reposés sur mes traits, le fusil fut rejeté lentement en arrière sur les épaules du fantôme, qui, par un geste impatient, passa sa main dans une longue barbe grisonnante, et, sans prononcer une parole, s'enfonça dans le buisson. Je fus si confondu par cette muette apparition, que le fantôme était déjà plongé bien avant dans le bois, avant que je pusse retrouver l'usage de ma langue pour lui crier d'arrêter ; mais il continua sa marche sans même retourner la tête. J'étais provoqué, et j'éperonnai mon cheval pour le suivre aussi avant qu'il me fut possible de pénétrer ; mais bientôt je le perdis de vue, et je ne saurais dire s'il a la faculté de la parole ou non.

— Avez-vous regardé ses pieds, Henry ? s'écria un des chasseurs. Je suppose que c'était le vieux...

— Laissez-là vos suppositions, et écoutez-moi. » Il continua ainsi : « Je suivis la trace pendant une lieue à peu près, et elle me conduisit dans une prairie que je crus reconnaître. Je m'arrêtai, tâchant de retrouver quelques indices de ma route ; mais tout à coup un cheval, dont la selle était vide, sortit du bois derrière moi, et traversa la prairie au galop, comme si lui aussi avait vu le diable.

— De quelle couleur était-il ? s'écrièrent à la fois une demi-douzaine de voix.

— Il était trop loin de moi pour que je pusse voir autre chose, sinon qu'il était d'une couleur foncée, à peu près comme le mien. J'ai pu distinguer le pommeau de la selle et les étriers flottants.

— Le cheval de Stones était bai foncé ! murmura-t-on autour de la table, d'un ton bas, en s'entre-regardant.

— Oui, dit le squire, en se levant et marchant vers la fenêtre d'un air consterné, le cheval de Stones était en tout semblable au vôtre ; il l'aura perdu et c'est ce qui le retarde tant. Mais la bête était douce et bien dressée, je m'étonne qu'elle se soit conduite ainsi.

Digitized by Google

— Quelque chose va mal, je pense; la bride était-elle à bas, monsieur Henry? ajouta un des hommes.

— C'était trop loin pour que je puisse vous le dire. J'ai suivi la direction qu'avait prise le cheval, et bientôt j'arrivai ici, espérant y trouver Stones.

— Non, Stones est par là-bas, dit le squire. Cette trace de charron que vous avez suivie est une route que j'ai ouverte pour tirer des arbres que nous avons coupés par là. Votre fantôme, par parenthèse, me paraît être quelque fou qui erre dans ces parages avec de mauvaises intentions! N'avez-vous pas entendu quelques coups de fusil?

— Je crois que oui, environ une heure après avoir quitté cet homme ou ce diable, comme il vous plaira de l'appeler. Mais le son était si faible et si éloigné, que de peur de me tromper je ne voulais point aller du côté où je croyais l'avoir entendu, et la route avait fait tant de détours que je ne pouvais dire si c'était dans la direction qu'il avait prise ou non. »

Ici le piqueur interrompit, et dit qu'il avait entendu un coup de carabine sur la droite, vers cette heure-là; mais, supposant qu'il était tiré par Henry ou par Stones, il n'y avait prêté aucune attention. Une discussion à moitié plaisante s'éleva au sujet du fantôme que Henry disait avoir vu. Quelques-uns affirmaient qu'il se jouait de nous. Tous ces hommes étaient trop accoutumés aux aventures de la vie de chasseurs pour être plus d'un moment affectés sérieusement par l'absence de Stones.

Pendant que ceci se disait, nous entendîmes un galop de cheval; il fut suivi d'un bruyant « hillou! » Le squire se leva à la hâte et sortit. Un moment après il rentra pâle et ému.

« Tom Dix (un des voisins de Stones) annonce que son cheval est revenu sans cavalier, la bride sur le cou, et une tache de sang sur le pommeau de la selle. Amis! Stones a été tué! C'est ce que je pensais depuis le commencement. »

Tout le monde se leva à cette déclaration. Chacun échangea avec son voisin un regard fixe et blême.

« Je vais vous dire ce qui m'a frappé au premier abord, dit le squire après une pause : c'est que ce mystérieux individu que Henry a vu l'a pris un moment pour Stones; car le cheval et l'aspect général de Henry ne sont pas très-différents de ceux de Stones; mais quand il s'aperçut qu'il s'était trompé, il le quitta et s'en fut à la

Digitized by Google

rencontre de Stones lui-même. Après l'avoir rencontré, il l'a tué.

— Sans aucun doute, dirent plusieurs.

— Mais, continua-t-il, c'est une affaire bien mystérieuse. Je ne connais dans ce pays aucun homme semblable à celui que dépeint Henry ; dans tous les cas il sera exterminé demain, car Stones était un des Régulateurs, et Hinch saura bien trouver le meurtrier. Fou ou non, cet homme peut difficilement lui échapper. »

Ceci parut être la solution la plus satisfaisante de la difficulté. Comme il faisait trop sombre pour rien faire cette nuit, nous reprîmes nos siéges pour discuter cent fois les mêmes détails. Le squire envoya un messager à Hinch et aux Régulateurs pour les sommerd'être sur le terrain le lendemain matin de bonne heure.

Avant le lever du soleil Hinch arriva avec six hommes. Je fus réveillé par ses blasphèmes et ses imprécations. Il rugissait contre Henry, comme je le compris plus tard; traitait son histoire de fantôme, et attestait que, dans son jugement et sa croyance, si un meurtre avait été commis, Henry en était l'auteur. Notre hôte l'apaisa quelque peu, et quand nous sortîmes pour nous réunir à eux, il nous reçut avec une sorte de civilité hargneuse. Il était petit et trapu; avait de larges épaules, le plus horrible aspect.

Nos recherches furent complétement infructueuses pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que par hasard Henry retrouva la place où il avait rencontré le fantôme barbu, ainsi que plusieurs l'avaient déjà baptisé. Ici les yeux fins d'un chasseur découvrirent les traces d'un pied chaussé d'un mocassin [1]. Ces traces furent suivies pendant plusieurs milles et perdues. Mais en élargissant notre ligne et continuant la recherche, nous retrouvâmes enfin le corps de Stones! Il avait été trop mutilé par les loups et les vautours pour qu'on pût examiner attentivement les os. Nous les rassemblâmes pour les porter à sa famille. Pendant cette opération, je remarquai la fracture occasionnée par une balle derrière le crâne. Les chairs avaient été rongées et les yeux dévorés par les oiseaux. Mais ce qui augmenta pour chacun la difficulté de l'énigme, fut la découverte à peu de distance des traces d'un fer de cheval.

Il n'y avait peut-être pas un seul cheval ferré dans tout le comté de Shelby, et certainement pas un seul des nôtres ne l'était.

[1] Sorte de soulier.

Digitized by Google

Cette particularité était au moins aussi énigmatique que l'histoire de Henry et la rendait plus inexplicable.

On pensait que cette trace pourrait être facilement suivie ; mais, après de fatigantes recherches qui durèrent plusieurs jours, on abandonna la poursuite en désespoir de cause, et les Régulateurs, découragés et harrassés, se dispersèrent pour gagner leurs différentes demeures.

Mais l'un d'entr'eux ne regagna jamais la sienne : après un ou deux jours une battue générale eut lieu pour aller à sa recherche, et, de même qu'il en avait été pour Stones, son corps fut retrouvé déchiré en morceaux par les loups. On constata que lui aussi avait été frappé derrière la tête.

Ces meurtres, et les circonstances singulières qui les accompagnaient, excitèrent une vive sensation. Hinch et ses troupes battirent le pays, arrêtant et outrageant les personnes *suspectes,* comme ils les appelaient. Ils pendirent et dépendirent quatre ou cinq fois un pauvre individu inoffensif pour lui faire confesser le crime, mais ils n'en purent rien tirer, et ils le quittèrent lui laissant à peine un souffle de vie.

Ce même soir, comme ils retournaient à leur quartier général, *le store,* l'un d'eux, nommé Winter, perdit sur la route une portion du harnais de son cheval. Lorsqu'il s'en aperçut, il déclara que se croyant à peu de distance du lieu où il l'avait perdue, il allait retourner pour la chercher, et qu'il les rejoindrait au store en arrière, au moment du souper qu'ils avaient l'intention de faire cette nuit. Il les quitta... mais ne les rejoignit jamais !

Au milieu de l'ivresse dans laquelle ils tombèrent bientôt, les Régulateurs n'eurent la conscience de son absence que le lendemain assez tard, lorsque sa famille, alarmée de voir son cheval revenir la selle vide, envoya pour s'enquérir de lui. Cette sorte d'information était devenue tellement significative, qu'à l'instant même les buveurs furent dégrisés, et, montant à cheval, ils s'en furent à la recherche de Winter par le chemin qu'il avait pris.

Une bande de loups, réunis près d'un taillis, leur désignèrent l'endroit où gisait l'objet de leurs recherches. Là, ils trouvèrent les os décharnés de Winter, dispersés sur le sol. Ils furent épouvantés ! Ils semblaient anéantis. Trois d'entr'eux assassinés et mis en pièces depuis dix jours, et pas la moindre lumière sur leur in-

Digitized by Google

visible et infatigable ennemi ! Sans songer à chercher aucune trace, sans même recueillir les restes de leur ami, ils s'enfuient au galop, répandant l'alarme de tous côtés. L'effet de cet événement fut universel et terrible. Presque tous les habitants du pays se mirent en campagne pour découvrir ce mystère, et la superstition ne fut pas peu augmentée par le bruit qui courut que cet homme avait été tué comme les autres, d'un coup de feu *derrière la tête !*

Ces incidents inconcevables me disposaient à sympathiser avec l'opinion populaire qui les attribuait à un agent surnaturel. Les histoires les plus incroyables circulaient actuellement parmi le peuple, concernant le subtil et invisible ennemi des régulateurs. Car on remarquait généralement que c'était contre eux seuls que s'exerçait son inimitié. L'histoire de Henry était déjà considérablement augmentée et ornée. Le fou, ou, comme disaient d'autres, le fantôme barbu, avait été vu dans cinq ou six endroits à la fois ; tantôt à pied, traversant à pas de géant les clairières des bois, passant, et déjà loin de vue, avant que l'observateur fût revenu de sa surprise ; tantôt à cheval : alors on le voyait fendre l'espace comme l'ombre d'un nuage d'été sur les prairies, ou bien se glisser inaperçu dans l'obscurité des forêts ; toujours maigre et les yeux hagards, vêtu de peaux d'animaux sauvages, et... cette longue, lourde, terrible carabine sur son épaule ! Je remarquai qu'il n'y avait qu'une seule classe de gens qui s'aventuraient à dire qu'ils l'avaient vu. C'étaient tous ceux qui avaient souffert, ou qui devaient probablement souffrir les vexations et les persécutions des Régulateurs : — la classe des chasseurs émigrants.

Les choses furent portées au point d'exciter dans l'esprit de Hinch le même soupçon qu'Henry et moi avions conçus, savoir : que tout cela était le résultat d'un plan adroitement organisé par cette classe d'hommes, conduits par quelques individus d'une adresse consommée, dans le but d'exterminer ou de chasser les Régulateurs. Il paraissait impossible que, sans la participation de beaucoup de complices, le meurtrier eût échappé et déjoué toute poursuite.

Hinch et sa bande, épouvantés d'abord, éprouvèrent à cette pensée une joie sauvage. C'est pourquoi ils déclarèrent à toute cette classe d'émigrants une guerre au couteau, et pendant la semaine suivante commirent contre eux les plus révoltants outrages. Pendant tout ce temps, on ne vit et on n'entendit plus rien dire du mystérieux

Digitized by Google

carabinier, et ils purent croire qu'ils s'étaient débarrassés de cet ennemi par le châtiment de ses confédérés.

Les Régulateurs avaient été près de quinze jours en selle, ils s'étaient repus de vengeance, et ils espéraient avoir détruit cette dangereuse conspiration. Ils crurent donc qu'ils pouvaient en toute sécurité se séparer. Ce même jour, après leur séparation, l'un d'entr'eux, nommé Reco, presqu'aussi sauvage, presqu'aussi corrompu que Hinch lui-même, passa à cheval le long d'un buisson, en vue de sa propre maison ; en ce moment un coup de feu fit explosion, et Reco tomba mort. Les nègres entendirent la détonation, et voyant son cheval revenir sans maître, ils accoururent et le trouvèrent mort sur le chemin. Il avait été frappé dans l'œil, et la balle était sortie derrière la tête.

Quand Hinch apprit cette mort, il devint livide, ses genoux s'entrechoquèrent. C'est Jack Long ou son ombre, par tous les diables, qui revient pour se venger ! s'écria-t-il. On se convainquit alors pour la première fois que tous les hommes avaient été frappés dans l'œil, et que la balle avait seulement traversé la tête après être entrée par l'orbite de l'œil. Les autres têtes avaient trop été mutilées pour supporter l'examen, et ce fait n'avait point encore été constaté. Tout le monde fut alors convaincu que l'être terrible était, d'une manière ou d'une autre, identifié avec Jack Long; car on se souvint de son but favori à la chasse et de son adresse sans rivale ; l'on commença à comprendre ce qui jusque-là avait été inexplicable ; les plus habiles crurent pénétrer toute l'affaire. La flagellation que Jack avait reçue était encore fraîche dans leur mémoire ; et ils supposèrent que la sévérité avec laquelle on l'avait traité avait ébranlé ses facultés mentales, et que la maladie le douait de cette merveilleuse adresse qui servait sa haine à coup sûr.

Ils avaient plus de peine à s'expliquer comment un cœur simple et droit comme celui de Jack avait pu se porter à de telles actions. Mais, monomane ou sage, une telle vengeance était fort imposante dans leurs idées. Ils sympathisèrent de grand cœur avec lui.

Les Régulateurs ne firent qu'une tentative pour se réunir encore, un des leurs ayant été tué en allant au rendez-vous; à peine les cinq restants, attérés, complétement écrasés d'épouvante, eurent-ils reconnu cette effrayante blessure à la tête, qui *signait* pour ainsi dire le coup, qu'ils se retirèrent chez eux, et osèrent à peine, pen-

Digitized by Google

dant plusieurs semaines, passer la tête en dehors de leurs portes. La classe de chasseurs à laquelle Jack avait appartenu, ceux du moins qui s'étaient maintenus dans le pays pendant la proscription exercée par les Régulateurs, commencèrent alors à lever la tête, et donnèrent à entendre qu'ils savaient Jack de retour depuis le meurtre de Stones, qu'ils l'avaient aidé de tous les moyens en leur pouvoir, lui fournissant des chevaux frais quand le noble animal qui l'avait ramené des Etats était fatigué, l'assistant dans ses fuites, l'aidant à se cacher, lui donnant des renseignements, et surtout répandant les histoires exagérées qui circulaient sur son compte. Un de ces vieux chasseurs tint ce discours :

« Vous êtes des imbéciles, vous qui dites que Jack est fou ; il est aussi calme et aussi froid qu'une matinée glaciale du Kentucky; sa tête est aussi saine qu'une cloche neuve; son sang haineux s'est réveillé au bruit de vos lanières; c'est un sang, voyez-vous, un peu plus dangereux que celui d'un chat sauvage dont on a excité la colère ! »

Jack était vu fréquemment; on savait que son œuvre n'était qu'à moitié faite, et qu'il prétendait l'achever; il excitait autant de curiosité que de frayeur. Les cinq misérables qui vivaient encore furent frappés d'une terreur panique; ils ne firent même aucun effort pour résister; toutes leurs espérances semblaient se concentrer dans l'idée de la fuite. Cette longue et lourde carabine les poursuivait partout, le jour et la nuit; ils voyaient la bouche béante du canon braquée sur eux derrière chaque buisson et à travers les fentes mêmes de leurs demeures.

L'un d'eux, nommé White, était un ivrogne invétéré. Malgré toute sa terreur, il ne put résister à son penchant; après une réclusion de près de trois semaines, il se détermina à tout risquer et à aller au store acheter une barrique de liqueur. Il s'y transporta dans un chariot couvert, couché dans le fond sur de la paille, et conduit par un nègre. Le baril acheté, il remonta dans le chariot, se coucha dans le fond de la voiture, et partit. Sur tout le chemin il ne leva pas une seule fois la tête; mais, arrivé près de l'entrée de sa ruelle, un arbre qui avait été couché en travers sur le chemin secoua tellement le chariot que le baril roula sur lui. Il oublia alors sa précaution, et passa sa tête au-dessus de la couverture pour jurer contre le nègre et maudire sa maladresse; à ce moment un coup partit, il tomba

Digitized by Google

mort : une balle lui avait traversé l'œil ! Le nègre dit que tout à coup son maître interrompit ses imprécations et ses jurements pour dire : « Le voilà ! » qu'à ce moment le coup se fit entendre ; il vit un homme très-grand, avec une barbe tombant jusqu'à la poitrine, et vêtu de peaux, s'en allant dans le bois avec une carabine sur l'épaule !

Un autre régulateur, nommé Garnet, environ deux semaines après, se leva un matin avant le soleil, alla vers sa porte, et l'ouvrit pour respirer la fraîcheur du matin. Il se frottait les yeux, étant encore un peu endormi ; mais quand ils furent bien ouverts, ils virent devant eux le terrible vengeur. La fatale carabine s'abaissa. Jack attendit que sa victime l'eût bien reconnu. Garnet le vit bien, mais ce fut son dernier regard ! La balle s'en fut aussi briser son crâne, en emportant une partie du cerveau. Long a dit à l'un de ses amis que jamais il n'avait tué l'un de ces hommes sans être bien sûr d'en être vu et parfaitement reconnu.

Tous étaient morts maintenant, excepté Hinch et les deux plus jeunes de la bande, Williams et Davis. Ces deux derniers eurent la permission de fuir, soit que la colère du terrible vengeur fût un peu assouvie, soit que lors de l'outrage qu'il avait reçu, et qu'il punissait d'une si effrayante manière, il eût remarqué dans leur conduite quelque chose qui les recommandait à sa miséricorde, ou bien que, dans son anxiété à s'assurer de Hinch, il eût concentré ses efforts et sa surveillance sur lui seul.

L'un et l'autre firent une vente forcée et secrète de leurs propriétés, et s'enfuirent pendant la nuit ; mais Jack avait réservé pour Hinch la torture la mieux calculée. Il l'avait toujours passé, tandis qu'il faisait tomber autour de lui les instruments de ses crimes ; il l'avait condamné à les voir tous tomber autour de lui, avec la certitude que la haine vengeresse qui les frappait brûlait avec dix fois plus d'intensité contre lui-même, qu'il devait périr, et qu'il périrait ! Mais quand son tour viendrait-il ? Sera-t-il le suivant ? Non. Le suivant ? pas encore. Alors chaque mort successive arrachait de son âme une espérance, chacun de ceux qui tombaient rétrécissait le cercle d'épouvante dont il se sentait lentement et sûrement enveloppé ! Bientôt il ne resta plus que lui !

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept hommes forts et vigoureux étaient tombés devant cette mortelle carabine, et tous ! tous ! avaient reçu une balle dans l'œil ! Dieu du ciel ! cette poignante agonie jetait

Digitized by Google

dans sa cervelle des points ardents de lumière, comme si déjà la balle avait pénétré la cavité de son œil. « Moi aussi je dois être frappé dans l'œil! » Depuis la mort de Reco, Hinch parut un homme foudroyé. Ses yeux, sa démarche, sa voix étaient humbles. Le misérable meurtrier tremblait au bruit de la chute d'une feuille. Sa propre imagination devint son enfer. Une épouvante chaque jour croissante pénétrait son cœur. Il n'avait point quitté sa maison depuis plusieurs semaines, quand la fuite de Williams et Davis lui inspira quelque espoir. Il se procura un bon cheval et partit par une nuit noire pour la rivière Rouge. Chacun regrettait son évasion ; car les chasseurs avaient suivi et attendu les progrès de cette affaire dans la persuasion que justice serait faite.

Hinch gagna les bords de la rivière Rouge, descendit de son cheval exténué et écumant ; puis, après avoir regardé prudemment de tous côtés, il se jeta sur le gazon, et là attendit l'arrivée d'un steamboat. Deux heures après, il en entendit un qui descendait la rivière, et vit les blanches couronnes de vapeur roulant derrière les arbres. Comme son cœur bondit ! Liberté ! espoir ! vie ! tout cela encore une fois circula dans ses veines. Il fit signe au bateau, qui envoya sa chaloupe à terre. Son pouls battait convulsivement, et il regardait avec une indicible anxiété les mariniers qui travaillaient à amener la barque au rivage. Un léger bruit se fait entendre derrière lui. Il se retourne en frissonnant : *Il était là !!!* La longue carabine était braquée sur lui. Les hommes qui furent témoins de cette étrange scène descendirent et le trouvèrent mort... frappé d'une balle dans l'œil. Ils virent aussi le meurtrier s'enfuir au galop en traversant les plaines et les bois.

Jack ne resta point dans le comté de Shelby. Mais quelle direction prit-il après qu'il fut retourné dans l'Arkansas chercher sa femme et ses enfants? je ne pus jamais l'apprendre.

Il vit probablement, au temps où nous sommes, sa vie de bonne et tranquille nature, au cœur de quelque verte solitude ; et il y a à parier que l'un des deux enfants bien roses qui jouaient et se roulaient avec lui sur le plancher de la cabane, le soir de ce jour mémorable dont j'ai simplement raconté ci-dessus les événements et les circonstances, viendra un de ces jours à Washington de la part des districts congressionistes situés à l'ouest des montagnes Rocheuses.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 10 décembre 1846.

EXTÉRIEUR. — Situation générale. — Un journal pour les rédacteurs duquel nous professons beaucoup d'estime, et avec lequel nous voudrions toujours être d'accord, en nous faisant l'honneur de citer une grande partie de notre dernière *revue politique*, a voulu caractériser les opinions dont elle témoigne d'une manière qui nous semble inexacte et propre à induire en erreur les personnes peu familiarisées avec la lecture du *Correspondant*. Nous ne discuterons pas les reproches qui portent sur nos intentions. Comme nous ne poursuivons jamais les autres sur ce terrain, il nous est impossible de leur reconnaître le droit de se livrer contre nous à une enquête de cette nature. Mais nous admettons volontiers la discussion là où nous l'avons posée nous-mêmes, et puisque la manière dont *la Quotidienne* entend la politique étrangère diffère aussi manifestement de la nôtre, nous ne demandons donc pas mieux que de nous expliquer sur les principes qui impriment une tout autre direction à nos idées.

Il y a sans doute pour les Français autre chose que le gouvernement qui les a conduits ou les dirige à chaque moment de leur existence politique, et ce serait une vaine entreprise que de prétendre subordonner les intentions de tous les citoyens à une forme unique dans laquelle un peuple se personnifierait tout entier. La poursuite d'une telle chimère est tout au plus bonne pour le despotisme, qui sait s'arranger pour transformer en crime tout ce qui résiste à ses volontés. L'avantage suprême du gouvernement constitutionnel

Digitized by Google

est de tenir un juste compte des dissentiments, et de leur assurer une existence et une manifestation légales : c'est sous l'empire de ces principes que nous vivons, et de là résulte la lutte salutaire des partis sur le terrain de la politique intérieure.

Il n'en est pas de même pour les questions du dehors : là, qui que nous soyons, légitimistes, républicains ou conservateurs, nous apparaissons aux étrangers, nos adversaires ou nos amis, sous une forme collective qui ne laisse discerner aucune nuance particulière. Les sympathies et les répugnances que nous excitons s'appliquent à une France qui est de toutes les époques et de tous les partis. Nous ferions injure à ceux qui ne pensent pas comme nous sur les questions de la politique intérieure, si nous les jugions incapables de ressentir les attaques qui s'adressent à l'honneur de la France, et nous avons le droit de réclamer la même impartialité, que dis-je? la même confiance, quand nous traitons à un point de vue tout national une de ces questions où les rapports de notre pays avec les autres peuples paraissent sérieusement engagés. Il n'y aurait d'exception que dans le cas où les dépositaires momentanés de la chose publique trahiraient notoirement les grands intérêts qui leur sont confiés ; mais il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience des affaires, il suffit d'avoir parcouru les archives de notre diplomatie à diverses époques pour se convaincre que de même que, dans la plupart des questions, les étrangers ne voyent en nous que la France, leur rivale ou leur amie, les ambassadeurs et les ministres qui stipulent en notre nom savent se montrer fidèles aux intérêts généraux de la patrie. Le général Aubert-Dubayet, envoyé par le Directoire à Constantinople immédiatement après l'époque de la Terreur, reprit aussitôt pour le compte de la République les traditions de la monarchie catholique de Louis XIV, et, sous la Restauration, le marquis de Rivière fut heureux de recueillir les souvenirs de la haute influence que le général Sébastiani avait un moment exercée sur les rives du Bosphore.

Qu'on lise dans la belle *Histoire de Pie VII*, par M. Artaud, les monuments de l'ambassade du républicain Cacault auprès du Saint-Siége : on y verra les intérêts français en aussi bonnes mains que du temps des Ossat et des Estrées. Charles IV, après le meurtre juridique de Louis XVI, n'a-t-il pas uni les efforts suprêmes de sa flotte à ceux de la France, dans les eaux de Trafalgar, et l'Angleterre, qui voulait anéantir les deux marines qui lui avaient tenu tête dans la guerre

Digitized by Google

d'Amérique, distinguait-elle alors entre la monarchie légitime de l'Espagne et le gouvernement révolutionnaire qui siégeait à Paris?

Nous savons que les choses ne se passent pas tout à fait ainsi dans le bourdonnement de l'opinion journalière. Les services éminents que la Restauration a rendus à la cause nationale ont été appréciés avec autant d'injustice que de légèreté. L'attitude de notre diplomatie au congrès de Vérone, l'armée française reparaissant avec honneur sur les champs de bataille de l'Espagne, la Grèce délivrée, Alger conquise et la piraterie détruite dans la Méditerranée, ont été considérées comme autant de calamités publiques pour ceux qui n'y voyaient que des chances de raffermissement pour l'état de choses alors subsistant. Nous nous affligions alors de ces iniquités de l'opinion : pourquoi donc verrions-nous aujourd'hui avec d'autres sentiments la conduite de ceux qui, dans l'intérêt de combinaisons intérieures, sembleraient se réjouir d'éventualités dans lesquelles les destinées de la France pourraient se trouver à tout jamais compromises? C'est alors, et lorsque les coups qu'on nous porte dépassent l'épiderme et semblent prêts d'atteindre le cœur, que nous croyons devoir séparer notre langage de celui de la plupart des organes de l'opinion. Maintenir autant qu'il est en nous le calme dans les esprits et assurer par le sang-froid de notre attitude la liberté de ceux dont une seule faute peut nous perdre comme un seul mouvement nous sauver, c'est là, nous le pensons du moins, un plan de conduite qui n'implique de notre part aucun abandon de la liberté de notre jugement, et qui doit nous concilier l'estime de tous ceux qui consentiront, pour un moment, à se placer au-dessus des rumeurs de la place publique.

Au reste, les personnes les plus disposées à discuter nos intentions nous rendent la justice de nous trouver en général bien informés. Mais cet avantage, nous le devons surtout à l'impartialité de notre point de vue. Si, dans des questions aussi graves, il nous était permis d'introduire l'intérêt de notre amour-propre, nous aurions quelque droit d'en appeler à notre dernier bulletin pour juger de la situation présente. En effet, le développement en a eu lieu absolument dans le sens que nous avons indiqué. L'isolement de la France en s'accroissant tend à lui faire une position plus forte : lord Palmerston refuse de s'associer à nous dans la protestation que rend nécessaire la récente violation des traités de Vienne : il se hâte de parler tout seul au nom de la Grande-Bretagne, et son langage, empreint de mol-

Digitized by Google

lesse, coupable de réticences, réduit l'action anglaise aux proportions les plus mesquines. La France, venant ensuite plus calme, plus ferme, plus explicite, satisfait la conscience publique et relève pour elle seule l'équité et la modération, jetées sur le terrain de l'Europe par l'avidité et l'ambition des autres puissances.

Nous pouvons donc pour le moment, du haut de notre fort, contempler l'étrange spectacle que donnent au monde les héritiers de la Sainte-Alliance. S'il s'agit de l'Autriche, il n'y a d'explication possible que par l'impuissance de la vieillesse. Un immense *accroc* s'est fait tout à coup dans une toile assez habilement tissue : le dessous de l'étoffe s'est laissé voir, et l'Europe étonnée n'a aperçu que désordre et maladresse là où communément on avait cru que le succès pouvait absoudre les mauvaises intentions. Au lieu de remédier à cet accident avec la résolution et le sang-froid nécessaires, l'ouvrier dont la main tremble sous le poids de l'âge s'est mis à brocher une grosse reprise, et plus il s'est hâté, plus il a tiré le fil et élargi la plaie. La confiscation de Cracovie, favorable à la Russie, odieuse à la Prusse, ne rétablira pas le prestige de l'administration autrichienne, et accroîtra ses embarras extérieurs dans une proportion incalculable.

Chacun a compris l'avantage de la Russie dans cette occurrence. Toutes les fois que l'injustice domine, le tzar en profite : c'est la loi morale de l'Europe chrétienne. La Russie a beaucoup contribué à brouiller la France avec l'Angleterre : elle a attisé parmi nous les défiances et les dissentiments avec nos voisins. On se défend aujourd'hui d'avoir été si prêt de renouer avec Saint-Pétersbourg, et cela le lendemain, pour ainsi dire, du jour où l'on faisait si grand bruit d'un prochain traité de commerce. Cet appeau a produit son effet : aujourd'hui on cesse de l'entendre ; et c'est déjà un soulagement pour notre cabinet que d'avoir le droit de se défendre d'un rapprochement avec la Russie. Le profit que retire cette puissance de la complication actuelle aux frontières mêmes de l'empire ne porte pas encore sur Constantinople. On est assez prudent à Saint-Pétersbourg pour comprendre qu'un seul mouvement de ce côté renouerait bon gré mal gré l'entente de la France et de l'Angleterre. C'est au *panslavisme* surtout que revient l'avantage de la réunion de Cracovie à l'Autriche. Cette pensée de la domination d'une race admet le despotisme, parce qu'elle exclut la fraternité chrétienne : elle remplace le dévouement par l'ambition ; on accepte des fers, lorsqu'on espère en faire porter

Digitized by Google

à d'autres. Déjà des Polonais, abjurant l'idée de leur sainte patrie, s'apprêtent à s'enrôler pour le pillage du monde, dans l'armée d'un autre Attila. En livrant Cracovie à l'Autriche, la Russie sait échapper à l'odieux de la complicité, et étendre les ramifications de son influence aux millions de Slaves compris dans la monarchie autrichienne.

Quant à la Prusse, elle a l'excuse de sa faiblesse. Il en sera de même tant que le roi continuera de vouloir concilier des velléités de libéralisme avec la réalité du pouvoir absolu. La crainte des *amis de la lumière* peut avoir entraîné Guillaume IV dans une voie contraire à son inclination comme à ses intérêts, et pour paraître ferme chez lui il s'est résigné à sacrifier au dehors jusqu'à la plus chère des créations de la Prusse, le *zollverein,* violemment froissé par l'incorporation de Cracovie à l'Autriche.

En attendant, les traités sur lesquels se fondait le prétendu équilibre de l'Europe sont violés, non-seulement dans leur esprit, mais encore dans leurs stipulations les plus expresses. On a fait depuis plus de trente ans, à la France, comme à tous les pays qui avaient souffert de l'iniquité des partages consommés à Vienne en 1815, une loi de se tenir en repos sur leur lit de Procuste. Au premier mouvement de chaque victime, c'était un cri unanime des cabinets dominateurs. Quiconque ne se déclarait pas satisfait pour l'éternité de son lot politique ne pouvait être qu'un ennemi de Dieu, un contempteur de toutes les lois sociales. En vain la plupart des princes avaient-ils méprisé dans le succès les promesses faites aux peuples qui les avaient sauvés ; ces scandaleux manques de foi étaient considérés comme des affaires propres à chaque nation et dans lesquelles aucun étranger n'avait le droit d'intervenir. La crainte de la démagogie et le souvenir de nos conquêtes suffisaient pour entretenir dans l'esprit des peuples une répugnance insurmontable à de nouvelles révolutions. La France surtout continuait d'être ainsi mise au ban de l'Europe, et l'expérience de 1840 nous a prouvé à quel point étaient tenaces les appréhensions dont les gouvernements absolus faisaient usage contre nous.

Les derniers événements ont dû dessiller tous les yeux ; et la France, sans sortir de son attitude pacifique, a pu faire hautement les réserves qu'autorise de sa part le renversement volontaire des barrières de 1815. On peut donc affirmer qu'à partir de ce jour un

Digitized by Google

nouveau droit public a commencé pour l'Europe. Les puissances du Nord ont cherché leur avantage et leur tranquillité, sans s'inquiéter de la lettre des conventions : elles se sont ruées sur le faible sans scrupule et sans pudeur. Le faible, à son tour, secouera le poids des chaînes morales qu'il avait acceptées dans la vue d'un moindre mal. Le Midi, déshérité de toute influence par des peuples qui lui doivent tout dans le passé, revendiquera ses droits; et les rives de la Méditerranée verront sortir des nations rajeunies du sein des ruines qui les couvrent. Alors se formeront enfin les éléments d'un véritable équilibre politique; et la Pologne, qui a sauvé le monde chrétien, ne sera pas la dernière à reprendre son rang dans la famille européenne. La France sera encore le pivot sur lequel s'accomplira l'évolution des peuples ; aujourd'hui elle doit attendre en s'appuyant sur son épée. Pour avoir le droit d'en relever la pointe, une seule condition est nécessaire, c'est que le signal ne parte pas de son sein.

INTÉRIEUR. — Crise financière. — La situation a donc sa beauté comme son péril, et notre pays n'aurait pas à se plaindre de son lot sans les embarras de la situation intérieure. Il ne s'agit pas, comme on peut bien le penser, d'émotions politiques, ni de dangers pareils à ceux dont, en 1840, on nous menaçait encore. Nous ne parlons pas de quelques désordres auxquels a donné lieu le commerce des grains, notamment dans le département d'Indre-et-Loire. Ces faits, si regrettables qu'ils soient, sont la conséquence inévitable de toute mauvaise récolte. Le parti du désordre en est venu à une naïveté de démonstration qui équivaut presque à un brevet d'innocence. Quelques hommes, fort adoucis au fond, mais qui se doivent à des positions prises, s'assemblent autour d'un tapis vert, et décident qu'à l'occasion de Cracovie il serait assez bon de faire quelque chose. En conséquence, une proclamation est rédigée, moyennant laquelle l'univers apprendra que tous les rois sont des tyrans, tous leurs sujets des esclaves, et que les choses n'iront tolérablement que quand les démocrates se seront levés en masse pour en finir avec toute espèce d'autorité, et *quand il y aura des pleurs et des grincements de dents*. Cette proclamation si opportune, si efficace surtout, sera *imprimée à 500,000 exemplaires et traduite dans toutes les langues*. Cela fait, chacun de nous est mis en mesure de lire le lendemain dans son journal le document en question, et, après l'avoir lu, chacun s'en va à ses affaires. Les

Digitized by Google

honorables citoyens, qui se flattaient d'avoir travaillé pour l'espèce humaine, en sont réduits à fournir une apparence d'argument à la chancellerie autrichienne, si dénuée de raisons même apparentes.

Si donc le gouvernement de l'intérieur se trouve jeté dans de si sérieux embarras, ce n'est pas la faute des passions populaires : elles dorment ; le gouvernement n'a à s'en prendre qu'à lui-même. Il expie durement les illusions de prospérité dans lesquelles il s'est volontairement jeté. Il est forcé d'en convenir lui-même aujourd'hui : des causes purement naturelles et qui n'ont aucun rapport avec les complications politiques, une mauvaise récolte et les désastres partiels du commencement de l'hiver, ont amené inopinément une crise qui, si l'on ne s'arrêtait à temps, dégénérerait en catastrophe financière.

Les avertissements n'ont pourtant pas manqué : à la Chambre des Pairs et même à la Chambre des Députés les hommes d'ordre et d'expérience ont fait voir bien des fois qu'avec la folle impulsion donnée aux dépenses de toute nature, il suffirait d'un accident, d'un gravier dans la vessie de ce corps si florissant en apparence, pour lui faire courir les chances d'une maladie mortelle. Pour savoir de quel ton on répondait à ces plaintes, il faut reprendre les discours de l'année dernière, il faut relire les articles des journaux ministériels. Le gouvernement avait inventé une science nouvelle, celle de dépenser sans limites : plus on dépensait, plus on voyait s'accroître les revenus ; il n'y avait que de petits esprits qui pussent s'inquiéter d'une chose aussi surannée que l'équilibre du budget. Joignez à cette tendance à défier les retours du sort toutes les faiblesses parlementaires : la curée faite à tous les caprices provinciaux des ressources de l'Etat, en vue d'une majorité qu'on était réduit à mendier chaque jour ; la légèreté surtout, cette légèreté qui, dans un temps comme le nôtre, a toute la portée d'un crime, et vous commencerez à comprendre comment, au premier temps d'arrêt, il s'en faut de si peu que la Banque ne restreigne ses escomptes, que le crédit public ne soit atteint dans sa source, et que les travaux publics les plus désirés et les plus essentiels ne soient définitivemen ajournés.

En même temps que les compagnies de chemins de fer invitaient leurs actionnaires à verser une partie des fonds qu'ils avaient souscrits, la nécessité de se pourvoir de grains étrangers à un prix élevé détruisait la balance de nos exportations et réduisait le royaume à un

Digitized by Google

sacrifice considérable en numéraire ; il n'en fallait pas davantage pour ébranler le colosse d'or aux pieds d'argile, ouvrage ambitieux de nos hommes d'Etat et de nos Chambres. Parviendrons-nous à traverser tant bien que mal l'expérience que nous subissons en ce moment, et si nous échappons à la ruine, saurons-nous profiter au moins de la leçon ? On ne peut se le dissimuler, le luxe et les prétentions de la civilisation moderne ont quelque chose d'insensé; c'est aujourd'hui plus que jamais qu'on peut dire que le *superflu* est la *chose nécessaire*. Tous veulent être logés, habillés, nourris, voiturés, divertis comme les princes ne l'étaient pas autrefois : il y a toute une école de philosophie sociale pour alimenter ces folles espérances. En France surtout, on refuse de comprendre la mesure de la richesse publique ; on se dit : Les Anglais ont des ports, des vaisseaux, des docks, un triple réseau de canaux, de chemins de fer et de routes ordinaires; pourquoi n'arriverions-nous pas au même degré? Mais les Anglais qui se passent ces fantaisies sont les nababs d'une moitié du monde ; plus de cent millions de créatures humaines travaillent et gémissent pour assouvir leur tyrannie. Nous nous soucions peu, quant à nous, de leur disputer cette inique domination ; nous nous sentons le cœur léger de ne pas avoir une telle responsabilité devant Dieu ; mais aussi nous ne sommes pas riches, ou, pour mieux dire, nous sommes *gueux* en comparaison de nos voisins.

Si notre terre est moins arrosée des sources de la richesse, les rigoles en sont également réparties, et le nombre de ceux qui en profitent est immense en comparaison de l'Angleterre. Jouissons modérément de cet inappréciable avantage, et souvenons-nous mieux une autre fois qu'on ne fait pas jaillir comme on veut du sol de la France des sociétés au capital de *deux cents millions*.

Encyclique du Pape Pie IX. — Plus nous sommes frappés de ce qui manque à la société actuelle pour suffire à se gouverner elle-même, plus nous ressentons le besoin de tourner nos regards du côté de l'Eglise, et de demander à l'autorité du Christianisme cette force, cette gravité, cette honnêteté sans lesquelles l'homme ne bâtit que sur le sable. Depuis quelques années nos évêques, entrant d'une manière large dans les voies de la publicité, se sont mis à traiter dans leurs mandements les plus hautes questions de l'ordre social. A chaque fois le cadre qu'ils embrassent s'agrandit, et si l'on faisait un recueil

Digitized by Google

annuel de ces écrits apostoliques, on aurait ainsi la lecture la plus solide et la plus instructive de ce temps-ci.

Récemment encore, Son Eminence Mgr le cardinal de Bonald a traité l'importante question des moyens de persuasion et de controverse à employer pour détruire l'effet des prédications protestantes dans son diocèse ; Mgr l'archevêque de Cambrai a publié une instruction pastorale sur les salles d'asile ; Mgr l'évêque de Langres, toujours au premier rang de ceux qui prennent corps à corps l'esprit de notre temps, en l'attaquant avec ses propres armes, s'est occupé de la question si délicate des rapports du clergé avec les instituteurs primaires ; Mgr l'évêque de Fréjus a fait un éloquent et judicieux appel au clergé de son diocèse contre la propagation et l'effet pernicieux des mauvaises lectures. Tous ces mandements ont le même caractère : respect scrupuleux des libertés instituées dans l'ordre civil, recours exclusif aux moyens de l'ordre spirituel ; mais emploi courageux, persévérant, indépendant, de ces moyens qui, dans tous les siècles, ont été la principale force de l'Eglise, et qui doivent aujourd'hui, dans ses mains, redevenir d'autant plus efficaces qu'on les a rendus plus purs et plus dégagés de tout alliage temporel.

On nous permettra toutefois de nous contenter aujourd'hui de cette mention fugitive et incomplète : l'Evêque des évêques a parlé, et cette voix solennelle, qui, suivant un usage antique, s'adresse au clergé catholique après la prise de possession *de la ville et du monde*, a besoin d'être écoutée dans le recueillement du respect et de la confiance. Disons d'abord que notre attente n'a point été trompée : Pie IX a parlé comme le digne successeur de saint Léon et de Benoît XIV, ces deux types de l'autorité et de la science pontificales qu'il semble avoir choisis à travers les siècles et entre tant d'illustres modèles.

La grâce la plus haute que Dieu pût nous accorder à cette époque est l'efficacité miraculeuse qu'il prête aux paroles et aux actions de Pie IX. On a pu lire ces jours derniers dans la *Démocratie pacifique* un article très-développé et irréprochable en ce qui concerne l'appréciation du nouveau Pontife : cette manifestation n'est que le reflet de l'impression produite sur les hommes de toutes les opinions dans l'Italie entière. Quelques personnes s'inquiètent aujourd'hui de la teneur des instructions données à M. Rossi quand il a dernièrement quitté Paris : l'ambassadeur de France aurait, à ce qu'on prétend,

Digitized by Google

reçu l'injonction d'enrayer la marche des réformes dans l'Etat romain. Mais, en vérité, c'est faire injure au Pape que de se préoccuper ainsi du degré d'influence que notre gouvernement peut exercer sur le sien. La force de Pie IX est en lui-même ; elle a une racine purement italienne ; l'affection que le saint Père excite dans tous les cœurs est un principe de résistance à la tyrannie autrichienne, bien autrement puissant que ne le serait en aucun cas l'appui déclaré de la France.

C'est au Pape à influer sur notre gouvernement, à lui inspirer des sentiments d'équité envers l'épiscopat français, à lui faire comprendre à quel point sont chimériques ses sentiments de défiance contre le développement de l'indépendance ecclésiastique. Mais à Rome, sauf le cas de l'intégrité du territoire pontifical qui heureusement n'est pas en question, nous ne sommes que spectateurs, et bienheureux si nous savons y apprendre quelque chose sur la salutaire grandeur du Catholicisme, et si le développement tout national de l'Italie, favorisé par la puissance morale du Pontife, vient prêter à notre politique chancelante et isolée une force qui lui manque partout où les lois de la justice sont foulées aux pieds !

Pie IX sait faire accepter ce qui dans la bouche des autres évêques a été jusqu'ici travesti sous les couleurs de l'*obscurantisme* et de la *sédition*. Pie IX peut, dans le langage le plus ferme et quelquefois le plus véhément, attaquer toutes les doctrines contraires à la foi catholique, l'indifférence philosophique, la confiance de la raison humaine en elle-même, les prédications antisociales du communisme et des autres écoles subversives. Il peut revendiquer le célibat des prêtres, proscrire les mariages mixtes, établir sans voiles la doctrine de l'infaillibilité pontificale, condamner avec la même énergie que Grégoire XVI cette *liberté de penser*, qui n'est autre que la faculté individuelle et indéfinie d'interpréter la parole divine, faculté absolument incompatible avec l'existence de l'Eglise catholique ; il peut renouveler les anathèmes de son saint prédécesseur contre les sociétés secrètes, se montrer, en un mot, aussi fermement catholique contre les tendances héritées du XVIIIe siècle, que pas un des hommes qu'on s'est efforcé de flétrir sous le nom de *fanatiques* et d'*ultramontains*. Il y a plus : si Pie IX avait atténué la sévérité du langage pontifical, les plus philosophes lui auraient su mauvais gré de sa faiblesse : tant est général et puissant le besoin de l'autorité, tant ce qui est grand et

Digitized by Google

vrai, dans l'ordre moral, gagne de force à se manifester librement et courageusement !

Mais en revendiquant dans toute sa plénitude cette liberté chrétienne, Pie IX use à l'égard des franchises de l'ordre civil d'une manière de silence qui, à nos yeux, a bien plus de dignité et de signification qu'une approbation expresse ou des plaintes impuissantes. Pas un mot qui puisse être interprété dans un sens ou dans l'autre. La même réserve est observée à l'égard de la presse. On en signale les effrayants abus, mais on ne désespère pas des moyens que l'Eglise possède pour la combattre, là où elle ne connaît, pour ainsi dire, aucune entrave. Le clergé de tous les pays a la responsabilité entière des destinées du Catholicisme : s'il a les mœurs et la science, une piété humble, une régularité à toute épreuve, une juste confiance aux exercices spirituels, s'il se montre infatigable dans ses prédications et dans ses écrits, le grand combat institué dès le commencement du monde entre le bien et le mal en l'honneur de la liberté humaine se continuera à l'avantage évident des soldats de l'éternelle vérité, et l'Eglise du XIXe siècle continuera d'accroître les précieuses dépouilles dont elle a su déjà se faire un si splendide trophée.

A ce langage envers les prêtres si plein d'autorité, d'affection, de raison et d'éloquence, Pie IX sait joindre des paroles adressées aux puissances temporelles, paroles aussi hautes et aussi graves que la chaire de saint Pierre a pu en faire entendre dans les temps de son autorité la moins contestée. Si, d'une part, Pie IX se doit à lui-même de rappeler les paroles de l'apôtre qui garantissent aux princes la soumission la plus rassurante de la part des catholiques, il revendique de l'autre le concours du pouvoir temporel pour la direction morale à imprimer aux affaires humaines. « Nous espérons, dit-il, « que nos très-chers fils en Jésus-Christ les princes et les rois se sou- « viendront que *la puissance souveraine ne leur a pas été donnée seu- « lement pour le gouvernement du monde, mais surtout pour la pro- « tection de l'Église* (saint Léon) : nous comptons assez sur leur piété « pour croire que tous les efforts de leur autorité serviront à secon- « der nos desseins et nos soins ; car *la cause de l'Église est aussi la « leur*, et *la paisible jouissance de leurs droits* dépendant de leur zèle « à défendre la liberté de l'Église, ce zèle leur méritera que *la main « de Jésus-Christ elle-même se charge de protéger leur puissance* (saint « Léon). »

Digitized by Google

Ajoutons à cette incomplète analyse que l'encyclique de Pie IX est écrite avec cette correction rigoureuse et cette pureté classique qui sont aussi un héritage de la grandeur romaine. A Rome, où l'on maintient tout ce qui est bon, la question de l'autorité des écrivains du paganisme, en fait de style, n'est pas plus contestée que l'infaillibilité du pape en matière de dogme. Les successeurs de ceux qui ont placé les statues de saint Pierre et de saint Paul sur les monuments de Trajan et de Marc-Aurèle, n'éprouvent aucune crainte de s'imprégner de paganisme au contact des écrits qui ont fixé la valeur des mots, et donné à la langue latine un caractère d'élégance grave et austère, qu'on dirait avoir été préparée par Dieu même pour servir d'interprète aux divines beautés du Christianisme. On ne saurait assez admirer l'art et la souplesse avec lesquels les écrivains de la chancellerie pontificale savent enchasser le latin spécial de l'Ecriture dans des phrases que les écrivains du siècle d'Auguste n'auraient pas désavouées. Il y a là une tradition de goût, de bon sens et de saine littérature, qu'on ne saurait trop méditer dans un pays comme le nôtre, où la désastreuse influence de l'Université a semé jusque dans les rangs de ses adversaires le dégoût des modèles classiques et une déplorable indifférence pour l'art d'exprimer la pensée comme nous l'apprennent seuls les maîtres incontestables de la parole humaine.

P. S. La Lettre d'UN ÉVÊQUE FRANÇAIS, insérée dans notre dernier numéro (25 novembre) nous fait un devoir de déclarer que les *nominations épiscopales* du 2 décembre ont causé aux catholiques une satisfaction parfaite et sans mélange.

BELGIQUE. — CONSOLIDATION DU MINISTÈRE.

La question de Cabinet vient d'être posée en Belgique par l'Opposition, et résolue contre elle.

Avant d'apprécier cet acte qui ouvre la session actuelle, il faut rappeler en quelques mots le prologue qui l'a préparé, c'est-à-dire la dissolution de la société de *l'Alliance*.

Le faux Libéralisme déclarait, il y a six mois à peine, que le ministère de M. de Theux n'était pas né viable; ce ministère a plus de chances de durée aujourd'hui qu'il n'en avait alors. Le faux Libéralisme comptait beaucoup sur la grande et solennelle manifestation du Congrès de Bruxelles, réuni par les soins de *l'Alliance*. Le Congrès

Digitized by Google

avait pour but de mettre toutes les forces du parti à la disposition de cette société ; et celle-ci, investie de la dictature, se disait certaine du succès. En ce moment, la dictature est brisée, le schisme a remplacé l'union ; et le lien trop étroit, qui devait resserrer le faisceau des opinions opposantes, l'a rompu.

On se rappelle la proposition adressée à *l'Alliance* par les sept Représentants de Bruxelles ; elle ne tendait qu'à diminuer et à humilier la fraction démocratique de l'association. Quoique vivement soutenus par leur collègue de l'extrême gauche, par un des adeptes de la maçonnerie, par l'un des fondateurs de la société, en un mot par M. Verhaegen, les Doctrinaires, les *vieux*, les *sycophantes*, ont eu le dessous. Ils avaient fait du rejet ou de l'ajournement de leur projet (sensiblement modifié, il est vrai) une sorte de *casus belli*. C'était une espèce de question de cabinet préalable, agitée au sein même de l'opposition ; et il était entendu que, si le vote de la majorité ne répondait pas aux vœux des hommes d'Etat du parti, les portefeuilles en expectative sortiraient de *l'Alliance*. *L'Alliance* les a laissés s'en aller ; et il s'est trouvé, selon le mot spirituel et vrai qui a été jeté plus tard dans la discussion de l'adresse, que l'Opposition parlementaire n'est qu'*une minorité dans la minorité*.

Cette minorité a pourtant de grandes prétentions ; et si, à la veille de la réunion des Chambres, elle a cru devoir frapper un coup d'Etat en dehors du Parlement, c'est qu'elle en attendait un résultat considérable au dedans.

MM. Lebeau, Rogier, etc., s'étaient fait de nombreuses illusions à l'avènement de M. de Theux aux affaires. Ils avaient sans cesse répété qu'un ministère composé uniquement de catholiques serait un ministère de *réaction;* ils avaient sans doute fini par se le persuader à eux-mêmes. D'un autre côté, ils ne doutaient pas que la Belgique tout entière, provoquée par les chefs du parti qu'ils appellent *rétrograde*, *théocratique* et *contrerévolutionnaire*, ne se laissât aller à une résistance violente dont ils excuseraient les excès tant qu'elle les porterait au pouvoir, quitte à les réprimer après. Malheureusement pour leur ambition, heureusement pour leur pays, le cabinet réactionnaire, fanatique et persécuteur, ne se fit remarquer que par un esprit de conciliation extrême, et par une conduite si réservée et si modérée que les bouches les moins suspectes lui en ont rendu hommage. Et le fruit naturel et légitime de son attitude, qui ne laissait

Digitized by Google

aucune prise aux passions, fut qu'au lieu de s'aigrir, peu à peu elles commencèrent à se calmer.

C'est alors que les chefs de l'Opposition parlementaire comprirent une grande faute de leur passé. Ils avaient espéré qu'en se rapprochant des Radicaux les plus fougueux, en se confondant avec eux, en leur donnant une direction et un drapeau, ils attacheraient à la résistance publique un caractère capable de rassurer, dans l'agitation générale, les amis de l'ordre. Mais, les circonstances se développant à l'encontre de leurs prévisions, il arriva que leur manœuvre tourna naturellement contre eux. Ils s'aperçurent qu'ils étaient à la queue du parti et non à la tête, et que les alliés dangereux, au milieu desquels leur personnalité s'effaçait déplorablement, compromettaient chaque jour davantage leur réputation et leur avenir.

En Belgique comme partout, en effet, les préjugés exercent beaucoup d'influence ; mais en Belgique aussi, et là peut-être plus que partout ailleurs, les intérêts possèdent un empire encore supérieur. De tous les partis, le plus impopulaire y est donc celui qui menace de troubler la sécurité de chacun et la paix de tous Et c'est à un parti de ce genre que d'anciens ministres, des personnages éminents, paraissaient asservis.

A vrai dire, toutefois, si les Doctrinaires belges passent pour plus modérés que les Radicaux, ce n'est pas la faute de leurs organes habituels.

Le langage des journaux qui soutiennent les dissidents de *l'Alliance* est cent fois plus emporté, plus virulent, plus injurieux que celui même des feuilles qui représentent ce qu'on appelle le jeune, l'ardent libéralisme. Nous avons sous les yeux la collection complète d'un journal que la majorité de la société démocratique a fondé, et qui a pour titre *la Constitution*. La polémique y est infiniment plus polie, plus honnête que dans *l'Indépendance* ou *l'Observateur*. Les principes de liberté politique y sont aussi moins souvent blessés ; et si l'hostilité contre la religion et contre ses ministres est au fond la même, elle prend au moins le soin de se présenter sous des formes mieux contenues.

Est-ce à dire que les Radicaux, qui accusent les Doctrinaires de déguiser souvent leurs vrais sentiments, soient assez disposés eux-mêmes, en ce moment, comme certains publicistes doctrinaires les en accusent, à tendre la main aux catholiques plutôt qu'aux habiles par lesquels

Digitized by Google

ils croient avoir été exploités trop longtemps? Ou bien leur réserve ne serait-elle qu'une affaire de tactique pour se faire accepter, eux aussi, du public? La minorité dissidente de *l'Alliance* a présenté, lorsqu'elle s'est séparée de la majorité, de monstrueux griefs contre ses anciens associés. Elle les a appelés *fils de Robespierre!* C'est un témoignage embarrassant, quand on pense qu'il est porté par des hommes qui ont été si longtemps complices avant de se faire dénonciateurs. Quant à nous, voyant que le bon sens de la Belgique hésite sur la valeur des affirmations et des dénégations, et conclut en s'abstenant, nous nous résignons volontiers à nous abstenir de même, et nous attendons que des actes significatifs jettent un jour plus satisfaisant sur tous les faux comme sur tous les sincères amis de l'ordre et de la liberté.

Quoi qu'il en soit de la sincérité et du mérite relatif des diverses fractions du prétendu libéralisme, il est certain que l'Opposition parlementaire, au moment d'entrer en campagne dans la Chambre des Représentants, a cru qu'une rupture avec l'autre opposition, avec l'Opposition extra-parlementaire, était devenue indispensable, et que cette manœuvre serait sinon un gage de succès, du moins la seule précaution possible contre une déroute complète. C'est ce qu'elle a appelé plus tard *régulariser sa position.*

L'expression ne manque pas de bonheur.

Mais la *position* du faux libéralisme, déjà très-compromise par sa propre faute, n'a pas été rendue moins difficile par le programme remarquable que le Ministère a exposé dans le discours de la Couronne.

La séance royale a eu lieu le 10 novembre. Le roi Léopold a nettement et complétement abordé toutes les difficultés de la situation. Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les questions d'ordre général qu'il a traitées, et dont la solution, étudiée par son gouvernement, sera successivement présentée aux Chambres. Des projets de loi ont été annoncés sur différents chapitres de la législation commerciale, sur des modifications au Code d'instruction criminelle, au Code pénal, sur la réforme pénitentiaire, sur le régime des monts-de-piété, sur la création de colonies agricoles, la police et le règlement des chemins de fer, sur les travaux publics, les finances, l'armée.

Tous ces objets intéressent soit la société, soit l'humanité; la sollicitude que leur a consacrée le cabinet nouveau dès les premiers mois de son existence, ne témoigne pas moins d'un patriotisme éclairé

Digitized by Google

que du désir de substituer aux luttes stériles des partis des discussions utiles au bien public. Mais M. de Theux ne s'en est pas tenu là. Il a voulu que sa politique se distinguât par l'initiative de sages progrès, et qu'elle portât surtout l'empreinte d'une profonde sympathie pour le sort des classes ouvrières, pour le soulagement des masses souffrantes, et pour tous les besoins populaires.

C'est ainsi qu'il a rattaché, aux opérations du recensement que poursuit l'administration, la promesse d'une amélioration réclamée jusqu'ici par l'Opposition avec d'autant plus d'ardeur qu'elle ne comptait pas l'obtenir. Il a été constaté que la population s'est considérablement accrue; le nombre des représentants et des sénateurs sera augmenté en proportion. C'est le vœu de la constitution: il sera rempli.

Nous louons sans réserve M. de Theux de la résolution qu'il a prise à cet égard. La mesure dont il s'agit était inévitable. Si elle peut amener quelques inconvénients, la spontanéité avec laquelle il s'y détermine les affaiblira. Et si néanmoins cette modification lui ravit aux prochaines élections quelques voix, l'esprit qui l'a inspiré sera mieux apprécié ailleurs et lui en rendra d'autres.

Le gouvernement belge tient aussi beaucoup à la prompte organisation de l'Instruction publique par une loi. Cette loi n'était pas pressée, puisque la Liberté d'enseignement, si florissante chez nos voisins, suffit largement au progrès des études et à la diffusion de la science. Le projet de M. de Theux, qui serait en France le *nec plus ultra* de nos désirs, ne paraît pas au premier abord aussi énergiquement commandé en Belgique par les antécédents et les besoins du pays. M. de Theux, tout en laissant le domaine de la liberté intact, fait aux projets de la centralisation une part plus grande que M. Rogier, que M. Lebeau, que les partisans de l'autocratie civile n'osaient l'accorder aux exigences de leur propre parti. Ces exigences n'iront-elles pas plus loin? Seront-elles désarmées par des concessions qui courent au devant d'elles et ne leur laissent de champ qu'en dehors de la Constitution? Les Catholiques, renfermés alors dans les termes les plus stricts de leur droit constitutionnel, n'en seront-ils que plus forts pour repousser tout assaut futur? L'avenir le dira.

Mais, nous le répétons, ce qui imprime un cachet particulier au discours royal, c'est le sentiment qui ressort de toutes ses parties et qui reparaît à chaque ligne. Ce qui en fait par-dessus tout l'honneur et la force, c'est la préoccupation prévoyante et vigilante des épreuves qui

Digitized by Google

menacent le royaume ; c'est la recherche active des remèdes à rassembler pour adoucir et réparer les douleurs et la misère d'un peuple probe et laborieux.

Un vaste ensemble de secours généraux est combiné dans ce but par les différents chefs des services administratifs, tandis que des projets de loi particuliers viendront en aide aux besoins spéciaux de telle ou telle classe de la population.

Citons seulement quelques passages de cet intéressant et généreux programme.

« La prochaine exposition nationale, a dit le Roi, permettra d'apprécier les succès de nos industriels. Malheureusement, à côté des progrès et des espérances d'avenir, d'autres intérêts, auxquels j'ai voué toute ma sympathie, subissent dans une partie du pays une crise dont la gravité ne peut être méconnue. L'état des populations qui s'occupent de l'industrie linière exige des mesures immédiates. Encourager et perfectionner le travail en vue d'une augmentation des salaires, organiser l'industrie pour mettre les produits mieux en harmonie avec les besoins du commerce, étendre les exportations, tels sont les objets principaux des soins de mon gouvernement. »

Voilà le cadre tracé ; voici comment on le remplit :

« Les dispositions prises pour assurer l'alimentation du pays, les nombreux travaux d'utilité générale, les secours publics et particuliers ont puissamment aidé les classes nécessiteuses à supporter les privations qui résultaient de la mauvaise récolte des pommes de terre en 1845. La récolte en est satisfaisante cette année ; mais le prix élevé des denrées, et surtout le manque de la récolte du seigle, appellent l'attention sérieuse des Chambres et du gouvernement. La prorogation de la loi relative aux subsistances, l'allocation des subsides nécessaires aux travaux publics et aux secours exceptionnels que les circonstances peuvent exiger, produiront sans doute d'heureux résultats. »

Plus loin, le discours ajoute :

« La canalisation de la Campine avance avec un entier succès. Les irrigations, qui pourront désormais être continuées et étendues, la construction de routes, et d'autres moyens qui vous seront proposés, assureront en peu d'années le défrichement de cette partie de notre territoire.

« Les travaux publics les plus importants qui restent à exécuter

Digitized by Google

« concernent le régime des eaux et les voies navigables. L'étude de « divers projets se poursuit, des moyens d'exécution pourront vous « être successivement demandés à mesure que la situation du trésor « le permettra. »

En encore :

« Afin d'augmenter les ressources des classes ouvrières, mon gou- « vernement donnera une forte impulsion à la construction des routes « déjà décrétées et à l'amélioration des chemins vicinaux. Il ne né- « gligera aucun moyen de hâter l'exécution des nombreux travaux « qui ont été concédés. »

Tel est le terrain sur lequel s'est placé le Ministère belge, sur lequel il a voulu attendre l'Opposition. Celle-ci, comme on pouvait le prévoir, s'est hâtée dans la discussion d'en choisir un autre.

Le temps et l'espace nous manquent pour rendre un compte détaillé de ces débats. Il y a eu beaucoup de discours, mais très-peu de questions réellement agitées. MM. Delfosse, Verhaegen, Rogier, Lebeau, Castiau, ont prononcé des harangues plus ou moins éloquentes, mais toutes aussi plus ou moins creuses. Au fond, les griefs, voilà ce qui leur manquait le plus. C'est ce que tous les ministres ont réussi à faire ressortir.

Ainsi, parmi les opposants, les uns ont trouvé le discours de la Couronne trop large et trop complet, et en même temps ils lui ont reproché de ne pas entrer dans des détails assez minutieux sur chaque article. Affaire de goût. D'autres l'ont accusé d'être trop pâle, de n'avoir pas assez de couleur politique, c'est-à-dire de ne pas leur donner à eux-mêmes un prétexte d'hostilité par quelques attaques contre leur opinion. Affaire de tactique. Un orateur a blâmé l'Adresse en réponse à ce discours, parcequ'à propos de la reconnaissance que la Belgique professe pour le roi Léopold, *elle exprime*, disait-il, *des sentiments que tout le monde partage*. Affaire de forme.

Voilà les critiques générales.

En particulier, on a demandé compte au ministère de deux actes politiques seulement : d'une poursuite contre des caricatures obscènes et antisociales, et de la défense intimée aux fonctionnaires de faire partie d'associations manifestement destinées à renverser le cabinet à tout prix. Mais, chose remarquable, à peine s'est-il trouvé un ou deux représentants de l'Opposition pour attaquer même indirectement ces deux mesures; en principe, la plupart, se rejetant seu-

Digitized by Google

lement sur l'opportunité, lui ont fait un crime, de quoi? de ne les avoir pas prises plus tôt!

Encore sur ces points, on conçoit que le ministère avait beau jeu.

L'Opposition n'en continuant pas moins à le déclarer trop faible et trop impopulaire pour gouverner le pays, la Majorité s'est décidée à prendre l'offensive, et à interroger à son tour ses adversaires sur leur situation au sein de leur propre parti.

Cette question sans doute était brûlante; ceux à qui elle a été faite ne se sont pas heureusement tirés de ses difficultés. MM. Lebeau, Rogier, Delfosse, Verhaegen, ont eu beau faire. Ils ont affirmé que les Radicaux ne détestaient pas moins qu'eux le ministère. Contradiction flagrante, par parenthèse, des insinuations récentes de leurs journaux, qui montraient *l'Alliance* toute prête à embrasser les *Jésuites*. D'ailleurs ce n'était pas la question. Mais ils n'ont pas prouvé que les Radicaux voulussent d'eux plutôt que de M. de Theux, et c'est le contraire que M. Lesoinne, au nom de ceux ci, leur a expliqué d'une façon très-catégorique.

Les mêmes orateurs ont assuré qu'ils se sentaient plus puissants dans l'exercice de leur action, et plus calmes dans l'intime secret de leur conscience, depuis qu'ils avaient rompu avec *l'Alliance*. A merveille. Mais premièrement, ils n'ont pas démontré qu'ils s'étaient livrés à cette Société uniquement pour la quitter ensuite avec plus d'éclat; et secondement, ils ont prophétisé qu'ils s'entendraient à merveille avec ses membres aux prochaines élections pour être réélus par eux. Nouvelle rechute, et en même temps aveu un peu naïf d'une trop machiavélique habileté. Car enfin c'est dire tout net à la fraction avancée du libéralisme : « Députés, votre contact, votre confraternité, nous nuiraient; aujourd'hui donc, nous brisons avec vous. Candidats, nous aurons besoin de vos démarches et de vos voix: ainsi, nous nous réconcilierons demain. » Convenez que, si les Radicaux et les Démocrates consentent alors à jouer ce rôle, on les calomnie en les disant maintenant si redoutables.

M. Rogier a voulu échapper à d'embarrassantes explications en produisant son amendement; il n'a pas échappé à un revers très-mérité.

Cet amendement portait pourtant la fameuse devise, la devise officielle qui rassemble toutes les nuances du Libéralisme, ce mot magique : *Indépendance du pouvoir civil;* axiome que personne ne conteste, mais que l'Opposition, réunie par un commun désir de

Digitized by Google

renverser le cabinet existant et d'attaquer l'Eglise, entend ainsi : « Guerre au Catholicisme ! à l'Épiscopat ! au Clergé ! Guerre à la Majorité et au ministère ! »

Le texte de l'amendement de M. Rogier était très-adroitement rédigé. Joint à ses commentaires, il émettait, sous l'apparence d'un principe inoffensif, un double blâme contre l'épiscopat, comme si l'épiscopat était en lutte avec le pays, et contre le gouvernement, comme si le gouvernement était l'*instrument servile* de l'épiscopat contre la liberté et l'indépendance nationales.

M. de Theux a loyalement regardé en face cette accusation qui se masquait ; il l'a forcée à se découvrir, déclarant alors qu'il considérerait le vote de l'amendement comme un vote de défiance, et qu'il déposerait son portefeuille. Il a conquis une majorité de 18 voix : 53 contre 32. Il n'avait obtenu à son avènement que 10 voix de plus que l'Opposition.

Cette progression est significative.

Nous terminerons par quelques observations sur deux incidents qui méritent d'être remarqués dans ce débat.

Le premier est un discours de M. de Decker, qui a fait grand bruit. Nos lecteurs connaissent M. de Decker, son talent, son courage, son mérite éminent d'écrivain et d'orateur. C'est un des hommes qui honorent le plus la naissante Belgique. M. de Decker voit très-clair et très-juste dans la politique. Il n'a qu'un tort, c'est d'y trop voir ; c'est de s'attacher trop aussi, par patriotisme et par conscience, à un idéal qu'il ne rencontre plus dans les affaires, et de se laisser entraîner par suite à un découragement excessif. Il déteste les divisions intérieures de tout le dévouement désintéressé qu'il porte au bien commun ; il n'aspire qu'à la conciliation des choses et des hommes. Quel plus noble but ! Quelle ligne de conduite plus utile et même plus habile ! Mais M. de Decker, qui avait fondé des espérances exagérées sur l'arrivée de M. Van de Weyer, a vu le départ de ce ministre avec un chagrin égal à ses illusions trompées, à ses vœux, nous ne dirons pas détruits, mais ajournés. Il a cru alors que l'avènement d'un ministère de gauche, laissant à l'opposition la responsabilité du pouvoir et à la majorité le soin de contenir le futur ministère dans une voie de modération ou de le punir s'il s'en écartait, offrirait les meilleures conditions à son parti et à son pays. Nous croyons, pour notre part, que c'était alors, en effet, ce qu'il y avait de plus désirable ; mais ce

Digitized by Google

qui était désirable est devenu, grâce aux prétentions intolérables de MM. Rogier, Delfosse, etc., radicalement impossible. Dès lors M. de Theux, seul ministre possible, n'avait plus qu'un devoir, celui d'accepter le fardeau dont personne ne pouvait ou ne voulait se charger. C'est ce qu'il a fait et bien fait.

M. de Decker, qui a eu peine à se faire à l'idée de cette nécessité, est plus disposé naturellement à en reconnaître et à en signaler les inconvénients. La Belgique n'est plus enthousiaste, unie, croyante comme en 1830 ; M. de Decker conclut trop vite, selon nous, à la démoralisation générale, à la division éternelle des citoyens, à l'affaiblissement de l'esprit national. L'opposition a battu des mains à ce tableau, et elle a dit à la majorité : « C'est vous qui avez fait le portrait du mal que vous avez produit. » Mais ici M. de Decker s'est relevé avec énergie; il s'est retrouvé tout entier, et s'il s'était trop peut-être appesanti sur le fléau, il a prouvé immédiatement qu'il savait et distinguait aussi, et qu'il était en mesure d'en flétrir non moins vigoureusement les auteurs véritables et le premier principe.

Nous doutons que le faux libéralisme se soit félicité de cette verte réplique.

En revanche, la majorité a vu avec bonheur un homme honoré par tous les partis de la Chambre, le président de cette assemblée, M. Liedts, qui, à la session dernière, n'avait pas voulu voter pour le ministère, refuser cette fois de s'associer à un vote de défiance contre M. de Theux, et réunir sa voix à celles qui ont rejeté l'amendement de M. Rogier.

Des succès et des avertissements, ainsi compensés, fortifieront également la marche de M. de Theux. Il paraît déterminé à ne reculer devant aucun progrès sérieux ; c'est ainsi qu'il rattachera sans doute à lui les esprits sages et modérés qui s'égarent encore dans l'Opposition. La Majorité le suivra aussi dans cette ligne. Mais l'Opposition, au milieu du programme que M. de Theux lui enlève, avait mis, à côté de propositions favorables à l'extension des libertés constitutionnelles, d'autres plans dont la réalisation n'exagérerait l'action du pouvoir qu'au détriment de la Constitution et de l'Etat. M. de Theux fera le triage de ces réformes. Il accomplira les unes en tant qu'elles sont praticables ; mais il laissera les autres, nous y comptons, aux doctrinaires et aux partisans quand même de l'autocratie administrative, — hélas! trop nombreux en ce temps, même en Belgique ! C. R.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Du Rhin au Nil. Tyrol, Hongrie, provinces danubiennes, Syrie, Palestine, Egypte. Souvenirs de voyages, par X. MARMIER [1].

C'est l'heureux privilége du voyageur d'augmenter chaque jour les jouissances de son esprit et de son cœur, d'activer sa vie même, d'en multiplier les jours et les incidents heureux. Au milieu de cette société d'étrangers, errants comme lui, qu'il ne connaît pas et dont il est inconnu, qu'il quitte ou qu'il rejoint à son gré, il y a toujours, par je ne sais quel attrait secret d'idées et de goûts, un ou deux hommes avec lesquels il se retrouve plus souvent qu'avec les autres. C'est sa bonne étoile qui lui envoie sa société choisie, ses compagnons pour sa route, et quelquefois, ce qu'il y a de plus cher au monde après la famille, des amis.

J'ai eu ce bonheur l'année dernière dans un voyage commencé d'abord solitairement au milieu des îles de l'Italie et de l'archipel jusqu'à Constantinople, poursuivi en Syrie et en Égypte avec M. X. Marmier, arrivé dans le Bosphore par le Danube, et un jeune et aimable Russe, qui, de Riga, était venu au même lieu par Saint-Pétersbourg et Odessa.

Nous abandonnant un peu à l'imprévu et à cette incertitude des événements qui est le charme du voyage, nous ignorions chacun de nous le moment où nous devions quitter Constantinople. M. Marmier, souffrant, pensait à gagner l'Italie, M. Worhmann parlait d'un voyage en Perse et aux Indes; aucun de ces projets ne s'effectua, et nous en fûmes tous trois satisfaits, j'ose le dire pour mes deux compagnons comme pour moi, quand, un soir, nous nous trouvâmes surpris et heureux de nous revoir sur le pont du *Metternich*, vapeur autrichien qui partait de

[1] 2 vol. in-12. Paris, 1846. Arthus Bertrand, éditeur.

Digitized by Google

Smyrne pour Beyrouth. « L'amour du voyage, dit Rechen, historien de « notre pèlerinage, l'amour du voyage, qui nous avait conduits par trois « routes différentes si loin de notre pays, fut notre lien et notre anneau « d'or. » Là se forma notre cordiale association, là nous arrêtâmes le projet de visiter ensemble les pays qu'avaient immortalisés et sanctifiés l'antiquité, les croisades, la Bible et l'Évangile. J'avais déjà une prédilection, sans le connaître personnellement avant nos rencontres de Constantinople, pour l'écrivain agréable et pur qui a peint dans ces lettres vivantes l'Islande et la Russie, la Norwége et la Hollande; j'appréciai, j'aimai bien vite l'homme franc et ouvert, au cœur élevé et plein de patriotisme. Après quelques mois de voyage il fallut nous séparer, et, je m'en souviens, notre dernière promenade à la colonne de Pompée se ressentit du vide qu'allait me laisser le départ de mes compagnons.

Qu'on n'attende pas une analyse du livre de M. X. Marmier. Je ne veux pas dessécher dans un herbier ce frais bouquet de roses et de pensées. Tout ce qu'un esprit d'observation exercé, accompli par de nombreux voyages, reconnaît et discerne, les impressions qu'il éprouve, les souvenirs qu'il retrouve, les traditions qu'il recueille sur les hommes et les choses, depuis la Suisse et le Tyrol, à travers l'Autriche insouciante et heureuse; la Hongrie inquiète de son avenir; la brave et religieuse Servie; la Valachie, que les papas vont livrer à la Russie jusqu'à Constantinople; puis dans l'empire turc, dont notre ami désespère peut-être trop; dans les villes de la Syrie, aux grands souvenirs historiques; dans les campagnes saintes de la Judée; dans les sanctuaires de Nazareth, de Bethléem et de Jérusalem; dans les sentiers douloureux de la montagne des Oliviers et du Calvaire; au Jourdain; à la mer Morte; dans le désert de Suez; dans les magnifiques campagnes de la Salakhych, d'Héliopolis et du Caire; dans l'industrieuse et riche ville d'Alexandrie; tout est apprécié, raconté et peint avec de vives couleurs qui animent le tableau, en lui laissant sa scrupuleuse vérité, un esprit toujours français, toujours catholique. « Après avoir vu jusqu'à leurs dernières « limites les plages du Nord, dans leur morne et austère majesté, j'ai « voulu voir les lieux où le soleil se lève, où le palais des sultans se « mire dans des flots d'azur, où le palmier abrite sous ses longs rameaux « la tente de l'Arabe, où la nature splendide entoure d'un manteau de « pourpre les plaies de son sol, les ruines du passé..... J'ai dit, en ob- « servant toutes ces choses, j'ai dit sincèrement, sans aucune idée ar- « rêtée d'avance, sans esprit de parti, l'impression qu'elles avaient pro- « duite sur moi. Depuis les frontières de France jusqu'aux murs « d'Alexandrie, j'ai compris que, sans changer de principes, on pouvait

Digitized by Google

« être conservateur aristocrate en Suisse, progressiste en Autriche, ré-
« formateur en Hongrie, revolutionnaire en Valachie et en Moldavie,
« adversaire de la Russie des rives du Danube jusqu'à celles du Jourdain,
« ennemi de l'Angleterre partout où elle se trouve en présence des in-
« térêts de la France et du Catholicisme. » Ce style brillant et généreux, c'est M. X. Marmier.

Notre collaborateur, M. l'abbé H. de Valroger, publie en ce moment un ouvrage intitulé : *Etudes critiques sur le Rationalisme contemporain* (1 vol. in-8°, chez J. Lecoffre et comp.). Nos lecteurs connaissent déjà, par les extraits de ce livre que nous avons donnés dans le *Correspondant*, la profonde connaissance de la matière, la haute intelligence philosophique, la discussion ferme, pressante et toujours polie, la clarté et la propriété du style, toutes les qualités enfin qui ont assuré en peu de temps à M. l'abbé de Valroger une place si élevée parmi les écrivains catholiques. Nous reviendrons bientôt plus à loisir sur cette publication capitale, nous contentant aujourd'hui de la signaler à toute l'attention de nos lecteurs.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C°,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

ARTICLE 69 DE LA CHARTE[1].

I. — ETAT DE LA QUESTION EN 1846.

> Je sais bien pourquoi vous avez refusé la discussion sur la loi d'enseignement; c'est pour pouvoir promettre encore, et toujours sans vous engager. Si vous vouliez donner tout ce que vous faites espérer, nous vous en empêcherions.
>
> (M. THIERS A M. GUIZOT, mai 1846.)

Les discussions que la liberté d'enseignement a soulevées dans les Chambres et dans la presse, les discours éloquents que nous avons entendus, les écrits remarquables que nous avons

[1] Cette nouvelle marque de l'honorable confiance de M. le duc de Valmy nous est parvenue au moment où quelques-uns des collaborateurs habituels du *Correspondant* s'occupaient de coordonner leurs idées sur l'organisation de la liberté de l'enseignement, et de leur donner une forme commune. Si M. le duc de Valmy eût été au milieu de nous, nous aurions sans doute eu recours à ses lumières. Mais il est loin, et nous ne pouvons que nous féliciter du secours qu'il nous envoie. Unis avec nous de conviction, il n'apprécie pas certains faits de la même manière que la plupart d'entre nous. Cette divergence que nous respectons tient sans doute en partie à l'impossibilité dans laquelle le noble auteur s'est trouvé de vérifier par lui-même quelques détails significatifs des événements.

(*Note de la rédaction.*)

Digitized by Google

lus, ont épuisé cet important sujet : cependant il reste encore quelque chose à faire pour éclairer la nouvelle législature ; il reste à préciser devant elle le véritable état de la question à la fin de l'année 1846.

C'est cette tâche que nous nous sommes imposée aujourd'hui, non sans avoir la conscience de notre faiblesse, mais avec la conviction que, dans les jours de crise, c'est le droit et le devoir de tous de prendre part au combat.

Rappelons d'abord en quelques mots les phases de la question. La Charte de 1830 a promis la liberté d'enseignement dans le plus bref délai, et, pendant quelques mois, cette promesse a été prise au sérieux. Alors M. Villemain se refusait à exercer le monopole universitaire, et M. Persil disait à la Chambre des Pairs dans un procès célèbre[1] : « Quand nous invoquons le monopole universitaire, nous nous appuyons d'*une législation expirante,* dont nous hâtons de tous nos vœux la prompte abrogation. »

C'était l'âge d'or de la révolution de Juillet ; l'âge de fer l'a remplacé bientôt, et est venu mutiler toutes les libertés sous prétexte d'en régler l'exercice. Les *libérâtres,* comme les appelle M. de Montalembert, qui ne connaissaient pas de bornes à la liberté quand il s'agissait d'arriver au pouvoir, n'ont plus connu de bornes au despotisme depuis qu'il s'agit de le conserver. Ils n'ont pas cessé de proclamer hypocritement les principes, mais ils ont nié audacieusement les conséquences. Ils ont écrit *le mot* de liberté partout, mais ils n'ont pas manqué une occasion de supprimer *la chose.* C'est ainsi que, pour frapper la liberté de la presse et la liberté des cultes, ils les ont rendus responsables des attentats, du saint-simonisme et de tous les désordres que la révolution a traînés après elle, et dont la véritable source était la philosophie athée et matérialiste qu'ils n'ont cessé de combler de leurs éloges et de leurs récompenses.

Les prétextes ont manqué pour envelopper la liberté d'enseignement dans cette réaction ; mais on est arrivé au même but

[1] Réquisitoire de M. Persil, procès de l'école libre.

Digitized by Google

par une autre voie, et, grâce au jeu habilement conduit des institutions constitutionnelles, la législation *expirante en* 1830 *respire* encore parfaitement en 1846 ; on a même osé l'aggraver dans une de ses dispositions les plus tyranniques. En vertu des anciennes ordonnances, il fallait avoir fait sa philosophie dans un collége de l'Etat pour être admis à l'examen au baccalauréat ; tout philosophe non universitaire était frappé de mort civile ; en 1835, le Conseil royal, par une interprétation machiavélique d'une ordonnance de 1821 [1], a appliqué cette disposition aux élèves de rhétorique et doublé la rigueur du monopole. Les pères de famille se sont plaints ; mais on n'a pas même daigné les écouter, et le monopole a continué à couler les jours les plus paisibles. Lorsque les réclamations sont devenues plus pressantes, on a présenté des projets de loi hostiles à la liberté et contraires à l'esprit de la Charte, à tel point que l'opinion publique les a condamnés, et que l'Etat, malgré les majorités parlementaires qui lui étaient favorables, a compris que le moment d'imposer la servitude n'était pas encore venu. En conséquence, il a suspendu, sous différents prétextes, la sanction législative de ses projets ; les uns sont restés à l'état de rapport, les autres ont disparu entre deux sessions, tous ont été *enterrés* d'une façon quelconque, et, grâce à cet expédient plus ou moins constitutionnel, la liberté a été renvoyée aux calendes grecques, et le monopole est resté debout, vendant de plus belle l'enseignement et le droit d'enseigner au prix de l'impôt le plus odieux.

Enfin tous les moyens d'ajournement étant usés et les in-

[1] Voici le texte de la délibération du 17 juillet 1835, où la langue française n'est pas même respectée :

« Vu l'ordonnance royale du 17 octobre 1821 ; considérant que l'art. 1er de ladite ordonnance, en *exigeant*, pour l'admission à l'examen du baccalauréat ès-lettres, *d'avoir* fait un cours de philosophie dans un des colléges, institutions ou écoles régulièrement établis, où cet enseignement a été autorisé, *présuppose* nécessairement que ce cours aura été, selon les règlements, précédé d'un cours de rhétorique, arrête ce qui suit :

« Art. 1er. Le *double* certificat de rhétorique et de philosophie sera exigé, etc. »

Digitized by Google

stances des pères de famille étant devenues toujours plus vives, l'Etat s'est vu dans la nécessité de revenir aux principes proclamés en 1830, et M. Guizot a daigné reconnaître « que les enfants appartenaient aux familles avant d'appartenir à l'Etat, et que l'Université ne tenait pas assez compte des croyances religieuses. »

Cet aveu tardif de vérités banales est venu donner quelques espérances de liberté ; mais où peuvent-elles aboutir ? A de nouvelles déceptions. M. Thiers l'a dit, M. de Montalembert l'a répété, les hommes éminents de tous les partis ont été d'accord sur ce point. M. Thiers ne s'est pas même contenté de mettre en doute la sincérité des promesses de M. Guizot, il a déclaré qu'il saurait bien l'empêcher de les tenir. Ainsi M. Guizot est fatalement condamné à la mauvaise foi et à l'impuissance ; il faut renoncer à obtenir la liberté de sa main. Mais pourquoi ? Parce que, dit M. de Montalembert, « de mémoire d'homme on n'a jamais vu un pouvoir constitué se dépouiller d'une partie de ses *attributions* à moins d'y être contraint. » Qu'il nous soit permis de demander à l'illustre Pair s'il ne se trompe pas gravement en parlant ici d'attributions. Est-ce que la cause qu'il a si bien défendue se réduit à un conflit d'attributions ? Est-ce qu'il ne s'agit pas d'un article du pacte social, garanti par serment, le 9 août, sous peine de déchéance ? Est-ce là une de ces luttes naturelles entre le pouvoir et l'esprit de liberté ? ou plutôt n'est-ce pas une de ces usurpations hypocrites dont les pouvoirs issus de nos révolutions ont presque tous donné l'exemple ? N'est-ce pas ainsi que la République française, après avoir écrit dans ses lois la liberté absolue de l'enseignement, est venue demander au citoyen qui voulait fonder une école de produire un certificat de civisme ? N'est-ce pas ainsi que Napoléon, après avoir exhumé le nom antique et libéral d'université, après avoir promis de régler l'enseignement par des lois, s'est hâté de le soumettre aux ordonnances les plus arbitraires ? L'une s'emparait de l'éducation, afin d'enseigner à la jeunesse que la monarchie avait été un long crime, et que la liberté, l'égalité et

Digitized by Google

la mort étaient les derniers mots de la félicité humaine; l'autre, afin d'enseigner à son tour que le régime impérial était appelé à couronner l'œuvre de nos révolutions. La République et Napoléon avaient senti le besoin d'étouffer les contradictions, afin de passionner les générations nouvelles pour des principes que les générations précédentes n'avaient pas connus, et afin de donner un lendemain à des autorités qui n'avaient pas eu de veille. Qu'on dise, si l'on veut, que la dynastie actuelle n'a pas peur des contradictions, qu'elle a été appelée, comme les Carlovingiens et les Capétiens, pour réparer de grands désastres nationaux; qu'on dise que les principes du gouvernement représentatif étaient perdus sous les coups des ordonnances de juillet, que les moyens constitutionnels de rentrer dans l'ordre ont manqué; qu'on dise tout ce qu'on voudra à cet égard, nous n'y ferons pas la plus légère objection, car nous voulons éloigner la question politique du terrain où tous les hommes de liberté sont appelés à se réunir. Mais si le pouvoir actuel ne ne craint pas la contradiction, il est certain qu'il ne l'a pas permise, et que tous les hommes qui ont exercé ou qui exercent encore aujourd'hui les plus hautes fonctions de l'Etat sont bien décidés à ne jamais la permettre. Ils veulent faire une France à leur image, ils veulent à tout prix dominer l'éducation; et s'il a été possible d'avoir quelques illusions à cet égard, elles seraient désormais inexcusables. Il suffit de jeter un regard sur les discours et les écrits de ces hommes d'Etat pour voir comment les pensées de despotisme se sont trahies au grand jour de la discussion, et comment le despotisme de la République et de l'Empire s'est montré plus ardent et plus implacable sous le masque de la liberté.

Ouvrez le fameux Manuel de M. Dupin, l'ami fantasque mais dévoué de tous les ministères; lisez le chapitre qu'il a consacré à définir le pouvoir de l'État sur l'enseignement, et voici les maximes étranges que vous y trouverez :

« L'enseignement était *un droit de la couronne* dans notre ancienne monarchie.

Digitized by Google

« La Charte n'a pas aboli ce droit ; ceux qui ont écrit dans l'art. 69 que l'enseignement serait libre ont voulu dire *qu'il fallait répandre davantage l'instruction parmi le peuple : telle fut la pensée libérale de* 1830 (sic).

« L'État doit rester maître de l'enseignement et de sa direction ; il doit exiger que tous les instituteurs libres prêchent le dévouement à la dynastie du 9 août, à la constitution du 9 août, à la philosophie et à la morale du 9 août, à l'exclusion de tout ce qui a été et de tout ce qui peut être[1]. »

Est-ce là un régime de liberté, ou plutôt n'est-ce pas le despotisme impérial revu et corrigé ? N'y a-t-il pas du mandarin dans M. le procureur général, et du régime chinois dans cette prétention à éterniser le présent ? Enfin, ne vaudrait-il pas mieux être à la Chine que de subir une pareille tyrannie sous un régime constitutionnel ? Car les mandarins du céleste empire ont au moins la pudeur de ne pas jeter le nom de liberté comme un voile sur le despotisme.

Ce que M. Dupin a dit dans son Manuel, M. Thiers, l'enfant gâté de la révolution et l'enfant prodigue de la dynastie, l'a répété dans son Rapport en 1844. S'il a bien voulu proclamer *le droit du père de famille sur ses enfants,* et dire qu'il pouvait *suivre les penchants de son cœur et les scrupules de sa conscience,* il s'est hâté de démentir ces apparentes concessions en ajoutant : « Le droit du père de famille, c'est de choisir entre une « discipline sévère et une discipline indulgente, entre les fortes « études et l'enseignement particulièrement religieux. » Voilà ce que M. Thiers appelle suivre les penchants de son cœur et les scrupules de sa conscience. M. Thiers nous permettra de dire que son cœur et sa conscience se contentent de bien peu.

[1] Les pensées de M. Dupin sont habituellement noyées dans un déluge de sarcasmes, de quolibets et autres artifices de la basoche, à telles enseignes qu'il faudrait faire des citations démesurées si on voulait donner le texte de ses discours et de ses écrits. Nous avons donc été forcé de les analyser ; mais les mots soulignés sont copiés textuellement. (Voyez le *Manuel*, p. 335, 336, 337, 338.)

Digitized by Google

Ajoutez que ce n'est pas sans regret qu'il nous accorde cette grâce; il aurait mieux aimé faire vivre nos enfants sous le même habit, les nourrir des mêmes aliments, les soumettre aux mêmes exercices; en un mot, il aurait aimé l'uniformité lacédémonienne; mais il se contente de l'uniformité révolutionnaire, et voici son dernier mot: « Je veux, pour ma part, que la « jeunesse soit élevée par des laïques, citoyens comme nous, « aimant nos lois, nos institutions, ayant le même esprit que « nous. » N'est-ce pas la reproduction du certificat de civisme exigé par la Convention? Toutefois, il y a cette différence que le civisme d'alors était plus caractérisé que celui d'aujourd'hui; car on pourrait demander à MM. Thiers et Dupin: Quels citoyens êtes-vous, des Mirabeau, des Danton, des Bonaparte ou des Rothschild? Et vos lois, sont-ce les lois de septembre ou celles qui ont récompensé les vainqueurs de la Bastille? Et vos institutions, est-ce une pairie de fait ou de nom? est-ce une dynastie *parce que* ou *quoique*? Enfin, votre esprit, car vous en avez beaucoup, est-ce celui de la Révolution de 93, de l'Empire, de la Restauration ou de la Révolution de 1830, que vous avez loués tour à tour? Mais, nous le répétons, qu'importe votre système? Ce qu'il faut constater ici, c'est que vous voulez dominer l'enseignement: vous l'avez dit à la tribune du député et du magistrat. Vous n'avez pas avoué franchement comme M. de La Chalotais au parlement de Bretagne: *Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'État*, mais vous avez adopté cette maxime; et voilà pourquoi vous soutenez depuis seize ans la violation de la Charte, voilà pourquoi vous empêcherez M. Guizot de donner ce qu'il fait espérer.

Votre parti est pris depuis longtemps, votre plan est tracé; nous le connaissons: vous abandonnerez un monopole arbitraire pour établir un despotisme légal, et vous saurez peut-être encore ajouter aux rigueurs de la servitude; du moins vous tenterez de river plus étroitement nos chaînes au moment où nous essaierons de les briser. Mais vous ne nous empêcherez pas d'aller au-devant de vos stratagèmes et de vos artifices de

Digitized by Google

langage, en posant nettement et clairement les conditions d'une véritable liberté, de celle que la lettre et l'esprit de la Charte nous ont solennellement promise et que vous aviez fait serment de nous donner *désormais en vérité.*

II. — LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Si chacun a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à la répandre.

(Assemblée constituante, rapport du comité de constitution, du 10 septembre 1791.)

Toute loi sur la liberté d'enseignement est dominée, selon nous, par cette question : les certificats de capacité sont-ils conciliables avec la liberté, oui ou non?

Nous n'hésitons pas à dire non, comme l'Assemblée constituante, et cela par la raison toute simple que les certificats de capacité sont des mesures préventives.

Quand on a écrit les premières lois sur la liberté de la presse, on a également écarté toute mesure préventive; on n'a pas demandé au gérant d'un journal politique, littéraire ou de droit, s'il avait un diplôme de bachelier ou de docteur. Cette exigence eût été incompatible avec la liberté de la presse; comment serait-elle conciliable avec la liberté d'enseignement? Le citoyen qui veut élever une tribune littéraire doit-il être traité avec plus de rigueur que celui qui veut élever une tribune politique? Ceux qui le disent aujourd'hui n'auraient pas osé le penser à une autre époque, et nous pourrions rappeler à un des hommes éminents du ministère actuel qu'il a exprimé hautement notre opinion dans les termes les plus précis et les plus absolus [1]. Quant à nous, nous n'admettons jamais qu'il soit possible de transiger sur ce point.

[1] « Toute faculté doit être laissée à chacun, laïque ou prêtre, catholique, calviniste ou philosophe, d'établir à son gré des écoles, sans certi-

Digitized by Google

Les adversaires de la liberté vont crier à la licence. Nous nous y attendons. Ils sont de l'école de ces philosophes qui ont envahi le domaine de la conscience jusqu'à décréter par un acte législatif le principe de l'immortalité de l'âme [1]. Nos amis eux-mêmes, dominés par l'influence que ces traditions ont exercée dans notre pays, ne partageront peut-être pas tous notre opinion. Quoi qu'il en soit, nous y avons une foi sincère, et, simple soldat dans l'armée qui combat pour la liberté, nous osons dire à nos chefs que le jour où ils ont reconnu à l'Etat le droit d'exiger des certificats de capacité, ils ont passé sous les fourches caudines du despotisme. Leurs yeux, accoutumés aux ténèbres de la servitude, ont été éblouis par les premiers rayons du soleil de la liberté ; ils n'ont pas vu qu'ils avaient une double tâche à remplir, celle de supprimer le monopole arbitraire, et celle de constituer la liberté. Ils ont accompli la première ; mais ils ont à peine aperçu la seconde.

En effet, supprimer l'autorisation préalable, c'est supprimer l'arbitraire ; c'est exécuter l'art. 1er de la Charte, qui veut que tous les Français soient égaux devant la loi. Mais les soumettre à un système légal de prévention, c'est les faire égaux dans la servitude ; c'est violer encore l'art 69. Il ne suffit pas, quand on a proclamé la liberté d'enseignement, de faire des citoyens égaux devant la loi, il faut faire des citoyens libres. Il ne suffit pas de substituer à l'arbitraire une loi quelconque, il faut que la loi soit libérale ; il faut que toute position préventive soit écartée.

Nous aurions peut-être partagé l'erreur commune ; nous aurions vu une conquête de la liberté dans l'abolition du monopole ; nous n'aurions pas compris que ce n'était qu'une con-

ficat ni brevet, *sans permission que de soi-même*, à la seule condition de répondre de ses leçons devant les tribunaux, comme un auteur répond de son livre et un journal de ses articles. » (M. Duchâtel, *Globe* du 17 mai 1828, citation de M. Béchard.)

[1] Garat a été jusqu'à dire : « Le principe de l'immortalité de l'âme est déclaré solennellement ; car il l'est par un décret. »

Digitized by Google

quête de la légalité. Mais la discussion nous a éclairé; nous avons vu que c'était pour obtenir une omnipotence légale qu'on consentait à supprimer une omnipotence arbitraire. C'est surtout le Manuel de M. Dupin et le Rapport de M. Thiers qui ont contribué à lever tous nos doutes, et c'est sur leurs propres arguments que nous nous appuierons pour établir que les certificats de capacité sont inconciliables avec la liberté en principe et en fait.

On se rappelle que la question des certificats et des brevets a été l'écueil de tous les projets de loi présentés jusqu'à ce jour. Non-seulement la conciliation a été impossible sur ce point entre les partisans et les adversaires de la liberté; mais ceux-ci n'ont pas même pu s'entendre entre eux. Ajoutons qu'ils ne s'entendront jamais; car cette question renferme deux problèmes insolubles pour un Etat où doit exister la liberté d'enseignement. Le premier problème est celui de savoir qui sera l'examinateur public, qui délivrera les certificats de capacité. Le second, beaucoup plus important encore, est celui de savoir qui fera le programme de l'examen, ou pour faire comprendre d'un seul mot la portée de ce problème, qui fera le code de l'intelligence.

A la première question : Qui sera l'examinateur public? l'Etat a répondu : l'Université! Mais la proposition n'était pas soutenable; elle trahissait trop ouvertement la pensée de conserver le monopole, et elle heurtait de front trop de susceptibilités; M. Thiers ne l'a pas adoptée. Il a enlevé à l'Université proprement dite le droit d'examen, et il l'a donné au Collége de France, dont il fait valoir l'indépendance. Nous convenons avec M. Thiers qu'il n'existe pas entre les professeurs de ce collége et les instituteurs particuliers une rivalité de *boutique;* mais il peut exister une rivalité plus dangereuse, la rivalité de *secte.*

Telle est en effet la constitution actuelle de l'Etat, que les professeurs du Collége de France peuvent être de toutes les religions, et former, comme ils forment aujourd'hui, une école hostile à l'opinion religieuse et philosophique de la majorité

Digitized by Google

nationale. D'où il suit que le Collége de France n'a pas plus de droit que l'Université elle-même à l'examen des candidats.

La Belgique, grâce à l'unité religieuse dont elle jouit, a pu former un jury d'examen sur la base d'une représentation sincère de tous les droits et de tous les intérêts nationaux ; mais en France, où il existe plusieurs cultes qui prétendent à des droits égaux, quoiqu'ils soient inégaux en nombre, il n'est pas probable que les minorités abandonnent le pied d'égalité qu'elles ont conquis pour la situation subalterne qui leur serait accordée dans un système de représentation proportionnelle de tous les droits. En supposant même que les dominateurs fussent tentés de nous faire la concession d'un jury d'examen où les opinions de la majorité seraient dominantes; en supposant, ce qui nous paraît plus improbable encore, que l'unité fût possible à établir dans un pareil jury, il nous resterait encore, avant d'accepter un jury quelconque, à résoudre la question de savoir quel sera son code, quels seront les livres de science, de philosophie et d'histoire qui seront placés officiellement, comme règles du savoir, entre les mains de la jeunesse. Quant à nous, nous serions facile sur la composition du jury si nous avions obtenu satisfaction sur la rédaction du code d'examen, tellement nous sommes convaincu que là est la pierre angulaire d'un projet de loi sur l'enseignement, là est le principe de la liberté ou de la servitude.

En effet, deux écoles se disputent aujourd'hui l'empire du monde intellectuel.

L'une, qu'on peut appeler l'école catholique [1], a pour principe l'insuffisance de la raison, et pour but le développement parallèle de la science et de la morale. Cette école, qui plaça son berceau au foyer même du paganisme, a eu à lutter contre la raison délirante d'un peuple corrompu et les instincts barbares de ses conquérants. Elle a vaincu ce monstrueux assem-

[1] Cette école a porté le nom de chrétienne et aurait le droit de le porter encore; mais, après les schismes et les divisions qui ont éclaté au sein de la famille chrétienne, nous avons dû choisir le nom de catholique.

Digitized by Google

blage, elle a retiré le genre humain de l'abîme de dégradation où la philosophie matérialiste l'avait précipité ; elle a rompu les chaînes d'un esclavage aussi ancien que le monde, sans réaction violente, en rapprochant par la charité le maître de l'esclave. Enfin elle a donné des littérateurs et des philosophes égaux par le talent, supérieurs par la morale, aux plus beaux génies de l'antiquité.

En opposition avec cette école s'est élevée l'école philosophique dont l'origine pourrait remonter aux époques les plus reculées du Christianisme, mais dont la domination est toute nouvelle. Cette école a pris pour principe la toute-puissance de la raison, et pour but le succès ; elle se subdivise, il est vrai, en une infinité de sectes qui ne reconnaissent pas au même degré la souveraineté de la raison, ni la moralité du succès ; mais toutes repoussent le principe fondamental de la philosophie catholique, et toutes se sont réunies pour le combattre. C'est une coalition qui embrasse toutes les écoles, depuis celle de Luther jusqu'à celle d'Epicure ; mais qui concourt à un but unique, à la ruine du Catholicisme. Travaux d'histoire et de philosophie, œuvres sérieuses, œuvres légères, tout y est appelé à frapper ce qu'on nomme l'ennemi commun. Il y a plusieurs drapeaux dans cette coalition, mais tous, depuis le XVIIIe siècle, ont le même mot de ralliement [1]. L'école philosophique se prétend appelée à civiliser le monde, et nous ne voulons pas préjuger son avenir ; mais, jusqu'à ce jour, son influence directe et spéciale ne s'est manifestée que par l'établissement des innombrables théories sociales, politiques et religieuses, qui se sont tour à tour renversées sur la scène du monde.

En présence de ces deux rivales qui ont leurs chaires, leurs

[1] Ecrasez l'infâme ! La distinction faite récemment, par un professeur de l'Université, entre l'école universitaire, l'école du faubourg Saint-Germain, et l'école *austère*, est une distinction arbitraire et mesquine. Les deux grandes divisions que nous signalons sont seules réelles ; il faut bien admettre qu'il n'y a que deux écoles, quand il n'y a que deux camps en présence.

Digitized by Google

bibliothèques, leurs sectateurs et leurs apôtres, y a-t-il quelque chose de plus important que de savoir laquelle des deux fera le programme, de quelles préventions l'esprit de nos enfants sera entouré, à quels préjugés ils seront soumis ; en un mot, à quelles sources ils seront obligés de puiser la vie morale et intellectuelle ? Si le premier devoir du père de famille est d'assurer à ses enfants la nourriture d'un corps qui doit tomber en poussière, le premier de ses droits n'est-il pas de veiller sur la nourriture d'une âme qui doit être immortelle?

S'il y a des pères de famille qui méprisent l'école qui a sauvé la civilisation et qui préfèrent élever leurs enfants dans les principes de l'école philosophique, libre à eux. Mais s'il y a des pères de famille qui pensent que cette école a empoisonné les sources du savoir et qui veulent former leurs enfants d'après les modèles plus purs de l'école catholique, libre à eux, dirons-nous également. La liberté d'enseignement serait une audacieuse moquerie si le choix n'était pas libre entre les deux écoles ; or, si le choix est libre, il faut autant de codes d'examen qu'il y a d'écoles ; donc l'Etat ne peut faire un programme unique sans violer les droits de la conscience ; donc l'Etat ne peut pas faire *un* jury d'examen ; donc il ne peut pas exiger de certificat de capacité. C'est ainsi que la raison repousse, de conséquence en conséquence, les mesures préventives qu'on voudrait introduire dans une loi de liberté, et que la logique nous ramène forcément au principe posé par l'Assemblée constituante.

Mais serrons de plus près nos adversaires.

On a cité les certificats demandés aux avocats et aux notaires pour justifier ceux qu'on demande aux instituteurs, et c'est précisément cet exemple qui va prouver sans réplique que le certificat est inadmissible dans un système de liberté d'enseignement.

En effet, quand il s'agit de faire un licencié en droit, les signes de la capacité sont donnés, les livres de la science sont précis : ce sont les cinq codes. Tous les candidats doivent les avoir étudiés, tous doivent être formés sur le même modèle en

Digitized by Google

vertu du principe de l'unité et de l'omnipotence de la loi. Si vous voulez faire des instituteurs catholiques, juifs et protestants sur le même moule, si vous voulez donner à la science ses notaires et ses huissiers, proclamez donc l'unité et l'omnipotence de l'enseignement, et donnez-nous les cinq codes de l'entelligence; mais ne parlez plus de liberté d'enseignement, ne parlez même plus de liberté des cultes, car vous la foulez aux pieds du même coup : tant il est vrai que ces deux libertés sont solidaires, que l'une ne peut exister sans l'autre, et que leurs principes se touchent et se confondent.

Ce n'est pas tout : vous auriez fait un code de l'intelligence, vous auriez violé la liberté de la conscience jusqu'à enchaîner la science à des lois uniformes, que vous n'auriez pas encore le droit de demander à des instituteurs particuliers les certificats que vous demandez aux avocats et aux notaires. En effet, pourquoi la société a-t-elle le droit d'exiger des preuves de capacité quand il s'agit de confier à des notaires la garde des conventions? Par la raison toute simple que l'on n'a pas établi la liberté de notarier. Tout citoyen est obligé, pour valider ses contrats, de les passer par-devant notaires; or c'est cette obligation imposée par la loi, c'est ce devoir qui constitue un droit correspondant. On ne comprendrait pas que la loi pût mettre un citoyen dans la nécessité absolue de donner sa confiance à une classe d'individus sans que la loi exigeât en même temps de ceux-ci des preuves de science ou d'honnêteté, et le nom d'officiers ministériels donné aux notaires précise bien le caractère de cette profession, appelée abusivement libérale. Sous le régime du monopole, quand l'Etat nommait les instituteurs, quand les familles étaient sous la tutelle du ministre et ne pouvaient envoyer leurs enfants que dans des maisons patentées, l'Etat devait aux familles les garanties qu'il doit pour les notaires. Mais la liberté d'enseignement étant proclamée, l'Etat n'étant plus libre de donner ou de refuser l'autorisation d'enseigner, le père de famille, devenant maître de son choix, en devient également responsable. La tutelle cesse où l'émancipation

Digitized by Google

commence, et l'Etat ne doit plus à la société que les garanties d'une juste répression.

Savez-vous contre qui la société garde toujours le droit d'exiger des garanties? C'est contre les instituteurs de l'Etat que la société paie, et dont les leçons sont imposées à quiconque veut remplir une fonction publique, depuis celle de notaire jusqu'à celle de maréchal de France. L'Etat a demandé des garanties aux établissements libres pour faire oublier celles que doivent ses propres établissements, celles que la société est justement fondée à demander sous le régime de la liberté; garanties graves, beaucoup plus graves qu'on ne le pense, et que nous examinerons bientôt. Mais auparavant nous devons épuiser les questions relatives aux établissements libres, et revenir en particulier sur celle du programme.

Nous avons posé des principes certains, nous avons montré les droits du père de famille et les lois du bon sens; nous allons dire maintenant comment ces principes ont été respectés dans le dernier projet de loi. Voici l'article de M. Thiers sur le programme :

« La matière et la forme des examens seront déterminées de « cinq en cinq ans par un règlement arrêté en *conseil royal de « l'instruction publique;* ledit règlement sera soumis à l'appro- « bation du roi et converti en ordonnance royale rendue dans la « forme des *règlements d'administration publique.* »

Telle est la réponse que nos prétendus libéraux avaient faite à cette grande question : Qui fera le programme? On en croit à peine ses yeux; le livre de la science devait être ouvert et fermé administrativement comme s'il s'agissait d'un règlement pour les tabacs ou les droits réunis! Et par qui? Par l'Université! Toujours l'Université!

M. Thiers avait paru céder à l'opinion publique en éloignant du jury d'examen les professeurs subalternes de l'Université; mais il voulait rendre les grands dignitaires du conseil royal maîtres du jury lui-même en leur donnant le droit de rédiger le programme. C'était cette réunion de décemvirs, usurpateurs

Digitized by Google

déposés par M. de Salvandy; c'était cette oligarchie voltairienne, chargée depuis seize ans de rédiger à huis clos les cinq codes de l'intelligence, qui devait encore exercer cette haute magistrature. On comprend après cela les grandes colères que M. de Salvandy a fait éclater. On comprend aussi pourquoi il n'a pas laissé une coterie mystérieuse dans une position si puissante. Le ministre a voulu se rendre maître du conseil royal et dominer cette position d'où il était dominé lui-même. L'enseignement a changé de maître, mais il n'a pas changé de sort, et les périls que M. de Salvandy a affrontés pour river lui-même nos chaînes doivent nous en faire sentir tout le poids.

Les partisans de la liberté, qui ont concédé à l'Etat le principe des mesures préventives, s'apercevront sans doute de la faute qu'ils ont faite lorsqu'ils verront les conséquences que l'on ose en tirer. Mais poursuivons, car il faut épuiser ces misères.

L'usurpation du droit de rédiger le programme est la mesure préventive par excellence. Celui qui exerce ce droit devient le véritable maître de l'enseignement; il propage ses principes, ses idées et ses livres, ses livres surtout [1], à l'exclusion de tous les principes, de toutes les idées et de tous les livres; il saisit l'intelligence au berceau, la conduit par des chemins qu'il a tracés, lui mesure chaque jour sa tâche, et ne lui donne pas le temps de jeter un coup d'œil au delà de l'horizon dans lequel il l'a renfermée. En un mot, il dispose souverainement de l'esprit de l'homme pendant cette période de la vie où les leçons du maître laissent les traces les plus ineffaçables [2].

Veut-on apprécier les conséquences du despotisme exercé par la rédaction du programme? En voici un exemple entre mille.

[1] L'alphabet lui-même a été monopolisé, et un membre du conseil royal s'en est rendu propriétaire. (Voy. *Mémoire* de M. Llabour, professeur de philosophie.)

[2] Nous croyons qu'il n'existe pas un catholique sorti de l'Université qui n'ait été obligé de refaire son éducation, pour s'affranchir des préjugés dont il avait été imbu pendant sa jeunesse, grâce aux livres placés dans ses mains.

Digitized by Google

S'il y a une instruction négligée en France, c'est l'instruction religieuse. Il va sans dire que nous ne parlons pas de l'instruction théologique que l'on reçoit dans les séminaires, mais de l'instruction religieuse qu'on donne dans les pensions et les colléges. N'est-il pas révoltant qu'une nation catholique ne reçoive sur l'histoire de sa croyance que des renseignements tronqués, disséminés dans des histoires générales, et le plus souvent dénaturés par l'esprit de secte ou d'irréligion, tandis qu'on oblige cette même nation à étudier les mystères d'Isis, les saturnales, les bacchanales et toutes les superstitions du paganisme? Est-ce que la vie des martyrs qui, depuis dix-huit siècles, ont versé leur sang pour le salut du monde; est-ce que ces luttes héroïques où la noblesse de l'âme le dispute aux sublimes élans du courage ne seraient pas aussi dignes d'un siècle de progrès et de lumière que les souvenirs de la prostitution, des égarements et de la décadence du monde ancien? Est-ce que les programmes officiels qui tracent ces cercles ténébreux autour des intelligences, et qui semblent en garder toutes les issues pour que la lumière de la foi n'y pénètre pas, ne doivent pas être flétris au nom de la civilisation et de la liberté, aussi bien qu'au nom de la morale et de la religion? Cependant c'est en vain que vous essaierez de vous soustraire à leur despotisme; vous êtes leur homme lige. C'est en vain, par exemple, que vous auriez recueilli les enseignements de l'illustre de Maistre; cet écrivain est à l'index du conseil royal : et si vous aviez le malheur d'exprimer ses opinions, l'examinateur public vous mettrait une boule noire et vous refuserait le brevet de capacité, fussiez-vous l'homme le plus capable; car il est chargé de constater la capacité particulière voulue par l'Université, et nulle autre. Avec un programme ainsi fait, vous auriez des Rollin et des Fénelon parmi les examinateurs qu'ils seraient obligés de refuser un brevet de capacité à de Maistre lui-même.

On le voit, la question du programme est la clef d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement. Si l'État a paru jusqu'ici

Digitized by Google

indifférent à cet égard, c'est qu'il avait espéré confier la rédaction du programme au conseil royal sans rencontrer d'opposition sérieuse; mais, depuis que la légalité de ce conseil a été mise en doute à la Chambre des Pairs, l'État a fait deux choses : pour ne pas perdre le droit de rédiger le code de la science, il a restauré le conseil royal et l'a rendu à sa constitution primitive, dans le but évident d'écarter l'objection d'illégalité; de plus, il s'est ménagé un expédient pour le cas où le conseil royal réformé ne serait plus adopté par l'opposition de gauche; il a préparé un projet de loi qui institue un conseil supérieur pris en dehors de l'Université, et investi du droit de faire le programme; ce conseil devrait être composé de membres du parlement, de magistrats, et même de prélats catholiques.

Nous ne savons pas si ce projet appartient au membre de l'Université qui remplit aujourd'hui des fonctions diplomatiques près du Saint-Siége; ce qui est certain, c'est que, pendant les derniers jours du règne de Grégoire XVI, on a voulu surprendre quelque assentiment direct ou indirect du Saint-Siége à ce projet, pour continuer la comédie de déférence qui se joue depuis si longtemps à Rome. Cette fois le Saint-Siége a prudemment évité de s'expliquer, et même de prendre connaissance du projet dont il s'agit.

Quoi qu'il en soit, M. Guizot compte beaucoup sur cette innovation pour justifier ses promesses. Dépouiller l'Université d'une de ses plus belles prérogatives, appeler des évêques dans un conseil où régnaient exclusivement, jusqu'à ce jour, l'athéisme, l'éclectisme et l'indifférentisme, cela ressemble, en effet, à une magnifique concession; mais n'est-ce pas plutôt une déception nouvelle?

Nous l'avons dit en parlant du jury d'examen, il faut le répéter en parlant du jury de programme : l'exemple de la Belgique ne peut pas être suivi, en France, d'une manière absolue. Appeler un évêque dans un conseil où siégeraient des législateurs comme M. Mérilhou et des magistrats comme M. Dupin, ce serait lui tendre un piége. Figurez-vous, par exemple, l'ar-

Digitized by Google

chevèque de Lyon, qui aurait tant de droits à représenter le clergé français, figurez-vous cet illustre prélat associé à M. le procureur général près la Cour de cassation, et que pensez-vous qu'il puisse résulter d'un pareil rapprochement? M. Dupin désavouera-t-il ses principes hérétiques? Dira-t-il son *meâ culpâ*, lui qui n'est pas *de ceux que l'on coufesse?* Personne ne peut l'espérer. De son côté, le cardinal de Bonald reniera-t-il les principes que le sacerdoce a mission de défendre? Le supposer ce serait lui faire injure. Que peut donc faire un prélat dans une semblable commission, si ce n'est sanctionner par sa présence des résolutions hostiles à l'enseignement catholique? Puis que ferez-vous des communions dissidentes? Les éloignerez-vous de la commission? Dans ce cas, elles auront le droit de se plaindre. Les y appellerez-vous? Mais alors vous augmenterez la confusion, ou vous les forcerez à trahir leur conviction religieuse.

Il faut donc le reconnaître, quelque forme que l'État emprunte pour rédiger un programme, il viole la liberté. Toute tentative pour établir un code de l'intelligence conduit à une impossibilité ou à une déception. Toute prétention d'exiger des certificats de capacité de la part des instituteurs libres repose sur une confusion des questions de droit et des questions de science. En un mot, toute mesure préventive est inconciliable, en principe et en fait, avec la liberté des cultes et la liberté d'enseignement.

Mais nous n'en avons pas fini avec les adversaires de la liberté; vaincus sur le terrain des principes, ils se replient sur celui de la nécessité. Ils disent qu'il faut élever les études au niveau de la science moderne; que l'intervention de l'État est indispensable à l'accomplissement de cette tâche, et que lui seul peut fixer les conditions du savoir. Qu'a donc fait le monopole pour la science pendant cinquante années d'une domination sans exemple dans l'histoire moderne? Il a produit plus de faux savants, mais en réalité moins d'hommes éminents que les systèmes d'éducation qui avaient précédé; il semble même

Digitized by Google

qu'il soit devenu plus stérile à mesure qu'il a étendu son empire. En effet, la grande majorité des élèves n'apprend rien dans les colléges de l'État, et ne porte que l'ignorance au sein de la société[1]. Quelques-uns, convaincus d'avoir atteint à dix-sept ans le niveau de la science, se reposent sur les lauriers que l'Université leur a tressés, et perdent dans une oisiveté présomptueuse les années les plus favorables à l'étude. D'autres échappent à cette oisiveté et semblent cultiver leur intelligence; mais, comme l'a dit M. de Montalembert, « dépourvus d'en« thousiasme et de modestie, tenant à la fois du pédant et du « roué, ils ont pris le parti de s'enorgueillir de la servitude dont « ils aspirent à être les instruments, et ils s'efforcent d'ériger « en théories arrogantes les misères et les faiblesses de leur « parti[2]. » Voilà les conséquences du monopole, voilà ce que nous apprend l'expérience, ce juge souverain des institutions humaines.

Voici maintenant les conséquences de la liberté; c'est en Allemagne qu'il faut aller les chercher. Là vous trouvez partout, jusque dans les plus petits États, des universités dignes de rivaliser avec les établissements d'instruction que le monopole et la centralisation ont établis à grands frais dans notre capitale. Là on enseigne la science dans tous ses degrés et dans toutes ses variétés. Là pas de sinécures, pas de titulaires sans fonctions. Là les chaires ne sont pas des fiefs sans redevance, mais des apanages acquis et cultivés par le travail. Là l'auditoire n'est pas composé d'une population flottante, venant par distraction écouter des cours professés par ordre, mais d'une

[1] « Les classes supérieures sont quelquefois remplies d'élèves qui ne « sont pas en état de les suivre. » (M. Cousin.)— « Le système universi« taire oblige les professeurs à sacrifier les quatre cinquièmes de la « classe au succès très-faux de quelques-uns. » (M. Llabour, *Mémoire*, p. 43.)

[2] « Le despotisme nous façonne depuis longtemps pour une oligar« chie de faux lettrés, insatiables d'honneur, d'argent et de pouvoir, « hypocrites et corrupteurs, avec lesquels la France durera le temps « qu'elle pourra. » (M. Llabour, professeur de l'Université.)

Digitized by Google

jeunesse studieuse, écoutant avidemment la parole libre d'un professeur qui ne connaît d'autre maître que l'intérêt de la science. Nous avons été assez heureux pour voir cette liberté en action; nous avons été témoin de ses œuvres, et nous pouvons répéter, avec un de ses plus illustres enfants : « Ce qui fait la grandeur des universités d'Allemagne, c'est une institution puissante sans laquelle elles ne pourraient se maintenir au premier rang; c'est la liberté académique, liberté qui fait l'honneur et la vie de l'enseignement, liberté qui assure à tout progrès, à toute découverte, à toute méthode meilleure une influence immédiate sur l'éducation. Si vous assignez au professeur l'objet et la forme de son cours, si vous imposez à l'étudiant le maître et les leçons, autant vaudrait remplacer le professeur par une série de manuels.... Toutes les fois qu'on est obligé de forcer l'inclination de l'étudiant, on n'aboutit qu'à une comédie sans dignité; on a l'apparence et non la réalité, des certificats et pas de science. Qu'on ne nous parle donc plus de certificats, cette comédie n'a rien de commun avec le niveau de la science [1]. »

Mais on croit faire une objection sans réplique à la liberté quand on dit : « Les théories les plus extravagantes pourront « donc se produire? » A cette objection, nous pourrions nous contenter de répondre : Donnez les preuves du danger que vous signalez; car il n'y a pas de liberté qu'on ne puisse immoler avec des suppositions arbitraires. Pour qu'il y ait péril dans l'exercice de la liberté d'enseignement, il faut supposer des parents assez négligents pour envoyer leurs enfants à des écoles de vice, des enfants assez corrompus pour ne pas dénoncer leurs maîtres, une presse assez timide pour ne pas signaler ces abus. Supposons les tribunaux assez aveugles pour favoriser les corrupteurs, veut-on supposer cette combinaison simultanée d'indifférence dans les pères, de démoralisation dans les

[1] On sait que M. de Savigny, dont nous venons de citer les paroles, est un des professeurs les plus illustres de Berlin et de l'Allemagne.

Digitized by Google

fils, de lâcheté dans la presse et d'aveuglement dans la justice? Eh bien, malgré tout cela, il nous resterait encore le droit d'invoquer une vérité aussi ancienne que la liberté elle-même, et de dire à la société : Vous ne pouvez pas jouir des avantages de la liberté sans en accepter les périls; quelle est donc la liberté dans l'ordre moral, politique et matériel qui n'ait pas ses dangers plus réels que ceux de la liberté d'enseignement? Est-ce la liberté des cultes, qui ouvre un champ si large aux erreurs de l'esprit humain dans la question sacrée des rapports de l'homme avec Dieu? Est-ce la liberté de la presse, dont les blessures sont si imprévues et les réparations si tardives? Est-ce la liberté de l'industrie, qui livre le consommateur à toutes les ruses de la concurrence et à tous les poisons du charlatanisme? Nous comprenons que les amis de l'humanité aient été divisés sur ces questions; nous comprenons que les hommes d'Etat les plus éminents ne les aient pas résolues sans angoisse; mais nous ne comprenons pas que la liberté d'enseignement puisse exciter les mêmes hésitations, car l'expérience a répondu à ces frayeurs imaginaires. La liberté que nous demandons n'est pas une utopie; elle existe aux Etats-Unis et en Belgique, et nous voyons qu'elle y a respecté tous les principes de gouvernement, excepté ceux du despotisme qu'on voudrait conserver chez nous.

On s'est beaucoup récrié contre ceux qui ont invoqué ces exemples, et nous laisserons, si l'on veut, celui des Etats-Unis, éloignés de nous par leurs mœurs comme par leur situation géographique; mais qui pourrait nous interdire de citer l'exemple de la Belgique? Est-ce que la situation qu'on fait aux catholiques de France n'est pas aussi dure que celle qu'on avait faite aux catholiques belges [1]? Est-ce que nos hommes d'Etat,

[1] Aux termes du Code pénal (art. 291), aggravé par l'art 1er de la loi du 11 avril 1844, les membres de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, tant prêtres que fidèles, sont-ils dans la situation la plus violente, la plus précaire, la plus fausse et la plus humiliée où jamais, dans aucun pays, la religion de la majorité d'un peuple libre ait pu se trouver placée? — Oui. (Timon, *Oui et non*, p. 65 et 67.)

Digitized by Google

héritiers des principes philosophiques du XVIIIe siècle, ne veulent pas les imposer à la jeunesse comme le roi des Pays-Bas voulait les imposer à la jeunesse de Belgique? Est-ce que nous ne pouvons pas demander par des pétitions ce que la Belgique a obtenu par une révolution et un changement de dynastie? Qu'on cesse donc de déclamer contre ceux qui demandent la liberté par des voies légales et pacifiques; qu'on cesse de dire que nous voulons le désordre et l'anarchie : les vrais coupables sont ceux qui suivent l'exemple du roi des Pays-Bas.

On le voit, tous les arguments des adversaires de la liberté se retournent contre eux-mêmes. Ils ne peuvent soutenir sur le terrain des principes nouveaux le système rétrograde; ils ne peuvent justifier les mesures qui s'y rattachent, et résoudre les difficultés qu'il soulève.

Les obstacles disparaissent, au contraire, les questions se simplifient dans un système de liberté, et les solutions les plus constitutionnelles découlent de cette source féconde.

Prenez la question si vivement controversée de la juridiction applicable aux écoles particulières, elle est insoluble si vous quittez le terrain de la liberté et si vous admettez le principe d'une juridiction exceptionnelle; car vous êtes réduits à discuter les droits du conseil royal, du conseil d'Etat ou de toute autre commission extra-judiciaire; vous violez la Charte, qui interdit les tribunaux d'exception, et vous ne trouvez nulle part les conditions d'impartialité nécessaire. Si vous restez sur le terrain de la liberté, si vous soumettez les délits de l'enseignement à la juridiction des tribunaux ordinaires, vous restez dans la constitution et vous rendez bonne justice à tout le monde.

Dans la question des petits séminaires, le système de la liberté est encore le seul applicable. Si vous avez des certificats, des brevets, une juridiction exceptionnelle pour les institutions libres, vous devez imposer aux petits séminaires toutes les entraves, sinon il faut les ramener au régime également oppressif des ordonnances de 1828; c'est-à-dire que vous n'avez que le choix des servitudes. Si, au contraire, vous admettez le prin-

Digitized by Google

cipe que l'Assemblée constituante et M. Duchâtel ont proclamé; si toute faculté est laissée à chacun, laïque ou prêtre, d'établir à son gré des institutions, les évêques ouvriront des petits séminaires, comme les autres citoyens ouvriront des colléges. La religion et la société gagneront également à ce système; car nous pourrons voir renaître ces écoles qui ont toujours existé depuis les premiers temps de l'Eglise, et d'où sont sortis tous ces hommes éminents qui ont conservé le flambeau de la science au milieu des ténèbres du moyen âge, et qui nous ont transmis religieusement l'héritage que les plus beaux siècles de l'histoire leur avaient laissé en dépôt.

Nous n'irons pas plus loin dans l'examen des questions de détails qui se rattachent à l'exercice de la liberté; il doit être évident pour tout homme de sens que le droit commun peut seul résoudre ces questions d'une manière constitutionnelle. Mais nous ne pouvons abandonner ce sujet sans dire quelques mots du serment exigé dans les divers projets de loi relativement aux corporations religieuses.

Pour justifier cette exigence, les adversaires de la liberté ont invoqué la loi de 1790, qui supprima toute congrégation non autorisée; les partisans de la liberté ont répondu que cette loi excepte précisément les congrégations enseignantes. C'est la loi de 1792 qui a aboli ces congrégations, mais comme personnes civiles seulement, et non comme réunions religieuses. On a ajouté que, dans tous les cas, ces lois étaient inconciliables avec les principes de la Charte sur la liberté des cultes, et les arguments ont été présentés avec une éloquence et une logique auxquelles il n'y a rien à ajouter. Nous ne reviendrons pas sur le terrain de nos amis, mais nous nous placerons sur le terrain même de nos adversaires. Nous supposerons avec eux que les principes de la Charte sont non avenus, que la loi de 1792 subsiste dans toute sa force, qu'ils peuvent exécuter la loi et dissoudre toutes les congrégations autorisées; mais nous leur dirons : N'allez pas plus loin que la loi; n'exigez pas un serment qu'elle n'a pas exigé; n'établissez pas une interdiction

Digitized by Google

qu'elle n'a pas établie; ne créez pas arbitrairement une mort civile qu'elle n'a pas créée : car introduire une pénalité qui n'est pas dans le Code, c'est commettre une véritable violation de la Charte. Ce n'est pas tout ; en voici une autre. Vous frappez de mort civile celui qui veut élever une chaire d'enseignement, tandis que vous n'osez pas demander un serment à celui qui veut établir une tribune politique ; fût-il chef d'une congrégation non autorisée, pour lui il n'y a pas de pénalité. Votre mort civile est exceptionnelle et arbitraire en même temps : c'est une double inconstitutionalité.

Ce n'est donc pas assez de violer le principe de la liberté des cultes et le principe de la liberté d'enseignement pour frapper d'interdiction les membres d'une congrégation religieuse, il faut violer encore ce que vous appelez les droits imprescriptibles des Français sur la confection des lois et sur le principe de l'égalité devant la loi.

Espérons que toutes ces violations de la constitution et des règles du bon sens ne seront pas toujours sanctionnées par des majorités parlementaires; mais, quoi qu'il arrive, ne cessons pas de protester contre toute prétention liberticide, qu'elle s'appelle monopole ou domination légale [1].

[1] Nous ne voulons par rédiger ici les articles d'une loi conforme à nos conclusions; mais nous indiquerons les bases du projet qui, seul, peut répondre aux promesses de la Charte et aux inspirations libérales de ses auteurs.

Tout Français qui n'est pas frappé d'incapacité civile peut créer un établissement public d'instruction.

Il déposera entre les mains de l'autorité locale un plan de son établissement. Ce plan devra être approuvé par le maire et le curé de la commune, et l'approbation ne pourra être refusée que pour raison d'insalubrité. Un extrait des règlements intérieurs et un programme des cours d'études seront également déposés entre les mains de l'autorité.

Les crimes et délits des élèves et des professeurs seront poursuivis à la diligence des procureurs généraux, et jugés selon les lois par les tribunaux ordinaires.

Ces crimes et délits seront punis conformément aux lois. La condam-

Digitized by Google

III. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

> Nous ne faisons pas plus des citoyens que des dévots dans nos colléges. Que faisons-nous donc ? Nous instruisons ; nous n'élevons pas.
>
> (M. SAINT-MARC GIRARDIN, membre du conseil royal.)

La Charte a dit qu'il serait pourvu par des lois séparées à la liberté d'enseignement et à l'instruction publique. Par ces mots elle a garanti aux institutions particulières la liberté, et à l'instruction publique la légalité, c'est-à-dire l'abolition du régime arbitraire que l'Université avait fondé elle-même. Tel est, évidemment, le sens littéral de l'art. 69; tel est surtout son véritable esprit. Il est clair que les députés mandataires d'une révolution qui avait pris pour mot de ralliement la légalité auraient trahi cette révolution s'ils avaient eu l'arrière-pensée de maintenir l'organisation illégale de l'Université. Il y a des moments solennels où l'homme est incapable de mensonge. Les journées de Juillet ont été un de ces moments ; et ce ne sont pas des législateurs sortis du fond de leurs retraites pour venir rédiger la Charte sous la dictée d'un peuple victorieux qui auraient osé faire un semblable faux en écriture constitutionnelle ! Mais cela serait, que l'institution de l'Université n'en serait ni plus légale ni plus libérale, et que nous n'aurions pas moins le droit de demander l'abrogation des ordonnances, règlements, décrets et statuts des grands-maîtres présents et passés. C'est pourquoi, après avoir réclamé la liberté des institutions particulières, nous venons réclamer une loi qui soumette l'instruction publique aux principes de liberté écrits dans la Charte, et qui nous donne un système d'enseignement véritablement national.

Les statuts de l'Université ont été rédigés dans l'esprit du despotisme le plus absolu, non-seulement par rapport aux in-

nation entraînera la suspension plus ou moins prolongée de l'établissement, et sa suppression en cas de récidive.

Digitized by Google

stitutions particulières, mais par rapport à l'Université elle-même. De là, malgré le talent des professeurs, l'infériorité des études [1]; de là le découragement des maîtres et leur indifférence pour tout ce qui ne touche pas directement à leurs intérêts [2]; de là, enfin, le désordre moral et religieux qui s'est introduit dans l'enseignement universitaire. Il faut rendre la vie à ce corps usé, écrasé sous le poids des règlements de la bureaucratie; il le faut pour l'honneur de la science et pour la dignité de notre pays. Il faut surtout que l'ordre moral et religieux soit rétabli, que la liberté de conscience soit respectée, et c'est sur ce point que nous appellerons une attention plus particulière, car il s'agit ici de l'intérêt le plus élevé et le plus national.

Si l'enseignement de l'Etat n'était jamais imposé, si des certificats de capacité ne devaient jamais être demandés à l'entrée des fonctions publiques, le devoir de l'Etat serait néanmoins de rendre compte à la société de l'instruction qu'il donne en son nom. Combien ce compte doit-il être sévère, si l'Etat conserve le droit d'imposer et de livrer lui-même des grades à quiconque veut remplir une fonction publique quelconque! Si ce droit, qui n'existe pas dans la plupart des Etats européens, surtout à l'égard des professions libérales, si ce droit exorbitant est maintenu, nous demandons qu'il ne dégénère pas en une violation des droits qne la constitution a garantis aux croyances religieuses; il faut que les certificats de capacité et les brevets puissent être acquis sans périls pour les consciences. L'Empire lui-même avait reconnu la nécessité de donner les garanties que nous réclamons, quand il a proclamé que l'enseignement de l'Etat serait basé sur les principes de la re-

[1] Cette infériorité est démontrée par les examens du baccalauréat. La moyenne des élèves des petits séminaires reçus au baccalauréat est de 61 sur 100, et de 50 seulement pour les élèves des colléges.

[2] Voy. *Mémoire* de M. Llabour, professeur de philosophie, p. 59, et le rapport de M. de Salvandy sur la nécessité de créer un intérêt pécuniaire à l'avancement.

Digitized by Google

ligion catholique. L'Empire s'est hâté d'abandonner ce principe dans la pratique, et nous reconnaissons qu'il était impossible de le maintenir sans sacrifier les minorités à la majorité. C'est pourquoi nous ne venons pas demander que le droit des majorités domine dans les questions religieuses comme dans les questions commerciales et politiques : nous voulons respecter jusqu'au scrupule les consciences de la minorité ; mais nous voulons que la majorité à son tour soit respectée jusqu'au scrupule, et nous ne connaissons qu'un moyen d'atteindre ce but, c'est d'établir une séparation des écoles de l'Etat suivant les différents cultes.

Il est possible que cette proposition excite la verve de l'école philosophique et lui inspire de belles tirades de lieux communs sur l'intolérance et le fanatisme ; mais nous voudrions savoir si elle a quelque argument sérieux à nous opposer.

Dira-t-on que nous confondons l'éducation religieuse et l'éducation scientifique? Nullement. Nous entendons bien que l'éducation religieuse soit une chose spéciale ; mais nous ne croyons pas, et en cela Napoléon lui-même était d'accord avec nous, qu'une éducation quelconque puisse exister en dehors de tout principe religieux ; ce serait un corps sans âme, un vaisseau sans boussole, qui ne pourrait aborder aucun rivage.

Dira-t-on que cette séparation serait nouvelle ? Mais les principes de la constitution ne sont-ils pas nouveaux ? N'avez-vous pas proclamé la liberté des cultes, et l'émancipation de l'enseignement religieux n'est-elle pas la première condition de cette liberté ? Les évêques à qui Dieu a donné mission d'enseigner le monde catholique (nous devrions dire le monde), les évêques n'ont-ils pas demandé des professeurs catholiques pour la sécurité de notre salut dans cette vie et dans l'autre? Or, vous ne pouvez faire droit à cette prétention si juste, si légitime, sans créer des écoles catholiques et des universités catholiques. Vous perdez l'unité de l'enseignement, c'est-à-dire l'unité de la confusion, mais vous gagnez l'unité catholique, l'unité de 30 millions d'hommes, l'unité la plus imposante et la plus natio-

Digitized by Google

nale ; enfin, l'unité seule possible avec le principe de la liberté des cultes. Vous aurez quelques difficultés d'exécution, sans doute ; mais ne faut-il pas soumettre les questions secondaires au grand principe de la liberté de conscience?

Une question devait nous préoccuper, c'est celle de savoir si l'esprit de conciliation et de tolérance serait compromis par la séparation. Nous y avons mûrement réfléchi ; mais loin de repousser, nous appelons la séparation à ce point de vue social. En effet, l'Etat, par sa direction supérieure, sera en mesure de maintenir toute l'harmonie désirable entre les universités établies pour les communions dissidentes, et la concorde qu'il fera régner entr'elles sera un exemple salutaire pour les institutions particulières, qui ne peuvent éviter la séparation le jour où elles seront libres.

Ce serait confondre les temps et les idées que de voir dans cette réforme une source propre à raviver les luttes des siècles passés. Vivons-nous donc à une époque de fanatisme religieux? Les droits de l'Etat et de l'Eglise sont-ils encore confondus? La liberté de la presse, la liberté des cultes, la liberté des échanges, les progrès du droit public et du droit des gens n'ont-ils servi à rien ? L'humanité est-elle restée immobile ? Avons-nous encore les passions et les préjugés de nos ancêtres? S'il en est ainsi, hâtons-nous de retourner en arrière, revenons aux siècles d'une foi vive et sincère, fuyons une civilisation qui nous a ravi les vertus de nos pères et qui ne nous a laissé que leurs passions. Mais nous sommes plus justes envers notre siècle que ne le sont ses propres courtisans ; nous ne nous inspirons pas comme eux des passions qui n'existent plus pour juger le temps présent; nous croyons aux luttes de l'intelligence, nous ne croyons plus aux luttes de la force dans le domaine religieux [1]. Nous voulons une tolérance réelle entre les cultes, et c'est pour cela que nous voulons qu'on respecte l'intégrité de chacun.

[1] Ce qui se passe en Suisse n'est pas une lutte religieuse, c'est une lutte antisociale. Il ne s'agit pas de protestants et de catholiques, mais d'ordre et de désordre.

Digitized by Google

L'unité de tous les cultes sous un même enseignement ne conduit pas à la tolérance, mais à l'indifférence et à la confusion, c'est-à-dire à un mal que toutes les communions doivent également redouter. Nous n'épuiserons pas ce sujet, mais nous répéterons que la séparation seule est logique, seule conforme aux principes de la constitution, seule une garantie de paix, parce qu'elle est une garantie de liberté. Hors de là, il n'y a que violation des droits de la conscience.

L'Etat a présenté un terme moyen entre le système de l'Empire et celui de la séparation; il a prétendu qu'il resterait inoffensif, qu'il donnerait un enseignement parfaitement neutre. L'Etat a-t-il tenu cette promesse? l'Université a-t-elle gardé cette neutralité? Non, mille fois non; elle a attaqué les principes catholiques; elle a troublé les consciences des familles qui lui ont confié leurs enfants. On a longtemps nié cette hostilité flagrante, malgré les faits les plus avérés [1]; aujourd'hui il semble qu'on ait renoncé à dissimuler et qu'on ait voulu déchirer le voile. En effet, la toute-puissance de la raison a été présentée comme le symbole de l'Université, et en même temps comme le plus noble et le plus fécond principe d'enseignement, tandis que l'école qui combat l'orgueil de la raison, c'est-à-dire l'école catholique, a été livrée au mépris de la jeunesse comme une source d'abrutissement. Et ce n'est pas capricieusement, dans les leçons particulières de tel ou tel professeur, que cette thèse a été soutenue; c'est d'office dans un discours solennel dont l'Université avait donné le texte et dont elle a approuvé les développements. Le professeur n'a été dans cette occasion qu'un instrument, et son amplification, revue par le grand-maître, est un véritable manifeste de l'Etat [2]. Pour qu'il ne restât aucun doute à cet égard, on a même appelé cela *faire une exposition critique de*

[1] Voyez le Monopole universitaire. Mémoire de M. Llabour. Charte-vérité, etc., etc.

[2] Voyez la *note de la Rédaction*, p. 801 et l'article de M. de Champagny, *Correspondant*, t. XV, p. 876. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

la religion et de la morale au point de vue de l'État[1]. Après cet aveu récent, officiel, jeté au milieu des discussions les plus animées, on peut dire que la neutralité de l'Etat est une chimère ou un mensonge. L'introduction des aumôniers dans les colléges pour rassurer les familles n'a été qu'une déception de plus, et les évêques sont justifiés d'avoir refusé d'être complices silencieux de cette apparente concession.

Après tout, la neutralité serait possible qu'elle ne serait pas un principe d'éducation. On n'enseigne pas une philosophie neutre, une histoire neutre, une religion neutre. C'est en vain que l'Etat voudrait décorer ce système du nom de tolérance. La tolérance suppose une opinion quelconque. Celui qui n'a pas d'opinion n'est pas tolérant; il est indifférentiste, il n'est rien. Un système étranger à toutes les opinions est une négation absolue. Or on ne base pas l'éducation d'un grand peuple sur une négation. Un professeur ne peut pas rester rapporteur indifférent de tous les principes devant ses élèves comme devant ses juges; ce serait bouleverser toutes les idées d'enseignement; ce serait mettre le disciple dans la chaire, et le maître sur les bancs. Il n'y a pas un homme de talent qui ait accepté ce rôle humiliant pour l'Université : catholiques, protestants, athées, tous ont eu le courage de leur opinion; c'est une justice qu'il faut leur rendre.

[1] Voyez dans *l'Univers*, n° 88, 1845, la lettre du professeur dont nous parlons ici. Ce professeur a déclaré en outre qu'il était catholique, et nous sommes persuadé qu'il est de bonne foi. Mais, si M. Theil est catholique comme citoyen, il oublie qu'il ne peut pas l'être comme professeur de l'Université sans blesser les consciences des dissidents. M. Theil a dit encore que les attaques étaient dirigées contre l'école jésuitique. Nous répondrons que ces attaques sont si exagérées qu'elles ne peuvent atteindre personne; elles ne frappent qu'un fantôme créé par des imaginations malades ou haineuses qu'on est convenu d'appeler l'*école jésuitique* dans un certain monde. Quant à la vraie école jésuitique, elle est à Rome; elle s'appelle le collége romain; elle est sous la protection du chef de l'Eglise catholique. Est-ce cette école que M. Theil veut atteindre?

Digitized by Google

Qu'on ne parle donc plus de la neutralité de l'Etat; ce système conduit à l'impossible ou à l'absurde. Un corps enseignant ne peut pas se placer comme un danseur de corde en équilibre sur le vide; cette position serait tenable qu'elle serait dédaignée aussi longtemps qu'il resterait chez les maîtres de la jeunesse un souffle d'honneur et d'indépendance. Si l'Etat veut respecter tous les droits et toutes les opinions, il n'a qu'un seul parti à prendre : c'est d'établir des colléges séparés pour les différents cultes.

Quand nous demandons la séparation, nous entendons qu'elle soit appliquée surtout au Collége de France. C'est dans cette sphère élevée où l'on expose les grands principes de la littérature et de la philosophie, et où l'on recueille les grandes leçons de l'histoire; c'est dans cette haute magistrature que la séparation est indispensable. L'Etat ne peut pas continuer à ouvrir exclusivement les trésors du budget et les tribunes publiques aux professeurs qui insultent à la foi de la majorité [1]. Si une partie de la jeunesse, égarée par les leçons de l'Université, applaudit à ces insultes, nous ne proposons pas qu'on leur impose silence; mais on ne peut pas non plus leur donner le droit d'étouffer la voix du professeur catholique; il faut que ce scandale cesse. Il y a des hommes d'Etat qui feraient intervenir les gendarmes; nous ne demandons que la séparation; nous ne demandons qu'un Collége de France catholique à côté du collége philosophique qui existe aujourd'hui [2]. Nous laisserons à celui-ci ses tribunes et ses traitements; nous laisserons à ses professeurs la faculté d'abaisser la science au niveau des passions

[1] Nous n'avons plus de chaires pour les professeurs illustres, il n'y a plus que des tribunes. (*Un professeur de philosophie.*)

[2] Il y a sans doute ici une confusion entre le Collége de France, établissement payé par l'État, mais non universitaire, et la Faculté des Lettres de Paris, dépendante de l'Université, et dont les cours et la juridiction ont, sous l'empire de la législation actuelle, un caractère obligatoire. La distance à laquelle se trouve l'auteur de l'article nous a empêchés de lui demander la rectification qui aurait été ici nécessaire; cette observation s'applique aussi à la p. 810. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

humaines, de dénaturer l'histoire, et d'insulter à nos souvenirs religieux et nationaux ; mais à condition que les professeurs catholiques auront aussi des tribunes.

En un mot, notre maxime est celle-ci : paix et liberté pour tous.

Quand on a exposé ces principes, on ose à peine dire ce que l'État nous propose pour régler l'instruction publique, et quel despotisme il entend établir en opposition avec ces principes dont il a l'hypocrisie de parler.

Après seize ans d'arbitraire, il consent à faire une loi, mais il refuse de la rédiger dans l'esprit de la constitution. Il reconnaît le principe de la surveillance de la société sur les institutions de l'État, mais il laisse au ministre la faculté de choisir ceux qui doivent le surveiller[1]. Il promet d'augmenter les colléges selon les *besoins* des localités, mais ce sera selon leurs *moyens* pécuniaires ; celles qui n'ont pas de ressources sont déshéritées d'avance ; l'instruction sera le privilége de la richesse ; la féodalité de l'argent pénétrera partout, jusque dans le sanctuaire de la science. Puis on réglera le nombre des professeurs, on précisera leurs traitements et leurs grades, et tout sera fini ; des garanties pour la morale et la religion, on n'en parle même pas ! Et cela s'appelle fonder une instruction nationale ! L'Empire avait fait du grand-maître un chef plus absolu que le général des Jésuites, un vrai souverain ayant ses ministres, ses préfets, ses tribunaux, recevant même des tributs. Tout cela est conservé. La liste civile du petit potentat sera même augmentée le jour où le monopole tombera, car le grand-maître ne se croit pas capable de soutenir la concurrence d'une liberté mise aux menottes. Ainsi, après avoir violé les droits de la majorité jusqu'à la soumettre à un enseignement qui doit la corrompre, on la forcerait de lui payer à l'avenir un plus large tribut.

Avec un tel système, l'avenir serait la répétition du passé ; la jeunesse apprendrait encore, dans les colléges de l'État, ce que nous y avons tous appris et ce que nous avons eu tant de peine

[1] Titre III du projet de M. Thiers.

Digitized by Google

à oublier, le culte de la raison ; non plus sous les formes matérielles, vouées depuis longtemps au ridicule, mais sur l'autel mystique que l'Université lui a élevé. Quiconque voudrait arriver à toutes les situations dans lesquelles on peut servir son pays, serait obligé de s'incliner devant cette divinité mystérieuse. Et cette raison qu'on serait obligé d'adorer, ce ne serait pas même une raison libre, élevée et sublime jusque dans ses égarements les plus déplorables ; ce serait une raison d'État, humiliée, prisonnière dans le temple qu'on lui a élevé, et écrivant ses oracles sous la dictée d'un ministre de l'instruction publique[1].

Nous sommes tellement habitués au despotisme que cette loi sur l'instruction nationale a passé presque inaperçue dans la grande lutte pour la liberté d'enseignement. Mais nous aurions conquis cette liberté, que nous ne serions encore qu'à la moitié de notre tâche ; il faudrait, pour l'achever, réformer le système de l'instruction publique dans l'esprit de nos institutions, c'est-à-dire conquérir le grand principe de séparation, qui seul peut rassurer les consciences, qui seul peut établir une grande et sincère unité au sein de la nation, qui seul peut appeler toutes les forces intellectuelles au service du pays en ouvrant à tous les citoyens un accès libre et sûr à toutes les fonctions. On a dit avec raison que les intérêts catholiques étaient des intérêts français dans nos rapports internationaux ; ce serait donc trahir notre propre cause que de ne pas fortifier au dedans un dès éléments de notre puissance au dehors.

Après cette grande réforme de l'instruction publique, nous en demandons une seconde, non moins importante, non moins constitutionnelle, et qu'on peut regarder comme le complément de la séparation, c'est la décentralisation.

La vie intellectuelle s'éteint dans nos provinces comme la

[1] Si le système d'asservissement des esprits que je dénonce aux représentants de la France continue, nous n'avons pas besoin d'une invasion des hommes du Nord pour redevenir barbares ; l'Université suffit.

(*Un professeur de philosophie.*)

Digitized by Google

vie matérielle. Science, richesse, Paris absorbe tout. De jour en jour on voit se développer entre la capitale et les provinces, avec l'inégalité de la richesse, l'inégalité de la science, la plus humiliante de toutes. « Parmi les trois cent vingt-sept colléges communaux, dit M. Cousin, une centaine seulement prétendent au titre de collége de plein exercice; les autres, reconnus comme colléges incomplets, forment beaucoup plus de la moitié de nos établissements d'instruction secondaire. Dans quel état sont-ils? Je n'aurais pas le courage de le dire si, pour le savoir, il ne suffisait pas d'ouvrir l'almanach de l'Université. La plupart ne sont, à vrai dire, que de mauvaises ou médiocres pensions. Il y en a qui n'ont pas plus de deux ou trois maîtres, et Dieu sait quels maîtres! ils ne peuvent préparer au baccalauréat ès-lettres. Quant aux prétendus colléges communaux de plein exercice, je trahis un secret qui, depuis longtemps, n'en est plus un pour personne, en avouant que ces colléges, tout en valant mieux que les autres, sont eux-mêmes extrêmement faibles. » S'il y a un remède à cet affaiblissement, il est dans le principe de la décentralisation. Celle de l'enseignement produirait des résultats immédiats, l'égalité s'établirait par une protection égale de l'État, l'instruction provinciale ne serait plus dédaignée, les familles y trouveraient une source d'économie, les provinces une satisfaction qui leur est due, les honneurs et les priviléges ne seraient plus pour les colléges de la capitale, à l'exclusion de tous ceux de province, et Paris perdrait ainsi un de ses plus grands et de ses plus illégitimes moyens d'attraction. La nécessité impérieuse de cette décentralisation a été démontrée dans un mémoire publié par un professeur qui occupe un rang élevé dans l'Université, et ce témoignage désintéressé d'un homme qui a été initié à tous les avantages comme à tous les inconvénients de notre système d'instruction ne doit laisser aucun doute dans les esprits qui ne seraient pas convaincus de l'utilité pratique de notre proposition[1].

[1] M. Llabour, déjà cité, *passim*.

Digitized by Google

Ajoutons, en terminant, que nous ne demandons pas une décentralisation et une séparation qui bouleversent tout à coup et sans ménagement la constitution actuelle de l'enseignement. Il y a des droits acquis, des positions honorables qui sont le prix des plus nobles sueurs; il serait souverainement injuste que des professeurs laborieux fussent victimes des abus qu'ils n'ont pas créés. Il y a des détails à régler, des obstacles à surmonter; il y a, en un mot, une transaction à faire entre le passé et l'avenir, et nous voulons qu'elle soit inspirée par la conciliation et la générosité ; mais, sous le bénéfice de ces réserves équitables, nous demandons et nous avons droit de demander, dans le plus bref délai possible, la décentralisation et la séparation comme moyens de respecter tous les droits et tous les devoirs que la Charte a imposés à l'État.

IV. — RÉSUMÉ.

> S'il y avait un crime, ce ne serait pas dans mes paroles, mais seulement dans les faits.
>
> (*Mémoire sur l'instruction publique*, par un professeur de philosophie.)

Maintenant nous pouvons établir en quelques mots le véritable état de la question du libre enseignement en 1846.

Que nous a donné le passé? seize années d'ajournements et de déceptions!

Que nous donnera le présent? de nouvelles déceptions. Pourquoi? parce que les hommes d'État de 1830 veulent conserver la domination de l'enseignement à l'exemple de la République et de l'Empire. L'humanité tourne dans le même cercle.

Et la Charte? Est-ce qu'il a encore une Charte pour les hommes d'esprit! Celui-ci nous en fait après coup un commentaire à sa guise, celui-là ne demande pas même si elle existe encore; l'un et l'autre sont d'accord pour repousser la liberté.

Digitized by Google

On abandonne le régime impérial, qui ne peut plus être défendu, mais on ne sacrifie cette place démantelée que pour en fortifier une autre. On ne nie pas qu'on nous doit la liberté, tant on est sûr de donner le change à la foule qui se paie de mots ! mais on nous offre une liberté garrottée et enchaînée par des certificats et des brevets ; on nous impose un serment qui rappelle le fameux serment du test ; enfin, on nous donne l'hypocrisie de la liberté, digne fille de la comédie de quinze ans.

Voilà comment on se joue du peuple le plus intelligent de l'univers.

Voici pourtant les droits que nous a garantis la Charte :

Nous avons à réclamer un système constitutionnel de libre enseignement et d'instruction publique.

Le libre enseignement ne consiste pas seulement dans l'abolition d'un monopole arbitraire, mais aussi dans une organisation du droit d'enseigner.

Toute mesure préventive est inconciliable avec la liberté en principe et en fait ; l'État l'a prouvé lui-même quand on lui a concédé le droit d'exiger des certificats de capacité. Il a été dans l'impossibilité de formuler constitutionnellement cette exigence ; il n'y réussira jamais, parce qu'elle soulève deux questions insolubles au point de vue de la liberté, savoir : qui fera l'examen et qui fera le programme. Faire un programme, c'est faire un code de l'intelligence ; c'est donner un maître absolu à l'enseignement, c'est faire un lit de Procuste à la liberté !

On parle de dangers, qui les nie ?... Mais les dangers de la liberté ne sont-ils pas la rançon de la servitude ? On parle du niveau de la science ; mais la science vit de liberté et non de protection.

On parle de garanties dues à la société, comme s'il s'agissait d'études de notaires et d'huissiers ! On confond les questions de science et les questions de mur mitoyen. Le père de famille a été déclaré libre ; ne permettons pas que, sous prétexte de le protéger, on le remette en tutelle le jour de l'émancipation.

Digitized by Google

Le monopole a fait ses preuves en France, c'est à la liberté a faire les siennes. Il y a seize ans qu'elle attend ; c'est assez de délais, assez de contre-révolutions, assez de pénalités exceptionnelles, assez de tribunaux extraordinaires ! La Belgique a fait une révolution pour renverser un despotisme légal. Notre tâche est plus facile ; il nous suffit d'invoquer la constitution pour renverser le despotisme. Nous serions indignes du nom de Français, si nous cessions un seul jour de combattre l'oppression des consciences par l'exercice régulier, loyal et courageux des droits que la constitution nous a donnés.

Ce n'est pas tout, il faut réformer à son tour le système d'instruction publique ; il faut demander compte à l'État de l'enseignement qu'il donne au nom de la société. Nous voulons bien qu'il exige des certificats de capacité de la part des citoyens qui aspirent à servir leur pays, mais nous voulons que ces certificats puissent être acquis en toute sûreté de conscience ; nous voulons que l'homme moral et religieux ne soit pas soumis à l'enseignement d'un athée, d'un banqueroutier ou d'un joueur.

L'Empire avait reconnu en principe ce droit de la société, quand il a promis que l'enseignement de l'Etat serait basé sur les principes de la religion de la majorité. Si nous ne demandons pas que l'Etat ressuscite un statut mort-né de l'Empire, si nous voulons que les consciences de la minorité soient respectées jusqu'au scrupule ; nous voulons un respect également scrupuleux pour les consciences de la majorité, et nous ne connaissons qu'un moyen d'atteindre ce double but : c'est de donner aux différents cultes un enseignement séparé. L'Etat avait voulu tenir un juste milieu entre le système de l'Empire et celui que nous proposons ; il avait promis un enseignement impartial et neutre. Cette neutralité répugnait au bon sens et à la dignité du corps enseignant, elle a été violée : elle devait l'être. L'hostilité a éclaté ; l'Université est devenue le foyer de la coalition qui veut faire prévaloir la puissance plus ou moins illimitée et le règne plus ou moins prochain de la raison contre les prin-

Digitized by Google

cipes de l'éducation catholique[1]. Le système de l'Etat a été un mensonge, il le sera toujours. L'enseignement d'un peuple civilisé ne peut pas reposer sur une négation ; il faut proclamer, comme l'Empire, le droit de la majorité, et donner au nom de l'Etat un enseignement basé sur les principes de cette majorité; ou bien, il faut reconnaître, comme nous le proposons, l'égalité des droits en matière d'éducation, et donner un enseignement distinct à la majorité et à la minorité. Enfin, pour compléter l'organisation constitutionnelle de l'enseignement national, il faut lui donner pour base le principe de la décentralisation. Il faut renverser la tyrannie des bureaucrates et abolir le servage intellectuel des provinces. Séparation, décentralisation, voilà les vraies sources d'où peut découler la solution nationale et constitutionnelle que l'art. 69 de la Charte avait promise à l'instruction publique.

Il y a quelques mois, M. de Montalembert a fait un appel éloquent à tous les catholiques; il a dit à nos amis : « Vous désirez, vous espérez le retour du prince que notre dernière révolution a éloigné du trône de ses ancêtres. Mais comment concevez-vous cette restauration ? avec le progrès, le triomphé de l'incrédulité? Non, certes... Eh bien, donc, travaillez avec nous, quel que soit l'avenir réservé à vos espérances, travaillez à améliorer ce fonds sur lequel tout édifice durable doit être élevé ; à émanciper cette force bienfaisante qui ne saurait être l'ennemie ni l'instrument de personne. »

Nous ne venons pas répondre à cet appel, car nous y avons répondu d'avance. M. de Montalembert est sans doute au premier rang des orateurs catholiques par le courage et l'éloquence ; mais nous pouvons dire que nous avons défendu, sans préoccupation politique et sans réserve, les principes qu'il défend aujourd'hui ; nous pouvons dire que nous étions *catholique avant tout*, quand, à la tribune de la Chambre des Députés, en 1842, nous adressions à M. Villemain ces paroles :

[1] M. Quinet dit que le Catholicisme est mort. M. Cousin a daigné lui reconnaître encore trois cents ans de vie, et l'on sait dans *quels termes*.

Digitized by Google

« Vous suspendez depuis douze ans l'action de la Charte, et « cependant vous n'avez pas empêché les théories les plus ab- « surdes de se produire. Faites donc enfin l'épreuve de la li- « berté ; la régénération des mœurs, l'amélioration des idées « publiques ne peuvent sortir que des écoles libres, et *le gou- « vernement le plus habile serait celui qui oserait donner*, sous « la réserve d'une juste surveillance, *la plus grande liberté à « l'enseignement*... Quant à l'influence du clergé, puisque vous « louez ici sa conduite et ses vertus, pourquoi n'y verriez-vous « pas comme nous une espérance pour la conservation des idées « généreuses et des sentiments élevés que le débordement des « intérêts matériels menace d'engloutir? »

Nous demandons pardon au lecteur de nous citer ici nous-même ; mais il le fallait bien, puisque, malgré nos manifestations, on semble toujours croire que nous sommes dominé par l'esprit de parti ; reproche odieux, inventé par les ennemis de la liberté pour nous empêcher de servir sa cause ; ruse grossière qui a pu donner le change à quelques esprits prévenus, mais qui ne doit pas rendre injustes à notre égard les hommes d'intelligence et d'honneur. Si M. de Montalembert a pu se laisser aller lui-même à quelques préventions, il doit être éclairé aujourd'hui par l'épreuve des dernières élections. Là, nos amis ont renouvelé les actes dont les élections précédentes avaient offert l'exemple [1] ; ils ont donné leurs voix, sans distinction d'opinions politiques, aux candidats qui ont promis de défendre la liberté d'enseignement ; et, par ces témoignages réitérés, ils ont glorieusement acquis le droit de porter la devise de M. de Montalembert : *Catholique avant tout*, Ils ont même acquis le droit de dire aux hommes qui partagent les convictions politiques du

[1] On sait que les comités électoraux royalistes ont toujours recommandé les candidats dévoués à la liberté d'enseignement, et nous pourrions citer des circulaires où nous avions exprimé les idées que le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse exprime aujourd'hui dans les siennes. (Voir encore la *Note de la Rédaction*, et l'article de M. de Courson, t. XV, p. 817, note 1.)

Digitized by Google

noble pair : Vous avez été moins catholiques que nous, car vous nous avez refusé vos voix. Nous ne discuterons pas vos scrupules, mais laissez-nous seulement vous poser deux questions.

Les ministres de Louis-Philippe Ier ne traitent-ils pas, depuis seize ans, la liberté d'enseignement comme les ministres de Charles X avaient traité la liberté de la presse un seul jour ? ne mettent-ils pas les ordonnances à la place des lois ? Enfin, un ministre de Louis-Philippe n'a-t-il pas dit à la tribune de la Chambre des Députés ces paroles mémorables, citées par M. de Montalembert lui-même dans son *Appel aux catholiques :* « Si aujourd'hui le pouvoir royal se conduisait vis-à-vis de la constitution du pays comme le pouvoir royal en 1830, nous serions tous déliés de nos serments ? »

Novembre 1846.

Le duc de Valmy,
ancien député.

Digitized by Google

LES DERNIERS HERITIERS

DE LA FAMILLE ARNAULD.

Jusqu'à cette heure l'histoire de la famille Arnauld n'existe guère qu'à l'état de panégyrique. Les biographies élogieuses de Quesnel et de Larrière, les mémoires admiratifs de Lancelot et de Fontaine, les relations enthousiastes de Port-Royal, écrites ou dictées par les principaux membres de cette famille, et plus que tout cela, une opposition séculaire faite au pouvoir, environnent le nom d'Arnauld d'une auréole à laquelle toutefois une main habile, celle de M. Sainte-Beuve, a déjà enlevé quelques rayons. Des lettres réunies par Arnauld-d'Andilly, par son fils le marquis de Pomponne, et récemment tombées entre les mains de M. Varin, ont conduit également ce dernier à étudier de plus près d'Andilly, son fils, et tous les personnages de leur famille auxquels se rapporte leur correspondance. Cette étude a produit chez celui qui l'a entreprise, la conviction que non seulement la biographie de la famille Arnauld est incomplète, mais que l'on en a soustrait au public précisément la moitié qui, séparée du panégyrique, n'est plus qu'une diatribe, mais qui, rapprochée de l'éloge, doit constituer l'histoire. Aussi tout en admettant cette autre moitié purement laudative dont le public est en possession, M. Varin a demandé à des recueils maintenant oubliés, et à la correspondance dont il dispose, une vérité plus complète qu'il a consignée dans un volume intitulé : *Etudes biographiques sur la famille Arnauld.* C'est de ce volume, où figurent tour à tour, dans une mesure proportionnée à l'importance de leur rôle, quatorze personnages de cette famille, qu'est extrait le passage suivant relatif à deux de ses membres les plus ignorés :

Des quatre fils du marquis de Pomponne, deux seulement parcou-

Digitized by Google

rurent leur carrière dans toute son étendue, Nicolas-Simon, deuxième marquis de Pomponne, et Charles-Henri, ordinairement désigné sous le nom d'abbé de Pomponne. Par un heureux concours de circonstances, ces derniers héritiers du nom d'Arnauld devaient, non-seulement recueillir la meilleure fortune de leur famille, mais en recevoir les plus hauts enseignements. Fils d'un père qui mourut au pouvoir, leur éducation fut dirigée, surveillée, influencée par les trois hommes les plus illustres de cette race illustre : d'Andilly, Pomponne et le Grand Docteur. Mais la race allait s'épuisant, au moral comme au physique ; les trois grands instituteurs ne trouvèrent que de médiocres élèves. Ne pouvant transmettre à ceux-ci les qualités éminentes de l'esprit, chacun d'eux laissa dans ces jeunes cœurs l'empreinte de son caractère. Seulement, la triple empreinte, s'y gravant à la fois, se déforma ; les défauts s'y exagérèrent, les qualités s'y amoindrirent. D'Andilly avait eu l'ambition du pouvoir ; ses petits-fils eurent celle des honneurs. Pomponne était prudent ; ses fils furent pusillanimes. Le grand Arnauld était plein d'une téméraire énergie ; ses neveux à leur pusillanimité surent allier un entêtement opiniâtre et sournois. Des trois influences cependant, celle du père, qui fut la plus persistante, fut aussi celle qui domina le plus dans ces caractères métis ; aucun des deux pupilles ne prit le chemin de Port-Royal sur les traces de leur aïeul, ni celui de l'exil sur les traces de leur oncle. Ils moururent comme leur père, jansénistes plus ou moins honteux, mais toujours courtisans.

§ 1er. — *Le marquis de Pomponne.*

Dans cette nouvelle génération, les affections de d'Andilly avaient coïncidé avec les droits de primogéniture ; elles reposaient de préférence sur l'aîné de ses petits-enfants, sans avoir cette fois pour les autres rien d'exclusif ; car, soit que la fermeté du jugement eût décliné chez lui avec les années, soit plutôt qu'il se laissât entraîner à cette tendresse indulgente de tous les aïeux pour cette partie d'eux-mêmes dans laquelle ils bravent la mort de plus loin, jamais il n'avait rêvé pour sa famille de plus dignes héritiers que ses petits-fils. Mais parmi ses petits-fils, aucun n'approchait de celui dont il devait diriger le plus longtemps l'éducation : « L'une des principales choses à « quoi je m'occupe maintenant, écrivait-il à l'une de ses filles, reli-

Digitized by Google

« gieuse à Port-Royal, c'est de tâcher de bien élever notre petit, dont « il n'y a point d'espérance que l'on n'ait sujet de concevoir, tant il « a plu à Dieu lui donner d'esprit, de jugement, de mémoire et de « docilité. Adieu, ma très-chère fille ; je ne finirois point si je me « croyois. [1] » Malheureusement, le pronostic du vieillard enthousiaste fut loin de se réaliser ; celui de ses petits-fils qu'il préférait en fut le moins capable. Enfant, la tendresse vaniteuse de son aïeul lui avait créé des qualités. Adolescent, le crédit de son père lui valut des charges. Abandonné à lui-même dans l'âge mûr, il ne sut ni prolonger l'illusion ni soutenir sa fortune.

Nicolas-Simon était né dans le mois de mai 1662, durant la première disgrâce de son père. A dix-neuf ans, pendant la seconde, il entra comme lieutenant dans le régiment du roi (1681) ; dix-huit mois après (7 janvier 1683), il y obtint une compagnie, à la tête de laquelle il figura au siége de Courtray (1683), et dans l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg (1684). La disgrâce de son père durait encore ; mais celui-ci avait à la cour d'excellents amis et la chance d'un rappel. Dix-huit autres mois écoulés, le jeune capitaine fut colonel d'un des régiments d'infanterie que le roi venait de former (14 septembre 1687) ; c'était celui de Hainaut. Il le commanda pendant huit années (1684-1692) avec quelque distinction, surtout dans la guerre d'Italie, où son parent, le marquis de Feuquières, sut le mettre en relief, lors de cette attaque de Saluces par laquelle s'engagea la bataille de Staffarde (17 août 1690). Il obtint un nouveau brevet, celui d'un second régiment d'infanterie, du régiment d'Artois (8 septembre 1692). Son père venait de rentrer aux affaires. Le 31 mars 1693, il fut créé brigadier, et se trouva, le 28 juillet suivant, à la bataille de Nerwinde, dont il fit une relation qui se trouve parmi nos papiers. Vers la même époque, il écrivit un mémoire sur la situation des affaires d'Italie après la Marsaille (4 octobre 1693), mémoire qui fait également partie de notre collection. Mais, soit que les occasions ne se fussent pas offertes, soit qu'il n'eût point su les saisir, il n'illustra pas plus le grade de brigadier qu'il n'avait illustré celui de colonel. Il se retira du service, après y avoir passé un peu plus de quinze années (1697), et sans en rapporter autre chose que des grades.

Depuis trois ans déjà, il avait épousé Constance de Harville de Pa-

[1] Leclerc, *Vies édifiantes de P.-R.*, t. I, p. 360, lettre du 23 janvier 1668.

Digitized by Google

laiseau (1694), et depuis un an le marquis de Torcy, en épousant sa sœur, avait allié la fortune des Colbert à celle des Arnauld. Le 10 mars 1697, il fut nommé lieutenant du roi au gouvernement de l'Ile de France. Ses nouvelles fonctions et sa trente-cinquième année, qu'il avait atteinte, permettaient à son père de lui ouvrir enfin la carrière à laquelle il l'avait toujours destiné, celle de la diplomatie. Le moment, d'ailleurs, était choisi avec ce parfait sentiment de l'opportunité qui distinguait le marquis de Pomponne : c'était celui où s'élaborait entre tous les cabinets de l'Europe le démembrement de la monarchie espagnole. Un premier traité de partage avait été signé à La Haye le 11 octobre 1698 ; mais, le 6 février suivant, le prince électoral de Bavière, auquel étaient dévolus les royaumes de la péninsule hispanique, expira avant d'avoir atteint sa huitième année. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères fit désigner son fils aîné pour une mission extraordinaire où il s'agissait d'aller complimenter au nom du roi l'électeur de Bavière, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. La tâche n'était pas si ardue qu'elle fût au-dessus de la capacité de Nicolas-Simon : aussi il s'en acquitta avec convenance, comme le prouvent tous les documents relatifs à cette ambassade que renferme notre dépôt. Parmi ces documents se rencontre d'ailleurs une lettre de son père qui atteste toute la sollicitude avec laquelle le marquis de Pomponne et Torcy, son gendre et son collègue, avaient préparé et surveillaient ce succès de famille.

« A Versailles, le 16 mars 1699. Sa Majesté a esté seulement instruite « de vostre arrivée par la première lettre que vous avez escritte à « Monsieur de Torcy. J'ay veu avec plaisir le conte que vous nous « rendez de l'audiance que vous avez eue de Monsieur l'électeur de « Bavière. Nous apprendrons bientôt celle que vous aurez eu de Ma- « dame l'électrice. Vous ne devez pas ménager quelques jours plus « ou moins, pour rendre les visites que vous avez receues, et pour « proffiter de l'honneur que Monsieur l'électeur vous a fait de vouloir « que vous le suiviez à la chasse. Dans un voyage tel que le vostre, « il faut se presser de porter le compliment ; celuy dont on est chargé « en revenant ne demande pas tant de diligence. Ainsy, vous pouvez « prendre tout le temps qui vous est nécessaire pour vous acquitter « de tous vos devoirs. Je ne doute point que vous n'ayez prévenu ce « que j'aurois pu vous mander de ma respectueuse recognoissance de « l'honneur que son altesse électorale m'a fait de vous parler de moi.

Digitized by Google

« Son envoyé fait fort bien sa cour icy. Le roy lui a encores parlé long-
« temps aujourd'huy à son disner. Sa Majesté l'avoit fait de mesme, il
« y a quelques jours, à un autre. »

Le nouveau diplomate ainsi renseigné, prévenu, conseillé, fit son compliment avec tout le succès possible. Malheureusement, son père, qui avait si bien saisi l'à-propos de son début, si bien proportionné le début à ses forces, s'était fait illusion sur un seul point. Il avait compté sans doute sur une de ces longévités dont l'exemple était fréquent dans sa famille ; il n'atteignit que sa quatre-vingt-unième année, et mourut six mois après la mission extraordinaire de son fils. Celui-ci n'avait alors que trente-sept ans (1662-1699); il devait en vivre le double : mais la mort de son père coupa court à sa fortune. Depuis lors, pas un emploi, pas une dignité, pas même une distinction, ne vinrent compléter le brillant avenir que d'Andilly avait espéré, que Pomponne avait ébauché pour Nicolas-Simon. Et cependant son beau frère, le marquis de Torcy, conserva le portefeuille des affaires étrangères tout le temps que vécut Louis XIV ; et son frère, l'abbé de Pomponne, fut lui-même, comme nous le dirons bientôt, chargé d'une ambassade à Venise.

Ce n'était pas toutefois que le nouveau marquis de Pomponne n'eût rien de ce qu'il fallait pour réussir à la cour : il fit même dans ce but beaucoup plus que n'eût fait son père, beaucoup plus surtout que n'eût fait son aïeul. Jusqu'alors, l'esprit de tous deux avait semblé diriger sa conduite : d'Andilly eût été satisfait de son ambition ; sa prudence n'était autre que celle de Pomponne. Mais dans la seconde période d'une existence désormais sans guide, il inclina de préférence vers les traditions paternelles. Il le fit sans mesure, comme peut-être aussi sans calcul. Sa prudence devint lâche ; sa fortune n'en recueillit aucun profit.

Port-Royal-des-Champs succombait alors (1709) sous une dernière persécution ; la violence en avait dispersé les derniers habitants, et confisqué les biens[1]. Il n'y restait plus que la population souterraine des morts et des bâtiments vides. Louis XIV avait secrètement ré-

[1] Voir, entre autres ouvrages, *Hist. abrégée de la dernière persécution de Port-Royal* [par l'abbé Pinauld], 1750, in-12, 3 vol. — *Mémoires* [de Fouilloux] *sur la destruction de P.-R.*, 1711, in-12. — Le Ve volume du *Nécrologe* de Cerveau ; — les trois derniers de Guilbert, *Mém. chronol.* ; — les deux derniers de D. Clemencet, *Hist. génér. de P.-R.*, etc.

Digitized by Google

solu de disperser aussi les morts et d'anéantir les édifices ; il commença par ceux-ci [1]. Une bande de démolisseurs envahit et profana le pieux asile. Les cloîtres s'écroulèrent sur les tombes qu'on leur avait confiées ; les décombres recouvrirent de leurs débris ceux des cimetières, et les amis de Port-Royal en conçurent un dernier espoir. Les ruines devaient protéger les morts ; le saint édifice, en se renversant sur leurs cendres, les abritait d'un dernier rempart ; trois mille cadavres à peu près échapperaient sans doute ainsi à la profanation [2]. Et puis parmi ces dépouilles, il y en avait de royales [3] dont la présence était une autre garantie pour les dépouilles illustres, qui elles-mêmes protégeaient [4] les sépultures vulgaires. Qui donc oserait rompre cette association de la mort? Louis XIV viendrait-il le premier violer le tombeau de la sœur du grand Condé, ou de la princesse de Conti ? S'il ne donnait l'exemple, qui le donnerait? Et cependant, pour que l'œuvre de destruction atteignît son but, elle devait être complète.

Elle le fut ; mais ce n'était pas Louis XIV qui en avait donné le signal. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris et confident du roi, avisa parmi les courtisans celui dont les antécédents et le caractère se prêteraient le mieux à cette démarche. Il n'en trouva pas de plus propre que le marquis de Pomponne. C'était sa famille qui avait créé Port-Royal, nul ne pouvait servir plus efficacement à le détruire. Bientôt le marquis remit au cardinal-archevêque un placet dans lequel il demandait au roi « de transporter soit à Saint-Méderic de Paris, « où étoit la sépulture de ses ancêtres, soit à Pomponne, les corps de « ses parents qui avoient été ensevelis à Port-Royal, afin que *sa pos-* « *térité* perdît la mémoire qu'ils avoient été enterrés dans un lieu « qui avoit eu le malheur de déplaire à Sa Majesté [5]. » Dans sa vie de

[1] Arrêt du conseil d'Etat, du 22 janvier 1710, Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 262. — Cerveau, *Nécrologe*, t. V, p. 172. — Pinauld, *Hist. abrég.*, t. II, p. 385.

[2] Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 267.

[3] *Nécrol. de P.-R.*, p. 159, 231, 65, 438.

[4] [Enlever ces dépouilles illustres] « c'étoit les séparer de beaucoup « d'autres moins recommandables aux yeux des hommes, que l'on ex- « posoit par conséquent à une plus facile profanation. » Guilbert, *ibid.*, p. 284.

[5] Guilbert, *ibid.*, p. 280. — D. Clemencet, *Hist. génér.*, t. X, p. 12.

Digitized by Google

courtisan, le cardinal de Noailles avait dû être témoin d'assez de lâchetés pour qu'elles le laissassent désormais impassible; celle-ci le fit sourire[1]. Le petit-fils de d'Andilly, le petit-neveu du grand Arnauld demandant que *leur postérité* oubliât le nom de Port-Royal! La Providence indignée fit plus : pour mieux supprimer le souvenir, elle supprima la postérité[2].

Louis XIV, de son côté, seconda autant qu'il était en lui l'oubli dans lequel le marquis de Pomponne voulait plonger ses aïeux. Il leur interdit la sépulture de leur famille à Paris, et relégua leurs cendres à Pomponne, où ne se trouvait pas même un caveau pour les recevoir[3]; on les déposa provisoirement sur quelques tréteaux, au fond des cryptes de Palaiseau.

Cependant les tombes de Port-Royal n'étaient plus inviolables. Après celles des Arnauld, on ouvrit celles de madame de Longueville et de madame de Conti[4]; puis, à quelques jours de distance, celles de Le Maistre de Sacy, de Racine, et de tous ceux dont le nom rayonnait à travers les décombres. Puis vint le tour des morts vulgaires, des solitaires inconnus, des religieuses sans nom, des humbles servi-

[1] « Cette flatterie fut jugée par le cardinal un moyen excellent pour « réussir, et mérita même son rire. » Guilbert, *ibid.*, p. 280.

[2] « Ce marquis [de Pomponne] racontoit avec complaisance ce tour « de subtilité ou d'adresse employé pour obtenir l'effet de sa demande. « Ses amis gémissoient de cette basse flatterie; et tout à coup, ou plutôt « onze mois après, Dieu retira le jeune comte de Pomponne, fils aîné de « ce marquis, et [dix-huit mois après] le chevalier de Pomponne. Il ne « resta d'autre postérité à ce marquis qu'une seule fille..... » Guilbert, *ibid.*, p. 284. Cf. p. 283.

[3] « Le roi ne fut que peu touché de la flatterie du marquis, et eut « peine à accorder cette permission (le bon Guilbert s'y est laissé trom- « per; voir ce qu'il dit lui-même, *ibid.*, p. 299) dont la demande mérita « cependant les louanges de Sa Majesté. Le transport à Saint-Méry fut « rejeté comme ne pouvant se faire assez secrètement... *Ne forte tumul-* « *tus fieret in populo.* Pomponne fut destiné pour ces sépultures, et la « chapelle basse ou souterraine des seigneurs de Palaizeau pour celui du « dépôt, en attendant la construction d'un caveau dans l'église de Pom- « ponne. » Guilbert, *ibid.*, p. 280.

[4] D. Clemencet, *Hist. génér. de P.-R.*, t. X, p. 17.—L'abbé d'Ettemarre, *Gémissements*, etc. 1734, in-12. *Avertiss. du 3e gémiss.*, p. 104. — Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 106.

Digitized by Google

teurs de l'abbaye (janvier 1712) [1]. Alors, ce fut un affreux assaut de profanations entre les fossoyeurs ivres [2] et les chiens du canton [3]. Ceux-là volaient leurs derniers linceuls aux cadavres que la tombe n'avait pas consumés [4], et rendaient la mort impudique [5]; ceux-ci se disputaient les lambeaux de chair à demi consumés [6]. Les uns, à travers un épouvantable ouragan qui déracinait les derniers arbres plantés par d'Andilly [7], hachaient à coup de bêche les membres raidis qui ne

[1] Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 133. — Cf. p. 84, et Pinauld, *Hist. abr. de la dernière persécc. de P.-R.*, t. II, p. 392.

[2] « Les ouvriers chargés de l'exécution n'étoient guères en état d'é-« couter ni la nature, ni la raison, étant presque abrutis par les excès « du vin. » (L'abbé d'Ettemarre, *Gémissem.*, 1734, p. 106.) « Les ouvriers « buvoient, rioient, chantoient et se moquoient de ces personnes qu'ils « trouvoient ainsi en chair. » (Relation du 2 février 1712, Leclerc, *Vies édif. de P.-R.*, t. IV, p. 59.)

[3] L'abbé d'Ettemarre, *Gémissem.*, 1734, p. 105.—Pinauld, *Hist. abrég.*, t. II, p. 401. — Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 87-91.

[4] « J'ai sçu que l'on avoit trouvé le corps du frère Laisné si entier, que « l'ouvrier qui le déterroit défit le drap dans lequel il étoit enseveli; « puis ayant vu que la chemise étoit aussi très-bonne, il dépouilla et « laissa nud ce corps, et emporta ce linge pour son usage... Les déter-« reurs le reconnoissant, malgré leur ivresse, s'écrièrent : « Ah ! te voilà « donc Laisné..... » (Guilbert, *ibid.*, p. 89 et 94.)

[5] ..... Ils entendirent ces hommes dire les sottises les plus infâmes à « l'occasion de membres nuds qu'ils trouvoient... L'indécence étoit portée « si loin qu'un vieil habitant de Magny encore vivant en 1754, qui étoit « jeune dans le temps de cette exhumation, ayant été forcé d'y travail-« ler, déclaroit publiquement son horreur en disant que s'il avoit voulu « il auroit appris l'anatomie...; expressions qui ne désignent que trop « la situation où on laissoit des corps de filles exhumés et sans linceuil, « ou qui étoient à demi pourris. » (Guilbert, *ibid.*, p. 87 et 89. Cf. Leclerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 59.)

[6] « Ce qu'il y avoit de plus horrible, c'est qu'il y avoit des chiens « (Leclerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 59 : *dix chiens*) dans l'église, occupés à « manger les chairs qui restoient encore à ces membres séparés des « corps, et personne ne s'avisoit de les chasser... » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 87.)

[7] « C'étoit le jour de l'homme, mais non celui du Seigneur. Un oura-« gan violent et furieux se fit sentir ce même jour par toute la France, « et laissa en tous lieux des marques de son passage... Les ravages fu-

Digitized by Google

se ployaient pas au tombereau commun [1] ; les autres en recueillaient une affreuse curée d'entrailles [2].

Nous avons dit que le marquis de Pomponne ne recueillit rien de sa complaisance, et pourtant il la porta jusqu'aux dernières limites. Tout le temps que vécut Louis XIV, les restes de sa famille demeurèrent sur leurs tréteaux, et le caveau qu'on lui avait permis ne s'ouvrit pas à Pomponne. Peut-être aussi craignait-il d'introduire dans sa maison de plaisance des ombres vengeresses : car, dix ans après la mort du destructeur de Port-Royal, ceux qui en avaient fait la gloire gisaient toujours au fond des cryptes de Palaiseau [3]. Il fallut qu'un visiteur étranger, auquel le marquis de Pomponne en avait ménagé le spectacle, lui fît observer que ces illustres débris couraient le risque d'être dispersés ou même profanés si une mutation remettait l'église de Palaiseau aux mains de quelques fauteurs du molinisme [4]. L'auteur de cette réflexion était l'un des secré-

« rent si grands à P.-R. même, quoique [il fût situé] dans un fond, que « tous les arbres fruitiers en furent arrachés. » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 133.)

[1] « On les met dans un tombereau, et afin d'épargner les voitures, on « les charge tant qu'on peut. Ce qui est cause qu'à chaque cahot il tombe « dans le chemin quelquefois une tête, un bras ou un pied, ce que les « passans ramassent et enterrent sur le bord du chemin... » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 88.) — « Les fossoyeurs hachoient les corps... pour les « faire tenir dans des mannequins ou paniers..., sauf à laisser pendre « un bras, une jambe ou une tête... » (*Ibid.*, p. 92.) « Les fossoyeurs ne « prennent pas la peine de lever un corps entier quand ils le trouvent, « mais ils le hachent à coups de bêche. » (L'abbé d'Ettemarre, *Gémiss.*, 1734, p. 105.)

[2] « M. Blondel avance, dans son supplément manuscrit au *Nécrologe « de P.-R.*, que les ouvriers dépouillèrent le corps d'un prêtre [inconnu], « le traînèrent par les pieds le long de l'église jusqu'au monceau où « étoient les corps ; que là, avec des pioches et autres outils, ils mirent « en pièces ce corps que la mort avoit respecté, et que les chiens lui « mangèrent les entrailles. » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 95.)

[3] Supplém. au *Nécrologe de P.-R.*, p. 208. — Guilbert, *ibid.*, t. VI, p. 286.

[4] Guilbert, *ibid.* — Le curé de Palaiseau, à cette époque, était M. Aucler, qui mourut le 3 septembre 1748 (Guilbert, *ibid.*, p. 295), et sur lequel il faut consulter *le même*, t. VI, p. 286-295, le *Nécrologe de Cerveau*, la *Vie de*

Digitized by Google

taires d'État de Louis XV, Le Blanc, ministre de la guerre. L'ancien brigadier, à qui elle n'était pas venue sans doute depuis quinze ans, la trouva judicieuse ; elle ensevelissait à la fois ses remords et ses hontes, et lui épargnait un caveau. Il n'en économisa pas moins sur les bières, qu'il fit en simple bois, et sur les inscriptions, qu'il y déposa en simple parchemin [1]. Mais du moins les corps ou les cœurs du grand Arnauld, de d'Andilly, de la mère Angélique, de la mère Agnès, ceux de Luzancy et de sa sœur Angélique de Saint-Jean, ceux de la fille de Pomponne lui-même et de deux de ses sœurs, eurent une sépulture [2]. Ils eurent même une épitaphe au bas de laquelle l'entraînement d'une conscience soulagée avait involontairement glissé un reproche et un aveu dans ce souhait suprême : *Tandem requiescant :* qu'ils reposent enfin [3] ! — ENFIN ! Comme ce mot doublement acéré clouait au marbre la tyrannie et la servilité !

§ II. — *L'abbé de Pomponne.*

L'abbé de Pomponne fut d'abord un peu moins, et ensuite un peu plus servile que ne l'était son frère. Cependant une éducation commune, agissant sur des esprits de même trempe, aurait dû modifier uniformément les caractères. Mais, nous l'avons dit, cette éducation, soumise à trois influences, ne les subit point toutes dans les mêmes proportions. De là des nuances. Nicolas-Simon avait douze ans lorsque mourut d'Andilly [1662-1674] ; Charles-Henri n'en avait que cinq [1669-1674]. Celui-ci en avait vingt-cinq lorsque mourut le grand Arnauld [1694]. Il devait le remplacer dans l'Eglise, comme son frère devait continuer dans le monde la fortune de sa famille. Pomponne, en communiquant à tous deux sa prudence, transmettait plus particulièrement à l'aîné les traditions de son père, et soumettait plus volontiers le puîné à la direction de son oncle ; de sorte que, chez le premier, ce fut principalement l'ambition qui se combina avec la prudence pour produire les résultats que nous avons vus, et que, chez le second, s'opéra le bizarre amalgame d'une réserve pusillanime et d'une invincible opiniâtreté, pour amener les résultats que nous verrons.

M. de Caylus, évêque d'Auxerre [par Dettey], 1765, in-12, t, II, p. 87, etc.

[1] Guilbert, *ibid.*, p. 295.

[2] Supplém. au *Nécrol. de P.-R.*, p. 211.

[3] Guilbert, *ibid.*, t. VI, p. 294.

Digitized by Google

C'est à la correspondance imprimée du grand Arnauld qu'il faut demander les preuves de sa sollicitude pour le jeune abbé, dans lequel il voudrait se former un héritier. Du fond de l'exil il surveille son éducation, se met en correspondance avec l'abbé Ravechet[1], son précepteur, trace son plan d'études, et choisit jusqu'à ses lectures[2]. Il les lui choisit agréables : « Il vaut mieux, écrit-il à Ravechet, qu'il « s'applique à étudièr les choses qui lui agréent, quoiqu'elles lui « soient moins utiles, que de le presser d'en étudier de plus impor- « tantes qui ne lui agréeroient pas, ce qui le pourroit dégoûter des « études, et le jeter dans la fainéantise[3]. » C'est d'après ce principe, sans doute, qu'au lieu de mettre Jansénius aux mains du jeune abbé, il lui conseille *les Provinciales*[4] ; mais ce ne saurait être d'après le même motif qu'il lui déconseille la Sorbonne. Il en avait un plus grave.

Pomponne, alors dans la disgrâce, et louvoyant entre ses opinions et les intérêts de son avenir, avait pris pour son deuxième fils un de ces demi-termes dans lesquels son habileté s'était tant de fois réfugiée. Il l'avait placé à l'Oratoire[5], mais en lui faisant suivre les cours de la Sorbonne. L'Oratoire était à demi janséniste ; la Sorbonne à demi moliniste. Tout en poursuivant les Jésuites, celle-ci ne conférait ses grades qu'en faisant signer au récipiendaire une censure personnelle contre le grand Arnauld[6]. Au lieu de faire graduer en théologie son petit-neveu, le docteur voulait qu'on le fît graduer en droit canon : « Il y profiteroit pour le moins autant, écrivait-il à Mme de Fontper- « tuis, et on le mettroit par là hors de danger d'être pressé de faire « jamais ce qu'on avoue qu'il ne pourroit faire sans se déshonorer ; « car, si son père venoit à manquer, comme tout homme est mortel,

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 3, lett. 1037, du 29 avril 1694 ; p. 47, lettre 1049, du 4 juin 1694 ; et p. 52. — Cf. *Eloge de l'abbé de Pomponne*, par Dacier, Mem. de l'Acad. des Inscript., t. XXVII, p. 255. *Nécrol. de Cerveau*, t. I, p. 42. Supplément au *Nécrol. de P.-R.*, p. 579. *Journal de Verdun ; Gazette* du 1er mai 1717, etc.

[2] *Œuvr. du doct. Arnauld*, t. IV, p. 72, lett. 1065, du 30 juillet 1694.

[3] *Ibid.*, p. 52, lett. 1055, du 18 juin 1694.

[4] *Ibid.*, p. 78.

[5] *Ibid.*, t. III, p. 355, lett. 807, du 5 juin 1691.

[6] Voir *Œuvr. du doct. Arnauld*, t. XIX, préface hist. et crit., p. XXXVII à LXXXIV. La seconde moitié du t. XIX à dater de la p. 311, et tout le t. XX.

Digitized by Google

« est-on assuré que sa mère et ses parens de ce côté-là auroient la « même fermeté? De plus, si Dieu lui faisoit la grâce de ne penser qu'à « servir l'Eglise, comme son état l'y oblige, il est quelquefois néces- « saire pour cela d'avoir des degrés. Or on n'en peut avoir, en théo- « logie, sans passer par où on ne voit pas qu'il puisse passer avec « honneur. Il faut donc se mettre en état d'en avoir en droit ca- « nonique. Et si on s'en étonnoit, et qu'on en parlât au père, rien, « ce me semble, ne seroit plus honnête et plus approuvé dans le « monde que d'en dire la vraie raison; car il est toujours demeuré « un certain sentiment d'humanité qui fait que ceux mêmes qui ont « peu d'attention à ce qui est juste ou injuste en soi, approuvent tou- « jours qu'un honnête homme ait égard à ce qui touche l'honneur ou « le déshonneur de sa famille. Peut-être même que ce lui seroit une « occasion de parler au patron [au roi], et, en lui disant bonnement « ce qui l'empêche de faire étudier son fils en théologie, faire tomber « le discours sur l'oncle, et lui donner envie de voir un petit livre [*le* « *Phantosme du jansénisme*] qui explique bien des choses, et dont « peut-être Sa Majesté n'a jamais été bien informée. Il pourroit aussi « témoigner de la douleur de ce qu'étant si avancé en âge il peut tom- « ber malade dans un pays éloigné, où ses plus proches seront privés « d'avoir la consolation de lui dire un dernier adieu; que tout ce qu'il « souhaiteroit est qu'il plût à Sa Majesté de trouver bon qu'il pût de- « meurer *incognito* avec deux ou trois de ses amis, où il pourroit être « vu de très-peu de personnes, qui n'auroient garde d'en faire du bruit. « Je crois bien que tout cela n'est qu'une vision; mais m'étant venu « dans l'esprit en l'écrivant, j'ai laissé aller ma plume[1]. » On le voit, à travers ses sollicitudes pour son petit-neveu, le grand Arnauld poursuit obstinément le triomphe de ses idées, comme Pomponne la restauration de sa fortune à travers l'éducation de son fils. Le pouvoir est le but que leur coup d'œil vise par-dessus la tête de l'enfant.

Mais l'enfant grandira; il lui faudra viser le pouvoir à son tour. Le grand Arnauld ne demande pas mieux qu'on l'y instruise. Il applaudit à un voyage de Rome qui doit y aider. Il devance le voyageur de ses recommandations dans les abords du Vatican : « J'es- « père que vous pourrez lui beaucoup servir, écrit-il à l'abbé du « Vaucel, son principal agent près du Saint-Siége....., en l'exhor- « tant de bien employer le temps pendant qu'il est jeune, parce que

[1] *Œuvr. du doct. Arnauld*, t. III, p. 58, lett. 640, du 19 janvier 1688.

Digitized by Google

« c'est alors que l'on se peut rendre capable des emplois où on « peut être engagé par la providence de Dieu...[1] » Et ailleurs : « Il « peut y avoir quelque chose de trop humain dans le désir qu'a le « jeune abbé [de Pomponne] de s'instruire de l'état de la cour de « Rome, et de son gouvernement ecclésiastique et civil ; mais la chose « en soi est bonne[2]... »

D'Andilly, qui, de son côté, trouvait *la chose bonne en soi*, et même avec ses accessoires, n'avait pas perdu de temps pour y songer. A peine Charles-Henri avait-il eu deux ans, que son aïeul entretenait son père des bénéfices que l'on pourrait solliciter en sa faveur. « Ma femme, lui écrit Pomponne, le 19 septembre 1671, « me mande qu'elle vous a rendu conte de mille choses qui ne se « peuvent escrire. Je ne souhaiteray point de bénéfices à mes enfans « que je ne voie espérance qu'ilz se rendront dignes de les posséder « et d'en bien user. C'est toutesfois l'unique récompense que l'on « remporte presqu'aujourdhuy des services ; mais je la croirois don- « née plustôt pour la ruine que pour le soutien de ma famille, sy elle « y passoit en des mains qui en fissent un mauvais usage... » D'Andilly, tout émerveillé de ces sentiments, note précieusement la lettre où ils se manifestent de l'initiale G., qui signifie *à garder ;* et comme cette lettre embrasse une foule de sujets, afin que l'on ne s'y trompe pas, il la résume sur le revers par ces deux mots : *touchant bénéfices.* Mais son admiration faisait probablement les mêmes réserves que les scrupules de son fils ; car enfin celui-ci ne voulait pas se priver *de l'unique récompense de ses services ;* et lorsque l'enfant eut atteint sa quinzième année, le trouvant sans doute suffisamment digne d'un bénéfice, il lui fit conférer l'abbaye de Saint-Maixent, à Poitiers, qui valait 14,000 livres de rentes [8 septembre 1684].

Le nouvel abbé obtenait cette faveur en même temps que son frère, Nicolas-Simon, était créé colonel, et que les persécutions redoublaient contre le grand Arnauld, dont le roi voulait faire saisir la personne dans les Pays-Bas.

Sans doute Pomponne n'aurait pas eu assez de crédit pour obtenir trois grâces à la fois, et le docteur avait assez de résignation pour voir comment on escomptait aux siens sa disgrâce. La seule chose qu'il ne leur eût point pardonnée, c'eût été de s'écarter de ses principes.

[1] *Œuvr. du doct. Arnauld,* t. IV, p. 60, lett. 1060, du 8 juillet 1694.

[2] *Ibid.*, p. 52, lett. 1055, du 18 juin 1694.

Digitized by Google

Ils étaient, on le sait, d'une excessive rigueur en matière de bénéfices. Sa haute intégrité n'admettait point le cumul. Lorsque le jeune dignitaire eut atteint sa vingt-quatrième année, il obtint l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, en même temps que son frère aîné fut promu brigadier; mais il se démit de celle de Saint-Maixent. Le *Mercure galant* nous dit ce qu'il avait gagné au change : « L'abbaye de Saint-Médard de Soissons [qui vaut 30,000 livres de rentes] [2] est une des plus belles abbayes de France, et qui n'a jamais esté possédée que par des princes, et des cardinaux, ou des évesques. Elle relève immédiatement du Saint-Siége, partage les droits épiscopaux avec l'évesque de Soissons, et donne droit de séance au chapitre de la cathédrale; mais ce qu'il y a de plus agréable pour M. l'abbé de Pomponne, c'est que la jurisdiction et les terres de cette abbaye joignent celles de M. son père à Pomponne. Ainsi elle approche un si digne fils d'un père illustre, au lieu qu'auparavant il estoit obligé de passer une bonne partie de sa vie dans le fond du Poitou, à Saint-Maixent, dont il estoit abbé, et dont il a remis l'abbaye, n'ayant jamais voulu posséder deux bénéfices à la fois, par un principe de piété qui est héréditaire à cette illustre maison [3]. »

Après la mort du grand Arnauld et avant celle de Pomponne, l'abbé de Saint-Médard fut nommé aumônier du roi et attaché au duc de Bourgogne [1698] [1].

La perte qu'il fit de son père, l'année suivante, ne fut point fatale à sa fortune, comme à celle de son aîné. « Après la mort du marquis de Pomponne, le marquis de Torcy, son gendre, étoit devenu ministre et secrétaire d'État pour les affaires étrangères. La bienveillance du prince prévint la recommandation du ministre; le roi lui ordonna d'ouvrir ses bureaux à son beau-frère, et de le former aux négociations. Il descendit même en faveur de l'abbé de Pomponne à des soins de détail; il daigna jeter les yeux sur son travail... Le roi s'informoit de ses progrès; il l'examina, il l'interrogea lui-même, et, satisfait des lumières qu'il avoit acquises en ce genre d'études, il le nomma à l'ambassade de Venise [4]. »

[1] *La Clef du grand Pouillé de France.* 1671, in-12, t. I, p. 99.

[2] *Mercure galant,* déc. 1693, p. 36.

[3] *Gazette de France* du 30 août 1698, p. 418. — Eloge de l'abbé de Pomponne, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 256.

[4] Eloge de l'abbé de Pomponne, *ibid.*, p. 257 *Journal de Verdun,* déc.

Digitized by Google

Dacier, à qui nous empruntons ce fragment d'un panégyrique de l'abbé de Pomponne, prétend que son héros s'acquitta de cette mission avec le plus grand succès. Il paraît que Louis XIV lui dut la vie de dix-neuf mille hommes, pour lesquels l'ambassadeur engagea sa fortune jusqu'à concurrence de 400,000 livres. Cependant la mission qu'il remplissait alors fut la seule dont ce prince le chargea; mais, en revanche, il le créa conseiller d'État d'Eglise [28 novembre 1711][1]. Ainsi le grand Arnauld avait eu raison en présageant que le droit canon profiterait au moins autant à son petit-neveu que la théologie. Mieux valait le conseil d'Etat que l'exil.

L'abbé de Saint-Médard, l'aumônier du roi, le conseiller d'Etat, s'était doucement habitué au cumul, et, ne se trouvant pas sans doute suffisamment pourvu, il acheta de Torcy, son beau-frère, la charge de commandeur, chancelier garde des sceaux, et surintendant des finances des ordres du roi. Il la paya 400,000 livres[2]. Cette fantaisie de dignité ne lui coûtait pas plus que la vie de dix-neuf mille hommes. Aussi l'Académie, qui ne disposait alors d'aucun prix de bienfaisance, crut-elle devoir l'admettre gratuitement dans son sein. Il fut nommé académicien honoraire des inscriptions et belles-lettres sans avoir écrit une page[3]. Heureux homme, qui obtenait comme complément de ses dignités un titre qui, aux yeux de la science, eût suffi à les remplacer toutes! — Il le mérita toutefois après l'avoir reçu, en l'estimant à son véritable prix; car il ne vit rien au-dessus : et, pour ne point descendre, il enraya sagement sa fortune. Par tempérament, d'ailleurs, il n'était point enclin à en épuiser les chances. En vain celle-ci s'était fait comme un jeu ironique et provocateur d'approcher le dernier des Arnauld de toutes les gloires. Son favori n'avait jamais pris de la gloire que les bénéfices assurés, sans courir le moindre danger pour les augmenter.

Héritier d'un nom illustre, il l'avait obscurément effacé derrière

1704; *Mém. de Saint-Simon,* édit. in-12, t. VIII. p. 59, t. XIV, p. 232, etc.

[1] *Journal de Verdun,* janv. 1712, p. 39. — *Gazette de France* du 5 déc. 1711. *Mém. de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 121.

[2] *Mém. de Saint-Simon,* t. XXVI, p. 236.—Cf. *Gazette de France* du 5 déc. 1716. — *Journal de Verdun* de nov. 1716, p. 331.

[3] Il siégea pour la première fois le 23 avril 1743. (*Journal de Verdun,* juin 1743, p. 466. — *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 259. — Cf. t. XVI, p. 8.)

Digitized by Google

d'autres noms illustres dans chacune des dignités qu'il avait obtenues. Cette abbaye de Saint-Maixent dont son adolescence avait été dotée, Richelieu et les deux frères du maréchal d'Humières l'avaient possédée immédiatement avant lui; son successeur y devint archevêque de Tours. — Après avoir hérité de Richelieu, chose bizarre! le petit-fils de d'Andilly hérita de Mazarin. Ses devanciers à Saint-Médard avaient été ce cardinal et son petit-neveu, Philippe de Savoie, le frère du célèbre prince Eugène; son héritier y fut le cardinal de Bernis. — Celui-ci le remplaça également au conseil d'Etat, où l'avait précédé Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. — Il succéda comme chancelier de l'ordre au neveu du grand Colbert, qui fut, aussi bien que son oncle, vingt ans ministre; il laissa cette dignité à Phelypeaux de Saint-Florentin, qui le fut un demi-siècle. — Enfin lui qui n'avait rien écrit, il remplaça dans le savant fauteuil l'abbé Bignon[1], et y fut remplacé par le marquis de Paulmy[2], tous deux membres de plusieurs académies, tous deux bibliophiles passionnés, le premier vendant sa bibliothèque pour mieux conserver celle du roi[3], le second rendant la sienne digne d'un roi pour mieux la conserver[4]: tous deux auteurs féconds, celui-ci publiant tantôt quarante volumes en trois ans, tantôt soixante-cinq en moins de huit; celui-là enrichissant de ses travaux tous les recueils érudits, et composant à la fois quatre panégyriques de saint Louis, pour en prononcer deux le même jour, devant deux de ses quatre académies[5].

Il faut le dire cependant, si l'abbé de Pomponne n'écrivit pas, il imprima. Il se fit l'éditeur des mémoires de sa famille; mais, en cela même, il ne s'écarta point de sa ligne de conduite, et produisit dans le monde littéraire les œuvres des siens, comme il produisait leur nom dans les dignités, à peu près *incognito*. Cette fois encore c'était de la prudence, non plus tremblante d'ambition, mais reconfortée d'opiniâtreté; car si l'astre du courtisan, sans trop s'écarter de la ligne intermédiaire tracée par Pomponne, avait quelque peu dévié du

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XVI, p. 8.

[2] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 5.

[3] Cf. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XVI, p. 374; — et *Catal. des livres imprimés de la Bibliothèque du roi*, Théolog. t. I. *Mém. hist.*, p. LVI.

[4] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XLVII. p. 385.

[5] *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1743. Hist. p. 187.

Digitized by Google

cercle où l'eût enfermé le grand Arnauld, pour s'élever jusqu'à celui qu'avait tenté de décrire la fortune de d'Andilly ; dans sa vie littéraire le docile abbé inclina plus particulièrement sa course, du point où l'eût maintenue d'Andilly vers celui auquel l'eût ramenée de préférence le célèbre docteur. Ainsi, pendant les vingt-deux dernières années de son existence [1734-1756], sans prendre d'autre précaution que celle de rester dans l'ombre, il produisit au jour, sans discontinuer, la plupart des documents où les siens avaient consigné les services rendus par eux à l'Etat et au jansénisme ; et, satisfait d'atteindre son but avec moins d'éclat que de succès, il servit, sans trop se compromettre, sa cause et sa famille.

Ce fut d'abord à d'Andilly qu'il vint en aide. Depuis trente ans Le Vassor, Bayle, Bernard, Desmaizeaux, avaient porté à la réputation de ce dernier les plus rudes atteintes, que renouvelaient incessamment les éditions de Bayle, où elles étaient consignées. En vain celui-ci avait adressé, dès le principe, une espèce de défi à la famille de d'Andilly et à ses partisans. « Vous n'ignorez pas, écrivait-il en « 1704 à Desmaizeaux, que la famille de M. Arnauld a des amis qui « ont la plume bien forte, soit pour attaquer, soit pour défendre. Je « crois qu'ils ne se tairont point... » Pendant trente années la famille Arnauld, représentée par le marquis et par l'abbé de Pomponne, et les fortes plumes dont elle disposait, avaient gardé le silence. Deux jansénistes le rompirent enfin. Bougerel et Goujet reçurent communication des mémoires de d'Andilly, et en publièrent, l'un des fragments, l'autre le texte, celui-là joignant aux fragments un plaidoyer, celui-ci au texte une préface, pour aider l'aïeul des Pomponne à se défendre lui-même. Ils obtinrent une rétractation du dernier survivant de ses accusateurs, qui depuis n'en réimprima pas moins l'accusation sans y rien changer. La rétractation de Desmaizeaux est de 1730. Dès 1731 il publia le IVe volume des *Œuvres de Bayle*, sans corrections[1].

Après d'Andilly, ce fut son frère, l'évêque d'Angers, et après celui-ci ce fut La Boderie, beau-père de d'Andilly, que l'abbé de Pomponne mit en lumière. Burtin imprima pour lui les *Négociations* de l'un, et les *Ambassades* de l'autre. Ces derniers ouvrages ne touchaient à aucune question dangereuse, et cette fois l'éditeur responsable désigna dans sa préface l'éditeur véritable. — Il n'en fut pas

[1] *Œuvr. de Bayle*, in-fol. 1727-1731, t. IV, p. 842.

Digitized by Google

de même des *Mémoires* de l'abbé Antoine Arnauld, dont la morale relâchée se bigarre si grotesquement de jansénisme. Le frontispice de ces Mémoires annonce qu'ils sont imprimés à Amsterdam; les éditeurs en datent la préface de Leipsick. Ils furent imprimés à Paris, et les éditeurs sont demeurés inconnus. — Jusqu'ici le grand Arnauld eût avoué sans doute son élève, lui dont les productions littéraires sont presque toutes anonymes, et qui, pendant quarante années, s'était résigné à une existence pseudonyme pour mieux servir ses doctrines et son parti.

Mais nous doutons qu'il eût pardonné à son successeur certaines démarches politiques auxquelles Pomponne lui-même n'eût peut-être point applaudi. — Ainsi le gallicanisme de Bossuet avait été se résoudre en jansénisme chez son neveu, l'évêque de Troyes. Celui-ci, qui n'avait de son oncle ni le génie ni la souplesse, suscitait aveuglément au pouvoir les plus graves embarras dans un diocèse qu'il gérait depuis un quart de siècle [1716-1742]. Le cardinal de Fleury, alors ministre tout-puissant, n'y pouvait cependant rien par la violence. Il apprit que M. de Chasot, premier président du Parlement de Metz, et neveu de l'évêque de Troyes, était devenu le donataire de celui-ci [1]. Les affaires du donateur se trouvaient en assez mauvais état, et on pouvait surtout inquiéter son héritier sur les réparations qu'il faudrait faire un jour à l'évêché. M. de Chasot prit le parti de négocier la démission de celui dont il devait bientôt recueillir la fortune. Il commença par le séquestrer dans la maison de campagne épiscopale, d'avec le clergé janséniste qui l'environnait à la ville. Puis, comme il surprit des lettres glissées en secret jusque dans le lit de son oncle, il détermina celui-ci à le suivre dans la capitale. « Ar-« rivé à Paris, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, il y fut pour ainsi « dire gardé à vue, jusque-là qu'il n'étoit permis à qui que ce soit de « le voir qu'en présence de M. ou de Mme de Chasot, et que les lettres, « même de ses grands vicaires, ne pouvoient pénétrer jusqu'à lui. « M. l'abbé de Pomponne eut sur cela une préférence dont on ne sera « pas surpris, lorsqu'on saura que cet abbé fut choisi pour faire goû-« ter au prélat le projet de la démission. Quelque habile que fût le « négociateur, tout le monde convient qu'il n'est redevable du succès « de sa négociation qu'au *poids de l'âge* et *au nombre des infirmités* « avouées publiquement par la personne avec qui il avoit à traiter. »

[1] *Nouvelles ecclés.* du 22 avril 1742, p. 63.

Digitized by Google

[Les auteurs jansénistes des *Nouvelles* soulignent dans ce passage les mots que nous y soulignons nous-même, pour en faire pénétrer plus facilement l'intention ironique.] « La démission étant faite, l'abbé [de « Pomponne] la remit à M. de Chasot, comme un bon moyen, lui « dit-il, de faire sa cour à M. le cardinal ; car, pour lui, il paroît qu'il « n'a pas voulu en avoir le mérite. » Cette fois les journalistes ont oublié de souligner la phrase où ils semblent croire au désintéressement du dernier des Arnauld, arrachant de l'épiscopat le dernier des Bossuet, dans l'intérêt de la cour et au détriment du jansénisme.

Après avoir trahi les doctrines des siens, il ne restait à l'abbé de Pomponne qu'à transiger sur leur honneur. Sur ce point toutefois, nous l'avons déjà fait pressentir, il se montra un peu moins spontanément servile que son frère aîné. Il fit précéder d'un combat assez vif ses capitulations de conscience. Les conjonctures, il est vrai, se prêtaient mieux à une saillie de piété domestique. Louis XV n'avait point hérité du despotisme de Louis XIV. Il n'en avait point conservé les antipathies religieuses. Le cardinal de Fleury, qui seul aurait pu les lui inspirer, était mort un an après avoir obtenu la démission du neveu de Bossuet [2 janvier 1743]. L'esprit parlementaire était loin d'être dans toute la magistrature ce qu'il était chez M. de Chasot; et dans le public les sévices exercés à la fin du dernier règne avaient changé la sympathie en adhésion pour les persécutés, les répugnances en irritation contre les persécuteurs. C'était surtout à dater de la destruction de Port-Royal que les Jésuites, à qui on l'attribuait[1], étaient devenus odieux.

L'un d'eux cependant, le Père Pichon, avait choisi cet instant pour renouveler une attaque contre la mémoire du grand Arnauld. Il l'avait fait dans un livre intitulé : *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion.* Ce livre contenait la critique, et tentait la réfutation de celui que un siècle auparavant, le docteur avait publié sur le même sujet. Mais la polémique du Jésuite n'était ni suffisamment modérée, ni complétement orthodoxe. Ainsi, d'un côté, il

[1] Tous les auteurs jansénistes accusent les Jésuites d'avoir amené par l'intermédiaire des religieuses de P.-R. de Paris, la *dispersion* des religieuses de P.-R. des Champs. Mais les mieux instruits s'appliquent à prouver, que la *destruction* de P.-R. même eut lieu non seulement sans la participation de la célèbre société, mais malgré ses efforts. (Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 257, 269, etc.)

Digitized by Google

indiquait la communion fréquente et même journalière comme un moyen suffisant pour conduire au salut à travers une vie oisive, sensuelle et impénitente ; et de l'autre, il avançait que le docteur Arnauld s'était fait chasser de France, et qu'il était mort excommunié avec la réputation d'un chef de parti révolté contre toutes les puissances ecclésiastiques et séculières. Lorsque le livre parut, il obtint cependant dès l'abord les plus hautes approbations. Parmi les évêques français, celui de Marseille, Belsunce, fut un des premiers à se prononcer en sa faveur. Belsunce, au XVIIIe siècle, comme saint Vincent de Paul au XVIIe, devait incliner vers l'indulgence ; ni l'un ni l'autre n'avait de sympathie pour le jansénisme[1]. Les archevêques de Besançon, d'Aix et de Sens[2] accordèrent également leurs éloges au livre du Jésuite.

Celui de Sens toutefois ne le fit qu'avec une singulière hésitation. Le 22 décembre 1746, il avait écrit au Jésuite qu'il trouvait son livre plein de piété. Le 24 mai suivant, il le prie de ne point faire imprimer sa lettre du 22 décembre, « non pas, lui dit-il, que je « n'estime beaucoup votre livre ; mais je crains de me donner pour « approbateur. » L'archevêque de Sens avait pour cela d'excellentes raisons; car dans le temps même où il exprimait cette crainte, il écrivait sur le livre du Père Pichon des remarques pleines de blâme qu'il distribuait manuscrites à quelques évêques, qu'il fit imprimer en juin 1747, et qui toutefois ne furent publiées qu'en 1748. Or, voici la clef des tergiversations du prélat. — Il avait au nombre de ses suffragants le doyen des évêques français et le dernier de ceux qui s'étaient portés comme appelants de la trop célèbre bulle *Unigenitus*[3], Gabriel de Caylus, qui occupait depuis quarante-deux ans le siége d'Auxerre [1704-1746]. Caylus, à qui sa mère avait transmis le sang de Fabert, cet ami douteux des Arnauld, avait reçu de son aïeul un courage indompté, et des Arnauld leurs doctrines et leur opiniâtreté. En vain sa famille s'était-elle alliée à Mme de Maintenon, ses inspirations lui venaient des Pays-Bas bien plus que de la cour. Sur cette

[1] Barcos, *Défense de feu M. Vincent de Paul.* 1663, in-4°, passim. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 36. — *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 8; t. XXXVIII, p. 194.

[2] L'archevêque de Sens était Languet de Gergy, de l'Académie française. Père Pichon.

[3] Dettey, *Vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre.* 1765, in-12, t. II, p. 187-322.

Digitized by Google

terre étrangère le grand Arnauld avait laissé des exilés et des amis : Quesnel, dont les doctrines avaient provoqué la bulle, et les successeurs de Neercastel, qui avaient fini par faire insurger l'Eglise d'Utrecht contre Rome. Quesnel et les évêques schismatiques de la Hollande avaient toutes les sympathies de Caylus[1]. Son prudent métropolitain avait toute son aversion, car c'était lui qui avait été choisi par le cardinal Dubois pour faire accepter la bulle à l'épiscopat français. Il y avait réussi, et depuis lors son suffragant observait toutes ses démarches, scrutait chacune de ses paroles, et ne perdait nulle occasion de lui ménager quelque désagrément. On conçoit donc quelles étaient les perplexités et les hésitations du malheureux archevêque dans les circonstances difficiles.

Celle où l'eût placé une approbation entière du Père Pichon eût été plus dangereuse encore qu'il ne le soupçonnait. Une correspondance active s'était établie au sujet du livre de ce Jésuite entre l'abbé de Pomponne et l'évêque d'Auxerre[2]. L'affection et le zèle de celui-ci étaient secrètement attisés par le dernier héritier des Arnauld, qui, cette fois, dans l'intérêt de leur mémoire, avait choisi un prélat pour en faire l'éditeur de son indignation anonyme. Le 27 décembre 1747 cette indignation éclata tout à coup dans un long mandement de Caylus. Les erreurs et la polémique du Père Pichon y étaient vivement signalées à l'animadversion générale. Cette sortie vigoureuse eut un grand succès auprès du public, et le corps épiscopal lui-même s'en émut. Belzunce et l'archevêque de Besançon rétractèrent leurs éloges avec franchise et loyauté. L'archevêque d'Aix avait déjà rétracté les siens, et ce fut alors que celui de Sens publia les remarques critiques qu'il avait fait imprimer dès le mois de juin précédent. Cette fois son suffragant lui applaudit, et l'on put croire que la bonne harmonie allait se rétablir entre les deux prélats et dans tout l'épiscopat français[3]. En moins de six mois, dix-huit prélats, Messeigneurs de Montpellier, de Tours, de Soissons, de Carcassonne, de Paris, de Lyon, du Mans, de Nantes, de Toulon, de La

[1] Dettey, *Vie de Caylus*, t. II, p. 247, 305, 307 et 312.

[2] *Nouvelles ecclés.*, 26 juin et 14 août 1766, p. 105 et 134.

[3] Cette correspondance était, en 1823, la propriété de M. Monmerqué (*Biogr. univ.*, t. XXXV, p. 309, col. 2); elle a été comprise dans une vente d'autographes faite en 1837. Malheureusement, après d'actives recherches, nous n'avons pu trouver en quelles mains elle est passée.

Digitized by Google

Rochelle, de Lodève, de Rouen, d'Amiens, de Toul, de Beauvais, d'Evreux, de Strasbourg, de Saint-Pons, s'étaient rencontrés avec ceux que nous avons déjà indiqués dans un concert de réprobation contre les doctrines erronées qui avaient échappé à l'examen trop rapide des premiers approbateurs.

Le Père Pichon n'avait pas attendu que tous ces blâmes l'eussent atteint, pour reconnaître sa faute. Avant qu'un mois se fût écoulé depuis la violente attaque partie d'Auxerre, il avait adressé de Strasbourg, où il se trouvait, la lettre suivante à l'archevêque de Paris :

« Monseigneur, recevez avec bonté un auteur qui a le chagrin d'a-
« voir publié un livre qui ne fait que trop de bruit. C'est dans votre
« diocèse que ce livre a été imprimé ; il est juste, Monseigneur, que
« ce soit devant Votre Grandeur que j'en fasse le premier désaveu
« public. Peu de temps après que ce livre eut paru, mes supérieurs
« le désapprouvèrent, en arrêtèrent le débit, et ordonnèrent qu'on le
« corrigeât. Plusieurs grands prélats, plusieurs sçavans théologiens
« firent sur cet ouvrage de sages et de judicieuses réflexions. Dieu
« m'a fait la grâce d'avoir la docilité qui convient à mon état. Je dé-
« férai, comme je le devois, aux lumières de tant de personnes res-
« pectables; et comme on convenoit que pour remédier au mal, il
« étoit à propos de faire une seconde édition de mon ouvrage qui
« rectifiât ou fît disparoître tout ce qu'il y a de condamnable dans la
« première, ce travail fut aussitôt entrepris. Vous savez vous-même,
« Monseigneur, que, dès la fin du mois d'août 1747, cette seconde
« édition étoit prête de ma part; que, revue par des juges éclairés, et
« retouchée par des mains habiles, on m'assuroit qu'elle pouvoit être
« désormais utile aux fidèles qui la liroient dans un esprit de religion,
« et que ce n'est que quelques difficultés que je n'avois pu prévoir
« qui en ont empêché l'impression. Dans la crainte néanmoins qu'on
« ne me soupçonne d'y avoir mis obstacle, et de tenir encore à des
« maximes répréhensibles, je déclare ici à Votre Grandeur (et la sup-
« plie de ne point laisser ignorer cette déclaration) que je désavoue le
« livre intitulé : *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise sur la fréquente*
« *communion,* imprimé à Paris chez Guérin, en 1745, que je rétracte
« cet ouvrage, et que je le condamne de tout mon cœur. J'ai l'hon-
« neur, etc... Strasbourg, ce 24 janvier 1748. »

Cette lettre, on le voit, ne contenait strictement que la rétractation des erreurs théologiques du Père Pichon. Le regret d'avoir at-

Digitized by Google

taqué la mémoire du grand Arnauld ne s'y laissait point entrevoir, même par allusion. Il en avait été, et il devait en être de même, du blâme des évêques. Celui d'Auxerre fut le seul qui comprit dans le sien les attaques dirigées contre le célèbre docteur [1]. La tournure que prenait cette affaire était donc plus favorable à l'orthodoxie que satisfaisante pour l'abbé de Pomponne. Aussi en écrivant, le 23 janvier 1748 à M. de Caylus, pour lui témoigner sa reconnaissance, il lui dit que s'il savait à quel tribunal s'adresser pour en avoir justice, il y porterait ses plaintes ; « mais, ajoute-t-il, qui est-ce qui m'écoutera ? « et qui s'exposera à la fureur d'un corps aussi terrible que celui des « Jésuites [2] ? » Le conseiller-clerc jugeait sans doute de la magistrature selon son propre courage, et des Jésuites d'après ses terreurs. C'était donc avec bonne foi qu'il évoquait dans cette malencontreuse prosopopée des juges auxquels il ne croyait pas. Mais voici que tout à coup l'évêque d'Auxerre lui faisait apparaître une ombre formidable à laquelle il ne songeait plus. « Prenez, lui disait-il, la même voye « que prit feu M. de Troyes pour la mémoire du grand Bossuet son « oncle... N'a-t-il pas obtenu du Parlement de Paris ce qu'il deman- « doit ? » Feu M. de Troyes ! qui donc l'avait fait descendre tout vivant dans la tombe ? Celui qui l'y avait précipité le remplacerait-il ? En l'imitant, saurait-il expier sa faute ? Ou bien, après avoir rendu impuissant le nom de Bossuet, laisserait-il celui d'Arnauld infâme ?

Toutes ces questions surgissaient à la fois du fatal billet qui avait répondu aux imprudentes démonstrations de Pomponne. Pour celui-ci il n'y avait plus d'attermoiement possible. Il fallait agir, ou demeurer déshonoré. Aussi lui qui, le 23 janvier, ne savait où trouver des juges, le 29 du même mois il dresse une requête au Parlement, délivre pour la poursuivre une procuration par devant notaire, et détermine sa belle-sœur, veuve de Nicolas-Simon, à le fortifier de son adhésion. La requête d'ailleurs ne s'appuyait pas seulement de cette adhésion féminine ; elle s'abritait aussi derrière les manifestations déjà connues de l'épiscopat français contre le livre du Père Pichon. Elle fut remise à M. le substitut de Graville, qui en fit immédiatement son rapport au procureur général. Celui-ci, avant de donner ses conclusions, crut devoir en communiquer au premier président et au chancelier d'Aguesseau.

[1] *Collect. de l'abbé Del.*, biblioth. de l'Arsenal.

[2] Dettey. *Vie de Caylus*, t. II, p. 241.

Digitized by Google

L'affaire était grave, car la cour ne jugeait pas des dispositions de la magistrature comme en avait jugé l'abbé de Pomponne. Il avait même fallu que celui-ci fût en proie à une singulière hallucination pour s'y méprendre. Depuis trente années, les Parlements n'avaient pas laissé échapper une seule occasion de protester contre l'état d'asservissement dans lequel les avait tenus Louis XIV. L'opposition, après s'y être montrée financière sous Law, avait saisi le prétexte de la bulle *Unigenitus* pour revêtir une forme janséniste; et c'était sous cette forme qu'elle s'était tout particulièrement envenimée. Les convulsions de Saint-Médard, les mandements des évêques à propos du diacre Pâris, les folies du conseiller Montgeron, la canonisation de saint Vincent de Paul, l'administration des sacrements sur billet de confession, tout servait de prétexte à une insurrection parlementaire. Le barreau se taisait; les magistrats descendaient de leurs siéges. Tantôt l'exil les décimait, tantôt il les frappait en masse; la Bastille n'y pouvait suffire. Que n'eût pas fait jadis le grand Arnauld, s'il lui eût été donné d'assister à une semblable mêlée, et que fût-il advenu alors même, si tout à coup son nom y eût retenti? La cour le savait bien. Aussi il faut lire l'acte notarié dans lequel l'abbé de Pomponne a fait consigner tous les détails de sa conduite, afin que la postérité ne pût en ignorer [1].

« M. le chancelier, dans la crainte que dans les circonstances présen-
« tes il ne s'élevât de nouvelles disputes à l'occasion de cette affaire,
« engagea mondit sieur comparant, l'abbé de Pomponne, à demander
« justice au roy en personne, et à retirer en conséquence sa requête
« des mains de M. le procureur général, se chargeant de rendre compte
« au roy de ses justes plaintes, afin que Sa Majesté ordonnât une sa-
« tisfaction proportionnée à l'insulte faite à lui et à sa famille, par les
« excès dans lesquels le Père Pichon étoit tombé dans son livre, en y
« parlant de M. Arnauld son grand-oncle. Au nom du roy, la soumission
« de mondit sieur comparant a été entière et sans réserve; il a répondu
« que sa confiance en son souverain étoit sans bornes, et qu'il se jetoit
« aux pieds de Sa Majesté, et qu'il entendroit avec respect ce qu'il lui
« plairoit d'ordonner; qu'il se reposoit entièrement sur le zèle de
« M. le chancelier, son supérieur, des moyens qu'il croiroit convena-
« bles pour procurer à la mémoire dudit Antoine Arnaud, et à sa fa-
« mille outragée, la réparation qui lui étoit due. »

[1] *Collect. de l'abbé Del.*, acte du 29 janvier 1748, p. 5.

Digitized by Google

La réparation, en effet, ne s'était point fait attendre. Dès le 13 février, l'abbé de Pomponne l'avait obtenue proportionnée à la crainte dont cette affaire avait frappé la cour. « Monsieur, lui écrivait le chan-« celier au nom du roi, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté « des plaintes que vous avez porté contre plusieurs endroits du livre du « Père Pichon, et elle m'ordonne de vous écrire que vous avez eu rai-« son de lui demander justice des excès dans lesquels il est tombé en « parlant de M. Arnaud votre grand-oncle ; mais que le Père Pichon « ayant lui-même condamné son livre, et le Père provincial des Jésui-« tes, accompagné du Père Pérusseau, m'ayant déclaré que l'auteur « vous assureroit par écrit, si vous le voulez, qu'il désavouoit et rétrac-« toit quelques faits personnels et injurieux qu'il avoit avancé au sujet « de M. Arnaud, dont il avoit reconnu depuis la fausseté ; que d'ail-« leurs, en combattant ses sentimens, son intention n'avoit jamais été « d'offenser une famille qu'il respecte, et encore moins une personne « de votre caractère et de votre dignité ; Sa Majesté a dit que vous « avez lieu d'être content, et d'autant plus que la révocation du pri-« vilége accordé pour l'impression du livre, et l'ordre que le roy « m'a donné de retrancher du nombre des censeurs royaux celui qui « l'a approuvé, achèvent de vous procurer la satisfaction la plus dé-« sirable pour vous, puisque c'est à Sa Majesté que vous en serez re-« devable. Vous ne doutez pas de la grande attention que j'aurai, « suivant l'intention du roy, à empêcher qu'on n'imprime plus de li-« vres qui contiennent des excès semblables. Vous savez à quel point « je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur. D'Aguesseau. « Versailles, 13 février 1748. »

Cette lettre était un véritable triomphe pour l'abbé de Pomponne. Mais, ou il lui était interdit d'en révéler la teneur, et alors son triomphe était illusoire ; ou il pouvait la rendre publique, et alors il se montra fidèle à ses habitudes de succès *incognito* en renfermant son triomphe dans son enveloppe, et en le déposant tout scellé, le 13 février 1748, chez le notaire qui avait dressé sa procuration et enregistré sa requête. L'enveloppe portait cette suscription : « *Lettre secrète* et très-importante à M. l'abbé de Pom-« ponne, doyen du conseil, chancelier des ordres du roy, à Pa-« ris. » *Lettre secrète*, ces mots et les précautions prises à propos de cette lettre par son heureux possesseur, semblent démontrer qu'on avait primitivement fait de son silence la clause de la réparation.

Digitized by Google

Mais sans doute les démarches des Jésuites, la révocation d'un censeur royal, et le retrait d'un privilége de librairie, n'avaient pu s'accomplir sans provoquer les commentaires du public. Nécessairement la curiosité excitée venait s'enquérir près de l'abbé de Pomponne, et celui-ci, réduit à la nécessité de subir, s'il se taisait, la flétrissure qu'il ne méritait plus, et d'encourir, s'il parlait, la disgrâce de la cour, devait solliciter de celle-ci la permission de rompre, au moins pour ses amis, le mystérieux cachet.

C'est ce qui nous semble résulter d'une lettre écrite par l'abbé lui-même, entre le 17 février et le 2 mars 1748, à l'abbesse de Maubuisson[1], lettre qui d'ailleurs offre le seul échantillon que nous ayons pu recouvrer du style de l'honorable académicien. « Mon « affaire en question, écrit-il, est heureusement terminée, à ma « grande satisfaction, par les bontés et la justice du roi. 1° Sa Ma- « jesté a fait chasser M. de Marcilly, et déplacer l'approbateur du « livre et lui a retiré sa pension : punition exemplaire en pareille « occasion, *et qui fait grand bruit dans Paris* ; 2° elle a fait supprimer « par un arrêt du conseil le privilége accordé pour ce méchant livre ; « 3° elle a ordonné à M. le chancelier de m'écrire de sa part une « grande et longue dépêche, qui porte en substance que Sa Majesté « ayant sue les plaintes que j'ai portées à ses pieds, après avoir retiré « par ses ordres ma plainte portée au Parlement, ma satisfaction de- « voit être entière, puisque le Père Pichon s'étoit rétracté de la tota- « lité de son livre, et que Mgr l'archevêque de Paris l'avoit con- « damné ; qu'elle s'étoit fait instruire, et avoit eu un écrit des Jésuites[2] « par lequel ils désavouoient les faussetés, les termes injurieux et « tous les excès où s'étoit porté le Père Pichon leur confrère, pro- « mettant qu'à l'avenir il ne paroîtroit aucune chose semblable contre « M. Arnauld, mon grand oncle, auquel il porteroit honneur et à toute « ma famille, à ma personne et à ma dignité. Cette dépêche est si- « gnée de M. le chancelier, de la part du roi. *A moi permis d'en faire « tel usage qu'il me conviendra, et d'en distribuer dans toutes les « branches de ma famille*[3] ; Sa Majesté entendant pour tout ce qui est

[1] Dans cette lettre, l'abbé de Pomponne parle de la lettre déposée chez le notaire le 17 février, et dit que cette lettre n'était pas encore ouverte. Elle le fut le 2 mars suivant.

[2] Ceci est faux ; voir la lettre du chancelier.

[3] On ne voit rien de semblable dans la lettre du chancelier. D'ailleurs,

Digitized by Google

« dit ci-dessus, qu'il n'arrive rien de semblable contre la personne « de M. Arnauld, et contre sa famille. Je vous envoyerai la copie de « cette dépêche, *quand elle sera retirée de chez le notaire* où elle est en « dépôt. Cette satisfaction qui me vient de la part du roi m'est plus « honorable que si les révérends Pères Jésuites des trois maisons « étoient venus, comme je m'en étois contenté, me faire satisfaction « chez moi.» [Nous sommes persuadé que les Jésuites aussi préféraient cette solution, et que sur ce point du moins ils se trouvaient d'accord avec la famille Arnauld.] « Ils n'avoient qu'à nier le fait, et je « n'en aurois eu aucune preuve. Au lieu que cette lettre de M. le chan- « celier est une pièce authentique, qui sera conservée dans toutes les « branches de ma famille. Les cardinaux Rohan et Tencin, et M. de « Mirepoix ont fait le diable à quatre. Mais Sa Majesté, malgré toute « leur sollicitation, a bien voulu me donner des marques de sa jus- « tice et de sa bienveillance. »

Il ne manquait plus à cette bienveillance que de la rendre publique, et sans doute Pomponne obtint la permission de le faire, car, le 2 mars 1748, il se transporta chez son notaire; puis, en présence de celui-ci et d'un de ses collègues, il retira la précieuse lettre de sa trop discrète enveloppe, et fit consigner le tout dans un ample procès-verbal. Dès lors son secret put s'échapper de l'étude où il l'avait enfoui. Les plumes des clercs valaient bien pour cela les roseaux mythologiques, et bientôt le secret prit son essor. Les copies de la lettre se multiplièrent. C'était, à ce qu'il paraît, la seule publicité que la cour eût permise. Mais, soit que Pomponne la trouvât insuffisante, soit qu'elle parût telle à des amis du grand Arnauld, qui n'avaient rien à ménager avec la faveur, un jour la lettre parut imprimée sous ce titre : *le Triomphe de M. Arnauld.* Grand fut l'émoi. Les auteurs mêmes des *Nouvelles ecclésiastiques*, ces organes violents du système janséniste, qui, depuis deux ans, poursuivaient à outrance le livre du Père Pichon, blâmèrent une semblable démarche. « Il paroît, di- « saient-ils, un imprimé de huit pages in-4°, auquel, par une affec- « tation généralement désapprouvée, l'*éditeur inconnu* a donné ridi-

s'il a été permis à l'abbé de Pomponne de faire de cette lettre *tel usage qui lui conviendrait,* à quoi bon cette permission spéciale *d'en distribuer dans toutes les branches de sa famille?* Enfin, si cette permission, quelque restreinte qu'elle soit, a été accordée dès le principe, pourquoi enfermer sous enveloppe cachetée cette *lettre secrète?*

Digitized by Google

« culement pour titre : *Triomphe de M. Arnauld* [1]. » Ou nous nous trompons fort, ou l'*éditeur* n'était pas aussi *inconnu* des folliculaires jansénistes que ceux-ci l'avançaient. Au moment où leur parti se trouvait en butte à tant d'ennemis, ils ne se seraient pas joints aux agresseurs, s'ils avaient craint d'atteindre un ami caché. Dans leur langage amer, n'y aurait-il pas le ressentiment d'une trahison, et comme un arrière-souvenir de la démission à propos de laquelle ils aiguisaient naguère leur ironie? Ce qui nous le ferait penser, c'est que les copies manuscrites répandues par l'abbé de Pomponne paraissent n'avoir contenu que la lettre du chancelier et l'acte de dépôt; c'est du moins tout ce que renferme le seul exemplaire que nous en ayons pu découvrir; tandis que l'imprimé contient, outre ces pièces, la procuration, l'adhésion et la requête, qui dès lors ont dû sortir directement de l'étude où les avait déposées Pomponne, dont elles intéressaient l'amour-propre, sans rien ajouter au *triomphe du docteur Arnauld*. Cette hypothèse, d'ailleurs, serait assez conforme aux habitudes anonymes de l'abbé. Mais en tout cas, celui-ci, effrayé comme d'ordinaire d'un succès qui côtoyait un péril, renia l'œuvre, qui, si elle n'était la sienne, était celle d'un ami.

Alors intervint l'arrêt suivant : « Le roy ayant été informé qu'on « répandoit dans le public un écrit intitulé *le Triomphe de M. Ar-* « *nauld*, Sa Majesté auroit reconnu, par le compte qui lui en au- « roit été rendu, qu'on y avoit eu la témérité de publier des faits « qui s'étoient passez sous ses yeux, et même une lettre écrite « par son ordre au sieur abbé de Pomponne, doyen de son con- « seil et chancelier de ses ordres; ce qui auroit engagé cet abbé « à *porter ses plaintes au roy d'une impression faite à son insçu, qui* « *l'offensoit personnellement*, autant qu'elle étoit contraire au res- « pect qui est dû à Sa Majesté, et dont il la supplioit de ne laisser « subsister aucun vestige; que d'ailleurs le titre même qu'on a donné « à cet écrit suffiroit seul pour faire voir manifestement qu'on avoit « cherché à abuser d'une lettre qui n'avoit pour objet que la rétrac- « tation *de quelques faits injurieux* à la personne du sieur Arnauld, « sans qu'il fut question de ses sentimens; l'auteur, qui se retrac- « toit, ayant *seulement* déclaré sur ce point, qu'en les combattant son « intention n'avoit jamais été d'*offenser la famille ni la personne du* « *sieur abbé de Pomponne*, et que cependant on avoit voulu présen-

[1] N° du 30 avril 1748, p. 72.

Digitized by Google

« ter au public cette rétractation comme une justification solennelle « des sentimens du feu sieur Arnauld, *malgré la censure toujours « subsistante qu'ils avoient éprouvée de la part de la Faculté de « théologie de Paris;* en sorte qu'il étoit visible que ceux qui ont fait « imprimer cet écrit, n'avoient eu en vue que de troubler de nouveau « la paix de l'Eglise. A quoi étant nécessaire de pourvoir, *Sa Majesté « étant en son conseil,* a ordonné et ordonne que l'écrit qui a pour « titre *le Triomphe de M. Arnauld*, imprimé sans privilége ni per- « mission, sera et demeurera supprimé. Enjoint à tous ceux qui en « ont des exemplaires, de les remettre incessamment au greffe du « conseil pour y être supprimez. Fait, Sa Majesté, très-expresses in- « hibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires, colporteurs ou « autres..... d'en imprimer, vendre ou débiter, ou autrement distri- « buer, à peine de punition exemplaire. Enjoint au sieur Berryer, « maître des requêtes, lieutenant général de police dans la ville et « banlieue de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, « lequel sera *lu, publié et affiché* partout où besoin sera. Fait au con- « seil d'Etat du roy, *Sa Majesté y étant,* tenu à Versailles le 27 avril « 1748.

« *Signé :* PHELIPPEAUX. »

« Cet arrêt, disent les auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*[1], dimi- « nue, non le triomphe de M. Arnauld, qui, au jugement des personnes « instruites et impartiales, a toujours triomphé et triomphera tou- « jours, mais la satisfaction dont M. l'abbé de Pomponne s'étoit flatté; « car il résulte évidemment du préambule de l'arrêt, que ce qu'on a « fait pour le satisfaire, n'a eu pour objet tout au plus, que *quelques faits « injurieux à la personne* du grand Arnauld, et que tout s'est réduit « de la part du Père Pichon à déclarer que *son intention n'avoit jamais « été d'offenser* LA FAMILLE NI LA PERSONNE DU SIEUR ABBÉ DE POMPONNE. « A l'égard des sentimens de M. Arnauld, il n'est nullement ques- « tion de les justifier, et, comme si l'on vouloit même donner au « Père Pichon gain de cause sur ce point, l'on rappelle la censure « *toujours subsistante*, dit-on, de la Faculté de théologie contre ce « célèbre docteur : censure qui n'a rien de commun avec le sujet du « livre du Jésuite; censure aujourd'hui si décriée parmi tous les gens « instruits; censure, pour le dire ici en passant, sur laquelle il est « aisé de se mettre au fait par la lecture de la troisième lettre provin-

[1] N° du 4 juin 1748, p. 90, § II.

Digitized by Google

« ciale, et dont on peut voir aussi une relation succincte, mais exacte, « dans l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, par feu M. Racine ; censure « enfin qui, n'ayant aucun trait à la matière du livre du Père Pichon, « ne fait pas que le livre de la Fréquente communion de M. Arnauld « soit digne, comme ce Jésuite le dit, de toutes les *censures de l'Eglise « et de toute l'horreur des chrétiens*. On a fait entendre au roi, selon « la dernière phrase du préambule de cet arrêt, que ceux qui ont fait « imprimer [l'acte de dépôt fait par M. de Pomponne] n'avoient eu en « vue que de troubler DE NOUVEAU la paix de l'Eglise. Cet exposé fait « voir combien on en impose au roi sur le véritable état de l'Eglise. « et sur ceux qui y causent réellement le trouble ou la paix. Et quelle « autre vue auroient pu avoir ceux qui ont fait imprimer cet acte, « sinon de rendre du moins *la foible et très-foible réparation faite à « M. Arnauld* aussi publique que le livre abominable où il est si in- « dignement calomnié ? » Voilà ce que pensait le parti janséniste de la réparation obtenue par l'abbé de Pomponne.

Lorsque l'évêque d'Auxerre avait vu le petit-neveu de son héros battre en retraite devant un seul Jésuite, renfermant son dédain en lui-même, il s'était précipité seul contre tous les Jésuites à la fois ; et, pour attaquer le corps sur lequel, d'après la logique constante du parti, il voulait faire tomber le blâme mérité par un de ses membres, il avait choisi le premier prétexte qui s'était offert, un mandement sur l'usage des œufs durant le carême de l'année 1750. Dans ce mandement il se posait cette question : « D'où vient donc que « nos disputes ne finissent point ? « Et il répondait : « Cela vient sur- « tout d'une Société d'hommes dans l'Eglise, qui ne voudroient les « voir finies que par l'établissement paisible des nouveautés profanes « et des erreurs pernicieuses qu'ils ont introduites et qu'ils ensei- « gnent, et par la proscription d'une doctrine toujours révérée dans « l'Eglise, et de vérités toujours importantes, appuyées sur le fonde- « ment inébranlable de l'Ecriture et de la tradition.... Avec de tels « hommes et à de telles conditions, il est impossible d'avoir une paix « solide et durable, parce que la paix véritable ne peut être fondée « que sur la vérité. »

Cette attaque ne pouvait rester sans réponse. Le chef et l'antagoniste de M. de Caylus, qui avait hésité à soutenir un Jésuite seul, descendit plus vaillamment dans la lice pour les soutenir tous. Le métropolitain écrit au suffragant : « C'est une injure *que vous nous*

Digitized by Google

« *faites* à nous tous, que l'invective violente *que vous faites* [ceci « est le style d'un membre de l'Académie française] contre une « Société qui, sous nos ordres, rend des services utiles aux peuples « qui nous sont confiés.... Par ce seul trait *vous faites* du Saint-Siége « et de tous les évêques du monde des prévaricateurs, ou par indo- « lence, ou par malignité [1]... » A ces reproches assez vifs succède bientôt, sous la plume toujours un peu hésitante du prélat, de tendres prières. Il ne croit pas, lui, que la paix soit incompatible avec l'existence de la Société de Jésus, et il dit à son subordonné : « Tout « supérieur que nous sommes, prosterné à vos genoux, nous vous « la demandons, cette paix, au nom de Jésus-Christ, notre père et « notre juge ; notre père en ce jour pour réunir à la famille l'enfant « qui s'en est égaré, et bientôt peut-être notre juge ! »

« Relevez-vous, Monseigneur, lui répond l'évêque d'Auxerre, car « je ne dois pas laisser à mes genoux mon métropolitain et mon su- « périeur : une posture si humiliante ne vous convient pas... Il vous « étoit réservé de fouler aux pieds toutes les bienséances, de me ca- « lomnier, de m'outrager sans que j'y aye donné lieu, et de vous pros- « terner à mes genoux pour me comparer à l'enfant prodigue... Quand « vous parlez ainsi, on croit entendre, non un archevêque qui écrit « à l'ancien de sa province et du royaume, mais un Jésuite en colère « *qui se lâche*, sous un nom respectable, *pour exhaler sa bile.* »

Ce langage, à coup sûr, est plus grossier qu'il n'est apostolique ; mais, dans sa brutale véhémence, n'appartient-il point à l'école qui démontrait géométriquement la manière de dire des injures [2] plutôt qu'à celle où l'on suppliait le roi d'anéantir Port-Royal dans le souvenir de la famille Arnauld, ou de ne laisser subsister pour celle-ci aucun vestige de son dernier triomphe ? Triomphe éphémère, qui du huis clos était passé sans transition sous les fourches caudines ! Triomphe flétrissant, qui avait amené un vieillard septuagénaire à voir renouveler par le conseil dont il était doyen, et consigner dans un arrêt en présence du roi, cette censure presque oubliée de la Sorbonne contre son grand-oncle, à laquelle dans sa jeunesse il avait évité de souscrire pour échapper au déshonneur !

[1] *Vie de Caylus*, t. II, p. 319.

[2] Dissertation selon la méthode des géomètres, pour la justification de ceux qui employent en écrivant des termes que le monde estime durs. *Œuvr. du docteur Arnauld*, t. XXVII, n° 11, p. 50.

Et cependant cette épreuve n'était ni la dernière ni la plus humiliante de celles que la fortune devait faire subir à son triste courage. Tout le temps qu'avait vécu son frère aîné, c'était à celui-ci qu'il avait laissé le soin d'oublier pendant quinze ans dans un caveau les restes exhumés de leur famille, puis de les enfouir entre quelques planches avec des inscriptions de parchemin. Maintenant que ce frère était mort, c'était à l'abbé de Pomponne qu'il eût surtout appartenu de prendre quelques mesures plus efficaces pour la conservation de cet illustre dépôt. « On avait pensé dès 1725, « dit Guilbert, que cette bierre de chêne, et ces étiquettes de par- « chemin, ne pourroient résister à l'humidité d'une chapelle souter- « raine, surtout étant enfermées dans la terre ou le sable. Il fallut se « contenter alors de ce que M. de Pomponne voulut faire, sauf à « réparer un jour ce qu'on voyoit être mal fait. » Dans cette prévision, on avait pris et soigneusement conservé le plan de la bière et de la place qu'y occupait chacune des précieuses dépouilles.

Vingt-trois ans s'étaient écoulés [1725-1748]. La veuve du marquis de Pomponne, Constance de Harville, subsistait encore ; mais elle était âgée de soixante-seize ans. Sa fille unique, Constance-Emilie, qui avait dû porter la terre du Palaiseau au marquis de Gamache, était morte [19 mars 1745], et le curé du Palaiseau, si favorable aux idées jansénistes, était atteint d'une maladie mortelle [1]. Les conjonctures prévues jadis par le ministre Le Blanc étaient sur le point de se rencontrer, et personne n'y avait pourvu. « Cependant, dit Guil- « bert, quelques personnes de piété étoient toujours inquiètes sur cet « article et pressoient pour qu'on mît ce précieux dépôt plus sûrement. » Mais on avait attendu, sans doute, jusqu'au dernier moment que la famille Arnauld, près de qui devaient avoir lieu ces instances, prît l'initiative. Vaine attente ! « Cette translation, poursuit Guilbert, consti- « tuoit en frais ; peu de personnes eussent voulu faire les dépenses « convenables. Un gentilhomme, vivement animé de l'esprit de reli- « gion » [qui n'avait probablement ni bénéfices de 30,000 livres de rente, ni fantaisie de 400,000 livres], « sans s'embarrasser de cet ob- « stacle, ne pensa qu'à l'exécution d'un projet trop longtemps dif- « féré. Tout étant disposé, il procéda avec recueillement et respect, « mais sans aucune autre cérémonie, à cette œuvre de piété. » Le samedi 20 juillet 1748, après qu'un sarcophage de pierre eut été mys-

[1] Guilbert. *Mém. chronol.*, t. VI, p. 295.

Digitized by Google

térieusement descendu dans les cryptes de Palaiseau, après que le bedeau et quatre prêtres y furent réunis, le gentilhomme y entra suivi de quelques ouvriers, et les portes durent se refermer. L'un des assistants tenait une plume pour dresser procès-verbal de ce qui allait s'accomplir.

Ce procès-verbal, dont Guilbert avait eu communication, mais dont il n'avait publié le texte qu'en y supprimant par prudence les noms du gentilhomme, jusqu'à cette heure inconnu, et de ses pieux complices, nous l'avons retrouvé entre les mains si riches et si libérales de M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu nous le communiquer. En voici la copie :

« Aujourd'hui est comparu pardevant les conseillers du roy, no-« taires à Paris, soussignés, messire Gabriel-Etienne Rioult de Curzay[1], « chevallier, seigneur de Curzay, Forzon, Boismétais, La Roche et « autres lieux, demeurant à Paris, rue des Fossés de l'Estrapade, pa-« roisse de Saint-Etienne-du-Mont; lequel a apporté à Delanglard, « notaire, l'un des soussignés, l'original en parchemin d'un procès-« verbal en forme de certificat, du changement de la caisse où étoient « renfermées différentes reliques en l'église du Palaiseau..... requé-« rant ledit Delanglard de le garder au rang de ses minuttes..... Fait « et passé à Paris, ès etudes, l'an 1749, le 2 may. Et a signé la mi-« nutte des présentes demeurée audit maître Delanglard. — Ensuit « la teneur dudit certificat :

« Nous soussignés, certifions à qui il appartiendra, que le samedy, « vingtième juillet 1748, par respect pour les saintes reliques de « Port-Royal, enfermées dans la chapelle basse de l'église de Palai-« seau, et pour la conservation d'icelles ; lesdites reliques ayant été « tirées de la caisse et grande boëte de bois presqu'entièrement pour-« rie où elles étoient déposées, ont été remises dans le même ordre « et en observant les mêmes numéros, dans des boëtes de plomb « chargées chacune d'une étiquette de cuivre sur laquelle a été gra-« vée la même inscription que portoit la précédente étiquette de par-« chemin[2], le tout renfermé dans une grande auge de pierre, enfon-« cée en terre au même lieu et en la même place où étoit cy-devant

[1] Cf. La Chesnaye Desbois, *Diction. de la noblesse*, et le Père Anselme, *Généaol*, verbo *Curzay*.

[2] « Les étiquettes de parchemin étoient si gâtées d'humidité qu'on « n'en put lire qu'une seule. » (Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 296.)

Digitized by Google

« la susdite caisse de bois ; après quoi ladite auge a été couverte d'une « dalle de pierre, par-dessus laquelle a été remis l'ancien carreau de « ladite chapelle au même état où il étoit auparavant. En foy de quoi « nous avons signé le présent acte, et fait double. — *Signé* Dumont, « prêtre, chanoine de Palaiseau ; de Guerville, chapelain de Palai- « seau ; N. Levasseur, chanoine et chapelain de Palaiseau ; Blacourt, « ancien domestique de M. l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau ; Pierre- « Alexandre Danjan, architecte, comme ayant conduit le susdit ou- « vrage ; François Leclair, masson, qui a fait ledit ouvrage ; Etienne « Plet, bédeau de ladite paroisse ; Bance, prêtre doyen des chanoi- « nes, et vicaire. »

Ainsi un gentilhomme, que la découverte de son nom laisse tout aussi inconnu que le silence de Guilbert, quelques prêtres ignorés comme lui, un architecte, un maçon, un ancien valet et le bedeau de la paroisse, voilà le dernier cortége de ces noms qui ont ému le siècle de Louis XIV, et dont les héritiers resplendissent à la cour de Louis XV ! C'est pour ceux-là seulement à qui elles ne sont rien, que les dépouilles de la famille Arnauld deviennent de saintes reliques. A moins que derrière ces personnages obscurs on ne soupçonne quelque bras plus puissant qui les fait agir, un courtisan qui pour en finir avec d'incommodes aïeux, vient, fidèle à ses habitudes, sceller leur dernière tombe *incognito*, sous la responsabilité du pauvre gentilhomme. Mais, si cela est, que penser du courage, et si cela n'est pas, que penser du cœur de l'abbé de Pomponne ? Pour l'avoir été moins spontanément, ne finit-il point par être plus honteusement servile que son frère ?

Celui-ci n'avait plongé dans l'oubli que des cendres ; celui-là n'avait ravivé la mémoire des siens que pour la laisser plus profondément flétrir. L'un s'était laissé remontrer son devoir par un ministre, puis il l'avait accompli, sinon tout entier, du moins en personne ; l'autre s'était laissé devancer ou représenter par un bedeau. — Le premier, après tout, n'était pas théologien ; le jansénisme n'était dans sa vie que ce qu'y avait été son ambassade, un accident dû à des antécédents de famille. En le défendant, il eût encore accompli une mission extraordinaire. Et puis sa carrière était entravée, et lorsqu'il cherchait à en tourner les obstacles, il avait deux fils presque adolescents dont il ne prévoyait pas la mort prochaine. — Mais l'abbé de Pomponne, qu'avait-il donc à redouter ? lui

Digitized by Google

le dernier des siens ! lui au comble des honneurs ! lui prêt à descendre dans la tombe ! Docteur en droit comme son bisaïeul Antoine ; conseiller d'Etat comme l'avait été d'Andilly, son aïeul ; ambassadeur comme l'avait été son père, le marquis de Pomponne ; prélat plus riche, sinon du même ordre, que l'évêque d'Angers ; prêtre ainsi que le grand Arnauld ; commandeur de l'ordre et membre d'une académie, ce que n'avait été aucun de ses ancêtres, n'avait-il donc amoncelé sur sa tête seule plus d'honneurs que n'en avait obtenus pendant deux siècles sa famille entière, n'avait-il recueilli des siens tous leurs insignes, la robe et la simare, la toque et la mitre, n'y avait-il ajouté le ruban bleu et les lauriers académiques, qu'afin de mieux prosterner à la fois tous les Arnauld dans la poussière, aux pieds du pouvoir ?

P. Varin.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE L'ALGÉRIE[1].

(Deuxième partie.)

TENEZ. — ORLÉANSVILLE.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *CORRESPONDANT*.

Les jours s'écoulent vite à Alger, comme dans toutes les villes où il y un très-grand mouvement. Le passé et le présent appellent ici à la fois l'attention. Les œuvres de l'industrie indigène et le travail de la population européenne surprennent sans cesse les regards par quelques contrastes inattendus. Après avoir lu les anciennes descriptions de la capitale des pirates, on veut voir ce qu'elle est devenue dans ses diverses phases historiques, et surtout la transformation qu'elle a subie depuis notre conquête. Pour reconnaître tous ces changements, on ne peut se borner à les observer dans l'intérieur de la ville; il faut franchir sa large enceinte, voir du côté de la pointe Pescade et du côté de Mustapha cette population qui déborde dans la campagne, ces belles grandes routes qui s'étendent sur des collines où l'on n'apercevait autrefois qu'un étroit sentier, ces voitures qui circulent librement dans ces mêmes lieux où naguère on ne pouvait s'aventurer sans une forte escorte, et

[1] Voir première partie, page 161.

Digitized by Google

cette *villagietura* africaine entourée de haies d'aloès et de nopals, ombragée par le vert feuillage du figuier, de l'oranger, et embellie par le luxe de la vie parisienne. Chaque matin nous nous proposions quelque nouvelle excursion que l'ardente chaleur de juillet pouvait rendre parfois pénible, mais où nous pouvions du moins parfaitement nous moquer de cette méchante pluie qui désole dans ses parties de campagne le bourgeois parisien.

Le soir, nous nous réunissions dans le palais du gouvernement à la famille de M. le maréchal Bugeaud. C'était l'un des moments les plus intéressants de notre journée. Vous qui avez bien voulu, monsieur, encourager la sincérité de sentiment qui sera peut-être l'unique qualité de cette modeste narration, permettez-moi de m'abandonner à ce même sentiment de conscience loyale et désintéressée, en vous parlant d'un homme dont les actes ont été tant de fois amèrement critiqués, et souvent dénaturés par une presse partiale et hostile. De même qu'un éloquent écrivain à qui nous devons un remarquable livre sur l'Algérie[1], je puis dire que je ne suis point dans la dépendance de M. le maréchal Bugeaud, je n'ai nulle faveur à solliciter de lui, nul grade civil ou militaire à lui demander. Mais je l'ai vu pendant plusieurs semaines dans des circonstances où le cœur et l'esprit se montrent tels qu'ils sont. Je l'ai vu dans les fêtes de famille, où sa nature expansive se dilatait avec bonheur, dans des réunions intimes, où il aimait à raconter les expériences qu'il avait faites, à parler de ses projets, où il nous entretenait tour à tour avec une égale ardeur et une verve intarissable, de ses plans de bataille et de ses améliorations agricoles. Je l'ai vu dans des excursions assez fatigantes, debout dès le matin, plus alerte que nous autres jeunes gens, stimulant chacun par son activité, observant à la fois le long de sa route, avec un coup d'œil d'une rare perspicacité, toute trace de culture, tous les détails d'un établissement militaire, et charmant ceux qui l'entouraient par ses diverses qualités, tantôt simple et

[1] *Les Français en Algérie.* 1 vol. in-8°. Tours, 1845.

Digitized by Google

naïf comme un enfant, tantôt racontant avec une rare éloquence quelques-unes de nos grandes actions militaires, ou nous égayant par ses saillies humoristiques. Voilà, monsieur, ce qui m'a attaché à sa personne, ce qui a joint en moi un sentiment d'affection à la reconnaissance que je lui devais pour son accueil hospitalier. Et lorsque j'ai interrogé les personnes qui, depuis plusieurs années, l'ont suivi pas à pas dans l'exercice de son pouvoir, j'ai su que l'armée dont il était le chef avait en lui une confiance sans bornes; qu'il était vénéré de ses officiers et chéri de ses soldats. Comme me le disait, il y a quelques jours, un homme éminent qui a eu la haute main sur les affaires de l'Algérie, c'est un vrai capitaine de l'Empire, qui unit au courage, à l'intrépide résolution des généraux de cette époque, un bon sens pratique et un jugement admirable. Je ne sache pas que, depuis notre conquête, personne ait été plus dévoué à la cause algérienne que le maréchal Bugeaud, et je ne pense pas que dans les circonstances actuelles aucun autre puisse lui être plus utile.

Une des difficultés de la situation actuelle est la lutte provoquée en Algérie par les prétentions sans doute légitimes, mais, ce nous semble, prématurées et exagérées de la population civile. L'éclatant succès de nos premières batailles, la merveilleuse invasion de 1830, cette ville si redoutée conquise en quelques jours, cette immense étendue de côtes envahies par nos armes, ont ébloui les regards et trompé les esprits. Une victoire si rapide a fait croire à un triomphe complet, et il y a longtemps que cette illusion existe en France. Avant même que nos canons eussent été braqués sur les remparts d'Alger, on s'imaginait que rien n'était plus aisé que de subjuguer et d'asservir les Etats barbaresques. Je lis dans un recueil de pièces historiques imprimé vers le milieu du XVIIe siècle un curieux rapport au roi sur l'entreprise d'Alger [1]. L'auteur anonyme de cette dissertation, après avoir énuméré les forces militaires qui

[1] *Recueil historique de diverses pièces du temps.* 2 vol. in-18. Cologne, 1654.

Digitized by Google

gardent la ville : neuf mille hommes tout au plus, dont la moitié serait forcée de rester dans l'intérieur des remparts et ne pourrait s'opposer à notre débarquement, déclare qu'avec 13 galères de France, 5 du Pape, 5 de Malte, 2 de Savoie et quelques autres encore, nous nous emparerons sans peine de la capitale de la régence, et qu'une fois installés là, nous n'aurons qu'à nous montrer pour soumettre Bougie, Bone, Constantine. Puis, la conquête faite, il en énumère avec une pleine satisfaction les avantages. « Premièrement, dit-il, parce que le pays est très-bon, très-riche et très-peuplé; le revenu duquel en vaudroit le triple entre nos mains qu'entre les mains des Turcs, attendu que la plupart des terres qui sont grandement fertiles demeurent infructueuses par la malice des corsaires turcs.

« Secondement j'oserai dire et assurer avec vérité que le roy pourra entretenir dans ladite coste 25 galères et 12 gallions, par le seul droit qu'il peut imposer sur la sortie des bleds desdits pays, parce que ledit bled en toute saison ne vaut jamais qu'un escu la charge du droit de sortie, il se trouvera que ceux qui la voudront acheter y gagneront encore plus de 50 pour 100.

« Les Arabes tiennent pour certain qu'il y a grande quantité de mines d'or et d'argent dans leurs montagnes qui joignent les costes du désert de Libye.

« Vous rendrez par cette conquête la chrestienté exempte des courses et pillages de ces barbares, qui, par les prises qu'ils font sur nous, ont rendu les villes d'Alger et Thunis les plus riches du monde. »

Beaucoup de gens me paraissent fort disposés à admettre cette facile espérance de soumission, tandis que d'autres jettent au seul nom d'Alger un cri de désespoir, et déclarent que la France se fatigue et s'épuise inutilement sur cette arène immense de l'Afrique dans une opiniâtreté fatale, en vue d'une possession impossible. La vérité, selon nous, n'est ni à l'un ni à l'autre de ces points extrêmes : elle est entre les deux.

Ceux qui regardent l'Algérie comme une région domptée, comme une espèce de table rase dégagée de tout obstacle, où il

ne s'agit que de transplanter nos lois, nos institutions, de construire nos villages et d'aligner nos villes, en laissant seulement çà et là quelques piquets de soldats pour tenir les Arabes en respect, ou pour parader sur les places publiques, ceux-là oublient trop promptement que naguère encore tout le Dahra était en feu ; que l'impétueux Abd-el-Kader s'avançait comme un ouragan jusqu'aux portes d'Alger, que dans ces moments de crise, les plus belles institutions municipales auraient bien pu, avec toute leur sagesse, succomber au danger qui menaçait notre colonie, si elle n'avait été vaillamment soutenue par la force militaire, par cet affreux *régime du sabre*. Ils oublient ce que l'histoire nous montre à chaque page depuis des siècles, à savoir que, quelles que soient la puissance matérielle et la supériorité morale d'un peuple, ce n'est pas en quelques combats qu'il subjugue une race fière, courageuse, passionnée pour son indépendance comme la race arabe. Il est un fait si avéré que j'ose à peine le citer encore, c'est que les Arabes, vaincus par nos armes, effrayés par nos victoires, ne sont point subjugués, et que quiconque se fierait à leur soumission apparente courrait grand risque d'être douloureusement déçu. Pour les uns, cette soumission n'est que l'effet d'une prudence cauteleuse qui attend pour rentrer en campagne de meilleures circonstances; pour d'autres, la résignation temporaire d'un fatalisme qui doit avoir son jour de triomphe. « Qu'est-il résulté, s'écrie l'auteur d'un des livres les plus instructifs qui aient été publiés sur l'Algérie[1], M. le colonel Walsin-Esterhazy, qu'est-il résulté de nos grands mots et de nos divers systèmes? La haine de l'étranger, indépendamment de la haine religieuse, est-elle, après neuf ans d'occupation, moins forte, moins vivace au sein de ces populations? Notre longanimité ou notre faiblesse, comme on voudra l'appeler, nous a-t-elle fait pardonner notre titre de chrétiens et nos timides prétentions à la conquête? Le spectacle de nos turpitudes industrielles a-t-il amené à nous beaucoup d'indigènes? La fusion dans la création de nos corps mélangés

[1] *De la Domination turque dans l'ancienne régence d'Alger.*

Digitized by Google

a-t-elle fait naître des sympathies ou des animosités? Ces corps ont-ils été sérieusement autre chose qu'un piédestal pour quelques ambitions heureuses? »

Mais pourquoi invoquer le témoignage d'un de nos officiers à l'appui de notre démonstration? Les Arabes eux-mêmes avouent qu'ils ne se plient à notre autorité que selon la force des circonstances. M. le maréchal Bugeaud interrogeait un jour un chef de tribu sur les dispositions des gens de sa communauté: « Veux-tu, lui répondit celui-ci, que je te dise ce qui te serait agréable, ou seulement la vérité? — Dis-moi la vérité. — Eh bien, vois-tu, l'Arabe est dans ce moment comme un âne qui étend le cou, et regarde au fond d'un puits. L'orifice est étroit, l'eau basse. Si elle montait, il boirait volontiers; si elle ne monte pas, vouloir y atteindre est dangereux. Quand tu remportes une victoire, c'est l'eau qui monte; le reste, tu le comprends. »

Quand Mohammed-Ben-Abdallah fut traduit devant le conseil de guerre d'Alger, on lui demanda pourquoi les tribus qui avaient secondé l'entreprise de Bou-Maza s'étaient montrées si hostiles à la France. « Qu'avaient-elles, lui dit-on, à reprocher aux Français? Des vols, des exactions, des injustices? — Rien de tout cela, répondit-il. Les Arabes vous détestent parce que vous n'avez pas la même religion qu'eux, parce que vous êtes des étrangers, que vous venez vous emparer de leur pays aujourd'hui, et que demain vous leur demanderez leurs vierges et leurs enfants. Ils disaient à nos frères: Guidez-nous, recommençons la guerre. Chaque jour qui s'écoule consolide les chrétiens : finissons-en tout de suite. »

En attendant que ces continuelles velléités de révolte soient non pas anéanties, ce qui ne peut être le résultat de quelques années, mais suffisamment comprimées, en attendant que les Arabes s'habituent à ne plus se lever à la voix du premier d'entre eux à qui il plaît de se faire une légende de saint et d'arborer au milieu des tribus son étendard de marabout, nous regardons le gouvernement militaire comme une nécessité inévitable pour l'Algérie, comme le seul qui puisse maintenir l'ordre

Digitized by Google

par son unité et inspirer par sa force une crainte salutaire à nos ennemis.

Quant à ceux qui, de chaque difficulté actuelle, se font un écueil infranchissable, et de chaque chiffre inscrit au budget des dépenses un fantôme terrible, il me semble aisé de leur répondre encore, l'histoire à la main, que la tâche que nous avons entreprise en Afrique n'est point de celles qui aboutissent en si peu de temps de la lutte au triomphe ; que dans les œuvres de cette nature les fruits de l'avenir mûrissent difficilement sur les germes du présent, et que les progrès que nous avons déjà faits nous sont un sûr garant de ceux que nous sommes en voie de faire et en droit d'espérer. Pour moi, monsieur, ce qui m'étonne dans le mouvement de notre colonie africaine, ce n'est pas qu'il soit encore si entravé, si coûteux à la France, et parfois si inquiété ; c'est qu'après tant de fautes commises en tout genre, tant d'erreurs auxquelles nous avons été entraînés par notre ignorance ou par notre présomption, nous en soyons venus à obtenir dans l'espace de quinze années un succès que personne ne peut nier ; c'est qu'on ait posé au milieu des agitations d'une guerre presque continuelle la base de tant d'établissements civils et religieux, qu'on ait assuré sur tant de points la sécurité publique et préparé tant d'œuvres fécondes et durables. Rappelons-nous par quels lents efforts, par quels combats perpétuels, les sociétés que nous comptons au nombre des sociétés les plus civilisées sont parvenues à se consolider sur le sol dont elles s'emparaient et à s'y développer. Rappelons-nous par quelles phases orageuses les colonies les plus florissantes ont passé avant d'atteindre à un état prospère. Je ne parle pas des colonies espagnoles, portugaises et américaines, qui n'avaient à combattre que des peuplades sauvages qu'une arquebuse terrifiait, et qui, à la détonation d'un coup de canon, se jetaient la face contre terre, croyant voir des êtres surhumains qui disposaient de la foudre. Les Arabes ne sont pas des sauvages, et il y a assez longtemps qu'ils sont aux prises avec l'Europe pour ne plus s'étonner du bruit de ses armes. Une bataille

Digitized by Google

leur livra l'Espagne, et il fallut huit cents ans pour les en chasser. Un pays voisin du nôtre nous offre un remarquable exemple des diverses vicissitudes que peut éprouver une colonie placée cependant dans les conditions de fortune les plus favorables. En 1602, les Hollandais fondent leur établissement de Java. Ce n'était d'abord qu'un simple établissement de commerce qui ne possédait dans l'île lointaine que les terrains occupés par ses magasins, et s'enrichissait chaque année par de faciles échanges. Plus tard, la Société devint, par un legs impérial, maîtresse du pays, et de cette possession souveraine naissent ses calamités. En 1673, ses bénéfices nets s'élevaient en une seule année à près de 100 millions de francs; dans l'espace d'un demi-siècle les dépenses qu'elle fut obligée de faire pour l'entretien d'une armée et les appointements de ses fonctionnaires absorbèrent ses revenus, entamèrent ses capitaux. En 1791 elle était obérée de dettes. Son passif s'élevait à la somme de 238 millions. Des commissaires furent envoyés sur les lieux pour examiner l'état exact de ses affaires. Plusieurs gouverneurs essayèrent successivement plusieurs systèmes d'administration et de culture. Toutes ces tentatives, au lieu de remédier au mal, l'aggravèrent encore. En 1811, les Anglais s'emparent de l'île de Java, et la rendent trois ans après à la Hollande, avec un nouveau mode d'exploitation plus fatale que les précédents. Bientôt la colonie se trouva dans un tel état de décadence et de découragement, qu'il fut plus d'une fois question de l'abandonner. Un homme éclairé par une idée lumineuse, soutenu par une volonté persévérante, le général Vander-Boosch, l'arracha en 1830 à un désastre imminent; une nouvelle organisation la sauva d'une chute irrémédiable. Après une crise de plus d'un demi-siècle, des luttes de tout genre, des années de catastrophes et de désespoir, on a vu cette colonie se raviver et prospérer comme par enchantement. Elle a payé ses dettes et recommencé le cours régulier de ses bénéfices. Onéreuse pendant si longtemps à la mère-patrie, elle est aujourd'hui sa plus riche, sa plus précieuse ressource.

Digitized by Google

Ne soyons donc pas si surpris de n'avoir pu faire en quinze ans, au milieu de diverses tribus courageuses, intrépides, enflammées par un fanatisme ardent, ce que le peuple hollandais, ce peuple si remarquable par la prudence et la fermeté de son caractère, n'a pu faire dans l'espace de deux siècles au sein d'une population indolente et inerte. N'ayons donc pas l'air si malheureux d'avoir à ajouter aux annales de la France la gloire d'une magnifique mission providentielle, mission d'ordre et de paix, dans des contrées qui jadis s'enrichissaient par le pillage et s'honoraient de leurs cruautés; mission de civilisation parmi des peuplades douées d'une vive intelligence, qu'il suffit d'éclairer et de guider; mission religieuse sur un sol que notre religion a arrosé du sang de nos martyrs. Si de la hauteur de ces idées morales nous redescendons au point de vue des idées positives, ne nous désolons pas de posséder en pleine Méditerranée, à deux journées de distance de Marseille, entre les forteresses anglaises de Malte et de Gibraltar, dans le voisinage de l'Espagne et de l'Italie, deux cent cinquante lieues de terrain, où nous pouvons créer une nouvelle France, faire naître les produits qui manquent à notre pays, déverser les œuvres de notre industrie, le surcroît de notre population, et correspondre par nos navires avec le monde entier.

Voyez pourtant, monsieur, où conduit le mauvais exemple! Je m'étais proposé de ne point toucher à ces questions administratives de l'Algérie, et voilà que j'y vais tout droit, entraîné par le torrent d'articles de journaux, de brochures et de livres qui grossit chaque jour. Pardonnez-moi cette incartade. Je me hâte de quitter cette bruyante arène où l'on me traiterait comme un intrus, n'ayant nul caractère officiel qui m'autorise à y défendre ni les prétentions des colons, ni les plans du système militaire, ni les opinions de tel ou tel habile économiste, et je rentre dans mon humble rôle de narrateur.

Le gouverneur général occupe à Alger une de ces belles maisons mauresques dont vous connaissez la charmante structure. Rien de plus élégant, rien de mieux approprié à la nature

Digitized by Google

du climat africain que ces édifices fermés extérieurement à la chaleur du jour, aux rumeurs de la foule, éclairés seulement par le haut. Rien de plus gracieux que ces galeries circulaires, soutenues par des colonnes en marbre torses, ouvertes sur une cour pavée en porcelaine, décorées d'arabesques et dominées par une terrasse où le soir on respire, sous un ciel étoilé, les parfums des fleurs et les brises de la mer. Nous qui traitons encore les Arabes de barbares, nous avons montré que nous étions de vrais barbares en élevant à côté de ces riantes et délicieuses retraites nos grosses maisons de Paris, avec leurs trois ou quatre étages que rien ne garantit de l'ardeur de la température, et que le soleil chauffe comme des fournaises. Bien plus, nous avons porté la barbarie jusqu'à démolir quelques-uns de ces petits chefs-d'œuvre de l'architecture orientale, pour les remplacer par des hôtels qui ressemblent à d'immenses casernes. Mais le rez-de-chaussée de ces nouvelles constructions est occupé par un coiffeur ou une marchande de modes, le premier étage par un café et des billards, le second et le troisième par une demi-douzaine d'ateliers. Le tout se loue fort cher, et le propriétaire qui retire à la fin de l'année 15 ou 20 pour 100 de son capital, s'applaudit de son heureuse idée, et, en contemplant cette vaste étuve qu'il appelle sa maison, parle comme un philosophe des progrès de la civilisation.

Des fêtes de famille animaient chaque jour le gracieux palais de M. le maréchal Bugeaud. Un cercle d'hommes distingués y entretenait une conversation variée et instructive. Depuis que nous sommes en possession de l'Afrique, il s'est formé là une école de fonctionnaires civils et de jeunes officiers qui ont pris à tâche d'étudier sérieusement, sous ses différents points de vue, la race arabe, de pénétrer dans la pratique de ses mœurs, de ses institutions, après avoir d'abord appris sa langue. Une partie de ces hommes remplissent dans les villes de provinces des fonctions de chefs de bureau des affaires arabes, et servent d'intermédiaires entre les commandants militaires et les scheiks de tribus. D'autres sont,

Digitized by Google

en certaines circonstances, chargés de diverses missions administratives ou scientifiques. L'emploi qu'ils occupent, les voyages qu'ils ont entrepris, les observations qu'ils ont faites, ont déjà porté leurs fruits. Grâce à cette école, il s'est formé une littérature africaine qui ne repose plus sur de vagues notions, qui est entrée dans le domaine de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, et nous a donné sur plusieurs points des faits positifs et intéressants. Nous n'avions, il y a vingt ans, sur les diverses parties de l'Afrique septentrionale que des renseignements très-incomplets, sinon erronés. Les Pères de la Merci nous avaient seulement décrit, dans leurs naïves relations, les lieux où ils allaient exercer leur pieuse charité, Tunis, Alger et quelques villes du Maroc. Nulle idée de succès mondain ne portait ces tendres et courageux apôtres de l'Évangile à écrire un livre de voyage. Ils ne songeaient qu'à raconter simplement la mission qu'ils avaient remplie pour l'instruction de leurs frères et l'édification des fidèles. Shaw, en pénétrant plus avant et en essayant de tracer un tableau plus étendu, n'avait fait qu'effleurer plusieurs points et en avait laissé plusieurs autres dans une ombre obscure. Quant à Léon l'Africain que j'aurais dû, pour suivre l'ordre chronologique, placer en tête de cette série d'écrivains, vous savez, monsieur, que son livre n'est qu'un compendium sans développement. Je ne parle pas des rapports de quelques envoyés anglais ou français, et de quelques récits de voyages, tel que celui de MM. Peyssonel et Desfontaines, qui n'ont suivi que les grandes routes de l'Afrique et n'ont parlé que des choses les moins ignorées. Mais quelles notions avions-nous sur les tribus dispersées dans l'intérieur du pays, dans les chaînes de l'Atlas, et sur cette immense région désignée sous le nom de Sahara? N'était-ce pas pour nous une *terra incognita*, un autre Océan pareil à celui qui, dans les cartes du moyen âge, avant les merveilleuses découvertes de Christophe Colomb, n'était marqué que par une main noire, la main du diable?

M. Carette nous a montré ce Sahara tel qu'il est, avec ses

Digitized by Google

vertes oasis, ses tribus agricoles et industrieuses, ses caravanes régulières de marchands et de pèlerins [1]. M. le colonel Daumas nous a décrit la circonscription, la physionomie, le mouvement des différents villages et des différentes villes qui parsèment cet immense espace que nous étions accoutumés à nous représenter comme une région inculte, inhabitée et inhabitable [2]. Le même officier nous a expliqué dans tous ses détails l'organisation hiérarchique de la tribu arabe [3]. M. le capitaine Neveu a profité de son séjour dans la province de Constantine pour étudier et décrire l'origine et les tendances des corporations religieuses musulmanes, qui exercent une grande influence sur l'esprit de leurs sectateurs, qui ont été les premiers mobiles de diverses révoltes, et qui en susciteront d'autres si l'on n'y prend garde. M. le capitaine Richard, chef des affaires arabes à Orléansville, vient de nous raconter la dramatique insurrection du Dahra, dont il a suivi de point en point toutes les péripéties [4]. Je dois citer encore plusieurs notices importantes de M. Berbrugger, le savant bibliothécaire d'Alger, et plusieurs ouvrages qui sans avoir un caractère de spécialité aussi marqué que ceux dont je viens de donner l'indication, dessinent nettement diverses nuances de la nation arabe et de notre position en Algérie. Tel est entr'autres celui de M. le lieutenant général Létang, qui, en servant noblement son pays de son épée, a voulu le servir de sa plume [5]. Toutes ces œuvres sont encore un des fruits de notre conquête que nous sommes fiers de joindre aux richesses intellectuelles de l'Europe. Déjà l'Angleterre s'est émue de ces découvertes scientifiques; la presse d'Édimbourg les a signalées avec une sur-

[1] *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale.* 1 vol. in-4°. Paris, 1844.

[2] *Le Sahara algérien.* 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

[3] *Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit.* 1 vol. in-8°. Alger, 1845.

[4] *Etudes sur l'insurrection du Dahra.* 1 vol. in-8°. Alger, 1846.

[5] *Des moyens d'assurer la domination française en Algérie.* 2 vol. in-8°. Paris, 1840.

Digitized by Google

prise louangeuse [1], et les docteurs d'Allemagne, ravis d'une si bonne fortune, travaillent patiemment à cribler de notes ces nouveaux textes.

Que de moments heureux j'ai passés à entendre ces explorateurs d'un monde inconnu parler avec cette simplicité inhérente au vrai savoir de tout ce qu'ils avaient appris dans leurs longues conversations avec les Arabes, ou de tout ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux !

Si *Peau d'Ane* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Et l'immortel conte de *Peau d'Ane*, que les souvenirs de l'enfance protégent contre la froide raison de l'âge mûr, est-il plus séduisant que cette histoire d'un des rois du Sahara, du roi de Tougourt, qui habite un palais où l'on n'arrive qu'en franchissant sept portes gardées par des nègres, qui ne se montre au peuple que sur un cheval couvert d'une selle d'or, portant des anneaux d'or à ses oreilles, et des bracelets d'or aux pieds? Est-il plus étrange que le tableau de la vie vagabonde des Togareu, qui ne vivent que d'un combat perpétuel, éperviers de la caravane, vautours du désert [2]?

M. de Salvandy avait dans ces hommes instruits des guides excellents pour l'éclairer sur les diverses questions qu'il étudiait avec ardeur, et le diriger dans les excursions qu'il se faisait un noble devoir d'entreprendre. Une de ces excursions l'a conduit sous les frais berceaux de Blida et dans les plaines fécondes de Médéah. J'ai le regret de ne pouvoir rien vous dire de ce voyage poétique, et vous y perdez plusieurs phrases qui, par le fait même d'une description naturelle, auraient pu ressembler à celle dont l'accent harmonieux attendrissait Mme de Staël jusqu'aux larmes : les orangers de Grenade et les citronniers des rois maures. Tandis que M. le ministre se mettait en

[1] *Les tribus du Sahara*, trad. dans *la Revue britannique*. Novembre 1845.
[2] *Le Sahara algérien*, par M. le colonel Daumas, p. 323.

Digitized by Google

route avec sa famille, escorté d'une troupe d'agiles cavaliers caracolant sur des chevaux superbes, moi, qui me suis tant extasié sur les charmes du climat d'Afrique, j'étais terrassé par ce climat ingrat, j'étais retenu dans mon lit par une crise fiévreuse.

Ah! monsieur, si jamais vous allez à Alger, que le ciel vous garde d'être pris par la fièvre dans un des fours, c'est-à-dire dans une des chambres d'un des hôtels de la Grande Place, au milieu d'une nuée de moustiques, au milieu du vacarme qui retentit à votre porte, sur l'escalier, sous vos fenêtres : tourbillon d'insectes insatiables, rumeurs de la rue, gens à pied et à cheval, omnibus et cabriolets, fifres et tambours, on dirait que tous les kobolds du Nord et tous les djins de l'Orient se sont réunis pour écarter le sommeil de vos yeux, et accompagner avec leur affreuse musique l'implacable Mahra, qui vous brise les membres. Que si vous vous imaginez qu'on va vous plaindre, c'est une grosse erreur. Le médecin que vous envoyez chercher vous tâte le pouls pour n'en pas perdre l'habitude, puis vous dit en souriant de l'air du monde le plus agréable: Une fièvre intermittente! Ce n'est rien. Buvez si vous avez soif, mangez si vous avez faim, et levez-vous dès que vous pourrez. Voilà. Puis il se met à parler des feuilletons de *l'Akbar* et des pièces que l'on doit jouer sur le nouveau théâtre. L'ami qui vient vous voir tire de sa poche une boîte de pilules de quinine, et vous prie gracieusement d'y puiser sans façon, en en prenant lui-même quelques-unes pour vous donner le bon exemple. La quinine est ici un des aliments de la vie journalière, et je dois rendre justice à son efficacité. Elle chasse assez lestement la fièvre; seulement, quand on s'est guéri de la maladie, il faut se guérir du remède. On n'a plus de frisson, il est vrai; mais la quinine vous enflamme les entrailles, vous trouble la vue, et dérange tellement le système auriculaire, qu'il semble qu'on ait trente-six mille sonnettes dans les oreilles. La plupart de ceux qui ont passé quelques années en Algérie ont pourtant subi bien des fois les tortures d'un mal qui anéantit les forces,

Digitized by Google

et celles d'un remède souvent pire que le mal. Pour ne pas succomber à de telles souffrances, il faut être doté d'un robuste tempérament, et ceux qui y résistent en ressentent longtemps les effets.

Grâce à un régime énergique, un vrai régime de soldat, la fièvre a bien voulu me quitter au moment où M. de Salvandy, de retour de son voyage à Médéah, se préparait à faire celui d'Orléansville. J'ai pu m'embarquer avec lui, avec le maréchal et plusieurs officiers, pour qui cette excursion était à la fois une intéressante occasion d'étude et une promenade d'agrément. Le thermomètre ne marquait à midi que 40 degrés Réaumur. Qu'est-ce que 40 degrés pour des hommes qui font profession d'aspirer un air embrasé et de vivre fraternellement avec le simoun? Du matin au soir, *le Panama* nous a conduits dans le port de Tenez. Les autorités de la ville n'avaient pas été prévenues de l'arrivée de tant de hauts fonctionnaires. Mais à la vue du *Panama*, en un clin d'œil tout le monde fut en mouvement; des centaines d'habitants étaient accourus sur la plage, devinant la visite qu'ils allaient recevoir. Sur la crête de la colline où s'élèvent les blanches maisons de Tenez, sur les ruines des anciennes constructions romaines, éparses çà et là, des groupes nombreux assistaient avec une respectueuse curiosité au débarquement des passagers de la frégate. C'était un beau et pittoresque spectacle, un de ces spectacles qui frappent les regards du peintre et éveillent dans l'esprit de l'observateur de graves réflexions. Cette jeune cité construite sur les débris des anciens temps, cette foule animée debout sur des ruines, c'était une des vives images du passé et du présent, d'une époque anéantie et d'une ère nouvelle, pleine de force et d'avenir.

Tenez est une des créations de M. le maréchal Bugeaud, une de ses œuvres favorites d'occupation militaire. A une demi-lieue de là est une autre ville du même nom, l'ancienne colonie romaine désignée sous le nom de *Cartenna colonia Augusti*. Jadis capitale d'un petit royaume, elle opposa une mâle résistance aux armes de Barberousse, fut vaincue et pillée. Depuis notre occu-

Digitized by Google

pation, la peuplade indigène qui l'habite s'est humblement soumise à notre autorité. On lui a laissé ses lois, ses mosquées, ses imans et ses cadis, et on y a organisé une espèce de garde nationale indigène qui porte le sabre et le fusil, s'aligne à la française et paraît assez zélée dans son service.

Par son éloignement de la plage, cette ville ne pouvait être qu'un des jalons de nos plans de stratégie, un point de défense contre les tribus du Dahra, mais un point insuffisant. La nouvelle ville, située au bord même de la côte, est destinée à relier la vallée du Chélif à la mer, Orléansville à Alger, à être notre port de commerce et notre port militaire sur cette partie de la côte. M. le maréchal l'appelle avec orgueil *son enfant de trois ans*, enfant herculéen qui a déjà étouffé les vipères de la guerre dans son berceau, et qui pourra quelque jour porter la peau du lion. En 1844, on ne comptait dans cette bourgade naissante que 408 Français ; il y en a maintenant 1,140, plus 114 Anglo-Maltais, 800 Espagnols et Portugais, 230 Italiens, 40 Allemands, 90 Suisses, 17 Belges, en tout 2,431 habitants. Des édifices imposants décorent déjà la jeune cité. Des rues s'étendent de côté et d'autre, inachevées encore, mais tracées avec art, bordées de trottoirs et de maisons habilement construites. Des enclos de verdure, des jardins remplis de frais arbustes, s'étendent sur un sol qui naguère n'était qu'une plage de sable sèche et aride. Il va sans dire que le pinceau du peintre et le rabot du menuisier ont déjà été employés là à représenter les insignes de l'industrie. Jadis c'était l'église qui formait le premier noyau d'une communauté. Autour du clocher, les bûcherons écarrissaient les poutres de chênes et de sapins, les paysans élevaient leurs rustiques habitations. Le prêtre était le guide et le soutien de cette population d'ouvriers, et l'église leur refuge, leur espoir. Maintenant on se réunit autour de la boutique et du café. Les pièces de calicot de Mulhouse, les foulards de Lyon, attirent à chaque pas les regards dans les différents quartiers de Tenez, et à chaque pas on aperçoit des enseignes de cafés et de cabarets copiées sur celles de Paris : café *des Variétés*, café

Digitized by Google

d'Apollon. Les plus chétifs sont ceux qui prennent le titre le plus pompeux, et un jardin dont le propriétaire a la prétention de lutter contre l'ardeur de la température et de fabriquer des glaces, porte le nom de Jardin de Tivoli.

A l'une des extrémités de la ville est un réservoir magnifique qui toute l'année alimente les habitants d'une eau salubre ; à l'autre, un bâtiment non moins nécessaire, hélas ! que le réservoir, un hôpital, l'un des plus beaux, il est vrai, que j'aie jamais vus. Ses fenêtres s'ouvrent d'un côté sur la mer, de l'autre sur les collines du Dahra. Ses salles sont larges, parfaitement aérées, entretenues avec un soin exemplaire, sa pharmacie est pourvue de tous les médicaments nécessaires ; et il en faut une bonne quantité, car cette maison de malades ne désemplit guère. Lorsque nous l'avons visitée, de deux cent cinquante lits qu'elle renferme, deux cent dix étaient occupés par de pauvres soldats couverts de blessures ou épuisés par la fièvre, qui levaient vers nous des regards languissants, essayaient de sourire au ministre qui s'approchait d'eux avec bonté, au maréchal qui leur adressait quelques paroles d'encouragement, et se demandaient peut-être, en nous voyant passer, quand ils reverraient cette France aimée d'où nous venions et où nous allions retourner bientôt. Ah ! c'est là ce qui fait mal dans l'éclat de notre nouveau royaume ; c'est là l'ombre sinistre de notre gloire, le ver rongeur des fruits de notre conquête. Lorsqu'on interroge sur le sort de nos soldats les officiers qui ont passé quelques années en Afrique et pris part à quelques expéditions, on entend des récits qui font frémir. Ici, la guerre, si cruelle, si acharnée qu'elle soit, n'est pas le plus redoutable des fléaux : c'est l'action des éléments, qui semblent conjurés avec les Arabes et déciment plus de bataillons que la lance des Bedouins ou le *flissa* des Kabyles ; c'est la fatale influence d'un climat qui aux rigueurs des tropiques unit celles des régions boréales. Dans plusieurs campagnes, des soldats, en traversant les chaînes de l'Atlas, ont eu les pieds gelés, et en rentrant dans la plaine ont senti le feu de la fièvre

Digitized by Google

courir dans leurs veines. Dans le cours d'une même expédition, des hommes sont morts de froid sur cette terre d'Afrique ; et quelques semaines après, d'autres, chose affreuse à dire ! d'autres, frappés d'un coup de soleil, se brûlaient la cervelle devant leurs camarades. D'utiles précautions ont déjà été prises pour prévenir ou diminuer de tels périls. Des mesures d'hygiène, dictées par l'expérience, ont été enseignées aux colons, prescrites dans les casernes, mises en pratique dans les campements. A-t-on fait dans un but si désirable tout ce qu'il était possible de faire ? Franchement, je n'ose le croire. Je n'entends rien aux exigences du service militaire, et cours risque de paraître bien présomptueux en abordant cette question. Mais n'y a-t-il donc aucun moyen d'alléger le fardeau de nos troupes quand elles entreprennent des marches que la nature du terrain rend déjà si pénible ; et s'il faut que chaque soldat porte lui-même ses vivres pour plusieurs jours, ne pourrait-on au moins lui donner un costume mieux approprié au climat, qui est son plus dangereux ennemi ? Pense-t-on que sa force consiste dans son vêtement européen, comme celle de Samson dans sa chevelure ? et n'y a-t-il personne qui songe à le délivrer de cette redingote serrée sur les flancs, boutonnée jusqu'au menton, et surtout de ce képi, qui est bien la plus absurde coiffure qu'on ait pu introduire en Afrique, car elle ne garantit la tête ni du vent, ni de la pluie, ni du froid, ni de la chaleur ? J'ai vu les régiments turcs faire une très-triste figure avec leurs pantalons à sous-pieds, leurs buffleteries, leurs shakos européens ; et les régiments de Méhémet-Ali parader fort lestement sur la place du Caire, avec leurs pantalons à larges plis, leurs vestes en toile et leurs *tarbouch*. Ne pourrions-nous prendre une utile leçon en un lieu et en l'autre ?

Permettez-moi, monsieur, de ne point chercher de transition pour passer d'une réflexion matérielle à une réflexion d'un ordre plus élevé, à une idée religieuse. J'ai regretté de ne pas voir près de ces soldats condamnés à tant de souffrances, au sein de ces hôpitaux où ils languissent dans les regrets d

Digitized by Google

passé et les tristes prévisions de l'avenir, les médecins de l'âme, non moins désirables que ceux du corps, les prêtres, dont les tendres exhortations relèvent le courage abattu et consolent les cœurs affligés. La révolution de Juillet a, dans une de ses brusques réactions, supprimé les aumôniers de vaisseaux et de régiments. C'est une de ses erreurs. Qui de nous, voguant loin du sol natal, loin de tout port et de tout refuge, sous un ciel brumeux, sur une mer orageuse, ne s'est rappelé ces magnifiques pages où M. de Chateaubriand décrit la prière du soir à bord d'un bâtiment? Qui de nous n'a été plus d'une fois dans sa vie témoin de l'heureuse influence que les aumôniers exerçaient dans les villes de garnison, dans les casernes? J'en sais un qui, pendant dix ans, a plus que toutes les règles de discipline militaire contribué à maintenir le bon ordre dans un régiment de dragons [1]. Il était l'ami, le soutien de ses soldats; le confident de leurs joies et de leurs douleurs. C'était à lui qu'ils apportaient le fruit de leurs économies, les quelques écus qu'une pauvre mère leur avait glissés dans la main en leur disant adieu. Il administrait leur petit trésor avec une indulgente bonté; leur en remettait une partie en apprenant leurs besoins, et en les engageant paternellement à ne pas en faire un mauvais usage. Si l'un d'eux commettait une faute, c'était le prêtre qui lui faisait sentir par de douces remontrances le tort qu'il avait eu, et l'encourageait par ses exhortations à subir patiemment la punition qu'il avait méritée. Si un autre tombait malade, c'était le prêtre qui venait s'asseoir comme un frère à son chevet, qui, jusqu'au dernier moment, le soutenait dans ses douleurs, recevait ses derniers vœux, et se chargeait encore de consoler ses parents. Le prêtre remplaçait près du mourant la famille absente, et rassurait la tendresse d'une mère alarmée. Tandis que l'officier cherchait à faire du jeune conscrit soumis à ses ordres un bon serviteur de l'Etat, le prêtre s'appliquait à en faire un homme fidèle aux meilleures affections, au sentiment de morale, aux devoirs de chrétien.

[1] M. Foblant, premier vicaire de Saint-Médard.

Digitized by Google

Quand celui que j'ai connu fut enlevé à son régiment, son départ affligea tous ceux qui avaient vécu si longtemps avec lui, et lui-même, dans les charitables fonctions qu'il remplit à présent à Paris, ne parle qu'avec un profond regret de ses soldats, qu'il appelait ses enfants.

Nulle part la présence du prêtre ne serait plus utile qu'au milieu de nos troupes d'Afrique; car nulle part nos soldats ne sont astreints à une existence si pénible, soumis à tant de tristesses, exposés à tant de catastrophes. La présence même des prêtres nous serait utile au point de vue politique pour corriger l'opinion des Arabes, qui, dans leurs ardentes croyances, s'étonnent de voir parmi nous si peu de cérémonies religieuses, et nous reprochent de n'avoir pas de religion. N'oublions pas d'ailleurs que, partout où les prêtres se sont trouvés sur une terre neuve qui méritait de fixer leur attention, ils ont su employer au profit de la science et des lettres les loisirs que leur laissait leur travail évangélique. Les meilleurs renseignements que nous ayons encore sur les contrées les plus lointaines, les plus inexplorées du globe nous viennent des missionnaires. En 1830, un aumônier, M. Dopigez, accompagnait notre expédition; un vicaire général d'Alger, M. Suchet, a visité les diverses parties de notre conquête, et nous devons à ces deux prêtres quelques-unes des pages les plus intéressantes qui aient été écrites sur l'Algérie.

Je dois rendre cette justice à M. le maréchal Bugeaud qu'il a constamment protégé en Algérie les œuvres de la religion. J'ai déjà dit le secours qu'il avait prêté aux Trappistes de Staoueli, et chaque fois que les prêtres sont venus réclamer ses bons offices, ils n'ont eu qu'à se louer de sa bienveillance à les entendre, de son empressement à les servir. Dans le cours de son voyage, M. de Salvandy a visité aussi avec une vive sympathie nos divers établissements religieux, et il en est plusieurs qui ont déjà éprouvé les heureux effets de l'intérêt qu'ils lui avaient inspiré.

N'êtes-vous pas las, monsieur, de me voir quitter à chaque

Digitized by Google

instant la droite ligne de mon itinéraire pour courir de sentier en sentier, de digression en digression? Mais à moins d'être un de ces lecteurs féroces qui n'acceptent que des récits d'une précision mathématique, il faut bien que vous vous résigniez à me faire quelques concessions. Où seraient les joies du voyage si l'on n'avait la liberté de s'arrêter çà et là, selon les lieux et les occasions, tantôt à l'attrait d'un souvenir, tantôt à celui d'une nouvelle pensée? Il est temps cependant que je revienne à notre marche dans les montagnes, et j'y reviens.

Nous avons quitté Tenez dans une bonne et large voiture dont M. le maréchal et M. de Salvandy occupaient, avec deux officiers, l'intérieur, et dont M. le général Iussouf et moi nous occupions le siége. J'avais là un aimable et intéressant compagnon de voyage qui, avec un énorme chapeau de paille orné de tresses en laine rouge, bravait en riant l'ardeur du soleil, et dont la gaieté inaltérable et les récits épiques m'ont fait passer d'heureux jours. Tout le monde connaît l'étonnante histoire de cet officier intrépide, ses amours romanesques avec la fille du bey de Tunis, ses tentatives d'évasion aventureuses, sa condamnation, sa grâce obtenue par une victoire incroyable, puis sa fuite audacieuse, et les actes de courage par lesquels il a gagné ses grades dans notre armée, et, pour couronner le tout, son baptême catholique et son mariage dans l'église de la Madeleine. Dans son livre sur l'Afrique, M. le prince Puckler Muskau a raconté tous les incidents et les vicissitudes de cette destinée si dramatique. Nos romanciers n'ont encore rien inventé de plus étrange. On dirait un des merveilleux romans de chevalerie du moyen âge, ou un des contes orientaux du cycle d'Antar. Cet homme, dont les premiers hochets furent des yatagans et les premiers jeux des combats, qui, dès son enfance, n'obéissait qu'à la fougue de ses passions, et qui un jour apportait, comme une galante offrande à sa maîtresse, la langue et les oreilles d'un Grec insolent qui avait mal parlé d'elle, cet homme est aujourd'hui un excellent officier et un excellent époux. L'action de la civilisation, du service militaire, du Christianisme,

Digitized by Google

les liens de famille et de cité française ont maîtrisé, assoupli son caractère impétueux. Il n'a conservé de sa nature première qu'une ardeur de pensée qui éclate dans le rayon scintillant de ses grands yeux noirs, dans l'expression de sa mâle physionomie, dans sa vive parole, et qui le fait sourire à la perspective d'une expédition périlleuse, d'une bataille sanglante.

La présence d'un tel personnage ajoutait pour moi un singulier charme au plaisir que j'éprouvais à voir les sites pittoresques qui entourent notre petite ville de Tenez.

Ceux qui connaissent les cantons les plus renommés de la Suisse peuvent seuls se faire une idée de la magnifique beauté d'une partie du chemin qui rejoint à présent le littoral de Tenez à Orléansville, de ce passage *des roches* taillé dans le flanc d'une montagne escarpée, serpentant au-dessus de l'abîme, et si large et si sûr qu'on y lance les chevaux de sa voiture au galop, et qu'on regarde sans crainte les pics des rocs sur sa tête, le précipice à ses pieds. Que d'argent il eût fallu dépenser dans un autre pays pour séparer de telles masses, pour ouvrir une telle route! Ici tout a été fait à peu de frais par des compagnies disciplinaires que le labeur même moralise, par des soldats qui, au retour d'une campagne, déposent le fusil pour prendre la pelle et le hoyau. Les Romains nous avaient donné l'exemple de ces travaux de construction entrepris par des cohortes guerrières; mais, nous pouvons le dire avec un juste orgueil, nous avons dépassé les Romains. L'œuvre de nos compagnies algériennes efface celle des légions du Rhin et celle des soldats de Trajan qui creusèrent un chemin le long du Danube.

Au-delà d'un élégant pont en bois qui traverse l'Oued-Alallah, on s'arrête dans un établissement tout récent encore, mais que nous croyons appelé à une rare fortune. Nous voulons parler de la maison des mines, désignée sous le nom de Mines du Camp des Roches. Au bord de la baie de Kaafiord, à l'extrémité de la Norvége, sur les confins de la Laponie, il n'exis-

Digitized by Google

tait, il y a vingt ans, qu'une misérable hutte de pêcheur ; on y trouve aujourd'hui de vastes et riches magasins, des maisons splendides, une église et douze cents habitants. Un morceau de minerai trouvé par hasard sur la plage a révélé les richesses enfermées dans les montagnes qui environnent cette baie. Des ingénieurs sont venus les fouiller ; des ouvriers en creusant le sol sous leur direction en ont tiré un minerai de cuivre abondant. Le minerai du Camp des Roches n'est ni moins pur, ni moins abondant. Dans quelques années, l'humble maison qui est là aura peut-être disparu sous un amas d'ateliers et de vastes édifices.

Bientôt nous quittons à regret ces sites grandioses, ces crêtes de montagnes qui semblent regarder avec surprise la race téméraire qui a osé attenter à leur majestueuse immobilité, sonder leurs flancs, construire un chemin sur leurs abîmes. Nous entrons dans une région aride, monotone, où rien ne récrée plus le regard, où nulle ombre ne garantit les voyageurs d'un foyer de lumière qui brûle les paupières et dessèche les poumons. De tous côtés des collines de sable qui semblent fondre au soleil ; çà et là seulement quelques groupes épars d'oliviers sauvages dont la sombre verdure n'ajoute qu'une tristesse de plus à l'aspect de ce sol aride ; de distance en distance quelques douars arabes, quelques tentes dont les toiles noires, tissées avec du poil de chèvre et des feuilles de lentisque, s'élèvent comme des nuages au bord des ravins ; sur le sable étincelant et le long de notre route une double rangée de lauriers-roses qui, sous leurs frais rameaux, sous leurs bouquets de fleurs, cachent le lit d'un torrent épuisé. Je comparais ces belles fleurs de pourpre, épanouies sur une terre si inculte et si désolée, aux riantes pensées d'espoir et d'affection qui éclosent encore dans un cœur flétri par la douleur et desséché par la déception. Si ce symbolisme vous paraît un peu prétentieux, excusez-le en raison de sa brièveté. Je vous fais grâce des développements.

Après avoir cheminé quelques heures lentement, pénible-

Digitized by Google

ment à travers ces collines silencieuses, où six forts chevaux, aiguillonnés, fouettés par deux soldats du train, pouvaient à peine traîner notre voiture, nous avons vu apparaître une troupe d'Arabes, qui, en caracolant, en se livrant à toutes les gracieuses et bruyantes évolutions de la fantasia, s'approchaient du ministre et du maréchal pour leur baiser humblement la main, puis repartaient au galop en faisant retentir l'air de leurs coups de fusil.

Un peu plus loin, au bord d'une rivière, était une autre troupe d'Arabes qui nous attendaient au passage. C'étaient les habitants de plusieurs douars qui venaient offrir aux voyageurs le *difah*. Le caïd avait fait étendre des nattes sur le sol et y avait déposé l'offrande patriarcale de son peuple : le lait et le miel, la galette fraîchement pétrie, et la jarre d'eau un peu tiède et bourbeuse, mais que nous trouvâmes excellente. Autour de lui une centaine d'hommes tenaient à la main, avec cette grâce naturelle à l'Arabe, une offrande de même nature. Tous avaient voulu s'associer à cette réunion qui ressemblait à une fête de famille, tous apportaient le don de la tente et du foyer, et le caïd s'excusait d'offrir si peu, disant qu'il n'avait appris que très-tard l'arrivée de M. le maréchal, et que les hommes des douars un peu éloignés n'avaient pu en être instruits assez tôt pour venir à sa rencontre.

A voir ces chefs de famille, ces anciens de la tribu s'incliner si respectueusement et parler avec tant de vivacité de la joie qu'ils éprouvent de nous voir, ne dirait-on pas que ce sont là autant de soldats soumis de cœur au pouvoir de la France, autant d'amis dévoués dont nulle tentative hostile ne pourra plus ébranler la fidélité ? Mais plus un Arabe proteste de son dévouement, dit M. Richard, qui voyageait avec nous, plus il faut se défier de lui. « Nous mentir et nous trahir sont non-seulement des choses qui sont dans son caractère, mais d'un acte extrêmement louable devant sa conscience. La première qualité indispensable à quiconque a des relations avec eux, est de ne jamais croire un mot de ce qu'ils racontent. Il faut, pour décou-

Digitized by Google

vrir la vérité au milieu du déluge de mensonges dont ils l'inondent, employer la méthode connue en typographie sous le nom de méthode de recomposition. Ce n'est qu'en prenant plusieurs indications diverses, et partant des sources étrangères qu'on peut, à l'aide de leur coïncidence, s'assurer de l'exactitude des faits[1]. »

N'est-ce pas dans ces mêmes districts, au sein de ces mêmes tribus qu'un misérable derviche qui ne possédait qu'une chèvre, ce qui lui fit donner le surnom de Bou-Maza (père à la chèvre), est parvenu, dans un temps où nous n'avions aucune raison de craindre un tel orage, à susciter contre nous une guerre acharnée? Par ses pratiques austères, il se donnait aux yeux des Arabes un caractère de sainteté ; par ses prétendues révélations, il se disait investi d'une mission divine ; par le récit de quelques anciennes prophéties, il enflammait l'imagination de ses auditeurs crédules ; par ses promesses merveilleuses, il éblouissait leur fanatisme.

J'emprunte au livre curieux de M. Richard le texte d'une de ces prophéties dont tous les chefs de révolte ont su tirer d'habiles conclusions, et dont Bou-Maza s'est servi.

« Leur arrivée est certaine dans le premier du 90, car par la puissance de Dieu je suis instruit de l'affaire. Les troupes des chrétiens viendront de toutes parts ; les montagnes et les villes se rétréciront pour nous. Ils viendront avec des armées de toutes parts, fantassins et cavaliers ; ils traverseront la mer.

« Ils descendront sur la plage avec des troupes, semblables à un incendie violent, à une étincelle volante.

« Les troupes des chrétiens viendront du côté de leur pays ; certes, ce sera un royaume puissant qui les enverra.

« En vérité, tout le pays de France viendra. Tu n'auras pas de repos, et ta cause ne sera pas victorieuse. Ils arriveront tous comme un torrent pendant une nuit obscure, comme un nuage de sable poussé par les vents.

[1] *Etude sur l'insurrection du Dahra*, p. 126.

Digitized by Google

« Ils entreront par sa muraille orientale.

« Tu verras les chrétiens venir tous dans des vaisseaux.

« Les églises des chrétiens s'élèveront, la chose est certaine ; là tu les verras répandre leur doctrine.

« Si tu veux trouver protection, va dans les terres de Keirouan, si les troupes des chrétiens s'avancent, et c'est une chose certaine. Et après l'expédition des chrétiens contre Alger, ils reviendront à elle et se répandront de nouveau. Ils domineront les Arabes par l'ordre tout-puissant de Dieu ; les filles du pays seront en leur pouvoir.

« Après paraîtra le puissant de la montagne d'or ; il règnera plusieurs années selon que Dieu voudra et ordonnera. De tous côtés, les lieux habités seront dans l'angoisse de l'orient à l'occident. En vérité, si tu vis, tu verras tout cela. »

Ce puissant de la montagne d'or, c'est le Moule-Saa, le sultan exterminateur des infidèles et le régénérateur de la foi. Sidi-el-Akradar, le célèbre auteur de la prophétie que nous venons de citer, annonce encore la venue de plusieurs soutiens de la foi musulmanne, qu'il appelle les forts (tsaïr). Bou-Maza est maintenant rangé dans la classe des tsaïr ; mais avant ses échecs et sa fuite, beaucoup d'Arabes pensaient que c'était le grand, le divin Moule-Saa lui-même, et ils lui attribuaient une action surnaturelle, un pouvoir miraculeux. Ils racontaient qu'on avait vu la queue de son cheval s'illuminer dans les combats, et lancer sur l'ennemi des balles avec la détonation des armes à feu. Dans la confiance que leur inspiraient toutes ces légendes, qui se propageaient de douar en douar, de tribu en tribu, ils couraient aux armes et s'élançaient contre nous avec une aveugle impétuosité. Bientôt tout le Dahra et les districts qui l'avoisinent furent inondés d'une foule d'Arabes, de Kabyles à cheval, à pied, qui, dans l'ivresse de leurs projets, voyaient déjà les Français massacrés ou chassés à jamais du sol d'Afrique, et l'étendard de la foi musulmane flottant sur les débris de la croix. Le chef de bureau des affaires arabes de Tenez, le jeune et brave capitaine Béatrix, fut une de leurs premières victimes ; le

Digitized by Google

Camp des Roches fut envahi et saccagé et Orléansville assiégée.

J'ai contemplé avec douleur cette terre du Dahra, en songeant de quelles scènes affreuses elle avait été le théâtre, à quels périls nos soldats y furent exposés, et quelles fatigues inouïes ils éprouvèrent à poursuivre les hordes de Kabyles dans ces défilés étroits, sur ces collines de sable, sur ces cimes de rocs escarpées. Mais quel courage dans cette armée d'Afrique et quelle patience admirable! Nous pouvons en être fiers non moins que de nos glorieuses armées de la République et de l'Empire. C'est la même ardeur au combat, le même mépris du péril, la même gaieté dans les fatigues, et souvent ce sont des fatigues et des périls qui dépassent ceux de nos soldats d'Égypte. L'Europe doit nous savoir gré de notre modération. Avec de tels hommes, je ne sais pas ce qui nous empêcherait de rêver comme Pyrrhus la conquête du monde. Grâce aux marches infatigables de nos troupes, l'insurrection qui menaçait d'embraser toute l'Algérie a été domptée; Bou-Maza a disparu, et les Arabes épouvantés ont de nouveau fait leur soumission. Maintenant la route de Tenez à Orléansville n'est plus exposée au pillage. Nous y avons rencontré des charretiers qui conduisaient leurs voitures chargées de marchandises aussi paisiblement que sur nos routes de France, et nous sommes entrés dans une ferme isolée, une ferme exploitée par un honnête paysan de Normandie, et dont la cour ressemble à celle d'une maison de roulage tant elle est pleine de chariots et de denrées de toute sorte. L'Arabe s'y asseoit fraternellement à côté du colon européen, et le sauvage enfant de la Zemalah y partage le plat du couscoussou avec les joyeux chasseurs d'Afrique.

La nuit nous surprit pendant que nous nous rafraîchissions dans cette habitation rustique, avec de la limonade gazeuse qu'on eût cru empruntée à l'office de Tortoni. L'escorte de cavaliers qui nous accompagnait, non point, disait le maréchal, par mesure de précaution, mais pour rendre honneur au ministre, nous quitta pour retourner à Tenez. Nous nous remîmes en marche seuls dans une ombre profonde, dans le silence d'une

Digitized by Google

nature inanimée. On ne distinguait sur le chemin désert aucune trace de vie, aucun mouvement. Pas un arbre n'apparaissait à nos regards, pas une feuille ne bruissait dans l'air. On n'entendait que le cri monotone des roues de notre voiture criant sur le sable et la voix du postillon aiguillonnant ses chevaux. Il y avait dans cette marche nocturne au milieu de ces vastes plaines muettes et inhabitées je ne sais quelle austère majesté qui nous subjugua tous. C'était une de ces heures imposantes où la pensée, comme dit Wordsworth, se recueille dans un calme paisible pour s'arrêter rêveuse à une scène solennelle :

Into peaceful calm
Is left to muse upon the solemn scene.

L'entretien qui depuis le matin nous avait occupés sans interruption cessa tout à coup, comme par un mutuel accord, et chacun de nous, absorbé dans ses réflexions, se sentait peut-être surpris de se voir errant ainsi sur le sol arabe, et, de cette région d'Afrique, adressait silencieusement un affectueux souvenir à ses amis.

Nous fûmes arrachés à notre rêverie par un bruit de chevaux qui s'avançaient à notre rencontre. C'était une compagnie de chasseurs qui, après nous avoir attendus sur la route de Milianah, arrivait au galop sur celle de Tenez. C'était M. le chef d'escadron de Courson, le frère du savant historien de la Bretagne, qui, en l'absence de M. le colonel Saint-Arnaud, était chargé de nous recevoir à Orléansville, et qui nous a reçus avec laplus aimable cordialité. Plusieurs maisons de la ville étaient illuminées, et le souper, préparé sous une espèce de tente en rameaux d'olivier, animé par une franche causerie, égayé par un corps de musique, nous a paru, après un trajet de douze heures et après la difah des Arabes, une des plus délicieuses inventions de la civilisation moderne. Nous sommes restés jusqu'à deux heures du matin à parler des différentes choses qui nous avaient frappés dans le cours de notre voyaye, à entendre les mélodies de la *Lucia* et de *Guillaume Tell;* puis j'ai eu la

Digitized by Google

joie de trouver un lit dans la maison d'un de mes amis de Franche-Comté, où, sous de frais rideaux fermés de tous côtés à l'affreuse race des moustiques, en remémorant les doux souvenirs de la jeunesse, j'ai pu me croire sur les bords du Doubs, et m'endormir en plein Afrique avec l'image de mes vertes montagnes.

Trois heures après, le maréchal, avec une incroyable activité, était déjà à cheval, conduisant M. de Salvandy au camp, au jardin d'essai et aux principales constructions d'Orléansville.

Cette jeune cité est située sur l'emplacement occupé jadis par une colonie romaine. Les Romains, comme vous le savez, monsieur, choisissaient à merveille leur point de défense. Partout où nous trouvons en Algérie quelques-uns de leurs vestiges, ces vestiges indiquent une parfaite connaissance des lieux et une profonde entente des moyens stratégiques. A deux mille ans de distance, nous reprenons possession des lieux dont ils avaient compris les avantages, nous continuons leur pensée. Orléansville est une de nos importantes stations. Déjà, trois grandes routes la relient à la province d'Alger par Milianah et Tenez, à la province d'Oran par Mostaganem. Elle doit être la tête de nos colonnes, l'arsenal de nos troupes et le principal entrepôt de notre commerce dans cette partie de l'Afrique. Le voisinage du Chélif, l'un des plus beaux fleuves des contrées algériennes, donne un grand prix à cette situation. Son eau est sale et bourbeuse, mais elle se clarifie aisément et devient excellente. Les Arabes disent qu'on reconnaît à la force de ses muscles, à la rapidité de sa course le cheval qui s'est abreuvé dans les flots du Chélif.

Mais à présent Orléansville n'est encore qu'une triste résidence, et je plains ceux qui s'y trouvent en garnison. Quelques édifices seulement sont achevés, entre autres l'hôpital, qui est très-vaste et très-bien administré. Mais plusieurs rues ne sont que tracées ou ébauchées, et la plupart des officiers et des soldats campent dans des espèces de hangars en bois. De toutes parts, on n'aperçoit qu'une terre sablonneuse, des collines

Digitized by Google

arides d'une teinte de sang sur lesquelles le soleil darde une lumière brûlante dont le regard ne peut soutenir l'éclat. Les rives stériles du Chélif ne récréent point la vue, et son onde jaunâtre dispense le voyageur de toute phrase poétique, car elle conserve à chaque saison la même teinte et ne reflète pas la moindre chose. A huit lieues d'un côté, à treize lieues de l'autre, il n'existe pas un arbre. On en a fait planter un certain nombre sur la place; mais ils ressemblent à des sentinelles alignées par ordre militaire et fort ennuyées de leur service. A l'aspect de leurs tiges chétives et de leurs rameaux à demi desséchés, je me représentais ces mascarades de forêts disposées par le galant Potemkin pour séduire dans les steppes les regards de son impératrice.

En attendant que le gouvernement ait réalisé là tous ses projets de construction, et que la ville, qui doit être la citadelle du Dahra, soit vraiment une ville, l'œuvre du passé est ce qu'il y a de plus intéressant et de plus curieux à voir dans son enceinte. Le Christianisme a fleuri sur cette terre païenne, et y a laissé le nom d'un saint et les débris d'une église magnifique, toute une nef d'un étonnant travail, tout un pavé de mosaïque en petites pierres de différentes couleurs, formant de charmantes arabesques.

« Cette mosaïque, qui a quarante pieds de longueur sur vingt-deux de largeur, appartenait, dit M. Suchet dans une de ses lettres, à l'une des plus anciennes basiliques de la chrétienté. A en juger par son inscription, tracée en grands caractères, elle daterait des premières années du IIIe siècle.

« A l'extrémité est de cet admirable pavé et au milieu d'un hémicycle se trouvait l'autel. L'hémicycle est remarquable par son élévation d'un mètre et quelques centimètres, mais bien plus par la perfection de la mosaïque qui le décore. Au-devant de l'autel est un agneau percé d'une flèche, et un peu au-dessus, des deux côtés, des poissons d'un merveilleux travail. Le poisson dans ces temps antiques était, comme tous le savent, un signe symbolique du Christianisme.

Digitized by Google

« Sous l'autel, dans une crypte voûtée, est un tombeau creusé dans du plâtre. Il était ouvert au moment des fouilles; à droite et à gauche s'élevaient deux colonnes en marbre blanc.

« A l'extrémité opposée et dans un hémicycle parfaitement semblable à celui où est l'autel, mais presque au niveau du pavé, orné comme le premier de deux colonnes de marbre, on lit, au milieu d'une belle rosace entourée de guirlandes de feuillage, l'inscription suivante :

HIC . REQVIESCIT . SANCTAE
MEMORIAE . PATER . NOSTER
REPARATVS . EPISCOPVS
QVI . FECIT . IN . SACERDOTIVM
ANNOS . VII . MENSES . XI ET
NOS . PRECESSIT . IN . PACE
DIE . VNDECIMA . K . A . L . A . V. G . PR
OVINC . CCCC . XXX . ET . SEXTA [1]

Les fouilles n'ont pas été poussées plus loin. Mais nul doute qu'en les continuant on ne fasse encore de précieuses découvertes. Les Arabes appellent Orléansville, la ville aux statues (El-Esslam). M. de Salvandy a vivement recommandé la mosaïque de saint Reparatus aux soins de l'administration, et insisté pour qu'on creusât le sol en divers autres endroits.

Après avoir vu tout ce qu'il était possible de voir à Orléansville, nous sommes revenus par la même route à Tenez, où nous avons eu le spectacle d'une garde nationale de quatre cents hommes rangés sous les armes. Buffleteries blanches, fusils brillants, shakos vernis, fifres et tambours, rien n'y manquait. Sans l'encadrement du lieu, j'aurais pu me croire sur une des places de Paris. Vous voyez, monsieur, que nous n'épargnons aux Arabes aucune de nos richesses; s'ils ne finissent pas par être contents de nous, c'est qu'ils sont vraiment d'une nature bien endurcie et bien ingrate.

Le même bateau qui nous avait amenés à Tenez nous a con-

[1] Cette date répond à l'an 479 de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

duits en quelques heures à Cherchell, autre ville romaine, l'une des plus considérables et décorée d'un des plus grands noms impériaux. Selon l'opinion générale, c'est l'ancienne cité que Juba II fit bâtir, et à laquelle il donna le nom de *Julia-Cæsarea,* en mémoire des bienfaits qu'il avait reçus de Jules César. Cette opinion est confirmée par la quantité de ruines qu'on y trouve à chaque pas. Des chapiteaux ciselés ont été employés dans la construction de plusieurs maisons. De superbes colonnes en marbre apparaissent çà et là, les unes couchées encore sur le sol, d'autres replacées sur leur piédestal et servant d'ornement à quelque nouvel édifice. Nous sommes entrés dans une mosquée où l'on a rassemblé divers objets, éléments d'un musée qui peut devenir un jour très-important. Il y a là des bas-reliefs précieux, des statues mutilées, mais dont les ravages du temps ou la main des hommes n'ont pu effacer la grâce exquise. En continuant des fouilles qui, jusqu'à présent, n'ont été faites que très-incomplétement, en les dirigeant, on peut arriver à découvrir sur cette terre, enrichie par les Romains, d'autres œuvres plus belles encore ou mieux conservées, et le jeune et intelligent directeur de ce musée naissant a entendu avec reconnaissance M. de Salvandy déclarer que les objets d'art et d'antiquité que l'on trouverait à Cherchell devaient rester à Cherchell, afin que les archéologues vinssent eux-mêmes les voir là, et que Cherchell gardât tout l'honneur de son passé, toute la jouissance de ses trésors.

Cette ville, si remarquable par ses œuvres d'architecture, offre en outre aux voyageurs l'agrément d'une situation charmante. Son port est excellent, et de toutes parts elle est environnée de frais jardins, d'enclos féconds. Nous avons passé plusieurs heures à parcourir ses campagnes couvertes de figuiers, d'orangers et de diverses céréales. Moi qui n'avais pas eu le bonheur de visiter les riches plaines de la Mitidja, j'ai pu avoir là une juste idée de cette prodigieuse fécondité des plages d'Afrique, déjà si célèbres du temps des Romains, et citées depuis par différents voyageurs avec des impressions qu'on pour-

Digitized by Google

rait prendre, si l'on n'en avait reconnu la vérité sur les lieux mêmes, pour de fabuleuses hyperboles.

De Cherchell nous retournons à Alger, où M. le général de Bar nous attend à un bal destiné à célébrer le mariage de M. le commandant Feray et de Mlle Bugeaud, dont Mgr Pavie a béni l'union dans sa délicieuse chapelle épiscopale. Je n'ose, monsieur, vous arrêter à la description de ce bal, si brillant qu'il ait été, avec sa profusion de fleurs et sa splendide variété d'uniformes. Si vous voulez bien encore m'accompagner dans mes excursions algériennes, dans quelques jours nous partirons pour Bone et Constantine.

X. Marmier.

Digitized by Google

LE PRÉ-DAVID.

Plus je vis, plus je m'enracine dans cette persuasion qu'entre la raison, le sentiment et l'instinct, dont il est facile, à mon avis, de discerner la triple action dans l'unité de notre nature, il existe absolument les mêmes rapports (je dirais presque les mêmes contrastes) qu'entre l'homme, la femme et l'enfant, dont, à leur tour, il faut analyser les contrastes et les rapports au foyer de la famille où leur unité se manifeste. Je ne sais ce que nos métaphysiciens penseront de mon système de philosophie, mais je prétends bien y persévérer. Je lui trouve le mérite d'être laconique et d'ouvrir un champ sans bornes. Je crois aussi que l'on pourrait défier le plus scrupuleux de tous les philosophes modernes (à moins qu'il ne fût chrétien) d'énumérer sans grave omission les facultés et les priviléges inhérents au cœur d'une mère. Encore le chrétien se bornerait-il à les pressentir et n'oserait aller plus loin. C'est mettre, — je le sais, — le sentiment au-dessus de l'intelligence, et l'âme, dont quelques-uns doutent, au-dessus de l'instrument analytique dont ils sont si fiers. Mais de telles obstinations sont sans conséquence de ma part, et le conseil royal de l'Université ne me mettra peut-être pas à l'index. Je n'en affirmerais que plus hautement qu'il y a des études à faire dans cette voie. Nos sages me font rire lorsqu'ils parlent de leurs *progrès*, et ce dernier mot ne signifie tout au plus dans mon estime que la constatation tardive d'un phénomène aussi vieux que le monde. Enfin, je confesserai que je serais peut-être devenu le partisan de Jacotot, si ce pédant, qui se moquait à fort bon droit de ses pareils, au lieu de prétendre que *les intelligences sont égales*, eût pris à cœur de démontrer que

Digitized by Google

le sentiment possède la conscience intime des choses. Je me résume en ce peu de mots : Illuminez le sentiment des lumières de la grâce, et la raison lui cédera l'empire aux applaudissements de l'instinct.

Ma théorie exposée de la sorte, je me dispenserai d'y revenir. Je l'appuierai seulement d'un souvenir d'enfance qui, dans les réflexions de quelques-uns, lui servira de commentaire.

Depuis sa plus tendre enfance, ma mère connaissait et chérissait avec une franchise dont on citerait peu d'exemples, Eulalie Dehel, Provençale de vingt-huit ans, restée veuve après un mariage de courte durée, dont il n'était resté que des chagrins et deux enfants. Son mari, mort sur le champ d'honneur pendant la guerre de Portugal, avait été un des aides-de-camp du général Ornano. Mme Dehel avait vu se tarir, après la catastrophe des Cent-Jours, les libéralités de Napoléon; mais elle possédait une fortune suffisante pour des goûts encore plus ambitieux que les siens. La pensée de ses enfants l'absorbait tout entière, était devenue l'élément de sa vie.

Le monde et ses plaisirs n'allaient guère au caractère des deux amies. Elles se voyaient habituellement tous les soirs. Les causeries faites et les broderies abandonnées, elles jouaient une partie de piquet, comme de vieilles femmes! disaient-elles en riant, c'est-à-dire sans en rien croire, tandis que mes camarades et moi, nous courions, ainsi que des écervelés, dans un vaste jardin. Il restait alors bon nombre de ces jardins à Paris; mais depuis, on en a fait justice, et la vie de nos enfants se passe à peu de choses près en prison.

Malgré l'espace ouvert à nos caravanes, impossible à nous de compléter la moindre espiéglerie, quoique, en fait de jeux, on nous laissât carte blanche. Dès que les jeux cessaient d'être bruyants, Mme Dehel, s'imaginant qu'il nous était arrivé quelque malheur, tombait ainsi que la foudre au milieu de nous, suivie de ma mère, qui la grondait et la traitait de folle. Dans ces moments, la décomposition de ses traits et leur pâleur faisaient mal. Rarement j'ai vu semblable sollicitude. De minute en minute elle exigeait notre parole que nous ne grimperions pas sur les arbres. Quoique vifs et délurés, nous ne songions pas à mentir à la promesse, préférant de beaucoup son calme d'esprit à nos meilleurs amusements. Elle ne s'y fiait pas encore. Il avait fallu, malgré des représentations sans nombre, que notre jardinier fît combler un méchant bassin dans lequel on n'aurait vraiment pu se noyer que par méchanceté pure.

Digitized by Google

Chaque jour c'était, de sa part, quelqu'autre imagination de cette espèce.

Comme nos cris l'effrayaient moins que notre silence, nous la rassurions de notre mieux, au grand déplaisir de ma mère, qui, par contrecoup, se plaignait de ce que nous lui fendions la tête. Le problème entre ces deux alternatives était insoluble. Ma mère en dut prendre son parti. Les inconvénients attachés à de certaines vertus méritent bien quelques sacrifices.

A quelque chose aussi le malheur est bon. Au bout d'un certain temps de ce régime, ma mère cessa de se plaindre de ses migraines.

La famille de Mme Dehel ne prenait pas aussi bien son parti que ma mère, et plus d'un parent, choqué de cette excessive tendresse, se répandait en doléances qui dégénéraient en discussions justifiées jusqu'à un certain point par la tutelle dont ils étaient investis. La mère leur disputait ses enfants, ne voulant, sous aucun prétexte, s'en séparer, ni de cent pas, ni d'une seconde. Parrains et marraines en jetaient les hauts cris. L'oncle s'en était formalisé très-vertement. Le tout en vain. On noua des complots afin de la faire capituler. Ceux-ci plaidaient la cause de ceux-là, s'imaginant y réussir pour leur compte.

Sauf lorsque son amie se trouvait là, ma mère tenait tête aux assaillants et renvoyait les moralistes écharpés à leurs propres devoirs, bien que, à tout prendre, ils ne se permissent que d'articuler des observations dont elle avait pris l'initiative auprès de la veuve. Mais il semble que l'on nous dérobe lorsque l'on fait la critique de nos amis, et nous nous réservons de très-grand cœur le privilége de les flageller nous-même.

Ernest et Wladimir avaient, le premier quatorze ans, et le second douze. Nourris par leur mère, ils étaient spontanés et bouillants comme elle. Ils offraient sa distinction d'esprit, sa déliçatesse de manières. Ce qu'elle savait, ils l'avaient appris, pour ainsi dire, en la voyant faire; et cette éducation-là valait, je vous le jure, mieux qu'une autre; car nous risquons fort d'oublier vite ce que l'on ne greffe pas sur notre âme, terrain favorable aux plus difficiles enseignements. Ils parlaient l'espagnol et l'italien aussi bien que la langue maternelle; ils étaient musiciens, et dessinaient avec une franchise qui laissait une sorte d'étonnement dans l'esprit des maîtres vulgaires, pauvres diables dont la science consiste à multiplier les leçons

Digitized by Google

pour spéculer sur les cachets. Il est vrai que, de toutes les choses dont on est saturé dans les colléges, Ernest et Wladimir ne se formaient aucune idée. Ils ignoraient les Grecs et les Romains, faisaient peu de conjectures sur l'habitativité des mondes, étaient fort innocents de l'éclectisme, et la perspective d'une profession libérale ne les inquiétait pas le moins du monde ; ce qui ne les empêcha pas, lorsqu'il le fallut, d'emporter rapidement tous les grades universitaires à la pointe de l'épée.

Près d'eux, je prenais tous leurs goûts. Moins timide à mon sujet ou moins jalouse que Mme Dehel, ma mère me laissait passer des mois entiers dans leur intimité fraternelle.

Quelles soirées et que de saintes choses !

Comment, en particulier, retracer l'inexprimable charme de la prière du soir, alors que, devant le beau crucifix placé dans l'immense alcôve où se trouvaient préparés nos berceaux, la mère, avec un frémissement religieux, entre ses deux enfants agenouillés près d'elle, invoquait mélodieusement la protection de la vierge Marie?... Ce tableau, je me plais à le retracer. Ma mémoire en est fraîche comme au premier jour. On se relevait avec une âme transparente ; on se regardait ; on s'embrassait mille et mille fois, et mes larmes sont fidèles au souvenir qui m'est resté de ces étreintes. Après les mots sacrés de la consécration mystique, ô Seigneur, il suffirait de la voix d'une mère, j'ose le croire, pour que vous descendissiez du ciel ! Son intérêt est de transmettre votre loi dans nos jeunes âmes, et que nulle autre voix n'en puisse altérer les préceptes. Blanche de Castille s'indignait que le lait d'une étrangère eût été donné à son fils. N'est-ce pas une traduction des croyances de saint Thomas, lorsqu'il nous invite à voir, au sein des nations plongées dans les ténèbres de l'erreur, ces anges de lumière envoyés par le Ciel aux chevets d'agonie de tous les mortels de bonne foi ? S'il faut désirer vivement que, dans notre vieux royaume, l'éducation reste sous la tutelle du sacerdoce, n'est-ce pas surtout parce que l'assemblée catholique rallie toutes nos familles sous la protection de la plus sainte des mères?

Les parents de Mme Dehel approuvaient, je n'en fais pas un doute, qu'Ernest et Wladimir fussent des chrétiens et de bons fils ; mais l'oncle, en sa qualité de subrogé-tuteur, songeait d'abord à leur avenir, mot splendide autour duquel on bâtit tant de mauvais romans. L'oncle Bernard, ancien fournisseur, très-occupé (comme il l'avouait)

Digitized by Google

du positif, prétendait que ses neveux se fissent une fortune pour apprendre à mieux gérer celle qu'il leur laisserait après sa mort. Il était à la tête des insurgés ; il votait pour une éducation d'un autre genre, et poursuivait sa sœur de déclamations.

« Vous les sacrifiez à votre égoïsme, disait-il à notre amie. Les enfants, les hommes surtout, appartiennent à la société plus qu'à la famille, et c'est un larcin que de persévérer dans votre aveuglement. Un jour, ils vous rappelleront mes paroles en maudissant votre extravagance. Désormais on ne parvient à quoi que ce soit sans études spéciales et sans diplômes. Ayez enfin, Eulalie, le courage de vous séparer d'eux ; sacrifice tôt ou tard nécessaire. Où vous croyez-vous donc, et dans quel temps, pour en agir ainsi? Je n'entends pas que mes pupilles soient des modistes ou des couturières. Vous n'avez pas le droit de prolonger leur enfance. »

Ce terrible mot de *séparation* bouleversait la pauvre femme, elle qui, jusqu'à ce jour, n'avait perdu ses enfants qu'à la distance de leurs voix dans les charmilles innocentes de notre jardin.

« Quitter mes enfants! s'écriait-elle. Non! Dieu ne le veut pas. Ce jour-là je serais punie, et nous serions tous frappés de quelque malheur. »

Ce cri, comme un coup de tocsin, déconcertait les ligues de la famille. On n'osait plus combattre ; on fuyait. Eulalie embrassait ses enfants, et tout était dit... jusqu'à nouvel ordre.

A la longue, cette répétition soutenue de plaintes uniformes obtint une sorte d'influence sur ses résolutions. On lui présenta le sacrifice du côté qui devait vaincre une mère, à titre d'abnégation, de crève-cœur, de martyre, accepté généreusement par elle, et dont les enfants recueilleraient le bénéfice. Nous crûmes entrevoir le jour où l'on serait à même de risquer une épreuve.

Ma mère le prophétisait, tout en modérant l'impatience de la famille.

Ajoutons quelques teintes à cette esquisse.

En dépit d'une constitution débile, qui, bien avant son mariage, laissait en doute que jamais elle fût capable d'atteindre à sa majorité, la *mère,* chez Mme Dehel, avait, comme par enchantement, métamorphosé la *femme.* Nerveuse et délicate au delà de tout ce qu'il est possible de dire, les fatigues et les veilles paraissaient ne rien coûter à son courage. Un devoir embrassé sans restriction développe des puis-

Digitized by Google

sances inconnues. Dans les jours de crise, la volonté soutenait sa force. Pas de bonne auprès d'elle, ni gouvernante, ni maître. Son domestique se composait, sans plus, d'un robuste échappé de l'Auvergne, sorte de maître Jacques, faisant moins l'entendu que celui d'Harpagon, mais des plus alertes à la cuisine et à l'écurie, véritable vassal du moyen âge. Jean regardait sa maîtresse comme sa providence. Il priait Dieu pour elle tous les soirs. Son rôle était de faire le gros des forts ouvrages et de conduire la voiture quand Mme Dehel et ses enfants se rendaient à la campagne. Lorsqu'ils étaient malades, Mme Dehel devenait l'infirmière de ses fils, et, dans aucun cas, la main d'un salarié, celle de Jean lui-même, ne touchait à leur personne.

Au métier de Mme Dehel, on aurait usé des gens de fer.

Dès les premières observations, conçues d'ailleurs dans un excellent esprit que, tout autour d'elle, on osa lui soumettre dans son propre intérêt : « Aimer les gens, avait-elle répondu, sans s'apercevoir que, par la simplicité de sa réponse, elle éclipsait le mot historique de Cornélie, c'est prendre de la peine pour eux. »

Quelques-uns retournant à la charge, elle en prit de l'impatience.

Puis, s'étant aperçue que cette impatience même alimenterait cette controverse, comme un brasier s'entretient par des combustibles, elle prit le parti d'écouter de bonne grâce, de ne dire ni oui ni non, et d'en agir à sa guise.

On garda le silence comme elle.

De part et d'autre, on n'en pensait pas moins.

Point de faste ou d'affectation dans tout cela, quoique, lorsque la circonstance en valait la peine, Mme Dehel eût dans son maintien je ne sais quoi de royal qui lui servait de porte-respect, et qu'elle déployait tout à coup autour de ses enfants comme une armée en bataille.

Lorsque l'on rappelait à Mme Dehel son adolescence inerte, bercée dans une atmosphère de mollesse complaisante chez des parents alarmés dont elle avait été tout à la fois le désespoir et l'idole, elle se prenait à sourire, en ajoutant à ces souvenirs des traits d'abandon, des réminiscences de jeune fille qui formaient le plus étrange contraste avec les énergies que chacun voyait déployer à la mère.

Dans l'économie de cette historiette, je ne puis donner que peu d'échantillons de ce second caractère. Leur nombre m'embarrasse, et la règle prescrite au conteur est de sacrifier à l'unité du récit.

Digitized by Google

J'en choisirai deux, et nous franchirons ces préliminaires.

Au Pré-David, maison de campagne du frère de Mme Dehel, située sur la lisière des bois de l'Ile-Adam, un colonel en retraite, assez mal fâmé pour ses duels, sa manière d'être et ses paris de buveurs avec la clique impériale des grognards du pays, vivait dans le voisinage, et paraissait avoir remarqué la jeune veuve, qui ne s'en souciait guères. Venions-nous au Pré-David, il s'y faufilait aussitôt avec son magnifique uniforme chargé de croix. Une circonstance s'ébruita, c'est qu'il avait pris de maladroites informations sur la fortune de Mme Dehel. M. Bernard comparait ses yeux à des pièces d'artillerie braquées sur une citadelle. Je me souviens de l'avoir vu rester muet des soirées entières dans une contemplation fatigante pour tout le monde. Ce mutisme s'expliquait. Peut-être redoutait-il l'effet de ses mots de caserne et des jurons qui faisaient plisser le front de la veuve. Ce courtisan mal avisé fit à la fin de timides ouvertures et parla de mariage. Il en fut pour ses offres.

« Je n'ai pas de si hautes prétentions ! » répondit Mme Dehel, par allusion à sa taille de géant.

Le mot fit fortune et parvint à son adresse. Le colonel en montra quelque dépit au milieu d'un conciliabule de railleurs dont les pronostics sur sa déconvenue se trouvaient ainsi justifiés. Le bruit courut dans ce cercle que notre héros en déroute se vengerait de l'affront. Mais on disait cela comme on dit tant d'autres choses, plutôt parce qu'on le présume que parce que l'on en est sûr.

La vie est un torrent au cours duquel, sans que l'on y songe davantage, se noient des milliers de brins de paille que l'on se donnerait bien à tort la tâche et l'ennui de suivre, sans compter que l'on n'en viendrait pas à bout. Ces riens, il est vrai, peuvent avoir des conséquences. Mais qu'y faire? Attendre et se résigner. Mille fois une âme chrétienne a pu vérifier la profondeur de ce mot que l'Esprit-Saint dit à ses élus : « Je vous inspirerai dans l'occasion ! » La prévoyance qui nous est nécessaire vient de plus haut que nous.

La veuve et son frère, au bout d'un laps de temps, n'avaient, de ces rancunes oubliées, ni vent ni souci, des intérêts autrement graves ayant passé dans leur tête, lorsque, un soir, dans un sentier du bois, Mme Dehel, escortée de ses deux enfants, qui cueillaient des violettes dans les pelouses, le long des fossés, se trouva sous le feu des regards du colonel. L'heure et le lieu, sans parler de ce que l'on sa-

Digitized by Google

vait de l'homme, donnaient à craindre! A cent pas, toutefois, la maison du frère dominait la charmille, avec son triple étage surmonté d'un belvédère, et, rien que sur un cri de la veuve, Bernard et Jean se seraient hâtés d'accourir ; mais c'eût été lancer une étincelle dans un magasin de poudre, et, l'insulte commise, exciter deux ressentiments l'un contre l'autre, ce que les femmes veulent éviter à tout prix, délicatesse dont bon nombre de misérables ont l'instinct, et qui fait communément leur audace. Notre fier-à-bras humilié débuta par barrer la route. Mme Dehel s'arrêta, chercha des issues, et n'en vit d'abord qu'une, celle dont je parlais tout à l'heure, à moins que Dieu ne vînt à son aide. Le colonel enroula tout autour de ses doigts et d'une façon plus que significative le cordon de cuir auquel pendait un noueux bâton de bois d'épine, et, la face boursouflée de colère, les lèvres tremblantes : « Il paraît, se prit-il à dire avec un rire fauve, que les géants font peur aux nains? »

Le mot, le geste et l'air, tout en disait assez. D'un signe Eulalie avait rallié ses enfants, mais sans les intimider, sans compromettre le plus léger de ses avantages. Le tigre avançait! Il fallait l'abattre du coup. Elle dirigea son doigt vers la poitrine du prétendant colère, et lui désignant le ruban de la Légion-d'Honneur :

« Colonel! lui dit-elle avec une expression digne, votre décoration va tomber!... »

Il baissa les regards vers sa décoration, se sentit paralysé par la honte, et le passage se trouva libre.

Le meilleur résultat de cet acte de fermeté, sans aucun doute, fut, comme on en aura la preuve, qu'il fit éclore une âme dans cette masse de chair et d'orgueil où jusqu'alors nul n'avait pu soupçonner autre chose qu'un facile et grossier courage. L'esprit de charité, dans les blessures qu'il nous fait, participe des vertus de la lancette que le chirurgien manie. Dans nos coups de sang, il nous sauve de la mort.

Venons-en tout de suite au second trait, qui n'est pas sans quelque analogie avec le premier.

Je figurais dans l'aventure, et de tous ceux qui s'y trouvaient nul mieux que moi (vous le verrez) n'en aurait pu garantir les circonstances.

Mais il faudra me permettre de compter la chose à ma façon.

La terminologie des pédants modernes a déshonoré jusqu'à la botanique. Cette science, comme tant d'autres, n'a plus que des

Digitized by Google

squelettes à nous offrir. En vertu de je ne sais quel affreux grimoire, l'imagination, mise en fuite, a laissé le domaine des fleurs à l'herboriste. N'en déplaise à Linné lui-même, nos paysans baptisent les fleurs avec beaucoup plus d'esprit que tous ces messieurs. Que n'a-t-on pas dit en vers comme en prose sur ces touffes de fleurettes bleues, rassemblées en gerbes, ciselées par le génie de la miniature, plus légères que les coupes de lapis-lazuli dont les oiseaux-mouches se serviraient dans leurs festins, et que les enfants, pour qui Dieu les a faites, cueillent avec tant de plaisir en honneur de leurs mères, dans les mousses, le long des clairs courants de nos petits ruisseaux?...

En France, on les nomme vulgairement des *ne m'oubliez pas.*

A ce nom, échappé des bergeries artificielles de Versailles, et qui sent d'une lieue son madrigal, je préfère de beaucoup l'appellation naïve des villageoises de la Flandre. Elles ne veulent y voir que des *yeux de la Vierge.*

Donc, à ce propos, figurez-vous, s'il vous plaît, au milieu des clairières de la forêt de Montmorency, à l'angle d'un rond-point qui débouchait sur quatre routes, Ernest et Wladimir, la poitrine étendue sur la mousse, accoudés et entrelacés en face de leur mère, dans une contemplation charmante; moi, sur ses épaules, agenouillé, l'embrassant et la tenant de mes deux mains par le cou; elle, gravement assise au bord de la route, entourée d'herbes et de fleurs dont elle nous contait l'histoire à sa manière. Jean errait aux alentours pour réparer (je crois) quelque chose à notre cabriolet. A l'unisson des mille harmonies du site, nous participions de sa sérénité. Mme Dehel nous racontait une légende populaire du Brabant, à l'occasion des *yeux de la Vierge.* Nos yeux suivaient ses doigts fins et mignons qui tenaient la fleur, autre merveille de délicatesse et de grâce. Nous étions tout oreilles; le timbre de sa voix me préoccupait plus que ses paroles, et j'aimais Mme Dehel dix fois plus que d'habitude lorsque je l'écoutais ainsi. Les païens ont dit de la poésie qu'elle était la langue des dieux. Que devaient-ils penser de la mélodie?

Une laie, suivie de ses marcassins, sortit de l'un des fourrés du voisinage. L'animal farouche hésita devant nous; ses soies se hérissèrent. Sur un grognement rauque, les marcassins effrayés prirent la tête de la marche. La bête conserva l'arrière-garde; elle songeait à défendre ses petits.

Digitized by Google

D'une laie à une truie, le jeune auditoire de Mme Dehel, un instant distrait par le cri de la bête, n'était pas capable assurément d'établir la différence. Le moindre enfant du village nous en aurait remontré tant sur la flore que sur la faune de la forêt. Cette ignorance fit notre sécurité. Peut-être la terreur nous eût-elle compromis par un mouvement funeste. Mme Dehel ne bougea pas, nous maintint dans l'immobilité par l'influence de son attitude, ayant l'air de vouloir continuer la légende et d'attendre que notre distraction le lui permît, prenant de cette façon le parti le plus sûr. Le moindre de nos gestes était à redouter. Sans m'en préoccuper avec plus d'inquiétude que mes compagnons, qui regardaient l'animal par-dessus l'épaule en riant de son air effarouché, je pressentis, en en cherchant la cause ailleurs, quelque chose d'étrange. L'altération de la voix de Mme Dehel me surprit, sans parler de l'accélération des mouvements de son cœur. Il faut l'avouer! je n'approfondis que plus tard cette remarque, lorsque les commentaires qui suivirent m'eurent fait comprendre tout le péril. Sans la réflexion qui les analyse, que de sensations s'effaceraient et seraient inaperçues! Mon oreille frôlait le cou de ma bonne amie; je crus entendre de violents et sourds coups de marteau retentir sur je ne sais quelle enclume, comme si l'on eût creusé quelque forge sur le rond-point du bois. Une sueur froide perla sur le front de Mme Dehel, et quoiqu'en paraissant sourire, elle devint pâle.

La laie, qui grondait de plus en plus pour protester à sa façon que les provocateurs n'auraient pas beau jeu, voyant le front de sa troupe changé, profita du moment, donna le signal de la fuite à ses marcassins, et se perdit non loin de nous dans les broussailles.

Contenus par Mme Dehel, nous n'avions pas bougé; mais il s'en était fallu de peu.

« Par ici! par ici! » crièrent des voix.

Les fourrés s'ouvrirent derrière nous, laissant échapper des chiens affamés de leur proie, des chasseurs embarrassés de leurs armes, et quand la vision eut passé comme un rêve, trois explosions consécutives nous redressèrent, unirent nos terreurs et nous rassemblèrent entre les bras de Mme Dehel.

Par je ne sais quel prodige de force, cette fragile femme nous emporta tous à la fois du côté du cabriolet, et ce ne fut qu'au tonnerre éclatant des bravos, quand les gardes-chasse proclamèrent leur vic-

Digitized by Google

toire, que l'énergie lui faisant défaut, nous roulâmes tous les trois dans la poudre du grand chemin sous le corps de Mme Dehel évanouie.

Jean, accouru, s'arrachait les cheveux avec des convulsions d'insensé. On venait heureusement à notre secours.

Notre péril avait armé cette femme d'un sang-froid de héros.

Après notre salut, elle pouvait mourir.

Si ces deux traits ne vous ont pas donné le mot de son caractère, j'y renonce. On peut disputer sur leur mérite, et chercher lequel l'emporte sur l'autre en présence d'esprit. Les résultats ultérieurs ne doivent pas être dédaignés. Disputer ses enfants à l'instinct maternel d'une brute est un acte héroïque sans doute; mais provoquer la résurrection de l'âme dans un soldat, c'est à la fois de l'héroïsme et de la charité. Sa première action ne se plaça pas à fonds perdus.

Revenons à l'histoire qui domine ces détails, sur lesquels, ainsi qu'on le verra, je ne me suis pas étendu sans motifs.

Dans l'organisation actuelle de l'aumône, Paris a ses jours de lacune. Au moment des vacances, bien des œuvres s'arrêtent. Les indigents, ces orphelins que l'on confie à la tutelle des bureaux de bienfaisance, et que je distingue essentiellement des pauvres, restent sans leurs patrons qui vont passer un trimestre et plus à la campagne. A cette occasion, Mme Dehel se multipliait; elle acceptait le rôle et la part d'activité des absents.

Ma mère donc et deux ou trois amies, sous la présidence de Mme Dehel, étaient perdues un jour dans les mille et un détails du tirage d'une loterie au profit des ménages indigents. Ornée de guirlandes et de tapisseries, la grande allée du jardin semblait un champ de foire. Des banquettes pour la future assistance, un orchestre magnifique et sa tribune solennellement inaugurée sur le tout. Nous attendions l'univers en personne, des adjoints, le vicaire de la paroisse; et moi, que l'orgueil de mon rôle talonnait, fier de ce faste comme si j'étais le premier personnage de la fête, je devais tirer tous les numéros que ma bonne amie proclamerait. Déjà les abords du perron se voyaient assiégés par la foule, quand M. Bernard tomba comme la foudre au milieu de ce charivari.

C'était un coup monté. Vous le comprendrez sans peine.

Son char-à-bancs l'attendait; il s'en allait à Pré-David entamer ses vendanges.

Digitized by Google

Il fit l'étonné, s'informa des raisons de ce rassemblement, que maman lui conta par le menu, conjurant M. Bernard de rester des nôtres ; mais il s'en excusa, car il avait enrôlé trente vignerons.

— Diantre ! fit-il. Et moi qui venais chercher mes neveux !... C'est égal ! reprit-il avec une bonhomie brusque : je n'en aurai pas le démenti. La promesse est faite, ils vont me suivre.

— Impossible ! objecta vivement la mère. Je ne puis me déranger ; vous le voyez bien.

— Nous nous passerons de toi ! reprit le bourreau. Tout le monde compte sur eux, et je ne veux point passer pour un imbécile. Prends ta casquette, Ernest ; et toi, Wladimir, fais la révérence.

— Frère ! soyez bon ! cria Mme Dehel.

— Sœur ! deviens raisonnable ! » répliqua Bernard.

La crise approchait. Mes petits camarades ne savaient auquel entendre. Nous ne valons pas certainement nos mères. Ils pétillaient sous cape et tremblaient de ne pas enlever l'autorisation. La chose n'était que trop visible à leur mine.

Ma mère, se mêlant de la partie, regarda Mme Dehel dans le blanc des yeux ; sommation nette et précise qui devait faire allusion à quelque promesse arrachée lorsque la pauvre mère, capitulant avec sa conscience, s'imaginait être encore à cent lieues de l'événement.

« Ah ! s'écria-t-elle, vous êtes tous des traîtres ! »

Et comme un consentement n'en est pas moins valable pour n'avoir été sanctionné que de mauvaise grâce, Ernest et Wladimir lui sautèrent au cou de tout leur cœur, et ce perfide baiser des enfants laissa la mère sans ressource contre un désir qui la désolait.

Deux secondes après, le dernier bruit du char-à-bancs avait cessé de se faire entendre, et Mme Dehel que j'embrassais dans l'intention de la distraire, triomphait de ses sanglots en m'inondant littéralement de ses larmes.

« Marthe ! dit-elle à ma mère, conseillez à votre enfant de prier Dieu pour que je ne vous en veuille pas.

— Eh ! chère Eulalie, lui dit ma mère avec une vivacité pleine d'âme ; tandis que tu me promettais d'entrer dans un système de concessions (car enfin tu m'en as donné ta parole), j'avais, moi, si vivement plaidé ta cause vis-à-vis de tes parents, qui ne se doutaient pas de mon double rôle, que, en vérité, ce gage leur était bien dû pour me mettre à l'abri de cent soupçons ridicules. Mettons-nous un in-

Digitized by Google

stant à la place des autres ! Ne pouvant te comprendre, ils se forgent des chimères. Toutes deux, à les en croire, nous étouffons chez tes enfants une sympathie dont Bernard et les siens se flattent bien naturellement de ne pas avoir démérité. Comment répondre à ces conjectures, si ce n'est par des actes ? Mais, je le déclare, je m'en tiens à celui-là. Reviens ou ne reviens pas sur ta parole, avant tout je suis dans ton camp et je ne veux pas le déserter. Crois-moi cependant ; que ce qu'ils ont fait soit fait, et que l'on ne te suppose pas d'arrière-pensée. Demain nous partirons toutes les deux pour Pré-David, et que vous puissiez ou non vous concilier sur tout le reste, mes oreilles seront désormais fermées aux suggestions, aux conseils, aux prières. Je ne me mêlerai plus de ces mauvaises diplomaties. Je suis à toi.

— Parole d'honneur, Marthe ? lui demanda Mme Dehel.

— Parole d'honneur, Eulalie ! » répondit ma mère.

Leurs yeux, jusqu'à ce dernier mot, s'étaient tenus en garde comme des épées. Le résultat de l'explication fut au profit de l'harmonie commune. Elles s'embrassèrent avec une double effusion, et notre petite loterie se passa mieux que je ne l'aurais cru.

Le soir seulement, sous les franges d'une embrasure, je vis Mme Dehel porter avec force la main de ma mère contre son cœur en adressant au ciel un regard où s'exprimait la plus indéfinissable angoisse.

A la muette impatience, à l'amertume des lèvres de ma mère qui retenait ses reproches :

« Puis-je être différemment ? » répliqua la pauvre femme.

Après le départ de tous les invités, lorsque le salon et le jardin furent déserts, Mme Dehel, au moment de partir elle-même, lasse enfin de ses distractions et me saisissant comme je venais de lui dire adieu, parut franchir un scrupule.

« Tiens, Marthe ! Cette nuit je serais trop seule, et je me sens folle. Mes contradictions me révoltent ; mais tu les comprendras. Il me faut faire aux autres ce qui, de leur part, me semble un crime. Sois supérieure à ta pauvre amie ! Laisse Auguste venir avec moi. »

Ma mère lut dans mes yeux et dit à Mme Dehel :

« Confier mon enfant à ceux qui l'aiment, c'est le garder. »

C'était un consentement, mais une leçon.

« Ah ! vous avez des vertus que je n'aurai jamais ! » s'écria la mère désolée, et nous partîmes.

Digitized by Google

Ma mémoire me représente encore l'alcôve toute grande ouverte, et les deux lits d'Ernest et de Wladimir, dont ce soir-là l'on ne fit pas la couverture. Nous nous sentions isolés. Mme Dehel, à genoux ainsi que moi, s'oublia dans sa prière, qu'elle n'articula pas à voix haute, selon sa coutume, du moins lorsque nous étions tous réunis. J'attendais ! je voulais la suivre, me sentant mal à mon aise dans ce calme inusité qui se prolongea plus que de raison. En dehors du cercle de l'abat-jour, dans le clair-obscur de notre désert, en la regardant, je lui vis les mains collées contre le visage, et je ne sus quelle alarme me gagnant à cause de son immobilité, j'allai séparer ses doigts en lui criant :

« Eulalie ! »

A travers ses larmes, elle me fit un bon sourire, et, d'un mouvement de sa tête, elle me rassura. J'achevai de prier, tandis qu'elle s'occupait de mon lit et de moi. Rien de tout ceci ne marchait d'accord.

A son invitation, je me couchai.

« Te voilà devenu mon enfant ! » dit-elle.

Et je pris sa petite main, qui pressa doucement la mienne.

Une Bible envoyée d'Espagne et que l'on posait sur une façon de pupitre mobile ne quittait guère l'alcôve. Mme Dehel fit la mine d'y jeter les yeux et tourna trois ou quatre feuillets ; mais sans prendre garde à ce qu'elle faisait, je pense. Je voulais et ne pouvais pas lui parler ; mes paupières ployaient sous le poids de la fatigue du jour. Les bâillements me prirent ; une bougie pétillait, et j'entendis les battements d'une horloge. Mes idées et les objets s'entremêlèrent ; je m'endormis.

A je ne sais trop quelle heure :

« Auguste ! me disait-on.

— Que voulez-vous ? » repris-je.

Et me voilà sur mon séant. La bougie ne semblait pas avoir brûlé beaucoup.

« Veux-tu t'habiller ? » me dit Mme Dehel.

Et, comme un éclair, j'étais debout.

Avec l'alacrité que sa voix me communiquait, elle sonna. Par la fenêtre ouverte et qui laissait venir l'air, le ciel paraissait d'une sérénité superbe, rempli d'étoiles. Eulalie se mit à griffonner un mot, puis à répondre à Jean qui se trouvait en bas.

« Attelez le cabriolet.

Digitized by Google

— Nous partons? lui dis-je.

— Oui, mon enfant. Cela te fait-il de la peine?

— Oh! mon Dieu, non.

— Je souffre, me dit-elle, et je ne suis pas dans un état ordinaire. Mon cœur me fait des reproches. Cette Bible!... Je ne suis pas maîtresse de cela. Avertissement ou superstition, il faut que je me tranquillise. Au pis aller, là-bas ils se réveilleront. C'est le moindre mal. J'avertis ta mère qui pourra nous rejoindre. Je t'envelopperai bien, mon enfant. Tu pourras dormir dans le cabriolet.

— Oh! je n'y pense déjà plus. »

Nous descendîmes.

Jean, toujours prompt à la consigne comme un soldat, croyait venir avec nous et se trouvait sous les armes. On le chargea seulement du griffonnage à l'adresse de ma mère. Il ouvrit la porte cochère, et, soulevé par d'excellents ressorts, le cabriolet, dont je fus très-content que l'on eût abaissé la capote, partit d'un trait. Le cheval était bon, plein de feu quoique doux. Voyager la nuit me paraissait chose neuve et charmante. La fraîcheur de l'atmosphère me tint probablement en garde contre le sommeil.

Pas un mot de plus ne fut dit. Certaines préoccupations se font respecter sans que ce soit une gêne.

Bientôt la ville est franchie, puis la banlieue. Au sortir des villages, nous quittons le pavé. Plus d'aboiements, plus de bruits de roues. Dans l'humide clarté que parsème aux environs le disque délié de la lune, les arbres, avec leurs processions si lentes à s'émouvoir d'abord, se détachent les uns des autres pour combler vivement des lacunes, et passent auprès de nous comme des flèches. Je ne compte plus les clochers laissés en arrière. Des plaines s'ouvrent; des rivières étendent leurs sombres miroirs; on traverse des ponts. Viennent enfin les sentiers qui se creusent entre des sablonnières, puis des monticules de plus en plus parsemés de chênes dont les rameaux touffus, en abaissant les plafonds de la perspective, ont l'air de vouloir nous fermer la route. La lune disparaît; le vent chuchote comme un homme en embuscade qui parle à l'oreille de son complice. Je suis peut-être moins agréablement distrait, mais je le suis encore, puisque j'ai peur. On n'est pas obligé d'être un héros.

Nous ne devons plus être qu'à une demi-lieue tout au plus de Pré-David.

Digitized by Google

Illusion ou frayeur, un moment je me rapproche de Mme Dehel. J'ai des bourdonnements sourds dans la tête, des lueurs dans les yeux, absolument comme ces folles images du soleil qui, lorsque nous l'avons regardé, nous poursuivent jusque dans les ténèbres. Un étang qui vient à nous me paraît d'une teinte d'or.

« Mon Dieu ! » murmure Mme Dehel.

Sur cette exclamation, j'entends comme des cloches ; le firmament, qui nous apparaît çà et là, se colore de lueurs étranges.

« Vois-tu de même ? » me demande-t-elle.

Et, par cette question où l'accent de sa voix tombe aux cordes graves, je comprends qu'il y a toute autre chose que des illusions dans ma frayeur.

Mais son émotion a changé la mienne.

« Peut-être, lui dis-je, qu'après leurs vendanges, ils passent la nuit à danser.

— Que Dieu t'entende ! » répond la mère.

Avec un doute au cœur, la léthargie des campagnes est effroyable par son calme. Un bûcheron chante au loin, des oiseaux se réfugient dans une charmille. C'est tout. Le fouet joue de son reste entre les mains de Mme Dehel. Le cheval, excité, redouble d'ardeur et dévore l'espace. Tout à coup les bruits se dessinent, des cloches sonnent, une auréole resplendit au-dessus des bois.

« Pré-David brûle ! » crie ma compagne.

Et, dans la certitude anticipée de mon esprit, je saisis l'ensemble de ce spectacle avant de le voir.

« Mon Dieu ! puisque vous m'avez avertie, c'est que je dois m'armer de résolution. Mais que mes enfants n'en soient pas, et prenez ma vie. »

Rien n'est plus certain ! Des étoiles s'élèvent dans cette vapeur, pâlissent et redescendent. Dans l'ombre, aux flancs de notre cabriolet, des gens paraissent à leurs portes. On cause ; des fenêtres s'allument. A quoi bon questionner qui que ce soit ?... Nous volons comme le vent.

« Affreux désastre ! dit une voix.

— Prenez au plus court ! nous crie-t-on. La ruelle est ouverte. »

Et presqu'aussitôt, dans une explosion de clameurs folles et confuses où dominait la voix du frère de Mme Dehel, tandis que le vent rabat des milliers de flammèches autour de nous, l'effroyable tableau

Digitized by Google

de l'incendie de Pré-David s'étale en plein devant nos regards. Vraies bouches de cratère, les cinq fenêtres du premier étage où se trouve le salon vomissent des flammes en faisant gonfler des rideaux qui se rabattent pour être tordus comme avec la main. Des vitres se brisent avec éclat, et tout un plafond se décharge dans la fournaise en y précipitant des meubles qui donnent une activité plus implacable à l'élément contre lequel on avait déjà formé la chaîne.

Ici tous les épisodes m'échappent et se confondent.

Le tablier du cabriolet, vivement ouvert et refermé, retombe et m'emprisonne.

« Mes enfants ! » crie impétueusement Mme Dehel en s'attachant au bras du corpulent Bernard, que ses frayeurs et son obésité paralysent.

Il grelotte ; il est à demi nu.

On pourrait croire qu'il ne reconnaît pas sa sœur.

Puis, d'un geste de réminiscence, il se frappe le front. Dans son bouleversement, il ne sait à qui se prendre.

« Mes neveux ! mes neveux ! crie-t-il à son tour comme un forcené.

— Ah ! malheureux, tu les oubliais !... »

Et sans perdre de temps :

« Là haut, n'est-ce pas?

— Oui, là haut ! » dit-il en désignant les combles vers lesquels les flammes de l'incendie semblent s'essayer à l'escalade.

Mme Dehel saisit le bras d'une paysanne. D'un doigt, elle me désigne et reporte ses yeux vers Bernard éperdu. C'est à faire trembler que de considérer le frère et la sœur ; l'homme est devant son juge, Mme Dehel le foudroie.

« Vous me répondez de cet enfant devant Dieu ! dit-elle à la paysanne. N'allez pas le confier à mon frère ! »

Et, de ses deux bras, rompant l'obstacle que cherchent à former les assistants, la mère au désespoir a plongé dans la baie ténébreuse d'une porte, qui laisse, une seconde après cet élan, échapper une sinistre clarté sur sa réapparition furtive, s'éteint encore et s'embrase décidément.

Mme Dehel a disparu.

Des paysans, ceux qu'elle a repoussés tout à l'heure, se sont précipités sur sa trace ; mais la voie n'est plus abordable ; ils reculent. Bernard sanglote et les conjure. Il offre sa fortune ; il donnerait des millions s'il les avait.

Digitized by Google

« Il s'agit bien de millions ! répondent ces hommes. Entre elle et nous il y a trois étages maintenant, et le pallier du premier étage est en feu. »

Que faire ?

On ne songe plus à la préservation du bâtiment. Déjà l'escalier tombe en braise. Dans la préoccupation du salut de cette femme héroïque et des deux neveux de Bernard, le trouble commun semble conspirer à leur perte. On hésite ; on se désespère. La chaîne est rompue. Bernard se tord les bras. On ne sait ni comment ni sur quel point délibérer. Moi-même j'ai voulu voir, et j'ai franchi ma prison ; mais la paysanne commise à ma garde, et qui tient superstitieusement à sa responsabilité, m'a saisi par les deux poignets. C'est en vain que je me débats.

Et pas un instrument sous la main ! Les vendanges ont mis toute la maison en déroute.

« Que faire ? que faire ? »

Eternel refrain de trente personnes que nul ne dirige.

Arrive du renfort en ce moment. Dieu soit loué ! La scène change. C'est le vicaire de la commune voisine. J'ai reconnu la voix qui nous a dit que la ruelle était ouverte. Rien qu'en nous voyant, Mme Dehel et moi, le vicaire a tout deviné, tout pressenti, préparé tout. Sa décision l'exprime ; il donne les ordres que chacun demande. A sa voix, on s'est discipliné comme un régiment.

Ce qu'il faut faire, c'est le percement de l'un des deux murs entre lesquels s'étend le grand corridor des combles, où, par bonheur, lorsqu'ils viennent à la campagne, logent habituellement Ernest et Wladimir, ainsi que leur mère. L'agrément du belvédère qui surmonte les combles, la magnificence de l'horizon qu'ils embrassent de ce point sur les alentours, et la perspective de l'Ile-Adam, expliquent la modestie de leurs habitudes, providentielle sans doute ! Le mur est composé de briques. On prépare des pioches, des leviers. La chaîne se reforme. Les seaux, remplis dans l'étang voisin, passent entre les mains avec rapidité. Jalouse de sa proie, la flamme irritée frémit et redouble. Des nuages sombres se gonflent avec des explosions silencieuses, puis se déroulent et se teignent des vacillations du foyer.

Malheur !... La portée des seules échelles que l'on ait en ce moment sous la main dépasse considérablement le niveau de l'étage vers lequel le percement doit se faire.

Digitized by Google

On manquera d'équilibre ! On n'aura pas de force !

Comment frapper ou travailler à coup sûr lorsque l'on aura l'obstacle de l'échelle devant soi ?

Nouvelles clameurs. Le vicaire est désolé.

« Laissez-nous faire ! disent les paysans. C'est, au contraire, ce qui pouvait arriver de mieux. »

Dans certains interstices de la muraille, ils glissent, en effet, pour les laisser porter en avant, de vigoureux bâtons que les montants inférieurs des échelles devront soutenir, et, sur ces appuis, les travailleurs encouragés établissent de lourdes et fortes planches, échafaud qui leur permettra d'attaquer plus commodément la maçonnerie.

Que le temps est long, sainte Vierge ! et qui peut dire ce qui s'est déjà passé dans l'intérieur, tandis que l'on garde un reste d'espoir ? Nul cri, pas une fenêtre ouverte ; aucun signe, ni de la part des enfants, ni de la part de la mère ! On tremblerait de se communiquer la moindre conjecture.

Mais un même doute règne partout.

La fumée les aura suffoqués peut-être !...

Le vicaire ordonne que l'on mouille des nappes, qu'on prépare des cordes. Le linge de la lessive est près de là sur des tréteaux. Bernard se met à l'œuvre ; il a pris du cœur ; il obéit comme un enfant. Son exemple électrise les plus lourds. On soulèvera les linges au bout de grandes perches.

Près d'un buffet renversé, sa lancette aux lèvres, l'œil sur les travailleurs, un étudiant en médecine déchire du linge et roule des bandelettes. A tout hasard, il songe à l'imprévu. Ses soins seront indispensables. On l'a parfaitement compris. Des villageoises ont offert une maison prochaine, des lits, tout ce que l'on peut vouloir. Elles ne disent plus rien, ces femmes ! Elles attendent ; mais en obéissant au moindre signe, elles prient. La paysanne qui me tient dit en frissonnant son chapelet.

Les pioches frappent. La brique faillit de toutes parts. Les leviers mordent. On a trouvé des points d'appui.

« Nous y voilà ! » dit-on.

L'applaudissement est universel.

Mais on ne doit pas en être quitte à si bon compte. L'incendie paraît avoir trouvé, pour ses redoublements, des matières, des papiers, de la paille. Ses tourbillons rougissent avec plus de furie, et, secouées

Digitized by Google

par le vent, des colonnes de feu font voler au loin, comme autant de messagers funestes, des milliers de fragments combustibles dont il est impossible de soupçonner la nature.

Une ouverture est faite. On pourrait peut-être y passer le corps.

Non !

« Elargissez l'ouverture, soit au dedans, soit au dehors ! » s'écrie le vicaire.

Et, leste comme un écureuil, il grimpe à l'échelle. Mais, à mi-chemin, d'un mouvement prompt, il s'écarte et semble fuir en se cramponnant au plancher suspendu pour se réfugier parmi les travailleurs. A ceux qui sont en bas et font la chaîne, il crie :

« Eloignez-vous, au nom du ciel ! éloignez-vous ! »

Avertissement donné bien à propos.

Détachées de leurs crampons de fer dont les écrous les adossaient à la muraille, deux cheminées glissent à la fois. On peut croire un instant que les intrépides poursuivants de cette œuvre de salut vont se trouver atteints et broyés par la formidable chute. Ces masses, dans leur affaissement, rencontrent à point nommé les robustes montants des échelles, obéissent au mouvement donné par leur inclinaison, glissent comme un trait et vont en consolider les pieds avec leurs débris. Le mur cède alors. On peut en élargir franchement la brèche. Un dernier pan de cheminée reste debout, mutilé bizarrement, brisé vers sa base, disproportionné vers le sommet. Aux reflets changeants de la flamme, on s'imagine voir ses fragments osciller et se désunir. On est menacé d'un ébranlement prochain, et l'illusion d'optique ajoute à l'effroi. Aux cris de leurs femmes, les ouvriers s'intimident ; ils reculent et perdent la tête.

Un homme d'une taille extraordinaire, et qui vient seulement d'arriver, s'élance et prend leur place.

« Il ne faut plus que du sang-froid, leur dit-il. Vous en avez fait assez. Retirez-vous ! »

Ils descendent.

« Bravo, colonel ! dit intrépidement le vicaire. A nous deux ! »

Et, par la noire ouverture dont le vicaire et cet homme arrachent les dernières briques, ils franchissent l'obstacle. Nous ne les voyons plus. Tous deux sont à la recherche de leur proie dans les ténèbres. La trouveront-ils ?

J'ai depuis lors passé par mille et mille émotions dans ma vie. J'ai

Digitized by Google

vu les baïonnettes de l'invasion labourer deux fois notre malheureux sol, la guerre civile rugir dans nos rues, le choléra déployer ses ravages au milieu des populations démoralisées. Sur la façade de la maison qu'habitait mon père, j'ai trouvé, la veille de sa fête, et sans avoir pu recevoir d'avertissements, des tentures funèbres dont la destination ne me fut révélée que trop tôt. Jamais le cœur n'a battu dans ma poitrine avec tant de force. On ne supporterait pas longtemps une pareille angoisse. L'esprit embrasse à la fois toutes les hypothèses dans les drames dont le tableau ne nous tombe pas sous les sens. Nous étions haletants et desséchés. Chacun de nous croyait brûler vif. On ne respirait plus.

« Les voilà ! me suis-je écrié. Je les aperçois. »

Une gerbe rugissante s'élève au-dessus de la maison comme une torche.

« Oui, ce sont eux ! » répètent les assistants autour de moi.

A ce moment, la cheminée, retenue dans les airs, s'est bruyamment écroulée sur le toit de la maison qu'elle effondre, et l'intérieur même du corridor se met en évidence avec ses chambranles éclairés par la flamme. Involontairement la multitude a rétrogradé. L'alerte n'a duré qu'à peine ; on se rapproche. Aucun débris ne paraît avoir atteint le vicaire et le colonel, prêts à franchir l'ouverture. L'étudiant en médecine s'est élancé vers l'une des deux échelles en désignant l'autre au vicaire, qui ne sait par où descendre.

« Allez en avant, dit le colonel d'une voix résolue, et comptez sur moi. »

Incliné sous le poids de je ne sais quel fardeau qu'il a noué dans un drap mouillé, le colonel rampe à travers le mur et s'affermit de son mieux sur l'échafaud. Un mouvement douteux le précipiterait de vingt pieds de haut.

Juste Ciel ! ne permettez pas que tant d'efforts soient perdus ! Ne condamnez pas tant de braves gens à cette épreuve !

Au bas des échelles on vient de former un cercle. Des draps sont tendus. On les élève à hauteur de tête. Le colonel, agenouillé, lâche doucement son fardeau que, des deux côtés, l'étudiant et le vicaire gouvernent.

Quel silence que celui qui règne ! au moins parmi nous ; car les vitraux du belvédère se brisent, les flammes sifflent, des écroulements se succèdent.

Digitized by Google

Enfin nous l'apercevons ! Trente bras se tendent à la fois pour la recevoir. Ma gardienne elle-même m'oublie et se cache les yeux en frémissant. Nous nous sommes tous précipités.

Si nous ne savions que c'est elle, comment oserions-nous la reconnaître ?

Plus livide que Médée après son crime, et les bras serrés autour de ses enfants demi-nus qui l'enveloppent de leur mieux et se dérobent dans sa chevelure dénouée, elle semble défier toutes les malédictions de la fortune d'oser les atteindre contre son cœur.

Après de telles dépenses d'énergie, est-il possible de vivre ?

Bernard tombe à genoux et se meurtrit la poitrine comme un insensé.

Si ma mère était là, que deviendrait-elle ?

Elle a touché le premier point d'appui, qui s'est incliné doucement sur le sol. Nous la tenons ! La pensée générale est satisfaite, et chacun est là, le colonel ainsi que nous. Il a glissé de l'échelle plutôt qu'il n'en est descendu.

Moment inexprimable de joie !

Terreur et transe qui n'a pas de nom ! ! Tous ont poussé le même cri.

Dans une secousse qui fait voler et se tordre dans le vent toute une éruption d'étincelles, Pré-David vient de s'abîmer de fond en combles, et la masse écroulée de ses murs semble avoir étouffé jusqu'à l'incendie.

Qu'importe après tout ! Quoiqu'à deux pas du foyer, nul n'est atteint. Des flambeaux sont allumés aux dépens des ruines. On reste. On veut entendre le premier mot qui sortira de ses lèvres. Rien n'est fini tant qu'elle n'aura pas parlé.

« Oh ! ne me félicitez pas, dit le colonel à Bernard qui lui baise les mains. Nous avons été contraints de la sauver ; mais elle a voulu sauver ses enfants. »

Mme Dehel avait les yeux ouverts et ne voyait rien. Ses poignets, ses membres, tous les traits de son visage étaient dans une même tension. On aurait pu la croire en proie à la plus violente attaque de catalepsie. Ainsi l'on prétend que, dans les fouilles d'Herculanum, on retrouva des femmes étouffées par les cendres, frappées de terreur et de mort depuis dix-huit siècles, et que le simple contact de l'air fit tomber en poudre. Il fallut toute la vigueur du jeune médecin pour déployer les

Digitized by Google

bras de cette mère. Toutefois, elle n'avait fait aucun mal à ses deux enfants; et le colonel, cet homme si métamorphosé dans l'estime de tous, quoique votre mémoire se soit sans doute retracé ses antécédents, parut souffrir de cette espèce de violence qui rentrait dans les attributions doctorales, et qui n'offrait pas le moindre danger. Avec la raison qui se manifestait par degrés, de même que le rajeunissement des forces devient sensible dans la convalescence, Mme Dehel nous regarda les uns après les autres, chercha ses souvenirs, qui, tout à coup, l'assiégèrent en foule, et, ressaisissant son Ernest et son Wladimir avec des frémissements, des cris et des sanglots, elle laissa partir, en les repoussant à la fois pour s'en repentir à l'instant même, cette exclamation de reproche qui serait de l'égoïsme s'il était possible d'en concevoir dans l'amour d'une mère, et qui touche trop au sublime pour ne pas offrir quelque chose d'insensé :

« Vous dormiez, vous!... »

Qu'auraient pu répondre Ernest et Wladimir?

Ils la couvrirent de baisers et de larmes, tandis que nous étions à genoux tout autour d'elle.

Qu'ajouterai-je?..... Mme Dehel remportait par cet événement une victoire trop éclatante sur toute sa famille. Elle avait acquis le droit de ne plus se séparer de ses enfants.

A partir de ce jour, la confiance de Bernard dans le génie de sa sœur devint presque une superstition.

« Quoi qu'elle décide à l'avenir, disait-il, je serai son champion envers et contre tous. »

Ernest et Wladimir ne s'en trouvèrent pas plus mal. L'âme chrétienne recèle des sources d'eaux vives et féconde généreusement l'esprit. Je le prouverais surabondamment par vingt exemples pris au hasard dans la biographie de cette famille, à laquelle aussi un grand nombre de mes souvenirs se rapportent. La considération dont l'un des deux frères jouit à l'heure qu'il est dans le monde répond toujours au souvenir de la mère héroïque dont Wladimir et lui, vingt ans plus tard, pleurèrent ensemble la perte, jusqu'à ce qu'Ernest restât le seul de la famille pour pleurer sa mère et son frère avec moi!...

RAYMOND B.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 23 décembre 1846.

EXTÉRIEUR. — Coup d'œil général. — L'histoire a marché lentement depuis quinze jours; pendant ces deux semaines, les révolutions n'ont pas su conclure. On dirait d'un de ces moments où la lave, au lieu de se diriger sur les villes et les champs cultivés, serpente dans quelques vallées obscures et stériles.

Le duel politique du Portugal nous fait bien attendre son dénouement. Mais que voulez-vous? La saison des pluies est arrivée, et les parties belligérantes se sont mises réciproquement à l'abri. Les canons et les négociateurs bénévoles de l'Angleterre n'ont pas même produit tout l'effet que lord Palmerston en attendait. L'Angleterre hésite entre la crainte de laisser faire au Portugal un pas vers son affranchissement, et celle de détrôner un Cobourg le lendemain du jour où un autre Cobourg a manqué une couronne. Le comte de Thomar, nouvel Annibal poursuivi par d'autres Romains, peut bien se voir fermer les portes de sa patrie; mais l'ambassade de Madrid est pour lui un dédommagement qui n'a rien de commun avec le poison de Prusias. Cependant les miguélistes voudraient bien manger l'huître, en laissant les écailles aux deux plaideurs. Des villes importantes, Braga entre autres, sont tombées en leur pouvoir; mais ce succès momentané ne fera sans doute que hâter la réconciliation entre les deux fractions du parti contraire; et comme la reine, au milieu de sottises de toute espèce, n'a pas cédé d'une semelle, il nous paraît probable, désormais, que le raccommodement s'accomplira à

Digitized by Google

son profit. Les dernières nouvelles pourtant sembleraient faire croire que l'Angleterre penche définitivement pour la Révolution. En attendant, la contrebande britannique prend des proportions colossales.

L'Espagne s'avance régulièrement dans la voie constitutionnelle : l'ère des révolutions semble fermée pour elle. Tandis que le comte de Montémolin s'amuse à traiter à Londres le lord-maire et les aldermen, naguère grands amis du roi Louis-Philippe, les adhérents d'Espartero prennent part au mouvement électoral et vont se trouver dans les Cortès à l'état de parti régulier. Le gouvernement de la Péninsule est enfin en possession de sa soupape de sûreté.

L'Italie s'agite sur son lit de douleurs avec des espérances comme elle n'en a pas connu depuis six siècles. Dans la nuit du 5 décembre dernier, des feux allumés dans toute la longueur de l'Apennin, depuis les Alpes jusqu'au Phare, ont célébré le jubilé séculaire de la délivrance de Gênes du joug des Autrichiens en 1746. Quelques-uns trouvent cette démonstration imprudente et théâtrale : elle a pourtant à la fois de l'innocence et de la grandeur, deux choses que quelques-uns ne comprennent pas beaucoup à notre époque.

En Grèce, l'homme sur lequel semblent reposer en ce moment les destinées de la nation, M. Coletti, a failli être emporté par une crise néphrétique. Sa convalescence, qui sera lente et difficile, l'a forcé d'abdiquer pour le moment ses attributions ministérielles. Malgré la faiblesse et l'inexpérience bien connues de ses auxiliaires politiques, le pays reste calme et régulier, comme pour protester contre les grossières imputations du ministère anglais.

A Constantinople, la congrégation des Lazaristes et l'Eglise catholique ont fait une perte immense et qui serait irréparable pour toute autre cause que celle de Dieu. M. l'abbé Leleu avait fondé et dirigeait avec une sagesse admirable tout ce que Smyrne et Péra renfermaient d'établissements voués à l'instruction des catholiques et au soulagement du peuple. Frappé de mort à quarante-six ans, il est allé dans le ciel intercéder pour ceux qu'il avait paternellement gouvernés sur la terre.

Le *Times* et le *Morning-Chronicle* sont en querelle sur les projets de la Russie. Suivant l'un, la suppression définitive du royaume de Pologne serait décidée ; suivant l'autre, il ne s'agirait que de supprimer la ligne de douanes intérieures qui, en ce moment encore, sépare l'ancien Grand-Duché de Varsovie de l'empire russe. La frontière

Digitized by Google

commerciale de la Russie viendrait ainsi s'appuyer contre le Zollverein. La dernière hypothèse nous semble la plus vraisemblable; car, sous le rapport politique, que reste-t-il à détruire en Pologne?

L'Autriche se consume en vaines adorations devant le tzar, ce modèle du despotisme. Elle voudrait être la rivale du lion dans la chasse aux hommes : elle n'en est que le pourvoyeur. Cependant, elle n'ignore pas qu'il y a quelque chose aujourd'hui dans le monde qui s'appelle l'opinion publique, et que la puissance en est finalement irrésistible. C'est pourquoi elle paie des publicistes, et ceux-ci s'efforcent de gagner leur argent. Mais le maître doit être en ce moment peu satisfait du résultat de la besogne : la défense du vol de Cracovie, qui a paru dans *l'Observateur autrichien*, est un pas de plus dans le bourbier sanglant où le gouvernement responsable des massacres de la Gallicie s'enfonce de plus en plus.

En Prusse, les pouvoirs publics succombent d'avance sous la conjuration de la pensée corrompue par le protestantisme et par la philosophie. Toutes les machines dirigées contre l'importune liberté du catholicisme tournent au détriment de ses adversaires. La Société de Gustave-Adolphe, fondée dans un intérêt de domination politique, proteste d'une manière presque unanime contre la mesure qui a chassé de ses rangs le professeur Rupp, l'un des principaux *Amis des lumières*, et le gouvernement cherche vainement autour de lui une force morale qui le protége contre les révoltes d'une société plus profondément atteinte dans ses croyances que ne le fut à aucune époque la France du XVIIIe siècle.

Cependant il reste encore des dupes à faire, afin de procurer quelques moments de trève aux dominateurs de la confédération. A l'heure qu'il est, toute leur influence sur une presse dépourvue de liberté se déploie pour intéresser l'orgueil de l'Allemagne au dernier outrage dont la nationalité polonaise a été l'objet. On veut lui inspirer à la fois de la crainte à l'Ouest et de la convoitise à l'Orient. Malheur à la France, si elle s'avisait de se trouver à l'étroit dans les chaînes qu'on lui a rivées, en 1815, du côté du Rhin! Malheur, cent fois malheur à la Pologne, s'il lui venait en pensée de s'opposer aux progrès du germanisme dans ses anciennes provinces! Cependant, sauf une certaine jalousie inquiète qu'on entretient toujours sans peine chez nos voisins, il ne paraît pas que ces provocations soient destinées à faire une aussi rapide fortune qu'en 1840. Déjà l'inquiétude

Digitized by Google

est profonde dans tous les petits Etats dont l'indépendance n'a pas d'autre garantie que le respect des traités de Vienne.

La Suisse radicale est embarrassée dans ses mouvements comme un homme ivre : elle voudrait menacer, et sa langue balbutie ; elle voudrait marcher, et ses pieds chancellent; elle aurait envie de frapper, et l'arme échappe de ses mains. La Suisse catholique veille à la défense de ses frontières trop nombreuses, *sobria et pudica*, comme la matrone romaine. Avant peu, il n'y aura plus ni science, ni culture de l'esprit, ni classe moyenne chez les protestants. L'Académie de Lausanne, coupable d'intelligence, vient de succomber ; la chute de celle de Genève suivra de près. La destitution atteint les Vinet et les Delarive comme la guillotine frappait, sous la terreur, les Lavoisier et les André Chenier. Mais les taverniers qui les remplacent n'ont rien de la force sauvage des tribuns qu'ils prétendent imiter, et la révolution de Suisse est à la nôtre ce qu'un Ochsenbein est à Hoche et à Dugommier.

De bons catholiques de Genève nous écrivent qu'ils s'arrangent fort bien des démocrates. Ils leur sont redevables d'un excellent curé impitoyablement refusé par l'aristocratie protestante, pour laquelle ils ont pourtant combattu avec courage et loyauté. Le gouvernement né de l'insurrection compte sérieusement avec eux, au moins pour ce qui se passe à l'intérieur du canton ; espérons qu'ils sauront assez faire valoir eux-mêmes la neutralité bienveillante dont profite la démocratie, pour l'empêcher de porter atteinte à la liberté fédérale des cantons catholiques.

La Belgique offre l'exemple d'un gouvernement qui s'occupe avec un dévouement infatigable de porter remède à une misère dont les causes lui sont étrangères. La charité catholique s'est flattée pendant quelque temps, dans les Flandres, de rendre moins dur l'appauvrissement qu'a fait naître la mécanique du lin dans tous les pays où la masse de la population vivait de la filature à la main. Mais le renchérissement des céréales et la disette des pommes de terre ont renversé, cette année, tous les calculs. Ne s'est-il pas trouvé parmi les *libéraux* du pays un orateur assez audacieux pour reprocher à la religion d'avoir amené les maux actuels par sa dangereuse commisération ! Il est vrai que si l'aumône ne s'en était pas mêlée, la question serait aujourd'hui fort simplifiée. Les malheureux qu'il faut nourrir seraient déjà morts de faim.

Digitized by Google

L'Angleterre est en train d'aplanir par le même procédé une question du même genre. Nous étions bien bons quand nous disions : à cette fois l'Angleterre nourrira l'Irlande. Et pourtant il y avait quelque apparence à cela. Les whigs s'étaient toujours distingués par un peu moins d'injustice envers les hilotes d'au delà du canal de Saint-Georges, et O'Connell comptait fermement sur eux. D'ailleurs, comment était-il possible de supposer que l'Angleterre manquerait à une tâche si facile? On savait les Etats-Unis et la Russie méridionale abondamment pourvus : il ne fallait donc que de l'argent et des navires; or, l'Angleterre ne concentre-t-elle pas entre ses mains plus de la moitié des capitaux du globe? Ne compte-t-elle pas plus de bâtiments sur la mer que nous n'avons de batelets dans nos rivières? Et cependant l'Irlande succombe sous la faim : l'épidémie s'y joint en fidèle auxiliaire. Les victimes s'affaissent dans la mort par centaines : les bières manquent aux cadavres, et ceux qui ne meurent pas encore cèdent trop souvent à la tentation d'une criminelle vengeance. L'Angleterre est là, spectatrice immobile de ces horreurs, et pour réprimer un peuple qu'elle devrait secourir, elle embarque des renforts d'artillerie.

Ces désastres, qui arriveront sans nul doute aux plus effrayantes proportions, ont été produits par le concours de bien des fautes. Lord John Russell, que nous ne pouvons nous résoudre à accuser d'inhumanité, a commencé par un calcul inexcusable : il a pris ses mesures dans les douteuses théories de l'économie politique, et aujourd'hui il attend encore les effets de la *liberté de commerce* en faveur d'un peuple qui n'a pour se nourrir ni propriété, ni industrie, ni argent. D'autres ont compté sur les propriétaires : un des plus riches a envoyé 3 livres sterling ! On a alloué des fonds pour les travaux publics, et les malheureux que l'on convoque aux ateliers, incapables de soulever la pioche ou la bèche, tombent exténués sur le chemin. « Pendant six mois, dit le *Tablett*, l'argent a été « répandu en stupides tentatives, indignes du nom de projets (*on* « *the srepidest of* NO-*projects*). On a tout fait, comme de propes « délibéré, pour étendre la désorganisation et relâcher tout lien so- « cial. »

On ne peut se le dissimuler, O'Connell lui-même reste compromis par ses indignes alliés : tel est le grief qui donne de l'ascendant à la jeune Irlande, et non la théorie de la force physique, si subtilisée dé-

Digitized by Google

sormais que personne ne s'entend plus. O'Connell nous semble aujourd'hui la victime de deux erreurs, l'une d'éducation et l'autre d'expérience. D'une part, le souvenir de 1798 lui a inculqué l'antipathie pour la France actuelle avec le sentiment de la faiblesse de ses compatriotes, quand ils comptent sur leurs bras pour secouer le joug de l'Angleterre; de l'autre, vingt années d'étonnants succès lui ont fait croire qu'aucune difficulté ne lui résisterait plus. Tandis que les obstacles s'accumulent autour du Libérateur, les traditions de 1798, combattues par lui avec tant de persévérance, semblent reparaître sous l'influence d'un désespoir qu'il n'a presque plus le droit de conjurer. La jeune Irlande ne peut réclamer l'appui matériel de la France; mais elle rompt le blocus des idées françaises, et puise à longs traits dans les dangereuses doctrines de notre libéralisme incrédule.

Sans doute, la jeune Irlande n'est encore qu'une ardente minorité; elle n'a point de racines dans les masses; sa puissance est à naître, et celle du clergé, qui la repousse, n'a pas encore reçu d'atteintes sérieuses. Il n'aurait pas été impossible au vieil athlète, en rassemblant ses forces, d'accabler son jeune rival, et, sinon de le détruire, au moins de le cerner et de le contenir. Mais le cœur d'O'Connell est encore supérieur à son génie; il a senti que l'Irlande, qui souffre et périt, ne recueillerait aucun fruit d'une telle victoire, et, en héros chrétien, il a immolé son amour-propre et offert la paix à ceux qui le méconnaissent et l'outragent. Après une telle démarche, peu importe pour O'Connell que la jeune Irlande l'ait repoussé; ce dangereux parti donne ainsi la mesure de sa générosité et de son patriotisme. Mais la conséquence est grave pour la nation irlandaise. Le refus d'O'Brien a consacré, pour ainsi dire, la discorde qui désormais la divise, et c'en est assez pour consoler l'Angleterre de tant de gens qui meurent de faim.

Les Américains du nord ont pris Tampico, le meilleur port du Mexique : ce serait un grand événement s'il pouvait y avoir rien de nouveau pour nous dans cette question. Nous nous en référons à ce que nous avons dit précédemment sur les causes infaillibles de la ruine du Mexique et de la conquête américaine.

En résumé, les choses vont en Europe à peu près comme à l'ordinaire, quoique plus tristement peut-être. Les uns abusent et mentent, les autres souffrent et meurent, quelques-uns espèrent et prient. Nous avons quelques moments pour reposer notre pensée au branle

de cette roue de fortune qui ne s'arrête jamais, et, à défaut de l'éclat des événements, nous observerons la marche des idées.

INTÉRIEUR. — L'ATELIER. — Voici déjà longtemps que nous aurions voulu parler de la presse des ouvriers, et surtout de *l'Atelier*, leur principal organe. En ce moment néanmoins il serait par trop dur de garder encore le silence : les ouvriers viennent d'éprouver un nouveau déni de justice. Voyant qu'on se relâchait des rigueurs de la loi des associations à propos du *libre échange*, ils avaient espéré qu'on leur permettrait, à eux aussi, de se réunir pour discuter la question au point de vue de la défense de leurs intérêts particuliers. Le ministre a refusé ; il n'a même pas pris la peine de colorer honnêtement son refus. Selon M. Duchâtel, l'association des libres échangistes et celle des protectionnistes suffisent *complétement* à la discussion de la question soulevée. M. Duchâtel ne croit certainement pas à son prétexte.

Ce refus d'ailleurs, tout injuste qu'il est, nous étonne peu. Rien de plus gauche, même dans la main des hommes habiles, que la manœuvre des lois d'exception. Comme toute chose qui veut vivre porte en soi son inconvénient et son danger, il semble plus sûr de s'opposer à ce qu'elle naisse, et, pour éviter l'abus, on supprime l'usage. S'il agissait autrement, M. Duchâtel démériterait grandement aux yeux des conservateurs à tout prix, ses plus intrépides soutiens. Il se donnera de garde de leur déplaire.

Que si la compression de l'essor des masses offre aussi quelque danger, on se souvient de Lyon, et l'on sommeille sur cette victoire de date encore assez récente. Nous ne pouvons nier d'ailleurs que, depuis cette formidable levée de boucliers des prolétaires, un grand progrès ne se soit manifesté dans la classe alors si profondément travaillée. Le gouvernement actuel n'hésite pas à s'attribuer à lui-même cet acheminement vers l'ordre et la résignation. Il se rend la justice qu'il est aimé. Il a au moins fait l'éducation du peuple, s'il a manqué celle des classes moyennes.

A Dieu ne plaise que nous méconnaissions ce notable progrès ! Mais les causes n'en sont pas où le gouvernement voudrait qu'elles fussent. Pour ne parler que de Paris, c'est d'abord à l'attitude si modérée de sa population ouvrière dans les journées de Juillet, quand tant de passions (fausses ou fondées) l'excitaient ; c'est plus tard à

Digitized by Google

sa commisération fraternelle au milieu des désastres et des dangers du choléra, qu'elle doit ce regard si particulièrement favorable que Dieu a tourné vers elle. Ainsi nous l'avons vue écarter successivement de ses conseils ceux qui ne la flattaient que pour l'exploiter au risque de la perdre, et le peuple le plus éloigné peut-être des pratiques religieuses s'est laissé et se laisse successivement conquérir à la foi par les exhortations des vrais amis du pauvre. Aujourd'hui, soit acquiescement complet, soit simplement respect, on peut affirmer que tout ce que le peuple de Paris renferme d'éléments honnêtes (et le nombre en est bien grand) appartient à la religion.

L'Atelier, organe spécial de la classe ouvrière, rédigé par des ouvriers exclusivement (tel est le titre de ce recueil mensuel, et c'est un titre sincère), ne dément pas la bonne opinion que nous venons d'exprimer. L'influence du Christianisme s'y fait largement sentir; elle réprime des impatiences que l'on conçoit trop bien : elle adoucit une amertume qui n'est pas moins justifiée. Les ouvriers qui rédigent *l'Atelier* peuvent donc discuter, et de plus ils savent le faire : à une probité vraiment admirable, ils joignent souvent une verve et un talent qui feraient envie à des hommes distingués parmi les écrivains de profession.

Ce que nous venons de dire est beaucoup pour nous, peut-être, qui ne voulons à aucun prix nous ranger parmi les adulateurs des prolétaires. Ceux qui, dans les classes pourvues de tous les avantages sociaux, ne portent pas la livrée spéciale de Jésus-Christ, n'ont guère le droit de s'approcher de ceux dont le sort, en comparaison du leur, est si triste et si dur. Il est bien difficile d'échanger des idées égales avec ceux qui ne brisent pas le même pain, et le riche qui fait le populaire ne trouve pas pour cela le chemin de cœur de ceux qui l'écoutent.

La critique ne nous semble pas plus permise dans notre bouche que la flatterie : aussi n'est-ce qu'avec une hésitation consciencieuse que nous hasardons les observations suivantes.

Sans doute la classe ouvrière a fait chez nous d'étonnants progrès vers l'expression heureuse et éloquente de ses griefs ; mais il ne faut pas que les auteurs de ces écrits ou ceux de leurs pairs qui les lisent en France se fassent l'illusion qu'il en puisse être ainsi pour tout le monde. La cause qui fait naître aujourd'hui les publicistes ou les poëtes dans la classe ouvrière est celle qui a fait sortir, il y a cin-

Digitized by Google

quante ans, des généraux presque improvisés des rangs du peuple. En France, on se fait vite, presque sans secours, et le sol national a, sous le rapport intellectuel, une fertilité générale qui tient peu de compte des différences d'origine. Ceux des ouvriers qui, parmi nous, raisonnent souvent si juste et parlent presque toujours si bien, seraient cruellement désappointés s'ils s'attendaient à trouver des analogies dans les masses ignares et brutales que travaillent si profondément en Allemagne et en Suisse les doctrines du communisme. Le roi de Bavière, qui savait que la Révolution française avait fait des commandants d'armée avec de simples soldats, a voulu aussi transformer ses sergents en officiers au service de la Grèce. On sait l'impuissance de cette tentative et les haines qu'elle a soulevées.

Si nous ne nous restreignons à la France, que restera-t-il donc de tant de généreux et intelligents efforts? Peut-être plus de moyens encore que les ouvriers n'en ont possédé jusqu'à présent pour sortir de leur propre classe, et pour accroître les rangs immédiatement supérieurs ou en combler les vides. En même temps, dans ces tribus de journaliers destinées à se reformer sans cesse, une instruction mieux répandue (et déjà les résultats sont remarquables sous ce rapport), un sentiment plus vif des arts, des jouissances plus vives et plus élevées, un règlement plus équitable des rapports avec les maîtres et les capitalistes : voilà ce qui sera sans doute ; mais au-delà, et quand on touche à la grande question de la dignité morale, qu'on se garde bien de croire qu'il soit possible de rien faire de mieux que le passé, non le passé nobiliaire et bourgeois, mais le passé catholique et sacerdotal. Quand les mœurs s'élèvent et s'épurent, quand les mariages se régularisent, quand la tempérance se rétablit, quand les enfants élevés par de bonnes mères participent aux enseignements de la religion, quand la vieillesse est honorée et servie, quand le malade est secouru et consolé, quand l'homme enfin sent par tous les côtés de son existence la noblesse de sa nature et de son adoption, ce n'est qu'un retour à des traditions d'autant plus puissantes à certains égards qu'elles sont plus anciennes. Les ouvriers qui croient le plus à la nouveauté de tout cela ne connaissent malheureusement pas l'histoire, et le peu qui leur en arrive est défiguré par des passions acharnées. A coup sûr, ce ne sont ni les socialistes, ni les démocrates de profession qui la leur transmettront dans sa pureté.

Au besoin nous résumerions en trois mots les conseils que nous

Digitized by Google

paraît mériter l'honnête et habile rédaction de *l'Atelier : peu de politique, encore moins de socialisme, et plus de religion.*

La *Revue nouvelle.* — Un article de ce recueil nous donne l'occasion, fort précieuse pour nous, de revenir sur la dernière publication du *comité électoral pour la défense de la liberté religieuse.* Au moment où notre collaborateur M. Henri de Riancey fit paraître son *compte-rendu des élections de* 1846, nous en donnâmes une annonce rapide et incomplète, et nous regrettions de n'avoir pu, depuis un mois, revenir sur un travail qui intéresse à un si haut point l'opinion catholique. Mais il paraît que cet écrit remarquable a causé hors de nos rangs une assez vive impression. *Le Courrier français* et *la Démocratie pacifique* ont discouru longuement à ce sujet, et, qui plus est, la *Revue nouvelle*, ce recueil quasi-officiel alors qu'il parle politique, en a pris texte pour juger à sa manière ce que sera l'*opinion catholique dans la prochaine session.*

Ce titre seul indique l'erreur fondamentale de l'article que nous devons examiner à notre tour. L'auteur se trompe s'il s'imagine que nous comptions beaucoup sur la *session prochaine ;* il croit nous tirer d'une grande illusion, quand il nous révèle que nous ne sommes qu'une minorité; il promène un doute fort légitime, et que nous partageons entièrement, sur la liste des cent quarante-six députés qui paraissent avoir pris des engagements en faveur de la liberté d'enseignement, et, en nous concédant par impossible que ces engagements soient réels et qu'on les tienne, il nous demande avec assurance si nous entendons constituer ainsi *un parti parlementaire,* c'est-à-dire *un parti capable de conduire et de dominer les votes.*

Mais où l'auteur de l'article a-t-il pris que M. Henri de Riancey ou aucun de nous ait cru à une si haute destinée actuelle pour l'opinion catholique? Pour exposer simplement les faits, M. de Riancey n'a eu besoin ni de la *perfidie* qu'il lui reproche, ni même, jusqu'à un certain point, de l'*habileté* qu'il lui accorde. Que la *Revue nouvelle* veuille bien revenir sur la polémique antérieure aux élections générales, et même sur son propre langage à une époque encore peu éloignée. Alors l'opinion catholique ne pouvait comparaître sur le terrain électoral sans révéler à tous les yeux sa faiblesse et le petit nombre de voix dont elle dispose. C'était une haute imprudence, une ingratitude notoire, un acte contraire à la religion que de prétendre donner

Digitized by Google

une forme politique aux réclamations de la conscience. On voulait ainsi réduire d'avance les catholiques à la résignation et à l'inertie, et pour obtenir ce résultat on comptait beaucoup sur l'hésitation et l'inexpérience du plus grand nombre ; peut-être aussi fondait-on quelque espérance sur l'acharnement réciproque des partis politiques, acharnement qui empêcherait presque tous les catholiques conservateurs ou libéraux de voter avec les conservateurs légitimistes.

Ces calculs n'avaient rien de chimérique, et nous savions les faire de notre côté dans un autre sens. Seulement il ne s'agissait pas pour nous de calculs, mais de devoir ; et, au risque de rester complétement isolés ou même désavoués, nous n'hésitâmes pas à proclamer la nécessité pour les catholiques de placer sur le terrain électoral les intérêts de la conscience au-dessus de tous les autres. Qu'avons-nous dit après les élections, que répète M. de Riancey avec toutes les preuves qu'on a pu rassembler depuis, si ce n'est que le résultat a dépassé *immensément* notre attente? Mais cet *immensément*, que nous maintenons, s'applique moins à la chose en elle-même qu'à l'idée que d'avance nous nous en étions formée.

Si donc c'eût été une victoire ou quelque chose d'approchant que nous eussions cru remporter, le bulletin eût été à peu près inutile, et la *prochaine session* se serait chargée de le rédiger elle-même. Mais nous avions besoin de tirer d'un présent incomplet un argument pour l'avenir. Il s'en fallait de beaucoup que notre appel eût été entendu partout où il aurait dû retentir. L'ensemble du terrain électoral nous offrait d'étonnantes anomalies. Des pays qui jusqu'alors ne nous avaient pas donné signe de vie avaient été le théâtre des manifestations souvent les plus énergiques, et dans d'autres départements, où la presse locale semblait avoir préparé les voies, nos amis s'étaient résignés d'avance à ne rien faire, dans la crainte d'être trop honteusement battus. Au lieu d'une prise d'armes générale, nous n'avions eu qu'un certain nombre de démonstrations, quelques-unes inutiles ou malheureuses. Nous ne nous en sommes pas moins dit : Pour un commencement, c'est un beau et grand résultat ; racontons nos premiers combats, passons en revue nos forces nouvelles : c'est le moyen d'en susciter d'autres et de donner le courage nécessaire à ceux qui ont désespéré de la cause catholique avant d'avoir fait l'expérience de ses ressources.

Le titre de *compte-rendu*, adopté par M. de Riancey, l'indique : le

Digitized by Google

comité a écrit principalement, nous allions dire exclusivement, pour ses amis.

Nous nous sommes comptés pour la première fois, et l'on commence à compter avec nous : la *session prochaine* se ressentira de cette disposition nouvelle, soit d'une manière, soit d'une autre. Beaucoup de députés, indifférents ou même hostiles à nos idées, ne se soucieront pas de désobliger l'opinion catholique qui figure aujourd'hui parmi les votes électoraux ; à l'exception du petit nombre de ceux qui ont brûlé leurs vaisseaux, le langage sera généralement convenable, et probablement même les principes mis en avant par M. Guizot ne seront pas sérieusement contestés. Mais on n'atteint pas le but seulement avec des manifestations de principes, et le projet de loi du gouvernement, si amélioré qu'il soit lorsqu'on le comparera avec celui de M. Villemain, n'a pas beaucoup de chances de dépasser le rapport de M. de Broglie et le travail de la Chambre des Pairs.

Or, on sait ce que nos amis ont pensé de ce rapport et de ce travail : les discussions de la tribune sont encore présentes à tous les souvenirs.

La *session prochaine* ne sera donc pas encore si féconde en résultats que paraît l'espérer la *Revue nouvelle*, et s'il y avait un projet d'adopté, il est clair que nous ne nous en contenterions pas.

En général, la *Revue nouvelle* trouve que nous sommes difficiles à contenter, et à ce sujet elle ne nous épargne pas la hauteur de ses avis. Nous prétendons, à l'entendre, que la *session prochaine* (toujours la *session prochaine*, ce titre lui a porté malheur) *inaugure les trois libertés si violemment invoquées devant les électeurs* par certaines candidatures *en peine;* savoir : la liberté des cultes, la liberté d'association et la liberté d'enseignement. Or, la *Revue nouvelle*, qui *aime notre cause et la veut aider dans son chemin*, veut bien nous dire que nous prenons mal nos exemples, en Belgique surtout, où les trois libertés en question ont produit de si tristes résultats ; que nous ne tenons pas compte de l'expérience et surtout de l'*esprit du siècle*, autrement dit du *génie de la France ;* que ce génie veut l'*unité dans le gouvernement*, qu'il *ne veut pas de petits Etats indépendants à côté de l'Etat*, FUSSENT-ILS LES PLUS BEAUX ET LES PLUS SAGES ; qu'il y a des *préjugés* même *dont les racines sont trop nombreuses pour qu'on* PERDE SON TEMPS *à les extirper*.

Arrêtons-nous ; car l'argumentation, en s'échauffant, devient fort

Digitized by Google

instructive. Voilà une différence bien marquée entre la *Revue nouvelle* et nous : c'est qu'elle ne se soucie pas de *perdre son temps*, et que nous en avons beaucoup à perdre.

Et en effet, la *Revue* ne nous plaint de rien tant que d'être une minorité : pour elle elle est majorité, elle gravite dans les régions du pouvoir, elle dit : *mes poules*, à peu près comme la servante du curé.

Nous le savions d'avance, et la *Revue* n'avait pas besoin de nous le dire, on achète toujours un peu cher le glorieux privilége dont elle jouit : on abandonne les idées *les plus belles et les plus sages*, sous prétexte d'incomptabilité avec les prétentions de l'État ; on se garde de *perdre son temps* à extirper les préjugés dont les racines sont trop nombreuses : on respecte des antipathies injustes, mais *profondes et qui peuvent devenir violentes ;* en un mot, on capitule avec soi-même, et l'on s'étourdit par l'espérance du succès contre ce que les gens simples appellent les remords.

Eh bien, c'est nous qui disons à notre tour à la *Revue nouvelle* qu'elle représente dans notre pays la dernière et la moins viable minorité. Entre le camp philosophique, si vaste, si confiant, si dominant dans le gouvernement et dans les chambres, et celui de la religion catholique qui se relève à peine de son abaissement temporel, il n'y a pas de place, soyez-en sûrs, pour un parti de *politiques* comme vous. Cela était bon pour l'ancienne monarchie, où les intérêts de l'Eglise étaient tellement enchevêtrés dans ceux de l'État, au grand détriment de l'un et de l'autre. Alors on ne vivait que de tempéraments et de demi-mesures ; et, qui pis est, la vie commune a fini par devenir impossible. L'État, qui trouvait incommode le voisinage de l'Église, l'a d'abord muselée, plus mutilée, et le suc du Christianisme se retirant alors de la société, il a fallu qu'elle succombât à la plus épouvantable catastrophe. Depuis lors, l'Eglise a dû le terrain qu'elle a regagné à la liberté, qu'elle avait retrouvée dans son martyre et que des tentatives nouvelles n'ont pu lui ravir.

Le vieux système n'a donc plus de partisans sincères que parmi ceux pour qui les livres sont plus que les événements et les hommes : hors de là, vous ne trouverez que des ménagements intéressés à l'égard de l'Eglise, et qu'une surveillance hostile et inquiète. Si le monde actuel n'est pas perdu, c'est parce qu'il peut être reconquis. Il ne faut pas transiger avec lui, mais le convertir ; c'est plus digne et plus sûr. Or, pour convertir les gens, on doit commencer soi-même

Digitized by Google

par honorer *tout ce qui est beau et sage ;* on doit travailler, sans l'arrière-pensée d'un succès prochain, à *extirper les préjugés,* au risque d'en trouver *les racines bien nombreuses.* Beaucoup de temps, plusieurs générations, peut-être, s'écouleront avant que cette tâche ne soit accomplie : que dis-je? il s'agit là d'une toile de Pénélope, et le labeur de notre temps n'est que l'impuissance des autres siècles, sous une forme appropriée aux mœurs nouvelles. Toujours les forces du mal ont numériquement dépassé celle du bien ; toujours les défenseurs de la vérité ont lutté contre des légions immenses. L'espérance chrétienne a beaucoup de rapports avec le désespoir humain, et c'est ce que signifie la barque de saint Pierre, insubmersible au milieu des tempêtes qui ne cessent de l'assaillir.

Mais la bonne cause, toujours ainsi réduite sous le rapport matériel, doit son éternelle résurrection à une force qui ne se prête pas aux calculs de la statistique, et par laquelle la politique (qui n'en tient jamais compte) est perpétuellement déjouée. Nous avouons que nous avons mis à cette loterie de la Providence, et qui plus est, nous sommes sûrs de gagner tout ce que nous aurons mérité. Il y a même des chances pour que nous arrivions avec le temps, ou par nous ou par nos enfants, à ces malheurs de la Belgique contre lesquels la *Revue nouvelle* se croit obligée de nous prémunir. Nous *qui étudions et connaissons cette situation encore mieux que la* Revue, ainsi qu'elle en convient elle-même, nous ne saurions convenir que, sous aucun rapport, la Belgique se soit si mal tirée jusqu'ici de l'application la plus hardie des doctrines libérales les plus illimitées, et nous avons la simplicité de croire que le phénomène de l'ordre et de la prospérité qu'offre ce royaume après une telle expérience, tentée au milieu de difficultés comme aucun pays peut-être n'en a réuni de telles et d'aussi nombreuses, est due à l'action toute-puissante des idées catholiques.

Tel est le témoignage que nous rendent nos sens et notre raison. Mais la *Revue nouvelle* nous recommande de nous en défier ; elle pense que nous ferons mieux de nous en tenir au rapport, *si remarquable à tant de titres,* de M. le duc de Broglie, lequel est convenu qu'il n'avait point à apprécier les conséquences de la liberté en Belgique, parce que *les documents lui manquaient ;* ou mieux encore, nous devrons nous en rapporter à la *Revue* elle-même, lorsque, présentant *le résumé rapide des effets de la constitution belge ,* elle qui nous montre les *partis accaparant la puissance gouvernementale,* mais *ne se l'assi-*

Digitized by Google

milant pas, de façon que *jamais le vainqueur ne parviendra à se substituer à l'Etat, parce que le germe de sa ruine serait dans les principes constitutionnels qui auraient permis son triomphe.* Puisqu'on nous donne des leçons, si l'on veut que nous en profitions, ne serait-il pas à propos de les rendre plus clairs?

P.-S. Deux promotions au cardinalat vont avoir lieu dans l'épiscopat français : si nous sommes bien informés, les choix sont *aussi bons qu'on puisse le désirer.*

Nous publions avec empressement la réclamation que nous adresse notre honorable collaborateur M. Bonnier. Il va sans dire que le *libre* échange est une *question ouverte* s'il en fut jamais. Seulement, par des motifs faciles à comprendre en ce moment, la Rédaction convient qu'elle a accueilli avec empressement la défense des *protectionnistes*, telle que M. Hennequin l'a présentée.

Paris, ce 11 décembre 1846.

Monsieur le Rédacteur,

Sincèrement attaché au *Correspondant*, et en même temps, je dois l'avouer, membre de l'*association du libre échange*, permettez-moi de vous adresser quelques observations sur l'article spirituel, trop spirituel même, que contient votre livraison du 10 décembre sur *Cobden et les libres échangistes.*

M. Amédée Hennequin se donne trop beau jeu, en supposant qu'il s'agit de faire tomber brusquement toutes les barrières qui entravent les relations commerciales entre la France et les nations voisines. Notre association a toujours déclaré qu'elle ne voulait procéder dans l'application que d'une manière progressive et modérée.

Quant au principe même de la liberté commerciale, votre raison éclairée, monsieur le rédacteur, doit reconnaître que, tendant à rapprocher les peuples, à rendre les guerres moralement impossibles, ce principe est essentiellement *catholique* dans le résultat final auquel il doit aboutir, tandis que le système protecteur se rapproche du protestantisme par sa tendance à constituer des nationalités étroites et jalouses. Je regrette vivement que M. Hennequin ne se soit pas placé à un point de vue un peu plus élevé, et qu'il ait cru présenter comme une objection sérieuse les contradictions de M. Michel Chevalier, comme s'il n'était pas permis aussi d'élever des doutes sur le désintéressement des défenseurs de la prohibition. Il appartiendrait à un journal aussi grave que *le Correspondant* de laisser de côté ces questions de personnes pour n'envisager cette grave controverse qu'au point de vue des doctrines économiques et sociales.

Digitized by Google

Il est facile de peser le point en litige d'une manière bien nette. « La protection, dit M. Hennequin (page 657), n'est réclamée par personne comme un système permanent et général, mais simplement comme un mode de protection temporaire et spéciale. » Eh bien, qu'on remonte aux exposés de motifs de nos lois de douanes, aux promesses qui ont été faites des brillants résultats que produirait en quelques années la protection accordée à l'agriculture et à l'industrie, et qu'on compare ensuite les résultats réels avec ceux qui avaient été annoncés. Nous ne demandons pas à nos adversaires d'autre épreuve que celle-là : ou leur industrie a fait des progrès, et alors elle peut supporter la réduction des tarifs, qui n'étaient que *temporaires ;* ou elle n'en a fait aucun, et alors la protection a été en pure perte, elle n'a nullement contribué au développement de la richesse nationale.

Si ces observations, sur lesquelles je reviendrais au besoin d'une manière plus approfondie, vous paraissent offrir quelque intérêt, vous m'obligerez beaucoup, monsieur le rédacteur, en les insérant dans votre prochain numéro.

Veuillez recevoir de nouveau l'assurance des sentiments de considération et d'attachement sincère de votre tout dévoué,

E. Bonnier,

Professeur à la Faculté de Droit, membre de l'association du libre échange.

On place sous nos yeux un livre écrit par un ecclésiastique et qui contient sous le titre de *Miroir des colléges* une nouvelle discussion du système universitaire. Nous regrettons la publication de ce livre. Nous n'avons certes ménagé aucun des vices de l'Université ; nous n'avons fermé les yeux ni sur l'absence d'éducation morale dans son sein, ni sur la faiblesse radicale et toujours croissante de ses études, ni même sur l'imperfection et les graves défauts de son hygiène. Nous ne voulons taire rien de tout cela ; et, loin de le taire et de manquer en quoi que ce soit à la cause de la religion et de la liberté, nous ne cesserons pas d'appeler la discussion sur tous ces points, de la faire pénétrer plus avant, d'engager à tout approfondir, parce qu'en définitive il faut une discussion sérieuse, détaillée, profonde, fréquente, pour dissiper les étranges préjugés qui existent à cet égard dans les esprits. Ce n'est pas seulement la liberté de l'enseignement qui devra sortir d'une discussion pareille, c'est la possibilité dans notre pays d'une éducation saine, morale, intelligente.

Mais nous avons tâché du moins de ne servir la vérité que par les armes qui sont à elle, d'être graves, d'être justes, d'être vrais. Dans le livre dont il s'agit on a toujours voulu l'être, nous le croyons, et nous honorons trop le caractère sacerdotal pour entretenir une pensée contraire. On a toujours voulu l'être, mais on ne l'a pas été ; on a dépassé la limite,

Digitized by Google

et on l'a dépassée inutilement. Les témoignages de sentiments anti-chrétiens au sein de l'Université ne sont certes que trop abondants. Fallait-il, pour allonger les citations, extraire jusqu'à des phrases insignifiantes, empruntées parfois à des écrivains étrangers à l'Université? L'histoire a été faussée assez souvent, nous le savons; mais fallait-il, sous prétexte d'établir le défaut de patriotisme chez les écrivains universitaires, recueillir chacune des lignes de leurs écrits qui peuvent jeter du blâme sur un roi de France, quel qu'il soit, comme si en vérité l'histoire devait, sous peine d'être taxée de mauvaise patriote, s'incliner devant tous les rois : c'est à nos adversaires qu'il faut laisser ce nationalisme aveugle et cette hostilité contre l'histoire. Nous savons encore et nous savons assez que le désordre, l'immoralité, l'irréligion se cachent souvent sous cette triste et matérielle régularité qu'on appelle la discipline universitaire; mais faut-il aller reprendre des anecdotes, vraies ou fausses, caractéristiques ou isolées, qui datent du temps de l'Empire? Quelle conclusion puissante y a-t-il à tirer contre le système universitaire de 1846 de la conduite de tel ou tel lycée en 1809? Et enfin, sans exclure de la discussion et sans enlever au service de la vérité une seule des formes de la parole humaine, sans nier qu'il y a une satire éloquente, une plaisanterie grave, des épigrammes qui raisonnent, est-ce trop demander que de souhaiter d'effacer des écrits d'un prêtre je ne sais quel ton de plaisanterie vulgaire, insipide, sans valeur et sans portée? La plaisanterie de Timon est éloquente, parce qu'elle contient une pensée: mais il y a des épigrammes qui sont pitoyables, parce qu'elles ne roulent que sur des mots.

Nous demandons qu'on nous comprenne bien. Il y a dans ce livre de tristes et de douloureux avertissements; ils sont utiles; nous les avons déjà fait entendre; nous ne craindrons pas de les répéter. Les vérités, si fortes et si hardies qu'elles soient, ne nous feront pas reculer. Il faut ne pas s'évanouir à la vue des plaies, mais les sonder et les guérir. Plusieurs fois l'auteur de ce livre met le doigt sur des plaies mal indiquées jusqu'ici; nous le remercions de l'avoir fait, si effrayantes que soient ces plaies et si amère que la révélation en puisse être. Mais ce que nous ne pourrons jamais lui accorder, c'est qu'il faille, contre un adversaire quel qu'il soit, faire arme de tout, et que, même en faveur de la vérité, toutes les raisons soient également concluantes, également légitimes.

Nous ne parlerions pas avec cette insistance d'un écrit isolé, si cet écrit, au moment où la polémique catholique va nécessairement se réveiller, n'était pas jusqu'à un certain point d'un dangereux exemple. Quelles que soient les phases de la lutte qui va renaître, il faut nous rappeler à tous que le sérieux et la dignité dans la lutte sont notre force. Par cette dignité et ce sérieux, la polémique catholique a conquis au milieu des partis une place dont les imprudences d'un zèle inconsidéré auraient pu longtemps l'écarter; par cette dignité et ce sérieux, elle saura la garder et l'agrandir.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE.

ASTRONOMIE. — *Planète Leverrier.*

Malgré son indifférence pour les choses qui ne peuvent pas être immédiatement appliquées à l'industrie, au luxe ou au bien-être de la vie, notre siècle a été sensible à la découverte toute spéculative de M. Leverrier. Soit par un sentiment bien louable d'orgueil national, soit par une aperception plus ou moins confuse de la véritable importance et de l'intérêt pratique éloigné, mais certain, d'une pareille découverte, la société tout entière a compris instinctivement que la science cultivée pour elle-même, que la vérité recherchée pour l'unique et pure satisfaction du besoin infini de connaître, sont des mobiles aussi réels, bien plus grands, et tout autrement glorieux, que ceux qui produisent cette activité extérieure et cette fièvre d'intérêt personnel dont le règne exclusif forme le caractère dominant de notre époque. Le matérialiste épicurien peut seul nier que les sciences n'aient pas pour objet principal de développer l'esprit humain, et que les applications industrielles qui en résultent ne soient qu'un bienfait de second ordre.

D'où viendraient, en effet, cette promptitude et cette ardeur jalouses à revendiquer la gloire d'une découverte astronomique, et à repousser les prétentions injustes qu'élèvent sur elle les savants étrangers, si elles ne venaient de ce qu'on estime par-dessus tout la force de l'intelligence, non pour les avantages matériels qu'on en retire, mais pour elle-même et pour la vérité dont elle nous met en possession ?

L'astronomie est évidemment une de ces sciences toutes spéculatives, qui ne font rejaillir sur l'humanité qu'une gloire purement intellectuelle. Et pourtant elle est, après la religion, la philosophie et les sciences morales, l'objet le plus élevé des connaissances humaines, la science la plus honorée, celle qui place au rang le plus éminent dans la hiérarchie des savants, les hommes qui s'y livrent avec distinction ou qui s'y immortalisent par quelque observation importante.

Il ne faut donc ni s'étonner, ni se plaindre du bruit fait par la décou-

Digitized by Google

verte d'un monde situé à des millions de lieues du nôtre ; d'une planète inconnue hier sans que personne s'en trouvât plus mal, et qui ne peut avoir sur notre terre aucune influence appréciable ; d'un point lumineux dans l'espace que seuls peuvent apercevoir, au bout d'un télescope, quelques savants qui veillent quand tout le monde dort ; d'un globe enfin comme il y en a tant dans les cieux, et dont nous ne saurons probablement jamais autre chose, sinon qu'il existe, qu'il est éloigné de nous de tant de lieues, du soleil de tant d'autres lieues, et ainsi de suite des corps célestes connus qui forment notre système planétaire ; qu'il a une pesanteur de ....., et qu'il accomplit en tant de jours ou d'années sa révolution autour du grand astre dont la masse nous meut, et dont le feu nous échauffe et nous éclaire. Il faut donc applaudir aux récompenses et aux distinctions accordées par le gouvernement à l'homme qui, confiant dans la valeur d'une idée juste et ferme, a su, par d'infatigables recherches et des calculs habiles, prouver une fois de plus la puissance de l'esprit humain ; qui lui a ouvert, par là, un champ d'investigations nouvelles, et a posé ainsi à son activité spéculative et à ses méditations désintéressées des termes plus reculés et un but d'études infinies.

Mais pourquoi, et je me plais à répéter cette question, pourquoi ces honneurs rendus par une société exclusivement tournée vers les intérêts matériels, à un homme qui n'a en rien accru les seuls biens qu'elle convoite ? et pourquoi cette même société eût-elle crié à l'indignité et à la profanation si de pareilles distinctions et une célébrité aussi brillante eussent été décernées à l'auteur de quelque découverte féconde seulement pour le commerce, l'industrie ou les arts ? si ce n'est qu'en dépit de ses passions et de sa soif des choses basses et bornées, l'homme est fait pour la vérité, et qu'il ne peut s'empêcher de lui rendre hommage et de l'admirer indépendamment de tout intérêt sensible, alors même que dans la conduite de sa vie, il la dédaigne pour des objets faux ou frivoles ?

Mais est-il bien vrai que, comme je l'ai dit plus haut, ces travaux spéculatifs puissent avoir un résultat pratique, quoiqu'éloigné, et porter des fruits utiles, même au développement des progrès matériels de l'humanité, à l'accroissement de sa puissance sur la nature, et par conséquent de ses forces et de ses richesses en tout genre ? Oui, sans aucun doute, ils le peuvent ; mais comment ? en fortifiant l'esprit de l'homme ; en le rendant par là capable d'efforts plus efficaces et de découvertes illimitées dans un ordre de choses plus directement avantageuses à la société.

L'astronomie ne peut se passer du secours des mathématiques. Les progrès de l'une de ces sciences sont toujours en raison directe des progrès de l'autre. Or, les mathématiques ont l'avantage immense et incalculable, 1° de donner à l'intelligence l'habitude de l'abstraction et la con-

Digitized by Google

templation des choses purement intelligibles ; et cette habitude constitue la méthode de la métaphysique, clef et principe de toutes les sciences. En outre, ces mêmes mathématiques sont en particulier l'instrument le plus sûr et le plus efficace du progrès de la physique et de la mécanique, source de tous les applications dont s'enrichissent incessamment l'industrie, le commerce, l'agriculture, l'art de la guerre, de la navigation, etc., etc. Sans l'astronomie, les mathématiques manqueraient de l'aliment et du but principal qui les poussent le plus puissamment vers leur infini développement.

On le voit donc, indirectement, mais toutefois d'une manière certaine, l'astronomie, dont l'objet immédiat semble si loin de pouvoir servir les intérêts moraux et matériels de l'homme, est pourtant un levier admirable dont la force latente, mais continue, produit d'invisibles mais incalculables effets, et qui, jetant notre intelligence dans les régions de l'infini, la pousse à son insu à rechercher d'autres infinis dans les choses plus immédiatement soumises à son action transformatrice.

Telle est, si je peux parler ainsi, la moralité de la planète Leverrier.

Maintenant, restons dans le fait ; suivons un instant, mais de loin, l'astronome dans son beau voyage à travers les champs de l'éther, où, depuis les jours de la création, roule autour du *grand luminaire*, avec le globe que nous habitons, cet autre globe qui, pour être connu, devait attendre pendant 6,000 ans notre glorieux compatriote !

Il y a deux ordres de corps célestes. Les uns fixes, immobiles, au moins par rapport à nous ; les autres emportés par un mouvement continuel appréciable à notre observation. Les premiers sont relativement aux seconds des points de repère ; leur fixité les rend très-propres à cet usage.

L'astronome n'a pas d'études particulières à faire à leur égard. Il n'y a d'intérêt réel pour lui que dans ce qui lui offre des changements, des rapports comparables avec la situation de notre propre planète et de son centre, le soleil. Le champ de son télescope est donc semé de corps invariables dans la position qu'ils y occupent, et de corps qui, dans des temps différents, y occupent des lieux différents aussi. Tout ce qui ne change pas de place, il l'élimine par la pensée et ne s'en inquiète plus : ce sont les *étoiles fixes*. Ce qui se meut, au contraire, il l'appelle *planète*, et il y concentre toutes ses recherches. Les planètes ne sont pourtant pas les seuls corps en mouvement dans le champ du télescope. Ce foyer d'observation est quelquefois traversé par des astres errants qui ne font que partie accessoire du système, et qu'on nomme des comètes. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Le nombre des planètes n'est pas bien considérable : M. Leverrier tient

Digitized by Google

de découvrir la douzième, tandis que le nombre des étoiles fixes est presque incalculable. N'existe-t-il donc que douze de ces corps opaques, qui ne jouissent par eux-même d'aucune lumière, et qui ne reçoivent le jour et la chaleur que du foyer lumineux et embrasé autour duquel ils gravitent?

Cela n'est guère probable. Mais s'il en existe, ils échappent à nos yeux et se meuvent autour de ces innombrables soleils qu'on nomme étoiles fixes, dont l'éloignement est si grand, qu'ils ne nous envoient presque aucune lumière ni presque aucune chaleur appréciables. Cette immense distance explique assez comment il ne nous est pas donné d'apercevoir les planètes entraînées dans l'espace par des astres qui, pour la plupart, surpassent prodigieusement en masse et en éloignement l'étoile fixe qui forme le centre de notre système. Ce système, qu'on appelle solaire, du nom de l'astre dont il est l'empire, représente donc sur la sphère céleste quelque chose d'assez analogue à ce qu'est un petit Etat sur un globe terrestre. Pour nous, il semble indépendant du reste; mais qu'il est loin d'en être ainsi pour le système entier de l'univers! Supprimez ce point par la pensée, et l'ordre des mondes sans fin va se trouver bouleversé; car ce petit Etat céleste agit sur l'ensemble comme l'ensemble agit sur lui, chacun toutefois en proportion de son importance. Seulement ici, les rapports ne sont que mathématiques, et la politique ne peut heureusement pas embrouiller les calculs. S'il en était ainsi des relations internationales sur la terre, les perturbations y seraient moins violentes..... Et pourtant, il ne laisse pas que d'exister aussi des *perturbations* entre les divers corps de notre système planétaire; et c'est précisément l'étude des causes de l'une d'elles qui a conduit M. Leverrier à la découverte qui vient de graver son nom dans le ciel astronomique.

Ce qui fait tout le mérite de l'illustre académicien, c'est que, semblable à Colomb, il a prévu et connu en quelque sorte, avant de l'avoir aperçu, le nouveau monde qu'il faut inscrire désormais sur la carte des cieux.

L'ambition de donner enfin une bonne théorie des irrégularités de mouvement de la planète Uranus travaillait depuis longtemps l'esprit de M. Leverrier. Ces irrégularités une fois parfaitement expliquées par hypothèse dans leur généralité et jusque dans leurs plus petits détails, on devait conclure que l'explication était la solution cherchée; et les observateurs fussent-ils restés un siècle encore à *découvrir* des yeux de leurs corps la planète *inventée* et vue par l'œil intérieur de l'astronome français, qu'il eût fallu reconnaître l'existence mathématique de cette planète et s'en remettre à l'habileté d'un opticien pour achever la découverte. Le grand, le vrai mérite de M. Leverrier est d'avoir eu foi dans l'inébranlable certitude des lois de la gravitation. Fallait-il mettre ces

Digitized by Google

lois en doute à cause des perturbations d'une planète et recommencer la théorie du monde, parce que quelques savants n'avaient pas su y rattacher un fait? ou bien était-il plus philosophique d'asseoir sur la base éprouvée de ces lois une bonne et légitime hypothèse capable d'ouvrir à la pensée des routes et des combinaisons nouvelles? M. Leverrier n'hésita pas, et le succès qui a récompensé sa foi scientifique est venu rendre à la loi de Newton la force que l'astronome français lui avait d'abord empruntée.

Qu'il y a loin d'une telle méthode à celle qui a présidé à la découverte d'Uranus par Herschell! Ici, en effet, point d'idée *à priori*, point de combinaison systématique d'observations. La patience, le hasard, se partagent plus de la moitié de la gloire, et c'est ainsi presque toujours que les autres planètes ont été trouvées. Il faut toutefois en excepter Vesta, dont la place avait été en quelque sorte désignée par le génie de Kepler bien avant qu'Olbers la découvrît. M. Leverrier a donc cela de commun avec Kepler qu'il a deviné la vérité, et qu'il a vu sa planète en plein jour sur ses *tables*, avant de la voir de nuit au bout de son télescope. Aussi le célèbre directeur de l'Observatoire de Berlin, M. Encke, a-t-il pu s'écrier avec raison : « En fait de découvertes de planètes, rien de plus splendide que le travail de M. Leverrier. » Personne ne s'étonnera de cet hommage en apprenant que, d'après ses calculs, M. Leverrier a pu, non-seulement annoncer qu'une planète existait, et que, si elle existait, elle viendrait à passer à *une époque indéterminée* dans telle ou telle constellation, mais qu'une planète existait *nécessairement* au delà d'Uranus, dans une direction *déterminée*, à une distance *déterminée* et avec une masse *déterminée*.

La gloire de M. Leverrier est d'autant plus grande que des astronomes habiles s'étaient usés à la recherche du problème, et qu'il lui a fallu refaire les tables d'Uranus, abandonnées comme inutiles et ne menant à rien. Il a donc repris le problème déserté, et voici comment il a dû procéder.

A peine avait-on commencé, il y a quelques années, à soupçonner que le mouvement d'Uranus était modifié par quelque cause inconnue, que déjà toutes les hypothèses possibles étaient hasardées sur la nature de cette cause. Chacun, il est vrai, suivit simplement le penchant de son imagination sans apporter aucune considération à l'appui de son assertion. On songea à la résistance de l'éther; on parla d'un gros satellite qui accompagnerait Uranus, ou bien d'une planète inconnue dont la force perturbatrice devrait être prise en considération; on alla même jusqu'à supposer qu'à cette énorme distance du soleil la loi de la gravitation pourrait perdre quelque chose de sa rigueur. Enfin une comète n'aurait-elle pas pu troubler brusquement Uranus dans sa marche?

Digitized by Google

Toutes ces opinions ont été émises sous la forme de pures hypothèses, et sans qu'on ait cherché à étayer aucune d'elles par des considérations positives. On ne doit pas s'en étonner. Le problème du mouvement d'Uranus n'avait pas été traité avec une rigueur telle qu'il fût démontré qu'on ne pourrait pas parvenir à le résoudre par la considération des forces actuellement connues. Dans cette incertitude, il était sans doute permis de hasarder une hypothèse. Mais nul n'aurait pu se résoudre à entreprendre un travail considérable sur des inégalités dont l'existence était encore problématique. Aujourd'hui il en est tout autrement. On ne saurait plus douter de ces inégalités, et le moment était venu de chercher à démêler la direction et la grandeur de la force qui les produit.

M. Leverrier ne s'arrêta pas à cette idée que les lois de la gravitation pouvaient cesser d'être rigoureuses à la grande distance à laquelle Uranus est située du soleil. Ce n'est pas la première fois que, pour expliquer des inégalités dont on n'avait pu se rendre compte, on s'en est pris au principe de la gravitation universelle. Mais on sait aussi que ces hypothèses ont toujours été anéanties par un examen plus approfondi des faits. L'altération des lois de la gravitation serait une dernière ressource à laquelle il ne pourrait être permis d'avoir recours qu'après avoir épuisé l'examen des autres causes, qu'après les avoir reconnues impuissantes à produire les effets observés.

On ne saurait croire davantage à la résistance de l'éther, résistance dont on a à peine entrevu les traces dans le mouvement des corps de la densité la plus faible, c'est-à-dire dans les circonstances qui seraient les plus propres à manifester l'action de ce fluide.

Les inégalités particulières d'Uranus seraient-elles dues à un gros satellite qui accompagnerait la planète? Les oscillations qui se manifesteraient dans la marche d'Uranus affecteraient alors une très-courte période, et c'est précisément le contraire qui résulte des observations. Et, en effet, les inégalités en question se développent avec une très-grande lenteur. Il est donc impossible de recourir à l'hypothèse actuelle, d'autant plus que le satellite devrait être effectivement très-gros et n'aurait pu échapper aux observateurs.

Serait-ce donc une comète qui, tombant sur Uranus, aurait, à une certaine époque, changé brusquement la grandeur et la direction de son mouvement? Le fait est qu'on expliquait assez bien le mouvement de la planète, entre 1781 et 1820, sans le secours d'aucune force extraordinaire. Cette remarque, qui semble prouver que la force perturbatrice n'a point exercé d'influence sensible durant cette période, serait assez conforme à l'hypothèse actuelle d'une altération brusque du mouvement de la planète. Mais alors la période de 1781 à 1820 pourrait se lier na-

Digitized by Google

turellement, soit à la série des observations antérieures, soit à la série des observations postérieures, et ne serait incompatible qu'avec l'une d'elles. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. On peut prouver que la série intermédiaire ne peut s'accorder, d'une part avec les anciennes observations, et de l'autre avec les nouvelles.

Il ne reste ainsi d'autre hypothèse à essayer que celle d'un corps agissant d'une manière continue sur Uranus, changeant son mouvement d'une manière très-lente. Ce corps, d'après ce que nous connaissons de la constitution de notre système solaire, ne saurait être qu'une planète encore ignorée. Mais cette hypothèse est-elle plus plausible que les précédentes? N'a-t-elle rien d'incompatible avec les inégalités observées? Est-il possible d'assigner la place que cette planète devrait occuper dans le ciel?

Et d'abord, on ne saurait la placer au-dessous de Saturne, qu'elle dérangerait plus qu'elle ne trouble Uranus, et l'on sait que son influence sur Saturne est insensible.

Peut-on la supposer située entre Saturne et Uranus? Il faudrait la placer beaucoup plus près de l'orbite d'Uranus que de celle de Saturne, et dès lors sa masse devrait être assez petite pour ne produire sur Uranus que des perturbations qui sont en définitive peu considérables. Il est facile d'en conclure que son action perturbatrice ne s'exercerait qu'au moment où elle passerait dans le voisinage d'Uranus, et le peu de différence qu'il y aurait entre les durées des révolutions des deux astres ferait que la circonstance présente ne se serait rencontrée qu'une fois dans la période qu'embrassent les observations de la planète. Cette conséquence est contraire à ce qu'on déduit des observations.

La planète perturbatrice sera donc située au-delà d'Uranus. On ne devra pas supposer qu'elle en soit voisine; car alors sa masse serait très-petite, et on retomberait ainsi dans les mêmes impossibilités que précédemment. Ce sera bien loin au-delà d'Uranus qu'on pourra espérer de découvrir ce nouveau corps dont la masse sera assez considérable.

On sait, par la singulière loi qui s'est manifestée entre les distances moyennes des planètes au soleil, que les planètes les plus éloignées sont situées à des distances du centre qui sont, à très-peu près, doubles les unes des autres. Il serait donc naturel d'admettre que le nouveau corps est deux fois plus éloigné du soleil qu'Uranus, si la considération suivante ne nous en faisait à peu près une loi. On a vu plus haut que la planète cherchée ne pouvait être située à une petite distance d'Uranus. Or, il n'est pas plus facile de la placer à une très-grande distance, à une distance triple de celle d'Uranus au soleil, par exemple. Il faudrait, en effet, dans cette hypothèse, attribuer à cette planète une masse très-

considérable ; la grande distance à laquelle elle se trouverait à la fois de Saturne et d'Uranus rendrait ses actions sur ces deux planètes comparables entre elles, et il ne serait point possible d'expliquer les inégalités d'Uranus sans développer dans Saturne des perturbations très-sensibles et dont il n'existe point de traces.

Ajoutons que les orbites de Jupiter, Saturne et Uranus étant fort peu inclinées à l'écliptique, on peut admettre, dans une première approximation, qu'il en est de même pour la planète cherchée. Les observations de latitude d'Uranus le prouvent sans réplique, puisque ces latitudes n'ont guère d'autres inégalités sensibles que celles qui sont dues aux actions de Jupiter et de Saturne. M. Leverrier fut donc ainsi conduit à se poser la question suivante :

Est-il possible que les inégalités d'Uranus soient dues à l'action d'une planète située dans l'écliptique à une distance moyenne double de celle d'Uranus, et, s'il en est ainsi, où est actuellement située cette planète? Quelle est sa masse? Quels sont les élements de l'orbite qu'elle parcourt?

Le problème étant posé en ces termes, M. Leverrier le résolut rigoureusement.

Je ne continuerai ni à suivre l'illustre astronome ni à le citer dans le détail un peu aride pour mes lecteurs des calculs immenses exigés pour la solution de ce problème, si fermement et si clairement posé. Je me contenterai seulement de résumer avec lui ce magnifique travail, en disant que, pour le consommer, il a fallu :

1° Reprendre le calcul des perturbations que Jupiter exerce sur Uranus ; déterminer celles qui sont produites par Saturne, en poussant les approximations jusqu'aux carrés et aux produits des masses ; ce qui introduit de notables changements dans les théories admises.

2° Réduire près de trois cents observations méridiennes d'Uranus.

3° Calculer les positions héliocentriques correspondantes de cette planète, en supposant qu'elle n'obéisse qu'aux actions réunies du soleil, de Jupiter et de Saturne ; en déduire les coordonnés géocentriques avec le secours des tables du soleil, et prouver péremptoirement qu'il y a incompatibilité entre les lieux ainsi calculés et les lieux observés.

L'existence d'une planète encore inconnue se trouvant ainsi mise hors de doute, M. Leverrier a renversé le problème qu'on s'était jusqu'ici proposé dans le calcul des perturbations. Au lieu d'avoir à mesurer l'action d'une planète déterminée, il a dû partir des inégalités reconnues dans Uranus pour en déduire les éléments de l'orbite de la planète perturbatrice, pour montrer la position de cette planète dans le ciel, et prouver que son action rendait parfaitement compte des inégalités apparentes d'Uranus.

Digitized by Google

Rien n'est simple et péremptoire comme ces calculs. Chacun après les avoir entendus se croirait capable de les faire, et s'étonne que les astronomes qui ont sondé le problème avant M. Leverrier ne l'aient pas résolu. Tel est, en effet, le caractère de la vérité. Lorsque le jeune astronome français s'exprimait avec cette simplicité et avec cette sécurité dans l'exactitude de ses calculs, personne encore n'avait vu sa planète, et, quelle qu'ait dû être sa joie lorsqu'on lui écrivit de Berlin qu'un télescope plus puissant que les nôtres avait permis de la voir, il me semble que cette certitude physique n'a rien pu ajouter à la conviction intime qu'il avait puisée dans le travail de son cabinet.

Cette confiance dans la rigueur de ses observations et la précision indéfectible de ses calculs est empreinte dans les paroles suivantes, par lesquelles M. Leverrier a terminé sa démonstration à l'Académie des Sciences au mois de juin dernier :

« Il ne viendra, sans doute, à personne l'idée de vouloir réduire notre système solaire à d'étroites limites, et d'en tirer une conclusion contre l'existence d'un nouvel astre. Dans ce cas, cependant, je répondrais qu'on aurait eu les mêmes raisons d'affirmer, le 12 mars 1781, que Saturne était la dernière des planètes, sauf à être contredit le lendemain par la découverte d'Uranus. L'hypothèse qu'il existe des planètes plus éloignées du soleil que celles que nous connaissons est-elle donc neuve ? Dès l'année 1758 l'illustre géomètre Clairault déclarait dans la séance publique de l'Académie des Sciences, à l'occasion des perturbations de la comète de Halley, qu'un corps qui traverse des régions aussi éloignées pourrait être soumis à des forces totalement inconnues, telles que l'action de planètes trop distantes pour être jamais aperçues.

« Espérons seulement que les astres dont parle Clairault ne seront pas tous invisibles ; que, si le hasard a fait découvrir Uranus, on réussira bien à voir la planète dont je viens de faire connaître la position. »

Il y a tout à la fois dans ces paroles la modestie, la force et la dignité du vrai savant. La dernière phrase surtout respire la fierté la plus légitime. M. Leverrier y fait du même coup une critique de la découverte d'Herschell et un éloge de la sienne, qui n'ont ni malveillance ni vanité. C'est la vérité telle qu'elle est. Tant mieux pour notre patrie si elle est plus flatteuse pour M. Leverrier que pour son illustre prédécesseur ! Cette phrase mérite d'être stéréotypée dans l'histoire de l'astronomie.

Dr P.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Poésie du foyer, par Mme C. Guinard (née Demante)[1].

Annoncer un second recueil de l'auteur d'*Auguste et Noëmi*, c'est répandre une nouvelle agréable et précieuse à bien des personnes. Dans un temps où l'on prétend que la poésie est méconnue, Mme Guinard a su la faire admettre à bien des *foyers*, et la manière pénétrante dont elle a peint ses propres douleurs l'a rendue la consolatrice de beaucoup d'affligées comme elle. Mme Guinard a donc plus que personne le droit de donner le titre de *Poésie du foyer* à son nouveau volume. Ce sont là de ces livres qui font leur chemin tout seuls, sans réclames, sans flatteries banales ou achetées, et nous aurions craint nous-même de ne pas respecter assez cette pudique renommée en devançant le jugement approfondi qu'elle réclame de notre *Revue littéraire*, si ces mots n'avaient pas été inscrits sur le titre : *au profit des inondés de la Loire et des pauvres*. Place donc à cette muse quêteuse, dont les larmes et le sourire doivent exercer une si douce influence sur le sort des malheureux.

De la sainteté et des devoirs de la vie monastique, par le R. P. Dom A.-J.-B. Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe[2].

Il nous suffira ici d'annoncer en quelques lignes cette nouvelle édition d'un livre déjà bien connu. Notre siècle, si puissamment entraîné par les passions égoïstes et sensuelles, a besoin plus que nul autre d'entendre quelques-unes des austères leçons que le premier abbé de la Trappe donnait à ses frères. La vie religieuse est plus nécessaire à une société, par cela même que cette société est plus exclusivement éprise d'elle-même, de ses commodités et de ses jouissances. C'est le Ciel qui la présente ; c'est un contrepoison dont notre siècle lui-même sent le besoin. Nous relevons lentement, mais nous ne cesserons pas de relever ces cloîtres qu'en 1790 nous avons si follement et si criminellement abattus.

Ajoutons ici que l'œuvre de l'abbé de Rancé, comme tous ses écrits, est dans ce style ferme, clair, élevé, plein de noblesse, de précision et de sens, qui appartient aux grands écrivains du siècle de Louis XIV. C'est encore à cet égard un modèle bon à présenter à notre siècle, où domine, comme chacun sait, la phrase vide de pensées, l'expression vague, déclamatoire, exagérée. La fermeté d'un tel langage et l'austérité d'une telle vie forment un parfait contraste avec la mollesse de notre style et la mollesse de nos mœurs.

[1] Paris. A. René et Ce, rue de Seine, 32. 1 vol in-8°.

[2] 1 vol. in-8°. Paris, A. René et Ce. 1846.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. René et Ce,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Réponse à MM. George Phillips et Guido Gorres, sur les massacres de la Gallicie, par M. le comte de MONTALEMBERT. . . . . PAGE 1

Examen des doctrines du philosophe inconnu Louis-Claude de Saint-Martin (2e article), par M. L. MOREAU. 13

De l'autorisation préalable en matière de réunions ayant pour objet l'exercice du culte, par M. DE FONTETTE. 37, 192

Cobden et les libres échangistes, par M. Amédée HENNEQUIN. . . 77, 641

Souvenirs de l'Algérie, à M. le rédacteur en chef du *Correspondant*, par M. X. MARMIER. 161, 877

Etudes historiques en province, par M. le vicomte DE FALLOUX. . . 227

Une question de liberté dans l'enseignement supérieur. Procès fait au *Journal de Rennes*, accusé d'avoir diffamé M. Sargent, prof. de droit. 321

Système religieux de Leibniz, traduit par M. Albert de Broglie, par M. FOISSET. 337

Histoire littéraire de Fénelon, par M.., directeur au séminaire de Saint-Sulpice, par M. l'abbé DASSANCE. 346

Suger, par M. L. DE CARNÉ. 401, 683

De l'unité nationale, par M. le comte BEUGNOT. 481

Discours sur l'état du catholicisme en Allemagne, par S. E. le cardinal Louis ALTIERI, traduit de l'italien 510

Notice sur Turgot, par M. P. FAUGÈRE. 534

Extrait d'une lettre d'UN ÉVÊQUE FRANÇAIS sur les nominations épiscopales. 605

Preuves de la découverte du cœur de Saint-Louis.—*Introduction*, par M. Ch. LENORMANT. 789

Article 69 de la Charte, par M. le duc DE VALMY. 801

Les derniers héritiers de la famille Arnauld, par M. P. VARIN. . . . 842

Lord Saint-Germains, nouvelle. 107, 256, 431, 581

Le coup de fusil dans l'œil, histoire de la frontière du Texas, par C. Wilkins Emmi. 739

Le Pré-David, par M. Raymond B. 910

Revue littéraire. — *Jeanne d'Arc*, trilogie nationale, par M. Alexandre Soumet, par M. P. LORAIN. 709

Revue politique — Mariages espagnols. — Affaires de Suisse, par M. le comte D'HORRER. 128

—Révolution de Genève.—Revue politiq. de l'Orient, par UN DIPLOMATE. 290

— Mariage de M. le duc de Bordeaux. — Mort du maréchal comte Bourmont.—Les princes français en Espagne.—Arrêté du Conseil de l'instruction publique contre les Frères de la doctrine chrétienne. — Correspondance de l'Allemagne.—Correspondance des Etats-Unis. . 457

—Abolition de la république de Cracovie. 611

—Encyclique du Pape Pie IX.—Belgique, consolidation du ministère. 777

— *L'Atelier*. — *La Revue nouvelle*. 933

Revue scientifique. — Economie rurale. — Apparition nouvelle de la maladie des pommes de terre en 1846, par M. P. 313

—Comptes-rendus de la justice civile et commerciale, et de la justice criminelle et correctionnelle en France en 1844, par M. H. F. . . . 626

— Planète Leverrier. 950

Bulletin bibliographique. 159, 319, 480, 637, 798, 959

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed. Renewals only: Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

MAY 28 1973

LD21A-20m-3,'73
(Q8677s10)476-A-31

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YC 43738

NON-CIRCULATING BOOK

Digitized by Google